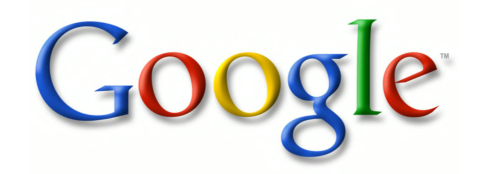
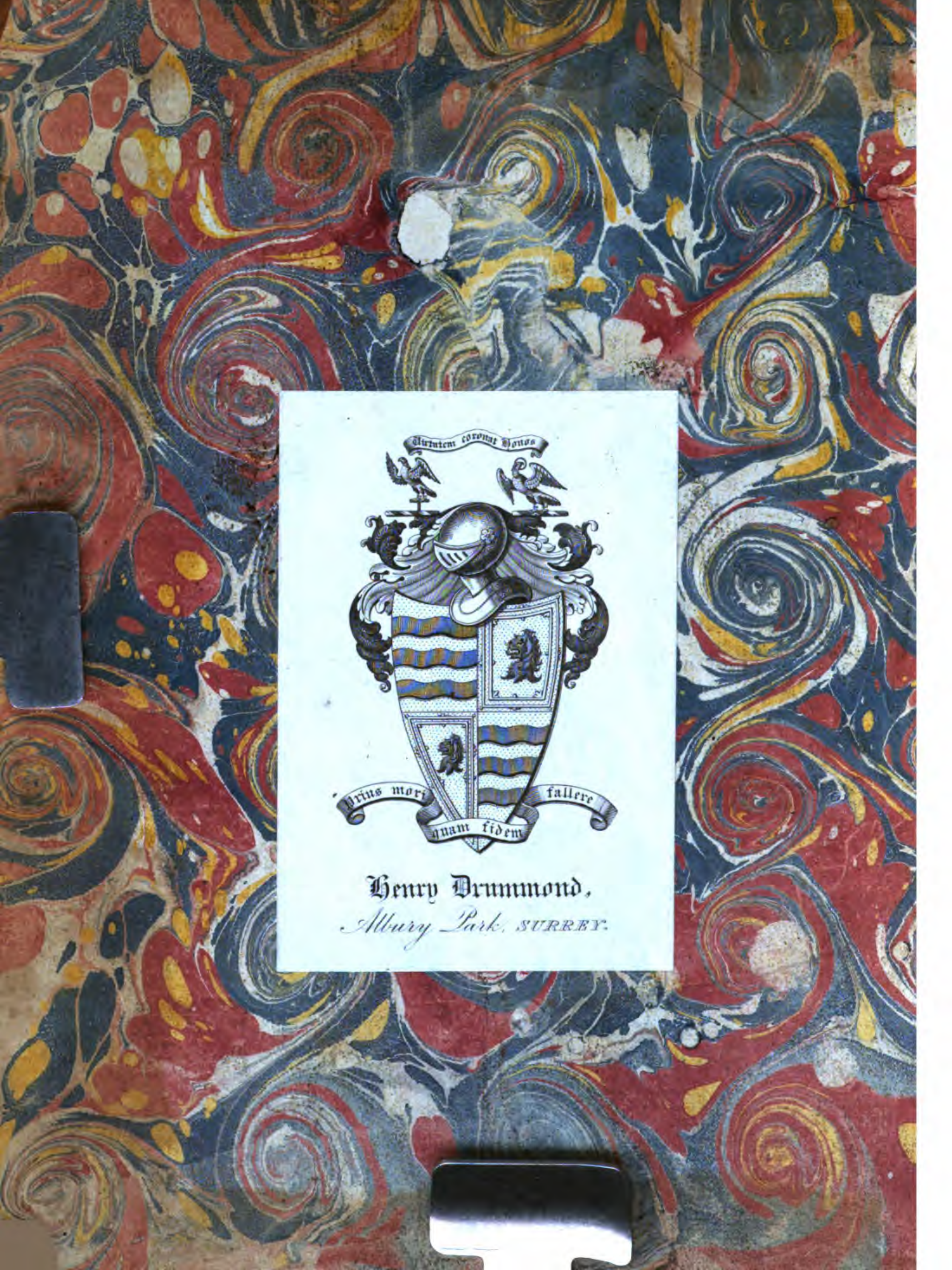





Virtutem coronat Honos
Prius mori quam fidem fallere
Henry Drummond,
Albury Park, SURREY.





# HISTOIRE GÉNÉRALE
## *DE L'EUROPE*
### SOUS LE REGNE
## DE LOUIS XIII.

*TOME SECOND.*

# HISTOIRE
DE
# LOUIS XIII,
## ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,

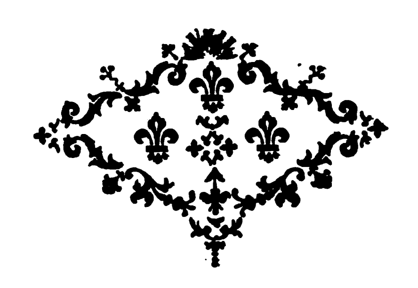
*CONTENANT les choses les plus remarquables arrivées en France & en Europe, depuis la feinte abolition de la Paulette, jusqu'à la condamnation d'un livre de SANTAREL Jésuite.*

PAR MICHEL LE VASSOR.

*NOUVELLE EDITION.*

AUGMENTÉE D'UNE TABLE GÉNÉRALE DES MATIERES.

TOME SECOND.



*A AMSTERDAM,*
AUX DÉPENS DES ASSOCIÉS.

*M. DCC. LVII.*



# HISTOIRE DU RÉGNE DE LOUIS XIII. ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

## *LIVRE DOUZIEME.*

## SOMMAIRE.



*EINTE abolition de la Paulette. Les Jésuites obtiennent du Roi la permission d'enseigner publiquement à Paris. Le Duc de Lerme & l'Evêque de Paris sont faits Cardinaux. Distinction du Pape pour le Cardinal Duc de Lerme. Brouillerie du Duc d'Epernon avec Luines. Affront fait à Du Vair, Garde des Sceaux, par le Duc d'Epernon. Le Duc d'Epernon se retire dans son Gouvernement de Metz. Echange de quelques Gouvernemens. Difficultés des Ministres Espagnols en Italie sur l'éxécution des Traités faits l'année précédente. Grand bruit dans le monde sur la découverte d'une prétendue conspiration des Espagnols contre la ville de Venise. Rétablissement de la paix en Italie. Les brouilleries augmentent*

*dans le Bearn à l'occasion de l'Edit pour la mainlevée des biens Ecclésiastiques. Artifices de Luines pour retenir la Reine mere. Luines tâche de gagner le Jésuite Suffren Confesseur de la Reine mere. Arnoux, Confesseur du Roi, surprend Marie de Médicis. Luines éloigne Deageant du Conseil & des affaires. Diverses intrigues en Allemagne sur la succession à l'Empire. Ferdinand Roi de Boheme s'assure la succession à la Couronne de Hongrie. Origine des troubles de Boheme. Emprisonnement du Cardinal de Clesel premier Ministre de l'Empereur. Commencement de la guerre civile en Boheme. Intrigues de l'Abbé Rucellaï pour la délivrance de la Reine mere. Le Maréchal de Bouillon propose le Duc d'Epernon comme le Seigneur le plus propre à servir la Reine mere. Premiere négociation avec le Duc d'Epernon, pour la délivrance de la Reine mere. Adresse de Rucellaï pour entrer en négociation avec le Duc d'Epernon. Le Cardinal de Savoye vient à Paris demander en mariage, pour le Prince de Piémont son frere, Madame Christine de France. Différens Princes s'entremettent pour pacifier les troubles domestiques des Provinces-Unies. Aersens fait publier différens libelles contre Barnevelt. Apologie de Barnevelt. Le Prince Maurice abat le parti Arminien dans la Gueldre & dans l'Overissel. Lettres des Etats Généraux envoyées par tout pour la convocation d'un Synode National, nonobstant l'opposition des Provinces de Hollande & d'Utrecht. Le Prince Maurice abat le parti Arminien à Utrecht. Boissise, Conseiller d'Etat du Roi de France, arrive à la Haye en qualité d'Ambassadeur extraordinaire. Ordonnance des Etats-Généraux pour la cassation des nouvelles milices en Hollande. Barnevelt, Grotius & Hogerbeets sont arrêtés à la Haïe. On dépose ensuite tous les Magistrats Arminiens des villes de Hollande. Instances des Ambassadeurs de France en faveur de Barnevelt & des autres prisonniers. Nouveau mémoire présenté aux Etats-Généraux par les Ambassadeurs de France. Réponse des Etats-Généraux au Mémoire des Ambassadeurs de France.*

---

1618. Feinte abolition de la Paulette.

ON attendoit avec impatience le fruit de l'Assemblée des Notables. Le peuple s'imaginoit que le Roi, de retour à Paris, donneroit incessamment de bons Edits en faveur de cette réformation demandée avec tant d'instance dans l'Assemblée des Etats Généraux, & promise si solemnellement à Rouen. Quelle fut, bon Dieu! la surprise du monde, quand il vit que tout ce grand fracas aboutissoit à des Arrêts du Conseil, dont l'un allarma les gens de robe, & l'autre mortifia sensiblement l'Université de Paris. *Le Droit annuel*, autrement *la Paulette*, fut révoqué *pour toujours*, portoit le premier Arrêt du 16. Janvier, *sans qu'il pût être rétabli en quelque temps & pour quelque cause que ce fût*. C'étoit abolir *l'hérédité* des charges dans toutes les formes. Il ne restoit plus qu'à pourvoir aux désordre de leur *vénalité*. Louis le promit à la fin de l'Arrêt: cela lui paroissoit, dit-il, *nécessaire pour le bien public*. Les Magistrats qui connoissoient un peu les allures du Conseil de France ne s'effrayerent pas tant que les autres. Ils jugeoient bien que le Roi ne se dépouilleroit

*Mercure François. 1618.*

1618.

pas si facilement d'un bon revenu que la *Paulette* & les *parties casuelles* lui apportoient. La vénalité des Charges demeura, & l'hérédité fut bientôt rétablie. Elles subsistent encore l'une & l'autre. Telles sont depuis long-temps les manieres des Rois de France. Ils abolissent *pour toujours* des abus : & trois jours après, ils trouvent de bonnes raisons de les remettre sur pied comme fort avantageux à l'Etat. Une pareille inconstance est la suite nécessaire du gouvernement absolu, qui n'a point d'autre but que l'utilité du Prince. Il faut bien faire semblant de retrancher certains désordres crians, pour apaiser les murmures du peuple en certaines conjonctures; sauf à les rétablir dès que le pouvoir arbitraire sera mieux affermi.

Les Jésuites obtiennent du Roi la permission d'enseigner publiquement à Paris.

*Mercure François.* 1618. *Gramond Historiarum Gallia.* 1618.

L'autre Arrêt du Conseil subsista mieux : encore trouva-t-on le moyen d'en empêcher du moins l'éxécution en partie. On peut juger de-là qu'il n'ordonnoit pas quelque chose de bon. Les amis des Jésuites à l'assemblée des derniers Etats Généraux avoient fait insérer dans le cahier du Clergé, que le Roi seroit supplié d'établir les bons Peres dans les Universités de France. Arnoux Confesseur du Roi, dont le crédit étoit grand auprès de Luines, se servit d'un prétexte si plausible, pour obtenir à ceux de sa Compagnie la permission d'enseigner publiquement les sciences dans le Collége de Clermont, malgré toutes les oppositions de l'Université de Paris, & les Arrêts du Parlement donnés sur cette affaire. De tous les articles des cahiers dressés dans l'assemblée des Etats généraux, le plus contraire au bien public fut le plus agréable à la Cour, & le mieux éxécuté dans le Royaume. L'Arrêt du Conseil en faveur des Jésuites fut donné le 15. Février. Amelot & Fouquet, Maîtres des Requêtes, eurent la commission de le faire éxécuter. Ils s'en acquitterent cinq jours après. Un grand nombre d'écoliers & de jeunes gens accoururent pour entendre la belle oraison latine qu'un Jésuite devoit prononcer à la louange du Roi. Les honnêtes-gens, qui se souvenoient du mal que la Societé avoit fait en France depuis le commencement de la ligue, demeurerent chez eux. Ils ne voulurent pas se trouver à une cérémonie qui donnoit aux Jésuites la liberté d'infecter la jeunesse des opinions pernicieuses que le Parlement & l'Université de Paris avoient si solemnellement flétries. Luines, qui poursuivoit à Rome la confiscation de ce que le Maréchal & la Maréchale d'Anere y avoient laissé, tâcha de gagner les Borgheses en les aidant à dédommager les Jésuites de ce que la Compagnie avoit perdu à Venise pour la cause de Paul V.

L'Université de Paris, déboutée par l'Arrêt de ses prétentions contre les bons Peres, n'eut plus d'autres ressources que de faire certains réglemens pour empêcher que ceux qui auroient étudié sous eux ne prissent des grades dans l'Université. Les Jésuites se plaignirent hautement des nouveaux décrets de la Faculté des Arts & de celle de Théologie. Ils crierent que c'étoit une élusion manifeste de l'Arrêt du Conseil. Le Favori, qui se soucioit fort peu des priviléges de l'Université, pourvû qu'il obtînt l'argent de Concini & de la Galigaï à Rome; Luines, dis-je, fit

1618. donner un second Arrêt qui cassoit les décrets des deux Facultés. Mais le renversement des droits & des privilèges d'un corps autrefois si considérable, & qui avoit encore de puissans protecteurs, étoit trop visible. On en remontra les dangereuses conséquences. Quelque extraordinaire qu'ait été le crédit des Jésuites sous le régne de Louis XIII, & encore plus sous celui de son fils, les bons Peres n'ont pû venir à bout d'entrer dans l'Université de Paris. Elle est la seule qui ait le bonheur de s'être garantie de leur domination en France. Les Jésuites enseignent à Paris dans leur Collége de Clermont, auquel, par une ingratitude criante envers leur premier bienfaicteur, ils ont donné depuis peu le nom fastueux de *Collége de Louis le Grand*. Ils y ont un grand nombre de pensionnaires & d'écoliers pour ce qu'on nomme les humanités, quoiqu'elles soient mieux enseignées dans l'Université. Quant à la Philosophie & à la Théologie, tous ceux qui veulent prendre des grades sont obligés d'abandonner les écoles des bons Peres, & d'aller prendre des leçons dans les Colléges de l'Université, dont plusieurs sont toujours assez florissans. Le public rendroit plus de justice au mérite des habiles Professeurs qui s'y distinguent, si l'envie de plaire au Confesseur du Roi & à ses confreres, qui regardent comme leurs ennemis les gens qui ne se déclarent pas ouvertement pour la Societé, n'obligeoit pas les personnes de qualité & de quelque distinction en France d'envoyer leurs enfans au Collége des Jésuites, du moins pour les humanités.

Le Duc de Lerme & l'Evêque de Paris sont faits Cardinaux.

*Mémoires de Rohan. Liv. I.*

*Vie du Duc d'Epernon. Liv. VII.*

Pendant que la Cour étoit occupée de l'affaire des Jésuites qui faisoit beaucoup de bruit, il en survint une nouvelle qui donna du chagrin au Roi, & qui eut de grandes suites par le mécontentement du Duc d'Epernon. Nous l'allons voir paroître sur la scene avec plus d'éclat que jamais. Le Pape fit au mois de Mars une promotion de Cardinaux pour les Couronnes. Le Duc de Lerme, âgé de soixante-dix ans, fut nommé sans avoir brigué le chapeau. Paul V. qui avoit ses raisons de gagner le premier Ministre du Roi d'Espagne, fit toutes les avances. Et Lerme se conduisit avec tant de dignité, qu'il parut faire grace à la Cour de Rome, en acceptant une de ses plus grandes faveurs, que les Princes lui demandent souvent avec un empressement bas & ridicule. On ne fut pas si tranquille à la Cour de France sur la promotion future. Le Duc d'Epernon demandoit le chapeau pour son troisiéme fils; & la promesse que le feu Roi avoit faite de lui donner sa nomination fut renouvellée plusieurs fois par la Reine mere. Mais la face des affaires étant changée par la disgrace du Duc d'Epernon, & par l'éloignement de Marie de Médicis, Villeroi se mit en tête de faire donner le chapeau à Marquemont, Archevêque de Lyon, sa créature. Le bon Prélat étoit allé dans cette espérance faire les fonctions d'Ambassadeur à Rome. Il perdit son plus grand appui par la mort de Villeroi. Gondi, frere du Duc de Retz, Evêque de Paris profita de l'occasion. Il gagna Deageant qui pouvoit tout auprès de Luines. Le voilà donc le Cardinal de Retz par le crédit du Favori. On dit qu'il fit à Luines & à Deageant des soumissions infames & des promesses

indignes d'un homme de bien. Le nouveau Cardinal tint religieusement la parole qu'il avoit donnée de se dévouer aveuglement aux volontés du Favori. Ayant été nommé chef du Conseil, il y parut faire plutôt l'office de premier Commis de Deageant, que tenir le rang d'un Cardinal. 1618.

Distinction du Pape pour le Cardinal Duc de Lerme.

*Mémoires pour l'Histoire du Cardinal de Richelieu.* 1618.

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. IV. pag.* 525. 526.

Lerme en usoit tout autrement en Espagne. Gaëtan Archevêque de Capoue, Nonce à Madrid, prétendoit ne faire aucune distinction entre le Cardinal Duc & les autres Cardinaux : il ne vouloit traiter Lerme que de *Seigneurie Illustrissime*. L'Espagnol, qui croyoit honorer la pourpre Romaine en la prenant, demandoit qu'on le traitât *d'Excellence Révérendissime*. Le terme pompeux *d'Eminentissime* n'étoit pas encore inventé. Cela fit quelque contestation ; mais le Pape étoit d'humeur à faire encore de plus grands honneurs au premier Ministre de sa Majesté Catholique. Paul V. s'étoit mis en tête d'obtenir, pour le Prince de Sulmone son neveu, la qualité de Grand d'Espagne. Quand le Pape fait Cardinaux des gens qui ne sont pas à Rome, on ne leur envoye ordinaiment que la calote rouge par un Camérier. En certaines occasions, les Papes avoient envoyé le chapeau & l'anneau de Cardinal à des Princes du sang Royal en France, à des Archiducs de la Maison d'Autriche, ou bien à des Prélats d'une grande distinction. Sixte V. crut que le chapeau rouge méritoit bien que les Princes de Maison souveraine se donnassent la peine de le venir recevoir eux-mêmes des mains du Pape. Il fit une Bulle pour défendre l'envoi des chapeaux, & pour obliger tous les Cardinaux, sans aucune distinction de qualité, à prendre le leur aux pieds du Saint Pere. Un réglement de si grande importance pour la Religion n'avoit point encore été violé. Paul V. voulut en dispenser le Duc de Lerme. L'Evêque d'Amelia, nommé Nonce en Espagne, fut chargé de porter le chapeau & l'anneau à son *Excellence Révérendissime*. On s'imagina que tant d'honneurs extraordinaires n'étoient qu'un artifice pour ôter la Nonciature d'Espagne à l'Archevêque de Capoue, sans que la Cour de Madrid pût se plaindre de ce qu'on appelloit un Prélat qui lui étoit fort agréable. Gaëtan s'étoit si bien insinué dans l'esprit de Philippe & de son premier Ministre, qu'il avoit fait nommer Grand d'Espagne le Duc de Sermonette son neveu, au préjudice de celui du Pape. Dans le dessein de punir un Nonce plus attentif à ses propres affaires, qu'à celles de son Maître, le Cardinal Borghese trouva l'invention d'envoyer un nouveau Nonce en Espagne, en faisant des honneurs extraordinaires au Duc de Lerme, qu'on ménageoit encore, pour obtenir au Prince de Sulmone la qualité de Grand d'Espagne.

Le Roi de France témoigna son mécontentement de ce que le Pape traitoit le nouveau Cardinal Espagnol avec tant de distinction. Car enfin, on n'avoit envoyé que la calote rouge au Cardinal de Guise, issu d'une Maison certainement plus illustre que celle de Sandoval en Espagne, dont le Duc de Lerme étoit le chef. On répondit à Rome, que Paul V. n'accordoit cette distinction qu'en considération du grand âge du nouveau Cardinal, & de ce qu'il étoit chargé de l'administration des affaires

1618. de sa Majesté Catholique. *Ces deux raisons*, dit-on à Marquemont, *ne permettent pas au Duc de Lerme de venir à Rome. Le Cardinal de Guise est jeune, rien ne l'empêche de sortir de France. Si le Cardinal du Perron n'avoit pas reçu le chapeau, le Pape ne feroit pas difficulté de le lui envoyer, en considération de son âge avancé & de son rare mérite.* Que de puérilités dans les affaires les plus sérieuses des Princes & des Grands! Louis ressentit vivement les égards du Pape pour une Couronne rivale; mais il fallut souffrir la préférence. Sa Majesté ne put s'empêcher de dire au Nonce Bentivoglio, qu'elle étoit fort scandalisée que le Pape se déclarât partisan d'Espagne, au lieu de se conduire en pere commun. Les Souverains méritent que la Cour de Rome leur donne souvent de pareils chagrins. Ils veulent bien s'y exposer. Que leur importe d'avoir des sujets Cardinaux, ou non? Qu'on envoye une calote, ou bien un chapeau? L'un seroit aussi méprisable que l'autre, si les Rois de la communion du Pape se faisoient mieux instruire de la Religion qu'ils professent, & de l'autorité légitime des Souverains en ce qui regarde les affaires de l'Eglise. Que ne témoigne-t-on en France & ailleurs la même indifférence que le Duc de Lerme. Le Pape y jetteroit ses bonnets & ses chapeaux rouges à la tête des personnes les plus distinguées.

Brouillerie du Duc d'Epernon avec Luines.

*Vie du Duc d'Epernon. Liv. VII. Mémoires de Rohan. Liv. I.*

L'espérance que le Duc d'Epernon avoit conçue d'obtenir le chapeau de Cardinal pour l'Archevêque de Toulouse, son troisiéme fils, lui paroissoit assez bien fondée. Il avoit la promesse du feu Roi: on le lui avoit confirmée plusieurs fois depuis. Dès qu'il fut revenu à la Cour après la mort du Maréchal d'Ancre, sa Majesté lui fit toutes les caresses imaginables. Luines demandoit avec empressement son amitié. Et le Duc, prévenu par mille bons offices, ne doutoit point que le Favori ne pensât sérieusement à gagner ses bonnes graces. Les gens qui ont bonne opinion d'eux-mêmes croyent aisément qu'on les recherche & qu'on les distingue. Tout alla bien jusqu'à la promotion du Cardinal de Retz. Irrité de ce que le Favori avoit appuyé celui-ci au préjudice de l'Archevêque de Toulouse, Epernon commença de se plaindre hautement du Favori. Et Luines, averti de tout, chercha les occasions de rabattre la fierté d'un Seigneur qui prétendoit se faire un mérite dans le monde, en ne voulant jamais plier devant aucun Favori, quoiqu'il fût lui-même redevable de son élevation à l'amitié déréglée que le Roi Henri troisiéme eut toujours pour ses mignons. Les grands droits de la charge de Colonel général de l'Infanterie Françoise, dont Epernon se trouvoit revêtu, ne fournirent que trop de moyens à Luines de donner souvent quelque mortification au Duc. On lui contestoit aujourd'hui une chose, & demain une autre: cette méthode réüssit fort mal au Favori. Bien loin d'arrêter les emportemens d'un esprit altier & fougueux, on l'irritoit encore plus.

Les Partisans secrets de la Reine mere aigrissoient volontiers ces deux hommes l'un contre l'autre. La rigueur avec laquelle on avoit traité quelques serviteurs de cette Princesse la mit au désespoir. Elle prit la résolution de se retirer de la véritable prison où le Favori la faisoit garder

à Blois. Ses Partisans cherchoient les moyens de la délivrer; & ils ne trouvoient point d'homme plus propre que le Duc d'Epernon à former une si belle entreprise. Mais comment lui en feront-ils la proposition, tant qu'il sera en bonne intelligence avec Luines? Il fallut donc les brouiller premierement, & proposer ensuite au Duc mécontent, de se venger du Favori par un coup d'éclat. Les Partisans de Marie de Médicis profiterent habilement de la conjoncture, quand ils virent qu'Epernon, chagrin de la promotion du nouveau Cardinal, déclamoit contre le Favori. Les uns firent peur à Luines du grand pouvoir & de l'extrême fierté du Duc, *qualités insupportables*, dit fort bien Rohan, *à un homme qui se voit lâchement adoré de tout le monde*. Pendant que ceux-ci parloient au Favori contre Epernon, les autres aigrissoient son esprit violent & hautain, qui ne pouvoit s'accoutumer à plier devant un Fauconnier élevé depuis quelques mois à la charge de premier Gentilhomme de la chambre. 1618.

Affront fait à Du Vair Garde des Sceaux par le Duc d'Epernon.

Quelle fut la joie de Marie de Médicis, quand elle apprit peu de temps après, la rupture ouverte entre le Favori, que dis-je? entre le Roi même & le Duc d'Epernon! Cela relevoit merveilleusement les espérances de la Reine prisonniere. Du Vair, Garde des Sceaux, prenoit le pas sur les Ducs & Pairs au Conseil du Roi & dans les assemblées. Ces Messieurs souffroient avec une extrême impatience l'orgueil d'un Magistrat caché sous les apparences d'un air modeste & philosophe; mais aucun d'eux n'osoit s'opposer ouvertement à l'entréprise du Garde des Sceaux. Les Ducs de Montmorenci, d'Usez, de Montbazon, de Retz, & quelques autres découvrirent leur chagrin à Epernon, comme au plus vieux de tous ceux du même rang. On n'eut pas besoin de chercher des raisons pour lui persuader de soutenir les droits de sa dignité contre Du Vair, dont les manieres graves & pédantesques ne le choquoient pas moins, que son étroite liaison avec le Favori. Le Chancelier de Silleri, jaloux de ce que le Garde des Sceaux avoit plus de crédit que lui à la Cour, anima encore Epernon à mortifier publiquement du Vair. Je ne blâmerois pas le Duc d'avoir humilié un Magistrat trop orgueilleux; car enfin l'office de Garde des Sceaux n'est point une charge de la Couronne, ce n'est qu'une simple commission; si Epernon avoit mieux pris son temps & ses mesures. Pour faire son coup avec plus d'éclat, il choisit exprès le jour da Pâques, & l'Eglise de S. Germain de l'Auxerrois, où le Roi accompagné de toute sa Cour entendoit la Messe solemnelle. Du Vair n'avoit pas manqué de se mettre au-dessus des Ducs & Pairs; mais il ne garda pas long-temps sa place. Epernon vient le prendre par le bras, l'en fait sortir, & lui parle avec le dernier mépris. Le Magistrat, confus & irrité d'un affront si public, sort de l'Eglise, attend le retour de Luines qui suivoit le Roi, & fait entendre au Favori que le Duc d'Epernon en veut plus à Luines qu'à ses amis & à ses créatures.

*Vie du Duc d'Epernon. Liv. VII. Mémoires du Duc de Rohan. Liv. I.*

L'affaire fit grand bruit dans le monde. Le Favori la tourna de telle maniere que Louis fut extrêmement irrité contre Epernon. Luines re-

1618. *Journal de Bassompierre.*

présentoit à sa Majesté, que le Duc, mécontent de ce qu'on ne lui donnoit pas assez de part au gouvernement, avoit formé un puissant parti à la Cour, & qu'il s'étoit mis à la tête de tous les Ducs & Pairs, qu'on avoit gagnés sous prétexte de soutenir leurs droits contre les prétentions du Garde des Sceaux. Ces discours faisoient une profonde impression dans l'esprit d'un jeune Prince soupçonneux & jaloux de son autorité. Louis dissimula son ressentiment, jusqu'à ce qu'il se présentât une occasion de le faire connoître au Duc. Il mande Epernon & le Garde des Sceaux, afin de les raccommoder. Le Duc se plaignit avec aigreur de ce que Du Vair prenoit un rang qui ne lui appartenoit pas : & le Garde des Sceaux, fier de l'appui de Luines, répondit au Duc avec beaucoup de hauteur. Les voilà plus brouillés que jamais. Le Roi les appelle encore trois jours après, & leur ordonne d'être bons amis. Epernon continue de parler d'un ton si fier & si méprisant pour Du Vair, que la patience échappe au Roi. Il se leve brusquement, & traite le Duc d'une maniere dure. Sa Majesté fait signe incontinent à tout le monde qu'on sorte de sa chambre. Elle avoit pris médecine le matin. Quand Epernon fut dans l'antichambre du Roi, il en trouva la porte fermée. Le Duc commençoit à craindre qu'on ne voulût l'arrêter, lorsque Bassompierre, qui l'avoit suivi, lui montra que la porte de l'escalier dérobé étoit ouverte. Ils descendirent tous deux au plus vite. Epernon rejoint ses gens dans le Louvre, bien résolu à n'y pas revenir si facilement. Bassompierre promit de lui donner avis de tout ce qu'il apprendroit. Le Duc ne manqua pas d'être bien averti. La Princesse de Conti & le Chancelier de Silleri l'informoient éxactement des choses qui le regardoient.

Le Duc d'Epernon se retire dans son Gouvernement de Metz. *Vie du Duc d'Epernon. Liv. VII. Journal de Bassompierre.*

Bassompierre, qui se faisoit un principe de politique d'être bien avec tout le monde à la Cour, & de n'embrasser point d'autre parti que celui du Roi, parla de l'affaire du Duc d'Epernon au Favori. *M. d'Epernon*, lui dit Luines, *a dessein d'aller dans son Gouvernement de Metz : qu'il avance un peu son voyage. Je crains que ses ennemis n'irritent le Roi contre lui.* Le Favori donnoit assez à connoître qu'il avoit envie que le Duc sortît de la Cour. Bassompierre en avertit Epernon, qui demanda seulement la permission d'aller prendre congé de sa Majesté. On lui répondit qu'il seroit bien reçu ; & Bassompierle lui porta parole qu'il pouvoit aller au Louvre sans rien craindre. Tout se passa doucement. Epernon fit ses complimens, & le Roi alla ensuite pour deux ou trois jours à Vanvres près de Paris. Un autre que le Duc seroit sorti de Paris au plutôt & sans bruit ; mais ce n'étoit pas là son humeur. Il voulut faire ses adieux en grande pompe accompagné de ses deux fils, de ses amis, & suivis de plusieurs Gentilshommes à cheval. On alloit le voir en foule chez lui : & sans rien diminuer de sa fierté, il bravoit encore ses ennemis dans sa disgrace. Le Roi, en colere de ce que le Duc parloit d'être encore cinq ou six jours à Paris, dit à Bassompierre, *je retournerai demain au Louvre : si je trouve encore M. d'Epernon en ville, il n'en sortira pas quand il voudra.* Bassompierre alla promptement disposer le Duc à partir incessamment. Le voilà donc dans

sa maison de Fontenai en Brie. Il y passe froidement quelques jours à se divertir, & à recevoir encore les visites de ses amis. On ne manqua pas de faire entendre au Roi que cet esprit incapable de plier bravoit sa Majesté. Elle ordonne à ses chevaux-légers & à quelques Compagnies Suisses de marcher vers Fontenai. Le Chancelier de Silleri ne perd point de temps, il envoye dire au Duc qu'on va l'investir dans sa maison. Allarmé de la nouvelle, Epernon monte à cheval dès la nuit même, essuye un fort mauvais temps, & se rend à Metz avec toute la diligence possible. 1618.

On se doutoit bien à la Cour qu'il ne demeureroit pas en repos dans son Gouvernement, & qu'il trameroit quelque chose à la premiere occasion. Luines voulut avoir un bon espion à Metz, qui l'avertît fidellement de toutes les démarches d'Epernon. Mais il se trouvoit peu de gens qui voulussent se charger d'une commissiou fort dangereuse. Le Duc avoit dans sa maison certaines gens d'éxécution, fort habiles & fort prompts à donner des coups de bâton au premier signe que leur maître faisoit. On les nommoit *les Simons*. Je ne sçai quel étourdi alla s'offrir à Luines. On le prend au mot : & il part dans l'espérance d'obtenir bien-tôt la récompense du service important qu'il se flate de rendre au Favori. La chose ne fut pas si secrete, que le Duc ne fût bien averti du dessein & du départ de ce personnage. On l'arrête à la porte de Metz : on lui fait essayer toutes les rigueurs ordinaires dans une ville frontiere éxactement gardée. Quatre soldats des plus brutaux ont ordre de le conduire dans une hôtellerie marquée, & de le traiter le plus mal qu'ils pourront. L'hôte bien instruit vient le soir demander le nom de l'inconnu & l'écrit dans un grand livre, Ce n'est pas tout. Voici quatre *Simons* dans sa chambre pour le garder à vûe. *On craint*, *Monsieur*, lui disent-ils, *que vous ne soyez un espion. Vous voulez peut-être observer la Place, reconnoître les défauts, & les faire sçavoir aux ennemis du Roi.* La patience de l'homme ne fut pas long-temps à l'épreuve d'un pareil traitement. Les *Simons* ne lui donnoient pas un moment de repos. Quand il se mettoit au lit, les autres se couchoient auprès de lui : ils l'entretenoient de leurs prouesses & de leur expérience à bâtonner les ennemis de leur maître. Le pauvre homme effrayé demande enfin grace au Duc : il le conjure de lui donner la permission de s'en retourner à Paris. On la lui accorde après quelques difficultés. L'espion du Favori, sifflé tout publiquement à Metz, alla essuyer encore les railleries de la Cour & des Parisiens, qu'on eut grand soin d'instruire de tout ce qui s'étoit passé.

*Vie du Duc d'Epernon. Liv. VII*

Le mécontentement du Duc d'Epernon augmenta l'inquiétude que certaines affaires donnoient à Luines. La mainlevée des biens Ecclésiastiques de la Souveraineté de Bearn y causoit de grands mouvemens, & dans les Provinces voisines où le parti Protestant étoit nombreux & puissant. L'infraction des priviléges du Bearn effrayoit tous les Réformés. Ils craignoient que la Cour ne donnât de grandes atteintes aux Edits de pacification, quand elle auroit réduit le Bearn à se contenter de ce que le Roi voudroit bien lui accorder après avoir réüni à la Couronne une

Echange de quelques Gouvernemens.

*Mercure François. 1617.*

1618. Principauté qui se croyoit entierement indépendante & séparée du Royaume de France. D'un autre côté, Marie de Médicis impatiente dans son exil, ou plutôt dans sa prison à Blois, avoit son parti à la Cour : & Luines toujours incertain s'il s'accommoderoit avec elle, ou bien avec le Prince de Condé, appréhendoit que les Grands Seigneurs, indignés de son crédit & de son élevation, ne se liassent ensemble pour le retour de la Reine mere, dont la libéralité leur plaisoit plus que l'humeur avare & intéressée d'un Favori, qui prenoit tout pour lui & pour ses deux freres. Luines tâcha de gagner le Duc de Mayenne en lui faisant donner le Gouvernement de Guyenne, au lieu de celui de l'Isle de France & de quelques villes voisines de Picardie. Le Favori crut que ce poste étoit à sa bienséance : & le Duc de Mayenne aima mieux une Province plus considérable, & plus éloignée de Paris. La Cour étoit d'ailleurs bienaise de mettre à la porte du Bearn un Seigneur naturellement ennemi du parti Réformé, dont il arrêteroit les mouvemens en Guienne. En prenant le Gouvernement de l'Isle de France, Luines se démit de la Lieutenance Générale en Normandie. Ornano, Colonel des Corses, en fut gratifié. C'étoit un homme de mérite que Luines vouloit avancer. Il fut fait Gouverneur du Duc d'Anjou, frere unique du Roi, l'année suivante, après la mort du Comte du Lude. On rend cette justice à Ornano, qu'il prit un soin particulier de réparer le mal que la négligence & le peu d'habileté de son prédécesseur avoient fait. Il corrigea les mauvaises habitudes que le jeune Prince prenoit, il tâcha de lui inspirer de bons principes.

*Mémoires anonymes sur le Duc d'Orléans.*

Difficultés des Ministres Espagnols en Italie sur l'éxécution des Traités faits l'année précédente.

*Nani Historia Veneta. Liv. III. 1618.*

Une autre chose inquiétoit le Roi & son Favori, qui craignoient une rupture avec la Couronne d'Espagne. Les Ministres du Roi Catholique chicanoient toujours sur l'éxécution des Traités de l'année précédente entre le Roi de Boheme & la République de Venise ; entre le Duc de Savoye & le Duc de Mantoue. Parlons premierement de ces affaires étrangeres ausquelles Louis XIII. eut part : nous reviendrons ensuite à celles du Bearn & de Marie de Médicis. Mathias Empereur & Ferdinand Roi de Boheme avoient de grandes raisons de finir leur affaire avec les Vénitiens : les mouvemens qu'on craignoit dans la Boheme leur faisoient souhaiter la paix du côté de l'Italie. L'éxécution du Traité ne put pas être si prompte de leur part, ni de celle du Sénat. Le Doge Bembo mourut, & Nicolas Donato lui succeda. Celui-ci n'avoit possédé qu'un mois la premiere dignité de la République, Antonio Priuli, l'un des Commissaires nommés pour l'éxécution des articles du Traité, fut élu Doge. Ces incidens, & quelques autres de la part des Impériaux retarderent l'entiere conclusion de l'affaire. Mais ce ne fut pas là le plus grand obstacle. Ossone, Viceroi de Naples, continuoit ses courses dans le Golfe Adriatique ; soit qu'il eût en tête l'horrible dessein qu'on lui attribue contre la Ville de Venise ; soit que ce fût un effet de son humeur vaine & capricieuse. Il refusoit, sous divers prétextes, de retirer ses Vaisseaux du Golfe. Tantôt il demandoit que les Vénitiens congédiassent les troupes Hollandoises qu'ils avoient prises à leur service ; une

autrefois il vouloit que les sujets du Roi d'Espagne fussent éxempts de tous les droits que la République leve sur les marchandises dans le Golfe. En certaines occasions, le Viceroi parloit comme s'il n'avoit pas d'autre dessein que d'attaquer les Infideles. N'osant pas refuser rrop ouvertement d'obéir aux ordres que la Cour de Madrid lui envoyoit de laisser les Vénitiens en repos, il tenoit sa Flotte à Brindes, on auroit cru qu'il attendoit l'occasion d'entreprendre quelque chose contre les Turcs en Dalmatie. Le Sénat voyoit bien que les Espagnols lui vouloient plus de mal, qu'aux Ottomans. Ennuyé d'une si longue véxation, il envoya ordre au Capitaine Général de mettre la Flotte Vénitienne en mer, & de prendre autant de vaisseaux qu'il pourroit sur le Viceroi de Naples. 1618.

Dom Pedro de Tolede, Gouverneur de Milan, ne paroissoit pas mieux intentionné pour la paix. Quelques instances que le Marquis de Béthune Ambassadeur de France lui fît d'éxécuter enfin le Traité d'Ast, puisque le Duc de Savoye congédioit ses troupes, & qu'il faisoit tout ce qu'on avoit éxigé de lui; Dom Pedro trouvoit un nouveau sujet de chicaner sur les démarches de Charles Emmanuel. Il y manquoit toujours quelque chose à son gré. Cela ne pouvoit pas être autrement. Le Duc, attentif & vigilant, voyoit de grandes raisons de se défier de la sincérité des Espagnols. Dom Pedro étoit tellement amoureux de Verceil sa conquête, qu'il paroissoit plus disposé à recommencer la guerre qu'à rendre une Place qui lui avoit tant coûté. La prudence vouloit donc que Charles Emmanuel se tînt sur ses gardes, & qu'il ne désarmât qu'avec certaines précautions. Et c'est ce qui fournissoit au Gouverneur de Milan tous ses différens prétextes de reculer. Cependant le Duc de Savoye & le Sénat de Venise prirent de nouvelles allarmes, sur la mauvaise foi que les Espagnols faisoient paroître de tous côtés. Charles Emmanuel & la République entrent dans un nouveau Traité pour leur défense commune. Le Sénat avoit déja fourni plus de deux millions de livres au Duc depuis le commencement de la guerre. On s'engage de lui donner encore quatre-vingt-dix mille écus par mois; & il promet de faire diversion avec quinze ou vingt mille hommes de pied & deux ou trois mille chevaux, en cas que les Espagnols attaquent la République: bien entendu que le Sénat fournira la même somme au Duc, si le Gouverneur de Milan continue de faire la guerre à son Altesse; & que les deux Parties n'entreront en aucun Traité de paix que d'un commun consentement. On sollicita les Princes d'Italie de former une ligue pour se garantir de l'esclavage dont l'Espagne sembloit menacer également tous les voisins. Mais les remontrances furent inutiles. Aucun ne voulut se brouiller avec une puissance plus formidable en apparence qu'en effet. Le Pape, qui donne ordinairement le branle aux affaires générales des Princes d'Italie, étoit dans les intérêts de la Couronne d'Espagne; il en briguoit les fafaveurs. Les Vénitiens & le Duc de Savoye n'étoient nullement bien dans son esprit.

1618. La patience commençoit d'échapper au Roi de France. Il s'imagine que la lenteur & les difficultés des Ministres d'Espagne en Italie sont fondées sur cette opinion, que la France, pleine de factions & de jalousies au-dedans, n'étoit pas en état de faire passer assez de troupes en Italie pour réduire le Roi d'Espagne à tenir exactement ce qu'il avoit promis dans les derniers Traités. Louis, chagrin de ne voir point la fin de tant d'embarras, envoie à Turin Modene, confident de son Favori, en qualité de son Ambassadeur extraordinaire. Il devoit conjurer Charles Emmanuel, au nom du Roi, de faire tout ce que sa Majesté lui proposeroit, & de mettre une bonne fois les Espagnols hors d'état de chicaner sur quoi que ce fût. Le Roi promettoit au Duc que si le Gouverneur de Milan refusoit après cela d'éxécuter les paroles données & les Traités faits, sa Majesté iroit l'y contraindre elle-même, & reprendre les Places que les Espagnols avoient prises en Piémont. Modene & Béthune firent conjointement de nouvelles instances à Dom Pedro, qui les éluda toujours avec ses excuses frivoles. Louis parut alors en colere contre les Espagnols. Il mande le Duc de Monteleon Ambassadeur de sa Majesté Catholique, & lui dit avec assez de hauteur & de fierté. *M. l'Ambassadeur, je sçai la véritable cause de la lenteur du Gouverneur de Milan à donner satisfaction au Duc de Savoye mon oncle. On fait accroire au Roi votre maître que je n'oserois sortir de mon Royaume pour secourir mes Alliés. Je veux bien qu'il sçache que mes affaires ne sont pas en si mauvais état qu'il se l'imagine. Mais, quand tout devroit se bouleverser en mon absence, rien ne m'empêchera de passer les monts, & d'aller contraindre le Roi votre maître à tenir la parole qu'il m'a donnée, & dont le Duc de Savoye s'est contenté à ma considération.* Louis disoit quelquefois encore devant ses Courtisans, afin qu'on le rapportât à l'Ambassadeur d'Espagne : *Si le Roi Catholique ne rend pas Verceil, comme il me l'a promis, je serai obligé de lui déclarer la guerre. Si nous en venons-là, je veux que le Maréchal de Lesdiguieres me mette l'épée à la main.*

*Histoire du Connétable de Lesdiguieres. L. IX. Chap. 9. & 10.*

Grand bruit dans le monde sur la découverte d'une prétendue conjuration des Espagnols contre la ville de Venise.

On prétendit que Louis ne devinoit pas bien la cause véritable des longueurs affectées des Ministres du Roi Catholique en Italie. Ils attendoient, dit-on, le succès de la conjuration formée par le Triumvirat Espagnol, pour perdre sans ressource la République de Venise. Le Duc d'Ossone, le Marquis de Bedmar, & Dom Pedro de Tolede avoient entrepris de défaire leur maître des ennemis les plus dangereux & les plus déclarés de son aggrandissement en Italie & ailleurs. Je ne m'arrêterai point à décrire les circonstances de cette intrigue, qui fit si grand bruit dans le monde. Un Auteur fameux en a donné l'histoire écrite avec beaucoup d'esprit & de politesse. L'envie qu'il a eue d'imiter de fort près un des plus beaux morceaux de l'Antiquité, je veux dire, l'histoire de la conjuration de Catilina par Salluste, n'a-t-elle point porté l'Ecrivain moderne à rechercher plutôt ce qui devoit contribuer à l'embellissement de son sujet, qu'à donner une relation éxacte & fidele ? Il devoit bien nous dire quelque chose des raisons qu'on eut alors, & que nous avons encore, de douter de la vérité des bruits que les Vénitiens répandirent

*L'Abbé de S. Réal.*

dans toutes les Cours de l'Europe. Beaucoup de gens crurent, à Rome & ailleurs, que si la conjuration contre Venise n'étoit pas une fable inventée pour des raisons politiques & secrettes, le Sénat prit du moins l'allarme un peu trop vîte, & qu'une terreur panique lui fit sacrifier légerement, sur de simples soupçons, la vie de plusieurs personnes. Voici en peu de mots ce qu'on dit alors dans le monde. 1618.

Vers le 15. Mai de cette année *le Conseil des Dix* à Venise prétendit avoir découvert une horrible conjuration contre leur ville & contre leur République, tramée par le Marquis de Bedmar Ambassadeur d'Espagne, & appuyée par le Duc d'Ossone Viceroi de Naples, & par Dom Pedro de Tolede Gouverneur de Milan. Certaines gens apostés, disoit-on, devoient mettre le feu à l'Arsenal, faire sauter l'endroit où se fait la monnoye, se saisir des postes les plus avantageux de la ville, tuer enfin les principaux de la Noblesse dont les maisons furent marquées. Dans la confusion qu'un pareil désordre auroit causé, on devoit faire avancer des brigantins du Viceroi de Naples & des barques propres à voguer sur les canaux, & à venir dans les ports, dont les conjurés avoient sondé la largeur & la profondeur. Quelques gros vaisseaux auroient suivi ceux-ci, dans le dessein d'attendre près de la ville le succès de l'entreprise. On avoit encore pratiqué, dit-on, des intelligences à Creme & dans quelques autres villes de terre ferme, dont le Gouverneur de Milan prétendoit se rendre maître. Il est certain qu'une pareille conjuration, bien conduite & bien soutenue, étoit capable de renverser de fond en comble & la ville & la République de Venise. Mais on ne voit pas que les conjurés fussent en assez grand nombre, ni qu'ils eussent les choses nécessaires pour une affaire aussi difficile. Les Auteurs Vénitiens conviennent eux-mêmes que le dessein ne pouvoit pas s'éxécuter. Cependant le Sénat fit mourir secretement ceux qu'il croyoit complices de la conjuration, & il ordonna qu'on rendroit à Dieu des actions solemnelles de graces pour la préservation miraculeuse de la ville & de la République. Le peuple animé auroit mis en piéces le Marquis de Bedmar & tous ses domestiques, si le Sénat n'avoit pas donné les ordres nécessaires pour les faire sortir en sûreté.

*Nani Historia Veneta. Liv. III. 1618. Vittorio Siri Memorie recondite. pag 447. 448. &c.*

Cette maniere d'éxécuter les accusés en secret, & l'affectation de supprimer tout ce qui auroit pû convaincre les Ministres du Roi d'Espagne d'être les Auteurs d'un si noir attentat, confirmerent les soupçons qu'on avoit de la fausseté d'une conjuration, dont l'éxécution paroissoit impossible, & qu'un homme aussi habile & aussi pénétrant que le Marquis de Bedmar ne devoit pas espérer de faire réüssir. La conduite du Sénat donna de grands avantages aux Espagnols. Ils soutinrent hautement, & les Ministres du Roi de France & du Pape en parurent persuadés, que les bruits répandus n'étoient qu'un artifice des Vénitiens pour faire leur cour au Grand Seigneur, en lui sacrifiant la vie de Jacques Pierre. Ce fameux Pirate dans les mers du Levant, qu'on fait le principal Acteur de la conjuration, étoit fort odieux aux Turcs, à cause des grandes prises qu'il avoit

1618. faites sur eux. Un Chiaoux envoyé de la Porte à Venise avoit demandé la mort de Jacques Pierre. On sçavoit à Constantinople que cet homme hardi & entreprenant connoissoit parfaitement bien les côtes de l'Archipel, & le fort & le foible des Places & des Ports de l'Empire Ottoman. Le Corsaire avoit donné différentes instructions au Duc d'Ossone pour surprendre facilement quelques Places des Turcs. Le Duc de Nevers entretenoit aussi une assez grande correspondance avec Jacques Pierre, qui envoyoit des mémoires à ce Seigneur, & qui lui promettoit ses services pour l'éxécution de certains projets que le Duc avoit formé du côté de la Morée. Tous ces papiers furent trouvés dans la cassette de Jacques Pierre, après que le Sénat l'eut fait jetter dans la mer. Le soin que les Vénitiens prirent de les envoyer à Constantinople, & d'avertir le Divan des desseins qn'on méditoit en Espagne & ailleurs, fit un tort extrême aux Vénitiens en Italie & en France. Bien des gens se mocquerent de leur prétendue conjuration. Ils furent accusés d'avoir fait mourir injustement des personnes innocentes. Marquemont, Archevêque de Lyon, qui faisoit alors les fonctions d'Ambassadeur à Rome, écrivit sans façou au Roi de France, que si ce qu'on disoit à Rome de l'injustice & de la cruauté des Vénitiens étoit véritable, ils méritoient qu'on fît *un autre Traité de Cambrai, & que tous les Princes Chrétiens se liguassent contre des hommes si méchans & si scélérats.* Approfondissons un peu les raisons qu'on a de douter de la vérité des bruits répandus de cette horrible conjuration des Espagnols contre Venise. Cela peut servir à nous convaincre de l'incertitude qui se trouve souvent dans les plus grands événemens dont les Auteurs enrichissent leurs histoires, & à nous faire voir jusques où la dissimulation & la politique peuvent aller.

*Memoires pour l'Histoire du Cardinal de Richelieu, 1618.*

Leon Brulart, Ambassadeur de France à Venise, écrivit à Puisieux Secrétaire d'Etat & au Marquis de Béthune que la conjuration étoit imaginaire. *Une chose de cette importance*, disoit-il de fort bon sens, *mériteroit bien d'être éclaircie au yeux du public : on devroit en montrer les preuves, & faire voir au monde la déposition des témoins & la confession des coupables. Tout se fait ici dans un fort grand secret ; & les Juges disent ce qu'il leur plaît. Pourquoi jetter dans la mer, sans aucune forme de procès, ceux qu'on nomme les principaux chefs du complot ? Il falloit les interroger & les entendre. La premiere chose que fit Jacques Pierre en se donnant au service de la République, ce fut d'instruire à fond le Sénat du dessein que le Duc d'Ossone avoit formé pour surprendre la ville de Venise. On a écouté cet homme ; on a pris ses conseils sur les moyens de prévenir le Viceroi de Naples. Quelle apparence y a-t-il que Jacques Pierre entre dans une entreprise qu'il a découverte lui-même ? Voici le crime de cet infortuné. Un Chiaoux envoyé de la Porte a demandé sa mort, à cause des pirateries qu'il a exercées contre les Turcs. Le pauvre homme ne pensoit qu'à faire du mal aux infideles. Peu de jours avant sa mort, il envoyoit encore des Mémoires au Roi & au Duc de Nevers sur la facilité qu'il trouvoit à surprendre plusieurs Places des Turcs.* Je ne vois pas quel intérêt l'Ambassadeur de France avoit de justifier le Marquis de Bedmar & le Duc d'Ossone, s'il

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. IV. pag. 500. 501. &c.*

les croyoit coupables d'une action si noire. Au reste je ne blâmerois pas les Vénitiens d'avoir puni un homme qui faisoit le métier de Pirate contre les Turcs, si le Sénat s'y étoit pris d'une autre maniere. Car enfin, il n'est pas plus permis de voler les Infideles que les Chrétiens, sur un grand chemin. Cependant Jacques Pierre n'étoit pas plus coupable que les Chevaliers de Malte. A la honte du nom Chrétien, nous voyons des Religieux dont l'unique emploi, c'est d'éxercer un brigandage public sur les Turcs. Le Pape est le premier Supérieur & le protecteur d'un Ordre si bien établi. Les Princes de sa communion font des Traités de paix & de commerce avec le Grand Seigneur. Et par un motif de Religion, ils permettent aux Cadets de la premiere Noblesse de leurs Royaumes, d'aller dans un rocher de Pirates & de Corsaires, aussi cruels & plus avides encore que ceux d'Alger & de Tunis, recevoir les ordres d'un Supérieur, qui bien loin de former ces jeunes Gentilshommes à servir les pauvres dans un hôpital, comme leur Institut les y oblige, les met sur les galeres & les fait aller en course, pour troubler le commerce des Turcs en temps de paix, pour enlever leurs marchandises, & pour les faire esclaves. Les Catholiques Romains n'ont-ils pas bonne grace de se plaindre après cela de l'infidelité des pirateries, & de l'injustice des Mahometans? Je reviens à mon sujet. 1618.

*On a grande opinion*, disoit Marquemont au Roi de France, *que les Vénitiens ont voulu sacrifier le pauvre Jacques Pierre à l'alliance qu'ils négocient avec le Grand Seigneur. Le Pape m'a demandé en quels termes M. de Leon, Ambassadeur de Votre Majesté à Venise, m'a écrit sur la vraie ou prétendue conjuration. Je lui ai répondu que M. de Leon ne me dit pas grand-chose, & qu'il attend le manifeste que les Vénitiens menacent de publier.* On ne le vit point, ce manifeste; & cela confirma bien des gens dans l'opinion que le Sénat n'avoit pas découvert une si étrange conspiration, qu'il le voulut faire accroire. *J'ai demandé à l'Ambassadeur de la République*, dit le Pape Paul V. à l'Archevêque de Lyon, *les particularités de la conjuration. Il ne m'a répondu qu'en termes généraux. Ce silence*, ajoûta le Pape, *fait croire que les Vénitiens sont allés bien vîte en besogne.* Enfin, après une diligence éxacte à s'informer de la vérité de l'affaire, le Nonce du Pape à Venise écrivit à son maître, qu'il ne trouvoit aucun fondement de croire ce que le Sénat publioit de la conjuration, & que le *Conseil des Dix* n'avoit pas fait mourir un si grand nombre de gens, mais seulement *quelques miserables François*. Pour moi, je m'en tiens sur cette affaire à ce que disoient les gens les plus équitables au rapport de Marquemont: *il y eut plus de justes soupçons, que de véritable entreprise.* Je crois volontiers que certaines gens s'offrirent au Marquis de Bedmar pour mettre le feu à l'Arsenal, & pour faire entrer dans les canaux les Brigantins du Viceroi de Naples; que l'Ambassadeur d'Espagne écouta les propositions, & que les Triumvirs se purent flater que le complot réüssiroit du moins en partie. La chose ayant été découverte ensuite par quelques complices, les Vénitiens allerent trop vite, comme disoit le Pape. Peut-être aussi qu'ils ne furent pas fâchés de ren-

*Mémoires pour l'Histoire du Cardinal de Richelieu*, 1618.

1618. dre le Triumvirat Espagnol odieux dans l'Europe, & d'avoir un prétexte de presser à la Cour de Madrid le rappel du Marquis de Bedmar, dont ils craignoient l'esprit entreprenant & artificieux. Enfin, le Sénat, qui n'est pas autrement scrupuleux en politique, aura pris cette occasion de contenter la Porte Ottomanne en jettant Jacques Pierre dans la mer, & de faire sa cour au Grand Seigneur en lui découvrant tous les desseins de ce fameux Corsaire contre les Etats de sa Hautesse dans la Morée, en Macedoine & ailleurs. *Sa Sainteté m'a dit que les Vénitiens ont découvert le pot aux roses :* C'est l'expression de l'Archevêque de Lyon écrivant au Roi de France. *Ils ont envoyé tous les papiers de Jacques Pierre à Constantinople. Sur quoi le Grand Seigneur & les Bassas ont fait des caresses extraordinaires à l'Ambassadeur de Venise.*

Rétablissement de la paix en Italie.

Peu de temps après le bruit que causa dans le monde la découverte *de la vraie ou prétendue* conjuration contre Venise, les Espagnols accomplirent les Traités faits à Madrid & à Paris l'année précédente. Cette circonstance confirma bien des gens dans la pensée que les Triumvirs avoient différé si long-temps, pour attendre le succès de leur complot. Quoiqu'il en soit, le Gouverneur de Milan ne rendit Verceil que le plus tard qu'il put. Il seroit difficile de s'imaginer combien cet esprit étoit souple & fertile en chicaneries. Il fallut que le Roi de France fît déclarer encore positivement au Pape, & à Dom Pedro lui-même, que si les Espagnols n'évacuoient incessamment la ville de Verceil, il iroit les en chasser à la tête de son Armée. Quand le Gouverneur de Milan se vit poussé à bout : *Accomplissons ce malheureux Traité*, dit il en frémissant de rage & de colere. *Je ne sçai par quelle fatalité le Ciel & la terre conspirent à le faire exécuter.* Voici donc Verceil rendu au Duc de Savoye ; & le Viceroi de Naples retire en même-temps ses vaisseaux du Golfe de Venise. La paix parut alors se rétablir dans l'Italie. Mais les esprits demeuroient encore dans une grande agitation. Les soupçons & les jalousies ne se dissiperent point. Charles Emmanuel conservoit une haine mortelle contre les Espagnols. Toujours occupé de ses vastes & chimériques projets, il attendoit une occasion favorable de s'aggrandir, & il se donnoit de nouveaux mouvemens pour la trouver. Des Triumvirs Espagnols, le seul Duc d'Offone demeura en Italie. Il obtint la continuation de sa Viceroyauté par le crédit du Cardinal Duc de Lerme. Le Marquis de Bedmar fut envoyé auprès des Archiducs des Pays-bas Catholiques. Dom Pedro de Tolede fut rappellé en Espagne, & le Duc de Feria fut nommé Gouverneur de Milan.

Les brouilleries augmentent dans le Bearn à l'occasion de l'Edit pour la

Louis dissimuloit peut-être ses véritables sentimens, quand il disoit avec tant de hauteur & de confiance, que les affaires de son Royaume n'étoient point en si mauvais état, que Sa Majesté ne pût aller en Piémont, à la tête de son Armée, contraindre les Espagnols à faire justice au Duc de Savoye. Le Bearn donnoit d'assez grandes inquiétudes au Favori & aux Ministres. Ils avoient commis l'autorité du Roi pour la restitution des biens de l'Eglise dans cette Souveraineté. Jaloux de leurs

priléges

privileges & de leur liberté les Bearnois ne vouloient pas recevoir l'Edit. 1618.
Selon les maximes ordinaires d'une Cour où le Prince travaille à l'établissement de son pouvoir arbitraire, c'est assez que le Prince ait fait une démarche aux yeux du monde : on la soutient à quelque prix que ce soit. Juste, ou injuste, il n'importe. Souffrir que le peuple allegue ses droits. & qu'il ne reçoive pas aveuglément les Edits du Roi, cela paroît d'une trop dangereuse conséquence. On ne veut pas que les sujets s'accoutument à raisonner sur ce qu'on leur commande, ni qu'ils croyent pouvoir en sûreté de conscience refuser d'obéir en quelques occasions. Les Bearnois n'étoient pas encore convaincus de la vérité d'un principe qui passoit pour incontestable dans le Conseil de Louis XIII. Accoûtumés à la domination équitable & douce de leurs Souverains de la Maison d'Albret, qu'Henri IV, n'avoit pas voulu changer à leur égard, ils demandoient avec instance la conservation de ce qu'ils nommoient *leurs fors & leurs coutumes.* Le Duc de Rohan & du Plessis Mornai eussent bien voulu les aider dans un si juste dessein : mais ces deux habiles politiques étoient d'avis qu'on cherchât des voyes d'accommodement ; le Bearn ne pouvoit pas résister seul à la volonté du Roi. Engager aussi toutes les Eglises Réformées de France à soutenir les droits de cette Principauté, c'étoit exposer le Royaume aux malheurs d'une guerre civile, dont les suites pouvoient être funestes à la Réformation.

main levée des biens Ecclésiastiques.

*Vie de M. du Plessis Mornai. Liv. IV. Lettres & Mémoires du même. 1618.*

Le Maréchal de Lesdiguieres, interrogé par la Cour sur la même affaire de Bearn, conseilloit au Roi d'user de douceur & de modération. Il représentoit, aussi-bien que le Duc de Rohan & du Plessis Mornai, que l'entreprise sur le Bearn donnoit une extrême jalousie à tout le Parti Réformé, & que les gens s'imaginoient que la Cour avoit formé le dessein de renverser ensuite les Edits de pacification. Les soupçons étoient assez bien fondés. Car enfin, que devoit-on penser en voyant que le Roi, dont la Cour étoit pleine de factions & de partis, ne vouloit pas conserver les choses dans l'état où son pere, maître absolu au-dedans & redouté au-dehors, avoit cru les devoir mettre ? Il s'en fallut bien que Lesdiguieres ne témoignât autant de droiture & de zéle pour sa Religion que Rohan & du Plessis. L'avis qu'il donnoit au Roi faisoit assez connoître qu'il commanderoit volontiers l'Armée, quand on auroit besoin de lui pour réduire le Bearn, ou quelqu'autre Province. La grande maxime de ce Courtisan lâche & intéressé, c'étoit la conservation de l'autorité du Roi. *Elle doit demeurer ferme & inviolable*, disoit-il, *afin que les sujets & les étrangers la respectent également. Quand la douceur est inutile, il faut absolument employer la force, de peur que les premiers rebelles n'ayent le temps d'en faire d'autres. Si le Roi avoit toujours une bonne Armée sur pied, on n'oseroit pas entreprendre de résister à sa volonté.* C'est ainsi que les Seigneurs ont appris eux-mêmes aux Rois, comment ils s'y devoient prendre pour réduire leurs sujets à l'esclavage. Les enfans de ces Messieurs sont punis de la lâcheté de leurs peres. Nous les voyons ramper devant un Ministre qui les traite avec indignité, sans qu'ils osent s'en plaindre.

*Histoire du Connétable de Lesdiguieres. L. IX. chap. 11.*

1618. Les François admirent le bonheur d'une nation voisine qui se maintient dans le droit de punir séverement ceux qui donnent des conseils tyranniques à son Roi. Il en seroit de même chez eux, si leurs peres n'eussent pas aidé les Rois à renverser les loix les plus sacrées, & à changer l'ancienne constitution du Gouvernement de France.

*Mémoires de Rohan. Liv. I. Bernard Histoire de Louis XIII Liv. IV. Mercure François. 1618. Vie de M. du Plessis-Mornai. Liv. IV.*

Le Marquis de la Force se trouvoit dans un extrême embarras. Leurré par la promesse d'un bâton de Maréchal de France, il avoit donné sa parole à la Cour de faire recevoir dans le Bearn, dont il étoit Gouverneur, l'Edit de la mainlevée des biens Ecclésiastiques. Mais soit que le Marquis n'eut pas prévû les obstacles qu'il devoit rencontrer dans l'esprit des Bearois; soit qu'il s'apperçût que la Cour pensoit à le tromper, le voilà qui veut garder des ménagemens avec le Roi & avec les gens du pays. Il parle comme s'il étoit le mieux intentionné du monde pour ce qu'on nomme en France *le service du Roi*; on devroit dire, pour l'oppression de la liberté du peuple: & cependant la Force agit assez publiquement en faveur des priviléges de la Province. Ceux qui se conduisent de la sorte réussissent rarement. Ils deviennent suspects aux uns & aux autres. La Force se trouva bien-tôt dans cette situation fâcheuse. On pensoit même à lui ôter son Gouvernement; & la Maison de Bénac, appuyée de celle de Gramont puissante dans le pays & ennemie du Marquis, offroit à la Cour de la servir à dépouiller la Force, sans que les habitans de la Province témoignassent le moindre chagrin. Les Réformés de Bearn, irrités de ce que toutes leurs remontrances contre la restitution des biens d'Eglise ne sont point écoutées au Conseil du Roi, avoient pris la résolution de se rendre à Castel-jaloux en Guienne, & d'y conférer avec les Députés des Eglises de trois Provinces voisines sur ce que les Bearnois devoient faire dans la conjoncture présente. La Cour avertie de leur dessein envoya des ordres positifs en Guienne pour empêcher une pareille Assemblée. Castel-jaloux & Tonneins ensuite refusent de recevoir les Députés. Cela ne les déconcerte point. Ils s'en vont secretement à Orthez en Bearn. De là ils écrivirent en Cour; & font supplier le Roi d'avoir égard aux remontrances faites à sa Majesté sur les priviléges du Bearn. Louis réfuse de rien entendre de la part d'une Assemblé qu'il regarde comme illégitime & séditieuse. Il envoye Renard Maître des Requêtes, en qualité de Commissaire du Roi en Bearn, pour l'éxécution des lettres de Sa Majesté qui ordonnent la mainlevée des biens Ecclésiastiques.

Renard est fort mal reçu à Pau: on lui fait même quelques insultes. Bien loin d'enregistrer les lettres du Roi, le Conseil Souverain de la Province les déclare obtenues par surprise, & contraires *aux fors & coutumes* de la Souveraineté de Bearn. Cet Arrêt & les plaintes du Commissaire, qui se prétend outragé, font grand bruit à la Cour. Irrité d'une resistance si vigoureuse, Louis envoye au Conseil Souverain de Pau ce qu'on nomme en France des *lettres de jussion*: c'est-à-dire, un ordre de procéder incessamment à la publication & à l'execution de l'Edit pour la restitution des biens Ecclésiastiques; de punir selon la rigueu[r] [d]es loix

ceux qui ont insulté le Commissaire du Roi, & de poursuivre les gens assemblés à Orthez sans la permission de Sa Majesté. Le Conseil Souverain de Bearn ne perd point courage. Il donne un Arrêt *interlocutoire* sur les *lettres de jussion* envoyées par le Roi. En gardant le respect dû aux ordres du Prince, on déclare qu'avant que de procéder à leur éxécution, Sa Majesté sera premierement suppliée de pourvoir aux droits & aux priviléges de ses sujets Réformés en Bearn, selon les Edits des Rois ses prédécesseurs, & selon les siens propres. Les Députés à l'Assemblée particuliere d'Orthez en convoquent une générale. Il n'y avoit pas d'autre moyen d'arrêter les procédures violentes de la Cour. Et les Bearnois ne pouvoient plus défendre leurs priviléges, qu'en intéressant pour eux tout le corps des Réformés, dont le Roi & ses Ministres craignoient le soulevement. La ville d'Orthez étoit trop éloignée & peu commode. L'Assemblée générale fut donc transférée à la Rochelle vers la fin de cette année. Lescun, toujours zelé pour la conservation de la liberté de sa Patrie, publia une défense des droits du Bearn contre les entreprises du Clergé. Ses adversaires ne demeurerent pas sans replique. Ces Ecrits échauffoient les gens d'une étrange maniere de part & d'autre. On craignoit en France que l'affaire de Bearn n'y causât d'aussi grands mouvequ'en Boheme. La guerre civile s'allumoit dans ce Royaume, à l'occasion d'une nouvelle contestation entre les Evangéliques & le Clergé. Mais les intrigues de Marie de Médicis, ennuyée de son exil & de sa prison, donnerent quelque surséance aux Bearnois. L'affaire demeura indécise, jusques à ce que Luines, gagné par le Conseil d'Espagne, eût persuadé à Louis de faire plutôt la guerre à ses sujets, que de secourir ceux qui disputoient la Couronne de Boheme à la Maison d'Autrichn en Allemagne. 1618.

Artifices de Luines pour retenir la Reine mere à Blois,

Outrée de la maniere dont Barbin & quelques-uns de ses serviteurs furent traités, elle redoubla ses pratiques & ses négociations pour trouver enfin le moyen de s'échapper de Blois, & de former un parti considérable dans le Royaume, à la faveur duquel la bonne Princesse espéroit de rentrer dans le gouvernement. Luines trembloit de peur qu'elle ne vînt à bout de ses desseins. Il n'étoit pas moins hai que le Maréchal d'Ancre. Dégageant lui suggeroit différens artifices pour arrêter Marie de Médicis, qui parloit plus haut qu'auparavant. On lui proposa de tirer Barbin de la Bastille, & de le lui donner à Blois. *Si mon Intendant est coupable*; répondit-elle, *je veux bien qu'il soit puni pour moi : je suis tantôt lasse de me voir accusée tous les jours de quelque chose de nouveau. Il faut que cela finisse une bonne fois ; dusse-je me soumettre comme une simple particuliere au jugement des Magistrats du Parlement de Paris.* Quelques-fois Luines tâchoit de faire peur à la Reine mere, en feignant de vouloir s'accomoder avec le Prince de Condé. Déageant rend quelques visites à son Altesse toujours enfermée à Vincennes ; & le bruit court que le Favori négocie tout de bon avec elle, On marie déja Eleonor de Bourbon sœur du Prince, & veuve de Philippe Guillaume Prince d'Orange, avec le Duc de Monba-

*Mémoires de Rohan. Liv. I. Mémoires de Déageant. pag.* 129. 130. 131. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. IV. pag.* 555. 556.

1618. zon beau-pere de Luines. Tous ces artifices n'arrêterent ni les plaintes ni les intrigues de Marie de Médicis. Luines & les Ministres lui donnent alors mille chagrins. Ils tâchent de la réduire à demander elle-même la permission de s'en aller à Florence. Outre qu'elle ne voulut jamais prendre ce parti, le Grand Duc n'avoit point envie de la garder chez lui. Roissi ancien Conseiller d'Etat reçut ordre du Roi de résider auprès d'elle à Blois, afin de l'amuser de belles paroles, & d'observer en même-temps toutes ses démarches. Cadenet frere de Luines fit un voyage à Blois. Il lui promit que le Roi la verroit dans quelque temps. Et de peur qu'aucun Seigneur n'entreprît de l'enlever, on mit plusieurs Compagnies de Cavalerie en garnison autour de Blois. C'étoit lui dire assez clairement qu'on la tenoit prisonniere. Elle n'en doutoit pas. Il ne lui étoit pas permis de se promener hors la ville. On parloit de murer je ne sçai quelles portes du Château. Les gens de qualité qui passoient par Blois n'osoient aller rendre leurs devoirs à la Reine mere, à moins que le Favori ne leur en eût donné la permission.

*Lumieres pour l'Histoire de France dans les défenses de la Reine mere.*

Luines tâche de gagner le Jésuite Suffren Confesseur de la Reine mere.

Les Jésuites Confesseurs des Princes sont de toutes les intrigues de Cour. Marie de Médicis étoit la pénitente de Suffren; & le bon Pere avoit grand crédit sur l'esprit de Sa Majesté. On tâche de le gagner, afin qu'il employe les raisons de conscience pour persuader à la Reine mere d'attendre en repos l'effet des belles promesses que le Roi, ou plutôt son Favori, faisoient tous les jours. C'est une chose assez plaisante, que de voir deux Jésuites s'aboucher entre Paris & Blois, & négocier la plus grande affaire qui fût à la Cour de France. Seguérand vient de la part de Luines avec quelques propositions; & Suffren son confrere les écoute au nom de Marie de Médicis. Il est difficile que deux hommes egalement déliés, & qui ont des interês fort différens, conviennent ensemble. Seguérand & quelques autres Jésuites de Paris étoient dévoués au Favori. Il leur avoit obtenu la permission d'enseigner publiquement dans Paris; chose dont Marie de Médicis ne put venir à bout durant sa Régence. Une si grande faveur meritoit de la reconnoissance: & les bon Peres espéroient que Luines n'en demeureroit pas là. Seguérand fit de son mieux pour persuader à son confrere que la Reine mere devoit souffrir patiemment sa prison. Suffren ne fut pas de cet avis. Il ne s'ennuyoit pas moins à Blois que sa pénitente. Tant que Marie de Médicis demeuroit éloignée des affaires, son Confesseur étoit un homme sans crédit & sans considération. Cela n'accommodoit point Suffren réduit à dire son bréviaire, & à consoler une Princesse affligée, pendant que Séguérand avoit tous les agrémens de la Cour. Les deux Jésuites se séparerent donc sans rien conclure, assez mécontens l'un de l'autre. Dans ces interêts différens des Jésuites de Cour, la Compagnie trouve toujours son compte. Soit que le parti de la Reine mere, ou celui du Favori prévalût, il y avoit des Jésuites dans l'un & dans l'autre. Qu'importe que Suffren, ou je ne sçai quel autre particulier, ait plus ou moins de crédit pourvû que la Société conserve le sien, & qu'elle augmente ses revenus & son autorité?

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. IV. pag. 557. 558.*

Arnoux, Confesseur du Roi, n'étoit guéres moins inquiet que Luines. Il se voyoit dans une place qui est l'objet de la dévote ambition de tous les Jésuites de France. Le Favori l'y avoit mis. Que sçavoit-on si Marie de Médicis, rétablie à la Cour, ne voudroit point aussi donner de sa main un Confesseur au Roi? Chagrin du mauvais succès de la conférence de ses deux confreres, Arnoux se charge d'aller lui même à Blois. Il y porte une lettre du Roi pleine de tendresse en apparence pour sa mere. C'est la premiere fois que Louis lui avoit écrit de sa main depuis leur séparation. Le Jésuite représenta vivement à Marie de Médicis, que la mésintelligence du fils & de la mere cesseroit bien-tôt, dès que l'un seroit persuadé que l'autre n'a que de bonnes intentions pour lui, qu'elle ne pense point à former des partis, & qu'elle ne veut sortir de Blois que du consentement de son fils. *Madame* disoit l'artificieux Arnoux, *mettez moi s'il vous plaît, en main de quoi convaincre le Roi que vous êtes sincerement dans cette disposition. Je vous réponds que vous obtiendrez de Sa Majesté tout ce que vous voudrez.* Marie de Médicis y consent; & le Jésuite dresse un acte, où l'aveugle Princesse fait un serment authentique & solemnel, de ne penser désormais qu'à ce qui peut contribuer au bien des affaires, & à la prospérité du régne de son fils; de n'entretenir au-dedans ni au-dehors aucune intelligence contraire au service du Roi; de désavouer tous ceux qui voudroient entreprendre, sous le nom & sous l'autorité de la Reine mere, quelque chose contre la volonté & l'intérêt de Louis; de les denoncer quand elle les connoîtra; d'aider le Roi son fils à les rechercher & à les punir; enfin, de ne sortir de Blois qu'avec la permission de Louis. On extorqua encore le consentement de Marie de Médicis pour rendre l'Ecrit public, en cas que son fils le jugeât à propos. Jamais Roi ne fit tant de négociations & de Traités avec sa mere que Louis XIII, & jamais on n'en fit de moins raisonnables.

1618.

Arnoux, Confesseur du Roi, surprend Marie de Médicis.

*Vittorio Siri Memerie recondite. Tom. IV. pag. 558. 559. &c. Vie du Duc d'Epernon. Liv. VII.*

Il est assez vraisemblable que le Jésuite Arnoux envoya la minute de cet acte à la Cour, avant que de le faire signer à Marie de Médicis. Qui fut le plus imprudent, ou du Favori d'éxiger un pareil Ecrit, ou de la Reine mere de le donner? Dans le dessein qu'elle avoit de se mettre au plutôt en liberté, la bonne Princesse fournissoit à Luines de quoi la convaincre de parjure devant tous les hommes du monde. On ne sçait si le Jésuite Suffren fut d'avis que sa pénitente prît ainsi Dieu à témoin, pour tromper plus finement un autre Jésuite, qui cherchoit à la surprendre. Quoi qu'il en soit, Suffren sçut guérir Marie de Médicis des scrupules que son serment pouvoit lui donner. Il fit entendre à sa Majesté qu'Arnoux avoit extorqué d'elle une promesse nulle par elle même. *Vous n'avez pû, Madame*, disoit Suffren, *vous dépouiller du droit que la nature donne à tous les hommes de se mettre en liberté quand l'occasion s'en présente.* Distinction extravagante & ridicule! En promettant d'être à Blois autant que son fils le jugeroit à propos, Marie de Médicis juroit-elle de faire une chose contraire aux bonnes moeurs & au droit narurel? Les meilleurs amis de Luines le blâmerent fort d'avoir tiré de la Reine mere une

1618. déclaration qui lui ferviroit à prouver l'oppreffion qu'elle fouffroit à Blois, & à gagner un grand nombre de gens, qui auroient compaffion du trifte état d'une Princeffe, que Luines non content de retenir dans une efpece de prifon, forçoit encore à jurer qu'elle n'en fortiroit que du confentement du Roi, ou plutôt de fon Favori.

Si l'Ecrit donné par Marie de Médicis fut criminel devant Dieu, elle en tira du moins de grands avantages. Luines perfuadé qu'il la retenoit déformais à Blois par des raifons de confcience, vivoit dans une parfaite fécurité. Il n'en fçavoit guéres pour un Courtifan. Un Jéfuite avoit cru lier adroitement Marie de Médicis. Le Favori ne devoit-il pas craindre qu'un autre Jéfuite, plus fin & plus habile qu'Arnoux, ne trouvât le fecret de la délier? Louis fort content de fa mere lui écrivit des lettres obligeantes. Il lui permit d'aller en je ne fçai quel lieu de dévotion qu'elle avoit envie de vifiter. *Je voudrois, Madame,* lui difoit-il, *que mes affaires me permiffent de vous tenir compagnie. En quelqu'endroit que vous alliez, on vous fera tous les honneurs qu'on me feroit à moi même.* Ce dévot pélerinage de la Reine mere ne feroit-il point un artifice fuggéré par fon Confeffeur? On fe fervit de cette lettre pour lui perfuader qu'elle pouvoit s'enfuir de Blois en fûreté de confcience? *S'il vous eft permis nonobftant votre ferment,* lui difoit-on, *de fortir de cette ville pour aller faire vos dévotions quelque part, vous pouvez à plus forte raifon en fortir pour vous délivrer des mauvais traitement qu'on vous y fait.* Autre fubtilité digne d'un Jéfuite! Louis trouvoit bon que Marie de Médicis allât faire je ne fçai quel acte fuperftitieux de fa Religion; mais il ne lui remettoit pas le ferment qu'elle avoit fait, de ne former aucun parti, & de ne demeurer point ailleurs qu'à Blois, à moins que fon fils ne lui en eût donné la permiffion. Eft-ce ainfi que les Jéfuites apprennent aux Princes dont ils dirigent la confcience, à garder leurs fermens?

Luines éloigne Déageant du Confeil & des affaires. *Mémoires de Déageant. pag. 133. 134. &c.*

Luines fit en ce temps-ci une démarche dont les Partifans de la Reine mere profiterent heureufement. Soit que le Favori fe dégoûtât de l'efprit fourbe & des confeils violens de Déageant; foit que les ferviteurs fecrets de Marie de Médicis euffent entrepris de perdre un homme trop pénétrant, & capable de renverfer leurs projets, Luines fe mit en tête de ne fe fervir plus de Déageant, & de l'éloigner du Confeil & des affaires. Si nous l'en voulons croire, le Favori étoit jaloux de ce que le Roi avoit trop de confiance en Déageant. Cela peut bien être vrai en un fens. On fe défie toujours des fourbes & des traîtres. Luines avoit quelque raifon de craindre que Déageant ne lui jouât le même tour qu'il avoit joué à Barbin fon premier maître. Cependant il n'y a pas d'apparence que Déageant pût efpérer de fe mettre bien auprès de la Reine mere, à la difgrace de laquelle il avoit tant contribué. Je croirois plus volontiers que Luines fut effrayé des menaces des grands Seigneurs de la Cour fes amis, ou fes alliés. Ils lui faifoient entendre que tout le monde l'abandonneroit, à moins qu'il ne chaffât un homme odieux par fes bas artifices & par fa noire perfidie. Les Partifans de la Reine mere, &

& le Duc de Monteleon, Ambassadeur d'Espagne, entrerent dans cette intrigue. Ils étoient bienaises d'éloigner du Favori un homme qui en sçavoit plus que lui, & capable de lui donner de bons avis. Monteleon travailloit secretement au retour de la Reine mere. Outre que Philippe devoit bien cette reconnoissance à ce que Marie de Médicis avoit fait pour lui durant sa Régence, il croyoit que la présence d'une si bonne amie dans le Conseil du Roi seroit d'une grande utilité à la Maison d'Autriche, qui craignoit d'être ruïnée en Allemagne. Luines prie donc Déageant de s'abstenir quelque temps de paroître au Conseil des dépêches & ailleurs. Et de peur que ce fourbe, qui sçavoit tous les secrets du Favori, ne se jettât par désespoir du côté des ennemis de Luines, on l'amuse de belles paroles. *Cela ne durera pas long-temps*, lui disoit Luines. *Il ne faut pas même que le Roi sçache rien de tout ceci. Après que j'aurai donné quelque chose à la nécessité de menager quelques-uns de mes amis prévenus contre vous, je vous rappellerai. Cependant je ne cesserai point de prendre en secret vos bons avis.* Déageant vit bien qu'on cherchoit à l'éloigner insensiblement & sans éclat. Un autre que lui se seroit retiré avec honneur : il auroit abandonné l'ingrat Favori. Ne craignoit-il point d'irriter trop un homme qui avoit en main de quoi lui faire son procès ? Luines s'étoit servi de Travail, & il le fit condamner ensuite à mourir sur la rouë. Déageant pouvoit bien craindre que la même chose ne lui arrivât. Peut-être aussi que trompé par son ambition il se flata de rentrer en place. Déageant demeura toujours à la Cour, il continua de ramper bassement devant Luines, jusques à ce que le Jésuite Arnoux, son ennemi, eût déterminé le Favori à renvoyer le personnage en Dauphiné. 1618.

J'ai touché plus d'une fois la raison pourquoi Monteleon, Ambassadeur d'Espagne, avoit un si grand empressement de voir Marie de Médicis rétablie à la Cour & dans le Conseil du Roi. Les esprits étoient dans un étrange mouvement en Allemagne sur l'élection prochaine d'un Empereur. On ne croyoit pas que Mathias, pût vivre long-temps encore. Bien des gens pensoient fort sérieusement à tirer l'Empire de la Maison d'Autriche. Jamais l'occasion ne fut plus belle : & le Roi de France étoit sollicité de plusieurs endroits de s'en servir, pour diminuer encore plus la puissance de l'Espagne, qui s'étoit étroitement unie avec Ferdinand Roi de Boheme, dans le dessein d'avoir un Empereur à sa dévotion. Les trois fils de Maximilien II. se trouvoient sans enfans mâles dans un âge fort avancé : étoit-il si difficile d'empécher que Ferdinand leur cousin ne succédât à Mathias? Afin de parvenir plus facilement à l'Empire, il s'étoit fait couronner Roi de Boheme l'année précédente. Le voici proclamé Roi de Hongrie vers le milieu de celle-ci : mais cela ne le rendoit pas beaucoup plus puissant. On ne doutoit point que ces deux élections ne lui fussent disputées après la mort de l'Empereur Mathias. Et si Ferdinand n'eût pu venir à bout d'avoir pour lui la pluralité des voix, quand il fut question de nommer un Empereur, la Maison d'Autriche, réduite à son ancien patrimoine en Allemagne, auroit perdu les Royaumes de

Diverses intrigues en Allemagne sur la succession à l'Empire.

*Mémoires sur la vie & la mort de Louise Juliane Electrice Palatine. pag. 115. 116. &c.*

1618. Boheme & de Hongrie, aussi bien que l'Empire. L'éxécution de ce projet ne paroissoit point trop difficile : on le proposoit en différentes Cours. Celles de Vienne & de Madrid trembloient de peur qu'il ne se formât une puissante ligue pour le faire réüssir. *Il est temps enfin*, disoit-on, *de montrer à l'ambitieuse Maison d'Autriche que l'Empire n'est pas un bien héréditaire. Il y a près de trois cents ans que les Electeurs & l'Empereur Charles IV. en qualité de Roi de Boheme, firent conjointement une espece de serment de n'élever a l'Empire aucun Prince de la Maison d'Autriche. L'acte original en est daté de Nuremberg l'an 1362. L'Allemagne*, ajoûtoit-on, *n'auroit-elle pas été plus heureuse & plus tranquille, si les Electeurs eussent gardé religieusement cette sage résolution.*

La Maison d'Autriche remuoit ciel & terre en Allemagne & ailleurs pour détourner ce coup fatal. Mais, par je ne sçai quels accidens, ses desseins les plus secrets se découvrirent. Incertaine du succès d'une Diete dans les formes pour l'élection d'un Roi des Romains, elle avoit fait des avances, afin d'engager les Electeurs à laisser l'Empereur Mathias maître de la désignation de son Successeur. Ce dessein éventé souleva toute l'Allemagne. Il tendoit à dépouiller les Electeurs de leur droit & à mettre avec le temps les Empereurs sur le même pied que les anciens Empereurs Romains, qui nommoient leurs Successeurs. Les Princes de la Maison d'Autriche firent quelques démarches pour le désavouer : mais ils prirent en même temps fort grand soin que l'affaire ne fût pas trop approfondie : on avoit en main de quoi les convaincre. Réduits à la nécessité d'attendre la vacance de l'Empire par la mort de Mathias, car enfin il n'y avoit aucune esperance de faire élire Ferdinand Roi des Romains; les Princes d'Autriche travailloient à gagner l'Electeur de Saxe. On trouva un mémoire que Maximilien Archiduc d'Inspruk envoyoit là dessus à l'Empereur Mathias son frere. *Votre Majesté*, lui disoit-il, *doit s'unir le plus étroitement qu'il lui sera possible avec l'Electeur de Saxe. Sa voix jointe à celles des trois Ecclésiastiques, sur lesquels nous pouvons compter, assure l'Empire à notre Maison. Si le Comte Palatin & le Marquis de Brandebourg entreprennent de s'y opposer, ce sera fort inutilement. Le succcès est plus certain, si nous avons la précaution de nous tenir armés. La guerre de l'Archiduc de Gratz avec les Vénitiens nous peut servir de prétexte.* Mathias approuva cette ouverture. Il promit d'aller trouver lui-même l'Electeur de Saxe, & d'y mener Ferdinand. Nous avons vû que cela se fit l'année précédente après le couronnement du nouveau Roi de Boheme. Cette intrigue découverte allarma les Cours d'Allemagne. La Maison d'Autriche fit promptement la paix avec la République de Venise, afin de dissiper les ombrages que ses troupes donnoient aux Electeurs Protestans, qui avoient vû le mémoire de l'Archiduc d'Inspruck.

Fréderic Comte Palatin s'étoit mis d'abord en tête d'aspirer à l'Empire : & je ne sçai comment un aussi habile homme que le Maréchal de Bouillon lui fit espérer de réussir dans ce projet. Mais le Palatin se rendit enfin aux raisons de ceux qui lui représentoient, que dans la situation des

des affaires de l'Europe il n'y avoit point d'apparence qu'un Prince Protestant pût monter sur le Trône Impérial. Jacques Roi d'Angleterre raisonnoit mieux que le Maréchal de Bouillon. Il dissuadoit le Palatin son beau-fils de penser à l'Empire. Mais, si Fréderic y renonça pour lui-même, il persista dans le dessein de traverser fortement les desseins de la Maison d'Autriche. Et certes il donnoit une fort belle ouverture, en proposant Maximilien Duc de Baviere. La voix de Ferdinand Archevêque de Cologne frere de celui-ci, jointe à celle des trois Electeurs Protestans, suffisoit pour élever Maximilien à l'Empire, malgré toutes les intrigues de la Maison d'Autriche. Il parut accepter les offres qu'on lui faisoit; & les Jésuites de sa confidence l'encourageoient fortement. Les bons Peres se trouvent par tout. Ils donnerent un fort bon avis au Duc. C'étoit de prendre à son service les Officiers que l'Empereur congédioit, & de mettre de bonnes troupes sur pied, pour soûtenir son élection qui paroissoit infaillible. Le Bavarois se seroit plus ouvertement déclaré, si deux choses ne l'avoient pas arrêté. Le Duc de Saxe paroissoit gagné par la Maison d'Autriche; & la France ne vouloit point s'engager à soûtenir le Duc de Baviere en cas de besoin. L'affaire fut proposée dans le Conseil du Roi. Les mieux intentionnés étoient d'avis que sa Majesté traitât avec les Bavarois. Mais les intrigues du Nonce & de l'Ambassadeur d'Espagne l'emporterent. Louis, toujours mal conseillé, refuse de se déclarer. On lui avoit mis dans l'esprit qu'on ne pouvoit ôter l'Empire de la Maison d'Autriche sans faire un tort extrême à la Religion Catholique. Il s'imaginoit que le Roi d'Espagne lui sçauroit fort bon gré de ce qu'il en usoit en bon parent & en bon allié. *J'espere*, disoit-il au Pape, *que les Princes de la Maison d'Autriche reconnoîtront dans l'occasion ma candeur & ma franchise.* Jacques Roi d'Angleterre avoit plus de raison & d'expérience que Louis. Il fut d'avis qu'on ôtât, s'il étoit possible, l'Empire à la Maison d'Autriche. Mais à quoi pensoit-il de proposer le Duc de Savoye? L'ouverture que donnoit l'Electeur Palatin, d'appuyer le Duc de Baviere, étoit meilleur. Jacques ne se laissoit-il point tromper grossierement par ses Ministres, & par ses Favoris pensionnaires d'Espagne? Ils n'osoient lui conseiller ouvertement de laisser la Maison d'Autriche en possession de l'Empire. Cela étoit trop contraire au bon sens dans le Conseil d'un Roi Protestant. Mais on le détournoit finement de penser au Prince le plus capable d'entrer en concurrence avec Ferdinand Roi de Boheme. Les Espagnols étoient contens qu'on fît tourner le Roi d'Angleterre du côté d'un Souverain d'Italie, dont la Nation Germanique ne vouloit pas entendre parler.

1618.

Ferdinand Roi de Boheme s'assûre la succession à

La vacance de l'Empire paroissoit d'autant moins éloignée, que la mauvaise santé de Mathias ne lui avoit pas permis d'aller de Vienne à Presbourg. Les Etats de Hongrie y furent convoqués pour assûrer la Couronne à Ferdinand Roi de Boheme. On lût dans l'Assemblée la proposition que sa Majesté Impériale faisoit d'élire son Cousin: & après

1618. la Couronne de Hongrie. *Puffendorf Rerum Suecicarum. L. I. Mercure François 1618.*

quelques négociations avec l'Empereur & avec Ferdinand, on convint des conditions de l'acte d'élection. Le nouveau Roi promettoit entr'autres choses, de maintenir les priviléges & la liberté de la nation Hongroise; de conserver le libre éxercice de la Religion Protestante; de ne se mêler point de l'administration du Royaume avant la mort de l'Empereur, & sans le consentement des Etats du pays, qui devoient être convoqués tous les trois ans. Ferdinand fut couronné Roi de Hongrie, le Dimanche premier jour de Juillet, par l'Archevêque de Gran. Une circonstance de la cérémonie mérite d'être remarquée. *Voici*, dit le Palatin de Hongrie, en présentant celui qui est élu à l'Archevêque de Gran, *Voici un Prince qui demande d'être couronné Roi de Hongrie.* Le Prélat répond par cette question: *Est-ce un sujet capable de regner? Oui*, reprend le Palatin. L'Archevêque demande alors au peuple & à la Noblesse s'ils acceptent pour leur Roi celui qu'on présente. Les assistans doivent témoigner leur consentement par une acclamation unanime, avant que le Prélat continue la cérémonie. Plaignons ici le malheur, ou l'aveuglement d'une nation qui n'a pas sçu conserver son ancienne liberté. Dira-t-on qu'elle a dû céder au temps & à la force? Des hommes de bon sens peuvent souffrir l'oppression, quand ils ne sont pas en état de se défendre: mais ils ne doivent pas donner un acte authentique contre leur liberté. C'est une faute que plusieurs nations, qui se piquent d'esprit & de courage, ont faite dans le siécle précédent.

Origine des troubles de Boheme. *Mémoires de Louise Juliane. pag. 125. 126. &c. Nani Historia Veneta. L. IV. Puffendorf Rerum Suecicarum L. I. 1618*

Pendant que Ferdinand se préparoit à recevoir la Couronne de Hongrie, il survint une affaire à Prague dont les suites le mirent à deux doigts de perdre le Royaume de Bohême. Depuis que l'Empereur Rodolphe eut accordé aux *Evangeliques*, ou Protestans du pays, ce qu'on y appelle *des Lettres de Majesté*, c'est à dire, un Edit pour le libre éxercice de leur Religion, ceux de l'une & de l'autre communion vécurent en assez bonne intelligence. Les deux partis passerent dans l'assemblée des Etats une transaction, par laquelle les Catholiques Romains & les Evangéliques s'engageoient réciproquement, à n'avoir plus désormais aucune contestation pour leurs Eglises, Monasteres, Temples, Colléges, & pour toutes les choses dont l'un & l'autre parti se trouvoit en possession. Les Evangéliques avoient droit d'élire leurs *Défenseurs*. C'est le nom qu'on donnoit à des personnes choisies pour présider à certaines Assemblées consistoriales qui régloient le service de l'Eglise & la maniere d'enseigner dans les Académies Evangéliques. Les choses furent si bien établies, qu'il n'y eut point d'autres mouvemens dans le Royaume, que ceux qui furent éxcités par l'ambition de deux Princes de la Maison d'Autriche,

Il est bien difficile que dans un pays où le Clergé a de grands droits & des revenus considérables, il laisse en repos des gens dont la Religion les rend ennemis du luxe & de la domination des Ecclésiastiques. Les Protestans de la ville de Braunau ayant fait bâtir un Temple, l'Abbé Seigneur du lieu s'y opposa, sous prétexte que cela ne leur étoit pas

permis dans un endroit appartenant à l'Eglise. L'affaire est portée au Conseil de l'Empereur; & les Evangéliques sont condamnés. C'est le sort ordinaire de ceux de leur Religion, dans les tribunaux où les Juges Catholiques sont les parties secretes des Protestans. Le Temple est fermé; & certains Evangéliques plus zélés pour la conservation de leurs droits sont mis en prison, à cause de leur résistance à la clôture du Temple. Il y eut une affaire semblable à Clostergrab. L'Archevêque de Prague, Seigneur du lieu, fit abattre le Temple que les Evangéliques commençoient d'élever. Le corps des cabaretiers de la ville de Rome prétendit autrefois qu'un certain endroit où les Chrétiens s'assembloient lui appartenoit. La contestation fut portée à l'Empereur Alexandre Sévere. Il repondit avec autant d'équité que de raison : *Ne vaut-il pas mieux que Dieu soit adoré dans un lieu, de quelque maniere que ce puisse être, que d'adjuger la place à des Cabaretiers ?* Plût à Dieu que les Evêques & les Ecclésiastiques de la Communion Romaine eussent autant de justice & de bon sens qu'un Empereur Payen. Qu'il y ait des cabarets & des lieux infâmes sur le fonds de l'Eglise, ces Messieurs ne s'en mettent pas autrement en peine. Mais si de bons Chrétiens, à qui les loix permettent de vivre sur les terres du Domaine Ecclésiastique, s'avisent d'y approprier un endroit pour prier Dieu, le Clergé criera incontinent que tout est perdu. Il aimera mieux exposer la Patrie à tous les malheurs d'une guerre civile, que de souffrir une chose fort innocente. Laissons maintenant aux personnes désintéressées la liberté de juger à qui la premiere cause des troubles de Bohême doit être justement imputée; quand même il seroit vrai que la transaction & les *Lettres de Majesté* ne donnassent pas droit aux Protestans de bâtir leurs Temples sur un fonds Ecclésiastique. 1618.

Les *Défenseurs* se plaignirent de la violence de l'Archevêque & de l'Abbé, aussi bien que de l'injustice du jugement rendu au Conseil de l'Empereur. Ils prétendirent que c'etoit une infraction manifeste des lettres acccordées par le feu Empereur Rodolphe, & de la transaction passée entre les Catholiques & les Evangéliques. Ces deux actes permettoient aux derniers d'éxercer librement leur Religion dans tous les endroits du Royaume, sans aucune exception. Il étoit défendu de les troubler, ou de les inquiéter, sous peine d'être déclaré perturbateur du repos public. Cette contestation ayant échauffé les esprits de part & d'autre, les *Défenseurs* demanderent une assemblée des Etats, ou les Evangéliques pussent exposer leurs griefs, & en poursuivre la réparation. Les Ministres de l'Empereur s'opposerent inutilement à la convocation. Les Evangéliques se rendent à Prague & s'y assemblent. Sa Majesté Impériale envoye des lettres pour arrêter les délibérations. Les Evangéliques se défendent par leurs priviléges, & par les coutumes du pays. On continue de s'assembler, & quelques Seigneurs sont députés pour aller représenter aux Ministres de l'Empereur la justice des demandes & des plaintes des Evangeliques. Les Barons de Sternberg & de Poppel, plus modérés que les autres Officiers de sa Majesté Impériale, donnent de

1618. bonnes paroles aux Députés ; mais le Baron de Slabata & le Comte Martiniz Schmzansky, gens d'un esprit altier, s'aviserent de répondre avec beaucoup de hauteur & de dureté. On s'emporte de part & d'autre ; on en vient aux mains. Les Seigneurs Députés, plus forts & plus violens encore, prennent Slabata, Martiniz, & le Secrétaire Fabricius qui s'étoit mis mal à propos de la partie, & les jettent tous trois par les fenêtres du château de Prague.

*Mémoires de Louise Juliane.* *Puffendorf; Rerum Suecicarum. L. I.*

Un Auteur prétend que cela se fit *selon une ancienne coûtume du Royaume.* Il est bien vrai que de pareilles éxécutions, subites & violentes, étoient assez ordinaires dans les nations libres du Nord. Mais je ne sçai si quelques exemples suffisent pour justifier l'emportement de ces Députés dans le Palais même de l'Empereur, & contre les Officiers de sa Majesté. Henri Comte de Thurn, Seigneur fort mécontent du Gouvernement, étoit à la tête de la Députation. Quelques gens crurent qu'il avoit été bien aise que les choses fussent poussées aux dernieres extrémités, afin que les Bohémiens n'ayant plus aucune grace à espérer de l'Empereur Mathias, ni du Roi Ferdinand, ils pensassent tout de bon à secouer le joug de la Maison d'Autriche, qui rendoit le Royaume de Boheme purement héreditaire. On choisit incontinent trente Directeurs, pour le gouvernement de l'Etat ; on envoie demander du secours en Hongrie, en Moravie, en Lusace, en Silésie, à cause des anciennes alliances de Boheme avec ces voisins. Enfin les Jésuites sont solemnellement bannis du Royaume, comme auteurs de tous les désordres. Et pour témoigner qu'on en vouloit seulement à l'humeur inquiete & brouillonne des gens de cette Compagnie, les Etats prirent sous leur protection les autres Religieux & les Ecclésiastiques.

*Nani Historia Veneta. L. IV. 1618.*

Les trois hommes jettés par les fenêtres tomberent le plus heureusement du monde sur un tas de fumier sans se faire de mal. Slabata, plus étourdi de sa chute que les deux autres, ne put s'échaper de Prague. Martiniz & Fabricius prirent promptement la poste, & s'enfuirent à Vienne. La nouvelle du soulevement de la Boheme jetta la Cour Impériale en de fort grands embarras. Mathias aimoit la paix & le repos. Sa mauvaise santé le portoit encore à user de clémence & de dissimulation en cette rencontre. Il pensoit à ramener les Bohémiens par la douceur, & à leur accorder de nouveaux priviléges, en cas que la nécessité des affaires le demandât. Le Cardinal de Clesel Evêque de Vienne, son premier Ministre, l'entretenoit dans cette pensée. Il représentoit à sa Majesté Impériale, que si elle en venoit à une guerre ouverte, le Roi Ferdinand demanderoit le commandement de l'Armée & qu'il se rendroit le maître des affaires. *Les Espagnols*, ajoûtoit Clesel, *voudront s'en mêler aussi. Leurs artifices ne sont pas moins à craindre que la trop grande autorité du Roi Ferdinand.* L'Empereur goûtoit ces remontrances. Il étoit en garde contre l'ambition de son cousin ; & ce n'étoit pas sans répugnance qu'il lui assuroit la Succession aux Couronnes de Boheme & de Hongrie. Mathias conservoit encore des restes de l'aversion secrette qu'il conçut pour

les Espagnols, dans le temps qu'il se mit à la tête des Provinces des Pays-Bas qui vouloient secouer le joug tyrannique de Philippe II. Cependant sa Majesté Impériale ne pouvoit guerres se dispenser de lever des troupes & d'avoir une Armée sur pied dans la conjoncture présente. Le Roi de Boheme, l'Archiduc d'Inspruk, & le Comte d'Ognate Ambassadeur d'Espagne en remontroient trop vivement la nécessité. Ferdinand ne manque point d'en demander le commandement ; & Mathias n'ose pas lui refuser. Le Cardinal de Clesel insinua pour lors à l'Empereur de nommer un conseil de guerre composé de ses plus fideles Officiers. Ferdinand en étoit le chef: mais il ne pouvoit rien faire lui seul. 1618.

Le Roi de Boheme connut la main qui lui portoit le coup. Il résolut de se venger. Les Espagnols, ses plus intimes confidens, l'animoient à se défaire d'un Prélat *qui pense plus*, disoient- ils, *à regner lui-même sous le nom d'un Empereur foible & languissant, qu'à maintenir l'autorité de son maître, en diminuant celle de l'héritier présomtif des Etats héréditaires de la Maison d'Autriche.* Le Comte d'Ognate & ses Emissaires crierent hautement contre Clesel. On l'accusoit de semer la division dans la famille Impériale, d'être un ennemi secret & dangereux de la Maison d'Autriche, d'avoir de grandes intelligences avec les hérétiques, de vendre tout pour s'enrichir. Ces rapports malins & calomnieux ne firent pas impression sur l'esprit de Mathias. Il connoissoit trop bien la droiture & les bonnes intentions de son Ministre. Le Roi Ferdinand, l'Archiduc Maximilien, & le Comte d'Ognate désespérant d'engager l'Empereur à chasser lui-même le Cardinal, ils prirent la résolution de se défaire eux-mêmes d'un homme qu'ils trouvoient sans cesse en leur chemin. On en cherche les moyens ; & quelques-uns proposent de l'assassiner, comme on avoit fait autrefois le Cardinal Martinusius. Le Roi & l'Archiduc se ressouvinrent alors qu'un crime atroce commis de concert avec l'Empereur Ferdinand I, ou du moins dans le dessein de lui faire plaisir, étoit une tâche à la mémoire de leur grand-pere, & que cette entreprise lui avoit causé de fâcheux embarras avec la Cour de Rome. Un Cardinal Evêque tué dans la ville même de sa résidence parut quelque chose de trop énorme & de trop criant. On crut qu'il valloit mieux se saisir de lui, & l'enfermer quelque part à l'insçû de l'Empereur. On appelle donc Clesel au Conseil, qui se tient, lui dit-on, dans l'appartement de l'Archiduc Maximilien. Le Cardinal y va bonnement, quoiqu'il eût reçu des avis qu'on vouloit lui jouer un mauvais tour. Deux Officiers l'arrêtent dans l'antichambre de l'Archiduc, le conduisent au carosse préparé, & le menent sous bonne escorte & en grande diligence au château d'Inspruck.

Emprisonnement du Cardinal de Clesel premier Ministre de l'Empereur.

*Nani Historia Veneta. L. IV.* 1618.

Quelque chose qu'on pût dire à l'Empereur, rien ne fut capable d'apaiser sa colere. On l'avoit touché en des endroits trop sensibles. Arrêter dans le Palais du Souverain, & contre sa volonté, un premier Ministre qu'il chérit, c'est une chose que le Prince le plus foible ne dissimule pas. Mathias crioit jour & nuit qu'on lui rendît son Cardinal. Il menaçoit de s'en aller à Prague & de se jetter entre les bras des Evangéliques

1618. de Boheme. Le Cardinal de Dicthristein, d'intelligence avec Ferdinand, détourna sa Majesté Impériale de cette résolution extrême. Il amena le Roi de Bohême & l'Archiduc, qui demanderent pardon à l'Empereur. Les deux Princes lui protesterent qu'ils ne se mêleroient point du gouvernement. Mathias vouloit qu'ils lui en donnassent une promesse par écrit : mais il fut obligé de se contenter de la parole de son frere, & de celle de son cousin. On usa ensuite de tous les artifices imaginables pour empêcher que l'Empereur ne pressât l'élargissement d'un Ministre trop fidéle à son maître. Le peuple ignorant & superstitieux s'imagine toujours que certains évenemens naturels sont, ou des prodiges, ou des effets extraordinaires de la colere de Dieu. Les Catholiques dévots criérent *au miracle* sur trois hommes jettés par les fenêtres du château de Prague, & qui tombent sans se blesser. La mort de l'Impératrice sœur du Roi de Boheme, & celle de l'Archiduc Maximilien qui suivirent de prés l'enlevement du Cardinal de Clesel, parurent à d'autres une juste punition de la violence faite à un Prélat innocent. L'Empereur survécut peu de temps à son épouse & à son frere. Il passa le reste dans la tristesse, dans la défiance, dans la crainte. On dit qu'il se représentoit la justice des jugemens de Dieu. Impatient de régner, il avoit dépouillé Rodolphe son frere d'une maniere indigne & violente. Ferdinand, beaucoup plus ambitieux que Mathias, en usoit de même avec lui.

L'Emprisonnement d'un Cardinal ne manqua pas de faire grand bruit à la Cour de Rome. Le Pape en parla dans un Consistoire, & il nomma une congrégation de Cardinaux pour éxaminer l'affaire de Clesel. Le Roi Ferdinand & l'Archiduc Maximilien tâcherent d'apaiser les esprits par des soumissions ridicules & indignes de leur rang. Ils reçurent humblement l'absolution qu'on nomme *ad cautelam*, à cause des censures qu'ils avoient peut-être encourues en faisant violence à un homme revêtu de la pourpre Romaine. Voilà comme le Pape & les Princes de sa communion se jouent de leur Religion. La personne des Cardinaux est sacrée. Aucun autre Souverain que le Pape n'a droit d'entrer en connoissance de leurs crimes & de les en punir. Les Souverains ne s'accommodent pas d'une pareille indépendance, attribuée à leurs sujets dès qu'ils ont une calotte rouge sur la tête. Elle leur donneroit le droit d'être impunément & séditieux & méchans. Il faut bien arrêter quelque fois des Cardinaux trop remuans, ou trop ambitieux. Les Princes le font, sauf à demander l'absolution des censures encourues. Le Pape l'accorde : c'est assez que son autorité soit reconnue en quelque maniere. Quelle impertinente mommerie ! Le Roi de Bohême & l'Archiduc ne demandoient que l'éloignement d'un Cardinal qui les incommodoit. Ils consentirent que Clesel fût transféré à Rome. On écrivit une lettre respectueuse au Pape pour remettre le Cardinal entre ses mains. Plusieurs Cardinaux demandoient que cela se fît incessament, & que l'affaire de Clesel fût éxaminée dans les formes. Borghese, neveu du Pape, dévoué aux Espagnols, détourna le coup. On ne vouloit pas que le mystére d'iniquité fût si-tôt découvert.

*Mémoires pour l'Histoire du Cardinal de Richelieu.* 1618.

La flétrissure auroit été trop grande. Le Roi de Bohême couroit risque de perdre sa réputation. Une pareille affaire pouvoit lui nuire, dans le dessein qu'il avoit de succéder à l'Empire, aussi bien qu'aux Etats héréditaires de Mathias. Clesel fut déclaré innocent & mis en liberté, quand Ferdinand n'eut plus rien à craindre. Rendons ici justice à ce Prélat. Ses ennemis avoient fait courir le bruit qu'il amassoit des trésors immenses. Ils ne trouverent chez lui ni or, ni argent. Preuve certaine du désintéressement avec lequel un si bon Ministre servoit son Prince. 1618.

Cependant la guerre civile ç'allumoit en Boheme. On ne sait si Ferdinand ne portoit point les choses aux extrémités, dans la pensée qu'avant la mort de l'Empereur il auroit le temps de subjuguer une nation jalouse de sa liberté, ou du moins de resserrer ses priviléges qu'elle avoit trop étendus sous le régne de Rodolphe, au gré du Prince le plus ambitieux qui fut jamais. Peut-être aussi que certains Princes de l'Union Protestante, bien-aises que Ferdinand ne recueillît pas toute la succession des pays héréditaires de la Maison d'Autriche, animoient secrettement les Etats de Boheme à secouer enfin un joug dont ils se plaignoient depuis long-temps. Les Provinces-Unies des Pays-Bas entroient dans cette intrigue. Attentives à toutes les occasions de donner des affaires à la Maison d'Autriche & à l'Espagne, elles exhortoient les Bohémiens à ne se laisser pas surprendre par un Traité artificieux, & à suivre l'exemple de ceux qui avoient courageusement défendu leurs droits & leur liberté. La Trêve entre l'Espagne & les Provinces-Unies expiroit dans trois ans. Les Etats Généraux espéroient que le Roi d'Espagne, occupé à conserver le patrimoine de sa Maison en Allemagne, ne seroit pas en état de recommencer la guerre avec beaucoup de rigueur à la fin de la Trêve On se battit d'abord à coups de plume. Apologies, manifestes, lettres, déclarations de la part de l'Empereur, ou du côté des Etats de Boheme; ces sortes de piece paroissoient tous les jours en Allemagne. Chacun raisonnoit dessus à sa maniere. Les Etats d'Autriche & de Silésie furent les premiers intercesseurs auprès de sa Majesté Impériale. Ils la prierent d'avoir égard aux justes plaintes des Bohémiens leurs alliés, & de pardonner au premier mouvement des Seigneurs que ses Ministres avoient irrités à contre-temps. Les choses se pouvoient pacifier alors avec assez de facilité: en désavouant les manieres trop hautes de ses Officiers, en donnat une amnistie du passé, en faisant justice aux Evangéliques sur certains griefs, Mathias auroit apaisé des gens qui le respectoient, & qui n'étoient pas fâchés de vivre sous sa domination. Ce n'étoit pas l'intention du Roi Ferdinand, qui faisoit tout à la Cour de Vienne depuis l'éloignement du premier Ministre. Dans le temps même que ce Prince dissimulé offroit son entremise aux Etats de Bohême, il exhortoit sa Majesté Impériale à ne souffrir pas que la violence faite à ses Ministres demeurât impunie. Quelques Princes d'Allemagne voulurent encore être Médiateurs: mais ils agissoient si foiblement, qu'on ne les crut pas beaucoup plus sinceres que Ferdinand. Chacun d'eux paroissoit bien-aise de

Commencement de la guerre civile en Boheme.

*Mémoires de Louise Juliane. Mercure François 1618. Puffendorf Rerum Suecicarum. L. I.*

1618. voir à quoi les mouvemens de Bohême aboutiroient, & d'attendre l'occasion d'en profiter; celui-ci d'une maniere & celui-là d'une autre.

Quelque-temps après l'affaire de Prague, les Princes de l'Union Protestante s'assemblerent à Rotembourg. Ils prierent l'Empereur de donner la paix à ses sujets: & ce fut en des termes propres à lui faire connoitre qu'ils prendroient leurs dernieres résolutions, selon que sa Majesté Impériale pencheroit plus ou moins vers la clémence. On écrivit aussi aux Etats de Boheme. Et la lettre fut concertée d'une telle maniere, qu'elle exhortoit également les Bohémiens à la paix, & à la défense de leur Religion & de leurs priviléges. On leur insinuoit que le secours de la Ligue Protestante ne leur manqueroit point, en cas que l'Empereur & le Roi Ferdinand entreprissent de les réduire. Tout sembloit concourir à mettre l'Allemagne en feu. L'Electeur de Saxe, le Comte Palatin, & le Duc de Baviere parloient de paix & de réunion. Mais leurs intérêts étoient si différens, qu'ils ne purent pas agir de concert. Ce que chacun d'eux proposoit en particulier pouvoit augmenter la division, bien loin de la diminuer. Le Saxon favorisoit secretement la Maison d'Autriche: mais en servant ses amis, il n'eût pas été fâché de travailler aussi pour lui-même. L'Electeur Palatin apuyoit les Bohémiens. Le prétexte de défendre ceux de sa Religion étoit spécieux. Ces premiers mouvemens le firent penser bien-tôt à ce qui éclata dans la suite. *Si votre Religion*, lui disoient ses Confidens, *ne vous permet pas de penser à l'Empire dans la situation présente des affaires de l'Europe, elle ne vous rend pas incapable de recevoir la Couronne de Boheme, en cas que les Etats du pays, dégoûtés de Ferdinand qu'ils ont élû à contre cœur, vous l'offrent de bonne grace. Et c'est à quoi vous devez penser maintenant.*

Maximilien Duc de Baviere, qui travailloit sourdement à se faire Empereur, ou du moins qui ne vouloit pas abandonner ses prétentions pour rien, voyoit avec plaisir les grands embarras du nouveau Roi de Boheme. Ferdinand ne pouvoit plus parvenir à l'Empire, ni conserver la Boheme, sans acheter cherement les bons offices & l'amitié du Bavarois. Et celui-ci se tenoit assûré de l'Empire, en cas que la Maison d'Autriche ne pût pas venir à bout de gagner la pluralité des voix. Jamais Prince n'eut plus d'adresse & de dissimulation que Maximilien. Quand il perdit l'espérance de profiter des débris de la Maison d'Autriche, il en flatta l'ambition. Ferdinand ne put se venger de l'Electeur Palatin, qu'en agrandissant le Duc de Baviere des dépouilles de la Maison Palatine. Les Etats de Boheme avoient envoyé demander la protection du Bavarois. Il n'osa pas la leur promettre, de peur d'irriter le Pape & tous les Princes de la ligue Catholique, dont Maximilien étoit le chef. Quel parti prendra-t-il donc dans le dessein qu'il a d'empêcher que les Bohémiens ne s'accordent avec l'Empereur & avec le Roi Ferdinand? *L'outrage que vous avez fait aux Ministres de l'Empereur est si grand*, dit-il aux Députés de Boheme, *qu'il n'y a pas un Prince dans le monde qui puisse honnêtement agir en votre faveur. Le meilleur conseil qu'on puisse vous donner, c'est d'implorer*

*plorer la clémence de sa Majesté Impériale.* Il sçavoit bien, le dissimulé Prince, que les Etats de Boheme ne prendroient jamais ce parti, & qu'une Nation jalouse de sa liberté & de sa Religion aimeroit mieux défendre l'une & l'autre les armes à la main, que de se mettre à la discrétion du vindicatif Ferdinand. Le Duc vouloit que le désespoir réduisît les Bohémiens à faire une chose que la politique & la bienséance ne lui permettoient pas de leur conseiller. 1618.

Les Etats de Boheme ne demandoient que la confirmation de leurs priviléges, & une amnistie de ce qui s'étoit passé. Contens de leur condition, ils n'auroient pas voulu s'exposer aux évenemens incertains & aux malheurs d'une guerre civile, si l'Electeur de Saxe, le Duc de Baviere, & quelques autres Princes eussent promis d'agir efficacement auprès de l'Empereur. Mais par je ne sçai quelle fatalité tout le monde vouloit le trouble & la confusion. Le Roi Ferdinand ne demandoit pas mieux que d'avoir les armes à la main, & presque tous les Princes d'Allemagne cherchoient à lui susciter des affaires & des embarras. Les Bohémiens offroient d'entrer en négociation avec sa Majesté Impériale, pourvû qu'elle n'envoyât point des troupes étrangeres dans le Royaume. Les conseils violens du Roi Ferdinand ayant prévalu, les principaux Officiers de l'Empereur passerent en Boheme avec les troupes que Mathias avoit en Autriche & ailleurs. Le Comte de Buquoi amena encore un secours de cinq ou six mille hommes que l'Empereur avoit demandé à l'Archiduc Albert son frere. Ce fut alors que les Etats de Boheme penserent sérieusement à se défendre. Le Comte de Thurn eut le commandement de l'Armée qu'ils mirent sur pied. Ernest de Mansfeld, ce fameux avanturier qui a tant fait parler de lui dans le monde, la vint joindre avec un petit corps de troupes qu'il entretenoit, & qu'il conduisoit au service de ceux qui lui faisoient de meilleures conditions. Il étoit fils naturel du Comte de Mansfeld Gouverneur de Luxembourg, connu par sa bravoure & par ses exploits dans les guerres civiles des Pays-Bas. Ernest avoit embrassé la Religion Protestante. Cet homme, aussi artificieux que brave, échauffa les esprits à la guerre plus qu'aucun autre, quand il fut venu au secours des Bohémiens. Il réduisit en peu de temps la ville de Pilsen qui avoit reçu garnison Impériale. Il arrêta si bien les progrès que les Officiers de l'Empereur prétendoient faire en Boheme qu'il ne leur resta plus que Budonitz & quelques Places peu considérables. On les auroit prises, si la saison eût été moins avancée. Mansfeld fut mis au ban de l'Empire. Cela ne servit qu'à l'irriter d'avantage. Il entonna plus jamais la trompette d'une guerre qui auroit pû devenir fatale à la Maison d'Autriche; si on eût sçû la conduire avec plus de prudence, & mieux profiter des avantages remportés. Le Comte de Thurn poursuivit les Généraux de l'Empereur qui se retiroient en Autriche. Il s'avança si près de Vienne que la Cour Impériale en fut épouvantée.

A l'occasion de ces mouvemens d'Allemagne, on conseilla au Roi de France de faire un voyage à Metz, non pas tant pour traiter de plus près

1618. avec quelques Princes de l'Empire sur l'élection prochaine d'un Empereur, que pour s'assûrer de la ville de Metz, & peut-être même de la personne du Duc d'Epernon. Les intrigues des Agens de la Reine mere ne furent point si secretes, qu'on ne fût averti à la Cour que le Maréchal de Bouillon & le Duc d'Epernon, autrefois ennemis déclarés l'un de l'autre, se réconcilioient, & qu'ils avoient de grandes intelligence avec Marie de Médicis. Le Cardinal de Guise, retiré à Joinville dans le voisinage de ces deux Seigneurs, paroissoit encore se lier avec eux; & quelques émissaires de la Reine mere alloient conférer de temps en temps avec lui. On prit de grands ombrages à la Cour de ce que, sous prétexte de fortifier la garnison de Metz, le Maréchal de Bouillon y faisoit couler des soldats. Certaines gens s'imaginerent qu'il portoit ses vûes fort loin. *Cet homme profond & ambitieux*, disoient-ils, *prend deja ses mesures pour s'emparer de Metz, en cas qu'il y aît quelque mouvement dans le Royaume.* Déageant étoit celui qui inspiroit tant de soupçons au Roi. Il se vante d'avoir eu plus de part à la confidence de Louis XIII. que Luines dont sa Majesté se défioit souvent, parcequ'il ne sçavoit pas garder un secret. Elle ne voulut point que Deageant parla à Luines d'une intrigue formée pour surprendre Metz & le Duc d'Epernon Gouverneur de la ville. Si nous croyons Deageant le succès étoit infaillible en cas que le Roi eut voulu s'avancer vers la Loraine. Mais Louis n'osa pas quitter le cœur du Royaume. On lui faisoit craindre que les principaux Seigneurs du parti Protestant ne se déclarassent pour la Reine mere & que les Réformés mécontens à l'occasion de l'affaire de Bearn, ne se soulevassent en faveur de Marie de Médicis; afin que le Roi, embarrassé de nouvelles divisions domestiques n'eût ni le temps, ni la force de se faire obéir dans le Royaume. Rapportons, il en est temps, les intrigues qui s'étoient déja liées avant, & qui se continuerent encore depuis que l'imprudente & parjure Princesse eût protesté devant *le Dieu scrutateur des cœurs* qu'elle demeureroit en repos à Blois tant qu'il plairoit au Roi son fils.

L'Abbé Rucellaï, Florentin, fut le seul des serviteurs d'une Reine abandonnée de tout le monde, qui eut le courage d'exposer sa fortune & sa vie pour délivrer Marie de Médicis. Deux passions mirent en grand mouvement l'homme le plus voluptueux qu'on ait peut-être jamais vû, l'ambition & le desir de la vengeance. N'ayant pû s'avancer à la Cour de Rome, Rucellaï vint en France, dans le dessein de jouïr agréablement du bien qu'il y avoit, & de faire une plus grande fortune si l'occasion s'en présentoit. L'accès que l'Abbé trouva auprès du Maréchal d'Ancre, son compatriote, lui donnoit déja de grandes espérances. Mais elles s'évanouïrent bientôt. Rucellaï enragé prit la résolution de venger la mort de son Protecteur, en travaillant à la ruine de celui qui en étoit la cause principale. Il suivit la Reine mere à Blois. Dès qu'elle y fut arrivée, l'Abbé s'occupoit jour& nuit à chercher les moyens de l'en faire sortir, persuadé qu'il étoit que le rétablissement de Marie de Médicis seroit

*Vie du Duc d'Epernon. Liv. VII.*

suivi de la chute du Favori, & qu'elle récompenseroit libéralement un homme qui l'auroit mieux servie qu'aucun autre. On vit alors une étrange métamorphose. Ce Rucellaï, qui ne pouvoit souffrir ni le serein ni la moindre intempérie de l'air, ce premier homme *à Vapeurs*, maladie qui est devenue si fort à la mode en nos jours, depuis que le Roi a cru en être attaqué aussi bien que certains Courtisans effeminés, & je ne sçai quels beaux esprits de cercle & de ruelle; Rucellaï, dis-je, voyage jour & nuit dans les saisons les plus fâcheuses. Sa santé délicate devient à l'épreuve des plus grandes incommodités. 1618.

Il jouïssoit d'environ vingt mille écus de rente, tant en patrimoine qu'en bénéfices. Son pere avoit amassé du bien en faisant le métier de Banquier. Les grandes correspondances qu'il avoit avec Zamet & quelques Partisans de France lui firent obtenir l'Abbaye de Signi en Champagne & quelques autres bénéfices pour son fils. Rucellaï acheta d'abord une charge de *Clerc de Chambre* à Rome; c'est par là que commencent les gens qui visent au Cardinalat. Le Pape Paul V. aimoit assez un jeune homme qui s'insinuoit agréablement dans l'esprit de ceux dont il vouloit gagner les bonnes graces. Mais Rucellaï, ou trop fier ou trop imprudent en certaines rencontres, se perdit en manquant de souplesse & de complaisance pour le Cardinal neveu. Il fallut abandonner la Cour de Rome. Le voilà donc qui vient en France. L'Abbé s'attache au Maréchal d'Ancre; & Concini lui donne de si grandes marques de distinction, que Rucellaï ne désespere pas de parvenir bientôt à quelque dignité considérable. La belle dépense est un grand mérite à la Cour de France. Le train de l'Abbe étoit leste & magnifique. Sa table délicate & bien servie attiroit une infinité de gens chez lui. Jamais Etranger ne parut ni plus libéral, ni plus poli. Rucellaï s'insinuoit auprès des premieres Dames de la Cour, en leur faisant mille présens des curiosités d'Italie. Un Abbé qui entre dans les intrigues de Cour & de galanterie est souvent sujet à s'attirer quelqu'affaire fâcheuse. Je ne sçai comment Rucellaï s'en fit une avec le Marquis de Roilhac neveu du Duc d'Epernon. Tant y a que le Marquis fit donner des coups de bâtons à M. l'Abbé. Le Duc d'Epernon appuya hautement son neveu contre Rucellaï, qui prétendoit avoir réparation de l'outrage qu'on lui avoit fait. Et depuis ce temps-là Rucellaï se déclara ennemi de la Maison d'Epernon. Un homme fait comme lui devoit s'ennuyer bientôt à Blois auprès d'une Reine prisonniere, Agité de mille passions diverses, il se rongeoit l'esprit à chercher quelque ouverture pour en tirer Marie de Médicis, à qui sa fortune étoit désormais attachée. Mais comment négocier avec les grands Seigneurs du Royaume? Ils étoient tous à la Cour, dans leurs terres, dans leurs Gouvernemens.

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. IV. pag. 567.*

Rucellaï obtint la permission de revenir à Paris. Bassompierre fut sa caution auprès de Luines, qui s'imagina que l'Italien, dégoûté de la solitude où il se trouvoit à Blois aimoit mieux abandonner la Reine mere, que de se priver des plaisirs & des divertissemens de la ville capitale.

1618.

*Journal de Bassompierre. Mémoires du Duc de Rohan. Liv. I. Vie du Duc d'Epernon. Liv. VII.*

Mais le Favori ne sçavoit pas que Rucellaï devenoit tout un autre homme. Rucellaï dissimule de son mieux, pour tromper Luines & ses Emissaires. Il sonde secretement divers Seigneurs de la Cour. Tous souhaitent la ruine du Favori & le retour de la Reine mere. Mais aucun n'ose entreprendre de l'enlever de Blois, de la conduire dans une Place forte, & de prendre les armes. L'Abbé se met enfin dans l'esprit que le Maréchal de Bouillon auroit plus de courage que les autres. *Peut-il trouver une plus belle occasion*, disoit l'Italien en lui-même, *de contenter la passion qu'il a toujours témoignée de se signaler, d'avoir part aux affaires, & de se rendre plus puissant à la Cour. Le parti Huguenot est en mouvement sur les affaires du Bearn. Le Maréchal y a beaucoup de crédit. Il peut aisément le soulever contre le Favori, qui veut se faire un mérite auprès du Pape & des Catholiques en persécutant les hérétiques. Le Duc de Rohan sera d'accord en cette rencontre avec le Maréchal de Bouillon. Rohan est mal avec Luines: il agit ouvertement pour la Reine mere. Si nous avons une fois ces deux hommes pour nous, il ne sera pas difficile de gagner le Maréchal de Lesdiguieres.* La dessus, Rucellaï fait semblant d'être obligé d'aller dans son Abbaye de Signi en Champagne, pour régler quelques affaires domestiques; il s'en va secretement à Sedan faire ses propositions au Maréchal de Bouillon.

Le Maréchal de Bouillon propose le Duc d'Epernon comme le Seigneur le plus propre à servir la Reine mere.

Quelle fut la surprise de l'Abbé, quand il vit que ce Seigneur, autrefois si remuant, étoit dégoûté des intrigues de la Cour de France, & qu'il paroissoit résolu à demeurer en repos à Sedan! Chagrin d'un si grand nombre de projets échoués en France, Bouillon se donnoit tout entier aux affaires d'Allemagne. Il entretenoit ses intelligences avec le Prince Maurice d'Orange son beau-frere, & avec l'Electeur Palatin neveu de la Maréchale de Bouillon. En travaillant à l'agrandissement de la Maison Palatine, le Maréchal donnoit un puissant Protecteur à ses enfans, cousins germains de l'Electeur. *Je suis vieux & incommodé*, dit-il à Rucellaï: *il est temps de borner sa fortune & ses desirs. Je me trouve assez bien à la Cour, & je ne crains pas qu'on me chagrine. Vous ne me conseilleriez pas de me priver du repos que je goûte, ni d'exposer ma fortune & celle de mes enfans, en me jettant dans un parti trop dangereux. Ne croyez pas que je manque de zele pour le service de la Reine mere. Elle a besoin d'un homme plus actif & plus robuste. Je n'ai pas tout ce qu'il faut pour réussir dans l'entreprise que vous me proposez de sa part. Voulez-vous que je vous indique l'homme le plus propre à la servir. C'est le Duc d'Epernon. Il est puissant, riche, entreprenant & courageux. Ses trois fils n'ont pas moins d'ambition que lui. Ils aideront volontiers leur pere en cette rencontre. M. d'Epernon a des Places dans le cœur du Royaume & sur la frontiere. En un mot, le voilà qui se brouille ouvertement avec Luines. Le desir d'acquérir la gloire, le dépit de se voir méprisé à la Cour, l'espérance de mortifier un Favori orgueilleux & insolent, sont des motifs capables de déterminer un homme qui a de la fierté & du courage. Vous sçavez que le Duc n'en manque pas. Adressez-vous à lui. C'est le meilleur conseil que je puisse donner à la Reine mere.* L'avis étoit fort bon. Je louerois la générosité du Maréchal au regard d'une Princesse dont il n'étoit pas

1618.

fort content. Mais je crains ici quelque mouvement secret de jalousie & de vengeance. Bouillon n'avoit il point la vûe maligne d'engager le Duc son ennemi dans une affaire capable de le perdre sans ressource ? De quelque maniere que la chose tournât, le Maréchal y trouvoit son compte. Le succès de l'entreprise humilioit un Favori que Bouillon n'aimoit pas, & le Maréchal avoit l'honneur & le mérite de l'ouverture du projet. Que si l'entreprise eût échoué, il auroit eu le plaisir de voir la grande fortune d'Epernon entierement ruinée.

Premiere négociation avec le Duc d'Epernon pour la délivrance de la Reine mere.

*Relation du Cardinal de la Valette dans les Memoires pour l'Histoire du Cardinal de Richelieu,*

L'Abbé demeura d'accord que le Duc étoit l'homme le plus propre à servir la Reine mere. Mais deux choses jettoient Rucellaï dans une grande perplexité. Epernon étoit sorti de la Cour fort mécontent de Marie de Médicis. Après des services signalés, rendus au voyage de Guienne pour le mariage du Roi, Marie de Médicis avoit sacrifié le Duc au Maréchal d'Ancre & au Prince de Condé. Cette premiere difficulté ne paroissoit pas insurmontable à Rucellaï. Il en trouvoit une beaucoup plus grande. L'Abbé vouloit avoir l'honneur & le mérite de la négociation : & comment l'entamera-t-il avec un Seigneur qu'il hait, & qui le traite avec le dernier mépris ? La passion la plus forte l'emporte sans peine sur la plus foible. Rucellaï étoit encore plus animé contre Luines que contre le Duc d'Epernon. L'ambition, qui se mettoit de la partie, fit que l'Abbé surmonta sa répugnance à traiter avec le Duc. Le voilà donc de retour à Paris. Il y trouve la conjoncture la plus favorable qu'il pouvoit souhaiter. Epernon étoit fort mal en Cour, à cause de son affaire avec le Garde des Sceaux. Le Duc & ses enfans étoient contre Luines, sur ce que l'Evêque de Paris avoit été fait Cardinal au préjudice de l'Archevêque de Toulouse. Il n'est plus question que de faire la premiere ouverture. Ruccellai n'osa pas se hazarder d'abord. Un Seigneur si fier l'auroit rebuté. Il auroit même appréhendé que l'Italien, ennemi de sa Maison, ne voulût lui tendre des pieges. Epernon étoit encore si fort irrité contre Marie de Médicis, qu'on ne sçavoit comment s'y prendre pour lui parler d'elle. On résolut de s'adresser premierement à l'Archevêque de Toulouse son fils. Le Marquis de Moni lui porta une lettre d'un confident de la Reine mere, nommé Chanteloube. On y prioit l'Archevêque de se trouver dans une maison de campagne. Il n'osa pas y aller sans le dire au Duc son pere, qui le lui défendit; soit qu'Epernon voulût se faire prier long-temps par une Reine qui l'avoit payé d'ingratitude ; soit qu'il craignît que le Roi ne pensât tout de bon à s'assurer de sa personne, si la Cour venoit à découvrir que le Duc entroit dans quelque négociation avec Marie de Médicis. *Je ne veux entendre parler de rien*, dit-il enfin après quelques nouvelles sollicitations. *Je me retire à Metz : j'y pourrai écouter les propositions qu'on me veut faire.* Les gens jugerent par cette réponse que le Duc n'étoit pas trop éloigné d'entrer en composition. La Reine mere lui envoie une montre de Diamans avec une lettre obligeante. Mademoiselle du Tillet se charge de la faire accepter au Duc. On eût dit que ce Seigneur prétendoit que la Reine mere devoit lui être

1618. obligée de ce qu'il recevoit le présent, & de ce qu'il vouloit bien lire la lettre de sa Majesté. La du Tillet le pressa de s'expliquer. Ferme dans sa premiere résolution, le Duc renvoie tout le monde après son arrivée à Metz.

*Vincentio Ludovici*, Secrétaire du Maréchal d'Ancre, s'étoit retiré dans l'Abbaye de Signi, après être sorti de la prison, où les ennemis de son maître le mirent, quand ils voulurent faire le procès à la mémoire & à la veuve de Concini. Cet homme avoit de l'esprit & de l'expérience dans les affaires de Cour. Rucellaï lui envoie une lettre de créance de la part de la Reine mere pour le Duc d'Epernon, & lui ordonne d'aller à Metz. La dépêche étoit accompagnée de bonnes instructions sur ce que *Vincentio* devoit proposer au Duc, & sur la maniere dont il s'y devoit prendre pour se faire écouter. L'Italien s'acquitta fort bien de la commission, *La Reine mere*, dit-il au Duc après qu'il eût lû la lettre de sa Majesté, *n'a point oublié les grands services que vous lui avez rendus au commencement & dans le cours de sa Régence. Un de ses plus sensibles déplaisirs, c'est de ne les avoir pas assez bien récompensé, quoiqu'elle vous ait témoigné sa reconnoissance en plusieurs rencontres. Je vous avouerai même de sa part, que prévenue par certaines gens, dont elle ne pénétroit pas les mauvais desseins, elle vous a donné quelque sujet de plainte : mais sa Majesté est si bien persuadée de votre générosité, qu'elle ne doute pas que vous n'ayez oublié un petit mécontentement, que vous ne preniez part à sa douleur, & que vous ne soyez dans la disposition de servir une Reine injustement persécutée. Le feu Roi vous recommanda peu de jours avant sa mort les intérêts de son épouse. Ne semble-t-il pas que ce grand Prince prévoyoit l'injustice qu'on devoit faire à sa veuve, & qu'elle seroit dans la nécessité de s'adresser à vous pour arrêter la violence de ses ennemis ? Vous avez suivi religieusement les intentions du feu Roi en servant son épouse durant la Régence. Voici une nouvelle occasion de témoigner le respect que vous avez pour la mémoire d'Henri le Grand. Sa veuve est resserrée dans une étroite prison, en danger de perdre la vie. Le Roi son fils est dans une espece de captivité. Un indigne Favori abuse du nom & de l'autorité de l'heritier d'Henri le Grand. Il éloigne ceux à qui leur rang, leurs services & leurs emplois donnent droit d'avoir part au gouvernement. On pense à vous dépouiller, Monsieur. Rien ne sera impossible aux Luines, après qu'ils auront achevé de ruiner la Reine mere. Je ne vous parle point de vos intérêts ; vous les connoissez mieux que moi. Pensez seulement que le Roi vous sçaura un jour bon gré de ce que vous l'aurez delivré de l'oppression où il est, aussi-bien que la Reine sa mere. Peut-être qu'un jeune Prince, obsédé par vos ennemis, ne sentira pas d'abord l'importance de ce que vous ferez pour lui. En ce cas, la Reine mere se charge de toute l'obligation. Elle vous promet un souvenir éternel de la générosité que vous aurez eue de lui rendre la liberté & de lui sauver la vie.* Le Duc d'Epernon répondit d'une maniere fort respectueuse pour la Reine mere. Il mêla seulement quelques plaintes sur la maniere dont elle en avoit usé avec lui au retour du voyage de Guienne. On vint ensuite à la négociation. Vincentio promit de la part de Marie de Médicis de l'argent, des hommes & des Places. En un mot,

*Relation du Cardinal de la Valette.*

*Vie du Duc d'Epernon. Liv. VII.*

il offrit des conditions si avantageuses, que le Duc répondit qu'il penseroit à la proposition, & qu'il donneroit sa réponse dans quelques jours. 1618.

Epernon vouloit parler à ses deux fils qui étoient auprès de lui, le Marquis de la Valette & l'Archevêque de Toulouse. Du Plessis intime confident du Duc, fut aussi de la délibération. Vincentio lui avoit fait la premiere ouverture du dessein de son voyage. Les jeunes gens ont plus de hardiesse que les vieillards : ils conçoivent aisément de plus grandes espérances. Si le Duc en eût voulu croire ses deux fils, & sur-tout l'Archevêque de Toulouse, l'affaire auroit été bientôt conclue. La Valette & son frere représentoient à Epernon la gloire dont une si belle entreprise devoit être suivie : le succès leur paroissoit infaillible. Ils s'imaginoient voir déja tous les grands Seigneurs de France, mécontens du Favori, venir à leur pere, & le reconnoître pour leur Général & pour leur libérateur. *Dans la situation présente des affaires de notre Maison*, disoient-ils, *pouvons-nous mieux faire que de nous unir avec la Reine mere contre Luines, qui veut nous perdre aussi bien qu'elle ?* Epernon le voyoit bien. La proposition ne flatoit pas moins sa fierté que celle de ses enfans. Mais sa longue expérience des affaires du monde le rendoit plus circonspect. Les difficultés de l'entreprise lui paroissoient presqu'insurmontables. Les menaces & la mauvaise volonté du Favori lui faisoient craindre la perte de ses grands établissemens : mais le danger où il s'exposoit, d'attirer contre lui toutes les forces du Roi, l'effrayoit davantage. Il pouvoit parer la plus grande partie des coups que Luines lui porteroit par des intrigues secretes. Mais quel moyen de résister à un Favori armé de l'autorité & des troupes du Roi ? *Au premier mouvement que nous ferons* ; disoit-il, *nous voila condamnés comme rebelles. Deux ou trois Armées viendront fondre sur nos Gouvernemens. Compter sur le grand nombre de confédérés qu'on nous promet, n'est-ce point se repaître d'une chimere ? Le seul nom du Roi en arrêtera plusieurs. Les autres se laisseront gagner par les promesses artificieuses du Favori. Nous engageons la Reine mere, il est vrai, à soûtenir notre Maison que Luines veut ruiner ; mais Marie de Médicis ne nous a-t-elle pas fait sentir qu'elle a le vice ordinaire des Princes ? Elle n'est pas moins ingrate que ceux de son rang. Ces Messieurs croyent avoir suffisamment recompensé les services que nous leur rendons, en souffrant que nous exposions pour eux & notre bien & notre vie.* Après avoir pensé, le Duc donna cette réponse générale à Vincentio. *J'ai une extrême passion de servir la Reine mere*, dit-il : *mais elle doit m'en fournir les moyens. Quels sont les grands Seigneurs qui entrent dans ses intérêts ? Quelle somme d'argent peut-elle avancer pour entretenir les garnisons de nos Places, pour mettre des troupes sur pied, pour soûtenir les frais de la guerre ? Je ne puis prendre aucun engagement jusques à ce que je sois éclairci sur ces articles. J'attends la réponse de la Reine mere. Cependant je lui promets le secret & une fidélité inviolable. Au reste, que l'Abbé Rucellaï ne sçache rien de cette affaire. Je ne m'en mêlerai plus, dès que j'apprendrai que l'ennemi de ma Maison en a quelque connoissance.*

Vincentio rapporte à Rucellaï le succès de cette premiere négociation.

1618. L'Abbé eut du chagrin de ce qu'on vouloit l'exclure d'une intrigue dont il prétendoit avoir l'honneur & le mérite. Les premieres hauteurs d'Epernon ne le rebuterent pas. *Le Duc sera plus traitable*, dit-il, *quand nous lui aurons fait prendre de plus grands engagemens.* Rucellaï renvoye Vincentio à Metz. On donne de belles espérances, que la Maison de Guise, le Duc de Montmorenci, le Maréchal de Bouillon, & quelques autres se joindront au Duc d'Epernon, dès qu'il se sera déclaré pour la Reine mere. Vincentio fait voir qu'elle a de quoi avancer des sommes considérables. Là dessus d'Epernon donne sa parole. L'intérêt secret qui l'y engagea étoit trop puissant. Quelque chose qu'il fît, on ne trouvoit pas de meilleurs moyens de résister aux efforts continuels du Favori, qu'en s'unissant à Marie de Médicis, & en la mettant dans la nécessité de s'opposer à la ruine de celui qui l'auroit délivrée elle-même de l'oppression, & de soûtenir le pere & les enfans, dont les services lui seroient toujours nécessaires. Tel fut le véritable motif d'une action qui surprit toute l'Europe, & que les flateurs d'Epernon releverent comme une entreprise véritablement héroïque. L'amour propre est le grand ressort qui remue tous les hommes. Epernon craignoit de perdre ses charges & ses Gouvernemens, dont Luines vouloit profiter : & Marie de Médicis n'avoit pas d'autre ressource, que de gagner un Seigneur puissant, ambitieux & vindicatif, qui trouvât son compte en la tirant de Blois, & en la mettant en état de balancer la trop grande autorité du Favori. On disoit assez plaisamment sur cette affaire, que si le *Chevalier* avoit empêché que *la Reine* ne fût prise par *la tour*; *la Reine* fut aussi cause de ce que le *Chevalier* ne fut pas pris par *le fou.* C'est une allusion au jeu des échets qu'il est facile d'entendre.

Adresse de Rucellaï pour entrer en négociation avec le Duc d'Epernon.

Dans le temps qu'Epernon se préparoit à l'exécution de son projet, d'enlever la Reine mere, de la conduite à Loches, & de là dans la ville d'Angoulême, s'il en étoit besoin; & il prétendoit le faire vers le milieu du mois d'Août au plus tard; on lui écrivoit de Paris que le Favori témoignoit vouloir être de ses amis. *Luines*, disoit-on au Duc, *est fâché de ce qui est arrivé à l'occasion de votre affaire avec le Garde des Sceaux. Si vous voulez envoyer M. l'Archevêque de Toulouse à Paris, il verra le Favori, & les choses se raccommoderont.* Epernon consentit au voyage de son fils à Paris, non pour négocier avec Luines; le Duc étoit trop irrité contre lui; mais pour traiter plus sûrement avec la Reine mere, en feignant de penser à se remettre bien à la Cour. Quand Rucellaï vit l'Archevêque de Toulouse à Paris, il résolut de s'ouvrir à lui, dans la pensée qu'il seroit plus facile d'avoir accès auprès du pere après avoir gagné le fils. Le Marquis de Moni étoit un de ceux qui avoient le plus de part à l'intrigue liée. L'Archevêque de Toulouse l'ayant rencontré dans le Louvre lui dit que le Duc d'Epernon se préparoit tout de bon à délivrer la Reine au plutôt. Moni fut si embarrassé quand l'Archevêque lui fit cette confidence, que le Prélat en demeura fort étonné. Rucellaï se fit donner la commission d'aller dire à l'Archevêque pourquoi Moni avoit paru si distrait.

*Relation du Cardinal de la Valette. Journal de Bassompierre. Vie du Duc d'Epernon. Liv. VII.*

distrait. Le Prélat nia d'abord à Rucellaï qu'il eût aucune connoissance d'un dessein formé pour enlever la Reine mere. Mais l'Abbé dit tant de choses; il fit si bien comprendre que Vincentio n'avoit agi que par son moyen, & qu'il avoit lui-même tout le secret de Marie de Médicis: enfin, Rucellaï expliqua si clairement tout ce qui s'étoit passé, que l'Archevêque ne douta plus que l'Abbé ne fût le premier mobile de toute l'intrigue. *Au nom de Dieu*, dit l'Archevêque à Rucellaï, *prenez garde que M. d'Epernon ne sçache pas que vous êtes du secret. L'affaire échouera s'il a le moindre soupçon que vous êtes dans l'intrigue.* L'Abbé ne perdit point courage pour cela. Il persista dans son dessein de tirer la négociation des mains de Vincentio, & de traiter désormais lui-même avec le Duc d'Epernon, le Cardinal de Guise & le Maréchal de Bouillon. 1618.

Il falloit sortir de Paris pour cet effet; & l'Abbé ne sçavoit comment s'y prendre, parce qu'on l'observoit de fort près. Le voilà qui fait donner des avis secrets contre lui-même à Luines & aux Ministres. On lui porte incontinent une lettre de cachet qui lui ordonne de sortir au plutôt du Royaume. Rucellaï paroît interdit: il demande à se justifier auprès de Luines: ses amis s'employent pour lui obtenir du moins la permission de demeurer encore quelques jours à Paris. Après avoir si bien joué son personnage, il se retire secretement à Joinville auprès du Cardinal de Guise. Il négocie avec lui, & de-là il va trouver le Maréchal de Bouillon. Cependant l'Archevêque de Toulouse revient à Metz. Rucellaï s'approche de la ville. Il écrit à l'Archevêque, & il demande à l'entretenir. On fut alors dans la nécessité de dire au Duc d'Epernon que Rucellaï étoit de l'intrigue, & que, s'étant avancé jusques à une lieuë de Metz, il demandoit une conférence avec l'Archevêque de Toulouse. Epernon entra dans une si furieuse colere, qu'il menaçoit déja de retirer sa parole. On lui représenta que dans le fond il valloit mieux traiter avec Rucellaï qu'avec un autre. Après bien des allées & des venues, Rucellaï eut la permission d'entrer dans la ville. On le cacha dans la maison du Duc avec une précaution extraordinaire. Il donna ses premiers soins à réconcilier Epernon avec le Maréchal de Bouillon. Ils étoient brouillés depuis un assez long-temps. Enfin, il menagea si bien les intérêts de la Reine mere, que le Cardinal de Guise, le Maréchal de Bouillon & le Duc d'Epernon convinrent de mettre sur pied une Armée de douze mille hommes de pied & de trois mille chevaux en Champagne. C'étoit pour faire une diversion, en cas que le Roi fit marcher toutes ses troupes vers l'Angoumois, aprés que la Reine mere s'y seroit retirée, & pour défendre le Marquis de la Valette, si le Favori entreprenoit de le chasser de Metz, pendant que le Duc d'Epernon seroit occupé à défendre Marie de Médicis. Elle avoit fait remettre à Metz la somme de deux cent mille écus. Rucellaï en donna quelque chose au Maréchal de Bouillon & au Cardinal de Guise. Il se conduisoit avec tant de dextérité que le Duc d'Epernon, revenu de ses préjugés, prenoit une extréme confiance en lui. Toutes ces intrigues durerent jusques à la

1618. fin de l'an 1618. Le Duc qui avoit résolu d'éxécuter son projet au mois d'Août, ne put sortir de Metz qu'aux premiers jours de l'année suivante.

Le Cardinal de Savoye vient à Paris demander en mariage, pour le Prince de Piémont son frere, Madame Christine de France.

*Histoire du Connétable de Lesdiguieres. L. IX. chap. 10.*

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. IV. pag. 535. 536.*

La Cour étoit alors occupée à recevoir & à divertir le Cardinal de Savoye. Charles Emmanuel son pere l'avoit envoyé en France pour traiter du mariage de Victor Amédée Prince de Piémont avec Madame Christine de France sœur du Roi. Le Duc de Savoye en avoit fait les premieres propositions à Béthune & à Modene Ambassadeurs de sa Majesté Très-Chrétienne en Italie : & ces Messieurs en écrivirent en Cour. Le Maréchal de Lesdiguieres agit plus efficacement qu'aucun autre. Il représensa vivemeut au Conseil du Roi, que le Duc de Savoye ne pouvoit pas demeurer long-temps entre deux Puissances telles que la France & l'Espagne, sans se lier avec l'une ou l'autre pour assûrer sa fortune, & pour se mettre à couvert des entreprises de ses ennemis ; qu'il étoit de l'honneur du Roi de ne souffrir pas que le Duc cherchât un autre appui que celui de la Couronne de France ; que le Roi ne pouvant faire aucune entreprise solide du côté de l'Italie, sans que le Duc y entrât, il étoit important à sa Majesté de mettre ce Prince dans les intérêts de la France. Enfin, que le feu Roi avoit si bien connu la force de ces raisons, qu'il commença de traiter avant sa mort du mariage de Madame Elisabeth fille aînée de France avec le Prince de Piémont. La brigue des Espagnols traversa la conclusion de cette affaire autant qu'il lui fut possible. Ils craignoient que le Roi ne prît des liaisons trop étroites avec un Prince qui se déclaroit leur ennemi irréconciliable. Les Espagnols trouvoient par tout Charles Emmanuel dans leur chemin, en Italie, en France, en Allemagne. Cependant le mariage de Christine avec Victor Amédée fut conclu. Déageant, qui étoit bien encore avec Luines, servit beaucoup à déconcerter les intrigues de Monteleon Ambassadeur d'Espagne. Maurice Cardinal de Savoye vint à Paris, avec une suite magnifique, demander la fille de France de la part du Duc de Savoye & du Prince de Piémont. Il devoit traiter des conditions du mariage. Le Cardinal fut reçu avec tous les honneurs dûs à sa naissance. On le régala de tous les divertissemens imaginables. Sa négociation fut plus longue qu'il ne pensoit. Louis vouloit garder de grands ménagemens avec le Roi d'Espagne. Du Fargis fut envoyé à Madrid, pour avoir l'agrément de sa Majesté Catholique. On éxigea encore que Charles Emmanuel fit demander le consentement du Roi Philippe son beau-frere. Tant de bienséance qu'il falloit observer furent cause que l'affaire ne se consomma qu'au temps de la délivrance de la Reine mere.

Différens Princes s'entremettent pour pacifier les troubles domestiques des Provinces-Unies.

Le monde étoit surpris de ce que la France, qui sembloit assez indolente sur les affaires d'Allemagne & de Boheme, prenoit un fort grand intérêt dans les troubles domestiques des Provinces-Unies, & de ce qu'elle appuyoit ouvertement Barnevelt contre le Prince Maurice d'Orange. Cette conduite fut le sujet d'une infinité de spéculations. Les ennemis du Pensionnaire de Hollande prétendoient tirer de grands avantages de ce que la Cour de France, qui ne faisoit rien que de concert avec celle

de Madrid, se déclaroit hautement pour lui. On vouloit conclure de-là que le Pensionnaire étoit d'intelligence avec les Espagnols, & que le Roi Philippe n'osant pas protéger Barnevelt par lui-même, il faisoit agir la Cour de France en faveur du Pensionnaire. Nous avons vû que l'Arminianisme ne fut dans ses premiers commencemens qu'une simple dispute entre les Théologiens sur des questions purement spéculatives. Il devint une grande affaire d'Etat par l'intérêt que le Prince Maurice d'Orange y prit, & par la division qui se mit entre les Provinces-Unies. Quatre agissoient de concert avec Maurice: & les trois autres, la Hollande, Utrecht & l'Ovérissel, conduites par les Conseils de Barnevelt, prétendoient soûtenir leurs droits & leur souveraineté, conformément à l'acte de l'union d'Utrecht, qui fait le fondement principal de la République des Provinces-Unies. Depuis qu'elles parurent ainsi divisées, plusieurs Puissances étrangeres s'entremirent pour pacifier des troubles capables de causer la subversion entiere d'une République florissante, & de donner occasion à l'Espagne de ruiner par ses artifices, & par ses intrigues, un Etat dont elle n'avoit pû empêcher l'établissement à force ouverte.

1618.
*Brand Histoire de la Reformation. L. XXIX.*

Jacques Roi de la Grande Bretagne, avoit en tête d'extirper l'Arminianisme, & de le faire proscrire dans un Synode National. Son Ambassadeur en pressoit fortement la convocation. Prévenue par ses Théologiens, peut-être par les raisons publiques du Prince Maurice, sa Majesté Britannique soûtenoit les Contre-Remontrans & les ennemis de Barnevelt. La Cour de France pensoit tout autrement que celle d'Angleterre. Elle entroit dans les vûes du Pensionnaire. Il y étoit connu & estimé autant qu'homme du monde. Le Président Jeannin & les anciens Ministres du feu Roi regardoient Barnevelt comme un des plus habiles politiques de son temps. Ils étoient convaincus de sa droiture & de son amour sincere pour le bien de sa Patrie. Je ne sçai si le Pensionnaire ne leur avoit point insinué les raisons qu'il croyoit avoir de se défier des desseins du Prince Maurice, & de craindre qu'il ne pensât à faire un changement considérable dans la République. De maniere que la Cour de France persuadée qu'il étoit à propos que les Provinces-Unies se conservassent sur le pied où elles étoient au temps de leur treve avec l'Espagne; la Cour de France, dis-je, donnoit ordre à Du Maurier, Ambassadeur de Louis à la Haye, d'agir de concert avec Barnevelt, & de le seconder autant qu'il pourroit. Je trouve que Gustave Roi de Suede s'entremit pour la même affaire. Son Ambassadeur exhorta les Etats-Généraux à pacifier leurs troubles domestiques dont les suites seroient peut-être funestes à leur République. Gustave commençoit de faire grande figure dans l'Europe. La maniere dont il se maintenoit dans son Royaume contre Sigismond Roi de Pologne, & la paix avantageuse qu'il avoit faite avec les Moscovites, augmenterent la réputation qu'il s'étoit acquise dès les premieres années de son Régne.

Bien loin que les remontrances de l'Ambassadeur de France fussent de

1618. quelqu'utilité au Pensionnaire de Hollande, Aersens, de Sommerdyck, son ennemi juré, s'en servoit pour rendre ce grand homme plus suspect & plus odieux. Il faisoit publier différens libelles, ou Barnevelt étoit dépeint comme un traître qui s'étoit laissé corrompre par l'argent d'Espagne, & qui travailloit de concert avec les Papistes à renverser la Religion établie dans l'Etat, & à remettre les sept Provinces dans l'esclavage. Comme les Remontrans décrioient dans leurs écrits la conduite de Jacques Roi d'Angleterre, les Contre-Remontrans n'épargnoient pas de leur côté Marie de Médicis & ses Ministres. Aersens irrité depuis longtemps contre la Cour de France, qui n'avoit point été contente de cet esprit malin & artificieux durant son Ambassade, parloit du Roi de France d'une maniere tout-à-fait injurieuse dans un de ses libelles. Il accusoit Louis, ou plutôt sa mere, son Favori, ses Ministres, d'être les instrumens dont la Cour de Madrid se servoit adroitement pour soûtenir Barnevelt & pour lui donner moyen d'éxécuter ses pernicieux projets contre la Patrie. Je ne serois pas surpris que des gens d'esprit eussent pensé que les Espagnols tachoient de profiter de la division qui s'étoit mise dans la République des Provinces-Unies, & qu'ils s'intriguoient pour l'entretenir, & pour l'augmenter encore s'il étoit possible. L'Espagne avoit un trop grand intérêt à ruiner un Etat qui est la premiere cause de la décadence d'une Monarchie autrefois rédoutable à toute l'Europe. Mais que le Duc de Rohan, ce Seigneur si judicieux, si pénétrant, se soit imaginé que l'Espagne avoit malignement jetté les premieres semences de l'Arminianisme dans les Provinces-Unies, afin de ruiner par la division ceux qu'elle n'avoit pû réduire par la force de ses armes; c'est en vérité un trop grand rafinement en politique; c'est la chose du monde la plus chimérique.

Aersens fait publier différens libelles contre Barnevelt, *Brand Histoire de la Réformation. L. XXIX. Du Maurier dans ses Mémoires sur le Prince Maurice d'Orange & sur Barnevelt.*

*Le Duc de Rohan dans son discours sur les divisions de Hollande.*

Arminius & quelques autres avoient leurs sentimens sur la Grace & sur la Prédestination avant la négociation de la treve avec les Espagnols & les Provinces-Unies. La Cour de Madrid n'envoya pas des Missionnaires secrets pour gagner quelques Ministres de Hollande, & leur faire soûtenir des sentimens contraires à ceux de Calvin & de Beze. Arminius, Witenbogard, Episcopius & les autres ont pû connoître la fausseté du Systeme de S. Augustin & de Calvin, en lisant l'Ecriture sainte, les anciens Peres de l'Eglise Grecque, Melanchthon & quelques autres Auteurs Luthériens. M. de Rohan croyoit-il donc que la *Prédestination absolue & la Grace irrésistible* sont des Dogmes si clairement révélés dans la parole de Dieu, qu'on ne peut les abandonner sans trahir les lumieres de sa conscience, ou sans se laisser corrompre par les pistoles d'Espagne? En voulant trop rafiner en politique, on donne souvent dans la chimere. L'Arminianisme commença de la même maniere que toutes les autres contestations entre les Théologiens, par des jalousies, par des intérêts personnels. La politique n'y eut point de part. Il est vrai que Barnevelt & quelques autres Magistrats, qui appuyerent ensuite les Arminiens, furent d'avis de la conclusion de la treve, nonobstant les fortes

oppositions du Prince Maurice d'Orange. Mais cela vint de ce que ces Messieurs croyoient que leur Etat, extrêmement endetté pour soûtenir une longue guerre contre l'Espagne, avoit besoin de quelques années de paix, pendant lesquelles il acquitteroit ses dettes, & il reprendroit de nouvelles forces, afin de résister plus vigoureusement aux Espagnols, en cas qu'ils voulussent recommencer la guerre. Barnevelt fit assez connoître que c'étoit là sa pensée : & le Roi Henri IV. convint qu'elle étoit juste & raisonnable. Dès que la treve fut conclue, Barnevelt donna toute son application à trouver les moyens de payer ce que la République devoit à la Couronne d'Angleterre, & de retirer ses Places engagées à la Reine Elizabeth. Si les contestations survenues à l'occasion des sentimens d'Arminius furent une division excitée par les Artifices des Espagnols, d'où vient que le Prince Maurice ne s'en apperçut pas? Il éxaminoit de fort près les démarches de la Cour de Madrid : il étoit attentif à découvrir les artifices du Conseil d'Espagne. Et si le Prince Maurice le reconnût, pourquoi demeura-t-il durant quelques années tellement neutre dans ces contestations, qu'il cherissoit Barnevelt, & qu'il faisoit du bien à ses enfans? 1618.

Le Duc de Rohan ne borne pas là ses réflexions. Il donne encore dans les visions malignes & ridicules qu'Aersens débitoit. *Louis* dit le Duc, *ayant succédé à son pere à l'âge de neuf ans, les choses changerent de face en France. Marie de Médicis avoit obtenu la régence. Dans le dessein d'affermir son autorité contre les Princes du sang & les Grands du Royaume, elle mit la désunion entr'eux. La Reine se jetta entre les bras du Pape & du Roi d'Espagne, persuadée, que l'appui de la Cour de Rome lui étoit alors nécessaire, & qu'elle auroit besoin en tout temps de celui du Roi d'Espagne. Si bien que durant son gouvernement, les vrais intérêts de la France étant abandonnés, on en prit le contrepied.* La réflexion est juste. Nous avons vû dans la suite de cette Histoire que Marie de Médicis fut souvent la dupe de la Cour de Rome & du Conseil d'Espagne. Mais les choses n'allerent pas si loin que le Duc de Rohan le suppose. *Les Espagnols*, poursuit-il, *ne perdirent pas une si belle occasion. Ils en sçurent profiter dans l'affaire des Arminiens qui divisa la République des Provinces-Unies. Barnevelt, soûtenu de la France par les pratiques du Conseil d'Espagne, entreprit de protéger les Arminiens contre le Prince d'Orange; tellement que d'une dispute de Religion, il s'en forma une affaire d'Etat si pernicieuse, qu'elle pensa ruiner cette Republique. Ce fut alors que l'Espagnol déploya toutes ses ruses pour faire agir Marie dans les Provinces-Unies suivant les intérêts de l'Espagne. On lui persuada que la mésintelligence entre les Provinces Unies lui étoit avantageuse pour maintenir son autorité, afin qu'elles ne fussent pas en état d'assister les Princes mécontens, ni même les Protestans de France, qui pouvoient se joindre à eux. Les émmissaires d'Espagne firent jouer la bigotterie, mauvaise Conseillere à tous ceux qui s'en coeffent. De maniere que les Ambassadeurs de France, sous prétexte de zele pour la Religion, furent les solliciteurs des affaires d'Espagne en Hollande. En favorisant Barnevelt, ils fomenterent la division dans l'Etat. Ils le porterent si avant sur le bord*

*M. de Rohan, Des intérêts des Princes. Discours IV.*

1618. *du précipice, que sans la patience & la fermeté de Maurice assisté des gens de guerre, la République couroit risque d'être aussi-tôt éteinte que formée.*

J'avoue que la *bigotterie*, dont Marie de Médicis se laissa *coeffer*, lui inspira souvent de fort mauvais conseils. Cela est assez ordinaire aux femmes. Il est plus surprenant que son Petit-fils, dont certaines gens nous vantent tant la lumiere & le discernement, se soit tellement *coeffé de la bigotterie*, qu'il lui ait sacrifié les plus grands intérêts de sa Couronne. Le Duc de Rohan n'applique pas bien ici une maxime fort véritable. Marie de Médicis fut éloignée des affaires au commencement de l'an 1617. Et depuis ce temps-là, l'Ambassadeur de France agit pour Barnevelt plus fortement que jamais. Villeroi, Jeannin, Silleri & les autres Ministres d'Henri IV. étoient d'habiles gens. Bien loin de vouloir aider l'Espagne à ruiner les Provinces-Unies, ils cherchoient à les soûtenir. Des politiques d'une si longue expérience dans les affaires n'étoient pas les dupes du Conseil d'Espagne. S'ils appuyerent Barnevelt, c'est qu'ils crurent que ses intentions étoient droites & qu'il ne pensoit qu'au bien de la Patrie. Peut-être aussi que prévenus par les insinuations du Pensionnaire, ils s'imaginoient que le Prince d'Orange portoit ses vûes trop loin, & qu'il travailloit à se rendre plus puissant dans la République en maintenant le parti des Contre-Remontrans. Dans cette pensée, la Cour de France, qui ne vouloit aucun changement dans la constitution du gouvernement des Provinces-Unies, fit agir son Ambassadeur de concert avec Barnevelt. Et quand cet illustre Vieillard succomba enfin aux efforts de ses ennemis, elle crut devoir s'intéresser pour sauver l'honneur & la vie à un Magistrat dont elle estimoit la sagesse & la prudence, & que le feu Roi Henri IV. chérissoit particulierement. Le Duc de Rohan donne une mauvaise raison pourquoi Marie de Médicis fomentoit, à son avis, la division dans la République des Provinces-Unies. *Cela*, dit-il, *les mettoit hors d'état de secourir les Princes mécontens & les Réformés de France.* Dans le temps que la mésintélligence augmentoit entre le Prince & le Pensionnaire de Hollande, les Etats-Généraux envoyerent du secours à la République de Venise & à leurs Alliés. Il est vrai qu'ils ne crurent pas devoir assister le Prince de Condé, ni les Réformés de France: & c'est pour cela peut-être que le Duc de Rohan a du chagrin contre Barnevelt. Mais pouvoit-on raisonnablement éxiger des Etats-Généraux qu'ils mécontentassent la Cour de France? Le Roi leur entretenoit quatre mille hommes. Les Provinces-Unies eussent-elles pû se défendre contre l'Espagne, si la France les eût abandonnées? Du Plessis-Mornai le disoit fort judicieusement au Prince de Condé & aux autres, que jamais les Etats-Généraux des Provinces-Unies n'entretiendroient la division dans un Royaume qui étoit le plus fort contrepoids qu'on pût opposer à la puissance de la Maison d'Autriche.

*Brand Histoire de la Réformation. L. XXIX.*

Je trouve, & je le rapporte à regret, que le Prince d'Orange appuyoit lui-même les faux bruits qu'on répandoit contre Barnevelt. *Le Pensionnaire est d'intelligence avec les Espagnols*, dit-il un jour au Comte de Cuylen-

bourg, au quel Maurice vouloit persuader d'abandonner le parti des Remontrans. Le Comte, surpris de ce discours, demanda quelles preuves on avoit d'une trahison si noire, qu'on imputoit à un Magistrat qui avoit bien servi la Patrie. *Il n'est pas temps de les dire*, repliqua le Prince sans s'expliquer davantage. Tous ces fâcheux soupçons se répandoient parmi le peuple d'une si étrange maniere, qu'on parloit déja d'abatre soixante & dix têtes. Le bruit couroit que le Prince disoit hautement, qu'il réduiroit en poudre Barnevelt & son parti. Seroit-il donc possible que Maurice surpris par Aersens crût serieusement que le Pensionnaire s'étoit laissé corrompre par l'Espagne? On ne peut pas s'imaginer qu'un Prince éclairé, qui connoissoit bien la droiture & les bonnes intentions de Barnevelt, ait eu cette pensée? Quelle fut donc la cause de la grande aversion qne conçut Maurice contre un homme auquel il avoit certainement des obligations particulieres, & dont il avoit généreusement récompensé les services? Disons, il en est temps, ce que nous croyons de plus vraisemblable sur cette affaire. Maurice ne pensoit nullement à se faire Souverain. Je crois avoir suffisamment réfuté cette calomnie. Pourquoi donc ce grand acharnement contre un Magistrat qui tient un rang si considérable entre les premiers fondateurs de la République des Provinces-Unies? Le Pensionnaire avoit donné au Prince de grands sujets de penser qu'on vouloit diminuer les droits & l'autorité des charges que Maurice possédoit; & Barnevelt avoua lui-même que c'étoit là sa vue. Les soupçons & la défiance du Prince augmenterent, quand il vit lever des soldats qui dépendoient uniquement des Magistrats de chaque ville. Aersens profita de l'occasion. Il fit craindre à Maurice que Barnevelt n'eût l'adresse de lui faire perdre toute son autorité, comme il avoit fait autrefois au Comte de Leicester, peu de temps après la mort de Guillaume Prince d'Orange. Telle fut, à mon avis, la raison pourquoi Maurice appuya si fortement ceux qui avoient juré la perte de Barnevelt & du parti Arminien.

1618.

Apologie de Barnevelt.

Quelque bien intentionnée que fût Louise de Coligni, Princesse douairiere d'Orange, pour un Magistrat qui avoit servi le feu Prince Guillaume, elle parut ébranlée des faux bruits qu'on faisoit courir contre le Pensionnaire de Hollande. Maurice insinuoit lui même à sa belle mere, qu'il recevoit de Bruxelles des avis si positifs que Barnevelt étoit d'intelligence avec les Espagnols, qu'on ne pouvoit pas se dispenser d'y ajoûter foi. Bon Dieu! Que penserons-nous de tout ceci? Maurice auroit-il voulu employer la calomnie pour perdre un homme qui le chagrinoit? Un Prince d'un grand courage n'est gueres capable d'une pareille bassesse. Croyoit-il trop aveuglément les faux rapports que l'artificieux & malin Aersens lui faisoit? Enfin, les Espagnols ne contribuerent-ils point eux-mêmes à décrier & à ruiner un Magistrat dont la prudence & l'activité les avoit empêchés de profiter du crime de celui qu'ils gagnerent pour assassiner le Prince Guillaume? Plus je réfléchis sur tout ceci, plus je suis embarrassé. Quoiqu'il en soit, la Princesse douariere

*Brand Histoire de la Réformation. L. XXIX. Vie de Barnevelt. Mercure François. 1618.*

1618. conseilla elle même à Barnevelt de se justifier par un écrit public. Il défere à cet avis; & la publication de son Apologie est précédée d'une lettre libre & respectueuse qu'il adresse au Prince d'Orange. Sur du témoignage que sa conscience lui rendoit de la droiture de ses intentions dans la négociation de la treve avec l'Espagne, & dans les affaires arrivées depuis, Barnevelt s'y plaignoit de ce que le Prince s'éloignoit de lui d'une maniere si subite & si extraordinaire. *J'ai cherché tous les moyens honnêtes d'apaiser les contestations excitées dans l'Eglise*, disoit le Pensionnaire à Maurice. *Si certaines gens se mettent en tête d'augmenter la division, en soutenant, contre les articles formels de l'Union, que l'affaire doit être décidée dans un Synode National, suis-je responsable du mal que les autres font? Il est juste de prévenir le schisme & d'en arrêter le progrès. Mais cela se doit faire sans donner atteinte à la souveraineté de chaque Province. J'ay supposé que votre Excellence étoit dans la même pensée que moi. On a donné les ordres nécessaires pour s'opposer aux mauvais desseins des factieux. Je n'aurois jamais pensé que les précautions prises par les Etats de quelques Provinces dussent vous déplaire.*

Parloit-il sincerement, le bon Barnevelt? La précaution qu'il entend, c'est la levée des soldats extraordinaires. Un si habile politique pouvoit-il s'imaginer que Maurice souffriroit patiemment une chose qui diminuoit considérablement son crédit & son autorité? Ne disputons point sur le droit de chacune des Provinces-Unies. Je l'ai déja dit, Barnevelt s'oublia en cette occasion. La prudence ne vouloit pas qu'il donnât des soupçons & de la jalousie au Prince Maurice. On ne devoit point le mettre dans la nécessité de soûtenir les prérogatives de sa charge de Capitaine Général, en s'opposant ouvertement aux résolutions de trois Provinces. Aersens & les autres ennemis de Barnevelt ne manquerent pas de faire courir des libelles & des pasquinades injurieuses contre la lettre du Pensionnaire au Prince. Les Etats de Hollande donnerent inutilement une ordonnance pour arreter un si grand déchaînement contre le premier Magistrat de la Province. Amsterdam & les autres villes déclarées pour le parti Contre-Remontrant refuserent de recevoir & de publier l'ordonnance des Etats. Ils perdoient insensiblement leur autorité par l'opposition que cinq villes formoient à toutes les délibérations favorables aux Arminiens & aux desseins du Pensionnaire.

La foiblesse des Etats de Hollande parut davantage après que Barnevelt leur eût adressé son Apologie. Ils en furent si contens qu'ils prirent Barnevelt sous leur protection. Mais cela ne lui servit de rien. La piece est sans art, & sans aucun ornement d'éloquence. Le vénérable vieillard y expose d'un air simple & naïf les services qu'il a rendus à la Patrie. Il y fait un récit curieux & éxact de sa vie, & de la maniere dont il s'est conduit dans les grands emplois qu'on lui avoit donnés? Enfin il répond aux calomnies d'Aersens & des autres qui l'accusoient malignement de s'être enrichi aux dépens du public, & par les gratifications que les Puissances étrangeres lui avoient faites. En racontant la maniere dont il déconcerta les mauvais projets du Comte de Leicester, Barnevelt représente

sente assez vivement les services qu'il rendit au Prince Maurice en même-temps. Le Pensionnaire disoit clairement que son Excellence lui étoit redevable de ce qu'elle avoit été revêtu, malgré les oppositions & les intrigues du parti de Leicester, des charges qu'elle possédoit dans la République. Le fait est certain & incontestable. Mais je ne sçai s'il étoit à propos de reprocher en cette occasion les services passés. Un chagrin présent fait bientôt oublier les obligations précédentes. En rafraîchir la mémoire, c'est vouloir irriter encore des esprits déja trop aigris. Un homme aussi versé dans le monde & dans les affaires que Barnevelt devoit-il parler si hautement de ce qu'il avoit fait en faveur de Maurice ? Un Prince reçoit agréablement les services qu'on lui rend, il a de quoi les récompenser dignement; mais, s'ils sont au-dessus des graces qu'il peut accorder, la vûe de son bienfaicteur l'incommode & le chagrine. Il le hait secretement. On ne veut pas être trop obligé à ses inférieurs. C'est une charge qui pese & qui embarrasse. La vengeance est plus douce & plus agréable. Il en coûte quelque chose pour récompenser un service rendu. En se vengeant, on a du moins le plaisir & l'avantage de mettre un homme hors d'état de nous nuire. Telle est la corruption du cœur humain. Les Princes & les héros n'en sont pas plus exempts que les autres. Le grand crédit de Barnevelt accommoda le Prince d'Orange, tant qu'il fut question de résister au Comte de Leicester & de dissiper son parti; mais dès que Maurice fut bien établi dans les charges dûes à ses services & à ceux de son pere, il ne vit pas sans chagrin la puissance de celui qui les lui avoit fait obtenir. Il fut plus sensible aux contradictions qu'il trouvoit de la part du Pensionnaire, qu'aux avantages que ce Magistrat lui avoit procurés. 1618.

Puisque Barnavelt explique dans son Apologie ce que c'est que la charge de *Conseiller Pensionnaire* de Hollande, je crois devoir le rapporter ici. On sera bienaise de sçavoir quelles sont les fonctions d'un Magistrat fort considérable dans une puissante République. *La charge que j'exerce,* dit Barnevelt aux Etats de la Province, *est depuis long-temps d'une grande distinction dans le corps de la Noblesse & des villes de Hollande & de West-Frise: elle avoit ses honneurs & ses prérogatives sous les anciens Comtes du Pays, & auprès des Gouverneurs que les Princes de la Maison de Bourgogne & de celle d'Autriche nous ont donnés. Celui qui en étoit revêtu portoit le titre d'Avocat Général de Hollande. Les Chevaliers & les Nobles n'ont pas cru qu'il fût au-dessous d'eux de prendre le nom d'Avocat lorsqu'ils ont assisté aux Etats particuliers de leurs Provinces, ni de se regarder comme des Magistrats. Le devoir principal de ma charge, c'est d'avoir soin de votre conservation; de défendre le Domaine & les droits de la Patrie; de faire assembler les Etats, d'y proposer toutes choses; de recevoir les remontrances & les requêtes qui s'adressent à vous; de les représenter en temps & lieu, d'en déliberer avec la Noblesse, aussi bien que de toutes les autres affaires proposées en pleine assemblée; de déclarer les résolutions que vous avez prises ou d'un commun consentement, ou bien à la pluralité des voix; de demander ce que les villes en pensent; de conclure au plus*

1618. *grand nombre des suffrages, enfin de faire observer ce qui est ordonné.* Nous lisons dans cette Apologie que Barnevelt fut chargé de ce pénible emploi en un tepms de trouble & de confusion ; qu'il remit les affaires sur un bon pied par ses soins & par sa prudence, enfin, qu'il le possédoit depuis trente deux ans.

Le Prince Maurice abat le parti Arminien dans la Gueldre & dans l'Overissel.

*Brand Histoire de la Réformation. L. XXIX. Mercure François. 1618.*

Lorsque Barnevelt pensoit à se défendre par écrit contre ses accusateurs, le Prince Maurice agissoit vigoureusement pour abattre le parti des Arminiens. Leur union avec Barnevelt les lui rendoit odieux & suspects. Il les regardoit comme des gens qui donnoient tous avec plaisir dans le projet que le Pensionnaire avoit formé de diminuer les droits & la puissance du Capitaine Général. Appuyé des Officiers de guerre & des vieilles troupes qui étoient à sa dévotion, le Prince entreprend de faire exécuter la résolution prise à la pluralité des voix dans l'assemblée des Etats-Généraux, touchant la cassation des nouvelles milices ; de déposer les Magistrats des villes, & d'exclure des Etats, ou particuliers, ou généraux, ceux qui se déclaroient pour l'Arminianisme, & qui agissoient de concert avec Barnevelt. Les Remontrans étoient en grand nombre dans quelques villes de Gueldre, en Overissel, dans la Province d'Utrecht & en Hollande. Maurice résolut de commencer par la Gueldre, d'aller ensuite dans l'Overissel & à Utrecht, & de finir par la Hollande. Cette Province, plus puissante que les autres, devoit faire beaucoup moins de résistance, quand elle ne seroit plus appuyée de deux autres, & quand on auroit écarté ceux qui avoient le plus de crédit dans les villes & dans l'assemblée des Etats. L'entreprise étoit certainement périlleuse & difficile. Il semble qu'elle devoit causer un bouleversement général dans une République encore naissante, & que ses divisions domestiques ébranloient beaucoup. Maurice avoit pour lui quatre Provinces & six villes de Hollande. Les trois autres Provinces, le plus grand nombre des villes & des Nobles de Hollande suivoient Barnevelt, qui prétendoit soûtenir les droits & la souveraineté de chaque Province, conformément aux articles fondamentaux de l'union des sept Provinces, pour former toutes ensemble une seule & même République de gens confédérés pour la défense de leur commune liberté.

Je n'entre point ici dans l'examen de la question de Droit, si le Prince Maurice pouvoit légitimement en user de la sorte, & si quatre Provinces devoient entreprendre à force ouverte de faire consentir les trois autres à ce qui étoit ordonné à la pluralité des voix dans l'assemblée des Etats-Généraux des sept Provinces-Unies. Cette discussion n'appartient pas à l'Histoire : & je ne suis pas assez instruit des circonstances de l'union des sept Provinces, ni des traités qu'elles ont faits les unes avec les autres.

*Grotii Apologeticus eorum qui Hollandiæ præfuerunt*

L'Apologie de Grotius est forte pour Barnevelt & pour les autres membres des Etats de Hollande ; je l'avoue. Mais, avant que de prononcer, je voudrois sçavoir ce qu'un habile Jurisconsulte du parti Contre-Remontrant y pourroit répondre. Qu'il me soit donc permis d'éviter la question de Droit. Je dirai seulement que s'il y eut de la violence & de

l'injustice dans l'entreprise du Prince Maurice, comme Grotius le soutient avec beaucoup de force & de modération dans sa propre cause; l'affaire fut du moins conduite avec une extrême prudence & avec une habileté tout à fait extraordinaire. Le Prince abatit le parti qui lui étoit contraire; il ménagea si bien les choses au-dedans de l'Etat, qu'après une telle secousse la République se trouva aussi forte & aussi puissante que jamais, quand il fut question de faire la guerre aux Espagnols, qui se flattoient que les sept Provinces, affoiblies & divisées entr'elles, ne leur résisteroient que foiblement, quand la treve seroit expirée. Les plus grands ennemis de Maurice admirerent l'adresse & la dextérité d'un Prince qui avoit sçu maintenir son autorité, rétablir assez d'union dans la République pour soutenir avec vigueur la guerre contre l'Espagne, & augmenter la belle réputation que ses exploits lui avoient acquise dans l'Europe. 1618.

Suivons-le dans ses démarches. Le voici en Gueldre au commencement de cette année. Il dépose plusieurs Magistrats de la ville de Nimegue; il chasse les Ministres Arminiens, il écarte un des Députés aux Etats de la Province. Maurice en use de même à Zutphen. De-là il marche vers Arnheim. Malgré la résistance & les précautions des Magistrats, il entre dans la ville, & casse les milices nouvellement levées. Trois des Magistrats de Nimegue déposés allerent se plaindre à la Haye, & implorer la recommendation des Etats de Hollande. On résolut dans l'assemblée d'écrire aux Etats de Gueldre en faveur des Magistrats déposés, & de leur représenter en même-temps les raisons que la Province de Hollande avoit de ne consentir pas à la convocation d'un Synode National. Amsterdam & les autres villes déclarées pour le parti Contre-Remontrant s'opposent à ce que la lettre soit envoyée au nom des Etats de Hollande. Le Prince étoit à l'assemblée de ceux de Gueldre lorsque la lettre leur fut rendue. Bien loin d'y avoir égard, on approuve ce que Maurice a fait à Nimegue; on écrit aux autres Provinces que la levée des milices est contraire aux articles de l'union, & à l'autorité du Prince d'Orange qui doit être maintenue. Enfin, les Etats de Gueldre ordonnent à leurs Députés à l'assemblée des Etats-Généraux de presser la convocation d'un Synode National. Ce fut en vain que les Etats de Hollande tâcherent de retenir dans leur parti ceux de la Province d'Overissel. Maurice fut à l'assemblée qui se tenoit à Deventer. Il y agit si efficacement, qu'elle consentit à la tenue du Synode National. Voici désormais cinq Provinces contre deux. Elles auroient pû tenir bon, si la Hollande eût été moins divisée. La ville de Schiedam gagnée, se détache & se joint aux cinq qui se conformoient aux résolutions prises dans l'assemblée des Etats-Généraux.

Cette soudaine révolution effraya les Ministres Remontrans d'une étrange maniere. Persuadés que leurs adversaires seroient désormais les plus forts, & qu'on assembleroit enfin le Synode National malgré l'opposition de deux Provinces, ils chercherent le moyens d'obtenir que les choses y fussent ré- Lettres des Etats-Généraux envoyées par tout

1618. glé d'une telle maniere, que les dogmes controversés s'examinassent sans prévention & avec autant d'intégrité qu'il seroit possible. Ils dresserent pour cet effet une longue remontrance qui fut présentée aux Etats de Hollande. On n'y eut pas égard. L'affaire étoit désormais trop engagée. Les Etats de Hollande vouloient tout au plus entendre parler d'un Synode Provincial. La convocation du National leur paroissoit préjudiciable aux droits & à la souveraineté de la Province. Witenbogard, Ministre Arminien de la Haye, avoit plus de pénétration & d'expérience que ses confreres. Il désespéra de tout dès que le Prince d'Orange se fut ouvertement déclaré pour les Contre-Remontrans. Witenbogart voyoit avec chagrin que l'autorité des Etats de Hollande diminuoit tous les jours, & que Barnevelt seroit dans peu de temps trop foible pour appuyer les Remontrans. Ce Ministre demandoit sans cesse la permission de se retirer. Il vouloit même sortir des Provinces-Unies. La Princesse douairiere d'Orange & le Prince Fréderic Henri son fils l'arrêterent, & le prirent sous leur protection.

pour la convocation d'un Synode National, nonobstant l'opposition des Provinces de Hollande & d'Utrecht.

*Brand Histoire de la Réformation. L. XXIX.*

Barnevelt s'entretenoit souvent avec Witenbogart dont il estimoit la droiture & la prudence. *Je vois les choses dans une telle situation*, dit un jour le Pensionnaire à Witenbogart, *que je commence de croire qu'il faut enfin consentir à la convocation d'un Synode pour éviter une plus grande division. Il est trop tard*, répondit Witenbogart en soupirant. *Plût à Dieu que vous m'eussiez écouté lorsque je vous proposai d'en faire assembler un. Les Etats de la Province n'avoient pas encore perdu la plus grande partie de leur autorité. Ils auroient eu de l'influence dans les résolutions qui s'y seroient prises ; & nos adversaires n'y auroient pas été les maîtres. Quelle justice pouvons-nous attendre désormais ? Pour moi, je ne pense plus qu'à obtenir la permission de me retirer. Dieu vous préserve d'en venir là*, reprit Barnevelt. *Vous décourageriez tout le monde, & les hommes d'Etat, & les gens d'Eglise.* Le Pensionnaire avoit tellement à cœur de pacifier les différends par un Synode Provincial, ou National, qu'il en parloit à Witenbogart dans toutes les conférences qu'ils avoient ensemble : & le Ministre persistoit dans son sentiment, qu'il n'étoit plus temps d'y penser. *Il me semble*, lui dit Barnevelt, *qu'on pourroit bien dresser une confession de foi dont les deux partis s'accommoderoient. Il n'y a que trop de confessions de foy*, répondit Witenbogart. *Cela feroit naître encore de nouvelles disputes. Je m'en tiens à nos cinq articles. Il ne faut pas faire d'autre déclaration, dussions nous être déposés. Mais*, reprit Barnevelt, *si vous ne voulez rien relâcher, vous êtes en danger d'être condamnés comme des opiniâtres & des rebelles. Laissez les faire*, dit Witenbogart. *Nous sommes las d'être dans la société de ces gens qui veulent que tout le monde renonce à ses lumieres pour se soumettre à leurs spéculations & à leurs préjugés. Les Etats peuvent du moins nous accorder la liberté de vivre dans notre Patrie. Nous ne sommes pas de pire condition que les Luthériens & les autres qui ont leurs Eglises particulieres. De quelque maniere que les choses tournent nous souffrirons plutôt les dernieres injustices, que de donner occasion à une guerre civile, & à l'effusion du sang de nos compatriotes.* Dignes sentimens d'un bon Ministre de l'Evangile !

Il faut rendre justice à tout le monde. Je n'épouse point le parti des Arminiens, quoique je croye les cinq articles injustement condamnés à Dordrecht. Si parmi les Arminiens il ne se fût pas trouvé des gens qui donnoient trop de liberté à leurs spéculations sur les mysteres de la Trinité & de l'Incarnation, sur la nature & sur les attributs de Dieu, des gens, en un mot, qui paroissoient imbus du Socinianisme, leurs adversaires n'auroient eu aucun reproche raisonnable à leur faire. Les Remontrans témoignerent toujours de la modération & de l'équité. Ils offroient une tolérance charitable & Chrétienne. Et c'est à quoi les Contre-Remontrans ne voulurent jamais consentir. Ils aimerent mieux former un schisme. Les Chefs des Arminiens prirent la sage résolution de souffrir, plutôt que de causer la moindre effusion de sang. Leurs adversaires n'en userent pas de même. Ils furent les conseillers & les auteurs de plusieurs entreprises, où il y auroit eu du sang répandu, si les Remontrans n'avoient pas été meilleurs citoyens; disons tout, meilleurs Chrétiens. Je rapporte cette conversation, pour faire voir que Barnevelt étoit fort éloigné de servir les Espagnols en mettant la division dans les Provinces-Unies. Il a pû prendre de fausses mesures en certaines rencontres. Les hommes les plus sages & les mieux intentionnés se trompent quelquesfois. Plus on examine sa conduite, & plus on se persuade qu'il ne cherchoit qu'à pacifier les différends, en conservant les droits qu'il croyoit appartenir incontestablement à chacune des Provinces-Unies. Cependant le parti Remontrant s'affoiblissoit tous les jours en Hollande & ailleurs. Witenbogart, qui prevoyoit que les Arminiens seroient infailliblement opprimés, vint trouver Barnevelt vers le mois de Juin, & lui dit *Je vois bien qu'on ne veut plus nous protéger. Peut-être qu'on n'en a plus le pouvoir. Au nom de Dieu, dites nous, Monsieur, en quelle situation nous sommes, afin que nous prenions nos mesures.* Le Pensionnaire tâcha de rassurer Witenbogart en lui protestant qu'il ne désespéroit pas d'un bon succès. Tel est le genie de ceux qui ont manié beaucoup d'affaires épineuses : ils se flattent toujours de trouver de bons expédiens. Barnevelt ne connoissoit pas la disposition des Contre-Remontrans. 1618.

Ils avoient une si furieuse passion que les cinq articles des Arminiens fussent flétris, qu'ils remuerent ciel & terre pour empêcher qu'on ne tînt un Synode Provincial en Hollande. Ils craignoient que les Etats de la Province n'y fissent trouver quelque voye d'accommodement. Quelques Ministres des plus habiles & des plus zélés du parti s'assemblerent à Amsterdam. Leur dessein, c'étoit de persuader aux Magistrats que la tenue d'un Synode Provincial feroit inutile, & que les contestations devoient être décidées dans un Synode National. La ville d'Amsterdam fit présenter divers Mémoires à l'assemblée des Etats de Hollande, pour appuyer le sentiment de ces Ministres Contre-Remontrans. Grotius y répondit. Il y eut plusieurs écrits faits là-dessus de part & d'autre. Barnevelt proposa le projet d'un Synode National dont il croyoit que les deux partis pouvoient s'accommoder. Quelques-uns en présenterent d'au-

*Brand Histoire de la Réformation. L. XXX.*

1618. tres. Mais le Prince Maurice & le Comte Louis Guillaume de Nassau Gouverneur de Frise, prévenus par les Ministres Contre-Remontrans, faisoient échouer tout ce qui n'étoit pas au gré de ces Théologiens entêtés. En vain Grotius dressa encore lui-même, sans la participation de Barnevelt & des Etats de Hollande, un projet d'accommodement que certains Contre-Remontrans modérés trouvoient raisonnable. Le Prince & le Gouverneur de Frise, aheurtés à la tenue d'un Synode National, n'y firent pas attention. Les Contre-Remontrans pressoient si vivement l'expédition des lettres de convocation dans l'assemblée des Etats-Généraux, qu'il fut résolu de les envoyer incessamment, malgré l'opposition des Provinces de Hollande & d'Utrecht, & de prier le Roi de France de permettre aux Théologiens Réformés de son Royaume de venir au Synode.

Ce fut alors que les Etats de Hollande en corps comparurent dans l'assemblée des Etats Généraux. Le Pensionnaire portoit la parole : il offrit de la part de la Province, qu'elle convoqueroit un Synode Provincial, auquel elle inviteroit à ses frais quelques Théologiens des autres Provinces, gens éclairés, sages, pieux, & bien intentionnés pour la paix, qui auroient voix dans le Synode aussi bien que les autres. La proposition fut rejettée. Les Etats-Généraux persistoient dans leur résolution de convoquer un Synode National. Toute autre chose n'étoit pas du goût des Contre-Remontrans. Il leur falloit une assemblée, où ils fussent assurés de la pluralité des voix. Les Etats-Généraux envoyent donc leurs lettres de convocation aux sept Provinces. Ils écrivent au Roi d'Angleterre, aux Eglises Réformées de France, à divers Princes, & à quelques Republiques pour les prier d'envoyer des Théologiens à Dordrecht, où le Synode est indiqué. Les Etats de Hollande & d'Utrecht refusent de recevoir des lettres écrites contre leur sentiment : ils les renvoyent aux Etats-Généraux. Ceux de Hollande se plaignent hautement de l'atteinte donnée à leur souveraineté, en indiquant contre leur gré un Synode dans une ville de la Province. On prie les Magistrats de Dordrecht de ne souffrir pas qu'une pareille assemblée se tienne chez eux : on leur représente le préjudice que l'entreprise de cinq Provinces porte aux droits légitimes de celle de Hollande. Enfin on écrit à toutes les Puissances & aux Eglises à qui les Etats-Généraux avoient adressé des lettres, pour les informer de la contestation mûe entre les Provinces, & du droit que celles de Hollande & d'Utrecht prétendent avoir de s'opposer à la convocation d'un Synode National. Il y eut divers manifestes publiés de part & d'autre. Cinq Provinces soutenoient qu'elle étoit légitime ; & les deux autres repliquoient pour la défense de leurs droits & de leur souveraineté.

Le Prince Maurice abat le parti Arminien à Utrecht.

Pendant qu'on prenoit des mesures pour faire condamner les cinq articles des Arminiens dans un Synode National, le Prince d'Orange pensoit de son côté aux moyens de perdre leur parti sans ressource dans les Provinces d'Utrecht & de Hollande. Il avoit cassé les milices & changé les Magistrats dans la Gueldre & dans l'Overissel : il ne lui restoit plus

qu'à faire de même à Utrecht & dans plusieurs villes de Hollande. Maurice l'entreprit avec beaucoup de hauteur & d'autorité. Mais, pour se rendre moins odieux dans une Republique libre, il agit toujours en vertu de la commission que les Etats-Généraux lui avoient donnée. En se défaisant des ennemis de son autorité, le Prince sembloit exécuter les ordres d'une puissance supérieure. Les cinq Provinces sont d'avis, dans l'assemblée des Etats-Généraux, qu'on casse les milices nouvellement lévées; & elles exhortent la Hollande à le faire de bonne grace. Toujours jalouse de son indépendance & de sa liberté, la Province répond qu'elle a droit d'en user comme il lui plaira; & que des Souverains peuvent avoir autant de soldats qu'ils le jugent à propos pour la sûreté de leurs villes. Nouvelle contestation. Des sept Provinces-Unies, cinq soutiennent qu'aucune d'elles ne peut lever des gens de guerre que du consentement de toutes les autres. Quelques jours après, l'assemblée des Etats-Généraux prend à la pluralité des voix la résolution d'envoyer des Députés à Utrecht pour persuader aux Etats de la Province de renvoyer leurs milices. La priere étoit un véritable commandement. Afin qu'il fût plus ponctuellement éxécuté, le Prince Maurice est prié d'aller lui-même à Utrecht. Il étoit d'autant plus assuré de réüssir que certaines gens avoient disposé le peuple à souhaiter la cassation d'une milice qui lui étoit à charge. Les Etats de Hollande, avertis du dessein formé, deputent de leur côté quelques-uns de leurs membres à Utrecht. Grotius Pensionnaire de Roterdam, & Hogerbeets Pensionnaire de Leide étoient les principaux de cette députation. Ils devoient exhorter les Etats d'Utrecht à tenir ferme. Ledenberg, leur Secrétaire, étoit un des plus zélés du parti Remontrant. Celui-ci & les Deputés de Hollande ménagerent si bien les choses, que les Etats d'Utrecht résolurent d'agir toujours de concert avec ceux de Hollande.

1618. *Brand Histoire de la Réformation. L. XXX. Mercure François. 1617.*

Le Prince d'Orange arrive avec quelques Députés des Etats-Généraux. Il se trouve à l'assemblée des Etats d'Utrecht. Maurice leur propose le renvoi des milices, & le consentement à la convocation d'un Synode National. Après quelques jours de délibération, ceux d'Utrecht répondent qu'ils sont engagés à ne rien faire que de concert avec les Etats de Hollande, & qu'ils enverront des Députés à la Haye, afin de sçavoir le sentiment des Hollandois sur le renvoi des milices. *Pour ce qui regarde la convocation d'un Synode National*, ajoûterent les Etats d'Utrecht, *nous n'y pouvons consentir*. Les Députés de Hollande vont trouver le Prince. Ils tâchent de l'arrêter, en lui représentant que les Etats de la Province les ont envoyés, afin de conférer avec ceux d'Utrecht sur la sûreté des deux Provinces, & sur le renvoi des milices; parceque l'une ne vouloit rien faire sans le consentement de l'autre. Pour rendre la députation de Hollande inutile, & pour empêcher que les Officiers des vieilles troupes ne déférassent à l'ordre que les Etats de Hollande, à la solde desquels ils étoient, leur envoyent d'obéir éxactement à ce que les Députés de Hollande leur commanderoient; Maurice fit venir adroitement des gens de la part de la

1618. ville d'Amſterdam & des cinq autres oppoſées aux Remontrans. Ces autres Députés déclarent aux Etats d'Utrecht & aux Officiers des vieilles troupes, que Grotius, Hogerbeets & leurs collegues n'étoient point envoyés par les Etats de Hollande, puiſque ſix villes de la Province s'oppoſent à la commiſſion qu'on leur avoit donnée. D'un autre côté, le Prince ménage ſi bien le peuple d'Utrecht, qu'appuyé des Officiers des vieilles troupes qui étoient là en garniſon, & dont il diſpoſoit à ſa volonté, Maurice caſſe ſans réſiſtance les nouvelles milices, change les Magiſtrats de la ville, met les Contre-Remontrans en poſſeſſion de l'Egliſe Cathédrale. Ledenberg, Secrétaire des Etats de la Province, eſt dépoſé & mis en priſon. Ce pauvre homme y ayant entendu dire qu'on lui feroit ſouffrir la queſtion, il en fut ſi épouvanté, qu'il ſe tua lui-même.

Boiſſiſe Conſeiller d'Etat du Roi de France arrive à la Haye en qualité d'Ambaſſadeur Extraordinaire.

*Brand Hiſtoire de la Réformation. L. XXX.*

*Du Maurier dans ſes Mémoires ſur Barneveld.*

Maurice revint content & glorieux à la Haye. L'affaire qu'il avoit conclue n'étoit ni moins difficile, ni moins importante pour lui que la priſe d'une Place. Il faut lui rendre témoignage, qu'il la conduiſit avec beaucoup d'adreſſe & de dextérité. Tout le parti Contre-Remontrant le remercia amplement. Les Etats-Généraux, c'eſt-à-dire, les cinq Provinces & les ſix villes de Hollande approuverent ce que ſon Excellence avoit fait à Utrecht : on lui donna de grands éloges. Les moins clairvoyans jugerent alors que la Ville & la Procince d'Utrecht ayant cedé, les Villes de Hollande ne réſiſteroient pas long-temps. Barnevelt paroiſſoit lui-même fort déconcerté. Epiſcopius & quelques autres Miniſtres Arminiens lui ayant demandé, s'il y avoit de la ſûreté pour eux, en cas qu'ils exhortaſſent le peuple à demeurer fidele aux Magiſtrats des villes, le Penſionnaire leur répondit franchement qu'il ne ſçavoit que leur dire. Le bon vieillard étoit lui-même ſur le bord du précipice. Il eſpéroit en vain que les inſtances de l'Ambaſſadeur extraordinaire de France feroient quelque bon effet. Boiſſiſe, Conſeiller d'Etat, venoit en cette qualité à la Haye. Il avoit ordre d'exhorter les ſept Provinces à ſe réünir, & de ſe plaindre de certaines choſes injurieuſes au Conſeil de France, qu'Aerſens avoit débitées dans quelques libelles qui portoient ſon nom. Le nouvel Ambaſſadeur s'acquitta bien de ſa commiſſion. Il n'oublia rien de ce qui pouvoit porter les Etats-Généraux à finir leurs conteſtations : il leur offrit l'entremiſe & la médiation du Roi ſon maître. On le remercia fort honnêtement. *Au reſte*, lui dit le Préſident de l'Aſſemblée, *la diviſion n'eſt pas ſi grande parmi nous que certaines gens ſe l'imaginent. Il n'y a rien à craindre pour la République : s'il y avoit le moindre danger, nous en aurions donné avis au Roi. Nous prions ſeulement ſa Majeſté de permettre à trois ou quatre Théologiens Réformés de ſon Royaume, de venir au Synode indiqué à Dordrecht. On y examinera uniquement certains articles de Doctrine qui ont fait du bruit dans ces Provinces.*

Ordonnance des Etats-Généraux

Peu de temps après la premiere audience donnée à Boiſſiſe, les Etats-Généraux firent publier à la Haye, au ſon du tambour, une ordonnance pour la caſſation des nouvelles milices en Hollande. Les Députés de la Province & l'Ambaſſadeur de France avoient demandé qu'on différât de publier

publier un Edit dont les suites pouvoient être dangereuses. Il étoit à craindre que les Magistrats qui avoient levé ces milices ne s'opposassent à leur renvoi, & qu'il n'y eût du sang répandu. Elles faisoient toute la sûreté des Magistrats du parti de Barnevelt. On jugeoit que la cassation des nouvelles troupes seroit suivie de la déposition & de la ruine de ceux qui avoient donné le conseil de les mettre sur pied. Des gens qui auroient moins aimé le bien & le repos de la Patrie se seroient peut-être mis en tête de se servir de ces milices à leur dévotion, pour se maintenir dans leurs postes. On doit rendre cette justice aux Remontrans, qu'en toutes rencontres ils aimerent mieux céder & souffrir, que de faire verser du sang. Les anciens Romains, dont l'Histoire nous vante les beaux sentimens, ne furent pas toujours aussi vertueux que ces dignes Magistrats Hollandois. Il n'appartient qu'à la Religion Chrétienne de faire véritables gens de bien. L'extrême hauteur avec laquelle on en usoit n'irrita point ceux-ci. Ils virent sans s'émouvoir que bien loin d'avoir égard aux sages remontrances qu'on faisoit pour obtenir du délai, on envoyoit ordre aux Capitaines des milices de mettre les armes bas & de se retirer dans vingt-quatre heures, sous peine d'être traités comme rebelles. La ville de Rotterdam suivit le conseil que Grotius lui donna, de renvoyer les milices avant que de recevoir l'ordonnance des Etats-Généraux. Elle fut éxécutée à Leide & ailleurs avec une sagesse & une modération qu'on ne sçauroit assez admirer. Je le répéte encore : le sacrifice que firent les Magistrats de plusieurs villes de Hollande, en obéïssant pour le bien de la paix & de l'union des Provinces à un ordre émané d'une Assemblée qu'ils ne croyoient pas avoir droit de leur commander en cette rencontre ; ce sacrifice, dis-je, est quelque chose de grand & d'héroïque. C'est un exemple singulier de l'amour qu'un bon citoyen doit avoir pour la Patrie.

1618. pour la cassation des nouvelles milices en Hollande. *Brand Histoire de la Réformation. L. XXX.*

Une affaire arrivée à la Haye fit cesser tout à coup le bruit que causoit la cassation des milices. On n'en parla plus. Cette autre nouveauté surprenoit davantage toute la Hollande. Barnevelt avoit reçu différens avis qu'on tramoit quelque chose contre lui, & qu'il feroit bien de se tenir sur ses gardes. Content du bon témoignage que sa conscience lui rendoit, le Pensionnaire continua de faire les fonctions de sa charge avec la même tranquillité. Lorsqu'il étoit le 29. Août dans l'ancien château des Comtes de Hollande à la Haye, pour se trouver à l'Assemblée des Etats de la Province, on lui vint dire que le Prince Maurice le prioit de monter à sa chambre, & que son Excellence vouloit lui parler. Le Pensionnaire y va bonnement : & des gens apostés l'arrêtent prisonnier avant qu'il entre dans la chambre du Prince. Barnevelt demanda la permission de dire deux ou trois mots à Maurice. On la lui refusa. Le même tour fut joué à Hogerbeëts & à Grotius. Ils furent arrêtés en entrant dans l'appartement du Prince, où son Excellence les avoit pareillement mandés. Une nouvelle si surprenante mit tout le monde en mouvement à la Haye. Schagen & Asperen Nobles de Hollande, & d'une grande consi-

Barnevelt, Grotius & Hogerbeëts sont arrêtés à la Haye. On dépose ensuite tous les Magistrats Arminiens des villes de Hollande. *Brand Histoire de la Réformation. L. XXXI. Vie de Barnevelt.*

1618. *Mercure François. 1618.* dération dans l'Etat, percerent malgré la résistance des Gardes jusques à la chambre où Barnevelt fut conduit. Ils demandoient hautement qu'on relâchât le Pensionnaire ; & ces deux Messieurs paroissoient déterminés à l'emmener avec eux. Maurice accourt au bruit. Il commande qu'on ôte l'épée aux deux Nobles, & qu'on les arrête jusques à ce que les Etats-Généraux en ayent ordonné. *Je crois qu'ils en seront quittes pour une réprimande*, ajoûta le Prince, afin d'appaiser les parens & les amis de ces deux Messieurs. Ils auroient pû former un parti trop puissant en se joignant à ceux des trois Magistrats prisonniers.

On affiche incontinent un placart sans signature & sans autorité. C'étoit pour avertir le public, que dans la nécessité de prévenir les malheurs dont la République étoit menacée & d'y rétablir la paix & l'union, les Etats-Généraux avoient cru devoir faire arrêter Barnevelt, Hogerbeets & Grotius, auteurs d'une émeute arrivée à Utrech, & d'une entreprise capable de causer un grand dommage à la Ville & à la Province d'Utrecht, jusques à ce qu'ils ayent rendu raison de leur conduite & de l'administration de leurs charges. Ceux qui lurent ce placart informe firent mille raisonnemens divers, selon leurs préjugés & leurs passions. *Ces trois hommes*, disoient les Contre Remontrans emportés ; *sont cause de toutes nos divisions. Les Etats-Généraux ont sagement fait de les mettre en prison, comme des rebelles & des séditieux. Puisque les Etats de Hollande s'opiniâtrent à les protéger, pourquoi les Etats-Généraux ne prendroient-ils pas connoissance de la conduite de ces gens, qui par leurs cabales & par leurs factions rompent la bonne correspondance entre les Provinces, & ruinent le fondement principal de la République. Fort bien*, répondoient quelques-uns plus modérés & moins prévenus : *Mais est-il bien vrai que les Etats-Généraux ayent ordonné cet emprisonnement ? Voici un placart sans nom & sans signature. Ceux qui sçavent ce qui s'est passé dans l'Assemblée des Etats-Généraux, soutiennent qu'il n'y a eu aucune résolution prise d'arrêter ainsi trois des principaux Magistrats de Hollande. On ne produit point d'ordre par écrit. Qui a donc entrepris une chose si extraordinaire ? Sept ou huit particuliers sans autorité, sans caractere, ennemis déclarés des prisonniers. On nous dit maintenant que les Etats-Généraux approuvent ce qui s'est fait. Cet aveu postérieur rend-il valide & légitime une chose nulle & contraire aux loix par elle-même ? Selon le droit reçu en Hollande, on ne met personne en prison, à moins qu'on n'ait informé premierement, en cas qu'il n'ait pas été surpris dans le crime, & que quelqu'un n'ait porté sa plainte contre lui. A-t-on fait des informations précédentes contre ces trois Messieurs ? Les a-t-on surpris dans une mauvaise action ? Ils venoient faire leurs charges lorsqu'on les a mis en prison. Qui a porté des plaintes à leurs Juges ? Qui a donné le décret de prise de corps ? Ce sont les Etats-Généraux qui se plaignent des cabales & des intrigues de ces ennemis secrets de la Patrie*, dirent quelques-uns pressés par la force de ce raisonnement. *Les Etats-Généraux*, leur repliquoit-on, *n'ont donc pas dû ordonner qu'on les mît en prison. Les mêmes personnes seroient juges & parties.*

*Grotius Apologetico eorum qui Hollandiæ præfuerunt. Cap. XIII.*

Les gens versés dans les loix & dans les affaires politiques réfléchis-

soient plus profondément sur cette nouveauté. On remarquoit que les trois Magistrats ne pouvoient pas être arrêtés par un ordre précis & formel des Etats-Généraux, dont ils n'étoient point justiciables. *Cette Assemblée*, disoit-on, *n'a aucune jurisdiction sur les sujets d'une Province particuliere : encore moins sur les Officiers & sur les Magistrats de Hollande. C'est une loi constante de l'Union des sept Provinces, qu'une ne peut rien entreprendre sur les droits de l'autre. Comment a-t-on mis des Magistrats de Hollande en prison sans, & même contre la volonté des Etats de la Province, leurs uniques & légitimes Souverains ? On les arrête dans l'ancien Palais des Comtes de Hollande. Les Etats-Généraux n'y ont point de jurisdiction. Ils s'y assemblent, il est vrai : mais c'est par la permission des Etats de la Province. Il n'y a que la Cour de Hollande qui puisse exercer quelqu'acte de jurisdiction en cet endroit : elle représente le Souverain.* Le monde raisonnoit encore sur les artifices employés pour arrêter les trois Magistrats. *Aucun acte juridique*, disoit-on, *ne se doit faire par fraude & par tromperie. Le Prince, chez qui ces Messieurs ont été arrêtés, tient des Etats de Hollande tout le pouvoir qu'il a dans la Province, en qualité de Gouverneur. Il ne peut rien ordonner lui seul. Si c'est une affaire de Droit, il faut qu'elle soit jugée dans la Cour de Hollande. Ce qui regarde le gouvernement de la Province se décide dans l'Assemblée des Etats, ou dans la Chambre de ceux qui les représentent.* Les gens sages & bien intentionnés remarquoient avec plaisir que le Prince Frederic Henri ne prenoit aucune part dans tout ce que Maurice paroissoit faire. On admiroit sa pénétration & sa prudence. Il se conservoit l'estime & l'amitié des deux Partis, pendant que son frere se rendoit odieux & suspect à bien des gens, pour maintenir, & pour augmenter même l'autorité d'une charge qu'on destinoit à Frederic après la mort de Maurice. 1618.

Les Etats de Hollande délibererent plusieurs fois sur l'emprisonnement de leurs principaux membres; mais ils ne pouvoient prendre aucune résolution certaine & vigoureuse. Outre que les Villes de la Province ne s'accorderent pas entr'elles, Maurice avoué par les Etats-Généraux, renvoyoit les Hollandois à débattre leur droit & leur souveraineté avec les autres Provinces. Les Villes de Leide & de Roterdam lui firent des remontrances en faveur d'Hogerbeets & de Grotius leurs Pensionnaires. *Cela ne me regarde pas*, dit-il : *C'est l'affaire des Etats-Généraux. On s'adresse à vous, Monseigneur, comme au Gouverneur de la Province*, lui repliquerent les Députés de Leide : *En cette qualité vous devez maintenir ses droits & ses priviléges.* L'instance étoit forte & pressante. Maurice fit semblant de ne le pas bien comprendre. Il renvoyoit tout aux Etats-Généraux. Résolu à donner le dernier coup au parti Remontrant, lorsqu'il étoit encore étourdi de celui qu'on venoit de lui porter en arrêtant ses trois principaux Chefs, le Prince va bien accompagné dans toutes les villes de Hollande. Il fait déposer les Magistrats qui n'étoient pas à son gré. On en met d'autres à leur place ; & personne n'ose résister. La ville d'Amsterdam ne fut pas plus exempte que les autres, quoique ce fût la plus favorable aux Contre-Remontrans. Ces Messieurs croyoient que certains

1618. Magiſtrats d'Amſterdam n'avoient pas encore aſſez de zéle & de ferveur. Ils furent dépoſés, auſſi bien que les Arminiens déclarés. La face des affaires changea tellement depuis l'empriſonnement de Barnevelt, que les Etats de Hollande remercierent le Prince Maurice de tout ce qu'il avoit fait. Ils lui promirent de reconnoître & de maintenir les nouveaux Magiſtrats qu'il avoit établis dans les villes de la Province.

Inſtances des Ambaſſadeurs de France en faveur de Barnevelt & des autres priſonniers.

*Brand Hiſtoire de la Réformation. L. XXXI. Du Maurier dans ſes Mémoires ſur Barnevelt.*

Boiſſiſe & Du Maurier, Ambaſſadeurs de France, craignirent que les entrepriſes du Prince d'Orange ne bouleverſaſſent la Hollande & les autres Provinces-Unies. Ils demanderent audience aux Etats-Généraux. Après avoir intercédé fortement, au nom du Roi leur maître, en faveur de Barnevelt, dont Boiſſiſe releva le mérite & les ſervices rendus à la Patrie; il repréſenta aux Etats qu'une pareille ſecouſſe dans une République naiſſante auroit peut-être des ſuites fâcheuſes. *Vous ſçavez*, leur dit l'Ambaſſadeur, *que le peuple de ces Provinces n'aime pas d'être contraint. Ce qu'on obtient de lui par un conſentement volontaire eſt toujours plus certain, plus durable, que ce qu'on lui arrache par la violence. Le plus grand nombre ſemble applaudir aux changemens qui ſe font maintenant dans la Magiſtrature des villes. Mais enfin, ceux qu'on dépoſe ont leurs parens, leurs amis & leurs créatures. Ne doit-on pas craindre qu'ils ne tâchent de rentrer dans leurs places à la premiere occaſion qui s'en préſentera? Secondés de tous ceux qui leur appartiennent, & qui ont quelque liaiſon avec eux, les Magiſtrats dépoſſédés traiteront les autres de la maniere dont ils ont été traité eux-mêmes. Quelle funeſte diviſion tant de paſſions violentes ne causeront-elles pas dans votre République? Souvenez-vous des maux que les partis de Marius & de Sylla firent à la République de Rome. Les deux factions eurent le deſſus tour à tour. Le chef de celle qui fut enfin ſupérieure eut la Dictature perpétuelle. Si Mithridate & les autres ennemis du Peuple Romain euſſent ſçû profiter de ſes diviſions, jamais la République ne ſe ſeroit relevée des pertes qu'elle fit dans ſes guerres civiles. Vous avez des ennemis auſſi opiniâtres, & plus fins encore que ceux qui avoient juré la perte des Romains.*

Boiſſiſe inſiſta encore pour la ſatisfaction que le Roi ſon maître demandoit ſur le libelle publié par Aerſens. L'Ambaſſadeur ne put rien obtenir ni pour les priſonniers, ni contre leur ennemi déclaré, que le Prince d'Orange appuyoit de tout ſon crédit. Mécontent de ce que les Etats-Généraux avoient ſi peu d'égards pour le Roi ſon maître, Boiſſiſe prit ſon audience de congé. Il partit ſans vouloir accepter le préſent qu'on fait ordinairement aux Ambaſſadeurs. En entrant dans Anvers, il reçut ordre de retourner à la Haye, & d'offrir encore ſes bons offices & la médiation de Louis pour apaiſer les différends. Boiſſiſe retourne donc ſur ſes pas. Il fait de nouvelles inſtances pour un accommodement. On le remercie en termes généraux, & les Etats prennent du temps pour délibérer. Quelques-uns furent d'avis qu'on s'ouvrît au Miniſtre d'une Couronne alliée & ancienne amie de la République. Ils repréſentoient que une ſi grande réſerve étoit capable de réfroidir le Roi Très-Chrétien, & que dans peu de temps l'Etat auroit beſoin du ſecours de la France con-

tré l'Espagne. Ceux qui avoient résolu de perdre Barnevelt rejetterent cet avis. Ils voyoient bien que si Louis entroit, comme médiateur, en connoissance de la cause véritable des divisions de la République, il sauveroit infailliblement un homme dont le Roi son pere estimoit la capacité & la vertu. 1618.

*Tout ce qui vient de la Cour de France nous doit être suspect*, disoient ces gens. *Elle est pleine de Pensionnaires du Roi d'Espagne. On n'y fait rien que de concert avec le Conseil de Madrid. C'est à sa sollicitation que le Roi de France nous envoye un Ambassadeur extraordinaire. On se défie de tout ce que nous proposons dans les Cours Catholiques Romaines. Pourquoi n'aurons-nous pas la même précaution contre des Puissances qui s'accordent toutes dans le dessein de ruiner notre Religion ? Ne comptons point trop sur le secours de la France, quand il faudra rentrer en guerre avec l'Espagne. Outre qu'il y a une alliance si étroite entre les deux Couronnes, que Louis semble oublier ses véritables intérêts pour faire plaisir à Philippe son beaupere ; il y a de si grandes semences de division à la Cour, & dans tout le Royaume de France, que le Roi ne sera pas de longtemps en état de penser aux affaires du dehors. Comment a-t-il secouru le Duc de Savoye ? Les Espagnols auroient enlevé tout le Piémont, si la nécessité de soutenir la Maison d'Autriche en Allemagne ne les avoit pas obligés à laisser l'Italie en repos. Ils seront désormais assez occupés en Allemagne. Les brouilleries y augmentent tous les jours. La Maison d'Autriche est en danger de perdre la Couronne Impériale. Tant que les affaires de l'Europe seront dans cette situation, nous n'avons pas beaucoup à craindre du côté de l'Espagne. On pourra lui résister sans le secours de la France. En tout cas, si les Espagnols deviennent supérieurs, il faudra bien que la Cour de France ouvre les yeux. Elle nous donnera du secours, sans que nous lui en demandions. Son intérêt l'engage à nous soûtenir.*

Il fut conclu dans l'assemblée des Etat-Généraux qu'on se contenteroit d'écrire au Roi Très-Chrétien pour le remercier de ses bons offices, & pour le prier de permettre à quelques Théologiens François de la Religion Réformée de venir au Synode convoqué à Dordrecht. On dressa encore un Mémoire qui servit de réponse aux remontrances que l'Ambassadeur extraordinaire avoit faites. *Les affaires de la République*, y disoit-on, *ne sont point en si mauvais état, que certaines gens ont voulu persuader à sa Majesté. La prudence & l'activité de M. le Prince d'Orange ont rétabli ce qui regarde le gouvernement des Villes & des Provinces. On espere que le Synode prochain terminera les contestations qui se sont élevées dans nos Eglises. Puisque sa Majesté veut bien contribuer au rétablissement de la paix dans ces Provinces, nous la prions instamment d'envoyer à notre Synode quelques Théologiens Réformés.* Boissise & Du Maurier se regarderent l'un l'autre après avoir lû cette réponse. *Ces gens-ci se mocquent de nous*, dit Boissise. *Le Roi m'envoye pour leur offrir sa médiation & son entremise : & ils lui demandent trois ou quatre Ministres pour discuter des points de Théologie!* Les deux Ambassadeurs admirerent en cette occasion l'habileté du Prince d'Orange. *En moins d'un an*, disoient-ils, *Maurice a ruiné un puissant Parti contraire à son autorité. Sans répandre une goutte de sang, il s'est rendu maître des affaires en Hollande &*

1618. *dans les autres Provinces. Barnevelt s'est perdu dès qu'il a voulu donner atteinte aux droits du Prince. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de sauver la vie à ce vieillard infortuné. Et je ne sçai si nous en pourrons venir à bout.*

Nouveau Mémoire présenté aux Etats-Généraux par les Ambassadeurs de France. *Brand Histoire de la Réformation. l. XXXII. Mercure François 1619.*

Boissise & Du Maurier demandent encore audience aux Etats-Généraux avant la fin de cette année. On la leur donne le 12. Decembre. Ils sifent dans l'Assemblée & y présentent un Mémoire qui fut rendu public. Après une petite préface où les Ambassadeurs disoient que le Roi leur maître leur ordonnoit de continuer leurs bons offices pour le bien & le repos des Provinces-Unies, quoique les précédens n'eussent pas été aussi bien reçus que l'alliance de la République avec la France, & la bonne amitié que sa Majesté leur avoit toujours témoignée sembloient le demander; après ce reproche, dis-je, les deux Ambassadeurs avertissoient les Etats-Généraux de prendre garde que les changemens faits dans la Magistrature n'augmentassent les inimitiés & les divisions; bien loin de les diminuer. *Tous les changemens de Magistrats, de Loix & de Police, sont dangereux*, disoient les Ministres de France, *à moins que ce ne soit pour quelque grande nécessité, & qu'ils ne paroissent si utiles à l'Etat, que personne ne s'en puisse plaindre. Vous devez donner ordre que les nouveaux Magistrats se conduisent avec tant de prudence & de modération, que le peuple, naturellement léger & inconstant, n'ait pas sujet de regretter l'ancien gouvernement, & que ceux qui sont déposés de leurs charges supportent avec patience l'innovation, persuadés qu'ils seront qu'elle a été faite pour le bien public.* L'avis étoit sage, & digne des lumieres & de l'expérience de Boissise & de son Collégue Du Maurier qui semble avoir dressé le Mémoire.

Je ne sçai si je me trompe. On y remarque, à mon avis, que la France craignoit que le Prince d'Orange ne devînt trop puissant dans les Provinces-Unies. N'est-ce point le motif qui la portoit à s'employer avec tant de chaleur pour Barnevelt & pour son Parti? Maurice, maître des affaires dans les Provinces-Unies, pouvoit se faire un mérite de protéger les Protestans en France. Le Maréchal de Bouillon étoit son beau-frere, & le Duc de la Trimouille étoit son neveu. Rohan & les autres Réformés en France recherchoient tous à l'envi l'amitié de Maurice. La Cour estimoit sa valeur & son habileté dans le métier de la guerre: mais l'ambition d'un Prince amoureux de la gloire, & révéré dans tout le parti Protestant, lui donnoit de l'inquiétude. On s'accommodoit mieux de l'humeur aisée de Barnevelt & de ceux de son parti. Contens de faire fleurir les arts & le commerce dans leurs villes, ces bons Magistrats ne se méloient des affaires du dehors qu'autant qu'il étoit nécessaire pour empêcher la trop grande puissance de l'Espagne, l'ennemie irréconciliable de leur République. Barnevelt & les autres ne vouloient point entrer trop avant dans les intérêts des Réformés de France. Ils les aidoient tout au plus de leur recommendation & de leurs bons offices. Cette réserve fut apparemment une des causes de la grande aversion que les Eglises Réformées de France eurent pour le parti Arminien, & de la prévention du Duc de Rohan & des autres Seigneurs contre Barnevelt. Ils ne le trou-

voient pas assez bien intentionné pour l'avancement de la Réformation. 1618.
Le zéle impétueux & violent des Contre-Remontrans étoit d'autant plus du goût des Protestans, que la Cour sembloit le craindre. Je reviens à la suite du Mémoire des Ambassadeurs de France.

Des changemens faits dans la Magistrature, ils passoient à l'affaire du Synode National ouvert depuis un mois. *Nous espérons*, disoient Boissise & du Maurier, *que cette Assemblée trouvera quelque moyen d'accommodement sur les articles qui ont causé des disputes & un schisme dans ces Provinces. Mais, pour rendre votre Synode plus utile, il faut qu'il soit libre; qu'il y ait de la sûreté pour ceux qui s'y trouveront; que les dogmes s'y examinent sans intérêt & sans passion; que ceux qui composent le Synode n'ayent point d'autre but que la gloire de Dieu & le repos des consciences. Quiconque entreprendra d'expliquer les mysteres sublimes dont il est question, & de découvrir les trésors de la sagesse Divine, sans une grande humilité & sans une entiere soumission à ce qu'il a plû à Dieu de révéler aux hommes; celui-là se trouvera autant éloigné de la vérité, qu'il croira en être près.* On est surpris de voir des Ambassadeurs de France parler si bien pour les Arminiens. Quel intérêt leur Maître avoit-il d'empêcher que les cinq articles fussent condamnés. Je ne sçai si Du Maurier n'avoit point du penchant pour l'Arminianisme. Son étroite liaison avec Grotius le fait penser. Peut-être que Du Maurier inséra dans le Mémoire deux ou trois périodes en faveur d'une doctrine qui lui paroissoit plus raisonnable que celle des Calvinistes.

Le dernier point de la remontrance regardoit Barnevelt & les deux autres prisonniers. C'est sur quoi les Ambassadeurs insistoient particulierement. *Ces personnes*, disoient-ils, *sont accusées des crimes les plus énormes, d'avoir trahi la Patrie, d'être d'intelligence avec vos Ennemis, d'avoir exposé vos villes au danger d'être pillées & leurs habitans à être tués. Si les prisonniers sont coupables d'une si grande perfidie, le Roi notre maître vous conseille d'exercer contr'eux la rigueur des loix. Souvenez-vous seulement, Messieurs, que les Princes pardonnent en plusieurs rencontres les entreprises contre leur propre personne. Les Républiques épargnent plus que les autres le sang des citoyens. Une des marques principales de la liberté, c'est qu'on ne touche pas facilement à la vie des sujets de l'Etat. Une accusation de crime de Léze-Majesté se doit prouver selon les termes précis de la loi. Il n'est pas permis de la tirer par des inductions & par des conséquences de certaines actions qui ne sont pas comprises sous le nom de haute trahison. Les contentions qui arrivent souvent dans le maniement des affaires, la jalousie de la conservation de son crédit & de son autorité, l'ambition qui porte les hommes à entreprendre plus qu'ils ne doivent, sont des maux ordinaires dans les Etats. Ils causent des inconvéniens & des malheurs. Mais on ne punit pas ces désordres comme des crimes de Léze-Majesté. On juge de la nature de l'action d'un homme par son intention, par le dessein qu'il s'est proposé, & non par les suites que son entreprise peut avoir. Nous avons si bonne opinion de votre prudence & de votre intégrité, que nous ne doutons pas, Messieurs, que vous n'apportiez ce discernement & cette équité dans l'examen de l'affaire de vos prisonniers. Il est question de la vie de trois de vos principaux Officiers.*

1618. *dont un est le plus ancien Conseiller de votre Etat. M. Barnevelt est si recommandable par les services signalés qu'il a rendus à votre République ; & les Princes vos alliés ont des preuves si certaines de sa fidélité & de son amour pour la Patrie, qu'ils ont peine à se persuader que M. Barnevelt ait conspiré à la ruine d'un Etat pour lequel il a tant travaillé. Cependant, puisqu'il est appellé en justice, il est important pour la sûreté de ces Provinces que la vérité soit connue.* Il est certain qu'il y a beaucoup de bon sens & de raison dans ces remontrances.

Après avoir exhorté les Etats-Généraux à donner des Juges integres & désintéressés aux trois prisonniers, les Ambassadeurs leur conseilloient, de la part du Roi leur maître, d'user de douceur & de clémence. *C'est le moyen le plus propre*, disoient-ils, *à gagner l'amour du peuple & à le rendre obéïssant. Par là vous reünirez vos sujets divisés, & vous adoucirez l'aigreur qu'ils ont les uns contre les autres.* Le conseil étoit bon & salutaire. La mort de Barnevelt augmenta les animosités, au lieu de les diminuer. On en parle encore en Hollande avec douleur & avec ressentiment. Que je sçai bon gré à l'incomparable Louise de Coligni d'avoir empêché que le Prince Frederic Henri son fils n'entrât dans une affaire si odieuse ! *Nous avons ordre*, poursuivent les Ministres de France, *d'ajoûter ici la priere & la récommendation du Roi notre maître en faveur de M. Barnevelt. L'interêt que sa Majesté prend à la conservation de votre République, & la connoissance que le Roi a des services importans que le prisonnier a rendus à la Patrie, engagent sa Majesté à parler pour lui. M. Barnevelt a toujours pris un soin particulier de maintenir l'alliance entre la Couronne de France & cet Etat. Le Roi ne peut pas le croire coupable à moins que vous ne fassiez voir évidemment le crime à sa Majesté.* Le Mémoire finissoit par une espece de menace. *Si nonobstant les bons avis que nous vous donnons de la part du Roi notre maître*, disoient Boissise & du Mauriet, *vous préférez la rigueur à la clemence, sa Majesté aura l'avantage & la consolation de vous avoir donné en bon ami & allié, des conseils aussi salutaires, que les mesures violentes que vous prendrez peuvent être dangereuses. Nous ne vous dissimulerons pas que sa Majesté se tiendra offensée du peu de respect que vous aurez eu pour ses avis & pour ses prieres. Vous avez reçu jusques à present des marques de la bienveillance du Roi; il sera obligé de changer de conduite & de sentiment, si vous n'avez pas assez de soin de ménager son amitié.*

Réponse des Etats-Généraux au Mémoire des Ambassadeurs de France.

*Brand Histoire de la Reformation. l. XXXII.*

Les Etats-Généraux donnerent le 19. Décembre leur réponse aux Ambassadeurs. Des gens qui n'avoient aucune envie d'avoir égard à tout ce qui venoit de la part du Roi de France ne pouvoient la concerter d'une maniere plus adroite, ni plus honnéte. On témoignoit d'abord être fort surpris du reproche des Ambassadeurs, que les Etats-Généraux n'avoient pas assez bien reçu les bons offices que sa Majesté leur avoit rendus à l'occasion des derniers mouvemens. On protestoit ensuite qu'on avoit toujours eu un soin particulier d'observer éxactement les Traités faits avec la Couronne de France, & de ménager les bonnes graces du Roi, dont les Etats-Généraux recevoient avec beaucoup de reconnoissance les

les bons avis, si nous les en voulons croire; quoique d'ailleurs ils n'eussent aucune envie de les suivre. *Ce n'a pas été sans une mûre délibération*, ajoûtoient-ils, *qu'on a changé les Magistrats de quelques villes. Le monde s'est allarmé au dehors plus que la chose ne méritoit. Le remede étoit nécessaire, & plus facile qu'on ne pensoit. Il a été appliqué avec beaucoup de prudence & de modération, sans violence & sans aucun danger de répandre du sang. Le courage & la dextérité du Seigneur Prince d'Orange ont rétabli l'autorité publique, l'union & la tranquillité par-tout, sans toucher aux loix ni à la police des villes: & les Magistrats choisis sont des gens de mérite & bien intentionnés pour la Patrie.* Après quelques plaintes respectueuses de ce que sa Majesté, prévenue par Barnevelt & par ceux de son parti, n'avoit pas voulu accorder la grace que les Etats-Généraux lui demandoient, de permettre à quelques-uns de ses sujets Réformés de venir au Synode, on promettoit de faire bonne & brieve justice aux prisonniers: de maniere que sa Majesté seroit contente de la procédure, quand on l'auroit mieux informée des particularités de la conspiration contre la République. Enfin, les Etats-Généraux prioient Boissise & Du Maurier d'assurer sa Majesté qu'ils donneroient autant à la douceur & à la clémence, que le bien de l'Etat le leur permettroit. *Mais nous espérons aussi*, ajoûtoit-on, *que le Roi aura plus d'égard à la dignité de la République & à la sûreté de ces Provinces, qu'aux sollicitations & aux importunités de quelques Particuliers coupables.*

1618. *Mercure François 1619.*

Les Ambassadeurs virent bien qu'on cherchoit à les amuser par des honnêtetés & par de paroles générales. Ils en écrivirent à la Cour de France. Boissise fut rappellé peu de temps après. On ne crut pas que l'Ambassadeur extraordinaire pût demeurer avec dignité dans un endroit où ceux qui étoient maîtres des affaires n'étoient pas d'humeur à déférer aux demandes & aux conseils du Roi. Boissise refusa encore le présent ordinaire. Et quand on le pressa d'en dire la raison: *c'est*, répondit-il avec une noble fierté, *qu'on ne m'a pas fait justice sur le libelle injurieux qu'Aersens a publié contre les Ministres du Roi mon maître. Je ne veux ni couvrir ni dissimuler l'offense faite à sa Majesté, en recevant une gratification de la part de ceux qui n'ont pas voulu écouter mes justes plaintes.* Le Synode étoit ouvert à Dordrecht avant que les Ambassadeurs eussent présenté leur Mémoire. Mais l'affaire des Arminiens n'y fut examinée & décidée que dans les premiers mois de l'année suivante. Laissons la Hollande, & voyons une nouvelle révolution qui se prépare à la Cour de France.

*Du Maurier dans ses Mémoires sur Barnevelt.*

*Fin du Douzième Livre.*



# HISTOIRE DU RÉGNE DE LOUIS XIII. ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

## *LIVRE TREIZIEME.*

## SOMMAIRE.



*E Duc d'Epernon part de Metz, dans le dessein de tirer la Reine mere du château de Blois. Négligence de Luines au regard de l'entreprise du Duc d'Epernon. La Reine mere s'échappe de Blois. Divers mouvemens des esprits à la Cour & ailleurs sur l'évasion de la Reine mere. Vuës secretes du Maréchal de Bouillon dans ces mouvemens de la Cour. Lettre de Marie de Médicis au Roi, à quelques Seigneurs & aux Ministres d'Etat. Le Roi envoye le Comte de Béthune pour négocier avec la Reine mere. Lettres du Roi, du Prince de Piémont & des Ministres, à Marie de Médicis. Le Roi envoye encore l'Archevêque de Sens & le P. de Berulle à la Reine mere. La Reine mere sollicite inutilement le parti Réformé à sa*

*déclarer pour elle. Ouverture du Synode assemblé à Dordrecht. Procédure du Synode contre les Remontrans. Les Arminiens sont entierement exclus du Synode. Condamnation de la doctrine & de la personne des Arminiens. On travaille au procès de Barnevelt, de Grotius & d'Hogerbeets. Condamnation de Barnevelt & des autres. L'Ambassadeur de France intercede encore pour Barnevelt. Mort de Barnevelt. Hogerbeets & Grotius sont enfermés dans le château de Louvestein. Mouvemens des troupes du Roi contre le Duc d'Epernon. Intrigues de l'Abbé Rucellaï auprès de la Reine mere contre le Duc d'Epernon. Le Cardinal de la Rochefoucaut est nommé pour traiter de la part du Roi avec Marie de Médicis. Le Roi permet secretement à Richelieu, Evêque de Luçon, de retourner auprès de la Reine mere. Le Nonce offre la médiation de son maître pour l'accommodement de la Reine mere. Conditions de l'accommodement de Marie de Médicis avec le Roi son fils. Courage & fermeté du Duc d'Epernon. Le Marquis de Richelieu est tué en duel par le Marquis de Themines. Le Prince de Piémont va voir la Reine mere à Angoulême. Difficultés de Marie de Médicis pour son entrevuë avec le Roi son fils. Lettre du Roi à la Reine mere. Difficultés entre les deux Reines sur le cérémoniel. Praslin & S. Geran sont faits Maréchaux de France, & Luines est créé Duc & Pair. Marie de Médicis va trouver son fils à Tours. Nouvelles défiances de la Reine mere depuis son premier entretien avec Luines. Entrevuë du Roi & de la Reine mere. Le Duc de Luines éloigne Deageant de la Cour. La Cour gagne le Maréchal de Lesdiguieres en lui promettant l'épée de Connétable.*

---

1619.

*Le Duc d'Epernon part de Metz dans le dessein de tirer la Reine mere du Château de Blois.*

*Vie du Duc d'Epernon. Liv. VII. Relation du Cardinal de la Valette.*

LE Duc d'Epernon avoit pris toutes ses mesures avec l'Abbé Rucellaï pour mettre la Reine mere en liberté. On devoit la conduire de Blois à Loches dont le Duc étoit Gouverneur, & de là au Château d'Angoulême. Elle pouvoit y attendre plus sûrement que les grands Seigneurs mécontens de la faveur & de la trop grande autorité de Luines, avec qui la bonne Princesse étoit entrée en négociation, & sur lesquels elle comptoit trop, se déclarassent. Epernon changea quelque chose dans son premier dessein. Il avoit résolu d'abord que le Comte de Toulouse son fils iroit joindre Marie de Médicis lorsqu'elle sortiroit de Blois, & que ce seroit le même jour que le Duc passeroit la riviere de Loire pour s'avancer vers Loches. Mais venant à réfléchir que dans une entreprise difficile & périlleuse, il étoit plus à propos d'être près de l'endroit, afin de donner des ordres sûrs & de remédier promptement aux accidens imprévûs, il résolut d'aller lui-même à Loches, d'y recevoir la Reine mere, & de la conduire à Angoulême. Tel fut le second projet d'Epernon, mieux concerté que l'autre. Avant que de sortir de Metz, l'ordre & la bienséance vouloient qu'on en obtînt la permission du Roi. Epernon la fait demander avec de grands ménagemens, de-peur de s'exposer à un refus absolu. On représente de sa part que n'étant pas bien payé de ses appointemens, il ne peut vivre assez splendidement à Metz, ni faire la dépense convenable au Gouverneur d'une grande ville située sur le passage

1619. de France en Allemagne. Le Duc feignoit de céder à sa mauvaise fortune, & d'avoir envie de joüir dans ses terres du repos que les gens de son âge cherchent ordinairement. On ne crut point à la Cour qu'Epernon fût d'humeur à prendre le parti de la retraite. Il étoit déja vieux, on le voyoit bien. Mais son ambition & ses autres passions étoient encore aussi vives, aussi fortes que dans les premieres années de son entrée dans le monde.

On l'amuse d'abord de quelque espérance. Mais enfin le Roi lui écrit au commencement de l'an 1619. que les troubles augmentant en Allemagne, sa Majesté jugeoit qu'il étoit important pour son service que le Duc demeurât encore quelque temps dans son Gouvernement de Metz, & qu'il prît garde à ce qui se passeroit dans l'Empire. Le Roi faisoit espérer qu'il consentiroit au voyage qu'Epernon vouloit faire en Angoumois & en Saintonge, dès que les affaires permettroient qu'il s'éloignât de la frontiere du Royaume. On ne sçavoit rien à la Cour de l'intrigue avec Marie de Médicis. Luines vivoit dans une indolence merveilleuse. Un Valet de Rucellaï portoit des lettres à la Reine mere. Elles l'avertissoient du jour que le Duc partiroit de Metz, & des mesures prises pour la conduire à Angoulême. Ce Valet soupçonne qu'il est chargé de quelque pacquet important, & qu'on sera bien-aise de sçavoir à la Cour ce qu'il contient. Il va droit à Paris, & propose à quelques gens du Favori de découvrir un grand secret, pourvû qu'on lui donne une bonne récompense. L'imprudent Luines néglige l'avis: il fait attendre le Valet deux ou trois jours avant que de lui parler. Du Buisson, Conseiller au Parlement de Paris, serviteur de la Reine mere, apprend le plus heureusement du monde, que le Valet confident de Rucellaï est en ville. Surpris de ce que cet homme ne l'est point venu trouver, comme il avoit fait dans quelques voyages précédens, Du Buisson craint qu'il n'y ait de la fripponnerie & de la trahison. Il s'enquiert avec soin de ce que fait le Valet; & certaines gens l'assurent qu'on l'a vû à la porte de Luines. Le Conseiller plus inquiet que jamais, s'avise d'aposter un homme qui va parler au Valet, comme si Luines lui en avoit donné la commission. Il compte cinq cent écus de récompense au compagnon, & prend les lettres. On n'entendit plus parler de lui dans la suite. Ceux qui l'avoient trompé, le firent tuer apparemment pour ravoir leur argent. Les gens qui sont au timon des affaires ne doivent pas être trop crédules aux rapports qu'on leur fait: mais ils ont tort aussi de negliger les moindres choses. Luines méprisa un Valet qui promettoit de révéler un secret important: il s'imagina que c'étoit un malheureux qui vouloit escroquer quelques pistoles. Si le Favori lui eût donné audience, il auroit déconcerté toute l'intrigue du Duc d'Epernon.

*Mercure François. 1619. Vie du Duc d'Epernon. Liv. VII.*

Avant que de partir de Metz, il fit prendre les devans à l'Archevêque de Toulouse, & il écrivit au Roi le 17. Janvier pour prier Sa Majesté de trouver bon qu'il allât dans son Gouvernement d'Angoumois & de Saintonge, puisque les affaires étoient dans une si heureuse situation,

que sa Majesté n'avoit rien à craindre de la part de ses voisins. Epernon avoit auprès de lui le fameux Balzac. C'est un des Ecrivains qui a le plus travaillé à donner de la majesté, du tour & de l'harmonie à la langue Françoise; mais son style fut toujours enflé, & ses périodes trop mesurées. Le Duc se servit de la plume de Balzac pour écrire une lettre, qui fut comme le Manifeste d'un ancien Officier de la Couronne qui se croyoit en droit de désobéïr ouvertement aux ordres précis de son Maître. L'Auteur de la vie d'Epernon prétend que c'est une des plus rares productions de l'esprit de Balzac. Pour moi, je n'y trouve que des mensonges hardis, & des déguisemens fort grossiers, sous un assez beau François pour ce temps-là. On y représentoit d'une maniere étudiée & respectueuse en apparence, que tout étoit si tranquille en deça & même fort loin au-delà du Rhin, que le Marquis de la Valette second fils d'Epernon, qui demeuroit dans Metz, seroit capable de donner ordre lui seul à tout ce qui pouvoit regarder le bien des affaires du Roi. Ce n'étoit-là qu'une vaine défaite. Epernon ne laissoit pas tant la Valette à Metz pour y servir sa Majesté, que pour défendre une Place importante qu'on auroit pû enlever à la Maison d'Epernon, pendant que le Duc seroit occupé à soûtenir la Reine mere en Angoumois. *Je m'assure*, ajoûtoit-il, *que votre Majesté est si équitable, qu'elle aura égard à la necessité de nos affaires particulieres, & qu'elle trouvera bon que j'use de la liberté qu'elle donne aux moindres de ceux qui sont sous son obéïssance. Je ne doute point, Sire, que vous n'ayez agréable le desir que j'ai de faire ce voyage; & je me promets que vous prendrez la peine de considérer, que depuis votre avénement à la Couronne m'étant engagé de cent mille écus pour votre service, dont je paye la rente à Paris, & n'ayant reçu de vos bienfaits, depuis deux ans, autre gratification que la simple paye de Colonel, il n'est pas possible que je puisse fournir aux grandes & nécessaires dépenses que je suis obligé de faire ici pour maintenir la dignité de ma charge, & pour servir votre Majesté avec plus de lustre & d'éclat*. Il est bon d'appeller quelquefois les choses par leur nom. Ce que les Grands regardent comme une habile & prudente dissimulation, n'est souvent qu'une effronterie impertinente & ridicule. En voici un exemple sensible. 1619. *Mercure François*. 1619.

La maniere dont Epernon reprochoit ensuite ses services passés étoit mêlée de quelques flateries pour adoucir l'esprit d'un jeune Roi jaloux d'une autorité qu'on méprisoit alors impunément. Mais le discours du Duc donnoit assez à connoître qu'il pensoit plus à se venger des chagrins que la Cour lui avoit causés, qu'à demeurer en repos chez lui. *Au reste, Sire*, disoit-il encore, *puisque tous les jours mes Ennemis tâchent de faire naître dans l'esprit de votre Majesté de la défiance de mes plus pures intentions, & que je suis si malheureux qu'ayant vieilli au service de trois grands Rois, je me vois encore dans la nécessité de défendre une si longue fidélité contre la calomnie; il faut que je dise avec beaucoup de douleur, que je me suis tenu en mon devoir lorsqu'on proposoit des récompenses à la desobéïssance, & que j'ai défendu votre autorité lorsque les uns en abusoient, & qu'elle étoit méprisée des au-*

1619. *tres. C'est me faire tort aujourd'hui que de croire que je veuille commencer à faillir dans l'âge ou je suis, & que mes ressentimens particuliers me soient plus chers que la considération de votre service. En quoi, Sire, j'avouerai franchement que je n'ai sujet de me plaindre que de ma mauvaise fortune; étant bien assuré que ce n'est pas sous votre régne que la vérité est suspecte & la réputation odieuse. Votre Majesté est trop juste pour ne distinguer pas les innocens offensés d'avec les coupables. Il n'y a point d'apparence, Sire, que vous ayez dessein d'affliger la vieillesse d'un de vos meilleurs serviteurs & du plus ancien Officier de votre Couronne, ni de refuser à son âge le repos que la nature demande. Je pense, Sire, devoir espérer à tout le moins cela pour récompense de mes longs & fideles services.* Doit-on rire, ou se mettre en colere en lisant de pareilles choses. Le bon Duc proteste que ses intentions sont *pures*; & il va se venger de ce que sa Majesté veut avoir un autre Favori que lui. Le service du Roi lui est plus *cher que les ressentimens particuliers*; & le voilà prêt à faire au jeune Louis le plus grand affront qu'un Prince puisse recevoir. Il demande à passer le reste de sa vie en repos; & il part pour une entreprise qui doit naturellement allumer la guerre civile dans le Royaume. Est-il donc permis de jouer ainsi & le monde & son Prince?

Epernon partit secretement de Metz peu de jours après cette lettre écrite. Cent Cavaliers, bien montés & bien armés, l'accompagnoient dans un voyage long & dangereux. *Notre fortune & notre réputation dépendent de cette entreprise*, dit-il, avec beaucoup de raison en embrassant le Marquis de la Valette qu'il laissoit dans la ville. *Si elle réüssit nous serons comblés d'honneur. Et si nous succombons, nous passerons pour des criminels & pour des rebelles. Adieu. Il vaut mieux mourir que de tomber dans l'opprobre & dans le mépris. J'espere pourtant que nous aurons le dessus, & que nous vivrons.* A la fin de Janvier, & dans la saison la plus fâcheuse de l'année, le Duc traverse la Bourgogne, passe la Loire au-dessous de Rouane, & l'Allier au pont de Vichi en Bourbonnois. De là, il écrit une seconde lettre au Roi pour le prier d'agréer sa sortie de Metz. *Ma présence y est moins nécessaire qu'en Saintonge & en Angoumois*, disoit le fier Vieillard, en ajoûtant la raillerie & l'insulte au mépris du commandement de son Maître. *Il y a de la division dans ces deux Provinces: & c'est à moi de les retenir dans le devoir. Je ne crois pas, Sire, que votre Majesté fasse si peu d'état d'un vieux Officier, qu'elle veuille l'employer seulement à faire tenir avec plus de sûreté vos dépêches en Allemagne; je puis vous rendre ailleurs des services plus importans.* Les temps sont bien changés. Celui qui portoit cette lettre à la Cour y fut bien reçu. Luines, effrayé & incertain des projets du Duc d'Epernon, vouloit l'apaiser, & le gagner même, s'il y avoit moyen. Le Favori envoya promptement un exprès au Duc, qui lui portoit l'aveu du Roi pour le voyage d'Angoumois.

*Vie du Duc d'Epernon. Liv. VII.*

Son dessein fut d'abord fort secret. Mais quelques Gentilshommes de l'intrigue en ayant fait confidence à leurs maîtresses, la chose devint presque publique. C'est par là que les plus grands projets se découvrent ordinairement. On parloit tout ouvertement de celui-ci dans la maison

Négligence de Luines au regard de l'entrepri-

du Duc d'Epernon. *M. de Luines*, dit le Cardinal de la Valette, *fut si malheureux, ou si négligent, qu'il ne fut point averti d'une chose que tant de gens sçavoient.* Il en reçut pourtant des avis, & de fort bonne part. Mais le Favori demeura sur ce chapitre dans une indolence & dans une sécurité, dont tout le monde se mocquoit. Deageant, plus fin & plus vigilant, lui porta l'avis qu'une personne envoyoit du projet de l'évasion de la Reine mere, & de la maniere dont il se devoit éxécuter. Luines traita la chose de vision & de chimere. Deageant ne se rebute pas. Quatre jours après, il porte au Favori un nouvel avis, qu'une autre personne donnoit. Prévenu que Deageant cherche à se faire de fête & à se rendre nécessaire, Luines le reçoit aussi froidement que la première fois. *De grace, Monsieur*, lui dit alors Deageant, *avertissez le Roi. La chose le mérite bien. Elle est capable de causer une guerre civile en France.* Le Favori n'en est pas plus ému. Il témoigne n'avoir aucune envie de donner de l'inquiétude à son Maître sur les fantaisies que Deageant lui paroît se mettre dans l'esprit. *Du moins, Monsieur*, reprit Deageant, *parlez-en pour votre décharge au Conseil. Vous y allez maintenant. Les Ministres seront les premiers à crier contre vous, & à vous accuser de négligence, si l'avis se trouve véritable.* Luines promit de le faire. *Tout le monde s'est moqué de votre avis*, dit-il à Deageant en sortant du Conseil. *Ne vous amusez point à de pareilles imaginations.* Il y a de l'apparence que Luines n'avoit rien dit aux Ministres. S'il leur fit part de l'avis, la plûpart des Courtisans, las de la domination de Luines, furent bienaises que Marie de Médicis revînt à la Cour, afin de donner un contrepoids à l'autorité du Favori. C'est peut-être ce qui les portoit à l'entretenir dans son indolence sur cette affaire. Quoiqu'il en soit, celui qui avoit donné le second avis, étonné de ce qu'on n'y faisoit pas attention, vint lui-même à la Cour. Il parle à Luines : il répond sur sa tête que l'entreprise est certaine, il se soumet à tout, en cas que son rapport se trouve faux. Luines n'écoute rien : il n'en dort pas moins tranquillement.

1619. se du Duc d'Epernon. *Mémoires de Deageant. pag. 187. 188. &c. Relation du Cardinal de la Valette*

Faut-il être surpris après cela, que Marie de Médicis se soit facilement échappée de Blois, & que le Duc d'Epernon ait trouvé si peu d'obstacles dans son entreprise ? Il étoit en Angoumois fort inquiet de ce qu'il ne recevoit aucune nouvelle de la Reine mere. La trahison du Valet de l'Abbé Rucellaï en étoit la cause. Du Buisson n'avoit pas encore envoyé les lettres qu'il avoit heureusement tirées des mains du Frippon. Dans cet embarras, Epernon dépêcha du Plessis son confident à Blois, pour sçavoir la disposition de Marie de Médicis. Il avoit ordre de passer par Loches, de préparer la Iliere, qui commandoit dans la Place, à y recevoir la Reine mere, & de lui dire de mettre tout en bon état. Du Plessis trouva Marie de Médicis dans une assez grande perplexité. Ses plus affidés serviteurs n'étoient pas à Blois. Elle les avoit envoyés négocier avec quelques Seigneurs. Ils faisoient presque tous difficulté d'entrer dans une affaire qu'Epernon conduisoit. Le Duc de Bellegarde, son parent & son ami, avoit écrit lui-même à la Reine mere, pour la dissua-

La Reine mere s'échappe de Blois. *Relation du Cardinal de la Valette. Vie du Duc d'Epernon. Liv. VII. & VIII.*

1619. der de se mettre entre les mains d'un Seigneur dont l'humeur hautaine & incompatible rebutoit tous les autres. *Pour moi, Madame*, disoit Bellegarde, *je suis prêt à recevoir votre Majesté dans mon Gouvernement de Bourgogne. Mais je ne puis pas la servir, quand elle sera dans un endroit où M. d'Epernon a droit de commander.* Ces remontrances jettoient Marie de Médicis dans l'incertitude. Elle craignoit d'être abandonnée de tous les grands Seigneurs, chagrins de la voir assujettie, pour ainsi dire, à un homme dont ils ne pouvoient souffrir les manieres impérieuses. Mais quand elle vint à considérer, que le Duc n'attendoit plus que sa derniere résolution, & qu'il étoit venu sur la parole qu'elle lui avoit donnée, pour la recevoir à Loches, & pour la conduire ensuite au château d'Angoulême, ses craintes se dissiperent. Elle écouta volontiers ce qu'on lui disoit pour la presser de ne perdre pas le temps qui étoit précieux, & de sortir au plutôt de sa prison.

Du Plessis dispose le Comte de Brenne, premier Ecuyer de la Reine mere, à la servir dans son évasion. Il envoye à l'Archevêque de Toulouse qui s'étoit avancé jusques à Loches avec le Duc son pere, pour le prier de venir à Montrichard, afin de s'assurer de ce passage, & de rendre le chemin plus libre & moins périlleux. Epernon entre dans une profonde réverie, quand on lui rapporta que Marie de Médicis n'attendoit plus que le moment de se jetter entre ses bras. L'esprit du Duc parut extrêmement agité. Les suites de son entreprise l'effrayoient plus que jamais, au moment de l'éxécution. La crainte de rester seul exposé au ressentiment & à la colere d'un Roi irrité lui causa mille mouvemens divers. *Mais quoi*, se dit-il à lui-même. *Le Rubicon est passé. Il n'est plus temps de reculer. Mon honneur est trop engagé. Partez incessamment pour Montrichard avec quinze ou vingt Gentilshommes*, dit Epernon à l'Archevêque de Toulouse. *J'attendrai ici la Reine.* Elle descendit de la fenêtre de son cabinet par une échelle, la nuit du 21. au 22. Fevrier, accompagnée d'une femme de chambre, du Comte de Brenne & de trois ou quatre autres personnes. Marie de Médicis eut tant de peine en descendant la premiere échelle, que la pauvre Princesse ne voulut pas se hazarder sur la seconde, pour descendre encore d'une plateforme dans la ruë. On la met sur un manteau qu'on tire doucement en bas, parce que la terrasse n'étoit pas revêtue. Le Comte de Brenne & du Plessis la soutinrent sous les bras pendant qu'elle alloit à pied au-delà du pont de Blois, où son Carosse l'attendoit. On arriva heureusement à Montrichard. L'Archevêque de Toulouse y étoit avec ceux qu'il avoit amenés. On prend des relais; & on fait toute la diligence possible pour entrer de bonne heure à Loches. Le Duc d'Epernon alla au-devant de sa Majesté, suivi de cent cinquante Cavaliers. C'étoit un jour de triomphe pour lui: mais il fut suivi de plusieurs mauvaises nuits. Marie de Médicis séjourna deux jours à Loches, où quelques-uns de ses domestiques devoient la joindre. Elle prit ensuite la route d'Angoulême, fort incertaine de la réponse que le Roi son fils feroit à la lettre qu'elle lui avoit écrite de Loches.

La

1619.

Divers mouvemens des esprits à la Cour & ailleurs sur l'évasion de la Reine mere.

*Journal de Bassompierre.*

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. IV. pag. 586. 587. 588.*

La Cour de France étoit toute occupée des divertissemens du Carnaval & de la foire S. Germain, lorsque l'évasion de la Reine mere se tramoit. On ne parloit que de fêtes, de ballets & de réjouïssances. Luines avoit conduit le Roi au lit de la jeune Reine, pour la consommation de leur mariage qu'on avoit différée à cause de la foiblesse de Louis. Il maria ce même Hyver Mademoiselle de Vendôme, sa sœur naturelle, au Duc d'Elbeuf aîné d'une branche cadette de la maison de Guise. Enfin Victor Amédée, Prince de Piémont, étoit venu à Paris pour épouser Madame Christine seconde fille de France. Las des divertissemens tumultueux de la ville, Louis s'étoit retiré à S. Germain en Laïe pour prendre un peu de repos. Il n'y trouva pas ce qu'il cherchoit. On lui apporta tout aussitôt la nouvelle de l'évasion de sa mere. Le voilà de retour à Paris, où il assemble plusieurs fois son Conseil. Le monde étoit attentif à quoi de si longues, de si fréquentes délibérations aboutiroient, & chacun raisonnoit selon qu'il prenoit plus ou moins d'intérêt à la fortune de Luines. *C'est une chose bien fâcheuse*, disoient quelques-uns, *que la Reine mere n'ait pas voulu avoir encore un peu de patience. Le Roi étoit sur le point d'aller à Blois & d'y mener le Prince de Piémont. Epernon a pressé la fuite de la Reine, dans l'espérance de renverser la fortune du Favori. Le Duc a eu peur que le fils & la mere ne se réconciliassent à la premiere entrevuë. Il ne veut pas que la Reine fasse sa paix sans l'y comprendre. Il est vrai qu'on l'a traitée avec trop de hauteur & de dureté. Mais ne devoit-elle pas sacrifier ses ressentimens particuliers au bien de l'Etat & de la Religion? Les Protestans ne manqueront pas de profiter de ces nouveaux mouvemens. Ils tiennent déja une assemblée à la Rochelle contre la volonté du Roi. Il est jeune; on lui cache bien des choses. Doit-il être responsable des maux que la Reine a soufferts? Une bonne mere ne se venge pas, aux dépens de son fils, de ceux qui abusent du nom & de l'autorité de celui qu'elle est obligée d'aimer plus que toutes choses.* D'autres soutenoient au contraire que Marie de Médicis & Epernon avoient bien fait. *Il faut*, crioient-ils, *réprimer l'arrogance d'un Favori, qui, bien loin de profiter de l'exemple du Maréchal d'Ancre, veut se rendre encore plus absolu.*

Les Courtisans voyoient avec un plaisir malin l'embarras où Luines s'étoit mis par sa négligence. Persuadé que la Reine mere, le Duc d'Epernon, & quelques autres Seigneurs conspiroient sa perte, il parloit de pousser les choses à la derniere extrêmité, & de faire marcher incessamment le Roi à la tête d'une Armée, pour réduire le Duc d'Epernon, & pour obliger la Reine mere à séparer ses intérêts de ceux d'un Seigneur qui ne seroit jamais content à moins qu'on ne le fît maître des affaires. Mais tous les anciens Ministres s'opposoient à Luines. Ils ne jugeoient point à propos que le Roi déclarât la guerre à sa mere. Le Cardinal de Retz, vil esclave du Favori, étoit lui seul de cet avis. La voie de la négociation paroissoit plus honnête & plus convenable. On parloit hautement dans le Parlement de Paris contre ceux qui vouloient engager un fils à poursuivre sa mere à force ouverte. Ce dessein donnoit de l'hor-

1619. reur aux honnêtes-gens. Quand le Roi alla, quelques jours après, au Parlement faire vérifier quelques Edits pécuniaires; car enfin, les coffres du Roi étant épuisés par les dépenses faites en libéralités indiscretes, en ballets, & en divertissemens inutiles, il falloit bien chercher les moyens d'avoir de l'argent, puisque le Favori avoit eu en tête de faire marcher des troupes de plusieurs côtés: quand le Roi, dis-je, fut au Parlement, on entendit des gens qui crioient, que ceux qui entretenoient la division entre Louis & Marie de Médicis étoient ennemis du bien public. *Qu'on laisse faire le fils & la mere*, disoit-on: *ils seront bientôt d'accord. C'est à eux d'apaiser ces mouvemens, sans qu'aucun autre s'en mêle. Certaines gens cherchent à se rendre nécessaires à l'un & à l'autre. Mais on ne doit pas souffrir que ces Messieurs établissent leur fortune aux dépens du peuple.*

La seule pensée d'un fils armé contre sa mere effarouchoit tellement les esprits, que le Jésuite Arnoux crut devoir faire sentir au Roi, dans un sermon prononcé en sa présence, combien cette entreprise feroit tort à la réputation de sa Majesté, & qu'elle étoit indigne d'un Prince Chrétien. *Je sçai*, dit-il assez finement, *quelle est la tendresse & la bonne volonté du Roi pour la Reine sa mere. On ne doit pas croire légerement qu'un Prince si religieux tire jamais l'épée pour verser le sang dont il a été formé. J'ose espérer*, *Sire*, ajouta-t-il en s'adressant à Louis, *que vous ne permettrez pas que j'aye avancé un mensonge dans la chaire de vérité. Un fils ne peut avoir une raison légitime de prendre les armes contre sa mere, qui ne l'attaque pas. Votre Couronne ne vous dispense point de l'obligation que la Loi de Dieu vous impose, d'honorer celle qui vous a mis au monde. Rejettez les conseils violens qu'on voudroit vous inspirer contre le commandement exprès du Roi des Rois. Je vous conjure, Sire, par les entrailles de Jesus-Christ, de ne donner pas un si grand scandale à toute la Chrétienté.* Les Prédicateurs ne parlent pas si librement au fils de Louis XIII. Bien loin de lui remontrer chrétiennement ses devoirs & ses défauts, ils seroient bien fâchés qu'il sortît du sermon sans avoir entendu dire qu'il est le plus grand & le plus religieux Prince qui ait paru dans le monde. L'auditoire fut surpris de ce qu'un Confesseur du Roi, donné de la main de Luines, osoit parler de la sorte: car enfin, on ne doutoit point que le Favori ne conseillât la guerre de toute sa force. Le Courtisan toujours malin s'imagina qu'il y avoit de la collusion entre Luines & Arnoux. *Le Favori*, disoit-on, *voudroit nous faire accroire qu'il ne demande qu'une prompte réconciliation entre le fils & la mere. Peut-être*, ajoûtoient les autres, *que le bon Pere Arnoux cherche à réparer le tort qu'il s'est fait dans l'esprit de la Reine & de tous les honnêtes-gens, en extorquant d'elle un écrit ridicule. Il craint que Marie de Médicis, réconciliée avec son fils, ne se venge du parjure qu'on lui a fait commettre.*

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. IV. pag. 590.*

Les amis, les alliés & les parens du Prince de Condé se réveillerent en cette occasion. Ils espéroient d'en profiter, & d'obtenir la liberté de son Altesse, qui mouroit d'ennui & de chagrin dans une si longue prison. Le Duc d'Angoulême représentoit à Luines, qu'il ne pouvoit mieux faire que de gagner la confiance & l'amitié du premier Prince du

sang, qui lui seroit toujours redevable de sa délivrance. *Vous empêcherez*, disoit-on au Favori, *que le Duc de Montmorenci ne se déclare pour la Reine mere. Le Maréchal de Bouillon, ami de Condé, & le parti Protestant ne se remueront point. Les Ducs de Mayenne, de Nevers, de Longueville, qui ont autrefois embrassé le parti de son Altesse, ne manqueront pas de se ranger encore de son côté, Epernon demeurera tout seul, & la Reine mere sera dans la nécessité de recevoir les conditions que le Roi voudra lui prescrire.* L'avis paroissoit fort bon, & Luines fut enfin obligé d'en venir-là. Mais le Nonce Bentivoglio détourna le coup à cette fois. La Cour de Rome, dévouée aux Espagnols, qui souhaitoit que la Reine mere rentrât dans le gouvernement, faisoit agir son Ministre avec toute la chaleur imaginable en faveur de Marie de Médicis. On craignoit à Rome & à Madrid que le Prince de Condé, devenu supérieur, n'écoutât trop les conseils du Maréchal de Bouillon, & qu'il ne persuadât au Roi de prendre plus de part aux affaires d'Allemagne. Bentivoglio eut l'adresse d'engager le Cardinal de Retz à détourner Luines d'écouter ceux qui lui insinuoient de s'accommoder avec le Prince de Condé. On représentoit au Favori qu'il étoit facile de gagner les Ducs de Mayenne, de Nevers, de Longueville, de Montmorenci, le Maréchal de Bouillon & les autres, sans mettre le Prince en liberté. *Aucun de ces Messieurs*, dit le Cardinal de Retz, à la persuasion du Nonce, au Favori, *n'a envie d'entrer dans un parti dont le Duc d'Epernon, qu'ils n'aiment point, est le Chef. Il n'y a rien à craindre de la part des Protestans. Epernon s'est toujours déclaré leur ennemi. Le chagrin qu'il leur a voulu faire depuis peu, en attaquant la Rochelle, les a trop irrités contre lui.*

*1619. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. IV. pag. 588. 592.*

Vuës secretes du Maréchal de Bouillon dans ces mouvemens de la Cour. *Mercure François. 1619. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. IV. pag. 588.*

Nous avons vû que le Maréchal de Bouillon avoit promis de servir la Reine mere, après que le Duc d'Epernon se seroit déclaré. On craignoit à la Cour que ce ne fût là son véritable dessein. Le Roi lui envoya un exprès quand on eut appris l'évasion de Marie de Médicis. Sa Majesté tâchoit de faire expliquer le Maréchal, en lui demandant son avis sur l'état présent des affaires du Royaume. Le vieux & adroit Courtisan répondit à la lettre de Louis avec toute la réserve imaginable. Il conseilloit au Roi de se réconcilier avec sa mere, d'écouter les avis qu'elle avoit à lui donner, de prévenir la guerre civile, de maintenir les loix du Royaume, d'ordonner que les Edits de pacification fussent exactement observés, de réparer les infractions qu'on y avoit faites, d'ôter à ses sujets toutes les occasions de jalousie & de défiance, de distribuer les honneurs & les dignités à des personnes de mérite & bien choisies; enfin de n'écouter point certaines gens *qui offrent leurs services pour avoir de quoi faire du mal, dont il y a bon nombre*, disoit le Maréchal. Les avis étoient dignes de sa prudence. Mais, outre qu'ils n'étoient pas tous du goût de la Cour, elle eût voulu que Bouillon se fût expliqué en termes moins généraux: & c'est ce qu'il évitoit avec soin. Ses expressions vagues & ambiguës, sur ce qui regardoit Marie de Médicis, donnerent à penser qu'il n'avoit pas grande envie de se déclarer pour elle, & qu'il

1619. cherchoit seulement à mettre Luines dans la nécessité de s'accommoder avec le Prince de Condé, de recourir à la protection du premier Prince du sang, & de lui donner part aux affaires. *Bouillon est fort avant dans les intrigues d'Allemagne*, disoit-on : *les Princes Protestans & quelques autres pensent à tirer l'Empire de la Maison d'Autriche, & à lui enlever la Couronne de Boheme, L'Electeur Palatin, neveu du Maréchal, est à la tête du parti. Il ne faut pas douter que Bouillon n'aime mieux voir les affaires entre les mains du Prince de Condé, que dans celles de Marie de Médicis. Elle fait aveuglement tout ce que la Cour de Rome & le Conseil d'Espagne souhaitent. Condé connoît mieux les véritables intérêts de la France. S'il revient une fois en crédit à la Cour, le Maréchal lui persuadera bientôt d'engager le Roi à profiter de l'occasion qui se présente de donner un échec terrible à la Maison d'Autriche, & à soutenir les Princes d'Allemagne qui veulent secouer un joug qui les presse depuis trop long-temps.*

Lettres de Marie de Médicis au Roi, à quelques Seigneurs & aux Ministres d'Etat.

Marie de Médicis avoit écrit de Loches au Roi son fils. Elle déclaroit dans la lettre, qu'après avoir souffert à Blois les incommodités d'une véritable prison, elle avoit cru devoir se procurer la liberté de lui donner les bons & salutaires conseils que ceux sous la puissance desquels il étoit malheureusement réduit ne lui permettoient pas d'écouter, & de lui apprendre des choses importantes, que les plus grands Seigneurs souhaitoient qu'on découvrit à sa Majesté. *Voilà pourquoi*, disoit la Reine mere, *j'ai prié mon cousin le Duc d'Epernon de permettre que je me retirasse dans Angoulême, J'y vas, convaincue que je suis de sa fidélité, & de son zele pour votre service. Le Roi votre pere me commanda, dans les derniers jours de sa vie, de confier à la prudence & à la probité de ce Seigneur vos plus importantes affaires & les miennes particulieres, s'il étoit possible que je pusse avoir des intérêts distingués des vôtres. Je ne cherche qu'à remédier aux inconvéniens capables de troubler le bonheur de votre régne. Vous me ferez plaisir de me donner les moyens de vous avertir sans haine & sans ambition de ce qui peut rendre votre Royaume plus florissant & plus tranquille. Je vous proteste que je ne souhaite point de rentrer dans l'administration des affaires. Ma plus grande passion, c'est de vous voir gouverner vos Etats par vous même, & d'entendre vos sujets contents éxalter vos vertus & la douceur de votre régne.*

*Mercure François.* 1619.

Cela signifioit en bon François, que Marie de Médicis demandoit l'éloignement de Luines. Et certes elle n'avoit pas si grand tort. On n'a guéres vû un plus indigne Favori. Son maître ne l'estima jamais. Il semble que ce fut par un esprit de contradiction aux desirs de sa mere que Louis s'obstina toujours à combler Luines d'honneurs & de dignités. Tel est souvent le génie des Princes. On en trouve d'un discernement plus exquis & plus fin que Louis XIII. qui choisissent comme lui leurs Favoris par caprice, sans avoir égard au mérite, ni aux services rendus. Ils reconnoissent ensuite leur mauvais choix ; & ils se font un point d'honneur de le soutenir à quelque prix que ce soit. De pareils prodiges de fortune & d'élévation sont une marque du grand pouvoir de celui qui les a tirés de la poussiere : mais ils sont en même temps une preu-

ve inconteſtable de la foibleſſe & de la bizarrerie de ceux que les Poëtes chantent comme des Héros. Le Duc d'Epernon écrivit auſſi au Roi. La lettre étoit courte, mais pleine de menſonges groſſiers & impertinens. *Dès que je ſuis arrivé à Loches*, diſoit-il, *la Reine votre mere m'a commandé de l'y recevoir & de la conduire à Angoulême. J'ai cru qu'en lui déſobéïſſant je manquerois au reſpect que je dois à votre Majeſté. Je vous ſupplie très-humblement, Sire, de croire qu'un homme qui ne s'eſt jamais écarté du ſervice des Rois vos prédéceſſeurs, ni de celui de votre Majeſté, quelque mauvais traitement qu'il ait reçu, n'a pas envie, dans l'âge où je ſuis, de ſe démentir de la fidélité dont il a toujours fait profeſſion, & que je ne donnerai jamais un juſte ſujet à votre Majeſté de douter de la droiture de mes intentions.* Louis reçut ce compliment comme il devoit. Sa Majeſté le regarda comme une inſulte que ſa mere & un ancien Officier de la Couronne faiſoient encore à leur Souverain, après avoir ouvertement mépriſé ſes ordres & ſon autorité. Luines l'entretenoit dans ces ſentimens : il l'exhortoit tous les jours à ſe faire craindre, en puniſſant la témérité & la déſobéïſſance d'un ſujet que les bienfaits des Rois précédens avoient rendu trop puiſſant & trop orgueilleux. 1619.

Le Roi demeura quelques ſemaines ſans répondre à ſa mere. Elle fut bientôt avertie que Luines preſſoit le Roi de mettre ſur pied une Armée nombreuſe, & de retenir les grands Seigneurs dans le devoir, en faiſant un coup d'autorité contre le Duc d'Epernon. Marie de Médicis penſe donc à ſe fortifier. La voilà qui écrit aux Ducs de Mayenne & de Rohan, au Maréchal de Leſdiguieres & à quelques autres. Elle eſpéroit de les engager à la défendre, & à s'oppoſer au Favori qui la vouloit perdre. Epernon écrit auſſi-tôt de ſon côté : il invite ſes amis à ſe joindre à lui. Preſque tous les Seigneurs repréſenterent à la Reine que ſa réſolution cauſeroit des mouvemens trop violens dans l'Etat. Ils répondirent que leur devoir ne leur permettoit pas de déſobéïr au Roi. Enfin, ils envoyerent à la Cour les lettres que Marie de Médicis leur avoit écrites, & la copie de la réponſe qu'ils y avoient faite. Quelques-uns de ceux ſur qui la bonne Princeſſe comptoit, gagnés par les bienfaits & par les promeſſes du Favori, acceptent le commandement des troupes deſtinées contr'elle & contre Epernon. Le Duc de Rohan fut plus honnête & plus ſincere que les autres. *Je ſuis bien fâché, Madame*, dit-il à la Reine, *de ce que votre Majeſté ne m'a pas fait l'honneur de m'employer dès qu'elle a formé le deſſein de ſortir de Blois. Je l'aurois fidelement ſervie. Mais je me ſuis trouvé à la Cour lorſque le Roi a reçu la nouvelle de votre retraite. Il m'a ordonné de venir dans mon Gouvernement de Poitou, & de le maintenir en paix : j'ai promis d'obéïr. Au reſte, Madame, je n'entreprendrai rien contre votre Majeſté. Le meilleur avis que je lui puis donner, c'eſt d'entendre à un prompt accommodement.*

*Mémoires de Rohan. Liv. I. Hiſtoire du Connétable de Leſdiguieres. L. IX. Chap. 12. Mercure François. 1619.*

Marie de Médicis déchut alors de ſes grandes eſpérances. On comprit que les Seigneurs les mieux intentionnés pour elle demeureroient ſpectateurs de l'événement. Ils ne vouloient pas dépendre de l'humeur altiere

1619. d'Epernon. Quelques-uns n'étoient pas fâchés de voir comment cet esprit présomptueux & entreprenant se démêleroit lui seul d'une affaire si délicate. *Nous aurions tort de nous embarquer maintenant*, disoient-ils. *Tout ceci finira par une négociation, quelque chose que fasse le Favori. M. d'Epernon aura l'honneur de l'entreprise; & nous nous serons attirés la haine & le ressentiment du Roi.* Marie de Médicis inquiete de ce que son fils ne lui répond point, & de ce qu'on ne parle à la Cour que de préparatifs de guerre, envoye une seconde lettre au Roi. Elle tâche de le détourner des résolutions violentes que Luines semble lui inspirer. *Vous avez auprès de vous des gens*, lui dit-elle avec assez de bon sens, *qui cherchent à bâtir le miracle de leur fortune sur la ruine de votre mere. Je proteste devant Dieu que je n'ai aucune prétention. Le seul but que je me propose, c'est la prospérité de votre régne & le bonheur de vos sujets. Si vous fermez encore les oreilles à mes fidelles & justes supplications, je serai contrainte de les faire entendre par tout, & de prendre la France & l'Europe à témoin de mon innocence & de ma sincérité. Veut-on me forcer à publier que mes malheurs deviennent tous les jours plus grands par l'ambition & par la cruauté de ceux qui disposent absolument de votre personne & de votre puissance? Si je me défends contre les armes qu'on vous fait prendre injustement, c'est que je veux vous épargner le regret que vous auriez un jour, d'avoir permis qu'on opprimât votre mere.* Marie de Médicis écrivit en même temps au Chancelier de Silleri, à du Vair Garde des Sceaux, & au Président Jeannin. Elle les sommoit de remplir les devoirs de leur Ministére, en avertissant le Roi qu'il se feroit un tort extrême dans le monde, s'il marchoit à la tête de ses troupes contre une mere innocente & malheureuse.

Le Roi envoye le Comte de Béthune pour négocier avec la Reine mere.

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. IV. pag. 592. 594. &c. Vie du Duc d'Epernon. Liv. VIII.*

Ces lettres, qu'on avoit soin de rendre publiques, animoient extrêmement le peuple contre Luines. Tout Paris détestoit son opiniâtreté à presser le Roi de pousser la Reine mere à force ouverte. Les Prédicateurs déclamoient dans les chaires, & le Parlement de Paris sembloit disposé à faire des remontrances. Le Favori avoit ses émissaires dans cette Compagnie. Ils proposerent de procéder contre Epernon, & de le condamner comme rebelle & criminel de Léze-Majesté. Le Duc avoit eu la précaution de se faire donner la lettre du Roi qui permettoit à Marie de Médicis de s'aller promener hors de Blois, quand elle le jugeroit à propos pour sa santé. La Reine mere avoit mis encore une lettre entre les mains de son libérateur, antidatée de la sortie de Blois. Elle y prioit Epernon de l'aider dans son évasion, de la recevoir à Loches & de la conduire à Angoulême. De maniere qu'on ne pouvoit plus accuser le Duc d'avoir enlevé la Reine mere. Sa Majesté lui permettoit d'aller où il lui plairoit: & ce n'étoit qu'à sa sollicitation que le Duc l'avoit reçue dans Loches & dans Angoulême. La collusion sautoit aux yeux, je l'avoue; mais ces deux piéces suffisoient pour arrêter le Parlement. Marie de Médicis & Epernon y avoient beaucoup d'amis: & cette Compagnie n'étoit pas réduite encore à faire tout ce qu'il plaît à la Cour de lui prescrire. Quand on s'apperçut que le Parlement ne seroit pas si docile

en cette rencontre que Luines l'espéroit, il proposa au Roi d'envoyer un Exempt de ses gardes au Duc d'Epernon, pour lui ordonner de venir à la Cour, & de remettre entre les mains de sa Majesté les Places dont il étoit Gouverneur. On croyoit bien que le Duc refuseroit d'obéïr. Mais Luines espéroit que sur une désobéïssance si manifeste le Parlement ne pourroit se dispenser de poursuivre Epernon. Les plus sages du Conseil ne furent point d'avis que le Roi commît si facilement son autorité. Ces artifices du Favori allarmoient les amis d'Epernon. Mais il ne parut pas s'en mettre beaucoup en peine. *Je sçaurai bien parer les coups que mes ennemis me veulent porter*, disoit le Duc. *Je ne me suis pas engagé dans cette affaire sans avoir bien pensé aux moyens de m'en tirer avec honneur.* 1619.

Dans les premiers Conseils tenus depuis l'évasion de Marie de Médicis, certaines gens avoient remontré au Roi, qu'il devoit réprimer avec vigueur la premiere entreprise faite contre son autorité, depuis qu'il avoit commencé de gouverner par lui-même. On proposa de lever cent mille hommes. Une partie devoit être employée à la sûreté des Provinces, & l'autre étoit destinée à marcher vers Angoulême sous le commandement de sa Majesté. Elle écouta cet avis sans déclarer ce qu'elle en pensoit. Louis vouloit éxaminer la chose avec quelques-uns de ses confidens. Déageant nous donne à penser que ce fut lui qui fit remarquer au Roi, que les auteurs de la proposition n'avoient pas envie que l'affaire finit bientôt. *Il faut beaucoup de temps pour lever un si grand nombre de troupes*, dit-il au Roi. *Le trésor de votre Majesté est épuisé. Le fond qu'elle prétend avoir par le moyen des nouveaux Edits ne sera pas sitôt prêt. L'Eté se passera sans qu'on puisse rien entreprendre. Cependant le parti de la Reine mere pourra devenir bien fort. Il est plus à propos de tenter un accommodement, & de lui offrir de bonnes conditions, pourvû qu'elle se sépare du Duc d'Epernon. Votre Majesté trouvera bientôt les moyens de le punir, si la Reine mere consent à l'abandonner. En tout cas, le Duc de Mayenne est mécontent d'elle depuis long-temps: il hait Epernon: il a de fort bonnes intentions pour le service de votre Majesté. Elle peut lui ordonner de lever douze ou quinze mille hommes dans son Gouvernement de Guienne, & de se poster avantageusément & le plus prés qu'il pourra d'Angoulême. D'un autre côté, vous ferez attaquer Metz, Boulogne & les autres Places du Duc d'Epernon. La Reine mere & lui, pressés par tant d'endroits, seront bientôt réduits à implorer la clémence de votre Majesté, & à recevoir les conditions qu'elle voudra leur accorder.*

*Mémoires de Déageant. pag. 193. 194. &c.*

Louis goûta cet avis. Le Comte de Béthune eut ordre de porter à la Reine mere la réponse que le Roi faisoit à la premiere lettre qu'elle lui avoit écrite. Béthune devoit sonder premierement les intentions de Marie de Médicis, l'assurer que le Roi desiroit de la contenter, qu'il écouteroit les bons avis de sa mere, & qu'elle auroit la liberté d'être dans une autre ville que Blois. Le Favori avoit si bien tourné l'esprit de son maître, qu'il ne vouloit point entendre parler de rappeller Marie de Médicis à la Cour. On défendit à Béthune de voir le Duc d'Epernon, de recevoir ses visites, & d'avoir aucun commerce avec lui. L'Envoyé

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. IV. pag. 593. 594. &c. Vie du Duc d'Epernon. Liv. VIII.*

1619. avoit ordre de presser la Reine mere de se séparer du Duc, & d'offrir à Marie de Médicis les conditions les plus avantageuses, en cas qu'elle abandonnât Epernon au juste ressentiment du Roi. Tout le monde se réjouït de ce que Louis prenoit enfin la voye de la négociation. Mais les plus pénétrans jugerent que l'accommodement ne seroit pas sitôt conçlu. Ils ne pouvoient pas se persuader que Marie de Médicis fut si lâche & si ingrate que de sacrifier un Seigneur qui l'avoit fort bien servie. Le Comte de Béthune lui-même n'avoit pas envie de presser fortement la Reine mere de consentir à une chose trop indigne d'une personne de son rang, & capable de flétrir à jamais sa réputation, & de lui faire perdre tous ses serviteurs. Cependant Luines avoit une extréme passion de l'amener là. Convaincu que Béthune avoit trop d'honneur & de probité pour insister beaucoup sur un article si odieux de ses instructions, le Favori gagna secretement l'Abbé Rucellaï. Un ennemi réconcilié est presque toujours plus dangereux qu'un ennemi déclaré. Outre que Rucellaï n'oublia jamais le chagrin qu'Epernon lui avoit donné dans l'affaire du Marquis de Roilhac, le Duc s'étoit nouvellement brouillé avec l'Abbé: Luines le sçavoit bien. Il fait sonder Rucellaï; & le vindicatif Italien prend avidement l'occasion de gagner les bonnes graces du Favori, en insinuant à la Reine mere qu'elle ne doit pas faire scrupule d'abandonner un homme qui la tenoit, dit-il, encore plus resserée dans Angoulême qu'elle ne l'étoit à Blois.

Lettres du Roi, du Prince de Piémont. & des Ministres à Marie de Médicis. *Mercure François 1619.*

La lettre que le Comte de Béthune rendit à Marie de Médicis de la part du Roi commençoit par de grandes menaces contre le Duc d'Epernon. Louis supposoit qu'un sujet avoit enlevé la mere de son Roi, qu'il la tenoit prisonniere, & qu'elle écrivoit ce que le Duc lui avoit dicté. C'est sur ce fondement que Louis appuyoit son dessein d'armer. Il prétendoit marcher à la tête de ses troupes pour délivrer seulement sa mere d'une dure captivité. Vit-on jamais une plus plaisante comédie de part & d'autre? *Je ne croyois pas*, dit Louis, *qu'il y eût un homme en France, qui en pleine paix eût l'audace, je ne dis pas d'exécuter, mais de former la résolution d'entreprendre sur la liberté de la mere de son Roi. Mais Dieu qui est le protecteur des Rois, & qui m'assiste visiblement dans tous mes desseins, me fera la grace de châtier sévérement cette injure. Ceux qui se veulent couvrir de votre nom, & qui cherchent leur avantage dans la ruine de mon peuple & dans la diminution de mon autorité, sentiront les effets de ma juste colere. Les marques de la puissance que le Duc d'Epernon exerce sur votre esprit sont si visibles dans la lettre qu'il vous a dictée, qu'il est aisé de reconnoître que vous l'avez écrite à regret. Qui pourroit s'imaginer qu'après m'avoir donné de si mauvaises impressions de son esprit & de sa conduite, vous me voulussiez maintenant persuader que le feu Roi mon Seigneur & pere vous a commandé, un peu avant son décès, de vous servir du conseil de cet homme, tant en mes affaires qu'aux vôtres. Vous sçavez, Madame, en votre conscience, que le feu Roi avoit des sentimen tout-à-fait contraires à ceux qu'on lui donne dans votre lettre. Vous l'avez déclaré plusieurs fois, & vous l'avez même expérimenté.*

Marie de Médicis méritoit bien la confusion que son fils lui fait en cette rencontre. Elle s'y étoit imprudemment exposée en disant trop de bien d'un Seigneur qu'elle avoit souvent décrié auprès de son fils. Que tout ceci nous découvre admirablement le génie des Princes ! Il en est de méme des autres hommes à proportion. Quand Epernon ne plioit pas assez au gré d'Henri IV, il en disoit mille maux. Mais lorsqu'il vient à considérer de sang froid, que c'étoit le plus propre à servir la Reine & ses enfans contre les entreprises des Princes du sang, Henri recommande à Marie de Médicis de se servir des conseils du Duc d'Epernon, & de prendre confiance en lui. Marie de Médicis prévenuë par le Maréchal d'Ancre, ne pouvoit souffrir quelquefois les airs de hauteur & d'autorité qu'Epernon avoit coûtume de se donner. En ces occasions, elle rapportoit à Louis XIII. tout ce que Henri IV. lui avoit dit de mal contre le Duc. Aujourd'hui qu'Epernon l'a fort utilement servie, c'est, à son avis, un homme d'une probité reconnue & d'une prudence consommée. Elle veut suivre le conseil que le feu Roi lui a donné, de se confier parfaitement au Duc d'Epernon. Quel fonds peut-on faire après cela sur le bien, ou sur le mal que les Princes disent des gens ? Ils tiennent un langage différent selon que leurs intérêts, où leurs passions changent. Je reviens à la suite de la lettre de Louis à sa mere. Il est bon de voir comment les Rois parlent devant le monde, & de les comparer avec ce que l'Histoire nous apprend de leur conduite & de leurs actions. 1619.

*Où est l'homme assez dépourvû de sens*, ajoûtoit Louis, *qui ne voit pas qu'on vous a forcée à vous plaindre des mauvais traitemens que vous dites avoir reçus de ma part. Si ce que vous avancez est véritable, je dois être le premier blâmé. Toutes les résolutions qui ont été prises sur ce qui vous regarde, ont été non-seulement autorisées de mon nom; mais elles sont venues encore, ou de mon propre mouvement, ou de l'avis de mon Conseil, c'est-à-dire, de ceux dont le feu Roi se servoit. Ma conscience, la vôtre, & toute la France, sont témoins, Madame, que je n'ai omis aucun de mes devoirs à votre égard. La crainte de Dieu est tellement gravée dans mon ame, que je me tiens plus glorieux de cette grace que de la possession de mon Royaume. Je ne prétends pas que ma Couronne me dispense d'avoir pour vous les mêmes égards & le même respect que les enfans d'une naissance inférieure à la mienne doivent avoir pour leurs meres. Si je vous ai paru en certaines rencontres n'avoir pas tous les tendres sentimens d'un bon fils, c'est que je suis obligé d'agir quelquefois en Roi & en pere de mon peuple. La conjoncture du temps, des affaires ne me permettoit pas d'en user autrement. Vous m'avez souvent avoué par vos lettres que cette conduite étoit si juste, que vous ne pouviez pas vous en offenser, & que vous préferiez de bon cœur la sûreté du repos public à votre contentement particulier.*

Ne croiroit-on pas en lisant cette lettre que Louis faisoit tout par lui-même, & qu'il étoit le premier auteur des résolutions prises dans son Conseil ? Cependant, on nous rapporte comme une chose de notoriété publique, & quelques-uns de ses Courtisans l'assurent, qu'il s'occupoit à des amusemens puériles & indignes de lui, pendant que son Favori ré-

1619. gloit les affaires les plus importantes. On ne peut assez louer les sentimens Chrétiens que Louis témoigne dans sa lettre. Il est certain qu'il craignoit Dieu. Mais comme il avoit plus de superstition que de véritable religion, il fit souvent bien des choses qui ne conviennent pas à un Prince qui se pique de préférer la qualité de Chrétien à celle de Souverain. Sous prétexte de remplir ses devoirs de Roi, il oublioit, à la sollicitation d'un Favori ou d'un Ministre, que sa Couronne ne le dispensoit pas d'honorer sa mere. Il eut la dureté de la laisser mourir d'ennui & de misere dans un Pays étranger. Marie de Médicis avoit souvent dissimulé avec lui. Dans le dessein de l'amuser, elle faisoit semblant d'être contente de sa conduite. Les Princes & les particuliers ne doivent pas toujours dire ce qu'ils pensent. Mais il y a des mesures à garder dans la dissimulation. En la poussant trop loin, on s'expose à passer pour fourbe, ou pour inconstant. La réputation, c'est la bonne opinion que nous donnons de nous au public. Il n'est pas obligé d'approfondir tout, ni d'entrer en mille petits détails. Si Marie de Médicis avoit envie de se plaindre un jour de la dureté de son fils, elle ne devoit pas lui mettre en main dequoi justifier qu'elle approuvoit sa conduite. C'est sur ce fondement que plusieurs gens l'ont accusée d'inquiétude, d'inconstance, d'une dissimulation trop profonde & trop artificieuse.

*Quant à l'administration de mes affaires*, disoit encore le Roi, *je ferai connoître à ceux qui vous ont pressée de vous en plaindre sans sujet, que c'est moi qui gouverne mon Royaume, & qui agis dans tous mes Conseils. Lorsque vous serez mieux informée de la vérité, vous louerez Dieu avec moi de cette grande bénédiction. J'ai résolu de prendre les armes pour vous tirer de captivité, pour vous remettre dans la liberté que vos ennemis vous ont ôtée, & pour vous faire rendre l'honneur & le respect qui vous sont dûs. Si le séjour de Blois ne vous est pas agréable, vous pourrez choisir celle de vos maisons, ou des miennes, qui vous plaira davantage. Vous y serez en pleine liberté. J'irai vous voir incontinent après votre arrivée. Ce sera dans cet entrevuë que vous me direz de bouche tout ce que vous croirez important au bien & au repos de mes sujets. Toute autre maniere de me donner des avis sur mes affaires feroit connoître au public qu'on cherche plutôt l'éclat que le profit.* Louis prioit ensuite sa mere d'ajoûter foi à tout ce que le Comte de Béthune lui diroit de sa part. Les honnêtes-gens ne purent lire sans indignation les lettres de Marie de Médicis & la réponse du Roi. *Quel étrange jeu*, disoient-ils, *prétend-on jouer aux dépens du peuple! La Reine mere crie qu'elle est prisonniere à Blois: elle fait venir le Duc d'Epernon pour la délivrer. Si nous l'en voulons croire, son unique dessein, c'est de donner de grands avis à son fils. Et à quoi se termineront ces conseils salutaires? A dire qu'il faut chasser Luines de la Cour. Le Roi le voit bien; & il n'en veut rien faire. Le voilà qui suppose à son tour que le Duc d'Epernon tient la Reine mere captive. Il faut mettre des Armées sur pied; il faut faire des levées extraordinaires d'argent pour tirer de prison celle qui prétend en être délivrée. Malheureuse condition de ceux qui vivent sous un Prince jeune & foible! Parce qu'un Favori croit la présence de la Reine mere à la*

*Cour préjudiciable à l'établissement de sa fortune, il mettra toute la France en feu pour éloigner de Paris une Princesse qui pourroit demeurer au Louvre sans avoir aucune part au gouvernement de l'Etat. Qu'avons nous gagné à la mort du Maréchal d'Ancre? Les Luines font encore plus de mal que Concini & la Galigaï n'en ont jamais fait.* 1619.

Le monde réfléchît encore beaucoup sur la lettre que le Prince de Piémont écrivit en même temps à Marie de Médicis. Elle lui avoit demandé ses bons offices auprès du Roi. Mais la bonne Princesse se trompoit grossierement, si elle croyoit que le Duc de Savoye & son fils souhaitassent de la voir rentrer dans sa premiere autorité. Charles Emmanuel étoit trop mécontent d'elle. Il prenoit des engagemens si contraires aux intérêts de la Maison d'Autriche, qu'il étoit bienaise que le Roi de France éloignât de son Conseil une mere trop facile à se laisser surprendre par la Cour de Rome & par celle de Madrid. Marie de Médicis jugea de la réponse que Victor Amédée lui fit qu'elle ne devoit rien attendre de Charles Emmanuel, ni de la Maison de Savoye. *Je suis bien fâché, Madame,* lui dit le Prince de Piémont, *de ce que vous êtes sortie de Blois dans la pensée que vous n'y étiez pas en sûreté, & que vous ne pouviez pas déclarer au Roi les desordres que vous vous figurez dans l'Etat. Cette résolution ne vient pas, à mon avis, de votre Majesté. Son naturel est trop bon, & son jugement est trop solide. C'est un artifice de certaines gens qui craignent votre réconciliation avec le Roi, & qui esperent de profiter de la mésintelligence de vos Majestés. Il est certain, & je puis l'assurer, que vous joüissez d'une entiere liberté à Blois, & qu'on ne peut rien ajoûter à la tendresse que le Roi a pour vous. Ses actions publiques & particulieres répondent à la grande réputation qu'il s'est acquise dans l'Europe, & à l'estime qu'on y a conçue de sa vertu & de sa générosité. Outre les effets que toute la Chrétienté en a sentis, je remarque encore tous les jours de nouvelles preuves des rares qualités du Roi. Il agit dans son Conseil, entre les anciens Ministres du feu Roi son pere, avec un jugement si exquis, avec une justice si exacte, avec un courage si ferme, que tous ceux qui le voyent en sont ravis d'admiration. Dieu, qui a comblé le Roi de tant de graces extraordinaires, veut bénir son régne, & le rendre encore plus glorieux que celui de ses ancêtres. L'amour que j'ai pour la vérité m'oblige à publier ce que je connois par ma propre expérience.*

*Mercure François. 1619.*

Cette flaterie outrée sembla indigne d'une personne du rang de Victor Amédée. *Le témoignage avantageux que le Prince de Piémont rend au Roi pourroit faire honneur à sa Majesté*, dirent quelques-uns, *si ses éloges paroissoient moins intéressés. Peu s'en est fallu que le Duc de Savoye ne se soit mis en tête de se faire Pape: il pense maintenant à l'Empire. Et que sçavens nous s'il n'espere point aussi de profiter des mouvemens de la Boheme? Son fils flate le Roi bassement. On cherche à gagner sa Majesté, afin qu'elle appuye les projets ambitieux & chimériques de Charles Emmanuel.* On remarquoit aussi que Victor Amédée, non content de faire l'adulateur, employoit encore les menaces pour intimider une Reine inquiete & affligée. *La Maison de Savoye, & moi par dessus tous*, ajoûtoit le Prince de Piémont, *sommes*

1619. *tellement redevables au Roi, que nous exposerons librement nos vies & nos biens, en cas que le Roi soit obligé de prendre les armes pour maintenir son autorité, pour réduire les ennemis de la grandeur de sa Couronne, & pour rendre à votre Majesté sa liberté, qu'on lui a ôté en vous tirant de Blois.*

On raisonnoit davantage sur les réponses que le Chancelier, le Garde des Sceaux, & le Président Jeannin firent aux lettres de Marie de Médicis. Celle de Silleri étoit courte & en termes généraux. Le monde s'imagina que le vieux & habile Courtisan n'avoit pas voulu s'expliquer. Il avoit du chagrin contre le Favori; & le Duc d'Epernon étoit son ami. D'ailleurs le Chancelier se plaignoit de la Reine mere qui lui avoit ôté les Sceaux. Pour se démêler de ces embarras, Silleri n'entroit dans aucun détail. Il se contenta d'exhorter Marie de Médicis à la paix & à donner satisfaction au Roi son fils. Du Vair, qui se picquoit d'éloquence, fit une lettre plus étendue: mais il donna prise aux malins & aux railleurs. On n'étoit pas d'humeur à lui pardonner une fausse démarche. Plus il affectoit une vertu austére, plus les gens cherchoient à découvrir ses passions & ses vûes secretes. On ne fut pas surpris qu'un ennemi déclaré d'Epernon, qui lui avoit fait un affront public, insinuât à Marie de Médicis d'abandonner le Duc, en conseillant à cette Princesse de se contenter de ce que son fils lui promettoit dans sa lettre. *Arrêtez le cours du mal à la source*, disoit le Garde des Sceaux: *vous seule, Madame, le pouvez, & par un seul moyen. Remettez-vous franchement entre les bras du Roi votre fils. Vous voyez les assûrances qu'il vous donne & de son amitié & du desir qu'il a de vous contenter. La parole d'un si grand Roi solemnellement donnée suffiroit à ses ennemis, de quelque nation qu'ils fussent. La présence de votre Majesté, un seul regard maternel achevera tout ce que vous pouvez desirer davantage, & pour vous, & pour ceux que vous affectionnés.* Le monde comprit fort bien que du Vair vouloit faire espérer à Marie de Médicis, que le Roi pardonneroit plus facilement au Duc d'Epernon, quand elle se seroit mise entre les bras de son fils. *Si la Reine mere*, disoit-on, *est jamais assez imprudente pour suivre le conseil de M. le Garde des Sceaux, sera-t-il d'avis pour-lors que le Roi laisse à M. d'Epernon ses honneurs & ses dignités, & que sa Majesté le reçoive dans ses bonnes graces. Non sans doute: le bon M. du Vair a trop de complaisance pour le Favori.*

Les railleurs tournerent en ridicule les éloges outrés & flateurs qu'un vieux & grave Magistrat donnoit à un jeune Prince, qui n'entroit pas d'une maniere fort avantageuse dans le monde. *Votre Majesté*, disoit encore du Vair à Marie de Médicis, *a trop de discernement, pour se persuader que le Roi, qui sçait que son nom est en vénération jusques aux extrêmités de la terre, & que toute l'Europe admire la maniere dont il a promptement éteint le feu qui embrasoit son Royaume, dont il a donné la paix à l'Italie, dont il se prépare à la procurer à l'Allemagne, dont il a rétabli la justice & le bon ordre en France: Votre Majesté voit bien, dis-je, que dans une pareille situation, le Roi doit regarder tout ce qu'on lui dira contre son administration comme une voix injurieuse qui lui viendroit ravir la gloire éminente qu'il s'est acquise.* Les

honnêtes gens levoient les épaules en lisant de si grandes pauvretés. *Que cela nous rend bien croyable*, disoient-ils, *ce que l'Histoire nous rapporte de la basse adulation des anciens Sénateurs de Rome en certaines rencontres! Le Garde des Sceaux est plus lâche qu'eux. Sous le nom du Roi, il prétend donner de l'encens au Favori, auquel il est redevable de son rétablissement. Et qu'a-t-on fait de merveilleux depuis que Luines gouverne l'Etat? Nous sçavons comment la paix a été donnée à l'Italie, en ménageant avec grand soin les intérêts & l'honneur de la Couronne d'Espagne. Nous verrons quel parti on fera prendre au Roi dans les grandes révolutions qui se préparent en Allemagne. Quel bien a produit l'assemblée des Notables à Rouen, dont Luines a voulu nous amuser. Il s'en est servi pour mieux établir son autorité. Et M. le Garde des Sceaux nous vient dire gravement que la justice est rétablie, que les abus sont corrigés, que le vice & le crime sont bannis!* 1619.

Les gens étoient sur tout indignés contre un endroit de la même lettre. Du Vair avoit si grande peur que Luines son patron fût éloigné de la Cour, que le bon Magistrat avertit sans façon la Reine mere, qu'elle ne doit pas espérer que Louis se défasse jamais de son Favori, quoique toute la France crie contre lui: *Il ne faut point penser, Madame*, disoit le Garde des Sceaux, *qu'on puisse rendre le coup moins sensible au Roi, en le portant sur ceux qui sont auprès de sa personne. Outre que vous lui avez inspiré trop de courage & trop de jugement, il a déja connu aussi bien que vous par sa propre expérience, que tous ceux qui ont voulu ci-devant attaquer les Princes & troubler l'Etat ont fait semblant de n'en vouloir qu'à ceux qui les approchoient. Pardonnez, Madame, à un homme qui fait profession d'avoir son cœur sur ses levres. Si je parle trop librement à votre Majesté, c'est que je pense uniquement à suivre les lumieres de ma conscience, comme vous m'y exhortez.* Quelques-uns se mirent à rire en disant: *M. le Garde des Sceaux n'est que trop sincere. Il déclare franchement à la Reine qu'elle fera bien de se tenir en repos, de sacrifier M. d'Epernon, & de permettre que Luines demeure le maître absolu des affaires.*

La réponse du Président Jeannin parut mieux concertée & plus judicieuse. Il se contentoit d'exhorter la Reine mere à se raccommoder avec le Roi, & à ne suivre pas trop aveuglément les conseils du Duc d'Epernou, parce que les troubles de l'Etat lui sembloient nécessaires à la conservation & même à l'accroissement de sa fortune. *Faites cesser, Madame, les mouvemens qui se préparent sous votre nom*, disoit Jeannin de fort bon sens. *Au lieu de profiter au public & de causer le soulagement & la réformation que vous demandez, ils ne serviront que de prétexte pour couvrir les mauvaises intentions de ceux qui prétendent s'élever sur les ruines du Royaume. Votre intérêt vous engage à maintenir l'autorité du Roi. Plus il sera respecté, & plus on aura d'égards pour sa mere. Craignez de vous repentir d'avoir trop écouté les mauvais conseils de ceux qui veulent vous jetter dans le précipice.* Il y avoit de grands abus dans le gouvernement. Jeannin semble en convenir. Cependant il avoit raison de vouloir arrêter Marie de Médicis, qui faisoit mine d'en demander le retranchement. Elle pensoit plus à ses avantages particu-

1619. liers, qu'au bien de l'Etat. Tant que la bonne Princesse eut la souveraine administration des affaires, elle ne voulut jamais entendre parler de la réformation. La voilà chassée de la Cour: Elle crie *au mauvais gouvernement :* elle a les meilleures intentions du monde pour le soulagement du peuple. Si Louis eût rétabli la Reine mere dans sa premiere autorité, elle auroit pensé à la conserver mieux, elle auroit oublié les grandes plaintes dont elle remplit l'Europe en s'enfuyant de Blois. Juste jugement de Dieu! Ceux qui travaillent le plus à l'établissement du poûvoir arbitraire des Rois sont souvent les premiers à gémir sous la pesanteur du joug dont ils ont voulu accabler le peuple. Marie de Médicis s'est efforcée de mettre Louis au dessus de toutes les loix. Elle vouloit commander à son aise sous le nom de son fils : & l'ambitieuse Princesse a connu par sa propre expérience, qu'un Roi trop absolu peut devenir le tyran de sa mere & de ses plus proches parens.

Le Roi envoye encore l'Archevêque de Sens & le P. de Berulle à la Reine mere.

*Journal de Bassompierre. Mémoires de Deageant. pag. 205. 206. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. IV. pag. 594. 597. 598.*

Le Marquis de Béthune jugea dès le premier entretien avec Marie de Médicis qu'il seroit inutile de lui proposer d'abandonner le Duc d'Epernon. Elle donna d'abord à connoître que son cœur n'étoit pas capable d'une si grande lâcheté. Quand Béthune lui dit que le Roi armoit uniquement pour punir un sujet qui avoit eu l'audace d'enlever la mere de son Roi, elle se mit à disculper Epernon, à dire que s'il y avoit du crime, elle étoit seule coupable, & que le Duc la traitoit en Reine dans Angoulême, où elle avoit une parfaite liberté; enfin à protester qu'elle se mettroit au devant de lui pour recevoir les coups qu'on voudroit porter à un Seigneur qu'elle avoit engagé dans cette affaire par ses sollicitations & par ses instantes prieres. On connut alors qu'il falloit rompre la négociation si on voûloit insister trop fortement sur une chose que la Reine mere rejettoit avec indignation. Béthune avoit paru lui même la proposer à regret & avec quelque confusion. Il écrivit au Roi pour lui conseiller de cesser de faire des levées & des préparatifs de guerre, *Cela donne*, disoit-il, *de trop grands ombrages à la Reine mere. Je crains qu'elle ne prenne la résolution de publier un Manifeste. Cet écrit ne feroit pas un bon effet au-dedans ni au-dehors du Royaume.* Louis continua son armement, persuadé qu'il étoit que sa mere intimidée se rangeroit plutôt à la raison, & que certains Seigneurs mécontens & factieux ne se déclareroient pas si facilement pour elle. Cependant, on prétendoit l'amuser toujours de l'espérance d'un accommodement avantageux.

Comme elle avoit de la déférence pour les Ecclésiastiques, ou les Religieux d'une pieté distinguée, le Roi résolut de lui envoyer le P. de Berulle Supérieur Général de l'Oratoire, dont Marie de Médicis estimoit la douceur, la prudence & la probité. Le Duc d'Epernon avoit lui même beaucoup de respect pour Berulle. Il étoit proche parent du Président Séguier intime ami d'Epernon. Et cela donnoit beaucoup d'accès au P. de Berulle auprès du Duc. On étoit bienaise de l'amuser aussi. Deageant continuoit son intrigue pour une entreprise sur la ville de Metz, & il ne désespéroit pas de réüssir. Il tâchoit de faire en sorte qu'Epernon

& la Valette son fils, leurrés de l'espérance d'un prompt accommodement, se tinssent moins sur leurs gardes. Quelque échauffé que Luines parut pour les voies de hauteur & d'autorité, une guerre civile l'effrayoit; & la haine que la plûpart des grands Seigneurs avoient pour lui augmentoit sa timidité naturelle. S'ils ne se déclaroient pas pour Marie de Médicis, c'est qu'ils ne vouloient pas dépendre du Duc d'Epernon. Mais il n'étoit pas impossible qu'en servant trop foiblement le Roi contre sa mere, & en se tenant même dans une espece de neutralité, ils ne réduisissent enfin Louis à donner à Marie de Médicis des conditions préjudiciables à la fortune du Favori. Voilà pourquoi Luines fit envoyer à Angoulême un homme agréable au Duc d'Epernon. Le Favori pensoit à le gagner, en cas que Rucellaï ne pût pas venir à bout de persuader à la Reine de sacrifier son libérateur. Tel est l'esprit de toutes les Cours qui se picquent de rafinement en politique. On y entretient les gens d'une négociation, pendant que, par une perfidie qu'on couvre du nom moins odieux d'adresse & de subtilité, on travaille sourdement à les perdre sans ressource. Berulle avoit tout le secret de ce que le Roi vouloit accorder à sa mere. Cependant il ne paroissoit que comme un adjoint à l'Archevêque de Sens, que le Roi envoya quelque temps après le départ de Béthune. Ce Prélat étoit frere du Cardinal du Perron mort l'année précédente. Deageant avoit dressé des mémoires particuliers pour Berulle. Il avoit ordre de s'ouvrir seulement jusques à un certain point au Comte de Béthune & à l'Achevêque de Sens. Il semble que le Roi & le Favori ne se fioient pas entierement à eux.

La Reine mere sollicite inutilement le parti Protestant à se déclarer pour elle.

*Vie de M. du Plessis-Mornai. Liv. IV. Lettres & Mémoires du même, 1618. & 1619.*

Marie de Médicis, cette Reine si bigote, si zélée contre les Protestans, fit comme les autres. Elle les rechercha dans sa disgrace. Le Duc d'Epernon, leur ennemi déclaré, s'intriguoit à la Rochelle pour engager l'Assemblée générale qui s'y tenoit, à se remuer en faveur de la Reine mere, & contre la trop grande autorité de Luines, dont les Réformés étoient fort mécontens. La conjoncture se trouvoit favorable aux desseins de Marie de Médicis. Et l'Assemblée de la Rochelle auroit bien pû prendre la résolution d'agir pour la Reine mere, si du Plessis-Mornai n'eût pas eu la prudence de prévenir promptement ceux de sa Religion, & de les exhorter vivement à se servir de l'occasion, pour obtenir de la Cour du moins une partie de ce qu'ils demandoient. L'Assemblée générale que les Réformés tenoient à la Rochelle, sans la permission du Roi, délibéroit sur les mesures que tout le parti Protestant devoit prendre pour s'opposer aux innovations qu'on faisoit dans le Bearn à la sollicitation du Clergé. Le Duc de Rohan, le Maréchal de Lesdiguieres, & du Plessis-Mornai se donnerent de grands soins pour trouver une voie d'accommodement, de maniere que l'autorité du Roi, commise avec beaucoup de hauteur, fût sauvée, & que les Réformés de Bearn obtinssent un dédommagement certain des biens Ecclésiastiques & des autres choses que la Cour leur ôtoit. L'affaire sembloit prendre un assez bon train : mais certaines gens de la Cour se mirent en tête de pousser les choses à

1619. l'extrêmité. On représenta au Roi que c'est donner une trop grande atteinte à son autorité que de souffrir la convocation & la tenuë d'une assemblée générale des Réformés à la Rochelle, & sans la permission & même contre la volonté du Souverain. Le Parlement de Paris donne au commencement de cette année un Arrêt, par lequel les gens assemblés à la Rochelle sont déclarés rebelles, aussi bien que ceux qui les ont députés : & les Magistrats des Provinces commencent en effet des procédures contre quelques-uns, en vertu de l'Arrêt.

Cette nouvelle affaire donnoit une extrême inquiétude à du Plessis-Mornai. Il étoit dans une crainte mortelle que tout le parti Protestant ne se remuât, lorsqu'il reçut la nouvelle de l'évasion de la Reine mere. Du Plessis dépêche promptement un exprès à la Rochelle : il lui donne des lettres pour l'Assemblée. On y exhortoit les Députés à profiter de l'occasion. *Il faut envoyer promptement en Cour*, disoit du Plessis, *& protester au Roi que nos Eglises lui demeureront fideles, nonobstant les sujets de plainte qu'on leur donne, & que nous ne demandons à sa Majesté que le libre exercice de notre Religion & la conservation de nos priviléges.* La maxime constante du sage du Plessis, c'étoit d'empêcher, autant qu'il pouvoit, que ceux de sa Religion n'entrassent dans les partis & dans les factions d'Etat. Il sçavoit que toute la haine du Roi retomberoit infailliblement sur ses sujets Réformés, après que les Princes & les grands Seigneurs auroient fait leur traité. Et cela ne s'est trouvé que trop véritable. L'Assemblée de la Rochelle embrassa l'ouverture que du Plessis lui donnoit. Elle envoya des Députés à la Cour. Ils furent bien reçus; & les Magistrats eurent ordre d'arrêter leurs poursuites. Chambret, gendre de la Noue, vint sur ces entrefaites à la Rochelle, de la part de Marie de Médicis & du Duc d'Epernon. Ils espéroient l'un & l'autre de profiter du mécontentement des Protestans : mais ils s'y prirent trop tard. On avertit secrettement Chambret de se retirer au plutôt de la Rochelle.

Du Plessis-Mornai fut un de ceux à qui la Reine mere écrivit incontinent après sa sortie de Blois. Elle ne parloit dans sa lettre que de ses bonnes intentions pour la réformation des abus du Gouvernement, & de ses espérances que tous les bons François la seconderoient : enfin, elle témoignoit compter beaucoup sur les bons conseils de Mornai, & sur la parole que certains Protestans lui avoient donnée. Du Plessis répondit avec un extrême respect à la lettre de Marie de Médicis. Il plaignoit le Malheur de cette Princesse, il lui confessoit de bonne foi qu'il y avoit de grands desordres à corriger dans l'Etat. *Cependant, Madame*, ajoûtoit le prudent Gentilhomme, *je supplie très-humblement votre Majesté d'éviter tous les remedes violens : ils seroient pires que le mal que vous prétendez guérir. Pensez que vous êtes non-seulement la mere du Roi, mais encore du Royaume. Beaucoup de gens vous promettent des merveilles. Ils feront peu de chose ; peut-être rien du tout.* Du Plessis profita si habilement de la conjoncture en faveur de ceux de sa Religion ; il agit si efficacement à la Cour, que l'Arrêt donné contre l'Assemblée de la Rochelle fût cassé. Le Roi déclara qu'elle avoit

avoit été couvoquée à bonne intention, & il permit d'en tenir une autre le mois de Septembre prochain à Loudun. Les Députés sortirent de la Rochelle fort contens. Ils espéroient que les affaires du Bearn s'accommoderoient à l'amiable; mais on y trouva de plus grands obstacles qu'ils ne croyoient. 1619.

Ouverture du Synode assemblé à Dordrecht contre les Arminiens.

Du Plessis-Mornai ne s'occupoit pas seulement à tirer ceux de sa Religion en France d'un assez grand embarras; il étoit attentif encore à ce qui se passoit au Synode ouvert à Dordrecht en Hollande le treizieme Novembre de l'année précédente. C'étoit comme le premier Concile Général des Eglises Réformées. Il y avoit un Evêque & trois Docteurs d'Angleterre, des Ministres députés des Eglises du Palatinat, de Hesse, de Suisse, de Geneve & de quelques autres endroits. Le Roi de France ne voulût pas permettre à ses sujets Réformés d'y envoyer quelques Théologiens: & ceux que l'Electeur de Brandebourg avoit nommés ne purent pas faire le voyage. Il en est de ce Synode comme de plusieurs Conciles anciens & modernes. La fin n'en fut avantageuse qu'au parti qui avoit pris le dessus. Bien loin de terminer les contestations, il les augmenta. Le schisme fut confirmé, & il devint plus opiniâtre. Une longue expérience de plusieurs siecles devoit avoir appris au monde que c'est-là le fruit ordinaire de ces sortes d'Assemblées. *Je n'ai point encore vû de Concile qui ait bien réussi*, disoit un illustre Evêque de l'Antiquité. *On y aigrit plutôt les maux de l'Eglise, qu'on ne les guérit.* Les Etats-Généraux des Provinces-Unies envoyerent, à l'exemple des Empereurs Chrétiens, des Commissaires à Dordrecht pour maintenir le bon ordre dans le Synode, pour empêcher la confusion, disons la vérité, pour y régler absolument toutes choses. Messieurs les Commissaires en userent de la même maniere que ceux de l'Empereur. Quand un des deux partis avoit plus de crédit à la Cour que l'autre, les Commissaires faisoient un rapport favorable au parti le plus puissant; & l'Empereur ne manquoit pas d'autoriser ce que ses Commissaires avoient ordonné. Les Contre-Remontrans étoient supérieurs dans les Provinces-Unies: les Etats-Généraux les appuyoient hautement. On avoit si bien ménagé toutes choses dans les assemblées tenues pour députer au Synode Général, que les Remontrans devoient sûrement être condamnés. Les Commissaires, bien avertis de l'intention des Etats-Généraux, favorisoient le parti le plus agréable à la Cour; & les Souverains confirmoient ce que leurs Commissaires avoient réglé. *Le Clergé n'entre en connoissance de ce qui se passe ici, qu'autant qu'il plait aux séculiers de lui en faire part*, dit un Docteur Anglois écrivant à Carleton Ambassadeur du Roi de la Grande-Bretagne à la Haye.

*Lettres & Mémoires de M. du Plessis-Mornai. 1619.*

*Gregorius Nazianzenus. Epist. 53. ad Procopium.*

Je ne sçai comment du Plessis-Mornai fut prié de donner son avis sur la maniere de procéder dans le Synode, & sur les moyens de le rendre plus utile à la Réformation. Le sage & pieux Gentilhomme déclara son sentiment avec beaucoup de prudence & de modération. *Il faut sur tout*, disoit-il, *que l'Assemblée garde une équité parfaite, & qu'elle témoigne plus d'indulgence que de rigueur, en maintenant les intérêts de la vérité. On doit, an-*

*Hale's Letters from the Synod of Dort.*

1619. *tant qu'il est possible, ouvrir le chemin à la réünion générale des Protestans, & éviter avec soin les manieres de parler capables d'exciter de nouvelles disputes, ou de reveiller les anciennes. Demeurons-en à ce qu'il a plû à Dieu de nous révéler, non seulement au regard du dogme, mais encore dans la maniere de s'exprimer.* Plût à Dieu que le Synode eût voulut suivre des maximes si équitables. Je l'ai déja dit: il y avoit à Dordrecht des gens plus éclairés & plus habiles qu'à Trente. Les articles controversés paroissent éxaminés avec plus d'application & d'éxactitude; je dirai même avec plus d'apparence de bonne foi. Mais il faut avouer que les passions furent presqu'également violentes, & que les préjugés ne furent gueres moins opiniâtres dans l'une de ces deux Assemblées que dans l'autre. Il y aura du désordre tant qu'il y aura des hommes. Je ne ferai point ici le détail d'un Synode qui eut plus de cent cinquante Sessions. Je toucherai seulement quelque chose de la maniere dont il crut devoir procéder à la condamnation des Remontrans.

Procédures du Synode contre les Remontrans.

*Acta Synodi Dordracena. &c.*

*Acta & Scripta Synodalia Remonstrantium.*

Ces pauvres gens, effrayés de ce qu'on avoit fait par-tout contr'eux avant l'ouverture du Synode, s'étoient assemblés à Leide pour délibérer sur les mesures qu'ils devoient prendre. Ils résolurent de n'abandonner point la cause qu'ils avoient défendue jusques alors. Episcopius & trois autres se chargerent d'aller à Dordrecht, & d'y demander qu'il fût permis à tout le corps des Remontrans de nommer des gens capables de bien défendre leur doctrine dans le Synode. Episcopius & ses trois Collegues apprennent en arrivant à Dordrecht qu'on les a déja cités dans les formes à comparoître devant le Synode; que les lettres de citation sont expédiées tant au nom des Commissaires envoyés par les Etats-Généraux, que de la part du Synode, qui s'occupoit à régler certains points de discipline, en attendant qu'on pût procéder avec quelqu'apparence de justice à l'éxamen de la doctrine. Les Arminiens présenterent diverses requêtes & plusieurs mémoires aux Commissaires & au Synode. Ils recusoient sans façon tous les Ministres & tous les Théologiens députés des Provinces-Unies. On disoit que les Contre-Remontrans étoient parties déclarées, qu'il n'y avoit nulle justice à espérer de gens qui s'étoient séparés ouvertement de la Communion des Remontrans en faisant des assemblées particulieres; & que les Contre-Remontrans ayant déja fait plusieurs actes où ils condamnoient les cinq articles des Arminiens comme hérétiques & pernicieux, on ne pouvoit pas les regarder comme Juges compétens. C'est à peu près ce que les Protestans avoient autrefois allégué contre le Concile de Trente, lorsque l'Empereur Charles-Quint entreprit de les contraindre à se soumettre aux Decrets de cette assemblée. Avant que d'entrer en conférence, les Arminiens demanderent qu'on leur accordât douze conditions. Ils prouvoient fort au long dans un écrit la justice & l'équité de ces conditions; & ils affecterent de représenter qu'ils demandoient les mêmes choses que les protestans avoient proposées au temps du Concile de Trente. En vérité Bogerman Président du Synode & les autres chefs du parti Contre-Remontrant ne prirent point trop

mal les manieres du Légat du Pape & des Evêques dans le Concile de Trente. Le Président & son Synode se récrierent dès qu'ils entendirent dire aux Remontrans qu'ils étoient venus pour entrer en conférence avec leurs freres sur les articles controversés. *Entrer en conférence*, disoient les Contre-Remontrans, *Ce n'est pas ainsi que nous l'entendons. Les Arminiens sont cités devant leurs Juges légitimes. On écoutera leurs défenses, & nous déciderons ensuite.* Le Légat & les Evêques parloient-ils autrement dans l'Assemblée de Trente? Les Contre-Remontrans, gueres moins artificieux que ceux-ci, vouloient que leurs adversaires vinssent seulement au Synode pour y prononcer leur condamnation. 1619.

Un Docteur Anglois remarque fort bien que le projet d'un Synode proposé par les Arminiens étoit chimérique. Ils demandoient qu'il fût uniquement composé de gens qui n'eussent point pris parti dans les contestations. Où les auroit-on trouvés dans les Provinces-Unies, ces Juges désintéressés? Les Remontrans faisoient une autre proposition, que le Docteur Anglois ne juge pas plus praticable: cependant on en trouveroit des exemples dans l'Histoire Ecclésiastique. C'est qu'il y eût un nombre égal de Théologiens des deux partis qui conférassent en présence des Commissaires des Etats-Généraux, & qui cherchassent des voies d'accommodement. Que si les deux partis ne pouvoient pas convenir entr'eux, le Souverain prononceroit définitivement pour les uns, ou pour les autres, ou du moins en faveur d'une tolérance mutuelle. Une pareille chose ne seroit pas sans exemple. Et c'est peut-être la méthode la plus sûre de terminer les disputes sur la Religion. Quant les Théologiens sont une fois échauffés, ils ne sont gueres capables d'avoir des ménagemens, ni d'entendre raison. Ils ne veulent point demeurer en repos jusques à ce que leurs adversaires soient condamnés & flétris. Cependant le Docteur Anglois n'avoit pas tort de croire que ce second projet étoit chimérique dans la situation présente des affaires des Provinces-Unies. Depuis que l'Arminianisme devint une affaire d'Etat, les Magistrats ne furent ni moins prévenus, ni moins passionnés que les Théologiens. Les uns & les autres vouloient qu'il y eût des hérésies à condamner. Les Remontrans furent déboutés de toutes leurs demandes par les Commissaires des Etats-Généraux: & il fut enjoint à Episcopius & à ses Collegues de donner incessamment l'exposition de leur doctrine, afin que le Synode l'éxaminât.

*Hales's Letters from the Synod of Dort.*

Une des choses que les Ministres du Pape & les Evêques du Concile de Trente craignoient le plus, c'étoit que les Protestans eussent non-seulement la permission d'y proposer leurs sentimens, mais encore d'expliquer & de réfuter avec une entiere liberté les dogmes monstreux & ridicules de l'Eglise de Rome. On fit remuer une infinité de ressorts pour empêcher les Protestans de venir au Concile, & d'y parler du moins d'une maniere trop libre, en cas qu'on ne pût se dispenser de les entendre. Il arriva quelque chose de semblable à Dordrecht. Les Arminiens furent cités pour la forme: on fit mine de leur permettre de soûtenir leurs sentimens & de réfuter ceux de leurs adversaires. Mais dans le fonds les Con-

Les Arminiens sont entierement exclus du Synode.

*Acta Synodi Dordracena.*

1619. tre-Remontrans vouloient éviter d'entrer en lice avec Episcopius. Ce Théologien défendoit sa cause avec tant de netteté, de force & d'érudition; il faisoit voir si clairement les mauvaises conséquences & la dureté des dogmes des Contre-Remontrans sur la réprobation & sur quelques autres articles; enfin il sçavoit si bien les prendre par leur foible, qu'on résolut de faire en sorte qu'Episcopius & ses Collegues donnassent un prétexte de leur fermer entierement l'entrée du Synode. Examiner les livres des gens, cela est plus commode. Le papier ne parle pas, il ne fait point d'instance fâcheuse sur le champ. Mais écouter des hommes habiles, versés dans la dispute, & qui sçavent réduire les choses à la derniere précision; être obligé de répondre à leurs difficultés, & de satisfaire à leurs doutes & à leurs demandes; la chose est souvent fort embarrassante, surtout quand il faut parler devant un grand nombre de témoins. Voici l'expédient dont les Contre-Remontrans s'aviserent pour se défaire d'Episcopius & des autres Remontrans.

*Acta & Scripta Synodalia Remonstrantium.*

On chicana sur la liberté qu'on leur avoit accordée de proposer leurs sentimens & de réfuter ceux de leurs adversaires. *Elle n'est point si ample*, disoit-on, *que le Synode n'ait droit de la restraindre dans certaines bornes. Les Remontrans viendront donner un air odieux à ce que nous pensons de la Réprobation. Ils veulent citer de longs passages de Beze, de Zanchius & des autres Docteurs dont toutes les Eglises Réformées réverent les écrits & la mémoire. Ils en tireront des conséquences malignes pour décrier ces grands hommes. Cela ne se doit point souffrir. Que les Arminiens exposent modestement ce qu'il pensent; à la bonne heure. Pourquoi leur permettra-t-on de se déchaîner contre ce que les plus anciens & les plus illustres défenseurs de la Réformation enseignent du Decret de la Réprobation?* Ceux qui firent la proposition sçavoient bien qu'Episcopius & les autres ne l'accepteroient jamais. En effet ils ne manquerent pas de représenter que la doctrine des Contre-Remontrans sur la Réprobation étant la chose qui blessoit le plus la conscience des Arminiens, le Synode ne devoit pas trouver étrange qu'ils exposassent ce qui les choquoit dans ce dogme, & que les lettres qu'on leur avoit adressées pour les citer au Synode leur promettoient une pleine liberté d'expliquer leurs sentimens & de réfuter ceux des Contre-Remontrans. On répondit aux Arminiens que c'étoit à l'assemblée de juger jusques où cette liberté devoit raisonnablement s'étendre.

Il y eut là dessus de grandes contestations. Les Arminiens présenterent des requêtes & des mémoires, tant aux Commissaires des Etats-Généraux qu'au Synode. Mais les Contre-Remontrans avoient si bien lié leur partie, que les Théologiens étrangers approuverent la restriction qu'on vouloit donner à la liberté des Arminiens. De maniere que les Commissaires enjoignirent, sous de grieves peines, à Episcopius & à ses Collegues, de se soumettre au decret du Synode. Le Président leur demande donc un jour en pleine Session s'ils veulent suivre, ou non, les réglemens faits par l'Assemblée sur la maniere dont ils doivent proposer leurs sentimens & réfuter ceux de leurs adversaires. Episcopius & ses Colle-

*Hales's Letters from the Synod of Dort.*

gues ayant répondu qu'ils persistoient à demander qu'on leur laissât la liberté qui leur avoit été premierement accordée ; Bogerman, Président de l'Assemblée, les en chassa de la part des Commissaires des Etats-Généraux & de tout le Synode. Ce Ministre emporté traita les Arminiens de fourbes & de menteurs : il leur dit plusieurs choses outrageantes. Episcopius répondit modestement en se retirant, que Dieu jugeroit un jour qui étoient ceux qu'on devoit accuser de tromperie & de mensonge. Un de ses Collegues déclara qu'il appelloit au tribunal de Dieu de cette inique procédure. Enfin un autre témoigna qu'il sortoit avec plaisir de *l'Assemblée des méchans*. 1619.

Un Docteur Anglois, témoin oculaire de ce qui se passoit, & dont les lettres ne sont pas autrement favorables aux Remontrans, avoue de bonne foi que l'emportement & la colere firent commettre en cette occasion une faute insigne au Président du Synode. *Ces manieres impérieuses & brusques*, dit-il, *sont contraires à la Religion Chrétienne, qui ne recommande rien tant que la douceur & la modération. Elles sont encore moins pardonnables à un Ecclésiastique. Cependant l'autorité du Synode est commise. On ne peut honnêtement se dédire, ni changer une résolution prise mal-à-propos. Tout ce qu'on a pû faire pour couvrir la fausse démarche, c'est d'obtenir une ordonnance des Etats-Généraux qui confirme ce que leurs Commissaires & le Synode ont fait.* Ce fut en vain qu'Episcopius & ses Collegues envoyerent des plaintes & des remontrances aux Etats-Généraux & à Maurice Prince d'Orange ; ce fut inutilement qu'ils demanderent justice & qu'ils tâcherent d'émouvoir la compassion des Magistrats. Ils ne furent point écoutés. On les regardoit comme des opiniâtres & des rebelles. Les Etats-Généraux leur défendirent de sortir de la ville de Dordrecht, sans une permission expresse des Commissaires. Il fallut que les Arminiens demeurassent là pour entendre la condamnation de leur doctrine, & pour voir leurs personnes flétries. Une si grande affliction ne les empêcha pas de travailler infatigablement à la composition de plusieurs sçavants écrits pour la défense de leurs cinq articles. Ils les remirent entre les mains des Commissaires qui les communiquoient pour la forme au Synode. Les Arminiens sont certainement louables de ne s'être point rebutés, & d'avoir continué à défendre leur cause avec tant de courage & de modération. Ces ouvrages seront un monument éternel de l'érudition & de la solidité de ceux qui les ont composés. Mais à quoi ont-ils servi à Dordrecht ? A faire dire que des gens venus avec le dessein formé de condamner les cinq articles, ont prononcé avec une grande connoissance de cause.

Condamnation de la doctrine & de la personne des Arminiens.

Après avoir gardé les apparences d'un éxamen assez long & fort sérieux des cinq articles des Arminiens, le Synode publia les derniers jours du mois d'Avril, ce qu'il suppose la doctrine véritable & orthodoxe sur la Prédestination, sur la mort de Jesus-Christ, sur la Corruption de l'homme & sur la Conversion à Dieu, enfin sur la Persévérance. On ajoûtoit à l'explication des sentimens du Synode, sur chaque article, une con-

1619. damnation de l'opinion contraire des Remontrans. Cette publication solemnelle fut suivie de la déposition d'Episcopius & des autres Ministres Arminiens cités au Synode. La sentence les flétrit comme des corrupteurs de la véritable Religion, & comme des gens convaincus d'avoir troublé le repos des Eglises Belgiques, d'y avoir causé de la division, enfin d'avoir donné de fort grands scandales. On raisonna beaucoup sur cette sentence dans toute l'Europe. Les uns demandoient, avec quelle apparence de vérité une assemblée de gens habiles & éclairés pouvoit reprocher aux Arminiens que leurs cinq articles étoient une corruption manifeste de la Religion Chrétienne. *Etoit-elle généralement corrompue avant S. Augustin en Occident? N'a-t-elle jamais été pure en Orient? L'Eglise Grecque*, ajoûtoit-on, *a toujours enseigné une doctrine contraire à celle de l'Evêque d'Hippône: & avant que celui-ci se fût avisé d'écrire contre les Pélagiens, l'Eglise Latine ignoroit & la Predestination absolue, & la Grace à laquelle on ne résiste point. Avec quel front*, disoient d'autres, *les Contres-Remontrans peuvent-ils accuser leurs adversaires d'avoir troublé la paix & le repos de l'Eglise, & d'y avoir causé un schisme? Les Arminiens ont toujours offert une tolérance charitable. Et les Contre-Remontrans l'ont opiniâtrément refusée: ils ont commencé de faire des Assemblées particulieres.* On cherchoit encore quels scandales Vitenbogart, Episcopius & les autres avoient causé dans les Provinces-Unies. Leur vie étoit exemplaire & irréprochable. Ils avoient donné de bons exemples de douceur, de charité, de désintéressement, & des autres vertus Chrétiennes.

*Acta Synodi Dordracena.*

Quelle fut la surprise des Luthériens d'Allemagne & du Nord, quand ils virent leur doctrine sur la Grace & sur la Prédestination condamnée avec tant de hauteur! Ils ne comprenoient rien à la conduite du Synode, ni à celle de Jacques Roi d'Angleterre. *On nous fait parler d'une réunion générale des Protestans*, disoient les Luthériens. *Le projet en a été proposé dans le Synode par ordre de sa Majesté Britannique: & dans cette même Assemblée on condamne, on flétrit nos sentimens sur la Grace & sur la Prédestination. A ce compte, il en est à peu près des Théologiens Réformés comme de ceux de l'Eglise de Rome. Ils ne parlent que de réunion; mais c'est à condition qu'on en passera par tout ce qu'il leur plaît de décider.* Avouons de bonne foi qu'il y a quelque chose dans le procédé des Réformés qu'on ne peut pas bien comprendre. On se plaint parmi eux de ce que les Luthériens témoignent trop d'éloignement pour la réunion générale des Protestans. Mais si on avoit un desir sincere de rapprocher les Luthériens, & de faire cesser une division si contraire au rétablissement de la pureté de l'Evangile, & si avantageuse aux ennemis de la vérité, le premier Concile général des Eglises Réformées devoit-il condamner solemnellement la doctrine des Luthériens, sous prétexte de rejetter les cinq articles des Arminiens? Faudroit-il témoigner encore un attachement trop opiniâtre à des décisions faites à contre-temps & sans aucun besoin? Les Protestans ne croient pas les Conciles infaillibles. Ne peut-on point adoucir & corriger ce qui s'est fait à Dordrecht? *Quand on découvre quelque chose*

*Hales's Letters from the Synod of Dort.*

*qu'on ne sçavoit pas bien auparavant*, dit judicieusement S. Augustin, *un Concile général corrige ce qui a été réglé dans un autre Concile général. Cela se fait sans arrogance, sans orgueil, & sans envie, dans un esprit d'humilité, de paix & de charité Chrétienne.* Les Eglises Réformées de France n'avoient point eu de part au Synode de Dordrecht. Cependant, je ne sçai par quelles intrigues, on fit en sorte qu'elles en reçurent solemnellement les décisions dans quelques-uns de leurs Synodes Nationaux. Rien ne les y obligeoit. Après avoir fait cette démarche, elles offrent dans un autre Synode National la communion aux Luthériens. Il y a là quelque chose qui paroît choquer le bon sens. Je ne m'étonne plus après cela que les Luthériens n'ayent pas répondu aux avances que les Réformés leur ont faites. Comment peuvent-ils écouter des gens qui condamnent authentiquement une doctrine comme contraire à l'Evangile, & qui viennent ensuite offrir civilement leur communion à ceux qui la soûtiennent? Je crois pouvoir conclure de là que les Eglises Réformées de France n'ont jamais approuvé tout de bon les décisions de Dordrecht. La cabale de certains Ministres les fit recevoir dans un Synode National.

1619.

*Augustinus. L. II, de Baptismo contra Donatistas. Cap. 3.*

Pendant que ceux qui prennent intérêt aux disputes Théologiques & à ce qui concerne l'Eglise s'occupent de ce qui se passe dans le Synode à Dordrecht, ceux qui se mêlent des affaires politiques, & qui entendent les loix, sont encore plus attentifs aux procédures qui se font à la Haye contre Barnevelt, Hogerbeets, & Grotius. L'équité naturelle veut qu'on ne laisse point languir les gens dans une longue prison, & que les Juges travaillent au plutôt à l'instruction du procès des accusés. On vit avec étonnement que le premier Magistrat de Hollande, & deux autres qui tenoient un rang considérable à Leide, à Roterdam, & dans les Etats de la Province, furent gardés six mois en prison, sans qu'aucun Juge commençât de procéder juridiquement contr'eux. *Une des grandes plaintes que nos ancêtres ont faites contre la tyrannie du Duc d'Albe*, disoient quelques-uns, *c'est qu'il retenoit les gens en prison autant qu'il lui plaisoit: & les enfans de ceux qui ont pris les armes pour se délivrer de cette violence la commettent aujourd'hui contre les personnes les plus distinguées de la République. Ceux qui ont interrogé d'abord les prisonniers, sont leurs ennemis déclarés: ils ne sont point leurs Juges naturels; ils n'ont aucune commission du Souverain légitime. De pareilles procédures sont nulles de droit, & les prisonniers ont eu raison de protester contre.* Le parti opposé à Barnevelt tâchoit de justifier une conduite si contraire aux loix & à l'équité. Mais que peut-on dire de bon en faveur de ceux qui ne se mettent en peine de rien, pourvû qu'ils perdent leurs ennemis? Grotius, dont l'Apologie paroît écrite avec tant de modération & de sincérité, jure que depuis que les Etats-Généraux eurent nommés des Juges Commissaires pour lui faire son Procès & aux autres, on ne l'interrogea pas sur la dixiéme partie des chefs d'accusation rapportés dans l'Arrêt prononcé contre lui; qu'on ne relut point son interrogatoire en sa présence; enfin qu'on ne lui permit jamais d'expliquer un peu plus ce qu'il avoit répondu, & de faire mieux comprendre sa pensée. Nous pouvons

On travaille au procès de Barnevelt, de Grotius, & d'Hogerbeets.

*Grotius Apologetico eorum qui Hollandiæ præfuerunt Cap. XIV.*

1619. croire que Barnevelt & Hogerbeets ne furent pas traités plus équitablement. Ce qu'il y a de plus étrange encore, c'est que les premiers interrogateurs, qui n'avoient aucune jurisdiction sur les prisonniers, menacerent des personnes d'un rang & d'un mérite si distingué de leur faire donner la question. Les menaces de ces gens, qui suivoient aveuglément leurs passions, effrayerent tellement le pauvre Ledenbergh, Secrétaire des Etats d'Utrecht, qu'il se tua lui-même dans la prison, comme je l'ai déja dit.

Les personnes désintéressées, qui connoissoient bien la constitution du gouvernement des Provinces-Unies, firent de grandes réfléxions sur ce que l'Assemblée des Etats-Généraux entreprenoit de nommer des Juges Commissaires pour faire le procès à Barnevelt & aux autres. Cela parut directement contraire aux loix de l'Union des sept Provinces. *Les six Etats alliés*, disoit-on, *n'ont aucune jurisdiction sur les sujets de la Hollande. Car enfin, l'alliance que divers Souverains contractent entr'eux pour leur commune défense ne donne pas droit à un des Alliés de faire juger les sujets de l'autre. Si les Magistrats d'une Province sont responsables de leur conduite à l'Assemblée des Etats-Généraux, n'a-t-on pas dû rendre publique cette condition de l'Alliance, afin que chacun prît ses précautions? Ceux qu'on accuse aujourd'hui prétendent avoir suivi les ordres que les Etats de Hollande, seuls & légitimes Souverains de la Province, leur ont donnés. Les prisonniers ont-ils jamais été avertis qu'il y avoit une puissance supérieure à laquelle ils rendroient compte de ce qu'ils feroient en conséquence des résolutions prises dans les Etats de la Province? Et quand il seroit vrai que l'Assemblée des Etats-Généraux auroit, à peu près, dans les sept Provinces-Unies, la même autorité qu'avoient les Ducs de Bourgogne, & l'Empereur Charles-Quint avant qu'on eût secoué le joug des Espagnols, les prisonniers ne pourroient encore être jugés que par les Magistrats ordinaires de Hollande. C'est un privilége de la Province, authentiquement confirmé par les Ducs de Bourgogne, que toutes les affaires de Hollande y doivent être terminées par le Gouverneur, ou par les Magistrats, & qu'on ne peut pas évoquer les affaires hors de la Province. Quand les Etats-Généraux ont nommé ces Juges Commissaires*, ajoûtoit-on, *ils ont déclarés que c'étoit sans préjudice des droits de chaque Province. Les Etats-Généraux reconnoissent donc qu'ils agissent en cette occasion contre les loix de l'Union. Et les Etats particuliers de Hollande, où il s'est fait de si grands changement depuis l'emprisonnement du Pensionnaire & des autres, ont protesté que l'entreprise présente des Etats-Généraux ne pourroit tirer à conséquence pour l'avenir, ni préjudicier aux droits & à la souveraineté de la Province de Hollande. Il est donc certain*, concluoit-on, *que cette procédure extraordinaire ne s'accorde pas avec les loix de l'Union des sept provinces.*

*Grotius Apologetico eorum qui Hollandiæ præfuerunt. Cap. XV.*

Voilà ce qu'on disoit en faveur des prisonniers, qui prétendoient que les Commissaires qu'on leur avoit donnés étoient Juges incompétens. Ce qu'on alléguoit & ce qu'on pourroit alléguer pour soûtenir l'entreprise des Etats-Généraux, je ne le sçai pas bien. Je rapporte seulement ce que je trouve. Un Auteur moderne avance hardiment que tout ceci se faisoit par les intrigues & par la violence du Prince Maurice d'Orange, qui aspiroit

*Du Maurier dans ses Mémoires sur le Prince Maurice & sur*

roit à la souveraineté : & bien des gens se l'imaginent. Pour moi, je ne vois pas sur quel fondement on veut rendre Maurice responsable de toutes les injustices commises dans le Synode à Dordrecht, & à la Haye dans l'affaire de Barnevelt & des autres prisonniers. Les personnes équitables s'en rapporteront plutôt au témoignage de Grotius qu'à celui de tout autre. Grotius ne doit pas être suspect quand il est question de disculper le Prince Maurice. On sçait assez les sujets que Grotius avoit de se plaindre de son Excellence. Or ce sçavant homme dit seulement que Maurice, ayant demeuré quelque temps sans vouloir entrer dans les contestations mues sur la Réligion, & sur la maniere de les terminer, quelques esprits malins & artificieux trouverent le moyen de surprendre un Prince plus occupé des affaires de la guerre, que de celles qui concernent la Religion & les Loix. Ce fut donc Aersens & quelques autres ennemis de Barnevelt qui, cherchant à s'élever sur les ruines de ce grand homme, firent croire au Prince Maurice que Barnevelt & ses amis avoient entrepris plusieurs choses contraires aux Loix, & capables de rompre l'union des sept Provinces. Aersens sçut bien profiter de la révolution arrivée dans l'Etat. Il se fit aggréger au Collége des Nobles de Hollande un peu après l'emprisonnement du Pensionnaire. D'autres qu'Aersens y trouverent encore leur compte : ils obtinrent la place des prisonniers & des Magistrats déposés. Le seul Maurice, content de conserver l'autorité que ses charges & les grands services rendus à la République lui avoient toujours donnée, ne se servit point de la révolution pour monter plus haut & pour se rendre plus puissant. Tout ce qu'on peut reprocher au Prince d'Orange, c'est d'avoir trop écouté & d'avoir laissé faire des gens qui lui disoient sans cesse qu'on cherchoit à diminuer son autorité, pour éxécuter plus facilement le complot fait avec les Espagnols de renverser la République. L'ambition & l'avarice d'Aersens & de quelques autres, le zéle aveugle & impétueux des Ministres Contre-Remontrans, furent la véritable cause des troubles & des malheurs. Le Prince Maurice est tout au plus blâmable d'avoir été trop crédule aux faux rapports qu'on lui faisoit contre des Magistrats qu'il regardoit comme les ennemis déclarés de son autorité. Encore faut-il avouer de bonne foi que Barnevelt & ses amis commirent une grande imprudence, en donnant à Maurice un prétexte assez spécieux de croire qu'on cherchoit à diminuer les droits dont son pere & lui avoient incontestablement joui depuis la fondarion de la République. Ce que la prévention fit entreprendre à Maurice sous le nom & par l'ordre des Etats-Généraux, il l'exécuta avec une prudence & une dextérité merveilleuse. Quant à la condamnation de Barnevelt & des autres, il paroît avoir laissé faire les Etats-Généraux & les gens de Loix. Le Prince n'avoit pas besoin de les gagner & de les corrompre. La plûpart de ces Messieurs n'avoient que trop d'ardeur pour se défaire de quelques Magistrats dont les lumieres & la probité ne les accommodoient point.

1619. *Barnevelt. Grotius Præfatione Apologetici & alibi passim.*

Un des anciens griefs de la Hollande & des Provinces-Unies contre le Duc d'Albe, c'étoit que l'injuste & sanguinaire Espagnol avoit fait juger

Condamnation de Barnevelt & des autres.

1619. *Grotius Apologetico eorum qui Hollandiæ præfuerunt. Cap. XV. & XVI.*

plusieurs personnes par des Commissaires qu'il choisissoit à sa fantaisie. Quelle fut la surprise du monde, quand il vit encore les enfans de ceux qui avoient crié *à la Tyrannie* contre la violence du Duc d'Albe, faire la même injustice aux premieres personnes de leur République! Les accusés étoient sujets de la Province de Hollande; & par conséquent les Etats-Généraux devoient au moins les faire juger par les Magistrats ordinaires de Hollande. Au lieu de cela, on nomme vingt-six Commissaires, choisis dans toutes les sept Provinces, tant du corps de la Noblesse, que de celui des Magistrats. Et ces Commissaires seront-ils des Juges irréprochables & désintéressés? Non sans doute. Ils sont la plûpart ennemis déclarés de Barnevelt, & des autres. Aersens, le nouveau Noble de la Hollande, paroît avec ceux qu'on a mis à la place des Magistrats déposés. On voyoit dans ce Tribunal des gens qui n'avoient pas fait façon, quelque temps auparavant, de dire tout publiquement qu'on sçauroit bien punir Barnevelt, & qui avoient menacé les prisonniers; des gens qui n'avoient aucune teinture des loix, & nulle expérience dans les affaires; des gens enfin intéressés à maintenir, par la condamnation du Pensionnaire & des autres, les changemens faits dans la République. Ce fut envain que la femme & les enfans de Barnevelt, les autres prisonniers & leurs parens, récuserent la plûpart de ces Juges; leurs requêtes & leurs remontrances ne furent point écoutées.

N'attendons point que les procédures des Commissaires soient exactes & juridiques. L'affaire des prisonniers étoit, à proprement parler, une affaire civile dans ses principaux chefs. Elle ne pouvoit pas se juger autrement. Les Commissaires la traiterent comme une affaire purement criminelle. Cela fit crier beaucoup de gens. *Il n'est pas question*, disoient-ils, *si les accusés ont commis un crime incontestablement défendu par les loix. On demande, si ce que les prisonniers confessent avoir fait est contraire, ou non, aux loix de l'union & de l'alliance contractée entre les sept Provinces. La question est de Droit. Elle doit être examinée publiquement & dans les formes. Les prisonniers peuvent demander la liberté de se défendre devant tout le monde. Au lieu de les interroger en particulier, il faut les écouter & leur donner un conseil. A-t-on jamais rien vû de semblable? Des Juges supposent d'abord que les choses imputées à des Magistrats d'une probité reconnue sont criminelles: & là dessus on les interroge, on les examine en particulier, on les déboute de leurs prétentions & de leurs demandes, quelque justes qu'elles soient. Les Commissaires s'engagent, par une nouvelle maniere de serment, à ne rien dire de ce qui se passe, & à garder même le secret après que l'affaire sera jugée. L'Inquisition d'Espagne, que nos peres ont tant détestée, permet à l'accusé de parler à son Avocat, & de prouver les faits qui servent à sa défense: & l'on n'accordera pas du moins la même grace aux premiers Magistrats de Hollande!*

Quelques-uns racontoient à propos de cela, que sous le Duc d'Albe on avoit communiqué aux Comtes d'Ehorn & d'Egmont les accusations intentées contr'eux; qu'on leur avoit donné du temps pour mettre leurs défenses par écrit; qu'on leur avoit permis de présenter des requêtes,

1619.

& d'alléguer les actes qni pouvoient servir à leur justification. *D'ou vient*, ajoûtoit-on, *qu'on n'a pas la même équité pour les prisonniers? Nos Ancêtres se récrierent contre la condamnation des Comtes d'Ehorn & d'Egmont, parce qu'on ne leur donna ni Procureurs, ni Avocats pour leur aider à se défendre, parce qu'on ne leur confronta point les témoins produits contr'eux. Bien loin d'accorder aux Magistrats accusés une chose dont le défaut fut regardé par nos peres comme nullité essentielle de l'Arrêt de mort rendu contre les Comtes d'Egmont & d'Ehorn, on ne veut pas donner aux prisonniers d'aujourd'hui ce que les Espagnols n'oserent refuser à deux Seigneurs dont le Duc d'Albe avoit juré la perte.* D'autres ajoûtoient à ceci que le Procureur Général du Roi Philippe II. ayant fait donner un Decret d'ajournement personnel contre le Prince Guillaume d'Orange, il répondit que rien ne l'obligeoit à s'exposer de souffrir une prison aussi rigoureuse, aussi injuste que celle des Comtes d'Ehorn & d'Egmont. *Les loix veulent*, disoit le Prince d'Orange, *qu'on laisse aux prisonniers accusés la liberté de parler à ceux dont ils ont besoin pour se défendre, & de prendre conseil de ceux qui les peuvent aider à se justifier. Sans cela, les plus innocens seroient opprimés, & la meilleure cause du monde ne se pourroit soûtenir. Si les morts ont quelque connoissance de ce qui se passe ici bas*, s'écrioit-on, *que pense-t-il ce Heros incomparable, à qui nous sommes redevables de notre liberté: que pense-t-il en voyant qu'on ne laisse pas aujourd'hui aux premiers Magistrats de Hollande ces moyens naturels & légitimes de prouver leur innocence?*

Je ne ferai point ici le détail des différens chefs d'accusation rapportés dans l'Arrêt de mort donné contre Barnevelt. Cela seroit trop long. Le premier suffira pour faire voir l'injustice de ses Juges. Ils déclarent Barnevelt convaincu d'avoir avancé & mis en pratique cette pernicieuse maxime, *que chacune des Provinces-Unies a le pouvoir & le droit de régler chez elle ce qui concerne la religion, indépendamment des autres Provinces.* Et c'est sur cette maxime que la République fut premierement fondée. Jusques à l'affaire de l'Arminianisme, elle avoit été reçue comme certaine & indubitable. Les Juges s'apperçurent que tout le monde se récrioit contre leur Arrêt. Ils firent courir le bruit; & cela fut imprimé depuis dans une espece de manifeste, qu'on n'avoit pas cru devoir mettre dans l'Arrêt certaines choses dont Barnevelt étoit convaincu. *Il auroit fallu lui donner la question, selon les loix*, disoit-on: *& les Juges ont voulu épargner cette peine à un vieillard plus que septuagénaire.* On tâchoit de faire comprendre que Barnevelt étoit véritablement coupable d'avoir entretenu des intelligences secretes avec les Espagnols. *L'humanité de Messieurs les Commissaires est grande*, s'écrierent quelques-uns: *ils croient devoir épargner la question au premier Magistrat de Hollande: & ils lui ôtent le peu de jours que le cours ordinaire de la nature pouvoit lui donner encore. C'est en vain qu'on s'efforce de nous persuader que le Pensionnaire s'entendoit avec les ennemis de l'Etat. Qu'y avoit-il à gagner pour lui? Il étoit revêtu de la premiere dignité de sa Province; il y posséde d'assez grands biens; il y a fait des alliances considérables en mariant ses enfans. Les Espagnols ont-ils de meilleurs établissemens à lui donner, & à sa famille? Ce n'est pas d'aujourd'hui que le crime de Leze-Majesté, & de mauvai-*

*Mercure François.* 1619. *Vie d'Olden-Barnevelt.*

*Grotius Apologetico eorum qui Hollandiæ præfuerunt.* C. XVII. XVIII. XX.

1619. *se intention pour le Gouvernement présent, est le crime ordinaire des innocens que leurs ennemis veulent opprimer.* On remàrquoit encore que Barnevelt étoit condamné pour plusieurs choses qu'il avoit seulement faites en éxécution des résolutions prises dans l'Assemblée des Etats de Hollande. Enfin, sur ce que l'Arrêt imputoit à Barnevelt certaines actions contraires aux loix en apparence, *Où est le Ministre d'Etat*, demandoient quelques-uns, *auquel on ne fera pas couper la tête, si le Souverain veut se mettre sur le pied d'examiner les actions de ceux qui le servent avec une éxactitude si rigoureuse ? Ne sçait-on pas que la prudence & le bien public même exigent que ceux qui sont au timon des affaires passent au-dessus des loix ordinaires en certaines occasions pressantes ?*

Hogerbeets & Grotius furent seulement condamnés à une prison perpétuelle & à la confiscation de leurs biens. La peine parut nouvelle & inouïe dans une République libre. Ceux qui étoient versés dans le Droit Civil remarquoient qu'un Empereur Romain avoit désapprouvé que les Magistrats condamnassent des hommes libres à passer le reste de leur vie dans les liens. *Ce supplice*, disoit le Prince, *ne convient qu'à des esclaves. Les anciens Jurisconsultes*, ajoûtoit-on, *déclarent que la prison n'est pas une peine, mais seulement un lieu destiné à garder quelque temps ceux qui sont accusés. En Espagne & en Italie on renferme quelquefois les gens dans une prison perpétuelle : mais c'est depuis que la tyrannie s'y est établie. Cette sorte de peine est inconnue dans ces Provinces, & dans les pays jaloux de leur liberté. Quoique les divisions civiles soient contraires au bien de l'Etat*, disoit-on enfin à la décharge d'Hogerbeets & de Grotius, *tous ceux qui se trouvent engagés dans le parti qui ne paroît pas ensuite le meilleur, n'ont pas conjuré la ruine de la Patrie : ils ont seulement servi leurs préjugés. Les Juges équitables ne les condamnent pas comme des ennemis de l'Etat. Le parti qui prend le dessus est le plus heureux : mais il n'est pas toujours le plus juste. Quand de grands hommes, bien intentionnés pour la Patrie, contestent ensemble, on se trouve dans un étrange embarras. Il n'est pas si facile de juger quelle est la meilleure cause : chacun ne voit pas bien ce qui est plus convenable, ce que la bienséance éxige, ce que les loix permettent.* Le monde étoit fort surpris que les Juges n'eussent pas gardé ces regles d'équité au regard des Magistrats qui se trouvoient entre les Etats-Généraux & les Etats particuliers de leur Province, qui contestoient les uns contre les autres, entre différentes villes de Hollande qui n'étoient pas d'accord ensemble.

*L'Ambassadeur de France intercede encore pour Barnevelt.*

Quoique le Roi de France, mécontent de ce que les Etats-Généraux avoient si peu d'égard à sa recommandation & à ses conseils, eût rappellé Boissise son Ambassadeur extraordinaire à la Haye, il ordonna encore à du Maurier, Ambassadeur ordinaire, de continuer les bons offices de sa Majesté en faveur de Barnevelt & des autres prisonniers. Dès que du Maurier apprit que les Commissaires se préparoient à prononcer leur Arrêt de mort contre Barnevelt, il fit demander audience à l'Assemblée des Etats-Généraux. L'Ambassadeur intercéda fortement au nom du Roi son maître pour un illustre & infortuné vieillard. Cette nouvelle instance fut aussi inutile que les précédentes. Du Maurier ne se rebute pas. Le

*Mercure François 1619.*

13. Mai, jour destiné à la prononciation & à l'éxécution de l'Arrêt, l'Ambassadeur demande audience aux Etats-Généraux à quatre heures du matin. On s'excusa sur ce que l'heure étoit induë tout ce que Du Maurier put faire, ce fut d'envoyer promptement une lettre aux Etats Généraux, pour leur déclarer que le Roi son maître lui avoit ordonné de les exhorter encore à la clémence. *Sa Majesté*, disoit l'Ambassadeur *vous prie d'épargner le sang du plus ancien Officier de votre République, Le conseil que le Roi vous donne est plus avantageux à cet Etat, qu'à la personne d'un vieillard qui n'a plus que peu de jours à vivre. M. Barnevelt sera délivré de son affliction & de sa misere; au lieu que votre Patrie doit craindre les suites fâcheuses qu'une pareille éxécution peut avoir. Quelque soin que vous preniez d'adoucir l'amertume du remede que vous prétendez apporter aux desordres de votre République, les Magistrats déposés dans cette Province croiront qu'on a voulu les flétrir encore, en faisant mourir par la main du Bourreau celui dont ils écoutoient avec respect les avis & les conseils.* L'Ambassadeur finissoit sa lettre en conjurant les Etats-Généraux d'ordonner une commutation de peine. Il proposoit que Barnevelt fût confiné dans une de ses terres sous la caution de ses plus proches parens, ou bien qu'il fût banni hors des sept Provinces.

1619. *Du Maurier dans ses Mémoires sur Barnevelt.*

Mort de Barnevelt.

Les ennemis de Barnevelt étoient allés trop loin pour reculer désormais. A neuf heures du matin, il fut conduit sur un échaffaut dressé dans la cour du château de la Haye qu'on avoit remplie de soldats bien armés. Le vénérable vieillard, vêtu d'une robe de chambre de Damas, marchoit appuyé sur son bâton. Une foiblesse le prit en mettant le pied sur l'échafaut. *O Dieu! qu'est ce que l'homme!* dit-il alors d'une voix languissante. Barnevelt reprit ses forces peu de temps après, & se mettant à genoux il pria Dieu avec de grands sentimens de foi & de piété. Puis se relevant, il se tourna vers les assistans. *Citoyens*, leur dit le vieillard après les avoir salués, *j'ai toujours été votre fidele compatriote. Faites moi la justice de croire que je ne suis point traître. Je meurs pour avoir soûtenu les droits & la liberté de la Patrie.* Il se déshabilla ensuite avec beaucoup de courage & de fermeté. S'étant mis derechef à genoux, il attendit le coup de la mort en remettant son esprit entre les mains de *celui qui en est le créateur, & qui garde fidelement ce qu'il a promis à ceux qui perséverent dans les bonnes œuvres.* Telle fut la fin, dirai-je, tragique, ou glorieuse, de Jean d'Olden-Barnevelt, l'un des plus habiles politiques de son siécle, & le second fondateur de la puissante République des Provinces-Unies.

*Mercure François. 1619. Du Maurier sur Barnevelt.*

Hogerbeets & Grotius sont enfermés dans le château de Louvestein.

Hogerbeets & Grotius furent conduits, quelques jours aprés, au château de Louvestein près de Gorcum. On les y resserra fort étroitement: il souffrirent toutes les rigueurs imaginables. Grotius se consoloit par la méditation des livres sacrés; & la lecture des beaux ouvrages qui nous restent de l'Antiquité Grecque & Romaine faisoit le plaisir & le divertissement de cet homme incomparable. Une si grande adversité ne fit que redoubler l'ardeur des prieres qu'il offroit sans cesse à Dieu pour la prospérité des Provinces-Unies, & pour le repos des Eglises Réformées: Sentimens plus beaux & plus nobles que ceux d'un héros de l'ancienne Ro-

1619. me, qui dans son exil détesta, jusques à la fin de la vie, l'ingrate Patrie qui connoissoit si mal les grands services qu'il lui avoit rendus, *Le tribunal de ma conscience*, dit Grotius, dans une de ses lettres à du Maurier, *me paroît plus saint & plus formidable que tout autre. Quand je m'y appelle moi même, je trouve que j'ai pensé seulement à conserver l'unité de l'Eglise, en laissant à chacun la liberté de ses sentimens sur des questions spéculatives. Pour ce qui est de la République, je n'ai jamais eu dessein d'y causer aucun changement. Mon unique but, c'étoit de soutenir les droits de mes Souverains & de remplir les devoirs de l'emploi dont ils m'avoient honoré, sans donner aucune atteinte au pouvoir légitime de l'Assemblée des Etats Généraux. Voilà pourquoi nous avons perdu notre réputation, nos biens & notre liberté. Consolons nous : la disgrace n'est pas sans exemple.*

*Grotius Epist. 124. 125. &c. 133. &c.*

Mouvemens des troupes du Roi contre le Duc d'Epernon

*Mémoires de Déageant. pag. 203. 204. Vie du Duc d'Epernon. Liv. VIII.*

On trouvoit fort étrange à la Cour de France que la recommandation du Roi ne pût pas sauver la vie à un vieillard, qui n'étoit pas certainement capable de nuire beaucoup à la République des Provinces-Unies, quand même il n'auroit pas aimé sincerement sa Patrie. Le refus que les Etats-Généraux firent d'accorder aux prieres instantes & réitérées du Roi une chose qui paroissoit peu importante, choqua extrêmement la fierté Françoise. Mais quoi ? il fallut bien dissimuler. Le temps ne permettoit pas de témoigner trop son ressentiment. La Cour étoit tout occupée de l'affaire de Louis avec la Reine sa mere. Luines étoit plus attentif à soutenir sa fortune, qu'à ce qui se passoit au dehors. Pendant que le Comte de Béthune & les autres entretenoient Marie de Médicis de l'espérance d'un prompt accommodement avec son fils, le Duc de Mayenne amassoit dans son gouvernement de Guienne, & ailleurs, une bonne Armée. Il s'avança vers l'Angoûmois à la tête d'environ douze mille homme. Les préparatifs du Roi jettoient Epernon dans un extrême embarras. La Reine mere donnoit beaucoup de commissions pour lever des troupes; mais elle fournissoit peu d'argent. Tout ce que le Duc d'Epernon pût faire par son adresse & par son crédit, ce fut d'avoir cinq ou six mille hommes d'infanterie, & environ mille chevaux. Incontinent après la mort d'Henri IV. Epernon avoit eu soin de faire des provisions pour armer dix mille hommes. Ce fut une grande ressource pour lui dans la conjoncture présente de ses affaires.

Le Comte de Schomberg, Lieutenant de Roi en Limosin sous le Duc d'Epernon qui en étoit Gouverneur, se déclara contre lui. Il assiége l'Abbaye d'Uzerche, où le Duc avoit mis une petite garnison. Epernon accourt au secours, persuadé que dans les guerres civiles il n'y a rien de meilleur que la diligence, & qu'en ces occasions il faut plus agir que consulter. Le premier bruit d'un succès peut beaucoup dans les entreprises nouvelles & extraordinaires. Le Duc arriva trop tard : Schomberg avoit pris la Place : & ce petit malheur fit tort aux affaires de Marie de Médicis. Effrayée de la marche du Duc de Mayenne qui vouloit entrer dans l'Angoûmois, elle envoya prier Epernon de revenir promptement à son secours. Il obéit : & les choses furent si bien ménagées par sa prudence & par son habileté, qu'avec des troupes inférieures à celles du Roi, il

empêcha Mayenne de faire aucun progrès. Marie de Médicis étoit fort étonnée de se voir seule avec Epernon. Aucun des grands Seigneurs, sur lesquels la bonne Princesse avoit compté, ne se remuoit en sa faveur. Dans une si grande incertitude, elle écoutoit avidement toutes les propositions d'accommodement. Bien des choses lui faisoient espérer d'assez bonnes conditions. Quelques Ministres du Roi la favorisoient en secret. On étoit bienaise de diminuer la trop grande puissance d'un Favori qui ne donnoit aucunes bornes à son ambition. D'autres, moins intéressés dans ces divisions, s'efforçoient de prévenir une guerre ouverte entre le fils & la mere. Les uns & les autres appuyoient, autant que la bienséance le leur permettoit, la priere que Marie de Mécicis fit encore au Roi d'arrêter tous les actes d'hostilité. Elle lui avoit écrit à l'occasion de l'entreprise sur Uzerche. Mais à-peine eut-elle envoyé cette lettre, que le Duc d'Epernon reçut une nouvelle fâcheuse. Les habitans de boulogne en Picardie, dont il étoit Gouverneur, ne l'aimoient point. Ils ouvrirent volontiers leurs portes aux troupes que le Roi fit avancer vers Boulogne à leur sollicitation. Cette perte donna de nouvelles allarmes à Marie de Médicis. Elle commençoit de craindre que le Duc d'Epernon, dépouillé de ses Places, ne fût plus en état de la défendre. Nous avons la lettre qu'elle écrivit encore à son fils sur la prise de Boulogne : Marie de Médicis en parle comme d'une chose qui ne lui permet plus de douter du dessein formé de la perdre & de l'opprimer.

1619.

*Mercure François. 1619.*

Epernon étoit alors dans une extrême inquiétude pour son Gouvernement de Metz. Il lui tenoit beaucoup plus au cœur que celui de Boulogne. Le Duc de Nevers amassoit une armée en Champagne, & le monde ne doutoit pas qu'il ne dût la conduire à Metz. Le Marquis de la Valette, à qui son pere avoit laissé le soin de conserver une Place si importante à la fortune de leur Maison, ne manquoit ni de courage, ni de fermeté. Il étoit bien-aise d'avoir occasion de se signaler. Mais enfin, la Valette étoit encore jeune : que sçavoit-on s'il auroit assez d'expérience & de forces pour soutenir un siege vigoureux? Le Maréchal de Bouillon avoit fait espérer qu'il se déclareroit, en cas que la ville de Metz fût attaquée. Mais Bouillon tenoit un autre langage. Il paroissoit vouloir demeurer neutre; soit que le parti de la Reine mere ne fût pas assez puissant, soit qu'il attendît la délivrance du Prince de Condé que Luines promettoit. Plusieurs personnes de distinction en Champagne & dans les Provinces voisines avoient donné de bonnes paroles à Marie de Médicis, parcequ'elle les avoit assurés que le Maréchal de Bouillon se mettroit à leur tête. Quand ces gens virent que le Chef dont la Reine mere leur avoit parlé demeuroit en repos, ils ne furent pas d'avis de se remuer.

*Vie du Duc d'Epernon. Liv. VIII. Mémoires de Déageant. pag. 200. 201. &c.*

Ce silence & les mouvemens des troupes du Roi en Champagne allarmoient le Duc d'Epernon & le Marquis de la Valette. Mais ils ne connoissoient pas encore tout ce qui se tramoit contr'eux. Déageant entretenoit son intrigue avec quelques-uns des principaux habitans de Metz,

1619. qui promettoient de se soulever contre la Valette & de faire entrer les troupes du Roi dans leur ville. Louis, prévenu que le succès de l'entreprise étoit infaillible, se disposoit à marcher lui-même du côté de Metz, pendant que le Duc de Mayenne s'avanceroit vers Angouleme. Pour mieux couvrir son dessein, le Roi feignoit d'avoir envie de joindre Mayenne; mais il avoit pris secretement ses mesures pour tourner tout d'un coup vers la Champagne en sortant de Paris. Sa Majesté n'en avoit rien dit à son Conseil: c'étoit même un mystere pour son Favori, dont elle craignoit l'indiscrétion. Mais il fallut enfin découvrir tout à Luines: & l'intrigue secrete ne manqua pas d'être connue bientôt après. Luines en fit confidence à quelqu'un, qui en avertit la Cardinal de Guise; & celui-ci ne perdit point de temps: il apprit tout au Marquis de la Valette. On désarme incontinent les habitans de Metz, on renforce la garnison: le Gouverneur est attentif à tout; il se tient encore mieux sur ses gardes. Mais la Valette n'avoit aucune connoissance d'un magasin caché, où les habitans de l'intrigue avoient fait une assez grande provision d'armes, en cas que le Gouverneur voulût leur ôter celles qu'ils avoient dans leurs maisons. Cela fut cause qu'ils ne perdirent point courage. On promet derechef de se soulever, & d'introduire les troupes du Roi dans la ville & méme jusques dans la citadelle. Ce nouveau dessein fut encore découvert par l'indiscrétion du Favori. Le Cardinal de Guise, bien informé des confidences que Luines faisoit à quelques adorateurs de sa fortune, qu'il regardoit ridiculement comme ses véritables amis; Guise, dis-je, avertissoit éxactement de tout le Marquis de la Valette, avec lequel il entretenoit une étroite correspondance. Les deux projets échoués, firent penser au Roi qu'il ne feroit pas bien servi dans ce qu'il vouloit entreprendre contre sa mere & contre le Duc d'Epernon. La plûpart des grands Seigneurs, qui n'osoient pas se déclarer ouvertement pour eux, tâchoient de les aider en secret, autant qu'il leur étoit possible. Louis prit donc enfin la résolution de s'accommoder au plutôt avec Marie de Médicis, & de lui accorder des conditionsqu'elle ne pourroit refuser honnêtement.

Intrigues de l'Abbé Rucellaï auprès de la Reine mere contre le Duc d'Epernon

Luines exhorta son maître à la paix, depuis qu'il apprit que l'Abbé Rucellaï avoit perdu presque tout son crédit auprès de la Reine mere, en voulant lui persuader de se séparer du Duc d'Epernon. Afin qu'elle écoutât plus volontiers les propositious que le Roi lui faisoit, Béthune eut des ordres positifs d'assurer Marie de Médicis, que le Prince de Condé ne sortiroit point de prison avant la conclusion de l'accommodement. Elle voyoit bien que son fils ne pouvoit pas tenir toujours le premier Prince du sang renfermé dans Vincennes. Mais elle souhaitoit qu'il parût du moins, que celle qui ne l'avoit fait mettre en prison que de concert avec le Roi contribuoit quelque chose à sa délivrance. Tirer Condé du château de Vincennes pendant que la Reine mere étoit brouillée avec le Roi, c'étoit déclarer trop publiquement, que le Favori cherchoit à se faire un mérite auprès du premier Prince du sang aux dépens de Marie de Médicis

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. IV.*

de Médicis, & à l'oppoſer comme un ennemi irréconciliable à celle dont il ſe plaignoit le plus. La Reine mere demandoit qu'on ſauvât du moins les apparences, & que le Prince pût croire qu'il n'auroit pas obtenu ſi facilement ſa liberté ſans le conſentement de Marie de Médicis. On mit donc l'eſprit de cette Princeſſe en repos ſur ce chapitre. Luines & le Roi même promirent que Condé ne ſortiroit de Vincennes qu'après la réconciliation entiere du fils & de la mere. 1619. *pag. 611. 612.*

Le Favori étoit tout autrement traitable ſur l'article de la paix, depuis qu'il eut appris que Rucellaï, bien loin de perſuader à la Reine mere de ſe ſéparer du Duc d'Epernon, s'étoit preſque entierement perdu dans l'eſprit de ſa maîtreſſe, en lui faiſant cette indigne propoſition. *Madame*, diſoit à Marie de Médicis, l'artificieux & vindicatif Italien, *Vous étiez priſonniere du Roi votre fils à Blois: & vous l'êtes ici d'un de vos ſujets. M. d'Epernon obſerve toutes vos démarches. Vous ne pouvez traiter avec les envoyés du Roi, ni rien faire ſans le conſentement de celui qui eſt le maître dans Angoulême. Il eſt facile de vous mettre en liberté. Saiſiſſez vous du château. M. le Duc dépendra pour lors de vous, au lieu que vous dépendez maintenant de lui. Je vous réponds du ſuccès. On ne ſe défie point de votre Majeſté. Elle va ſe promener tous les jours dans le parc du château. Faites-y entrer des gens à votre dévotion. Ils chaſſeront ſans peine le neveu de M. d'Epernon, qui commande pour lui dans la Place. N'eſt-ce pas une choſe indigne que votre Majeſté ſoit réduite à ſouffrir les manieres bizarres & capricieuſes d'un Seigneur qui vous a beaucoup plus d'obligation que vous ne lui en avez? Le Duc a bonne grace de vous reprocher ſans ceſſe qu'il s'eſt expoſé pour vous, & que votre Majeſté ne tient pas ce qu'elle avoit promis. Il a plus penſé à ſoutenir de votre nom & de votre autorité la fortune chancelante de ſa Maiſon, qu'à vous donner une marque de ſon reſpect & de ſon attachement.* *Vie du Duc d'Epernon. Liv. VIII.*

Marie de Médicis découvrit elle-même au Duc les conſeils que Rucellaï donnoit à ſa Majeſté avec beaucoup d'ardeur & d'application. Eſt-ce que la Reine mere conçut de l'horreur & de l'indignation contre l'homme qui lui propoſoit une ſi grande lâcheté? Ne craignoit-elle point auſſi le reſſentiment du fier Epernon, en cas qu'il vint à ſçavoir que Marie de Médicis avoit écouté des avis ſi contraires aux intérêts de ſon liberateur? Quoi qu'il en ſoit des véritables motifs de la Reine mere, le Duc ſe loua de ſa franchiſe & de ſa généroſité. Mais Epernon voulut un mal mortel à Rucellaï. Ils étoient brouillés depuis quelque temps. L'Abbé ſe donnoit la liberté de contredire le Duc en préſence de la Reine, avec une arrogance qu'un autre moins fier & plus endurant qu'Epernon n'auroit pas aiſément ſoufferte. Depuis qu'il fut informé de ce que Rucellaï inſinuoit à Marie de Médicis, il ceſſa de parler à un ſi malhonnête homme, & d'avoir commerce avec lui. Le Capitaine des Gardes & quelques domeſtiques du Duc lui offrirent de le défaire promptement de cet eſprit dangereux. Quelque grande que fût la colere d'Epernon, elle ne le porta pas à ſe venger indignement. Il défendit à ſes gens de faire aucun outrage à Rucellaï. Qu'auroit penſé la Reine mere en voyant que le Duc

1619. lui faisoit tuer ses serviteurs? Il étoit plus honnête & plus sûr d'attendre qu'elle chassât de sa maison un homme qui s'imaginoit que certains bons services rendus lui donnoient la liberté de proposer à sa maitresse les choses du monde les plus pernicieuses.

*Le Cardinal de la Rochefoucault est nommé pour traiter de la part du Roi avec Marie de Médicis.*

*Journal de Bassompierre.*

L'Archevêque de Sens & le Comte de Béthune jugerent à propos que le P. de Berulle retournât à la Cour, & qu'il fît sçavoir au Roi les véritables sentimens de Marie de Médicis, que Berulle connoissoit mieux que les autres envoyés de Louis. Plus résolu que jamais à finir cette affaire, le Roi écouta le P. de Berulle avec plaisir. Et après avoir réfléchi sur ce qu'on lui rapportoit, sa Majesté donna au Cardinal de la Rochefoucaut la commission d'aller trouver la Reine mere, & de traiter tout de bon avec elle. Berulle eut ordre d'accompagner le Cardinal. On lui donna des instructions particulieres: & ce fut toujours lui, à proprement parler, qui eut le secret de la négociation. Si nous jugions de l'esprit & des qualités du P. de Berulle par ce que l'Auteur de sa vie raconte, & par le recueil qu'on nous a donné de ses ouvrages & de ses lettres, nous croirions que c'étoit un homme seulement propre à diriger des Religieuses & d'autres personnes dans les voies sublimes de la dévotion; à tracer des instructions pour la conduite d'une Communauté, enfin à écrire, oubien à parler sur la Théologie Mystique & sur quelques points de controverse. L'Auteur de sa vie avoit infiniment d'esprit, il écrivoit bien, il n'étoit pas même autrement devot. On est surpris de le voir attaché à nous persuader que son Héros étoit un Saint à révélations, & qu'il entretenoit ses dévotes dans ces illusions ridicules. Cela fait pitié. Les hommes de bon sens, qui lisent ces fadaises, ne peuvent s'empêcher de rire, & de croire que le bon P. de Berulle étoit un franc visionnaire. Cependant les Mémoires du Regne de Louis XIII. nous représentent Berulle comme un homme qui avoit de la prudence, du discernement, & du génie pour les affaires. La Cour fut assez souvent contente de ses négociations. Comment cela s'accorde-t-il avec tant de pauvretés que nous lisons dans sa vie & dans ses ouvrages?

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les gens de la dévotion la plus sublime sont entrés dans les intrigues de la Cour & du grand monde, & qu'ils y ont réussi. Dans leur oratoire & dans leur cabinet, ils donnent essor à leur esprit: ailleurs ils sont faits tout comme les autres. Quand vous lisez ce qu'ils ont écrit dans la chaleur de leur imagination & dans les sentimens vifs & confus qu'une longue & ardente méditation produit, aussi bien que la vuë des objets sensibles, vous croiriez qu'ils sont incapables de s'occuper des choses de la terre. Mais quand vous venez à réfléchir sur leur conduite dans le commerce du monde, vous trouvez qu'ils laissent à part leurs spéculations sublimes, dès qu'un interêt secret, que l'amour propre toujours fin & trompeur leur représente comme un motif de religion & de piété, demande qu'ils sortent de la retraite. Alors ces Messieurs sont aussi habiles & aussi déliés que les Courtisans dans les affaires qu'ils traitent. Quelque fois ils ont plus de droiture & plus de probité:

1619.

Tel étoit le P. de Berulle : tout le monde lui rend ce témoignage. Souvent aussi l'artifice & la mauvaise foi ne leur paroissent pas incompatibles avec la sublimité de leur dévotion. Ils ont d'intimes communications avec Dieu dans leur oratoire, & ils trompent le prochain dans une intrigue. L'Histoire & l'expérience en fournissent une infinité d'exemples.

*Le Roi permet secretement à Richelieu Evêque de Luçon de retourner auprès de la Reine mere.*

Le P. de Berulle avoit un ordre secret d'insinuer à la Reine mere de se servir des conseils d'un homme nouvellement venu auprès d'elle. C'étoit Richelieu Evêque de Luçon. Las de méditer & d'écrire sur les devoirs d'un bon Chrétien & sur la controverse, il résolut de se tirer de son éxil d'Avignon, dès qu'il apprit que Marie de Médicis s'étoit échappée de Blois. Il entretenoit une correspondance secrette avec Déageant son ami. Richelieu pria Pontcourlai son beau-frere de parler à Déageant, & de lui promettre que l'Evêque de Luçon serviroit utilement le Roi, si on vouloit bien lui donner la permission de se rendre auprès de Marie de Médicis. L'ouverture plût à Déageant. Il n'étoit plus si bien auprès de Luines, & sans quelques raisons d'intérêt & de bienséance, le Favori l'auroit éloigné tout-à-fait de la Cour. Déageant crut devoir profiter de l'occasion de gagner un puissant ami auprès de la Reine mere, qui devoit revenir à la Cour selon toutes les apparences, & de se faire un protecteur au défaut de Luines, qui se dégoûtoit de plus en plus d'un homme qu'il avoit choisi d'abord pour son intime confident. L'adroit Déageant propose l'affaire au Roi, & il tourne si bien l'esprit de sa Majesté, qu'elle envoie secretement une lettre à Richelieu avec un passeport pour se rendre d'Avignon à Angoulême.

*Mémoires de Déageant. pag. 208. & 209. Lumieres pour l'Histoire de France Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. IV. pag. 623. 624. &c.*

Louis n'avoit point communiqué à son Conseil la résolution prise de rappeller l'Evêque de Luçon. Le Chancelier de Silleri, Puisieux, & les autres Ministres d'Etat, ennemis de Richelieu & jaloux du crédit qu'il avoit auprès de la Reine mere, s'y seroient trop fortement opposés. Mais il fallut bien découvrir dumoins à Luines que le Prélat partoit d'Avignon pour Angoulême. Déageant tâcha de persuader au Favori que Richelieu étoit l'homme le plus propre à détourner Marie de Médicis de suivre aveuglément les conseils du Duc d'Epernon Mais. Luines redoutoit autant qu'aucun autre l'esprit de l'Evêque de Luçon. Il n'aimoit pas que cet Ecclésiastique ambitieux rentrât dans les affaires. Le Favori, ou quelque Ministre, écrivit promptement au Marquis d'Alincourt Gouverneur de Lyon, de faire arrêter Richelieu qui devoit passer près de cette ville pour gagner l'Angoumois. Alincourt ne manqua pas son coup. Richelieu fut arrêté aux environs de Valence en Dauphiné, & conduit à Lyon. Il eut beau montrer son passeport & la lettre du Roi, Alincourt le retint jusques à ce qu'on eût des nouvelles de la Cour. Dès que les Ministres apprirent que Richelieu avoit une permission expresse du Roi & un passeport, ils jugerent bien que tout s'étoit fait à leur inçû par le moyen de Déageant. Les voilà donc étrangement scandalisés de ce qu'un homme éloigné des conseils & des affaires en apparence, a le crédit de faire lui seul des choses qui devoient naturellement passer par leurs mains.

1619. Le Chancelier de Silleri promit de porter au Roi les plaintes des Ministres contre Déageant, qui entreprenoit sur les droits de leurs charges, & de parler à sa Majesté contre le rappel de l'Evêque de Luçon.

Silleri fit de son mieux. Il dit sans façon au Roi que celui qui avoit conseillé à sa Majesté de permettre à Richelieu de retourner auprès de la Reine mere, & qui en avoit dressé des dépêches, méritoit d'être envoyé à la Gréve sans autre forme de procès. Expression ridicule & indigne du premier Magistrat de France : bien loin d'inspirer au Roi ces manieres absoluës & tyranniques, il doit l'exhorter sans cesse à ne rien faire que selon les loix & selon les regles éxactes de la justice. Mais dès qu'un Magistrat entre dans le Ministére, il se met fort peu en peine de l'établissement du pouvoir arbitraire & de la tyrannie, pourvû qu'il conserve son crédit & son autorité. Louis arrête l'ardeur de son Chancelier, en lui répondant d'un air froid & sérieux, que tout s'étoit fait par le commandement exprés de sa Majesté. *Je crois*, dit elle, *que le retour de M. de Luçon auprès de la Reine ma mere est nécessaire à mon service. Qu'on ne me parle pas d'avantage contre une résolution que j'ai bien voulu prendre, à moins qu'on n'ait envie de me déplaire.*

Ces paroles fermerent la bouche au Chancelier. Il n'osa plus insister sur ce qu'il avoit déja insinué au Roi de reléguer Richelieu à Rome, & de permettre que Déageant fût puni de ce qu'il avoit osé dresser lui seul des dépêches qui devoient être expédiées par un Secrétaire d'Etat. On envoya donc un Courier au Marquis d'Alincourt, pour lui dire de laisser à l'Evêque de Luçon la liberté de continuer son voyage. Les Ministres se mirent alors à déclamer contre Déageant auprès du Favori. Ils représenterent à Luines, que c'étoit la chose du monde la plus indigne, qu'un homme éloigné des affaires & des conseils entreprît de faire des choses de la derniere conséquence, sans les lui communiquer. Le Favori étoit assez disposé à suivre l'avis que les Ministres lui donnoient, de chasser Déageant de la Cour. Mais, outre que cela ne se pouvoit faire sans le consentement Roi qui avoit confiance en lui ; Déageant étoit encore nécessaire à Luines, qui se défioit des Ministres. Celui contre lequel ils déclamoient tant avoit fait voir au Favori des lettres interceptées : on y découvroit clairement que les Ministres cherchoient à faire durer la négociation avec la Reine mere, jusques à ce qu'on pût trouver une ouverture pour ébranler d'avantage la fortune du Favori. Ils ne désespéroient pas de mettre Marie de Médicis en état de presser l'éloignement de Luines. Les Ministres l'auroient appuyée de toutes leurs forces.

*Vie du Duc d'Epernon. Liv. VIII.*

Quand Richelieu fut aux portes d'Angoulême, il fit demander au Duc d'Epernon la permission d'entrer dans la ville. Cette déférence plut extrêmement à un Seigneur fier & jaloux de son autorité. Epernon avoit une raison pressante de recevoir honnêtement un homme qui seroit plus agréable à la Reine mere que Rucellaï, & qui trouveroit bientôt le secret d'éloigner l'Italien. Richelieu alla descendre chez le Duc d'Epernon. Il lui fit toutes les soumissions imaginables ; il pria le Duc de le présen-

ter à la Reine mere, & d'être le témoin du premier entretien qu'il auroit avec elle. Charmé de ces grands ménagemens, Epernon conduisit Richelieu chez Marie de Médicis; il en dit mille biens à la Reine, déja trop bien disposée en faveur d'un homme qui les persécutera cruellement tous deux quelque jour: enfin, il pria sa Majesté de donner ses Sçeaux à l'Evéque de Luçon, & d'en faire son Chancelier. Rucellaï vit avec un extrême dépit que le nouveau venu étoit gratifié d'abord d'une place, à laquelle tant de services signalés, rendus à la Reine mere pour sa délivrance, donnoient droit à l'Italien de prétendre. Il résolut dès lors d'abandonner une Princesse qui lui paroissoit trop ingrate, & de se venger d'elle en passant au service de ses ennemis. Les liaisons que Rucellaï avoit prises avec le Favori lui faisoient espérer d'en être bien reçu. Lors que le Traité fut sur le point d'être conclu, Rucellaï, dont le mécontentement éclatoit depuis long-temps, demanda la permission de se retirer. Marie de Médicis, qui n'étoit pas fort pécunieuse, lui fit offrir la somme de trente mille écus pour récompenses de ses services. Il refusa avec un noble dédain une chose qui lui paroissoit fort au dessous de son mérite & de ce qu'il avoit fait pour la Reine mere. L'offre d'une modique récompense sembloit choquer encore plus le fier Italien, que la perte des bonnes graces de celle dont il avoit attendu une fortune considérable. On dit que le Cardinal Borghese, ancien ennemi de Rucellaï, fit agir le Nonce Bentivoglio, pour éloigner de la Cour de Marie de Médicis un homme que Borghese avoit chassé de celle du Pape. Le fameux Capucin Joseph, dont nous parlerons souvent dans la suite de cette Histoire, fut de l'intrigue. Il y avoit déja long-temps que ce bon Pere, ennuyé de sa cellule & de l'obscurité d'un cloître, se donnoit du mouvement pour entrer dans les affaires de la Cour & du monde. Rucellaï alla se jetter entre les bras de Luines. Content d'avoir auprès de lui un homme d'esprit, & qui haïssoit mortellement Epernon & Richelieu, le Favori reçut agréablement Rucellaï: il lui donna part à sa confidence & aux affaires. Ainsi l'Italien qui avoit pris tant de peine, qui avoit exposé sa vie dans l'espérance de renverser la fortune de Luines, se vit enfin dans la nécessité de recourir à la protection du premier auteur de la mort du Maréchal d'Ancre, que Rucellaï s'étoit mis en tête de venger. Etrange & bizarre effet de l'ambition!

1619.

* *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. IV. pag. 634.*

Le Nonce du Pape offre la médiation de son maître pour l'accommodement de la Reine mere.

La qualité de *Pere commun*, que la superstition & l'ignorance laissent prendre au Pape, lui est d'une utilité merveilleuse. Elle lui donne droit d'entrer non seulement dans la connoissance des démélés que les Souverains de sa communion peuvent avoir entr'eux: mais encore de leurs affaires domestiques. Une guerre prête à s'allumer entre le fils & la mere étoit une chose trop criante. Il falloit bien que le S. Pere fît du moins la façon de vouloir arrêter un si grand scandale. Marie de Médicis avoit fort bien servi Paul V. pendant qu'elle gouvernoit en France, n'étoit-il pas juste que le Pape l'aidât à se tirer du pas dangereux dans lequel il la voyoit engagée? On murmura de ce que Borghese uniquement occupé à conserver sa santé & à combler ses neveux de richesses & de dignités,

1619. *Mémoires pour l'Histoire du Cardinal de Richelieu. 1619. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. IV. pag. 620. 621.*

demeuroit comme un ſpéculateur oiſif des mouvemens qui ſe faiſoient en France. Mais le S. Siege ne commet pas ſi facilement ſon autorité. Le Pape offre ſes bons offices aux Princes, quand il voit que ces Meſſieurs les recevront bien. Marie de Médicis ayant témoigné qu'elle ſouhaitoit ceux de Paul V, & le Roi de France étant diſpoſé à écouter, du moins avec quelqu'apparence de reſpect, les exhortations du S. Pere ; Bentivoglio ſon Nonce vint à la Cour avec des brefs que Paul envoyoit pour exhorter les uns & les autres à la paix. Outre ceux qui furent adreſſés au Roi & à Marie de Médicis, il y en avoit deux autres pour le Duc d'Epernon & pour l'Archevêque de Toulouſe ſon fils. Le Nonce dit, en préſentant le bref écrit au Roi, que le Pape voyoit avec un extrême déplaiſir la méſintelligence ſemée entre ſa Majeſté & la Reine, & qu'en qualité de pere commun il offroit ſon entremiſe pour leur réconciliation. Bentivoglio ajoûta, qu'il étoit prêt à faire le voyage d'Angoulême pour preſſer le plus fortement qu'il pourroit Marie de Médicis de ſe rendre aux inſtances du Pape, & d'accepter les conditions que le Roi lui vouloit accorder.

Averti par quelques Miniſtres de ce que le Nonce devoit lui dire, Louis reçut le bref du Pape avec beaucoup de reconnoiſſance & de civilité. Il proteſta que les exhortations de ſa Sainteté lui étoient fort agréables, & qu'il y deféroit de tout ſon cœur. Quand l'affaire fut agitée dans le Conſeil, on ne jugea pas à propos que le Nonce allât trouver la Reine mere. Le Cardinal de la Rochefoucault s'acquittoit bien de ſa commiſſion. Il auroit eu trop de chagrin de voir qu'on tiroit de ſes mains une négociation preſque finie. Le P. de Berulle étoit revenu en Cour avec les principaux articles du Traité dont la Reine mere convenoit, Luines & ſes confidens ne ſe défioient-ils point auſſi du Miniſtre du Pape ? Il avoit pris fort à cœur les intérêts de Marie de Médicis ; il agiſſoit preſque toujours de concert avec l'Ambaſſadeur d'Eſpagne. On ſçavoit bien que la Cour de Madrid & celle de Rome ſouhaitoient avec ardeur que la Reine mere fût rétablie dans ſon autorité. Quoi qu'il en ſoit des vûes ſecretes du Favori & des Miniſtres de Louis, on ſe contenta de remercier le Pape en termes fort honnêtes. Les Miniſtres répondirent au Nonce, que le P. de Berulle retourneroit inceſſamment vers la Reine mere, qu'il lui porteroit le bref du Pape, & qu'il la preſſeroit vivement de ſe rendre aux exhortations de ſa Sainteté. Quand aux brefs adreſſés au Duc d'Epernon & à l'Archevêque de Toulouſe, les Miniſtres ne furent point d'avis que Bentivoglio les envoya. On crut que ce feroit faire trop d'honneur, & donner de trop grands avantages à deux ſujets que le Roi traitoit de rebelles. Il ſembla que la Majeſté du Souverain ne permettoit pas que le S. Pere offrît ſa médiation & ſes bons offices auprès du Roi à des gens qui devoient d'eux mêmes recourir humblement à ſa clémence.

Lors que le Traité d'accommodement entre Louis & la Reine ſa mere étoit preſqu'entierement conclu, & qu'on attendoit le retour du P. de Berulle qui devoit rapporter les dernieres intentions du Roi, on découvrit

une conspiration dans Angoulême. Elle auroit. été capable de rompre tout, si la Reine mere n'eût ardemment souhaité de faire sa paix. Par un desir mal entendu de s'avancer auprès du Favori, en encherissant encore sur les plus zélés & sur les plus ardens à le servir & à lui plaire, le Comte de Schomberg suborne un Poudrier Limosin, qui promet de s'insinuer dans le château d'Angoulême & de mettre le feu au magazin des poudres. Il y en avoit une si grande quantité que la ville auroit été perduë aussi bien que le château. Mais le misérable fut heureusement surpris, lors qu'il étoit sur le point d'exécuter son entreprise. La Reine mere voulut que l'affaire fût promptement étouffée, de peur qu'elle ne causât de nouveaux embarras à cause de ceux qui auroient pu être convaincus d'avoir eu part à cette indigne & lâche conspiration. La chose ne fut pas si secrete qu'on ne connût bien dans le monde que le Poudrier Limosin étoit venu de concert avec le Comte de Schomberg. Cela lui fit un extrême tort dans l'esprit des honnêtes gens. Ils ne pouvoient pas approuver qu'un Gentilhomme qui se piquoit d'avoir de l'honneur & de la probité eût formé une entreprise capable de renverser une ville tout entiere & de faire perdre la vie à la Reine mere, pendant que les premiers Seigneurs du Royaume, & les plus attachés à la personne du Roi, témoignoient le servir à regret contr'une Princesse dont ils plaignoient le malheur.

1619. Conditions de l'accommodement de Marie de Médicis avec le Roi son fils. *Mémoires de Rohan. Liv. I. Vie du Duc d'Epernon. Liv. VIII.*

Le Cardinal de la Rochefoucault & le Comte de Bethune convinrent assez facilement avec la Reine mere des articles qui regardoient la liberté qu'elle auroit désormais d'aller par tout où il lui plairoit, & même d'être auprès du Roi; le rétablissement du Duc d'Epernon, & des autres qui l'avoient servie, dans toutes leurs charges & dans les bonnes graces du Roi; l'acquit des dettes contractées par Marie de Médicis depuis sa sortie de Blois, & la conservation de ses revenus. Mais il y eut de grandes difficultés sur un seul article. La Reine mere étoit contente de se défaire du Gouvernement de Normandie, & de prendre celui d'Anjou: cela l'accommodoit mieux. Elle étoit dans le voisinage des Provinces dont les Ducs de Rohan, d'Epernon, de Mayenne & de Vendôme étoient Gouverneurs. Tous ces Messieurs ne paroissoient pas devoir souffrir long-temps avec patience la trop grande autorité de Luines & de ses freres. On devoit donner même le Gouvernement de Normandie au Duc de Longueville, en échange de celui de Picardie que Luines souhaitoit d'avoir à cause du bien qu'il possédoit dans la Province. Ainsi Marie de Médicis se trouvoit en Anjou presqu'au milieu de cinq ou six grands Seigneurs sur le secours desquels la Princesse comptoit en cas que le Favori s'avisât de la chagriner. Il ne lui manquoit plus qu'un bon passage sur la riviere de Loire: & c'étoit sur cela que le P. de Berulle étoit venu à la Cour. Le Roi offroit à sa mere le pont de Cé près d'Angers. Mais un assez méchant pont de bois n'accommodoit pas Marie de Médicis. Elle demandoit la ville & le château d'Amboise, ou bien la ville & le château de Nantes, qui ont chacun un

*Mercure François. 1619. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. IV. pag. 626. 627.*

1619. bon Pont de pierre sur la Loire. Et c'est à quoi le Roi ne voulut jamais consentir. Le P. de Berulle eut ordre de retourner à Angoulême avec ordre du Roi sur tous les articles, & d'y porter la déclaration que le Roi devoit faire enregistrer au Parlement en faveur de la Reine mere & de ceux qui l'avoient servie. Outre le Gouvernement d'Anjou, la ville & le château d'Angers & le Pont de Cé, le Roi donnoit encore à sa mere la ville & le château de Chinon en Touraine. Il lui entretenoit quatre cents hommes de pied pour la sureté de ces Places, une compagnie de Gendarmes & une de chevaux-légers avec ses gardes ordinaires. Quelqu'avantageuses que fussent ces conditions, Marie de Médicis combattit encore assez longtemps avant que de les accepter. Elle vouloit un meilleur passage sur la Loire que le pont de Cé.

Courage & fermeté du Duc d'Epernon

L'article qui concernoit le Duc d'Epernon fut beaucoup débattu. Le Roi vouloit mettre dans sa déclaration qu'il pardonnoit à ce Seigneur, & que sa Majesté le rétablissoit dans tout ce qu'il possédoit avant que la Reine mere sortît de Blois. Mais Epernon ne voulut jamais entendre parler du mot de *pardon*. Bien loin de se regarder comme un criminel qui demandoit grace, il insista que le Roi déclarât solemnellement que le Duc avoit servi sa Majesté en servant la Reine mere. Il fallut concerter avec lui les expressions dont le Roi se serviroit : on en chercha dont la fiere délicatesse d'Epernon pût se contenter. Enfin l'article fut ainsi conçu, que le Roi promettoit *de traiter amiablement, comme ses autres sujets, le Duc d'Epernon, ses enfans, & tous ceux qui avoient servi la Reine mere*. Et dans la déclaration qui fut enregistrée au Parlement, le Roi dit seulement, qu'étant bien informé que ceux qui ont servi la Reine sa mere s'y sont engagés dans la pensée que le Roi le trouveroit bon, sa Majesté ne veut pas que ce qu'ils ont fait leur puisse être imputé à crime, ni qu'ils en soient jamais recherchés par les Magistrats. Que les sentimens du Duc d'Epernon furent nobles en cette occasion! Qu'ils sont dignes d'un cœur François! Qu'ils sont éloignés de la basse adulation, de l'humeur rampante & servile des Princes & des grands Seigneurs de la Cour présente!

*Vie du Duc d'Epernon. Liv. VIII. Mercure François. 1619. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. IV. pag. 627.*

Voyons comment le Duc d'Epernon parle lui-même au Roi dans la lettre qu'il écrivit à sa Majesté, peu de temps après la conclusion du Traité. L'Archevêque de Toulouse son fils en fut le porteur. *Sire*, disoit le Duc avec une liberté respectueuse, *si j'ai été si malheureux que votre Majesté ait eu mauvaise opinion de mes intentions, devant que d'en être véritablement informée, je crois que ma conduite les a maintenant si bien justifiées, qu'il n'en peut rester aucune impression dans votre esprit qui ne me soit favorable. En effet la Reine votre mere m'ayant fait l'honneur de se servir de moi dans une occasion qu'elle a jugé importante au bien de votre Etat, je puis dire que j'ai pris de telles mesures, qu'en sacrifiant mes propres ressentimens, & sans me porter à des résolutions qui pouvoient apparemment bien réussir, je me suis contenté de faire voir à toute la France que je respectois votre autorité entre les mains de mes ennemis. Je crois, Sire, avoir rendu mes actions si nettes devant votre Majesté, qu'elle en doit être satisfaite. Elle a pû reconnoître que si je pense qu'une défense naturelle*

*naturelle ne manque point d'excuse légitime, je suis aussi persuadé qu'une guerre civile ne peut avoir de juste cause, depuis qu'il a plu à votre Majesté d'ajouter, par une action vraiment Chrétienne, ce qui manquoit à la félicité de son régne, en établissant la paix dans l'Etat.* 1619.

Je ne pretends pas que ce discours étudié du Duc d'Epernon soit juste & sincere. Remarquons seulement que les Seigneurs François du temps dont j'écris l'Histoire connoissoient mieux que ceux du régne présent les bornes véritables de l'autorité des Rois, & les droits légitimes des sujets. Est-il donc possible que la Noblesse Françoise ait entierement perdu le courage & les généreux sentimens de ses peres? N'aurons-nous point la consolation de les voir revivre en nos jours? Ne cessera-t-on jamais de ramper, je ne dis pas devant le Roi, mais devant un Ministre, devant un Monstre bizarre de la fortune? Bien loin que le Duc d'Epernon fît la moindre avance à Luines au temps de l'acommodement, l'orgueilleux Favori écrivit le premier au Duc, pour lui demander son amitié. Epernon ne chercha aucune récompense de Marie de Médicis après un service si important: il ne voulut pas souffrir qu'elle sollicitât quelque chose pour lui. Content de triompher glorieusement du Favori, & d'avoir heureusement achevé ce que tout autre que lui n'auroit jamais eu le courage d'entreprendre, il demeura tranquille dans son Gouvernement d'Angoumois. Louis avoit menacé, à la vuë de toute la France, d'un châtiment public & exemplaire, son sujet rebelle & désobéïssant: & ce même sujet rentre aujourd'hui dans les bonnes graces du Roi, sans que sa Majesté puisse sauver son honneur en disant seulement qu'elle a bien voulu lui pardonner. Ceux qui dressent les lettres publiques & les déclarations des Rois devroient être plus réservés à les faire parler d'un ton impérieux & absolu. Un Roi n'est pas toujours en état d'éxécuter les menaces qu'un Secrétaire flateur croit pouvoir mettre sur le papier.

Louis s'étoit avancé jusques à Tours lorsqu'il reçut la lettre du Duc d'Epernon. Marie de Médicis avoit écrit en même-temps au Roi son fils, pour se réjouïr avec lui de leur accommodement. Le Comte de Brenne, premier Ecuyer de la Reine mere, fut le porteur de la dépêche. Par une fierté mal entendue, ce Gentilhomme encore jeune donna quelques ombrages au Roi & à son Favori. Brenne affecta de ne faire aucune civilité à Luines. Il n'ôta pas même son châpeau, quand le Favori se trouva dans son chemin. Cette hauteur choqua le Roi. On s'imaginoit que la Reine mere avoit ordonné à son Envoyé d'en user de la sorte. Brenne fut obligé de s'expliquer, & de déclarer que Marie de Médicis ne lui avoit pas commandé de braver Luines à la Cour. Quand Brenne se présenta pour avoir la réponse de Louis à la lettre de Marie de Médicis, on lui dit de la part du Roi, de ne se présenter point devant sa Majesté. *Elle choisira quelqu'un* ajoûta-t'on, *qui soit plus affectionné que vous à son service, quand il sera question d'envoyer la lettre qu'elle a dessein d'écrire à la Reine.* Un Gentilhomme ordinaire du Roi fut dépêché pour cet effet; & Marie de Médicis désavoua hautement le procédé fier & incivil de son Ecuyer.

Le Marquis de Richelieu est tué en duel par le Marquis de Thémines.

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. IV. pag.* 631. 632.

1619. *Vie du Duc d'Epernon. Liv. VIII. Lumieres pour l'Histoire de France.*

Pendant que Brenne se brouilloit à la Cour, le Marquis de Moni son frere, se raccommodoit avec le Favori qui le reçut à bras ouverts. Moni s'étoit flatté que la Reine mere lui donneroit le Gouvernement d'Angers. Cette récompense paroissoit dûe aux services qu'il avoit rendus à Marie de Médicis avec beaucoup de zéle & de fidélité. Mais l'Evêque de Luçon, Chef du Conseil de la Reine mere, Surintendant de sa maison, & tout puissant auprès d'elle, l'emporta. Le Duc d'Epernon, que le souple & artificieux Prélat avoit sçû gagner, se joignit à lui, pour faire donner le Gouvernement d'Angers au Marquis de Richelieu, frere aîné de l'Evêque de Luçon. Moni, outré de cette préférence, quitta le service de Marie de Médicis, & se donna au Favori du Roi. Le Duc de Monbazon, beau-pere de Luines, conduisit Moni à la Cour d'une maniere triomphante. Le Marquis de Thémines, intime ami de Moni & de l'Abbé Rucellaï, n'étoit pas plus content qu'eux. Tous trois crioient également contre l'Evêque de Luçon. Mais la charge de Thémines l'attachoit tellement auprés de Marie de Médicis, qu'il ne pouvoit pas se retirer de son service avec honneur. Il résolut de se venger lui-même & ses amis du tort que l'Evêque de Luçon leur faisoit par son crédit auprès de la Reine mere, & par ses artifices. Mais il n'y avoit pas moyen de se battre contre un Ecclésiastique. Il fallut donc faire une querelle au Marquis de Richelieu. L'occasion s'en présenta bien-tôt. Thémines prétendoit que l'Evêque de Luçon lui avoit manqué de parole en quelque chose. Il demanda un éclaircissement sur cette affaire au Marquis de Richelieu. Ceux qui ont envie de quereller en trouvent facilement le moyen dans une pareille conversation. Thémines & Richelieu se disent des paroles aigres. On veut se battre de part & d'autre; mais les amis communs l'empêchent autant qu'ils peuvent. Enfin Themines aborde Richelieu qu'il rencontre dans une rue d'Angoulême. Après quelques discours ils tirent l'epée. Thémines, plus adroit que son Ennemi, lui donne le coup mortel en un instant.

Ce funeste accident auroit dégoûté de la Cour tout autre que l'Evêque de Luçon. Un Prélat moins ambitieux seroit allé pleurer dans son Diocèse la mort d'un frere dont il étoit l'occasion. Mais cet homme, qui se mêloit, il y a quelques mois, de publier des instructions sur les devoirs d'un bon Chrétien, ne pensoit plus qu'à l'avancement de sa fortune. Si l'Evêque fut affligé sincérement de l'extinction de sa famille par la mort d'un aîné qui ne laissoit point d'enfans, il dissimula fort bien sa douleur. Le monde ne s'en apperçut nullement. Marie de Médicis obtint la grace du Marquis de Thémines: & le Roi ayant remis la confiscation des biens du défunt, qui devoit appartenir à sa Majesté en conséquence des loix publiées contre les duels, l'Evêque de Luçon, le dernier de trois freres, recueillit la modique succession de la Maison de Richelieu. Alphonse, qui suivoit le Marquis, s'étoit enfermé dans une Chartreuse. La Porte Chevalier de Malte, leur oncle maternel, eut le Gouvernement d'Angers. L'Evêque de Luçon vouloit mettre un homme à sa dévotion dans

la ville où la Reine mere prétendoit se retirer, en cas qu'elle ne pût pas retourner avec honneur auprès du Roi son fils. 1619.

La mort du Marquis de Richelieu ne troubla pas beaucoup les plaisirs & les divertissemens qu'on prenoit à la Cour de Marie de Médicis dans Angoulême. Elle etoit déja presque aussi magnifique, aussi nombreuse que celle du Roi. On y accouroit de toutes parts. Le Duc d'Epernon recevoit avec tant de splendeur & de générosité les personnes de distinction qui venoient voir la Reine mere, que le monde fut surpris qu'un Seigneur épuisé par les dépenses qu'il avoit faites pour soutenir Marie de Médicis pût entretenir plusieurs tables servies avec une abondance & une délicatesse extraordinaires. Brantes, qui avoit apporté les lettres que Luines son frere écrivit à la Reine mere & au Duc d'Epernon, voyoit avec le dernier étonnement que l'ancien Favori d'Henri III. faisoit ce que celui de Louis XIII. ne seroit jamais en état d'entreprendre. Mais les fêtes qu'Epernon donna au Cardinal de la Rochefoucault & à Brantes furent peu de chose en comparaison de la maniere dont le Duc reçut Victor Amédée Prince de Piémont, & le Prince Thomas de Savoye son frere, qui vinrent, avec la permission du Roi, de Tours à Angoulême, rendre leurs devoirs à Marie de Médicis. Il les fit loger dans le Palais Episcopal orné des meubles les plus riches & les plus précieux : il leur donna le divertissement de la chasse : il les régala plusieurs fois avec une magnificence plus digne d'un Souverain que d'un particulier.

Le Prince de Piémont va voir la Reine mere à Angoulême.

*Vie du Duc d'Epernon. Liv. VIII.*

On prétend que le Prince de Piémont s'étoit chargé de travailler à guérir Marie de Médicis des soupçons qui lui restoient encore sur la sincérité des intentions du Roi son fils & de Luines. Elle trouvoit toujours de nouvelles difficultés, quand Louis la faisoit presser de quitter Angoulême & de s'approcher de Tours pour leur entrevuë. Nous ne sçavons pas bien ce qui se passa entre la Reine mere & le Prince de Piémont. Je trouve seulement que Victor Amédée se sépara d'elle si content, & qu'il en dit tant de bien, que cela donna quelque jalousie au Favori. Le Prince travailloit alors sourdement à mettre le Roi & les Ministres dans les intérets de Charles Emmanuel. L'inquiet & ambitieux Duc de Savoye aspiroit tout de bon à la Couronne Impériale : & ce n'étoit pas la moindre des raisons qui l'avoient porté à conclure le mariage de son fils avec Christine de France, sœur de Louis. L'Empire vacquoit par la mort de Mathias, arrivée au mois de Mars de cette année. Charles Emmanuel se flattoit que les Puissances jalouses de la grandeur de la Maison d'Autriche, travailleroient volontiers à faire passer la Couronne Impériale dans la Maison de Savoye, beaucoup moins redoutable que l'autre. Jacques Roi d'Angleterre se déclaroit ouvertement pour Charles Emmanuel, sans qu'on en voye bien la raison. Mais les démarches de ce Prince, trompé par ses Favoris & par les Espagnols, n'étoient souvent ni judicieuses, ni régulieres. Il falloit obtenir encore la protection & les bons offices de Louis auprès des Princes d'Allemagne alliés de la Cou-

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom IV. pag. 632. 633.*

*Lumieres pour l'Histoire de France.*

1619. ronne de France. Victor Amédée avoit sondé le Roi, son Favori, & ses Ministres sur cette affaire. Ne travailla-t-il point durant son sejour auprès de Marie de Médis, à la rendre favorable aux desseins du Duc de Savoye, dans la pensée que la Reine mere iroit bientôt à la Cour, & qu'elle y reprendroit du moins une grande partie de son autorité dans le Conseil du Roi ? Si cela est, le Prince de Piémont n'avoit pas bin pénétré les intentions secretes de Louis & de son Favori. Celui-ci faisoit semblant de souhaiter que Marie de Médicis revînt à la Cour. Mais, dans le fonds, il n'avoit nulle envie d'y voir une Reine dont il craignoit le ressentiment & la vengeance. Luines avoit trop de peine à se persuader qu'elle oubliât jamais & son éloignement de la Cour & la mort du Maréchal d'Ancre.

*Vie de M. du Plessis Mornai. Liv. IV.*

Du Plessis-Mornai avoit déja fait parler au Comte de Verrue, l'un des principaux confidens du Duc de Savoye, des raisons que son Altesse avoit de penser à l'Empire. Je ne sçai comment du Plessis s'imaginoit que la plûpart des Princes d'Allemagne, bienaises d'ôter la Couronne Impériale de la Maison d'Autriche, & incapables de s'accorder entr'eux sur le choix d'un Prince de la Nation Germanique, jetteroient volontiers les yeux sur le Duc de Savoye, & qu'il seroit plus agréable que tout autre à ceux de l'union Protestante en Allemagne. Christine de France, nouvelle Princesse de Piémont, vint à Saumur, accompagnée de Madame Henriette sa sœur, durant le séjour que le Roi fit à Tours en attendant l'entiere conclusion de l'accommodement avec sa mere. Le sujet du voyage, c'étoit la dévotion superstitieuse de visiter la chapelle des Ardilliers pres de Saumur, où l'on garde une prétenduë image miraculeuse de la Vierge. Victor Amédée & Thomas son frere suivirent les deux filles de France. Le Prince de Piémont fit de grandes caresses à du Plessis-Mornai Gouverneur de la ville. Dans un entretien particulier, Victor Amédée prit l'occasion de témoigner à l'illustre vieillard, qu'on lui sçavoit bon gré de l'ouverture qu'il avoit faite au Comte de Verrue sur l'affaire de l'Empire. Le Prince de Piémont & du Plessis en parlerent encore sérieusement : & le bon Gentilhomme persista dans sa pensée qu'on pourroit bien préférer Charles Emmanuel à Ferdinand Archiduc de Gratz, qui ne paroissoit pas encore assuré de succéder aux Royaumes de Boheme & de Hongrie.

Je suis surpris qu'un aussi habile homme que du Plessis-Mornai se fût mis dans l'esprit que les Electeurs aimeroient mieux prendre un Italien qu'un Prince de leur nation. Maximilien Duc de Baviere étoit celui qu'il falloit opposer à Ferdinand d'Autriche. Fredéric Electeur Palatin & quelques autres le prétendoient avec beaucoup de raison. Je l'ai déja dit : il n'y eut jamais une plus belle occasion d'arracher l'Empire d'une Maison qui le regarde comme une partie de son patrimoine. Si la France eût connu ses véritables intérêts : disons mieux, si le Favori & les Ministres de Louis eussent eu un zéle sincere & desintéressé pour le service de leur jeune maître, ils auroient fait appuyer les prétentions du Bavarois. Le succès paroissoit infaillible. Mais on se laissa séduire par les artifices de la Cour de Rome, peut-être par l'argent de celle de Madrid ; de maniere

1619.

que Maximilien, ne trouvant plus d'autre ressource pour s'aggrandir que de se lier fortement à la Maison d'Autriche, il se donna tout entier à ceux dont il seroit devenu l'ennemi le plus irréconciliable, si la France & quelques autres Puissances eussent voulu l'aider à monter sur le Throne Impérial.

Difficultés de Marie de Médicis pour son entrevuë avec le Roi son fils.

Quoique le Prince de Piémont eût assuré Marie de Médicis, de la part du Roi son fils, qu'elle seroit bien reçue à la Cour, & qu'il souhaitoit ardemment de l'y voir, elle fit naître mille difficultés quand on la pressa de venir trouver Louis qui l'attendoit à Tours. Cette mere si zélée pour le bonheur de son fils & du Royaume, qui demandoit il y a quelques jours avec un extrême empressement de voir le Roi, & de lui donner des avis salutaires sur les désordres du gouvernement; Marie de Médicis, dis-je, qui se plaignoit hautement de ce qu'un Favori ne lui laissoit pas la liberté de parler au Roi, semble maintenant ne se mettre plus en peine de venir à la Cour, ni de voir son fils. Cette bizarrerie nous surprendroit, si nous ne sçavions pas que la bonne Princesse pensoit plus à se mettre en liberté & à chasser Luines de la Cour, qu'à rendre Louis un bon Prince, & à procurer le soulagement du Peuple. La voici délivrée de son honnête prison : mais elle n'a pu former un parti assez fort pour obtenir l'éloignement du Favori. En attendant l'occasion de le ruiner sans ressource, elle écoute les conseils que le Duc d'Epernon & l'Evêque de Luçon lui donnent de se retirer dans Angers. Elle espere de lier là une nouvelle intrigue avec les Gouverneurs des Provinces voisines, & de faire un plus grand effort pour se venger pleinement de l'auteur de son éxil & de la mort de Concini & de la Galigaï qu'elle ne peut pardonner à Luines.

*Vittorio Siri Memorie recondite, Tom. V. pag. 39. 40. Lumieres pour l'Histoire de France.*

Marie de Médicis chicana quelque temps sur le rétablissement de deux Capitaines aux Gardes que le Roi faisoit difficulté d'accorder. Sa Majesté les avoit cassés parcequ'ils avoient suivi le Duc d'Epernon contre la volonté du Roi. Quand on eut contenté la Reine mere sur cet article, elle demanda d'aller prendre possession de son nouveau Gouvernement d'Anjou avant que de se rendre à la Cour. *Luines*, disoit-elle, *ne témoigne un si grand empressement de me voir à la Cour, que pour avoir le plaisir de me mener comme une captive qui le suit à Paris, où il prétend d'entrer en triomphe.* La défaite parut trop recherchée; car enfin Marie de Médicis triomphoit elle-même du Favori. Elle étoit sortie de Blois malgré lui : elle avoit obtenu du Roi son fils des conditions fort avantageuses pour elle, pour le Duc d'Epernon, & pour tous ceux qui l'avoient servie. La Reine mere se trompoit encore, si elle croyoit tout de bon que Luines eût si grande envie de la voir à la Cour. Sa Majesté connut dans la suite que le Favori la craignoit, & qu'il étoit bien-aise que l'Evêque de Luçon ne fût pas auprès du Roi. Cet Esprit vaste & ambitieux faisoit encore une extrême peur au Favori. Richelieu remuoit ciel & terre pour parvenir au Cardinalat. Il promettoit tout à Luines, pourvû qu'il lui obtint la nomination du Roi à cette dignité. Mais plus le Prélat travailloit à s'avancer,

1619. plus le Favori s'efforçoit de le reculer. Luines avoit assez de lumieres pour s'appercevoir que Richelieu devenu Cardinal voudroit entrer dans le Conseil du Roi, y avoir la premiere place, & se rendre en peu de temps le maître des affaires.

On raisonnoit fort à la Cour sur les défiances de la Reine mere; & chacun s'efforçoit de sçavoir qui les lui inspiroit. Ceux-ci disoient que le Duc d'Epernon étoit bienaise de la tenir éloignée de la Cour, & d'empêcher qu'elle ne se réconciliât parfaitement avec le Roi, jusques à ce que le cours rapide de la fortune de Luines fût arrêté, & que les Seigneurs mécontens trouvassent le moyen de mettre quelques bornes à l'autorité du Favori, qui devenoit tous les jours plus insupportable. Ceux-là prétendoient que l'Evêque de Luçon vouloit se faire le premier Ministre d'une Cour séparée de celle du Roi, & qu'il cherchoit à se rendre nécessaire à sa Majesté, qui auroit besoin de lui pour ménager Marie de Médicis, & pour la détourner de prendre des liaisons trop étroites avec les Seigneurs mécontens. Enfin quelques-uns s'imaginoient que Luines faisoit lui-même inspirer ces soupçons à la Reine mere, de peur qu'elle ne vînt à la Cour, où elle contrebalanceroit le crédit du Favori. Tout cela pouvoit bien être véritablement en partie. Luines n'eut envie de voir Marie de Médicis à la Cour, que lors qu'il craignît qu'elle ne formât un nouvel orage contre lui. Mais, quoiqu'il souhaitât l'éloignement de la Reine mere, il dissimuloit ses sentimens le mieux qu'il lui étoit possible. Il engageoit le Roi à faire tous les jours de nouvelles invitations à la Reine mere. Luines protestoit publiquement qu'il déconcerteroit tous les artifices de ceux qui arrêtoient Marie de Médicis.

Elle avoit demandé que Louis donnât de nouvelles assurances à l'Archevêque de Toulouse, fils du Duc d'Epernon, qu'il obtiendroit le chapeau de Cardinal à la premiere promotion. Le Roi y consentit de bonne grace, dans le dessein de contenter sa mere, & de donner au Duc une marque de sa bienveillance. Le Capucin Joseph, confident de Richelieu, eut ordre d'aller à Angoulême, & d'y faire en sorte que Marie de Médicis, qui avoit quelques égards pour ce Moine de Cour, se guérît enfin de ses soupçons & qu'elle vînt trouver le Roi qui l'attendoit avec impatience. Quelques efforts que Louis parut faire pour se réconcilier promptement avec sa mere, elle ne se rapprochoit point. Le Roi ne douta plus alors qu'il n'y eût des esprits brouillons & artificieux qui avoient entrepris d'empêcher la réunion, à quelque prix que ce fût. Sa Majesté résolut de rompre ces nouvelles intrigues, & d'ôter à Marie de Médicis tous les prétextes de reculer.

Lettre du Roi, à la Reine mere.

Mercure François. 1619.

Il lui écrit donc une lettre fort engageante. Le Duc de Monbazon en fut le porteur. *Vous sçavez, Madame*, disoit Louis à sa mere, *que j'ai déja employé plusieurs personnes de confiance pour vous assurer de la sincérité de mes intentions. Je vous envoye encore mon cousin le Duc de Monbazon. C'est un de ceux de ma Cour que j'estime le plus; & je sçai que vous l'estimez. J'espere que vous ajoûterez foi à tout ce qu'il vous dira de ma part. Vous avez toujours*

*eu dans mon cœur la place qui vous y est due : venez reprendre celle qui vous appartient à la Cour. C'est le moyen de vivre bien ensemble. Vous demeurerez auprès de moi autant qu'il vous plaira, & vous ne me quitterez point, si vous le jugez à propos. Le plus ardent de mes desirs, c'est de voir la bonne intelligence rétablie entre nous.* L'invitation paroît fort tendre : si elle étoit sincere, Dieu le sçait. Tant d'instances réitérées augmentoient les soupçons de Marie de Médicis, bien loin de les dissiper. *On ne m'invite pas, mais on veut me forcer à me rendre à la Cour*, disoit-elle. N'ayant plus rien de spécieux à répondre, la Reine mere demanda que le Duc de Mayenne fût caution qu'elle ne recevroit aucun mauvais traitement de la part du Roi & de son Favori. L'adroite Princesse étoit avertie qu'il y avoit depuis peu quelque froideur entre Luines & Mayenne. Elle cherchoit à mettre celui-ci dans ses intérêts. Quelque mécontent que le Duc fût du Favori, il ne donna pas dans le piége que Marie de Médicis lui tendoit. *Il ne m'appartient pas*, dit modestement Mayenne, *d'entrer dans les démêlés que le Roi peut avoir avec la Reine sa mere.* On représenta encore à Marie de Médicis, que la majesté du Souverain ne lui permet pas de consentir qu'un sujet soit le garand de la parole que le Prince donne. La Reine mere se rendit à cette remontrance. Mais elle voulut que le Jésuite Arnoux, Confesseur du Roi & de son Favori, lui répondît que ses deux pénitens en useroient bien avec elle. Les Courtisans, attentifs à tout ce qui se passoit, conclurent de ces défiances de Marie de Médicis, que la réconciliation ne seroit pas de longue durée.

1619. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 49. 50. 51.*

Difficultés entre les Reines sur le céremoniel.

Il seroit difficile de s'imaginer combien Marie de Médicis chercha de défaites pour éviter de voir sitôt son fils. Elle s'avisa de faire une nouvelle difficulté pour le pas & la préséance qu'elle vouloit avoir sur la jeune Reine sa belle-fille. Elles avoient eu déja quelque froideur pour le cérémoniel. Anne d'Autriche, d'une Maison fort superieure à celle de Médicis, paroissoit affecter des airs de grandeur qui ne plaisoient pas à Marie Quand le Roi écrit à sa mere, il met ainsi la souscription de la lettre ; *votre très-humble & obéïssant fils.* Marie de Médicis prétendoit que la jeune Reine devoit lui rendre le même honneur. Mais Anne, qui s'estimoit plus que Marie, souscrivoit de la sorte ; *votre très-affectionnée fille.* Elle se fondoit sur ce que Marie lui mettoit seulement, *votre très-affectionnée mere.* Cela paroît ridicule & badin. Cependant ces formalités sont quelque chose de fort important parmi les Princes & les Princesses. La jalousie du rang l'emporte sur tous les sentimens & sur tous les devoirs de la nature. Pour ce qui est de la préséance, quelques-uns soutenoient que dans les grandes cérémonies, où la majesté du Souverain paroit dans tout son éclat, la Reine regnante devoit précéder la Reine mere. Cependant Marie de Médicis eut tout l'avantage, les exemples anciens & modernes étoient pour elle. Louis eut toujours un soin particulier que son Epouse rendît tous les devoirs possibles à la Reine mere. Quand Anne d'Autriche parut ne lui faire pas assez d'honneur, le Roi ne manqua pas de témoigner que cela lui déplaisoit.

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 50.*

1619. Praslin & S. Geran sont faits Maréchaux de France ; & Luines est crée Duc & Pair.

Pendant que la Reine mere & ses serviteurs s'occupoient à chercher les moyens de former à la premiere occasion un plus puissant parti contre Luines, il pensoit de son côté à se faire des amis, & à parvenir aux premieres dignités du Royaume. Praslin & S. Geran anciens Lieutenans Généraux d'Armée, affectoient de paroitre mécontens de ce qu'on ne leur donnoit point le bâton de Maréchal de France, qui leur étoit promis depuis long-temps. Ils l'obtinrent enfin le 24. Août. Luines leur rendit de fort bons offices en cette occasion. Mais il considéra moins les services de deux bons Officiers, que le besoin qu'il avoit de se faire des créatures. En portant le Roi à distribuer de nouvelles dignités, le Favori ne s'oublia pas lui-même. Celle de Maréchal de France lui parut au dessous de son mérite. Il aspiroit à quelque chose de plus grand : mais il n'étoit point encore temps de le demander. Cependant Luines se contenta du brevet de Duc & Pair de France. Cadenet son frere lui céda le Comté de Maillé en Touraine, & par les nouvelles acquisitions que le Favori joignit à cette terre, il la mit en état d'être érigée en Duché Pairie.

*Journal de Bassompierre. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 51. 52.*

Le Roi, qui se trouvoit dans le voisinage, alla voir la Seignerie de Luines, dont la situation est fort belle sur la riviere de Loire. Sa Majesté voulut que le nom de *Maillé* fût changé en celui de son Favori. Le Marquisat d'Ancre, qu'il avoit obtenu par confiscation, perdit pareillement son nom. C'est maintenant le Marquisat d'Albert en Picardie. Sote & ridicule vanité des gens de fortune ! S'imaginent-ils qu'en donnant leur nom à de grandes & belles terres, ils feront oublier la bassesse, ou du moins la médiocrité de leur origine ? Quand il fut question d'enregistrer au Parlement de Paris le brevet de Duc & Pair, Créqui s'y opposa pour le Maréchal de Lesdiguieres son beau-pere, dont le brevet étoit expédié depuis plusieurs années. Créqui prétendoit qu'il devoit être enregistré avant celui de Luines. Cela causa quelqu'embarras au Favori. Il se voyoit dans la nécessité de passer après Lesdiguieres, ou de se faire un puissant ennemi. La faveur l'emporta dans le Parlement : le brevet de Luines fut enregistré, nonobstant l'opposition formée au nom de Lesdiguieres. Le souple Maréchal dissimula : il témoignoit ne se mettre pas en peine de céder au Favori. Je ne sçai si Luines ne consentit point que Lesdiguieres auroit la préséance durant sa vie. Quoiqu'il en soit, cela finit assez promptement. Le Favori se placera bientôt au-dessus de tous les Maréchaux de France.

Marie de Médicis va trouver le Roi son fils à Tours.

Il parut affecter d'avoir la qualité de Duc & Pair avant l'entrevuë du Roi & de Marie de Médicis. Ne vouloit-il point faire sentir à cette Princesse qu'elle s'opposeroit en vain à l'agrandissement d'un homme que le Roi prenoit plaisir à combler de biens & de dignités ? Elle partit enfin d'Angoulême le 29. Août, suivie de dix carosses à six chevaux, & escortée de cinq cents Cavaliers. Le Duc d'Epernon la conduisit jusques à l'extrémité de son Gouvernement d'Angoumois. La séparation fut tendre de part & d'autre. La Reine fit présent au Duc d'un rare diamant, en le priant de le porter toujours au doigt comme une marque de la reconnoissance

noissance d'une Princesse qui lui étoit redevable de la liberté. C'est toute la récompense qu'Epernon reçut pour deux cent mille écus dépensés au service de Marie de Médicis. Le fier & généreux Duc se consoloit aisément de la perte de son argent, quand il réfléchissoit sur la glorieuse distinction que le succès de son entreprise lui donnoit dans le monde, & sur la mortification qu'un Favori trop arrogant en avoir reçue. Il voulut que l'Archevêque de Toulouse son fils suivît la Reine mere à la Cour. Elle vint jusques à Poitiers, accompagnée de ses Dames d'honneur, du Duc de Monbazon, de l'Evêque de Luçon, & de plusieurs personnes distinguées. Les carosses du Roi l'attendoient là ; & il y avoit des relais de dix lieuës en dix lieuës jusques à Tours. Marie de Médicis dépecha de Poitiers l'Evêque de Luçon au Roi, pour donner avis à sa Majesté de l'heureuse arrivée de la Reine mere à une journée de Tours. Richelieu fut reçu avec des caresses extraordinaires : le Favori lui fit mille amitiés, & il revint fort content donner à Marie de Médicis de nouvelles assurances de l'empressement que son fils avoit de la voir & de l'embrasser. 1619.

Le Cardinal de Retz & Arnoux Confesseur du Roi eurent ordre de sa Majesté d'aller au devant de la Reine mere, accompagnés d'un grand nombre de Gentilshommes. Elle devoit coucher à Monbazon ce jour-là même. Le nouveau Duc de Luines se rendit à la maison de son beau-pere, pour y faire la révérence à Marie de Médicis. On le reçut avec de grandes démonstrations de bienveillance. Mais l'entretien particulier qu'il eut ensuite avec la Reine mere gâta tout. Les soupçons & les défiances de sa Majesté redoublerent d'une étrange maniere. Le Prince de Condé avoit fait de grandes avances pour obtenir sa liberté avant la conclusion de l'accommodement de Marie de Médicis avec le Roi. Son Altesse craignoit que la Reine mere, qui l'avoit fait arrêter, ne l'empêchât d'en sortir sitôt, quand elle seroit réconciliée avec Louis. L'empressement du Prince étoit si extraordinaire, qu'il tâcha de gagner le Favori en le leurrant du mariage de Cadenet son frere avec Eleonore de Bourbon sœur de Condé, & veuve de Philippe Guillaume Prince d'Orange. Je veux bien croire que c'étoit une vaine espérance, dont le Prince tâchoit de flatter l'ambition de trois hommes qui ne croyoient plus rien au dessus d'eux. Quoi qu'il en soit, la simple proposition fut indigne du premier Prince du sang. Devoit-il donner seulement à penser qu'il seroit capable d'acheter sa liberté en prostituant sa sœur, pour ainsi dire, au cadet d'un Favori dont la naissance étoit du moins assez médiocre ? Mais Condé sacrifioit tout à son intérêt. Nous le verrons rechercher les bonnes graces d'un Premier Ministre en lui demandant sa niece pour le Duc d'Enghien fils aîné du Prince. Cette alliance étoit plus honnête que l'autre. La Maison de Maillé de Brezé fut toujours infiniment au-dessus de celle d'Albert.

Marie de Médicis avoit autant de passion pour prolonger la prison du Prince, qu'il en avoit pour l'abréger. Elle appréhendoit de son côté que Condé, rétabli dans les bonnes graces du Roi, ne se vengeât de

1619. l'injustice qu'on lui avoit faite, en détournant sa Majesté d'accorder des conditions trop avantageuses à Marie de Médicis. De maniere que Louis, qui avoit dessein de contenter sa mere, promit seulement au Prince de lui accorder la liberté, dès que l'accommodement seroit conclu avec Marie de Médicis. Luines déclara sans façon la parole que son maitre avoit donnée, dès le premier entretien qu'il eut avec la Reine mere à Monbazon. Ce début la choqua extrêmement, quoique le Favori eût tâché de l'adoucir, en disant que le Roi paroitroit agir de concert avec elle, & ne rendre ses bonnes graces à Condé qu'en considération de la priere que Marie de Médicis en avoit faite à son fils. Elle s'imagina, & ce n'étoit pas sans raison, que Luines vouloit se défendre contr'elle en lui opposant le premier Prince du sang. Là-dessus Marie de Médicis rompit la conversation le plutôt qu'il lui fut possible.

S'étant retirée dans sa chambre, elle consulta ses confidens sur les nouveaux soupçons qu'elle avoit conçus. Ils étoient si grands, qu'elle parla de s'en retourner sur ses pas, sans voir le Roi son fils. *Votre Majesté s'est trop engagée*, lui dit-on : *il n'y a plus moyen de reculer, Madame. Vous n'avez que les gens de votre maison, & les troupes du Roi vous environnent de tous côtés. Il faut courir le hazard, dissimuler le mieux qu'on pourra, & observer exactement tout ce qui se passe.* La Reine mere n'avoit pas en effet de meilleur parti à prendre. Le Duc de Mayenne étoit alors à la Cour, fort mécontent de ce que le Roi & son Favori lui témoignoient tant de froideur, après les services qu'il venoit de rendre contre le Duc d'Epernon. La Noblesse de Guienne, qui avoit suivi le Gouverneur de la Province, n'étoit gueres moins chagrine que lui. Quelqu'un s'avisa de dire à Marie de Médicis qu'il falloit profiter de l'occasion, & lier un nouveau parti avec le Duc de Mayenne contre le Favori. La proposition s'en fit ; & Mayenne irrité l'écouta volontiers. Le Courtisan qui remarquoit les défiances de la Reine mere, & la froideur du Duc de Mayenne, se confirma davantage dans la pensée que la bonne intelligence entre le fils & la mere ne dureroit pas, & qu'il se formeroit bien-tôt un nouvel orage sur la tête du Duc de Luines.

Entrevuë du Roi & de la Reine mere.

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 53. 54. &c.*

Il faut avouer que la Reine mere sçut fort bien cacher ses sentimens à Consieres où se fit la premiere entrevûe, & dans le temps qu'elle fut à Tours avec le Roi. Je ne sçai si les caresses extraordinaires qu'on lui fit, & les grands égards que Louis témoignoit avoir pour elle, ne dissiperent point une grande partie de sa crainte & de ses soupçons. Le 5. de Septembre Marie de Médicis se rendit de Monbazon à Consieres. Le Roi devoit venir jusques-là au-devant d'elle. Dès qu'on l'eut avertie que son fils étoit dans le parc de la maison, elle sortit avec empressement dans le jardin, suivie des Ducs de Guise, de Monbazon & de Luines, du Cardinal de Retz, de l'Archevêque de Toulouse, de l'Evêque de Luçon & d'un grand nombre de personnes qui accouroient au spectacle. La foule fut si grande, qu'il falloit écarter le monde, afin que Louis pût aborder sa mere. On s'embrassa tendrement, on versa des larmes de part

& d'autre, on fut assez long-temps sans parler. *Madame, soyez la bien venue*, dit enfin le Roi. *Je rends graces à Dieu de tout mon cœur, de ce qu'il m'accorde une chose que je souhaitois avec tant de passion. Je suis au comble de mes vœux*, répondit Marie de Médicis : *& je mourrai désormais contente, puisque j'ai la consolation de vous voir encore, Monsieur, & mes autres enfans. Je vous ai toujours aimé fort tendrement. Faites-moi la justice de croire que j'ai tout l'attachement possible pour votre personne, & les meilleures intentions du monde pour le bien de votre Etat.* Dire qu'il n'y avoit là que déguisement & dissimulation, ce seroit une malignité trop outrée. Les Princes sont faits comme les autres. Les sentimens de la nature se réveillent en eux, malgré leur application continuelle à cacher ce qu'ils pensent. Mais l'amour propre & l'intérêt étouffent plutôt dans leur cœur ce que les particuliers y conservent long-temps.

Louis donna la main à sa mere jusques à la maison. Ils y passerent environ trois heures ensemble, jusques à ce que la jeune Reine, la Princesse de Piémont, & Madame Henriette de France fussent arrivées. Elles venoient suivies des Princesses & de toutes les Dames qualifiées de la Cour, avec un cortége de cinquante carosses & plus. On alla coucher ensuite à Tours. Marie de Médicis y reçut tous les honneurs dûs à son rang. Le Prince de Piémont lui donna la serviette au souper, il se tint toujours debout & découvert, quoique la Reine mere lui eut fait apporter un siége, & qu'elle le priât de s'asseoir. Enfin, tout se passoit si bien, que Marie de Médicis eut envie de demeurer à la Cour. On lui en avoit laissé la liberté. Mais le Duc de Luines qui craignoit le ressentiment d'une Reine offensée, & le génie supérieur de l'Evêque de Luçon, qui ne demandoit pas mieux que d'établir sa fortune sur les débris de celle du Favori ; Luines dis-je, fit entendre à Marie de Médicis, de la part du Roi, que sa Majesté auroit de la peine à mener sa mere à Paris, à cause de la maladie contagieuse qui faisoit du ravage dans la ville & aux environs. Défaite pitoyable & ridicule ! Luines avoit-il plus de soin de conserver la vie d'une Reine qu'il regardoit comme son ennemie, que celle du Roi dont la fortune du Favori dépendoit uniquement ? Mais on vouloit tenir la parole donnée au Prince de Condé, pendant que Marie de Médicis seroit dans Angers. Après cela, on espéroit de la faire venir, en cas qu'il y eût de nouvelles brouilleries à craindre. De peur qu'elle ne se chagrinât trop, Louis lui promit de la rappeller dans trois mois au plus tard. Le fils & la mere, qui s'étoient vûs avec de si grandes démonstrations de tendresse & d'amitié, se séparerent peu contens l'un de l'autre. Le Roi prit la route de Chartres, pour aller ensuite à Compiegne. Le Prince & la Princesse de Piémont marcherent du côté de Lyon pour se rendre à Turin. Marie de Médicis passa quelques jours à Chinon. Cela donna le temps aux Magistrats d'Angers de lui préparer une entrée magnifique. Elle y entra le 16. d'Octobre : le Maréchal de Boisdauphin, suivi de quinze cent hommes à cheval, l'avoit reçue au Pont de Cé.

*Lumieres pour l'Histoire de France.*

Durant le séjour de la Reine mere à Tours, Déageant parut avoir une

1619.

Le Duc de Luines éloigne Déageant de la Cour.

Mémoires de Déageant. pag. 226. 227. &c. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 43. 44.

si grande correſpondance avec l'Evêque de Luçon, que les Miniſtres d'Etat irrités contre Déageant, & quelques autres gens qui lui vouloient du mal, obtinrent facilement du Favori, qu'on le renverroit exercer à Grenoble ſa charge de Premier Préſident à la Chambre des Comptes. Je ne ſçai comment Déageant s'étoit brouillé avec le Jéſuite Arnoux. Le bon pere, que Luines écoutoit comme un homme inſpiré du ciel pour la conduite des affaires d'Etat, ſe déclaroit le plus ardent perſécuteur de Déageant. Deux habiles fourbes peuvent rarement ſe ſouffrir l'un l'autre. Le Favori tâcha de donner quelque légere ſatisfaction, en le préſentant lui-même à la Reine mere. Il parut interdit & tremblant en préſence d'une Princeſſe qu'il avoit noircie dans l'eſprit de ſon fils par les calomnies les plus malignes & les plus noires. Marie de Médicis répondit à ſon compliment, plein de menſonges & d'artifices, qu'elle auroit toujours de la conſidération pour ceux qui ſervoient bien ſon fils. Ces paroles générales acheverent de déſoler Déageant. Le Favori le diſgracioit, & la Reine mere lui faiſoit ſentir qu'elle n'ignoroit pas ce qu'il avoit fait contr'elle. Déageant demeura perſuadé qu'on ſacrifioit au juſte reſſentiment de Marie de Médicis un homme qui s'étoit inſinué dans l'eſprit du fils, en lui donnant de l'ombrage & des ſoupçons contre la mere. Brantes, frere de Luines, avoit déja déclaré à Déageant qu'il falloit ſe diſpoſer à ſe retirer dans Grenoble. De peur que le fourbe ne fît au Favori la même perfidie qu'il avoit faite à Barbin, on le combla de careſſes & de proteſtations d'amitié. *Je vous regarderai toujours comme mon troiſiéme frere*, lui diſoit le Duc de Luines. *C'eſt avec une peine extrême que je vous propoſe de faire un tour à Grenoble : votre préſence y eſt néceſſaire auprès du Maréchal de Leſdiguieres. Les Proteſtans travaillent à l'engager dans leurs factions : tout eſt perdu ſi un homme de ſon crédit & de ſon importance prend de trop grandes liaiſon avec eux.* Il étoit vrai que le diſſimulé Leſdiguieres faiſoit mine de n'être pas content : il donnoit à penſer qu'il pourroit bien appuyer les prétentions de ceux de ſa Religion, qui devoient s'aſſembler inceſſamment à Loudun. Luines craignoit encore que l'affaire de l'enregiſtrement de ſon brevet de Duc & Pair avant celui du Maréchal ne l'irritât trop contre un Favori qui vouloit ſe mettre au-deſſus de ceux que leurs longs & importans ſervices rendoient plus conſidérables qu'un petit Gentilhomme, dont tout le mérite ſe bornoit à quelqu'adreſſe pour la Fauconnerie.

La Cour gagne le Maréchal de Leſdiguieres en lui promettant l'épée de Connétable.

Comme le Roi avoit aſſez de conſidération pour Déageant, il fallut ſe ſervir du prétexte de la néceſſité de gagner Leſdiguieres, afin de faire conſentir ſa Majeſté à l'éloignement d'un homme dont elle ſe ſervoit dans certaines affaires ſecretes. Déageant voyoit fort bien que Luines & le Jéſuite Arnoux le jouoient d'une cruelle maniere. Il enrageoit dans le fonds de ſon cœur ; mais il n'oſoit rien dire au Roi, de peur d'irriter tout-à-fait le Favori. Déageant affecta ſi bien de paroître content, que peu de gens s'apperçurent de ſa diſgrace véritable. On s'imagina que le voyage de Grenoble étoit myſtérieux, & qu'il y avoit toujours de la col-

lusion entre lui & le Duc de Luines. Il part donc de la Cour avec des lettres de créance du Roi & de son Favori pour le Maréchal de Lesdiguieres. Déageant avoir un ordre secret de lui offrir l'épée de Connétable, s'il vouloit changer de Religion. L'ambitieux Vieillard, qui ne cherchoit qu'à se vendre le plus cher qu'il pourroit, écouta volontiers la proposition. Il en fit même beaucoup plus que Déageant ne vouloit. Afin que la Cour n'eût aucun sujet de douter de la volonté sincere qu'il avoit de la servir aux dépens de sa Religion, à laquelle il étoit redevable d'une assez grande élevation, pour un Gentilhomme dont la naissance n'étoit pas certainement fort illustre, Lesdiguieres communiquoit à Deageant toutes les propositions qu'on lui faisoit de la part des Protestans; il prenoit ses avis sur les réponses qu'il y devoit faire; enfin il vouloit que Deageant lui dressât en certaines rencontres la minute des dépêches qu'il envoyoit. Cela ne suffit-il pas pour justifier ce que j'ai dit de ce Seigneur, que c'étoit *un franc scélérat*? Il avoit de grandes & belles qualités; je n'en disconviens pas. Mais son mariage honteux & criminel avec Marie Vignon, les incestes qu'il a permis dans sa famille, cette longue dissimulation de plusieurs années pour mieux trahir les Réformés, après qu'il eut promis au Roi de changer de Religion, quand sa Majesté lui donneroit l'épée de Connétable; ces indignités, dis-je, flétriront à jamais la mémoire d'un homme qui auroit pû laisser une bonne opinion de lui à la postérité, s'il eût été moins esclave de l'amour, de l'avarice, de l'ambition. Un Historien qui se picque de droiture & de sincérité peut-il se dispenser de donner le caractére & le nom de scélérat à un Seigneur qui, de l'aveu de ses amis & de ses panégyristes, a fait des actions si basses, si atroces?

1619. *Mémoires de Déageant. pag. 229. 230.*

*Fin du Treiziéme Livre.*





# HISTOIRE
## DU RÉGNE
## DE
# LOUIS XIII.
## ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.
### *LIVRE QUATORZIÉME.*

---

## SOMMAIRE.



*MORT d'Anne de Dannemarck Reine de la Grande Bretagne. Mort de l'Empereur Mathias. Sentimens de la Cour de France au regard du successeur à Mathias. Ferdinand tâche inutilement d'apaiser les troubles de Boheme. La Silésie, la Moravie, & l'Autriche refusent de reconnoître Ferdinand. Diete indiquée à Francfort pour l'élection d'un Empereur. Artifices de la Cour de Madrid pour empêcher que le Roi d'Angleterre n'appuye les Etats de Boheme. Opposition des Etats de Boheme à ce que Ferdinand soit reçu à la Diete comme leur Roi légitime. Les Etats de Boheme protestent contre l'admission de Ferdinand au nombre des Electeurs. Election & couronnement de l'Empereur Ferdinand II. Frederic, Comte Pa-*

*latin, est élu Roi de Boheme. Differens écrits pour & contre l'élection du nouveau Roi de Boheme. Justice du droit de Frederic Electeur Palatin, au Royaume de Boheme. Nullité des moyens allégués par l'Empereur Ferdinand II. Bethlen Gabor enleve la Hongrie à l'Empereur. Sigismond, Roi de Pologne, envoye fort à propos du secours à l'Empereur en Hongrie. Le Roi de France tire le Prince de Condé de sa prison de Vincennes. Déclaration du Roi en faveur du Prince de Condé. La Reine mere plus mécontente refuse d'aller à la Cour. Assemblée générale des Eglises Réformées à Loudun. Jugement que porte du Plessis-Mornai sur la conduite de l'Assemblée de Loudun. Le Roi ordonne à l'Assemblée de Loudun de se séparer. Les Espagnols gagnent le Duc de Luines. Cause véritable des guerres de Religion en France. L'Electeur Palatin semble hésiter sur l'acceptation de la Couronne de Boheme. Les Conseillers de Frederic l'exhortent à prendre la Couronne de Boheme. L'Electrice Palatine douairiere tâche de dissuader son fils. Le Roi d'Angleterre & plusieurs Princes de l'Empire conseillent à Frederic de refuser la Couronne de Boheme. Frederic l'accepte. Le nouveau Roi va en Boheme. Couronnement de Frederic & d'Elizabeth son épouse. Déclaration, ou Manifeste de Frederic sur ce qu'il avoit accepté la Couronne de Boheme. Les Princes de l'Union Protestante s'assemblent à Nuremberg, & ceux de la Ligue Catholique à Wirtzbourg. L'Electeur de Saxe se déclare pour l'Empereur. L'Empereur envoye demander du secours au Roi de France. Lettre du Maréchal de Bouillon au Roi sur l'Ambassade envoyée par l'Empereur. Avis differens dans le Conseil de France sur les affaires d'Allemagne. Création d'un grand nombre de Chevaliers des Ordres du Roi. Vuës secrettes des Ministres du Pape & du Roi d'Espagne en France. Le Roi réïtere ses ordres pour la séparation de l'Assemblée de Loudun. Remontrances du Parlement de Paris au Roi à l'occasion d'un Edit pécuniaire. On travaille à l'accommodement de l'affaire de Loudun. Cette Assemblée se sépare. Avis du Président Jeannin sur les affaires d'Allemagne. Le Roi envoye une grande Ambassade en Allemagne, Mécontentement de la Reine mere, de quelques Princes & de plusieurs grands Seigneurs. Le Roi fait diverses tentatives pour engager Marie de Médicis à venir auprès de lui. Luines tâche de ramener le Duc de Mayenne & d'Epernon. Le Comte & la Comtesse de Soissons, le Duc de Vendôme & plusieurs autres Seigneurs se retirent de la Cour. Révolution à la Cour d'Espagne. Le Duc d'Ossone pense à se faire Roi de Naples. Les incertitudes du Conseil de France sont cause que le Duc d'Ossone se désiste de son entreprise. Le Cardinal de Borgia est fait Viceroi de Naples à la place du Duc d'Ossone.*

---

JAmais le peuple ignorant & crédule ne fit présager à une Comete des évenemens plus grands, ni plus divers, qu'à celle qui parut vers la fin de l'année derniere. Chaque nation crut que le phénomene étoit fait tout exprès pour elle. Quand Marie de Médicis se fut échappée de Blois on crut en France que la Comete étoit un avertissement de la guerre civile dont le Royaume sembloit être menacé. Les Arminiens de

1619. Mort d'Anne de Danemarck Reine de la Grande Bretagne.

1619. *Wilson's History of Great Britain.* 1619. *Rushworth's Historical collections.* 1619.

Hollande, qui devoient se mettre au-dessus des opinions populaires, y donnerent comme les autres en cette rencontre. Les bonnes gens s'imaginerent que la nouvelle étoile étoit l'avantcouriere de la mort funeste de l'illustre Barnevelt, & du mauvais succès de leur affaire dans le Synode tenu à Dordrecht. Il y eut des Anglois qui regarderent la Comete comme un présage de la perte qu'ils firent au commencement du mois de Mars. Anne de Dannemarck, épouse de Jacques I. Roi de la Grande Bretagne, mourut alors. La réputation de cette Princesse paroît assez équivoque. Les uns n'en disent ni bien ni mal. D'autres louent sa piété, sa douceur, sa prudence, sa vertu. Il se trouve des Historiens qui nous la représentent impérieuse, gagnée par les Espagnols, imbuë des maximes d'Italie, & du moins fort disposée à embrasser la communion du Pape, si tant est qu'elle n'eût pas renoncé secretement à la Religion Protestante. Les gazettes Françoises de ce temps-là publierent sans façon qu'Anne sortoit de ce monde *avec une ame toute Chrétienne & toute Catholique.* Jacques lui fit des obseques pompeuses & magnifiques. L'attachement extraordinaire que ce Prince eut à ses Favoris, dont Anne se plaignit toujours, n'empêcha jamais sa Majesté Britannique d'avoir des égards & des ménagemens pour la Reine son épouse.

Mort de l'Empereur Mathias.

Si les Cometes n'étoient pas, dans le sentiment des gens sages & éclairés, des choses purement naturelles qui n'ont aucun rapport à ce qui se passe ici bas, je dirois que les Allemands furent mieux fondés que les autres à prendre la Comete de l'année précédente pour un présage des malheurs & des guerres dont leur nation fut affligée. La Boheme avoit deja pris les armes pour se défendre contre les troupes de l'Empereur. Prévenus que le Comte de Buquoi venoit dans leur Pays, comme le fameux sanguinaire Duc d'Albe étoit autrefois allé dans les Pays-Bas, les Bohémiens tâchoient d'entraîner les peuples voisins, mécontens de ce qu'on leur destinoit pour maître Ferdinand Archiduc de Gratz, déja proclamé successeur de Mathias aux Royaumes de Hongrie & de Boheme. La mort de cet Empereur, arrivée le 20. Mars, fit craindre une révolution générale dans l'Empire & ailleurs. Mathias avoit travaillé dès sa premiere jeunesse à s'agrandir aux dépens de ses plus proches parens. La possession de l'Empire & des grands Etats que son grand-pere avoit obtenu ne le rendit pas plus heureux. Il passa les dernieres années de sa vie accablé de chagrins & de maladies.

Quelque médiocre que fut le mérite de Mathias, il mourut dans une certaine conjoncture qui fit regretter sa perte. On craignoit que la vaste & profonde ambition de Ferdinand, son cousin, ne causât de trop grandes divisions en Allemagne. Ferdinand s'éforçoit de la cacher : mais elle se montroit malgré lui en plusieurs occasions. Il n'étoit point tellement impénétrable, qu'on ne reconnût fort bien que son naturel le portoit à suivre plutôt les maximes de Philippe II. Roi d'Espagne, que les exemples de modération & d'équité que l'Empereur Maximilien II. avoit laissé dans sa famille. On appréhendoit encore que les intrigues des Princes

qui

1619.

qui s'étoient mis en tête d'abaisser la Maison d'Autriche, & de profiter de l'occasion de lui enlever l'Empire & les Royaumes qu'elle regardoit comme héréditaires depuis long-temps, n'allumassent une guerre longue & sanglante, quand même il arriveroit que Ferdinand vînt à bout de se faire élire Empereur. La République de Venise, Charles Emmanuel Duc de Savoye & les Etats-Généraux des Provinces-Unies, concouroient dans le même dessein de s'opposer aux projets & à l'agrandissement de la Monarchie d'Espagne. Ces trois Puissances entretenoient une étroite correspondance avec les Princes de l'Union Protestante en Allemagne. Tous ensemble souhaitoient avec la même ardeur que la Couronne Impériale sortît de la Maison d'Autriche, & que ses Etats pussent être démembrés. On ne doutoit pas que les Vénitiens & le Savoyard n'eussent, aussi bien que les Etats des Provinces-Unies, de grandes intelligences avec les mécontens de Boheme, & que les deux Républiques ne leur promissent du secours. Tant d'intérêts différens, tant d'intrigues formées avec soin depuis long-temps, devoient faire craindre les suites de la mort d'un Empereur, qui dans une autre occasion n'auroit point été regrettée.

Sentiment de la Cour de France au regard du successeur qu'on doit donner à Mathias.

En vain le Sénat de Venise & le Duc de Savoye tenterent de faire entrer la Cour de France dans leurs projets. Le Pape & le Roi d'Espagne avoient habilement pris les devants. Peu de temps après la mort de l'Empereur, Louis déclara nettement au Prince de Piémont & à l'Ambassadeur de Venise, qu'il ne feroit aucune ligue contre la Maison d'Autriche, & qu'il se tiendroit toujours en état de se rendre l'arbitre des différends que les autres Souverains pourroient avoir entr'eux. *Il n'y a que les Princes de la Maison d'Autriche*, disoit le Roi Très-Chrétien, *qui soient capables de porter avec dignité la Couronne Impériale, de soûtenir la majesté de l'Empire, & de le défendre contre les infidéles. Ces raisons m'engagent à sacrifier mes intérêts particuliers au bien général de la Chrétienté. Bien loin de m'opposer aux justes prétentions de Ferdinand, je les favoriserai autant qu'il me sera possible.* Les sages de Venise étoient extrêmement surpris que le Favori & les vieux Ministres d'un jeune Roi souffrissent qu'il se laissât éblouïr de la sorte par la Cour de Rome, dont les Ministres étoient les agens & les solliciteurs de celle de Madrid. *La Hongrie*, disoit-on dans le Sénat de Venise, *s'est mieux défendue contre les Turcs, avant que la Maison d'Autriche se fût emparée de ce Royaume. Pourquoi le Duc de Baviere, ou tout autre Prince élu Empereur, n'auroit-il pas droit d'empêcher que les infideles ne forcent la seule barriere qui les sépare de l'Allemagne? Les Princes de l'Empire envoyeront plus volontiers du secours en Hongrie, quand elle n'appartiendra plus à un Roi aussi formidable aux Chrétiens que le Turc. Est-il de l'intérêt de la Couronne de France que l'Empereur soit si puissant? Moins il aura de force, plus il sera dans la nécessité de s'unir avec elle pour maintenir son crédit & son autorité en Allemagne.*

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag 6. & 7. 25. & 26.*

Le Favori & les Ministres de Louis, voyoient aussi bien que les Sénateurs de Venise, le foible des raisons que sa Majesté alléguoit; mais la France paroissoit agitée de tant de factions différentes, que Luines & les Ministres ne croyoient pas que la prudence permît au Roi d'entrer

1519. trop avant dans les affaires du dehors. On craignoit que les Espagnols, irrités des liaisons que sa Majesté prendroit contr'eux, n'appuyassent Marie de Médicis & les Seigneurs mal-contens. Peut-être que le Favori prêtoit déja l'oreille aux grandes promesses que les Archiducs des Pays-Bas lui faisoient, de donner à son frere Cadenet la riche héritiere de la Maison d'Ailli de Pequigni en Picardie, qu'ils avoient à leur disposition. Que sçait-on encore si cartains Ministres de Louis n'étoient pas gagnés par les pistoles que la Cour de Madrid répandoit assez libéralement & fort à propos. Quoiqu'il en soit, si Louis XIII. parut en cette occasion être un politique moins habile & moins rafiné que son fils, le jeune Prince témoigna du moins plus de religion & de justice que Louis XIV. n'en a eu dans un âge beaucoup plus avancé. L'auriez-vous jamais pensé, puissant Roi, qui vous faisiez un mérite de sacrifier vos propres intérêts au bien général de la Chrétienté, en conservant l'Empire dans la Maison d'Autriche; l'auriez-vous pensé, que votre fils attendroit avec impatience la nouvelle des avantages que les Turcs sembloient devoir remporter sur les Chrétiens, afin d'enlever la Couronne Impériale aux descendans de Ferdinand II, à qui vous disiez qu'on la devoit donner, comme à celui dont la Maison étoit la plus capable de s'opposer aux efforts continuels des Infideles? Tout change d'une étrange maniere avec le temps. Louis XIII. croyoit autrefois que la nécessité de conserver une barriere entre les Turcs & l'Allemagne étoit une raison pressante de laisser l'Empire dans la Maison d'Autriche. Et nous avons vû de nos jours que ceux qui vouloient l'enlever à Ferdinand en ont assuré la succession à sa postérité; afin que l'Allemagne fût plus capable de s'opposer aux vastes & injustes projets de Louis XIV.

*Ferdinand tâche inutilement d'apaiser les troubles de Boheme.*

En attendant le succès des brigues qui se faisoient par le Pape, par les Ministres du Roi d'Espagne, & par les partisans de la Maison d'Autriche, afin de mettre Ferdinand sur le Trône Impérial, ce Prince tâchoit d'apaiser les troubles de Boheme, & de s'y faire reconnoître pour Roi légitime, en conséquence de son couronnement avant la mort de l'Empereur Mathias. Dans la vuë de prévenir le monde en sa faveur, Ferdinand commanda premierement au Comte de Buquoi & à tous les Officiers Généraux des troupes de la Maison d'Autriche en Boheme, de suspendre les actes d'hostilité jusques à nouvel ordre. Il écrivit en même temps aux Etats & aux principaux Officiers du Royaume de Boheme, que la couronne lui étant dévolue par la mort de l'Empereur, il pensoit à procurer une paix solide à ses nouveaux sujets. *Pour parvenir au but que je me propose*, ajoûtoit Ferdinand, *je crois que les anciens Officiers, & tous ceux qui ont servi sous mon Prédécesseur, doivent demeurer dans leurs emplois, jusques à une plus ample délibération. Je tiendrai ce que j'ai promis à mon couronnement, d'envoyer dans un mois au Burgrave la confirmation de tous les privileges de Boheme.* Au lieu de répondre à la lettre de Ferdinand, les Etats en font mettre deux copies entre les mains du Duc de Saxe & du Comte Palatin du Rhin, Vicaires de l'Empire durant la vacance. Les Bohémiens

*Mémoires de Louise Juliane pag. 132. 133. Puffendorf Comment. Rerum Suecicarum. L. I*

se plaignoient aux deux Electeurs, de ce que le premier acte du prétendu régne de Ferdinand, c'étoit de remettre en place les Officiers dont la mauvaise administration avoit causé les troubles du Royaume. *Cela nous déclare assez nettement*, disoient les Etats, *que bien loin de rétablir la paix, on veut se servir encore des gens qui cherchent la ruine de la Patrie & l'abolition du libre éxercice de la Religion Evangelique.* 1619. *Mercure François. 1619.*

Pour ôter aux Bohémiens le prétexte le plus plausible d'exclure Ferdinand, il ne manqua pas d'envoyer au plutôt une ample & éxacte confirmation de tous les priviléges accordés par les Rois précédens. Il promettoit encore de maintenir de bonne-foi les Edits publiés en 1608. & 1610. en faveur du libre éxercice de la Religion Réformée, & les Traités faits entre les Catholiques & les Evangeliques. La Bulle, pour m'exprimer à la maniere du pays, étoit si précise & si bien concertée, qu'elle devoit dissiper les ombrages & les soupçons qui avoient causé la division dans le Royaume. Mais le Comte de Thurn & plusieurs autres, déterminés à pousser les choses aux dernieres extrêmités, firent ensorte que les Etats ne voulureut entendre parler d'aucune réconciliation avec Ferdinand, On ne répondit ni à la lettre envoyée conjointement avec la Bulle de confirmation, ni à une troisiéme, écrite pour inviter les Etats à députer quelques gens, ausquels il offroit un saufconduit, afin de traiter avec lui à Vienne des moyens d'apaiser les troubles de Boheme. Le Comte de Thurn & les Seigneurs du même parti, secondés par Mansfeld & par les Emissaires de certains Princes qui aspiroient à une Couronne qui ne leur paroissoit pas fort assurée sur la tête de Ferdinand, représenterent fort vivement aux Etats, que la prudence ne leur permettoit point de se fier aux promesses de Ferdinand. *Il vous parle de paix*, leur disoit-on : *& cependant il donne des ordres secrets au Comte de Buquoi de vous faire tout le mal imaginable. On continue de lever contre vous des soldats en Italie, dans les Pays-Bas Espagnols, & en Allemagne. Ferdinand vous envoye la confirmation des priviléges du Royaume d'une maniere aussi ample que vous la pouvez souhaiter. Cela vous en imposeroit, si vous n'aviez pas un Traité fait entre les Archiducs, qui porte la prétention héréditaire sur la Couronne de Boheme. On la cede à Ferdinand comme une portion du patrimoine de la Maison d'Autriche : & au défaut des enfans mâles de Ferdinand, le Roi d'Espagne est appellé à la succession du Royaume de Boheme.*

La publication des Traités faits entre le feu Empereur Mathias, Philippe III. Roi d'Espagne, & les Archiducs des Pays-Bas, d'Inspruck & de Gratz, souleva une infinité de gens en Boheme & en Allemagne contre la Maison d'Autriche. Les Bohémiens, qui regardoient leur Couronne, comme éléctive, virent avec une extrême colere, qu'on la vouloit rendre tellement héréditaire, qu'ils pouvoient tomber soûs la domination du Roi d'Espagne. Plusieurs Princes d'Allemagne trouverent encore fort mauvais qu'on eût entrepris sur les droits de l'Empire, en assurant à un Souverain étranger la succession d'un Electorat. *Il n'en faut plus douter*, disoit-on, *Les Princes d'Autriche pensent sérieusement à rendre l'Empire héré-*

1619. *ditaire dans leur Maison. Si le Roi d'Espagne parvient un jour à la Couronne de Boheme, qui osera lui résister, quand il sera question d'élire un Empereur ? Sa puissance déja trop formidable arrêtera tout le monde, lorsqu'elle sera augmentée d'un Royaume & de plusieurs belles Provinces en Allemagne.*

La Silesie, la Moravie & l'Autriche refusent de reconnoître Ferdinand.

Sur les refus réitérés des Etats de Boheme, Ferdinand fit recommencer les hostilités suspenduës. Il se trouvoit alors dans une grande extrêmité. Les Etats de Silésie s'étoient joints à ceux de Boheme; & la Moravie entroit dans la même confédération, quoiqu'elle eût envoyé à Ferdinand un secours de trois mille hommes de pied & de deux mille chevaux. Le Cardinal de Diethricstein & les autres partisans de la Maison d'Autriche s'efforcerent inutilement de retenir les Moraves. Leurs troupes ayant appris que les Etats de la Province s'unissoient aux Bohémiens, elles se débanderent pour aller chercher leurs nouveaux confédérés. Albert de Valstein, un de ceux qui commandoient la petite Armée de Moravie, continua son chemin jusqu'à Vienne. Il y offrit ses services à Ferdinand, en lui remettant entre les mains l'argent que les Moraves avoient donné pour l'entretien de leurs troupes. Cette générosité charma Ferdinand: & Valstein commença dès-lors à s'insinuer dans l'esprit du Prince qu'il venoit servir. Telle fut l'origine honnête d'une des plus grandes fortunes qu'on ait vuës dans le siécle passé. La catastrophe en sera aussi funeste, que l'ouverture en fut belle. Les Etats de Moravie, chagrins d'avoir perdu leur argent, arrêterent le Cardinal de Dietrichstein par maniere de représailles. Quelque grande que fût la disette de Ferdinand, il renvoya sans peine l'argent en Moravie. Croyoit-il que les conseils d'un Prélat fidele, & versé dans les affaires d'Etat, lui étoient plus nécessaires? Ne regardoit-il point aussi comme une chose indigne d'un Prince qui aspiroit à l'Empire, de préférer une somme d'argent, peut-être assez modique, à la liberté d'un Cardinal qui l'avoit utilement servi?

*Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. Liv. I. Nani Historia Veneta. Liv. IV. 1619. Mercure François. 1619.*

Ferdinand avoit sans doute grand besoin d'un habile Ministre qui l'aidât à se démêler des nouveaux embarras qui lui survenoient tous les jours. Il demandoit alors d'être reconnu Archiduc d'Autriche, en vertu de la cession qu'Albert Archiduc des Pays-Bas lui avoit faite de tous ses droits sur l'Autriche, quelque temps avant la mort de l'Empereur Mathias. Quand l'Acte de cession fut présenté aux Etats de la Province, ils demanderent préalablement que les troupes étrangeres se retirassent du Pays; que les Etats eussent l'administration des affaires selon l'ancienne coutume, jusques à ce que le Souverain fût reconnu; enfin qu'on travaillât à la réparation des griefs que la Province avoit depuis long-temps. Ferdinand s'apperçut de l'artifice. On lui tendoit des piéges. La haute Autriche avoit formé le dessein de s'unir à la Boheme, & d'exclure Ferdinand, dont tous les Protestans craignoient l'humeur altiere & la bigotterie. La basse Autriche paroissoit encore incertaine; mais il étoit à craindre que l'autre ne l'entrainât. Ferdinand ne se trouvoit pas même en sûreté dans Vienne. La garnison n'étoit que de quinze cents hommes d'infan-

terie, & de deux cents chevaux ; & le Comte de Thurn avoit de grandes intelligences dans la ville. Appellé par les Seigneurs du Pays il avoit fait soulever la haute Autriche contre Ferdinand : & il marchoit à Vienne, après avoir heureusement passé le Danube avec les troupes que la Boheme, la Silesie, & la Moravie lui avoient fournies pour cette expédition, pendant que Mansfeld feroit tête au Comte de Buquoi en Boheme. 1619.

Thurn eût pû emporter Vienne, s'il ne se fût pas arrêté mal à propos deux ou trois jours en chemin. C'étoit un coup de partie. En prenant Ferdinand enfermé dans la ville, on renversoit tous ses projets pour l'Empire ; on le dépouilloit des Royaumes de Hongrie & de Boheme ; on le contraignoit de se contenter de l'Autriche & de quelques Provinces, à des conditions avantageuses à la liberté du peuple. Mais le délai du Général de l'Armée des Etats confédérés donna le temps à Ferdinand de se reconnoître, & de se mettre en état de soûtenir un siege, en attendant du secours. On arma les plus grands Ecoliers de l'Université ; on fit entrer des milices. Quelques Compagnies de Cuirassiers, que le Grand Duc de Toscane envoyoit à Ferdinand son beau-frere, passerent heureusement dans la ville. Thurn ne perdit pas courage, Résolu à former le siege dans les formes, il se logea dans les faux-bourgs. Le Comte de Dampierre accourut promptement avec quatre mille hommes ramassés en Hongrie. Il prétendoit joindre le Comte de Buquoi, & marcher avec lui au secours de Vienne. Mansfeld entreprit de leur couper le chemin. Mais Buquoi l'attendit si à propos en embuscade, que Mansfeld fut presqu'entierement défait. Le coup sauva Ferdinand. Il fallut abandonner le siege de Vienne. Thurn craignoit que les Etats de Boheme, abattus de la digrace arrivée à Mansfeld, ne fussent tenté d'entrer en composition avec les Officiers de Ferdinand. Si Mansfeld, dit fort bien un Auteur moderne, porta dans l'Armée de Boheme toutes les qualités militaires qui le rendirent un des grands Capitaines de son temps, il y porta en même-temps la mauvaise fortune, qui ne l'abandonna jamais. Ce brave homme eut cet avantage dans ses malheurs, que semblable à de fameux guerriers, il étoit après sa défaite aussi prêt à s'opposer aux progrès du vainqueur, qu'il l'étoit avant que de donner la bataille.

*Larrey Histoire d'Angleterre, dans le régne de Jacques I.*

Frederic Electeur Palatin, qui avoit ses vuës secretes ; car enfin ses amis agissoient si puissamment en Boheme, qu'on avoit grand sujet d'espérer qu'il seroit élu Roi, dès que les Bohémiens auroient pris la résolution de secouer entierement le joug de la Maison d'Autriche ; le Palatin dis-je, représentoit vivement à l'Electeur de Mayence & aux autres, qu'il étoit à propos de différer l'élection d'un Empereur, jusques à ce que l'affaire de Boheme fût terminée. Cela n'étoit pas mal imaginé pour Frederic. S'il fut venu à bout de se faire reconnoître Roi de Boheme avant la Diete, il avoit deux voix dans le Conclave Electoral : & à quoi n'auroit-il pas prétendu en ce cas ? Quelques raisons politiques devoient l'empêcher de penser à l'Empire pour la premiere fois : mais il étoit le maî-

Diete indiquée à Francfort pour l'élection d'un Empereur.

1619. *Puffendorf Comment. Rerum Suecicarum L. I. Mémoires de Louise Juliane. pag. 134. & 138.*

tre de donner l'Empire à qui il auroit voulu, en s'accordant avec les deux autres Electeurs Protestans. Jean George Duc de Saxe & Jean Sigismond Marquis de Brandebourg approuverent d'abord le sentiment du Palatin, d'apaiser les troubles de Boheme avant que de procéder à l'élection d'un Empereur. Mais les Ministres de la Maison d'Autriche renverserent habilement ce projet, par le moyen des trois Electeurs Ecclésiastiques. Jean Swicard, Archevêque de Mayence, y travailla plus que ses deux Collegues. Il étoit entierement à la dévotion de Ferdinand. En convoquant la Diete au plutôt, Swicard avoit une raison plausible d'y appeller Ferdinand en qualité d'Electeur, puisqu'il avoit été couronné Roi de Boheme avant la mort de Mathias. Ainsi le droit de Ferdinand à la Couronne de Boheme étoit reconnu par le Collége Electoral; & la Maison d'Autriche avoit une voix assurée pour elle dans le Conclave. La Diete fut donc indiquée au 20. Juillet à Francfort.

L'ambition des Ecclésiastiques est souvent plus aveugle & plus violente que celle des autres. Ferdinand Archevêque de Cologne, frere de Maximilien Duc de Baviere, avoit une extrême passion de voir la Couronne Impériale dans sa Maison. Le Palatin Frederic le flatoit de cette espérance autant qu'il pouvoit. On faisoit voir à l'Electeur de Cologne qu'en se joignant aux trois Laïques, il donneroit la pluralité des voix à son frere. Frederic étoit allé tout exprès à Munick, pour persuader au Duc de Baviere de n'abandonner point ses prétentions à l'Empire, & d'y penser sérieusement. Le Palatin vouloit avoir du moins un Empereur qui lui fût redevable de son élévation, en cas que la Diete ne fût pas remise après l'accommodement des affaires de Boheme. Le Bavarois, monté sur le Trône Impérial, auroit eu de grands intérêts à faire sortir la Couronne de Boheme de la Maison d'Autriche, qui devenoit une rivale formidable à celle de Baviere. Et Maximilien n'auroit pû s'opposer honnêtement au dessein qu'un Prince qui l'aidoit à devenir Empereur avoit formé d'obtenir la Couronne de Boheme au préjudice de Ferdinand. Le voyage & les instances du Palatin furent inutiles. Soit que le Bavarois fût gagné par le Pape & par les Espagnols; soit qu'il désespérât de l'emporter sur un concurrent dont la France même appuyoit ouvertement les prétentions, Maximilien refusa constamment de s'embarquer dans une affaire dont les suites lui paroissoient trop dangereuses.

Il se défia même de la sincérité de Frederic. Le Prudent Bavarois craignoit qu'on ne pensât moins à mettre une nouvelle dignité dans sa Maison, qu'à le brouiller irréconciliablement avec celle d'Autriche. *Le Palatin*, disoit-il, *veut me faire Empereur, parce qu'il cherche à se faire Roi. Quand il sera devenu plus puissant, il prendra des mesures avec les Protestans, pour mettre l'Empire dans sa famille. Je pénetre les desseins de Frederic & de ceux de la Religion. Ils prétendent que je sois un Empereur de Théatre, jusques à ce que les Princes d'Autriche abaissés, & les Catholiques moins puissans en Allemagne, ne soient plus en état d'exclure les Princes Protestans qui voudront aspirer à l'Empire.* On eut beau représenter à Maximilien que Frederic

n'étoit pas capable d'une politique si profonde ; qu'il pourroit bien échouer dans son projet de se faire Roi de Boheme, & que cependant la Maison de Baviere ne devoit pas rejetter l'Empire qu'on lui offroit ; le Duc demeura toujours inflexible. *Si les Etats de Boheme*, lui disoit-on, *veulent absolument rejetter Ferdinand & tous ceux de la Maison d'Autriche, sera-t-il si difficile de les engager secretement à choisir du moins un Roi Catholique ? Les Protestans alors n'en seront pas plus forts dans le Collége des Electeurs. Le Duc de Savoye a des Agens en Boheme. En cas que Charles Emmanuel ne plaise pas aux Bohémiens, un autre Prince Catholique pourra les accommoder.* Ces raisons ne firent aucune impression sur l'esprit du Bavarois. *Je sçai bien*, repliqua-t-il, *que le Comte Palatin n'est pas capable de former de lui-même des desseins si vastes, ni de bien conduire une entreprise difficile & délicate ; mais il suit les conseils du Prince d'Orange & du Maréchal de Bouillon ses oncles. Ces deux Messieurs sont des politiques aussi pénétrans, aussi rafinés qu'il y en ait dans l'Europe. Les Evangeliques sont supérieurs dans les Etats de Boheme, de Silesie & de Moravie. S'ils en viennent jamais à secouer le joug de la Maison d'Autriche, ils choisiront infailliblement un Prince Protestant. Suivons, c'est le plus sur, suivons l'exemple de Frederic Electeur de Saxe. Il aima mieux obliger Charles-Quint en lui cédant la Couronne Impériale, que de la prendre pour lui-même.* Telle fut la derniere résolution de Maximilien Duc de Baviere. Fut-ce le zéle pour la Religion Romaine qui l'inspira ? Fut-ce l'effet d'une pénétration extraordinaire, & d'une prudence consommée ? N'espéroit-il point déja de profiter de la témérité du Palatin, qui s'embarquoit dans une affaire capable de le perdre sans ressource ? 1619.

Artifices de la Cour de Madrid pour empêcher que le Roi d'Angleterre n'appuye les Etats de Boheme.

*Puffendorf Comment. Rerum Suecicarum. L. I. Wilsons History of Great Britain. Rutth's-vvorth's Historical collections. 1619.*

Les Ambassadeurs des trois Electeurs Protestans agirent d'abord de concert à la Diete de Francfort, pour obtenir que l'élection fût différée jusques à la pacification des troubles de Boheme. Les trois Electeurs Ecclésiastiques faisoient au contraire de grandes instances afin qu'on procédât incessamment. Ferdinand, délivré du siege mis devant Vienne, étoit parti pour la Diete. Sa présence y étoit plus nécessaire qu'ailleurs. Il espéroit de réduire facilement les Etats soulevés contre lui, dès qu'il seroit revêtu du nom & de l'autorité d'Empereur. L'Archiduc Léopold son frere s'étant chargé du soin de conserver ce qui restoit dans les Provinces héréditaires en Boheme, Ferdinand marcha escorté des Comtes de Buquoi & de Dampierre, jusques à ce qu'il fut en sûreté. Il trouva dans Ratisbone le Vicomte de Doncaster Ambassadeur extraordinaire de Jacques Roi de la Grande Bretagne. La Cour de Madrid avoit eu peur que sa Majesté ne prit des liaisons avec les Etats de Boheme & les Princes de l'Union Protestante en Allemagne, qui travailloient à diminuer la puissance de la Maison d'Autriche. Pour tenir Jacques dans une espece de neutralité, le Roi Catholique lui fit proposer habilement de se rendre le Médiateur des différends entre Ferdinand & les Etats de Boheme.

Incapable de prendre de lui-même le parti le plus avantageux, & toujours mal conseillé, Jacques donna dans le piege que les Espagnols lui tendoient. Il fait partir incessamment le Vicomte de Doncaster, pour

1619. aller offrir à Ferdinand & aux Princes de l'Union Protestante la médiation de la Couronne d'Angleterre. Ferdinand reçoit l'Ambassadeur de sa Majesté Britannique avec de grandes démonstrations de reconnoissance. *Je ne puis traiter ici avec vous de l'affaire de Boheme*, dit-il à Doncaster. *Venez à Francfort nous en parlerons aux Electeurs qui sont assemblés.* L'Ambassadeur retourne bonnement sur ses pas. Quand il est aux portes de Francfort, on lui déclare que la Bulle d'or défend expressément de recevoir dans la ville aucun Prince, ni aucun Ambassadeur étranger. Doncaster se retire à Hanau : il demande instamment d'être écouté sur l'affaire de Boheme. Ferdinand, tout joyeux d'être admis dans le Conclave Electoral, lui fait donner des réponses générales. Et dès qu'il est assûré de l'Empire, on déclare de sa part au Ministre d'Angleterre que l'affaire de Boheme se doit terminer amiablement par l'entremise des Electeurs. Tout autre Souverain que Jacques se seroit ressenti d'un si grand affront : mais il fut toujours un bon Prince. Content des plaintes que fit Cottington son Ministre à la Cour de Madrid, il n'en fut pas plus irrité contre les Espagnols qui s'étoient mocqués de lui à la vuë de toute l'Europe.

*Brieve Information du Palatinat. 1624.*

Ferdinand trouva les choses fort bien disposées pour lui à Francfort. Le Duc de Saxe gagné ordonnoit à ses Ambassadeurs de ne presser plus la pacification des troubles de Boheme avant l'élection de l'Empereur; il envoya même son suffrage en faveur de Ferdinand. Et afin qu'on ne parlât plus de l'affaire de Boheme comme d'une raison de remettre la Diete à un autre temps, Swicard Archevêque de Mayence ménagea si bien les choses, qu'il fut résolu à la pluralité des voix, que les Electeurs seroient les arbitres du différend des Etats de Boheme avec Ferdinand, après le couronnement du nouvel Empereur. Ferdinand consentoit à tout. Sa grande affaire, c'étoit d'obtenir promptement la Couronne Impériale. Il espéroit qu'elle lui seroit d'un merveilleux secours pour se tirer facilement de la Boheme & des autres Provinces voisines, & pour arrêter encore les mouvemens qui commençoient en Hongrie. Les Députés des Directeurs nommés par les Etats de Boheme s'étant présentés aux portes de Francfort, l'entrée de la ville leur fut hautement refusée. Ils venoient pour s'opposer à ce que Ferdinand fût admis dans le Conclave Electoral en qualité de Roi de Boheme. Ces pauvres gens n'eurent point d'autre parti à prendre que de se retirer à Hanau, aussi bien que l'Ambassadeur d'Angleterre. Ce fut de là qu'ils envoyerent une lettre en forme de manifeste, que les Directeurs de Boheme adressoient à l'Electeur de Mayence & aux autres.

Opposition des Etats de Boheme à ce que Ferdinand soit reçu à la Diete comme leur Roi légitime. *Mémoires de Louise Juliane. pag. 134. 135. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. I.*

On s'y plaignoit de ce que dans la convocation de la Diete Swicard avoit manqué d'observer certaines formalités requises au regard de la Boheme. *La lettre de convocation*, disoient les Directeurs, *devoit être premierement apportée à Prague, & mise, dans l'absence du Roi, entre les mains des Régens & des Officiers du Royaume. Cela s'est toujours pratiqué de la sorte quand nos Rois ne se trouvoient pas dans la ville capitale. Les lettres de convocation ne leur ont été renduës à Vienne, ou à Bude, qu'après avoir été présentées*

*à Prague*

*à Prague. Le Roi de Boheme est censé résider dans sa capitale. Or cela n'a point été observé dans cette derniere convocation. La lettre a été portée tout droit à Vienne. Le septieme chapitre de la Bulle d'or*, ajoûtoit-on, *déclare expressément, qu'aucun ne peut être admis à donner son suffrage en qualité d'Electeur, s'il n'est préalablement en possession de la Principauté à laquelle la dignité Electorale est attachée.* Cette pratique se justifioit par plusieurs exemples. On insistoit sur le fait de Jean de Luxembourg Roi de Boheme. Ayant été mis sur le Trône à la place d'Henri Duc de Carinthie, dépossédé après une jouissance de quelques années, Jean fut sommé de se rendre à la Diete où l'Empereur Louis de Baviere fut élu. On ne considéra point que le Duc de Carinthie prétendoit être le véritable & légitime Roi de Boheme. Ce fut assez que Jean se trouvât en possession d'une Couronne dont la dignité Electorale est inséparable. Les Directeurs concluoient de-là que Ferdinand n'ayant jamais pris possession du Royaume de Boheme, il ne devoit pas être admis à la Diete en qualité d'Electeur. 1619.

Ils alléguoient ensuite, que s'il arrivoit que le Roi de Boheme ne fût pas en état de donner sa voix, c'étoit aux Etats du Royaume d'envoyer des gens à la Diete, pour y tenir la place de leur Roi. Cette prétention se déduisoit d'un fait qui paroît trop éloigné. Quand il fut question d'élire un successeur à l'Empereur Maximilien I, Louis Roi de Boheme étoit mineur. Sigismond Roi de Pologne, son oncle, demanda d'être admis à la Diete comme tuteur du jeune Prince. La requête fut rejettée, parce que sa Majesté Polonoise n'avoit pas l'administration du Royaume Electoral de Boheme. Les Etats, qui suppléoient au défaut de l'âge de Louis, envoyerent conjointement avec lui des Députés à la Diete où Charles-Quint fut élu Empereur. Ils y furent admis non-seulement comme Ambassadeurs du Roi de Boheme, mais encore comme Procureurs des Etats. Cette qualité leur est donnée plus d'une fois dans les délibérations de la Diete. On vouloit conclure de cet exemple que Ferdinand n'ayant pas les qualités requises pour donner son suffrage, puisqu'il n'étoit pas en possession du Royaume Electoral, le droit d'envoyer des Députés à la Diete étoit dévolu aux Etats de Boheme. Les Directeurs finissoient leur lettre en demandant que l'élection fût sursise jusques à ce que leur contestation avec Ferdinand fût jugée, ou que les Etats de Boheme, véritables proprietaires du droit de suffrage, fussent sommés d'envoyer des Députés à la Diete, comme ils l'avoient fait après la mort de l'Emreur Maximilien I.

Swicard, Archevêque de Mayence, répondit en termes généraux, qu'il avoit éxactement observé ce qui est prescrit dans la Bulle d'or, & qu'il en rendroit compte à tous ceux ausquels il étoit responsable de ses actions, quand il en seroit juridiquement requis. Voici comment on justifioit sa conduite. *L'Electeur de Mayence*, disoit-on, *peut envoyer les lettres de convocation directement au Roi de Boheme par-tout où il se trouve. Si dans son absence elles ont été premierement portées à Prague, ce n'est qu'une formalité pour la conservation du droit de l'Electeur de Mayence. Dans la rigueur,* *Mercure François 1619.*

1619. *il n'est pas obligé à faire chercher le Roi de Boheme ailleurs que dans la ville de sa résidence ordinaire. Si les lettres ont été rendues à Vienne, ou à Budes, c'étoit une pure civilité de l'Archevêque de Mayence. De plus quand on a porté les lettres de convocation à Prague, celui qui en étoit chargé y trouvoit des Officiers nommés par le Roi pour l'administration des affaires durant son absence. Il n'en est pas de même aujourd'hui. A qui les lettres auroient-elles été présentées? A des Docteurs choisis contre le gré du feu Empereur, & qui, malgré son successeur légitime à la Couronne de Boheme, se maintiennent à force ouverte dans l'exercice d'une administration usurpée.* On ajoûtoit à cela, que Ferdinand étoit entré en possession du Royaume par son couronnement, & par le serment de fidélité qu'on lui avoit prêté. *L'Empereur Ferdinand I*, disoit-on, *avoit fait couronner Roi de Boheme Maximilien son fils, & il s'étoit réservé l'administration des affaires du Royaume durant toute sa vie. Quand il fallut élire un Roi des Romains avant la mort de Ferdinand I, l'Electeur de Mayence envoya les lettres de convocation à Maximilien couronné Roi de Boheme, quoiqu'il ne gouvernât pas encore le Royaume. La même chose arriva sous l'Empereur Maximilien II. Il avoit fait couronner Roi de Boheme Rodolphe son fils, en se réservant toute son autorité durant sa vie. On élut un Roi des Romains avant la mort de l'Empereur. Comment en usa-t-on encore au regard de la Boheme? Rodolphe fut admis à la Diete, parce qu'il avoit été couronné Roi de Boheme.* Il étoit facile de conclure de là, que l'Electeur de Mayence avoit eu plus de raison que ses prédecesseurs d'appeller Ferdinand à la Diete. Les Etats de Boheme l'avoient reconnu pour leur Roi dans plusieurs actes authentiques. L'Empereur Mathias, auquel il devoit succéder, étoit mort: aulieu que Ferdinand I. & Maximilien II. vivoient encore, quand leurs fils aînés furent admis aux Dietes en qualité de Rois de Boheme. *Enfin*, poursuivoit-on, *si la Bulle d'or éxige que celui qui doit donner son suffrage soit préalablement en possession des Etats ausquels la dignité Electorale se trouve attachée, cela s'entend manifestement d'une succession litigieuse & contestée. Celui qui a des prétentions douteuses sur un Electorat ne peut donner son suffrage avant la décision du procès en sa faveur. Mais il seroit injuste d'exclure un Electeur de la Diete, sous prétexte que ses sujets révoltés refuseroient de lui obéïr.*

Les Etats de Boheme protestent contre l'admission de Ferdinand au nombre des Electeurs. *Mercure François* 1619.

Les Députés de Boheme étoient allés de Hanau à Marpurg. Ils y reçurent une lettre des trois Etats de Boheme, adressée au Collége des Electeurs, qu'on leur ordonnoit d'envoyer à Francfort. Les Bohémiens persistoient à demander que la Diete ne procédât point à l'élection d'un Empereur avant la décision du différend entre Ferdinand & les Etats de Boheme sur le droit du suffrage. Ils ajoûtoient dans cette seconde lettre de nouvelles raisons, plus spécieuses que celles de la lettre précédente. Les Etats soûtenoient que l'élection de Ferdinand au Royaume de Boheme étoit nulle. On alloit encore plus loin. Les Bohémiens prétendoient que, supposé la validité de l'élection de Ferdinand, il étoit déchu de tous ses droits en n'observant pas ce qu'il avoit promis à son Couronnement. Ferdinand s'étoit engagé fort solemnellement à ne se mêler point

de l'administration des affaires durant la vie de Mathias. Les Etats lui reprochoient d'avoir fait arrêter le Cardinal de Clesel premier Ministre de l'Empereur, d'avoir disposé de tout dans le Conseil de sa Majesté Impériale : d'avoir agi contre les résolutions qu'on y avoit prises ; d'avoir engagé Mathias à faire la guerre à ses sujets de Boheme ; d'avoir envoyé contr'eux le Comte de Buquoi à main armée, & de lui avoir donné des ordres d'agir. Enfin, on insistoit particulierement sur les Traités de Ferdinand avec les Rois d'Espagne, où les Princes de la Maison d'Autriche renversoient les droits les plus authentiques & les plus sacrés du Royaume de Boheme, dont ils disposoient comme d'une souveraineté purement héréditaire. Les Etats finissoient par une protestation solemnelle contre l'administration de Ferdinand au Conclave Electoral, & ils en appelloient à l'Assemblée générale des Etats de l'Empire.

1619.

La signification de ce nouvel acte fut inutile. On continua de procéder à l'élection de l'Empereur ; & ce ne fut pas sans une raison légitime. Pour dire la vérité, cette protestation des Bohémiens étoit bonne pour empêcher que Ferdinand ne se pût prévaloir contr'eux de ce qu'il avoit été reçu à la Diete en qualité de Roi de Boheme : mais elle ne suffisoit pas pour en faire exclure Ferdinand. Voici sur quoi je me fonde. Les exemples de Maximilien & de Rodolphe prouvent qu'un prince a droit d'assister aux Dietes dès qu'il est couronné Roi de Boheme, & que les Etats lui ont prêté serment. On dispute ensuite à Ferdinand la validité de son élection : les Bohémiens prétendent qu'il est déchu de son droit à la succession de Mathias. C'est une contestation qui devoit être jugée avant que d'exclure Ferdinand de la Diete. Selon le texte de la Bulle d'Or allégué par les Bohémiens, afin qu'un Prince soit appellé aux Dietes, il suffit qu'on le voie en possession de l'Electorat, quoique contesté. Ferdinand étoit revêtu du droit Electoral par son couronnement, & par le serment que les Bohémiens lui prêterent alors. Les Electeurs tâcherent de les contenter, en faisant promettre à Ferdinand, qu'on tiendroit à la fin de Novembre une Diete à Ratisbone, & que lui & les Etats de Boheme y comparoîtroient par des Députés avec les pouvoirs & les procurations nécessaires pour se soumettre à ce que les Electeurs détermineroient. On écrivit aux Etats de Boheme afin de les avertir de cette résolution. Cela n'empêcha pas leurs Députés d'envoyer à Francfort une seconde protestation contre ce qui avoit été fait, disoient-ils, au préjudice des droits du Royaume de Boheme.

Ferdinand avoit été élu Empereur à la pluralité des voix le 28 Août. On ne pensa pas seulement au pauvre Charles Emmanuel Duc de Savoye, qui s'étoit donné de si grands mouvemens en Allemagne, en France, en Angleterre. Frederic Electeur Palatin ne changea point de sentiment : il envoya son suffrage en faveur de Maximilien Duc de Baviere, qui deviendra bientôt son plus dangereux ennemi. Voici comment le Palatin l'avoit conçu. *Puisque j'ai souhaité jusques à présent*, disoit-il, *que l'Empire eût un chef sous lequel la justice fut bien administrée, qui pût apporter les reme-*

Election & couronnement de l'Empereur Ferdinand II.

*Mercure François.* 1619.

1619. *Mémoires de Louise Juliane. pag. 137. & 138. Manifeste de Charles Louis Comte Palatin. pag. 104. & 105.*

*des nécessaires aux désordres & aux besoins présens de l'Empire, & qui ne se trouvât point engagé dans des guerres étrangeres; j'ai cru qu'entre tous les Potentats Electeurs, ou Princes, je devois jetter la vuë sur le Duc de Baviere. C'est un Prince d'esprit, d'expérience, & pacifique. Il conserve son pays en bonne paix, & il n'entre dans aucune guerre. Si je le préfere aux autres, ce n'est pas que j'aye aucune mauvaise volonté pour eux; encore moins pour les Princes d'Autriche. Ils ont souvent reçu de bons offices de ma Maison Electorale. Mais je crois devoir tenir ce que j'ai promis pour mon serment, & remplir les devoirs que mon rang me prescrit. Je donne donc, au nom de Dieu, ma voix & mon suffrage au Duc de Baviere.* Ferdinand fut couronné le 9. Septembre avec les cérémonies ordinaires. Content d'avoir été reconnu Roi de Boheme & de porter la Couronne Impériale, il alla de Francfort à Gratz en Stirie, pour aviser aux moyens de ramener ses Royaumes & ses Provinces, qui se soulevoient universellement contre lui.

Frederic Comte Palatin est élu Roi de Boheme.

*Mercure François. 1619. Puffendorf Rerum Suecicarum. L. I. Mémoires de Louise Juliane. pag. 136. 137.*

Les nouvelles fâcheuses que Ferdinand reçut, incontinent après son élévation sur le trône, diminuerent beaucoup la joie que sentoit un Prince cadet de la Maison d'Autriche, qui après avoir vû quatre ou cinq freres de la branche aînée vivre assez long-temps pour laisser un grand nombre d'enfans, eut le bonheur, ou l'adresse de récueillir la succession de tout ce que les aînés de la Maison possédoient en Allemagne, & de parvenir à l'Empire, nonobstant les grandes oppositions que plusieurs Puissances y formerent. Les Etats de Boheme, irrités de la maniere dont la Diete de Francfort en avoit usé à leur égard, s'assemblerent incessamment en présence des Députés des Etats de Moravie, de Silesie & de Lusace. Ils résolurent, ils protesterent avec serment de secouer le joug de la Maison d'Autriche, & de choisir un autre Roi que Ferdinand. Les Provinces unies à la Boheme ayant donné leur consentement à cette délibération, les Ecclésiastiques exhorterent le peuple durant deux jours à demander instamment à Dieu les graces nécessaires pour le choix d'un bon Prince. On en proposoit quatre, le Roi de Danemark, l'Electeur de Saxe, le Duc de Savoye, & le Comte Palatin du Rhin. Le Danois étoit trop éloigné de la Boheme. Elle cherchoit un Prince voisin & puissant, qui fût en état de la défendre contre Ferdinand. Tout cela se rencontroit dans la personne de Jean-George Duc de Saxe. Mais ses étroites liaisons avec la Maison d'Autriche donnoient de la défiance aux Bohémiens. Ils craignoient que le Saxon ne se contentât de profiter de l'occasion, pour obtenir de Ferdinand une cession entiere de certains fiefs que la Maison de Saxe tenoit de la Couronne de Boheme.

*Nani Historia Veneta. L. IV. 1619. Mémoires pour l'His-*

Si nous en croyons un Sénateur Vénitien, le Duc de Savoye refusa prudemment *une Couronne environnée d'épines trop piquantes.* Cela paroît surprenant. Car enfin Charles Emmanuel fut toujours plus disposé à rechercher de nouvelles dignités qu'à les rejetter, quelque grande que fût la difficulté d'y parvenir & de les conserver. Un Prince capable de se flater d'obtenir la Tiare Pontificiale, & de monter sur le trône de l'Empire, étoit-il d'humeur à refuser un beau Royaume? Bien loin de cela,

le Duc de Savoye le brigua long-temps avant que les Etats de Boheme eussent déclaré Ferdinand déchu de ses droits. Du moins, le Pape Paul V. le déclara nettement à Marquemont Archevêque de Lyon. *Sa Sainteté m'a dit en souriant*, écrivoit ce Prélat au Roi de France le 26. Mars de cette année, *que le Duc de Savoye est en traité avec les Bohémiens, qui le veulent prendre pour leur Roi. Cela s'est ménagé dans le voyage que le Comte de Mansfeld a fait à Turin. Le grand Chambellan de l'Empereur l'a dit au Nonce du Pape à Vienne.* Charles Emmanuel pensa donc fort sérieusement à la Couronne de Boheme. Mais les Etats n'écouterent pas les propositions que Mansfeld leur fit de la part de son Altesse. Elle étoit encore plus éloignée & moins capable de les défendre que sa Majesté Danoise.

1619. *toire du Cardinal de Richelieu.* 1619.

Frederic Electeur Palatin l'emporta sur tous les autres. Les Etats de Boheme le proclamerent Roi le 5. Septembre. Ceux de Moravie, de Lusace & de Silesie y ayant donné leur consentement, on rendit de solemnelles actions de graces à Dieu avec des démonstrations extraordinaires de joie. De grandes raisons engageoient les Bohémiens à préférer le Palatin. Le naturel doux & bienfaisant de ce Prince leur convenoit. Ses Etats étoient voisins de la Boheme; & Frederic pouvoit tirer de puissans secours du Palatinat pour défendre ses nouveaux sujets contre l'Empereur. On espéroit que Jacques I. Roi d'Angleterre appuyeroit son gendre, & que les Etats-Généraux des Provinces-Unies favoriseroient Frederic, en considération de Maurice Prince d'Orange son oncle. Leur intérêt le demandoit. La treve avec l'Espagne étoit sur le point d'expirer. Les Etats devoient faire en sorte que le Roi Catholique, occupé à défendre l'Empereur de tous côtés, ne fût pas en état d'employer toutes ses forces contre les Provinces-Unies. Les Bohémiens comptoient encore beaucoup sur les Princes de l'Union Protestante en Allemagne. L'Electeur Palatin en étoit le chef. Enfin, ils se flatoient que le Maréchal de Bouillon, qui avoit épousé la tante de Frederic, lui procureroit quelque secours de la part de la France, & que la Noblesse Réformée de ce Royaume viendroit volontiers servir un Prince de sa Religion.

*Puffendorf commentar. Rerum Suecicar. L. I.*

Croire bonnement ce que dit un Historien de la Maison Palatine, que Frederic ne brigua point la Couronne de Boheme, ce seroit une trop grande crédulité. On nous prend pour des gens de l'autre monde, quand on nous débite sérieusement que l'Electeur envoya seulement le Comte de Dhona en Boheme, afin de rendre à son Altesse un compte éxact & fidele de tout ce qui s'y passoit. Disons, j'y consens, qu'elle ne fit aucune démarche pour presser l'exclusion de Ferdinand. Les Etats n'y étoient que trop portés d'eux mêmes. Mais on ne nous persuadera jamais que Dhona ne se servit pas habilement du mécontentement général des Bohémiens, pour les engager à offrir leur Couronne à Frederic. Ils la lui présenterent de bonne grace dans une lettre écrite immédiatement après l'élection. *Nous avons déja oublié les raisons qui nous portent à rejetter Ferdinand, quoiqu'il ait été couronné Roi de Boheme*, disent les Etats au Palatin. *Un Roi bon & juste nous est absolument nécessaire pour remédier aux mal-*

*Mémoires de Louise Juliane. pag.* 143. 144.

*Mercure François.* 1619.

1619. *heurs déplorables de la Patrie. Dans le dessein de l'obtenir du Ciel, nous lui avons offert nos vœux les plus ardens. Ayant après cela procédé à une nouvelle élection, selon l'ancien usage du Royaume, nous avons d'un consentement unanime jetté les yeux sur vôtre Altesse. Contens d'un si heureux choix, nous vous avons incontinent proclamé Roi avec les solemnités ordinaires, & nous benissons encore Dieu de ce qu'il nous a si bien inspirés. La Boheme le remerciera éternellement de cette faveur signalée. Nous avons cru que cette lettre d'avis devoit précéder la grande Ambassade que nous avons résolu d'envoyer. Elle rendra compte à votre Altesse de la maniere dont Dieu l'appelle à la Couronne de Boheme, & de l'affection sincere que tous les Etats du Royaume ont pour vous.*

L'Allemagne fut bientôt remplie d'une infinité d'écrits pour ou contre l'élection d'un nouveau Roi de Boheme, au préjudice de l'Empereur Ferdinand. Voici sur quoi les Bohémiens se fondoient particulierement. *Notre Royaume*, disoient-ils, *est un Etat purement électif. La pratique constante de six cent ans le prouve invinciblement. Nos Ancêtres ont pris leurs Rois indifferemment dans les Maisons de Luxembourg, de Pologne, de Lithuanie, & quelquesfois ils ont choisis un Baron du Royaume. Ils ont déposé Venceslas à cause de sa fénéantise, & les enfans de George Podiebrac ne lui succéderent point, parce que les Etats ne le jugerent pas nécessaire au bien de la Patrie. Les Rois de France & plusieurs autres Princes ont reconnu la Couronne de Boheme comme élective, en la demandant pour leurs enfans, pour eux mêmes, ou pour ceux à qui ils offroient de marier leurs filles. Enfin tous nos Rois dont nous avons les lettres, qu'on appelle reversales, reconnoissent qu'ils sont redevables de la Couronne au choix libre que les Etats ont fait de leurs personnes. Les Princes de la Maison d'Autriche l'avouent, de même que leurs prédécesseurs.*

Différens écrits pour & contre l'élection du nouveau Roi de Boheme. *Bohemica jura defensa.* 1620. *Briéve information des affaires du Palatinat.* 1619.

La vérité de ces faits établie, on prétendoit que l'élection de Ferdinand, faite avant la mort de Mathias, étoit nulle. On ajoûtoit à cela, que l'Empereur étoit légitimement déchu de tous ses droits sur la Boheme, quand méme il seroit vrai que son élection fût bonne & valide. *Un Roi électif perd tous ses droits*, disoient les Bohémiens, *s'il n'observe pas les conditions dont il est convenu quand la Couronne lui a été donnée. Or nous apportons des preuves convainquantes que Ferdinand a violé les promesses authentiques & solemnelles qu'il nous a faites à son Couronnement.* Le plus considérable de tous les chefs allégués contre l'Empereur, c'est le Traité fait avec le Roi d'Espagne, où Ferdinand & les autres Princes de la Maison d'Autriche disposoient du Royaume de Boheme comme d'un Etat purement héréditaire. *Puisqu'il est vrai*, concluoit-on, *que la Boheme est un Etat purement électif, on ne peut nier qu'un Roi élu pour regner seulement durant sa vie ne soit déchu de tous ses droits, dès qu'il fait un acte qui renverse la constitution essentielle du Royaume, dont l'administration lui est confiée à condition qu'il en maintiendra les loix & les priviléges.*

*Informatio fundamentalis. &c.*

Sa Majesté Impériale répondoit à ces moyens allégués par les Etats de Boheme, que le Royaume est seulement électif, en cas qu'il ne reste aucun héritier, mâle ou femelle, de la Maison régnante. D'où Ferdinand concluoit que la Couronne de Boheme lui appartenoit, comme au petit-fils d'Anne Jagellon fille de Ladislas, & sœur de Louis Rois de

Boheme & de Hongrie. Elle épousa l'Empereur Ferdinand I. grand-pere de sa Majesté Impériale, à qui ses cousins, enfans de Maximilien II. fils aîné & successeur de Ferdinand I. & de la Reine Anne leurs ayeux communs, avoient cédé leurs droits & leurs prétentions sur le Royaume de Boheme. On alléguoit en faveur de sa Majesté Impériale une Bulle d'or de l'Empereur Charles IV. Roi de Boheme. Il y déclare expressément que la Couronne n'est élective, si ce n'est qu'il ne restât aucun héritier, mâle ou femelle, de la Maison actuellement régnante. Cela se confirmoit par la disposition du Roi Ladislas en 1510, où la Princesse Anne sa fille, & depuis épouse de l'Empereur Ferdinand I. est qualifiée de *véritable héritiere* de la Couronne de Boheme, *en vertu des droits, constitutions & priviléges* de ce Royaume si Louis son frere meurt sans enfans. La chose étant arrivée de la sorte, on soûtenoit que l'Empereur, petit-fils de cette Princesse, étoit héritier légitime du Royaume de Boheme. Enfin, on produisoit une lettre *reversale* de l'Empereur Ferdinand I. où ce Prince déclaroit de même le Royaume de Boheme seulement électif, en cas qu'il ne restât ni mâle ni femelle de la postérité qu'il avoit eue de la Reine Anne son épouse. *Tout cela supposé*, concluoit-on, *le Traité fait avec le Roi d'Espagne n'est nullement contraire à la constitution essentielle du Royaume de Boheme. Sa Majesté Catholique descend par sa mere de l'Empereur Ferdinand I. & de la Reine Anne son épouse. Ce qui donne au Roi Philippe III. un droit légitime à la Couronne de Boheme.*

1619. *Fides Bohemo-Palatina pro Ferdinando II. &c.* 1620.

Justice du droit de Frederic Electeur Palatin au Royaume de Boheme.

Puisqu'il est permis à un Historien de déclarer ce qu'il pense d'une fameuse contestation, après avoir fidelement rapporté ce que les parties alleguent de plus fort en faveur de leurs prétentions, je puis dire avec la sincérité dont je fais profession dans cet ouvrage, que le Royaume de Boheme est originairement électif, & qu'il l'a toujours été jusques à la malheureuse révolution dont je commence le triste recit. C'est une vérité généralement attestée par les Historiens du pays, & par les monumens anciens & modernes qui nous restent. Mais il faut avouer aussi que les Bohémiens, beaucoup moins prévoyans que les Polonois, ayant trop souvent élu les enfans de leurs Rois avant la mort du pere, & ceux là même qui avoient épousé une fille du Roi dernier mort; les Bohémiens, dis-je, ont donné, sans y penser, occasion à quelques-uns de leurs Princes de prétendre que la Boheme n'étoit un Royaume électif, qu'en cas qu'il ne restât ni homme ni femme de la Maison régnante. Explication forcée, qui se détruit d'elle même : car enfin, tous les Etats du monde les plus héréditaires ne deviennent-ils pas électifs, dès qu'il ne reste qui que ce soit de la famille à qui la Couronne a été premierement donnée ? Les Rois de Boheme qui ont déclaré qu'elle est un Etat électif n'ont pas donné à leurs sujets un privilége fort particulier, si cela se doit entendre, en cas que leur prostérité de l'un & de l'autre sexe vienne à manquer. De plus, la Boheme étant un fief masculin de l'Empire, aussi bien que les autres Electorats, les femmes en sont naturellement exclues. Leur sexe les rend incapables des fonctions que la Bulle d'or attribue aux Electeurs.

1619. Sans nous arrêter à des raisonnemens ni à des recherches trop anciennes, parcourons legérement l'Histoire de Boheme depuis Ottocare, à qui Philippe & Frederic II. donnerent le titre de Roi au commencement du treiziéme siecle. Les chartres de ces deux Empereurs portent expressément que les Bohémiens ont droit *d'élire* leur Roi, qui doit venir ensuite prendre l'investiture de la main de l'Empereur. La race masculine d'Ottocare ayant manqué, les Etats de Boheme *élurent*, dans le quatorziéme siecle, Jean de Luxembourg fils de l'Empereur Henri VII. Il eut envie de faire un échange de la Boheme avec le Palatinat que Louis de Baviere lui offroit. Les Etats du Royaume s'y opposerent hautement, parce que cette entreprise, dirent-ils, leur ôtoit *le privilege d'une élection libre*. Sigismond Empereur, & dernier Roi de la Maison de Luxembourg, n'ayant point d'enfans mâles, fit ensorte que les Etats de Boheme élurent pour son Successeur Albert Archiduc d'Autriche, & depuis Empereur, qui avoit épousé Elizabeth fille de Sigismond. Albert laissa un fils posthume & quelques filles. Les Bohémiens offrirent alors la Couronne au Duc de Baviere Albert, qui n'étoit point parent des Rois précédens. Il la refusa sur un scrupule de conscience assez leger. Les Princes ne s'y arrêteroient pas maintenant : du moins tout le monde riroit d'une pareille bigotterie. Les Etats de Boheme demandoient que le Bavarois approuvât la communion sous les deux especes, qu'il promit d'en défendre la pratique contre ceux qui l'attaquoient. *J'aime mieux mourir*, répondit dévotement Albert, *que de recevoir un Royaume à cette condition.* Après ce refus, les Bohémiens furent gagnés en faveur de Ladislas fils de l'Empereur Albert d'Autriche leur dernier Roi. Il mourut sur le point d'épouser une fille de Charles VII. Roi de France.

Si nous en croyons les Historiens de Boheme, jamais leur Couronne n'eut de plus illustres compétiteurs qu'après la mort du Jeune Ladislas. Des Rois, de puissans Princes la demanderent inutilement pour eux mêmes, pour leurs fils, pour ceux à qui ils offroient de donner leurs filles en mariage. George Podiebrac, Seigneur du pays, *fut choisi* par les Etats. Ses enfans ne lui succéderent pas. On élut après sa mort Ladislas, fils de Casimir Roi de Pologne, & d'Elizabeth seconde fille de l'Empereur Albert, & petite-fille de Sigismond. Ladislas eut beaucoup de peine à obtenir des Etats de Boheme qu'ils *élussent* avant sa mort Louis son fils. Il en vint pourtant à bout. Louis ayant été tué dans la funeste bataille de Mohats contre les Turcs en Hongrie, les Etats de Boheme *élurent* Ferdinand depuis Empereur. Il avoit épousé Anne, sœur de Louis mort sans enfans. C'est par là que le Royaume de Boheme entra pour la seconde fois dans la Maison d'Autriche, & celui de Hongrie pour la premiere. Ladislas & Louis son fils furent Rois de Boheme & de Hongrie. Ferdinand reconnut dans ses lettres *reversales*, qu'il tenoit la Couronne de Boheme en vertu du *choix libre* que les Etats du Royaume *avoient bien voulu faire* de lui. Maximilien, Rodolphe & Mathias ses successeurs donnerent la même reconnoissance. Enfin Swicard Electeur de Mayence

appella

appella Ferdinand II. à la Diete de Francfort, comme étant *élu & couronné* Roi de Boheme par les Etats du pays. Preuve certaine que, dans le ſtyle ordinaire de l'Empire, la Boheme étoit un Royaume électif. 1619.

Tous ces faits évidemment prouvés par les Etats de Boheme, rendent le droit d'élection inconteſtable. Il ne reſte plus qu'à voir ſi Ferdinand II. *élu* & couronné avant la mort de Mathias, dechut légitimement du droit que ſon élection & ſon couronnement lui donnoient au Royaume de Boheme. Or les Princes de la Maiſon d'Autriche n'ayant pû nier la vérité du Traité fait avec le Roi d'Eſpagne, qui peut raiſonnablement douter que Ferdinand n'eût perdu tous ſes droits par un acte ſi contraire au ſerment qu'il avoit fait de maintenir les loix du Royaume, & d'en conſerver les priviléges? Frederic Electeur Palatin fut donc légitimement élu & proclamé Roi de Boheme. Nous lui en donnerons déſormais le titre durant toute ſa vie. Il en eſt de ce Prince infortuné comme de quelques Empereurs Romains. Une bataille perdue les rendoit des Uſurpateurs, quoiqu'ils euſſent autant & plus de droit à l'Empire que leurs concurrens. Si Ferdinand n'eût pas gagné la bataille de Prague, Frederic ne ſeroit pas un Uſurpateur dans l'eſprit de ceux qui jugent de la bonté d'une cauſe par les événemens. La fortune ſe déclara pour celle de Céſar: mais Caton & les gens de bien ſoutinrent toujours que Pompée avoit défendu la liberté de la Patrie.

Nullité des moyens allégués par l'Empereur Ferdinand II.

Pour achever de convaincre les perſonnes équitables de la juſtice des prétentions du nouveau Roi de Boheme, faiſons encore quelques réfléxions ſur les moyens allégués par Ferdinand. On ne peut nier que Charles IV. n'ait eu deſſein d'aſſurer la ſucceſſion du Royaume de Boheme à tous ſes deſcendans de l'un & de l'autre ſéxe. Mais une clauſe qu'un Prince s'aviſe d'inſérer de ſa tête dans un acte, renverſe-t-elle les droits les plus anciens & les plus inconteſtables? Jean, pere de Charles, voulut échanger la Boheme avec le Palatinat; il entra même en compoſition. Direz-vous que l'attentat du Roi contre les droits de ſes ſujets prouve que la Boheme eſt un Etat héréditaire? Il en eſt de même de la clauſe qu'il plût à l'Empereur Charles IV. de mettre dans ſa Bulle. Elle ne donne aucune atteinte aux droits des Bohémiens. Charles ſe contredit même fort groſſierement dans cette piéce. Il veut confirmer les anciens priviléges de ſes ſujets; il reconnoit que Frederic II. ſon prédéceſſeur à l'Empire, ſuppoſe qu'ils ſont en poſſeſſion d'élire leur Roi; & il reſtreint enſuite ce privilége à un certain cas qui n'arrive preſque jamais. Il eſt fort rare de voir manquer la poſtérité maſculine & féminine d'un homme qui a laiſſé pluſieurs enfans. Celle de Charles IV. dure encore par les femmes: & les Princes de la Maiſon d'Autriche n'en ſont pas les aînés. Si ſa Bulle eſt recevable, les Maiſons de Saxe, de Brandebourg, de Dannemarck, d'Angleterre, la poſtérité même de Frederic Electeur Palatin, ont un droit héréditaire au Royaume de Boheme plus certain que celui des Princes d'Autriche. Enfin, jamais les Etats de Boheme ne ſe ſont réglés ſur la Bulle de Charles, comme ſur une loi fondamentale

1919. de leur Royaume. Après la mort d'Albert d'Autriche, mari de la petite-fille de Charles, on offrit la Couronne au Duc de Baviere. L'Empereur Ferdinand II. soutient que le Bavarois la refusa, parce qu'il ne vouloit pas la ravir aux héritiers du Roi dernier mort. C'est une chose que sa Majesté Impériale avançoit sans aucun fondement. Les Historiens de Boheme disent positivement qu'Albert Duc de Baviere ne voulut pas accepter le Royaume de Boheme, à cause de son scrupule sur la communion sous les deux especes. George Podiebrac, Seigneur du Pays, fut mis sur le Trône après la mort du jeune Ladislas. On choisit ensuite un autre Ladislas, fils de Casimir Roi de Pologne & d'Elizabeth fille puînée d'Albert d'Autriche, & d'Elizabeth de Luxembourg fille de l'Empereur Sigismond. Anne, fille aînée d'Albert d'Autriche & d'Elizabeth de Luxembourg, épousa Guillaume Duc de Saxe. La Couronne de Boheme lui appartenoit véritablement, si la Bulle de l'Empereur Charles IV. son ayeul est une loi fondamentale du Royaume.

La disposition du Roi Ladislas ne prouve pas plus que celle de Charles. On avoue que Ladislas tâcha d'assurer la succession du Royaume à sa fille Anne Jagellon : mais une entreprise illégitime ne prescrit pas contre les anciens droits du peuple. On voit encore les lettres *reversales* que le Roi Ladislas donna au jour de son couronnement. Il y reconnoît qu'il est monté sur le Trône en conséquence du *choix libre* que les Etats de Boheme ont fait de lui. Dans la piéce alléguée par l'Empereur Ferdinand II. Ladislas avoue que Louis son fils a été *élu* pour lui succéder de *la libre volonté* des Etats de Boheme ; & il prétend, quelques lignes plus bas, que la Princesse Anne sa fille est la véritable héritiere de la Couronne de Boheme, *en vertu des droits, des constitutions & des priviléges du Royaume*. Vit-on jamais une contradiction plus manifeste, plus grossiere. Bien loin que Ferdinand I. époux de cette Anne Jagellon fille de Ladislas, se fonde sur la disposition de ce Prince pour succéder au jeune Louis tué à Mohatz, il donna des lettres *reversales*, où il reconnoît, comme ses prédécesseurs, que les Etats de Boheme *l'ont élu de leur libre & bonne volonté*. Il est vrai que Ferdinand, qui pensa depuis à rendre le Royaume de Boheme héréditaire dans sa famille, eut l'habileté de se faire rendre ses lettres *reversales* par les Etats de Boheme, & d'en substituer d'autres en leur place. Il prétendoit dans ces dernieres qu'Anne Jagellon son épouse étoit *la véritable héritiere* du Royaume de Boheme, en conséquence de la Bulle de l'Empereur Charles IV. & de la disposition du Roi Ladislas. Mais cette supercherie, indigne d'un Prince Chrétien, peut-elle préjudicier aux loix les plus anciennes & les plus inviolables du Royaume de Boheme ?

Ferdinand I. tomba lui-même dans une contradiction plus grossiere que celle de ses prédécesseurs, dont il alléguoit les chartres. Il fit élire & couronner Maximilien son fils aîné, & il se réserva l'administration du Royaume de Boheme. Anne Jagellon mourut avant l'Empereur Ferdinand son époux. Pourquoi fit-il élire Maximilien ? Pourquoi se réserva-

t-il l'administration des affaires jusqu'à sa mort, si le Royaume de Boheme lui appartenoit en conséquence de son mariage avec Anne Jagellon, & non pas en vertu du choix que les Etats firent de lui? Maximilien devoit succéder de plein droit à sa mere, & Ferdinand faisoit une injustice à son fils, en se réservant l'autorité souveraine dans la Boheme après la mort de son épouse, qu'il prétendoit être *l'héritiere véritable* du Royaume de Boheme. Enfin l'Empereur Maximilien II. & ses deux fils Ropolphe & Mathias n'ont point fondé leurs prétentions à la Couronne de Boheme sur le droit d'Anne Jagellon mere du premier, & grand-mere des deux autres. Ils ont reconnu solemnellement qu'ils étoient redevables de leur élévation sur le Trône de Boheme *à la bonne & franche volonté des Seigneurs, des Nobles & des villes, qui les avoient élus Rois selon les privilèges & les libertés du Royaume.* Ils en déplorent maintenant la perte entiere, de ces *privilèges* & de ces *libertés*. Mais, quelque longue que soit l'injustice & la violence que les Bohémiens souffrent depuis quatre-vingts ans, elle ne fera jamais une prescription légitime contre eux. Le peuple est toujours en droit de réclamer contre une pareille oppression, & de rentrer dans la jouïssance de ses anciens droits, quand il en trouve l'occasion favorable. 1619.

Bethlen Gabor enleve la Hongrie à l'Empereur.

*Mémoires de Louise Juliane. pag.* 149.

*Nani Historia Veneta. L. IV.* 1619.

*Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. Liv. I.*

*Mercure François.* 1619.

Les Etats de Boheme avoient lié dès le commencement une étroite correspondance avec Bethlen Gabor, Prince de Transilvanie, qui leur promit un puissant secours. L'ambition d'un particulier semble devoir être satisfaite, quand il s'est élevé d'une fortune médiocre à la puissance souveraine. Mais les desseins de Gabor étoient trop vastes : il ne pouvoit se contenter d'une Principauté aussi resserrée que la Transilvanie. Enragé contre la Maison d'Autriche, qui avoit voulu placer Humanaï en Transilvanie à son préjudice, Gabor s'étoit mis sous la protection de la Porte Ottomane, & il attendoit tous les jours l'occasion de s'aggrandir aux dépens des Princes d'Autriche ses ennemis, dont la nation Hongroise jalouse de sa liberté, & mécontente depuis long-temps, souffroit la domination avec assez d'impatience. Les mouvemens de Boheme vinrent fort à propos pour flater les passions du Transilvain. Les Etats lui avoient demandé du secours ; & l'ambitieux Gabor, après s'être prudemment assuré des intentions de l'Empereur des Turcs, se préparoit à faire irruption en Hongrie & à marcher ensuite vers la Moravie. Il étoit sur le point de commencer son expédition, lorsque Frederic fut proclamé Roi de Boheme. Dès que l'Armée Transilvaine fut entrée en Hongrie, elle y fit de grands progrès. Tous les mécontens se déclarerent pour Gabor: & Humanaï, Général de l'Empereur, trop foible pour arrêter un torrent rapide qui grossit à vuë d'œil, se retire vers la Pologne. Cassovie & plusieurs autres Places furent prises dans la haute Hongrie sans grande résistance. Le Pays étoit dénué de forces, depuis que l'Empereur avoit tiré les garnisons des villes importantes pour augmenter son Armée de Boheme. Soit que les Etats de la haute Hongrie fussent bienaises de secouer la domination de Ferdinand, dont les Protestans redoutoient l'humeur

1619. hautaine, & le zéle aveugle & impétueux pour sa Religion; soit qu'ils ne crussent pas être assez forts pour résister à la puissance de Gabor; les Etats de la haute Hongrie, dis-je, se soumirent à lui sous certaines conditions, pour la conservation de leurs priviléges.

Forgatsi, Palatin de Hongrie, écrivit à Gabor pour l'exhorter à se désister d'une entreprise capable de causer des maux infinis à la Chrétienté, & contraire aux Traités faits entre le feu Empereur Mathias & les Etats de Transilvanie. Gabor répondit que n'ayaut pû refuser de marcher au secours des Moraves & des Bohémiens ses alliés, contre la Maison d'Autriche qui les opprime, il a cru devoir s'assurer de quelques Places en Hongrie, de peur que le feu allumé en Boheme & en Moravie ne se répande dans un Royaume voisin. *Vous sçavez*, disoit le Transilvain à Forgatsi, *qu'il y a des gens en Hongrie ennemis de la paix & de la liberté de conscience. Il est à propos de délivrer le Pays de ces esprits brouillons. Permettez-moi de vous faire souvenir que vous avez toujours témoigné de bonnes intentions pour la liberté de votre Patrie, & qu'en recevant l'épée Royale quand on vous fit Palatin de Hongrie, vous jurâtes au Roi & au Royaume de vous en servir pour la conservation des priviléges de la Nation Hongroise & de la liberté de conscience.* N'y avoit-il point de la collusion entre Gabor & Forgatsi? L'Armée Transilvaine s'étant avancée jusqu'à Presbourg, Gabor envoye sommer le Palatin de se rendre. Forgatsi demande quelque temps pour délibérer avec les Seigneurs qui se trouvoient auprès de lui. Après une consultation assez courte, on convient de part & d'autre, que la ville & le château de Presbourg seront mis entre les mains de Gabor, qu'on le reconnoîtra Prince de Hongrie, que Forgatsi sera continué dans la dignité de Palatin, & que la liberté de conscience s'établira par-tout.

L'Armée de Boheme, commandée par le Comte de Thurn, s'avançoit alors en Autriche, dans le dessein de joindre les Transilvains. Thurn se seroit rendu maître des ponts de Vienne sans la vigoureuse résistance du Comte Dampierre qui les défendit avec beaucoup de courage. Les Bohémiens continuent leur marche vers la Hongrie: & pour empêcher leur jonction avec les Transilvains, le Comte de Buquoi attaque, avec cinq mille hommes bien aguerris, Gabor qui en a quinze mille, mais assez mal disciplinés. La bravoure & l'expérience des soldats de Buquoi l'emporterent sur le grand nombre des Transilvains. La bataille fut gagnée; mais avec si peu de gens Buquoi ne peut pas empêcher que les deux Armées ne se joignent. Elles marchent du côté de Vienne, où tout le monde est dans la consternation. La ville auroit été bientôt assiégée, si Gabor n'eût pas reçu la nouvelle de la défaite d'Etienne Ragotzi, Général de ses troupes dans la haute Hongrie, par Humanaï Général de l'Empereur. Il étoit revenu en Hongrie avec un secours de dix mille hommes, Polonois & Cozaques.

Sigismond Roi de Pologne en- L'Archiduc Charles, frere de sa Majesté Impériale, étoit revêtu de l'Evéché de Breslau en Silésie. Les mouvemens de cette Province, confédérée avec la Boheme, obligerent Charles de se retirer auprès de Si-

gismond Roi de Pologne son beau-frere. Ce Prince avoit épousé une des Archiduchesses de Gratz, sœur de l'Empereur Ferdinand II. & des Archiducs Leopold & Charles. Celui-ci prit pour prétexte de sa retraite en Pologne le besoin d'implorer le secours du Roi Sigismond pour l'Eglise de Breslau, que ses prédécesseurs avoient fondée, & dont l'Evêque est suffragant de l'Archevêque de Gnesne Primat de Pologne. Sa Majesté Polonoise écrivit en effet aux Etats de Silesie pour la conservation des terres & des revenus de l'Evêché de Breslau. Mais l'Archiduc avoit un dessein plus profond. C'étoit d'engager Sigismond à secourir Ferdinand. Les grands Seigneurs de Pologne s'y opposerent. N'étoient-ils point bienaises que la Maison d'Autriche, qui avoit tenté plus d'une fois d'ajoûter le Royaume de Pologne à ceux de Hongrie & de Boheme, perdît deux Etats électifs voisins de la Pologne, que les Princes d'Autriche s'efforçoient de rendre héréditaires ? Nonobstant l'opposition de la grande Noblesse, Sigismond donna dix mille hommes de secours à l'Empereur. Humanaï rentre à leur tête dans la haute Hongrie; il défait Etienne Ragotzi, & l'oblige à s'enfermer dans Cassovie.

1619. voye fort à propos du secours à l'Empereur en Hongrie.

*Nani Historia Veneta. Liv. IV.* 1619.

*Mercure François.* 1619.

Cette victoire fut extrêmement avantageuse aux affaires presque désespérées de Ferdinand. Chassé de la Hongrie & de la Boheme, il se voyoit au moment de perdre encore toute l'Autriche. Thurn & Gabor se séparent. Celui-ci retourne promptement en Hongrie, & l'autre en Boheme. Mansfeld avoit tâché d'y profiter de l'absence du Comte de Buquoi, qui avoit couru au secours de l'Autriche attaquée par les Bohémiens & par les Transilvains. Mais Mansfeld peu heureux dans ses entreprises, n'avoit pas remporté de grands avantages en Boheme. La victoire d'Humanaï fit encore plus de bien à Ferdinand, en refroidissant l'ardeur des esprits dans l'assemblée qui se tenoit en Hongrie. Elle avoit été convoquée dans le dessein de faire proclamer Gabor Roi de Hongrie dans les formes. Mais ceux qui se déclaroient le plus ouvertement pour lui s'arrêterent tout à coup. Chacun craignit de s'exposer au ressentiment de l'Empereur, dont les affaires sembloient se rétablir. Gabor incertain lui-même du succès de l'entreprise du nouveau Roi de Boheme, qui ne trouvoit ni en Allemagne, ni ailleurs, tout le secours qu'il avoit espéré, Gabor dis-je, écouta les propositions d'une treve qu'on lui fit avec une extrême prudence de la part de Ferdinand. Le Transilvain y consentit mal à propos, trompé qu'il fut par la vaine & fausse raison qu'on lui insinua, peut-être par l'artifice de ses ennemis, qu'en gardant ses conquêtes il feroit mieux d'attendre la suite des affaires de Boheme, & de prendre sur ce qui arriveroit le parti qui paroîtroit le plus avantageux, ou de continuer la guerre, ou de faire la paix sous de bonnes conditions avec l'Empereur. Tout le monde connut alors que Gabor étoit moins habile & moins rafiné que Ferdinand. En poursuivant ses conquêtes, le Transilvain eût fait perdre la Boheme à l'Empereur; il lui auroit enlevé sans peine la Couronne de Hongrie. Accorder une treve à l'Ennemi, c'étoit lui donner le temps de se fortifier. Gabor s'apperçut trop tard de la fau-

1619. te qu'il avoit faite. Ferdinand, délivré d'une fâcheuse diversion du côté de la Hongrie, commença de mettre ses affaires sur un meilleur pied. Humanaï conduisit ses Polonois dans la Silesie & dans la Moravie, Buquoi se maintint dans la haute Autriche, enfin Dampierre en Boheme s'opposoit au Comte de Thurn.

Le Roi de France tire le Prince de Condé de sa prison de Vincennes.

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 59. 60. 61. &c.*

Le Roi de France, prévenu par les artifices des Ministres du Pape & de la Cour de Madrid, regardoit les disgraces de l'Empereur Ferdinand comme un des plus grands malheurs qui pût arriver à la Chrétienté. Louis promettoit du secours à sa Majesté Impériale : il tâchoit de dissuader Frederic d'accepter la Couronne de Boheme. Cela désoloit le Maréchal de Bouillon, l'un des plus intimes confidens du nouveau Roi de Boheme son neveu. Une seule chose encourageoit Bouillon, l'espérance que la Cour changeroit de sentimens après la délivrance du Prince de Condé. On attendoit avec impatience l'éxécution de la parole donnée de lui rendre la liberté, dès que l'accommodement de la Reine mere seroit conclu. C'étoit bien le dessein du Duc de Luines. Sans l'appui du premier Prince du sang, il ne pouvoit pas résister à Marie de Médicis, dont le chagrin & le mécontentement se faisoient sentir par plusieurs endroits. Quelques grands Seigneurs sembloient encore disposés à se lier avec elle contre le Favori. Il tâcha de la ménager en différant quelque-temps de tirer le Prince de la prison où elle l'avoit enfermé. On offroit à la Reine mere de conduire les choses de telle maniere que le Prince lui auroit obligation de sa liberté. Bien avertie par ses confidens que tout cela paroîtroit un jeu de théatre, & que Luines pensoit uniquement à lui opposer le premier Prince du sang, Marie de Médicis, ne se mit pas en peine de prendre part à la délivrance d'un homme qu'elle avoit trop mal traité, pour espérer qu'il fût jamais de ses amis. Pendant que Luines travailloit à la gagner, Modene confident du Favori alloit souvent à Vincennes, On permit à la Princesse douairiere de Condé, & à Rochefort pour qui le Prince avoit beaucoup d'amitié, de le voir autant qu'il lui plairoit. Ces adoucissemens promettoient un élargissement prochain.

Le Duc de Luines vint enfin à Paris accompagné de Cadenet son frere, & suivi de cinquante Gentils-hommes. La faveur traîne toujours un grand nombre d'esclaves après elle. Luines apportoit au Prince de Condé une lettre fort obligeante de la part du Roi, qui invitoit son Altesse à le venir trouver incessamment à Chantilli, Maison du Duc de Montmorenci, dont le Prince avoit épousé la sœur. Les deux freres allerent le lendemain à Vincennes. Condé reçut l'agréable nouvelle qu'ils lui apportoient, de l'air du monde le plus content. Son Altesse protesta mille fois, qu'elle reconnoîtroit les bons offices que le Favori lui avoit rendus en cette rencontre. Luines pria modestement Condé de le prendre sous sa protection : & Cadenet descendit incontinent pour renvoyer les soldats qui gardoient son Altesse. Elle monta en carosse avec les deux freres pour aller jusques à sa maison de S. Maur, voir la jeune Princesse de Condé fille du Prince. Soit que son Altesse crût devoir donner une marque de

son respect au Roi, en ne sortant point entierement de prison jusques à ce qu'elle eût fait la révérence à sa Majesté, soit qu'elle voulût témoigner se fier parfaitement au Favori, le Prince retourna coucher à Vincennes. *Soyons du moins libres une nuit*, disoit-il en riant, *dans une chambre, où nous avons été si long-temps prisonnier.* Condé partit le lendemain pour Chantilli avec la Princesse son épouse. Il ne voulut pas accepter les offres que plusieurs Gentils-hommes lui faisoient de le suivre à la Cour. Un cortege trop nombreux ne lui parut pas convenable à un homme qui devoit se présenter comme un coupable à qui le Souverain fait grace. Le peuple se réveille à toutes les choses extraordinaires; il conçoit aisément de grandes espérances d'un meilleur gouvernement: on fit mille acclamations à son Altesse, lorsqu'elle traversa Paris pour prendre le chemin de Chantilli. 1619.

Le Duc de Mayenne vint recevoir le Prince dans l'antichambre du Roi, pour le conduire au cabinet où Louis l'attendoit. Condé & son épouse se jetterent aux genoux de sa Majesté. Elle releva promptement la Princesse; mais on laissa quelque temps le Prince dans la posture d'un criminel qui demande grace. Le discours de Condé répondit parfaitement à son humiliation extérieure. Il demanda pardon des fautes que les mauvais conseils de certaines gens lui avoient fait commettre contre sa volonté; il fit d'amples remercimens de la nouvelle grace que le Roi lui accordoit. Louis répondit gravement qu'il avoit toujours aimé le Prince, & qu'il auroit encore pour lui la même affection, pourvû que les actions répondissent aux protestations que Condé venoit de faire à sa Majesté. *Ne parlons plus du passé*, ajoûta-t-elle en relevant Condé. On l'embrassa tendrement; on s'entretint quelque temps avec lui; on parla d'une partie de chasse. En un mot, le Prince parut parfaitement bien rétabli dans les bonnes graces de Louis.

Déclaration du Roi en faveur du Prince de Condé.

La Cour étant allée ensuite à Fontainebleau, le Roi envoya de là au Parlement de Paris une Déclaration en faveur de Condé. Sa Majesté y rejettoit la faute de l'emprisonnement du premier Prince du sang sur l'audace de certaines gens qui avoient abusé du nom & de l'autorité du Roi; c'est-à-dire, sur le Maréchal d'Ancre & sur les Ministres de Marie de Médicis. Un des plus grands maux que ces prétendus usurpateurs de l'autorité souveraine eussent causé dans l'Etat, c'étoit d'avoir fait injustement arrêter l'innocent Condé. Louis l'auroit tiré plutôt de prison, s'il n'eût pas cru devoir s'informer éxactement de tous les prétextes qu'on avoit pris de traiter avec tant de rigueur un Prince dont la conduite étoit irréprochable. Voilà ce que portoit la Déclaration. Elle fit rire les gens d'esprit. *C'est une nouvelle scene que la Cour donne au monde*, disoient-ils. *On fait, on défait, & puis on refait. Nous vîmes, il y a quelques années, une déclaration qui imputoit à M. le Prince des entreprises criminelles contre la personne du Roi & contre celle de la Reine mere. Cet acte sanglant fut révoqué. Peu de temps après, son Altesse a été mise en prison: nouvelle déclaration qui la charge des crimes les plus atroces. M. le Prince etoit accusé d'avoir voulu usurper la Couronne. On le*

*Mercure François.* 1619.

1619. *retient trois ans & plus à la Bastille, ou à Vincennes : il n'en sort qu'en demandant humblement pardon à sa Majesté qui paroît lui faire grace. Quinze jours après, le voilà solemnellement absous comme l'homme du monde le plus injustement calomnié. Que penserons-nous de ces procédures bizarres & contradictoires?*

*Rien du tout*, répondit-on. *L'irrégularité qui vous choque est une suite nécessaire d'un gouvernement foible, dont les Ministres, ou un Favori se servent pour affermir leur autorité, en tâchant d'établir le pouvoir arbitraire du Prince qui se laisse gouverner. M. le Prince a voulu s'opposer au régne absolu du Maréchal d'Ancre ; la Reine mere l'a fait déclarer criminel de léze-majesté. La Cour s'est vue ensuite dans la nécessité de s'accommoder avec M. le Prince : elle n'a pas fait difficulté de casser & de révoquer toutes les procédures précédentes. Pour conserver son crédit & son autorité, ou plutôt celui de ses Ministres, la Reine mere fait arrêter M. le Prince sans autre forme de procès. Le voilà flétri dans une nouvelle déclaration, comme un homme qui ne pense à rien moins qu'à se faire Roi. Un nouveau Favori a besoin maintenant de l'appui de son Altesse ; on la tire de prison. Pour sauver l'honneur du Roi, M. le Prince demandera pardon : & de peur que la réputation du premier Prince du sang ne demeure flétrie à jamais, sa Majesté le déclare innocent d'un crime imaginaire, dont il l'a pourtant suppliée de ne se souvenir plus. C'est l'explication de l'énigme qui embarrasse ceux qui ne connoissent pas bien le génie & les allures de la Cour. Avec ces contradictions apparentes, elle vient insensiblement au but qu'elle se propose, de se mettre au dessus de toutes les loix, & d'établir un pouvoir absolu, qui n'a point d'autre régle que la volonté du Roi, ou celle de son Favori & de ses Ministress*

La Reine mere plus mécontente refuse d'aller à la Cour.

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 59. 63. 64. 65.*

*Vie du Maréchal de Toiras. chap. 1. & 2.*

Avant que de mettre le Prince en liberté, le Roi avoit dépêché Brantes, frere de son Favori, à Marie de Médicis, pour lui donner avis de la résolution prise & du choix que sa Majesté faisoit d'Ornano Colonel des Corses, pour être Gouverneur du jeune Duc d'Anjou à la place du Comte de Lude mort depuis peu. Elle reçut ces deux nouvelles d'un air froid & sérieux. L'élargissement du Prince la chagrinoit : il augmentoit sa défiance & ses soupçons. Ornano avoit du mérite : mais il étoit ami de Luines. Marie de Médicis n'aimoit pas de voir auprès de son second fils un Gouverneur mis de la main du Favori. Toiras eut ordre de lui porter ensuite une copie de la déclaration donnée en faveur de Condé. Ce Gentilhomme aura dans quelque temps un assez beau rôle dans cette Histoire. Issu d'une bonne Maison en Languedoc, & le dernier de quatre freres, il tâchoit de s'avancer à la Cour. L'inclination & le naturel que Toiras avoit pour la chasse, que le Roi aimoit beaucoup, lui firent obtenir la place de Lieutenant dans la Vénerie, & celle de Capitaine de la Voliere des Tuilleries. Ces emplois semblent au dessous d'un Gentilhomme qui a du courage & de l'ambition. Beaucoup de gens les rechercherent à la Cour de Louis XIII. depuis que le Duc de Luines eût fait une si prodigieuse fortune, en s'insinuant dans les bonnes graces du Prince par le moyen de la Fauconnerie. Toiras se dégoûta pourtant des emplois dans la Vénerie. Jaloux de s'avancer par une plus belle voie, il obtint la permission

mission de traiter d'une charge de Capitaine aux Gardes. Ce fut son premier pas vers une fortune certainement grande & glorieuse, mais remplie de fâcheuses traverses. 1619.

La préface de la déclaration déplut extrêmement à la Reine mere. Sa régence lui parut décriée comme injuste & violente : & ce n'étoit pas sans raison. Elle s'en plaignit d'une maniere qui fit sentir que son mécontentement ne finiroit pas si-tôt. Richelieu Evêque de Luçon, assez clairement désigné dans l'acte, dissimula son chagrin. Il étoit content que celui de Marie de Médicis augmentât. L'artificieux Prélat attendoit le temps de se venger de Luines, qui le notoit dans une déclaration publique, pour faire sa cour au Prince, dont Richelieu avoit conseillé l'emprisonnement. Que s'il ne pouvoit attaquer le Favori sans se faire tort à lui-même, l'Evêque de Luçon vouloit du moins mettre Luines dans la nécessité de ne pouvoir se passer de celui dont il décrioit les conseils & la conduite. Cette sorte de vengeance plaît assez à un courtisan ambitieux. Il y trouve un double avantage. Ses ennemis sont sensiblement mortifiés, & il les oblige à travailler à l'établissement de celui qu'ils avoient entrepris de ruiner. Marie de Médicis ne goûta point ce qu'on lui disoit en faveur de la déclaration. Toiras & les autres lui alléguerent inutilement, que ces actes, extorqués par la nécessité des affaires, ne signifient rien ; & que la même Catherine de Médicis, qui avoit voulu faire couper la tête à Louis Prince de Condé, sous le régne de François II. ne fit pas difficulté de le déclarer innocent, dès que la face des affaires changea après la mort du Roi. Cet exemple ne contenta point la Reine mere. Elle ne reçut pas non plus les excuses du Duc de Luines, qui protestoit de n'avoir point vû la déclaration avant qu'elle fût publique, & qui rejettoit toute la faute sur le Garde des Sceaux du Vair, auteur de la piece.

Bien loin d'écouter la proposition que Toiras lui faisoit encore, de revenir à la Cour, Marie de Médicis témoigna n'avoir nulle envie d'aller être la spectatrice de la grande autorité qu'on y donnoit au Prince de Condé. Le Favori avoit toute la déférence imaginable pour son Altesse. Outre le Gouvernement de Berri & les pensions précédentes que le Roi rendoit à Condé, il l'appelloit encore à tous les Conseils secrets. Le dissimulé Prince y parloit de la Reine avec un extrême respect : il pressoit le Roi de la rappeller à la Cour, il proposoit qu'on envoyât le Duc de Montbazon pour inviter Marie de Médicis à revenir incessamment. Toutes ces démarches de Condé lui furent suspectes. La liaison étroite de son Altesse avec le Favori augmentoit la jalousie & les soupçons de la Reine mere. Certaines gens ne manquerent pas de lui insinuer malignement, que Condé & Luines agissoient de concert pour la tirer d'un endroit où le voisinage de quelques grands Seigneurs, bien intentionnés pour elle, arrêtoit les entreprises de ses ennemis. *Si vous allez à la Cour*, lui disoit-on, *qui vous répondra que M. le Prince ne se vengera point de sa prison, en vous faisant conduire vous-même à Vincennes ?* Ces insinuations ne lui paroissoient pas mal fondées. En la priant de retourner à la Cour,

1619. on lui disoit que le Roi ne souhaitoit pas qu'elle eût à Paris une garde aussi nombreuse que celle qui la suivoit durant sa régence. Il n'en falloit pas davantage pour donner une extrême défiance à une femme naturellement timide & soupçonneuse. Et certes ce qu'elle avoit fait contre Condé & Luines ne l'engageoit que trop à se précautionner. Louis croyoit tout le mal qu'on lui disoit de sa mere : & le Favori avoit grand soin d'entretenir son maître dans les sentimens qu'il lui avoit inspirés.

Assemblée générale des Eglises Réformées à Loudun.

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 61. &c. Vie de M. du Plessis-Mornai. Liv. IV. Lettres & Mémoires du même. Mercure François. 1619.*

Louis & son Favori de leur côté n'étoient pas moins en garde contre la Reine mere. On s'appercevoit que le Duc d'Epernon & plusieurs autres Seigneurs mécontens prenoient de nouvelles liaisons avec elle. Luines craignoit encore que le parti Protestant ne fût gagné. Il tenoit une assemblée générale à Loudun, selon la permission que le Roi en avoit donnée. On crut devoir envoyer des Députés à Marie de Médicis, pour la féliciter sur son heureuse arrivée dans le voisinage, & pour lui communiquer les demandes que les Réformés prétendoient faire au Roi. Elle reçut fort bien les Députés ; elle leur dit qu'elle vouloit vivre avec eux en bonne voisine : mais elle refusa d'entrer en connoissance de ce que l'Assemblée lui proposoit. *Cela regarde le Roi & son Conseil*, dit modestement Marie de Médicis. Cette correspondance qui sembloit se former entre la Reine mere mécontente & des gens dont les esprits étoient alors en grand mouvement, donna de l'ombrage à la Cour. L'Assemblée générale étoit composée de plusieurs personnes distinguées par leur naissance & par leur mérite. Lescun Conseiller de Pau, ce zélé défenseur des privilèges & de la liberté de sa Patrie, y agissoit de toute sa force, afin que l'Assemblée demandât unanimement la révocation de l'Arrêt qui ordonnoit la restitution des biens Ecclésiastiques dans la souveraineté de Bearn. Ce fut en effet une des premieres résolutions que prit l'Assemblée. Elle dressa une espèce de Cahier préliminaire, où toutes les Eglises Réformées de France demandoient conjointement la révocation de l'Arrêt, la continuation des Places de sûreté, & quelques autres articles. C'étoit une nouvelle méthode que les Réformés vouloient prendre. Dans les Assemblées précédentes, ils avoient présenté leurs demandes & leurs plaintes dans un Cahier général. La Cour le recevoit : elle leur donnoit de bonnes paroles en apparence ; & puis le Roi congédioit l'Assemblée. Afin d'éviter l'artifice dont la Cour se servoit ordinairement pour éluder les demandes les plus justes du parti Réformé, on tenta cette fois de présenter de temps en temps quelques articles séparés, & d'attendre la réponse que le Roi voudroit bien y faire. Le Marquis de la Moussaïe, Seigneur d'une Maison distinguée dans la Province de Bretagne, fut prié d'aller à la tête de quelques autres Députés faire la nouvelle tentative auprès du Roi qui étoit alors à Chantilli.

Le Cahier fut rejetté avec une extrême hauteur, sous prétexte qu'il n'appartient pas aux sujets de traiter de la sorte avec le Souverain par articles séparés. *Dressez votre Cahier général*, dit-on à la Moussaïe, *& le Roi aura égard aux remontrances raisonnables que vous lui ferez.* La Cour

s'étoit apperçue de l'artifice de l'Assemblée pour éluder les siens. Les Ministres jugeoient fort bien que par ce moyen les Protestans demeureroient assemblés à Loudun, jusques à ce qu'on eût satisfait à leurs demandes & à leurs plaintes présentées les unes après les autres. Or la Cour ne vouloit ni accorder ce qu'on lui demandoit, ni permettre qu'une Assemblée qui donnoit de l'ombrage au Favori, brouillé avec le Duc de Rohan & avec plusieurs autres Seigneurs Réformés, demeurât si long-temps sur pied. Les plus sages du parti Protestant conseillerent à l'Assemblée d'obéïr au Roi & d'envoyer son Cahier général. Elle se rend aux avis modérés qu'on lui donne; le Cahier général est dressé; certaines gens sont nommés pour le porter à la Cour. Mais, pour prévenir son artifice ordinaire de faire séparer l'Assemblée avant que le Roi réponde au Cahier, tous les membres s'engagent par un acte solemnel, de ne partir point de Loudun avant que les Églises Réformées ayent obtenu la réparation des griefs dont elles se plaignent. Ce qu'on avoit prévû ne manqua pas d'arriver. La Cour, plus fiere que jamais par l'union du Prince de Condé avec le Favori, déclare nettement que le Roi donnera ses réponses au Cahier après la séparation de l'Assemblée. Les Réformés refusent d'obéïr de la maniere la plus respectueuse dont ils peuvent s'aviser, convaincus par une trop longue expérience, que la Cour veut éluder encore par cet artifice usé les justes demandes de l'Assemblée de Loudun, comme elle avoit éludé celles de l'Assemblée de Saumur & des suivantes. 1619.

Pendant que tout ceci se traitoit à la fin de cette année & au commencement de celle où nous allons entrer, le sage & religieux du Plessis-Mornai offroit d'ardentes prieres à Dieu. Il prévoyoit que la Cour, dont il connoissoit la disposition, n'auroit pas égard aux justes remontrances de ceux de sa Religion, & il craignoit les suites de ce mécontement. *J'espere*, dit-il dans une lettre au Marquis de la Force, *que Dieu fléchira le cœur du Roi, & qu'il lui inspirera d'avoir plus d'égard aux solides maximes du feu Roi son pere, qu'aux suggestions de nos ennemis, auteurs des innovations qui se font dans le Bearn. Mais vous sçavez aussi, Monsieur, que nous avons grand besoin de prier Dieu qu'il préside au milieu de nous, & qu'il nous fasse prendre de bonnes & salutaires résolutions, afin que nous puissions conserver toutes nos Eglises en paix sous la protection de nos Edits, & donner au Roi des preuves si convaincantes de notre attachement à sa personne & de notre zéle pour son service, que les mauvaises impressions qu'on lui donne contre nous soient entierement effacées de son esprit. Je contribuerai de tout mon pouvoir à cette bonne œuvre, comme j'ai fait jusques à présent, nonobstant les sinistres interprétations que quelques-uns ont voulu donner à mes meilleures actions. J'ai appris à vivre devant Dieu, & à ne me dégoûter point de son service pour de pareilles choses. Je suis dans un âge à ne rien espérer & à ne rien craindre. Et lorsque j'étois plus susceptible de quelques sentimens d'ambition, vous m'êtes témoin, Monsieur, que j'ai préferé les peines & les disgraces inséparables de la Religion que nous professons aux agrémens & aux douceurs que j'aurois pû trouver en suivant ma vocation avec moins de fidélité.* Que j'aime la solide pieté, le zéle

*Lettre de M. du Plessis-Mornai. à M. le Marquis de la Force le 24. Décembre 1619.*

1619. éclairé, la rare magnanimité de ce Gentilhomme vraiment Chrétien!

Jugement que porte du Plessis-Mornai sur la conduite de l'Assemblée de Loudun.

*Lettres & Mémoires de M. du Plessis-Mornai.* 1619.

Quand du Plessis vit que l'Assemblée de Loudun se brouilloit avec la Cour, il composa un petit discours intitulé, *Avis d'un vieux Conseiller d'Etat sur le fait de l'Assemblée de Loudun.* La piece fut imprimée ensuite à Paris. J'en donnerai l'extrait pour plusieurs raisons. Outre qu'elle nous explique fort bien ce qui étoit alors en contestation entre la Cour & l'Assemblée de Loudun, dont les suites furent si funestes aux Réformés, ce que je rapporterai peut servir pour juger de leur conduite équitable & désintéressée. Nous en serons bientôt au commencement des guerres de Religion sous le régne de Louis XIII. On accuse le parti Protestant de les avoir excitées & de s'être injustement soulevé contre le Roi. Voyons ce que du Plessis-Mornai pensoit des plaintes que faisoient les Réformés. Il aimoit sa Religion; je l'avoue: mais il aimoit aussi le bien & la tranquillité de l'Etat; cela est incontestable. Du Plessis ne dissimuloit pas les fautes que les Réformés pouvoient commettre; il les en reprenoit sévérement: il connoissoit parfaitement ce que le Roi Henri IV. avoit prétendu accorder à ses sujets Protestans: enfin, quelque zélé que fût du Plessis pour l'éxacte observation de l'Edit de Nantes, il conseilla toujours à ceux de sa Religion de céder plutôt quelque chose de leurs droits, que d'allumer une guerre civile. Ce que j'ai rapporté de sa conduite jusques à présent le prouve évidemment. Le témoignage d'un Gentilhomme si éclairé & si judicieux est donc plus recevable que celui des Ecrivains prévenus ou emportés de l'un & de l'autre parti. Voyons en peu de mots quelle étoit sa pensée.

*Il est certain*, dit du Plessis, *que les Députés de la Religion Réformée, assemblés à Loudun par la permission du Roi, sont obligés par la teneur de leur brevet à se séparer & à se retirer chacun dans leur Province, après avoir digéré leurs demandes dans un cahier général, & après avoir nommé au Roi ceux qu'ils jugent les plus propres à se bien acquitter de l'emploi de Député général de leurs Eglises. Si l'Assemblée manque à ces formalités, le Roi peut à la rigueur lui commander de les observer exactement, & Sa Majesté a droit de prendre en mauvaise part que les Députés continuent de s'assembler contre sa volonté. Mais il est certain d'un autre côté, & nous ne pouvons le dissimuler*, ajoûte du Plessis, *que depuis plusieurs années les plaintes & les remontrances des Réformés ont été entierement négligées, & qu'on leur à causé même de nouveaux griefs; soit que les Ministres d'Etat n'eussent pas assez de bonne volonté pour eux; soit que ceux qui sont chargés de l'éxécution des Edits suivissent trop aveuglement l'aversion naturelle qu'ils ont pour ceux que leur Religion condamne comme des hérétiques. Il ne faut donc pas trouver étrange que les Députés à l'Assemblée de Loudun croient que dès qu'ils auront obéi au commandement que sa Majesté leur fait de se séparer, on n'aura pas plus d'égard à leurs demandes & à leurs plaintes, qu'à celles des Assemblées précédentes. C'est maintenant aux gens du Conseil du Roi de considérer avec attention, s'il est de la justice & de la clémence de Sa Majesté de prendre les choses à la rigueur, & s'il est de leur integrité & de leur zéle pour le service du Roi, de lui conseiller de ne rien relâcher de son droit.*

Du Plessis ayant rapporté plusieurs griefs inconteſtables des Réformés, dont le détail ſeroit inutile & ennuyeux, il conclut de la ſorte. *On ne doit pas s'étonner que des gens effarouchés depuis long-temps ayent de la défiance, & que ſemblables à des chevaux trop mal-menés ils ſe jettent hors du droit chemin. Mais il eſt de la prudence du Conſeil du Roi de leur ôter tous ſujets d'ombrage, & de les ramener doucement par l'obſervation des Edits. Ceux que le Roi honore de ſa confiance doivent penſer plutôt à ménager la ſanté de l'Etat, dont ils connoiſſent la foibleſſe, qu'à en augmenter les déſordres & les maladies. Telle eſt donc ma penſée. Il faut en bonne conſcience ſatisfaire aux demandes les plus juſtes & les plus preſſantes des Réformés, avant que leur Aſſemblée ſe ſépare, & remettre les moins importantes à la ſollicitation de leurs Députés généraux que Sa Majeſté doit choiſir entre ceux qu'on lui nommera. Si l'Aſſemblée s'opiniâtre alors à ne ſe ſéparer point, le Roi aura mis Dieu & les hommes de ſon côté; & tous les gens de bien l'aideront à ſe faire obéir. Mais les Réformés ont ſi bien ſervi le feu Roi; ils ont témoigné juſques à préſent un ſi grand attachement à la Maiſon Royale; enfin ils ont donné depuis peu des preuves ſi certaines de leur fidélité, que nous pouvons eſpérer qu'ils ne ſe démentiront pas en cette rencontre. Mon grand âge,* pourſuivoit du Pleſſis, *me rend incapable de conſeils violens. Une longue expérience m'apprend encore que nous avons beſoin de tous les membres de l'Etat pour ſa conſervation. Les Réformés ne ſont pas les moins néceſſaires contre centains maux qui peuvent l'attaquer. Si quelques-uns croient que ce ſont des membres trop douloureux, je répons qu'il vaut mieux les guérir que de les couper. Ceux qui conſeilleront le contraire au Roi, diront tant qu'il leur plaira qu'ils ont du zele pour la Religion & pour la conſervation de l'autorité Royale: ces Meſſieurs paſſeront toujours pour de mauvais Chrétiens, & pour de véritables ennemis de l'Etat.* 1619.

Le bon du Pleſſis ne ſe contentoit pas de repréſenter au Conſeil du Roi la néceſſité de ramener les eſprits par la douceur, il exhortoit encore les Députés de l'Aſſemblée de Loudun à faire de ſérieuſes réflexions ſur le danger qu'il y avoit de porter les choſes aux extrémités, & d'expoſer tant de belles & floriſſantes Egliſes à une ruine preſqu'inévitable. Du Pleſſis écrivit même au Duc de Luines. *Toute priſe d'armes vous doit être ſuſpecte,* diſoit-il de fort bon ſens au Favori. *La guerre commencera ſous le prétexte ſpécieux de la Religion: elle paſſera enſuite en querelle d'Etat; & vos ennemis en prendront occaſion d'attaquer votre crédit & votre autorité.* Les ſages remontrances du judicieux Gentilhomme furent inutiles de tous côtés. Les Réformés, remplis de leur juſte défiance, ne purent conſentir à la ſéparation de leur Aſſemblée. Et leurs ennemis, fauſſement perſuadés que le Roi les ruineroit ſans peine, portoient Sa Majeſté à reduire par la force de ſes armes des gens qu'une malice envenimée lui dépeignoit ſans ceſſe comme des rebelles & des ſéditieux. Enfin, quelques eſprits mécontens & factieux ſe flatoient que ſi la guerre civile s'allumoit une fois, elle leur ſeroit d'un grand uſage pour ébranler la fortune du Favori. Ces deux partis concourant également par différens motifs au malheur des Réformés de France, le Maine Conſeiller d'Etat,

Le Roi ordonne à l'Aſſemblée de Loudun de ſe ſéparer.

*Vie de M. du Pleſſis-Mornai. Liv. IV.*

*Mercure François.* 1620.

1619. & Marescot Secrétaire du Roi furent envoyés à Loudun au commencement de l'année suivante, pour signifier à l'Assemblée le commandement précis que Sa Majesté lui faisoit de se séparer incessamment.

Les Espagnols gagnent le Duc de Luines.

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 37. Mercure François. 1619.*

Les Emissaires de la Cour de Rome & du Conseil de Madrid usoient de toute leur adresse pour allumer une guerre de Religion en France. On vouloit que Louis, occupé contre les Protestans de son Royaume, ne fût pas en état de secourir le nouveau Roi de Boheme & les Protestans d'Allemagne. On craignoit encore que le Maréchal de Bouillon, le Duc de la Tremouille, & quelques autres Seigneurs n'engageassent la Noblesse Réformée de France à marcher au secours de Frederic. Le moyen le plus sûr d'arrêter les François dans leur pays, c'étoit de faire en sorte que le Roi attaquât ses propres sujets. Dès-lors la Maison d'Autriche étoit en repos du côté de la France, sa plus puissante & sa plus dangereuse ennemie. Les Catholiques & les Protestans demeuroient chez eux également embarrassés, les uns à ruiner leurs compatriotes, & les autres à se défendre. Le Duc de Luines, déchu de l'espérance de marier Cadenet son frere à un Princesse du sang, tournoit ses vûes d'un autre côté. Albert &, Isabelle, Archiducs des Pays-Bas, offroient à Cadenet l'héritiere de Pequigni en Picardie, qu'on avoit élevée à la Cour de Bruxelles. Le parti étoit fort à la bienséance de Luines. Il avoit déja de belles terres en Picardie, il s'étoit fait donner le Gouvernement de la Province, & Cadenet eut en même-temps la Lieutenance générale. Le Duc de Longueville obtint en échange du Gouvernement de Picardie celui de Normandie. Il lui convenoit admirablement, à cause des belles & grandes terres que la Maison de Longueville y possede. Le Duc de Montbazon fut pourvû du Gouvernement de l'Isle de France, que Luines quittoit volontiers pour aller en Picardie. La Maison du Favori y devenoit extrémement puissante par le mariage de Cadenet avec Mademoiselle de Pequigni. Les Archidus la donnerent, à condition que le Duc de Luines leur promettroit d'empêcher que son maître ne secourût les ennemis de la Maison d'Autriche. Et pour prévenir même l'inconvénient qui pouvoit arriver en cas que le Favori ne voulût pas tenir sa parole, les Ministres de Rome & d'Espagne agirent de concert auprès de Luines, afin de l'engager à presser Louis de réduire les Réformés de son Royaume, dont les demandes & les plaintes le chagrinoient.

On remontroit au Favori qu'il n'auroit jamais une plus belle occasion d'acquérir de la gloire, & de se faire un mérite auprès des bons Catholiques Romains, qui s'intéresseroient tous désormais à l'établissement de sa fortune. La cabale des dévots n'est point à négliger. Un Courtisan ambitieux & délié tâche toujours de la mettre de son côté : il évite du moins de la soulever contre lui. Ce sont les ennemis les plus opiniâtres & les plus dangereux. *Les Huguenots,* disoit au Duc de Luines l'artificieux Bentivoglio Nonce du Pape, *ne peuvent tirer maintenant aucun secours des pays étrangers. Les affaires de Boheme occupent les Protestans d'Allemagne : l'Electeur Palatin se perd lui-même en acceptant la Couronne que des rebelles*

*lui offrent. Les Provinces-Unies ne voudront pas se brouiller avec la France lorsque leur trève avec l'Espagne est sur le point d'expirer. Si elles ont des troupes à donner pour le service de ceux de leur Religion, le Prince d'Orange les fera envoyer infailliblement en Allemagne au secours du Palatin son neveu. Un double intérêt l'y engage, d'occuper la Maison d'Autriche à défendre ses pays héréditaires, & de rendre le Palatin & les Protestans plus puissans dans l'Empire. Enfin, vous n'avez rien à craindre du Roi d'Angleterre. S'il aime tellement le repos & la fainéantise, qu'il fait difficulté de secourir le Palatin son beau-fils, peut-on s'imaginer qu'il veuille secourir les Huguenots de France? Il ne peut entrer dans les affaires de ses voisins, sans assembler un Parlement pour avoir de l'argent. Jacques aime mieux en manquer, & abandonner ses propres enfans & ceux de sa Religion, à laquelle il n'est pas fort attaché dans le fonds de son cœur, que d'assembler des gens qu'il ne peut congédier ensuite, sans leur accorder certaines choses contraires au dessein qu'il a formé de se rendre un Souverain absolu, ou sans mécontenter généralement tous ses sujets, s'il refuse ce qu'ils ne manqueront pas de lui demander pour la conservation de leur liberté.* Ces insinuations des gens de la Cour de Rome l'emporterent dans l'esprit de Luines sur ce que du Plessis-Mornaï lui avoit remontré, du danger auquel il s'exposoit, en ne détournant pas toutes les occasions que les mécontens de France pourroient avoir de prendre les armes. Une passion secrete rendoit encore le Favori plus susceptible des impressions que les Emissaires du Pape & du Roi d'Espagne s'efforçoient de lui donner. Luines pensoit à monter lui-même à la premiere dignité de l'épée en France, quoiqu'il la fît espérer à Lesdiguieres. Le Favori crut que la guerre contre les Protestans seroit une occasion de proposer à son maître de créer un Connétable.

1619.

Cause véritable des guerres de Religion en France.

Ne cherchons point d'autre cause du malheur des Réformés sous le regne de Louis XIII, que l'ambition du Duc de Luines, & les artifices du Conseil d'Espagne & de la Cour de Rome. On voulut susciter des affaires domestiques à un jeune Prince, de peur qu'en se joignant aux ennemis de la Maison d'Autriche il ne la fît succomber en Allemagne & en Italie. Le Pape étoit le seul qui pût tirer quelque avantage de ces guerres qui ont fait couler des ruisseaux de sang Chrétien. Pendant que le Roi de France ruine chez lui des gens dont le plus grand crime consiste à se déclarer ennemis de la Monarchie du Pape, l'Empereur Ferdinand abattu, & réduit à se réfugier à Gratz en Stirie, se releve; il devint bientôt assez puissant pour penser à l'entiere oppression des Protestans d'Allemagne. Adorable jugement d'un Dieu vengeur du sang injustement répandu, & des innocens sacrifiées à la cruelle & fausse politique de la Cour de Rome! La Maison d'Autriche s'est affoiblie en Espagne par le Tribunal sanguinaire de son Inquisition, & en Allemagne par la persécution qu'elle a fait souffrir à ses sujets Protestans. Et lorsque les deux branches d'Autriche ont travaillé de concert à exciter le Roi de France à ruiner les Réformés de son Royaume; elles ont conseillé à leur plus irréconciliable ennemi, de se rendre assez fort pour les mettre l'une & l'autre à

1619. deux doigts de leur perte. Si les Princes & les Etats Proteſtans, obligés de penſer à leur propre conſervation, n'euſſent pas ſoûtenu la Maiſon d'Autriche prête à ſuccomber, que ſeroit-elle devenue en Eſpagne & en Allemagne? Un habile Miniſtre d'Etat connut fort bien que l'oppreſſion entiere des Réformés de France affoibliroit trop le Royaume. Content de les avoir réduits à ne s'oppoſer plus au pouvoir arbitraire de ſon Prince, Richelieu donna la paix aux Proteſtans: il tourna les armes victorieuſes de Louis XIII. contre la Maiſon d'Autriche épuiſée par ſes pertes précédentes. Qu'en eſt-il arrivé? L'Eſpagne eſt tombée dans une ſi grande décadence, que ceux qui voudroient bien la ſoûtenir aujourd'hui ſeroient bienaiſes que la France profitât ſeulement d'une partie du démembrement d'une Monarchie dont la moindre menace effrayoit le Conſeil de Louis XIII. encore mineur.

Diſons tout. Par un autre jugement de Dieu auſſi juſte que le premier, Rome, cette fiere ennemie des Proteſtans, tremble maintenant elle-même, à la vûe d'un voiſin qu'elle a rendu formidable à toute l'Europe, en l'excitant à ruiner ceux qu'il lui plait de regarder comme des hérétiques. Si le Pape veut ſe ſervir de la puiſſance de la France pour étendre ſa Monarchie ſpirituelle, ne ſe met-il point en danger de perdre ſa domination temporelle, ou du moins d'être lui même le vaſſal & le tributaire du nouveau Roi d'Eſpagne? Les Papes formerent autrefois la *ligue Lombarde* pour chaſſer les Empereurs d'Italie. Ne faudra-t-il point chercher la même reſſource contre la France épuiſée par de longues guerres, & par le grand nombre de ſujets que la fauſſe & ſuperſtitieuſe politique de Louis XIV. lui a fait perdre, & par les efforts qu'elle doit faire pour établir un de ſes Princes en Eſpagne? Que les hommes d'Etat & de cabinet raiſonnent tant qu'il leur plaira. Plus je réfléchis ſur l'Hiſtoire moderne & ſur ce que nous voyons de nos jours, plus je me perſuade que la meilleure maxime pour augmenter la puiſſance d'un Prince, c'eſt de le porter à rendre ſes ſujets heureux, à faire fleurir ſes Etats, à vouloir régner plutôt ſur des gens libres que ſur des eſclaves, à ſe contenter d'être, comme diſoit un grand Prince, *le Roi des hommes & non pas des ames*, en laiſſant à chacun la liberté de ſa conſcience, pourvû qu'il rempliſſe les devoirs de bon citoyen. Tous ces vaſtes & chimériques projets d'agrandiſſement de conquêtes ruinent tôt ou tard & le peuple, & le Prince. Ferdinand, Charles-Quint & Philippe II. ont mis en œuvre toutes les maximes de Machiavel, le premier pour jetter les fondemens d'une Monarchie univerſelle, & les deux autres pour y parvenir. A quoi leurs ſucceſſeurs en ont-ils été réduits? Le Cardinal de Richelieu a introduit la même politique en France: Elle a été pouſſée plus loin ſous le régne préſent. Qui nous répondra que Louis XIV. ne mourra point avec les ſentimens de Philippe II. ſon ayeul, qu'il ſemble avoir pris pour modele? Philippe déploroit l'épuiſement de ſa Monarchie: il voyoit avec regret que la conquête du Portugal étoit le ſeul fruit qu'il eût recueilli de ce nombre ſurprenant de millions dépenſés, & de ces torrens de ſang répandu

*Etienne Battori Roi de Pologne.*

répandu, dont il inonda presque toute l'Europe. Et quel avantage ses Successeurs tirerent-ils encore de la conquête du Royaume de Portugal? 1619.

L'Electeur Palatin semble hésiter sur l'acceptation de la Couronne de Boheme.

La Maison d'Autriche, à l'agrandissement de laquelle ce faux sage du monde avoit tant travaillé, se trouva dans une étrange situation vers la fin de l'an 1619. Toutes les Puissances de l'Europe attendoient l'issuë des malheureuses affaires où elle étoit engagée, avec les mêmes mouvemens qui agitent des joueurs différemment intéressés, lorsqu'ils attendent un coup décisif du dé qui roule sur la table. Les uns souhaitoient l'abaissement entier du nouvel Empereur Ferdinand; les autres demandoient qu'il se relevât de ses grandes pertes. Et ce qu'il y a de plus singulier, c'est que chacun prend intérêt, dit-il, par des motifs de religion & de piété. Les Protestans esperent que la Réformation s'établira, du moins en Allemagne, sur les ruines de sa plus grande ennemie. Le Pape & ceux de sa communion font au contraire des vœux pour le rétablissement des affaires de Ferdinand, persuadés qu'ils sont que la Chaire Pontificale, déja fort ébranlée, est en danger de tomber par terre si les Protestans deviennent supérieurs dans l'Empire. Toute l'Europe jettoit les yeux sur Frederic Electeur Palatin. Il sembloit hésiter sur l'acceptation d'une Couronne que les Etats de Boheme lui offroient de bonne grace. Bien des gens croyoient qu'il y avoit plus de façon & de bienséance que de réalité dans les consultations que Frederic faisoit dans son cabinet, & dans les dépêches qu'il envoyoit dans les Cours étrangeres, pour sçavoir l'avis des Princes ses alliés. Cependant l'esprit du Palatin étoit véritablement dans une grande agitation.

*Mémoires de Louise Juliane. pag. 140.*

Quelqu'ambitieux que fût Frederic, il s'arrêtoit tout à coup, quand il venoit à réfléchir sur le danger auquel il exposoit les beaux & florissans Etats dont il jouïssoit paisiblement, ses enfans encore jeunes, sa propre personne, pour courir après une Couronne qu'une Maison infiniment plus puissante que la sienne lui disputeroit avec la derniere opiniâtreté. *Un particulier qui cherche à s'avancer,* disoit le Palatin en lui-même, *peut faire quelques pas en arriere quand il rencontre de trop grands obstacles à ses desseins. Il ne se hazarde qu'autant qu'il le juge à propos. Le Prince qui aspire à une Couronne, est dans une situation tout-à-fait différente. Il n'y a point de milieu pour lui entre le précipice & le suprême degré de l'élévation. Ceux qui s'offrent à me servir aujourd'hui deviendront mes plus implacables ennemis, dès que je ne leur donnerai pas toutes les récompenses qu'ils croiront mériter : ils tenteront de m'arracher la Couronne qu'ils s'imagineront m'avoir mise sur la tête. Et comment les contenterai-je tous? Quand j'aurai réduit Ferdinand à ne pouvoir plus m'attaquer à force ouverte, pourrai-je me garantir des embûches secrettes qu'il me fera dresser tous les jours? Une bonne armée ne me servira de rien contre un ou deux désespérés que l'envie d'obtenir la récompense promise obligera d'attenter à ma vie. Guillaume Prince d'Orange, mon grand-pere, enleva de belles Provinces à Philippe II. il se défendit courageusement contre le plus puissant Roi de l'Europe : il méprisa la proscription publiée contre lui : mais ce héros ne put éviter le coup qu'un assassin suborné lui porta. Si j'échoue malheureusement,*

1619. *si je succombe dans les dangers qu'ils faut courir, que deviendront mes enfans? Je veux les mettre en état de me succéder au Royaume de Boheme : que sçai-je si je ne leur ferai point perdre l'Electorat héréditaire dans ma Maison.*

Les Conseillers de Frederic l'exhortent à prendre la Couronne de Boheme. *Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. I.*

Ces réflexious auroient pû retenir Frederic, s'il n'eût pas appellé à son Conseil de ces gens d'un esprit vif & bouillant, qui conçoivent aisément de grandes espérances; & s'il n'eût pas trop écouté des hommes avides & intéressés, qui se flattoient que les troubles présens de l'Empire serviroient à l'avancement de leur fortune. Louis Camerarius fut, dit-on, celui qui contribua le plus à déterminer le Palatin. Ce Conseiller étoit certainement fort propre à soûtenir par écrit le bon droit de son Prince; & il l'a fait avec beaucoup d'esprit & de solidité, peut-être avec trop de chaleur & d'emportement. Mais pour acquérir, ou pour défendre une Couronne, il faut avoir auprès de soi des gens qui sçachent faire autre chose qu'un manifeste & une apologie. *La fortune se déclare ordinairement pour ceux qui ont du courage*, disoit Camerarius à Frederic. *Ce seroit une lâcheté indigne d'une personne de votre rang, que de refuser une Couronne qui se présente d'elle même, & que tous les Princes de l'Europe iroient volontiers chercher, s'ils voyoient la moindre apparence de l'obtenir. Quand votre Altesse rejettera le Royaume de Boheme, des Princes moins timides & moins scrupuleux le prendront bientôt. Le monde se moquera d'une modération qui ne convient pas à ceux que la nature a formés pour commander. Que craignez-vous, Monseigneur? Vous n'aurez pas en tête un Empereur aussi puissant, aussi heureux, aussi prudent que Charles-Quint. Ferdinand est contraint de s'enfermer à Gratz : il ne seroit pas en sûreté dans Vienne. Bethlen Gabor lui enleve la Hongrie. La Boheme, la Moravie, la Lusace, la Silésie se donnent à vous : presque toute l'Autriche a secoué le joug de Ferdinand : où trouvera-t-il des forces suffisantes pour vous attaquer? Les secours qu'il attend d'Italie & des Pays-Bas ne passeront pas si facilement en Allemagne. Les Etats-Généraux des Provinces-Unies donneront bientôt de l'occupation aux Espagnols. Leur tréve est sur le point d'expirer. Cependant le Prince d'Orange vous fera donner de l'argent & des troupes. Le Roi d'Angleterre votre beau-pere, celui de Danemarck votre allié, les Princes Protestans d'Allemagne vous aideront dans une si belle entreprise & si utile à la Réformation. La Cour de France paroît contraire à votre dessein : que sçait-on s'il n'y a point de la dissimulation dans ses démarches? Elle ne veut pas mécontenter le Pape ouvertement. Dans le fonds, elle sera bienaise de voir la Maison d'Autriche dépouillée du moins d'un beau Royaume. Quoiqu'il arrive, la France, l'Angleterre, le Danemarck, les Provinces-Unies, les Princes Protestans ne souffriront pas qu'on opprime votre Maison, ni qu'on la dépouille de ses Etats. Il n'y a donc presque rien à perdre pour votre Altesse : je trouve au contraire qu'elle a beaucoup à gagner. Dans une pareille situation, un Prince courageux & prudent doit-il faire difficulté de hazarder?*

L'Electrice Palatine douairiere tâche de dissuader son fils.

La sage & vertueuse Louise Juliane de Nassau, mere de Frederic, s'efforçoit de le dissuader d'accepter une Couronne où elle appercevoit plus d'épines que de roses. *Pensez mon fils*, lui disoit-elle les larmes aux yeux, *pensez à la grande puissance de la Maison d'Autriche. Elle a des tré-*

*sors immenses, des troupes nombreuses & aguerries, d'habiles Généraux, quantité de braves Officiers. Les affaires de l'Empereur sont en fort mauvais état, je l'avoue : mais elles peuvent se rétablir en un instant. La Cour de Rome va réunir tous les Catholiques pour la défense de Ferdinand. Le Pape est persuadé, & ce n'est pas sans raison, que la grandeur de la Maison d'Autriche est le plus ferme appui de l'autorité Pontificale, & que le salut de l'une dépend de la conservation de l'autre. Le Roi de France, le plus puissant ennemi de la Maison d'Autriche, n'est pas en état de vous secourir. Son Royaume est agité par des partis & par des factions contraires : la Cour de Madrid aura grand soin de les entretenir. Vous voyez même que le Roi Très-Chrétien ne vous est point favorable. Il paroît avoir dessein d'abattre le parti Protestant : croyez-vous qu'il voye de bon œil l'agrandissement de la Maison Palatine, qui sous les régnes précédens a si puissamment secouru les Protestans ? La France oublie ses véritables intérets par un faux zele de Religion. Elle aimera mieux souffrir que la Maison d'Autriche devienne aussi formidable que jamais, que de voir les Protestans supérieurs dans l'Empire. Vous comptez sur le Roi d'Angleterre : je vous le pardonnerois, si vous ne deviez pas le connoître. Votre beau-pere ne rompra jamais avec l'Espagne ; il aime trop le plaisir & l'oisiveté. Peut-être qu'il y a plus de ressource du côté des Etats-Généraux & du Prince d'Orange mon frere : mais je ne laisse pas de craindre que les Etats-Généraux ne souffrent que les Espagnols viennent plutôt mettre le feu dans le Palatinat que dans les Provinces-Unies. Que peut-on espérer du Roi de Danemarck ? Il est trop éloigné, & incapable de vous soûtenir contre l'Empereur. Les Maisons de Saxe & de Baviere, jalouses de l'agrandissement de la vôtre, se donneront à Ferdinand. Elles travailleront de concert à vous chasser de la Boheme.*

1619. Mémoires de Louise Juliane. pag. 141. Puffendorf Comment. Rerum Suecicarum. L. I.

*Ne vous reposez point, mon fils,* ajoûtoit la Palatine douairiere, *sur les promesses des Princes de l'Union Protestante. Une ligue composée de gens qui ont presque tous des intérêts différens se remue avec beaucoup de lenteur : elle se rompt encore avec plus de facilité. L'Empereur en gagnera quelques-uns ; & les autres se dégoûteront, quand ils verront que les charges de la guerre tombent sur eux, & que vous êtes le seul qui en profite. Le Prince de Transilvanie est léger & inconstant. Il attendra peut-être le succès de votre entreprise ; & si vous avez la moindre disgrace, il s'accommodera promptement avec l'Empereur, qui lui offrira des conditions avantageuses. Les Bohemes sont inquiets & remuans. S'ils vous présentent leur Couronne, ce n'est pas qu'ils vous aiment plus qu'un autre. Ils n'ont point d'autre ressource contre le ressentiment d'un Roi rejetté avec le dernier mépris. N'espérez pas que ce peuple vous soit plus soumis qu'à Ferdinand. Toujours dégoûté du gouvernement présent, il cherchera encore un autre Roi. Enfin, quand vous pourriez raisonnablement compter sur vos parens, sur vos amis, sur les Puissances jalouses de la grandeur de la Maison d'Autriche, vous n'avez ni assez d'argent dans vos coffres, ni des troupes suffisantes pour entrer dans une grande guerre. On ne se déclarera pour vous que lorsque vous serez en état de faire bien valoir votre droit & vos prétentions. Que si vous avez une fois du désavantage, Ferdinand commencera de faire l'Empereur. Il ne sera pas moins formidable par ses Edits que par ses armes.*

1619. L'évenement justifia que l'Electrice douairiere avoit plus d'expérience & de pénétration que les Conseillers de son fils. Ebranlé par des remontrances si judicieuses, Frederic ne voulut pas se déterminer avant que de sçavoir le sentiment de plusieurs Princes qu'il avoit consultés. Maximilien Duc de Baviere étoit celui dont il falloit s'assurer premierement, à cause du voisinage de ses Etats, & parcequ'il étoit le chef de la ligue Catholique. On craignoit que gagné par Ferdinand, le Bavarois n'entrât dans le Palatinat à la tête de l'Armée des Princes Catholiques, pendant que le nouveau Roi seroit occupé à se défendre en Boheme contre le Comte de Buquoi. Le Conseil de Munic ne fut pas d'avis que Frederic acceptât la Couronne. Mais on lui promit de vivre toujours avec lui en bon voisin. Maximilien demandoit seulement que ses sujets fussent épargnés par les troupes que Frederic feroit passer en Boheme, & qu'elles ne commissent aucun acte d'hostilité dans les Etats de Baviere. Au reste le Duc témoigna beaucoup de bonne volonté pour un Prince de sa Maison, quoiqu'il ne lui conseillât point de s'engager dans une affaire aussi difficile que celle de Boheme. Maximilien concerta si bien ses réponses, que sans rien promettre il fit croire au Palatin qu'il ne devoit rien craindre du Bavarois. Frederic avoit d'autant moins de peine à se le persuader, qu'il s'étoit mis dans l'esprit que Maximilien auroit des égards pour un Electeur qui avoit voulu mettre l'Empire dans la Maison de Baviere. Cependant on ne douta pas dans la suite que le dissimulé Bavarois ne fût bienaise que Frederic se mît en danger de perdre la dignité Electorale que les Ducs de Baviere avoient tenté plusieus fois d'enlever aux Comtes Palatins, ou du moins de partager avec eux. Les Electeurs de Saxe & de Brandebourg & le Roi de Pologne, consultés aussi bien que le Duc de Baviere, furent du même sentiment. Ils exhorterent Frederic à ne penser point au Royaume de Boheme.

Le Roi d'Angleterre & plusieurs Princes de l'Empire conseillent à Frederic de refuser la Couronne de Boheme.

*Mémoires de Louise Juliane. pag. 141. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. Liv. I.*

Jacques Roi de la Grande Bretagne fit agiter dans son Conseil, s'il devoit consentir que son gendre reçut ce que les Etats de Boheme lui présentoient. Abbot Archevêque de Cantorbery, qu'une indisposition empêchoit d'aller à Whitehall, envoya son avis par écrit au Sécrétaire d'Etat. Le bon Prélat, qui voyoit que le Pape étoit en danger de perdre par cette révolution son autorité dans les Royaumes de Hongrie & de Boheme, & dans plusieurs belles & grandes Provinces; Abbot, dis-je, s'imagina que les Prophéties de l'Apocalypse commençoient de s'accomplir, & que *les Rois de la terre qui avoient donné leur puissance à la bête abandonnoient déja la grande prostituée, & qu'ils la désoleroient bientôt.* L'Archevêque écrivit donc au Secrétaire d'Etat, qu'il étoit d'avis que l'Electeur Palatin suivît la vocation de Dieu. *Je suis convaincu*, disoit-il, *que les Etats de Boheme ont eu raison de rejetter l'orgueilleux & cruel Ferdinand, qui veut rendre héréditaire un Royaume véritablement électif. Le Roi doit se ressentir des indignités faites au Vicomte de Doncaster son Ambassadeur. Sa Majesté voudroit-elle abandonner son gendre pour l'amour de certaines gens qui ne pensent qu'à leurs propres intérêts : si l'Angleterre se déclare, elle donnera du courage aux*

*Rusworth's Historical collections. 1619.*

*Bohémiens, & une plus grande considération au Palatin. Les Princes de l'Union Protestante deviendront plus puissans en Allemagne. Les Provinces-Unies suivront notre exemple; le Roi de Danemarck se réveillera; le Prince d'Orange & le Maréchal de Bouillon oncles de l'Electeur, le Duc de la Tremouille son proche parent, & plusieurs autres se mettront de la partie. Convoquer un Parlement, c'est l'ancienne & légitime maniere de lever de l'argent dans le Royaume. On ne manquera pas d'en accorder à sa Majesté. Par une providence particuliere de Dieu, la feuë Reine a laissé beaucoup de pierreries qui sont à la Tour de Londres. Peut-on en faire un meilleur usage que d'en employer le prix à secourir la fille de la bonne Princesse qui les a laissées? Concourons tous unanimement à une si juste entreprise. Que le monde voye que nous ne sommes pas endormis quand la voix de Dieu nous appelle.* 1619.

Quoique le Primat d'Angleterre semble opiner plutôt en Théologien qu'en homme d'Etat, il y a pourtant de la raison & du bon sens dans ses remontrances. Elles ne servirent de rien. Les artifices des Espagnols avoient fermé les oreilles à Sa Majesté Britannique. Le Favori & les principaux Ministres furent gagnés. Parler à Jacques de convoquer son Parlement, c'étoit l'effaroucher. *Je ne suis point d'avis*, disoit-il, *que l'Electeur Palatin s'aille brûler la main pour prendre une Couronne que le feu environne de tous côtés. Les Etats de Boheme se veulent servir de lui, comme le singe se sert de la patte du chat pour tirer les marons du feu.* C'est ainsi que ce Prince éludoit les raisons les plus solides, en répondant par des proverbes populaires. Frederic n'attendit pas le résultat des lentes délibérations de son beau-pere. Le Prince d'Orange, le Maréchal de Bouillon, & les Princes de l'Union Protestante en Allemagne le déterminerent en apparence à l'acceptation d'une Couronne qu'il avoit souhaitée, & qu'il n'eut jamais envie de refuser. Le faux brillant dont Frederic se laissa toujours éblouir l'empêchoit de sentir le poids, & d'appercevoir toute la solidité des raisons que sa mere & les autres opposoient à une ambition trop vive. *Demander avis si on acceptera une Couronne offerte*, dit le Maréchal de Bouillon irrité de ce que l'Electeur sembloit hésiter, *c'est se déclarer indigne de la porter & incapable de la défendre.* Bouillon étoit si fier, si transporté de joie, de ce que son neveu montoit sur le Trône, que ses amis lui ayant écrit sur le mouvement que bien des gens se donnoient à la Cour de France pour obtenir un des *Cordons bleus* que Louis vouloit distribuer au commencement de l'année suivante, le Maréchal leur répondit d'un air content & railleur. *Pendant que vous pensez à faire des Chevaliers, je travaille à faire des Rois.*

Frederic accepte la Couronne de Boheme.

*Mémoires de Louise-Juliane. pag.* 144. 145. & 146. *Puffendorf Comment. Rerum Suecicarum. L. I. Mercure François.* 1619.

On dit qu'Elizabeth d'Angleterre, Electrice Palatine, fut celle qui pressa plus vivement Frederic de ne rejetter point ce qui se présentoit si heureusement. Issuë d'une Maison Royale, & nourrie à la Cour du Roi son pere, elle avoit pris dès son enfance les sentimens élevés & ambitieux que la proximité du Trône inspire. L'Electrice, ne pouvoit digérer que son époux délibérât s'il accepteroit une Couronne. Et parceque les passions sont toujours ingénieuses à se justifier, l'ambition d'Eliza-

1619. beth appelloit les motifs de religion à son secours. *Je sacrifierai sans peine jusques à la derniere de mes pierreries*, disoit-elle, *pour soutenir une cause aussi juste, aussi Chrétienne que celle des Etats de Boheme.* Ce fut à Rottenbourg que Frederic déclara tout publiquement enfin, qu'il acceptoit la Couronne qui lui étoit offerte. Il y avoit convoqué les membres de l'Union Protestante, dont il étoit le chef, pour sçavoir leur sentiment; & ils ne manquerent pas de lui parler selon son cœur. Il partit incontinent pour Heidelberg, dans le dessein de se rendre au plutôt à Prague.

Le nouveau Roi va en Boheme.

*Mémoires de Loüise Juliane. pag. 147. 148. Mercure François. 1619.*

Frederic mit l'administration des affaires du Palatinat entre les mains du Duc de Deux-Ponts; & il pria l'Electrice douairiere d'assister le Gouverneur de ses conseils, & d'avoir soin des jeunes enfans que Frederic laissoit à Heidelberg. Il partit avec Elizabeth son épouse, & avec le Prince Electoral leur fils aîné. Les Princes d'Anhalt & un grand nombre de personnes distingnées suivent Frederic qui va prendre possession d'un Royaume qui lui sera perdre son patrimoine & son repos pour le reste de sa vie. Une Ambassade magnifique des Etats de Boheme attendoit à Egra que le nouveau Roi fût arrivé sur les confins du haut Palatinat & de Boheme. Quand on sçut qu'il étoit à Valdsachsen, derniere Place du haut Palatinat, les Ambassadeurs y vinrent avec une suite de dix-huit carosses à six chevaux. Joachim André Comte de Schlick porta la parole au Roi, & le Baron de Rupa complimenta la Reine en François sur son heureuse arrivée. Les Ambassadeurs demanderent ensuite que Frederic leur donnât, à l'exemple de ses prédécesseurs, des lettres *reversales*, par lesquelles il reconnût tenir la couronne de l'élection libre des Etats du Royaume, & promît la confirmatian des priviléges de la Boheme & des Provinces annexées. L'Acte fut expédié à Valdsachsen le 20. d'Octobre. On prit ensuite la route de Prague. Frederic y fut reçu avec toute la magnificence imaginable. Jamais on n'entendit de plus grandes acclamations. Lorsque le nouveau Roi entroit dans sa capitale, il vit avec plaisir un bataillon de paysans armés de fléaux, de hâches, de rondelles; tels qu'étoient les soldats du fameux Jean Ziska qui remporta de si grands avantages sur l'Empereur Sigismond. Ces bonnes gens firent des acclamations à Frederic en langue Latine.

Couronnement de Frederic & d'Elizabeth son épouse.

*Mercure François 1619. Acta Coronationis Frederici Pragæ &c. 1619.*

Comme ses prédécesseurs avoient été couronnés selon le Rit de l'Eglise Romaine, il fallut chercher un milieu, où plusieurs cérémonies pussent être conservées sans blesser la conscience de Frederic, qui faisoit profession de la Religion Réformée. Afin d'accommoder les choses le mieux qu'il se pourroit, on résolut que l'Administrateur des Hussites feroit la cérémonie du couronnement à la place de l'Archevêque de Prague. Les Hussites ayant conservé presque toutes les cérémonies de l'Eglise Romaine, il fut aisé de régler si bien celles du sacre & du couronnement, qu'il n'y eût rien qui fît de la peine au nouveau Roi, & que le peuple, jaloux de l'observation des anciennes pratiques dans ces occasions extraordinaires, n'y trouvât pas une trop grande altération. Frederic fut oint & couronné le 4. Novembre dans l'Eglise du château de

Prague par l'Administrateur ou Vicaire Hussite de la Métropole de Boheme. Tout se fit avec la pompe accoutumée, aux cérémonies Romaines près, que la Religion des Protestans ne souffre pas. Elizabeth fut couronnée trois jours après de la même maniere. On chanta l'hymne du S. Esprit & des pseaumes en musique: on reçita les litanies sans aucune invocation des Saints: on dit des collectes & des oraisons en Latin. L'onction, l'anneau, l'épée, le sceptre, la pomme d'or, la couronne, tout fut donné à la maniere accoutumée. On prit seulement garde qu'il n'y eût rien de superstitieux dans les formules & dans les prieres.

Déclaration, ou Manifeste de Frederic sur ce qu'il avoit accepté la couronne de Boheme.

Le jour même du couronnement de la Reine son épouse, Frederic donna une *déclaration publique des raisons qu'il avoit eues d'accepter la couronne de Boheme*. C'est à proprement parler un manifeste adressé *à tous les Rois*, *Electeurs*, *Ducs*, *Princes*, *Comtes*, *Barons*, *Gentilshommes*, en un mot *à toutes les personnes de quelque condition que ce soit dans la Chrétienté*. Chacun raisonna sur la piece selon sa Religion, ses intérêts, & ses préjugés. Les uns la condamnerent; les autres la trouverent solide & bien faite. Quelques gens désintéressés furent seulement étonnés de ce que le nouveau Roi prenoit si hautement Dieu & sa conscience à témoin, qu'il n'avoit jamais pensé à s'élever au-dessus du rang dans lequel Dieu l'avoit fait naître, & qu'il n'avoit point brigué la couronne de Boheme. *On aura toujours de la peine à se persuader que cela soit bien véritable*, disoient quelques-uns. *Mais enfin le parjure se peut sauver parce que Frederic ajoûte, qu'il n'a pas employé de mauvais moyens, & qu'il n'a corrompu qui que ce soit pour obtenir son suffrage. Tout cela peut être vrai d'une certaine maniere. C'est à Dieu qui sonde les cœurs de juger de la vérité de ce que le Roi de Boheme avance.* On approuva généralement ce qu'il dit à la fin de la déclaration, qu'il ne vouloit inquiéter personne sur la Religion; qu'il prenoit les Catholiques Romains sous sa protection spéciale, & qu'il les maintiendroit toujours dans la liberté de leur conscience, & dans leurs privileges. Frederic garda religieusement sa parole, tant qu'il fut en possession de son Royaume. Les Prêtres & les Religieux joüirent de leurs biens & de leurs droits, comme sous les régnes précédens. Il seroit inutile de donner ici l'extrait de la déclaration. Après avoir lû ce que j'ai rapporté jusques à présent de ce qui s'est passé dans la Boheme & dans l'Empire, on devine bientôt ce que Frederic pouvoit alléguer pour la justification de sa conduite.

*Mercure François.* 1619. *Frederici &c Declaratio publica.* 1619. *Mémoires de Louise Juliane. pag.* 148. 149.

Les Princes de l'Union Protestante s'assemblent à Nuremberg, & ceux de la Ligue Catholique à Wirtzbourg.

Il se rendit bientôt de Prague à Nuremberg. Les Princes de l'Union Protestante y tenoient une grande assemblée; & la présence du Roi de Boheme y étoit nécessaire, afin qu'on y prît des résolutions qui lui fussent favorables. Le Comte de Hohenzollern vint à Nuremberg de la part de sa Majesté Impériale. Elle l'avoit chargé d'un long mémoire, qui contenoit plusieurs propositions pour la paix de l'Empire & sur les affaires de Boheme. Ferdinand se plaignoit des Bohémiens en général: mais il ne disoit rien contre Frederic. On garda quelques ménagemens avec lui, jusques à ce que les affaires ne fussent plus en si bonne situation. Les propositions de l'Empereur furent reçues avec respect: les Princes y répon-

1619. dirent par un autre mémoire. Après de grandes & vives plaintes des injustices faites aux Protestans, & des infractions continuelles des Traités de pacification, dont les Princes unis demandent la réparation, ils témoignent être dans le dessein de s'opposer à l'oppression des Etats de Boheme, & de maintenir Frederic, du moins dans la possession de ses pays héréditaires. Cela fit juger au Comte de Hohenzollern que le parti du Roi de Boheme prévaloit dans l'Assemblée. N'ayant plus rien à représenter, il publia un manifeste pour faire voir la justice des prétentions de Ferdinand à la couronne de Boheme. Cet écrit ne servit qu'à donner une nouvelle jalousie aux Princes unis. On fondoit uniquement le droit de l'Empereur sur cette maxime, que le Royaume de Boheme est seulement électif en cas qu'il ne reste personne de la Maison régnante. Tout le monde étoit persuadé du contraire. Chacun trouvoit mauvais que la Maison d'Autriche voulût que la Boheme lui appartint par droit de succession.

*Mémoires de Louise Juliane. pag. 150. & 151.* 1619. *Nani Historia Veneta.* 1619.

Pendant que les Princes de l'Union Protestante sont à Nuremberg, ceux de la Ligue Catholique, assemblés à Wirtzbourg, prennent des mesures pour le maintien de leur Religion en Allemagne. C'étoit leur maniere de parler. Par la conservation de la Religion Catholique, on entendoit le rétablissement des affaires de l'Empereur. *L'une est inséparable de l'autre*, disoit-on. Le Roi d'Espagne eut ses Ambassadeurs à Wirtzbourg, & le Duc de Lorraine demanda d'entrer dans la Ligue. On l'y reçut volontiers. Maximilien Duc de Baviere est déclaré Général de l'Armée des Catholiques confédérés; & le Pape promet un secours d'argent. C'étoit plutôt par bienséance, que par un desir sincére de sacrifier une partie de ses revenus pour le soûtien d'une cause où l'autorité Pontificale étoit fort intéressée. Les Borgheses ses neveux vouloient profiter du temps: il leur étoit précieux. On ne croyoit pas que Paul V. pût vivre encore plusieurs années. Ces Messieurs ne prétendoient pas être encore assez riches. Du soin de donner des secours plus effectifs à l'Empereur, ils s'en reposerent sur le zele du successeur de leur oncle.

Les Princes Protestans, bien informés des résolutions prises à Wirtzbourg, envoyent des Députés à Munic pour faire expliquer le Duc de Baviere. On présente de longs mémoires à son Altesse: elle y fait d'amples réponses. Les Protestans demandoient la réparation de leurs griefs, & que les Catholiques eussent à désarmer; faute de quoi les Protestans seroient obligés de pourvoir à leur propre sûreté. Le Bavarois gagné par les offres secretes que l'Empereur lui faisoit de le dédommager de la couronne Impériale refusée, aux dépens de celui qui avoit voulu la mettre dans la Maison de Baviere; Maximilien, dis-je, répond avec assez de fierté aux demandes des Princes unis. Il leur déclare que lui & les autres Catholiques ont de justes raisons d'être bien armés. De maniere qu'après la séparation de ces deux Assemblées, chacun se prépare tout de bon à voir une guerre civile allumée bientôt dans toute l'Allemagne. On fit à Nuremberg une chose qui n'accommoda point le Roi de Boheme. Quel-

ques

ques villes de l'Union Protestante ayant remontré que les répartitions ne se faisoient pas également & que certains Princes avoient seuls tout le profit des contributions : il fut résolu que les membres de l'Union n'armeroient que pour leur commune défense, & qu'on ne fourniroit point d'argent à l'Armée de Boheme. Voilà donc Frederic réduit à lever & à entretenir des troupes nombreuses à ses propres dépens, & à la charge de ses nouveaux sujets. 1619.

L'Electeur de Saxe se déclare pour l'Empereur.

Deux autres choses lui firent encore grand tort. L'Electeur de Saxe se déclara hautement pour Ferdinand dans une Assemblée du Cercle de la basse Saxe. *Je ne crois pas*, disoit-il, *qu'on doive rendre la Religion Protestante odieuse à tout le monde, en soûtenant une aussi mauvaise cause que celle des Etats de Boheme.* Son Altesse étoit gagnée par les promesses avantageuses que l'Empereur lui avoit faites. Les Catholiques, habiles à mettre la division parmi ceux qu'ils ne peuvent pas détruire tous ensemble, représentent aux Luthériens qui déféroient extrêmement aux sentimens du Saxon, que le parti Calviniste, dont Frederic est le chef, ne hait pas moins les Luthériens que les Catholiques, & que s'il devient une fois supérieur, il ruinera sans aucune distinction ceux de la communion du Pape & ceux de la confession d'Ausbourg. Ce préjugé des Luthériens fut si fort, que dans cette révolution ils aimerent mieux favoriser l'Empereur que le Roi de Boheme. Ils en furent bien punis dans la suite. Quand Ferdinand crut n'avoir plus rien à ménager, il ne maltraita pas moins les Luthériens que les autres. Enfin, pour dernier surcroît de malheur, le Comte de Thurn & Mansfeld ne servirent pas Frederic avec le même zéle. Ils ne pouvoient digérer que le Prince d'Anhalt obtînt à leur préjudice le commandement général des Armées du Roi de Boheme. L'infortuné Frederic n'est pas long-temps sans connoître la vérité de ce qu'il a prévû lui-même, & de ce que sa vertueuse mere lui a prédit.

*Nani Historia Veneta. L. IV. 1619. Puffendorf Comment. Rerum Suecicarum L. I.*

L'Empereur envoye demander du secours au Roi de France.

Pendant que l'Empereur s'appliquoit à se faire des amis en Allemagne, & à gagner ceux de la confession d'Ausbourg, il travailloit encore à obtenir du secours des Princes étrangers, ou du moins à les empêcher d'en donner à ses ennemis. Les Rois de France & d'Angleterre étoient ceux dont Frederic pouvoit espérer de la protection ; & leurs intérêts sembloient les engager fortement à souhaiter l'abaissement de la Maison d'Autriche. Les Espagnols prirent habilement le dessus au Conseil d'Angleterre. Jacques désavoua hautement son gendre. L'entreprise étoit, à l'entendre dire, téméraire & injuste. L'Empereur, content de ce que le Ministre Espagnol avoit si bien réüssi auprès de sa Majesté Britannique, pensoit à gagner la Cour de France. Le Nonce du Pape & l'Ambassadeur d'Espagne tâcherent de ménager si bien les esprits, que le Comte de Furstemberg, Ambassadeur extraordinaire de Ferdinand pour demander du secours à Louis, pût réüssir dans sa négociation. Depuis que le Duc de Luines eut donné sa parole aux Archiducs des Pays-Bas le Cardinal de Retz sa créature, le Jesuite Arnoux Confesseur du Roi & intime confident du Favori, les pensionnaires du Roi d'Espagne, & la cabale des bi-

*Mémoires de Louise Juliane. pag. 152. 153.*

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 66. 67. 87. 88.*

1619. gots agirent vivement en faveur de Ferdinand. Gonzague Duc de Nevers se rendit le plus ardent solliciteur de sa Majesté Impériale. Il ne prévoyoit pas que celui dont il vouloit rétablir les affaires seroit un jour son plus puissant & son plus dangereux ennemi.

*Mercure François.* 1619.

Les émissaires du Pape & du Roi Catholique n'eurent pas un si facile accès chez quelques grands Seigneurs, & auprès des anciens Ministres d'Etat. Imbus des maximes d'Henri IV. ceux-ci ne vouloient pas que le Roi se fît une affaire d'empêcher la diminution de la puissance d'une Maison qui avoit voulu perdre celle de France. Furstemberg trouva donc la Cour de Louis partagée sur le sujet de son Ambassade. Il y répandit d'abord un certain écrit sous le nom *d'Avis envoyé aux Rois & aux Princes sur les causes des mouvemens de l'Europe.* C'étoit une déclamation puérile & mal concertée d'un vieux Conseiller d'Etat, qui prétendoit effrayer les Rois & les Princes, en les avertissant d'une conspiration chimérique de les dégrader tous, & d'établir par tout le gouvernement Républicain.

Les gens d'esprit se mocquerent de ce petit artifice de la Maison d'Autriche. Furstemberg en eut honte lui-même, quand on lui fit lire une lettre du Maréchal de Bouillon au Roi. Elle fut publiée dans le dessein d'empêcher que le monde ne se laissât surprendre aux clameurs des Ministres de Rome & d'Espagne.

Lettre du Maréchal de Bouillon au Roi sur l'Ambassade envoyée par l'Empereur. *Mercure François.* 1619.

Bouillon, qui se faisoit un si grand mérite d'avoir beaucoup contribué à l'élevation du Palatin son neveu, employoit tout son esprit & toute son adresse à le maintenir dans la Boheme, contre les efforts de la Maison d'Autriche. Non content d'agir auprès du Prince de Condé & des Ministres d'Etat, afin qu'ils ne se laissassent point éblouïr par les remontrances artificieuses de Ferdinand, le Maréchal écrivit une belle lettre au Roi. Sans parler du droit que Frederic avoit à la couronne de Boheme en vertu de l'élection des Etats du Pays, Bouillon s'arrêtoit uniquement à l'intérêt & à la part que Louis devoit prendre aux mouvemens présens de l'Allemagne. *C'est une chose assez connuë, Sire,* disoit-il admirablement bien, *que l'Empereur Ferdinand voyant l'autorité de sa Maison presqu'entierement perduë en Allemagne, & n'ayant gueres d'espérance de la relever par ses propres forces & par celles de l'Espagne, il veut faire de son intérêt particulier une cause commune de Religion, & engager tous les Princes Catholiques à l'aider au recouvrement de ce qu'on lui ôte. Voilà pourquoi son Ambassadeur demande du secours à votre Majesté contre le Roi de Boheme. Vous avez tant de discernement, Sire, que vous démêlerez sans peine la cause véritable du prétexte apparent, en vous souvenant que la Religion Catholique est maintenuë dans le Royaume de Boheme & dans les Provinces incorporées, & que les loix établies pour la liberté de conscience y sont exactement gardées. Puisque l'affaire dont il s'agit est purement politique, votre Majesté voudroit-elle se déclarer pour la Maison d'Autriche contre le chef de la Maison Palatine, alliée de la vôtre & de la couronne de France? Les Electeurs Palatins ont souvent assisté les Rois vos prédécesseurs, & principalement le feu Roi votre pere, quand il combattoit pour la défense de sa personne & de son droit à la couronne qu'il vous a*

laissée. Outre que le Roi de Boheme est lié fort étroitement avec les Princes & les villes de la Religion Protestante en Allemagne, il appartient de fort près au Roi d'Angleterre, dont il a épousé la fille. Ce Prince prudent & équitable, qui a toujours eu de bonnes intentions pour votre Royaume, s'intéresseroit sans doute, s'il voyoit que sous un faux prétexte on voulût ruiner son gendre, & le priver de ses Etats héréditaires & patrimoniaux. 1619.

Si votre Majesté veut prendre parti dans cette affaire, je crois Sire, qu'il est de votre prudence & du bien de votre Etat, de préférer les meilleurs & les plus anciens alliés de la Couronne, & de les secourir s'ils en ont besoin, pour arrêter les progrès que la Maison d'Autriche voudroit faire aux dépens des Princes incapables de lui résister. Les Rois vos prédécesseurs ont toujours assisté ceux qu'elle entreprenoit d'opprimer. Le Roi Henri II. protégea les Princes Protestans d'Allemagne contre l'Empereur Charles-Quint. Le feu Roi votre pere a constamment favorisé les Etats des Provinces-Unies. Enfin votre Majesté a suivi les mêmes maximes, en assistant l'Electeur de Brandebourg & le Duc de Neubourg dans l'affaire de Cleves & de Juliers, pour s'opposer au projet que l'Empereur & le Roi d'Espagne avoient fait de s'emparer de cette succession. Quelques gens essayent de vous détourner de marcher sur les traces du Roi votre pere, en persuadant à votre Majesté qu'on en veut à la Religion Catholique, & qu'elle est perduë en Allemagne, parceque les Etats de Boheme ont élu un nouveau Roi. Mais vous n'ignorez pas, Sire, que les Bohémiens pensent seulement à maintenir leur liberté, leurs privilèges & les loix établies chez eux tant pour la Religion que pour la Police. Ils se plaignent qu'elles ont été renversées, dans le dessein de rendre héréditaire un Royaume qui de temps immémorial dépend de la libre élection des Etats du Pays.

C'est une chose digne de votre zele & de votre pieté, Sire, que d'avoir soin de la Religion, dont vous faites profession. Vous devez même la défendre contre ceux qui voudroient l'opprimer. Il semble que les Princes Catholiques d'Allemagne ont raison de se tenir armés, afin d'empêcher qu'on n'entreprenne sur leur Religion, ou sur leurs Etats, pourvû qu'ils s'en tiennent là. Mais cela paroît presqu'impossible. On employe de trop grands artifices pour les porter plus loin. Il n'y a que l'entremise & l'autorité de votre Majesté qui puisse retenir les uns & les autres, en déclarant qu'elle veut conserver la paix & le repos dans l'Allemagne, maintenir chacun dans la jouïssance des privilèges du Pays, tant pour la Religion que pour le gouvernement politique, & assister ceux qui les veulent défendre contre les autres qui entreprennent de les violer & de les enfreindre. Vous pouvez, Sire, procurer un si grand bien à l'Allemagne, en moyennant la tenuë d'une Diete, où les Rois & les Etats voisins, non intéressés, soient conviés d'intervenir par leurs Ambassadeurs. Dans une pareille Assemblée, on cherchera d'un commun accord les moyens les plus convenables, pour ôter les divers prétextes de prendre les armes, pour assurer la Religion, pour guérir les Catholiques de leur défiance & de leur crainte, pour affermir l'autorité de l'Empereur affoiblie & ébranlée, pour éteindre enfin un feu capable d'embraser l'Allemagne & toute la Chrétienté. C'est par là, Sire, qu'à l'exemple des Rois vos prédécesseurs, vous vous rendrez le pere commun & l'arbitre de la paix dans l'Empire, & dans toute l'Europe.

1619. Avis différens dans le Conseil de France sur les affaires d'Allemagne.

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 87. & 88.*

On ne pouvoit donner un avis plus sage, ni plus avantageux à la France, La lettre est certainement digne de la lumiere, de la pénétration & de la prudence consommée du Maréchal de Bouillon dans les affaires d'Etat. Mais, quoique tout le monde fût d'avis dans le Conseil du Roi, que sa Majesté ne devoit pas reconnoître le nouveau Roi de Boheme, les esprits étoient si partagés sur ce qui concernoit l'Empereur & la Maison d'Autriche, & chacun avoit des intérêts si différens, qu'il n'étoit pas possible de les faire convenir des mesures que Louis devoit prendre. Le Duc de Nevers, toujours zélé pour l'Empereur, proposoit qu'on envoyât sous son nom un puissant secours à sa Majesté Impériale. Il offroit de le conduire en qualité de chef d'un nouvel ordre de Chevaliers qu'il s'étoit avisé d'instituer. Luines, le Cardinal de Retz & le Jésuite Arnoux appuyoient fortement la proposition de Nevers. Le Prince de Condé & le Duc de Guise conseilloient au Roi d'être neutre, & d'attendre qu'on le fit l'arbitre des différends de l'Allemagne. Le Chancelier de Silleri, du Vair Garde des Sceaux, le Président Jeannin & le Comte de Schomberg furent du même sentiment. Mais Louis, prévenu par son lâche Favori, déclara qu'il vouloit secourir l'Empereur. Une résolution si contraire aux intérêts du Prince qui la prenoit désola les gens bien intentionnés pour son service. L'Ambassadeur d'Angleterre s'en plaignit au nom du Roi son maître. Jacques désavouoit son gendre ; mais il ne vouloit pas souffrir que la Maison d'Autriche tâchât d'enlever le Palatinat à ses petits-enfans. Les Ministres de France appuyoient le Ministre de sa Majesté Britannique, en faisant naître de grandes difficultés quand il fut question de déterminer quel seroit le secours que Louis faisoit espérer à Ferdinand. Le Comte de Furstemberg eut beau demander une réponse positive, il ne pût tirer autre chose, sinon que le secours seroit digne du Prince qui le donnoit & proportionné aux besoins de l'Empereur. Furstemberg partit là-dessus au commencement de l'année suivante ; & il chargea le Nonce du Pape & l'Ambassadeur d'Espagne de solliciter l'éxécution des bonnes paroles que Louis avoit données à sa Majesté Impériale.

1620. Création d'un grand nombre de Chevaliers des ordres du Roi.

*Mercure François. 1620.*

*Pieces curieuses fai-*

L'an 1620. s'ouvrit en France par la création de cinquante-cinq Chevaliers des Ordres du Roi & plus. Le Duc d'Anjou frere unique du Roi étoit le premier. Le Comte de Soissons Prince du Sang, les Duc de Guise, de Mayenne, de Chevreuse, de Vendôme, d'Angouleme, d'Elbeuf, de Montmorenci, d'Usez, de Retz & de Luines, reçurent aussi le Cordon bleu. Les autres Chevaliers étoient des Seigneurs, ou des Gentilshommes distingués. Les vaudevilles, qui ne manquent jamais de se faire en de pareilles rencontres, disent que dans ce grand nombre de Chevaliers il se trouvoit des roturiers, & des gens qui n'avoient jamais vû l'ennemi. Les traits de satire qu'on lançoit alors d'une maniere fort piquante attaquoient particulierement le Favori & ses deux freres. Le déchaînement étoit égal à la Cour & à la ville contre l'élévation des trois Luines, faits

Chevalier en un même jour. Et certes, il n'est gueres possible de trouver une plus grande rapidité de fortune. En moins de trois ans, l'aîné des trois freres obtient le rang de Duc & Pair & le Gouvernement d'une Province considérable. On donna le bâton de Maréchal de France au cadet, afin qu'il épousât avec plus de dignité l'héritiere de la Maison de Pequigni. Nous l'appellerons désormais le Maréchal de Chaunes. Enfin le dernier deviendra bientôt M. le Duc de Luxembourg, en se mariant à l'héritiere de la Maison de Piney-Luxembourg, dont il prit le nom & les armes, comme Cadenet avoit pris le nom & les armes de celle d'Ailli de Pequigni.

1620. *tes durant le regne du Connétable de Luines, pag. 1. 2. &c.* *Journal de Bassompierre.*

Ceux qui déchurent de leurs prétentions au Cordon bleu augmenterent le nombre des mécontens. Le Marquis de Cœuvres étoit allé depuis quelque-temps à Rome en qualité d'Ambassadeur. Il fut si choqué de se voir omis dans la nombreuse promotion, qu'il demanda son rappel. *Je ne puis plus demeurer à Rome avec honneur*, disoit-il. On tâcha de l'appaiser en lui promettant quelque chose qui l'accommoderoit mieux. Luines étoit bienaise de tenir hors de France un homme actif & intriguant, qui pouvoit beaucoup sur l'esprit du Duc de Vendôme. On trouva fort mauvais à la Cour de Rome, que dans la pompeuse cérémonie qui se fit à Paris pour la création des Chevaliers, les Cardinaux ne fussent pas au-dessus des Princes du sang. Telle est la constante & ridicule ambition des gens du Clergé d'un Evêque successeur, si nous l'en voulons croire, de l'Apôtre qui a donné aux Ecclésiastiques les plus vives leçons & les plus grands exemples de modestie & d'humilité. La Cour de France se mocqua de l'arrogance des Cardinaux, comme elle avoit déja fait en quelques occasions. Les Princes du sang n'ayant point voulu donner le pas à des Prêtres, il fallut se retirer, avec une sensible mortification, de la salle où le Roi régaloit ses Chevaliers. Je louerois volontiers les Princes du sang d'avoir soutenu leur rang, s'ils n'avoient pas eu la bassesse de ceder ensuite le pas aux Cardinaux, pour faire leur cour à un premier Ministre revêtu d'une pourpre qui mérite le mépris de toutes les personnes de bon sens.

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 105.*

Vuës secretes des Ministres du Pape & du Roi d'Espagne en France.

Le Duc de Luines occupé de sa fortune & de l'élevation de ses freres, à quoi les Ministres du Pape, du Roi d'Espagne & des Archiducs des Pays-Bas témoignoient prendre un fort grand intérêt, suivoit aveuglement toutes les impressions que ces gens artificieux lui faisoient donner par le Jésuite Arnoux, qu'il écoutoit comme un oracle. Leur grand dessein, c'étoit d'engager le Favori à faire la guerre aux Protestans. Que si cela ne réüssissoit pas, ils se préparoient à fomenter les partis & les factions qui s'augmentoient à la Cour de France, afin que Louis, occupé chez lui d'une maniere ou d'une autre, ne put entrer dans les affaires d'Allemagne. On souhaitoit plus que toute autre chose, qu'il travaillât à ruiner les Réformés pendant que l'Empereur, le Duc de Baviere, & les Princes de la ligue Catholique attaqueroient les Protestans en Allemagne. Le projet en étoit formé. On devoit en commencer l'éxécu-

1620. tion, dès que les affaires de Ferdinand, qui sembloient prendre une meilleure situation, seroient rétablies. La Cour de Rome & le Conseil de Madrid ne comptoient pas trop sur le secours que Louis promettoit à Ferdinand. On ne doutoit pas que le Prince de Condé, plusieurs grands Seigneurs, & les Ministres d'Etat n'eussent quelque égard aux remontrances du Maréchal de Bouillon. Quelle apparence y avoit-il que la France employât ses forces à rendre la Maison d'Autriche plus puissante? Louis devoit affecter une espece de neutralité, & employer tout au plus ses bons offices à pacifier les troubles d'Allemagne. Ainsi la prudence vouloit que les Ministres du Pape & du Roi Catholique en France se bornassent à ces deux choses; à donner de l'occupation à Louis dans son Royaume, afin qu'il ne pût pas secourir le Palatin, que l'Empereur prétendoit chasser de Boheme, & dépouiller ensuite de ses Etats héréditaires; & à faire en sorte que les négociations que la France voudroit entamer, pour la paix de l'Allemagne, fussent favorables aux intérêts de la Maison d'Autriche. Les Espagnols étoient sûrs que les gens que sa Majesté Très-Chrétienne employeroit, auroient des ordres précis de son Favori, de n'être pas trop contraires à Ferdinand. Il ne restoit plus qu'à faire donner Luines dans le piége qu'on vouloit lui tendre pour le porter à pousser les Protestans aux dernieres extrêmités.

Le Roi réitere ses ordres pour la séparation de l'Assemblée de Loudun. *Mercure François.* 1620. *Bernard Histoire de Louis XIII Liv. IV. Vie de M. du Plessis Mornai. Liv. IV. Lettres & Mémoires du même.* 1620.

Arnoux Confesseur du Roi servoit de tout son cœur le Nonce du Pape & l'Ambassadeur d'Espagne, dans le dessein qu'ils avoient d'allumer, s'il étoit possible, une guerre de Religion en France. Et Luines à qui cette conjoncture paroissoit favorable pour obtenir l'épée de Connétable, unique & principal objet de son ambition démesurée; le Favori, dis-je, faisoit aveuglément tout ce que le Jésuite lui suggéroit. On avoit déja causé de furieuses allarmes à l'Assemblée des Réformés à Loudun, en lui envoyant des Commissaires avec un ordre précis de se séparer le 25. Janvier au plus tard. Cela fit juger aux membres de la Compagnie que la Cour ne pensoit nullement à donner satisfaction aux Eglises Réformées sur leurs griefs. L'Assemblée résolut donc d'envoyer de nouveaux Députés au Roi, & de le prier de lui permettre de demeurer à Loudun, jusques à ce que sa Majesté eût répondu aux cahiers qui lui avoient été présentés. On écrivit en même-temps une lettre circulaire à toutes les Eglises Réformées, pour les avertir de ce qui se passoit, pour leur déclarer les raisons que l'Assemblée avoit de ne se séparer point, & pour les exhorter à demeurer fermes & constantes dans l'union qu'elles s'étoient réciproquement promises.

De peur que de si fréquentes remontrances ne rebutassent le Roi, la Haye, qui étoit à la tête de la nouvelle députation, en fit des excuses à sa Majesté d'une maniere fort respectueuse en lui présentant la lettre de l'Assemblée. *Puisque Dieu veut bien être importuné par les prieres de ses créatures*, dit-il, *Nous espérons, Sire, que votre Majesté, qui en est la vive image, ne rejettera pas les très-humbles supplications que nous vous faisons encore, en nous prosternant aux pieds de votre Majesté, pour lui demander quelque soulage-*

*ment à nos maux. Les Assemblées qu'il vous plaît de permettre ne sont pas seulement pour nommer les Députés qui résident à la Cour: leur fin principale, c'est de vous représenter les plaintes de nos Eglises, d'attendre que votre Majesté y ait pourvû, & de remporter dans les Provinces des réponses favorables à nos Cahiers. Nous vous supplions, Sire, de jetter les yeux sur nos malheurs, de nous faire sentir les effets de votre clémence & de votre justice; enfin, d'apporter des remedes salutaires à nos plaies. On tâche de les rendre mortelles en vous détournant de les guérir.* Quelque soumises, quelque pressantes que fussent ces instances, elles ne firent aucune impression sur le cœur d'un jeune Prince que son Favori & son Confesseur formoient à la dureté, & à l'envie d'être obéi sans replique. *Puisque vous n'avez rien de nouveau à me représenter*, dit-il d'un air sévere & impérieux à la Haye, & à ses Collegues, *obéissez & retirez-vous. J'ai fait entendre ma volonté à votre Assemblée par ses Députés précédens, & par les Commissaires que j'ai envoyés à Loudun.* La Haye ayant témoigné vouloir remontrer encore quelque chose, sa Majesté fit signe à l'Huissier du Cabinet d'en faire sortir des gens qu'elle n'étoit pas bienaise d'écouter. Le Chancelier de Silleri tâcha seulement de prévenir les mauvais effets qu'une pareille hauteur pouvoit produire, en disant aux Députés tout consternés, que si l'Assemblée envoyoit des gens pour traiter avec le Conseil du Roi, on trouveroit le moyen d'accommoder les affaires.

1620.

Les Réformés n'étoient pas les seuls qui fissent des remontrances au Roi. Il en essuya de plus fortes & de plus chagrinantes de la part du Parlement de Paris. On y avoit envoyé un Edit pécunaire à vérifier. Les Magistrats y trouverent des difficultés d'autant plus grandes, que les Cours souveraines & subalternes y avoient quelque intérêt. Il s'agissoit d'ériger l'emploi des Procureurs en titre d'Office; bien entendu qu'ils payeroient pour cela une certaine somme d'argent. Quoique, selon la coutume établie depuis long-temps, le Conseil du Roi eût coloré le nouvel Edit du prétexte spécieux du bien public; le Parlement, chagrin de ce qu'en ruinant les gens on vouloit leur faire accroire qu'on leur procuroit de grands avantages, apporta quelques difficultés à l'enregistrement de l'Edit, & ce fut inutilement que le Roi envoya des ordres exprès de passer outre. Irrité de cette résistance, Louis alla au Parlement le 18 Fevrier, suivi du Duc d'Anjou son frere, du Prince de Condé, du Comte de Soissons, & de quelques Seigneurs, pour se faire obéir sans aucune contradiction. Mais il trouva des Magistrats plus intégres & plus courageux que ceux qui ont trahi honteusement leur Patrie par une lâche complaisance pour son fils.

Remontrances du Parlement de Paris au Roi à l'occasion d'un Edit pécuniaire.

*Gramond Historiarum Galliæ. L. V. Piéces curieuses durant le régne du Connétable de Luines. p. 35. 36. 37. Mercure François. 1620.*

Il n'y eut que du Vair, Garde des Sceaux, qui acheva de perdre en cette rencontre l'estime & la réputation que sa droiture & sa probité lui avoient acquise lorsqu'il fut élevé à la seconde Magistrature du Royaume. Pour avoir plus de droit à posséder un Evêché sans faire aucune fonction Ecclésiastique, du Vair s'étoit mis en tête d'être Cardinal. Dans ce dessein il se dévoua entierement au Duc de Luines. Voici donc le Garde des

1620. Sceaux qui parle fort au long dans le Parlement en faveur du pouvoir absolu des Rois, & qui blâme hautement la résistance des Magistrats. *Vous pouvez bien faire une ou deux remontrances*, leur dit-il: *mais si le Roi ne veut pas y avoir égard, vous devez lui obéïr aveuglement. Les Parlemens sont établis pour rendre la souveraine autorité des Rois plus supportable au peuple, & non pas pour leur résister. Dire le contraire, c'est vouloir passer pour ignorant, ou pour rebelle. Comme les Rois, par une sage condescendance, ont soumis leurs Ordonnances & leurs Edits à l'examen du Parlement, ils peuvent lui ôter ce privilége quand ils jugeront à propos. Le refus opiniâtre que vous faites d'enregistrer l'Edit que sa Majesté vous a envoyé est d'un pernicieux exemple. Voulez-vous apprendre au peuple qu'on peut résister à la volonté du Roi, & que les Edits tirent toute leur autorité du consentement que le Parlement y donne?* Du Vair finit sa harangue en menaçant de l'indignation & de la colere du Roi ceux qui refuseroient plus long-temps de lui obéïr. On ne fut pas extrêmement surpris de la servile adulation du Garde des Sceaux. Il avoit dégénéré de son ancienne vertu en plusieurs rencontres: & le monde se persuadoit qu'il y avoit plus d'affectation que de sincérité dans l'austére probité qu'il faisoit paroître avant l'éloignement de la Reine mere.

Verdun, premier Président au Parlement de Paris, entre assez rarement sur la scéne dans l'Histoire de Louis XIII; mais c'est toujours avec honneur. Il témoigna en cette occasion que les nobles sentimens de l'ancienne liberté Françoise n'étoient pas encore éteints dans le cœur des principaux Magistrats. Verdun déclara nettement qu'ils ne cédoient qu'à la violence. *Sire*, dit-il avec beaucoup de courage & de gravité, *nous avons un extrême regret de ce que la nécessité de vos affaires semble vous engager à priver votre Parlement de son ancien droit de connoître des besoins de l'Etat, & de délibérer sur les Edits que vous lui envoyez. Comme l'omission de vous soumettre à cette loi, inviolablement observée de tout temps par vos prédécesseurs, est un presage de la décadence & de la diminution de votre autorité Royale, nous redoublerons désormais nos vœux pour la prospérité de votre Régne. Nous prierons Dieu, Sire, qu'il vous fasse connoître le préjudice que les auteurs de ces conseils violens font à la Majesté du Souverain. Et puisque nous ne pouvons pas en prévenir les suites pernicieuses, nous mettrons dans nos registres, pour la décharge de nos consciences envers Dieu & envers notre Roi, le nom & les qualités de ceux qui vous ont conseillé de n'écouter pas nos justes remontrances.* On croit maintenant en France que l'autorité du Roi est plus grande & mieux établie que jamais, parce que le Parlement est réduit à vérifier les Edits dès que sa Majesté lui envoye. Le sage & judicieux Président de Verdun n'étoit pas de cet avis: & tous les hommes de bon sens n'en feront jamais. Plus le peuple est esclave, plus le Roi perd de la solide & véritable puissance qu'un Prince éclairé doit rechercher.

Servin Avocat Général ne parla pas moins fortement. Après avoir établi le droit incontestable que le Parlement a toujours eu d'examiner les Edits du Roi, & de s'opposer avec respect à ceux qui sont contraires au bien public, l'incomparable Magistrat s'adresse ainsi au jeune Louis. *Ceux*

*qui*

*qui ont donné ce conseil à votre Majesté, de faire enregistrer l'Edit nonobstant les remontrances de votre Parlement, ne vous ont montré, Sire, que la grandeur de votre pouvoir & nous en convenons avec eux ; mais ils devoient vous parler en même temps de ce que la justice & la clémence exigent de vous. C'est une chose étrange que ces gens ne vous ayent pas représenté la misere du peuple pour lequel nous faisons des remontrances. Quel sujet y a-t-il d'augmenter les subsides & les impôts, lorsqu'on devroit les diminuer ? Votre Majesté voudroit-elle obliger ses sujets à quitter leurs biens & leur Patrie, pour aller dans les pays étrangers, où ils trouveroient plus de repos & de douceur ?* Luines, qui avoit accompagné le Roi au Parlement, eut le chagrin & la mortification d'entendre dire à l'Avocat Général, que ceux qui conseilloient au Roi ces levées extraordinaires de deniers, vouloient en profiter. 1620.

Irrité de ce que les Magistrats avoient parlé si librement, encore plus de qu'ils l'avoient clairement désigné, le Duc de Luines persuade au Roi de mander le lendemain les Présidens, le Procureur & les Avocats Généraux & de leur faire une forte reprimande. *C'est une chose inouïe*, leur dit le Garde des Sceaux avec une sévérité affectée, *que les Magistrats ayent parlé au Roi avec autant de hardiesse & de témérité que vous parlâtes hier à sa Majesté. Elle l'a souffert patiemment. Que cela vous apprenne que le Roi a plus de clémence & de bonté qu'aucun de ses Prédécesseurs. Sçachez cependant que les anciens Magistrats ne se sont jamais oubliés de la sorte. Le Parlement n'a pas d'autre autorité que celle qu'il plaît au Roi de lui donner. Si vous séparez une fois vos intérêts de ceux du Roi, on connoîtra votre foiblesse, & vous deviendrez méprisables.* Verdun premier Président voulut inculquer encore au Roi ce qu'il avoit déja remontré à sa Majesté quelques années auparavant, touchant le droit que le Parlement a toujours eu d'examiner les Edits que le Roi leur envoie. Mais du Vair, devenu aussi lâche esclave de la Cour que Silleri l'étoit alors, interrompit le premier Président pour répéter ce qu'il avoit déja dit avant que Verdun prît la parole.

On travaille à l'accommodement de l'affaire de l'Assemblée de Loudun.

*Vie de M. du Plessis-Mornai. Liv. IV. Lettres & Mémoires du même. 1620. Histoire du Connétable de*

La vigueur du Parlement fit rentrer Luines en lui même. Il appréhenda que cette puissante Compagnie ne se déclarât pour la Reine mere, & pour les Seigneurs dont le mécontentement éclatoit par plusieurs endroits. Pour n'avoir pas tant de gens à la fois sur les bras, il chercha les moyens d'apaiser le parti Protestant qui murmuroit plus fort qu'auparavant. Du Vair Garde des Sceaux lui avoit donné mal-à-propos de nouveaux soupçons, dans sa harangue au Parlement pour la vérification de l'Edit. Il y déclara sans façon que le Roi étant obligé de se tenir sur ses gardes contre les Protestans, cette dépense extraordinaire contraignoit sa Majesté à chercher les moyens de la soûtenir de la maniere la moins onéreuse au peuple. Le prétexte parut allégué à contre-temps. Le Maréchal de Lesdiguieres qui étoit venu à Paris pour se faire recevoir Duc & Pair, & le Marquis de Châtillon s'étoient offerts pour accommoder l'affaire de l'Assemblée de Loudun. Ils y travailloient conjointement avec le Prince de Condé & le Duc de Luines. A quel propos du Vair venoit-il donc augmenter les ombrages & la défiance des Réformés ? Etoit-il du

1620. *Lesdiguieres. L. X. Chap. 3. & 4. Journal de Bassompierre. Mercure François 1620.*

nombre de ceux que Bentivoglio Nonce du Pape avoit gagnés pour porter le Roi à tourner ses armes contre ses propres sujets ? Si cela est, du Vair tenta inutilement d'entonner la trompette de la guerre civile. Luines, effrayé du soulevement des Magistrats à la vérification de l'Edit, devint plus traitable, quand il fallut parler de donner quelque satisfaction à l'Assemblée de Loudun. Le Favori eut peur d'avoir trop d'ennemis à combattre, si les Protestans irrités se joignoient aux mécontens, qui parloient déja fort haut à la Cour, dans la Ville, & dans toutes les Provinces.

Lesdiguieres, prêt à vendre ceux d'une Religion qu'il n'avoit jamais aimée que par intérêt, & leurré par les promesses que Déageant lui fit de la part du Roi & de son Favori; Lesdiguieres, dis-je, & le Marquis de Châtillon qui espéroit aussi quelque chose de la Cour, convinrent de certains articles avec le Prince de Condé & le Duc de Luines. En accordant à l'Assemblée la continuation des Places de sûreté pour quatre ans, & la réception de deux Conseillers au Parlement de Paris, les Députés devoient se séparer. Pour ce qui est des autres demandes, le Roi promettoit d'y avoir égard pour six mois, & d'écouter dans sept, tout au plus tard, les remontrances que les Eglises Réformées avoient à faire contre la restitution des biens Ecclésiastiques dans le Bearn. Et parce que tous ces délais sont suspects à l'Assemblée de Loudun, le Prince de Condé & le Duc de Luines s'engagent à faire obtenir un brevet, qui permettra aux Députés de se rassembler, en cas que les promesses de sa Majesté ne soient pas éxécutées. Lesdiguieres avoit envoyé un de ses confidens à Loudun, pour persuader à l'Assemblée d'accepter les conditions de bonne grace; & du Plessis-Mornai, toujours amateur de la paix, joignoit ses instances à celles du Maréchal, afin que l'accommodement se conclût au plutôt. Quelle fut, bon Dieu ! la surprise du sage Gentilhomme, quand il apprit dans ce temps-là même, que le Prince de Condé avoit porté au Parlement de Paris une Déclaration, par laquelle Louis ordonnoit à l'Assemblée de Loudun de se séparer dans trois semaines; faute de quoi les Députés seroient poursuivis comme rebelles & criminels de léze-majesté !

Du Plessis-Mornai s'épuisoit envain à chercher la raison pourquoi le Prince de Condé, qui venoit de se rendre garant de l'éxécution des conditions que le Roi accordoit aux Réformés, avoit parlé dans sa harangue au Parlement, comme si Louis eût résolu de porter les armes contr'eux. *Je ne sçai où j'en suis*, disoit du Plessis, *notre Assemblée se dispose à recevoir ce que le Roi veut bien donner ; & voici une Déclaration foudroyante. On semble nous menacer de nous poursuivre à outrance.* Il ne sçavoit pas, le bon Gentilhomme, que c'étoit une nouvelle tentative des Emissaires du Pape & du Roi d'Espagne. Après avoir rassuré le Duc de Luines, ils le poussérent encore à porter les choses à la derniere extrêmité contre les Protestans. Et le Favori, que son ambition tournoit de ce côté-là, écoutoit ce qu'Arnoux Confesseur du Roi disoit, dès que le violent & artificieux

Jésuite lui protestoit qu'il n'y avoit rien à craindre de la part de la Reine mere, du Duc d'Epernon & de quelques autres Seigneurs. Du Plessis & les autres, qui ne pénétroient pas dans les intrigues des Ministres de la Cour de Rome & de celle de Madrid, conjecturerent que la Déclaration étoit un artifice du Favori pour donner de la couleur aux Edits pécunaires qu'il faisoit publier, & pour arrêter les cris du Parlement. Je ne sçai si cette pensée n'avoit pas quelque fondement. Les Magistrats se plaignoient de ce qu'on faisoit des levées extraordinaires de deniers sans aucun besoin, & que le Favori & ses créatures s'enrichissoient du sang du peuple. Quoiqu'il en soit des motifs véritables du Duc de Luines dans la démarche irréguliere qu'il fit faire à son maître, le Nonce du Pape, l'Ambassadeur d'Espagne, le Jésuite Arnoux, & les pensionnaires de la Maison d'Autriche en triompherent. Sous prétexte d'apaiser le Parlement, on soulevoit le parti Réformé. 1620.

Tout sembloit se disposer à une guerre de Religion. Les Protestans effrayés de la Déclaration parloient déja comme des gens résolus à ne se laisser pas opprimer sans résistance. Ils crioient contre le Maréchal de Lesdiguieres, qui leur devenoit plus suspect que jamais. On se plaignoit de l'ingratitude & de la mauvaise foi du Prince de Condé ; il s'étoit rendu porteur d'une Déclaration contre des gens qui s'étoient employés pour lui faire obtenir sa liberté, & ausquels il offroit caution que Louis éxécuteroit ce que son Altesse leur avoit promis de la part du Roi. Les Prédicateurs de l'Eglise Romaine se mirent à sonner le tocsin contre les hérétiques, à Paris & dans les Provinces. Les écailles tomberent alors des yeux du bon du Plessis. Il s'apperçut d'une conspiration presque générale pour détruire à force ouverte ceux de sa Religion. Du Plessis écrivit fortement au Duc de Monbazon beau-pere du Favori. Il représentoit à ce Seigneur que les affaires sembloient prendre le train qu'elles avoient pris sous le Régne funeste d'Henri III, & qu'on exposoit la France au danger d'être bientôt toute en feu. Du Plessis remontroit encore à Monbazon l'intérêt que le Duc de Luines avoit pour l'établissement de sa fortune, de prévenir toute sorte de guerre civile. Soit que ces remontrances fissent quelqu'effet, soit que Luines & Lesdiguieres changeassent de vuës & de sentiment, les projets des Ministres de Rome & de Madrid contre les Réformés échouerent pour cette fois.

L'Assemblée de Loudun se sépare.

*Vie de M. du Plessis-Mornai. L. IV. Lettres & Mémoires du même. 1620. Journal de Bassompierre.*

Le Maréchal de Lesdiguieres voyant que le Roi & son Favori ne lui parloient point de l'épée de Connétable, que Déageant lui avoit offerte de leur part, fit réflexion qu'il n'étoit pas de son intérêt que les Protestans fussent encore poussés à bout. Le raffiné politique jugea qu'il lui étoit avantageux que le parti Réformé demeurant toujours assez fort pour faire peur à la Cour, elle ne pût se dispenser de ménager le Maréchal, afin qu'il ne se déclarât pas en faveur de ceux qu'elle vouloit ruiner à la premiere occasion favorable : au lieu que le Roi & le Favori le laisseroient mourir en repos, dès qu'il n'y auroit plus rien à craindre du côté des Réformés. Luines se trouva lui même déconcerté par les avis qu'il re-

1620. cevoit de plusieurs endroits, que la Reine mere travailloit sérieusement à former une puissante faction contre lui, & que les premieres personnes du Royaume y entroient. De peur que les Réformés ne se missent encore de la partie, comme ils avoient fait autrefois contre le Maréchal d'Ancre, le Favori laisse là ses premieres pensées d'une guerre de Religion, afin de prévenir l'orage qui le menace. Il prend la résolution de séparer au plutôt l'Assemblée de Loudun, en lui donnant quelque satisfaction. Lesdiguieres & Luines concoururent de la sorte, par des intérêts différens, à guérir les Réformés de leurs soupçons & de leur défiance, à renouer la négociation avec l'Assemblée, & à conclure un prompt accommodement.

Un domestique du Maréchal alla de sa part à Loudun, pour obtenir le consentement de l'Assemblée au second projet d'accommodement, dressé de concert avec le Prince de Condé & le Duc de Luines. Les conditions étoient presque les mêmes. Le Favori plus intrigué que jamais, avoit tâché de les faire paroître plus favorables, afin qu'elles fussent acceptées avec moins de résistance. Du Plessis-Mornai & les principaux Seigneurs Réformés conseillerent à l'Assemblée de s'en contenter: & Luines, toujours plus impatient de la voir séparée, fit avancer le Roi jusques à Orléans; c'étoit pour l'intimider, aussi bien que la Reine mere qui parloit haut. La précaution fut inutile au regard de l'Assemblée. Le Roi reçut à Orléans la nouvelle de sa séparation. Tout s'y passa fort doucement. Elle nomma six de ceux qu'elle jugeoit les plus propres à résider à la Cour, en qualité de Députés généraux des Eglises Réformées, afin que le Roi choisît selon la coutume les deux qui agréeroient le plus à sa Majesté. Chacun s'en retourna fort tranquille dans sa Province. Louis ayant sçû comment les choses s'étoient faites à Loudun, *l'Assemblée m'a obligé*, dit-il; *mais elle n'a pas moins fait pour elle. Je veux désormais traiter mes sujets de la Religion comme les autres.* Certaines gens auront grand soin que le Roi ne demeure pas long-temps dans cette bonne disposition. Peut-être qu'il dissimuloit lui-même. La retraite précipitée du Duc de Mayenne qui s'étoit échappé de la Cour sans rien dire, pour aller dans son Gouvernement de Guienne, donnoit de nouvelles & de plus grandes appréhensions, que la nue, qui grossissoit depuis le commencement de l'année, ne crevât bientôt avec un furieux éclat.

Avis du Président Jeannin sur les affaires d'Allemagne.

La vuë de l'orage prochain détourna le Duc de Luines de son premier projet de faire envoyer un secours considérable à l'Empereur. On levoit des troupes en France sous ce prétexte, que toute l'Allemagne étant en armes, le Roi devoit augmenter ses forces à proportion des mouvemens qui se faisoient dans les Etats voisins. Mais la véritable raison d'un armement extraordinaire, c'étoit la nécessité où se trouvoit le Favori de se tenir sur ses gardes contre ses ennemis. On ne pensoit nullement aux espérances données à l'Empereur. Quand le Conseil de Louis eut examiné avec soin les mesures que sa Majesté devoit prendre par rapport aux affaires d'Allemagne, les Ministres revinrent, à certaines choses près,

au sentiment du Maréchal de Bouillon, que le Roi se rendit l'arbitre des différends survenus dans l'Empire. Y avoit-il un meilleur parti à prendre? Le vieux Président Jeannin fut celui qui ramena les autres à cette opinion. Nous avons ancore son avis qu'il mit par écrit. Voyons comment cet homme consommé dans les affaires d'Etat raisonnoit sur les intérêts de la France par rapport à la situation présente de l'Allemagne & de la Maison d'Autriche. On y remarque avec étonnement, combien ce préjugé, que la ruine de la Religion Catholique seroit suivie de celle de la Maison d'Autriche, servit à Ferdinand. C'est le plus puissant, & presque le seul motif que Jeannin, cet habile politique, allegue pour rendre le Roi son maître favorable à l'Empereur. Prévenu par les clameurs continuelles des Ministres du Pape & du Roi d'Espagne, Jeannin soûtient que la grandeur encore naissante de la Maison Palatine étoit plus à craindre que celle de la Maison d'Autriche, qui commençoit de tomber. Vit-on jamais un plus grand travers dans un homme d'esprit & d'expérience? Suivons un peu Jeannin dans son mémoire.

1620. *Ambassade d'Angouleme. pag. 25. 26. &c.*

Il pose premierement que la Maison d'Autriche est devenue si puissante & si formidable, que tous les Princes de l'Europe ont souhaité son abaissement, & qu'ils ont été obligés d'empêcher du moins qu'elle ne s'agrandît d'avantage. C'est pourquoi, disoit le Président, les Rois de France ont assisté les Princes Protestans d'Allemagne contre Charles-Quint, & les Provinces-Unies contre Philippe Second. *La face des affaires est changée depuis ce temps-là*, continuoit Jeannin. *Il n'y a plus rien qui doive nous induire à faire maintenant du mal à la Maison d'Autriche. Au contraire, si nous voulons raisonner sur les maximes de nos Rois qui ont tâché de tenir la balance égale dans l'Europe, & d'empêcher que le plus fort n'opprimât le plus foible, sa Majesté doit secourir l'Empereur presque dépouillé de son ancien patrimoine, contre un grand nombre d'ennemis fort puissans, qui ne peuvent devenir supérieurs, à moins que la Religion Catholique ne soit en grand danger. Le premier avantage que les Princes séparés de l'Eglise Romaine voudront tirer de leur victoire, ce sera de bannir de l'Allemagne toute autre Religion que la leur. Quoique les Luthériens ne soient pas si violens que les Calvinistes, qui ont toujours usé de cette rigueur, quand ils ont cru pouvoir l'entreprendre avec sûreté; si est-ce pourtant que les uns & les autres seront portés à le faire, tant pour l'avancement & la sûreté de leur Religion, que pour achever de partager entr'eux les grands biens qui restent encore à l'Eglise en Allemagne. Et quand les Protestans y seront devenus les plus forts, il est à craindre que cela n'enfle le courage de ceux qui font profession de la même Religion dans les Etats Catholiques, & qu'ils n'ayent envie de s'y rendre les maîtres, flatés qu'ils seront de l'espérance de tirer de puissans secours d'Allemagne, d'Angleterre, & des Provinces-Unies.* On a raisonné tout autrement en nos jours dans le Conseil du fils de celui dont j'écris l'Histoire. La Maison d'Autriche paroissoit moins puissante que sous Louis XIII. Et cependant on ne s'est pas mis en peine que la Religion Catholique se perdit: que dis-je? que l'Alcoran s'établît sur les ruines de l'Evangile dans le reste de la Hongrie & dans l'Autriche, pourvû que

1620. l'Empereur fût ruiné en Allemagne. Qui étoit le plus habile, de Jeannin, ou de Louvois ? Disons librement la vérité. Il y avoit plus d'apparence de religion & d'équité dans le Conseil de Louis XIII. Et les Ministres de Louis XIV. raisonnoient plus conséquemment, selon les maximes de la fine, mais détestable politique de Machiavel, que Richelieu & Mazarin ont introduite en France.

Jeannin décrit ensuite fort bien la décadence de la Maison d'Autriche, dont tous les gens d'esprit s'appercevoient alors. *La victoire est comme assurée pour les Protestans*, dit-il, *si l'Empereur n'est puissamment secouru des Princes Catholiques d'Allemagne, & du Roi d'Espagne. Mais quelle ressource peut-il espérer de ces deux côtés ? Les Princes Catholiques d'Allemagne n'ont aucune liaison entr'eux : ils sont éloignés les uns des autres : ils arment seulement pour la défense de leur pays. Les Protestans au contraire ont fait de si grands progrès par l'élection du nouveau Roi de Boheme, que les Princes qui voudroient assister l'Empereur semblent n'oser se déclarer, de peur de mettre leurs Etats en danger pour secourir ceux d'autrui. Quelque puissant que soit le Roi d'Espagne, il aura de la peine à mettre beaucoup de troupes sur pied. Ses trésors sont épuisés par les dépenses excessives de son pere. L'Espagne manque d'hommes, à cause des colonies qu'elle envoie aux Indes ; & le banissement des Morisques acheve de la dépeupler. Le Viceroi de Naples a fait sortir d'Italie quatre mille Néapolitains & trois mille Vallons. Le Roi Catholique ne peut pas dégarnir davantage ses Etats d'Italie. Ses meilleures troupes & les plus aguerries sont dans les Pays-Bas. Mais les Archiducs ont envoyé déja dix mille hommes en Allemagne sous la conduite du Comte de Buquoi : & la trève tantôt finie oblige l'Espagne à garder ce qui lui reste de troupes & de forces en Flandres & ailleurs,*

Ne s'imagineroit-on pas que Jeannin va conclure de là que Louis doit envoyer un puissant secours à Ferdinand ? Il s'en donnera bien de garde, l'habile Ministre d'Etat. Toutes ses réfléxions aboutissent à faire comprendre que la France doit tout au plus empêcher, par la voie de la négociation, que les Protestans ne soient en état d'opprimer les Catholiques après avoir ruiné la Maison d'Autriche, & que le Roi doit conserver un certain équilibre entre la puissance de l'Empereur & celle des Princes Protestans. Dès que Jeannin vient à considérer quel secours Louis peut envoyer à Ferdinand, il change tout à coup de langage. Le Président ne croit pas que le Roi doive dégarnir son Royaume, à cause des troubles dont il étoit menacé. Le voila donc qui en revient, après un long circuit, au sentiment du Maréchal de Bouillon, d'envoyer une Ambassade solemnelle à l'Empereur & aux Princes de l'Empire, Catholiques & Protestans ; d'exhorter les uns & les autres à la paix ; de proposer une suspension d'armes & la convocation d'une Diete, où les Princes voisins & désintéressés interviennent, pour chercher les moyens de procurer une bonne paix à l'Empire. L'adroit Jeannin marque à cette occasion comment il faut négocier avec les Princes d'Allemagne qui ont des intérêts si différens. Il veut qu'on entretienne les soupçons & la défiance des Luthériens au regard des Calvinistes ; qu'on insinue aux premiers que l'élé-

vation de la Maison Palatine est plus à craindre que la décadence de celle d'Autriche; qu'on remontre à l'Empereur que la perte d'une bataille entraîneroit celle de ses Etats héréditaires; enfin qu'on fasse entendre aux Princes de la communion du Pape, que les Protestans se trouvant supérieurs, le plus sûr, c'est d'apaiser promptement tous les différends par la négociation, sans s'exposer aux événemens incertains de la guerre. Le mémoire du Président Jeannin parut si bien raisonné, si convenable à la situation des affaires & aux intérêts de Louis, que son Conseil résolut de s'en tenir là. 1620.

Le Roi envoye une grande Ambassade en Allemagne.

Charles de Valois Duc d'Angoulême fut nommé pour être le chef de l'Ambassade. On lui donna pour adjoints le Comte de Béthune, & l'Aubespine de Châteauneuf Abbé de Préaux, l'un Conseiller d'Etat d'épée, & l'autre de robe. Puisieux leur expédia le 8. Avril leur instruction à Fontainebleau. Elle étoit dressée sur le mémoire du Président Jeannin. Les trois Ambassadeurs partirent de Paris le 8. Mai, suivis d'un grand nombre de gens de qualité qui voulurent faire le voyage, & d'un train de quatre cent chevaux. Ils avoient ordre de voir tous les Princes d'Allemagne, de conférer avec les Magistrats des principales villes de l'Union Protestante, d'exhorter les uns & les autres à la paix; enfin d'aller trouver Ferdinand, pour lui faire les complimens du Roi sur son avénement à l'Empire. On devoit protester encore à sa Majesté Impériale, que Louis sentoit une vive douleur des embarras où elle se trouvoit, & qu'il feroit tous ses efforts pour l'aider à s'en tirer heureusement. Après quoi, les Ambassadeurs avoient ordre de représenter à Ferdinand qu'une suspension d'armes & la convocation d'une Diete, pour y travailler à la paix de l'Allemagne, étoit le moyen le plus sûr pour les deux partis, le plus convenable au bien de l'Empire, & le plus avantageux à la Maison d'Autriche.

Mécontentement de la Reine mere, de quelques Princes & de plusieurs grands Seigneurs

Le Duc de Luines pensoit beaucoup plus à prévenir la guerre civile dont la France étoit menacée, qu'à pacifier les troubles de l'Allemagne. La Reine mere, quelques Princes & plusieurs grands Seigneurs ne dissimuloient plus leur mécontentement. Le peuple crioit par tout contre le Favori & contre ses deux freres. En un mot les esprits étoient tellement soulevés à la Cour & à la ville, que Bentivoglio Nonce du Pape se crut obligé d'avertir Luines que sa fortune n'étoit pas si bien assurée qu'il se l'imaginoit. *On ne vous regarde pas comme un Favori, mais comme un Roi*, dit le Nonce à Luines: *craignez que le Roi ne se mette en tête de n'avoir plus de compagnon, & que la France ne veuille obéir qu'à un seul Roi.* Outre le chagrin que Marie de Médicis eut de la Déclaration donnée en faveur du Prince de Condé, elle trouva mauvais encore que la promotion des Chevaliers se fût faite sans sa participation. Il lui sembla que le Favori avoit affecté qu'aucun d'eux ne pût être redevable de son Cordon-bleu à la Reine mere. Luines se réserva tout le mérite de la distinction accordée aux Seigneurs & aux Gentilshommes. On garda seulement quelque bienséance au regard de Marie de Médicis. Le Roi lui fit don-

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 70. 72. & 116. Vie du Duc d'Epernon. Liv. VIII.*

1620. ner avis de la promotion résolue : on lui nomma ceux qu'il avoit choisis ; on lui offrit d'en ajoûter encore quelques-uns, si elle avoit envie de récompenser un ou deux de ses serviteurs. Mécontente de ce que le Roi lui parloit d'une affaire, après qu'elle étoit entierement conclue, & de ce que le Favori n'avoit pas voulu lui laisser la liberté d'exclure certaines gens dont elle avoit sujet de se plaindre, Marie de Médicis reçut froidement les civilités de son fils, sans vouloir demander le Cordon pour aucun de ceux qui étoient à elle.

Richelieu, Evêque de Luçon, ne perdoit pas la moindre occasion de l'irriter contre Luines. L'ambitieux Prélat voyoit bien que le credit de sa maîtresse n'augmenteroit point tant qu'elle seroit éloignée de la Cour & des affaires, & qu'il n'auroit lui même aucune occasion de s'avancer. Le Favori lui avoit fait espérer un Chapeau de Cardinal : mais l'Archevêque de Toulouse, fils du Duc d'Epernon, étoit assûré de la nomination du Roi à la premiere promotion : & Richelieu craignoit que d'autres compétiteurs ne l'emportassent sur lui, à moins qu'il ne se rendit nécessaire à Luines, ou que la Reine mere ne reprît son autorité perdue. Le voilà donc qui se confirme plus que jamais dans la résolution de lier un parti capable de perdre le Favori, ou du moins de le mettre dans l'impuissance de conjurer autrement l'orage, qu'en gagnant celui qui avoit le plus de crédit auprès de la Princesse qui l'avoit formé. *Il faut Madame*, lui disoit sans cesse l'Evêque de Luçon, *emporter par une seconde guerre ce que vous n'avez pû obtenir en faisant la paix. Le Duc de Luines est trop fier de l'appui que le Prince de Condé lui donne. Faites sentir au Favori qu'il se trompe dans ses espérances. En réunissant à vous ceux qui n'aiment pas M. le Prince, vous avez de quoi les déconcerter tous deux.*

L'avis plut à la Reine mere. Condé eut dans ce temps-là même un grand différend avec le Comte de Soissons, second Prince du sang, pour une de ces choses qui ne sont que des bagatelles souvent indignes des personnes du premier rang, & dont les Princes & les Courtisans, séduits par un faux point d'honneur que le Roi a grand intérêt de maintenir, se font des affaires sérieuses & importantes. Le Prince de Condé ayant voulu donner, en qualité de premier Prince du sang, la serviette au Roi, le Comte de Soissons s'en saisit, prétendant que c'étoit une des prérogatives de sa charge de Grand-Maître de la Maison du Roi. Les Princes & les premiers Seigneurs de France faisoient autrefois, à la vérité, de pareilles fonctions auprès des Rois : mais c'étoit comme les Electeurs les font auprès de l'Empereur, au sacre & au couronnement, & tout au plus un jour de mariage, ou de cérémonie extraordinaire. Depuis que les Princes & les premiers Seigneurs ont perdu presque toute leur distinction, ils se sont réduits à faire ce qui ne convient qu'à des Officiers subalternes & à des simples domestiques. D'un autre côté, les Rois bienaises d'avilir & de rendre méprisables ceux que leur naissance ou leur dignité ne rendoit pas fort inférieurs aux têtes couronnées, ont éxigé que les Princes & les premiers Seigneurs s'accoûtumassent à se regarder comme

me des domestiques. Et afin que la servitude fût moins honteuse & plus supportable, les Rois ont voulu que leurs enfans & leurs freres leur donnassent la serviette & la chemise comme les autres. 1620.

Chacun des deux Princes du sang, fort échauffés à qui feroit une fonction de Maître d'Hôtel, tiroit la serviette de son côté, & la contestation augmentoit d'une maniere dont les suites pouvoient devenir fâcheuses, lorsque le Roi les mit tous deux d'accord, en faisant venir le Duc d'Anjou son frere pour lui donner la serviette. Ils furent donc obligés de céder; mais ce ne fut pas sans se dire l'un & l'autre des paroles hautes & menaçantes. Les plus grands Seigneurs de la Cour allerent incontinent offrir leurs services à celui des deux Princes qu'ils considéroient le plus. Guise & les amis du Favori se déclarerent pour Condé. Mayenne, Longueville, & plusieurs autres prirent le parti de Soissons. Il n'avoit encore que dix-sept ans; & la Comtesse sa mere Princesse de bon esprit & de grand courage, le conduisoit dans toutes ses démarches à la Cour. Elle se servit habilement de cette querelle pour faire entrer dans le parti de la Reine mere bien des gens chagrins contre le Favori, & contre le Prince de Condé qui le soûtenoit. La Comtesse avoit envie de marier son fils à Madame Henriette de France, troisiéme sœur du Roi. Persuadée que le Prince de Condé s'opposeroit de tout son pouvoir à une alliance qui donneroit de trop grands avantages à un cadet de sa Maison qui ne l'aimoit point, la Douairiere de Soissons espéroit de venir à bout de son projet par le moyen de la Reine mere, qui ne seroit pas fâchée d'élever le second Prince du sang, & de l'opposer au premier qui la vouloit perdre. C'est pourquoi la Comtesse employoit tout son crédit & toute son adresse à fournir à Marie de Médicis les moyens de reprendre du moins une grande partie de son autorité. Nous allons voir que la plûpart de ceux qui s'étoient liés il y a quatre ans à Luines, pour perdre le Maréchal d'Ancre, s'uniront bientôt à la Reine mere, pour détruire celui qui s'étoit élevé sur les débris de la fortune de son Concini. Heureuse! si Richelieu ne l'eût pas trahie dans cette derniere affaire, comme Déageant & l'Evêque de Luçon lui-même l'avoient sacrifiée dans la premiere, l'un pour se mettre à la place de Barbin, & l'autre pour se conserver dans le poste de Secrétaire d'Etat.

Le Duc de Mayenne fut un des premiers que la Comtesse de Soissons gagna. Il étoit mécontent de ce que le Favori ne le ménageoit pas assez, & de ce qu'on ne lui payoit point certaines sommes dont le Roi lui avoit promis de le rembourser. La Comtesse étoit assurée du Duc de Longueville son beau-fils. Richelieu profita promptement de ces nouvelles brouilleries. Il sçut réünir les esprits chagrins du gouvernement, & les attacher tous aux intérêts de la Reine mere. En fort peu de temps le Comte & la Comtesse de Soissons, le Duc de Vendôme & le Grand-Prieur de France son frere, les Ducs de Mayenne, de Longueville, de Rohan, & de Retz éclaterent contre le Favori. La difficulté c'étoit de mettre Epernon de la partie. On craignoit qu'il ne refusât à cause des grands

1620. Seigneurs qui en étoient déja. Il ne vouloit céder à personne ; & les autres n'aimoient pas à dépendre de lui. On surmonta cet obstacle. Marie de Médicis lui fit de riches présens ; elle lui écrivit des lettres fort engageantes. La bonne Princesse croyoit avoir dit les plus belles choses du monde dans une lettre qu'elle lui envoyoit avec une montre garnie de pierreries. *Les diamans que j'ai fait mettre à la montre qu'on vous rendra de ma part ne sont pas plus à l'épreuve du marteau, que l'affection que j'ai pour vous est à l'épreuve de tout ce qui seroit capable de la diminuer. La générosité avec laquelle vous m'avez servie repasse aussi souvent & aussi régulierement dans mon esprit, que l'éguille marque les heures différentes sur le cadran.* Ces expressions recherchées, qui sont plus du génie Italien, que de la simplicité Françoise, gagnerent moins le Duc d'Epernon, que le plaisir de s'imaginer que la Reine mere ne pouvoit rien faire sans lui, quoique d'ailleurs elle eût les plus grands Seigneurs du Royaume à sa dévotion. Marie de Médicis se plaignoit de ce que son fils n'avoit point éxécuté le Traité fait avec elle dans Angouleme. Que c'étoit flater agréablement la vanité d'Epernon, que de recourir à lui comme au garant de ce que le Roi avoit promis à sa mere ! Le Duc n'étoit pas capable de résister à une tentation si délicate. Il pensa dès-lors à servir tout de bon Marie de Médicis.

Le Duc de Savoye ne pouvoit pas demeurer long-temps en repos. N'ayant plus rien qui l'occupât en Italie, ou en Allemagne, il commençoit d'entrer dans les brouilleries de la Cour de France. Son Altesse étoit mécontente du Favori & des Ministres. On ne payoit point les pensions promises à Charles Emmanuel & à ses enfans. Le Cardinal de Savoye n'avoit eu aucun bénéfice dans la derniere distribution, quoique le Roi lui en eût fait espérer, en lui donnant le beau titre de Protecteur de la Couronne de France à Rome ; enfin on cessoit d'entretenir une Compagnie de Gendarmes au Prince de Piémont. Si Charles Emmanuel voulut tout de bon se déclarer pour la Reine mere, ou si ce ne fût qu'un artifice du Duc qui prétendoit se faire rechercher par le Roi, je ne puis pas le déterminer. Quoi qu'il en soit, la Cour en eut la peur toute entiere. Le Maréchal de Lesdiguieres s'en étoit retourné dans son Dauphiné incontinent après l'accommodement de l'affaire de l'Assemblée de Loudun. Le Roi lui écrivit de veiller sur les démarches du Savoyard, parce qu'on étoit averti de bonne part qu'il étoit d'intelligence avec Marie de Médicis. Lesdiguieres, toujours un des plus intimes confidens de Charles Emmanuel, répondit à sa Majesté des bonnes intentions de la Maison de Savoye. Mais il se servit habilement de l'occasion pour remontrer au Roi que le Duc de Luines & les Ministres avoient eu tort de négliger ce Prince, & pour persuader à sa Majesté qu'il étoit à propos de ménager la Maison de Savoye.

*Histoire du Connétable de Lesdiguieres. L. X. Chap. 4.*

Luines travailloit de son côté à se fortifier contre le grand nombre d'ennemis qu'il se voyoit sur les bras. Il se tenoit assuré du Prince de Condé ; & son grand dessein, c'étoit de mettre encore le Duc de Guise dans ses intérêts. On proposa pour cet effet un double mariage dans la Maison

Le Roi fait diverses tentatives pour engager

de Guise. Condé donnoit sa fille au Prince de Joinville fils aîné de Guise; & le Duc de Joyeuse, son troisiéme fils, devoit épouser la fille du Duc de Luines. On dressa des articles, quoique ces deux derniers fussent des enfans encore à la mammelle. On dit que le Duc de Guise, prenant la plume pour le signer, fit semblant de rêver à la maniere d'un homme qui cherche à se souvenir de quelque chose. Le Roi lui ayant demandé le sujet de sa rêverie subite; *je vous proteste Sire*, dit-il, *que j'ai oublié mon nom: je tâche de le rappeller dans ma mémoire.* Quelques-gens sourirent alors. Ils comprenoient fort bien que le Duc vouloit dire qu'il craignoit de n'être plus ce même Guise, chef d'une branche de l'ancienne Maison de Lorraine, alliée à tout ce qu'il y avoit de plus grand dans l'Europe, lequel immédiatement après avoir signé les articles du mariage de son fils aîné avec une Princesse du sang, promettoit de donner la troisiéme à la fille d'un homme tout nouvellement sorti de la fauconnerie du Roi. On parloit encore de marier le Duc d'Anjou à la Princesse de Monpensier fille de la Duchesse de Guise, & de donner Henriette de France au Comte de Soissons. Ce fut un prétexte d'envoyer Brantes, frere du Favori, à Angers. Nous le nommerons désormais le Duc de Luxembourg. Il devoit demander le consentement de Marie de Médicis pour le mariage de ses deux enfans, & lui proposer de venir à la Cour. On espéroit que son parti, qui grossissoit tous les jours, se dissiperoit, dès qu'elle seroit auprès du Roi, qui la feroit observer avec soin. La Reine mere parut contente des mariages projettés. *On finira l'affaire*, dit-elle, *quand je serai à la Cour.* C'étoit donner une ouverture à Luxembourg de la presser de s'y rendre au plutôt. Il n'y manqua pas. *Je ne puis y aller avec honneur*, repartit-elle, *à moins que le Roi ne donne une Déclaration capable de réparer l'injure faite à ma régence dans celle que M. le Prince a obtenue.*

1620. Marie de Médicis à venir auprès de lui.

*Gramond Historiarum Galliæ. Lib. V. 1620.*

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag.* 106. 107. 108. *&c.*

Luxembourg ne put tirer autre chose d'une Princesse irritée, que la retraite du Duc de Mayenne rendoit encore plus fiere, & plus ferme dans la résolution de se venger du Favori. Mayenne partit de Fontainebleau sans prendre congé du Roi, & il alla en grande diligence dans son Gouvernement de Guienne. On ne douta plus à la Cour que la partie ne fût liée, & que la guerre civile ne se rallumât bientôt en France. Le Maine, confident du Favori, eut ordre de courir au plutôt en Guienne, & d'y porter des lettres du Roi au Gouverneur des Places importantes, & sur tout à celui de Blaye. Louis les exhortoit à lui demeurer fideles, & à n'entrer point dans les factions qui se formoient contre son service. Le Duc de Monbazon fut dépêché à la Reine mere. Il devoit lui faire de nouvelles instances de la part de Louis de venir auprès de lui, & la menacer même, *que si elle ne vouloit pas faire la chose de bonne grace, on l'iroit querir.* Le Roi s'avança en effet à Orléans. Comme l'Assemblée de Loudun s'étoit déja séparée, le monde jugea que le dessein principal du voyage, c'étoit d'intimider Marie de Médicis constante dans sa résolution de demeurer à Angers. Elle allégua diverses raisons à Monbazon pour se dispenser d'aller à la Cour. Louis fort chagrin de l'inflexibilité de sa mere

*Lumieres pour l'Histoire de France.*

1620. prit alors la route de Paris. On blâma le Favori d'avoir fait faire une démarche au Roi, qui ne servoit qu'à donner de nouveaux ombrages à une Princesse déja fort effarouchée. Luines s'en excusa en disant que le Roi n'avoit rien voulu omettre de ce qui pouvoit rassûrer Marie de Médicis, & qu'il avoit offert à sa mere d'aller au devant d'elle jusques à Tours. La défaite paroissoit pitoyable. On voyoit fort bien que le Roi ne s'en seroit pas retourné sur ses pas, s'il se fût senti assez fort pour aller tirer sa mere d'Angers, comme il fit quelque-temps àprès. L'Evêque de Luçon n'étoit pas encore gagné.

*Vittorio Siri Memorie re- 1620. pag. 110. 111. 113. 122.*

Le pauvre Duc de Luines se trouvoit fort embarrassé. Le Prince de Condé l'exhortoit de toute sa force à n'avoir plus de ménagemens pour une Princesse qui se déclaroit son ennemie irréconciliable, & à la réduire une bonne fois. Le Cardinal de Retz, le Jésuite Arnoux, & quelques autres confidens du Favori, lui conseilloient le contraire. Ceux-ci craignoient que Condé, devenu trop puissant par l'entier abaissement de la Reine mere, ne pensât à se rendre le maître absolu de tout, à diminuer l'autorité du Favori, & à ne mettre que ses créatures en place. Le Nonce Bentivoglio, réfléchissant sur cette situation de la Cour de France, écrivoit de fort bon sens à Rome, que Louis ne se mettoit pas en peine d'être Roi, puisqu'il s'appliquoit si peu à ses affaires. *L'autorité souveraine*, ajoûtoit-il, *est ici à proprement parler un bénéfice vacant. Le Duc de Luines, qui en jouït, veut s'en conserver la possession. La Reine mere, le Prince de Condé, le jeune Comte de Soissons même, les Ministres d'Etat, quelques grands Seigneurs, tous ces gens-là disputent en divers manieres le bénéfice au Favori. A moins que le Roi ne se réveille de son assoupissement, il est à craindre que chacun des contendans n'attrappe un morceau, & que Louis n'ait plus que le nom de Roi.* Luines qui voit bien que le contrepoids de la Reine mere ne lui est pas inutile contre le Prince de Condé, & qu'un Favori se maintiendra mieux entre deux puissans partis qui doivent le rechercher à l'envi, à cause du grand crédit qu'il a sur l'esprit de son maître; Luines, dis-je, fait encore de nouveaux efforts pour dissiper les soupçons de Marie de Médicis.

Blainville alla plusieurs fois à Angers pour la fléchir. Il lui promit les choses du monde les plus avantageuses de la part du Favori, si elle revenoit à la Cour. Mais Blainville gâta tout en voulant lui persuader que Luines étoit fort bien intentionné pour elle. *M. le Duc de Luines a toujours eu infiniment de respect pour vous, Madame,* lui disoit-il. *On lui a souvent parlé de mettre votre Majesté à Vincennes, ou de la reléguer à Florence. Quelques-gens lui ont donné des conseils plus violens : ils ont tâché de lui persuader que sa fortune ne seroit jamais bien assurée, tant que votre Majesté pourroit la traverser. M. de Luines a rejetté ces propositions avec indignation, avec horreur. Quelle difficulté votre Majesté peut-elle raisonnablemant faire de se fier à un homme qui ne pense qu'à se conserver les bonnes graces du Roi par des moyens innocens & honnêtes.*

Ces remontrances firent un effet directement contraire à ce que Luines & Blainville attendoient. Marie de Médicis venant à réfléchir sur les

dangers qu'elle avoit courus & qu'elle pouvoit courir encore, sa frayeur fut si grande, qu'elle résolut de ne s'exposer pas une seconde fois. *Je ne trouve aucune sûreté pour moi a la Cour*, répondit-elle à Blainville. *Si le Roi veut bien permettre que quelques Princes étrangers, ou certains de France soient garants que je n'y serai point maltraitée, je suis bienaise de vivre auprès de lui. Je me contenterai même de la parole de M. de Guise, ou de l'assurance du Parlement de Paris.* Toutes ces réponses ne tendoient qu'à rendre la négociation plus difficile, & à trainer l'affaire en longueur. Il paroissoit que Marie de Médicis cherchoit à mettre de son côté ceux qu'elle demandoit pour garants. On crut que les Archiducs des Pays-Bas, ou le Duc de Savoye, étoient les Princes étrangers qu'elle vouloit pour caution. Le Roi la soupçonnoit d'avoir de grandes intelligences à la Cour de Bruxelles & à celle de Turin. Le Nonce Bentivoglio se donnoit de grands mouvemens en apparence pour ajuster les affaires. Mais & le Ministre du Pape & ceux du Roi d'Espagne, voyant que leur projet d'une guerre de Religion échouoit, furent bienaises que le Roi, occupé chez lui d'une autre maniere, ne pût se mêler des affaires d'Allemagne que par la voie de la négociation. 1620.

Les Ducs de Mayenne & d'Epernon étoient les deux Seigneurs les plus capables de faire bien valoir les prétentions de la Reine mere. Le Favori tenta de les ramener. Bellebat fut envoyé au Duc de Mayenne. Il lui portoit des lettres fort obligeantes du Roi, qui invitoit le Duc à revenir auprés de sa Majesté. Mayenne s'excusa le plus honnêtement qu'il pût. *Je suis plus utile au Roi dans mon Gouvernement qu'à la Cour*, disoit-il. Et dans la réponse à la lettre de Louis, il fit mille protestations d'un attachement inviolable au Roi, & d'une volonté sincere de n'entrer dans aucune faction contraire au service de sa Majesté. La Cour ne se contenta point de ces termes généraux, qui signifient ce que chacun veut. Elle étoit bien avertie que Mayenne entretenoit une grande correspondance avec les Ducs de Montmorenci & d'Epernon; que le Parlement de Bourdeaux étoit à sa dévotion; que le Duc étoit allé à Blaye pour gagner Aubeterre Gouverneur de la Place, mécontent de ce qu'il n'avoit pas eu le Cordon-bleu; enfin, qu'il négocioit avec tous ceux qui commandoient dans le voisinage de la Guienne. Le premier que Luines dépêcha au Duc d'Epernon, ayant rapporté seulement ce que le vieux courtisan ne cachoit à personne, & ce qu'il étoit bienaise de faire sçavoir au Favori, on lui envoya Toiras homme habile & pénétrant. Il trouva le Duc dans sa maison de Plassac, qui lui montra en riant des instrumens pour cultiver des fleurs & des arbres. Toiras ne fut pas si simple que d'en croire Epernon sur sa parole. Il étoit trop visible que le Duc pensoit à toute autre chose qu'au jardinage. Epernon, qui avoit conçu de l'estime pour Toiras, s'ouvrit enfin un peu plus à lui. *J'ai sujet de me plaindre*, dit-il, *de ce que M. de Luines n'a pas tenu les paroles qu'il m'avoit données. Mais à Dieu ne plaise que j'entre jamais dans une guerre civile pour mes intérêts particuliers. Je serai ami & serviteur de M. de Luines, dès que la Reine mere sera contente de lui.*

Luines tâche de ramener les Ducs de Mayenne & d'Epernon.

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag.* 111.

*Vie du Duc d'Epernon. Liv. VIII.*

1620.

Le Comte & la Comtesse de Soissons, le Duc de Vendôme & plusieurs autres Seigneurs se retirent de la Cour.

Tout cela jettoit le Favori dans une étrange perplexité. Elle devint encore plus grande, quand il apprit que le Duc de Vendôme, qui s'étoit retiré d'abord dans sa maison d'Anet, avoit pris le chemin d'Angers. Le Duc de nemours y arriva presqu'en même-temps. Enfin, Bassompierre vint dire à Luines, que la Comtesse de Soissons se préparoit à partir avec son fils, & que le Grand-Prieur de France les accompagnoit. On proposa d'abord de les arrêter : mais, quand il fut question de prendre des mesures pour l'éxécution, le Duc de Luines se trouva tellement embarrassé qu'il ne sçavoit à quoi se résoudre. Il consulta Bassompierre. L'adroit, & peut-être malin Courtisan, sembla prendre plaisir à le jetter dans une plus grandre incertitude, en lui proposant divers expédiens. Bassompierre, content d'avoir fait sa cour en rapportant ce qu'il avoit appris du complot, ne vouloit-il point donner le temps à la comtesse & aux autres de s'enfuir, pendant que Luines délibéreroit? Plus incertain qu'auparavant, le Favori demanda le sentiment des Ministres d'Etat. Bassompierre s'offre à les aller consulter de sa part. Le Cardinal de Retz & quelques autres n'osoient conseiller qu'on arrêtat un Prince du sang. Ils craignoient que sa mere, ou lui ne s'en vengeassent un jour. On s'arrêta donc au sentiment du Président Jeannin. *Il faut laisser partir M. le Comte & Me. la Comtesse*, disoit-il. *Quel avantage peuvent-ils apporter au parti de la Reine mere. Ils causeront de nouveaux embarras & de la division par leurs prétentions & par les espérances dont ils se flatent. Puisque le fils & la mere sont mal-intentionnés pour le service du Roi, ne vaut-il pas mieux qu'ils soient hors de Paris? Sa Majesté n'oseroit en sortir, s'ils y demeuroient. Tous les Princes s'en iront : ayons un peu de patience. Ils écouteront bientôt les propositions qu'on peut faire à chacun en particulier. Dès que vous en ramenerez un, les autres le suivront de près, semblables à des moutons qui sautent tous après celui d'entr'eux qui a le premier franchis le pas.* L'avis parut d'autant meilleur, que le Roi s'en étoit bien trouvé plus d'une fois. On laissa faire tous ceux qui eurent envie de se retirer de la Cour.

*Journal de Bassompierre.*

Révolution à la Cour d'Espagne

Celle d'Espagne eut ses révolutions comme les autre. Sandoval Duc de Lerme, & depuis Cardinal, avoit Gouverné avec une autorité absoluë depuis le commencement du regne de Philippe III. mais ce fut avec si peu de bonheur ou d'habileté, que ses ennemis eurent de fréquens sujets de crier contre son ministére. Roderic Calderon, qu'il avoit élevé à la charge de Secrétaire d'Etat, ne fut pas moins puissant auprès du Duc, que le Duc auprès du Roi. Le Favori du premier Ministre étoit celui qui avoit le plus de crédit à la Cour. Mais l'orgueil de Calderon, qui de fils d'un pauvre soldat de la citadelle d'Anvers devint extrêmement riche & puissant, fut bientôt insupportable à tout le monde. On l'accusoit de plusieurs crimes énormes. Les ennemis du Cardinal Duc disoient, qu'il s'étoit servi de Calderon pour empoisonner la feuë Reine d'Espagne, & pour commettre plusieurs autres violences atroces. Soit que Sandoval ne sentît pas sa conscience assez nette ; soit qu'il craignît les effets de l'envie & de la jalousie des Grands presque tous soulevé contre lui ; San-

*Nani Historia Veneta. L. IV.*

doval, dis-je, fut bienaise de prendre la pourpre de Cardinal. Elle est d'un grand usage pour se mettre à couvert d'une infinité de recherches & de poursuites. On ne sçait si le Duc d'Uçeda avoit quelque chagrin secret contre le Cardinal Duc, ou s'il voulut habilement prendre quelques précautions pour n'être pas enveloppé dans la disgrace de son pere, & pour remplir même sa place. Quoiqu'il en soit, il y eut cela d'extraordinaire dans la chute du premier Ministre d'Espagne, que son fils sembla y contribuer plus qu'un autre. Et lorsque le Cardinal Duc faisoit encore quelques efforts pour se maintenir, Uçeda se servit du Confesseur du Roi pour achever de perdre son pere dans l'esprit de sa Majesté. Lerme eut ordre de se retirer dans une de ses terres : Uçeda devint le maître des affaires ; & Calderon, chargé de toute la haine public, fut condamné quelque-temps après à mourir par la main du boureau. Ses Juges le déclarerent innocent de l'accusation intentée contre lui d'avoir empoisonné la Reine.

1620.

Le Duc d'Offone pense à se faire Roi de Naples.

Don Pedro Giron Duc d'Offone, Viceroi de Naples, avoit marié son fils à la fille du Duc d'Uçeda, il espéroit que cette alliance lui feroit obtenir plus facilement la continuation de son emploi, malgré les oppositions de la Noblesse Néapolitaine qui le haïssoit mortellement, & qui envoyoit sans cesse des mémoires & des plaintes contre lui à la Cour de Madrid. Offone avoit pris un soin particulier de se faire aimer du peuple, & de le mettre à couvert de la tyrannie des Seigneurs du Royaume. Qu'il y avoit plus de politique & de dissimulation, que d'amour de la justice dans cette droiture affectée, la suite en fut une preuve manifeste. La Noblesse Néapolitaine le remarquoit assez : l'envie de se défaire d'un Viceroi, qui par des maximes opposées à celles de ses prédécesseurs sembloit vouloir s'enrichir aux dépens des Nobles, en soulageant le peuple, étoit cause qu'on envenimoit & qu'on donnoit des interprétations sinistres à tout ce que le Viceroi faisoit de meilleur en apparence. Il avoit gouverné avec une autorité souveraine durant le ministére du Cardinal Duc de Lerme : mais la face des affaires changeoit, quoique le Duc d'Uçeda succédât à son pere. Uçeda, qui avoit décrié lui même l'administration du Cardinal Duc, ne se faisoit pas une affaire de conserver ceux que son pere avoit mis en place. Si l'ambition du Duc d'Uçeda le portoit à sacrifier à la haine publique le plus intime confident, & pour ainsi dire le premier Ministre de son pere, & à le reléguer lui-même dans ses terres, Offone sembloit ne devoir pas espérer qu'Uçeda eût plus d'égard à l'alliance qu'ils avoient contractée ensemble par le mariage de leurs enfans, qu'il n'en avoit eu pour les liens les plus sacrés de la nature. Le Viceroi craignoit encore que ses ennemis ne trouvassent de quoi le perdre sans ressource à la Cour, Il s'étoit soutenu principalement par ses intrigues avec Calderon ; il lui avoit fait confidence de ses desseins & de ses actions les plus secretes : tout pouvoit se découvrir dans les papiers de Calderon saisis pour lui faire son procès. Dans une si grande agitation d'esprit, Offone, qui désespéroit presque de trouver de la sûreté pour

*Nani Historia Veneta. L. IV. Histoire du Connétable de Lesdiguiéres. L. X. Chap 1.*

1620. sa personne s'il retournoit en Espagne, commença de prêter l'oreille aux insinuations de La Verriere, Gentilhomme François & Capitaine de ses Gardes, qui lui parloit sans cesse de profiter de l'occasion de se faire Roi de Naples, & peut-être des deux Siciles.

Elle auroit pû tenter un homme moins ambitieux & moins entreprenant que le Duc d'Ossone. Il lui sembla que la chose valoit bien qu'on prît secretement quelques mesures, & qu'il sondât du moins la disposition de ceux dont le secours lui seroit nécessaire pour réüssir dans une pareille entreprise. Le Viceroi fut d'autant plus hardi, que son fils étoit alors auprès de lui. Il l'avoit fait venir à Naples avec sa nouvelle épouse. De maniere que la Cour de Madrid n'avoit plus, pour ainsi dire, d'ôtage de la part du Duc d'Ossone; au lieu qu'il en avoit un dans la personne de la fille du Duc d'Uçeda. Cette considération devoit porter le premier Ministre à défendre, ou du moins à ménager le Viceroi de Naples. *Vous ne pouvez presque plus douter que vous ne soyez bientôt perdu à la Cour de Madrid*, disoit Verriere au Duc d'Ossone. *Le premier Ministre votre allié ne veut pas, peut-être n'est-il pas capable de vous défendre contre la malignité opiniâtre de vos ennemis. Voici, Monseigneur, une belle occasion, je ne dis pas de mettre votre fortune à couvert; mais de l'augmenter d'une maniere digne de la réputation que vous avez acquise dans le monde. Le temps des révolutions extraordinaires, c'est le temps le plus propre à l'éxécution des grands desseins. Mais il faut un peu de diligence dans ces momens précieux. La témérité y est souvent plus nécessaire qu'une lente & mure délibération. Tous les hommes meurent également. La gloire qu'ils ont méritée durant leur vie, c'est la seule distinction qui leur reste après la mort. Votre personne ne seroit pas en sûreté à Madrid. Dans cette situation, un cœur noble & élevé doit chercher du moins à montrer au monde, que ses ennemis n'avoient pas tort de vouloir se défaire d'un Seigneur dont le mérite & la réputation donnoient même de l'ombrage à un puissant Monarque.*

Non content d'exciter la vanité naturelle du Viceroi, Verriere lui représentoit encore que l'entreprise étoit extrêmement facile. *Vous avez*, poursuivoit-il, *une armée de quinze ou seize mille hommes, vingt galéres & autant de galions bien armés & bien équipés. La plus grande partie de l'artillerie, & les meilleures Places du Royaume sont entre vos mains. Trouvera-t-on jamais une conjoncture plus favorable? Toutes les Puissances de l'Europe conspirent à l'abaissement de la Maison d'Autriche. La Boheme, la Hongrie, & plusieurs Provinces voisines, sont ou révoltées ou prêtes à secouer le joug. Une partie des meillenres troupes du Roi Catholique marche au secours de Ferdinand. L'autre n'ose abandonner les Pays-Bas. Que sçait-on si les Etats des Provinces-Unies, impatiens de profiter de l'occasion, ne rompront point la tréve? Le Duc de Savoye meurt d'envie de se jetter sur les Milanois. Les Vénitiens s'intriguent pour soulever toute l'Italie contre la domination Espagnole. Où le Conseil de Madrid trouvera-t-il des troupes à vous opposer? En Espagne? on y manque d'hommes. En Sicile? Elle est menacée d'une invasion des Turcs. Dans le Duché de Milan? Les mouvemens continuels de Charles Emmanuel & des Vénitiens*

*Vénitiens tiennent le Gouverneur en échec. Le Royaume de Naples est donc à votre discretion, Philippe n'est point en état de vous empêcher de vous en rendre le maître, quand il vous plaira. Dès que vous aurez levé l'étendard, la France & les autres Puissances jalouses de la grandeur de la Monarchie d'Espagne peuvent-elles manquer de se déclarer pour vous?* 1620.

Le Duc d'Ossone opposoit deux choses à son confident; la difficulté de gagner une Armée composée de nations différentes, d'Espagnols, de Vallons, d'Italiens, de François, & l'arrivée prochaine du Prince Philibert de Savoye Généralissime de la mer. Le Roi d'Espagne l'envoyoit à Naples sous le prétexte d'un armement contre les Turcs; mais on croyoit que Philibert avoit un ordre secret de veiller sur les desseins & sur les actions d'un Viceroi que la Noblesse du pays tâchoit de rendre suspect. *Ces réfléxions ne doivent pas vous arrêter, Monseigneur*, repliqua Verriere au Duc, *les Italiens & les François de l'armée se déclareront pour vous à la premiere sollicitation. Les Espagnols & les Vallons, nous les ferons bien donner dans le piége. Que l'on demeure quelque temps sans les payer; la plûpart se mutineront infailliblement. Vous ne l'ignorez pas: lorsque le plus grand nombre commence une sédition militaire, le reste suit bientôt. Vous pourrez alors gagner les Espagnols & les Vallons en rejettant sur les Trésoriers du Roi la négligence de payer les troupes. Et si vous leur distribuez un peu d'argent de votre bourse particuliere, ils vous éleveront au Ciel, ils feront tout ce que vous voudrez. Il ne restera plus qu'à fomenter le mécontentement, & à faire sentir aux soldats qu'une révolte ne se pardonnant guéres, il est de leur sûreté de se mettre à couvert du ressentiment de la Cour de Madrid. Charmé de votre générosité, ils se jetteront d'eux-mêmes entre vos bras. Pour ce qui est du Prince Philibert, on peut se cacher à lui. S'il demande des hommes & des vaisseaux; c'est à vous de lui fournir ce que vous jugerez à propos. Donnez ceux qui sont moins à votre dévotion. Il est facile de ménager si bien les choses, que vous demeuriez toujours supérieur. Que pourra-t-il faire alors contre vous?*

Le désespoir jette les lâches dans la crainte & dans l'abattement, au lieu qu'il donne de la colere & de la résolution aux gens de cœur. Ossone qui enrageoit de ne voir plus de jour à se maintenir dans son emploi, après avoir travaillé plus qu'aucun autre à relever la réputation de son Prince presqu'entierement perduë en Italie; Ossonne, dis-je, se rendit à des remontrances qui flatoient son humeur ambitieuse & vindicative. Toujours maître des passions diverses dont il étoit agité, il eut la prudence de ne rien précipiter. Le Viceroi voulut premierement voir quel secours il devoit attendre des Puissances voisines & intéressées à l'abaissement de la Maison d'Autriche. Il dépêcha Veynes, Gentilhomme Dauphinois, en France, avec ordre de sonder en passant le Duc de Savoye & le Maréchal de Lesdiguieres. Ossone fit tenter encore le Sénat de Venise. Il étoit bien difficile que des gens qui haïssoient mortellement le Viceroi de Naples à cause de ses entreprises continuelles dans leur golphe, & qui l'avoient accusé d'avoir voulu mettre leur ville à feu & à sang, voulussent l'aider à se faire Roi. Cependant Ossone se flata

1620. que la passion que les Vénitiens témoignoienr de voir les Espagnols chassés de l'Italie, les porteroit du moins à recevoir les excuses qu'il leur envoyoit faire de tout ce qui s'étoit passé. Il en rejettoit la faute sur le Conseil de Madrid, qui lui avoit envoyé des ordres précis. Soit que le Viceroi fût trop généralement haï des premiers de la République; soit qu'ils se défiassent des forces & de la dextérité du Duc d'Ossone pour réussir dans un si grand projet, on ne voulût point y entrer. En attendant le retour de Veynes, le Viceroi redoubla ses soins & son application pour gagner les bonnes graces des habitans de Naples. Le Magistrat qui s'y nomme *l'Elu du peuple*, homme d'esprit & entreprenant, fut de l'intrigue. Il servit si bien le Duc d'Ossone, que la multitude, charmée du Viceroi le plus humain & le plus juste en apparence qu'elle eût encore vû, étoit disposée à faire tout pour lui. Une action du Duc acheva de gagner le peuple. En passant par l'endroit où les vivres apportés au marché se pesent pour faire payer l'impôt mis dessus, le Viceroi tire son épée & coupe les cordes qui soutenoient les balances, en donnant à entendre que dans sa pensée les hommes doivent jouïr aussi librement des fruits de la terre, que de la lumiere & des influences du Ciel.

Les incertitudes du Conseil de France sont cause que le Duc d'Ossone se désiste de son entreprise.

*Histoire du Connétable de Lesdiguieres. L. X. Chap. 1. & 2.*

Charles Emmanuel & Lesdiguieres ne manquerent pas d'approuver le dessein du Duc d'Ossone. Le Maréchal en écrivit aux Ministres de France, & le Prince de Piémont, qui se trouvoit alors à Paris pour la conclusion de son mariage avec la sœur du Roi, remontra souvent à Louis & à son Conseil, combien il étoit important d'aider le Viceroi de Naples, & de profiter de son ambition pour chasser les Espagnols de l'Italie. Soit que les brouilleries domestiques occupassent trop les Ministres de France; soit que Luines pensât plus à l'établissement de sa fortune qu'aux véritables intérêts de son maître; soit que certains Pensionnaires secrets du Roi d'Espagne détournassent habilement un coup qui pouvoit être fatal à sa grandeur, le Conseil de France ne répondit point avec chaleur aux propositions du Duc d'Ossone. L'affaire fut renvoyée au Duc de Savoye & au Maréchal de Lesdiguieres parceque étant plus près de l'Italie, ils pouvoient mieux juger des mesures qu'il faudroit prendre. Le Viceroi fut assez content de cette réponse. Il crut venir plus promptement à bout de son projet, s'il avoit seulement à traiter avec le Duc de Savoye & avec le Maréchal de Lesdiguieres, gens à sa portée, & capables de bien conduire les plus grandes affaires. Ossone continua de se fortifier, & d'éluder les propositions artificieuses que ceux du Conseil d'Etat lui faisoient, de disperser en différens endroits les forces qu'un Viceroi dont ils croyoient devoir se défier ramassoit dans le cœur du Royaume. Le Duc se confirmoit d'autant plus dans son dessein, que la Noblesse Néapolitaine faisoit encore de nouvelles députations à la Cour de Madrid contre lui. Il s'appliqua même à gagner à force de présens Borghese Cardinal, neveu, persuadé que pour réüssir dans son entreprise il devoit faire du moins en sorte que le Pape ne lui fût pas tout-à-fait contraire.

Verriere pressoit le Viceroi de ne perdre point de temps. *Monseigneur*, lui disoit-il, *un pareil projet ne s'exécute pas impunément à demi. Dès que vous serez suspect à la Cour de Madrid, il n'y a plus de sûreté pour vous en Espagne. Espérer de s'élever seulement au-dessus de la condition de sujet, c'est un crime qui ne s'y pardonne pas. Les belles promesses que le Roi Catholique vous fera désormais, ne seront que des pieges tendus pour vous tirer d'un pays où vous êtes trop puissant, & pour vous mettre ensuite entre les mains des Magistrats. Les principaux Seigneurs de Naples se liguent contre vous; ils ne vous laisseront jamais en repos. Le moyen le plus sûr de les arrêter, c'est de vous mettre en état de les punir comme des sujets, au lieu de vous amuser à les combattre comme des ennemis. Tout le peuple est pour vous. On vous menace de vous demander compte de votre administration. Montez sur le trône qui se présente à vous; & vos ennemis deviendront vos comptables.* Quelque grande que fût la disposition du Duc d'Ossone à suivre les avis de son confident, il voulut avoir encore des assurances plus positives du secours qu'il devoit attendre du Roi de France. On renvoya Veynes à Turin, à Grenoble, & à Paris 1620.

Le Duc de Savoye & le Maréchal de Lesdiguieres agirent fortement auprès du Roi pour obtenir de bonnes paroles en faveur d'Ossone. Mais les Ministres de Louis lui conseillerent de promettre quelques assistances sous main, & de ne s'engager point à secourir ouvertement un sujet mécontent, qui pouvoit se remettre bien avec son Roi. La Cour de France se défia même de Charles Emmanuel: on s'imagina qu'il ne demandoit qu'à trouver l'occasion de causer une rupture entre les deux Couronnes, dans le dessein de profiter lui seul des mouvemens qui se feroient en Italie. Dès que le Duc d'Ossone s'apperçut que la France ne vouloit pas s'engager à le secourir ouvertement, il se désista de son entreprise. Afin d'effacer les impressions sinistres que sa conduite avoit données, il usa de quelques artifices capables, à son avis, de faire croire au Roi d'Espagne que le Duc de Savoye & le Maréchal de Lesdiguieres lui faisoient des propositions qu'il rejettoit avec hauteur. Ainsi le Roi de France perdit en un an l'occasion d'enlever deux Royaumes à la Maison d'Autriche. Un zéle de religion mal-entendu l'empécha d'apaiser les justes prétentions de l'Electeur Palatin à la Couronne de Boheme; & l'humeur timide ou intéressée du Favori & des Ministres de Louis arrêta les desseins du Duc d'Ossone sur le Royaume de Naples, qui ne paroissoient pas trop mal concertés.

Le Cardinal de Borgia est fait Viceroi de Naples à la place du Duc d'Ossone.

Uçeda son allié fit inutilement tous ses efforts pour le maintenir dans son emploi. Un Capucin acheva de perdre le pauvre Viceroi. Ses ennemis avoient envoyé ce Moine à Madrid pour y présenter de nouveaux mémoires contre Ossone. On tâcha d'arrêter le Capucin à Genes: il s'échappa. Le Duc d'Uçeda sçut empêcher l'effet des mauvais offices du Moine envoyé. Mais le Capucin étant tombé dangereusement malade, il mit entre les mains du Nonce du Pape une lettre foudroyante contre le Duc d'Ossone, adressée au Roi. En prenant l'air & les manieres de Prophéte, le Moine moribond menaçoit sa Majesté des jugemens les

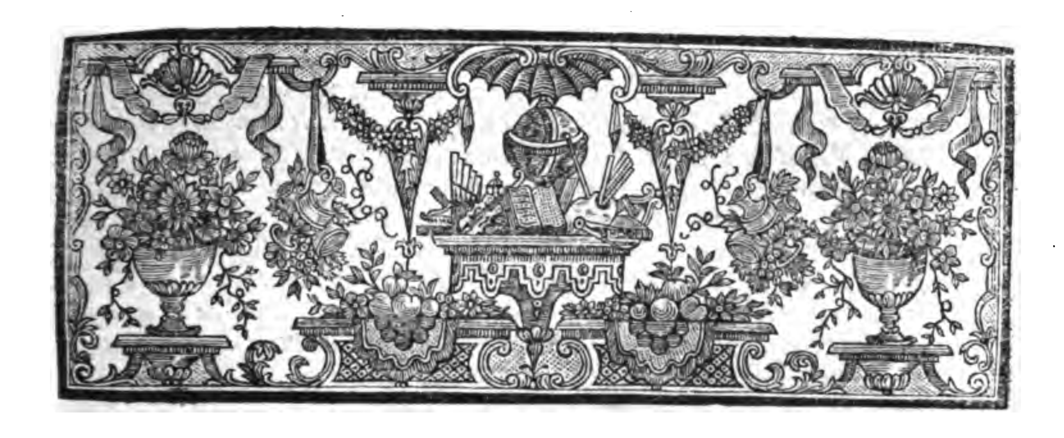
*Nani Historia*

1620. *Veneta. Liv. IV.* 1620. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag.* 156. 157. 258, *&c.*

plus terribles de Dieu, à moins qu'elle ne remédiât promptement aux désordres que le Duc d'Offone causoit dans le Royaume de Naples. Philippe, timide & superstitieux, fut frappé de ce que lui disoit un mourant à qui certain extérieur dévot & mortifié avoit acquis une grande réputation de sainteté. Le Roi fit expédier incontinent les ordres nécessaires au Cardinal de Borgia pour aller de Rome à Naples en qualité de Viceroi. Le Duc d'Offone épuisa tous ses artifices pour parer le coup: Et ce fut en vain. Borgia s'avance jusques à Gaïete: mais il n'ose venir hautement à Naples. On craignoit que le Duc d'Offone ne fît soulever le peuple; & il avoit de quoi se défendre long-temps. Le Cardinal, secondé par les ennemis de celui qu'il venoit de chasser, entra secretement dans le château neuf de Naples, gagna les Officiers de la garnison Espagnole dans les autres châteaux de la ville, & se fit proclamer Viceroi. Offone, surpris par ce coup imprévû, fit mine de céder de bonne grace: il part pour l'Espagne; & se rendit à Madrid à fort petites journées. C'étoit pour donner le temps au Duc d'Uçeda d'apaiser le Roi. Offone fut assez bien à la Cour jusques au nouveau régne de Philippe IV. Alors ses ennemis furent écoutés; on le mit en prison dans le dessein de lui faire son procès. Il y mourut accablé de chagrin & de maladie.

*Fin du Quatorziéme Livre.*





# HISTOIRE
## DU RÉGNE
## DE
# LOUIS XIII.
## ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.
### *LIVRE QUINZIÉME.*

---

## SOMMAIRE.



*ORCES du parti de la Reine mere. Le Roi envoye des Commissaires pour traiter avec la Reine mere. Bellegarde grand Ecuyer, & le Maréchal de Brissac sont reçus Ducs & Pairs. Lettre de Bentivoglio Nonce du Pape à la Reine mere. Richelieu, Evêque de Luçon, empêche que la Reine mere ne suive les bons avis que les Seigneurs de son parti lui donnent. Le Prince de Condé donne un avis salutaire au Roi. Le Roi va en Normandie. Lettre de Marie de Médicis au Roi son fils. Le Roi prend la résolution de marcher vers l'Anjou. Déclaration du Roi sur la prise d'armes par la Reine mere, & contre les mécontens. Le Roi se rend maître du Pont de Cé. Traité entre le Roi & la Reine sa mere. Entrevuë du Roi & de*

*la Reine sa mere à Brissac. Le Duc d'Epernon est le premier à poser les armes. Le Roi va en Guienne. Manifeste de l'Empereur contre le nouveau Roi de Boheme. Fautes de Frederic Roi de Boheme. L'Electeur de Saxe se déclare hautement pour l'Empereur. Assemblée des Princes d'Allemagne du parti de l'Empereur à Mulhausen en Turinge. Déclaration de l'Empereur contre le Roi de Boheme. Les Princes de l'Union Protestante s'assemblent à Ulm pour conférer avec les Ambassadeurs de France. Traité d'Ulm entre les Princes de la Ligue Catholique & ceux de l'Union Protestante. Les Ambassadeurs de France vont trouver l'Empereur à Vienne. Bethlen Gabor se fait déclarer Roi de Hongrie. Réduction entiere de l'Autriche à l'obéïssance de l'Empereur. L'Electeur de Saxe & le Duc de Baviere acceptent la commission d'éxécuter le ban Impérial contre les Bohémiens. Le Roi de France prend la résolution d'aller dans le Bearn. La Souveraineté de Bearn est dépouillée de ses privileges & de sa liberté. Les Réformés convoquent une assemblée générale à la Rochelle. Lettre de M. du Plessis-Mornai au Duc de Monbazon. Deux réponses, l'une véritable & l'autre feinte, du Duc de Monbazon à la lettre précédente. Irruption du Marquis Spinola dans le Palatinat. Jacques, Roi d'Angleterre, se plaint de l'irruption dans le Palatinat. Raisons de la conduite de Jacques Roi d'Angleterre dans l'affaire de Boheme & du Palatinat. Progrès de l'Electeur de Saxe dans la Lusace, & pertes de l'Empereur en Hongrie. Défaite entiere du Roi de Boheme par le Duc de Baviere. Fuite du Roi de Boheme. Réduction de la Boheme à l'obéïssance de l'Empereur. Mémoire envoyé par les Ambassadeurs de France au Roi leur maître sur les affaires d'Allemagne après la bataille de Prague. Longue & inutile négociation des Ambassadeurs de France avec Bethlen Gabor. Mouvemens excités dans la Valteline par les artifices du Duc de Feria Gouverneur de Milan. Voyage du Maréchal de Lesdiguieres en Piémont à l'occasion des mouvemens de la Valteline. Bassompierre est envoyé Ambassadeur extraordinaire en Espagne pour l'affaire de la Valteline.*

---

1620.

Forces du parti de la Reine mere.

*Mercure François.* 1620.

*Remontrance au Roi dans les diverses piéces pour la défense de la Reine mere.*

DEPUIS la fameuse ligue du *bien public* sous Louis XI, la France n'avoit point vû de parti plus puissant que celui à la tête duquel se mit l'an 1620. Marie de Médicis mere de Louis XIII, sous le même prétexte spécieux, d'obtenir le soulagement du peuple, & la réformation de l'Etat, que la bonne Princesse pouvoit accorder elle-même, lorsque la providence de Dieu l'avoit mise à la tête des affaires. Cette seule réfléxion fit douter de la sincérité de ses intentions. Les gens d'esprit, que dis-je, les moins clairvoyans du peuple, jugerent que la Reine mere cherchoit uniquement à chasser Luines, & à rentrer du moins en partie dans le gouvernement de l'Etat. *Elle ne veut pas d'autre réformation*, disoit-on communément. Si le peuple fit quelquefois des vœux pour Marie de Médicis, ce fut plutôt un effet de la haine & de l'indignation publique contre la rapidité de la fortune d'un Favori sans aucun mérite, qu'une marque des bonnes espérances que la Reine mere eût don-

nées, de réparer le mal que sa mauvaise administration avoit fait. On vit sans regret la dissipation de son parti; on se mocqua des Seigneurs qui s'y étoient engagés mal-à-propos; on plaignit d'autant moins les pertes que firent quelques-uns d'entr'eux, qu'ils en avoient causé d'infiniment plus grandes au peuple pour contenter leur ambition. Cette malheureuse affaire lui coûta plus de dix millions; le Roi en depensa plus de six pour dissiper le parti, Marie de Médicis deux pour le former, & les Seigneurs dépenserent de même inutilement leur argent, quelques-uns perdirent encore leurs charges & leurs établissemens. 1620.

Le second Prince du sang, & dix-sept grands Seigneurs, Officiers de la Couronne, ou Gouverneurs de Province s'étoient mis de la partie. Le Duc de Longueville, le Grand-Prieur de France, & le Comte de Torigni tenoient toute la Normandie. Le Comte de Soissons assûroit le Perche & une partie du Maine. Le Duc de Vendôme étoit maître de quelques villes sur la riviere de Loire. Le Maréchal de Bois-dauphin en tenoit d'autres entre la Sartre & la Mayenne. La Reine mere avoit Angers & le Pont de Cé. Les Ducs de la Tremouille & de Retz possédoient des bonnes Places en Poitou & en Bretagne. Le Duc de Rohan commandoit dans S. Jean d'Angeli. Le Duc d'Epernon disposoit de l'Angoumois & de la Saintonge. Le Vicomte d'Aubeterre, Gouverneur de Blaye, s'étoit déclaré. La ville, le Parlement de Bourdeaux & toute la Guienne étoient à la dévotion du Duc de Mayenne. En un mot Marie de Médicis avoit pour elle une liziere de deux cent lieues des Provinces maritimes de France, depuis Dieppe jusques à l'embouchure de la Garonne, grand nombre de bonnes Places dans tout le Royaume, des Officiers braves & expérimentés, d'habiles Généraux, & des Seigneurs consommés dans les affaires civiles & militaires. Ils ne prétendoient pas s'amuser à prendre des villes. Leur dessein, c'étoit de former une armée puissante & nombreuse, de marcher vers Paris, & de mettre tout le peuple de leur côté, en demandant la réformation des abus & des désordres du gouvernement. Le projet étoit le plus beau du monde : mais rien ne fut jamais plus mal éxécuté, Ils auroient pû le pousser loin, s'ils n'eussent pas eu une femme imprudente & mal habile à leur tête; ou plutôt si les principaux d'entr'eux eussent pris la précaution de se rendre maîtres de sa personne, & de ne la pas laisser à la discretion de ceux qui pouvoient faire leur fortune en la trompant.

Le Roi envoye des Commissaires pour traiter avec la Reine mere.

*Mercure François 1620.*

Soit que le Prince de Condé se flatât d'augmenter considérablement son crédit en se faisant donner le commandement d'une Armée; soit qu'il cherchât à se venger de Marie de Médicis, il conseilloit au Duc de Luines d'attaquer le parti des mécontens à force ouverte, & de les réduire à venir implorer humblement la clémence du Roi. Le Cardinal de Retz & le Jésuite Arnoux étoient d'un avis contraire. A la sollicitation de Bentivoglio Nonce du Pape, ils représentoient vivement au Favori que la voie de la négociation étoit la plus sûre, que la trop grande autorité du premier Prince du sang n'étoit gueres moins à craindre,

1620.

*Vittorio Siri Memorie recondite, Tom. V. pag. 123. 124. 125. &c.*

que le rétablissement parfait de la Reine mere. On ne sçait si Luines penchoit plus de ce côté-là, ou bien s'il eut seulement envie d'amuser Marie de Médicis, en lui faisant espérer de bonnes conditions, pendant que le Roi se prépareroit à s'avancer vers Angers avec ses meilleures troupes, avant que la Reine mere en eût assez pour se défendre. Quoiqu'il en soit, le Duc de Monbazon, Bellegarde grand Ecuyer, du Perron Archevêque de Sens, & le Président Jeannin eurent ordre du Roi d'aller à Angers, faire des propositions de paix & d'accommodement à la Reine mere. Berulle Général de l'Oratoire y fut envoyé dans le même temps: il eut encore les instructions secretes. Plus amoureux de la retraite & de sa Théologie sublime que du grand monde & des intrigues de Cour, le bon pere refusa d'abord avec humilité cette nouvelle commission, que le Roi, ou plutôt le Favori lui donnoit à l'insçû du Prince de Condé. Mais on lui trouva des raisons de conscience pour obéïr à sa Majesté, comme il en avoit allégué pour demeurer à la tête de sa Communauté naissante.

Bellegarde fut reçu Duc & Pair avant son départ, aussi-bien que le Maréchal de Brissac. On envoyoit celui-ci en Bretagne, pour empêcher que le Duc de Vendôme, Gouverneur de la Province, n'y remuât en faveur de Marie de Médicis. La dignité de Duc & Pair, autrefois si considérable en France, s'avilît extrêmement sous le regne de Louis XIII. Sous son fils, elle a perdu entierement ce qui lui restoit encore d'éclat & de distinction. Il en a été de même du bâton de Maréchal de France. Un des grands secrets qour l'établissement du pouvoir arbitraire, ç'a été l'extinction des premieres charges de la Couronne, ou l'avilissement de celles qu'on a cru devoir conserver pour l'ornement de la Cour. Les Princes du sang ont encore un rang & une distinction considérable : mais, en leur laissant certain dehors, on a eu soin de leur ôter toute sorte d'autorité. La Majesté du Souverain demande que ceux qui lui appartiennent de près soient respectés. Mais ce qu'on veut appeller *la raison d'Etat*, nom mystérieux & honnête dont la tyrannie se couvre, ne permet pas que les Princes ayent trop de part aux affaires. Ils y en devroient avoir beaucoup selon l'ancienne & véritable constitution du gouvernement de France. Leur naissance leur donne droit d'assister à toutes les délibérations importantes. Les Pairs de la Couronne ont les mêmes privileges. Mais & la multiplicité & le peu de crédit de ceux qu'on a revêtus de cette dignité, depuis un siecle, les mettent hors d'état d'en soutenir les droits & les prérogatives.

Bellegarde grand Ecuyer & le Maréchal de Brissac sont reçus Ducs & Pairs.

Après la réunion de quatre des anciennes Pairies à la Couronne, des Fils de France & des Princes du sang furent créés Pairs. On donna ensuite la même qualité à quelques Seigneurs cadets de maisons souveraines, qui s'établirent dans le Royaume. Les Montmorencis ne se croyant pas fort inférieurs à ceux qui se disent Princes étrangers dans un Etat où il n'y a point d'autres Princes, à proprement parler, que ceux du sang Royal; les Montmorencis, dis-je, & quelques autres Seigneurs d'une

naiſſance illuſtre & diſtinguée, aſpirerent à la dignité de Duc & Pair. Les Rois dont ils furent favoris la leur donnerent. Depuis que les Gondis, les Joyeuſes, les Epernons, les Luines, les Leſdiguieres l'ont obtenue, tous les Gentilshommes ſe croient en droit d'y prétendre. Je ne ſçai comment ceux qui ſont iſſus des anciennes & bonnes maiſons du Royaume ne mépriſent pas maintenant une dignité dont pluſieurs gens d'une naiſſance du moins aſſez médiocre ſe trouvent ridiculement revêtus. On dit que le Comte de Lauzun refuſant la qualité de Duc & Pair que le Roi de France lui offroit, comme un premier dédommagement des avantages que Sa Majeſté lui avoit fait perdre, en rompant ſon mariage avec feu Mademoiſelle d'Orléans, il rejetta la propoſition avec une extrême hauteur. *Me faire compagnon de St. Agnan, de Noailles, & de Coëſlin!* dit le Comte; *par ma foi, j'aimerois autant devenir* frater *de Barbier.* Quoique l'expreſſion ſoit baſſe & outrée, je lui ſçaurois peut-être bon gré de ſa fierté, s'il avoit voulu la ſoutenir. Mais on ſe laſſe enfin de voir tant de gens qui nous reculent au-deſſous d'eux.

1620. *Mercure François.* 1629.

Bentivoglio Nonce du Pape avoit offert plus d'une fois les bons offices de ſon maître pour la réconciliation de Louis avec ſa mere. Il propoſa d'aller traiter lui-même avec Marie de Médicis. Mais il étoit trop ſuſpect au Prince de Condé & au Favori. On lui permit ſeulement d'écrire à la Reine mere, & de donner ſa lettre à l'Archevêque de Sens. C'étoit une exhortation à la paix, qui fut rendue publique. J'en rapporterai un ou deux endroits. Ils nous découvrent les motifs & les intrigues de la Cour de Rome: ils ſervent encore merveilleuſement à juſtifier la défiance continuelle des Proteſtans, & les précautions qu'ils prenoient pour ſe défendre en France & en Allemagne. En racontant ce qu'il avoit dit au Roi pour le porter à la paix, Bentivoglio déclare ſans façon qu'il a repréſenté à Sa Majeſté que les troubles domeſtiques l'empêcheroient de donner le ſecours promis à l'Empereur contre les hérétiques d'Allemagne. Le Nonce expoſant enſuite à Marie de Médicis les raiſons qu'elle a de ſe réconcilier avec ſon fils, on ne fait aucune difficulté d'apprendre au monde, que la plus preſſante de toutes, c'eſt la néceſſité de travailler inceſſamment à l'extirpation de l'héréſie en France. *Sa Sainteté vous conjure, Madame*, dit le Miniſtre du Pape, *& j'en ai inſtamment ſupplié le Roi, d'éviter autant qu'il ſera poſſible, tout ce qui eſt capable de porter les choſes aux extrémités, & de faire prendre les armes. Vous ſçavez mieux que perſonne ce que c'eſt qu'une guerre civile. Ceux dont il dépend de la commencer ne ſont pas toujours les maîtres de la finir. Elle eſt également pernicieuſe aux vainqueurs & aux vaincus. Quand Dieu en veut punir les auteurs, les fléaux de ſa colere ſe répandent ſur la nation entiere. Les plaies même de la France rendent un témoignage déplorable à la vérité de ce que je dis. L'héréſie s'y eſt introduite parmi les déſordres des guerres civiles. Elle a toujours acquis de nouvelles forces dans la confuſion que les troubles domeſtiques ont cauſée. Votre Majeſté n'ignore pas que cette Monarchie ne pouvoit être affligée d'un plus grand fléau que celui de l'héréſie. L'unique but de ceux qui en font profeſſion dans ce*

Lettre de Bentivoglio Nonce du Pape à la Reine mere. *Mercure François.* 1620.

1620. *Royaume, c'est de former un gouvernement populaire directement opposé à la Monarchie du Roi, de la maniere qu'ils en ont déja formé un directement contraire à la Monarchie spirituelle de l'Eglise. Puis donc que l'hérésie a pris sa naissance, & qu'elle s'est fortifiée durant les guerres civiles & la désunion du corps des Catholiques de cet Etat, il faut qu'à la faveur de la paix rétablie dans le Royaume, & de la réunion parfaite des Catholiques, on vienne à bout d'abaisser & de détruire l'hérésie. L'ame de cette union, Madame, ce doit être le Roi qui ne fait avec vous qu'une seule & même chose.*

Et certaines gens viendront nous crier encore *à la sédition, à la révolte,* quand on leur parlera des mesures que les Protestans prenoient alors en France & en Allemagne pour se réunir & pour se défendre? Voici un Ministre de la Cour de Rome qui leur déclaroit tout publiquement, que Louis, trompé par de faux prétextes de religion, avoit contre les véritables intérêts de sa Couronne, & contre la justice même, promis de secourir l'Empereur. Je dis *contre la justice;* car enfin l'Electeur Palatin avoit un droit légitime au Royaume de Boheme. Le même Italien dit encore que le Pape s'efforçoit d'établir une parfaite correspondance entre la France & la Maison d'Autriche, afin que ces deux puissances travaillassent de concert à la ruïne des hérétiques en Allemagne. Si la Cour de Rome employe ses bons offices à la réconciliation du fils & de la mere, ce n'est que pour rendre la destruction des Réformés de France & plus facile & plus prompte. Les Protestans n'auroient-ils pas été les hommes du monde les plus imprudens, s'ils n'avoient profité des avis que leurs ennemis vouloient bien leur donner?

Bentivoglio ne sçait pas l'histoire, ou bien il avance à plaisir d'insignes faussetés. Qui lui a dit que ce qu'il lui plaît d'appeller *l'Hérésie* a pris naissance durant les guerres civiles? Une infinité de gens avoient embrassé la Réformation avant le régne de François II. C'est le fameux Triumvirat, c'est le massacre de Vassi, qui ont allumé les premieres guerres de Religion. Et à qui ces deux choses doivent-elles être imputées? Aux intrigues de la Cour de Rome & de l'Espagne, au zéle impétueux & sanguinaire des Catholiques. Où M. le Nonce a-t-il pris que les Réformés vouloient établir un gouvernement populaire en France? Ils avoient à leur tête les premiers Princes du sang & des principaux Seigneurs du Royaume. Les personnes d'un rang si élevé ne sont pas pour la Démocratie. Les Protestans sont ennemis de la Monarchie spirituelle du Pape; donc ils ne sont pas moins contraires à l'autorité des Rois. Quelle ridicule conséquence! Tel est pourtant le phantôme dont la Cour de Rome se sert depuis long-temps pour effrayer les Princes. Découvrons le mystere d'iniquité, puis qu'on nous y conduit. Voici le plus grand artifice du Pape pour établir sa Monarchie spirituelle. Les Rois & les Souverains tendent ordinairement à se rendre maîtres absolus. La Cour de Rome les flate de les aider, par le moyen de la Religion, à l'établissement de la tyrannie temporelle, pourvû qu'ils lui permettent de tyranniser les consciences. C'est par-là que certains Princes, entêtés

du pouvoir arbitraire, préferent le Papisme à toute autre religion. Ils croient s'accommoder mieux avec le Pape, qu'avec leurs sujets. Dès que le Pape est reconnu pour le Vicaire de Jesus-Christ, il fournit aux Princes mille ressorts secrets & puissans pour rendre le peuple esclave. Le Papisme, c'est la religion la plus commode pour la tyrannie. Il a pour but d'assujettir entierement la raison. Dès que l'esprit se fait à l'esclavage, le cœur conserve rarement de l'amour pour la liberté. L'expérience nous apprend que le pouvoir arbitraire est plus grand par-tout où le Papisme est le mieux établi. C'est à quoi un peuple jaloux de sa liberté ne sçauroit trop penser.

Richelieu, Evêque de Luçon, empêche que la Reine mere ne suive les bons avis que les Seigneurs de son parti lui donnent.

*Mémoires de Rohan. Liv. I.*
*Vie du Duc d'Epernon. Liv. VIII.*
*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag.* 131. 132. 133. *&c.*

Ni les remontrances des Commissaires du Roi, ni la lettre du Nonce, ne firent pas grande impression sur l'esprit de Marie de Médicis. Elle ne vouloit traiter que de concert avec les principaux Seigneurs de son parti. On lui répondit que le Roi n'entroit point en négociation avec ses sujets, & que s'il députoit des personnes distinguées pour sçavoir les intentions de la Reine sa mere, c'étoit une déférence qu'il vouloit bien rendre à celle que la nature & la religion l'engagent à respecter. Quelqu'un proposa là-dessus cet expédient, que la Comtesse de Soissons seroit présente, pour ménager les intérêts de son fils & des Seigneurs mécontens, lorsque Marie de Médicis conféreroit avec les Commissaires du Roi. Cette nouvelle délicatesse de Louis donne à penser qu'il cherchoit tout au plus à détacher Marie de Médicis de ceux qui avoient embrassé son parti. Louis n'avoit-il pas négocié avec ses sujets dans la conférence de Loudun? Et sur quoi fonde-t-on cette maxime: *Le Roi n'entre point en négociation avec ses sujets?* Ils peuvent avoir de justes démêlés avec lui. Comment les terminera-t-on, si ce n'est par la voie de la négociation? J'avoue qu'il faut avoir de grands égards & une extrême déférence pour la Majesté du Souverain. Le bon ordre l'éxige. Mais s'il prétend aussi prescrire toujours des loix absolues, il regarde ses sujets comme de francs esclaves. La réponse faite à Marie de Médicis étoit un de ces principes de la politique introduite depuis quelque temps en France: ils tendent tous à l'établissement de la tyrannie.

On cessa de parler de conférence & de négociation, quand on eut appris que le Roi alloit en Normandie. Une personne plus clairvoyante que la Reine mere auroit du moins commencé de se défier de Richelieu Evêque de Luçon. En detournant sa maîtresse de suivre les bons avis que lui donnoient les Ducs de Mayenne, de Rohan, & d'Epernon, il la mettoit à la discrétion du Roi, dès qu'il auroit réduit le parti du Duc de Longueville en Normandie, qui n'étoit ni assez puissant, ni assez bien lié pour tenir contre toutes les forces du Roi. Le Duc de Rohan étant allé offrir ses services à Marie de Médicis, il lui conseilla de se retirer à Bourdeaux auprès du Duc de Mayenne, qui avoit une bonne armée de dix-huit mille hommes. *Vous serez-là, Madame, dans une entiere sureté*, disoit Rohan, *M. d'Epernon & moi joindrons M. de Mayenne au premier besoin. Si le Roi vient nous attaquer, nous aurons une armée nombreuse pour*

1620. *tenir la campagne. Un grand Parlement se déclarera pour vous. Le Duc de Montmorenci & le Marquis de Châtillon vous donnent de bonnes espérances. Dès que votre Majesté sera dans le voisinage, ils se détermineront; & vous aurez encore le Languedoc & le Parlement de Toulouse. Si le Roi s'approche une fois de vous, toutes les villes lui ouvriront leurs portes; & quand on vous aura enlevé le Pont de Cé, où votre Majesté passera-t-elle la Loire pour nous venir joindre.*

*Vos raisons sont les meilleures du monde*, repliqua Marie de Médicis; *mais ne connoissez-vous pas M. d'Epernon? Si je vas à Bourdeaux, il aura du chagrin de ce que je lui préfere M. de Mayenne. Au reste, je suis mieux que vous ne pensez dans Angers. La Comtesse de Soissons est sûre du Duc de Longueville son gendre. Cela nous donne Dieppe. Nous tenons la ville & le château de Caen par le Grand-Prieur de France. Le Comte de Torigni dispose de la basse Normandie. M. de Longueville a son parti dans Rouen; & nous espérons que la ville & le Parlement se déclareront. En ce cas le Roi pourra-t-il s'éloigner de Paris?* Ces choses, que l'Evêque de Luçon avoit eu grand soin d'inculquer à Marie de Médicis, la déterminerent à ne point sortir d'Angers. Le Duc d'Epernon la confirmoit dans cette résolution. Il craignoit que le Duc de Mayenne, maître de la personne de la Reine mere, ne pensât à tirer des conditions avantageuses du Favori aux dépens de tous les autres qui avoient pris des engagemens avec elle. Une autre chose arrêtoit Epernon. *Si votre Majesté se retire d'Angers*, remontroit-il à Marie de Médicis, *cette fuite apparente fera grand tort à ses affaires. On s'imaginera qu'elle n'est pas en état de résister. Vous perdrez encore tout d'un coup ce que vous tenez entre la Loire & la Garonne. Il vaut mieux que M. de Mayenne & moi joignions nos troupes, & que nous allions auprès de votre Majesté. Nous aurons là une Armée de trente à trente-cinq mille hommes. C'est dequoi réduire du moins le Favori à des conditions raisonnables. Nous avons pris les armes dans ce dessein. Suivons-le constamment, & qu'aucun de nous ne pense à ses intérêts particuliers.*

C'étoit bien le meilleur parti que la Reine mere pût choisir. L'Evêque de Luçon le vit fort bien: mais cela ne l'accommodoit point. Le Duc de Mayenne étoit suspect à Epernon: Le bon Seigneur devoit se défier davantage de l'ambitieux Richelieu. Ce fut lui qui avança sa fortune en trahissant la Reine mere sans qu'elle s'en apperçût, & en mettant à la discrétion du Roi, ou plutôt de son Favori, tous les Seigneurs qui s'étoient déclarés pour elle. Richelieu n'avoit garde de souffrir que deux hommes aussi habiles que les Ducs de Mayenne & d'Epernon fussent auprès de Marie de Médicis. Arbitres souverains des résolutions prises dans son Conseil, ils auroient rompu toutes les mesures de l'Evêque de Luçon. La Reine mere ne pouvoit traiter avec le Roi que de concert avec eux; au lieu que le Prélat prétendoit la contraindre à faire sa paix, dès que le Favori promettroit de lui rendre une partie de son autorité à la Cour, & de demander un chapeau de Cardinal pour Richelieu. Le fin Courtisan, désespérant de ruiner le Duc de Luines, pensoit à s'accom-

moder avec lui. Il se flatoit que dès qu'il seroit revêtu de la pourpre, la Reine mere, jalouse de mettre ses créatures dans le Conseil, l'aideroit à supplanter le Cardinal de Retz, & que le Favori assez facile à surprendre, y consentiroit, si Richelieu vouloit bien se lier avec eux. L'ambition démesurée d'un Prélat fourbe & délié au dernier point fut l'unique & véritable cause de la ruine d'un des plus puissans partis qu'on ait formés en France. Richelieu seroit parvenu à quelques-unes de ses fins, en soutenant les moyens concertés pour abaisser le Duc de Luines. Mais un homme qui avoit de si vastes desseins craignit de se rendre trop odieux à un jeune Roi. L'Evêque de Luçon crut devoir ménager Louis en épargnant son Favori. C'est pourquoi il conduisit les choses avec tant de dextérité, que le Roi & le Duc de Luines lui furent redevables de la dissipation subite & inespérée du parti de Marie de Médicis, qu'il leur livra le plus à propos du monde. Avec toute son habileté, Richelieu eut de grandes peines à surmonter un inconvénient qui déconcerte ordinairement les fourbes & les traitres. On se servit volontiers de lui. Mais le Favori eut peur ensuite d'avancer trop un homme qui en sçavoit infiniment plus que les trois Luines, & que leurs plus intimes confidens. Tout ceci se developpera dans le récit que je vas commencer. 1620.

Le Prince de Condé donne un avis salutaire au Roi.

Luines, toujours incertain & timide, auroit perdu les occasions les plus favorables, aussi bien que Marie de Médicis, si le Prince de Condé n'eût représenté vivement dans le Conseil du Roi, que la diligence & l'activité sont les deux choses les plus importantes pour étouffer une faction naissante. Il fut d'avis que sa Majesté allât en Normandie avant que le Duc de Longueville eût le temps de s'y fortifier. *Après que vous vous serez assuré, Sire, d'une Province puissante & voisine de Paris*, ajoûtoit le Prince, *vous irez droit à la Reine mere. En lui prenant le seul passage qu'elle a sur la Loire, vous la contraindrez à se jetter entre vos bras. C'est avec regret que je me vois obligé de prier votre Majesté de se souvenir d'une chose que je voudrois effacer de sa mémoire. Entraîné par de mauvais conseils, je me retirai de la Cour avec quelques Seigneurs, dans le dessein de prendre les armes. Nous aurions été perdus sans ressource, si votre Majesté se fût avancée vers la Champagne avec les seules troupes de sa maison, comme M. de Villeroi & quelques autres le proposerent dans votre Conseil. La Reine mere est plus puissante que nous ne l'étions alors, je l'avoue; mais elle n'a pas mieux pris ses mesures. Ceux qui se déclarent contre votre service ne sont pas d'accord ensemble. Ils ne sçavent encore à quoi se déterminer. Avec un peu de diligence, & en faisant un coup d'éclat, vous les empêcherez de se reconnoître.* Luines fit consentir le Roi à profiter d'un si bon avis.

*Mémoires du Duc de Rohan. Liv. I.*
*Vie du Duc d'Epernon. Liv. VIII.*
*Mercure François, 1620.*
*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 127.*

On envoye incontinent des ordres au Duc de Chevreuse & au Maréchal de Thémines de s'opposer au Duc d'Epernon du côté du Limousin, & au Duc de Mayenne en Guienne. Le Comte de la Rochefoucault, Gouverneur de Poitiers, doit faire tête au Duc de Rohan en Poitou. Le Marquis de Courtenvaux va en Tourraine pour observer les démarches de la Reine mere. Le Duc de Nevers & le Maréchal de Vitri sont

1620. chargés d'agir contre le Marquis de la Valette qui commandoit à Metz à la Place du Duc d'Epernon son pere, & d'empêcher que les troupes levées pour la Reine mere dans le Pays de Liege n'entrent en Champagne. Le Duc de Guise est envoyé en Provence, avec ordre de se joindre au Maréchal de Lesdiguieres, en cas que le Duc de Montmorenci se déclare dans le Languedoc en faveur de Marie de Médicis. Enfin, Bassompierre, Colonel Général des Suisses, reçoit ordre d'amasser des troupes dispersées dans quelques villes de Champagne, & de venir joindre au plutôt l'armée que le Prince de Condé doit commander sous le Roi, en qualité de Lieutenant Général. Ces précautions prises, Louis mande tous les Magistrats de Paris. Après leur avoir déclaré son intention d'aller en Normandie, il leur récommanda la conservation de la ville capitale, où la Reine son épouse demeuroit avec le Chancelier & une partie du Conseil pour l'expédition des affaires. Le Roi emmenoit seulement avec lui du Vair Garde des Sceaux, & un nombre choisi de Conseillers d'Etat & de Maîtres des Requêtes. Verdun premier President du Parlement, & Servin Avocat Général, persuadés qu'il s'agissoit plus dans cette guerre de la fortune d'un indigne Favori que de toute autre chose, firent à sa Majesté d'amples remercimens de la confiance qu'elle témoignoit à son Parlement, & de nouvelles protestations de la fidélité de tous les Magistrats. *Nous vous supplions seulement, Sire*, ajoûterent-ils, *de prendre les mesures les plus convenables au repos de l'Etat & au bien de vos sujets, d'éviter autant qu'il sera possible les malheurs de la guerre civile, & de considérer, s'il vous plaît, que la Reine votre mere, un Prince de votre sang & plusieurs Officiers de votre Couronne, sont engagés dans cette fâcheuse affaire.*

Le Roi va en Normandie.

*Bernard Histoire de Louis XIII Liv. III.*

*Mercure François.* 1620.

*Vittorio Siri Memorie recondie. Tom. V. pag. 128. 129. &c.*

Louis partit de Paris le 7. Juillet accompagné de Gaston Duc d'Anjou, du Prince de Condé, d'un grand nombre de Gentilhommes. Il conduisoit seulement avec lui un petit corps d'armée d'environ huit mille hommes de pied & de huit cent chevaux. Sa Majesté apprit à Pontoise que le Duc de Longueville, Gouverneur de Normandie, étoit allé le même jour au Parlement de Rouen. Après une ample protestation de son attachement au service du Roi, Longueville déclara, que les justes raisons qu'il avoit de craindre l'effet des mauvais offices que le Favori, son ennemi juré, lui rendoit sans cesse auprès de sa Majesté, l'empêchoient d'aller au-devant d'elle, pour la recevoir à l'entrée de la Province. *Si je me retire à Dieppe*, ajoûta le Duc, *ce n'est pas que je veuille éviter la vuë du Roi. Je cherche seulement à me mettre à couvert de la haine de mes ennemis.* Tel étoit le langage ordinaire des Princes, ou des Seigneurs de ce temps-là, lorsque mécontens de la Cour ils alloient se cantonner dans leurs terres, ou dans leurs Gouvernemens. Louis fut reçu à Rouen avec des acclamations extraordinaires. Il monta le lendemain au Parlement. Du Vair, Garde des Sceaux, y fit un long exposé de tout ce qui s'étoit passé depuis la retraite de la Reine mere à Angoulême, des gratifications que le Roi lui avoit faites, du soin qu'il avoit pris de la contenter, des sentimens tendres qu'il conservoit encore pour elle. Le Garde des Sceaux

déclare ensuite que le Roi ayant envoyé ses ordres au Duc de Longueville, de venir trouver sa Majesté à l'entrée de la Province, & de l'accompagner dans la visite qu'elle en veut faire, il avoit refusé d'obéïr. Cette préface préparoit le Parlement à recevoir les lettres qui suspendoient Longueville de sa charge de Gouverneur de Normandie, jusques à ce qu'il se fût justifié en présence du Roi. Les lettres de suspension furent suivies de l'interdiction de quelques Officiers qui avoient pris le parti du Duc de Longueville. 1620.

Il étoit si bien retranché à Dieppe, que le Roi ne pensa pas seulement à l'y aller attaquer. On prit le parti de marcher au secours des habitans de la ville de Caen, fort embarrassés à se défendre contre un Officier nommé Prudent, qui commandoit dans le château pour le Grand-Prieur de France. Le Maréchal de Praslin eut ordre de s'avancer en diligence avec quelques troupes du côté de Caen. Prudent ayant refusé de rendre le château, Praslin commença de l'assiéger dans les formes. Le Grand-Prieur accouru avec quelques soldats, tenta d'y entrer; mais ce fut inutilement. Il se retira dès qu'il sçut que le Roi s'approchoit de la ville. Louis, encouragé par le Prince de Condé, voulut aller à la tranchée. Le Duc d'Anjou l'y accompagna. Le monde fut assez surpris de voir le premier Prince du sang conduire le Roi & son frere unique à un endroit où leur vie n'étoit pas trop en sûreté. *Non content d'exposer deux jeunes Princes aux incommodités d'un pénible voyage*, dirent quelques-uns, *leur héritier les mene encore à la tranchée. Il n'a pas envie que la Couronne lui échappe.* Condé dominoit alors dans le Conseil. Personne n'osoit résister à tout ce qu'il faisoit pour réduire Marie de Médicis à la condition de simple particuliere. On se contentoit de murmurer. *M. le Prince*, remarquoient ceux à qui sa puissance donnoit de l'ombrage, *ne cherche pas tant à servir le Roi, qu'à se venger de la Reine mere, & à se rendre le maître des affaires. Le Favori s'y trouvera lui-même attrapé.*

Louis, impatient de la longue résistance de Prudent, fit sommer la troisiéme fois la garnison du château. On les menaçoit tous de la corde, à moins qu'ils ne se rendissent au plutôt. Cela n'effrayoit point le brave Prudent. Un valet de chambre du Roi, chargé de faire la sommation, s'avisa pour lors de crier aux soldats de la garnison, que s'ils vouloient jetter par-dessus les murailles un Commandant rebelle & opiniâtre, qui les trompoit en les empêchant d'obéïr à sa Majesté, elle leur feroit distribuer dix mille écus de récompense. La bravoure de Prudent ne fut pas à l'épreuve de cet artifice. Il craignit que ses soldats, éblouïs par la récompense promise, ne lui jouassent un mauvais tour. On demande incontinent à capituler : & Louis, bienaise de n'être pas si long-temps arrêté devant un château, accorde des conditions honnêtes. Si les gens trouverent étrange que le Prince de Condé eût mené le Roi à la tranchée, ils furent beaucoup plus surpris de ce que le Duc de Luines n'y suivit jamais son jeune maître. On se mocqua hautement de la poltronnerie du Favori. *Mon Dieu !* dit un malin en faisant semblant de l'excu-

1620. ser, *ne doit-il pas se précautionner autant contre les mousquetades de l'Armée du Roi, que contre celles de la garnison du château? Il y a plus de gens qui lui veulent du mal dans l'une que dans l'autre. M. de Luines se garantira d'un ennemi déclaré; mais il ne peut pas démêler un ennemi secret.*

Lettre de Marie de Médicis au Roi son fils.

*Mercure François. 1620. Gramond Historiarum Galliæ. L. V.*

Avant que d'arriver à Caën, Louis avoit refusé de recevoir une lettre que Sardini lui présentoit de la part de Marie de Médicis. *Je sçai ce qu'elle contient*, dit la Roi. *On l'a concertée à Paris. J'ai envoyé des personnes de distinction à la Reine ma mere. Elle peut leur dire ce qu'elle souhaite de moi.* Louis dépêcha incontinent un de ses Gentilhommes ordinaires à Angers, pour informer le Duc de Bellegarde & les deux autres Commissaires du Roi des raisons qu'il avoit euës de ne recevoir pas la lettre, & pour leur enjoindre d'assurer la Reine sa mere qu'il ne manqueroit jamais d'affection pour elle. Le Duc de Monbazon, le premier des quatre Commissaires, s'étoit retiré d'Angers, mécontent de ce qu'on avoit arrêté prisonnier le Marquis de Rochefort, son fils, par ordre de Marie de Médicis. La lettre de cette Princesse au Roi étoit une espece de manifeste. *La véritable cause de la guerre civile*, disoit-elle, *c'est l'arrogance & la témérité du Duc de Luines, qui sont devenuës insupportables à tout le monde. Il distribue les charges de l'Etat, il éleve ses viles créatures; en un mot, il dispose absolument de toutes choses. Non content de traiter avec le dernier mépris les plus grands Seigneurs du Royaume, il a eu l'audace de me calomnier dans la Déclaration qu'il vous a fait donner en faveur du Prince de Condé. Je ne trouve point mauvais que vous ayez rendu la liberté au premier Prince du sang, ni qu'il en ait l'obligation au Duc de Luines. Mais rien ne vous engageoit à permettre qu'on se servît de votre nom pour noircir mon administration. Le dessein du Duc de Luines est visible. Il a voulu irriter le Prince de Condé contre moi. La colere de celui-ci pourroit avoir quelque fondement, si l'accusation étoit véritable. Vous sçavez, & le Duc de Luines en est bien informé, que tous ceux de votre Conseil furent d'avis qu'il falloit arrêter le Prince de Condé. Pourquoi veut-on me rendre responsable d'une chose qui s'est faite du consentement unanime de vos Ministres d'Etat?*

*Au reste*, poursuivoit Marie de Médicis, *je n'ai aucune part à la fuite des Princes & des Seigneurs qui se sont retirés d'auprès de vous. Leurs vuës & les miennes sont peut-être fort différentes. Nous sommes d'accord en une seule chose; nous nous plaignons tous également du Duc de Luines. Puisqu'il me veut opprimer aussi bien que les autres, je suis obligée de me joindre à eux pour notre commune défense. Bien loin de tenir la parole que vous m'avez donnée de mettre quelques bornes à la fortune du Duc de Luines, vous souffrez qu'il s'attribue une puissance égale à la vôtre. Il n'est pas juste qu'un nouveau venu entreprenne d'abaisser les premieres personnes de l'Etat pour s'élever sur leurs têtes. J'ai pour vous les sentimens de tendresse & de respect que je dois avoir pour mon fils & pour mon Roi. La prospérité de votre régne & le bien de vos sujets, voilà ce que j'ai de plus cher au monde. Une seule chose me désole. Mes justes desirs ne seront jamais accomplis, tant que vous abandonnerez toute votre autorité à un autre. J'ai beaucoup de choses à vous dire: mais je ne puis m'expliquer librement*

*ment, que lorsque vous ne serez plus obsédé par le Duc de Luines.* 1620.

Marie de Médicis écrivit encore à tous les Parlemens, elle qui avoit si hautement soutenu à celui de Paris, qu'il ne lui appartenoit pas de prendre connoissance des affaires d'Etat. Je leur pardonnerois assez volontiers de n'avoir pas voulu ouvrir, & d'avoir envoyé à la Cour les lettres d'une Reine qui s'avisoit de presser la réformation du gouvernement qu'elle avoit empêchée de toute sa force. Mais ce fut par une basse adulation pour le Roi & pour son Favori, que ces Compagnies ne reçurent pas les lettres de Marie de Médicis. Elles négligerent l'occasion qu'elle leur présentoit de demander le retranchement des abus & des desordres qui devenoient tous les jours plus grands par la mauvaise administration du Duc de Luines. Il en avoit rétabli un des plus crians, & pour avoir l'argent nécessaire à soutenir une guerre où il s'agissoit de la conservation de sa fortune, & pour gagner les Magistrats intéressés à la continuation de l'abus. Je veux dire que Luines fit donner un Edit pour le rétablissement *du droit annuel*, ou *de la Paulette.* On proposa dans quelques Parlemens d'arrêter & de punir celui qui avoit apporté les lettres de la Reine mere. Cela parut indigne & ridicule aux Magistrats qui conservoient encore quelques sentimens d'honneur & de liberté. Ceux de Toulouse & de Rennes assurerent le Roi de leur fidélité : & le Duc de Montmorenci, sur lequel Marie de Médicis sembloit compter, fit de grandes protestations de son attachement au service du Roi.

Le Roi prend la résolution de marcher vers l'Anjou.

La reddition du château de Caen fit un tort extrême aux affaires de Marie de Médicis. Toute la Normandie se soumit incontinent au Roi. Matignon Comte de Torigni, Beuvron, Montgommeri, la Luzerne & plusieurs autres Gentilshommes distingués vinrent trouver sa Majesté. Le Duc de Longueville sembla lui-même vouloir entrer en composition. Il écrivit une lettre soumise & respectueuse à sa Majesté. Après quelques excuses sur ce qu'il ne se rendoit pas auprès d'elle, il promettoit de ne rien faire contre le service du Roi. Quoique ces termes généraux ne signifiassent rien de positif, on jugea dans le Conseil de Louis, que toute la Normandie étant réduite, excepté la ville de Dieppe, on y pouvoit laisser le Duc de Longueville. Incapable de rien entreprendre désormais, il paroissoit devoir attendre du moins quel seroit le succès du voyage du Roi en Anjou. En tout cas, le Duc d'Elbeuf, qui commandoit pour sa Majesté en Normandie, pouvoit observer Longueville, & l'arrêter s'il excitoit quelque nouveau mouvement dans la Province. On avoit agité dans le Conseil de Louis une chose qui causa de la contestation. Quelques-uns étoient d'avis que sa Majesté s'en retournât à Paris. Le Prince de Condé s'y opposa fortement. Il soutint que le Roi devoit marcher vers Alençon, passer dans le Maine, y prendre les Places du Comte de Soissons, entrer dans l'Anjou, enlever le Pont de Cé, pour ôter à la Reine mere toute sorte de communication avec les Ducs de Rohan, d'Epernon & de Mayenne.

*Mercure François. 1620. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 129. 130. &c.*

Le Cardinal de Retz ayant représenté que la bienséance demandoit

1620. que le Roi épargnât du moins Alençon qui appartenoit à la Reine mere, Condé reprocha au Cardinal qu'il n'a de si grands ménagemens pour Marie de Médicis qu'en considération du Duc de Retz qui s'étoit déclaré pour elle. *Vous craignez*, lui dit le Prince d'un ton aigre, en présence du Roi, *que si le parti de la Reine mere est une fois entierement ruiné, le Duc votre neveu ne se trouve enveloppé avec tous les autres mécontens. Monsieur*, répondit le Cardinal, *je suis serviteur du Roi & je ne désavoue pas que je ne le sois de la Reine mere. Mais je sçai aussi la différence qu'il y a entre la fidélité que je dois au Roi, & le respect que je suis obligé de conserver pour la Reine mere. On ne me reprochera jamais d'être entré dans aucun parti contre le service du Roi*, ajoûta-t-il en souriant, *ni d'avoir trop ménagé ceux qui ont pris les armes contre lui, quelque grande que fût la proximité du sang entr'eux & moi.* Les manieres trop hautes du Prince de Condé nuisirent à ses desseins. Le Cardinal de Retz & les autres confidens du Duc de Luines se mettent à lui remontrer vivement, qu'il y va de son intérêt d'empêcher que la Reine mere ne soit trop abaissée, & que le Prince de Condé voudra dominer absolument, dès que Marie de Médicis ne sera plus en état de s'opposer à lui. *Vous vous accommoderez infiniment mieux avec la Reine mere*, disoit-on au Duc de Luines. *En gagnant l'Evêque de Luçon, qui peut tout auprès d'elle, vous sçaurez bien empêcher qu'elle ne vous soit trop contraire.*

*Lumieres pour l'Histoire de France.*

Le Favori ne parut pas trop éloigné de négocier secretement avec Richelieu, & de lui donner de nouvelles assurances du chapeau de Cardinal. Ces deux hommes étoient également timides & ardens pour l'avancement de leur fortune. Ils se haïssoient l'un l'autre; & chacun d'eux souhaitoit de perdre celui qu'il regardoit comme son rival. Cependant leurs passions conspirerent à les porter à un accommodement & à se lier ensemble; l'un pour n'avoir plus la Reine mere à dos, & l'autre afin de se faire Cardinal. L'Evêque de Luçon craignoit que Marie de Médicis, incapable de résister au Roi qui venoit à elle après la réduction de la Normandie, n'allât se jetter entre les bras du Duc d'Epernon & de Mayenne, & que, si la paix se faisoit ensuite, on ne se mit pas trop en peine de stipuler un chapeau rouge pour lui. Le Duc de Luines se défioit de son côté des événemens incertains de la guerre. Au premier désavantage des armes du Roi, toute la France se seroit soulevée contre un Favori universellement haï. Le bon succès de l'entreprise de Louis n'effrayoit pas moins Luines. Condé en auroit eu tout l'honneur. Après avoir humilié la Reine mere, il ne lui restoit plus qu'à éloigner insensiblement le Favori, ou du moins à lui retrancher une grande partie de son autorité. Une seule chose arrêtoit le Duc de Luines & ses confidens. Ils avoient peur que Richelieu, devenu Cardinal, ne pensât à se faire premier Ministre. On rassura Luines, en lui remontrant que c'étoit beaucoup de gagner du temps, & qu'il seroit facile d'agir sous main pour reculer la promotion de Richelieu au Cardinalat. Nouvelle intrigue liée avec lui. Le Favori donne des assurances pour le chapeau, &

l'Evêque de Luçon promet de livrer sa maîtresse quand le Roi sera venu au Pont de Cé. 1620.

Marie de Médicis, effrayée du progrès des armes de son fils, résolut d'occuper le Mans & les autres villes, qui se trouvoient sur le chemin du Roi à Angers. La voilà donc en campagne avec six mille hommes de pied & douze cents chevaux. Elle prend la ville de la Flêche, & s'avance vers le Mans. La bonne Princesse n'alla pas si loin qu'elle espéroit. Ce qu'elle gagna ne la dédommageoit point d'Alençon, de Verneuil & de Dreux que son parti perdit encore depuis la reddition du château de Caen. Elle se retire promptement dans sa ville d'Angers. Louis venoit en grande diligence, & son armée étoit renforcée de huit mille hommes de pied & d'environ sept cent chevaux, que Bassompierre lui avoit amenés, après avoir pris sur sa route la ville de Dreux, en venant joindre le Roi. Cela releva extrêmement le courage & les espérances du Duc de Luines. Il commence de parler d'un ton plus haut. Assuré par ses nouvelles intrigues avec l'Evêque de Luçon, que Marie de Médicis sera bientôt à la discrétion de son fils, le Favori persuade au Roi, qui étoit alors à Mortagne dans le Perche, de publier une déclaration sur la guerre civile allumée sous le nom de la Reine mere. Elle y fut beaucoup plus ménagée que dans celle qui fut donnée en faveur du Prince de Condé. On se plaignoit seulement de ce que Marie de Médicis suivoit les mauvais conseils de quelques Seigneurs mécontens, qui vouloient lui faire accroire que c'étoit l'offenser que de ne lui laisser pas une autorité absoluë dans le Royaume. *Quoique nous soyons fort sensibles au mal que sa trop grande facilité nous cause*, ajoûtoit Louis, *nous l'excusons volontiers, persuadés que nous sommes qu'il y a peu de gens au monde capables de ne se laisser pas surprendre par les insinuations artificieuses de ceux qui ont de si damnables intentions. Son nom retentit par tout; son seing & son sçeau courent dans nos Provinces pour autoriser ce qui s'entreprend contre nous. Le Royaume est rempli des plaintes & des protestations qu'elle fait de vouloir réformer notre Etat. Cependant nous ne lui imputons rien de tout ceci. Nous ne croyons point, & nous ne sçaurions nous persuader qu'elle ait renoncé aux sentimens de la nature à notre égard, ni à ce qu'elle doit à la mémoire du feu Roi notre seigneur & pere. Et quand il arriveroit qu'elle nous voudroit tout le mal imaginable, nous ne lui opposerons qu'une religieuse patience. Si nous approchons nos armes de celles qui empruntent son nom, c'est pour la délivrer de ceux qui la tiennent captive à notre préjudice, & pour empêcher l'éxécution des projets qu'ils ont formés à la ruine de notre Royaume.*

Déclaration du Roi sur la prise d'armes par la Reine mere & contre les mécontens.

*Bernard Histoire de Louis XIII Liv. III.*

*Mercure François.* 1620.

*Journal de Bassompierre.*

Pour ce qui est du Comte & de la Comtesse de Soissons, du Duc de Vendôme & du Grand-Prieur de France son frere, des Ducs de Mayenne, de Nemours de Longueville, de Rohan, de la Tremouille, d'Epernon, de Retz, de Roannez, du Maréchal de Bois-dauphin, du Comte de Candale, du Marquis de la Valette, de l'Archevêque de Toulouse, & de tous les autres engagés dans le parti de Marie de Médics, le Roi les déclare rebelles & criminels de leze-majesté, à moins qu'ils ne

1620. posent les armes dans un mois, & qu'ils ne se désistent de toutes ligues & associations tant au-dedans qu'au-dehors du Royaume. La déclaration fut solemnellement enregistrée au Parlement de Paris le 6. Août. Le nom du Maréchal de Bouillon ne s'y trouve point, quoiqu'il eût pris des engagemens avec Marie de Médicis. Enfermé dans sa ville de Sedan, il attendoit le succès des premiers mouvemens, & cependant il servoit secretement la Reine mere. Bouillon tenta de gagner Bassompierre, qui ramassoit des troupes pour le Roi en Champagne. Despenses lui vint offrir cent mille écus de la part du Maréchal. *On ne trouve pas étrange*, dit Despenses à Bassompierre, *que vous serviez, non le meilleur & le plus juste parti, mais celui que le Roi soûtient. Le sceau & la cire accompagnent le Prince; & c'est le moyen d'obtenir des gratifications. Mais enfin, Monsieur, vous n'avez point de si grandes obligations au Favori. La Reine mere vous a donné des marques de sa bienveillance & de sa libéralité. On ne prétend point attaquer le Roi ni l'Etat. Il est seulement question de sçavoir s'il doit être gouverné par la Reine mere, ou par trois marauts qui se sont rendus maîtres de la personne du Roi & de toute son autorité.* Bouillon, ou son Envoyé désignoit le Duc de Luines & ses deux freres. On déclara ensuite à Bassompierre qu'on lui feroit toucher secretement les cent mille écus, pouvû qu'il trouvât des prétextes de ne conduire pas sitôt un puissant renfort à l'Armée du Roi. Bassompierre refusa généreusement l'offre qu'on lui faisoit. Le Cardinal de Guise, qui s'étoit retiré de Paris dans le dessein de Brouiller en Champagne pour Marie de Médicis, tâcha de s'aboucher avec Bassompierre; il vouloit le détourner de son devoir. Le Gentilhomme Lorrain évita le piege avec adresse. Il ne voulut jamais parler au Cardinal. Cela l'auroit mis dans la fâcheuse alternative, ou de se rendre suspect au Roi, ou d'arrêter prisonnier le frere du Duc de Guise son bon ami, & de la Princesse de Conti son amante; disons si vous le voulez, son épouse *de conscience*. On n'ignoroit à la Cour ni les intentions du Cardinal de Guise, ni ses engagemens avec la Reine mere. Comme il n'avoit encore rien fait d'éclatant, le Roi ne le comprit pas dans la déclaration. C'etoit un ménagement pour les Ducs de Guise & de Chevreuse, ses freres, qui servoient utilement sa Majesté.

Le Roi se rend maître du Pont de Cé.

*Journal de Bassompierre. Mémoires de Rohan. Liv. I. Bernard Histoire de Louis XIII Liv. III.*

Marie de Médicis, fort étonnée de voir venir son fils à elle en si bonne résolution, avoit fait agiter dans son Conseil, si elle l'attendroit avec huit mille hommes de pied & quinze cent chevaux qu'elle avoit pour se défendre, jusques à ce que le Comte de Soissons & le Duc de Rohan lui eussent amené du renfort; ou bien si laissant quelques troupes pour conserver Angers & le Pont de Cé, elle iroit trouver les Ducs de Mayenne & d'Epernon, qui avoient de quoi faire une armée de trente mille hommes. Le fourbe Richelieu la détourna fort habilement de passer la Loire. *Tant que vous demeurerez ici, Madame*, lui disoit-il, *vous serez l'arbitre de la paix & de la guerre. Et si vous vous jettez entre les bras des Ducs de Mayenne & d'Epernon, ils vous feront la loi, ils seront les maitres des conditions.* Cela flatoit l'inclination d'une femme impérieuse & qui aimoit

l'indépendance. Mais, en voulant être la maîtresse, il falloit avoir plus de vigilance, & ne se laisser pas trahir. L'Evêque de Luçon disposoit absolument de toutes choses. Il n'avoit mis ni poudre ni plomb au Pont de Cé. Ses parens, ses alliés, ses créatures commandoient dans ses troupes & ailleurs. En un mot, il étoit en son pouvoir de livrer Marie de Médicis au Roi, dès qu'il s'approcheroit. Elle avoit envoyé le Duc de Bellegarde, l'Archevêque de Sens, & le P. de Berulle pour dire à Louis qu'elle étoit prête à négocier avec lui. Un préliminaire arrêtoit tout. Le Roi consentoit d'accorder de bonnes conditions à sa mere, & de pardonner au Comte & à la Comtesse de Soissons : mais il vouloit que tous les autres se remissent à sa clémence. Marie de Médicis demandoit au contraire de traiter conjointement pour elle & pour tous ceux qui avoient embrassé son parti. Elle ne pouvoit pas souffrir qu'on lui proposât de les abandonner.

1620. *Lumieres pour l'Histoire de France. Mercure François. 1620. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 135. 136. &c.*

Cependant le Roi s'avançoit toujours. Le voila dans la Flêche. On y propose dans son Conseil s'il assiégera la ville d'Angers, ou s'il attaquera premierement le Pont de Cé. Bien instruit de tout ce qui se trame entre son Favori & l'Evêque de Luçon, Louis déclare que le respect qu'il a pour sa mere ne lui permet pas d'assiéger une ville où elle est enfermée. Pendant que le Duc de Bellegarde amuse Marie de Médicis en lui proposant des conditions de paix, & qu'on lui fait accroire que son fils ne s'est avancé que pour la voir ensuite : Bassompierre & quelques Officiers marchent vers Sorges, à une lieue du Pont de Cé, comme pour escarmoucher. On ne trouve aucune resistance ; on marche jusques au Pont de Cé. Les troupes de la Reine mere se défendent en désordre : à la troisiéme charge elles prennent la suite, & les gens du Roi entrent avec elles dans la ville. Le Duc de Retz qui devoit défendre la Place, gagné, ou du moins averti par le Cardinal son oncle que la Reine mere est trahie, se retire promptement dans sa maison de Beaupreau. Enfin le château se rend à la premiere sommation. Le Duc de Bellegarde, qui avoit le Traité signé par Marie de Médicis, dès le jour précédent, accourt au plus vîte ; il se plaint de ce que les Officiers du Roi ont attaqué les gens de la Reine mere après la conclusion de la paix. Soit qu'il y eût de la collusion de la part de Bellegarde, soit qu'on l'eût surpris en lui persuadant de n'aller trouver le Roi que le lendemain, le Prince de Condé, qui ne demandoit qu'à chagriner Marie de Médicis, répond que c'est la faute de Belgarde, & qu'on n'est pas obligé de deviner si la Reine mere a donné sa parole, ou non.

Le Comte de S. Agnan, qui avoit de l'emploi dans les troupes de Marie de Médicis, fut fait prisonnier à cette malheureuse journée du Pont de Cé. Louis naturellement sévere vouloit le mettre entre les mains du Garde des Sceaux & lui faire couper la tête, sous prétexte qu'étant Officier de cavalerie, il avoit abandonné le service du Roi. Mais Bassompierre & Crequi se mirent à crier, que S. Agnan étoit leur prisonnier de guerre ; qu'ils n'étoient pas des Prevôts pour aller prendre ceux à qui on

1619. veut faire le procès ; enfin, que si le Roi traitoit ainsi un Officier, il ne falloit pas espérer qu'aucun se rendît jamais dans une guerre civile, & que tous le monde aimeroit mieux mourir en défendant sa vie, que de porter sa tête sur un échafaut. Ces considérations engagerent le Roi à faire grace au Comte. Sa Majesté entra le lendemain au Pont de Cé. Elle fut surprise d'y trouver des boutiques ouvertes, & le peuple aussi tranquille que dans la plus profonde paix. C'étoit une marque du peu d'intérêt qu'il prenoit à une guerre, où, comme le Maréchal de Bouillon le fit dire à Bassompierre, il ne s'agissoit que de sçavoir qui gouverneroit sous le nom d'un Roi foible, ou de la mere, ou du Favori. Voilà comme les intrigues secretes du Duc de Luines avec l'Evêque de Luçon ruinerent, par le moyen de cinq ou six mille hommes, le puissant parti que Marie de Médicis avoit eu tant de peine à former. Dans le temps qu'elle avoit trente mille hommes sur pied en Poitou, en Angoumois, en Guienne, l'imprudente Princesse fut réduite à se contenter des conditions que son fils voulut bien lui accorder.

Traité entre le Roi & la Reine sa mere.

*Journal de Bassompierre.*
*Mercure François.* 1670.
*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag.* 139. 140. *&c.*
*Vie du Duc d'Epernon. Liv. VIII.*
*Lumieres pour l'Histoire de France*

Marie de Médicis, éperduë de la déroute de ses gens & de la prise du Pont de Cé, résolut dans un Conseil de ses plus intimes confidens, d'aller passer la Loire à Ancenis, & de se rejetter enfin entre les bras des Ducs de Mayenne & d'Epernon. L'Evêque de Luçon en fait promptement avertir le Duc de Luines ; & le Roi envoie de la cavalerie pour s'opposer à l'éxécution d'un projet qui renversoit tous ceux de son Favori & de Richelieu. La Reine, avertie que tous les passages sont fermés, change tout à coup de langage. Elle ne demande plus des conditions si avantageuses. La voilà prête d'accepter celles que son fils lui prescrira. Louis répond qu'il recevra toujours sa mere à bras ouverts, & qu'il lui accorde par avance tout ce qu'elle demande pour elle-même. *Mais ceux qui ont embrassé son parti*, ajoûte le Roi, *je veux leur faire sentir que je suis le maître.* Il ledisoit seulement par façon. Le Duc de Luines craignoit trop de se voir à la fin traité comme il avoit fait traiter lui même l'infortuné Concini. De peur de trop irriter ses ennemis déclarés & secrets, il avoit disposé le Roi à pardonner aux grands Seigneurs. L'Abbé Rucellaï, aux sentimens duquel le Favori déféroit beaucoup, lui conseilloit de gagner tout le monde. L'habile Italien vouloit-il se faire des amis à lui même ? Ne pensoit-il qu'à donner de bons avis au Duc de Luines, dont la fortune devoit trouver de puissans obstacles, tant qu'il chercheroit à s'établir sur la ruine des autres ?

Depuis que Bassompierre eut amené fort heureusement les troupes de Champagne au Roi, il témoigna beaucoup d'amitié à un Officier brave & diligent. Sa Majesté sembloit prendre un extréme plaisir à s'entretenir avec un homme dont la conversation étoit agréable & enjouée. Luines commença d'en être jaloux. Lorsque Louis fit voir à Bassompierre les articles accordés à la Reine mere, il s'avisa de dire au Roi, que c'étoit une chose d'une conséquence pernicieuse, que les Seigneurs du parti de la Reine mere demeurassent impunis après tant de révoltes. *Si votre Majesté donnoit quelque exemple de sévérité*, ajoûta Bassompierre, *cela retien-*

*droit les autres dans le devoir. Ils ne seroient plus si prompts à prendre les armes.* 1620.
Les Courtisans agissent & parlent différemment selon l'état de leur fortune. En demeurant fort constamment attaché à ceux qui se trouvoient au timon des affaires, Bassompierre cherchoit autrefois à servir tout le monde. Il avoit des amis de tous côtés. Aujourd'hui qu'il s'apperçoit que le Roi lui donne plus de part à sa confiance, il flate l'humeur févere du jeune Prince. Bassompierre ne seroit pas fâché qu'un ou deux Seigneurs fussent la victime de l'entreprise de Marie de Médicis, pour profiter de la dépouille. Il avertit indirectement Louis que son Favori le sert mal, en sacrifiant la majesté du Souverain offensée à la nécessité de se faire des amis. Luines sentit fort bien que Bassompierre vouloit lui rendre de mauvais offices. Irrité de ce que Bassompierre se mettoit déja sur le pied de trouver à redire à ce qu'on faisoit, le Favori résolut d'éloigner de la Cour un homme qui avoit plus de génie que lui, & qui pensoit peut-être à le supplanter.

Le Duc de Bellegarde, le Cardinal de Sourdis, l'Archevêque de Sens, le Président Jeannin, l'Evêque de Luçon, & le P. de Berulle, étant venus trouver le Roi de la part de Marie de Médicis, on avoit dressé les articles du Traité. Ce fut une confirmation de celui d'Angoulême. Louis promettoit de reconnoître l'innocence de sa mere dans une déclaration juridique, & d'y donner une abolition générale à tous ceux du parti, pourvû qu'ils se rengeassent à leur devoir huit jours après que l'accommodement leur seroit signifié. Ceux dont le Roi avoit déja rempli la place & les emplois furent seulement exceptés. Cela regardoit particulierement le Grand-Prieur de France. Louis ne vouloit pas lui rendre le Gouvernement du château de Caen. Il étoit plus irrité contre celui-ci que contre les autres. Dans ces sortes de Traités il y a toujours des articles secrets. La demande d'un chapeau de Cardinal pour l'Evêque de Luçon en fut un de celui-ci : mais c'étoit sans préjudice de l'Archevêque de Toulouse qui devoit passer le premier. Le Roi & la Reine mere avoient donné des paroles trop positives au Duc d'Epernon : & le Favori, qui ne souhaitoit pas de voir sitôt Richelieu revêtu d'une pourpre teinte dans le sang des sujets du Roi, menés à la boucherie dans la journée du Pont de Cé ; le Favori, dis-je, appuya les raisons que le Roi avoit de ne donner pas un nouveau sujet de mécontentement au Duc d'Epernon, qui n'avoit excité toutes ces tempêtes que pour se venger de ce qne le Cardinal de Retz passoit devant l'Archevêqne de Toulouse. Marie de Médicis plus infatuée que jamais que Richelieu la servoit bien dans le temps même qu'il la trahissoit, se met encore dans l'esprit que ses affaires en iront mieux, si son premier Ministre s'unit étroitement au Favori, dont elle avoit juré la perte il y a peu de jours. On parle donc du mariage de Combalet, neveu du Duc de Luines, avec la Vignerod Pontcourlai, niéce de l'Evêque de Luçon. Cette créature fera grand bruit dans le monde sous le nom de Madame Combalet, & depuis sous celui de la Duchesse d'Aiguillon. Elle fut la bonne & chere niece du Cardinal de Richelieu.

1620. Entrevuë du Roi & de la Reine sa mere à Brissac.

*Journal de Bassompierre.*

*Mercure François.* 1620.

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 140. 141.*

Après l'entiere conclusion du Traité, Louis donna rendez-vous à sa mere dans le château de Brissac, où il l'attendit. Cinq cent cavaliers de l'armée du Roi furent commandés pour escorter Marie de Médicis depuis le Pont de Cé. Praslin Maréchal de France la reçut à mi-chemin. Le Duc de Luxembourg s'avançoit ensuite, accompagné d'un grand nombre de Noblesse. Enfin, Louis vint lui-même au devant de Marie de Médicis, cinq ou six cent pas au-delà du château. Il descendit de cheval dès qu'il apperçut la litiere où étoit sa mere. Elle met incontinent pied à terre. On accourt l'un à l'autre, on se baise, on s'embrasse de la maniere du monde la plus tendre. *Je vous tiens maintenant, Madame*, dit le Roi en souriant. *Soyez bien persuadée que vous ne m'échapperez plus.* Il ne prévoyoit pas que le Prélat qui lui livroit sçauroit bien un jour l'empêcher de tenir sa parole. *Vous n'aurez pas beaucoup de peine à me retenir, Monsieur*, repliqua la Reine mere. *Je viens dans le dessein d'être toujours auprès de vous, & j'espere que j'y trouverai la douceur & les agrémens que je dois attendre d'un si bon fils.* Marie de Médicis fit de fort grandes caresses au Prince de Condé & au Favori, quand il s'approcherent pour lui faire la révérence. Ils lui rendirent de leur côté tous les devoirs imaginables. Richelieu fut admirablement bien reçu du Roi, & du Duc de Luines; & l'artificieux Evêque ne manqua pas de faire sa cour à Louis & à son Favori. Condé parut avoir perdu le souvenir de sa prison. Il n'avoit point encore fait de pareille soumissions à celle qui l'y fit enfermer: il caressa extraordinairement Richelieu qui en donna le conseil à Marie de Médicis. En un mot, on ne vit jamais un plus bel extérieur de réconciliation. Leurs Majestés ayant séjourné quelques jours à Brissac, le Roi prit la route de Poitiers, pour donner, disoit-on, ordre aux affaires de Guienne. Mais il avoit un autre dessein secret, que sa Majesté ne vouloit pas découvrir encore. Marie de Médicis alla dans sa ville de Chinon, bien résoluë à joindre son fils au plutôt. Elle prétendoit éxaminer ses démarches de près, & pénétrer ses projets les plus cachés.

Le Duc d'Epernon est le premier à poser les armes.

*Vie du Duc d'Epernon. Liv. VIII. Mémoires du même.* 1620.

Dès que la Reine mere commença de traiter sérieusement de sa réconciliation avec le Roi, elle en fit avertir les Ducs de Mayenne & d'Epernon. A la premiere nouvelle, celui-ci congédie tout ce qu'il a de troupes sur pied. Content en apparence de ce que Marie de Médicis a fait, il lui écrit pour la féliciter de son accommodement avec le Roi. Quand le courier apporte au Duc les ordres du Roi, qui lui enjoint de désarmer, il trouve qu'Epernon a prévenu le commandement de sa Majesté. C'est le sujet du Royaume le plus soumis: il ne demande aucune condition; il attend tout de la bonté du Roi. Dans cette disgrace, Epernon se consoloit par une réfléxion, que Marie de Médicis défenduë par lui seul avoit acquis plus d'honneur & obtenu de meilleures conditions l'année précédente, que dans une entreprise soutenue par un Prince du sang & par un grand nombre de Seigneurs puissans & accrédités. Le Duc de Mayenne craignoit que le Favori ne voulût se vanger de la maniere haute & méprisante dont Mayenne l'avoit traité. Il fait donc quelque difficulté de s'abandonner

s'abandonner à la clémence du Roi. Mayenne fonde Epernon, il lui propose de former une nouvelle liaison pour leur commune défense. *Ma résolution est prise*, répondit Epernon. *Je n'ai plus rien à demander, puisque la Reine mere est contente. Le meilleur conseil que je puisse donner à M. de Mayenne, c'est de faire comme moi.* 1620.

Louis ayant appris à Poitiers que la Reine son épouse venoit à lui, il alla l'attendre à Tours. Sa Majesté retourna quelques temps après à Poitiers. La Reine l'y suivit avec les Princesses qui l'accompagnoient. Marie de Médicis y arrive incontinent. On crut qu'elle venoit dans le dessein d'aller jusques à Bourdeaux, & d'empêcher que le Duc de Mayenne, qui ne se soumettoit pas encore de bonne grace, ne fût sévérement puni. *Sur ma vie, Sire*, dit Bassompierre au Roi quand on reçut la nouvelle que Marie de Médicis s'approchoit, *c'est ici un artifice des partisans de la Reine mere. On veut vous détourner du voyage de Guienne.* Louis le crut si bien, qu'il vouloit partir sur l'heure, sans attendre Marie de Médicis à Poitiers. Le Duc de Luines, qui la ménageoit, eut mille peines à retenir le Roi. Et la facilité de Louis à prendre les impressions que Bassompierre lui donnoit confirma le Favori dans la pensée d'éloigner de la Cour un homme qui avoit, à son gré, trop d'ascendant sur l'esprit du Prince. Le Duc de Mayenne prévint l'orage qui le menaçoit, en venant se jetter aux pieds du Roi à Poitiers. Il fut reçu assez froidement. *J'oublierai le passé*, lui dit Louis, *pourvû que vous me serviez desormais plus fidelement.* Le voyage de Guienne se continuant, les deux Reines prennent congé du Roi. Marie de Médicis part pour Fontainebleau, & la jeune Reine se rend à Paris. De Poitiers, Louis marche vers S. Jean d'Angeli, & delà il passe en Angoumois.

Le Roi va en Guienne.

*Journal de Bassompierre.*

*Vie du Duc d'Epernon. Liv. VIII.*

*Mercure François. 1620.*

Le Duc d'Epernon, qui mesuroit toutes ses démarches, attendit que la Cour s'approchât de son Gouvernement. Bellegarde son parent étoit allé l'assûrer qu'il seroit bien reçu du Roi. Ils vont donc tous deux trouver le Roi à Chizai. Epernon se jette d'abord aux genoux de sa Majesté. On le releve avec beaucoup de bonté. *Je n'ai pas cru, Sire, faire quelque chose contre le service de votre Majesté, lorsque j'ai voulu servir la Reine sa mere*, dit le Duc en haussant la voix, afin de contenter la curiosité des Courtisans accourus au spectacle en foule. *Mais puisque j'ai eu le malheur de vous déplaire, j'en demande très-humblement pardon à votre Majesté. Ce sera, Sire, la derniere grace de cette nature que je vous demanderai de ma vie. Rien ne sera désormais capable de me détacher du service & des intérêts de votre Majesté.* Louis alla ensuite à Brouage. Il ôta le gouvernement de la Place au Vicomte d'Aubeterre; & le Duc de Luxembourg en fut gratifié. Sa Majesté dédommagea Aubeterre par un bâton de Maréchal de France avec cent mille écus. La voilà enfin embarquée pour Bourdeaux. Elle y fut reçue avec une joie extraordinaire. Le jour que Louis tint son lit de justice au Parlement, du Vair Garde des Sceaux fit une censure à la Compagnie, sur ce qu'elle ne s'étoit pas assez bien conduite durant les derniers mouvemens. Du Parlement, le Roi alla dîner au Château-trom-

1620. pette, où le Duc de Mayenne donna un régal ſplendide à ſa Majeſté. Mais rien ne put égaler la magnificence du Duc d'Epernon. Il reçut toute la Cour dans ſa belle maiſon de Cadillac, Elle admira la ſomptuoſité des bâtimens, la richeſſe des meubles, l'abondance & la délicateſſe des repas que le Duc donna durant deux jours au Roi & à tous ceux qni accompagnerent ſa Majeſté.

Manifeſte de l'Empereur contre le nouveau Roi de Boheme. *Mercure François 1620.*

Durant ſon voyage en Normandie & en Anjou, Louis avoit reçu des lettres de ſes Ambaſſadeurs en Allemagne: il leur envoya même de nouvelles inſtructions ſur ce qu'ils lui écrivirent. Angoulême, Béthune, & Préaux trouverent les affaires de l'Empereur Ferdinand ſur un meilleur pied qu'ils ne l'avoient eſpéré. Elles ſe rétabliſſoient ſi heureuſement depuis le commencement de l'année, que Ferdinand eut le plaiſir de ſe voir ſupérieur à ſes ennemis, avant qu'elle fut expirée. Sa Majeſté Impériale avoit publié dans le mois de Fevrier un long & véhément manifeſte. Après y avoir raconté à ſa Majeſté l'origine & le progrès des troubles de Boheme, elle fait de grandes plaintes contre Frederic, & contre les Etats qui l'ont élu Roi. Ferdinand ſoutenoit avec une hardieſſe capable d'en impoſer, que la Couronne de Boheme eſt originairement héréditaire, & que les faits allégués par les Etats du pays, pour prouver que l'Empereur étoit légitimement déchu de ſon droit au Royaume de Boheme, ne ſont que des calomnies & des impoſtures. Il finiſſoit en implorant le ſecours de tous les Rois, de tous les Princes, de tous les Potentats de la Chrétienté, & en proteſtant que ſes deſſeins tendoient uniquement à rétablir la paix & l'union dans l'Empire, & à lui rendre ſa premiere ſplendeur. Si nous en voulons croire Ferdinand II, il ſe propoſoit pour modele la juſtice & la modération de l'Empereur Ferdinand I. ſon grand-pere. Cependant il ne fut ni moins ambitieux, ni moins cruel, ni moins entété des ſuperſtitions de l'Egliſe de Rome, que Philippe II. Roi d'Eſpagne. Si ce manifeſte fut à Ferdinand de quelqu'utilité dans les endroits où ſes manieres & ſes actions n'étoient pas ſi bien connues, il ne fit pas grand effet dans la Boheme, dans la Hongrie, & dans les Provinces qui avoient ſecoué le joug de la Maiſon d'Autriche.

Fautes de Frederic Roi de Boheme.

*Mémoires de Louiſe Juliane. pag. 156. Puffendorf Comment. Rerum Suecicarum L. I. 1620.*

Les Etats de Boheme, plus éloignés que jamais de s'y aſſujettir encore, déſignerent pour ſucceſſeur à leur nouveu Roi le Prince Frederic ſon fils aîné. Rien ne preſſoit Frederic de prendre des meſures pour faire paſſer la Couronne à ſes enfans. Il devoit travailler premierement à ſe l'aſſurer à lui même, & ſe précautionner mieux contre l'Empereur, ou plûtôt contre ſes Officiers. Soit que les Généraux de Frederic manquaſſent d'habileté, ſoit qu'ils le ſerviſſent avec moins de zele, dans le temps que ce Prince repaiſſoit ſon ambition & ſa vanité en ſe faiſant donner ſon fils pour ſucceſſeur à une Couronne fort chancelante, le Comte de Buquoi remportoit des avantages qui ne contribuerent pas peu à la faire perdre à Frederic. Je n'entrerai pas ici dans le détail des divers combats qui ſe donnerent en Autriche, ou en Boheme, avant la bataille déciſive. Le nouveau Roi alla ſe faire reconnoître en Moravie & en Siléſie. Il

fut magnifiquement reçu dans la capitale de l'une & de l'autre Province. 1620.
On lui rendit tous les honneurs dûs au Souverain. Tandis que Frederic s'efforce de gagner les uns, d'autres se refroidissent insensiblement à son égard. La force de génie, le crédit, l'autorité, l'argent nécessaires pour s'établir dans un nouveau Royaume, lui manquoient. Les Bohémiens naturellement legers se dégoûtoient. Le peuple se plaignoit des impôts extraordinaires pour soûtenir la guerre. Les gens s'étoient imaginés que le Roi d'Angleterre enverroit des millions à son gendre. Et bien loin de secourir Frederic, sa Majesté Britannique ne vouloit pas seulement le reconnoître comme Roi de Boheme. Cela diminuoit extrêmement l'ardeur du peuple. Frederic se fit grand tort en ne réprimant pas le zele imprudent & impétueux des Ministres, ou de quelques gens de la Religion qu'il professoit. Je ne sçai comment il souffrit que les images fussent abattues dans certaines Eglises de Prague. Cette violence choqua non seulement les Catholiques Romains, mais encore les Luthériens, qui laissent les images dans les l'Eglises, & se contentent d'empêcher qu'on ne leur rende aucun culte. Il n'en falloit pas davantage pour confirmer les Catholiques & les Luthériens dans leur préjugé, que si le nouveau Roi étoit une fois bien établi, ceux de sa Religion n'en voudroient pas souffrir d'autre que la leur.

L'Electeur de Saxe se déclare hautement pour l'Empereur.

*Puffendorf Commentar Rerum Suecicarum. Liv. I.* 1620. *Mémoires de Louise Juliane. pag.* 154. *Mercure François.* 1620.

L'étroite liaison que l'Electeur de Saxe prit avec l'Empereur, aussi bien que le Duc de Baviere, fut la cause principale de la perte de Frederic. Depuis que Charles-Quint eut dépouillé la branche aînée de la Maison de Saxe, pour revêtir la cadette de la dignité Electorale, ceux-ci furent presque toujours dans les intérêts de la Maison d'Autriche; soit qu'ils craignissent qu'on ne leur disputât un Electorat assez injustement acquis, si la Maison qui les en avoit honorés devenoit trop foible pour soûtenir ce qu'elle avoit fait; soit qu'ils s'accommodassent de la modération & de l'équité de l'Empèreur Maximilien II. & de ses enfans en ce qui concernoit les différends sur la Religion. Mais il étoit à craindre que Jean George, Electeur de Saxe, n'eût pas les mêmes égards pour les Princes de la Maison de Gratz, que ses prédécesseurs avoient eus pour ceux de la branche aînée de la Maison d'Autriche en Allemagne. Quelque profonde que fût la dissimulation du nouvel Empereur, il ne pouvoit cacher son extrême aversion pour les Protestans. Et l'Electeur de Saxe, principal protecteur de la Confession d'Ausbourg, eût dû être perpétuellement en garde contre Ferdinand, si on n'eût pas eu l'adresse de gagner le directeur de la conscience de Jean George. On amusa encore ce Prince de l'espérance de lui donner quelque part à la succession de Cleves & de Juliers. Les Espagnols, prévenus que l'or & l'argent du nouveau monde ne leur manqueroit jamais, le répandoient libéralement partout. Ce fut par là qu'ils corrompirent encore le Conseil de l'Electeur de Saxe,

Voici donc Jean George hautement déclaré pour Ferdinand. Il assemble les Etats du Pays, qui lui accordent de quoi lever & entretenir de

1620. nouvelles troupes. Les Bohémiens s'allarment. On envoie des Députés à son Altesse Electorale ; on lui fait part de la confédération concluë depuis peu entre les Bohémiens & la Hongrie : on lui demande le sujet de cet armement extraordinaire ; on le prie de secourir des voisins qui n'ont encouru la disgrace de la Maison d'Autriche, qu'à cause de leur attachement à la Confession d'Ausbourg, dont les Electeurs de Saxe font gloire de se dire les défenseurs. Jean George répond par des reproches aux Bohémiens, sur ce qu'ils ont procédé à l'élection d'un nouveau Roi, sans considérer que Ferdinand avoit été reconnu pour le Roi légitime par le Collége Electoral dans la Diete de Francfort, & sur ce qu'il font alliance avec Bethlen Gabor, vassal du Turc, qui n'entreprend rien que de concert avec la Porte Ottomane. *Quoique je ne sois obligé de rendre compte de mes actions qu'à Dieu & à l'Empereur*, ajoûta le Saxon après avoir encore dit aux Députés de Boheme que la mauvaise conduite des Etats de leur pays étoit la cause unique des troubles de l'Empire ; *je veux bien vous déclarer que j'arme, parce que je vois qu'on parle par-tout de guerre, & que des troupes étrangeres viennent de plusieurs endroits en Allemagne. Dans une pareille conjoncture, je dois me tenir sur mes gardes, & me préparer à défendre mes Etats & mes sujets en cas de besoin.* Cette réponse fit assez connoître aux Bohémiens que l'Electeur de Saxe aideroit l'Empereur, bien loin de leur être favorable.

Assemblée des Princes d'Allemagne du parti de l'Empereur à Mulhausen en Turinge.

*Puffendorf Rerum Suecicarum. L. I. 1620.*

*Nani Historia Veneta. Liv. IV. 1620.*

*Mercure François. 1620.*

Il s'expliqua bien plus clairement à Mulhausen. Les trois Electeurs Ecclésiastiques, celui de Saxe, le Duc de Baviere, & Louis Landgrave de Hesse y tinrent une assemblée au mois de Mars. Ces Princes résolurent d'assister l'Empereur au recouvrement du Royaume de Boheme. Pour garder quelques mesures de bienséance & de civilité, ils écrivirent premierement une longue lettre à Frederic. On l'y exhortoit à rendre la Couronne de Boheme, & les Provinces incorporées, à Ferdinand, à épargner le sang Chrétien, à préférer le bien public & le salut de la Patrie à ses avantages particuliers. Cette lettre fut accompagnée d'une autre pour les Etats de Boheme. On les avertissoit de rentrer incessamment sous l'obéïssance de Ferdinand. *Vous n'avez aucun droit*, leur disoient les Princes, *de disposer du premier Electorat de l'Empire sans la participation de l'Empereur & du Collége Electoral. Si vous continuez de suivre les mauvais conseils de ceux qui veulent éviter la juste punition dûë à leurs crimes, ou qui veulent s'avancer en mettant le trouble & la confusion dans l'Empire, sçachez que les Princes & les Etats fideles à l'Empereur ne peuvent se dispenser de s'unir à lui pour venger la perte du Royaume de Boheme, & pour prévenir les maux que votre rébellion peut causer à l'Empire.* Une troisiéme lettre fut adressée aux Princes de l'Union Protestante. On leur représentoit que l'entreprise des Etats de Boheme, en rejettant Ferdinand pour mettre un nouveau Roi sur le trône, étoit d'une si pernicieuse conséquence, que tous les Princes devoient, selon les loix & les constitutions de l'Empire, secourir Ferdinand comme leur chef, contre des sujets rebelles, dont les mouvemens exposoient l'Allemagne à l'invasion des Turcs.

Frederic répondit à la lettre des Princes assemblés à Mulhausen avec beaucoup de courage & d'honnêteté. *Je suis surpris*, disoit-il, *que vous m'alléguiez le manifeste que l'Empereur à publié contre moi depuis peu. Est-il un Juge compétent dans sa propre cause? Le conseil que vous me donnez, de renoncer à une Couronne qui m'est si justement acquise, ne me paroît pas moins étrange. C'est une affaire d'une extrême importance. Il y va non seulement de mon intérêt & de mon honneur particulier : elle regarde encore plusieurs Princes, tant au-dedans qu'au-dehors de l'Empire. J'ai eu soin de consulter les Etats de Boheme & des Provinces incorporées qui se sont assemblés depuis peu à Prague, & je leur parlerai encore de ce que vous me proposez. Après cela, je voûs rendrai compte des raisons que j'ai de soûtenir mon droit à la Couronne de Boheme; & vous verrez que bien loin de donner entrée aux Turcs dans l'Empire, on a pris de fort grandes précautions contre ce malheur. Au reste j'attends de l'équité des Electeurs & des Princes de l'Empire que je n'ai point offensés, qu'ils voudront bien demeurer neutres dans un démêlé qui regarde uniquement les intérêts particuliers de la Maison d'Autriche. Que si quelques-uns n'ont pas égard à mes justes remontrances, cela ne m'empêchera pas de soûtenir mon droit avec l'assistance de mes alliés, en remettant à Dieu le succès de mon entreprise.* Les Etats de Boheme ne répondirent pas avec moins de vigueur & de fermeté aux Princes de l'assemblée de Mulhausen. Ceux de l'Union Protestante différerent leur réponse jusques à l'assemblée qu'ils devoient tenir pour entendre les propositions de l'Ambassadeur de France. 1620.

Déclaration de l'Empereur contre le Roi de Boheme.

*Mercure François. 1620.*

Ferdinand, assuré du secours que les Princes de l'assemblée de Mulhausen lui avoient promis, prend un ton fier & menaçant. Il publie le 30. Avril une déclaration, par laquelle il enjoint à Frederic de poser les armes, & de renoncer à toutes ses prétentions sur le Royaume de Boheme & sur les Provinces incorporées, dans un mois pour tout délai, *sous peine d'encourir l'indignation de sa Majesté Impériale, & la rigueur de la justice, des loix, & des ordonnances de l'Empire.* Cette déclaration fut accompagnée de trois autres. La premiere, adressée aux Princes & aux Etats qui favorisoient le Roi de Boheme, leur ordonne de quitter son parti, & de s'employer plutôt à la conservation de l'autorité de l'Empereur. La seconee commande à tous les Colonels, Capitaines, & autres Officiers de guerre qui servent dans les armées de Boheme, de s'en retourner incessamment chez eux, sous peine d'être mis au ban de l'Empire, & de perdre la vie & leurs biens. Et voilà ce qui fit le plus de tort aux affaires de Frederic. Un nombre considérable de ses Officiers de guerre ne voulurent pas s'exposer à la rigueur des menaces de Ferdinand. Son parti se fortifioit tous les jours, au lieu que celui du Roi de Boheme s'affoiblissoit extrêmement. Enfin, la derniere déclaration envoyée aux villes Impériales, leur enjoignoit de ne donner aucun secours aux Bohémiens, ni à leur nouveau Roi, sous peine d'être particulierement traitées comme rebelles.

Fréderic protesta de nullité contre ces déclarations de l'Empereur, par un écrit public. Il se défendoit particulierement sur ce que Ferdinand

1620. étoit Juge incompétent d'une affaire où il ne pouvoit être que demandeur, & que jamais les Empereurs précédens n'avoient entrepris de prononcer définitivement dans leurs démélés particuliers avec quelques Princes d'Allemagne. *La Boheme*, dit Fréderic, *est un fief de l'Empire. A cela près, elle est indépendante de l'Empereur. C'est un Etat qui n'est sujet en aucune maniere aux loix, aux constitutions, & aux jugemens ordinaires de l'Empire. Elle a son droit, ses loix, ses privilèges & ses tribunaux particuliers. Les Conseillers de la Cour de l'Empereur ne sont pas des Juges moins incompétens dans les contestations que j'ai avec lui. Jamais les Electeurs & les Princes ne les ont reconnus capables de juger du droit des uns & des autres, ni de faire aucune procédure contr'eux. Ce n'est pas devant les Conseillers de sa Cour que l'Empereur doit produire ses prétentions héréditaires sur le Royaume de Boheme. Il est demandeur, & je suis défendeur dans l'affaire. Que sa Majesté Impériale me poursuive devant mes Juges naturels; je n'y trouve rien à redire. Si quelqu'un intente une action contre l'Empereur, la Bulle d'Or de Charles IV. veut que le demandeur se pourvoye devant l'Electeur Palatin, à qui il appartient de connoître de ces sortes d'affaires; parce que l'Empereur ne peut pas être Juge dans sa propre cause, ni se faire droit à lui-même. Puis donc que dans la contestation présente l'Empereur poursuit un Electeur Palatin, il est visible que l'Empereur est obligé, selon le droit communément reçu parmi nous, de se pourvoir devant le tribunal dont je suis justiciable dans l'action qu'il intente contre moi. Il n'y paroît point comme Empereur, mais comme un simple Archiduc d'Autriche, qui prétend que la Couronne de Boheme lui appartient par droit de succession.*

Le Roi de Boheme soutenoit encore que la déclaration de l'Empereur étoit contraire au droit des gens, aux constitutions de l'Empire, & aux capitulations jurées par Ferdinand. *Sa Majesté Impériale*, ajoûte Frederic, *a solemnellement promis de ne faire & de ne permettre point qu'on fasse aucune violence aux Electeurs, Princes, Prélats, Comtes, Barons, & aux autres Etats de l'Empire. De maniere que si l'Empereur a quelque chose à démêler avec eux, le différend se terminera par jugement, & non par guerre; qu'il ne publiera point aucun ban contre les Electeurs, Princes & autres, avant qu'ils soient entendus dans leurs défenses; qu'en toutes choses on procédera selon les loix & les constitutions de l'Empire; que sa Majesté ne donnera aucun mandement au préjudice de qui que ce soit; enfin, que tout ce qui se fera de contraire à la capitulation jurée sera censé nul de droit.* Frederic concluoit de là, que n'ayant été ni appellé, ni entendu, la déclaration de l'Empereur étoit nulle. Après avoir protesté qu'il ne s'éloigneroit jamais de l'obéïssance dûe à Ferdinand en qualité d'Empereur, & qu'il ne le regardoit dans ce différend particulier que comme Archiduc d'Autriche; le Roi de Boheme accusoit Ferdinand d'avoir violé les loix, en usant le premier des voies de fait, & en introduisant une Armée étrangere dans l'Empire; ce qui le rendoit seul responsable de tous les maux qu'une pareille entreprise y pouvoit causer.

On raisonna beaucoup en Allemagne sur la déclaration de Ferdinand;

& sur la réponse de Frederic. Les personnes équitables convenoient que s'agissant d'un intérêt particulier de la Maison d'Autriche, les Princes de l'assemblée de Mulhausen n'avoient pas eu de raison de regarder la contestation pour la Couronne de Boheme comme une affaire générale de l'Empire. *Quand Guillaume Duc de Saxe*, disoit-on, *est autrefois entré à main armée dans la Boheme, sous prétexte de soûtenir le droit de son épouse, sœur aînée du Roi Ladislas mort sans enfans; les Princes & les Etats de l'Empire ne regarderent-ils pas ce différend comme une affaire particuliere? Ils n'y entrerent point, quoique la Boheme fût un fief de l'Empire. La même chose est arrivée sous l'Empereur Albert. Les Polonois lui disputerent la Couronne de Boheme. Crut-on que l'Empire étoit attaqué? Se récria-t-on que la majesté de son chef étoit violée? On a toujours distingué les intérêts particuliers de la Maison Impériale de ceux de l'Empire. Philippe Landgrave de Hesse remit à main armée le Duc de Wittemberg en possession de ses Etats, que Ferdinand Roi des Romains occupoit. Aucun Prince ne se remua. On ne parla ni de ban, ni de proscription. Charles-Quint eut de grands différends pour la Gueldre avec Guillaume Duc de Cleves. Il voulut mettre le Duc au ban de l'Empire. Bien loin d'y consentir, les Princes demanderent à Charles que l'affaire fût terminée par la voie de négociation, ou par un arbitrage. Maurice Electeur de Saxe, pour un démêlé particulier, fit quitter Inspruck à Charles-Quint: & cet Empereur attaqué personnellement s'enfuit de la maniere du monde la plus honteuse. Maurice fut-il poursuivi comme criminel de leze-majesté. Enfin l'Archiduc Mathias est entré de nos jours à force ouverte dans la ville de Prague, il y retint l'Empereur Rodolphe son frere dans une espece de prison, jusques à ce qu'ils se fussent accommodés ensemble. Cette affaire fut regardée comme un différend particulier entre deux freres pour la Couronne de Boheme. Aucun Prince de l'Empire ne se remua. Mathias ne fut point menacé du ban de l'Empire. Pourquoi donc tous ces grands mouvemens que nous voyons aujourd'hui? L'Empereur & le Palatin contestent la Couronne de Boheme. C'est un démêlé particulier entre deux Princes. Qu'on tâche de le terminer à l'amiable & selon les régles de la justice: il ne regarde ni l'Empire, ni la majesté de l'Empereur en aucune maniere. Si les Electeurs & les Princes, sans autre connoissance de cause, croyent devoir appuyer l'Empereur en cette occasion, il faut que tout l'Empire se déclare désormais pour l'Empereur, dès qu'il aura le moindre différend au-dedans, ou bien au-dehors de l'Allemagne.*

1620.

*Mémoires de Louise Juliane. pag. 176. 177.*

Les Princes de l'Union Protestante s'assemblent à Ulm pour conférer avec les Ambassadeurs de France.

Le monde parloit encore diversement du succès qu'auroit la négociation commencée par les Ambassadeurs de France, entre les Princes de la Ligue Catholique & ceux de l'Union Protestante. Le Duc d'Angouleme & ses deux Collegues ayant prié ceux-ci de se trouver dans un même endroit, où les Ministres de France pussent leur parler à tous ensemble de la part de sa Majesté Très-Chrétienne, les Protestans consentirent de se rendre à Heilbron: mais quelques affaires survenues depuis furent cause que l'assemblée fut transférée à Ulm. Les Ambassadeurs avoient fait prier de même les trois Electeurs Ecclésiastiques de leur donner rendez-vous dans quelque ville, parce qu'ils avoient quelque chose à proposer

1620. à ces Princes de la part de Louis. Les Electeurs s'en défendirent sous divers prétextes. L'un ne se portoit pas assez bien ; l'autre avoit des affaires dans ses Etats. La véritable raison fut alléguée par l'Archevêque de Mayence. Ils ne pouvoient entrer dans aucune négociation sur l'affaire de Boheme sans la permission de l'Empereur, qu'elle regardoit en particulier, & qui avoit remis à l'Electeur de Saxe & au Duc de Baviere le soin de réduire les Bohémiens. Quant à ce qui concernoit les interêts généraux de la Ligue Catholique, les Electeurs se reposoient sur ce que feroit le Bavarois son chef principal. Le Duc d'Angoulême & ses Collegues avoient proposé une suspension d'armes générale à l'Archiduc Léopold, Evêque de Strasbourg & frere de l'Empereur, qu'ils virent sur leur chemin en Alsace. L'Archiduc répondit de fort bon sens aux Ambassadeurs que le temps étoit cher à Ferdinand. *Ses ennemis qui ont usurpé son bien*, disoit Léopold, *entendront volontiers à une treve. Cette surseance serviroit à les affermir dans la possession de ce qu'ils ont pris : au lieu que les Princes de la Ligue Catholique ayant mis de grandes forces sur pied, ils se consumeroient en dépenses inutiles & se lasseroient à la fin de la guerre. Les troupes de l'Empereur sont prêtes : il doit agir au plus tard au mois d'Août. Le Palatin & les Princes de l'Union Protestante ne sont pas en état de résister à sa Majesté Impériale, à moins que le Turc ne vienne à leur secours. C'est une résolution extrême qu'il est important de prévenir. Que sçavons-nous si le Palatin ne l'a point déja prise ?* On ne pouvoit pas mieux représenter l'état présent des deux partis dans l'Empire, ni les véritables intérêts de Ferdinand.

*Ambassade d'Angouleme. pag. 53. 54. 55. &c. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 199. 200. 201. &c. Ambassade d'Angoulême. pag. 70. 71.*

Traité d'Ulm entre les Princes de la Ligue Catholique & ceux de l'Union Protestante.

*Mémoires de Louise Juliane. pag. 159. Ambassade d'Angouleme. pag. 134. 135. &c. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 202. 203. &c.*

Le Duc d'Angouleme & ses Collegues étant à Ulm, il y eut plusieurs conférences entr'eux & les Princes de l'Union Protestante. Ceux-ci présenterent divers Mémoires aux Ambassadeurs. Les uns contenoient les griefs des Protestans, qui se plaignoient de l'infraction manifeste des Traités de pacification dans l'Empire. Les autres justifioient la conduite de Frederic en acceptant la Couronne de Boheme. Quelques-uns furent dressés pour prouver que son différend avec Ferdinand étoit une affaire particuliere où le corps de l'Empire n'avoit aucun intérêt, & que les Electeurs & plusieurs Princes en demeuroient d'accord. Enfin, on en fournit pour montrer aux Ambassadeurs, & par consequent au Roi leur maître, que si l'Empereur procédoit contre Frederic par voie de ban & de proscription, sa Majesté Impériale contreviendroit manifestement aux constitutions de l'Empire & aux capitulations qu'elle avoit jurées. Tout ceci faisoit un véritable procès par écrit, dans la connoissance duquel le Duc d'Angouleme & ses Collegues n'avoient pas ordre d'entrer. On ne les avoit envoyés que pour aider secretement l'Empereur à recouvrer ses Etats perdus, & pour empêcher que la guerre civile ne s'allumât généralement dans tout l'Empire entre les Catholiques & les Protestans. Cela étoit extrêmement à craindre. Les deux Armées de l'Union Protestante & de la Ligue Catholique étoient en vuë dans le voisinage d'Ulm. On ne sçavoit si elles n'en viendroient pas bientôt aux mains. Sous le prétexte spécieux de prévenir ce malheur, les Ministres de France proposerent

rent un Traité de paix entre les Catholiques & les Protestans; de maniere qu'ils ne s'attaqueroient point les uns les autres, & qu'on laisseroit à Ferdinand & à Frederic le soin de s'accommoder entr'eux, ou de poursuivre chacun à main armée, avec le secours de ses amis & de ses alliés, le droit qu'il prétendoit avoir au Royaume de Boheme. 1620.

Les Princes de la Ligue Catholique accepterent volontiers une proposition que l'Empereur faisoit faire lui-même. Assurés que leurs Etats ne seroient point attaqués, les Catholiques demeuroient dans une entiere liberté d'aider l'Empereur à chasser Frederic de Boheme. Les Protestans consentirent à la proposition, pourvû que le Duc de Baviere & les autres Catholiques promissent de ne faire aucune irruption dans le Palatinat, ni dans les Etats patrimoniaux de Frederic. Les Catholiques s'y engageoient sans peine. Mais il y avoit encore une difficulté fort importante. On recevoit des avis certains qu'Albert, Archiduc des Pays-Bas Catholiques, armoit puissamment, & qu'Ambroise Spinola devoit passer dans le Palatinat avec une Armée nombreuse, pour obliger par cette diversion Frederic à quitter la Boheme, & à venir défendre son patrimoine. Les Princes Protestans, bien avertis de ce dessein, demanderent que le Duc de Baviere, chef d'une ligue dans laquelle l'Archiduc Albert & le Roi d'Espagne étoient entrés, promît que le Palatinat ne seroit attaqué ni par les Flamans, ni par les Espagnols; & que les Princes Catholiques d'Allemagne s'engageassent à se déclarer, conformément aux constitutions de l'Empire, contre tous les étrangers qui feroient irruption sur les terres d'un Prince de la nation Germanique.

La demande étoit la plus juste du monde. Mais le Duc de Baviere entierement dévoué à la Maison d'Autriche, qui lui promettoit la dépouille du Palatin, n'y voulut point consentir. Les Ambassadeurs de France, obligés à favoriser Ferdinand autant qu'il leur seroit possible, appuyerent fortement le refus du Bavarois. *La condition proposée par les Princes de l'Union Protestante*, dirent ingénument le Duc d'Angouleme & ses Collegues au Roi leur maître, *est trop préjudiciable aux affaires de l'Empereur. Le moyen le plus prompt & le plus effectif de faire céder l'Electeur Palatin, c'est de l'attaquer dans ses Etats patrimoniaux.* Cela suffit pour convaincre que la Cour de France agissoit de concert avec celles de Vienne & de Madrid. La médiation artificieuse de Louis fut une des causes principales de la perte de Frederic. On refusa même de lui payer du moins une partie de ce que la Couronne de France lui devoit depuis long-temps. Les embarras que les mouvemens de Marie de Médicis causoient à son fils furent le prétexte dont il se servit pour se dispenser d'avoir égard à la juste demande que Frederic lui faisoit. Les Ministres de France firent si bien, qu'ils surmonterent la difficulté des Princes Protestans. Le Duc de Baviere & les autres Catholiques promirent, à la vérité, de n'attaquer point les Etats héréditaires du Roi de Boheme; mais ils ne répondirent ni pour l'Archiduc Albert, ni pour le Roi d'Espagne. On ne s'engagea point à se déclarer contr'eux en cas qu'ils fissent irruption dans le

*Ambassade d'Angouleme. pag. 106.*

1620. Palatinat. Je ne sçai comment les amis & les alliés de l'infortuné Frederic se relâcherent sur un article qui le perdoit sans ressource. Ne se flatoient-ils point que le Roi d'Angleterre & les Etats Généraux des Provinces-Unies s'opposeroient aux troupes de l'Archiduc, en cas que Spinola voulût les conduire dans le Palatinat; ou du moins que les forces de l'Union Protestante suffiroient pour défendre les Pays héréditaires de Frederic, si l'Archiduc Albert les faisoit attaquer?

Tel fut donc le Traité d'Ulm entre les Catholiques & les Protestans. On promit religieusement de ne s'offenser point les uns les autres. La Boheme & les Provinces incorporées furent exceptées. Mais les Etats patrimoniaux du Roi de Boheme furent compris dans le Traité. Le Duc de Baviere & les Princes de la Ligue Catholique s'engagerent solemnellement à ne rien attenter sur le Palatinat, ni sur les autres Etats des Princes de l'Union Protestante. Dès que le Traité fut rendu public, les moins clairvoyans s'apperçurent que la ruine de Frederic y avoit été conclue. L'Empereur assuré de la France, qui le servoit fort utilement, ne se mit pas en peine des bons offices que Jacques Roi d'Angleterre vouloit paroître rendre par ses Ambassadeurs à son gendre. Ferdinand avoit pour lui toutes les troupes de l'Electeur de Saxe, du Duc de Baviere & de la Ligue Catholique. L'Union Protestante pouvoit secourir le Roi de Boheme, il est vrai: mais les intérêts de ses membres étoient si différens, & il y avoit si peu de concert entr'eux, que selon toutes les apparences Frederic ne devoit pas résister long-temps à un ennemi dont les troupes, meilleures & plus nombreuses, étoient conduites par des Généraux habiles, & par des Princes parfaitement bien unis les uns avec les autres. Le monde se confirma plus que jamais dans cette pensée, que par un zéle de religion mal entendu la France ne cessoit point d'oublier ses véritables intérêts, & qu'elle aimoit mieux le rétablissement de la Maison d'Autriche que l'agrandissement de la Palatine. Le Conseil de Louis craignoit que le chef de l'Union Protestante d'Allemagne, devenu trop puissant, ne secourût les Réformés de France, dont l'oppression étoit résolue, & que Bentivoglio Nonce du Pape demandoit tous les jours avec instance.

*Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. I. 1620. Nani Historia Veneta. L. IV. 1620.*

L'Empereur, content de ce que les Ambassadeurs de France l'ont si bien servi à Ulm, les invite fort honnêtement à venir à Vienne. Sa Majesté Impériale ne vouloit pas qu'ils conférassent trop avec certains Princes d'Allemagne. Et le Comte d'Ognate, Ambassadeur d'Espagne, qui faisoit lui seul tout le Conseil secret de Ferdinand, ne trouvoit pas bon que le Roi de France eût tant de crédit dans l'Empire. On avoit dessein de se servir tout au plus du nom de sa Majesté Très-Chrétienne, pour tenter de faire entrer Bethlen Gabor dans quelque négociation avantageuse à la Maison d'Autriche, & qui donnât le temps à Ferdinand de réduire la Boheme & les Provinces incorporées à cette Couronne. Voici donc le Duc d'Angouleme & ses deux Collegues à Vienne en Autriche. Ils avoient vû Maximilien Duc de Baviere sur le chemin. Le Bavarois leur fit de grands remer-

Les Ambassadeurs de France vont trouver l'Empereur à Vienne.

*Ambassade d'Angouleme. pag. 191. 192. 193.*

cimens sur le Traité conclu à Ulm par leur entremise. Cela leur étoit bien dû. Maximilien avoit désormais la liberté de se joindre, avec son Armée de vingt-quatre mille hommes, au Comte de Buquoi, d'attaquer ensemble la haute Autriche soulevée contre l'Empereur, & de passer ensuite dans la Boheme, pendant que l'Electeur de Saxe agiroit dans la Lusace. Tel étoit le projet formé dans le Conseil de l'Empereur, en conséquence du Traité d'Ulm. L'Armée des Princes de l'Union Protestante, qui étoit en vuë de la Bavaroise pendant qu'on négocioit à Ulm, avoit pris le chemin du Palatinat. Elle devoit s'opposer au Marquis Spinola, en cas qu'il s'avançât pour y faire irruption. 1620.

Les Ambassadeurs de France ne furent pas long-temps à Vienne, sans s'appercevoir que celui d'Espagne disposoit de tout dans le Conseil Impérial. *On n'agit ici*, disent le Duc d'Angouleme & ses Collégues au Roi leur maître, *que par les seuls avis, ou pour mieux dire, par les ordres du Comte d'Ognate. Il aimeroit mieux que toute la Boheme fût perdue, que d'y voir l'autorité de l'Empereur rétablie par l'entremise de votre Majesté. Le Ministre Espagnol trouve son compte à faire durer la guerre. Tous les payemens des soldats passent par ses mains. Il altere la monnoye d'Espagne, en la faisant fondre en especes du Pays. La paye des soldats & des Officiers se régle à sa fantaisie. En un mot, la puissance que le Comte d'Ognate s'est acquise, dans la nécessité des affaires de l'Empereur, est si grande, que tous les Conseillers de sa Majesté Impériale dépendent absolument de l'Ambassadeur d'Espagne. Aucun d'eux n'ose le contredire.* Ferdinand avoit fort bien reçu le Duc d'Angouleme & ses Collegues. Il leur parla d'abord avec beaucoup d'ouverture & de franchise. Ses principaux Ministres vinrent conférer avec eux, pour leur rendre raison de la conduite de Ferdinand dans les affaires de Boheme & de Hongrie, & pour la leur justifier. De si grandes déférences donnerent de l'ombrage & de la jalousie au Ministre Espagnol.

*Ambassade d'Angouleme. pag. 225. 226. &c.*

L'Empereur change incontinent de ton & de manieres. Il parle aux François d'un air plus froid & plus réservé. Ferdinand même sembla les congédier honnêtement, & leur faire entendre que leur maître, assez occupé dans son Royaume, auroit plutôt besoin du secours de l'Empereur, que Ferdinand de l'assistance & des bons offices de Louis. Peut-être qu'on auroit laissé partir les Ambassadeurs, si sa Majesté Impériale n'avoit cru que leur entremise lui seroit de quelque utilité pour amuser Bethlen Gabor, & pour l'empêcher de se rendre le maître de toute la Hongrie. Malgré les chagrins que la Maison d'Autriche donnoit à Louis, & contre les plus grands intérêts de sa Couronne, ce Prince s'opiniâtre à servir des ingrats & des fourbes, qui le jouent dans le temps même qu'ils employent son nom & son autorité pour se tirer du plus grand embarras que la Maison d'Autriche eut jamais. La générosité de Louis pourroit être louable, s'il avoit connu ce qu'il faisoit; mais le jeune Roi se laissoit conduire aveuglément par un Favori que les Espagnols avoient corrompu. Ferdinand sçavoit fort bien les obligations qu'il avoit au Duc de Luines. *Assurez le*, dit sa Majesté Impériale aux Ambassadeurs

*Ambassade d'Angouleme. pag. 233.*

1620. de France, *que je n'ignore pas ce qu'il a fait pour moi par son crédit & par ses conseils. J'en ai toute la reconnoissance possible; & je voudrois de bon cœur trouver l'occasion de témoigner à M. de Luines, que je conserve cherement le souvenir des bons offices qu'il m'a rendus.*

Bethlen Gabor se fait déclarer Roi de Hongrie.

*Ambassade d'Angouleme. pag. 217. 218. 241. 242. 243. 255. 1620.*

*Mercure François. 1620.*

Les Etats de Hongrie étoient assemblés à Neuhensol lorsque les Ambassadeurs de France arriverent à Vienne. L'Empereur avoit fait des efforts inutiles pour obtenir la prolongation de la Treve avec Bethlen Gabor. Les Hongrois virent trop bien que Ferdinand ne cherchoit qu'à gagner du temps pour réduire la Boheme. Les Etats résolurent de recommencer la guerre contre l'Empereur dès que la treve seroit expirée, & d'entrer dans une nouvelle & étroite confédération avec le Roi & les Etats de Boheme. Dans cet embarras, Ferdinand eut recours aux Ambassadeurs de France. On les pria d'agir auprès des Etats de Hongrie & de Bethlen Gabor, afin de les détourner, par quelques propositions d'accommodement, de s'unir avec les Bohémiens. La continuation de la treve étoit d'une extrême importance au rétablissement des affaires de l'Empereur. Si Bethlen Gabor se fût avancé du côté de Vienne en Autriche, une si grande division eût rompu les mesures que l'Empereur, l'Electeur de Saxe, & le Duc de Baviere avoient prises de concert pour chasser Frederic de la Boheme. Le Duc d'Angoulême & ses collegues dépêchent donc un de leurs Gentilshommes en Hongrie, avec des lettres adressées à Bethlen Gabor & aux Etats du pays, pour leur offrir la médiation de sa Majesté Très-Chrétienne. L'Envoyé François fut reçu avec de grands honneurs. Mais Gabor & les Etats éluderent adroitement les instances des Ambassadeurs. On leur répondit fort civilement que l'Assemblée, qui duroit depuis quatre mois, étant dans la nécessité de se séparer au plutôt, nommeroit quelques Députés pour écouter conjointement avec Gabor, qui ne prenoit encore que la qualité de Prince de Hongrie, les propositions que les Ambassadeurs feroient de la part du Roi leur maître. Ceci n'étoit qu'une défaite. On ne vouloit pas se laisser amuser par une négociation, lorsque le temps étoit cher. Deux jours après l'expédition de l'Envoyé François, Gabor sçut si bien se prévaloir de la haine des Hongrois contre la Maison d'Autriche, & sur-tout contre la domination des Espagnols dans le Conseil Impérial, que les Etats l'élurent Roi de Hongrie. Son couronnement fut fixé au cinquiéme Septembre dans la ville de Presbourg. Il se mit incontinent à la tête de dix-huit ou vingt mille hommes, dans le dessein d'aller recevoir la Couronne à Presbourg, & de marcher ensuite tout droit à Vienne en Autriche.

Réduction entiere de l'Autriche à l'obéissance de l'Empereur.

La Cour Impériale ne fut pas fort effrayée des projets de Bethlen Gabor: les affaires de Ferdinand commençoient d'être dans une bonne situation. Les Etats de la haute & de la basse Autriche s'étant mis sous son obéissance lui avoient prêté serment de fidélité. Les Ducs de Saxe & de Baviere étoient en campagne pour l'éxécution du ban que l'Empereur avoit publié contre la Boheme & les Provinces incorporées. De maniere que sa Majesté Impériale avoit raison d'espérer de chasser Frederic de

la Boheme, avant que Bethlen Gabor pût entreprendre quelque chose de considérable du côté de la Hongrie. Les Etats de la basse Autriche renoncerent les premiers à leur confédération avec la Boheme. Ils demanderent seulement que le libre éxercice de la Religion Protestante fût conservé, tel qu'il étoit sous le régne du feu Empereur Mathias. On le leur acccorda; & ils prêterent serment de fidélité à Ferdinand. Ceux de la haute Autriche firent plus de résistance; mais ils ne purent pas tenir long-temps contre le Duc de Baviere qui entroit dans le pays à la tête d'une bonne Armée. Les Etats s'assemblerent donc à Lintz. On y résolut de renoncer à la confédération avec les Bohémiens & de se soumettre à Ferdinand. Le voilà donc reconnu Archiduc d'Autriche, en conséquence de la renonciation que l'Archiduc Albert avoit faite en sa faveur.

1620. *Mercure François.* 1620.

Les Ducs de Saxe & de Baviere avoient accepté tout publiquement la commission que l'Empereur leur avoit envoyée d'éxécuter le ban qu'il avoit publié contre la Boheme & les Provinces de la dépendance de cette Couronne. Ce fut en vain que les Etats du Royaume écrivirent à l'Electeur de Saxe, pour le prier de ne se rendre point l'éxécuteur des ordres injustes & violens que les Espagnols lui faisoient envoyer. Jean George persista dans la résolution prise à Mulhausen, de réduire les Bohémiens à force ouverte, en cas qu'ils refusassent de se soumettre à l'Empereur. Les lettres que les Etats de Boheme écrivirent à ceux de Saxe ne furent pas moins inutiles. Les Saxons n'eurent aucun égard à la priere que les Bohémiens leur faisoient, de détourner leur Prince de s'unir aux ennemis irréconciliables de la Religion Protestante, que les Electeurs de Saxe faisoient gloire de protéger & de défendre. Le Roi de Boheme, irrité de l'inflexibilité de Jean George, publia une déclaration contre lui. C'étoit une espece de confiscation de certains fiefs que la Maison de Saxe tenoit de la Couronne de Boheme. Le pauvre Prince n'étoit presque pas en état de se défendre lui-même: comment espéroit-il de faire valoir ses déclarations contre un ennemi plus puissant que lui? Le Duc de Baviere ayant joint le Comte de Buquoi, qui sacrifia volontiers le point d'honneur sur le commandement au service de l'Empereur; Maximilien dis-je, fit sommer les Bohémiens de se soumettre incessamment à Ferdinand; faute de quoi son Altesse entreroit dans leur pays pour l'éxécution du ban publié contr'eux.

L'Electeur de Saxe & le Duc de Baviere acceptent la commission d'éxécuter le ban Impérial contre les Bohémiens. *Mercure François.* 1620.

Frederic ne perdoit point courage, quoiqu'il se vît sur le point d'être vigoureusement attaqué par trois endroits différens, en Boheme par le Duc de Baviere, dans la Lusace par l'Electeur de Saxe, & dans le Palatinat par le Marquis Spinola Général des troupes d'Espagne & des Pays-Bas. Il se réserva le soin de conserver la Boheme. Le Marquis de Jagendorf, de la Maison de Brandebourg, s'étoit chargé d'aller en Lusace, & de défendre cette Province contre l'Electeur de Saxe. Pour ce qui est du Palatinat, Frederic crut que le Marquis d'Anspach Général de l'Armée de l'Union Ptotestante, fortifié des troupes que les Etats-Généraux des Provinces-Unies devoient envoyer dans le Palatinat, & du secours

1620. que sa Majesté Britannique faisoit espérer, arrêteroit Spinola. Le Roi de Boheme ne se flatoit-il point encore que Jacques son beau-pere auroit du moins le crédit d'empécher que l'Armée Espagnole ne fit irruption dans le Palatinat ? Mais que pouvoit-il attendre de sa Majesté Britannique ? Ses Ambassadeurs désavouoient bassement à Vienne, à Madrid, à Bruxelles l'entreprise de Frederic. Dans ces trois Cours on amusoit Jacques de belles paroles : disons mieux ; on le jouoit de la maniere du monde la plus grossiere & la plus méprisante.

Le Roi de France prend la résolution d'aller dans le Bearn.

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 148.*

Pendant que les Ambassadeurs du Roi Très-Chrétien travailloient si utilement pour l'Empereur en Allemagne, Bentivoglio Nonce du Pape ne servoit pas moins bien la Maison d'Autrice en France. De peur que Louis, délivré des embarras que le parti de la Reine mere lui avoit causés, n'ouvrît les yeux, & ne s'apperçût combien il lui étoit important que le Roi de Boheme conservât du moins ses Etats héréditaires ; afin d'empêcher que la Noblesse Réformée de France, sans occupation chez elle, n'allât servir un Prince de sa Religion, que les Catholiques, non contens de le chasser d'un Royaume qui lui étoit légitimement acquis, entreprenoient encore de priver de son patrimoine ; en un mot, pour ôter à Frederic toute espérance de trouver la moindre ressource du côté de la France ; le Ministre du Pape, de concert avec les Espagnols, commença de proposer au Duc de Luines d'engager son maître à faire la guerre aux Protestans, immédiatement après la réconciliation avec Marie de Médicis. Le Cardinal de Retz, du Vair Garde des Sceaux, du Perron Archevêque de Sens, le Jésuite Arnoux Confesseur du Roi, & le P. de Berulle Général de l'Oratoire se joignirent au Nonce. Luines écoutoit volontiers la proposition. Elle lui paroissoit favorable à ses projets ambitieux. C'étoit bien la chose du monde la plus ridicule & la plus extravagante, qu'un homme sans expérience dans le métier des armes pensât à se faire Connétable de France. Mais il ne faut pas attendre que des gens enivrés de la faveur du Prince, étourdis de la fumée de l'encens que les flateurs leur donnent de tous côtés, se conduisent par les lumieres de la raison. Convaincu qu'il étoit capable de tout, le Duc de Luines s'imaginoit que son cadet, qui avoit certainement plus de mérite & d'esprit que l'aîné, avoit bien pû prendre le bâton de Maréchal de France ; mais que c'étoit trop peu de chose pour un Favori qui régnoit sous le nom de son maître. Il n'y avoit que l'épée de Connétable qui ne fût pas, à son gré, au-dessous de lui. Louis n'avoit pas si peu de discernement, qu'il ne connût fort bien les mauvaises qualités du Favori. Mais c'est assez que la Reine mere & les premiers Seigneurs du Royaume s'opposent à l'élévation de Luines. Le Roi veut faire sentir qu'il est le maître. Plus le monde criera contre l'indignité du Favori ; plus sa Majesté le comblera de charges & d'honneurs. Et Luines, qui connoit le foible de son Prince, aura l'adresse d'en profiter. Il réduira les Protestans à la nécessité de se défendre ; & pour finir la guerre civile qu'il aura lui-même allumée, il obtiendra la premiere dignité de l'épée.

1620.

Le besoin d'abaisser les Ducs de Mayenne & d'Epernon ne fut que le prétexte du Roi en Guienne : Je l'ai déja dit. Le dessein véritable, c'étoit de mettre le Bearn sous le joug, & de le dépouiller de tous ses privileges. Pour n'effaroucher pas trop les Protestans qui avoient les intentions plus pacifiques, un Secrétaire d'Etat écrit à du Plessis-Mornai, que le Roi ne pense qu'à contenter ses sujets Réformés, en mettant à Leitoure un Gouverneur de la même Religion, comme sa Majesté l'avoit promis, & à faire enregistrer au Conseil Souverain de Pau l'Edit pour la restitution des biens Ecclésiastiques dans le Bearn. Du Plessis répond fort judicieusement au Secrétaire d'Etat, que le Roi a donné sa parole à l'Assemblée précédente de Loudun, d'accorder préalablement certaines choses aux Réformés, & d'écouter ensuite les remontrances qu'ils avoient à lui faire sur son Edit pour la mainlevée des biens Ecclésiastiques de Bearn. C'étoit de mettre non seulement un Gouverneur Réformé à Leitoure, mais d'obliger encore le Parlement de Paris à recevoir deux Conseillers de la même Religion, & de laisser aux Réformés les Places de sûreté qui leur avoient été donnés par le feu Roi. Du Plessis eut beau représenter qu'il étoit de la derniere importance pour le bien de la paix, que sa Majesté fit premierement éxécuter ce qu'elle avoit promis à l'Assemblée de Loudun, & qu'en restituant les biens Ecclésiastiques du Bearn sans avoir donné satisfaction au corps des Eglises Réformées, cela pourroit causer un soulevement général de tout le parti Protestant; on n'écouta point les sages & justes remontrances d'un ancien & fidele Conseiller d'Etat. Dès que le Roi fut à Bourdeaux, Luines & le Garde des Sceaux sa créature presserent sa Majesté de se faire obéïr par les Bearnois, pendant qu'elle se trouvoit dans leur voisinage.

*Vie de M. du Plessis-Mornai. Liv. IV. Lettres & Mémoires du même. 1620.*

Ces gens qui, dit fort bien le Duc de Rohan, ne sçavoient obéïr de bonne grace, ni se défendre en gens de cœur, députerent à Bourdeaux le Marquis de la Force Gouverneur de la Province & le premier Président de Pau, sans leur donner la vérification de l'Edit, quoique le Roi la demandât d'un ton de maître. Le Gouverneur & le Président tâchent d'apaiser la colere de Louis irrité de ce qu'on ne lui obéit pas, en alléguant la parole donnée à l'Assemblée de Loudun, que sa Majesté écouteroit premierement les remontrances que ses sujets de Bearn avoient à lui faire sur la restitution des biens Ecclésiastique, *Nous avons ordre, Sire*, disoit le Président de Pau, *de représenter à votre Majesté les griefs de la Province. Que si vous voulez être obéï, nous voilà prêts à retourner sur nos pas, afin de faire enregistrer l'Edit, & nous en rapporterons la vérification à votre Majesté.* Louis leur ordonna d'aller sur le champ à Pau, & de revenir au plutôt avec l'Edit enregistré. La Chénaïe, Gentilhome ordinaire du Roi, eut ordre d'accompagner le Marquis & le Président, & d'écrire d'heure en heure à sa Majesté la maniere dont les Bearnois éxécuteroient la volonté du Souverain. Cependant Louis s'avança encore plus près du Bearn, pour témoigner à la Province qu'il iroit lui-même se faire obéïr, en cas d'une plus longue résistance.

*Mémoires du Duc de Rohan. Liv. II. Journal de Bassompierre.*

1620. Les Bearnois prirent des résolutions si secretes, que la Chénaïe s'en revint, sans pouvoir dire autre chose au Roi, sinon que les Députés du Conseil Souverain de Pau le suivoient, & qu'ils rapportoient au Roi les dernieres délibérations de leur Compagnie. Ils arrivent en effet le lendemain, & ils supplient très-humblement Louis de les dispenser de recevoir un Edit si contraire aux anciens privileges de leur Patrie. *Puisque vous voulez me donner la peine d'aller faire vérifier moi-même mon Edit*, répond le Roi en colere sans vouloir consulter auparavant les gens de son Conseil, *j'irai à Pau; & je vous répons que l'Edit sera plus amplement vérifié que vous ne vous l'imaginez.* On croyoit que les Bearnois persistoient dans leur refus, persuadés que la saison déja fort avancée ne permettroit pas au Roi de continuer son voyage, & que tout le bagage de sa Majesté ayant été conduit à Blaïe, elle n'avoit pas envie d'aller plus loin. Mais les bonnes gens ne connoissoient pas bien l'humeur impérieuse & opiniâtre d'un jeune Roi, à qui le Duc de Luines, du Vair Garde des Sceaux, & plusieurs autres flateurs insinuoient sans cesse qu'il devoit commencer enfin de se faire craindre.

La Souveraineté de Bearn est dépouillée de ses privileges & de sa liberté.

*Journal de Bassompierre.*

Louis assemble donc son Conseil pour la forme seulement : il propose le dessein qu'il a d'aller en Bearn. Le Duc de Mayenne fit un long discours pour dissuader sa Majesté de continuer son voyage. Il représente l'incommodité de la saison, la disette des vivres dans les landes qu'il faut traverser avec une Armée, le danger de soulever tout le parti Protestant qui profitera de l'éloignement du Roi, en faisant de plus grands progrès dans le cœur du Royaume que sa Majesté n'en pourroit faire dans le Bearn. Enfin, Mayenne remontre que l'Armée ne pouvant passer la Garonne en moins de douze jours, les chemins ne seront presque plus pratiquables, puisqu'on se trouveroit assez avant dans le mois d'Octobre. Tous les autres étant d'un avis contraire à celui du Duc de Mayenne; *Je ne me mets en peine ni du temps ni des chemins*, dit Louis; *& je ne crains point les Huguenots. Quant à mon Armée, je sçaurai bien lui faire passer la riviere en moins de douze jours. Voici Bassompierre. Il a sçu m'amener en fort peu de temps l'Armée avec laquelle j'ai dissipé un puissant parti. Je lui donnerai le soin de conduire l'Armée au-delà de la Garonne. Je me repose sur sa diligence; assuré que je suis qu'il ne me servira pas moins bien en cette occasion.* Cela suffit pour donner du courage & de l'activité à Bassompierre. Il prit si bien ses mesures, que l'Armée traversa la riviere en beaucoup moins de temps qu'on ne l'avoit espéré. Bassompierre se flatoit qu'un service de cette importance augmenteroit la bonne volonté que le Roi lui témoignoit depuis l'affaire du Pont de Cé. Mais ses espérances furent bien trompées. Le Duc de Luines, plus jaloux que jamais, obligea son maître à ne regarder plus Bassompierre d'un si bon œil.

Cependant Louis marche vers Pau qui lui ouvre les portes. Il va ensuite à Navarreins Place forte du Bearn, en dépossède le Gouverneur Réformé, & la met entre les mains de Poyanne zélé Catholique. Louis revenu à Pau donne la grande Eglise à ceux de sa Religion, rétablit les Evêques

Evêques & les Abbés du Bearn, leur rend la séance qu'ils avoient dans les Etats du Pays avant la Réformation, restitue les biens Ecclésiastiques: Enfin, en conséquence de la réünion du Bearn & de la basse Navarre à la Couronne, Louis érige un nouveau Parlement à Pau sur le modele des autres Parlemens de France. *Ce fut là*, dit le Duc de Rohan, *que la Cour commença de se mocquer de l'obligation de tenir sa parole. On avoit promis de maintenir les Bearnois dans leurs privileges : ils en furent dépouillés le lendemain en réünissant le Bearn à la Couronne : & le Gouverneur des Navarreins fut changé contre la foi donnée.* Je ne sçai si l'époque est bien juste. Il y a plus de quatre-vingts-ans, à mon avis que les Rois de France se sont mis sur le pied de ne rien tenir de ce qu'ils promettent à leurs sujets. Quoiqu'il en soit, Louis XIII. garda du moins les paroles qu'il donnoit aux Princes étrangers : la foi des Traités étoit respectée en apparence. Son fils a cru pouvoir se mettre encore au-dessus de cette servitude. Il n'est ni plus religieux ni plus fidele observateur des paroles qu'il donne aux Puissances étrangeres, que des promesses faites à ses sujets. Nous en avons vû depuis quelques mois un exemple bien convaincant, au regard du Traité de partage fait pour la succession du feu Roi d'Espagne.

1620. *Mercure François.* 1620. *Gramond. Historiarum Galliæ. L. VI. Mémoires de Rohan. Liv. II.*

Favas, un des nouveaux Députés généraux des Eglises Réformées de France, mouroit d'envie d'obtenir le Gouvernement de Leitoure pour son fils; & la Cour ne pensoit nullement à le lui donner. Il crut qu'en se rendant nécessaire, il parviendroit peut-être à son but. Le voilà donc qui donne des avis secrets à la Rochelle, que la Cour ne paroissant pas disposée à tenir les promesses faites à l'Assemblée de Loudun, il est à propos de penser à une nouvelle convocation, à moins qu'on ne veuille être la dupe du Favori & des Ministres. Favas s'imaginoit que la Cour, embarrassée de ce mouvement du parti Protestant, lui jetteroit le Gouvernement de Leitoure à la tête, pourvû qu'il en empéchât les suites. Le Roi étoit encore à Poitiers, lorsque Favas donna ce premier avis. Les Magistrats de la Rochelle consulterent du Plessis-Mornai sur la proposition du Député général. Le sage Gentilhomme répondit, que les six mois marqués par sa Majesté, pour l'éxécution de ce qu'elle avoit promis, n'étant pas encore expirés, il falloit prendre patience & se contenter de faire ses poursuites. Après la réduction du Bearn, Favas écrit des lettres plus pressantes à la Rochelle. Il avertit les Magistrats de penser à leur sûreté & de fortifier la ville, de peur que le Roi ne vienne fondre sur eux avant que de s'en retourner à Paris.

Les Réformés convoquent une assemblée générale à la Rochelle.

*Mémoires de Rohan. Liv. II. Vie de M. du Plessis-Mornai. Liv. IV. Lettres & Mémoires du méme.* 1620.

On prie encore du Plessis de dire son sentiment là-dessus, & il conseille de ne rien précipiter. *M. le Prince & M. de Luines*, dit-il, *se sont engagé à Mrs. de Lesdiguieres & de Châtillon, qu'ils procureroient un brevet pour tenir une nouvelle assemblée, en cas que les choses promises à celle de Loudun ne se fissent pas. Il faut prier Mrs. de Lesdiguieres & de Châtillon de sommer M. le Prince & M. de Luines de presser l'expédition du brevet. S'ils le refusent, la convocation d'une assemblée sera plus légitime.* Pour ce qui est des nouvelles fortifications de la Rochelle, du Plessis fut d'avis que les Ma-

1620. giſtrats ſe tinſſent ſur leurs gardes, quoiqu'il ne crût pas que le Roi penſât à venir aſſiéger la ville. Il craignoit ſeulement qu'on ne voulût la bloquer en quelque maniere par les fortes garniſons que le Roi mettroit dans les Places voiſines. Pour détourner ce malheur, du Pleſſis conſeilloit aux Rochelois d'adoucir l'eſprit de ſa Majeſté autant qu'il leur ſeroit poſſible, de ne point faire une vaine oſtentation de leurs forces, & d'en uſer honnêtement avec leurs concitoyens de la Religion Romaine. Quelque choſe que du Pleſſis, le Duc de Rohan, & pluſieurs autres Seigneurs Réformés puſſent dire, afin d'arrêter la convocation d'une aſſemblée, on ne les écouta pas. Le parti Proteſtant étoit trop allarmé du changement fait dans le Bearn ; on en craignoit les conſéquences. Favas, irrité de ce que le Gouvernement de Leitoure étoit donné à un autre, cherchoit à ſe venger, en faiſant indiquer une aſſemblée à la Rochelle le 25. Novembre. *Voilà*, dit le Duc de Rohan, *comme les intérêts particuliers ruinent preſque toujours les affaires générales.*

Lettre de M. du Pleſſis-Mornai au Duc de Monbazon.

Les nouveaux ſujets de mécontentement que la Cour donnoit aux Réformés causerent une ſenſible douleur à du Pleſſis-Mornai. Il en voyoit les ſuites funeſtes mieux qu'aucun autre. Dans le deſſein de les prévenir, s'il étoit poſſible, du Pleſſis écrivit une fort belle lettre au Duc de Monbazon beau-pere du Favori. L'affaire du Bearn, & l'aſſemblée qui ſe convoqua enſuite à la Rochelle, ſont la ſource véritable des malheurs des Egliſes Réformées de France ſous le régne dont j'écris l'Hiſtoire. Et comme il eſt important de connoître ſi les Proteſtans ſont auſſi coupables que leurs ennemis l'ont publié, voyons ce que du Pleſſis penſoit de leur conduite. Il étoit de la même Religion : mais il avoit d'ailleurs tant de droiture & de ſincérité, que ſon témoignage ſera toujours plus recevable parmi les honnêtes gens, que les récits & les déclamations d'une infinité d'Auteurs de l'une & de l'autre communion. Voici comment il ouvre ſon cœur au Duc de Monbazon. *Vous vous ſouvenez, Monſieur, du commandement exprès que je reçus du Roi, par votre bouche, le dernier jour d'Avril, d'aſſurer ceux de notre aſſemblée qui ſe tenoit alors à Loudun par la permiſſion de ſa Majeſté, que tout ce qui leur avoit été promis ſeroit ponctuellement éxécuté. Puiſque ma parole y eſt intervenue, ajoûtoit M. le Duc de Luines, je la ferai valoir autant que des brevets. Ce ſont ſes propres termes ; & je ne ſçai s'il n'y avoit point encore quelque choſe de plus fort. Je dépêchai incontinent vers l'Aſſemblée, & je lui repréſentai que nous devions faire un grand fonds ſur la premiere parole que le Roi nous eût encore donnée de lui-même. Cette conſidération l'emporta ſur toutes les difficultés. On ne demanda plus d'autre ſûreté. Chacun s'en retourna dans ſa Province, aſſez content d'y remporter la promeſſe du monde la plus inviolable.*

*Vie de M. du Pleſſis-Mornai. L. IV. Lettres & Mémoires du même.*

*Vous ſçavez, Monſieur, qu'elle contenoit trois choſes ; la réception de deux Conſeillers au Parlement de Paris, la reſtitution de Leitoure, & un état certain des Places de ſûreté. Cela devoit être éxécuté dans ſix mois au plus tard, ſans que l'affaire du Bearn y dût apporter le moindre délai. Un mois après que ce terme ſeroit expiré, le Roi promettoit d'écouter les remontrances que nos Députés*

*avoient à lui faire sur la mainlevée des biens Ecclésiastiques dans le Bearn. L'accommodement fut négocié par Mrs. de Lesdiguieres & de Châtillon. M. le Prince & M. le Duc de Luines donnerent leur parole avec serment, que les choses promises seroient accomplies dans les six mois. Ils ajoûterent que si cela n'arrivoit pas, l'Assemblée pourroit se renouer, & se pourvoir là-dessus devant sa Majesté. Et ces deux Messieurs s'engageoient en même temps à faire obtenir le brevet nécessaire. Le Roi ratifia depuis de sa propre bouche ce que M. le Prince & M. le Duc de Luines avoient promis; & sa Majesté témoigna qu'elle étoit fort contente de l'obéïssance de notre Assemblée. Les six mois se sont écoulés; & rien n'est accompli: & le Roi s'en va dans le Bearn avec son Armée, contre l'ordre qu'il s'est prescrit à lui-même, sans qu'il soit rien intervenu de la part de ses sujets Réformés de France ou du Bearn, qui oblige sa Majesté à changer de sentiment. Jugez, Monsieur, si tous n'ont pas sujet de se plaindre, & si plusieurs ne doivent pas se défier, lorsqu'ils voient le Roi abandonner ses plus grandes affaires, & porter ses armes dans un Pays qui ne lui oppose que des prieres & des gémissemens, & contre des sujets qui n'ont point d'autre rempart que la parole sacrée de leur Prince. Ceux de la Rochelle, chargés par l'Assemblée de Loudun d'en convoquer une autre dans six mois en cas d'inexécution, ne sont-ils pas fondés sur la parole du Roi dans la convocation qu'ils ont faite? Permettez-moi, d'ajoûter, qu'ils peuvent alléguer encore pour leur justification la parole de M. le Duc de Luines, qui devoit nous valoir autant que les brevets de sa Majesté.* 1620.
Ce récit naïf & sincere du plus honnête Gentilhomme qui fut jamais est une apologie plus que suffisante de la conduite des Réformés en cette occasion.

N'omettons point ici les remontrances que du Plessis fait ensuite au Duc de Monbazon: Elles sont trop judicieuses & trop instructives. *J'ai servi le feu Roi trente-quatre ans*, poursuit-il, *& j'ai toujours observé que ce qui lui servoit le plus à se démêler des grandes affaires qu'il avoit au dedans & au dehors, c'étoit la réputation d'être ferme & invariable dans les paroles qu'il donna. Rien n'acquiert plus de crédit à ceux qui ont le bonheur d'approcher les grands Princes, que la bonne foi, & le soin de la faire valoir par-tout où ils s'employent. Enfin c'est par là que les Souverains peuvent être la vive image de Dieu. Il a fait le monde par sa parole; & les Souverains le gouvernent en un sens par la leur. Cependant, Monsieur, pesez, selon votre sincerité, si la parole de notre Roi est ménagée avec la vénération qui lui est due,* Les descendans d'Henri le Grand ont souvent voulu se faire un mérite, en disant qu'ils le prenoient pour leur modele. Mais, hélas! plusieurs d'entr'eux ne se sont pas mis en peine de lui ressembler par le bel endroit que du Plessis vient de marquer. Graces à Dieu, ils n'ont pas tous dégénéré de la vertu de leur ayeul. Un Prince de son sang, * que la providence de Dieu a élevé sur le trône pour le salut de toute l'Europe, a gagné le cœur & la confiance de ses alliés & de tous ceux qui traitent avec lui, par une fidélité inviolable à tenir sa parole. Il a fait connoître à ce siecle corrompu qu'un Prince ne peut pas aspirer au surnom de *grand*, à moins qu'il n'ait encore plus de probité que de bonheur.

* Guillaume III. Roi de la Grande Bretagne & Prince d'Orange, arriere-petit-fils d'Henri IV. par sa mere.

1620. Du Plessis finit la lettre en représentant au Duc de Monbazon les conséquences pernicieuses des conseils qu'on donnoit à Louis. *Sa Majesté*, disoit-il, *vient d'apaiser un grand mouvement. Mais, si le feu se rallume une fois, il n'y aura que trop de gens qui jetteront de l'huile dessus. Chacun voudra être le maître, sous ombre de faire éxécuter les ordres du Roi. En leurrant les simples de l'espérance de réünir les esprits divisés sur la Religion, les plus fins dissiperont l'Etat. Les remedes ont peu de force sur les fiévres qui attaquent le cerveau. Le moyen le plus sûr de les guérir, c'est de faire évaporer peu à peu les fumées qui montent à la tête. On n'y parviendra jamais que par la paix, & la paix ne s'établira que par le maintien des Edits. Si vous ouvrez la porte aux troubles, vous réveillez l'ambition d'une infinité de gens. Quand ils seront armés dans les Provinces, ils travailleront à votre ruine. Que si vous les laissez sans emploi, ils en prendront d'eux-mêmes, ils se déclareront vos ennemis. Je ne vous dis pas ceci sans raison, Monsieur: on parle de conseils violens. Certaines gens prétendent pousser à bout ceux de notre Religion, en ne cessant point de les inquieter. M. le Duc de Luines, votre gendre, doit prendre garde que ceux qui n'ont pû ébranler sa fortune, en l'attaquant directement, ne trouvent le moyen de le supplanter par des voies obliques & indirectes;* c'est-à-dire, en allumant une guerre civile qui donnera plus de crédit & plus de puissance à ses ennemis.

Deux réponses, l'une véritable, & l'autre feinte du Duc de Monbazon, à la lettre précédente. *Vie de M. du Plessis Mornai. Liv. IV. Lettres & Mémoires du même.* 1620. *Bernard Histoire de Louis XIII Liv. V.*

Le Duc de Monbazon répondit d'abord en homme d'honneur & de probité à la lettre que du Plessis-Mornai lui avoit écrite. *Monsieur, après avoir bien lû & relû votre lettre*, disoit le Duc, *j'y trouve beaucoup de choses qui méritent d'être considérées avec attention. Et plût à Dieu que chacun les voulût peser. J'ai résolu de les représenter comme il faut. Car enfin, Monsieur, il est fort vrai que je ne vous ai porté aucune parole du Roi, ni de M. de Luines, qui n'ait été prononcée plusieurs fois, & que sa Majesté ne m'ait commandé elle-même, en présence de M. le Prince, de vous la porter. Ils doivent tous se rendre bientôt à Paris. Ce sera pour lors que je m'étendrai davantage, & que je m'expliquerai mieux de tous côtés; non pour aigrir rien de part ou d'autre. Je suis trop bon François; & j'aime le Roi & le repos de son Etat. Je ne doute pas, Monsieur, que tous les gens de bien ne me reconnoissent à cette marque; & je vous prendrois volontiers pour un de mes Juges, s'il en étoit besoin. Mais je me contenterai de ne point changer ma vieille maniere de vivre pour en prendre une nouvelle. Ce bon maître, que vous & moi avons servi en une infinié d'occasions périlleuses, étoit bien sage. Nous devons espérer que son successeur ne le sera pas moins, & que ses bons & fideles serviteurs le conseilleront aussi bien.* Les vœux de Monbazon ne furent pas éxaucés. Louis XIII. fut exempt de certains vices qui ternirent la réputation de son pere; mais il n'eut pas aussi le même discernement, ni autant de prudence & de modération. Henri écoutoir les conseils que des Ministres habiles & intelligens lui donnoient, il les pesoit avec attention, & il ne manquoit pas de prendre le bon parti dans les affaires où ses passions dominantes n'étoient pas intéressées. Louis, au contraire, suivoit aveuglement tout ce qu'un Favori nullement éclairé, ou un Ministre hautain & ambitieux lui suggéroient.

La lettre que du Plessis écrivit au Duc de Monbazon ayant été communiquée à plusieurs personnes, on en tira des copies. Et quelques Protestans zélés ne manquerent pas de faire imprimer une piece si utile à la justification des démarches de leur parti. Le Duc de Luines étoit au désespoir de se voir accusé tout publiquement de mauvaise foi par un Gentilhomme aussi généralement estimé que du Plessis-Mornai. Pour mettre son honneur à couvert, il fit recevoir promptement les deux Conseillers au Parlement de Paris : le Gouvernement de Leitoure fut donné à un de ces Protestans qui se dévouoient à la Cour contre les intérêts de leur Religion ; & les Réformés obtinrent une satisfaction apparente sur les Places de sûreté. Après cela on publia une longue réponse à la lettre de Mornai, sous le nom du Duc de Monbazon. Le beaupere eut la complaisance de permettte au Duc de Luines, que sa piéce parût être de celui à qui du Plessis avoit adressé ses plaintes. Mais Monbazon disoit lui-même que la réponse étudiée que Luines faisoit publier, n'étoit nullement du style d'un Seigneur qui se picquoit plus de franchise & de probité, que de finesse dans le langage & de subtilité dans le raisonnement. Le Duc de Luines eut la sotte vanité de se dire l'auteur d'une piéce qu'il croyoit admirablement belle; mais on découvrit bientôt qu'elle étoit de la façon d'Arnoux Confesseur du Roi. 1620.

Jamais écrit ne sentit plus le Jésuite. On y chicane ridiculement sur les promesses du Roi. Les choses les plus connuës sont déguisées par de basses équivoques. L'Auteur nie, avec une hardiesse digne de son caractere, que le Prince de Condé & le Duc de Luines ayent jamais promis ce que du Plessis prétend : il soutient que toutes les paroles données par l'un & par l'autre ont été religieusement tenuës. Le Jésuite ne fait pas scrupule d'employer le blasphême & les comparaisons prophanes. *La vérité & la parole de M. de Luines*, dit-il, *marchent du même pied. Les prophéties ne sont pas mieux accomplies que ses promesses.* Enfin, la lettre étoit pleine d'aigreur, d'injures, & de menaces contre les Réformés. La réponse portant le nom du Duc de Monbazon, du Plessis-Mornai la reçut comme si elle fût venuë de la part de ce Seigneur. La réplique fut respectueuse, sage & modérée, quoique d'ailleurs du Plessis continuât de soûtenir la vérité de ce qu'il avoit avancé. Qu'il me soit permis de finir le récit de cette affaire en rapportant ce que du Plessis dit encore sur l'obligation des Rois à tenir leur parole. *Vous me représentez, Monsieur, l'autorité & le pouvoir du Roi ; vous soûtenez qu'il peut faire toutes choses selon son bon plaisir. Il y a cinquante ans que je sers nos Rois. Je serois fort ignorant si je ne connoissois pas l'étenduë de leur puissance, & un extravagant si je pensois à la restreindre. Mais cela n'empêche pas que je ne croye la vérité de cette sentence du bon & grand Empereur Théodose, inserée dans le Droit Romain : C'est,* dit-il, *une chose digne de la majesté de celui qui régne, que de se tenir obligé à l'observation des loix qu'il fait lui-même. Et quelles sont les loix que le Prince s'impose ? Les paroles qu'il donne. Mesurer les Rois à leurs promesses, ce ne fut jamais un crime. C'est proprement les mesurer à eux-mêmes.*

1620.

Irruption du Marquis Spinola dans le Palatinat.

Du Plessis avoit grande raison de dire que le monde s'étonnoit de voir le Roi abandonner ses plus grandes affaires pour tourner ses armes contre ses propres sujets. Sa Majesté reçoit en Guienne la nouvelle de l'irruption du Marquis Spinola dans le Palatinat, à la tête d'une Armée de vingt mille hommes de pied & de quatre mille chevaux : & Louis ne paroît nullement allarmé de ce que la Maison d'Autriche se prépare à dépouiller de ses Etats héréditaires le premier Electeur de l'Empire, ancien allié de la Couronne de France. La marche de l'Armée Espagnole fut une contravention manifeste au traité d'Ulm, conclu par la médiation du Roi de France. Car enfin la Couronne d'Espagne étoit entrée dans la ligue Catholique d'Allemagne ; & par conséquent Philippe ne devoit attaquer directement ni indirectement les Pays héréditaires du Roi de Boheme. Mais, si les Espagnols se mocquoient ouvertement de pareils engagemens, la France ne se mettoit pas en peine de leur faire tenir la parole que le chef de la ligue Catholique avoit donnée. Trompé comme les autres par les artifices de la Cour de Madrid, le Roi de France croit bonnement, que la Maison d'Autriche fait seulement cette diversion afin de contraindre Frederic à venir défendre son patrimoine, & à se désister de ses prétentions sur la Couronne de Boheme. On veut bien se flater que l'Empereur se contentera de recouvrer ce qu'il a perdu, sans prendre le bien de son ennemi. Le Marquis d'Anspach, le Duc de Virtemberg & les autres Princes de l'Union Protestante en Allemagne représenterent inutilement à la Cour de France, que l'entreprise de Spinola étoit contraire à la liberté de l'Empire, à la capitulation jurée par Ferdinand & au traité d'Ulm. Louis n'eut aucun égard à ces remontrances : il aima mieux tourmenter ses sujets, & laisser à l'Empereur les moyens d'opprimer l'Allemagne, que de marcher sur les traces de ses Prédécesseurs, qui avoient toujours pris garde que, sous le prétexte spécieux de conserver l'ancienne Religion, la Maison d'Autriche ne se frayât le chemin à cette Monarchie Universelle, dont Charles-Quint & Philippe II. avoient formé le projet. Entrons dans le détail de l'irruption dans le Palatinat. C'est une affaire qui eut de fort grandes suites.

*Ambassade d'Angouleme.*

*Journal de Bassompierre. pag. 158. 167. 321.*

*Mercure François. 1620.*

Dès que les Princes de l'Union Protestante eurent des nouvelles certaines du dessein de Spinola, le Duc de Virtemberg écrivit au Duc d'Angouleme & aux deux autres Ambassadeurs de France à Vienne, pour les prier de représenter à l'Empereur, que si l'Armée Espagnole entreprenoit quelque chose contre aucun des Princes de l'Union Protestante, ou contre leurs Etats, ils seroient dans la nécessité de se joindre aux Royaumes de Hongrie & de Boheme, & aux autres Provinces déclarées contre l'Empereur, afin de se garantir de l'oppression dont une Armée étrangere sembloit les menacer tous. *Que si l'Empereur*, ajoûtoit le Duc de Virtemberg, *appelle seulement les troupes des Pays-Bas au secours de la Boheme, les Princes de l'Union leur donneront volontiers un passage libre. Ils persistent dans leur résolution de ne se point mêler de l'affaire de Boheme, & de ne penser qu'à la conservation de la paix dans l'Empire.* La proposition étoit raison-

nable & pleine de franchise. On y répondit d'une maniere équivoque & ambiguë. *Pour ce qui est de l'Armée de l'Archiduc Albert*, dit-on de la part de Ferdinand aux Ambassadeurs de France, *Sa Majesté Impériale n'a point d'autre dessein que de la faire passer au secours de ses Etats. C'est pour cela qu'elle a fait expédier des lettres patentes au plus ancien Archiduc de son illustre Maison. Il est encore Duc de Bourgogne, & par consequent premier Général de ce cercle, qui est un des plus considérables de l'Empire. M. l'Archiduc a une commission expresse de défendre sa Majesté Impériale de toute violence, & de travailler de la maniere qu'il jugera la plus convenable au recouvrement des Etats usurpés. Quant à la raison que sa Majesté Impériale a de renforcer ses troupes, on pouvoit l'apprendre de M. l'Archiduc qui est chargé de ce soin. Cependant l'Armée ne fera pas le moindre tort aux Princes, aux villes & aux Etats de l'Empire; à moins qu'ils n'aidassent d'armes, d'argent & de conseil les perturbateurs du repos public, & les ennemis de sa Majesté Impériale.* 1620.

Quelque soin que les Ministres de la Cour de Vienne eussent pris de rendre cette réponse aussi ambiguë que celles des anciens oracles, elle marquoit assez clairement que Spinola pourroit bien attaquer le Palatinat. Car enfin, on voyoit que le Roi de Boheme tirant du secours de ses Pays héréditaires, l'Empereur se réservoit la liberté d'y faire passer l'Armée de Spinola. Jacques Roi d'Angleterre fut plus ouvertement joué à la Cour de Bruxelles. A la premiere nouvelle des grands préparatifs de guerre qui se faisoient dans les Pays-Bas Catholiques, sa Majesté Britantannique en fit demander la raison aux Archiducs. On lui répondit froidement que le Roi d'Espagne avoit ordonné ces levées extraordinaires, & que le Marquis Spinola, Général des troupes, étoit mieux informé qu'aucun autre des intentions de sa Majesté Catholique. Le Ministre Anglois va donc à Spinola. *J'ai reçu ordre*, dit l'Italien, *de former une Armée & de la faire avancer vers l'Allemagne. Mais je ne sçai rien davantage. Mes ordres sont cachetés; & je ne dois ouvrir le pacquet que lorsque je serai au rendez-vous général.* Voilà comme les Espagnols se mocquoient d'un Prince foible & indolent, qui laissa envahir le bien de ses petits-enfans, & qui crut beaucoup faire en souffrant, plûtot qu'en commandant, que deux ou trois mille Anglois allassent au secours du Palatinat sous la conduite d'Horace Veere de l'ancienne & illustre Maison des Comtes d'Oxford. *L'Espagne*, disoit Puisieux, Secrétaire d'Etat de France, *sçait bien que le Roi d'Angleterre ne peut pas se venger de ce qu'on fait contre lui. Elle méprise un Prince plongé dans ses plaisirs, & sans force.* Jacques se conduisoit si mal, qu'il perdit sa réputation dans toute l'Europe, quoique d'ailleurs il eût pû se rendre redoutable en témoignant un peu de courage & de résolution.

Le Ministre de Sa Majesté Britannique à Bruxelles suivit Spinola jusqu'à Coblentz. Ce fut-là le rendez-vous général de l'Armee Espagnole. On ouvre là, dit-on, les pacquets envoyés de Madrid. L'Anglois impatient de sçavoir les ordres qu'ils renferment reçoit pour toute réponse, que Philippe commande seulement d'attaquer ceux qui avoient pris des

Mercure François. 1620.

1620.
*Puffendorf Comment. Rerum Suecicar. L. I. Mémoires de Louise Juliane. pag. 160. 161. 162. Nani Historia Veneta. Liv. IV. 1620.*

liaisons & des engagemens avec les Bohémiens rebelles à sa Majesté Impériale. Les moins clairvoyans ne doutoient pas que l'expédition ne regardât le Palatinat. Jacques lui seul persiste à croire que les Espagnols épargneront, à sa récommandation, les Pays héréditaires de Frederic. Les Princes de l'Union Protestante avoient une bonne Armée de vingt-deux mille hommes de pied & de quatre mille chevaux. Maurice, Prince d'Orange, s'avançoit encore vers le Rhin à la tête de dix mille hommes de pied & de trois mille chevaux: les Etats-Généraux des Provinces-Unies l'envoyerent pour observer les démarches de Spinola dans leur voisinage; & le Prince Frederic Henri, frere de Maurice, en devoit conduire un détachement au secours du Palatinat, en cas que Spinola entreprît de l'attaquer. On crut que si l'Union Protestante eût pris le parti de couvrir le Palatinat, & d'en disputer l'entrée à Spinola, elle auroit embarrassé ce Général. Mais on se reposa mal à propos sur les nouvelles assurances que Jacques Roi d'Angleterre donnoit, que le Marquis Spinola n'en vouvoit ni au Palatinat, ni aux Etats des Princes de l'Union. Sa Majesté Britannique leur récommandoit de n'attaquer l'Armée Espagnole, qu'en cas que Spinola fît des actes d'hostilité contre le Palatinat.

Soit que le Marquis d'Anspach qui commandoit l'Armée de l'Union, beaucoup moins habile & moins expérimenté que Spinola, ne sçût pas bien découvrir les ruses & les fausses marches de l'ennemi; soit que le Général Allemand se fût laissé gagner par les pistoles d'Espagne, comme les gens se l'imaginerent alors, soit enfin qu'il n'y eût pas assez de concert & de bonne intelligence entre des Princes ligués, dont chacun avoit ses intérêts différens, Spinola trouva le moyen d'entrer dans le Palatinat, après quelques mouvemens faits à propos, pour cacher ses desseins, & pour donner le change aux ennemis. Il prit à leurs yeux plusieurs Places importantes. L'Armée des Princes unis, l'une des plus belles & des plus lestes que l'Allemagne eût vuës, ne servit qu'à manger le Pays, & à ruiner davantage ceux qu'elle devoit défendre. Pendant que Spinola force toutes les barrieres qu'on lui oppose, les Princes unis s'accusent les uns les autres, ils s'entrebattent à coups de plume, au lieu de repousser le Général qui sçavoit admirablement bien profiter de tous les avantages qu'on lui donnoit. Le Prince Henri avoit amené un corps d'élite au secours des Etats du Roi de Boheme son neveu. Il eut le chagrin de s'être approché pour voir de plus près le triomphe & les progrès du Général Espagnol. Tout le monde admira la prudence & l'habileté de Spinola dans cette Campagne. Il passa le Rhin où ses ennemis l'attendoient le moins. Jamais les Princes unis ne purent le forcer à se battre. Enfin, non content de profiter de leur mésintelligence, il eut l'adresse de l'entretenir & de l'augmenter.

Jacques Roi d'Angleterre se plaint de l'irrup-

Si nous en croyons Puisieux Secrétaire d'Etat de France, Jacques Roi de la Grande Bretagne *regardoit sans s'émouvoir les prospérités de Spinola dans le Palatinat, quoiqu'il y allât non seulement de l'honneur de sa Majesté Britannique, mais encore du patrimoine de ses petits-enfans.* Elle sembla pourtant

tant se réveiller un peu de son assoupissement vers la fin de cette année. 1620.
Jacques fit déclarer au Roi d'Espagne & aux Archiducs des Pays-Bas, que si le Marquis de Spinola ne se désistoit pas incessamment de son entreprise, sa Majesté Britannique employeroit les forces & les moyens que Dieu lui avoit mis en main, pour défendre les Etats héréditaires de son gendre. *Nous attendons les effets de cette déclaration*, disoit Puisieux aux Ambassadeurs de France à Vienne; *mais nous ne croyons pas qu'ils soient fort considérables. On connoit l'humeur & la disette du Roi d'Angleterre. Il n'a point fait cette démarche de son propre mouvement. Les Puritains*, c'est-à-dire dans le style de la Cour de France, les Anglois zélés pour leur Religion, *y ont poussé leur Roi.* Le Chevalier Woton, Ambassadeur de sa Majesté Britannique à Vienne, présenta au mois de Novembre de cette année un mémoire à l'Empereur. Woton y remontre que la raison & les droits de la nature ne permettent pas au Roi son maître de laisser le patrimoine de ses enfans entre les mains d'un usurpateur étranger, & que les Etats héréditaires de Frederic n'ont rien de commun avec l'affaire de Boheme, selon le traité fait à Ulm par la médiation des Ambassadeurs de France. *Le Roi mon maître*, ajoûtoit Woton, *ne peut pas se persuader que le Marquis Spinola soit entré dans le bas Palatinat par ordre & avec la commission de sa Majesté Impériale. Il n'y a pas d'apparence qu'elle veuille avouer une violence si injuste, ni lui prêter son nom. Autrement le Roi mon maître seroit bien mal récompensé de sa conduite prudente & modérée dans les commencemens de tous ces troubles.* C'étoit par bienséance que le Ministre d'Angleterre parloit ainsi de la neutralité que Jacques avoit affecté de garder. Il la blâmoit sans façon dans les entretiens particuliers avec les Ambassadeurs de France. Woton avouoit que Jacques se laissoit tromper par les vaines espérances que les Espagnols lui donnoient, & qu'ils ne proposoient le mariage du Prince de Galles avec l'Infante d'Espagne, que dans le dessein d'amuser sa Majesté Britannique.

tion dans le Palatinat.

L'Empereur répondit au Mémoire de l'Ambassadeur d'Angleterre, d'une maniere qui fit juger à ce Ministre que la Cour de Vienne & celle de Madrid ne se mettoient pas autrement en peine des protestations ni des menaces du Roi Jacques. Bien loin d'y avoir égard, Ferdinand se plaignit du secours plus que médiocre que l'Anglois avoit envoyé à Frederic. *L'Empereur*, disoit-on, *auroit souhaité que sa Majesté Britannique, au lieu d'aider le Palatin de ses conseils & de ses forces, elle l'eût détourné d'usurper le bien d'autrui. Que si le gendre du Roi de la Grande Bretagne se plaint de ce qu'on a saisi des Etats héréditaires qu'il tenoit pourtant à hommage lige de sa Majesté Impériale & du S. Empire, le Palatin doit sçavoir que c'est la peine de sa révolte contre son maître & contre son Empereur. Il ne doit blâmer personne que lui-même, puisqu'il a mieux aimé suivre sa passion & ses conseils imprudens, que déferer aux bons avis de sa Majesté Impériale, des Rois, des Electeurs, des Princes, & même du Roi son beau-pere. Au reste, toutes les personnes équitables jugeront qu'il est permis à un Souverain d'empêcher que ses vas-*

1620. *saux ne se servent contre lui des fiefs & des bienfaits qu'ils tiennent de sa main. L'Empereur a donc eu raison d'avoir recours, suivant les constitutions & les ordonnances Impériales, à M. l'Archiduc Albert premier Prince de l'Empire, afin que son Altesse travaillât à remettre la paix dans les Etats qu'elle a cédés à sa Majesté Impériale. C'est ensuite des justes instances de l'Empereur que M. l'Archiduc a envoyé le Marquis Spinola avec une puissante Armée, pour exécuter la commission de sa Majesté Impériale contre un vassal qui a eu la témérité de prendre la défense des sujets rebelles à leur Roi, & d'usurper la Couronne Royale de son Empereur & de son maître : entreprise que tous les Rois & tous les Princes devroient punir.*

Voilà comme la Cour de Vienne tâchoit de justifier l'irruption de l'Armée Espagnole dans le Palatinat. Mais il n'étoit pas question de ce qu'un Seigneur de fief peut faire contre un vassal révolté, ni de sçavoir si Ferdinand avoit droit de punir l'acceptation que Frederic avoit faite de la Couronne de Boheme, comme un crime de félonnie. Il y avoit beaucoup de choses à dire là-dessus en faveur de Frederic. On se plaignoit de ce que Spinola étoit entré à main armée dans le Palatinat, nonobstant l'accord fait à Ulm, que l'affaire de Boheme se décideroit entre l'Empereur & le nouveau Roi, sans qu'il fût permis aux Princes de la Ligue Catholique, ni à ceux de l'Union Protestante d'attaquer les Etats héréditaires les uns des autres : & c'est à quoi l'Empereur ne répond point dans son mémoire. Sa Majesté Impériale pouvoit bien appeller à son secours en Boheme, en Hongrie, en Autriche, les troupes de l'Archiduc ; & les Princes de l'Union Protestante offroient en ce cas de leur donner un passage libre. Mais, en conséquence du traité d'Ulm, Ferdinand ne pouvoit plus se saisir des Etats héréditaires de Frederic, quoique ce fussent des fiefs de l'Empire. Nous verrons dans la suite de cette Histoire qu'il en étoit de Ferdinand II. comme de plusieurs autres Princes. Il ne fut jamais esclave de sa parole. Plus Espagnol qu'Allemand, le nouvel Empereur ne se picquoit ni de probité, ni de bonne-foi : il violoit sans scrupule les Traités les plus solemnels.

Les affaires du Roi de Boheme étoient entierement désespérées, lorsque l'Ambassadeur d'Angleterre présenta son Mémoire à l'Empereur. C'est pourquoi Woton y proposoit de la part du Roi son maître un traité d'accommodement entre Ferdinand & Frederic. Sa Majesté Impériale éluda l'instance, en répondant qu'elle devoit prendre premierement l'avis des Princes de sa Maison & des Electeurs qui l'avoient utilement servie. Le Duc d'Angouleme & les deux autres Ambassadeurs de France, persuadés qu'il étoit d'une extrême importance d'empêcher la ruine entiere du Roi de Boheme, se joignirent à Woton dans le dessein de servir l'infortuné Frederic. Ils remontrerent judicieusement à Louis qu'il n'étoit plus temps de parler à l'Empereur d'entrer en négociation, & qu'il falloit désormais agir par voie d'intercession auprès de Ferdinand enflé du succès heureux de ses armes victorieuses de toutes parts, excepté dans la

Hongrie. *Il n'y a plus lieu de traiter pour le Palatin*, disent les Ambassadeurs de France au Roi leur maître. *C'est une chose hors de toute apparence. Les choses qui se passent ici, nous font juger, que si votre Majesté ne s'en mêle pas, le Palatin aura beaucoup de peine à conserver ses Pays héréditaires, bien loin de se remettre en état de disputer encore une Couronne à l'Empereur.* Si Louis eût été mieux conseillé, il auroit agi efficacement pour prévenir l'oppression d'un ancien allié de sa Couronne. Mais les Espagnols ne furent pas moins habiles à détourner sa Majesté Très-Chrétienne de secourir Frederic, qu'à tromper le Roi d'Angleterre. Woton eut envie de se retirer de Vienne, quand il reconnut que l'Empereur faisoit si peu de cas des instances de sa Majesté Britannique. Il y demeura néanmoins, dans l'espérance que Bethlen Gabor, avec qui l'Empereur entroit en négociation, pourroit obtenir quelque chose en faveur du Roi de Boheme son allié. Mais la Cour de Vienne eut encore l'adresse de contenter Gabor, sans qu'il stipulât la moindre chose pour Frederic. De maniere que nous le verrons bientôt abandonné de tout le monde. La seule République des Provinces-Unies lui tendra les bras avec une générosité digne de l'admiration de tous les siecles. 1620.

Raisons de la conduite de Jacques Roi d'Angleterre dans l'affaire de Boheme & du Palatinat.

*Mercure François 1620.*

*Rusvvorth's Historical collections. 1620.*

*Wilsons History of Great Britain. 1620.*

Donnons encore ici l'extrait d'une lettre que le Marquis de Buckingham, favori de Jacques Roi d'Angleterre, écrivit par ordre de sa Majesté au Comte de Gondomar Ambassadeur à Londres. On la publia peu de temps après l'invasion du Palatinat par Spinola, & ce fut comme le manifeste de la conduite de Jacques dans l'affaire de son gendre. Nous y lisons que sa Majesté Britannique assemble son Conseil dès qu'elle apprend le progrès des armes Espagnoles dans le Palatinat. Jacques déclare ensuite que, bien loin de conseiller à Frederic d'accepter la Couronne de Boheme, sa Majesté a fait tout ce qu'elle a pû pour en dissuader son gendre. Pourquoi cela? Jacques en donne les raisons. Elles méritent d'être bien éxaminées. Il y en avoit trois principales; une de conscience, l'autre d'honneur, & la derniere du bon exemple que Jacques croyoit devoir donner à toute l'Europe. Voici la raison de conscience. *La Religion que le Roi professe*, disoit Buckingham à Gondomar, *ne permet aucune translation de Couronne sous prétexte du service de Dieu. C'est avec justice que notre Eglise combat les Jésuites qui mettent à leur fantaisie les Rois sur le trône, & qui les en font descendre de la même maniere. La Théologie Protestante nous enseigne d'obéïr à nos Souverains temporels, quoiqu'ils soient Turcs ou Infideles. Il semble que le monde veuille faire passer la guerre de Boheme pour une guerre de Religion. Et c'est ce que sa Majesté condamne.* On fut si surpris qu'un Prince qui se picquoit de sçavoir la plus fine Théologie parût si mal informé des vrais & solides principes des Protestans. *Nous nous élevons contre les Jésuites*, disoienr quelques-uns, *sur ce qu'ils soutiennent que le Pape ou son Concile peuvent déposer un Souverain qui refuseroit de recevoir aveuglément ce que des hommes sujets à se tromper érigent en article de foi. Mais les Protestans éclairés ne diront jamais qu'un peuple qui a mis la conservation de la Religion*

1620. *Chrétienne comme un point fondamental de sa confédération & de son gouvernement, soit obligé d'obéïr à son Roi s'il s'avisoit de renoncer au Christianisme. Il n'est pas même question de cela dans l'affaire présente de Boheme*, ajoûtoit-on. *Ce n'est point une guerre de Religion. Les Bohémiens prétendent que leur Etat est un Royaume électif; & que Ferdinand en ayant violé les loix & les priviléges, ils ont pû le déclarer déchu de ses droits à la Couronne, & choisir un autre Roi. La Religion Protestante oblige-t-elle les sujets d'un Etat électif à demeurer soumis à un Prince qui contrevient manifestement à ce qu'il a promis au temps de son élection?*

La raison de l'honneur parut spécieuse; mais elle étoit peu solide dans le fonds. *Le Roi d'Espagne*, poursuit Buckingham, *avoit prié sa Majesté de s'entremettre pour accommoder les Bohémiens avec l'Empereur. Dans ces entrefaites, ils offrent leur Couronne à l'Electeur Palatin qui l'accepte. Le Roi mon maître crut que son honneur l'engageoit à publier incontinent qu'il n'avoit aucune part à l'entreprise de son gendre. C'est pourquoi sa Majesté Britannique n'a pas voulu l'assister dans cette occasion. Cela paroissoit trop contraire à la réputation & à la bonne foi du Roi mon maître.* On réfléchît diversement sur cette raison. Les uns la trouvoient bonne: les autres la combattirent fortement. *Est-ce que le Roi Jacques*, disoient ceux-ci, *n'a pas vû que la Maison d'Autriche lui tendoit un piege. en le priant de négocier l'accommodement des Etats de Boheme avec l'Empereur. La qualité de médiateur qu'elle déféroit au Roi, demandoit qu'il éxaminât avec soin les manifestes des Bohémiens & leurs raisons pour rejetter Ferdinand. Si elles sont solides & recevables, le Roi d'Angleterre a dû honnêtement presser Ferdinand de faire justice à ses sujets opprimés. Et en cas de refus, l'honneur n'obligeoit nullement sa Majesté Britannique à ne pas secourir un Prince à qui les Bohémiens pouvoient légitimement offrir leur Couronne.*

Enfin le dernier motif, tiré du bon exemple, étoit le moins raisonnable de tous. *Sa Majesté*, dit encore le Favori de Jacques, *a déclaré qu'il étoit d'une conséquence dangereuse pour tous les Rois, que le peuple se mette en droit de transporter les Couronnes. Quoique le Royaume d'Angleterre soit héréditaire, l'exemple peut lui être pernicieux; beaucoup plus au Roi de Danemarck beau-frere de sa Majesté, dont la Couronne est élective. Pour ce qui est des raisons que les Bohémiens peuvent avoir selon les loix anciennes & fondamentales de leur Etat, le Roi mon maître ne touche point à une question dont il n'est pas assez bien instruit. Avant que de la décider, il faudroit feuilleter l'histoire & les priviléges du Royaume de Boheme. Et le Roi ne se regarde pas comme l'arbitre de cette contestation.* Ce que Jacques disoit de sa crainte pour le Roi de Danemarck parut allégué fort mal-à-propos. On se souvenoit encore de Frederic Duc d'Holstein, que les Danois mirent à la place de Christierne son neveu, qui les gouvernoit tyranniquement. *Sa Majesté Danoise*, disoit-on, *ne doit pas être scandalisée de ce que les sujets d'un Royaume électif chassent un méchant Prince pour en prendre un bon. C'est par là que ses ancêtres ont obtenu la Couronne de Danemarck. Le Roi Jacques*, disoit-on encore, *se donne bien la peine de lire les Peres de l'Eglise & les Conciles, afin de com-*

*battre les Cardinaux Bellarmin & du Perron : Ne seroit-il pas plus à propos qu'il parcourût l'Histoire de Boheme, & qu'il lût les Ecrits publiés de part & d'autre ? Cette étude est moins pénible, & plus digne d'un Roi que celle de la controverse. Sa Majesté Britannique ne se croit pas juge légitime du différend des Etats de Boheme avec Ferdinand : à la bonne heure. Mais elle a de puissantes raisons d'examiner si son gendre a bien ou mal fait, en acceptant une Couronne ôtée à l'Empereur. D'où vient que le Roi d'Angleterre condamne Frederic sans sçavoir ce qu'on peut dire pour justifier la démarche d'un Prince qui touche sa Majesté de fort près ?* 1620.

Buckingham passoit ensuite à l'irruption de Spinola dans le Palatinat. L'Anglois y déclaroit au Ministre d'Espagne, que Jacques ne souffriroit pas que ses petits-fils fussent dépouillés du bien de leurs Ancêtres, & que, si dans l'hyver prochain Frederic se rangeoit à la raison, en rendant ce qu'il avoit enlevé à l'Empereur, sa Majesté Britannique employeroit ses forces pour conserver le Palatinat. *Voilà de grands ménagemens pour la Maison d'Autriche*, dirent quelques personnes en lisant cet endroit. *Pourquoi le Roi ne fait-il qu'une protestation conditionelle ? Quelle nécessité y a-t-il de ne s'engager à secourir ses petits-fils, qu'en cas que Frederic leur pere se désiste de ses prétentions sur la Couronne de Boheme ? Il n'y est point obligé par le traité d'Union accepté par l'Empereur. Le Roi Jacques veut-il que son gendre fasse une chose que tous les Princes d'Allemagne Catholiques ou Protestans n'ont point exigée ?* Les Anglois attribuerent cette conduite molle de leur Roi à l'argent que Gondomar avoit répandu à la Cour de Londres. On crioit hautement que le Marquis de Buckingham, le Comte d'Arondel, le Marquis de Worcester, le Baron d'Igby & plusieurs autres étoient pensionnaires d'Espagne. Le monde rendit justice au Duc de Lenox, au Marquis d'Hamilton, & au Comte de Penbrok. Ils demeurerent incorruptibles, sans vouloir se départir des véritables intérêts de leur Prince & de la Patrie. Le Chevalier Robert Cotton se signala dans cette rencontre. L'Ambassadeur d'Espagne par malice, ou autrement, avoit mis dans le mémoire de sa dépense que Cotton avoit reçu mille livres sterling de lui. L'Agent d'Angleterre à Madrid en eut connoissance, & il avertit Cotton. Celui-ci se plaignit tout publiquement : il demanda réparation au Comte de Gondomar. Les poursuites furent si vives & si fortes, que l'Espagnol fut contraint à donner une déclaration contraire. Il tâcha seulement de sauver son honneur & sa réputation, en disant que c'étoit une méprise de son Secrétaire.

Progrès de l'Electeur de Saxe, dans la Lusace, & pertes de l'Empereur en Hongrie.

Jagendorf, que le Roi de Boheme avoit envoyé en Lusace pour défendre cette Province, n'y fut pas plus heureux qu'Anspach dans le Palatinat. Tout plie devant l'Electeur de Saxe dès qu'il entre en Lusace. Gorlitz & quelques autres Places s'étant rendues, le Saxon assiege Bautsen. La ville résista pendant trois semaines : mais elle fut prise au cinquieme assaut. Jagendorf, trop foible pour s'opposer à une pareille rapidité, se retire en Silesie ; & l'Electeur y marche après lui. La con-

1620. *Puffendorf Comment. Rerum Suecicarum. L. I.* 1620. *Nani Historia Veneta. L. IV.* 1620. *Mercure François.* 1620.

quête de cette Province fut plus difficile que celle de l'autre. De si grands avantages consolerent Ferdinand de la perte qu'il venoit de faire en Hongrie. La trêve avec Bethlen Gabor & les Etats de ce Royaume étant expirée, Gabor parut avoir dessein de s'approcher de Vienne & de porter la guerre dans la basse Autriche. Le Comte de Dampierre, Général de l'Empereur, proposa de surprendre Presbourg & de rompre le pont de bateaux que Gabor y avoit sur le Danube. Cela devoit empêcher que Gabor, qui étoit alors au-delà de cette riviere, ne la passât pour faire irruption dans l'Autriche. L'avis du Comte de Dampierre fut trouvé bon; mais les premiers commencemens de l'entreprise ne furent pas heureux. Au lieu de se rebuter, il la poursuivit en homme de cœur & d'expérience. Le voilà donc aux portes de Presbourg. Le pont de bateaux est rompu; on force un fauxbourg de la ville, le fort bâti sur le Danube ne peut résister. Dampierre s'avance incontinent vers le château, dans le dessein de s'en ouvrir l'entrée à force de petards: la ville ne pouvoit pas tenir long-temps après la prise du château. Tout alloit le mieux du monde, lorsque le brave Général reçut deux coups de mousquet, qui l'étendirent mort sur la place. Ses soldats épouvantés prennent la fuite; & les Hongrois sortant à propos sur eux les taillent en pieces. Gabor accourt promptement à Presbourg, & profitant de la déroute des troupes Impériales & de la mort de leur Général, il prend la ville de Hainbourg qu'il avoit assiégée inutilement quelque temps avant l'entreprise du Comte de Dampierre.

Défaite entiere du Roi de Boheme par le Duc de Baviere.

*Ambassade d'Angouleme. pag.* 343. 348. 382. 383. 384. *Nani Historia Veneta. L. IV.* 1620. *Puffendorf Comment. Rerum Suecicarum L. I.* 1620.

Les bonnes nouvelles que l'Empereur recevoit de Boheme le rendirent moins sensible à la perte qu'il avoit faite d'une ville & d'un excellent Général en Hongrie. Maximilien Duc de Baviere & le Comte de Buquoi étant entrés chacun de leur côté en Boheme, de peur de s'incommoder l'un & l'autre par la nécessité du fourrage & des vivres, ils se joignirent à Budovitz. Frederic avoit autant de troupes qu'eux: mais elles étoient moins aguerries, & plus mal disciplinées. Il côtoya quelque temps l'Armée ennemie, qu'il harceloit dans sa marche. Mais les Généraux du Roi de Boheme manquoient de crédit & d'autorité. Embarrassé lui-même au milieu d'un grand nombre de gens dégoûtés de ce qu'ils se voyoient déchus des espérances qu'ils s'étoient formées en se donnant à Frederic, il ne sçavoit comment les conduire, & il hésitoit sur tous les conseils qu'on lui donnoit. On crut que dans une saison déja fort avancée il auroit pû ruiner l'Armée Impériale, en lui disputant tantôt un passage, & tantôt l'autre; en l'incommodant sans cesse de sa marche, & en se postant toujours d'une maniere si avantageuse, qu'on ne pût pas le forcer à combattre malgré lui. Mais, pour bien imiter l'ancien Fabius, il faut avoir la prudence, la supériorité de génie & l'autorité de ce Général Romain. Ces choses manquoient au Roi de Boheme. L'adroit & brave Comte de Mansfeld tâcha d'arrêter quelque temps les Impériaux devant Pilsen, où il commandoit. Il amusa le Bavarois & Buquoi de l'espé-

rance de leur livrer la Place, sous prétexte qu'il avoit reçu quelque mécontentement de la part de Frederic. On crut assez volontiers qu'un homme qui faisoit profession de se vendre au plus offrant se laisseroit gagner. Mais ses artifices furent découverts trop tôt. Maximilien & Buquoi abandonnent Pilsen, & marchent vers Prague. 1620.

Les deux Armées ennemies furent près d'un mois en vuë l'une de l'autre. Le pays étoit si occupé, & chacun craignoit tellement le succès douteux d'une bataille, que tout se passoit en legeres escarmouches. Mais enfin les Bohémiens s'étant postés à Raconitz, l'Armée Impériale se campa si près d'eux, qu'elle les incommodoit extrêmement par son canon. Le monde ne douta plus alors qu'il n'y eût bientôt un combat général. *Nous jugeâmes*, disent les Ambassadeurs de France dans la relation qu'ils envoyerent au Roi leur maître, *qu'il falloit que le Palatin hazardât la bataille pour faire déloger les Impériaux. Car enfin, s'ils sçavent la guerre, ils n'auroient pas manqué de le battre à la retraite. Notre opinion étoit fondée sur ce que le pays est ouvert depuis Raconitz jusques à Prague, & que le plus fort y doit avoir tout l'avantage. Cependant, Sire, ni les uns ni les autres ne firent ce que nous pensions. Les Bohémiens décamperent à la vuë des Impériaux, & prirent un autre poste, sans qu'il y eût de combat. Le Comte de Buquoi reçut une mousquetade quasi hors de portée dans un poste avancé. Il y faisoit dresser une batterie pour obliger les Hongrois à se retirer. Sa blessure dans un endroit douloureux le contraignit à reculer lui-même. Si les Bohémiens eussent pris ce temps là, comme plusieurs l'assûrent, la victoire étoit entre les mains du Palatin. Mais le proverbe se trouva véritable : On ne sçait pas ce qui se passe d'un camp à l'autre. Le Duc de Baviere s'étant trouvé près d'eux avec un grand avantage, à cause du desordre de leur marche, il crut pouvoir remporter la victoire. On mande promptement au Comte de Buquoi de s'avancer & il n'en veut rien faire, Le Duc de Baviere irrité ne peut s'empêcher de dire alors qu'il écriroit à Vienne que l'Empereur étoit trahi.* Ce ne fut qu'un premier mouvement de la colere du Bavarois. Il ne s'accorda jamais bien avec le Comte de Buquoi. Nonobstant l'inégalité du rang, il y avoit de l'émulation & de la jalousie entre l'un & l'autre.

Le Prince d'Anhalt Général de l'Armée Bohémienne, avoit eu la précaution d'envoyer le Comte de Thurn avec quelques compagnies à Prague pour la sûreté de la ville, & d'occuper promptement le poste avantageux de Vaisemberg. C'est une espece de montagne, où l'on peut couvrir facilement Prague, ville d'une vaste enceinte, ouverte de plusieurs côtés, & dominée par quelques hauteurs voisines. L'Armée Bohémienne se retrancha là, & tout paroissoit si bien disposé qu'il n'y avoit guéres d'apparence de la forcer dans un si bon poste. Lorsque les chefs de l'Armée Impériale assemblerent le conseil de guerre, plusieurs soûtinrent qu'en attaquant des gens si bien retranchés, on s'exposeroit à une défaite presqu'inévitable. Cet avis auroit peut-être prévalu, sans un Moine Espagnol dont la vie austere & l'extérieur mortifié en imposoient

1620. aux simples & aux superstitieux. Cet homme parloit d'un ton de Prophete aux Officiers de l'Armée Impériale, il leur promettoit de la part de Dieu une victoire certaine. Si c'étoit un artifice du Duc de Baviere & du Comte de Buquoi pour animer les gens au combat: ou si ce fut seulement un fanatique & un voisionnaire qui vouloit faire l'inspiré; je ne puis pas le dire certainement. Quoiqu'il en soit, cette avanture inspira tant d'ardeur & de courage à des soldats prévenus qu'il s'agissoit de la cause de Dieu & de la conservation de leur Religion, que les Impériaux résolurent d'attaquer les ennemis le Dimanche 9^e^. jour du mois de Novembre.

On se prépare donc de part & d'autre au combat. Le Prince d'Anhalt fait fermer les portes de la ville de Prague, pour ôter aux soldats timides toute espérance de retraite. Il se met à la tête de l'aile droite; le Comte de Hollac prend la gauche; & le Roi Frederic se tient à quartier avec un corps de réserve, pour attendre l'évenement du premier choc. Dans l'Armée ennemie, le Comte de Buquoi voulut commander, nonobstant sa blessure, l'aile droite, composée des troupes de l'Empereur. Maximilien Duc de Baviere étoit à la gauche avec les siennes, ou le Comte de Tilli commandoit sous lui. Les Bohémiens eurent d'abord un si grand avantage, qu'un vieux Officier courut promptement au Duc de Baviere, pour l'avertir que tout étoit perdu. Mais ce premier desordre fut bientôt réparé par la bravoure des vieilles troupes Valonnes que l'Archiduc avoit envoyées à l'Empereur. En moins d'une heure les Hongrois de l'Armée de Frederic furent enfoncés, & toute son Armée mise en déroute. La victoire, dit-on, ne coûta pas plus de quatre cents hommes aux Impériaux. Il y en eut huit à neuf mille tués du côté des Bohémiens. On leur enleva dix canons, & cent treize enseignes ou cornettes. Enfin le jeune Prince d'Anhalt, fils du Général, tomba entre les mains des ennemis.

*Tels furent les effets du traité d'Ulm*, dirent fort bien les trois Ambassadeurs de France au Roi leur maître. *Sans cela les choses ne se seroient point passées de la sorte. Le Palatin & ses adhérans le reconnoissent fort bien. Ils pestent contre nous; & l'Ambassadeur d'Angleterre nous l'a bien sçu dire. L'Empereur tient cette victoire des mains de votre Majesté. Sans le traité d'Ulm, le Duc de Baviere ne pouvoit venir au secours de l'Empereur. En ce cas, le Comte de Buquoi auroit été obligé de faire subsister ses troupes dans les fauxbourgs de Vienne; & l'Empereur se seroit vû aux plus grandes extrémités.* Si le Duc d'Angoulême & ses collegues ont raison d'applaudir à Louis sur ses bons offices rendus à Ferdinand, je m'en rapporte au jugement des habiles politiques. Dans le temps même que les Ambassadeurs de France flatoient de la sorte un jeune Roi fort mal conseillé, ils dressoient un long mémoire pour lui représenter le grand intérêt qu'avoit sa Majesté, de prévenir le mal que la victoire de l'Empereur pouvoit causer à toute l'Europe. On veut couvrir du prétexte de la Religion la faute insigne qu'un Favori

1620.

Favori ou des Ministres, ou gagnés par l'Espagne, ou prévenus par la Cour de Rome firent commettre à Louis. Ne pouvoit-on conserver la Religion Catholique en Allemagne, sans exposer cette belle & vaste étenduë de pays au danger d'être entierement subjugée par la Maison d'Autriche ?

Fuite du Roi de Boheme.

Les Comtes de Thurn & d'Hohenlo s'étoient retirés à Prague avec Frederic, dès qu'ils virent le desordre général de l'Armée Bohémienne. Après quelque consultation avec ce Prince, les deux Seigneurs furent d'avis qu'il proposât une treve au Duc de Baviere, pendant laquelle on parleroit d'accommodement. Frederic demande donc vingt-quatre heures de surséance ; & Maximilien n'en veut accorder que huit, à condition que Frederic se retirera du Royaume de Boheme & des Provinces incorporées, & qu'il se mettra à la discrétion de l'Empereur. La maniere haute dont Maximilien vouloit imposer la loi au chef de sa Maison malheureux, & la peur d'être livré à ses ennemis par les Bohémiens, firent prendre à Frederic la résolution de sortir la nuit même de Prague avec la Reine son épouse & le Prince son fils, & d'aller à Breslau en Silésie, le plus vîte & le plus secretement qu'il seroit possible. Il écrivit de Breslau à Bethlen Gabor, pour lui donner avis de la perte de la bataille, & de la prise de la ville de Prague. Frederic n'avoit pas encore perdu courage. Il se flatoit que les Etats de Moravie & de Silésie demeurant toujours unis avec ceux de Hongrie, les pertes se pourroient réparer. Mais hélas ! ses espérances furent bien trompées. La Moravie se soumit incontinent à l'Empereur, & les Silésiens se rendirent, sur la parole que l'Electeur de Saxe leur donna de la conservation de leurs priviléges, & de s'en rendre le garant. Jean George eut le déplaisir de voir que Ferdinand s'étoit servi de lui pour tromper les Silésiens. On n'éxécuta rien de ce que le Saxon avoit promis de la part de sa Majesté Impériale. Frederic, abandonné de tout le monde en un instant, n'eut plus d'autre ressource que de se retirer au plutôt chez l'Electeur de Brandebourg à Berlin.

*Puffendorf Comment. Rerum Suecicarum. Liv. I.* 1620. *Nani Historia Veneta. Lib. IV.* 1620. *Ambassade de d'Angouleme. pag.* 371. 372.

Gabor étoit à Pessing, ville distante d'une demie journée de Presbourg, lorsqu'il reçut la lettre de Frederic. Le Transilvain s'occupoit là des préparatifs pour le jour qu'il devoit être couronné Roi de Hongrie, selon la résolution prise dans la derniere assemblée des Etats du Royaume. La nouvelle de la victoire remportée par l'Armée Impériale fut un coup de foudre pour Gabor. Mais il revint bientôt de son étourdissement. Le voilà qui prend la plume pour exhorter les Etats de Hongrie à demeurer fermes dans leur confédération : il leur promet de faire ensorte que Ferdinand ne triomphe pas long-temps de ses avantages en Boheme. *Entretenons-le seulement de l'espérance d'un traité de paix*, ajoûte le Transilvain, *& cependant nous mettrons une bonne Armée sur pied.* Le Comte de Mansfeld fut celui des Officiers & des amis de Frederic qui témoigna le plus de courage & de constance dans une déroute si généra-

1620. le. Soit que cet avanturier qui n'avoit rien à perdre que la vie, & dont le revenu consistoit dans un corps de troupes ramassées, voulût faire sentir au Roi de Boheme qu'il n'avoit pas eu raison de lui préférer le Prince d'Anhalt pour le commandement général de l'Armée ; soit que le désespoir le portât à tenter tout, afin de se venger de l'Empereur qui l'avoit proscrit deux fois, & mis sa tête à prix : Mansfeld, dis-je, recueillit les restes de l'Armée de Frederic. Quelques Nobles Bohémiens, qui n'attendoient aucune grace de la Maison d'Autriche, se joignirent à Mansfeld, qui se fortifioit dans les villes de Pilsen & de Tabor. Il y faisoit subsister sans argent un corps d'Armée. Supérieur à toutes les disgraces de la fortune, ce guerrier s'imaginoit acquérir une gloire toute nouvelle, à cause des obstacles & des difficultés presqu'insurmontables qu'il trouvoit dans les choses extraordinaires qu'un autre que lui n'auroit jamais entreprises.

Réduction de la Boheme à l'obéïssance de l'Empereur.

*Ambassade d'Angouleme. pag. 378. 379. 380. 385. 401. 402. Nani Historia Veneta. L. IV. 1620.*

Maximilien Duc de Baviere écrivoit de son côté & à l'Empereur & au Pape, pour leur donner avis, non seulement du gain de la bataille, mais encore de la réduction de Prague & du Royaume de Boheme, à quelques villes près. Le lendemain de la victoire & de la fuite de Frederic, quelques compagnies d'infanterie escaladerent la petite Prague, & d'autres entrerent par les endroits ouverts. Le Duc eut soin d'arrêter le pillage & le desordre autant qu'il fut possible dans une si grande confusion. La garnison mise par Frederic & par les Etats de Boheme s'étoit retirée dans la vieille Prague, au-delà de la riviere de Molde. Maximilien la fit sommer d'en sortir incessament ; faute de quoi il l'y contraindroit à force ouverte. Les Officiers & les soldats y consentirent, pourvû qu'on leur donnât un passeport. Cela leur fut accordé. Cependant les Barons & les Nobles de Boheme, qui avoient embrassé le parti de Frederic, y renoncerent. On prêta encore serment de fidélité à Ferdinand, comme *au seul véritable Roi de Boheme.* Les actes authentiques en furent mis entre les mains du Duc de Baviere *Commissaire de l'Empereur*, afin que son Altesse les lui envoyât. Le Prince de Lichtestein ayant été déclaré Gouverneur du Royaume pour sa Majesté Impériale, Maximilien prit le chemin de la Baviere, & le Comte de Buquoi celui de la Moravie qu'il acheva de réduire. Ferdinand se préparoit alors à faire un voyage à Saltzbourg. Son dessein, c'étoit d'y voir le Duc de Baviere, & de conférer avec quelques Princes de la Ligue Catholique. Mais le Duc, fort mécontent du Comte de Buquoi, évita l'entrevuë. Il pria sa Majesté Impériale de trouver bon qu'il allât un peu prendre de repos chez lui, après une si longue & si pénible campagne. Le subtil & prévoyant Bavarois ne feignoit-il point ce mécontentement, dans la vuë de se faire acheter par Ferdinand, & de contraindre l'Empereur à donner la dépouille de Frederic à un Prince assez puissant pour empêcher sa Majesté Impériale de profiter de ses victoires, si elle ne vouloit pas récompenser celui auquel la Maison d'Autriche étoit redevable du prompt & merveilleux rétablissement de ses affaires ?

1620.

Quelque distingués que fussent les trois Ambassadeurs de France en Allemagne, par leur rang, ou par leur mérite, ils y faisoient, de leur propre aveu, une assez mauvaise figure. Les Espagnols, maîtres dans le Conseil de l'Empereur, usoient de mille artifices pour empêcher qu'une Couronne rivale ne se rendit l'arbitre de la paix & de la guerre, & qu'elle n'acquît trop de crédit & d'autorité dans l'Empire. Contens que Louis eût fait conclure le misérable traité d'Ulm, qui coupa, pour ainsi dire, la gorge au pauvre Roi de Boheme, Ferdinand & le Comte d'Ognate, Ambassadeur d'Espagne & premier Ministre de sa Majesté Impériale, firent venir le Duc d'Angoulême & ses deux collegues à Vienne. On eut grand soin de ne leur donner aucune connoissance des choses qui se tramoient, ni des projets que l'Empereur & le Roi Catholique formoient de concert. Leur lumiere & leur pénétration n'accommodoient pas des Politiques raffinés, qui cherchoient à diminuer le crédit & l'autorité du Roi de France en Allemagne, dans le temps même qu'ils s'en servoient pour parvenir à leurs fins. On tâchoit seulement d'amuser les Ministres de France, en les faisant entrer en négociation avec Bethlen Gabor & les Etats de Hongrie, que la Cour de Vienne vouloit amener à un accommodement. L'Empereur craignoit de ne recouvrer pas si facilement son Royaume de Hongrie que celui de Boheme. Que sçavoit-on si Gabor & les Hongrois, poussés à l'extrêmité, n'appelleroient point enfin les Turcs à leur secours? La menace s'en faisoit assez hautement. Il étoit donc plus à propos de ramener par la voie de la négociation un Prince ambitieux, & des gens irrités & amoureux de leur liberté qui s'étoient donnés à lui. Et c'est à quoi les Ambassadeurs de France pouvoient être d'un grand usage à l'Empereur.

Mémoire envoyé par les Ambassadeurs de France au Roi leur maître sur les affaires d'Allemagne après la bataille de Prague.

Cependant, on ne se cachoit point si bien d'eux, qu'ils ne découvrissent une partie des projets de la Maison d'Autriche. La joie que Ferdinand & ses Espagnols eurent de la réduction de Prague les rendoit moins impénétrables. Angoulême, Bethune & Préaux jugerent incontinent que l'Empereur & le Roi d'Espagne pensoient tout de bon à profiter des ouvertures que les avantages remportés lui donnoient, pour se rendre maîtres absolus en Allemagne. Les trois Ministres de France crurent qu'il étoit de leur devoir d'avertir Louis & son Conseil des suites fâcheuses que la bataille & la prise de Prague auroient peut-être. Bethune se chargea de dresser un mémoire là-dessus. On nous l'a conservé. Le style en est long & diffus. Mais la piece est remplie de remarques judicieuses & instructives. Ceux qui lisent l'Histoire pour se former l'esprit & le jugement ne seront pas fâchés d'en trouver ici l'extrait. Voici comme il débute. *Les petits Princes, qui redoutent la puissance des autres, suivent ordinairement la fortune dans le cours des affaires du monde. Ils changent leurs alliances peu heureuses, & dont ils n'esperent pas de support, pour prendre celle du victorieux, ou de ceux qui sont dans la prospérité. Un Monarque puissant par lui-même, & qui n'appuie sa grandeur que sur ses propres for-*

*Ambassade d'Angouleme. pag. 348. 349. &c.*

1620. *ces, doit prendre une méthode tout-à-fait contraire. Bien loin d'abandonner ses anciens alliés dans le besoin, il leur tend la main comme à des amis affligés: il les retire du précipice, quand même il s'y sont jettés par leur imprudence. En user de la sorte, c'est une générosité vraiment Royale. Au lieu que les autres ne pensent qu'à flater le victorieux, & à lui témoigner plutôt leur crainte que leur bienveillance, un grand Prince a cet avantage qu'il abaisse l'insolence & les ambitieuses prétentions des uns, lorsque, par un secours donné à propos, il releve la mauvaise fortune des autres. C'est se dresser à soi-même un trophée glorieux, que de conserver, par la défense des foibles contre les plus puissans, ce contrepoids de forces que les juges jugent si nécessaire pour le repos du monde, & dans lequel la prudence politique met avec raison tout le secret du gouvernement des Etats.*

*Si le Roi*, dit Bethune, *a dû jamais prendre de pareilles mesures, c'est dans la conjoncture présente des affaires d'Allemagne. Il est de l'intérêt & de la générosité de sa Majesté de ne souffrir pas que l'Electeur Palatin dépouillé d'une grande partie de ses Etats héréditaires, abandonné par la plûpart des Princes de l'Union Protestante, foiblement assisté par le Roi d'Angleterre son beau-pere, & sur le point d'être accablé des foudres du ban Impérial: foudres de nul, ou de fort petit effet, & souvent méprisées quand la fortune est favorable; mais extrêmement terribles aux Princes d'Allemagne en temps d'adversité; il est, dis-je, de la générosité du Roi de ne permettre pas que le Palatin soit entierement accablé par la Maison d'Autriche, qui a résolu de perdre un Prince foible, afin d'intimider ceux qui voudroient desormais entreprendre de lui résister. Si on ne pourvoit promptement à la défense du Palatin, il tombera dans la même disgrace que Jean Frederic Electeur de Saxe, qui perdit sa dignite & la meilleure partie de ses Etats par l'animosité de Charles-Quint; changement qui augmenteroit les forces & la réputation de la Maison d'Autriche, & qui seroit d'une pernicieuse conséquence aux Princes Protestans d'Allemagne. Secondés des villes Impériales de la même Religion, ils contrebalancent l'autorité de l'Empereur, en lui rendant les membres de l'Empire moins souples, en se roidissant contre lui dans les occasions, & en le réduisant aux termes d'une égalité & d'une modération, nécessaire aux Princes d'Allemagne qui seroient sans cela dans une entiere dépendance de l'Empereur, & utile aux autres Puissances de l'Europe, qui la doivent procurer autant qu'il leur est possible. Car enfin, si la Maison d'Autriche manioit à son aise & sans aucune contradiction le sceptre de l'Empire, elle répandroit la terreur par toute la Chrétienté. Chacun devroit être en garde contre le projet ambitieux & chimérique de sa Monarchie Universelle. Il faut prévenir ce juste sujet de crainte par une résolution ferme & hardie de rompre l'entreprise sur le Palatin. Les Princes contre l'avis desquels il s'est engagé trop avant dans la querelle ne peuvent se dispenser de le tirer de ce mauvais pas, le mieux qu'on pourra. Il n'est plus question de crier contre un Electeur qui s'est perdu de lui-même. On doit considérer que ceux qui gagnent à sa ruine se rendent redoutables par leur puissance, déja grande & suspecte aux autres Souverains. L'exemple du Palatin puni d'une maniere si éclatante, imprimeroit dans l'esprit & dans*

*le cœur abattu des Princes Protestans d'Allemagne trop de crainte & de respect pour la Maison d'Autriche.* 1620.

Bethune appuyoit son raisonnement en représentant que les Princes de l'Union Protestante, effrayés de la rapidité des armes victorieuses du Roi d'Espagne, sous le commandement du Marquis Spinola, accepteroient les conditions que l'Empereur vouloit bien accorder, & que les villes Impériales, presque déja soumises, recevroient la loi, & se contenteroient de je ne sçai quelle ombre de liberté. Puis venant au détail, Bethune remontroit que le Duc de Wirtemberg déja fort ébranlé dès le commencement de ces troubles, ou du moins depuis la victoire de l'Empereur, pourroit bien se soumettre à Ferdinand, & suivre l'exemple d'Ulric son prédécesseur, qui demanda pardon à Charles-Quint pour se garantir du malheur dont l'Electeur de Saxe fut accablé; que Maurice Landgrave de Hesse, Prince prudent & plus amoureux de la paix que de la guerre, s'accommoderoit aussi, de peur d'irriter l'Empereur & de l'engager à soûtenir le Landgrave de Darmstat avec qui Maurice avoit un différend considérable; enfin que le Marquis de Bade foible par lui-même, & environné de tous côtés par les armes de l'Archiduc Leopold Evêque de Strasbourg, prendroit la même résolution, de peur que sa Majesté Impériale ne se vengeât en appuyant les prétentions des enfans du Marquis Fortunat, qui réclamoient la justice de l'Empire contre un parent qui les avoit dépouillés.

La France ne devoit pas seulement craindre que les Princes Protestans de l'Empire ne se soumissent entierement à Ferdinand, elle avoit encore un fort grand intérêt d'empêcher, comme Béthune le remarque judicieusement, que la dignité Electorale ne passât dans la Maison de Baviere, dévouée depuis long-temps à celle d'Autriche. *Ce nouveau bienfait,* dit Bethune, *uniroit plus que jamais les deux Maisons. Il approprieroit l'Empire en quelque maniere à ceux d'Autriche. En donnant l'Electorat au Bavarois son ami & son allié, Ferdinand obligeroit la Maison de Baviere à conserver l'Empire à ses bienfaicteurs, afin de se maintenir elle-même dans une dignité nouvellement acquise. Les Electeurs de la branche qui régne maintenant en Saxe par la concession de Charles-Quint ont constamment suivi cette maxime. Quoique ces Princes fassent profession de la Religion Protestante & qu'ils en soient les principaux protecteurs, ils ne se sont jamais separés de la Maison d'Autriche; prévenus que la conservation de la leur dépend de la grandeur & de la puissance de ceux qui les ont élevés. Nous en avons vû un grand exemple dans la derniere Diete de Francfort. Sans l'Electeur de Saxe, Ferdinand seroit-il jamais parvenu à l'Empire? Dès que le Duc de Baviere sera une fois revêtu de la dignité Electorale, l'Empereur aura sûrement cinq voix à sa dévotion dans le Collége des Electeurs. La Maison d'Autriche sera non seulement maîtresse de l'élection à l'Empire, mais encore des résolutions sur les plus grandes affaires d'Allemagne, qui se déterminent par le concours des Electeurs avec l'Empereur. Avec quelle chaleur n'ont-ils pas épousé les passions & les intérêts de la Maison d'Au-*

1620. *triche, dans l'assemblée de Mulhausen? Si l'Empereur réduit aux dernieres extrêmités, a trouvé une si grande ressource dans le Collége Electoral, quelle autorité n'y aura-t-il pas, après y avoir mis, à la place de son ennemi, un Prince que la reconnoissance & des intérêts réciproques obligeront à dépendre de la Maison d'Autriche? Cela suffit pour faire sentir l'importance de ce changement; elle saute aux yeux de tout le monde. Dieu veuille qu'on ne la connoisse pas trop tard, par les inconvéniens qui arriveront; à moins que la prudence des Souverains qui les doivent craindre ne prête la main aux Allemands pour détourner le malheur.*

Les trois Ambassadeurs de France connoissoient l'esprit de bigotterie qui régnoit alors dans le Conseil de leur maître : disons mieux, ils étoient persuadés qu'un Favori & des Ministres d'Etat gagnés par l'Espagne couvroient d'un faux zéle de religion leur honteuse prévarication & les mauvais conseils qu'ils donnoient à un jeune Roi, en faveur de ses plus dangereux ennemis, ausquels ils s'étoient lâchement vendus. C'est-pourquoi Bethune réfute au long dans son mémoire une objection que qui que ce soit n'auroit osé proposer devant un Prince judicieux & éclairé sur ses véritables intérêts. *Je crois*, dit Bethune, *entendre ceux qui veulent régler les affaires d'Etat par les seuls avantages de la Religion Catholique. Ils ne manqueront pas de nous objecter, que bien loin de travailler au rétablissement du Palatin dans sa dignité, le Roi doit laisser Frederic dans le précipice où il s'est jetté lui-même. C'est un puissant chef, diront-ils, que les Protestans d'Allemagne & les Huguenots de France perdent. Les Princes de la Maison Palatine ont entretenu les guerres civiles sur la Religion en France par les grands secours qu'ils ont envoyés, & souvent amenés eux-mêmes aux Protestans.*

Bethune répond à cela, que les gens qui ne donnent pas dans ces fausses maximes, ont autant de zéle que les autres pour la Religion Romaine, & qu'ils aiment plus sincerement la prospérité de la France. Puis raisonnant en Catholique habile & désintéressé, il établit ce principe : Que la situation présente des affaires de France demandoit que le Roi entretînt dans l'Empire un certain équilibre entre la Maison d'Autriche & les Princes Protestans d'Allemagne. La trop grande puissance de l'une seroit fatale à l'Europe ; & les autres devenus trop forts, pourroient, selon le sentiment de Bethune, ruiner la Religion Catholique, avec le temps, & incommoder la France en appuyant les Protestans. Il concluoit de là que Louis avoit bien fait de ne permettre pas que le Royaume de Boheme tombât entre les mains d'un Prince Protestant, de peur que ce parti ne prévalût dans l'Empire contre la Religion Catholique ; & que, par la même raison, sa Majesté ne devoit point souffrir que la Maison d'Autriche, trop puissante par l'oppression du Palatin, fût en état de subjuguer l'Allemagne & de faire trembler toute l'Europe. On alléguoit ici fort à propos l'exemple de François I. & d'Henri II. qui soutinrent les Princes Protestans d'Allemagne contre la Maison d'Autriche, quoique ces deux Rois fussent d'ailleurs fort zélés pour la Religion Catholique. Bethune représentoit encore qu'Henri III. avoit pris la ville

de Genève sous sa protection, & que son successeur, pere de Louis, secouroit les Provinces-Unies, & entretenoit éxactement ses alliances avec les Princes & les Etats Protestans, ausquels il ne manqua jamais au besoin. 1620.

*Ceux d'Autriche*, dit fort bien Bethune, *font tout ce qu'ils jugent de plus utile à leur agrandissement. Ils usent de mille artifices pour tourner les affaires à leur avantage, sous le prétexte spécieux de conserver l'ancienne Religion. Le zéle de la Maison de Dieu les dévore moins que celui de leur ambition. Ils abandonnent les intérêts de la Religion, dès qu'ils ont mis les leurs à couvert. Charles-Quint dépouilla l'Electeur Jean Frederic de Saxe de sa dignité & de ses Etats. La Religion Catholique profita-t-elle des victoires de cet Empereur? Non sans doute. L'Electorat & les biens de Jean Frederic furent donnés à Maurice, qui defendit la Religion Protestante aussi vigoureusement que l'autre. Sous le même Charles-Quint, si Catholique en apparence, la ville de Rome fut abandonnée à la violence d'une Armée presque toute composée de soldats Protestans. S. Pierre fut mis une seconde fois au liens dans la personne de Clement VII. Le Pape & les Cardinaux ne se racheterent qu'en payant une bonne rançon. Philippe II. fut sur le point de suivre l'exemple de son pere, du temps de Paul IV. L'Armée Espagnole s'approcha des fauxbourgs de Rome sous la conduite du Duc d'Albe. La grandeur de leur Maison est un motif plus puissant sur l'esprit des Princes d'Autriche, que l'avancement de leur Religion. S'ils prennent le titre de* Catholique, *ce n'est pas dans le sens de l'Eglise, dont l'intérêt ne les touche pas fort. Ils pensent plus à l'Empire* Catholique *& universel du monde qu'à toute autre chose.*

Ce que Bethune remarque ici fort à propos de l'Empereur & du Roi d'Espagne de son temps, nous pouvons l'appliquer justement à Louis XIV. Les Ecclésiastiques de son Royaume ont beau dire dans leurs harangues flateuses, & dans leurs sermons plus prophanes que Chrétiens, on ne croira jamais que *le zéle de la Maison de Dieu dévorât leur grand Monarque*, lorsqu'il vouloit se faire un mérite de l'extirpation de l'hérésie prétenduë. Dans ce temps-là même, il soutenoit les Protestans de Hongrie. Que dis-je? Si Sa Majesté Très-Chrétienne n'a pas appellé les Turcs, elle apprenoit d'un air tranquille & content qu'ils ravageoient les Provinces de l'Empire, & qu'ils étoient sur le point de changer les Eglises de Vienne en Mosquées. Parlons franchement. Louis XIV. est bon *Catholique*, comme les Rois d'Espagne l'étoient dans la pensée de Bethune. Sa Majesté aimeroit mieux l'Empire *Universel*, que de voir l'Eglise de Jesus-Christ généralement répanduë dans tout le monde. Ajoûtons encore en passant, que les affaires ont bien changé de face depuis le regne dont j'écris l'histoire. Il falloit alors chercher un contrepoids à la trop grande puissance de la Maison d'Autriche. Où le trouverons nous maintenant, cet équilibre si nécessaire à la grandeur de celle de France? Son cadet recueille ce qui reste des vastes & riches Etats que Charles-Quint avoit laissés à Philippe II.

1620. Les Ambassadeurs de Louis lui remontroient encore dans leur mémoire que la considération seule de Frederic, & de l'alliance des Electeurs Palatins avec les prédecesseurs de Sa Majesté, l'engageoit à secourir ce Prince opprimé. *Tout le monde sçait*, poursuit Béthune, *les bons offices & les devoirs d'amitié que les Electeurs & les Princes de la Maison Palatine ont rendus au feu Roi Henri le Grand, avant son avenement à la Couronne, & au temps de son adversité. Lorsqu'il étoit assailli de tous côtés, au dedans & au dehors, ces Princes étrangers, mais bons François en ce point, l'ont secouru avec plus d'ardeur à la vérité que de bon succès. Cependant, nous devons leur rendre cette justice, qu'ils ont extrêmement contribué de leurs moyens & de leurs forces aux victoires & aux prospérités du feu Roi. Bien loin de sçavoir mauvais gré à la Maison Palatine des Armées qu'elle a envoyés en France durant nos premieres guerres civiles, on doit lui en être obligé. Elle n'a point eu dessein d'attaquer nos Rois, ni leur Etat. L'unique but des Palatins, c'étoit de défendre les Princes du sang Royal, mêlés dans ces querelles comme chefs de parti. N'est-ce pas combattre pour la France, que d'aider des personnes si proches de la Couronne à conserver leur dignité ? L'Etat ne s'est garanti du naufrage durant toutes ces tempêtes que par le salut & par la victoire des Princes du sang, qui parvinrent à la Couronne ensuite de l'assistance de leurs bons alliés & de la fermeté de leurs fideles sujets.*

Les raisons tirées de la qualité d'arbitre de la Chretienté, dont Louis étoit alors si jaloux, ne furent pas omises dans le mémoire. On y remontroit à Sa Majesté, que ce titre éclatant la mettoit dans la nécessité de secourir & de défendre le Palatin. *Il n'appartient qu'à un grand Monarque*, disoit Bethune, *de réconcilier par une entremise pleine d'efficace & d'autorité des puissances ennemies, de faire mettre les armes bas à ses amis lorsqu'ils s'entrefont la guerre, & d'empêcher que le plus fort n'opprime le plus foible. Quand un Prince assez puissant pour demander d'être l'arbitre d'une grande querelle, n'avance rien par la voye de l'intercession, il peut user alors de la puissance que Dieu lui a mise entre les mains. Charles-Quint fit la guerre à François premier pour le rétablissement du Duc de Milan chassé de ses Etats; Philippe II. eût l'honneur d'obliger Henri fils de François à rendre le Piémont & la Savoye à leur Souverain légitime. Il sera glorieux au Roi de protéger de même l'Electeur Palatin son allié. Sa Majesté gagnera par cette action généreuse l'estime & l'amitié de tous les Princes qui plaignent celui que la Maison d'Autriche veut perdre, & qui seront bienaises de voir rabattre l'insolence & la fierté du victorieux. Si le Roi est obligé d'entreprendre la guerre pour donner la paix & pour mettre les autres en sûreté, il augmentera le lustre & l'éclat de sa Couronne, en obscurcissant la gloire & châtiant l'orgueil insupportable de la Maison d'Autriche.* On ne peut nier que toutes les raisons d'honneur & d'intérêt, qui engageoient le Roi de France à soûtenir puissamment celui de Boheme, ne soient fort bien recueillies, & fort vivement représentées dans le mémoire dont je donne l'extrait. Cependant l'adresse du Nonce du Pape & des Ministres d'Espagne, ou plutôt l'ambition démesurée

démesurée du Duc de Luines rendit toutes ces remontrances inutiles. On fit en sorte que le Favori persuadât au Roi d'entreprendre la guerre contre ses propres sujets, pendant que la Maison d'Autriche travailloit à subjuger l'Allemagne en opprimant un ancien allié de la Couronne de France. 1620.

Longue & inutile négociation des Ambassadeurs de France avec Bethlen Gabor.

*Ambassade d'Angouleme.* pag. 300. 301. 302. &c.

Ferdinand avoit ce dessein si fort à cœur, que dans la vuë d'être plus libre du côté de l'Empire, il fit proposer à Bethlen Gabor, de lui laisser le gouvernement entier de la Hongrie, excepté deux ou trois Places importantes, en se réservant presque le seul titre de Roi, & de donner encore au Transilvain quatre Comtés dans la Hongrie & une riche Seigneurie en Boheme. L'Empereur faisoit des offres avantageuses, dans le temps que ses affaires n'étoient pas sur un si bon pied en Autriche & en Boheme. Depuis qu'elles commencerent de s'y rétablir, la Cour de Vienne parut ne se mettre pas autrement en peine de rentrer en négociation avec Gabor. Mais le Comte de Dampierre qui valoit une Armée entiere, de l'aveu du Duc d'Angoulême & de ses Collegues, ayant été malheureusement tué dans l'entreprise sur Presbourg, les progrès de Gabor dans la basse Autriche jetterent l'épouvante à Vienne. On résolut donc d'accepter l'offre que les Ambassadeurs de France faisoient de s'aboucher avec Gabor, & de lui parler de paix & d'accommodement. Angoulême & les deux autres s'ennuyoient d'être oisifs & inutiles à Vienne. Pour sauver en apparence l'honneur du Roi leur maître, qui avoit envoyé une Ambassade magnifique en Allemagne, dont l'Empereur & ses Espagnols s'étoient habilement servis pour le traité d'Ulm; les trois Ministres de France eussent bien voulu négocier du moins la paix de Hongrie. Ferdinand fit mine d'agréer ce dessein, soit qu'il voulût donner quelqu'occupation à ces Messieurs qui se chagrinoient, soit qu'il eût seulement envie d'amuser Gabor & les Etats de Hongrie, pendant que le Duc de Baviere & le Comte de Buquoi réduiroient la Boheme. La Bataille de Prague n'étoit pas encore gagnée, & la Cour Impériale craignoit l'événement incertain d'une expédition entreprise dans une saison avancée.

Les Ambassadeurs de France partent donc de Vienne pour aller à Presbourg. Gabor y étoit revenu depuis la mort du Comte de Dampierre. Le Transilvain les reçut avec tant de magnificence, de politesse, & de civilité, que le Duc d'Angoulême & ses Collegues furent surpris de trouver là des manieres plus grandes & plus nobles que dans les autres Cours de l'Europe. Après quelques conférences avec Gabor ou ses Officiers, les Ministres de France ne remporterent que des paroles générales. On accusoit Gabor à la Cour de Vienne, de n'avoir, ni probité, ni religion. Gabor se plaignoit de son côté, de ce que les Espagnols, maîtres dans le Conseil de l'Empereur, ne vouloient point sincerement la paix, & de ce qu'ils ne pensoient qu'à diviser ceux qui s'étoient confédérés pour la conservation de leur liberté, afin de les opprimer les uns après les autres, & d'établir la domination universelle, à quoi la Maison d'Autriche

1620. aspiroit depuis long-temps. Les Hongrois se défioient encore des François. On ne déguisoit pas aux Ambassadeurs que le monde croyoit que le Roi Très-Chrétien, qui avoit pris des alliances si étroites avec la Maison d'Autriche, cherchoit à lui rendre de bons offices, & que c'étoit là le but de l'Ambassade envoyée en Allemagne. Ces reproches & ces soupçons n'étoient que trop bien fondés de part & d'autre. L'Empereur demandoit que Gabor & les Etats de Hongrie fissent leur accommodement particulier, independamment de la Boheme & des Provinces qui s'étoient données à Frederic. Et c'est à quoi Gabor & les Hongrois ne vouloient pas consentir. Dans cette disposition des esprits, l'entrevuë de Gabor & des Ambassadeurs de France ne devoit pas être d'une fort grande utilité.

*Ambassade d'Angouleme. pag. 335. 336. &c.*

Peu de temps après le retour de ceux-ci à Vienne, on reçut la nouvelle de la victoire remportée par le Duc de Baviere & par le Comte de Buquoi aux portes de Prague. Cela rendit l'Empereur & ses Ministres plus difficiles sur le chapitre de l'accommodement avec Gabor. On espéroit de réduire la Hongrie à main armée, dès que la Boheme & les autres Provinces seroient subjuguées. Nous lisons dans les dépêches des Ambassadeurs de France, que le Comte d'Ognate étoit si absolu dans le Conseil Impérial, qu'il répondoit sans façon & d'un ton de Souverain à ceux qui lui proposoient quelque chose sur les affaires d'Allemagne, ou de Hongrie : *je le veux, je ne le veux pas.* Cela donnoit un chagrin mortel aux Ministres de France. Ils se voyoient dans une dépendance entiere du bon plaisir de l'Ambassadeur d'Espagne. Louis méritoit bien cette mortification. Il avoit servi les plus grands ennemis de sa Couronne contre ses propres intérêts. Quel avantage retira-t-il d'une Ambassade extraordinaire & nombreuse qui lui coûta beaucoup d'argent ? Sa Majesté reconnut trop tard, qu'elle avoit fourni à l'Empereur les moyens de subjuguer l'Allemagne. Louis fut joué par les Espagnols à la vuë de toute l'Europe.

*Ambassade d'Angoulême. pag. 111. 112. &c. 121. 122. 123. &c. 347. 348. 349. &c.*

Le Comte de Thurn & quelques autres Seigneurs de Boheme & de Moravie étoient venus trouver Bethlen Gabor après la malheureuse journée de Prague. Bien loin de perdre courage, il ordonna que ses troupes avançassent en Autriche. Elles firent le dégât jusques aux portes de Vienne. Cependant il eut la précaution de se retirer à Tirnau. Gabor emportoit avec lui la couronne & les ornemens Royaux que les Hongrois conservent avec une superstition extraordinaire. Cela fit penser qu'il avoit toujours en tête de soutenir son élection. Un Prince qui n'auroit pas reçu cette même Couronne, & qui n'auroit pas été revêtu de ces mêmes ornemens, ne seroit pas regardé en Hongrie comme un Roi légitime. Gabor craignoit encore que l'Empereur, profitant de la révolution arrivée en Boheme, n'envoyât quelqu'un de ses Généraux vers Presbourg, & que certains Seigneurs de Hongrie, effrayés des avantages remportés par Ferdinand, ne lui ouvrissent les portes. L'artificieux

Transilvain n'avoit point envie de faire la paix avec Sa Majesté Impériale. 1620.
Cependant il témoignoit de la souhaiter : il entretenoit toujours une grande correspondance avec les Ambassadeurs de France. L'Aubespine, Abbé de Préaux, alla conférer avec lui. Ce voyage fut autant inutile que l'autre. Gabor pensoit à gagner du temps. Il vouloit amasser de nouvelles forces, & voir si le Roi de Boheme ne trouveroit point quelque ressource pour le rétablissemment de ses affaires. L'Empereur plus fier que jamais publia de son côté un Edit pour casser l'élection de Gabor au Royaume de Hongrie, & tout ce que les Etats du pays avoient fait dans leurs assemblés. Cependant on continua de parler de paix & d'accommodement ; soit que la réduction de la Hongrie parût plus difficile que celle de la Boheme, à cause du secours que les Hongrois pouvoient avoir de la part des Turcs & des Tartares ; soit que Ferdinand & Gabor cherchassent également à gagner du temps, chacun dans le dessein de faire ses conditions meilleures.

Mouvemens excités dans la Valteline par les artifices du Duc de Feria Gouverneur de Milan.

Louis recevoit encore, d'ailleurs que de Vienne, des avis pressans de s'opposer aux projets ambitieux & cachés de la Maison d'Autriche. Les nouveaux mouvemens excités dans la Valteline, par les artifices du Duc de Feria Gouverneur de Milan, allarmoient presqu'autant l'Italie, que la victoire de l'Empereur intimidoit les Princes Protestans d'Allemagne. La République de Venise, toujours attentive aux demarches des Espagnols, faisoit de fortes instances au Conseil de France, sur la nécessité de prévenir le dessein que la Cour de Madrid avoit de réunir la Valteline au Duché de Milan, ou du moins de la mettre dans uue entiere dépendance de ses volontés. On connut bien en France les suites fâcheuses que cette affaire, qui sera grand bruit dans quelque-temps, étoit capable d'avoir. Louis résolut d'envoyer un Ambassadeur extraordinaire à Madrid. Il vouloit tenter premierement d'assoupir par la voye de la négociation une revolte capable de mettre l'Italie en feu, & de causer une rupture ouverte entre les deux Couronnes. Car enfin la France ne pouvoit pas souffrir que le Roi d'Espagne se rendît maître de la Valteline.

*Nani Historia Veneta. Liv. IV. 1620.*
*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 175. 176. 177.*
*Mercure François. 1620.*

Ce petit Pays, que la rivierre d'Adda, qui l'arrose, rend extrêmement fertile, étoit fort à la bienséance des Espagnols. Ils regardoient la Valteline comme une galerie commode pour faire passer des troupes d'Allemagne en Italie, & d'Italie en Allemagne. Le Comté de Tirol est à l'Orient de la Valteline, & le Duché de Milan à l'Occident. Elle en dépendoit avant que les Grisons s'en saisissent à la sollicitation du Pape Jules II. qui entreprit de chasser les François d'Italie. Maximilien Sforce céda la propriété de la Valteline aux Grisons, en reconnoissance du secours qu'ils lui donnerent pour rentrer dans son Duché de Milan. Et la donation en fut confirmée par François I. Roi de France, lorsqu'il conquit le Milanès après la fameuse bataille de Marignan. Il y eut depuis ce temps-là une alliance particuliere entre la Couronne de France & les

1620. Grisons. Leur République s'étoit engagée à ne donner passage par la Valteline qu'aux seules troupes de France, & à le refuser à tous les autres Souverains. Henri IV. renouvella l'alliance pour toute sa vie, & pour celle de son fils. Le traité devoit même subsister encore huit ans après la mort de celui-ci. Une si sage précaution servit beaucoup à rompre les mesures que les Espagnols prirent souvent pour réunir la Valteline au Duché de Milan, depuis que Charles-Quint en eût donné l'investiture à son fils.

L'habile Comte de Fuentes représentoit sans cesse au Roi Philippe II. que le moyen le plus sûr de donner des entraves à l'Italie, c'étoit d'avoir Final, Monaco, & la Valteline. Le projet n'ayant pu s'éxécuter qu'en partie, le Comte fit bâtir en attendant, sur un rocher à l'extrémité de la Valteline, le fort de *Fuentes*, qui donna tant à parler au monde. On jugeoit dès-lors que le dessein des Espagnols, c'étoit d'obliger les Grisons à renoncer à leur alliance avec la France pour traiter avec Sa Majesté Catholique, & de se saisir de la Valteline en cas de refus. Le nouveau fort allarmoit l'Italie : il donnoit de l'ombrage & de la jalousie à la France. Quoiqu'il fût bati sur les terres du Roi d'Espagne, il paroissoit si contraire à la conservation de la liberté des Princes d'Italie, qu'Henri IV. fut tenté de contraindre à force ouverte les Espagnols à démolir leur citadelle. Il auroit parlé plus haut, si la République de Venise & les Suisses eussent voulu seconder ses intentions. Mais ces deux Puissances agirent si foiblement en cette rencontre, qu'Henri ne crut pas devoir s'engager lui seul dans une guerre dont ses alliés auroient tout le profit, sans porter du moins une partie des charges.

Le passage par la Valteline sembloit beaucoup moins important aux François qu'aux Espagnols & aux Vénitiens. La maxime constante du Sénat, c'est de tenir le pays de terre ferme dans une extrême sujettion, & de ne se servir que de troupes étrangeres. C'est pourquoi la liberté de les faire entrer par la Valteline étoit comme nécessaire aux Vénitiens. Au temps de leur fameux différend avec le Pape Paul V, ils répandirent si à propos leurs sequins chez les Grisons, & sur-tout parmi les Protestans du pays, qu'il y eut une alliance concluë pour dix ans entre les deux Républiques. Les Grisons s'engagerent à donner passage par la Valteline aux troupes que les Vénitiens feroient venir à leur service. Le Roi d'Espagne se mit en tête d'obtenir le même privilége. Ses Ministres répandent des pistoles de leur côté, afin que les troupes qui viennent d'Allemagne en Italie pour Sa Majesté Catholique, ou qui vont d'Italie en Allemagne, puissent passer par la Valteline. Les Papistes du pays, gagnés par les Espagnols, se déclarent pour eux. Les intrigues des Vénitiens & des Espagnols causerent ainsi de la division chez les Grisons : les uns, & sur-tout les Protestans étoient pour la République, & les autres épouserent les intérêts de la Maison d'Autriche.

La France avoit tâché durant la minorité de Louis XIII. d'empêcher

que l'alliance entre les Vénitiens & les Grisons ne se renouvellât après que les dix ans furent expirés. Mais la guerre s'étant allumée entre la République & Ferdinand Archiduc de Gratz, à l'occasion des Uscoques, les Vénitiens se remuerent vivement chez les Grisons, afin d'obtenir que les troupes dont la République avoit besoin, pour la sûreté de son pays de terre ferme, eussent la liberté de passer par la Valteline. L'animosité des deux partis devint plus grande à cette occasion parmi les Grisons. Gueffier, Resident de France à Turin, eut ordre d'aller à Coire, & de faire en sorte que les Grisons n'entrassent plus dans aucune alliance au préjudice de celle qu'ils avoient depuis long-temps avec la France, & que le Roi Très-Chrétien demeurât lui seul dans le droit de faire passer des troupes par le Valteline. Selon cette commission, Gueffier devoit travailler à la réconciliation des deux partis en remettant les choses sur leur ancien pié, en écartant, sans aucune distinction, les Espagnols & les Vénitiens, de ce qu'ils prétendoient obtenir à l'envi les uns des autres. Mais la Cour de France avoit alors de si grands égards pour celle d'Espagne, que Gueffier suivant les inclinations de Marie de Médicis, & peut-être conformément aux instructions qu'elle lui envoyoit, fut toujours plus favorable au parti Espagnol, qu'à celui des Vénitiens, sous prétexte de maintenir la Religion Catholique, au préjudice de laquelle, disoit-on, les Protestans du parti Vénitien faisoient diverses entreprises. Tel est, dirai-je? le malheur, ou le renversement du Christianisme. Il n'enseigne que la douceur, la paix, & l'amour du prochain; cependant, depuis que ceux qui sont chargés d'inspirer ces bons sentimens au peuple ont voulu se rendre riches & puissans, les intérêts de la Religion la plus propre à entretenir la tranquillité publique sont le prétexte, ou le sujet le plus ordinaire des séditions, des révoltes & des guerres. Les Vénitiens ayant si bien ménagé leurs affaires parmi les Grisons, que certaines gens du parti qui leur étoit opposé furent bannis, ou châtiés comme des factieux, les Grisons Catholiques s'animerent encore plus. Ceux qui se plaignoient d'être opprimés eurent recours au Gouverneur de Milan, & demanderent la protection du Roi d'Espagne pour la Valteline, où les Grisons, disoient-ils, non contens d'éxercer une domination tyrannique, tâchoient encore d'introduire la Religion Protestante, pour la faire passer de là dans le Milanès, & peut-être plus avant dans l'Italie.

1620.

Le Duc de Feria, homme naturellement vain & ambitieux, cherchoit à brouiller & à faire parler de lui. L'occasion de se rendre maître de la Valteline lui parut la plus belle du monde. Les protestans se trouvoient fort embarrassés en Allemagne. Le Roi de France avoit continuellement des guerres civiles sur les bras: & celui d'Angleterre, amusé par l'espérance du mariage de son fils avec l'Infante d'Espagne, bien loin de secourir ceux de sa Religion & ses alliés, laissoit dépouiller ses propres enfans. Voici donc Feria qui s'intrigue avec quelques Grisons éxilés, & avec quelques mécontens de la Valteline, sous prétexte de les

1620. tirer de l'oppression qu'ils souffrent, & d'empêcher que les Ministres Protestans, que les Grisons avoient établis dans la Valteline, n'y extirpent le Papisme. Le 19. Juillet de l'an 1620. un certain Pianta & le Chevalier Robustel entrent dans le pays avec quelques soldats ramassés dans le Tirol, ou dans le Duché de Milan. Les Ministres & les Officiers que les Grisons avoient mis dans la Valteline furent massacrés incontinent. Les révoltés avoient tâché de fermer encore tous les endroits par où les Grisons pouvoient venir au secours de leurs gens dans la Valteline : mais ils ne prirent pas si bien leurs mesures, qu'un grand nombre de Grisons ne pussent entrer avec quelques soldats des Provinces-Unies, qui avoient servi la République de Venise. Le Duc de Feria levant pour lors le masque envoye promptement dans la Valteline des troupes Espagnoles & de bons Officiers. Son dessein, dit-il, c'est de maintenir la Religion Catholique, dans un pays où les Protestans ont entrepris de l'opprimer. Et de peur que les Vénitiens ne secourent les Grisons, le Gouverneur de Milan fait avancer des troupes vers les frontieres de la République, comme pour la menacer d'une guerre ouverte, en cas que le Sénat veuille se mêler des affaires de la Valteline.

Les Grisons se trouvoient alors dans une grande perplexité. L'appui de la Couronne de France étoit leur unique ressource : & Gueffier, Envoyé de Sa Majesté Très-Chrétienne, s'étoit retiré de chez eux en Suisse, irrité de quelques insultes qu'il prétendoit avoir reçues. Voici comment cela étoit arrivé. Gueffier surpris par les insinuations artificieuses des Ministres Espagnols, qui vouloient lui faire accoire que le Roi leur maître ne pensoit qu'à la conservation de la Religion Catholique, & à s'opposer au dessein que les Vénitiens avoient de soûtenir le parti Protestant, à la faveur duquel ils tâchoient de renouveller leur alliance avec les Grisons; Gueffier, dis-je, avoit secondé les Espagnols avec tant de chaleur, que les Grisons du parti contraire, mécontens de son procédé, ne gardoient plus de mesures avec lui. L'Envoyé de France est donc obligé de s'en aller chez les Suisses. Mais la face des affaires étant changée par la révolte de la Valteline, les Grisons prierent instamment Gueffier de revenir à Coire. Il y fut reçu avec toutes les marques possibles d'honneur & de distinction. Pendant que les Grisons Protestans s'efforcent de mériter les bonnes graces du Roi de France, dont la protection leur étoit désormais si nécessaire, une de leurs Ligues, où les Papistes prévaloient, pense à se séparer de leur union, & à se cantonner avec les Suisses Catholiques, assurée qu'elle est de l'appui du Roi d'Espagne que le Gouverneur de Milan promettoit.

Voyage du Maréchal de Lesdiguieres en Piémont à

Son entreprise avoit également allarmé les Princes d'Italie & la Cour de France. Louis, occupé pour-lors à dissiper le puissant parti formé par la Reine sa mere, fit ordonner au Maréchal de Lesdiguieres, qui étoit en Dauphiné, d'aviser aux affaires d'Italie, & de concerter avec le Duc de Savoye & avec la Repubique de Venise les mesures nécessaires

pour s'oppoſer aux deſſeins de la Cour de Madrid. Bullion Conſeiller d'Etat fut chargé de porter les lettres & les ordres du Roi à Leſdigueres, & d'accompagner le Maréchal à Turin. On étoit bienaiſe qu'il y allât conférer avec Charles Emmanuel. Ne ſemble-t-il pas que la Cour de France vouloit alors que le Maréchal ſe montrât ſeulement dans le Piémont, dès qu'elle avoit envie de faire peur aux Eſpagnols ? Leſdiguieres entreprit le voyaye de bon cœur. Ce lui étoit une nouvelle occaſion d'acquérir de la gloire, & d'atrapper encore des ſequins de Veniſe. On eſpéroit que le Sénat, plus allarmé que les autres de l'invaſion de la Valteline, augmenteroit les troupes de la République. Le Maréchal en avoit de toutes prêtes au ſervice des Vénitiens, s'ils étoient d'humeur de les acheter à leur ordinaire. Le Savoyard, toujours inquiet, fut ravi de s'aboucher avec ſon *bon voiſin*, & de voir ſi les nouveaux mouvemens de la Valteline ne lui fourniroient point quelque ouverture pour ſe venger des Eſpagnols, & pour éxécuter du moins une partie des vaſtes projets qu'il rouloit ſans ceſſe dans ſa tête.

1620. l'occaſion des mouvemens de la Valteline.

*Hiſtoire du Connétable de Leſdiguieres. L. X. Chap. 2. Nani Hiſtoria Veneta. Lib. IV. 1620.*

Charles Emmanuel ordonna que Leſdiguieres fût reçu dans toutes les villes de Savoye avec de fort grands honneurs ; & ſon Alteſſe lui fit des civilités extraordinaires à Turin. Le Duc de Savoye, Peſari Ambaſſadeur de Veniſe, le Maréchal, & Bullion eurent de fréquentes & longues conférences ſur l'affaire de la Valteline. Mais chacun avoit des vuës ſi diverſes & des intérêts ſi différens, qu'il fut impoſſible de prendre une réſolution fixe & certaine. Les Vénitiens y alloient d'aſſez bonne foi. Peſari propoſa que toutes les Puiſſances alliées concouruſſent à contraindre les Eſpagnols par la voye de la négociation, ou par celle des armes, à ſe déſiſter de leur entrepriſe ſur la Valteline. Charles Emmanuel ne penſoit qu'à trouver les moyens d'attirer les François en Italie, & de profiter lui ſeul des mouvemens qui s'y feroient. Leſdiguieres & Bullion, ſuivant les inſtructions que la Cour de France leur avoit données, offroient d'entrer premierement en négociation avec Sa Majeſté Catholique. Mais quand on vint à celle des armes, en cas que l'autre fût inutile, Leſdiguieres parla de ſervir la République comme un ſimple particulier, & de lui amener dix mille hommes de pied & mille chevaux qu'elle prendroit à ſa ſolde. Les Vénitiens n'avoient point envie de ſe charger ſeuls des dépenſes de la guerre. Leur Miniſtre répondit, que la ſaiſon étoit déſormais trop avancée pour faire venir ſitôt des troupes étrangeres en Italie ; & il demanda que le Roi de France, le Duc de Savoye, le Sénat de Véniſe, & les Suiſſes, contribuaſſent chacun à proportion de leurs moyens, à chaſſer les Eſpagnols d'un endroit où toutes ces Puiſſances avoient un intérêt commun à ne leur laiſſer pas mettre le pied. Les conférences ſe terminerent donc à conclure que le Duc de Savoye écriroit à ceux du Canton de Berne, pour leur perſuader d'en uſer avec plus de modération dans la protection qu'ils donnoient aux Griſons. Les Cantons de la communion du Pape, trompés par les Eſpagnols & par

1620. les Valtelins rebelles, s'imaginoient que les Grisons, soûtenus par ceux de Berne, vouloient établir la Réformation dans la Valteline. Or il étoit d'une extrême importance que tous les Cantons assemblés pour lors à Bade fussent bien convaincus que la Cour de Madrid se servoit du prétexte de la Religion pour venir à ses fins, & qu'ils prissent une résolution unanime d'aider les Grisons au recouvrement de la Valteline. Le voyage de Lesdiguieres n'eut point d'autre fruit que de faire convenir les autres qu'il falloit travailler à réconcilier au plutôt les Grisons entr'eux, & faire en sorte que les Cantons Catholiques concourussent avec les Protestans à réprimer l'entreprise du Gouverneur de Milan.

Bassompierre envoyé Ambassadeur extraordinaire en Espagne pour l'affaire de la Valteline.

*Nani Historia Veneta. Lib. IV. 1620.*

*Journal de Bassompierre.*

La République de Venise avoit envoyé Priuli en qualité d'Ambassadeur extraordinaire en France, avec ordre de représenter vivement au Roi la nécessité de prévenir les mauvais desseins des Espagnols contre la liberté de l'Italie. Louis, délivré des embarras que le parti de sa mere & la résistance des Bearnois aux ordres de Sa Majesté lui avoient causés, écouta favorablement les sages remontrances du Sénat. Puisieux, Secrétaire d'Etat, donna de bonnes paroles au Ministre Vénitien. Il lui promit que si le Roi Catholique ne vouloit pas avoir égard aux instances que Bassompierre, nommé Ambassadeur extraordinaire en Espagne, devoit lui faire sur la restitution de la Valteline, Louis useroit des forces que Dieu lui avoit mises entre les mains pour secourir les alliés de sa Couronne, & pour maintenir le repos & la liberté de l'Italie. Disons maintenant les raisons qu'eut Bassompierre d'accepter un emploi qui l'éxiloit honnêtement de la Cour de France, où il avoit plus de crédit, & où il étoit plus considéré que jamais. Cela nous fera mieux connoître la foiblesse & le génie du Prince dont j'écris l'histoire.

Bassompierre s'insinuoit fort agréablement dans les bonnes graces de Louis, depuis l'affaire du Pont de Cé, & depuis le voyage de Sa Majesté en Guienne. Le Duc de Luines, qui craignoit un rival plus habile & plus estimé que lui, fit en sorte qu'au retour du Bearn le Roi commença de recevoir Bassompierre d'un air froid & sérieux. Un changement si subit l'étonna fort : mais il ne se déconcerta pas. *Est-ce tout de bon, Sire, ou pour vous mocquer de moi, que vous faites la mine?* dit-il, un jour à Louis avec son enjouement ordinaire. *Je ne vous la fais point*, repondit le Roi d'un ton grave; & il se tourna promptement de l'autre côté. Bassompierre va voir ensuite le Duc de Luines; & il en est si mal reçu, qu'il ne peut plus douter qu'on ne trame quelque chose contre lui à la Cour. Tout ceci se passoit à Bourdeaux, lorsque le Roi revenu de Pau se préparoit à prendre la route de Paris. Le Cardinal de Retz, le Comte de Schomberg, & l'Abbé Ruccellaï avertirent alors Bassompierre que le Duc de Luines se plaignoit extrêmement de lui. Quand il fallut venir au détail des griefs, on trouva que le plus grand de tous, c'étoit le progrès que Bassompierre faisoit chaque jour dans les bonnes graces du Roi. Cela donnoit trop d'iniquiétude au Favori : il avoit résolu de perdre

dre Bassompierre, à moins qu'il ne prît le parti de se retirer de lui même de la Cour. Dans le mortel chagrin qu'un si fâcheux contretemps devoit causer à un Courtisan, Bassompierre eut du moins la consolation de reconnoître, que c'étoit à contrecœur que le Roi en usoit de la sorte. *Ne t'ennuie point*, dit un jour Louïs au désolé Bassompierre, *& ne fais semblant de rien.* 1620.

Cependant ses amis l'avoient averti que le Favori ne pouvoit plus le souffrir à la Cour, & qu'il falloit s'en éloigner incessamment. Bassompierre rejetta d'abord la proposition avec beaucoup de hauteur & de fierté. Mais ses amis lui ayant remontré vivement, qu'il valoit mieux céder pour un temps à un Favori impérieux & maître de l'esprit du Prince, que de se perdre sans ressource, Bassompierre voulut bien entrer en composition avec le Duc de Luines. Voilà comme l'Ambassade extraordinaire en Espagne fut le prétexte honnête qu'on fournit à Bassompierre pour donner satisfaction au Favori. Ils se virent ensuite l'un l'autre. *Je vous l'avoue franchement*, dit Luines d'une maniere basse & ridicule : *Je suis comme un mari qui craint d'être cocu. Je ne puis pas souffrir qu'un galant homme fasse l'amour à ma femme. J'aurai toujours de l'estime & de l'inclination pour vous ; mais c'est à condition que vous ne tâcherez pas de vous insinuer trop avant dans les bonnes graces du Roi.* Luines mena ensuite son rival réconcilié à l'appartement de Sa Majesté. Bassompierre fut mieux reçu, depuis que le Favori témoigna qu'il étoit plus content de lui. Vit-on jamais une pareille foiblesse ? Louis XIII. n'osoit regarder qui que ce soit de bon œil, à moins que son premier Ministre, ou son Favori ne lui en eussent donné la permission.

*Fin du Quinzième Livre.*





# HISTOIRE DU RÉGNE DE LOUIS XIII. ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

## LIVRE SEIZIEME.

---

## SOMMAIRE.



*PLAN de la suite de cet ouvrage. Le Comte & la Comtesse Douairiere de Soissons cherchent à prendre des liaisons avec l'Assemblée de la Rochelle. Origine du Parti Réformé en France. Les Princes de la Maison de Condé ont perdu leur crédit & leur puissance en abandonnant la protection des Réformés de France. Remontrances de l'Assemblée de la Rochelle. Le Roi refuse de les recevoir. Ecrit des Jésuites contre les remontrances de l'Assemblée de la Rochelle. Le Duc de Rohan & du Plessis-Mornai s'entremettent pour ajuster l'affaire de l'Assemblée de la Rochelle. Nouveaux mouvemens dans cette Assemblée. Favas, Député Général des Réformés acheve d'irriter le Roi par sa mauvaise conduite. Lettres du Maréchal*

*de Bouillon & du Marquis de la Force en faveur de l'Assemblée de la Rochelle. Offres & reproches de l'Assemblée de la Rochelle au Maréchal de Lesdiguieres. Lesdiguieres est sourd à toutes les instances des Réformés. Lettre du Maréchal de Lesdiguieres à l'Assemblée de la Rochelle. Intrigues du Duc de Luines pour engager Lesdiguieres à se désister de ses prétentions de Connétable. Lesdiguieres cede à Luines ses prétentions à la Charge de Connétable, & il se contente d'être Maréchal Général. Querelle entre le Cardinal de Guise & le Duc de Nevers. Le Roi fait mettre le Cardinal de Guise à la Bastille. On prétend à la Cour de Rome que le Roi doit demander l'absolution* ad cautelam *pour avoir mis un Cardinal en prison. L'affaire du Cardinal de Guise est finie par sa mort. L'Archevêque de Toulouse est fait Cardinal. Le Duc de Luines & les Ministres de France jouent l'Evêque de Luçon à la Cour de Rome. Mort du Pape Paul V. Le Cardinal Ludovisio est élu Pape, il prend le nom de Gregoire* XV. *Le Roi de Boheme est mis au ban de l'Empire. Nullités du ban publié contre Frederic. Les Bohémiens sont dépouillés de leurs privilèges & de leur liberté. Exécutions faites à Prague. La Cour d'Espagne amuse le Roi d'Angleterre de l'espérance du mariage de son fils avec l'Infante. Articles du mariage proposé entre le Prince de Galles & l'Infante d'Espagne. Le Roi d'Angleterre assemble son Parlement. Condamnation de Bacon Chancelier d'Angleterre. Mécontentemens réciproques du Roi & des Communes d'Angleterre. Le Parlement d'Angleterre est prorogé jusques au premier Novembre. Bassompierre arrive à Madrid en qualité d'Ambassadeur extraordinaire. Maladie de Philippe III. Roi d'Espagne. Mort de Philippe III. Roi d'Espagne. Révolution à la Cour d'Espagne sous le nouveau régne de Philippe IV. Négociation de Bassompierre à Madrid. Traité de Madrid sur l'affaire de la Valteline. Bassompierre reçoit ordre de faire les complimens de condoléance sur la mort de Philippe III. Roi d'Espagne. Renouvellement de l'alliance entre la France & les Provinces-Unies. Grotius s'échappe de la prison, & se retire en France. Les Archiducs des Pays-Bas envoyent sommer les Etats-Généraux des Provinces-Unies de rentrer sous leur obéïssance. Nouvelles tentatives des Seigneurs du Parti Réformé pour accommoder l'affaire de l'Assemblée de la Rochelle. Conférence à Niort entre quelques Seigneurs Réformés & des Commissaires nommés par l'Assemblée de la Rochelle. Bassesse du Maréchal de Lesdiguieres. Le Duc de Luines pense à faire arrêter Lesdiguieres. Résolution prise de faire la guerre à l'Assemblée de la Rochelle, & à ses partisans. Le Duc de Luines est fait Connétable de France. Lettre circulaire du Roi sur la promotion du Connétable de Luines, & sur le dessein de réduire l'Assemblée de la Rochelle. Hauteur du Maréchal de Lesdiguieres au regard de l'Assemblée de la Rochelle. Déclaration du Roi sur le dessein de s'avancer vers la Touraine & le Poitou.*

---

1621.

NOUS arrivons au commencement des guerres de Religion. C'est une des époques considérables de l'Histoire que j'écris. Un nouvel ordre de choses s'y présente à nous. Le Duc de Luines meurt quelques mois après avoir obtenu l'épée de Connétable. Louis incapable de gou-

*Plan de la suite de cet ouvrage.*

1621. verner par lui-même, & incertain dans le choix qu'il doit faire d'un Ministre habile & intelligent, donne le moyen à la Reine sa mere, toujours impatiente de recouvrer, de quelque maniere que ce soit, son autorité perduë, de pousser le nouveau Cardinal de Richelieu au timon des affaires : entreprise dont elle se repentira cruellement dans la suite. La créature de Marie de Médicis devient son plus dangereux, son plus implacable ennemi. Le Roi, son favori, & les gens du Conseil, dit plaisamment du Plessis-Mornai, mais avec beaucoup de bon sens & de vérité, semblables à un homme qui s'amuse *à chercher une puce dans sa chemise, lorsque son ennemi est sur le point de le prendre à la gorge*, penseront à se délivrer de certaines inquiétudes que le parti Réformé leur donne au dedans, & ils souffriront que les anciens ennemis de la Couronne se mettent au dehors en état de subjuguer bientôt l'Allemagne & l'Italie. Les Princes & les grands Seigneurs de France aussi froids, aussi indolens sur la réformation tant de fois demandée des abus du gouvernement & sur la trop grande autorité d'un Ministre hautain & ambitieux, qu'ils ont paru vifs & ardens contre Concini & contre Luines, travailleront eux-mêmes à forger les chaînes dont Richelieu sçaura les lier : ils l'aideront de leur expérience & de leur épée à ruiner le parti Réformé, non moins nécessaire en France pour contrebalancer la trop grande autorité du Roi, que le parti Protestant l'étoit en Allemagne à la conservation de la liberté des Princes & des Villes de l'Empire. *Nous serons assez fous pour prendre la Rochelle*, disoit le Maréchal de Bassompierre.

*Lettre de M. du Plessis au Président Jeannin 4. Janvier 1621.*

Ne dissimulons point la vérité. Si vous regardez d'un certain côté l'origine de la premiere guerre de Religion sous le régne de Louis XIII. les Réformés paroissent y avoir donné occasion eux-mêmes, en s'assemblant avec trop de chaleur & de précipitation à la Rochelle, & en s'opiniâtrant à ne se point séparer, animés qu'ils furent par Favas leur Député général, homme qui pensoit plus à l'avancement de sa fortune, qu'au bien & au repos de ceux de sa Religion. Les Seigneurs du parti Réformé & le sage du Plessis-Mornai apperçurent le précipice où les Réformés, trop foibles pour résister aux armes du Roi, vouloient se jetter. Ils tâcherent de prévenir ce malheur, en proposant des expédiens utiles & honnêtes pour la séparation d'une Assemblée que la Cour traitoit de rébellion ouverte. Peut-être qu'ils en seroient venus à bout, si la Force & Chatillon dont l'un vouloit se venger de ce qu'on ne lui laissoit pas le libre exercice de ses charges, & l'autre cherchoit à en obtenir de nouvelles, n'eussent pas fait agir leurs amis & leurs créatures dans l'Assembée de la Rochelle, afin de persuader aux autres d'y demeurer, nonobstant les défenses réïtérées du Roi. Tel fut le prétexte spécieux qu'ils donnerent à la Cour de pousser les choses aux dernieres extrêmités. Presque tous les Seigneurs, & un grand nombre des principaux Gentilshommes du parti Réformé, abandonnerent alors ses intérêts, sans renoncer à leur Religion ; soit que l'opiniâtreté de l'Assemblée de la Rochelle ne leur parût pas soutenable ; soit que la Cour les eût séduits par ses promesses.

*Mémoires de Rohan. Liv. II.*

Chatillon & la Force, les principaux auteurs d'une résolution prise à contretemps, n'eurent ni plus de courage, ni plus de fermeté que les autres. Ils s'accommoderent dès qu'on leur offrit des conditions avantageuses. 1621.

Deux freres d'une des plus nobles & des plus anciennes Maisons de France sacrifieront volontiers leurs biens & leurs établissemens; ils exposeront courageusement leur vie pour la défense de la liberté & des priviléges justement accordés par le feu Roi au gens d'une Religion qui s'en étoient rendus dignes par tant de beaux endroits. Quelques noires que soient les couleurs dont plusieurs Ecrivains, flateurs ou prévenus, ont peint l'entreprise des Ducs de Rohan & de Soubize, les personnes équitables & judicieuses la regarderont toujours comme une action véritablement héroique, & digne de leur illustre naissance & de leur grand courage. Il y eut de la précipitation, de l'imprudence, de l'opiniâtreté dans l'Assemblée de la Rochelle. Le Duc de Rohan en convient lui-même. Mais on ne peut nier aussi que la Cour ne fût bienaise de trouver ce prétexte de ruiner la Réformation en France. On a vû dans les livres précédens de cette Histoire que toutes les délibérations & toutes les démarches du Conseil du Roi tendent là depuis long-temps. Rohan & Soubize ont donc eu raison de s'opposer à l'éxécution d'un projet injuste, dont la faute pardonnable des Réformés, qui ne s'allarmoient pas sans sujet dans le fonds, ne fut que le prétexte. Les Auteurs Papistes ont beau dire, ils ne flétriront jamais la réputation de ces deux incomparables freres, dans l'esprit des honnêtes gens. On estimera plus leur courage & leur vertu, que la bassesse de Lesdiguieres, de la Force & de Chatillon. Dans une extrême vieillesse & pour orner son tombeau du titre de Connétable de France, Lesdiguieres trahit son honneur, & peut-être sa conscience. Car enfin on ne peut pas dire qu'il en eût jamais. Les deux autres obtinrent le bâton de Maréchal de France sans renoncer à leur Religion; la Force en faisant son traité particulier, contre la parole donnée à ceux qu'il avoit engagés à résister au Roi; & Chatillon en nuisant par des voies obliques & secretes au parti qu'il faisoit semblant de défendre, & l'attaquant même à force ouverte, lorsque les artifices devinrent inutiles. Commençons d'entrer, il en est temps, dans le triste récit de ces affaires déplorables : & que rien ne nous détourne de blâmer le vice partout, & de rendre justice à la vertu, quoique malheureuse & opprimée.

*Discours de M. de Rohan sur la paix de Montpellier.*

Le Roi ayant appris, lorsqu'il étoit encore en Guienne l'année derniere, que les Réformés se disposoient à tenir une assemblée générale à la Rochelle, Sa Majesté fit expédier des défenses expresses au Maire & aux Magistrats de la ville de procéder à la convocation, & de recevoir chez eux les gens qui viendroient des Provinces comme Députés à l'assemblée. La réponse que les Rochelois firent à celui qui leur signifia les ordres du Roi, fut conçue de telle maniere que la Cour jugea bien qu'ils ne seroient pas éxécutés. Voici donc une Déclaration vérifiée au Parlement, par laquelle Sa Majesté défend à qui que ce soit de se trouver à

Le Comte & la Comtesse Douairiere de Soissons cherchent à prendre des liaisons avec

1621. l'Aſſemblée, ſous peine d'être pourſuivi comme rebelle & criminel de léze-majeſté. On ne ſe met en peine ni de la Déclaration, ni des menaces qu'elle contient. *C'eſt une piéce ſubreptice*, diſent les Réformés zélés, *& contraire à la parole poſitive que le Roi a donnée avant la ſéparation de notre Aſſemblée à Loudun. Nous ſommes en droit de nous aſſembler encore, puiſque les articles ſi ſolemnellement promis ne ſont pas éxécutés.* Les Députés arrivent donc de tous côtés à la Rochelle, on célébre un jeûne public, & l'Aſſemblée s'ouvre le 24. Décembre de l'année précédente.

l'Aſſemblée de la Rochelle. *Mercure François.* 1620. *Vie de M. du Pleſſis-Mornai. Liv. IV. Lettres & Mémoires du même.* 1621.

Du Pleſſis-Mornai, toujours bien intentionné pour la paix, envoye promptement ſes mémoires à la Rochelle. Il exhorte l'Aſſemblée à chercher les moyens d'entrer en négociation avec la Cour, & de prévenir une rupture ouverte que des eſprits inquiets & mécontens veulent cauſer. Le Duc de Rohan ſe joint à du Pleſſis, & ils travaillent de concert à détourner les ſuites fâcheuſes d'une démarche faite avec trop de précipitation & à contre-temps. Le jeune Comte de Soiſſons & la Princeſſe ſa mere, brouillés à la Cour, firent ſonder alors du Pleſſis-Mornai. Ils vouloient tenter l'un & l'autre, ſi l'Aſſemblée ſeroit dans la diſpoſition de prendre quelque liaiſon avec-eux. Cela leur pouvoit être d'une aſſez grande utilité pour parvenir à leur but. Le fils & la mere ſe flatoient encore que leur propoſition ne ſeroit pas mal reçuë. Un Prince du ſang à la tête des Réformés ſe ſeroit fait craindre d'une étrange maniere. Son nom & ſon autorité auroient merveilleuſement fortifié le parti. Il devint plus foible & moins redoutable, depuis qu'il eut perdu les perſonnes d'un rang aſſez élevé pour commander aux grands Seigneurs qui l'avoient embraſſé, & pour les tenir tous dans une ſubordination raiſonnable.

Origine de la décadence du parti Réformé en France.

Dès que les Réformés n'eurent plus un Protecteur du ſang Royal, chaque Seigneur Réformé voulut être le maître, ou du moins indépendant. Une aſſemblée de Gentilshommes de Province, de Miniſtres & de Magiſtrats, n'avoit ni aſſez de crédit, ni aſſez d'autorité. Comment pouvoit-elle retenir des gens que l'eſpérance d'un bienfait, ou la crainte de quelque diſgrace remuent uniquement? L'Aſſemblée n'avoit point de récompenſes à diſtribuer. Il y avoit beaucoup à gagner, & fort peu de choſe à perdre pour ceux qui l'abandonnoient. La Cour habile à profiter de cette eſpece d'anarchie, qui fut la cauſe principale de la ruine du parti Réformé en France, s'appliquoit à déſunir les Seigneurs Réformés, & à les gagner les uns après les autres. C'eſt par là qu'elle vint à bout de la plus grande partie de ſes deſſeins ſous le régne dont j'écris l'Hiſtoire, & qu'elle a depuis entierement éxécuté ſon ancien projet. Les choſes étoient dans une ſituation fort différente ſous le Roi de Navarre, & le Prince de Condé. En temps de guerre & de paix, ils étoient capables de procurer de bons établiſſemens aux Seigneurs, aux Officiers de guerre, & aux Gentilhommes qui ſe donnoient à leur ſervice. Quand Henri IV. eut embraſſé la communion du Pape, certains Réformés mal-habiles ſe réjouïrent de ce que leur parti ſe trouvoit affranchi de l'autorité preſque ſouveraine d'un Protecteur. Ils applaudirent ſottement à leurs

Assemblées qui commençoient à parler au pluriel, & à dire, *Nous*. Flatés de je ne sçai quelle chimere de République, ces gens s'imaginoient qu'un corps semblable, disoient-ils, aux Etats Généraux du Royaume, & composé des Députés de la Noblesse, du Clergé, & du Tiers-Etat de la Réformation, seroit infiniment mieux qu'un Prince Protecteur, qui avoit toujours ses desseins & ses intérêts particuliers. Mais on s'apperçut bientôt après la mort d'Henri IV. que le parti privé d'un Chef supérieur à tous les Seigneurs Réformés, ne subsisteroit pas long-temps. L'Assemblée de la Rochelle, dont il est question maintenant, aura beau parler au pluriel & dire *Nous;* tout ira de travers, ses ordonnances seront mal observées. 1621.

Je l'ai dit ailleurs : si le Prince de Condé n'eût pas manqué de lumieres, & peut-être de courage, à son retour en France après la mort d'Henri IV. il auroit suivi le bon avis que le Maréchal de Bouillon lui donnoit, de rentrer dans sa premiere Religion, & de se mettre à la tête des Réformés. C'étoit le véritable moyen de se faire craindre à Marie de Médicis, de lui enlever une grande partie de son autorité, d'obliger le Roi devenu majeur à ménager le premier Prince de son sang, enfin de ne dépendre point du caprice d'un Favori ou d'un Ministre. Le Comte de Soissons devoit profiter de la faute de l'aîné de sa Maison. En s'instruisant de la Religion que son grand-pere & son oncle avoit défenduë, il en auroit connu la vérité. Le jeune Prince, jaloux du crédit de Condé, cherchoit à devenir plus puissant que lui. Il prétendoit former des intrigues & des factions, afin que le Roi fût dans la nécessité de lui donner en mariage Madame Henriette troisiéme fille de France. Voilà pourquoi le Comte & la Comtesse de Soissons vouloient fonder l'Assemblée de la Rochelle. Ils pensoient à se faire acheter par un mariage si considérable, quand ils seroient une fois à la tête du parti Réformé. Un Prince habile & éclairé auroit conçu de plus nobles & de plus vastes desseins. Epouser la sœur du Roi, c'étoit une grande alliance pour le Comte de Soissons : mais elle ne lui apportoit pas des avantages fort extraordinaires. En renonçant avec connoissance de cause à des superstitions que son grand-pere avoit entrepris de bannir de France, Soissons devenoit infiniment plus puissant que l'aîné de sa Maison ; il se rendoit redoutable au Roi & à ses Ministres ; il se faisoit de grands amis au dedans & au dehors.

Les Princes de la Maison de Condé ont perdu leur crédit & leur puissance en abandonnant la protection des Réformés de France.

Du Plessis-Mornai à qui une longue expérience avoit appris que les Princes & les Seigneurs d'une autre Religion que la sienne pouvoient bien tirer quelque profit d'une liaison passagere avec les Réformés ; mais qu'ils n'avoient jamais ni assez de courage, ni assez de justice, pour insister trop fortement sur la réparation des griefs dont les Eglises Réformées se plaignoient ; du Plessis, dis-je, répondit sagement à l'Exprès venu à Saumur de la part du Comte & de la Comtesse de Soissons, que l'Assemblée de la Rochelle cultiveroit avec plaisir les bonnes graces de leurs Altesses ; mais qu'elle ne mêleroit point les affaires de sa Religion avec celles qui ne regardent que l'Etat & les interêts des Princes. *Lané-*

*Vie de M. du Plessis Mornai. Liv. IV.*

1621. *gociation que M. le Comte veut entamer avec nous*, disoit du Plessis, *ne serviroit qu'à se tromper les uns les autres. Son Altesse fera sa paix dès que le Roi lui donnera Madame en mariage. Et notre Assemblée sera contente, lorsqu'elle aura de meilleures assurances de l'exacte observation de l'Edit de Nantes.*

Remontrances de l'Assemblée de la Rochelle au Roi.

Mercure François. 1621.

On y avoit dressé le 2^e^. jour de l'année des remontrances fort respectueuses au Roi. Elles contenoient les raisons que les Eglises Réformées prétendoient avoir de tenir une assemblée, & les sujets légitimes de plainte qu'on leur donnoit par plusieurs infractions des Edits de Pacification. Pour rendre cette Histoire plus utile & moins ennuyeuse, qu'il me soit permis de rapporter en détail ce qui peut donner une connoissance plus éxacte des affaires principales des Réformés de France, & de passer légerement sur certaines choses peu importantes arrivées dans les Provinces; de les omettre même, quand le récit n'en sera pas nécessaire pour l'intelligence des grands événemens du régne de Louis XIII. Il y eut dans les premiers mois de cette année une petite guerre entre le Duc de Montmorenci Gouverneur de Languedoc & le Marquis de Chatillon Général des Réformés dans une partie de cette Province, à l'occasion d'un mouvement arrivé à Privas, ville du Vivarais. Je ne parlerai point de cette affaire, par exemple, ni de quelques autres survenuës en Guienne. Cela me donnera le temps de m'étendre davantage sur les diverses démarches de l'Assemblée de la Rochelle, sur les négociations qui se firent dans le dessein de prévenir une guerre ouverte, & sur ce qui fournit à Louis le prétexte de porter ses armes contre des sujets qui ne lui demandoient qu'une libre joüissance des choses accordées par le feu Roi son pere, & l'observation de ce que sa Majesté leur avoit promis elle-même. Il me semble que cette méthode est la plus capable d'instruire les personnes qui voudront juger équitablement de la conduite de Louis XIII. au regard des Réformes de son Royaume, & de celle des François qui crurent alors avoir des raisons légitimes de se défendre contre leur Roi, ou plutôt contre son Favori qui les vouloit opprimer. Et puisque la convocation de l'Assemblée de la Rochelle, & le refus qu'elle fit de se séparer, furent l'occasion d'une guerre civile qui dura plusieurs années, voyons ce que les Réformés alléguerent alors pour leur justification.

*Nous nous sommes assemblés ci-devant, Sire,* disent-ils dans leurs remontrances au Roi, *avec la permission de Votre Majesté à Loudun. C'étoit pour éxaminer les divers sujets de plaintes que nous pouvions avoir, & pour vous demander très-humblement la réparation de ce qui est contraire à notre sûreté & aux Edits qui sont les loix fondamentales de votre Royaume. Une longue souffrance de plusieurs maux dont nous devions raisonnablement craindre l'augmentation; l'audace de nos ennemis qui redouble à mesure qu'ils nous voyent rebutés; enfin la commission expresse que nous avions de représenter à Votre Majesté qu'une infraction continuelle des Edits étoit capable d'ébranler l'Etat: ces raisons, Sire, nous porterent à insister six mois entiers, avec une persévérance proportionnée à nos besoins, afin d'obtenir de Votre Majesté quelque témoignage de sa bonne volonté pour nous. En nous commandant de nous séparer, Elle trouva bon*

bon

*bon que Monseigneur le Prince & M. le Duc de Luines donnassent leur parole à M. le Duc de Lesdiguieres & à M. de Chatillon qui parloient pour nous, que si nous nous séparions, selon l'ordre que Votre Majesté nous en donnoit, elle feroit dans six mois, pour tout délai, éxécuter quelques-uns des principaux points de nos demandes, & qu'elle répondroit favorablement à nos Cahiers.* 1621.

*On nous promit encore que Votre Majesté voudroit bien écouter les remontrances des Députés du Bearn, un mois après l'éxécution de ce que nous avions demandé. Enfin, on nous assura que nous aurions la liberté de nous rassembler s'il arrivoit que les choses ne se fissent pas éxactement. Monseigneur le Prince donna sa parole de nous procurer la permission de tenir une nouvelle assemblée, & M. de Luines nous assura que la sienne, qu'il donnoit en même temps, vaudroit autant & peut-être plus que des brevets. On ajoûta de la part de Votre Majesté, que c'étoit la premiere parole qu'elle eût donnée à ses sujets de la Religion, & que nous devions la regarder comme une promesse inviolable. Cette considération, Sire, nous ayant paru plus forte que les autres, nous obéïmes promptement. Et Votre Majesté confirma de sa bouche à ceux qui lui parloient pour nous, qu'elle feroit éxécuter ce que Monseigneur le Prince & M. le Duc de Luines nous avoient promis, En nous separant, nous dressâmes un acte de notre obéïssance, conformément aux paroles qui nous étoient données : & les Députés eurent la commission de se rassembler, en cas que les articles ne fussent pas éxécutés dans les six mois. Cela ne s'est point fait en secret. Votre Majesté l'a pû sçavoir ; & Messeigneurs de votre Conseil ne l'ont point ignoré.*

*Cependant, les six mois s'étant écoulés sans que nous vissions l'éxécution d'une promesse si solemnelle, on a poussé Votre Majesté à marcher en Bearn, avant que le septiéme mois accordé pour écouter les remontrances des gens du Pays fût expiré, & sans avoir égard que Votre Majesté avoit encore confirmé, dans sa lettre écrite au Parlement de Pau le 21. Septembre, ce qui nous avoit été promis. De maniere que, contre des paroles formelles & souvent réïtérées, l'éxécution de la mainlevée des biens Ecclésiastiques a été anticipée : ce qui a causé un fort grand changement dans le Pays, & la ruine entiere de la sûreté & de la liberté de vos sujets de Bearn qui font profession de la même Religion que nous. Voilà, Sire, les raisons pourquoi nous avons été convoqués dans cette ville. Nous nous y sommes rendus sur les assurances que Votre Majesté nous a données ; & c'est dans le dessein de la supplier très-humblement d'accomplir ce qu'elle nous a promis, & de réparer les nouveaux griefs que nous avons soufferts depuis notre séparation. Nous disons en bonne conscience, Sire, que nous ne sommes point coupables d'avoir méprisé votre autorité. Les causes de notre réünion dans cette ville sont légitimes, & notre conduite est irréprochable, puisqu'elle est appuyée sur votre parole sacrée. Que si nos ennemis ont obtenu une Déclaration qui révoque en doute la vérité de ce qui nous a été promis de la part de Votre Majesté, & qui nous rend criminels ; ce nous est, Sire, un nouveau sujet de douleur & de plainte. Nous ne sommes coupables que parce que nous nous sommes reposés sur la parole du premier Prince de votre Sang, & d'un Seigneur que Votre Majesté chérit uniquement ; parce que nous renouvellons la poursuite de nos très-humbles requêtes, en conséquence de la premiere parole inviolable que Votre Majesté*

1621. *nous a donnée, & que nous avons prise pour caution après tant de remises.*

*Qu'il plaise donc maintenant à Votre Majesté, Sire, de considérer notre innocence, & de ne permettre pas que nos ennemis l'oppriment ainsi devant vous. On nous accuse de donner atteinte à votre autorité. Il est facile de juger qui d'eux ou de nous en a la conservation le plus à cœur, aussi-bien que l'affermissement de votre Couronne. Quand nous poursuivons, par les formes du respect qui est dû à Votre Majesté, l'exécution des Edits, la réparation de tant d'infractions, & les moyens de notre conservation; nous recevons ordre de nous taire. On oppose votre autorité à notre persévérance, comme si l'une étoit contraire à l'autre. Votre autorité, Sire, est plus engagée dans le maintien de vos Edits & dans l'exécution de vos promesses, qu'en toute autre chose. Quel soin nos ennemis ont-ils de la ménager? Que ne font-ils pas pour la détruire?* Après avoir rapporté les anciens griefs, l'Assemblée ajoûte les nouveaux sujets de plainte que les Réformés avoient. *Contre votre autorité, Sire, & au préjudice de la tranquillité publique, on fait des sermons par tout, on publie des libelles séditieux pour soulever le peuple contre nous. Les cadavres de ceux de notre Religion sont déterrés, nos Temples brûlés, nos Pasteurs chassés, les lieux accordés pour l'exercice de notre Religion, près des villes, ne nous sont point délivrés. Nous avons souffert de pareilles violences à Lyon, à Moulins, à Dijon, à Bourges, en d'autres villes, sans que nous ayons pû obtenir justice.*

Les Jésuites trouvent leur place par tout; mais principalement lorsque les Protestans se plaignent de quelque persécution excitée contr'eux. Ils furent donc clairement désignés dans les remontrances de l'Assemblée de la Rochelle. *Il y a certaines gens, Sire,* y disoit-on encore, *que tous vos bons sujets Catholiques Romains bien affectionnés à votre Couronne regardent comme ses plus dangereux ennemis. Ces personnes, & d'autres qu'elles ont séduits pour servir la domination étrangere dont elles se déclarent les émissaires, s'efforcent plus que jamais de remuer dans votre Royaume la même machine par laquelle tant d'Etats ont été bouleversés dans la Chrétienté. On employe mille artifices pour jetter le vôtre dans une pareille confusion. Chacun sçait que dans leurs sermons séditieux & dans les instructions secrettes qui se font dans leurs congrégations, ces gens excitent le peuple à nous haïr mortellement, & à conjurer notre destruction. Ils se vantent d'avoir un empire absolu sur votre conscience, de pouvoir mettre dans l'esprit de Votre Majesté tout ce que bon leur semble, & de lui avoir inspiré de l'aversion & de l'horreur contre nous. Ces mêmes gens sont cause des griefs que nous souffrons: Ils en empêchent la réparation, afin qu'après avoir énervé toute la force de vos Edits, nos plaintes nous soient désormais imputées à crimes. Plût à Dieu que leur projet ne fût pas si avancé. La trompette de la guerre ne s'entonneroit pas contre nous dans tout le Royaume. Le dé est jetté, disent nos ennemis, & les préparatifs se font de tous côtés. Vos Provinces de Poitou & de Guienne sont remplies de troupes qui partagent dans leur esprit le butin qu'elles esperent de trouver dans la Rochelle.*

*Ces allarmes, Sire, nous obligent à supplier Votre Majesté de n'écouter pas les calomnies de nos Ennemis, d'avoir égard à la justice de notre cause, de faire lever la Déclaration publiée contre nous, & de nous permettre de porter libre-*

*ment aux pieds de Votre Majesté nos plaintes & nos prieres. Si nous obtenons quelque témoignage de votre bonne volonté pour nous, ceux de notre Religion seront persuadés que Vous avez résolu de nous protéger contre les entreprises de ceux qui nous haïssent. En nous assurant notre liberté, nos biens & notre vie, Votre Majesté nous mettra en état de les employer à son service. Nous protestons saintement devant Dieu & devant les hommes, pour nous & pour tous ceux que nous représentons, que si nous demandons la liberté de servir Dieu selon notre conscience, c'est dans le dessein d'être inviolablement attachés à votre service, & de travailler au bien de l'Etat, & à la prospérité du régne de Votre Majesté. Fasse le Ciel que nous trouvions grace auprès d'elle, & que vous puissiez reconnoître qu'entre tous vos Sujets, vous n'en avez point ni de plus fideles ni de plus soumis que nous.* 1621.

J'ai cru devoir rapporter cette piéce presque toute entiere. Elle n'est pas mal faite. Il y a du bon sens, & quelques restes de l'ancienne & généreuse liberté, qui n'étoit pas encore tout à fait éteinte en France. Les Réformés la conserverent plus long-temps que les autres. Cela n'est pas surprenant. Le Papisme abaisse & obscurcit l'esprit; au lieu que les principes de la Réformation l'élevent & le rendent plus propre à connoître & à dire la vérité. On a voulu faire passer cette liberté des Réformés pour un esprit de cabale & de faction: mais les gens sages en jugeront tout autrement. Ces remontrances sont une preuve certaine que si l'Assemblée de la Rochelle fut convoquée avec trop de chaleur & de précipitation, ceux qui la composoient ne penserent d'abord qu'à implorer la clémence & la protection du Roi, bien loin d'avoir formé le dessein de se soulever contre lui. Il ne voulut point donner audience à ceux que l'Assemblée avoit envoyés pour lui présenter les remontrances. Louis écouta seulement Favas comme Député général des Eglises Réformées; & lorsqu'il présenta les remontrances, Sa Majesté répondit avec une extrême hauteur, qu'elle ne recevroit rien de la part de quelques factieux venus à la Rochelle, malgré les défenses qui leur en avoient été faites. Il fallut donc prendre un autre tour. Favas dresse une requête en son nom. Il y supplioit très-humblement le Roi de révoquer la Déclaration publiée contre l'Assemblée de la Rochelle, & de vouloir bien entendre les Députés. On inséra dans la requête quelque chose de ce que l'Assemblée alléguoit dans les remontrances pour sa justification. Pontchartrin Secrétaire d'Etat ayant porté la requête au Conseil du Roi, elle y fut jugée injurieuse & remplie de faussetés. Lorsque Favas pressa pour avoir la réponse, on lui dit de bouche que sa requête méritoit le feu; que l'Assemblée devoit demander pardon au Roi, & se séparer incessamment; & que c'étoit le seul moyen d'obtenir l'abolition de sa désobéïssanc.

Le Roi refuse de recevoir les remontrances de l'Assemblée.

*Bernard Histoire de Louis XIII Liv. V.*

Le Conseil se récria fort sur ce que les Réformés sembloient donner un démenti à la Déclaration du Roi. Elle portoit expressement que *la permission qu'ils disoient avoir de se rassembler étoit une fausse supposition, dont ils se servoient pour abuser les plus simples d'entr'eux qui vouloient demeurer dans*

1621. *leur devoir.* Un Historien peu éxact & flateur s'éleve ridiculement là-dessus. *Ces paroles du Roi*, dit-il, *étoient seules suffisantes à leur condamnation. Il faut que la témérité d'un sujet soit extrême pour contredire une Déclaration si solemnelle d'un Prince dont chacun reconnoît la bonne-foi & la justice.* Laissons à part *la bonne-foi & la justice* de Louis XIII. Cette Histoire ne prouvera que trop qu'il ne posséda jamais ces vertus en un degré fort éminent, quoiqu'il ait pris le surnom de *Juste.* On ne peut nier que ce Monarque ne fût extrêmement sujet à se laisser surprendre. Et pourquoi cet Auteur veut-il que des sujets ne puissent sans une *extrême témérité* contredire d'une maniere respectueuse la Déclaration du Roi trompé par un Favori ambitieux, par un Confesseur qui fut toujours un maître fourbe, & par des Ministres corrompus, quand Sa Majesté nie d'avoir donné sa parole, quoique la chose ait été promise de la maniere du monde la plus solemnelle ?

Le Duc de Monbazon, beaupere du Favori, en est un témoin irréprochable. J'ai rapporté sa lettre à du Plessis-Mornai. Il y déclare formellement qu'*il n'avoit porté aucune parole du Roi, ni de M. de Luines, qu'après le commandement précis & réïtéré que Sa Majesté lui en avoit fait en présence de M. le Prince.* Il seroit inutile de nous répondre que Monbazon désavoua cette lettre particuliere à du Plessis, dans celle qui fut depuis publiée sous son nom. Chacun sçait que le Duc souffrit cela par complaisance pour Luines son gendre accusé de mauvaise foi à la vuë de toute la France. Et lorsqu'on rendit à Monbazon une réplique où du Plessis se plaignoit de ce qu'un fait certain & avoué même par le Duc se trouvoit nié dans une piéce imprimée sous son nom, Monbazon confessa de bonne-foi qu'il avoit écrit la premiere lettre, & non pas la seconde. *M. du Plessis*, ajoûta-t-il, *a bien pû reconnoître que les deux lettres ne sont pas de la même plume.* Enfin un homme de bon sens croira-t-il jamais que du Plessis-Mornai & l'Assemblée de la Rochelle ayent eu la hardiesse de soutenir tout publiquement que le Roi avoit donné une parole positive; si la chose n'étoit pas certaine & indubitable? Nous voyons dans les Mémoires du Duc de Rohan, Seigneur d'une probité reconnuë & bien instruit de ces affaires, qu'il pose le fait comme véritable. *Ce fut alors*, dit-il, *que la Cour commença de se mocquer de tenir ses promesses.*

*Vie de M. du Plessis-Mornai. L. IV.*

*Mémoires de Rohan. Liv. II.*

Qu'on ne nous allégue point ce que le Prince de Condé a pû dire en certaines occasions, que l'Assemblée de la Rochelle n'étoit *qu'irrévérence, révolte & impiété.* Quand un homme d'un rang supérieur n'a rien de solide à repliquer à ceux qui lui reprochent sa mauvaise foi, il les traite ordinairement avec injure & avec mépris. Aveuglé par une fausse ambition & par son avarice, Condé ne demandoit qu'à porter les choses aux dernieres extrêmités contre des gens que son pere & son grand-pere avoient défendus avec tant de courage & de persévérance. Il espéroit avoir le commandement de l'Armée, s'il y avoit une guerre ouverte contre les Réformés. Mais le Duc de Luines fut plus habile & plus fin que son Altesse. Bien loin d'être favorable à l'Assemblée de la Rochelle, Lesdiguie-

*Bernard Histoire de Louis XIII Liv. V.*

1621.

res, leurré de l'épée de Connétable, se déclara un de ses plus grands ennemis. Cependant il disoit seulement *qu'elle avoit été trop hardiment commencée.* Ce fut aussi le sentiment de plusieurs autres Seigneurs Réformés, qui n'approuverent ni sa convocation, ni le refus qu'elle fit de se séparer. Mais les Députés n'y vinrent aucunement dans un esprit de *révolte & d'impieté.* Leurs remontrances en sont une preuve convainquante. Ils ne demandoient que l'éxécution de ce que le Roi leur avoit promis, & la réparation de certains nouveaux griefs. En les contentant sur quelques articles, la Cour les auroit renvoyés tout joyeux dans leurs Brovinces.

Je ne puis l'inculquer assez. Voici la premiere & véritable origine des guerres de la Religion qui ont désolé la France sous le régne de Louis XIII. & qui ont fait couler des ruisseaux de sang dans plusieurs Provinces. Que les personnes équitables jugent maintenant, s'il ne valoit pas mieux prendre les expédiens propres à sauver l'autorité du Roi commise, & à rassurer en même temps les Réformés justement effarouchés, comme les gens sages de l'une & l'autre Religion le conseilloient, que de mettre la Patrie en feu. Les Réformés avoient des raisons légitimes d'avoir de grands soupçons & de la défiance sur ce que la Cour en usoit de si mauvaise foi avec eux, sur ce qui s'étoit fait en Bearn, & sur les troupes du Roi dont la Rochelle paroissoit investie de tous côtés. La raison & la justice vouloit qu'on dissipât tous ces ombrages. Mais quoi ! Louis, formé dès ses premieres années au pouvoir arbitraire, avoit une furieuse impatience de l'établir. Le Duc de Luines vouloit la guerre pour se faire Connétable. Et le Pere Arnoux, le grand oracle du Favori, l'y portoit de toute sa force à la sollicitation des Ministres de la Cour de Rome & de celle de Madrid.

Ecrit des Jésuites contre les Remontrances de l'Assemblée de la Rochelle. *Mercure François.* 1621.

Les Jésuites, irrités de ce que l'Assemblée de la Rochelle les avoit clairement désignés dans ses remontrances, ne demeurerent pas muets dans cette rencontre. Ils ne parlent jamais avec plus de hauteur & de fierté, que lorsqu'il est question de répondre aux accusations justes & véritables qui se font contr'eux. L'Auteur de leur Apologie crut réfuter solidement ce que les remontrances disoient des sermons séditieux des gens de sa Compagnie, en alléguant ce qu'un d'eux avoit prêché depuis peu devant le Roi : que le Souverain doit protéger ses sujets, quoiqu'ils professent une Religion contraire à la sienne, maintenir les Edits accordés, & remettre à Dieu la conversion des Hérétiques sans forcer leurs consciences. *Cela ne prouve rien*, disoit-on. *Le bon Pere eut même soin d'apporter finement le correctif à ce qu'il sembloit avoir avancé contre l'esprit de la Societé. Il ajoûte que la protection, dûë par le Prince indifferemment à tous ses sujets, ne doit pas lier les mains quand il s'agit de châtier ceux qui sous de faux prétextes se portent à la félonnie & à la rebellion. La maxime est véritable,* ajoûtoit-on : *mais le Prédicateur ne l'appliquoit-il point tacitement à l'Assemblée de la Rochelle, que le Confesseur du Roi lui dépeint sans cesse comme une assemblée de factieux & de rebelles ? Nous n'ignorons pas que les Jésuites qui prêchent à la Cour & à Paris sont plus réservés & plus circonspects que ceux des*

1621. *Provinces. On se plaint de ceux-ci particulierement. La Compagnie a des Prédicateurs & des Directeurs propres à tout pays & à toute sorte de gens. Ceux qui sont employés à la Cour & à Paris sont plus fins & plus dissimulés. Outre qu'on les y éclaire de trop près, le Roi & ses Ministres ne permettent pas que les bons Peres y donnent un essor trop libre au zele ardent pour la plus grande gloire de Dieu, dont ils se disent dévorés. Ceux qu'on envoye dans les Provinces sont ordinairement plus ouverts & plus emportés. On souffre même pour bien des raisons qu'ils parlent plus franchement. Les Evêques & les Magistrats les appuyent, afin de gagner les bonnes graces du Confesseur du Roi qui régle tout selon sa prudence. A quoi bon viennent-ils nous citer je ne sçai quelle lettre de Henri IV. où ce Prince, disent-ils, rend un témoignage avantageux à leur probité, à leur suffisance, à leur modestie? Qui ne scait pas que le pauvre Prince eut toujours peur des Jésuites, & qu'il affecta de leur faire du bien, & de paroître leur meilleur ami depuis qu'un disciple de la Societé eût attenté à sa vie?*

L'Apologiste des bons Peres se plaignoit encore de l'injure que les Réformés faisoient au Roi, en lui disant que les Jésuites se vantoient d'avoir un empire absolu sur sa conscience, & de disposer à leur gré des grandes affaires qui se traitoient dans son Conseil. *Nous croyons bien*, disoient quelques-uns en lisant l'Ecrit, *que les Jésuites de la Cour ne sont pas si imprudens que de parler de la sorte. Mais enfin on ne peut nier que le P. Arnoux n'ait un grand empire sur la conscienee & sur l'esprit du Roi. La chose est de notorieté publique. C'est le plus intime confident du Favori. Le Duc de Luines le consulte sur toutes les affaires d'Etat. Pourquoi les Ministres de Rome & d'Espagne ont-ils de si longues, de si fréquentes conférences avec le Confesseur du Roi? Quoiqu'il en soit, les Remontrances désignent particulierement les Jésuites des Provinces. Pour se rendre plus respectables, & pour en imposer au peuple, ils parlent comme des gens dont les supérieurs ont une grande influence dans les résolutions qui se prennent au Conseil. Le fait est certain. C'est au Roi & à ses Ministres de juger si ces discours ont un fondement raisonnable. A quoi pense l'Apologiste de nous venir peindre son P. Arnoux comme* un Directeur désintéressé, qui forme, *dit-il*, l'esprit docile & débonnaire de Sa Majesté à toutes les vertus qui peuvent faire approcher un grand Roi de la pureté des Anges? *Nous prend-on pour des gens de l'autre monde? Le Favori a mis Arnoux en place, afin qu'il l'aidât à se rendre encore plus maître de l'esprit du Roi. Le bon Pere s'applique à la Politique & aux affaires d'Etat, plutôt qu'à la méditation de l'Ecriture Sainte, & à l'étude des choses capables de l'instruire des devoirs de son Ministére. Pour former un jeune Prince à la pratique des vertus Chrétiennes, il faut avoir plus de droiture & de probité qu'il n'en paroît dans la conduite du Confesseur du Roi.*

Le Duc de Rohan & du Plessis-Mornai s'entremettent pour

Quelques grands Seigneurs secondoient de toutes leurs forces les démarches qu'Arnoux faisoit pour animer le Roi à porter ses armes contre les Réformés, soit que ces gens de qualité, non moins bigots que le menu peuple, haïssent ceux d'une Religion contraire, soit qu'ils se flatassent qu'ayant plus de crédit & d'autorité durant la guerre, ils trouveroient des occasions d'arrêter la surprenante rapidité de la fortune du Duc

de Luines. Les anciens Ministres d'Etat plus clairvoyans, & plus expérimentés, étoient d'un avis différent. Ils pénétroient les desseins secrets du Favori. Ces Messieurs se défioient encore de l'humeur facile du Roi, que Luines sçavoit amener à son but par ses insinuations artificieuses, & par l'empire que la Confession, secret admirablement bien inventé pour remuer les consciences & pour tourner les esprits, donnoit au Jésuite Arnoux sur celui d'un Prince naturellement timide & superstitieux. Silleri, Jeannin, & quelques autres voyoient bien que Luines vouloit la guerre, dans le dessein de faire revivre la charge de Connétable, & de l'obtenir pour lui-même, quoiqu'il s'en servît comme d'un leurre pour tromper le Maréchal de Lesdiguieres. D'autres raisons solides éloignoient encore les anciens Ministres de la résolution prise de pousser les Réformés à bout. La Maison d'Autriche devenoit plus fiere & plus entreprenante que jamais, depuis le rétablissement de ses affaires en Allemagne. Le Palatinat étoit presqu'entierement envahi. Les Espagnols occupoient la Valteline; & la trève des Provinces-Unies avec eux étoit sur le point d'expirer, Les gens sages & prudens craignoient que la Maison d'Autriche ne s'aggrandît dans les Pays-Bas, en Allemagne & en Italie, pendant que la France, occupée à ses guerres civiles, ne seroit pas en état de s'opposer aux entreprises de l'Empereur & du Roi Catholique.

1621. ajuster l'affaire de l'Assemblée de la Rochelle. *Vie de M. du Plessis-Mornai. Liv. IV. Lettres & Mémoires du même.* 1621.

Ces diverses considérations porterent les anciens Ministres d'Etat à faire entendre au Duc de Rohan & à du Plessis-Mornai, que s'ils vouloient s'entremettre auprès du Roi & de l'Assemblée de la Rochelle, on trouveroit des expédiens pour accommoder les affaires. Rohan & du Plessis acceptent volontiers la proposition. Ils conviennent de se voir à Loudun, & le Duc de la Tremouille, qui se rencontroit alors à Thouars dans le voisinage, est prié de s'y rendre aussi. Du Plessis remontra vivement aux Seigneurs, qui pour faire honneur à son âge & à son rare mérite venoient conférer dans son logis, le danger ou les Eglises Réformées se jettoient, en portant les choses à la derniere extrêmité. *J'avoue*, disoit-il, *que ce qui s'est fait en Bearn nous donne de justes raisons de défiance. Mais on ne peut nier que les Bearnois n'ayent été trop opiniâtres. Sans cela le Roi ne seroit pas allé si avant. Les ennemis que nous avons à la Cour cherchent à nous ruiner sourdement, ou bien à force ouverte: la chose est incontestable. Cependant, il y a toujours de bons François auprès du Roi. Nous pouvons nous servir d'eux pour conserver l'Etat & nos Eglises en même temps. On nous a rendu la ville de Leitoure. C'est une preuve, à mon avis, que le Conseil du Roi n'a pas encore pris une résolution fixe de nous perdre. La Place est importante: nous l'auroit-on restituée, si notre ruine étoit déterminée? Il étoit facile de trouver des prétextes pour se dispenser de remettre Leitoure entre vos mains. Quoiqu'il en soit, le Roi est armé, ses forces sont répanduës dans nos meilleures Provinces. Et si nous ne sommes pas en état de nous défendre, nous pouvons encore moins faire une guerre offensive. Ces raisons me persuadent que nous devons éviter avec soin tout ce qui est capable de porter les choses à l'extrêmité. Car enfin, il ne suffit pas d'avoir une bonne cause; on doit être assez puissant pour la soute-*

1621. *nir. Cherchons les moyens de sortir de l'embarras où nous sommes. La prudence des anciens Ministres d'Etat nous aidera peut-être à les trouver. Disposons surtout les gens de notre Assemblée à faire des soumissions au Roi. Ce n'est que par là que nous pourrons éviter le péril où se trouvent nos Eglises. Il faut parler franchement & sans aucun ménagement à ceux qui sont à la Rochelle, afin qu'ils pensent sérieusement à sortir du mauvais pas où ils se sont engagés, sans avoir prévû les consequences de leur convocation précipitée.*

Les Ducs de Rohan & de la Tremouille se rendirent au bon avis que du Plessis donnoit. Ils protesterent de le suivre avec toute sorte de candeur & de probité. On résolut ensuite que les deux Seigneurs & du Plessis écriroient chacun au Roi une lettre en divers termes, mais dans le même sens, & du Plessis en dressa la minute. Nous avons celle qu'il écrivit en son particulier, selon le projet concerté. Après y avoir conjuré le Roi d'avoir moins d'indignation contre ceux qui s'étoient assemblés à la Rochelle, il lui représente qu'ils ont plutôt péché par la crainte du malheur dont leurs Eglises sembloient être menacées, que par le mépris de la majesté du Souverain. *C'est pourquoi, Sire*, ajoûtoit du Plessis, *nous osons vous supplier très-humblement, d'avoir plutôt égard à la fin que les gens convoqués à la Rochelle se sont uniquement proposée, de porter leurs plaintes avec tout le respect & toute la soumission possible aux pieds de votre Majesté, qu'au défaut de la procédure qui s'est faite dans la convocation. Couvrez-le, Sire, de votre bonté : ne refusez pas à de fideles sujets la grace qu'ils vous demandent, de remporter quelque consolation dans leurs Provinces. Votre Majesté n'est que trop bien avertie des émotions que la frayeur de nos gens, excitée par des bruits répandus, a causées. La nature de cette passion est telle, qu'il n'est pas facile de la retenir dans les justes bornes que la raison doit prescrire. Cependant, j'espere que par la prudence de votre Majesté, cette convocation aura une bonne issuë pour votre service. Les gens qui sont venus à la Rochelle, persuadés de votre clémence par les effets que vous leur en ferez sentir, rameneront ceux qui se sont écartés de leur devoir. Ils apaiseront le trouble & l'émotion dans les endroits où ils passeront en retournant chez eux. Je sçai bien, Sire, qu'on allégue là-dessus votre autorité. Bien loin de vouloir la diminuer, nous sommes tous convaincus que sa conservation nous est plus nécessaire qu'à vos autres sujets. Elle est si fort élevée au-dessus de ce que nous pouvons faire, que la condescendance de votre Majesté pour notre foiblesse sera plutôt regardée comme un excès de votre bonté, que comme une atteinte donnée à votre puissance.* Je ne sçai si les autres sont de mon goût : mais je prends toujours un plaisir extrême à rapporter comment le sage du Plessis se conduisoit dans les affaires délicates & difficiles. On y trouve d'utiles instructions.

Nouveaux mouvemens dans l'Assemblée de la Rochelle.

Qu'il est déplorable qu'un Gentilhomme d'une prudence si consommée, & si bien intentionné, ait pris tant de peines inutiles! Dans le temps même qu'il travailloit à la paix, l'Assemblée se brouilloit plus que jamais avec la Cour. Quand on apprit à la Rochelle que le Roi avoit non seulement refusé de recevoir les remontrances, mais qu'il rejettoit encore la requête présentée par Favas Député Général des Eglises Reformées

Réformées, on ne garda presque plus de mesures. L'Assemblée écrit incontinent dans les Provinces; elle ordonne que les Places de sûreté soient fortifiées & mises en bon état : on fait des levées extraordinaires de deniers : enfin, on choisit des chefs pour commander les troupes en cas de besoin. De Veilles, membre de l'Assemblée, étant venu à Saumur pour sonder la disposition du Gouverneur, & pour s'informer de l'état de cette Place importante à cause de son pont sur la Loire, du Plessis demanda trois ou quatre mille hommes pour la défendre. Il ouvrit encore son cœur à de Veilles sur la maniere précipitée dont tout se faisoit à la Rochelle. *Un homme sage*, disoit-il, *n'entre jamais en guerre pour rendre sa condition plus mauvaise; on cherche au contraire à la faire meilleure. Celui qui commence la guerre par la défensive, risque ordinairement de perdre du sien. Nos peres souffroient des infractions criantes, avant que de prendre les armes. Cette patience servoit à montrer la justice de leur cause. Quand ils étoient enfin réduits à la nécessité d'opposer la force à la violence, ils avoient la prévoyance de se rendre maîtres de plusieurs Places en un jour. Un pareil coup d'éclat épouvantoit leurs ennemis : il les jettoit dans la consternation. Si nos peres perdoient quelques Places pendant la guerre, qui duroit un an ou deux, ils en conservoient plusieurs par la paix, ils obtenoient un Edit avantageux qui rendoit leur condition meilleure. Notre Assemblée veut prendre maintenant des mesures tout-à-fait contraires. Pour deux ou trois articles mal observés, nous risquons de perdre un bon Edit; nous reculons au lieu d'avancer; nous nous affoiblissons au lieu de nous fortifier : en un mot, nous perdons au lieu de gagner.*

1621. Vie de M. du Plessis-Mornai. Liv. IV. Lettres & Mémoires du même.

Bien loin de refléchir sur ces rémontrances judicieuses, l'Assemblée, que Favas échauffoit de plus en plus, se préparoit tout de bon à la guerre. Elle députa quelques-uns de ses membres aux grands Seigneurs & aux principaux du parti, pour leur proposer le dessein qu'elle avoit d'envoyer quelques-uns des siens en Angleterre & dans les Provinces-Unies. C'étoit, disoit-on, pour rendre raison de sa conduite à ces deux Puissances, & pour demander du secours en cas de besoin. *Est-il possible*, s'écria du Plessis, *que nos gens connoissent si peu le Roi Jacques? Il publie par tout que sa conscience ne lui permet pas d'appuyer des sujets contre leur Souverain, en ce qui regarde même la Religion. C'est sur ce fondement que Sa Majesté Britannique a refusé du secours au Roi de Boheme. Prétendons-nous qu'elle aura plus d'égards pour nous que pour son gendre? Les Etats Généraux des Provinces-Unies sont persuadés que leur alliance avec la Couronne est nécessaire à la conservation de leur République. Ils pensent même à renouveller leurs traités avant que la trève avec l'Espagne expire. Et nous espérons que dans une pareille situation, les Etats se déclareront pour nous contre le Roi!* Le même Député de l'Assemblée proposoit à du Plessis, en présence du Duc de la Tremouille qui l'avoit amené à Saumur, certains réglemens qu'elle vouloit faire sur la police, sur les finances, sur la guerre, sur la maniere d'administrer la justice. *Tout cela*, dit du Plessis, *n'est ni raisonnable, ni de saison. La Cour ne manquera pas d'être bien informée de ce qui se trame dans l'Assemblée; & nos ennemis s'en serviront pour animer encore plus le Roi*

1621. *contre nous. Il ne voudra plus écouter les remontrances qu'on lui fera pour la paix ; & ceux qui oseront lui en parler seront rebutés comme des gens mal affectionnés au service de sa Majesté.*

La réponse que fit du Plessis à une troisiéme proposition ne fut pas moins sage. L'Assemblée vouloit que les Seigneurs & les principaux Officiers Réformés envoyassent chacun leur procuration à la Rochelle, portant promesse avec serment de s'en tenir aveuglément aux résolutions que l'Assemblée prendroit. *Le premier serment de notre union suffit*, repliqua du Plessis. *Tant de sermens réïterés ne servent qu'à multiplier les parjures. Quand l'Assemblée prendra de bonnes résolutions, elles ne manqueront pas d'être suivies. L'obéïssance aveugle qu'elle demande, ne s'accorde point avec les principes de notre Religion. Nous la refusons même aux définitions des Conciles généraux. Il est raisonnable que les affaires dont les Députés se trouvent chargés soient terminées à la pluralité des voix. Mais quand il arrive quelque chose de nouveau & d'extraordinaire, les Députés doivent attendre, en ce cas, une commission plus particuliere de ceux qu'ils représentent.* Le Comte de Soissons, les Ducs de Mayenne & de Longueville, & quelques autres Seigneurs mécontens de la Cour, sondoient secretement la disposition de l'Assemblée. Son Député demandoit encore ce que du Plessis pensoit de cette affaire. Il persista dans son ancien sentiment : que l'expérience devoit avoir appris aux Réformés, que leur union avec des Princes & des Seigneurs d'une religion contraire n'étoit nullement avantageuse. *Tous ces prétendus Réformateurs de l'Etat*, disoit du Plessis, *en cherchent la dissipation. Les choses sont maintenant sur un certain pied, que nous serions en danger de perdre la liberté de conscience que nous avons enfin obtenuë, si l'autorité du Roi venoit à s'affoiblir trop.* Triste situation des Réformés sous le régne dont j'écris l'Histoire ! Ils sont dans la nécessité de soutenir l'autorité d'un Prince, qui ne vouloit l'employer qu'à les opprimer.

Favas, Député général des Réformés, acheve d'irriter le Roi par sa mauveise conduite. *Vie de M. du Plessis-Mornai. Liv. IV. Lettres & Mémoires du même. 1621.*

Les esprits ne s'aigrissoient pas moins à la Cour qu'à la Rochelle. L'imprudence & les hauteurs de Favas, Député Général des Eglises Réformées, acheverent d'irriter le Roi & les Ministres. Jaloux de ce que d'autres que lui s'entremettoient pour la paix, Favas fit ensorte que l'Assemblée envoyât signifier aux Ducs de Rohan & de la Tremouille, & à du Plessis-Mornai qu'elle prétendoit négocier désormais avec les Ministres par elle-même, ou par ses Députés. Quand il fut question de rendre au Roi les lettres que les deux Seigneurs & du Plessis lui avoient écrites de concert, Favas trouva mauvais qu'on suppliât sa Majesté de n'avoir pas égard au défaut de formalité dans la convocation de l'Assemblée. Il chicana sur le mot de *clémence* : celui de *débonnaireté* lui paroissoit moins rampant. Enfin, il fit rayer l'endroit où les Ducs & du Plessis disoient, qu'*ils attendoient les ordres & la volonté du Roi sur leur très-humble supplication*. Pour éviter l'éclat & le scandale, il fallut que Rohan, la Tremouille, & du Plessis envoyassent des blancs signés, & qu'ils consentissent que leurs lettres fussent réformées selon la fantaisie de Favas.

La Cour ne manquoit pas d'espions qui l'avertissoient de tout. Le Roi

& ses Ministres jugeant des sentimens de l'Assemblée par ceux du Député général, elle leur devint extrêmement odieuse. Louis déclara qu'il ne recevroit rien de la part de l'Assemblée, & il lui fit ordonner de se séparer incessamment sous peine de rebellion. Nous avons la lettre que sa Majesté écrivit à du Plessis, pour lui témoigner qu'elle étoit fort contente de ce qui s'étoit passé à Loudun entre lui & les Ducs de Rohan & de la Tremouille; mais que le procédé des gens assemblés à la Rochelle lui déplaisoit au dernier point. Quand le Maréchal de Bouillon, alors accablé de la goute à Sedan, apprit les extravagances de Favas sur les lettres écrites au Roi, il entra dans une furieuse colere. *Si j'étois en état*, dit-il, *de me faire porter dans la salle du Louvre, je me traînerois, tout estropié que je suis, aux pieds du Roi, & je lui demanderois pardon pour l'Assemblée. Que veut dire ce maître fou de Favas? Peut-on sortir autrement que par des soumissions du mauvais pas où nos Eglises sont engagées par son imprudence? Il n'est que trop vrai que les formalités requises pour la convocation de l'Assemblée de la Rochelle n'ont pas été gardées.* 1621.

Lettres du Maréchal de Bouillon & du Marquis de la Force en faveur de l'Assemblée de la Rochelle. *Mercure François.* 1621.

Bouillon avoit écrit à Sa Majesté, quelque temps auparavant, en faveur de ceux de la Religion. Il n'avoit pû refuser ce témoignage de son affection à l'Assemblée, qui lui représentoit les infractions des Edits, & les maux dont les Eglises Réformées de France étoient menacées. Quoique l'ambition & les diverses intrigues, où le Maréchal entra durant & après la minorité de Louis, l'eussent porté à faire bien des choses contraires aux intérêts du parti Réformé, on doit pourtant rendre cette justice à Bouillon, qu'il aima toujours sa Religion, dont la vérité lui étoit connuë, & qu'il fut bon Protestant jusques à la fin de sa vie. Dans l'affaire dont je parle, il donna des marques de son zele & de sa tendresse pour les Eglises Réformées. Ses fréquentes indispositions l'obligerent à réfléchir sur la vanité de ses vastes projets, qu'il avoit eu le déplaisir de voir presque tous échouer. Il se préparoit à la mort: & ses vuës se bornoient alors uniquement à laisser son fils aîné paisible possesseur de la souveraineté de Sedan, à procurer la protection du Roi à ses enfans, à donner de bons avis à Frederic Roi de Boheme dans son malheur, & à lui chercher les expédiens les plus propres à le garantir des effets de la colere & de la vengeance de l'Empereur.

La lettre que le Maréchal écrivit à Louis sur l'Assemblée de la Rochelle fut renduë publique. La goute le tourmentoit alors si fort, que ne pouvant la signer lui-même, il emprunta la main de son fils. Nous y voyons que si la plûpart des Seigneurs Réformés n'approuvoient pas les démarches irrégulieres & précipitées de l'Assemblée de la Rochelle, ils étoient persuadés d'ailleurs qu'il y avoit une puissante cabale à la Cour qui portoit les choses aux dernieres extrêmités contre les Réformés, & qu'on excitoit le Roi à les perdre. *Je prends la hardiesse*, disoit Bouillon, *de vous représenter, Sire, avec le très-humble respect que je vous dois, & avec la liberté qu'une assez longue expérience dans les affaires me donne, que les remontrances étant le seul & légitime moyen que vos sujets de la Religion ayent de*

1621. *s'adresser à Votre Majesté, il est plus utile à son service de recevoir celles qu'ils lui présentent, que de les rejetter, puisque la défiance est telle parmi eux, qu'ils croyent que leur ruine est résoluë. Votre prudence, Sire, peut détourner & prévenir le mal, en continuant votre Royale protection à vos sujets de la Religion, & en ne permettant pas que pour avancer la perte de tant de personnes innocentes qui ne souhaitent que la prospérité de votre régne, & qui sont attachées à votre service, on fasse violence aux Edits des Rois vos prédécesseurs, que Votre Majesté a plusieurs fois confirmés. Je ne puis croire, Sire, qu'on lui donne des conseils si préjudiciables à son Etat; encore moins qu'elle veuille les suivre, & rallumer la guerre civile que le Roi votre pere a éteinte avec tant de peine & de prudence, persuadé qu'il étoit que la conscience ne doit pas être forcée par les menaces du fer & du feu, & qu'il est impossible de contraindre l'esprit à croire une chose dont il ne voit pas la vérité. Il est plutôt à craindre que par l'espérance douteuse & incertaine de réünir tous vos sujets dans la même Religion, les ennemis de la nôtre n'engagent votre autorité en des inconvéniens dangereux. Dieu veuille écarter de votre personne sacrée ceux qui on envie de la porter à cette violence, & détourner les présages funestes qui se peuvent tirer de leurs mauvais conseils.*

Le Maréchal finissoit sa lettre en offrant ses services au Roi, en cas que Sa Majesté le jugeât capable de contribuer quelque chose à la paix & à la tranquillité publique. Celle que le Marquis de la Force écrivit sur le même sujet à Louis n'est pas si bien faite. Il y a plus de la déclamation d'un Prédicateur, que de cet air libre & poli d'un homme de qualité. La Force semble l'avouer lui-même. *Ce qui me porte*, dit-il, *à un excès extraordinaire de paroles, ce qui oblige vos pauvres sujets de la Religion à redoubler leurs très-instantes & très-humbles prieres, ce qui nous tient tous dans la perplexité; c'est la crainte, Sire, que le refus de recevoir nos remontrances ne soit l'avant-coureur de notre disgrace, & que la perte de votre protection ne soit suivie de l'entiere désolation de nos Eglises. Notre frayeur s'augmente par les menaces de ceux qui souhaiteroient peut-être ensevelir l'Etat sous les ruines de nos Temples, & par les discours des Catholiques Romains. Ils publient hautement que Votre Majesté veut faire une guerre ouverte à ses sujets de notre Religion, & qu'elle a résolu de les exterminer sans ressource. Nous croyons, Sire, que vous avez trop de prudence pour exposer votre Royaume à de si grands dangers, contre les sages maximes d'Henri le Grand; trop d'humanité pour vouloir changer vos bonnes villes en cimetieres; & trop de justice pour répandre le sang de tant de gens de bien qui ont voulu le donner pour votre service. Pardonnez, Sire, au zele d'un Chrétien sincere & à la franchise d'un bon François, si j'ose vous supplier d'écouter favorablement les remontrances de vos fideles sujets, sans vous arrêter au défaut des formalités. Ils souhaitent de vivre sous l'autorité de votre Sceptre, & de mourir pour l'affermissement de votre Couronne.*

*Mercure François. 1621.*

Offres & reproches de l'Assemblée de la Ro-

Le Maréchal de Lesdiguieres fut le Seigneur que l'Assemblée de la Rochelle sollicita le plus vivement de se déclarer en sa faveur; soit qu'elle voulût le détourner de se laisser prendre au leurre que le Favori ne lui jettoit point si secretement que beaucoup de gens n'en fussent avertis,

ou n'en conjecturassent du moins quelque chose ; soit qu'elle jugeât que c'étoit l'homme le plus capable de bien défendre ceux de sa Religion dans la conjoncture présente ; soit enfin, qu'ayant fait porter lui-même à l'Assemblée de Loudun les paroles du Roi & du Duc de Luines, on crût que l'honneur du Maréchal l'engageoit indispensablement à poursuivre l'éxécution des articles promis. Dès les premiers commencemens de l'Assemblée de la Rochelle, on offrit à Lesdiguieres le commandement d'une armée de vingt mille hommes, en cas que les Eglises Réformées fussent réduites à la nécessité de se défendre, & cent mille écus d'appointemens par an, dont le payement lui seroit assigné dans telle ville Protestante de l'Europe qu'il voudroit nommer. Une offre si avantageuse auroit autrefois tenté l'avare vieillard ; mais l'ambition étoit alors sa plus forte passion. Ebloui de l'éclat de la dignité de Connétable, dont Déageant lui donnoit des assurances positives de la part de la Cour, Lesdiguieres avoit promis de renoncer à sa Religion, & d'ôter des Places qu'il avoit entre ses mains les Officiers & les soldats Réformés, pour en substituer de Catholiques. Il répondit donc aux gens que l'Assemblée lui envoyoit, que bien loin d'accepter ses offres, il se déclareroit hautement contr'elle, puisque les Réformés ne pouvoient avoir un sujet légitime de prendre les armes. Il fallut bien adoucir un refus si absolu, & couvrir son dessein de vendre sa Religion au Roi. Lesdiguieres tâcha de faire l'un & l'autre, en promettant ses bons offices à la Cour, si l'Assemblée prenoit le parti d'obéïr au commandement que Sa Majesté lui faisoit de se séparer au plutôt.

1621. chelle au Maréchal de Lesdiguieres. *Mémoires de Déageant. pag. 232. 233. &c. Histoire du Connétable de Lesdiguieres. L. X. Chap. 7.*

L'Assemblée répondit avec beaucoup de vigueur au Maréchal, qu'elle étoit surprise de le trouver si peu sensible aux malheurs des Eglises Réformées: *Non content de vous laisser prévenir, Monsieur, par les interprétations sinistres que nos ennemis donnent à nos actions les plus innocentes*, écrivit-on à Lesdiguieres, *vous embrassez leurs sentimens, & vous leur prêtez votre nom, pour couvrir la persécution qui se prépare contre nos Eglises. Vous leur êtes redevable de votre élévation. Et bien loin de vouloir par une juste reconnoissance exposer votre vie pour leur service, vous les abandonnez non seulement ; mais vous levez encore le bras pour les menacer. Si vous n'êtes pas l'auteur du projet de notre ruine, vous le favorisez du moins autant qu'il vous est possible.* On faisoit souvenir ensuite le Maréchal des paroles qu'il avoit portées de la part du Roi & du Duc de Luines. Enfin, on lui représentoit le serment d'union qu'il avoit prêté conjointement avec les autres Seigneurs Réformés dans l'Assemblée précédente de Loudun. *Si vous l'avez fait, comme nous le croyons, Monsieur*, ajoûtoit-on, *dans une intention sincere de ne vous séparer point des intérêts de nos Eglises, vous ne devez pas trouver étrange que nous vous sollicitions d'éxécuter ce que vous avez promis devant Dieu. Nous espérons que vous vous réveillerez enfin à la vuë du besoin pressant qu'elles ont de votre secours, & que reprenant votre premier zele pour la défense de nos Eglises, vous vous opposerez courageusement aux mauvais desseins de ceux qui entreprennent de les détruire.*

1621. Je louerois volontiers cette maniere libre & généreuse de parler à un Gentilhomme d'une naissance assez médiocre, qui s'étoit élevé aux premieres dignités de l'Etat à la faveur de la Religion Réformée; & d'une ambition si démesurée, qu'il pensoit à monter encore plus haut en rentrant dans la communion du Pape; je louerois, dis-je, les remontrances que l'Assemblée de la Rochelle fit à Lesdiguieres, si les affaires du parti Réformé se fussent trouvées dans une si bonne situation qu'il eût pû se passer du Maréchal. Mais puisque les Réformés n'étoient point en état de soutenir, ni de faire avantageusement la guerre, & que la séparation de Lesdiguieres devoit extrêmement affoiblir les Eglises Réformées, on devoit le ménager, & tirer de lui tout ce qu'il vouloit bien faire de bon. Au lieu de l'irriter par des reproches à contretemps, il falloit l'engager à se joindre aux autres Seigneurs qui cherchoient des expédiens pour accommoder les affaires. Jamais la Cour n'auroit osé entreprendre la guerre, si l'Assemblée eût mis tous les Seigneurs Réformés en état de remontrer à Sa Majesté, qu'elle ne pouvoit pas refuser de donner quelque satisfaction à des gens qui se soumettoient à ses ordres, quoiqu'ils eussent des sujets légitimes de se plaindre. Mais ce qui s'étoit passé dans le Bearn avoit tellement effrayé tous les Réformés, que persuadés d'un complot fait pour les perdre sans ressource, ils croyoient devoir hazarder tout pour la conservation des Edits justement accordés par le feu Roi.

Lesdiguieres est sourd à toutes les instances des Réformés.

*Histoire du Connétable de Lesdiguieres. L. X. Chap. 6.*

La Charsse de Gouvernet vint à Grenoble faire de nouvelles instances au Maréchal de Lesdiguieres, de la part des Eglises Réformées des Cevennes & du Gevaudan, qui tenoient une assemblée particuliere à Anduze. *Les changemens faits dans le Bearn sur la Religion & sur le gouvernement civil*, dit la Charsse au Maréchal, *nous présagent une persécution générale. Ceux de notre Religion sont dépouillés de leurs charges, ils souffrent mille mauvais traitemens; on fait le procès à Lescun & à quelques autres, qui ne sont coupables que d'avoir soûtenu les priviléges & la liberté de leur Patrie. La Cour ne se met nullement en peine de tenir ce que le Roi promet. Et si la parole de sa Majesté n'est pas inviolable, quelle sûreté y a-t-il désormais pour nous? Toutes les Eglises Réformées de France jettent maintenant les yeux sur vous, Monsieur. Vous avez été le dépositaire des paroles données: c'est à vous d'en presser l'éxécution. Souffrirez-vous que la Cour se soit servie de votre entremise pour nous amuser, & pour avoir le temps de nous perdre avec plus de facilité? Votre silence passeroit parmi nous pour un réfroidissement de votre zele; & nos ennemis le regarderoient comme une marque de votre foiblesse. Le rang que vous tenez dans l'Etat, & l'intérêt que vous devez prendre à sa conservation, demandent que vous fassiez éclater les sujets légitimes de plainte que vous avez, & que vous préveniez l'embrasement que le désespoir de ceux qu'on prétend opprimer est capable de causer dans tout le Royaume. Votre conscience ne vous permet pas non plus de demeurer en repos, si vous êtes aussi sensible qu'elle vous y oblige au malheur de nos Eglises. Nous voilà tous prêts à vous suivre, & à donner notre vie pour une cause si juste; mais cette ardeur se ralentira dès que les autres vous verront froid & indifférent. Il n'y a point de Seigneur, ni de Général d'Armée en Fran-*

*ce, que Dieu appelle plus visiblement que vous à la défense de la Réformation. La Cour n'osera jamais l'attaquer ouvertement si vous paroissez dans la résolution de vous opposer aux mauvais desseins qui se forment contre nous. Et si vous négligez de servir nos Eglises dans leur besoin pressant, n'est-il pas à craindre que vous n'y perdiez, & dans tout le Royaume, le crédit & la considération que vous avez? Ne vous flatez point, Monsieur; par la malignité de nos ennemis, ou par un effet de la juste indignation de Dieu dont vous aurez abandonné la cause, vous ressentirez une grande partie du mal que nous craignons. Parlez, nous vous en conjurons, parlez aux Ministres d'Etat avec un peu de courage & de fermeté. Soutenez les intérêts de nos Eglises: les vôtres en sont inséparables. C'est sur vous que nos meilleures espérances sont fondées.* 1622.

La remontrance étoit vive & forte. Mais quel effet pouvoit-elle faire sur l'esprit d'un homme sans honneur & sans conscience, qui avoit déja vendu sa Religion? Lesdiguieres répondit froidement à la Charsse que les Réformés avoient tort de s'allarmer de la sorte, & de faire un si grand vacarme. *S'il y a*, dit-il, *quelque légere infraction des Edits, on peut se pourvoir au Conseil de Sa Majesté, & agir par la voie des remontrances. Nos Députés généraux auront soin de solliciter l'exécution des choses promises, & de présenter les requêtes particulieres des Bearnois.* Le Maréchal eut la témérité de prendre Dieu à témoin de son zele pour le bien des Eglises Réformées: parjure qui ne se pouvoit pallier que par une équivoque ridicule. *L'Assemblée de la Rochelle*, ajoûta-t-il, *prend fort mal les bons offices que je veux lui rendre. Cela ne m'empêchera pas de les continuer, ni d'appuyer ses remontrances avec toute la vigueur possible. Je ne suis ni fort puissant, ni extrêmement habile: mais je ne serai pas fâché que la Cour le pense, si cette opinion peut être utile à nos Eglises, & arrêter ceux qui voudroient leur nuire. Le meilleur parti que l'Assemblée puisse prendre, c'est de suivre le conseil que je lui ai donné de se séparer au plutôt. En se soumettant à la volonté du Roi, elle réparera ses fautes précédentes; elle engagera Sa Majesté à nous être favorable. Ayons recours à la justice & à la clémence du Roi: nous le trouverons disposé à nous recevoir à bras ouverts.* Que de dissimulation! Que de scélératesse!

Lettre du Maréchal de Lesdiguieres à l'Assemblée de la Rochelle.

Lesdiguieres ne répondit qu'au commencement de Fevrier à la lettre de reproches que l'Assemblée de la Rochelle lui avoit écrite vers la fin de l'année précédente. Attentif à cacher ses véritables sentimens, il fit semblant de n'avoir pas égard à ce que l'Assemblée lui disoit de plus fort. Le Maréchal s'appliqua particulierement à prouver aux Députés, que leur convocation à la Rochelle étoit irréguliere; que le Roi avoit de justes raisons d'en être irrité; que la plus grande partie des choses promises étoient éxécutées; enfin, que si les Eglises Réformées avoient encore quelques griefs, elles ne devoient pas tenir une assemblée sans la permission du Roi. On ne peut voir sans indignation un homme du premier rang, qui avoit déja donné sa parole d'embrasser la Religion Catholique dès qu'il seroit assuré d'obtenir l'épée de Connétable, & qui proteste en même temps qu'il ne se séparera point de l'union qu'il a jurée plus d'une fois aux Réformés. *J'y veux demeurer ferme*, dit-il, *& servir l'Eglise de Dieu*

*Histoire du Connétable de Lesdiguieres. L. X. Chap. 7.*

1621. *jusques au dernier soupir de ma vie, dans la Religion que je professe.* Le Duc de Luines jouoit alors le Maréchal de la maniere du monde la plus indigne. La Cour se défioit de lui; & les confidens du Roi cachoient avec un soin extrême à Lesdiguieres les véritables desseins de Sa Majesté. Cependant, à lire la lettre du Maréchal, on croiroit qu'il en étoit mieux informé qu'aucun autre. *Si vous voulez vous séparer*, disoit-il encore à l'Assemblée *soyez persuadés que le Roi vous pardonnera la faute que vous avez commise contre son autorité, & qu'il écoutera vos justes plaintes. Les troupes qui sont en Poitou, en Guienne, & ailleurs tiennent nos Eglises dans la crainte & dans la défiance. On les rappellera. La Déclaration donnée contre vous sera révoquée, afin que chacun se puisse retirer en sûreté chez lui. Sa Majesté nous donnera de nouvelles marques de sa bienveillance; & nous obtiendrons toute la satisfaction que nous pouvons raisonnablement demander. Le Roi ne pense qu'à rétablir la paix dans son Etat, à maintenir sa réputation dans les Pays étrangers, & à se rendre l'arbitre de ses alliés & de ses voisins.*

Ces paroles ne nous découvrent-elles point les artifices dont la Cour se servoit pour tromper l'ambition d'un homme, d'ailleurs extrêmement fin & pénétrant? Le P. Arnoux ne s'éloigna pas trop de la vérité, quand il dit un jour, que Lesdiguieres étoit un vieux *Renard*. Cependant nous verrons incontinent qu'il sera la dupe du Duc de Luines dirigé par Arnoux. Tant il est vrai que le plus habile & le plus délié Courtisan en sçait souvent beaucoup moins qu'un Jésuite. On ne disoit pas cruement à Lesdiguieres que la résolution étoit prise de faire la guerre aux Réformés, & que le Roi vouloit s'y servir de lui. Un Réformé qui auroit pensé seulement à sauver les apparences, & à ménager un peu sa réputation, n'auroit pû se dispenser de rejetter une pareille proposition avec quelque sorte d'indignation. Mais le Favori & ses émissaires faisoient accroire au Maréchal, que le Roi vouloit faire séparer l'Assemblée de la Rochelle, afin que n'y ayant plus de mouvement à craindre au dedans, Sa Majesté pût porter ses armes en Italie, & chasser les Espagnols de la Valteline, en cas qu'ils prétendissent la retenir. On promettoit à Lesdiguieres la dignité de Connétable & le commandement de l'Armée d'Italie, pourvû qu'il renonçât à sa Religion. Cependant la Cour le commettoit de plus en plus avec l'Assemblée de la Rochelle. De maniere que le Maréchal trompé ne put se dispenser honnêtement de servir contre des gens qu'il avoit trop hautement condamnés comme des rebelles. On ne le pressa plus alors de se faire Papiste. Le Roi étoit bienaise de pouvoir dire aux Princes Protestans alliés de la Couronne, que la cause des Réformés de son Royaume étoit si visiblement mauvaise, que les Seigneurs de la même Religion ne faisoient pas scrupule de servir Sa Majesté contre l'Assemblée de la Rochelle. Developpons toutes ces intrigues, & voyons comment le Duc de Luines sçut se servir du Maréchal de Lesdiguieres pour se faire lui-même Connétable. C'est un des plus rares événemens du régne que je décris.

Les lettres différentes que le Maréchal recevoit de la part de ses amis le

le jettoient dans la derniere perpléxité. Les uns le félicitoient sur sa conversion prochaine, & sur la dignité de Connétable dont ses services seroient bientôt récompensés. Les Princes Protestans & les Seigneurs Réformés de France le dissuadoient d'acheter, par un changement honteux, une charge dont il ne pouvoit pas jouïr long-temps dans un âge déja fort avancé. Quelques Catholiques même l'avertissoient confidemment que la Cour lui tendoit des piéges pour le surprendre, & que, bien loin de penser à le faire Connétable, elle vouloit s'assurer de sa personne. Ces avis différens donnoient de l'inquiétude & de la défiance au Maréchal. Il ne sçavoit pourquoi une affaire que la Cour avoit affecté de tenir extrémement secrete devenoit publique par tout. Dans l'extrême agitation que le bruit répandu lui causoit, Lesdiguieres fut souvent tenté de s'attacher plus que jamais au parti Réformé, & de suivre l'exemple que la Cour donnoit, de violer sans façon les promesses les plus solemnelles. Il étoit peut-être dans cette disposition quand il protestoit à l'Assemblée de la Rochelle, qu'il vouloit demeurer constamment dans l'union que les Réformés avoient jurée, & persévérer jusques à la fin de sa vie dans la Religion qu'il professoit alors.

1621.

Intrigues du Duc de Luines pour engager Lesdiguieres à se désister de ses prétentions à la dignité de Connétable.

*Mémoires de Déageant. pag. 258. 259 &c. Histoire du Connétable de Lesdiguieres. L. X. chap. 8.*

La suite découvrit au Maréchal que le Duc de Luines, mourant d'envie d'obtenir la premiere dignité de France, n'avoit osé proposer d'abord au Roi d'en revêtir un Favori dont Sa Majesté connoissoit le peu de mérite; & que ce maenge extraordinaire se faisoit dans l'espérance que le Roi ayant une fois pris la résolution de nommer un Connétable, on trouveroit le moyen d'engager Lesdiguieres à se désister de ses prétentions, & le Roi à donner à son Favori ce qu'il vouloit bien accorder à un autre. Le dépit de se voir joué de la sorte auroit irrité le Maréchal au dernier point contre le Duc de Luines, & il auroit voulu se venger hautement, si Déageant, devenu son plus intime confident, ne l'avoit pas arrêté. Marie Vignon, cette nouvelle Circé dont Lesdiguieres fut enchanté jusques à la fin de sa vie, fit beaucoup plus que le fourbe Déageant. Gagnée par la Cour, elle tourna l'esprit de son vieux mari comme il plut à Luines. Elle disposa le Maréchal à souffrir lâchement les affronts les plus sanglans. A la sollicitation de sa Vignon, il consentit enfin de servir contre ceux de sa Religion en qualité d'Officier subalterne, sous un homme qui ne fut jamais capable de commander un Régiment.

Quand on jugea qu'il étoit temps d'obtenir le consentement du Roi pour le rétablissement de la charge de Connétable, éteinte après la mort d'Henri de Montmorenci, le Duc de Luines fit dépêcher le Marquis de Bressieux en Dauphiné. C'étoit pour offrir de rechef cette grande dignité à Lesdiguieres, en cas qu'il voulût se faire Catholique. Le Maréchal fut extrêmement surpris de ce qu'un homme accouru en poste avec des lettres de créance de la part du Roi & du Duc de Luines, comme pour négocier avec lui quelque affaire importante & extraordinaire, ne parloit que d'une chose promise depuis long-temps à Lesdiguieres, & qu'il

1621. avoit acceptée aux mêmes conditions. Ne pouvant deviner ce que cette nouvelle offre vouloit dire, il s'imagina que sa fidélité devenoit peut-être suspecte au Roi, & que pour l'amuser on lui proposoit encore l'épée de Connétable. *Si Sa Majesté se défie de moi*, dit le Maréchal à Bressieux, *je me démettrai volontiers de toutes mes charges, & je me retirerai dans telle ville Protestante qu'il lui plaira de me marquer.* Déageant, que Lesdiguieres avoit demandé pour témoin de ce qui se passeroit entre lui & Bressieux, apaisa les soupçons du Maréchal. On dresse une maniere de nouveau traité de Lesdiguieres avec le Roi. Déageant en met les articles par écrit, le Maréchal les signe, l'original demeure entre les mains de Déageant; & Bressieux, le plus content du monde, en porte promptement la copie à la Cour. Il se flatoit d'avoir tout l'honneur & tout le mérite de la conversion de Lesdiguieres.

Quelle fut la surprise de Bressieux, quand il reconnut, peu de temps après, qu'il n'avoit été que l'instrument dont le Favori s'étoit servi pour tromper le Maréchal! La même chose arrive souvent à ceux qu'une Cour artificieuse & déliée employe dans les affaires. Ils s'imaginent qu'une négociation finie par leur entremise doit leur acquerir de l'honneur & une récompense; & il se trouve à la fin que ces Messieurs n'ont servi qu'à tromper ceux ausquels on les avoit envoyés, pendant que la Cour éxécutoit son véritable projet par l'adresse d'un autre, qui leur enleve de la sorte ce qu'ils espéroient d'obtenir. Le Duc de Luines avoit seulement dépêché Bressieux dans le dessein de préparer le monde à voir l'éxécution de ce que le Favori méditoit depuis plus d'une année. Dès que Bressieux fut parti, on dit hautement que le Roi alloit faire revivre la dignité de Connétable en faveur du Maréchal de Lesdiguieres qui se convertissoit. La dépêche de Bressieux se lit dans le Conseil; & Sa Majesté déclare qu'elle rétablit la charge de Connétable, & que Lesdiguieres lui paroît l'homme le plus propre à la remplir dignement. Tous applaudirent à un si bon choix, qui détâchoit du parti Réformé un habile & ancien Général d'Armée. Cependant, le Duc de Luines insinue finement au Roi, qu'il ne faut pas se presser d'expédier sitôt à Lesdiguieres les provisions de Connétable dans les formes. *C'est assez*, ajoûta le Favori, *de lui en faire porter maintenant un brevet.*

Bullion Conseiller d'Etat en eut la commission. C'étoit l'homme choisi pour amener Lesdiguieres au but que le Duc de Luines se proposoit. Bullion fut expressément chargé de faire en sorte que le Maréchal se désistât de ses prétentions à la dignité de Connétable que Sa Majesté lui offroit, & qu'il se contentât de la charge de Maréchal Général des Camps & Armées du Roi avec six mille écus d'appointement par mois, sans être obligé de changer de Religion. L'adroit Favori n'avoit pas osé demander d'abord pour lui-même l'épée de Connétable. Tout le monde auroit crié contre une ambition si outrée. Luines crut que si la charge étoit une fois rétablie, il l'obtiendroit avec moins de contradiction, quand il paroîtroit que le Maréchal de Lesdiguieres vouloit bien la cé-

der à un homme que Sa Majesté chérissoit, & commander les armées sous lui.

1621.

Lesdiguieres céde à Luines ses prétentions à la charge de Connétable, & il se contente d'être Maréchal Général.

*Histoire du Connétable de Lesdiguieres. L. X. chap. 9. Mémoires de Déageant. pag. 264. 265. 266. &c.*

La négociation dont Bullion étoit chargé fut déliçate & difficile. Il s'en acquitta le plus habilement qu'il put. *La réputation que vous avez acquise dans le monde est si grande, Monsieur*, dit le Conseiller d'Etat à Lesdiguieres, *que la charge de Maréchal Général n'aura pas moins d'éclat entre vos mains que celle de Connétable. Vous serez autant respecté des gens de guerre que si vous n'aviez personne au-dessus de vous. Les personnes sages ne s'arrêtent jamais à l'apparence, ni à la pompe: ils cherchent ce qu'il y a de réel & de solide. C'a toujours été votre maxime. Le monde croira que M. de Luines emporte par sa faveur le nom & le rang de Connétable: mais vous aurez tout ce qu'il y a de meilleur & de plus digne de vous dans cette grande charge. Que vous importe qu'un autre en ait le titre, pendant que vous en ferez les fonctions les plus importantes? La conjoncture du temps & l'inclination particuliere du Roi le portent à donner une nouvelle marque de bienveillance à M. de Luines. Si vous avez la complaisance que le Roi vous demande, il vous sçaura si bon gré de ce sacrifice, que vous n'aurez pas sujet de vous en repentir.* Bullion propose ensuite le mariage de Canaples, cadet de Crequi & de la fille de Lesdiguieres, avec une Combalet, niéce du Duc de Luines. *C'est le moyen*, ajoûta-t-il, *de lier étroitement votre maison à celle d'un favori dont le Roi comble de ses bienfaits les parens & les alliés.*

Le Maréchal dissimula ses sentimens le mieux qu'il lui fut possible, en écoutant les nouvelles propositions que le Duc de Luines lui faisoit faire, & il demanda quelque temps pour y penser. Mais quand Lesdiguieres fut seul avec Déageant, il lui témoigna sa surprise & son chagrin. *J'avoue*, dit le Maréchal, *que je suis infiniment redevable à la bonté du Roi. Mais en vérité le Duc de Luines & ses confidens en usent bien cavalierement avec moi. Suis-je donc un homme à souffrir qu'ils se servent de mon nom pour faire revivre une charge que j'ai méritée, & la céder ensuite de bonne grace par complaisance pour un favori? C'est reconnoître fort mal les services que j'ai rendus & que je rends encore actuellement. Je puis dire sans vanité que je retiens par mon exemple & par mes soins un million d'hommes qui allumeroient dans le Royaume un feu que les Luines n'éteindroient jamais avec toute leur puissance. Si le dépit & le ressentiment étoient capables de me détourner de l'affection invariable que j'ai jurée au service du Roi, je ferois bien sentir au Favori que je ne suis pas un homme à lui servir de jouet. Je dissimule volontiers certaines offenses: mais je ne souffre point le mépris.*

Déageant ne devoit pas être moins irrité que Lesdiguieres; car enfin le Duc de Luines les jouoit également tous deux. Mais une basse ambition cherche à se raccrocher à la Cour par quelque endroit que ce puisse être, quand elle s'en trouve éloignée. Déageant tâcha de se faire un mérite auprès du Favori qui l'avoit chassé, en apaisant le Maréchal. *La prudence Monsieur*, lui répondit Déageant, *veut que vous cédiés au temps. La conservation de l'Etat dépend de la résolution que vous prendrez. Tout est perdu, si vous voulez vous venger. Mais, en sacrifiant vos intérêts, vous sau-*

1621. *vez la patrie. Donnez quelque chose à l'inclination du Roi pour M. de Luines. Ils vous auront l'un & l'autre de si grandes obligations, qu'au titre de Connétable près, vous devez tout attendre & de leur reconnoissance & du besoin qu'ils auront de vous.* La Vignon se mit de la partie, & le Vieillard, esclave de cette créature, consentit à promettre tout à Bullion. Dès que celui-ci eût rapporté de si bonnes paroles au Duc de Luines, on pressa Lesdiguieres de venir incessamment à la Cour. Les Réformes firent tous les efforts imaginables pour le détourner de ce voyage. On dit qu'il y eut des artifices employés pour lui persuader que le Favori le feroit arrêter dès qu'il seroit à Paris. Des Catholiques donnerent le même avis au Maréchal. Déageant avoue qu'il n'étoit pas mal fondé, & qu'on pensoit encore à s'assurer de Lesdiguieres, après qu'il eut lâchement promis de servir, & lorsqu'il servoit avec si peu d'honneur contre ceux de sa Religion sous le nouveau Connétable de Luines. *Nous le tenons le renard, il ne nous échappera pas*, dit un jour Arnoux Confesseur du Roi, en parlant de Lesdiguieres à je ne sçai quel Evêque.

*Mémoires de Déageant. pag. 270. Histoire du Connétable de Lesdiguieres L. X. chap. 11.*

Querelle entre le Cardinal de Guise & le Duc de Nevers.

Une affaire fort éclatante fit cesser pour un temps les spéculations & les raisonnemens des courtisans sur le rétablissement de la charge de Connétable, & sur l'arrivée du Maréchal de Lesdiguieres à Paris. Le Cardinal de Guise & Gonzague Duc de Nevers plaidoient avec une extrême chaleur l'un contre l'autre au grand Conseil, pour le Prieuré de la Charité, riche Bénéfice dependant de l'Abbaye de Clugni, & situé dans le voisinage de Nevers. Le Cardinal y avoit des prétentions, & le Duc soûtenoit que celles de son fils étoient mieux fondées. L'animosité des deux parties paroissoit si grande, que le Roi crut devoir leur défendre de se trouver ensemble chez leurs Juges, lorsqu'ils solliciteroient leur affaire. Guise, picqué de certains termes que Gonzague avoit fait mettre dans quelqu'une de ses écritures, cherchoit les occasions de rencontrer sa partie & de lui faire insulte. Ayant sçu que le Duc de Nevers étoit chez le Rapporteur du procès, le Cardinal s'y en va en habit court & en bottes, avec une épée sous le bras qu'il couvroit de son manteau. Le Duc de Chevreuse son frere l'accompagnoit, & ils étoient suivis d'un grand nombre de Gentilshommes, de pages, & de valets. Gonzague avoit amené peu de domestiques, & quelques gens de robe qui le servoient de leurs conseils dans son affaire. Les domestiques l'attendoient dans la cour, & les autres étoient avec lui dans la salle du Rapporteur. Les deux freres y entrent brusquement, suivis de leurs Gentilshommes & de leurs pages. *Monsieur*, dit le Cardinal au Duc de Nevers, *vous m'avez offensé dans une de vos productions. Je sçaurai bien vous en faire repentir.*

*Gramond Historiarum Galliæ. L. VIII. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 262. 263.*

La menace fut incontinent suivie d'un soufflet. Gonzague sans épée ne put faire autre chose que de repousser le Cardinal de la main. Ils se seroient peut-être colletés, si le Duc de Chevreuse & les gens de la suite des deux freres n'eussent défendu le Cardinal en mettant l'épée à la main. Voilà donc Gonzague environné de tous côtés. Il cherche à se débarras-

ſer, & il reçoit un coup à la main. Son Ecuyer & quelques-uns de ſes domeſtiques étant accourus au ſecours, l'Ecuyer ſe fait jour l'épée à la main au travers de ceux qui enveloppoient ſon maître, & lui préſente ſon épée, afin qu'il ſoit en état d'attaquer celui qui l'a inſulté. Mais les Guiſars étant en trop grand nombre, Nevers ſe contenta de ſe débarraſſer, & de dire en ſe retirant au Cardinal. *Il faut, Monſieur, que vous renonciez à votre dignité, & que vous me faſſiez raiſon. Je ne ſuis plus Cardinal*, repliqua fierement Guiſe, *& j'ai déja quitté le chapeau. Je vas de ce pas à la campagne, & nous pourons nous y rencontrer.* Deux domeſtiques de Gonzague furent grievement bleſſés en voulant l'aider à ſe démêler de ceux qui l'enveloppoient. Le Duc de Chevreuſe fit alors une action indigne d'un homme de ſon rang. Pour faire inſulte à Mareſcot, Conſeiller d'Etat, qui accompagnoit le Duc de Nevers, plutôt que pour lui faire du mal, Chevreuſe le bleſſa légerement d'un coup d'épée. 1621.

Le Roi fait mettre le Cardinal de Guiſe à la Baſtille.

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 263. 264. &c.*

Dès que le Duc de Nevers fut dans ſon hôtel, il envoya un Gentilhomme au Roi, c'étoit pour demander à Sa Majeſté la permiſſion de tirer raiſon par toutes les voyes d'honneur de l'outrage qu'il avoit reçu; *quoiqu'une action ſi lâche & ſi noire*, ajoutoit-t-il, *me diſpenſe légitimement de ſuivre les regles ordinaires.* Le Cardinal & Chevreuſe s'étoient retirés à Chailli. Nevers & le Duc de Mayenne ſon beau-frere, qui s'offrit à lui ſervir de ſecond, leur envoyerent le cartel dans les formes par le Duc de Roannez & par le Marquis de Nêle. Les deux freres éludent le défi, & s'en vont à Fontenai. Nevers & Mayenne les y ſuivent, & leur envoient un autre défi; & les deux Guiſes évitent encore de ſe battre. Ce n'eſt pas que le Cardinal n'en eût bonne envie. Il ne manquoit ni de bravoure ni de courage. Mais on ne le laiſſoit pas maître de ſes actions. Le Duc de Guiſe, ſon frere, & ſes autres parens ne vouloient point ſouffrir qu'il renonçât au chapeau, ni qu'il prît l'épée; de peur qu'il n'allât perdre par ſon étourderie pluſieurs bons bénéfices qui étoient fort à la bienſéance de la Maiſon de Guiſe.

Du Hallier, Capitaine des Gardes, eut ordre du Roi d'aller prendre les deux freres à Fontenai, & de les amener avec une bonne eſcorte à l'hôtel de Guiſe à Paris. Le Cardinal, plus propre à manier l'épée qu'un bréviaire, faiſoit l'enragé. Il vouloit ſe battre à quelque prix que ce fût. Le Duc de Guiſe, ne ſçachant plus quelles meſures prendre pour retenir ſon frere, prie le Roi de le faire conduire à la Baſtille. On l'y garde quelque temps, & Sa Majeſté le fait transférer enſuite à Vincennes. Les Ducs de Nevers & de Mayenne, mécontens de ce que le Roi les empéchoit de tirer raiſon des Guiſes, s'en allérent à Mezieres en Champagne, Place forte, dont Gonzague étoit Gouverneur. Leur retraite donna de l'inquiétude à la Cour. Elle craignit qu'il ne ſe formât un nouveau parti, ſi ces deux Seigneurs ſe joignoient au Comte de Soiſſons. Nous avons vû qu'il faiſoit le mauvais, & qu'il cherchoit à ſe lier avec l'Aſſemblée de la Rochelle.

1621.

On prétend à la Cour de Rome que le Roi doit demander l'absolution *ad Cautelam* pour avoir mis un Cardinal en prison.

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 264. 265.*

Un Souverain ne manque pas d'avoir une grande affaire à la Cour de Rome, dès qu'il ose toucher au moindre de ses sujets, s'il est revêtu de la pourpre Romaine. Les Princes la mépriseroient, s'ils avoient plus de lumiere, & moins de supèrstition & de bassesse. Louis dépêcha promptement un courier au Marquis de Cœuvres son Ambassadeur à Rome, dès que le Cardinal de Guise fut conduit à la Bastille. Sa Majesté donnoit ordre à Cœuvres d'informer le Pape des raisons qu'elle avoit eues de prendre cette précaution, pour prévenir le scandale qu'un Cardinal étourdi auroit donné, en quittant son chapeau pour aller se battre en duel. La nouvelle fit grand bruit à Rome. Le Cardinal Bandini dit plaisamment alors : *Il faut qu'il y ait depuis quelque temps une maligne constellation sur le Sacré Collége.* Bandini vouloit parler des Cardinaux de Clesel, de Lerme, & de Guise. Le premier & le troisieme étoient en prison. Le second fut honteusement chassé de la Cour de Madrid, par les intrigues de son propre fils, & relégué dans ses terres.

Quand l'Ambassadeur de France eût fait part au Pape de l'emprisonnement du Cardinal de Guise, sa Sainteté parla de nommer une Congrégation de Cardinaux, afin d'examiner si le Roi Très-Chrétien ne devoit point demander l'absolution ridicule qu'on nomme *ad Cautelam*, comme l'Empereur l'avoit demandée après avoir fait arrêter le Cardinal de Clesel. Cœuvres répondit que son Maître, bien loin d'avoir besoin d'absolution, méritoit de grandes louanges pour avoir si bien ménagé l'honneur du Sacré Collége, que la folie d'un de ses membres auroit flétrie dans le monde. Le Cardinal Neveu ne se payoit point de ses raisons : il insistoit toujours sur la tenue d'une Congrégation. *Le Roi mon maître*, dit Cœuvres avec sa vivacité ordinaire, *ne se soumettra jamais au jugement d'un pareil tribunal. Sa Majesté ne prend point l'Empereur pour son modele. Ne croyez pas, Monsieur, qu'elle veuille suivre le mauvais exemple que Ferdinand ne s'est pas mis en peine de donner aux Têtes couronnées.* Les plus sages d'entre les Cardinaux conseillerent au Pape d'assoupir cette affaire. Il n'en fut point parlé dans le Consistoire ; & le Cardinal de Guise fut mis en liberté quelque temps après.

L'affaire du Cardinal de Guise est finie par sa mort.

*Gramond Historiarum Galliæ. L. VIII. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag 266. 267. 268.*

Il mourut l'Eté suivant à Saintes, dans la résolution de renvoyer son chapeau rouge. Il vouloit, dit-on, se faire Chevalier de Malte. La Des-Essars, ancienne maîtresse d'Henri IV. n'étoit pas morte alors. Il est assez certain que le Cardinal l'avoit épousée secretement. Mais les enfans qu'il en eut n'ont pû venir à bout de se faire reconnoître comme légitimés. Touché de quelques sentimens de repentance, le Cardinal mourant déclara qu'il demandoit pardon au Duc de Nevers. Cela rendit l'accommodement plus facile avec le Duc de Chevreuse. Le Roi le conclut au mois de Mars de l'année suivante. Sa Majesté fit dresser un acte, que Puisieux Secrétaire d'Etat signa. Elle y déclaroit au Duc de Nevers, en présence des Princes du sang, des Ducs & Pairs, des Officiers de la Couronne, des Cardinaux, & du Duc de Chevreuse qui se trouverent à la lecture de l'acte ; le Roi, dis-je, y déclaroit à Nevers, que

Chevreuse ne sçavoit rien du dessein de son frere le Cardinal, lorsqu'il l'accompagna chez le Rapporteur du procès ; qu'il avoit désaprouvé l'action, & tâché d'en détourner le Cardinal ; que si Chevreuse avoit tiré l'épée dans cette occasion, il avoit voulu seulement prévenir quelqu'accident capable de causer une inimitié funeste & irréconciliable entre les Maisons de Guise & de Gonzague : Enfin que Chevreuse reconnoissoit que le Duc de Nevers avoit pris toutes les voyes d'honneur pour tirer raison de l'outrage que le Cardinal lui avoit fait, & qu'il auroit mis l'épée à la main contre son agresseur, si les ordres précis du Roi ne l'en avoient empêché. 1621.

C'est ainsi que pour se dispenser de suivre le précepte de l'Evangile qui nous ordonne de nous humilier devant ceux que nous avons offensés, & de leur demander pardon, les gens du monde n'ont pas honte d'avancer les mensonges les plus grossiers, & les plus extravagans. Qui croira jamais que le Duc de Chevreuse ne sçavoit rien du dessein du Cardinal de Guise, & qu'il tâcha de le dissuader de faire un outrage sanglant au Duc de Nevers ? Un Chrétien se croiroit perdu de réputation s'il pardonnoit généreusement à son frere, & il s'imagine que son honneur est bien rétabli par un acte plein de mensonges & de faussetés qu'on lui met entre les mains. Quel renversement de raison ! Il y eut encore une circonstance ridicule dans cet accommodement. Chevreuse ne pouvoit pas nier qu'il n'eût offensé Marescot. A cause de l'inégalité des conditions, Chevreuse fut seulement condamné à dire, qu'en considération du Duc de Nevers il étoit bien fâché d'avoir blessé Marescot. Un Conseiller d'Etat est-il donc si fort au-dessous d'un cadet de la Maison de Guise, que celui-ci peut outrager l'autre impunément, à moins qu'il ne soit sous la protection d'une personne de la premiere qualité ? Les Princes & les grands Seigneurs sont-ils dispensés du précepte de l'Evangile au regard de ceux d'un rang inférieur à celui qui leur est accordé pour faire du bien aux autres, & non pour les maltraiter ?

L'affaire du Cardinal de Guise arriva sous un nouveau Pontificat. Paul V. étoit mort à la fin de Janvier, & Ludovisio lui avoit succédé sous le nom de Grégoire XV. Son Prédécesseur fit une promotion de dix Cardinaux peu de jours avant que de mourir. Louis de la Valette Archevêque de Toulouse, fils du Duc d'Epernon, en fut un à la nomination de la Couronne de France. Il étoit moins étourdi & moins emporté que le Cardinal de Guise ; mais il eut autant d'inclination pour la guerre. Le Duc son pere prit soin de le former aux belles connoissances ; & il avoit certainement appris quelque chose de ce qu'un homme de sa profession doit sçavoir. Mais négligeant tout à fait les fonctions Ecclésiastiques, il se donna tout entier aux armes, aux intrigues de cour & à la galanterie. S'il conserva de l'amour pour les lettres, elle se terminoit à la Poësie, à certains ouvrages d'esprit, & à d'autres choses propres à badiner finement avec les Dames, & avec ceux qui se distinguoient à la Cour de France, lorsqu'elle devint plus polie & plus spirituelle sous le Ministere du Cardinal de

L'Archeveque de Toulouse est fait Cardinal.

Richelieu. Les ouvrages du fameux Voiture le prouvent assez.

1621.

Le Duc de Luines & les Ministres de France jouent l'Evêque de Luçon à la Cour de Rome.

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 140. 141. 149. 150. 238. 239. &c. Derniere Vie du Cardinal de Richelieu. L. I. Relation du Conclave de Gregoire XV. par le Marquis de Cœuvres.*

Le Marquis de Cœuvres, Ambassadeur de Louis à Rome, avoit fait quelques instances de la part du Roi son maître, qui demandoit un second chapeau pour Richelieu Evêque de Luçon. Il y eut une intrigue à cette occasion qui mérite d'être démêlée. Nous y trouvons un exemple de la maniere dont les Princes & leurs Favoris, ou leurs Ministres, trompent souvent & les gens qui sont employés aux nécociations, & ceux ausquels on donne les paroles les plus positives & les plus solemnelles. L'Evêque de Luçon avoit vendu la Reine mere sa bienfaitrice dans l'affaire d'Angers, à condition qu'une trahison si basse & si noire seroit récompensée de la dignité de Cardinal, déja promise au Prélat au temps du traité d'Angoulême. Le Duc de Luines avoit réïteré sa parole; & l'aveugle Marie de Médicis fut la plus ardente à solliciter son fils, le Pape, & le Nonce Bentivoglio, afin que son infidele domestique obtînt ce que Louis & son Favori lui avoient promis. Mais l'ambition empressée de Richelieu trouvoit un double obstacle. La premiere nomination étoit promise à l'Archevêque de Toulouse; & le Duc de Luines, le Chancelier de Silleri, du Vair Garde des Sceaux, Puisieux Secrétaire d'Etat, disons tout, le Roi même, ne vouloient point voir l'Evêque de Luçon revêtu de la pourpre Romaine. Le Favori & les Ministres le craignoient & le haïssoient. Sa Majesté ne l'aimoit nullement. Bien informé que Richelieu n'avoit employé tout son esprit à lier le puissant parti de la Reine mere qu'afin de parvenir à ses fins, Louis ne vouloit pas donner un exemple capable d'animer les ambitieux à exciter des brouilleries, pour se rendre ensuite nécessaires à la Cour, & pour obtenir de grandes récompenses, sous prétexte que par une supercherie odieuse au Prince qui s'en sert, ces gens auroient travaillé à dissiper les factions, qu'ils ont formées eux-mêmes, ou du moins entretenues dans l'Etat.

Richelieu crut surmonter le premier obstacle, & il ne pensa point au second, parcequ'il n'en eut aucune connoissance. Paul V. avoit donné depuis quelque temps un chapeau de Cardinal extraordinairement à la Couronne d'Espagne, sans faire la même grace à celle de France. Louis s'en plaignit avec beaucoup de hauteur. Il demandoit que pour conserver une égalité parfaite entre les deux Couronnes, le Pape fît pour l'une ce qu'il avoit fait pour l'autre, & qu'il donnât deux chapeaux à la France dans la premiere promotion. Voilà comme Richelieu se flatta d'y être compris avec l'Archevêque de Toulouse. Mais les choses ne s'obtiennent pas si facilement à la Cour de Rome. Elle a trop d'intérêts différens à ménager: on y trouve trop d'intrigues à rompre. Il n'y avoit que dix places à remplir dans ce qu'on nomme le Sacré Collége, quoique ce soit depuis long-temps la compagnie la plus prophane qu'on ait peut-être jamais vue dans le Christianisme. Si la France eût obtenu deux chapeaux à cette promotion, il auroit fallu exclure un certain Pignatelli, que Borghese neveu du Pape vouloit absolument faire Cardinal, sans considérer que c'étoit l'homme de l'Italie le plus décrié par sa vie scandaleuse.

daleuse. Cela faisoit même son plus grand mérite auprès de Borghese. 1621.

Pignatelli étoit le ministre infâme des plaisirs criminels du Cardinal Neveu. C'étoit alors un bon moyen de s'avancer à la Cour de Rome. Je dis *alors* ; car enfin, il faut rendre justice à tout le monde. La corruption a paru moins grande sous quelques-uns des derniers Pontificats. Si celui d'Alexandre VIII. eût duré plus long-temps, peut-être que les choses seroient revenues dans leur premier état. Le Duc de Luines & les Ministres de France fournirent à Borghese le prétexte d'assurer encore plus l'élévation de son misérable Pignatelli. Ils dirent en grande confidence au Nonce Bentivoglio, qui obtint le chapeau de Cardinal dans la promotion dont je parle, que le Roi n'avoit nommé l'Evêque de Luçon que par une complaisance forcée pour Marie de Médicis, & que, bien loin de trouver mauvais que le Pape n'eût pas égard aux instances que le Marquis de Cœuvres faisoit publiquement en faveur de Richelieu, Sa Majesté seroit bien-aise que le Pape refusât le Cardinalat à un Evêque dont elle avoit de grandes raisons de n'être pas contente. *Au reste*, dit le Duc de Luines à Bentivoglio, *notre Ambassadeur à Rome ne sçait pas les véritables intentions du Roi. Certaines raisons particulieres ne nous permettent pas de les lui dire. Si la Reine mere venoit à découvrir ceci, elle feroit un bruit épouventable, & son Evêque de Luçon brouilleroit plus que jamais. C'est assez que le Pape, sans faire semblant de rien, n'ait aucune égard à ce que le Marquis de Cœuvres lui dira en faveur de Richelieu. Tout ceci n'est qu'un jeu pour contenter la Reine mere. Dans le fonds le Roi ne souhaite pas que l'Evêque de Luçon soit Cardinal.*

Bien loin d'appercevoir que le Favori & les Ministres le trompoient, il étoit le plus content du monde. Le Marquis de Cœuvres extrêmement vif & altier dans toutes ses démarches, sembloit redoubler son feu & sa hauteur en soutenant les intérêts de Richelieu. *Le Roi mon maître*, disoit-il, *ne prétend point être refusé. Son honneur ne lui permet pas de souffrir que la Couronne d'Espagne ait ici plus de distinction que celle de France.* Ce grand fracas redoubloit merveilleusement les espérances de Richelieu. La Pontcourlai, sa niece, avoit épousé depuis peu Combalet, neveu du Duc de Luines. Le Cardinal de la Rochefoucaut fit la cérémonie des fiançailles en présence du Roi, des deux Reines, des Princes & des Princesses, en un mot de toute la Cour. De maniere que le crédit & la considération de l'Evêque de Luçon sembloient augmenter tous les jours. Il ne pouvoit s'imaginer que dans ce temps-là même le Favori traversât l'élévation d'un homme dont la niece entroit dans la Maison de Luines. Cette alliance lui faisoit espérer au contraire que sa promotion au Cardinalat seroit demandée avec plus de chaleur. Quelle fut la surprise du Prélat ambitieux, quand il apprit que l'Archevêque de Toulouse étoit le seul François que le Pape eût fait Cardinal à la promotion du mois de Janvier de l'an 1521. & que l'Ambassadeur & lui étoient également joués !

Le Marquis de Cœuvres cacha moins son ressentiment que Richelieu.

1621. Il avoit parlé si fortement & à l'oncle & au neveu, que le Pape ne sçachant plus comment se défaire des instances continuelles de l'Ambassadeur, ni que répondre au long mémoire qu'il avoit envoyé, fut enfin forcé de lui découvrir tout le mystére la veille de la promotion. *M. l'Ambassadeur*, dit le S. Pere à Cœuvres, *vous criez bien haut que le Roi votre maître veut absolument avoir un chapeau pour l'Evêque de Luçon. Que me répondez vous, si je vous montre une lettre de la main de Sa Majesté, qu'elle ne le souhaite point?* Il seroit difficile d'exprimer les diverses passions dont le Marquis de Cœuvres fut agité en apprenant que le Duc de Luines & les Ministres de France lui avoient donné un rolle si ridicule & si désagréable à un homme d'honneur, dans une Cour extrémement fine & railleuse. Il tâcha de revenir promptement de sa premiere surprise & de se modérer un peu. *Je suis bien fâché, Très-Saint Pere, de ce que votre Sainteté ne m'a pas expliqué l'énigme plutôt. Elle se seroit épargnée de fréquentes importunités, & je n'aurois pas eu de si longues ni de si pénibles agitations.* Le dépit de Cœuvres fut si grand contre le Duc de Luines, qu'il résolut de retourner au plutôt en France, & de se lier étroitement avec les ennemis du Favori. On lui avoit fait essuyer tant de chagrins, que l'Ambassadeur croyoit ne pouvoir plus demeurer avec honneur à Rome. Il eut la prudence de ne rien témoigner dans la lettre qu'il écrivit au Roi sur la promotion. Cœuvres fit au contraire de grandes plaintes sur ce que la Cour de Rome ménageoit si peu celle de France. Et Louis, qui avoit demandé hautement le chapeau pour l'Evêque de Luçon, crut devoir couvrir le jeu de son Favori & de ses Ministres en se plaignant de la dureté du Pape, au Nonce Bentivoglio devenu Cardinal.

Mort du Pape Paul V.

Paul V. ne survécut pas long-temps à cette promotion. Il eut quelques jours après une attaque si violente d'apoplexie en allant faire ses dévotions à l'Eglise de Sainte Agnès, qu'il tomba en létargie dès qu'on l'eût apporté à *Monte-Cavallo*. Cela dura cinq ou six jours, & il mourut le 28. Janvier. Paul avoit eu une atteinte légere d'apoplexie, lorsqu'il se preparoit à rendre au Ciel des actions solemnelles de graces pour la bataille gagnée à Prague par l'Armée Impériale & Bavaroise. Il se porta néanmoins assez bien depuis. On a cru que le chagrin qu'il eut en apprenant le scandale que l'élévation de Pignatelli donnoit à Rome causa cette rechute. Les Cardinaux Farnese, Montalte, Bellarmin & quelques autres furent tellement indignés de ce que Borghese leur avoit fait nommer un collegue si décrié, qu'ils ne voulurent donner aucune marque extérieure de joie à cette promotion. Paul V. regna quatorze ans, & il obtint la Tiare à l'âge de 52. bonheur si rare, que le monde a été surpris d'en voir un exemple dans la personne de Clement XI. *Faire des Papes vieux*, dit le Marquis de Cœuvres, *c'est une maxime établie dans l'esprit des Cardinaux. Les uns esperent de posséder à leur tour cette suprême dignité; les autres craignent que les Neveux ne diviennent trop puissans sous un long Pontificat*. Puisque Paul fut fait Pape d'une façon assez extraordinaire, disons en quelque chose. Son élection se fit parce qui se nomme dans le

*Relation du Conclave de Gregoire XV. par le Marquis de Cœuvres.*

*Vittorio Siri Memorie recondite.* Tom. V. pag. 249.

Droit Canonique la voye de *compromis*. Voici comment la chose arriva. 1621.

Leon XI. n'ayant regné que peu de jours après la mort de Clement VIII. le Cardinal Borghese s'efforça de persuader aux Aldobrandins neveux de Clement, que s'il montoit jamais sur le Trône Pontifical, il reconnoîtroit les bienfaits de leur oncle dont il étoit une des créatures. Borghese s'insinua si adroitement dans les bonnes graces de la *Donna Olimpia* belle-sœur de son bienfaiteur, que cette Dame fit croire aux Aldobrandins que le Cardinal Borghese étoit le sujet dont leur Maison s'accommoderoit le mieux. Mais il n'étoit pas possible de persuader au Conclave de choisir un homme de 52. ans. Borghese obtint pourtant le Pontificat par un bonheur surprenant. Les Cardinaux, ne pouvant convenir du successeur qu'il falloit donner à Leon XI. firent un compromis par lequel ils s'engageoient de reconnoître celui que le Cardinal de Joyeuse nommeroit. Il se déclara pour Borghese, qui prit le nom de Paul V. Soit qu'il fût naturellement fourbe & dissimulé soit qu'il crût être uniquement redevable de son élévation au hazard, & tout au plus à la bonne volonté du Cardinal de Joyeuse, Paul ne se souvint plus des espérances données à la Maison Aldobrandine. Il devint son plus grand ennemi, & le Cardinal neveu de Clement VIII. fut persécuté durant toute la vie de la créature de son oncle.

A l'affaire de l'Interdit de Venise près, qui donna quelque chagrin à Paul, son Pontificat fut assez heureux. Henri IV. & le Cardinal de Joyeuse l'aiderent à se tirer avec honneur du mauvais pas où il s'étoit engagé. Ses mœurs, dit-on, étoient bonnes; c'est à dire, qu'il fut éxempt de certains vices grossiers qui flétriront à jamais la mémoire de quelques-uns de ses prédécesseurs. Du reste, ce bon Pape ne fut ni moins avare, ni moins ambitieux, ni moins hautain que les autres. Uniquement occupé de l'agrandissement de sa Maison, il négligea les devoirs les plus importans de son Ministére. L'Empereur & les Princes de la communion de Rome en Allemagne étoient fort scandalisés de ce que leur S. Pere refusa toujours constamment d'employer une partie des richesses immenses qu'il avoit amassées, à les secourir contre les Protestans. Paul auroit pû mériter de justes louanges, si regardant les démêlés de l'Empereur & de ses alliés plutôt comme des affaires d'Etat que comme des intérêts de la Religion, il avoit fait un meilleur usage des biens de son Eglise. Mais l'avarice & l'ambition le portoient à prendre tout pour lui & pour ses neveux. Celui des Borgheses qu'il revêtit de la Pourpre eut sous un si bon oncle autant de pouvoir & d'autorité qu'un Cardinal Neveu en peut avoir. Son esprit étoit agréable, & sa conversasion polie & aisée. Mais son inclination le portoit entierement au plaisir. S'il s'attacha aux affaires, ce ne fut que de peur de mécontenter son oncle dont l'humeur étoit naturellement grave & sérieuse.

Quoique le Cardinal Borghese ne parût pas d'un tempérament à prendre ses desseins de fort loin, il pensa pourtant vers la fin de la vie de son oncle, & sur-tout depuis que Paul eut sa premiere attaque d'apople- Le Cardinal Ludovisio est

1621. élu Pape. Il prend le nom de Gregoire XV.

xie, à lui donner un Successeur, sous le Pontificat duquel la Maison Borghese pût conserver du moins une partie de son crédit à la Cour de Rome. Pour cet effet, il avoit jetté la vuë sur un certain Campora, créature de Paul V. homme d'une naissance obscure & de nul mérite. Les Espagnols, qui s'accommodoient de cet indigne sujet, promirent à Borghese de concourir avec lui pour l'éléction de Campora. *C'est une maxime assurée*, disoit le Marquis de Cœuvres, *qu'autant que la France souhaite & a intérêt d'élever un Cardinal en qui il n'y ait rien à désirer pour la suffisance & pour la vertu, les Espagnols ont d'aversion pour ces qualités, & ne cherchent que la foiblesse, & l'incapacité.* Cette prétendue maxime de la France, contraire à celle de l'Espagne, est fort loüable, je l'avoue. Mais l'Ambassadeur François, qui nous la donne, l'observa-t-il lui même dans le Conclave dont il écrit la rélation? Cela mérite d'être éxaminé. Il est bon de ne croire pas aveuglément tout ce que les gens disent à l'avantage de leur nation.

*Relation du Conclave de Gregoire XV. par le Marquis de Cœuvres.*

Dans le dessein d'avoir ùn Pape plus favorable à la France & moins dévoué à l'Espagne, le Marquis de Cœuvres pensa d'abord à lier une intrigue en faveur du Cardinal d'Aquino, allié de la Maison des Caraffes. *Il avoit*, dit l'Ambassadeur, *beaucoup de bonnes qualités, & les inclinations aussi nobles que sa naissance.* Passons cela. Fut-ce le merite d'Aquino qui obligea Cœuvres à jetter les yeux sur lui? Non, sans doute. Le Cardinal étoit pétit-neveu du Pape Paul IV. & par conséquent ennemi secret de la Couronne d'Espagne, dont la Maison des Caraffes avoit reçu de si mauvais traitemens & des injures si atroces sous le Pontificat de Pie IV. *Parce qu'il est difficile, dans les intrigues d'un Conclave, de se promettre de pouvoir élever infailliblement celui que l'on porte par préférence au Pontificat*, dit encore le Marquis de Cœuvres, *il en faut toujours considérer quelque autre, afin que si le premier dessein est traversé par de puissantes brigues, on ne se trouve pas après sans aucune mesure.* Pour cette raison, au défaut d'Aquino, l'Ambassadeur de France pensoit à Ludovisio. L'esprit de celui-ci étoit *fort doux*, poursuit-il, *& la France n'avoit jamais eu sujet de se plaindre de lui.* Mais, si nous en croyons le même Cœuvres, le Cardinal Tonti apporta dans le Conclave des mémoires fort désavantageux à la réputation de Ludovisio. Ce n'étoit pas en effet un Prélat d'un grand mérite, ni d'une vie irréprochable. Et par conséquent les François ne sont guéres plus scrupuleux que les Espagnols, quand il est question d'élire un Pape.

Je ne rapporterai pas les diverses intrigues de Borghese neveu du dernier Pape, d'Aldobrandi neveu de Clement VIII. de Montalte neveu de Sixte V. de Farnese, de Médicis, des Espagnols & du Marquis de Cœuvres dans le Conclave dont je parle. Celui-ci dit avec beaucoup de vérité, que la haine, l'envie, l'avarice & plusieurs autres passions sont les grands ressorts qui remuent les Cardinaux dans cette occasion. Et qui pourroit raconter tous les mouvemens que tant d'esprits subtils & raffinés se donnent, toutes leurs ruses, toutes leurs supercheries, toutes les manieres dont ils méprisent ou éludent grossierement les loix de leur Religion, qui

leur défendent certaines choses, qu'ils font hautement & sans scrupule? On voudroit nous faire accroire que Dieu, qui tient le cœur des hommes entre ses mains, conduit si bien les choses, que nonobstant les intérêts & les passions des Cardinaux, il donne toujours à son Eglise le Chef qu'il lui a destiné. Je suis surpris que des gens d'esprit débitent sérieusemont une pareille fadaise. Le Marquis de Cœuvres disoit au Pape Grégoire XV. que *sa Sainteté ne devoit son élection qu'à Dieu seul, qui l'avoit choisi pour le bien de toute son Eglise.* Pardonnons ce compliment à un Ambassadeur qui flatte un homme dont il prétend les bonnes graces. Cœuvres parle avec aussi peu de sincérité, quand il ajoûte que: *Si les moyens humains avoient pû quelque chose en cette occasion, la brigue & les puissantes pratiques de la faction Espagnole & du Cardinal Borghese auroient prévalu.* Dieu ne fit pas un miracle, afin que Ludovisio l'emportât sur Campora. La ruse, la souplesse, l'intérêt l'éleverent, de même que les autres, sur le Trône Pontifical.

Il en est de l'élection du Pape comme de celle de l'Empereur, ou du Roi de Pologne. Les passions & les intérêts des Electeurs, ou de la Noblesse Polonoise ont la plus grande part à l'élévation de ces deux Princes. Et tout ce qui arrive alors, Dieu l'a permis; disons, si vous l'aimez mieux, il l'a ordonné par sa providence. S'ensuit-il de-là que le S. Esprit ait présidé particulierement à l'élection? Cela se pouroit penser, si le plus grand nombre de ceux qui l'ont faite s'étoient conduits par les regles de la droite raison, & par les maximes de l'Evangile. On parlera plus sainement & d'une maniere digne de la sagesse & de la sainteté de Dieu, en disant de ce qui se passe au Conclave, que par un juste jugement contre des Chrétiens corrompus & opiniâtres dans leurs superstitions, qui ne résistent gueres moins que les Juifs au S. Esprit & à la vérité qui se montre à eux, Dieu permet ce grand jeu des passions qui agitent les Cardinaux assemblés pour donner à leur Eglise un autre Chef que Jesus-Christ, afin qu'elle n'en ait que d'indignes, & souvent de scandaleux. Sans citer ici un Alexandre VI. un Jules II. & plusieurs autres, quels Papes voyons-nous de notre temps? S'il arrive que semblables à Paul V. ou que trop vieux pour être sensibles à des passions brutales, ils n'ayent pas des vices grossiers & crians; nous les trouvons la plûpart, ni moins avares, ni moins orgueilleux, ni moins entreprenans que leurs Prédécesseurs les plus décriés. Ils sont presque tous ignorans; & les plus habiles d'entr'eux n'ont aucune teinture de ce qu'un bon Evêque doit sçavoir. Innocent XI. passe pour un Saint. Quand on parla de l'élire, un Cardinal se récria plaisamment: *donnez nous du moins un Pape qui entende le Latin du Bréviaire & du Messel.* Clement X. son Prédécesseur étoit un stupide qui radota durant tout son Pontificat. Dès qu'un Cardinal a la Tiare sur la tête, il ne fait aucune fonction Episcopale. Il ne prêche, ni n'administre les Sacremens. Occupé des affaires politiques, le S. Pere se repose des spirituelles sur quelques Cardinaux, sur des Prélats, sur des Moines. Ses fonctions se terminent à tenir Consistoire, à se trouver à des Cha-

1621. pelles, où il y a plus de pompe & de spectacle que de religion, à donner sa bénédiction au peuple, à faire des signes de croix sur des médailles sur des chapelets & sur d'autres instrumens de superstition. On l'a dit dans le XVI^e. siecle; & il ne sera pas moins vrai dans le XVIII^e. que pour *être bon Pape, il suffit de n'être pas tout à fait un méchant Ecclésiastique.*

Voyons maintenant la maniere dont le Cardinal Ludovisio parvint au Pontificat, malgré les intrignes de Borghese. Dans la vuë de réussir plus facilement dans son projet d'avoir un Pape à sa dévotion, celui-ci avoit pris d'étroites liaisons avec les Espagnols en faveur de Campora. Et pour empêcher que les Cardinaux de Montalte & de Médicis, qui avoient leurs amis, ne s'unissent à la faction Aldobrandine opposée à celle de Borghese, il promit à Montalte & à Médicis de favoriser l'élection du Cardinal *del Monte* que les Espagnols haïssoient, en cas que l'on ne pût pas convenir de Campora, ou de quelqu'autre créature de Paul V. L'intrigue ne fut point si secrete qu'elle ne fût éventée dès que le Conclave fut fermé; & Borghese connut au premier scrutin que sa partie n'étoit pas trop bien liée. Le voilà donc dans une extréme perplexité. Il craignoit que les Espagnols ne l'abandonnassent, s'ils venoient à découvrir ce que d'autres sçavoient dejà, que contre leurs intérêts, & contre leur inclination, il avoit pris des mesures secretes en faveur du Cardinal *del Monte* que la faction d'Espagne vouloit exclure à quelque prix que ce fut.

Caponi, ennemi de Campora & ami de Ludovisio, sçut profiter habilement de l'embarras où il voyoit Borghese. L'adroit Cardinal lui conseilla de se tirer d'intrigue en faisant élire au plutôt Ludovisio, créature de Paul V. agréable à la faction Aldobrandine, & que les Espagnols n'excluoient point. *Ne perdez pas de temps*, disoit Caponi à Borghese, *de peur que les Espagnols, informés de votre intrigue à leur préjudice, ne s'unissent aux Aldobrandins vos ennemis. Ludovisio est infirme & cassé. En le faisant Pape, vous mettez le Pontificat en depôt pour peu de temps entre les mains d'un homme qui vous devra toute son élévation. La faction Espagnole ne s'est point déclarée contre Ludovisio. Je crois même qu'elle le favorisera. Le Cardinal Zapata, qui la conduit, craint un long Conclave, il meurt d'envie de retourner promptement à sa Viceroyauté de Naples.* Borghese trouve l'avis fort bon. Assuré du nombre nécessaire de voix pour l'élection, il va prendre Ludovisio dans sa cellule, & le mene à la Chapelle Pauline, où il est fait Pape. Mais Borghese parut dans un si grand désordre & si peu maître de lui-même, que Ludovisio sentit fort bien que son prétendu bienfaiteur agissoit contre son inclination. Ludovisio, trop heureux d'être Pape de quelque maniere que ce fût, se fait adorer sous le nom de Grégoire XV. Le pauvre Campora, que le Cardinal Borghese avoit oublié d'avertir de ce changement, étoit encore dans sa cellule une heure après l'élection du Pape, en attendant qu'on vînt le prendre pour le conduire sur l'Autel. Son élection avoit paru si certaine, qu'il étoit déja peint en habits Pontificaux dans Rome.

On y fut dans une extrême joye au commencement du nouveau Pontificat de Grégoire. Il voyoit avec plaisir que Frédéric, déja chassé de son Royaume de Boheme, seroit encore dépouillé bientôt de la dignité Electorale & de ses Etats héréditaires, dont l'Empereur ne manqueroit pas de revêtir un Prince de la communion du Pape. Ferdinand, enflé du succès de ses armes, méprisoit les Princes Protestans d'Allemagne. Leur union s'affoiblissoit de tous côtés. La plupart de ses membres, épouvantés des menaces de l'Empereur, cherchoient à s'accommoder avec lui; & l'Electeur de Mayence les y portoit, en leur faisant espérer de bonnes conditions. Plusieurs suivirent l'exemple que Maurice Landgrave de Hesse leur donna. Frédéric se trouvant abandonné de ses amis & de ses alliés au commencement de l'an 1621. Ferdinand crut qu'il pouvoit sûrement le mettre au ban de l'Empire. Jean George Marquis de Jagendorf, Christian Prince d'Anhalt, & George Frederic Comte de Hohenlo furent proscrits en même-temps. Les actes furent expédiés à Vienne le 22. Janvier. Quatre lettres furent publiées le 1. jour de Février pour l'éxécution du ban Impérial. Il y en avoit deux contre le Roi de Boheme, l'une adressée à l'Archiduc Albert pour le bas Palatinat, & l'autre à Maximilien Duc de Baviere pour le haut Palatinat. La troisieme contre Jagendorf & Anhalt fut envoyée à l'Electeur de Saxe, & la quatrieme contre Hohenlo aux Evêques de Bamberg & de Wirtsbourg.

1621. Le Roi de Boheme est mis au ban de l'Empire en qualité d'Electeur Palatin. 1621. *Puffendorf Comment. Rerum Suecicarum. L. I. Mercure François.* 1621.

La procédure parut injuste & violente aux personnes sages & désintéressées. L'acte avoit été dressé par les soins du Comte d'Ognate Ambassadeur d'Espagne, qui disposoit de tout à Vienne, avant que l'affaire fût agitée dans le Conseil de l'Empereur: George Frederic Comte de Hohenzollern en étoit le Président. Ces irrégulalités lui déplurent si fort, qu'il résolut de n'y assister plus. Et lorsque Sa Majesté Impériale voulut le presser de reprendre sa place, le Comte répondit généreusement que son honneur & sa conscience ne le lui permettoient pas. Les nulités de la Déclaration de Ferdinand sautoient aux yeux. En effet, *aucune loi*, disoit-on, *ne donne droit à l'Empereur d'être Juge dans une affaire qui le regarde uniquement. Et de quoi est-il question? D'une usurpation prétenduë du Royaume de Boheme que la Maison d'Autriche réclame, comme un Etat héréditaire qu'elle s'attribue. Cela supposé, l'Empereur n'a pas dû fonder le ban publié contre le Roi de Boheme sur une infraction de la paix de l'Empire, ni soumettre un Prince qui lui dispute une Couronne aux peines que les Constitutions Impériales ordonnent contre les perturbateurs du repos public. N'a-t-on pas prouvé par mille bonnes raisons qu'une contestation particuliere entre l'Archiduc d'Autriche & l'Electeur Palatin ne regarde ni la dignité de l'Empereur ni le corps général de l'Empire? L'un prétend que le Royaume de Boheme étoit vacant, & que les Etats du Pays l'en ont légitimement revêtu. L'autre soutient au contraire que la Boheme est une Couronne héréditaire qui lui est dévoluë par la cession que les plus proches héritiers lui en ont faite. En quoi Frederic offense-t-il la majesté de l'Empereur? Par où trouble-t-il la tranquilité publique du corps de l'Empire? Que l'Empereur ne peut être Juge dans ce qui concerne ses intérêts particuliers,*

Nullités du ban publié contre Frederic.

*Mémoires de Louise Juliane de Nassau. pag. 175. 176. &c. Bref recueil des raisons de la nullité du ban contre le Roi de Boheme.* 1621.

1621. *ou ceux de sa Maison, c'est un point décidé depuis long-temps. La Bulle d'or déclare qu'en ce cas, l'Empereur est obligé, par une ancienne coûtume, de comparoitre & de répondre devant l'Electeur Palatin. Et pourquoi? Parce que, dit le texte de la Bulle, on ne doit pas être Juge dans sa propre cause. Cet usage se justifie par plusieurs exemples: & les Empereurs de la Maison d'Autriche s'y sont soumis sans aucune difficulté.*

On remarquoit beaucoup d'autres nullités. Les Ministres & les Conseillers de Ferdinand, qui jugerent que Frederic devoit être mis au ban de l'Empire, s'étoient obligés à l'Empereur par un serment fort étroit, & dont ils ne furent pas dispensés en cette occasion, à procurer autant qu'ils pourroient le bien & l'avantage de leur Prince. Quelle justice le Roi de Boheme pouvoit-il attendre de ces gens esclaves de sa partie? *Mais*; ajoûtoit-on, *il y a une troisiéme nullité beaucoup plus criante. L'Empereur n'a t-il pas éxécuté sa Déclaration, avant que de l'avoir donnée? Le Marquis Spinola est entré depuis quelques mois avec une Armée dans le Palatinat sous prétexte d'une commission Impériale: entreprise directement contraire à la capitulation que l'Empereur a jurée. Car enfin, il y a promis de n'attaquer point les Electeurs, les Princes & les Etats de l'Empire, & de ne les poursuivre point par les armes, ou par la violence, en cas qu'il ait quelque prétention contr'eux, mais de prendre les voies ordinaires de la justice. Selon toutes les regles de la Jurisprudence, un Juge perd son droit & son autorité, quand il use de voies de fait, avant que d'avoir prononcé son Arrêt. Et aujourd'hui, après que l'Empereur par une procédure injuste & inouie a dépossedé le premier Electeur d'une grande partie de ses Etats, il le proscrit, il le met au ban de l'Empire!*

Le monde n'étoit pas moins surpris, que dans une affaire où il s'agissoit des biens, de l'honneur, de la vie même d'un Comte Palatin, Ferdinand ne se fût pas mis en peine de suivre les regles les plus communes de la justice, qui s'observent au regard des personnes du dernier rang. On les ajourne, on les entend avant que de les condamner. *Voici*, disoit-on, *le premier Electeur déclaré criminel de leze-Majesté. A-t-il été premierement cité? Lui a-t-on demandé ses faits justificatifs? Cependant l'Empereur s'est engagé par un serment solemnel, à ne permettre point qu'un Electeur, un Prince, ou aucun autre soit mis au ban de l'Empire sans connoissance de cause, & sans que les formalités & les procédures préalablement requises aient été observées, conformément aux constitutions & aux coûtumes de l'Empire, & selon la teneur des ordonnances réformées de la Chambre & Cour souveraine qui ont été publiées sur ce point. Quelle formalité, quelle procédure a-t-on gardée avant la publication de la sentence que nous voyons affichée par-tout? C'est un jugement extorqué par les sollicitations importunes de l'Ambassadeur d'Espagne, & concerté secretement avec l'Archevêque de Mayence, à l'insçû du College Electoral, qui devoit être premierement assemblé pour examiner mûrement une affaire dont les suites peuvent être préjudiciables au repos & à la liberté de la Patrie.*

Ferdinand justifioit sa procédure, sur ce que, selon les constitutions de l'Empire, il n'est pas nécessaire de travailler régulierement & dans les

les formes au procès de ceux qui se trouvent engagés dans une rébellion ouverte & manifeste. *Au contraire*, disoient les partisans de l'Empereur, *il est de l'intérêt public que le Souverain emploie au plutôt les voies de fait, afin d'arrêter le cours & le progrès de la révolte.* On répondoit à cela, qu'il étoit impossible de prouver que Frederic fût un rebelle manifeste. *Il ne s'est point mis en possession du Royaume de Boheme à force ouverte, ni par des voies illicites*, disoient ses défenseurs ; *il a seulement accepté une Couronne qu'il croyoit vacante, & que les Etats du Pays lui ont présentée d'eux mêmes. Si c'étoit une rébellion manifeste, pourquoi l'Empereur a-t-il différé si long-temps à le proscrire? Dans la commission adressée au Duc de Baviere contre les Etats de Boheme, sa Majesté Impériale dit à la vérité qu'ils sont notoirement rebelles : mais elle y reconnoit aussi que l'Electeur Palatin n'est point dans le même cas. Est il devenu plus coupable depuis ce temps-là? On ne le voit pas. Frederic étoit alors couronné Roi de Boheme. Il armoit pour la défense de son droit. Nous n'ignorons pas que dans l'assemblée de Mulhausen l'Empereur ne pût obtenir le consentement des Electeurs au ban que les Espagnols vouloient dès-lors faire publier contre le Roi de Boheme. On ne croyoit donc pas sa rébellion si manifeste. Et pourquoi les Cercles de l'Empire n'ont ils pas été convoqués, afin de les engager à tenir la main à l'éxécution d'un ban publié contr'un Electeur dont la révolte est dit-on ouverte? Elle l'est si peu, que l'Empereur, l'Archiduc Albert & le Marquis Spinola ont sollicité plusieurs Princes d'être neutres dans l'affaire de l'invasion du Palatinat. Garde-t-on ces ménagemens, quand il est question d'arrêter & de punir même une rebellion notoire?* 1621.

Comme le ban Impérial étoit uniquement fondé sur les constitutions de l'Empire contre les perturbateurs de la paix publique, on faisoit voir encore la nullité de la procédure, par cette remarque importante, que ses constitutions n'obligent ni le Roi, ni les Etats de Boheme, mais seulement les six Electeurs & les Etats compris dans les dix Cercles de l'Empereur. *Le Roi de Boheme*, disoit-on, *ne reconnoit la supériorité de l'Empereur qu'au regard de la dignité Electorale, & de l'office de grand Echanson. A cela près, la Couronne de Boheme est exempte de la jurisdiction Impériale, de même que le Duché de Milan, la Savoye, & plusieurs autres fiefs de l'Empire en Italie & ailleurs. De là vient que lorsqu'on traite des contributions, de la monnoie, & d'autres affaires dans les Dietes Impériales, la Boheme est regardée comme un Royaume étranger : on ne l'oblige point à porter sa part des éxécutions de l'Empire contre les perturbateurs du repos public. Ferdinand déclara tout publiquement dans une Diete que son Royaume de Boheme étoit éxempt, & qu'il ne dépendoit point de l'Empire. C'est pourquoi on ne se remua nullement en Allemagne lorsque Mathias enleva la Couronne de Boheme à Rodolphe son frere ; quoique celui-ci fût Empereur depuis 36. ans. La Boheme de son côté ne s'est point intéressée à la conservation de la paix de l'Empire, & ne prend aucune part aux loix publiées pour la maintenir. A l'exemple des autres Royaumes & des Puissances étrangeres, elle se gouverne par ses loix & par ses constitutions particulieres.*

Les Apologistes de Frederic fondoient une derniere nullité du ban

1621. Impérial sur ce principe du Droit, que dans tous les crimes punissables, sans en excepter celui de leze-majesté, il doit y avoir ce que les Jurisconsultes nomment *Dol*, c'est-à-dire, fraude ou supercherie. *On ne prouvera jamais*, disoient ces gens, *que Frederic ait usé de fraude avant ou après l'acceptation de la Couronne de Boheme. Il prend Dieu à témoin qu'il ne l'a point briguée. Avant que de le condamner, l'Empereur ne devoit-il pas le convaincre de parjure? Frederic n'ayant donc point pensé à troubler la tranquillité publique, il ne peut pas être proscrit comme un rebelle. Et quand il seroit vrai que les Etats de Boheme sont coupables d'une révolte manifeste, doit-elle être imputée à un Prince qui ne l'a ni excitée, ni entretenue? Les Etats prétendent que leur Royaume étant électif, Ferdinand est déchu des droits qu'il peut y avoir. Dans cette pensée, ils offrent leur Couronne comme vacante, à Frederic. Est-il capable de l'avoir accepté après l'élection unanime de cinq Provinces? Plusieurs Princes, & ceux de la Maison d'Autriche même, n'ont pas refusé des souverainetés, quand ceux qui les leur offroient ont paru fondés sur un droit soutenable. A-t-on regardé ces Princes comme des perturbateurs du repos public?* De tout ceci les personnes équitables & éclairées concluoient, que Frederic n'ayant manqué en rien à ce qu'il doit à Ferdinand en qualité d'Empereur, & lui disputant seulement un Royaume qui n'est point attaché à la Couronne Impériale, la Déclaration publiée contre le Roi de Boheme étoit visiblement nulle & injuste.

Les Bohémiens sont dépouillés de leurs priviléges & de leur liberté.

*Mercure François.* 1621.

L'Empereur y cassoit & révoquoit encore tous les priviléges accordés aux Etats de Boheme par les Rois précédens. Voilà comment un Royaume électif fut non seulement rendu héréditaire, mais réduit encore à l'esclavage : violence beaucoup plus criante que celle dont je viens de parler. Les Princes s'imaginent-ils donc que les priviléges & la liberté du peuple sont des graces purement arbitraires qu'ils peuvent casser & révoquer, dès qu'il leur plaira de supposer que les sujets en abusent? Ferdinand déclare qu'il veut agir contre les Bohémiens selon les constitutions de l'Empire, cela n'étoit pas raisonnable. Nous avons remarqué plus d'une fois que la Boheme n'y est pas sujette, & qu'elle se gouverne par ses loix particulieres. Mais n'insistons pas là-dessus. L'équité naturelle & le droit commun de l'Empire ne permettoient pas à Ferdinand d'être Juge dans sa propre cause. Il devoit faire examiner par des Princes de l'Empire désintéressés, si la faute qu'il attribuoit aux Bohémiens n'étoit pas du moins pardonnable à des gens, qui, prévenus que leurs priviléges étoient renversés & leur Couronne rendue héréditaire au Roi d'Espagne, avoient jugé que Ferdinand étoit déchu par-là de ses droits, & qu'il leur étoit permis de choisir un autre Roi, selon la coûtume de tous les Etats électifs. Mais dès qu'un Prince a la force en main, il s'imagine que les loix ne sont pas faites pour lui.

Prenons les choses d'un peu plus haut. Que faut-il entendre ordinairement par les anciens priviléges & par les libertés d'un peuple? Certaines conditions dont il est convenu avec le Prince, auquel il a bien voulu se soumettre. Si des particuliers excitent une révolte générale,

les innocens doivent-ils être punis aussi-bien que les coupables ? On fait mourir les auteurs de la sédition, & leurs biens sont confisqués ; mais on épargne les autres : la justice le veut ainsi. Or la liberté, le droit d'user de certains priviléges, ne sont pas des biens moins propres à chaque membre d'un Etat, que les fonds qu'il possede, que l'argent qu'il amasse par son industrie. Pourquoi sera-t-il donc dépouillé de l'un plutôt que de l'autre, lorsqu'il n'a rien fait qui mérite un pareille châtiment ? Avançons encore. Les prérogatives & les droits du Prince sont des avantages que le peuple lui cede, à condition qu'il maintiendra l'ordre établi dans la societé civile, & qu'il protégera ses sujets. Si donc le Prince croit avoir un fondement légitime de les priver des droits qu'ils se sont réservés, lorsqu'il se met en tête que le peuple étend sa liberté au-delà de ses bornes légitimes ; les sujets sont encore mieux fondés à casser & révoquer tout ce qu'ils ont cédé au Prince, quand on voit qu'il en abuse pour l'oppression du peuple. Les obligations du Prince & du peuple sont réciproques. C'est sur ce principe que les Romains ont cru être en droit de chasser Tarquin & de se mettre en liberté :c'est la raison que les Provinces-Unies ont eue de secouer le joug tyranique de Philippe II. Roi d'Espagne. 1621.

Si les Bohémiens étoient moins bien fondés pour rejetter Ferdinand, & pour choisir Frederic, je m'en rapporte au jugemens des personnes éclairés & judicieuses. Mais les pauvres gens n'eurent ni le courage, ni la constance des Romains & des habitans des Provinces-Unies. Avant que de se soustraire à l'obéïssance d'un Prince qui commence de régner tyraniquement, il y faut penser sérieusement. Car enfin, dès que la démarche est faite, vous devez plutôt mourir en défendant votre liberté, que de rentrer sous la domination de celui que vous avez offensé. Le prétexte spécieux de châtier les rebelles & de prévenir de semblables entreprises, lui sert à couvrir les plus grandes violences & l'oppression la plus injuste. Ceux-là même qui ont eu le moins de part à la révolution doivent soutenir avec autant de vigueur & de persévérance que les autres ce que le plus grand nombre a fait. Il n'y a pas moins à perdre pour eux. Les Bohémiens qui ne se mirent en peine ni d'exclure Ferdinand, ni d'appeller Frederic, furent privés de leurs priviléges & de leur liberté, aussi bien que ceux qui avoient donné leur voix dans l'assemblée des Etats du Royaume.

Ferdinand ajoûta dans sa Déclaration sanglante, que tous ceux qui avoient eu part à la rebellion prétenduë étoient déchus des biens, des honneurs, & des prérogatives dont ils jouïssoient auparavant ; en un mot, qu'ils s'étoient rendus indignes d'obtenir grace de sa Majesté Impériale. L'établissement d'une Chambre criminelle suivit de près la Déclaration. Douze Commissaires, dont les uns portoient les armes, & les autres étoient gens de robe, furent nommés pour faire le procès aux accusés. Le Prince de Lichstenstein étoit le Président du nouveau Tribunal. Les procédures commencerent le 17 Fevrier, contre les vivans & contre les

Exécutions faites à Prague.

*Mercure François.* 1621.

1621. morts. On flétrit la mémoire de ceux-ci, & leurs biens furent confisqués à l'Empereur: ressource ordinaire des Princes avares & tyrans. Le crime de leze majesté leur plaît par cet endroit : & les Commissaires qu'ils nomment pour en faire la recherche ont ordre de le trouver chez les innocens dont la dépouille paroît bonne. Enfin le 21. Juin, on vit dans la ville de Prague à la sollicitation des Espagnols, une de ces sanglantes scenes que leur Duc d'Albe avoit si souvent données dans les Pays-Bas. Vingt-sept têtes furent abattues en un jour. Des premiers Seigneurs du Royaume, & plusieurs Gentilshommes moururent par la main du bourreau. Quelques-uns remarquerent que le plus jeune avoit cinquante ans, & qu'il y avoit des vieillards de quatre-vingts ans & plus. On dit qu'ils étoient tous Luthériens, excepté deux, dont l'un se trouva Calviniste, & l'autre Catholique Romain.

*La Cour d'Espagne amuse le Roi d'Angleterre de l'espérance du mariage de son fils avec l'Infante.*

*Mercure François. 1621. Puffendorf Comment. Rerum Suecicarum. L. I.*

L'infortuné Roi de Boheme, qui s'étoit retiré de Silésie dans le Pays de Brandebourg, alla vers le Printemps de cette année à la Haye en Hollande. Avant son départ, il s'étoit trouvé à une célebre assemblée des Princes Protestans de la basse Saxe, à Segenberg dans le Holstein. Le Roi de Danemarck s'y étoit rendu, & celui de Suede y avoit envoyé des Plénipotentiaires. On y parut dans la disposition de prendre des résolutions favorables à Frederic ; & le Roi de Danemarck ne manquoit ni de courage, ni de bonne volonté. Mais Jacques Roi d'Angleterre gâtoit partout les affaires de son gendre en criant qu'il falloit le rétablir uniquement par la voie de la négociation. Cela refroidissoit extrêmement ceux qui étoient bien intentionnés pour Frederic ; & sa Majesté Danoise ne pouvoit rien entreprendre seule, & sans le concours de l'Angleterre. Frederic se détermina pour lors au voyage de Hollande. Il y pouvoit veiller de plus près aux besoins du Palatinat dont le Marquis Spinola tenoit déja la plus grande partie, & avoir plus facilement des nouvelles d'Angleterre, dont Frederic attendoit du secours. Les Etats Généraux le reçurent en Roi, & lui en donnerent le rang & les honneurs. On assigna dix mille florins par mois à Frederic: & il eut séance aux Etats dans un fauteuil semblable à celui du Prince d'Orange.

Le peuple & la plus grande partie de la Noblesse d'Angleterre étoient fort bien intentionnés pour Frederic, dont tout le monde plaignoit la disgrace. On publia des livrets qui condamnoient hautement les égards extraordinaires que le Roi Jacques avoit pour la Cour de Madrid. Bien loin de se réjouïr de ce que le peuple Anglois ne demandoit pas mieux que de secourir les Enfans de son Prince contre leurs ennemis, Jacques fit mettre les Auteurs des livres en prison, & il permit à l'Ambassadeur d'Espagne d'insulter tout publiquement à Londres au malheur du Roi de Boheme. Leurrée des fausses espérances que les Espagnols lui donnoient de la restitution du Palatinat, en considération du mariage de leur Infante avec Charles Prince de Galles, sa Majesté Britannique éluda les bons desseins de ses sujets, qui lui eussent accordé volontiers les subsides nécessaires pour secourir puissamment le Roi de Boheme, & pour soute-

nir encore les Réformés de France, qui imploroient la protection du plus puissant Prince de leur Religion. Jacques & ses deux petits-fils n'ont jamais ni connu leurs véritables intérêts, ni aimé la Réformation. Au lieu de se rendre également respectables à la France, & à l'Espagne, en se déclarant les Protecteurs de toutes les Eglises Protestantes, & de s'opposer vigoureusement à la trop grande puissance de l'une ou de l'autre Couronne, qui ne devoit être que fatale & pernicieuse à la liberté de l'Europe, ces Rois n'ont pensé qu'à l'établissement de leur pouvoir arbitraire. Le premier & les deux derniers Stuarts ont formé le dessein de ruiner la Réformation Anglicane, & de faire revivre le Papisme comme la Religion la plus commode à la tyrannie. On voit assez que j'excepte Charles I. fils & successeur de Jacques. A Dieu ne plaise que je révoque en doute la sincérité d'un Prince qui mourut en protestant, à la face du ciel & de la terre, qu'il ne s'étoit jamais départi de la foi de l'Eglise Anglicane. On ne peut nier qu'il n'eût dans le fond de bonnes intentions pour le maintien de la Réformation. Si la conduite de ce Roi, trop crédule au regard de la Reine son épouse & de quelques gens de son Conseil, ne répondit pas toujours à ce qu'on devoit attendre d'un Prince zélé pour sa Religion & pour le bien de ses Royaumes, ce futun effet de son malheur; peut-être de son imprudence. Jacques I. son pere fut longtemps la dupe de l'Espagne: & les deux fils de Charles, encore plus aveugles que leur Grand-pere, ont ouvertement favorisé les desseins injustes & ambitieux de la France. Ils ont contribué à son agrandissement, afin qu'elle les servît, par une juste reconnoissance, dans l'éxécution de leurs projets contre la liberté & contre la Religion d'Angleterre. La négociation du mariage de la seconde fille de Philippe III. avec le Prince de Galles fit si grand bruit dans toute l'Europe, que je ne puis pas me dispenser de reprendre ici, dès ses premiers commencemens, une affaire dont je dois nécessairement raconter les suites & la rupture. 1621.

Le Comte de Gondomar, Ambassadeur d'Espagne à la Cour de Londres, avoit trouvé le secret de s'insinuer fort avant dans les bonnes graces du Roi Jacques, & de gagner son Favori & ses Ministres. L'Espagnol eut encore l'adresse de se rendre agréable aux Dames Angloises, & de se servir utilement d'elles pour venir à ses fins. La principale, c'étoit de rompre insensiblement l'ancienne liaison de l'Angleterre avec la France, & de mettre sa Majesté Britannique dans les intérêts de la Maison d'Autriche, afin que l'Angleterre ne secourût plus si fortement les Provinces-Unies, quand leur treve avec l'Espagne seroit expirée; & que les Princes Protestans d'Allemagne, destitués de l'appui du plus puissant Roi de leur communion, ne fussent pas en état de s'opposer au dessein formé de les diviser, & de les détruire infailliblement, dès que Ferdinand, Archiduc de Gratz, auroit recueilli toute la succession de l'Empereur Mathias. La Cour de France fournit elle-même à Gondomar une occasion de gagner le Roi Jacques. On avoit parlé du mariage de Christine, seconde fille de France, avec Henri Prince de Galles, & la négociation

*Rushworth's Historical collections. an. 1619. 1620. & Wilson's History of Great Britain.* 1618. 1619. 1620.

1621. étoit déja fort avancée, lorsque ce jeune Prince, les délices & l'espérance d'Angleterre, lui fut malheureusement enlevé. Charles son frere étant en âge d'être bientôt marié, le Roi Jacques demanda Christine pour le nouveau Prince de Galles, & l'affaire fut encore négociée. Mais les intrigues de Charles Emmanuel Duc de Savoye l'emporterent à la Cour de France. Henri IV. avoit promis sa fille aînée au Prince de Piémont ; & Marie de Médicis l'avoit donnée au Prince d'Espagne. Cela mit la Cour de France dans une espece de nécessité d'accorder du moins la cadette à celui qui devoit avoir l'aînée, selon la disposition du feu Roi. Victor Amedée Prince de Piémont fut ainsi préféré à Charles fils unique du Roi de la Grande Bretagne.

Jacques en fut extrêmement irrité contre la France. L'occasion parut belle au Comte de Gondomar. Ce fut alors qu'il insinua fort habilement à sa Majesté Btitannique & à Buckingham son Favori, qu'une Infante d'Espagne valoit bien une fille de France, & que Philippe donneroit volontiers la sienne au Prince de Galles, pourvû qu'elle eût le libre éxercice de sa Religion, & que les loix d'Angleterre contre les Catholiques Romains ne fussent pas si rigoureusement éxécutées. Jacques écouta la proposition, & la chose lui parut d'autant plus faisable, que dans le dessein d'empêcher l'Angleterre de prendre Christine, l'Espagne avoit offert son Infante au feu Prince Henri. Sa Majesté Britannique étoit bien-aise de se venger de la France, qui avoit paru mépriser l'alliance d'Angleterre, & lui préférer celle de Savoye. Les Espagnols prirent encore Jacques par son foible, je veux dire, par l'avarice. On lui faisoit espérer que la dot de l'Infante seroit beaucoup plus considérable que celle de la fille de France. Et l'Anglois, toujours épuisé d'argent par ses libéralités indiscretes & par l'avidité de ses favoris, compta facilement sur les millions que l'Espagne lui fourniroit à son avis. Le Cardinal Duc de Lerme tenoit le même langage au Chevalier Digby, Envoyé extraordinaire d'Angleterre à Madrid. En un mot, les Espagnols donnerent des paroles si positives, qu'un Ministre d'Etat d'Angleterre disoit qu'il n'étoit pas possible de se défier de la sincérité des protestations de la Cour de Madrid, sans supposer que Philippe & ses Ministres, pires que les Turcs & les Mores, avoient renoncé à tous les sentimens de probité, de Religion, & même de l'honnêteté morale. Je ne sçai pourquoi il nous plaît, à nous autres Chrétiens, d'avoir si mauvaise opinion des Mahométans. Ils ont fait en nos jours une grande leçon à ceux qui se vantent d'être les disciples de Jesus-Christ. Réduits à la nécessité d'accepter une paix désavantageuse avec quelques Puissances Chrétiennes, les Turcs ont reconnu humblement & de bonne foi qu'ils méritoient cette punition, parce qu'ils avoient rompu les premiers la treve concluë entre les deux Empires. Le Divan, plus droit & plus sincére que le Conseil du Roi Très-Chrétien, ne se dispenseroit pas d'observer un traité solemnel, par cette nouvelle & ridicule distinction de L'ESPRIT ET DE LA LETTRE du traité.

Dès que le Roi Jacques eût goûté la proposition du mariage de son fils avec l'Infante d'Espagne, Gondomar fut presque aussi puissant que Buckingham à la Cour d'Angleterre. L'ingénieux Espagnol divertissoit sa Majesté Britannique par mille contes agréables. Il prenoit même plaisir à les faire en mauvais Latin. Le Roi, qui se picquoit de parler cette langue avec beaucoup d'élégance & de facilité, rioit des solécismes de l'Ambassadeur. Celui-ci se mocquoit à son tour de la vaine délicatesse de sa Majesté. *Je m'explique en Latin comme un Gentilhomme*, disoit Gondomar, *& le Roi le parle en pédant.* L'Angleterre vit bientôt avec étonnement, & avec indignation, une preuve du grand pouvoir de l'Ambassadeur d'Espagne sur l'esprit du Roi. Le Chevalier Walter Rawleigh, si fameux par ses expéditions maritimes dans le vieux & dans le nouveau monde, plus recommendable encore par la belle & sçavante Histoire universelle qu'il avoit composée en prison; Rawleigh, dis-je, fut indignement sacrifié au ressentiment des Espagnols irrités de sa hardie, mais malheureuse entreprise dans l'Amérique Méridionale. Jacques fit mourir un vieillard de ce rare mérite & septuagénaire par la main du bourreau, à la sollicitation de Gondomar. Nous n'avons que la premiere partie de l'Histoire du Monde par le Chevalier Rawleigh. Il jetta lui-même dans le feu le manuscrit de la seconde, indigné de ce que le Libraire se plaignoit d'avoir beaucoup perdu à l'impression du commencement de l'ouvrage. Par une avanture assez bizare, la fin tragique de l'Auteur fit ouvrir les yeux aux Anglois. Ils reconnurent le mérite de son Histoire. Le Libraire vendit mille exemplaire de la premiere partie en fort peu de temps, après la mort de l'infortuné Chevalier. Et tous les gens d'esprit regretterent la perte irréparable de la seconde. 1621.

Articles du mariage proposé entre le Prince de Galles & l'Infante d'Espagne. *Rushworth's Historical collections.* 1618. 1619. 1620.

Le Comte de Gondomar étoit retourné en Espagne, après avoir obtenu un témoignage si certain du desir que sa Majesté Britannique avoit de mériter l'alliance du Roi Catholique. On le renvoya promptement en Angleterre, quand il fut question d'empêcher que Jacques ne secourût le Roi de Boheme, & qu'il ne s'opposât à l'invasion du Palatinat. Les Espagols avoient avancé tout exprès l'affaire du mariage. Elle paroissoit sur le point d'être entierement concluë. Les deux Rois convinrent des articles principaux. Jacques consentoit qu'on demandât la dispense du Pape, pourvû que ce fût seulement au nom de Philippe; que les enfans provenans du mariage eussent une pleine liberté de choisir celle des deux Religions qu'ils voudroient, & qu'ils conservassent leurs droits & leurs prérogatives, s'il leur plaisoit de se faire Catholiques Romains; que les domestiques Espagnols de l'Infante eussent une Chapelle décente pour l'éxercice de leur Religion; & que les Ecclésiastiques & les Religieux qui seroient auprès de l'Infante portassent l'habit de leur profession; que le mariage fût célebré par Procureur en Espagne, selon les cérémonies prescrites par le Concile de Trente, & qu'il se feroit en Angleterre dans la forme que les Loix du pays requierent pour rendre un mariage valide & légitime; enfin que l'Infante eût un Confesseur & un

1621. nombre compétent de Chapelains de sa nation, dont l'un auroit la surintendance de tout ce qui regarderoit la Religion dans la Maison de l'Infante.

Le Chevalier Aston étant allé à Madrid en qualité d'Ambassadeur, pour terminer l'affaire du mariage, les Ministres Espagnols demanderent quelques additions aux articles qui concernoient le libre éxercice de la Religion Romaine pour l'Infante & ses domestiques. Le Roi d'Angleterre y consentit. Mais tout ce qui se passoit entre lui & le Roi d'Espagne étant inutile, à moins que le Pape ne promit sa dispense, la Cour de Rome, de concert avec celle de Madrid, déclara que le S. Pere ne pouvoit l'accorder qu'à des conditions avantageuses aux Anglois de sa communion. Jacques répondit là-dessus à Philippe, qu'il avoit fait pour ses sujets Catholiques tout ce que la conjoncture du temps lui permettoit. *Je vous donne ma parole de Roi*, ajoûta-t-il, *qu'aucun Prêtre, ni aucun Catholique ne souffrira la mort pour sa Religion. Je ne puis pas révoquer les loix qui les condamnent à des peines pécunaires; mais je les adoucirai tellement qu'ils m'en seront obligés. Enfin, si le mariage proposé s'accomplit, ma belle fille me trouvera toujours prêt à lui accorder ce qu'elle me demandera en faveur de sa Religion.* Content en apparence de ces bonnes paroles, Philippe ordonne une assemblée de Théologiens, de Canonistes & de Jurisconsultes, qui devoient ramasser dans un mémoire les raisons capables de porter le Pape à donner sa dispense; & l'Ambassadeur d'Espagne à Rome le lui devoit présenter. Le Comte de Gondomar faisoit admirablement bien valoir auprès du crédule Jacques les feintes démarches de la Cour de Madrid, pendant que l'Armée du Roi d'Espagne s'emparoit du Palatinat. *Votre Majesté*, disoit l'artificieux Gondomar au Roi d'Angleterre, *réglera comme il lui plaira la restitution du Palatinat. Le Roi mon maître en passera par tout ce que vous jugerez à propos. Il prend ses mesures pour trouver les fonds nécessaires au payement de la dot de l'Infante. Et le Pape ne peut plus différer l'expédition de la dispense. Le Roi mon maître la demande en Prince qui ne veut pas être refusé.* Jacques croyoit bonnement tout ce que Gondomar lui disoit. Enchanté de ces belles promesses, le Roi le traitoit plutôt comme un Favori, qu'en Ministre d'un Prince étranger.

*Le Roi d'Angleterre assemble son Parlement.*

Quelque grande que fût la répugnance du Roi Jacques, de son Favori, & de ses Ministres pour la convocation d'un Parlement, il fallut y venir enfin. Outre que sa Majesté n'avoit plus d'autre ressource pour avoir de l'argent, on ne pouvoit pas se dispenser de communiquer aux Pairs & aux Communes du Royaume le projet de marier le Prince de Galles à l'Infante d'Espagne. Le Parlement fut donc indiqué au 30 Janvier 1621. ou 1620. selon la maniere d'Angleterre, l'année civile y commence le 25. Mars. Jacques croyoit la conjoncture favorable pour obtenir des subsides. Son peuple souhaitoit le recouvrement du Palatinat, dont les Espagnols occupoient la meilleure partie. Cela faisoit espérer au Roi que ses sujets ouvriroient volontiers leurs bourses, & qu'il ne seroit point obligé d'employer à des armemens extraordinaires l'argent qu'on

*Rushvvorth's Historical collections. 1620. 1621.*

qu'on lui donneroit, puisque la restitution du Palatinat étoit un article secret du mariage de son fils avec l'Infante. On nous a conservé le discours que sa Majesté fit alors aux deux Chambres. Elle y découvre les sentimens de son cœur avec beaucoup de naïveté. *Un Parlement*, dit Jacques, *c'est un corps dont le Roi est le chef. Cette sorte d'assemblée ne convient qu'à un Etat Monarchique. Venise, les Provinces-Unies, & les autres Républiques n'ont point de Parlement. Ici le Roi convoque ses sujets pour leur demander leur avis sur les loix nécessaires au public. Les Evêques parlent au nom du Clergé, les Chevaliers expliquent le sentiment de leurs Provinces, & les Bourgeois déclarent ce que pensent les habitans des villes qui les ont députés. La Chambre basse a droit de représenter au Roi les griefs du peuple: mais elle ne doit pas se mêler de ce qui regarde uniquement le Souverain. C'est aux Communes de m'offrir les subsides dont j'ai besoin. En récompense, je dois faire observer la justice & accorder des graces. En un mot, il appartient au Roi de publier de bonnes loix dans chaque Parlement, d'y réformer les abus & les desordres que la licence des sujets introduit.* Le bon Prince ne pouvoit pas dire plus clairement, que, s'il vouloit bien écouter les avis & les remontrances du peuple, sa Majesté prétendoit aussi être l'arbitre souverain de tout, & n'en ordonner que ce qu'il lui plairoit.

1621.
*Wilson's History of Great Britain.* 1620. 1621.

Elle déclara qu'il y avoit assez de loix faites sur la Religion, qui se persuade & ne se commande point. L'article délicat fut coulé immédiatement après. *On parle d'un mariage avec l'Espagne*, dit Jacques. *Si je ne rends pas cette affaire avantageuse à notre Religion, je ne mérite pas d'être votre Roi. Le seul but que je me propose, c'est la gloire de Dieu & le contentement de mes sujets.* Les gens d'esprit se demanderent l'un à l'autre, en réfléchissant sur cet endroit, quel nouveau secret le Roi avoit donc trouvé, de faire servir à l'avancement de la Religion Protestante l'alliance du Prince de Galles avec la Maison d'Espagne, cette cruelle & irréconciliable ennemie de la Réformation. A force de rêver sur le véritable sens d'une proposition qui paroissoit le plus grand paradoxe du monde, quelques-uns s'aviserent enfin qu'il n'y avoit pas tant de mystére, & que Jacques vouloit faire comprendre, que la restitution du Palatinat étant une des conditions du mariage, ce seroit une affaire avantageuse aux Protestans, qui ne perdroient pas un Electorat.

Pour ce qui est de la guerre allumée en Allemagne à l'occasion de la Couronne de Boheme, Sa Majesté Britannique dit qu'elle n'avoit pas cru devoir s'en mêler, pour les trois raisons *de conscience*, *de Religion*, *& d'honneur* que Buckingham avoit alléguées dans sa lettre à Gondomar. *Cependant*, ajoûta le Roi, *j'ai résolu de conserver, à quelque prix que ce soit, le patrimoine de mes Enfans. Si je n'en puis pas obtenir la restitution par la voie de la négociation, j'aurai une bonne Armée l'Eté prochain, pour le tirer des mains de ceux qui l'ont usurpé, dusse-je engager ma Couronne & perdre la vie dans une si juste entreprise.* Cela se disoit pour obtenir plus facilement de bons subsides, & pour engager la Cour de Madrid à conclure au plutôt l'affaire du mariage, de peur que l'Angleterre ne se déclarât ouverte-

1621. ment en faveur du Roi de Boheme & des Provinces-Unies, dont la tréve expiroit. Mais Jacques ne voyoit pas qu'il avoit à faire à des gens plus habiles & plus déliés que lui. *J'avoue*, dit-il à la fin de son discours, *que j'ai donné avec trop de profusion. Mais je remédierai à tous les griefs de mon peuple, dès que je les connoîtrai. Si quelqu'un s'avise de vouloir se rendre populaire par un zéle impétueux pour la réformation des abus; c'est un homme poussé par l'esprit de Satan. Il suffit de m'avertir de mes fautes; je les corrigerai sur l'heure. J'étois encore un novice dans mon premier Parlement. Une douzaine de je ne sçai qu'elles bêtes d'une nouvelle espece entreprirent au précédent de me conduire & de disposer de tout. Faisons connoître au monde dans celui-ci que nous sommes parfaitement d'accord ensemble.*

Afin de témoigner à ses sujets qu'il pensoit sérieusement aux affaires du Palatinat, le Roi Jacques envoya Digby, nouveau Pair d'Angleterre, à Bruxelles, pour ménager avec l'Archiduc Albert une suspension d'armes dans les pays héréditaires de Frederic. Elle fut concluë en effet, peu de temps après, entre les Princes de l'Union Protestante & le Marquis Spinola, par l'entremise de l'Electeur de Mayence. Les Espagnols ne manquerent pas de se faire un mérite auprès de Jacques d'une chose à quoi la nécessité de leurs affaires les obligeoit de consentir. La treve avec les Provinces-Unies finissoit, & ils étoient bienaise de rappeller Spinola & son armée dans les Pays-Bas. Le Roi d'Angleterre avoit dépêché en même-temps un Agent secret à Rome, qui devoit se joindre aux Espagnols pour presser l'expédition de la dispense, & donner des assurances positives des bonnes intentions de sa Majesté Britannique au regard de ses sujets de la communion du Pape. Le Parlement continuoit cependant ses séances. La Chambre Commune se plaignit de certains monopoles, & de quelques extorsions extraordinaires aux loix & à la liberté de la Nation. Elles avoient été inventées pour faire avoir de l'argent au Roi. Content d'avoir obtenu des subsides, il abandonna les auteurs des desordres à la justice de la Chambre Haute, quoiqu'ils se fussent exposés à cette recherche pour faire plaisir à sa Majesté, peut-être aussi pour profiter d'une partie de l'argent levé.

Condamnation de Bacon Chancelier d'Angleterre.

*Rushworth's Historical collections. 1621.*

*Wilson's History of Great Britain.*

C'est à regret que je trouve ici en mon chemin le malheur, disons tout, les injustices & la bassesse d'un homme dont tous les connoisseurs admirent le rare génie & les beaux ouvrages. Je parle de François Bacon, qui s'éleva par son mérite à la dignité de Chancelier d'Angleterre, & au rang de Vicomte de S. Albans. La Chambre des Communes l'accusa de s'être laissé corrompre en plusieurs occasions, & d'avoir vendu la justice. Il étoit pourtant fort pauvre, & il mourut dans la derniere indigence. Mais ses domestiques abusoient de sa facilité, quand il étoit question d'obtenir des interlocutoires & des délais. Pour ce qui est des jugemens que Bacon prononçoit, on lui rend ce témoignage, qu'ils furent toujours conformes aux Loix; & aucun d'eux ne fut cassé comme injuste. La disgrace de ce Chancelier est un exemple éclatant de la foiblesse des plus grands esprits. Jamais homme ne philosopha mieux

dans le cabinet & sur le papier : & jamais Sophiste Grec n'eut moins de courage, ni plus de bassesse dans l'adversité. Dès que Bacon se vit accusé, il écrivit une lettre fort étudiée à la Chambre des Seigneurs. C'étoit pour se reconnoître coupable en général de n'avoir pas bien rempli les devoirs de son emploi, & pour leur demander grace. *Deux choses*, dit-il, *me consolent dans mon malheur. Il fera connoître au monde que la justice est si bien administrée dans ce Royaume, que la premiere Magistrature ne met pas celui qui l'exerce à couvert de la punition que ses fautes peuvent mériter. Un si grand exemple rendra encore les Juges plus attentifs & plus circonspects. Il bannira l'injustice & la corruption de tous les tribunaux d'Angleterre.* Ce beau début sembloit promettre quelques sentimens nobles & élevés dans la suite d'une piece si bien travaillée : & les Seigneurs furent extrêmement surpris de voir qu'elle finissoit de la maniere du monde la plus indigne & la plus rampante.

1621.

Après avoir représenté aux Pairs d'Angleterre, qu'il y a cette différence entre leur Chambre & les autres Cours de Justice, qu'ils ne sont pas si étroitement obligés à suivre la lettre de la Loi, & qu'ils ont droit d'en adoucir la rigueur, il leur rapporte deux traits de l'Histoire Romaine ; celui de Manlius qui fit mourir son fils pour avoir donné la bataille contre ses ordres précis, & celui du Dictateur Papirius, qui ayant voulu éxercer la même sévérité au regard de Quintus Maximus Général de la Cavalerie, en fut empêché par une conspiration générale de l'Armée, & par l'opposition de plusieurs personnes considérables, qui ne voulurent pas permettre qu'une desobéïssance avantageuse à la République fût punie par la mort d'un excellent Officier. A propos de quoi l'Historien Romain remarque judicieusement, que le péril où Maximus se trouva, de perdre la vie pour n'avoir pas obéï aux ordres du Dictateur, ne servit pas moins au maintien de la discipline dans les Armées Romaines, que le supplice éxemplaire du jeune Manlius. De-là Bacon vouloit conclure que le danger où il se trouvoit, de perdre encore sa dignité de Pair d'Angleterre avec celle de Chancelier, ne contribueroit pas moins à retenir ses successeurs dans le devoir, que si les Seigneurs éxerçoient contre lui toute la rigueur des Loix.

La réfléxion étoit suivie de cette priere basse & flateuse. *Jettez les yeux, s'il vous plait, Mylords, sur le Roi, ce modele incomparable que vous devez vous proposer sans cesse. Sa sagesse & sa droiture, qu'on ne peut assez louer, sont accompagnées d'une clémence extraordinaire. L'Angleterre n'a point encore vû de regne si glorieux, par des actes éclatans de justice & de bonté, dont la mémoire se conserve dans nos archives. Vous êtes tous distingués, ou par la noblesse de votre sang, ou par le rang que vous tenez dans l'Eglise. Un cœur vraiment noble est toujours sensible au malheur d'autrui : & les Prélats sont les Ministres de celui dont il est dit, qu'il ne brisera point le roseau cassé, & qu'il n'achevera pas d'éteindre la mêche qui fume encore. Vous remplissez, Mylords, les premieres places du Royaume : souvenez-vous de la vicissitude des choses de ce monde, & compatissez à l'infortune d'un homme qui tombe du rang le plus*

1621. *élevé*. Bacon finissoit sa lettre en demandant aux Seigneurs de supplier le Roi de lui accorder sa grace, & de lui ôter seulement sa place de Chancelier.

Le Parlement ne se contenta point de l'aveu général que Bacon faisoit de ses malversations. Il fut obligé de confesser qu'il étoit coupable des faits avancés contre lui. Après quoi les Seigneurs le condamnerent à une amende, & le déclarerent incapable de posséder aucune charge. Il survécut cinq ans à sa disgrace, qu'il supporta toujours avec beaucoup de chagrin. *Voici*, écrivoit-il encore plus de trois ans après au Roi Jacques, *un de vos anciens serviteurs, âgé maintenant de soixante & six ans, qui se jette aux pieds de votre Majesté. Je ne lui demande aucun emploi. Je la prie seulement de m'accorder, après une pénitence de trois ans & demi, l'abolition de l'Arrêt que la Chambre Haute a prononcé contre moi, afin que je ne meure pas avec une si grande flétrissure, & que je sois à vos yeux une nouvelle créature, comme j'espere l'être devant Dieu. Mylord Buckingham m'a toujours dit, qu'il n'y a jamais eu un Prince si clément que vous. C'est le propre de la Divinité que nous adorons, de chérir jusques à la fin ceux qu'elle a une fois aimés.* Que cela est rampant & ridicule! Les mauvais endroits des hommes extraordinaires ne sont pas moins instructifs que leurs belles actions. J'ai cru devoir rapporter ceux d'un des plus rares génies de son temps, & dont toute l'Europe a lû les ouvrages avec admiration. Le Docteur Jean Williams, Doyen de Westminster, & depuis Evêque de Lincoln & Archevêque d'Yorck, fut fait *Garde du grand sceau* après la disgrace de Bacon, à la recommandation du Marquis de Buckingham.

*Sir Francis Bacon's Letters in the Cabala, or mysteries of State.*

Mécontentemens réciproques du Roi & des Communes d'Angleterre.

*Rushvvorth's Historical collections. 1621. Wilson's History of Great Britain. 1621.*

Après avoir pourvû à la réparation des griefs du peuple d'Angleterre, le Parlement se préparoit à prendre les mesures nécessaires pour la sûreté de la Religion Protestante, & à examiner sérieusement l'affaire du mariage de l'héritier de la Couronne avec une Princesse Espagnole. Et c'est ce que le Roi Jacques vouloit empêcher à quelque prix que ce fût. Il prévoyoit bien que la Chambre des Communes s'opposeroit de toute sa force à une alliance si mal concertée. Le peuple de Londres étoit enragé contre le Comte de Gondomar. On le regardoit comme un fourbe; dont le Roi vouloit bien être la dupe. On lui jetta un jour des pierres, sans avoir égard à son caractére d'Ambassadeur : & la populace le chargeoit d'injures & de malédictions lorsqu'il paroissoit dans les rues. Le Roi fit punir une ou deux personnes : mais cela ne servit qu'à soulever davantage le peuple contre les Espagnols. On crioit hautement que Gondomar faisoit transporter du canon & des provisions de guerre, & qu'on vendoit les arsenaux publics pour remplir ceux de Sa Majesté Catholique. Un déchaînement si général fit prendre à Jacques la résolution d'ajourner son Parlement au mois de Novembre prochain. Le Grand Trésorier du Royaume eut ordre de déclarer à la Chambre Haute les intentions de Sa Majesté. *Le Parlement est assemblé depuis quatre mois*, dit ce Seigneur, *& la saison devient incommode pour la continuation des séances. Les Officiers des Provinces ne peuvent en être si long-temps absens. Le Roi a remédié*

*à la plus grande partie des abus & des désordres. Sa Majesté achevera ce que elle a si bien commencé, avant que les Membres du Parlement soient de retour.* 1621.

La Chambre Basse pénétra tout d'un coup les desseins de Jacques. Il étoit content d'avoir obtenu des subsides en l'amusant par le sacrifice qu'il fit de quelques-uns des ministres de son avarice & de ses entreprises sur les droits du peuple. Les Communes demanderent une conférence avec les Seigneurs, dans le dessein de s'unir les uns & les autres, & de présenter ensemble une Requête au Roi, afin qu'il permît au Parlement de continuer l'éxamen des besoins publics. Jacques, averti de ce mouvement enjoignit au Grand Trésorier de dire de sa part à la Chambre Haute qu'une pareille requête déplairoit fort à sa Majesté, puisque c'est une des prérogatives du Roi, de convoquer, d'ajourner, & de dissoudre le Parlement, selon qu'il le juge à propos. Les Communes, fâchées de ce que les Seigneurs vouloient avoir cette déférence pour le Roi, demanderent une seconde conférence entre les deux Chambres. La Basse fit déclarer aux Seigneurs que le dessein de Sa Majesté causoit une sensible douleur aux Communes, & que cela les empêchoit de répondre à l'attente du peuple, qui souhaitoit que ses Députés travaillassent à mettre les affaires publiques sur un meilleur pied. Jacques accourut promptement à la Chambre des Pairs. Il témoigne leur sçavoir bon gré de ce qu'ils sont dans la disposition d'obéïr à sa volonté, & de ce qu'ils reconnoissent par leur déférence, que le droit lui appartient uniquement de convoquer, d'ajourner & de dissoudre les Parlemens. *On publie par tout*, dit Sa Majesté, *que dans cette Session nous n'avons rien fait encore pour le bien public. Cela me surprend. N'ai-je pas révoqué les patentes accordées au desavantage du peuple. Les auteurs de ces desordres n'ont-ils pas été rigoureusement punis? Cependant, si les bils peuvent être mis en état de m'être présentés dans huit ou dix jours, j'accorderai volontiers ce délai au desir de la Chambre des Communes.*

Les Seigneurs conférerent avec elle pour la troisieme fois. On convint de part & d'autre que le Roi seroit prié de donner encore quinze jours de temps; après quoi le Parlement seroit prorogé. Jacques y vint le 4. Juin. Sa Majesté déclara nettement aux Communes qu'elle trouvoit fort étrange que des sujets entreprissent de contester à leur Souverain le droit de convoquer, d'ajourner, & de congédier les Parlemens, selon qu'il le juge à propos. Après une priere pathétique & fervente que le Roi offrit à Dieu d'un air extrêmement dévot, pour le conjurer de répandre ses bénédictions sur les deux Chambres, il ajourne le Parlement au premier Novembre, & récommande aux Députés de raconter bien au peuple les bonnes choses qui ont été faites, & les raisons que sa Majesté a euës de proroger le Parlement. Les Communes, qui sçavoient bien que le peuple seroit mécontent de ce qu'on avoit négligé les intérêts du Roi de Boheme, & de ce qu'on n'avoit point parlé des maux que souffroient les Protestans dans les Pays étrangers; les Communes, dis-je, déclarerent par un acte public, qu'elles étoient sensiblement touchées du malheur des enfans du Roi, & des injustices faites aux Protestans au-

Le Parlement d'Angleterre est prorogé jusques au premier Novembre. *Rushworth's Historical collections.* 1621. *Wilson's History of Great Britain.* 1621.

1621. delà de la mer ; & que, si Sa Majesté ne pouvoit obtenir par un traité la restitution du bien de son gendre, & l'adoucissement des maux faits à ceux de sa Religion, tous les Anglois sacrifieroient volontiers leurs vies & leurs biens pour une cause si juste. Jacques ne fut pas fâché de cette déclaration. Il s'imagina qu'elle feroit peur aux Espagnols, & que cela les obligeroit à conclure au plutôt le mariage que Sa Majesté desiroit avec une ardeur nonpareille.

Bassompierre arrive à Madrid en qualité d'Ambassadeur extraordinaire.

*Journal de Bassompierre. Ambassade du même en Espagne.*

L'affaire de la Valteline les occupoit fort dans les premiers mois de cette année, & la face de leur Cour changea tout-à-coup le dernier jour de Mars. Bassompierre étoit parti le 10^e^. Fevrier pour son Ambassade extraordinaire à Madrid, où il arriva le 11. Mars. Son instruction lui enjoignoit expressément de sçavoir les intentions du Roi d'Espagne sur la Valteline, d'en demander une prompte restitution, & d'obtenir des ordres si précis de Sa Majesté Catholique au Duc de Feria Gouverneur de Milan, qu'il ne pût pas user d'artifices & de délais, comme avoit fait son Prédécesseur, quand il fut question d'éxécuter le traité d'Ast. Bassompierre fut reçu en Espagne avec beaucoup d'honneur & de distinction. Les Grands & les premieres Dames de la Cour s'empressoient de voir un Seigneur si bien fait, si galant, si spirituel. On admiroit la facilité avec laquelle un Lorrain entretenoit les gens de qualité Espagnols, Italiens, François, Allemands qui venoient le visiter & manger avec lui. Il leur parloit à tous en même temps dans leur langue naturelle, & il s'exprimoit presqu'avec autant de grace & d'élégance qu'eux. La Cour de Madrid n'avoit point vû d'étranger qui eût tant d'esprit & de politesse, ni qui possédât en un degré plus éminent les qualités propres à se faire aimer, & à rendre un Courtisan accompli. Il nous raconte lui-même une grace assez particuliere que le Roi Philippe crut lui accorder, en ordonnant au Patriarche des Indes, Grand-Aumonier de Sa Majesté, de donner au nouvel Ambassadeur & à cent personnes de sa suite, la permission de manger de la viande durant le Carême, & en faisant dire aux deux troupes de Comédiens entretenuës par le Roi, qu'ils jouassent librement au logis de Bassompierre, quoique cela ne leur fût pas permis ailleurs dans un temps destiné à la pénitence & à la mortification. Ainsi ce Prince si dévot & si religieux, dit-on, voulut qu'il n'y eût chez l'Ambassadeur ni Carême, ni sanctification du Dimanche. Ce jour-là même toute la Cour alloit en foule à la Comédie au logis de Bassompierre.

Maladie de Philippe III. Roi d'Espagne

*Journal de Bassompierre. Ambassade du même en Espagne.*

Philippe étoit alors dangereusement malade. Quelques-uns disoient que la maladie étoit feinte, & que Sa Majesté vouloit différer autant qu'elle pourroit de donner audience au nouveau Ministre de France. Ces gens se trompoit bien fort. Philippe étoit réellement fort incommodé de la fievre & d'une érésipele. Voici ce que Bassompierre nous raconte de l'origine, ou du commencement de cette maladie, dont le Roi d'Espagne mourut un mois après. Rien ne nous fait mieux connoître les manieres Espagnoles. Un des derniers jours de Fevrier, Philippe voulant faire ses dépêches, on mit à cause du froid un brasier fort ardent dans sa

chambre. La reverbération du feu donnoit tellement sur le visage du Roi, qu'il suoit à grosses goutes. Ce Prince d'un naturel doux & patient, ne se plaignoit jamais de rien. Il souffre donc l'incommodité de la chaleur sans se reculer, ni sans ordonner qu'on retire le brasier. Un Seigneur Espagnol, s'étant apperçu du mal que l'ardeur du feu causoit au Roi, en avertit le Duc d'Albe Gentilhomme de la chambre. Celui-ci répond gravement, que ce n'est pas là son affaire, & qu'il faut que le Duc d'Uceda *Sommelier du corps*, comme on dit en Espagne, ordonne à quelqu'un d'emporter le brasier. On va chercher Uceda dans son appartement, & il ne s'y trouve pas. Cependant le Roi fut tellement grillé, qu'il en eut la fievre le lendemain. Une érésipele parut incontinent, & dégénera, dit-on, en pourpre. Philippe ayant appris que certaines gens disoient à Bassompierre que la maladie étoit de commande, & que Sa Majesté prétendoit traîner l'affaire de la Valteline en longueur, elle nomma des Commissaires pour négocier avec lui & avec du Fargis Ambassadeur ordinaire de France. L'affaire fut en effet entamée : Bassompierre fit ses propositions. Don Baltazar de Zuniga y répondit, & Bassompierre repliqua. Mais la maladie du Roi; qui augmentoit considérablement, arrêta le cours de la négociation. Avant que d'entrer plus avant dans le détail de l'Ambassade, je crois devoir dire quelle étoit alors la situation des choses dans la Valteline & chez les Grisons, & rapporter les mouvemens que cette affaire causoit à Milan, à Venise, à Rome & à la Cour même d'Angleterre. 1621.

Etat de l'affaire de la Valteline.

La lenteur ordinaire des négociations entre les Princes étoit fort commode aux desseins du Gouverneur de Milan. Elle lui donnoit le temps de prendre ses mesures pour achever de se rendre maître de la Valteline. Il envoye des Agens à Rome au commencement du Pontificat de Gregoire XV. qui crient sans cesse aux oreilles du Pape & des Cardinaux, que le Duc de Feria ne pense qu'à maintenir la Religion Catholique chez les Grisons, & à chasser les Ministres hérétiques des portes de l'Italie. L'Ambassadeur de Venise représentoit de son côté au Pape & aux Cardinaux, que ses Maîtres n'étoient pas moins bien intentionnés que la Cour de Madrid pour la conservation de la Religion; mais qu'il leur paroissoit étrange que, sous le prétexte spécieux d'éloigner l'hérésie, le Roi d'Espagne voulût s'emparer d'un Pays où il n'avoit point d'autre droit que celui de bienséance. Le Marquis de Cœuvres, Ambassadeur de France, appuyoit de toute sa force les remontrances du Vénitien. De maniere que le Pape, redevable de son élévation aux intrigues de Cœuvres, ne put se dispenser d'écrire au Roi Philippe, qu'un des plus grands malheurs qui pût arriver à l'Italie & à toute la Chrétienté, c'étoit le feu de la guerre prêt à s'allumer, à l'occasion de la Valteline, & qu'il supplioit Sa Majesté Catholique de la prévenir au plutôt. Ludovisio, Cardinal Neveu, écrivit dans le même sens aux Ministres & au Confesseur de Philippe.

*Nani Historia Veneta. L. IV. 1621. Ambassade de Bassompierre en Espagne. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 273. 274. 275. &c.*

Cependant le Gouverneur de Milan avance ses affaires chez les Gri-

1621. sons. Ses intrigues & l'argent qu'il répand libéralement gagnent une infinité de gens. Celle des trois Ligues qui se nomme la Grise se détachoit visiblement de la France, & se donnoit à l'Espagne. Feria l'avoit adroitement engagée à lui envoyer des Députés à Milan. Il conclut avec eux le traité du monde le plus avantageux au Roi son maître ; & il assura la Ligue Grise qu'elle seroit secouruë par sa Majesté, par l'Archiduc Leopold frere de l'Empereur, & par les Cantons Suisses Catholiques. Il n'étoit plus question que d'obtenir la ratification du traité fait à Milan avec les Députés de la Ligue Grise. La cabale des Espagnols extrêmement puissante l'auroit emporté, si les deux autres Ligues ne s'y fussent opposées les armes à la main. Le plus zélé partisan de l'Espagne est tué, & les Emissaires du Gouverneur de Milan s'enfuyent bien vîte. De maniere que la Ligue Grise revint à elle-même, & qu'elle demeura unie aux deux autres. Bassompierre avoit des ordres précis réïterés de se plaindre fortement à Madrid des nouvelles entreprises du Duc de Feria. Et parceque les Espagnols s'allarmoient extrêmement des intrigues des Vénitiens parmi les Grisons, & que la Maison d'Autriche, inquiete des liaisons étroites du Sénat avec les Princes Protestans, le soupçonnoit de vouloir obtenir des Grisons la liberté de faire passer par la Valteline autant de troupes Allemandes qu'il voudroit, le Roi de France recommanda fort à Bassompierre d'assurer Philippe que Sa Majesté Très-Chrétienne sçauroit dissiper la cabale des Vénitiens chez les Grisons, & qu'elle se chargeoit, en vertu de son ancienne alliance avec les trois Ligues, d'y maintenir la Religion Catholique.

On ne sçait pourquoi le Sénat s'avisa d'écrire à Jacques Roi d'Angleterre sur l'affaire de la Valteline. Ces politiques fins & pénétrans avoient témoigné connoître si bien la foiblesse & l'inutilité de ce Prince, lorsqu'ils le remercierent honnêtement du secours qu'il leur offroit dans leurs démélés avec la Maison d'Autriche. Ils n'ignoroient pas qu'amusé par l'espérance du mariage du Prince de Galles avec l'Infante d'Espagne, Jacques ne chagrineroit pas la Cour de Madrid sur la Valteline, pendant qu'il abandonnoit le Roi de Boheme son gendre à la discrétion de Ferdinand & de Philippe. Quoiqu'il en soit des vuës secretes du Sénat, Lando, son Ambassadeur à Londres, eut ordre de représenter vivement à Sa Majesté Britannique les conséquences de l'affaire de la Valteline, & de lui demander ses bons offices & son secours. Jacques répondit avec cette dissimulation qui lui seyoit si mal, que le repos de l'Europe étoit le principal objet de ses soins, qu'il ne perdoit point de vuë les intérêts d'Italie, & qu'il chérissoit particulierement la République de Venise. *Si l'Empereur*, ajoûta-t-il, *refuse de rendre les Etats héréditaires de mon gendre, j'enverrai une puissante Armée en Allemagne : si le Roi d'Espagne attaque les Provinces-Unies, je les défendrai de tout mon pouvoir : enfin, si la République de Venise est tant soit peu molestée, toutes les forces de mes Royaumes seront à son service. Le Sénat y peut dès à présent faire lever dix mille hommes.* C'est ainsi que Jacques s'efforçoit en vain de cacher sa foiblesse & son attache-

attachement à l'Espagne. Les allures de ce Prince étoient si bien connuës, que ses discours étudiés & fanfarons ne servoient qu'à le rendre plus méprisable dans toutes les Cours de l'Europe. 1621.

Mort de Philippe III. Roi d'Espagne.

L'Italie attendoit avec impatience le succès de la négociation entamée par Bassompierre, lorsque la face de la Cour de Madrid changea tout à coup. Philippe III. Roi d'Espagne mourut le 31. Mars dans la quarante-troisiéme année de son âge. Se croyant guéri dix jours auparavant, il s'étoit levé puur donner audience à l'Ambassadeur extraordinaire de France; mais il eut une si grande foiblesse, que ses gens le remirent promptement au lit. Sa Majesté n'en releva pas. Quand les Médecins voulurent lui donner quelque espérance, *Je connois mon mal mieux que vous*, leur dit-elle: *je me meurs certainement.* On ordonna des prieres publiques. Une prétenduë image miraculeuse de la Vierge fut portée dans une procession solemnelle; & *les Pénitens*, dit Bassompierre, *s'y fouetterent cruellement pour la santé du Roi.* Il fit venir dans sa chambre le corps d'un certain Isidore, nouveau Saint à miracles, qui n'étoit pas encore canonizé. Plus Sa Majesté s'affoiblissoit, plus elle faisoit approcher de son lit la chasse du Saint. Elle promit de lui bâtir une Chapelle magnifique lorsque son mal redoubloit. *Mais je crois*, dit Philippe, *que je m'avise trop tard de faire des vœux pour ma santé: Je suis près de ma fin*, ajoûta-t-il en se tournant vers ses Médecins. Ils le lui avouerent franchement. Le Roi signa pour lors son testament. Le Cardinal Duc de Lerme, auquel on envoya la permission de revenir à la Cour, étoit un des éxécuteurs avec les Ducs d'Uceda & de l'Infantado, Alliaga Confesseur de Philippe & Inquisiteur général, & les deux Présidens des Conseils de Castille & d'Arragon. Sa Majesté fit ajoûter un article au testament, par lequel elle ordonnoit au Prince Philippe son fils & son successeur de suivre l'avis que le Pape Grégoire avoit donné depuis peu à Sa Majesté Catholique, d'accommoder l'affaire de la Valteline. On fit prendre ensuite un peu de nourriture au malade; & quelqu'un lui ayant dit de tâcher de dormir: *J'ai fort peu de temps*, répondit-il avec assez de fermeté; *& le voyage auquel je me prépare est si long, que je ne dois pas penser à dormir.*

*Journal de Bassompierre. Ambassade du même en Espagne. Nani Historia Veneta. Liv. IV. 1621.*

Je louerois ce sentiment, si Philippe avoit employé ce qui lui restoit de vie à la finir en Chrétien instruit de sa Religion. Mais on n'entendit que des regrets qui sentoient plus le désespoir qu'une véritable repentance: on ne vit que des pratiques d'une basse & aveugle superstition. Sa négligence à bien gouverner son peuple, & à prendre connoissance des affaires les plus importantes, lui causa de si grands remords de conscience, qu'il désespéroit de son salut, quoique sa vie eût été d'ailleurs assez innocente. Ces scrupules n'étoient pas trop mal fondés. Etrange état d'une ame qui se voit sur le point d'aller rendre compte à Dieu des crimes énormes & infinis, que des Favoris, ou des Ministres avares, ambitieux, vindicatifs, ont commis sous le nom & l'autorité d'un Prince foible & paresseux! *Gardez-vous bien*, dit le Roi mourant au Prince Philippe qui lui demandoit sa bénédiction; *gardez-vous bien de faire comme*

1621. *moi. Je chassai tous les vieux Ministres d'Etat du Roi mon pere après sa mort & je m'en suis fort mal trouvé. Servez-vous de ceux que j'ai mis en place : ils ont de l'expérience & de l'habileté. Je suis fâché de mourir sans avoir marié l'Infante votre sœur*, ajoûta-t-il ; *faites-en une Impératrice. Le fils de l'Empereur est le parti qui convient le mieux à ma fille Marie.* Philippe pouvoit-il déclarer plus nettement qu'il s'étoit mocqué de Jacques Roi d'Angleterre. Ce qui me surprend au dernier point, c'est que Sa Majesté Britannique n'ouvrît pas les yeux, quoique ces paroles de Philippe fussent publiques. Jacques fut encore la dupe de la Cour de Madrid.

La superstition redouble à la mort, quand on a donné dans cette bassesse durant sa vie. Le Roi d'Espagne étoit couvert de reliques depuis la tête jusques aux pieds. Il voulut les partager entre ses enfans. L'aîné eut par préciput le crucifix avec lequel Charles-Quint & Philippe II. étoient morts. On l'avoit mis au chevet du lit de leur fils. *Je crois pouvoir vous le donner maintenant*, dit-il à son futur Successeur, avant que de recevoir l'extrême-onction. *Gardez-le avec beaucoup de révérence après ma mort. Les Papes y ont attaché de grandes indulgences.* Que doit-on penser en voyant des Rois mourans faire consister leur religion en des pratiques si puériles, si ridicules, si contraires à l'esprit de l'Evangile ? Qu'ils n'ont jamais connu les maximes & les enseignemens de Jesus-Christ, dont ils font gloire de se dire les serviteurs, & de protéger la Religion. Quelle idée Charles-Quint & Philippe II. ont-ils eue du Christianisme, s'ils croyoient sérieusement qu'un crucifix béni de loin par le Pape leur seroit d'un grand secours pour obtenir la remission de leurs péchés atroces & crians qu'ils avoient commis l'un & l'autre ? Plaisante & bizarre imagination ! Le pere & le fils ont cru ne pouvoir aller en Paradis sans les indulgences des Vicaires de Jesus-Christ : Et tous deux n'ont pas fait scrupule de les attaquer à main armée, de les mettre en prison, & de leur faire payer rançon.

Révolution à la Cour d'Espagne sous le nouveau regne de Philippe IV.

*Journal de Bassompierre. Ambassade du même en Espagne. Nani Historia Veneta. Lib. IV.* 1621.

Jamais fils n'oublia plus promptement les avis d'un pere mourant, que Philippe IV. Roi d'Espagne. Le Duc d'Uceda lui ayant apporté les clefs des cabinets & des écritoires du feu Roi, avec la cassette & le sac des papiers les plus importans, le nouveau Monarque lui dit de mettre tout entre les mains de Don Baltazar de Zuniga. Ce Ministre déja versé dans les affaires, & employé sous le régne précédent, étoit oncle du jeune Gaspard de Guzman Comte d'Olivarez, Confident & Favori du Prince d'Espagne avant la mort du Roi son pere. Ne voulant pas se charger sitôt du poids de tout le gouvernement, de peur de faire crier le monde, Guzman avoit insinué à son maître de choisir Zuniga pour son premier Ministre. L'oncle & le neveu s'étoient accommodés ensemble. On vit peu de jours après, la scene entierement changée à la Cour de Madrid. Les principaux Ministres du feu Roi furent chassés & fort mal traités. Le Cardinal Duc de Lerme, qui revenoit à la Cour en vertu de l'ordre que Philippe III. lui avoit envoyé, reçut un commandement exprès de s'en retourner sur ses pas à Valladolid. Un don considérable

1621.

*Mercure François 1621.*

dont le feu Roi l'avoit gratifié, ſur les bleds de Sicile, fut caſſé. C'étoit, dit-on, en conſéquence d'un article du teſtament de Philippe III. qui révoquoit les dons immenſes & les libéralités indiſcretes dont Sa Majeſté ſe repentoit. Y avoit-elle prétendu comprendre un Cardinal qu'elle faiſoit le premier exécuteur de ſa derniere volonté? Quoiqu'il en ſoit, les grands biens de Lerme furent ſaiſis, juſques à la reſtitution entiere de ce qu'il avoit touché de la gratification du feu Roi. Le Duc d'Uceda fils du Cardinal perdit toutes ſes charges: on le mit même en priſon, auſſi bien que le Duc d'Oſſone ſon allié. La charge d'Inquiſiteur général fut ôtée au P. Alliaga Confeſſeur de Philippe III. & il eut ordre de retourner dans ſon couvent. Il y eut pluſieurs autres changemens au Conſeil & dans la maiſon du Roi. Olivarez monte en un inſtant au ſuprême degré de la faveur. Le voilà Grand d'Eſpagne & Duc. Par je ne ſçai quelle bizarrerie, il retint toujours ſa premiere qualité de Comte. On l'appelloit communément Comte Duc: nous le nommerons ainſi dans la ſuite de cette Hiſtoire.

Négociation de Baſſompierre à Madrid.

*Journal de Baſſompierre.*

*Ambaſſade du même en Eſpagne.*

Cette grande révolution à la Cour de Madrid n'empêchoit pas qu'on n'y penſât à l'affaire de la Valteline dès les premiers jours du nouveau régne. Baſſompierre connut bientôt la diſpoſition des Miniſtres. *J'oſe répondre à Votre Majeſté*, dit-il dans une de ſes lettres au Roi de France, *que je lui porterai dans peu de temps un traité dont elle ſera contente. Vous pouvez, Sire, prendre là-deſſus vos meſures & concerter vos autres deſſeins. Je ſuis aſſuré par les intelligences que j'ai ici, par ce que je connois particulierement des affaires de cet Etat, & par ce que j'entends dire aux Miniſtres, qu'ils veulent vous donner ſatisfaction à quelque prix que ce ſoit. Et voici pourquoi. Ils voyent Votre Majeſté diſpoſée à s'embarquer dans une guerre contre ſes ſujets rebelles de la Religion. C'eſt ce que le Conſeil de cette Monarchie ſouhaite avec ardeur pour trois raiſons principales. Votre Majeſté ſera occupée dans ſon Royaume, pendant que l'Empereur fera des progrès en Allemagne, & que les Eſpagnols commenceront la guerre dans les Pays-Bas. Les Huguenots de France, attaqués par Votre Majeſté, ne ſeront pas en état de ſecourir ceux de leur Religion en Allemagne & dans les Provinces-Unies. Enfin, on eſpere que la guerre que vous ferez à vos ſujets Huguenots vous détachera de l'alliance des Princes Proteſtans, & ſur tout de celle du Roi d'Angleterre. On continuera de le tromper ici le plus long-temps qu'il ſera poſſible, ſur le prétendu mariage de ſon fils avec l'Infante. Mais on rompra enſuite avec lui d'une maniere éclatante. Les choſes ne peuvent pas être autrement J'ajoûte à cela, Sire, qu'après avoir contenté Votre Majeſté par un ample & ſpécieux traité, les Eſpagnols chercheront des prétextes pour en différer l'exécution. Si les affaires de Votre Majeſté s'embrouillent, ils ne l'obſerveront point. Je ſuis obligé de l'avertir de ceci. Au reſte, je ferai mon devoir d'Ambaſſadeur, en vous apportant des paroles: mais il faudra que vous les leur faſſiez tenir.* La ſuite de cette affaire prouve que Baſſompierre pénétroit fort bien les deſſeins de la Cour de Madrid. Il n'avoit gueres moins de naturel pour les affaires, que pour la guerre & pour la galanterie. Ne vouloit-il point détourner adroitement Louis

1621. d'attaquer ses sujets, en l'avertissant qu'il donnoit aux plus grands ennemis de sa puissance tous les avantages qu'ils souhaitoient, & que c'étoit les aider à venir plus facilement à bout de leurs vastes & ambitieux projets? Quoiqu'il en soit, Louis devoit naturellement faire cette réfléxion en lisant la lettre de Bassompierre. Mais, ou le génie trop borné du Roi, ou les insinuations continuelles de son Favori & des Emissaires de la Cour de Rome, ne lui permirent pas de réfléchir assez sur ce qu'un fidele & zélé serviteur lui écrivoit. Le Duc de Luines vouloit commander les Armées en qualité de Connétable. Il n'en falloit pas davantage pour rendre son maître sourd à tous les bons avis qui lui venoient. Entrons dans le détail de la négociation dont Bassompierre promettoit un si bon & si prompt succès.

Pour témoigner un desir sincere de contenter au plutôt le Roi son beau-frere, Philippe voulut donner audience à l'Ambassadeur de France, dès le quatriéme jour de son régne, dans le Monastere de S. Jerôme. Les François trouverent à redire que Bassompierre & du Fargis Ambassadeur ordinaire de France allassent à cette cérémonie en habit de deuil à l'Espagnole, & que Bassompierre parlât au Roi en Castillan. L'envie de se rendre agréable à la Cour de Madrid, & de montrer aux Grands d'Espagne qu'il parloit également bien leur langue & la Françoise, faisoit oublier à Bassompierre les régles de la bienséance & la dignité de son caractére. Les caresses extraordinaires qu'il recevoit de toutes parts flatoient tellement sa vanité, qu'il n'omettoit rien de ce qui étoit capable de lui en attirer la continuation. Le lendemain de l'audience, Don Baltazar de Zuniga donne rendez-vous à l'Ambassadeur dans le cloître du couvent de S. Jerôme. Le Ministre Espagnol vouloit proposer quelques expédiens pour l'accommodement de l'affaire de la Valteline. Voici le premier: que ce Pays fût donné au Pape, moyennant cinq cents mille écus que sa Sainteté payeroit aux Grisons. *C'est un bon moyen*, disoit Zuniga, *de conserver la Religion Catholique dans la Valteline, & d'assurer la vie & le repos de ses habitans. S'ils retournent sous la domination des Grisons, ce peuple farouche ne leur pardonnera jamais leur révolte & le massacre des Protestans.*

Bassompierre connut fort bien que les Espagnols cherchoient à s'assurer la liberté du passage dans la Valteline, & à se rendre maîtres du Pays dans une conjoncture plus favorable. Les Papes étant presque toujours dévoués à l'Espagne, on espéroit qu'ils auroient plus de complaisance que les Grisons, étroitement liés à la Couronne de France. De plus, un Pape avare pouvoit vendre la Valteline aux Espagnols plus cher qu'elle n'avoit coûté à la Chambre Apostolique, & les neveux du S. Pere, toujours avides, auroient été bienaises de prendre du moins le surplus pour eux. Enfin, jamais le Pape n'auroit souffert que des troupes Protestantes vinssent en Italie au secours de qui que ce fût. Et c'est ce que les Espagnols demandoient à cause des Vénitiens. *Monsieur*, répondit Bassompierre à Zuniga, *je ne suis point venu ici pour vendre la Valteline: au con-*

*traire, je prétends la ravoir. J'écoute si peu la proposition que vous me faites, que je n'en écrirai rien au Roi mon maître. Donnez-moi, s'il vous plaît, une réponse positive. Sa Majesté Cathol'que veut-elle rendre la Valteline, ou non? Je recevrai ce qu'il lui plaira me dire là-dessus. Si cette premiere ouverture ne vous plaît pas, Monsieur*, reprit Zuniga, *on peut vous en proposer une autre. Faisons de la Valteline un quatorziéme Canton de la Ligue des Suisses. Il sera Catholique, & par consequent ceux de notre Religion deviendront plus forts contre les Protestans. Le Roi votre Maître a tant de pieté, qu'il ne refusera jamais d'écouter, ni de favoriser même des propositions avantageuses à la Religion Catholique. Ne seroit-ce pas un grand bien qu'elle eût une voix de plus dans les Diétes générales des Suisses?* 1621.

Le Ministre François écouta patiemment tout ce que l'Espagnol voulut dire en faveur de sa nouvelle proposition. *Monsieur*, repliqua Bassompierre après que l'autre eut cessé de parler, *cette ouverture n'est pas plus recevable que la premiere. Le Roi mon maître prétend que la Valteline soit restituée aux Grisons anciens & légitimes Seigneurs du Pays, avec les mêmes prérogatives dont ils jouïssoient ci-devant. Que si Sa Majesté Catholique n'y veut pas consentir, il ne me reste plus qu'à demander mon audience de congé.* De peur que l'Ambassadeur de France n'allât s'imaginer tout de bon que le Conseil de Madrid ne vouloit point entendre à la restitution de la Valteline, Zuniga se mit à caresser Bassompierre. *Mon Dieu*, lui dit l'Espagnol, *des propositions ne sont pas des résolutions. Vous n'ignorez pas que les Négociateurs mettent toujours plusieurs expédiens sur le tapis, avant que de convenir de la chose demandée par l'une des deux parties. Permettez à un homme employé depuis vingt ans dans les négociations, de vous donner un avis. Ecoutez toutes les ouvertures qui se proposent, choisissez la meilleure; & si vous n'en agréez aucune, rejettez les toutes. Je vous suis infiniment obligé, Monsieur, du bon conseil que vous me donnez*, répondit Bassompierre; *j'en profiterai dans une autre occasion. Pour ce qui est de l'affaire que je viens négocier ici, il n'y a qu'une seule chose qui puisse me contenter. C'est la restitution pure & simple de la Valteline. Le temps est extrêmement précieux au Roi mon maître. Il attend avec impatience une réponse positive de la part de sa Majesté Catholique. On donnera la paix aux Huguenots, & nos Armées passeront en Italie pour conquérir la Valteline, si le Roi d'Espagne prétend la retenir. Que si sa Majesté Catholique donne satisfaction au Roi mon maître, il attaquera vivement les Huguenots rebelles. La saison s'avance; on ne veut pas la perdre. Pardonnez, Monsieur*, ajoûta Bassompierre d'un air honnête & poli, *pardonnez à un nouveau Négociateur, qui traite avec les plus habiles gens du monde. Il fait difficulté de sortir des termes de sa proposition, de peur de se méprendre & d'être trompé.*

Traité de Madrid sur l'affaire de la Valteline.

Tout ceci se disoit au commencement de la semaine sainte. Quand les bonnes fêtes furent passées, Bassompierre & du Fargis entrerent en conférence avec les deux Commissaires que le Roi d'Espagne avoit nommés. On souhaita d'abord à Madrid que Julien de Médicis, Archevêque de Pise, Envoyé du Grand Duc de Toscane assistât aux conférences, com-

1621. me témoin, ou médiateur en cas de besoin. Bassompierre y ayant consenti d'autant plus volontiers que le Prélat avoit l'inclination assez Françoise, il fut présent à la négociation du traité. Les Espagnols débuterent par une nouvelle proposition : que la Valteline fît une quatriéme Ligue avec les trois autres des Grisons, & qu'elle payât à chacune cinq cent écus de pension annuelle pour sa liberté. Bassompierre vit bien que la négociation traîneroit encore long-temps, à moins qu'il ne témoignât hautement aux Espagnols que le Roi son maître ne vouloit écouter aucune proposition, & qu'il demandoit la restitution pure & simple de la Valteline. *Je loue, Messieurs*, dit Bassompierre en se levant brusquement, *votre dextérité à me donner un refus honnête, sans me le dire. Je n'ai plus qu'une chose à vous demander. C'est de me faire sçavoir quel jour le Roi Catholique voudra bien me donner mon audience de congé.* Les Commissaires tâcherent de retenir l'Ambassadeur : mais il refusa de les écouter. L'Archevêque de Pise vint pour lors à lui & protesta que si Dom Baltazar & les Commissaires avoient fait quelques propositions, ce n'étoit que pour maintenir la Religion Catholique dans la Valteline, où Philippe ne prétendoit rien, & que les expédiens mis sur le tapis en étoient une preuve certaine. *Puisqu'ils ne vous agréent pas*, dit Médicis à Bassompierre, *on vous offre la restitution entiere de la Valteline. Le Roi d'Espagne demande seulement que la condition des Valtelins Catholiques soit rendue meilleure par le traité. Qu'à cela ne tienne*, répondit Bassompierre, *j'ai ordre de proposer ce qui sera plus avantageux à la Religion : à Dieu ne plaise que je rejette ce qui se trouvera conforme aux bonnes intentions du Roi mon maître.*

*Journal de Bassompierre. Ambassade du même en Espagne.*

On convint donc enfin de part & d'autre le 25. Avril, que la Valteline seroit rendue aux Grisons, qui donneroient amnistie du passé, & que les affaires de la Religion y seroient remises sur le pied où elles étoient l'an 1617. Il y eut un article secret ajoûté dans un compromis passé entre les deux Rois : que celui de France empêcheroit que les Grisons ne fissent de nouvelles ligues avec aucune puissance, & qu'ils s'en tiendroient à leur ancienne alliance avec la Couronne de France. L'article regardoit les Vénitiens. Leurs intrigues chez les Grisons déplaisoient à la Cour de Paris, & donnoient de l'ombrage à celle d'Espagne. Tel fut le fameux traité de Madrid pour la Valteline ; traité dont l'éxécution sera encore plus éludée par les Espagnols, que celle du traité d'Ast, qui nous a si long-temps occupés. Bassompierre & du Fargis signerent promptement, quoiqu'ils n'en eussent pas un pouvoir précis dans les formes. Mais les articles parurent si avantageux aux intentions & aux desseins du Roi leur maître, qu'ils crurent ne devoir pas différer leur signature jusques à ce que la copie eût été envoyée à Paris & rapportée à Madrid. Aussi la Cour de France en fut-elle contente. Louis ratifia tout sans aucune difficulté. *J'ai bien considéré, Sire*, lui dit Bassompierre dans sa lettre, *que j'entreprenois une affaire de grande conséquence. Toute la Chrétienté en attend le succès ; deux grands Rois y compromettent, & plusieurs Puissances y sont intéressées. Je suis un nouveau négociateur, & je traitois avec les Espagnols, gens*

*fins & rusés, qui font des traités, & qui ne manquent point d'y insérer habilement quelque clause destructive. Ces réfléxions, Sire, m'auroient empêché de finir celui-ci, jusques à ce que je l'eusse envoyé à votre Majesté, pour apprendre ses intentions, & recevoir ses commandemens. Mais ayant considéré aussi que la réputation de votre Majesté est bien conservée par le traité, que les Espagnols n'y gagnent rien, que les Grisons recouvrent leur ancien domaine, & que les Ambassadeurs résidens en cette Cour de la part des Princes intéressés approuvent les articles, nous avons cru M. du Fargis & moi devoir les signer. Je ne vous réponds pas de l'éxécution. Il suffit que j'avertisse votre Majesté, que si les Espagnols trouvent quelque moyen de différer, & de changer même certaines choses, ils le feront. Telle est leur disposition. Ces Messieurs ne restituent que le plus tard qu'ils peuvent.* Les précautions que Bassompierre conseilloit de prendre au regard de la Cour de Madrid, il s'en faut servir maintenant quand on traite avec celle de Versailles. Le Cardinal Mazarin a eu grand soin d'inculquer à Louis XIV. les maximes que Philippe II. avoit trouvé laissées en Espagne par Ferdinand son ayeul. 1621.

Que Bassompierre parle encore judicieusement dans sa lettre à Puizieux Secrétaire d'Etat! *J'ai fait, au gré de nos alliés*, dit-il, *un traité que les Espagnols ne peuvent pas se dispenser de tenir, s'ils sont gens de parole, & s'ils veulent ménager leur réputation. Le Roi, ses amis, & les Grisons n'y sont obligés à rien d'onéreux. Il paroît que sa Majesté Catholique ne prétend aucune chose dans la Valteline. On lui a seulement permis de couvrir son usurpation du prétexte de la Religion, pour laquelle ses Ministres ont stipulé si peu de chose, que cela n'est pas considérable. J'en aurois accordé davantage, s'ils me l'eussent demandé. Au reste, quand le Roi manqueroit à la parole qu'il donne dans ce traité, nous pouvons bien la lui faire tenir. Ce n'est plus l'affaire des Grisons, c'est celle du Roi. Nous ne serons pas obligés d'en venir à cette extrêmité, si nous pressons l'éxécution des articles promis. Mais je crains qu'en négligeant, selon notre coûtume, une affaire après l'avoir ébauchée, les Espagnols ne nous tiennent long-temps le bec en l'eau. Pour moi je voudrois voir la fin de celle-ci avant que de commencer la guerre contre les Huguenots.* L'avis étoit excellent. La suite fit voir que Bassompierre ne manquoit ni de bons sens, ni de pénétration. Il fallut porter les armes de France en Italie, afin de contraindre les Espagnols à l'observation du traité de Madrid.

Bassompierre reçoit ordre de faire les complimens de condoléance sur la mort de Philippe III. Roi d'Espagne. *Journal de Bassompierre.*

Louis avoit donné à Bassompierre la commission de faire de sa part les complimens ordinaires de condoléance au nouveau Roi d'Espagne & à la Reine son épouse sur la mort de Philippe III. Pour contenter la délicatesse de la Cour de Madrid sur le cérémoniel, il fallut que Bassompierre achevât premierement sa négociation, & qu'il prît une audience de congé. L'Ambassadeur fit ensuite une promenade jusques à l'Escurial. On feignit que dans cet intervale, il lui étoit venu de nouveaux ordres de retourner sur ses pas à Madrid, & de faire les complimens de condoleance. Voici donc derechef Bassompierre aux portes de Madrid, qui donne avis de son arrivée pour une seconde Ambassade. Nouveaux honneurs, nouvelles cérémonies. L'Ambassadeur fait son entrée publique en

1621. *Ambassade du même en Espagne.*

deuil. Philippe reçoit les complimens avant que d'entrer lui-même solemnellement dans son Palais de Madrid. Il n'y a pas d'autre cérémonie en Espagne au commencement d'un nouveau regne. Les Rois ne sont ni oints ni couronnés selon l'usage des autres nations de l'Europe. Peu de temps après l'entrée du Roi, Bassompierre prit une seconde fois congé de lui & de la Reine sœur du Roi son maître, pour retourner au plutôt en France. Philippe, fort content d'apprendre que Louis son beau-frere se préparoit à faire la guerre aux Réformés, lui offrit ses trésors, ses forces & sa personne même *pour une si bonne & si sainte action. Ce sont des paroles, Sire*, ajoûte Bassompierre: *mais elles ne laissent pas d'être bien-séantes entre de si grands Rois & beaux-freres. Elles montrent une franchise honnête & louable. Votre Majesté sçaura bien y répondre.* Celle de l'Ambassadeur étoit plus grande; du moins il y avoit plus de sincérité, dans sa lettre à Puisieux Secrétaire d'Etat. *Je m'en retourne*, dit-il, *avec mille joyes & mille desirs de bien servir mon maître à la guerre, ou ma maîtresse, si nous avons la paix. C'est pour vous témoigner, Monsieur, que je suis préparé à tout évenement, excepté à celui d'une nouvelle Ambassade. Je vous conjure de donner desormais cette sorte d'emploi à ceux qui auront plus d'ambition que moi d'entrer dans les affaires d'Etat. Je ne réussirois pas toujours aussi bien que dans mon coup d'essai.* Bassompierre ne pouvoit pas mieux se peindre. Il n'aima jamais que la guerre & le plaisir.

Renouvellement de l'alliance entre la France & les Provinces-Unies.

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 271. Grotii Epistolæ 135. 136. 137. &c.*

Lorsque ce galant homme négocioit avec les Commissaires du Roi d'Espagne à Madrid, Jeannin, Puisieux & Boissize écoutoient à Paris les propositions de quatre Ambassadeurs extraordinaires des Etats-Généraux des Provinces-Unies, nouvellement arrivés. Il y avoit quelque refroidissement de la part du Roi de France au regard de cette République. Louis trouvoit fort étrange que les Etats eussent fait mourir Barnevelt, nonobstant les instances réïtérées de son Ambassadeur pour sauver la vie à un homme qui avoit si long-temps & si utilement servi sa Patrie. Sa Majesté se plaignoit encore de ce que les Etats n'avoient pas écouté les remontrances de ses Ambassadeurs qui demandoient justice de la maniere injurieuse dont Aersens de Sommerdyck avoit parlé dans ses libelles contre le Conseil & contre les Ministres de France. Cet homme étoit si odieux à la Cour qu'ayant été employé depuis la mort de Barnevelt à quelques négociations dans les Pays étrangers, on défendit aux Ambassadeurs de France d'avoir aucun commerce avec lui. Puisqu'il n'étoit pas possible de rendre la vie à Barnevelt; Jeannin Boisize, & quelques autres Ministres d'Etat, qui connoissoient le mérite extraordinaire de Grotius, demanderent que les Etats Généraux missent du moins en liberté un de leurs anciens Magistrats, en faveur du quel le Roi leur avoit fait parler.

Tout ceci embarrassoit les Ambassadeurs des Provinces-Unies. Ils étoient revenus pour le renouvellement de l'alliance de leur République avec la Couronne de France. L'affaire étoit importante. L'Espagne les menaçoit d'une guerre sanglante, à moins qu'ils ne se remissent sous son obéïssance

obéïssance, ou qu'ils ne devinssent ses vassaux & ses tributaires. Et Louis, avant que d'accorder le renouvellement de l'alliance, demandoit préalablement satisfaction sur les sujets de plainte que les Etats-Généraux lui avoient donnés. Il vouloit que Grotius fût élargi & rétabli dans la possession de ses biens confisqués, & qu'Aersens fut éloigné des emplois & des affaires publiques. Il y eut de Grandes contestations sur l'article de Grotius. Une République naissante est toujours extrêmement en garde contre ce qui pourroit donner atteinte à sa souveraineté. C'est pourquoi les Etats-Généraux craignoient les conséquences de ce que les Ministres de France demandoient en faveur de Grotius. On ne croyoit pas devoir donner cet exemple, qu'à la recommandation d'un Roi allié, un particulier eût obtenu la révocation d'un Arrêt qui passoit pour juridique, quoique dans le fonds il fut le plus injuste du monde. Les ennemis de Grotius appuyoient cette raison de toute leur force. Mais enfin la difficulté fut heureusement levée. On apprit à Paris que Grotius s'étoit échappé de sa prison. Pour ce qui est d'Aersens, les Ambassadeurs des Etats représenterent aux Commissaires du Roi, que cet homme n'étoit plus estimé dans la République, & qu'il avoit perdu tout son crédit; de maniere que sa Majesté ne devoit pas se mettre en peine d'un Hollandois presque généralement haï de ses compatriotes. La mort de Barnevelt étoit un article plus délicat. Mais il n'y avoit plus de remede. Les Ambassadeurs justifierent la conduite de leurs maîtres le moins mal qu'il fut possible, & ils promirent que les Etats donneroient au Roi toute la satisfaction que sa Majesté pouvoit raisonnablement éxiger d'eux. On renouvella donc l'alliance avec les Provinces-Unies; & le Roi s'engagea par un écrit que, si elles étoient en guerre avec l'Espagne, il leur donneroit les mêmes secours qu'Henri IV. leur avoit accordés avant la treve. 1621.

Tout le monde sçait la maniere adroite dont Marie de Regersberg, digne épouse du sçavant Grotius, le tira du château de Lowestein, en lui conseillant de se mettre dans un coffre qu'elle avoit coûtume de lui envoyer plein de linge & de livres, & que Grotius lui renvoyoit, quand il avoit encore besoin des mêmes choses. Le même coffre entroit & sortoit si souvent, que la garde du château, qui n'y trouvoit jamais que des livres & du linge, ne se mit plus en peine de le visiter. Et c'est ce qui facilita l'évasion de Grotius. Il se retira d'abord à Anvers. Grotius écrivit de-là au Président Jeannin & à Boissize, pour leur demander si le Roi trouveroit bon qu'il vint en France. Mais du Maurier Ambassadeur de Sa Majesté Très-Chrétienne auprès des Etats-Généraux, ayant fait sçavoir à Grotius qu'il seroit fort bien reçu, cet illustre malheureux se mit en chemin sans attendre la réponse des Ministres de France. Du Vair, Garde des sceaux, Jeannin, Boissize, en un mot tous les honnêtes gens de Paris reçurent avec des caresses extraordinaires un homme d'un si rare mérite, & le Roi lui assigna mille écus de pension. Le premier soin de Grotius, ce fut de recommander les intérêts de la Patrie, menacée d'une cruelle guerre, à tous ceux qui avoient du crédit à la Cour de France. *Quel-*

Grotius s'échappe de sa prison, & se retire en France.

*Du Maurier dans ses Mémoires sur Grotius.*

*Grotii Epistolæ.* 135. 136. 137. *&c.*

1621. *Grotii Epistolæ. 136. & 144.*

*que grandes que soient les injustices que j'ai souffertes de la part de mes compatriotes*, disoit-il, *je ne cesserai jamais de les aimer. Je me souviens avec plaisir d'Aristide. Il faisoit des vœux, afin que les Atheniens ne pussent pas se repentir de l'avoir exilé. L'exemple de Phocion ne me touche pas moins : avant que d'avaler la ciguë, il recommandoit à son fils d'oublier que ses compatriotes avoient condamné son pere à la mort.* Dignes sentimens d'un bon Cytoyen, qui sçait faire une juste distinction entre la Patrie & ceux qui la gouvernent mal !

Dès que Grotius fut à Paris, il se donna tout entier à des études sérieuses & utiles au public. Ce fut là qu'il composa le livre incomparable *du Droit de la Guerre & de la Paix*. L'ouvrage est dédié au Roi Louis XIII. Rien ne lui convenoit mieux que la lecture & la méditation des maximes répandues dans ce livre, que le monde lira toujours avec admiration, & que les personnes employées au gouvernement des peuples & aux affaires politiques ne sçauroient assez long-temps feuilleter. Mais celui auquel il est adressé ne fut jamais capable d'en profiter. On dit que Gustave Roi de Suede & son Chancelier Oxenstiern ayant lû l'ouvrage *du Droit de la Guerre & de la Paix*, ce grand Roi & son habile Ministre crurent devoir employer un homme si profondement instruit des bons principes de la Politique. Le Chancelier de Suede connut par sa propre expérience, qu'en Politique il y a une fort grande différence entre la spéculation & la politique. Grotius fut un aussi mauvais négociateur, qu'il étoit habile écrivain. Il enseignoit dans son livre à être politique en homme de bien & de probité ; au lieu que dans le manege il faut être ordinairement fourbe & scélérat. C'est un personnage que Grotius ne fut jamais capable de faire. En est-il moins estimable ?

Les Archiducs des Pays-Bas envoyent sommer les Etats-Généraux des Provinces-Unies de rentrer sous leur obéissance. *Mercure François. 1621.*

Avant que les Etats-Généraux des Provinces-Unies eussent renouvellé leur alliance avec la Couronne de France, Peckius Chancelier de Brabant vint à la Haye de la part d'Albert & d'Isabelle Archiducs des Pays-Bas, pour inviter les Etats-Généraux des sept-Provinces-Unies à se réünir aux dix autres *en un même corps & sous un même Chef.* Leurs Altesses, disoit-on, étoient dans la disposition d'accorder des conditions avantageuses, pour prévenir les malheurs de la guerre qui devoit recommencer après la fin de la treve. Elle expiroit au 9. Avril, & cette proposition se fit le 23. Mars. Les Etats répondirent le 25. d'une maniere digne du grand courage avec lequel ils avoient si long-temps défendu contre l'Espagne la liberté de leurs Provinces. On déclara donc au Chancelier de Brabant, que la souveraineté de chacune des Provinces-Unies appartenoit à ses Etats particuliers ; qu'elles n'étoient jamais entrées en aucun traité, sans être préalablement reconnues comme indépendantes & souveraines ; que les premieres puissances de l'Europe leur en donnoient la qualité ; qu'avant la négociation de la treve, le Roi d'Espagne & les Archiducs avoient déclaré par un Acte solemnel qu'ils traitoient avec les Etats-Généraux, comme avec des Provinces libres, sur lesquelles sa Majesté Catholique & leurs Altesses ne prétendoient rien ; que le mémoire

présenté par le Chancelier de Brabant tendoit plus à rallumer, qu'à prévenir la guerre dans le Pays-Bas, puisqu'il attaquoit directement la souveraineté des Provinces-Unies, qu'elles avoient puissamment soûtenue dans la guerre précédente, & pour la conservation de laquelle tous leurs habitans n'épargneroient ni leurs biens, ni leurs vies; enfin, que les Etats-Généraux rejettoient la proposition des Archiducs comme injuste & injurieuse, non seulement à la République des Provinces-Unies, mais encore aux Rois, aux Princes, & aux Puissances qui la reconnoissoient comme libre & souveraine. Depuis ce temps-là, on se prépara fortement à la guerre de part & d'autre. La treve fut seulement continuée pour six semaines à la sollicitation des Ambassadeurs de France & d'Angleterre. C'étoit le terme fixé pour celle du Palatinat, que Spinola avoit concluë avec les Princes de l'Union Protestante en Allemagne. 1621.

Nouvelle tentative des Seigneurs du parti Réformé pour accommoder l'affaire de l'Assemblée de la Rochelle.

*Vie de M. du Plessis-Mornai. Liv. IV. Lettres & Mémoires du même. 1621.*

Les Ministres des Etats-Généraux des Provinces-Unies à la Cour de France virent avec beaucoup de chagrin & d'inquiétude que tout s'y disposoit à une guerre civile de Religion. Cela leur faisoit craindre que le Roi, occupé chez lui ne fût pas en état de secourir assez puissamment les Provinces-Unies, si elles étoient attaquées par toutes les forces de l'Espagne. *Ce que nous voyons & ce que nous entendons ici chaque jour*, disoit le Chevalier Pau d'Heemstede, l'un des quatre Ambassadeurs, à du Plessis-Mornai, *nous cause un extrême déplaisir. Nous souhaiterions fort que la France demeurât tranquille, afin que le Roi fût en état de s'opposer à l'orgueil & à l'ambition de la Maison d'Autriche. Enflée de ses progrès en Allemagne & en Italie elle pourra tourner ses armes contre la France. Vous voyez, Monsieur, que l'Espagne méprise l'autorité du Roi dans l'affaire de la Valteline, & que l'Empereur veut opprimer les anciens alliés de cette Couronne en Allemagne. Enfin, les Archiducs attaqueront peut-être notre République. Cependant, nous espérons que la considération du bien public portera tout le monde à se réünir contre un ennemi commun, que nous devons tous également craindre.* Les plus clairvoyans, & les mieux intentionnés entre les grands Seigneurs de France qui suivoient la Religion Réformée, ne souhaitoient pas moins que les Ambassadeurs de prévenir la guerre civile, & d'accommoder l'affaire de l'Assemblée de la Rochelle. Ils n'ignoroient pas les forces du parti Réformé en France: on lui voyoit plusieurs villes capables de résister longtemps. Mais les Seigneurs considéroient aussi qu'il n'y a point de Place imprenable à un puissant Roi. *Avec le temps on vient à bout des choses les plus difficiles*, disoient-ils. *Un grand nombre d'habitans consume beaucoup de vivres: la plus vigoureuse résistance d'une ville assiégée en retarde seulement, mais elle n'en peut empêcher la prise, quand il ne lui vient pas de secours. Et d'où pouvons-nous l'attendre, ce secours, dans la situation présente des affaires au-dedans & au-dehors du Royaume? Nous ne sommes pas d'accord les uns avec les autres, & nous n'avons point de chef assez puissant pour nous réünir tous, pour rassembler les forces du parti Réformé, & pour se mettre à la tête d'une Armée. Enfin, les Princes étrangers qui nous aidoient autrefois sont maintenant occupés à se défendre.* Ces considérations portoient les Seigneurs de la Re-

1621. ligion Réformée à faire leurs efforts pour détourner la guerre. Le Maréchal de Lesdiguieres, déchu de l'espérance d'être Connétable, représentoit ses raisons avec beaucoup de force à l'Assemblée de la Rochelle. Quelque liaison qu'il parût prendre à la Cour, il se défioit d'un Favori qui le jouoit. Le dépit & l'ambition ne lui permettoient pas de souhaiter la ruine entiere d'un parti où son intérêt vouloit qu'il demeurât, jusques à ce qu'il trouvât de plus grands avantages ailleurs.

Sur un mémoire dressé par du Plessis-Mornai, le Maréchal de Bouillon, & les Ducs de Rohan, de Soubize & de la Tremouille résolurent de proposer à l'Assemblée un expédient pour contenter le Roi, d'envoyer chacun leur avis par écrit à la Rochelle, & d'exhorter les Députés à prendre cette ouverture qui leur paroissoit bonne. *La difficulté qui arrête maintenant les affaires*, disoit le judicieux du Plessis, *consiste en ce que, pour maintenir son autorité, le Roi veut que l'Assemblée se sépare. Cependant, sa Majesté promet d'avoir égard à nos plaintes, & de répondre favorablement aux requêtes qui lui seront présentées par les Députés généraux de nos Eglises. L'Assemblée prétend de son côté que les choses passées lui donnent de si justes sujets de défiance, qu'elle ne doit pas se séparer, sans avoir obtenu la réparation de nos griefs. Les ennemis de notre Religion se servent de ce refus pour animer le Roi à nous punir d'une résistance qui le choque, & que ces gens lui représentent comme une rebellion manifeste. Les Ministres d'Etat bien intentionnés ne sçavent comment s'y prendre pour arrêter un Prince délicat sur l'article de son autorité. Il y a encore cet inconvénient, que ceux d'entre nous qui peuvent craindre de s'engager dans le péril commun se dispenseront de se déclarer, sous prétexte qu'il est seulement question d'une simple formalité, & d'une déférence extérieure que la Cour demande. La Déclaration qui se prépare sur ce sujet au Conseil du Roi ne manquera pas d'endormir & de tromper les timides & les indifférens de notre Religion. Il seroit donc à propos de trouver un expédient qui donnât occasion aux Ministres d'Etat modérés de s'opposer à la violence de ceux qui ont juré notre destruction, & de fournir aux premiers de quoi faire voir que nous voulons obéïr aux ordres du Roi, & que nous ne lui demandons que l'observation des Edits accordés. Que s'il arrive, après cette soumission, que la Cour refuse d'avoir égard à nos plaintes, tous nos gens convaincus alors qu'il ne s'agit plus d'une pure bienséance, mais de la sûreté de notre Religion, demeureront fermes dans l'union jurée pour la conservation de la liberté de nos consciences. Cela peut produire encore un bon effet au-dehors du Royaume. On nous y décrie comme des gens qui veulent tirer au bâton avec leur Souverain. Quand les étrangers verront que nous avons obéï volontiers à tout ce qu'on nous a demandé de juste & de raisonnable, ils seront persuadé que nous pensons uniquement à nous garantir de l'oppression. Tout le monde sçait qu'il est d'une extrême importance que nous conservions auprès des amis & des alliés de cette Couronne la réputation de bons & de fideles sujets.*

Quelle étoit l'ouverture que du Plessis proposoit ? On la trouvoit digne de son expérience consommée dans les affaires, & du zéle sincére qu'il eut toujours pour la conservation des Eglises Réformées de France.

*Si le Roi maintient les Edits, s'il répare nos justes griefs*, poursuit du Plessis; 1621.
*c'est une chose incontestable que l'Assemblée ne doit plus faire difficulté de se séparer. Car enfin, tout prétexte de continuer lui est ôté, dès que la liberté de servir Dieu selon notre conscience est assûrée. Mais nous devons craindre aussi que la Cour ne se mette pas en peine de nous faire justice après la séparation de l'Assemblée. Or les Ministres d'Etat bien intentionnés nous exhortent à trouver quelque expédient, même palliatif, qui sauve l'autorité du Roi, sans préjudice de la satisfaction que nous attendons de sa bonté. Il semble donc que l'Assemblée peut se séparer en apparence. Elle cessera d'agir, & les Députés se répandront en divers endroits, si prés de la Rochelle, qu'il sera facile d'y revenir en vingt-quatre heures, en cas que le Roi n'ait pas égard aux requêtes que nos Agens lui présenteront. La Cour ne peut pas trouver étrange que les Membres de l'Assemblée ne s'en retournent pas sitôt dans leurs Provinces. On les a déclarés criminels de leze-majesté. Il n'y a donc pas de sûreté pour eux, jusques à ce que la Déclaration du Roi soit révoquée. Par ce moyen, l'Assemblée paroîtra se soumettre aux ordres du Souverain; les mauvais Conseillers n'auront plus le même prétexte d'aigrir l'esprit de sa Majesté; les gens modérés pourront parler plus librement en notre faveur; les doutes & les scrupules de nos timides s'éclairciront; enfin nous justifierons la droiture de nos intentions au-dedans & dehors du Royaume. Ceci*, concluoit du Plessis, *demande une extrême diligence. On presse le Roi de partir: & les actes irréguliers de notre Assemblée sont autant de coups d'éperon qu'elle lui donne. Les gens de bien ont peine à le retenir. Et si sa Majesté passe une fois la Loire, la partie est liée. L'ouverture proposée ne sera plus de saison. La séparation de l'Assemblée ne passera ni pour une retraite concertée, ni pour une bienséance. Le monde l'interprêtera comme une fuite, & comme une marque de notre foiblesse. Quels inconvéniens la marche du Roi vers ces Provinces ne causera-t-elle pas! Nos affaires seront dans une plus mauvaise situation. Les Puissances Protestantes, dont les Ambassadeurs sollicitent le Roi de s'opposer aux desseins de la Maison d'Autriche, nous reprocheront que nous l'avons contraint, par notre imprudence & par notre obstination, à faire la guerre à ses propres sujets.*

Ces raisons parurent si convaicantes, que Bouillon, Rohan, la Tremouille, & Soubize résolurent que du Plessis dresseroit encore un écrit qu'ils enverroient chacun en particulier à la Rochelle, pour conseiller à l'Assemblée d'accepter cet expédient. *Le Roi*, dit du Plessis au nom des Seigneurs & au sien propre, *ayant ordonné aux Députés de nos Eglises assemblés à la Cour de se séparer & de s'en retourner dans leurs Provinces, comme ayant été convoqués sans sa permission; sa Majesté promettant néanmoins de répondre ensuite favorablement aux requêtes que les Agens de nos Eglises lui présenteront: L'Assemblée d'une autre part comme fondée sur l'intention du Roi dans la convocation faite à la Rochelle, ayant très-humblement supplié le Roi de trouver bon qu'elle subsistât jusques à la réparation des griefs de nos Eglises, on nous a demandé nos avis sur ces faits. Pour nous acquitter de ce que nous devons à nos consciences & à notre réputation, & pour prévenir plusieurt inconvéniens contraires au service du Roi, au bien de l'Etat, à la conservation de nos Eglises,*

1621. *nous déclarons que Messieurs de l'Assemblée doivent ôter toute sorte de prétexte à nos ennemis d'irriter le Roi contre nous, justifier aux François & aux étrangers les bonnes intentions de nos Eglises, & donner sur tout au Roi satisfaction sur l'article de son autorité. Or le moyen le plus propre à parvenir à ces fins, c'est que l'Assemblée cesse d'agir, & se separe, que les Députés sortent de la Rochelle, & se répandent dans les villes voisines; que le Roi soit averti de leur soummission, & qu'ils fassent protester à sa Majesté, que la raison pourquoi ils ne retournent pas dans les Provinces, c'est qu'il n'y a pas de sureté pour leurs personnes, à cause de la Déclaration donnée contr'eux. Cependant, le Roi sera très-humblement supplié par les Députés généraux de nos Eglises, de pourvoir à la réparation prompte de nos griefs, & à ce que les membres de l'Assemblée puissent aller surement chez eux, & rapporter dans les Provinces de nouvelles marques de la bienveillance du Roi pour des sujets qui demandent à Dieu que son regne soit long & heureux.*

Conférence à Niort entre quelques Seigneurs Réformés & des Commissaires nommés par l'Assemblée de la Rochelle. *Vie de M. du Plessis-Mornai. Liv. IV. Lettres & Mémoires du même. 1621.*

Voilà quel fut l'avis que le Maréchal de Bouillon, les Ducs de Rohan, de Soubize, & de la Tremouille donnerent, de concert avec du Plessis, à l'Assemblée de la Rochelle. Le Maréchal de Lesdiguieres & le Marquis de Châtillon firent du moins semblant de l'approuver, quand on le leur eut communiqué. Mais la difficulté, c'étoit d'obtenir le consentement des Députés. Ces pauvres gens étoient tellement aigris & prévenus, qu'ils ne vouloient point entendre parler de séparation. Quelque fortes, quelque raisonnables que fussent les remontrances qui venoient de la part des Grands, on se défioit d'eux. Plusieurs s'imaginoient que les Seigneurs trompés, & peut-être gagnés par la Cour, cherchoient à surprendre l'Assemblée, & qu'ils pensoient plus à l'avancement de leur fortune, qu'au bien de la Religion. Dans le dessein de ramener des esprits si fort effarouchés, le Duc de Rohan proposa une conférence avec quelques Députés de l'Assemblée. Le rendez-vous fut à Niort. Les Ducs de Rohan, de la Tremouille & de Soubize y viennent. Le Marquis de Châteauneuf arrive d'un autre côté avec cinq autres membres de l'Assemblée. Ceux-ci débutent en déclarant aux Seigneurs, que l'Assemblée ne demande point leurs avis, mais qu'elle veut seulement concerter avec eux les moyens de pourvoir à la défense & à la conservation des Eglises Réformées. Le Duc de Rohan ne s'étonne point. Il remontre vivement la nécessité de la séparation apparente qu'il proposoit; & les Duc de Soubize & de la Tremouille appuient son avis de toute leur force.

Les remontrances des trois Seigneurs furent inutiles. Chateauneuf répondit que leur expédient n'étoit pas praticable, & que l'Assemblée avoit pris des résolutions contraires. *Elle veut donc s'exposer à être abandonnée*, dit alors le Duc de Rohan. *Si vous ne voulez pas la soûtenir*, reprit Chateauneuf avec une sincérité mal entendue, *on sçaura bien se défendre sans vous. Peut-être qu'elle trouvera le moyen de faire des Grands plus zélés pour la conservation de la Religion.* Les Seigneurs & les Députés de l'Assemblée se dirent là-dessus de part & d'autre des paroles aigres & piquantes. Soit que Rohan craignît de perdre la confiance d'un corps qu'il vouloit ménager;

soit qu'il prévît que, si les Seigneurs & les Députés de l'Assemblée se retiroient mécontens les uns des autres, la Cour avertie de tout en tireroit de grands avantages, le Duc se radoucit tout-à-coup. *Si l'Assemblée prend des résolutions contraires à mon avis*, dit-il, *cela ne me separera pas des intérêts de nos Eglises.* La Tremouille & Soubize n'oserent reculer. Ils firent la meme protestation. Parabere, qui étoit de la conférence, blâma fort le Duc de Rohan. *Vous deviez-vous contenter de le penser*, lui dit franchement Parabere. *Est-ce là le moyen de ramener des gens échauffés? Ils se vont confirmer plus que jamais dans la résolution de ne se separer point.* Le Duc de Rohan avoua sa faute, & il se répentit de s'être trop ouvert. En effet, l'Assemblée de la Rochelle fut plus inflexible que jamais dans le dessein de n'accepter aucun expédient & de demeurer sur pied, jusques à ce que la Cour éxécutât ce qu'elle avoit promis. Le Roi éxactement informé de tout, se confirmoit de son côté dans la résolution de marcher lui-même à main armée contre des gens que son Favori & son Confesseur lui dépeignoient comme des opiniâtres & des rebelles.

Bassesse du Maréchal de Lesdiguieres.

*Histoire du Connétable de Lesdiguieres. L. X. Chap. 10. Mémoires de Déageant. pag. 270. 271. Lettres & Mémoires de M. du Plessis-Mornai. 1621.*

Telle fut la conclusion de la conférence de Niort. Le Duc de Rohan & du Plessis en espéroient une meilleure issue. Les Seigneurs & ce Gentilhomme paroissent plus sages & plus prudens, que les gens assemblés à la Rochelle. Mais il faut avouer aussi que ceux-ci étoient bien informés des véritables desseins de la Cour, & qu'ils avoient raison de se défier de tout ce qui sembloit venir de sa part. Le Duc de Luines s'étoit mis en tête de pousser les Réformés à bout. Son Jésuite Arnoux, & les Emissaires de la Cour de Rome & de celle de Madrid lui représentoient sans cesse que le parti étoit si foible, qu'il seroit facile de le détruire en moins d'un an. *Voilà, Monsieur*, disoit-on au Favori, *voilà une belle occasion d'immortaliser votre nom, & de faire voir au monde que vous méritez d'être Connétable de France.* L'ambitieux Luines avoit conduit son intrigue avec tant de dextérité, que Louis consentit enfin, contre sa propre inclination, à l'élever à la premiere dignité du Royaume. Le Maréchal de Lesdiguieres, à qui sa Majesté la destinoit, se mit lui-méme dans la nécessité de prier le Roi de donner l'épée de Connétable au Duc de Luines, qui avoit tous les suffrages de la Cour. Bassesse ridicule & méprisable dans la personne d'un vieux Officier de la Couronne, qui connoissoit mieux que les autres l'indignité du sujet! Non content de souffrir que le Favori l'ait joué deux ans entiers, le Maréchal veut se faire un mérite de déférer à un autre la charge qu'il enrageoit de n'avoir pas obtenue pour lui-même. Lesdiguieres tâchoit de se consoler, en considérant, que sans s'exposer aux reproches d'avoir sacrifié la Religion qu'il professoit extérieurement, il avoit du moins toute l'autorité d'un Connétable. On le faisoit Maréchal Général des Camps & Armées du Roi, avec de si grandes attributions, que Luines paroîtroit n'avoir que le nom, le rang, & les appointemens de sa dignité, pendant que Lesdiguieres en feroit les véritables fonctions. Ce fut en vain que le Maréchal feignit de vouloir demeurer Réformé. Tout le monde sçavoit ce qui s'étoit passé entre lui & le Favo-

1621. ri. Madame de Crequi, fille de Lesdiguieres, étant morte cette année en se déclarant Catholique Romaine, on ne douta plus que son pere ne fût dans le même sentiment, si pourtant il en eut jamais sur la Religion.

Le Duc de Luines pense à faire arrêter Lesdiguieres.

Je ne sçai le Maréchal compta beaucoup sur les belles promesses que le Favori lui fit pour l'engager à se désister de ses prétentions à l'épée de Connétable. Il est certain qu'elles n'étoient nullement sincéres. Bouillon avoit proposé à Lesdiguieres le mariage de Canaples son petit-fils avec la Combalet niece de Luines. Dans ce temps-là même, & encore depuis, le Favori l'offroit à Bassompierre avec tout l'empressement imaginable. Et ce qu'il y a de singulier, c'est que la Princesse de Conti, qui avoit épousé Bassompierre en secret, fut employée à lui faire la proposition. Lequel des deux Luines vouloit-il tromper ? La Demoiselle épousa Canaples, je l'avoue. Cependant, le Favori avoit plus d'inclination pour Bassompierre. Bien loin de penser sérieusement à s'allier avec Lesdiguieres, le Duc de Luines se laissa persuader de le faire arrêter. Nous n'avons guéres d'ennemis plus malins, ni plus irréconciliables que les gens qui nous ont offensés. Luines crut que Lesdiguieres ne lui pardonneroit jamais la maniere dont il obtenoit l'épée de Connétable, au préjudice d'un ancien Officier à qui le Roi l'avoit si solemnellement promise. Arnoux, Confesseur du Roi, souffloit aux oreilles de Luines, que le Maréchal se vengeroit tôt ou tard, en se jettant tout de bon dans le parti de l'Assemblée de la Rochelle, & que, si Lesdiguieres étoit une fois à la tête des Réformés, il seroit impossible de les réduire. *Vous ne ferez jamais rien*, disoit le Jésuite, *à moins que vous ne vous assuriez de la personne d'un Officier vindicatif, & irrité contre vous.* Le Favori écoutoit la remontrance d'autant plus volontiers, qu'il avoit de chagrin de se voir dans la nécessité de céder à un autre les fonctions de la charge de Connétable, & de ne s'en réserver que le nom & le rang. Il se flatoit qu'avec le secours du Maréchal de Chaunes son frere, qui n'en sçavoit pas beaucoup plus que lui, il commanderoit fort bien les Armées du Roi. Déageant qui étoit venu avec Lesdiguieres à Paris, découvrit heureusement le complot. Il parle promptement au Duc de Luines pour le détourner d'une action si lâche. Le Favori soutient que le projet est bon, il s'efforce d'y engager Déageant. Mais celui-ci comptoit plus desormais sur l'amitié du Maréchal de Lesdiguieres, que sur celle de Luines, qui sacrifia sans peine un homme auquel il avoit des obligations particulieres. *Mettez-moi le poignard dans le sein*, dit Déageant au Favori, *si vous ne voulez pas que j'avertisse M. de Lesdiguieres du dessein formé contre lui. Quel avantage prétendez-vous tirer d'une action qui fera tort à la réputation du Roi, qui ruinera peut-être ses affaires, & qui vous couvrira d'une infamie éternelle ?* Le Duc de Luines se rendit à cette remontrance ; & Déageant lui promit un secret inviolable. C'étoit son intérêt que le Favori & le Maréchal fussent toujours bien unis.

*Journal de Bassompierre. Mémoires de Déageant. pag. 270. 271. Histoire du Connétable de Lesdiguieres. L. X. Chap. 10.*

Lettre circulaire du Roi

Le Duc de Luines s'ouvrit encore particulierement à Déageant sur le dessein formé d'opprimer tout le parti Réformé à force ouverte. Si nous

en

en croyons Déageant, il détourna le Favori de cette résolution: il lui fit voir qu'une pareille entreprise étoit capable de bouleverser l'Etat & la Religion Catholique, de causer du moins la ruine du Duc & de sa Maison. *Nous n'avions pas prévû tant de facheuses consequences*, dit ingénument Luines à Déageant; *mais enfin le dé est jetté. Nous sommes tellement engagés, qu'il n'y a plus moyen de reculer. Il en faut courir le risque.* Le Favori vouloit dire apparemment que son Prince & lui avoient donné des paroles trop positives au Pape & au Roi d'Espagne. *Puisque vous voulez absolument, Monsieur, faire la guerre aux Huguenots*, reprit alors Déageant, *au nom de Dieu, contentez-vous de la déclarer aux factieux de l'Assemblée de la Rochelle. Vous mettrez ainsi la division dans le parti. En protestant que vous n'en voulez point à ceux qui demeureront dans leur devoir, & que le Roi continuera de les protéger, les gens qui auront quelque chose à perdre se sépareront, & vous aurez seulement à combattre quelques désespérés. Les Princes Protestans ne prendront point de part à cette affaire, s'ils voient que sa Majesté veut seulement réduire un certain nombre de séditieux & de rebelles. On affoiblit beaucoup un parti, en se défaisant des plus remuans, en lui ôtant des villes factieuses & puissantes.* Luines trouva l'avis fort bon, & le Roi le suivit. Déageant nous apprend que la fureur de la cabale des bigots étoit si grande contre les Réformés, qu'on remua Ciel & terre pour détourner Louis de faire la moindre distinction entre ceux de cette Religion. On voulut même lui persuader que Déageant étoit un des plus grands hérétiques de son Royaume.

1621. Résolution prise de faire la guerre à l'Assemblée de la Rochelle & à ses partisans. *Mémoires de Déageant. pag. 271. 272. 273. &c.*

Le 2[e]. jour d'Avril de l'an 1621. la France vit avec étonnement le prodige inouï d'un Connétable qui n'entendoit rien au métier de la guerre, & qui n'étoit pas même capable de l'apprendre. Telle fut la rapidité de la fortune de Charles d'Albert. Dans l'espace de quatre années il devint Duc, Pair, & Connétable de France. La cérémonie de la promotion se fit avec toute la pompe imaginable, en présence des Princes & de tous les Grands Seigneurs de la Cour. On se régla sur ce qui s'étoit pratiqué lorsque Charles d'Albret fut fait Connétable par le Roi Charles VI. J'ai lû que la conformité du nom de *Charles d'Albret & de Charles d'Albert* flatoit ridiculement la vanité du Favori. La différence des deux noms est pourtant infinie, quoiqu'il n'y ait qu'une lettre à transposer. Après que Luines eut prêté le serment ordinaire, le Roi lui donna une riche épée de diamans, & Gaston Duc d'Anjou, frere unique de sa Majesté, la mit au côté du digne successeur immédiat d'un Bourbon & de deux Montmorencis. Ses lettres furent enregistrées au Parlement le 22. du mois. Le Maréchal de Lesdiguieres parut à cette seconde cérémonie. Fut-ce une basse adulation pour le nouveau guerrier, dont il se faisoit le Lieutenant Général? Fut-ce seulement une affectation de témoigner au public qu'il n'avoit pas de chagrin de voir un autre dans la place que le Roi & les vœux des Catholiques lui avoient destinée, & que bienaise de conserver sa Religion, il se contentoit de la charge de Maréchal Général?

Le Duc de Luines est fait Connétable de France. *Mercure François. 1621. Bernard Histoire de Louis XIII Liv. V.*

1621.

Lettre circulaire du Roi sur la promotion du Connétable de Luines, & sur le dessein de réduire l'Assemblée de la Rochelle.

*Mercure François.* 1621.

Deux jours après la promotion du Connétable, Louis écrivit aux grands Seigneurs absens & aux personnes les plus considérables du Royaume, pour leur donner avis de ce qu'il avoit fait en faveur du Duc de Luines, & de la résolution que sa Majesté prenoit de s'avancer jusques à Tours après les Fêtes de Paques. *J'avancerai là*, disoit-elle, *aux moyens de maintenir mon autorité & mes Etats. C'est le but de mes voyages & de mes entreprises. Comme je prétends protéger & favoriser ceux qui me seront fideles, je veux aussi réduire les factieux & les rebelles.* On rendit publique la réponse du Maréchal de Bouillon à la lettre du Roi. *Sire*, disoit admirablement bien ce Seigneur également habile & expérimenté dans les affaires de la guerre & de l'Etat, à un jeune Prince mal conseillé, *je supplie très-humblement votre Majesté de me pardonner, si j'ose encore lui dire que dans cette fâcheuse affaire vous recevrez plus de contentement, si vous préferez les voies de la clémence à celle de la rigueur, & si, au lieu d'employer la force de vos armes, vous ordonnez qu'il soit pourvû à la réparation des griefs de nos Eglises, & à l'observation de vos Edits. C'est le moyen de dissiper la crainte & la défiance du plus grand nombre de vos sujets de la Religion. Ils s'imaginent que la désobéïssance de l'Assemblée de la Rochelle, n'est qu'un prétexte pour rompre les Edits qui leur sont accordés, & que c'est à quoi tendent les sermens faits en divers endroits du Royaume, & même en présence de votre Majesté. Si cette crainte presque universelle se tourne dans une persuasion qu'on médite la ruine de notre Religion, elle peut produire de fort mauvais effets. Il est facile de les prévenir en témoignant par quelque chose d'extérieur, que votre Majesté veut nous conserver sa bienveillance & sa protection. Quand les craintes seront dissipées, la désobéïssance de l'Assemblée de la Rochelle deviendra notoire, & qui que ce soit ne l'approuvera.* Bouillon parla fort sobrement de la nouvelle faveur accordée au Duc de Luines. Content d'approuver en termes généraux tout ce que le Prince faisoit, le Maréchal se garda bien de flater bassement Louis sur le choix du plus indigne Connétable qui fut jamais.

Hauteur du Maréchal de Lesdiguieres au regard de l'Assemblée de la Rochelle.

*Mémoires de Déageant. pag. 275. 276.*

*Histoire du Connétable de Lesdiguieres. L. X. Chap. 10.*

Il s'en falloit beaucoup que Lesdiguieres n'eût autant de modération que Bouillon, au regard de l'Assemblée de la Rochelle, ni que les intentions de l'un fussent aussi droites que celles de l'autre. Lesdiguieres vouloit paroître s'entremettre pour accommoder l'affaire; mais c'étoit à condition que l'Assemblée feroit aveuglément tout ce que la Cour prescrivoit. Il envoyoit des gens à la Rochelle, & il leur ordonnoit de parler avec une extrême hauteur. Enfin, il écrivoit des lettres, & il les remplissoit de reproches & de menaces. L'Assemblée lui répondit d'une maniere assez respectueuse, mais très-forte dans le fonds. Elle lui faisoit sentir que les engagemens qu'il avoit pris à la Cour n'étoient pas si secrets qu'il se l'imaginoit, & que les gens se défioit de la sincérité de sa Religion. Irrité tout de bon contre l'Assemblée, le Maréchal conseille alors au Roi de partir incessamment, & d'aller punir des opiniâtres & des rebelles. Il offre de suivre sa Majesté, & de la servir de ses conseils, de son épée, & de tout ce qui dépend de lui. Non content de faire bas-

sement sa cour au Roi & au nouveau Connétable qui le haïssoit dans le fonds de son cœur, Lesdiguieres mande les Députés généraux des Eglises Réformées, & leur déclare sa belle résolution d'aider les ennemis d'une Religion à laquelle il étoit redevable de sa fortune & de son élévation. Favas l'un des deux Députés qui animoit secretement & de toute sa force l'Assemblée à ne consentir pas même à une séparation apparente, & qui fut un des grands boutefeux de cette premiere guerre civile; Favas, dis-je, craignit qu'après une rupture ouverte, il n'y eût plus de sûreté pour lui à la Cour. Le voilà donc qui demande instamment huit ou dix jours de délai, afin qu'il puisse aller jusques à la Rochelle. Il promet d'obtenir le consentement de l'Assemblée à certaines propositions que Lesdiguieres avoit faites de se séparer, & de demander pardon au Roi; après quoi sa Majesté donneroit je ne sçai quelle satisfaction sur les Places de sûreté en Dauphiné, sur l'affaire du Bearn, & sur la conservation des charges & des emplois du Marquis de la Force & de ses Enfans. Mais Favas ne pensoit qu'à se tirer du péril. Dès qu'il fut à la Rochelle, il échauffa les esprits plus que jamais. Et les créatures du Marquis de la Force, irrité de ce que la Cour le dépouilloit de toute son autorité dans le Bearn, seconderent Favas le mieux qu'il leur fut possible. Cet homme, chagrin de n'avoir pû obtenir le gouvernement de Leitoure, tâcha de se consoler par le titre pompeux d'Amiral des Mers pour la cause de la Religion, que l'Assemblée lui donna.

1621. *Mercure François.* 1621.

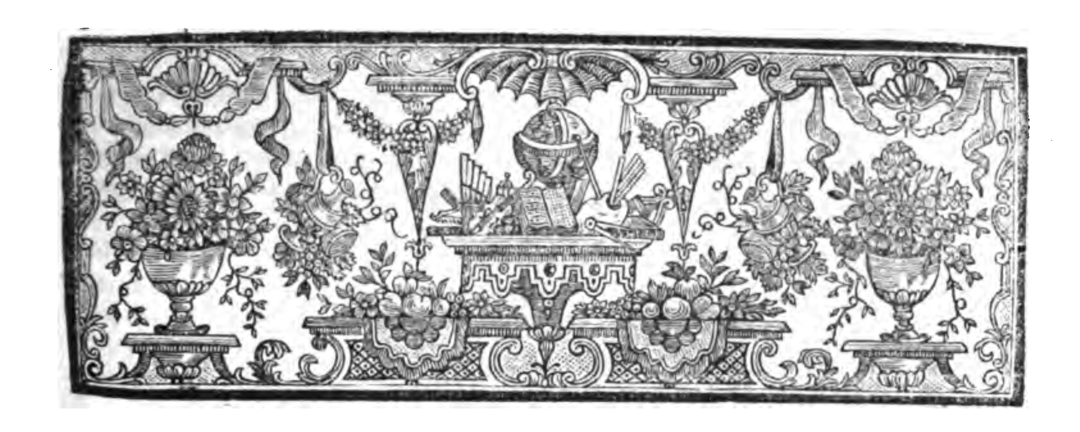
Louis avoit passé les Fêtes de Pâques à Fontainebleau. Il y donna le 24. Avril une Déclaration qui fut la premiere trompette de la guerre qu'il avoit en tête de faire à ses sujets. Après un long exposé de la désobéïssance opiniâtre de l'Assemblée de la Rochelle à ses ordres réïtérés, le Roi déclare qu'il a pris la résolution de marcher vers la Touraine & le Poitou, de passer outre, & de visiter quelques Provinces de son Royaume, afin que voyant le mal de plus près il puisse prendre les mesures nécessaires à la conservation de la tranquillité publique. Dans la vuë d'exécuter mieux le projet concerté de mettre la division parmi les Réformés, sa Majesté proteste qu'elle veut maintenir tous les Edits donnés en leur faveur sous son régne & sous celui d'Henri IV. & qu'elle prendra en sa protection tous ceux qui demeureront dans l'obéïssance dûë au Souverain. Ce n'étoit pas sans besoin que Louis vouloit pourvoir du moins à la sûreté de ses sujets Réformés dont il n'avoit pas sujet de se plaindre. On avoit eu si grand soin de soulever par tout la populace contre ceux de cette Religion, que leur vie & leurs biens étoient étrangement exposés dans les villes où ils se trouvoient les plus foibles. Quelques jours avant la déclaration du Roi, il y eut une grande sédition contr'eux à Tours. L'enterrement d'un homme qui avoit quitté la communion de l'Eglise Romaine, pour entrer dans celle des Réformés, en fut l'occasion. Le corps mort fut tiré de terre, & déchiré par la populace; elle mit le feu au Temple des Réformés; enfin elle devint si furieuse que ni les

Déclaration du Roi sur le dessein de s'avancer vers la Touraine & le Poitou. *Mercure François.* 1621.

1621. Magiſtrats de la ville, ni un Commiſſaire envoyé par le Parlement de Paris, ne furent pas capable de l'arrêter. On ne vouloit pas ſouffrir que les plus ſéditieux fuſſent punis. Et le Roi, qui ſe plaignoit de la rébellion des Réformés, eut beaucoup de peine à ſe faire obéir en cette occaſion par les Catholiques.

*Fin du Seizième Livre.*





# HISTOIRE
## DU RÉGNE
## DE
# LOUIS XIII.
## ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.
### *LIVRE DIX-SEPTIEME.*

## SOMMAIRE.



*E Roi passe la Loire. Du Plessis-Mornai devient suspect à l'Assemblée de la Rochelle. Manifeste de l'Assemblée de la Rochelle. Mesures prises à l'Assemblée de la Rochelle pour soutenir la guerre. Réflexions sur la conduite de l'Assemblée de la Rochelle. Que dans cette premiere guerre de Religion les Réformés ne sont point coupables du crime de rébellion. La Cour amuse du Plessis-Mornai. Il refuse le Bâton de Maréchal de France. Artifice du Connétable pour tirer insensiblement du Plessis de Saumur. Toutes les villes des Réformés en Poitou se rendent au Roi. Nouvelle Déclaration du Roi contre l'Assemblée, & contre les villes de la Rochelle, de S. Jean d'Angeli, & de Montauban. Les Réformés perdent plusieurs Places, & sont dé-*

*ſarmés en diverſes Provinces. Le Duc d'Epernon achève de réduire le Bearn. Le Roi aſſiege S. Jean d'Angeli. Le Duc de la Tremouille vient faire ſes ſoumiſſions au Roi. Soubize eſt ſommé par un Hérault d'armes d'ouvrir au Roi les portes de S. Jean d'Angeli. Le Maréchal de Leſdiguieres eſt tenté de ſe retirer, de peur qu'on ne le faſſe arrêter. La ville de S. Jean d'Angeli ſe rend au Roi après un mois de ſiege. Le Roi ſe dégoute du Connétable de Luines. Le Roi laiſſe le Duc d'Epernon avec un petit corps d'armée au tour de la Rochelle. Le Duc de Rohan tâche de mettre les villes de la baſſe Guienne en état de ſe défendre. La baſſe Guienne ſe rend au Roi. Mort du Garde des Sceaux du Vair. Bref du Pape au Roi ſur le progrès de ſes armes en Guienne. Harangue du Clergé de France ſur le même ſujet. Le Duc d'Angoulême & ſes deux Collegues ſont rappellés de leur Ambaſſade en Allemagne. Progrès des armes de l'Empereur en Hongrie. La face des affaires change en Hongrie par la mort du Comte de Buquoi. Oſman, Empereur des Turcs, marche contre la Pologne à la tête d'une puiſſante armée. Oſman eſt obligé de faire la paix avec les Polonois après avoir perdu la moitié de ſon armée. Réduction entiere de la Boheme, de la Siléſie, & des autres Provinces à l'obéïſſance de l'Empereur. Le Duc de Baviere envahit le haut Palatinat. Vaines défaites données par l'Empereur au Roi d'Angleterre. Guerre dans le bas Palatinat. Mouvemens de Chriſtian de Brunſvvick en faveur du Roi de Boheme. Commencement de la guerre entre le Roi d'Eſpagne & les Etats-Généraux des Provinces-Unies. Le Roi de France aſſiege Montauban. Le Duc de Sulli entreprend de perſuader aux habitans de Montauban de ſe rendre au Roi. Le Duc de Mayenne eſt tué. Sédition à Paris contre les Réformés à l'occaſion de la mort du Duc de Mayenne. Superſtition ridicule de Louis XIII. & de ſon Connétable. Le Roi ſe dégoûte plus que jamais de ſon Connétable de Luines. Le Duc de Rohan fait entrer du ſecours dans Montauban. Entrevuë du Connétable & du Duc de Rohan. Confiance ridicule du Maréchal de S. Geran, du Comte de Schomberg, & de quelques autres Officiers de l'Armée du Roi. Le Roi leve le Siege de Montauban. Le Roi fait ſon entrée à Toulouſe. Retour du Maréchal de Leſdiguieres en Dauphiné. Mouvemens dans le bas Languedoc contre le Marquis de Châtillon. Méſintelligence entre le Roi & le Parlement d'Angleterre.*

---

1621.

Le Roi paſſe la Loire.

*Bernard Hiſtoire de Louis XIII Liv. V. Vie de M. du Pleſſis-Mornai. Liv. IV. Mémoires de Rohan. Liv. II.*

LOUIS acheva de prendre ſes meſures à Fontainebleau, pour marcher contre ceux de ſes ſujets qu'il lui plaiſoit de regarder comme des rebelles. En faiſant attention à ce que le Maréchal de Bouillon lui avoit judicieuſement remontré, il auroit épargné beaucoup d'argent & de ſang. Mais ſon Connétable étoit entêté de la guerre. *Luines poſſédoit ſi abſolument la faveur de ſon maître*, dit le Duc de Rohan, *que dans la ſuite de cette entrepriſe, le monde vit, non l'éxécution des deſſeins du Roi, mais les effets de la perfidie & des trahiſons de l'ame baſſe du Connétable. Monté par d'indignes moyens au ſuprême degré de la fortune, il s'en ſervit pour regner, il mourut en les continuant, & il laiſſa le Conſeil du Roi dans un embarras capable de cauſer la ruine de la France.* Luines fit dreſſer un état de quarante mille

hommes de pied, & de huit mille chevaux pour être distribués dans les Provinces, selon les différens besoins de chacune. Il avoit encore eu la précaution de s'assurer de quelques Seigneurs Réformés, & des Gouverneurs d'un assez grand nombre de Places de sûreté. La présence de Lesdiguieres à la Cour assuroit le Dauphiné. Pardaillan promettoit une grande partie de la Guienne. Et Châtillon, qui tenoit le bas Languedoc, avoit ses intelligences à la Cour. Le Connétable, allié des Ducs de Rohan & de Soubize, tâcha de les gagner; mais ils demeurerent l'un & l'autre inébranlables à ses promesses & à ses menaces. 1621.

Les choses étant disposées de la sorte, Louis partit de Fontainebleau le 29. Avril 1621. pour aller à Orléans, ensuite à Blois, & enfin à Tours. Le Roi séjourna quelques jours dans ces villes, comme pour donner le temps aux gens de l'Assemblée de la Rochelle de rentrer en eux-mêmes: mais c'étoit aussi pour bien lier la partie. On prétendoit mener sa Majesté à une victoire assûrée. Luines avoit eu soin encore d'apaiser les Ducs de Mayenne & de Nevers qui s'étoient retirés, mécontens de la Cour, en Champagne, à l'occasion de la querelle de celui-ci avec le Cardinal de Guise. On usa de la même précaution au regard du Comte de Soissons, qui vouloit faire le mauvais, pour obliger le Roi à lui donner enfin Madame sa sœur en mariage. Marie de Médicis fut du voyage. Luines étoit bienaise de la voir auprès de sa Majesté, de peur qu'elle ne tramât quelque chose contre la fortune du Favori durant l'absence du Roi. Peut-être aussi que la Reine mere vouloit éxaminer de près les démarches de Luines, dont la prodigieuse & rapide élévation lui causoit beaucoup d'inquiétude & de jalousie. Le gouvernement du Bearn fut ôté au Marquis de la Force, & donné au Maréchal de Thémines, quelque-temps avant le départ de Louis. Le fils aîné du Marquis perdit sa charge de Capitaine des Gardes; & Monpouillan son cadet, que le Roi avoit toujours aimé, eut ordre de se retirer incessamment de la Cour. Son grand crime, ce fut d'avoir un pere qui ne se séparoit pas assez tôt des intérêts de la Rochelle, & qui ne vouloit pas souffrir qu'on le dépouillât des droits & de l'autorité que la charge de Gouverneur de Bearn lui donnoit dans la Province.

Du Plessis-Mornai devient suspect à l'Assemblée de la Rochelle. *Vie de M. du Plessis-Mornai. Liv. IV. Mémoires de Rohan. Liv. II.*

Le départ du Roi fut regardé dans l'Assemblée de la Rochelle comme une déclaration ouverte de la guerre. On n'y parla plus que des préparatifs nécessaires à une vigoureuse défense. On dressa des manifestes, on publia des réglemens pour bien soûtenir les efforts dont le parti Réformé étoit menacé, & pour faire même diversion en quelque Provinces. Du Plessis-Mornai voulut parler encore de paix & d'accommodement. Bien loin d'être écouté, il devint suspect. C'est le sort ordinaire des gens bien intentionnés, & qui s'entremettent pour empêcher que les choses ne se portent aux extrémités de part & d'autre. La Cour, informée de l'amour que du Plessis avoit pour sa Religion, ne se fioit pas à lui. Et l'Assemblée, chagrine de ce que ce sage vieillard appuyoit les avis & les propositions du Maréchal de Lesdiguieres, les croyoit tous d'intelligence

1621. avec la Cour; du moins on s'imaginoit que du Plessis étoit trompé par l'artificieux & dissimulé Maréchal. Et certes, il faut avouer que du Plessis ne fit pas assez d'attention aux allures de Lesdiguieres dans cette occasion. Il crut que le Maréchal avoit toujours quelques sentimens d'honneur & de Religion.

La prévention étoit si violente contre du Plessis, que l'Assemblée auroit fait arrêter Villarnoux son gendre, si le Maire de la Rochelle & quelques autres n'avoient pas eu des ménagemens pour un vieillard qui avoit si bien servi les Eglises Réformées. On disoit que Villarnoux avoit promis, dans son dernier voyage à la Cour, de remettre la ville & le château de Saumur entre les mains du Roi. Le Duc de Rohan croyoit la chose certaine; & je ne sçai si c'est sans fondement. Voici apparemment le secret de cette intrigue qui n'est pas bien démêlée. Les gens assemblés à la Rochelle donnoient au Duc de Soubize le commandement général dans les Provinces de Poitou, de Bretagne, & d'Anjou, par conséquent à Saumur; car enfin, c'étoit la seule Place que les Eglises Réformées eussent dans l'Anjou. Du Plessis, revêtu du gouvernement de Saumur depuis trente ans & plus, n'avoit jamait obéï à ceux qui commandoient pour le Roi dans toute la Province: il recevoit immédiatement les ordres de sa Majesté. Cela étoit si bien établi, que du Plessis ne reconnut pas même la Reine mere, lorsqu'elle obtint le gouvernement d'Anjou par le traité d'Angoulême. Nonobstant cet ancien privilege dont du Plessis étoit en possession, Soubize, appuyé par l'Assemblée de la Rochelle, avoit résolu de conduire un renfort pour la garnison de Saumur, & de commander dans la Place. Cela faisoit une peine extrême à du Plessis. Je crois que Villarnoux, plus impatient que son beau-pere, donna des assurances au Connétable & au Maréchal de Lesdiguieres, que du Plessis ne recevroit jamais Soubize dans Saumur. Et le fourbe Luines, pour amuser du Plessis qui n'étoit pas d'humeur de laisser perdre sa Place aux Eglises Réformées, s'il eût cru que la Cour eût voulu l'enlever par force, ou par supercherie; Luines, dis-je, promit que tout demeureroit sur le même pied à Saumur: *on n'y touchera pas plus qu'à la prunelle de l'œil*, disoit-il; parole qui fut confirmée par la bouche de sa Majesté, quoique le Connétable ni Lesdiguieres n'eussent aucune envie de la garder.

Toute cette négociation ne fut point si secrete, que l'Assemblée n'en eût quelque connoissance. Et parce que Rohan, Soubize, & plusieurs autres ne doutoient pas que le Roi ne fût conseillé de se saisir d'abord de Saumur, comme d'un passage important sur la Loire, on délibéra dans l'Assemblée de la Rochelle, s'il ne falloit point s'assurer de la personne de Villarnoux, jusques à ce que du Plessis eût reçu Soubize à Saumur avec le renfort qu'il devoit y conduire. Mais il n'y avoit ni secret dans les délibérations de l'Assemblée, ni assez de prévoyance dans ses résolutions, ni la promptitude & la diligence nécessaires dans l'éxécution. Du Plessis apprit de la part de la Cour ce qu'on avoit voulu faire à Villarnoux. On lui

lui donnoit cet avis, afin de lui inspirer de la défiance & du chagrin au regard de ceux de sa Religion. D'un autre côté, l'Assemblée s'y prenoit trop tard pour s'assurer de Saumur. Elle auroit dû suivre les bons avis que le Maréchal de Bouillon donna, il y a quelque temps, de mettre six bons mille hommes à Saumur. En voici la raison. Le Maréchal prévoyoit fort bien que le Roi ne laisseroit jamais derriere lui une Place si bien munie, & que, s'il s'attachoit aussi à un endroit capable de soûtenir le premier effort de ses armes, & de l'arrêter assez long-temps, la guerre n'iroit pas fort loin. L'Assemblée parut vouloir suivre le conseil d'un Général habile & expérimenté. Quelques troupes filerent du côté de Saumur : mais elles furent incontinent contremandées. Tout se faisoit à la Rochelle tumultuairement & sans ordre. Maintenant que les Ducs de Rohan & de Soubize sont écoutés, on en veut revenir à l'ouverture du Maréchal de Bouillon : mais il est trop tard. La Cour plus fine & plus diligente a pris les devants. 1621.

Avant que de prendre ouvertement les armes, l'Assemblée crut devoir publier un Manifeste, ou bien une déclaration des maux que souffroient alors les Réformés de France. Après une protestation faite devant Dieu & devant les hommes, de l'attachement religieux & sincére des Eglises Réformées au service du Roi, dont elles reconnoissoient l'autorité souveraine, l'Assemblée conjuroit sa Majesté, les François désintéressés & affectionnés au bien de la Patrie, les Princes & les peuples étrangers, de ne se laisser pas prévenir contre des gens que la Cour de Rome vouloit faire opprimer, & d'avoir égard à ce que des innocens malheureux représentoient à toute l'Europe pour leur justification. *Il y a long-temps*, disoit-on, *que le crime de leze-majesté est devenu le crime de ceux dont la conduite est la plus irréprochable. C'est un prétexte usé des malins qui se sentent assez puissans pour perdre leurs ennemis. On s'en est servi contre les premiers Chrétiens, comme les mauvais Conseillers du Roi veulent l'employer aujourd'hui contre nous. Les Eglises Réformées de France n'auroient plus besoin de publier des apologies de leur conduite, s'il y avoit de l'équité dans le monde, & si le mensonge & la calomnie n'y étoient pas communément mieux écoutés que la vérité. On sçait assez qu'à la fin du dernier siecle ceux de notre Religion étoient assez puissans pour se cantonner & se défendre dans les plus belles Provinces du Royaume. Contens d'obtenir la liberté de servir Dieu selon nos consciences, & quelque sûreté contre la malice opiniâtre de nos ennemis, nous nous soumîmes sans peine au feu Roi, quoiqu'il abandonnât notre Religion, dont il s'étoit déclaré le Protecteur. Nous le servîmes ensuite avec autant de zele & de fidélité, que lorsqu'il avoit été question de soûtenir ses droits & sa succession légitime à la Couronne. Aussi ce Prince juste & reconnoissant, ne cessa-t-il pas de nous protéger durant toute sa vie.*

Manifeste de l'Assemblée de la Rochelle.

*Mercure François. 1621.*

*Elle finit trop tôt pour ses sujets, & particulierement pour nous*, ajoûtoit-on. *Depuis la mort d'Henri le Grand, on a cherché tous les moyens imaginables de nous détruire. Le Clergé & la Noblesse se sont unis dans les derniers Etats-Généraux, afin d'extorquer du Roi l'exécution du serment fait à son sacre, de chas-*

1621. *ser de son Royaume ceux que l'Eglise de Rome condamne comme hérétiques. On tâche de soulever le peuple contre nous par des sermons séditieux, & par mille artifices secrets. Les Jésuites, gens instruits à mettre le trouble & la confusion dans tous les Etats, se déchainent à la Cour, dans la Ville capitale & dans les Provinces. Arnoux a entrepris de renverser tous les priviléges de la souveraineté de Bearn, dès qu'il a eu la direction de la conscience du Roi. Il a tellement imbu sa Majesté de cette pernicieuse maxime, que les Princes ne sont pas obligés de garder la foi donnée aux hérétiques, & que le Roi Très-Chrétien doit employer toute sa puissance à l'extirpation de l'hérésie, que si quelqu'un a voulu représenter à sa Majesté, que ces conseils violens seroient capables de causer la ruine de l'Etat, elle a répondu qu'elle aimoit mieux perdre sa Couronne, que son ame. Enfin toutes les insinuations sanguinaires des Jésuites sont incessamment appuyées par les Cardinaux, par les Evêques, par les Ministres & par les Emissaires de la Cour de Rome.*

Ce qui suit dans le manifeste est beaucoup plus criant. *Les Parlemens institués pour rendre justice à tout le monde, & pour protéger l'innocence,* disoit-on encore, *nous accablent de leurs Arrêts injustes & fulminans. Si un Conseiller de Cour souveraine, usant de la liberté donnée à chacun de suivre les lumieres de sa conscience, embrasse notre Religion, les autres ne le reconnoissent plus; on prétend le dégrader honteusement. On brûle, on pille nos temples. Les cadavres de ceux de notre Religion sont déterrés & mis en pieces. Quelques-uns des nôtres n'ont pas reçu dans leurs maladies les secours que l'humanité ne permet pas de refuser aux Barbares & aux Infideles, parce qu'ils n'ont pas voulu trahir leur conscience. Enfin, on arrache les enfans aux peres, aux meres, aux plus proches parens, afin de les élever dans une Religion contraire à celle où ils sont nés. Si nous portons nos plaintes aux Magistrats, ils s'en mocquent; & les plus modérés tâchent de les éluder. Si nous prenons des mesures pour représenter nos justes griefs au Roi, nous sommes rejettés comme des séditieux & des rebelles.* Après un récit éxact & sincére de ce qui s'étoit passé dans l'assemblée précédente de Loudun, & de ce qui avoit donné occasion à la nouvelle convocation faite à la Rochelle, on venoit aux nouveaux griefs, aux intrigues liées pour débaucher le Maréchal de Lesdiguieres, aux violences commises à Privas & en quelques autres endroits du Languedoc par le Duc de Montmorenci, & aux injustices faites au Marquis de la Force & à ses enfans. L'Assemblée finit son Manifeste, en suppliant le Roi d'épargner le sang de ses sujets, en conjurant les Princes étrangers de secourir des innocens opprimés, en demandant à Dieu d'avoir pitié de ceux qui étoient haïs & persécutés à cause de la pureté de son Evangile.

Mesures prises à l'Assemblée de la Rochelle pour soûtenir la guerre.

On avoit dressé, quelques jours auparavant, à la Rochelle, un cahier de divers reglemens qui parurent nécessaires pour bien soûtenir la guerre. Il commençoit, de même que le Manifeste, par une protestation faite devant Dieu & devant les hommes, que les Eglises Réformées de France avoient toujours eu, & qu'elles conservoient encore un desir sincére de vivre sous l'obéïssance de Louis leur Souverain légitime; & que c'étoit avec un extrême regret, qu'une partie si considérable de ses sujets se voyoit réduite à la fâcheuse nécessité de recourir aux moyens que la

nature & le droit des gens permettent à tous les hommes, quand il est question de s'opposer à la violence & à l'oppression, de conserver leur vie & la liberté de conscience, de maintenir des loix inviolables, & de réprimer ceux qui abusent de l'autorité du Souverain pour dépouiller ses sujets des priviléges & des droits qui leur sont légitimement acquis. Le premier & le plus considérable des reglemens faits à la Rochelle, c'étoit la division de toutes les Eglises Réformées de France en huit cercles, ou départemens principaux, dont chacun devoit avoir son Général particulier. Outre le commandement d'un cercle composé de la Normandie, de l'Isle de France, du Berri, du Maine, du Perche, de la Tourraine, & de l'Anjou, Bouillon premier Maréchal de France avoit, par préférence aux autres, le commandement général des armes des Réformés dans quelque Province qu'il se trouvât. Il faut qu'il y ait eu depuis quelque changement dans la disposition de ce premier cercle, car enfin, je vois que le Duc de Soubize, Général du second, devoit commander en Anjou, de même qu'en Bretagne & en Poitou. Le troisiéme de l'Angoumois, de la Saintonge, & des Isles voisines, fut assigné au Duc de la Tremouille. Le vieux la Force eut le quatriéme de la basse Guienne. Le Marquis, son fils aîné, fut nommé pour le cinquiéme de la Souveraineté de Bearn. On donna le sixiéme au Duc de Rohan : il comprenoit la haute Guienne & le haut Languedoc. Le septiéme du bas Languedoc, des Cevennes, du Vivaudan & du Vivarez, échut au Marquis de Châtillon. Enfin pour garder encore quelques mesures avec le Maréchal de Lesdiguieres, on lui offroit le huitiéme cercle ; c'étoit la Bourgogne, la Provence, & le Dauphiné : il en tenoit la plus grande partie à sa disposition : & l'Assemblée ne lui laissoit, à proprement parler, que ce qu'elle ne pouvoit lui ôter. Le Marquis de Monbrun fut nommé son Lieutenant général en Provence, afin qu'il s'opposât le mieux qu'il seroit possible aux desseins de Lesdiguieres qui s'étoit vendu à la Cour. Le pays d'Aunis & la ville de la Rochelle firent comme un cercle particulier. En considération des anciens priviléges des habitans de la Rochelle, leur Maire eut toujours le gouvernement de la ville & du pays d'Aunis, sans reconnoître aucun autre Officier.

1621. *Mercure François.* 1621.

L'Assemblée, qui devoit subsister, se réservoit une espece de surintendance & de supériorité. Trois de ses Députés avoient droit d'assister & de donner leurs voix, aussi bien que les principaux Seigneurs de l'Armée, au Conseil du Commandant général. C'étoit à elle de donner les provisions des charges, qui seroient scellées de son Sceau. On y avoit gravé une embleme de la Religion, avec ces paroles, *pour Christ, & pour le Roi.* Le cahier contenoit divers reglemens sur l'autorité des Officiers, sur la discipline militaire, sur le bon ordre dans les troupes, sur les finances, & sur plusieurs autres choses nécessaires & importantes. On ordonna la saisie des deniers Royaux & des revenus Ecclésiastiques, dans les endroits où les Réformés se trouvoient les plus forts. Leurs ennemis se récrierent *à la rébellion, au sacrilege* ; mais ces clameurs n'étourdirent

1621. que la populace ignorante. Les tributs & les impôts font une subvention accordée au Souverain pour les frais néceffaires à la défenfe de l'Etat, & à la confervation de la tranquillité publique. Dès que le Prince, bien loin de protéger fes fujets, les attaque & leur déclare la guerre, il perd fon droit de recevoir des fubfides. Les fujets convertiffent les deniers publics à leur ufage légitime, s'ils s'en fervent pour fe garantir de l'oppreffion. Il en eft à peu près de même des revenus Eccléfiaftiques. Ne pouvoit-on pas les prendre comme des juftes repréfailles fur les principaux auteurs des violeuces faites aux Réformés? L'emploi auquel ceux-ci deftinoient les biens de l'Eglife étoit meilleur & plus raifonnable, que l'ufage qu'en faifoient les Evêques, les Abbés, les autres Benéficiers & les Moines. Les gens qui fe faifirent des revenus Eccléfiaftiques étoient les enfans de ceux dont l'aveugle fuperftition avoit trop enrichi l'Eglife : ils demeuroient du moins dans les Provinces où ces biens fe trouvoient fitués. Les enfans des fondateurs des bénéfices, les habitans du pays où les revenus de l'Eglife étoient affignés, n'eurent ils pas plus de droit de fe fervir de ces moyens pour défendre leur vie, leurs privileges, & leur liberté, que les Evêques, les Abbés, & les Moines n'en avoient de les employer au luxe, à la débauche, ou tout au plus aux commodités d'une vie oifive & contraire à la Religion & au bien de l'Etat.

Réflexions fur la conduite de l'Affemblée de la Rochelle.

Les reglemens de l'Affemblée de la Rochelle étoient certainement bien faits & fort utiles dans le fonds. Des gens de diverfes Provinces réduits à la néceffité de défendre leur liberté, & de s'oppofer à la violence & à l'oppreffion, ne pouvoient guéres prendre de meilleures mefures. Mais il faut avouer auffi que les affaires des Réformés de France étoient dans une fituation qui ne leur permettoit pas de penfer à une fi grande entreprife. La prudence demandoit que les Réformés cédaffent au temps, & que contens d'obtenir la réparation de quelques griefs, ils attendiffent une conjoncture plus favorable. C'étoit l'avis des Seigneurs bien intentionnés, & des gens les plus judicieux. Les forces du parti étoient grandes, je l'avoue : il étoit capable d'arrêter long-temps celles du Roi. Cela parut affez cette année. La feule Guienne fit quelque réfiftance ; & nonobftant la défection lâche des Gouverneurs de plufieurs Places de fûreté, Louis échoua devant Montauban. Il fallut lever honteufement le Siege. Où fa Majefté en auroit-elle été réduite, fi toutes les Eglifes Réformées euffent unanimement concouru à leur défenfe commune? Mais la force du parti, ni le courage & la bonne volonté de quelques villes ne fuffifoient pas. Il falloit de l'union & de la correfpondance, fur-tout entre les grands Seigneurs : & c'eft ce qui manquoit.

L'Affemblée choififfoit des Généraux. Un d'eux fervoit actuellement contr'elle ; & d'autres demeuroient neutres. Châtillon & la Force, gagnés par les promeffes de la Cour, abandonnerent Rohan & Soubize, aufquels ils s'étoient unis d'abord. On déféroit le commandement général au Maréchal de Bouillon, qui n'avoit nulle envie de le prendre. Je ne fçai s'il auroit refufé un fi bel emploi, il y a quelques années. Mais

le temps, son humeur, son intérêt, son tempérament, tout étoit changé. Bouillon, accablé d'âge & de maladies, donna sous main de bons conseils & il demeura neutre en apparence, quoiqu'il vit avec une peine extrême les premiers commencemens de la ruine d'une Religion qu'il aima toujours dans le fonds de son cœur, & dont il souhaitoit ardemment la conservation. Dégoûté des intrigues & des affaires, le Maréchal vouloit conserver à ses enfans la souveraineté de Sedan, & les belles terres qu'il possédoit dans le Royaume. Se mettre à la tête d'un parti où il y avoit peu d'union & de subordination, d'un parti sujet à dégénérer bientôt en Anarchie, c'étoit s'exposer à perdre ses biens & à ruiner sa Maison, à l'élévation de la quelle Bouillon avoit travaillé durant toute sa vie. Il craignit donc de perdre ce qui lui restoit du fruit de ses peines, & de n'être pas en état d'agir assez vigoureusement à cause de ses infirmités. L'ambition la plus active en revient enfin à chercher le repos. Beaucoup d'entreprises avortées font renoncer à tous les nouveaux projets. 1621.

Le Duc de la Tremouille suivit l'exemple du Maréchal son oncle. Il se retira dans sa maison de Taillebourg, dès que le Roi eut passé la Loire. Du Plessis-Mornai l'avoit conseillé au Duc, persuadé qu'il étoit que Louis se contenteroit de dissiper l'Assemblée de la Rochelle, que les Edits seroient religieusement conservés, & que sa Majesté tiendroit ce qu'elle promettoit dans ses Déclarations. Les choses arrivées depuis peu ne devoient-elles pas rendre du Plessis plus défiant & moins crédule ? Il n'ouvrit jamais bien les yeux, que lorsqu'il se vit trompé lui-même de la maniere du monde la plus criante. Après que le Roi se fut avancé dans le Poitou, la Tremouille lui fit de grandes protestations de sa fidélité. Le parti Réformé auroit pû se consoler aisément, si ce seul Seigneur lui avoit manqué. Il s'en falloit bien que le Duc n'eût le génie & le courage de son pere. La Tremouille ne possédoit aucune des belles qualités qui donnerent de la distinction & du lustre à ses ancêtres. Et pour dire la vérité, depuis Claude Duc de la Tremouille, beau-frere du second Prince de Condé, tous ceux d'une Maison si fort illustrée par ses grandes alliances ont été des Seigneurs d'un esprit & d'un mérite fort médiocres. Pour ce qui est du Marquis de Lesdiguieres, plus lâche & plus intéressé que tous les autres Seigneurs de sa Religion, il servoit sous l'indigne Connétable contre les Réformés. Son exemple & les Déclarations du Roi qui protestoit si hautement de vouloir conserver les Edits, & de n'avoir intention que de réduire un certain nombre de rebelles, tromperent un grand nombre de Réformés, qui ne voulurent point entrer dans cette guerre.

Les gens assemblés à la Rochelle devoient prévoir tous ces inconvéniens. On les en avoit avertis plus d'une fois, & de fort bonne part. De maniere qu'il n'est pas possible de la disculper de son imprudence à suivre des conseils violens, ni de sa précipitation à prendre des résolutions extrêmes. Mais c'est aussi tout ce que vous pouvez raisonnablement lui reprocher. En rappellant dans votre memoire ce qui s'est passé depuis

1621. cinq ou six ans, vous serez persuadé qu'il y avoit un dessein formé de détruire les Réformés. On le disoit tout publiquement. Cela supposé, les personnes équitables ne peuvent se dispenser de reconnoître, que encore qu'il fut vrai que l'Assemblée de la Rochelle se pressoit trop, & qu'elle prit mal ses mesures pour garantir les Eglises Réformées de l'oppression dont elles se voyoient menacées, un nombre si considérable de François avoit dans le fonds des raisons légitimes de résister à l'injustice & à la violence d'un Roi, qui séduit par les mauvais conseils d'un Favori, d'un Confesseur, & de quelques Ministres intéressés ou superstitieux, marchoit à main armée pour opprimer des sujets innocens, & pour les dépouiller de ce que son pere leur avoit justement accordé.

Que dans cette premiere guerre de Religion les Réformés ne sont point coupables du crime de rebellion.

La publication des reglemens dont je viens de parler redouble la colere & l'animosité de Louis contre l'Assemblée de la Rochelle. On lui représente une République en France, & que les reglemens faits à la Rochelle en sont le plan, dressé sur le modele du gouvernement des Provinces-Unies. Qu'un jeune Prince d'un esprit fort borné, & séduit par des flateries continuelles, se soit laissé prévenir par ces insinuations malignes & artificieuses; que les simples & les ignorans ayent écouté ces calomnies répandues tout exprès afin de soulever le peuple contre les Réformés, je ne touve rien là que de fort ordinaire. Mais que des gens qui avoient d'ailleurs de l'esprit & de la raison ayent cru l'Assemblée de la Rochelle capable de former un projet si chimérique, & qu'ils l'ayent débité sérieusement, c'est à mon avis une chose fort surprenante. Il n'est guéres possible que des gens de diverses Provinces, soumises au même Prince, viennent à s'unir & à se confédérer pour la défense commune de leurs priviléges, de leur Religion, de leur liberté, sans suivre à peu près l'exemple de ce qui fut fait en plusieurs Provinces des Pays-Bas, lorsqu'elles se virent réduites à la nécessité de s'opposer à la domination tyranique de Philippe II. Roi d'Espagne. Dès qu'il faut se défendre en plusieurs endroits, on doit y mettre différens Généraux. Et puisqu'il est nécessaire que les Villes ou les Provinces confédérées forment un corps d'armée, afin de repousser celui qui les attaque & qui les veut opprimer l'une après l'autre, on ne peut pas se dispenser de déférer un commandement général à l'Officier qui en est le plus capable. Les habitans des Pays-Bas en userent de la sorte avant que la République des Provinces-Unies fût formée. Ils firent ce que la raison & la nécessité dictent à des gens qui veulent défendre leur liberté. Si donc l'Assemblée de la Rochelle a fait en cette occasion certaines choses que firent les Etats de Flandres, de Brabant, de Hollande, il est ridicule d'en conclure que les Réformés pensoient à former une République en France.

Toute la question se réduit à sçavoir, si les Réformés de France étoient alors dans le cas ou le droit naturel & l'usage constant de toutes les nations libres & policées permettent aux sujets de prendre les armes contre leur Prince qui veut les dépouiller de leurs priviléges & de leur liberté. Or c'est une chose certaine que les Réformés de France y étoient l'an

1621. que des sujets ont droit de résister à force ouverte, si leur Prince entreprend de les opprimer; qu'ils peuvent implorer le secours des Puissances voisines; qu'il leur est permis de secouer le joug de celui qui régne tyranniquement, & de se donner même à un autre Prince, qui leur promet de les protéger & de leur conserver leurs priviléges & leur liberté : ce sont des maximes incontestables. Louis XIII. & son grand Ministre le Cardinal de Richelieu en ont reconnu la vérité, quand ils ont reçu les Catalans qui secouoient le joug de l'Espagne pour se donner à la France. Voyons si les Réformés n'avoient pas des raisons aussi pressantes de résister à Louis XIII. & à son Connétable de Luines, que les Catalans en eurent de se soulever contre Philippe IV. & contre son Favori le Comte Duc d'Olivarez. Les priviléges du Bearn n'étoient ni moins anciens, ni moins bien fondés que ceux de la Catalogne. Les Bearnois, de l'aveu de Louis XIII. s'il a jamais mérité le nom de Juste, étoient donc en droit de les défendre à main armée. Les Provinces voisines, unies de Religion & d'intérêts avec eux, pouvoient les secourir. Car enfin, toutes les Provinces d'un Etat doivent prendre garde que le Prince fasse justice à tous ses sujets, & qu'il conserve à chacune d'elles ses droits & ses priviléges. Quand cela ne se fait pas, on ne manque jamais d'opprimer les Provinces les unes après les autres. Cela est arrivé en France. La Guienne, la Bretagne, le Dauphiné, le Languedoc, le Bearn, la Rochelle & le pays d'Aunis ont été dépouillés de la sorte de leurs priviléges & de leur liberté. La violence faite aux Bearnois suffit donc elle seule pour justifier la prise d'armes dont je parle. Ne nous arrêtons pas là. Examinons si tous les Réformés de France n'avoient pas d'aussi bonnes raisons que les Catalans, de s'opposer au Connétable de Luines, qui abusoit de l'autorité de Louis XIII. de même que le Comte Duc abusoit de la Puissance de Philippe IV. 1621.

La Réformation n'ayant commencé que dans le XVI. siecle, on ne peut pas dire que les droits & les priviléges des Réformés fussent aussi anciens que ceux des Catalans. Mais enfin, l'Edit de Nantes étoit *une loi perpétuelle & irrévocable.* Louis XIII. son Conseil, les Parlemens de France l'avoient reconnu authentiquement plus d'une fois. En effet, il n'y eut jamais d'Edit plus sacré, ni plus solemnel. C'étoit un traité fait dans toutes les formes entre Henri IV. & des sujets bien fondés à lui demander, que des gens qui avoient sacrifié de si bonne grace leurs biens & leurs vies pour l'aider à monter sur le Trône de ses ancêtres, dont une puissante faction vouloit l'exclure, ne fussent pas de pire condition que les autres François. L'Edit de Nantes étoit encore un traité fait entre les Catholiques & les Réformés de France, pour terminer une longue guerre civile, où chacun des deux partis soûtenoit ses droits & ses prétentions; traité dont le Roi Henri fut le médiateur & l'arbitre, dont lui & ses successeurs étoient les garants. Cela supposé, car enfin, on ne peut rien alléguer de raisonnable contre ces deux réfléxions : cela supposé, dis-je, ne s'ensuit-il pas que les Réformés de France ont eu droit d'oppo-

1621. ser la force à la violence des Catholiques, & aux armes du Roi même quand on a voulu renverser l'Edit de Nantes, & leur ôter les sûretés qu'Henri IV. leur avoit justement accordées? Il est inutile de répéter ici ce que j'ai déja rapporté dans les livres précédens, pour faire voir que les Réformés avoient des preuves plus que suffisantes du projet formé de les détruire. Et pourquoi Louis XIII. marche-t-il maintenant à main armée contr'eux? On s'étoit assemblé à la Rochelle sur une parole donnée par le Roi; on demandoit humblement l'éxécution de ce que sa Majesté avoit promis, de la réparation des infractions faites à l'Edit de Nantes; on supplioit Louis de donner quelques sûretés à des gens allarmés des menaces qu'on leur faisoit de toutes parts, & de leur accorder des marques de sa protection. Là dessus ces pauvres gens sont traités de rebelles & de criminels de leze-majesté. Louis marche avec toutes ses forces; il enleve les Places de sûreté que son pere & lui avoient données; il ôte les charges & les gouvernemens à des gens dont il devoit être content, selon ses propres Déclarations; enfin & le Roi & ses Généraux assiegent des villes en plusieurs endroits. Qui doute que des sujets traités de la sorte ne doivent supposer qu'on en veut à leurs priviléges & à leur liberté? Les Réformés de France étoient donc dans le cas qui permet de résister ouvertement à l'oppression violente du Prince. Et c'est ce qui se dévelopera mieux dans la suite des choses que je dois raconter.

La Cour amuse du Plessis-Mornai.

La maniere dont du Plessis-Mornai fut privé de son gouvernement de Saumur, nonobstant ses bonnes intentions, & son attachement peut-être trop aveugle & trop opiniâtre à faire contenter le Roi, est une preuve claire & convaincante que Louis & son Connétable n'en vouloient pas seulement aux factieux de l'Assemblée de la Rochelle; mais qu'ils s'étoient l'un & l'autre mis en tête, de ruiner, ou du moins d'affoiblir le parti Réformé autant qu'il leur seroit possible. L'apologie de l'Assemblée dont je viens de parler ne fut publiée que trois semaines, ou un mois après ce que je dois rapporter jusques au siege de S. Jean d'Angeli. On la donna comme une justification de ce que le Roi imputoit dans une seconde Déclaration datée de Niort en Poitou. L'Assemblée ne manqua pas d'exposer dans son Manifeste la perfidie faite à du Plessis, aussi bien que les violences commises en Bearn & en Languedoc, dans l'Orléanois & ailleurs, afin de convaincre les plus entêtés que la ruine des Eglises Réformées étoit résolue, & que, sous prétexte de châtier certain nombre de gens, on travailloit à détruire la Religion. Je ne puis assez m'etonner qu'après des preuves si certaines des mauvais desseins de la Cour, du Plessis & quelques autres ayent persisté à soûtenir que Louis ne prétendoit point opprimer ses sujets Réformés, & qu'il pensoit uniquement à réduire les factieux & les rebelles. Ce projet étoit si contraire au bien du Royaume & aux véritables intérêts de la Courronne de France, que du Plessis ne pût pas s'imaginer que le Conseil du Roi fût capable de le former. Prévenu de cette opinion, le bon Gentilhomme crut plus facilement ce que le Connétable de Luines, le Maréchal de Lesdiguieres,

*Vie de M. du Plessis Mornai. Liv. IV. Lettres & Mémoires du même. 1621. Mémoires de Déageant. pag. 277. 278.*

guieres, & leurs confidens disoient, que le Roi n'auroit jamais poussé les choses si loin, sans la précipitation & l'imprudence de l'Assemblée de la Rochelle, dont les reglemens faits & publiés mal à propos donnoient occasion de craindre que les Réformés ne voulussent former une République en France. Disons la vérité. Les mauvais desseins du Connétable, du Jésuite Arnoux, & des Emissaires de la Cour de Rome, ne justifient pas les fausses & impétueuses démarches de l'Assemblée de la Rochelle. Cela devoit la rendre plus attentive & plus réservée. On ne doit jamais s'attirer un puissant ennemi sur les bras, quand on n'est pas en état de lui résister. Cependant l'Assemblée de la Rochelle ne fut qu'un prétexte. Luines & les autres furent bienaises de le trouver. Si celui-là leur eût manqué, ils en eussent fait naître quelque autre. 1621.

Dès que du Plessis apprit que le Roi étoit au-delà d'Orléans, il envoya diverses fois en Cour. C'étoit pour essayer de connoître les véritables intentions du Connétable & du Maréchal de Lesdiguieres au regard de Saumur ; s'ils vouloient se saisir de cette Place importante, ou non. L'un & l'autre protesterent plus d'une fois que du Plessis seroit maintenu dans son Gouvernement, & que le Roi n'y changeroit rien. Tel fut d'abord le sentiment de Louis & des plus sages Ministres d'Etat. On avoit des égards pour un ancien serviteur du feu Roi, & qui ne paroissoit ni moins fidele ni moins affectionné au fils, qu'il l'avoit été au pere. Mais le Connétable & ses confidens avoient d'autres vûes. Quand Louis fut à Tours, on agita dans son Conseil si Sa Majesté passeroit par Saumur. Les avis furent d'y passer, & que, pour ne donner aucun ombrage à du Plessis, le Roi n'y séjournât point, & qu'il ne logeât pas dans le Château. Cependant Louis changea de sentiment après avoir conféré avec un de ses serviteurs particuliers. C'est apparemment le même Déageant qui nous apprend cette circonstance. Il n'a pas voulu se nommer par je ne sçai qu'elle modestie que cet homme artificieux & malin affecte souvent. Cela me fait soupçonner que le Connétable & le Maréchal de Lesdiguieres, ne voulant pas s'attirer le reproche d'avoir manqué de parole à du Plessis, détacherent Déageant, l'instrument ordinaire de leurs fourbes & de leurs supercheries, pour insinuer au Roi qu'il étoit important de tirer du Plessis de Saumur.

Pendant que tout ceci se ménageoit à la Cour, le bon Gentilhomme, qui ne se croyoit pas en état de défendre sa Place contre le Roi, assembloit les plus considérables de la Religion, afin de sçavoir leur sentiment sur les mesures qu'il devoit prendre. Ensuite des remontrances que du Plessis faisoit, ils convinrent tous que le parti le plus sage, c'étoit de se mettre à la bonne foi de Sa Majesté. L'exemple de Navarreins fut pourtant allégué. Le Gouverneur de cette Place importante du Bearn l'avoit remise, l'année précédente, entre les mains du Roi, dans l'espérance que les choses demeureroient sur le même pied. Cependant il en fut dépossédé, & Poyenne Catholique Romain eut son emploi. La chose méritoit que du Plessis y fit attention. Le trop crédule Gen-

1621. tilhomme persiste dans son préjugé. *Je n'ai rien de semblable à craindre*, dit-il. *Abuser de ma franchise après de si longs services, après une conduite toujours irréprochable; cela feroit plus de tort aux affaires du Roi qu'aux miennes.* Un aussi habile homme que du Plessis devoit-il supposer que Louis prendroit le parti le plus honnête? Compter qu'un tel Prince se conduira par les regles de la raison & de l'équité, c'est vouloir se tromper à plaisir. Mais le parti étoit aussi le plus avantageux au Roi. Les maximes de Politique étoient changées. Ce que disoit du Plessis étoit bon du temps d'Henri IV. Quand un Roi ne veut pas emporter tout par la force & par la violence, il a de la bonne foi, il n'abuse pas de la franchise de ceux qui se fient à lui. Henri en usoit ordinairement de la sorte. On eut soin d'inspirer à son fils des principes tout contraires. Du Plessis devoit s'en être apperçu plutôt.

Quel fut son étonnement, quand un Maréchal de Logis lui vint déclarer que le Roi vouloit loger dans le Château! Du Hallier Capitaine des Gardes s'en met aussi-tôt en possession, & la garnison reçoit ordre de se retirer. Du Plessis se plaint de ce procédé au Maréchal de Lesdiguieres, le lendemain de l'arrivée du Roi à Saumur. Le dissimulé Maréchal tâche de couvrir la violence; il semble donner encore de bonnes paroles. Mais Bullion & Déageant, ses intimes confidens, viennent bientôt le tirer d'embarras. Ces deux maîtres fourbes répondent aux remontrances que du Plessis faisoit de ses importans services, & de sa fidélité passée, que le Roi a de nouvelles raisons de prendre de plus grandes précautions que jamais, & de se défier presque généralement de tous les Réformés. *Ils paroissent vouloir ériger une Republique*, dit Déageant. *Cela donne de furieux ombrages au Roi. Vous n'entrez pas, Monsieur, dans ce pernicieux complot: Sa Majesté en est bien persuadée. Mais pouvez-vous répondre de vos Officiers, de vos soldats, de tous les gens de votre Religion qui sont ici? M. le Maréchal vous dira que ses propres domestiques se querellent tous les jours les uns les autres sur l'Assemblée de la Rochelle.* Ce fut inutilement que du Plessis voulut repliquer à de si mauvaises raisons, il ne fut pas écouté. On ne fit pas plus d'attention à son offre de conserver Saumur au Roi & d'en répondre, en cas que Sa Majesté lui donnât un certain nombre de gens pour le garder.

Du Plessis Mornai refuse le Bâton de Maréchal de France.

Le Connétable de Luines tenta du Plessis, en lui faisant proposer cent mille écus de recompense & le Bâton de Maréchal de France, s'il vouloit remettre le Gouvernement de Saumur entre les mains du Roi. Du-Plessis rejetta les offres du Connétable avec une noble indignation. *J'aurois maintenant des millions, si j'eusse aimé l'argent*, dit-il. *Je suis plus sensible aux honneurs & aux dignités. Cependant j'ai plus pensé à les mériter, qu'à les obtenir par des importunités & par des voyes basses. Mon honneur & ma conscience ne me permettent pas de vendre la sûreté & la liberté des autres.* Grande & belle leçon pour tous les Officiers Réformés que la Cour tâchoit de corrompre! Mais qu'il y en eut peu qui sçussent en profiter! La Force & Chatillon sembloient au-dessus d'une dignité qui se jettoit alors à la tête de tous ceux qui vouloient trahir les intérets de

*Vie de M. du Plessis-Mornai. Liv. IV. Lettres & Mémoires du meme. 1621.*

leur Religion. Cependant, ils ne furent pas à l'épreuve d'une tentation, que du Plessis ne voulut pas seulement écouter. Luines avoit donné rendez-vous à du Plessis dans le dessein de lui faire les mêmes offres, en cas qu'il parût d'humeur à se laisser prendre à l'appât que la Cour lui présentoit. *Dites à M. du Plessis que le jour de demain sera le plus heureux jour de sa vie :* ce sont les paroles du Connétable à celui qui devoit pressentir du Plessis. Mais quand Luines apprit la magnanimité du sage & religieux vieillard, il n'osa lui parler ni d'argent, ni de dignités. Le Connétable se contenta de faire entendre à du Plessis, en termes généraux & enveloppés, que le Roi avoit des raisons pressantes de s'assurer de Saumur, & de mettre peut-être la Place entre les mains d'un autre.

Artifices du Connétable pour tirer insensiblement du Plessis de Saumur.

On agita fort dans les différens conseils que Louis tint à Saumur, si on ôteroit à du Plessis le gouvernement de la ville & du Château. Quelques-uns représenterent l'inviolable fidélité de cet ancien serviteur du feu Roi, sa modération & sa prudence en tout ce qui regardoit les affaires des Réformés. *Déposséder un Gentilhomme d'un mérite si reconnu, & dont le Roi a toutes les raisons imaginables d'être content*, disoient ceux-ci, *n'est-ce pas vouloir faire crier les Réformés, & les jetter dans le désespoir ? Ils se confirmeront plus que jamais dans leur préjugé, que le Roi est imbu de cette maxime, qu'on n'est point obligé à garder la foi donnée aux Hérétiques.* De lâches flatteurs appuyerent le sentiment contraire. Ils prétendoient que les Réformés s'étoient rendus indignes que le Roi leur laissât désormais aucune Place de sûreté. *La conduite de M. du Plessis est irréprochable*, disoient-ils : *on n'en disconvient pas. Mais enfin, il est Réformé, & il aime sa Religion. Cela suffit. Le Roi ne peut plus se fier à lui. Que sçavons-nous si des gens mal intentionnés n'abuseront pas de son âge & de sa facilité ? La maniere de le déposséder peut être sujette à de sinistres interprétations. D'accord. Il faut laisser dire les gens. Certaines choses qui semblent illicites deviennent permises, quand il est question de prévenir un plus grand mal. Le service du Roi & le bien public l'emportent sur toutes les autres considérations.*

*Bernard Histoire de Louis XIII Liv. V. Vie de M. du Plessis-Mornai. Liv. IV. Lettres & Mémoires du même.* 1621.

Le Connétable n'osa prendre d'abord des mesures si violentes. La chose auroit été trop odieuse. On fait donc expédier un brevet par lequel Sa Majesté laisse du Plessis en possession du Gouvernement de la ville & du château de Saumur, & lui promet, de la maniere du monde la plus positive, que dans trois mois il rentrera dans l'exercice de sa charge. Durant cet intervalle que le Roi prenoit pour réduire l'Assemblée de la Rochelle, le Comte de Sault, petit-fils du Maréchal de Lesdiguieres, devoit commander dans le Château de Saumur, où le Roi mettoit une nouvelle garnison. Sault fut choisi parcequ'il faisoit alors profession de la Religion Réformée. On vouloit en imposer aux Réformés, & leur faire accroire que si le Roi s'assuroit d'une de leurs plus importantes Places, ce n'étoit pas pour la leur ôter entierement, ni pour la mettre entre les mains des Catholiques. Du Plessis prit alors le parti de se retirer dans une de ses terres. Il ne désespéroit pas encore de rentrer dans sa place, quand les trois mois seroient expirés. Tant il est facile de trom-

1621. quer des intelligences, qu'à bien assiéger une ville & à la prendre dans les formes, le Prince projetta de se rendre maître de Sancerre par la ruse & par la dextérité. Il gagne certains habitans, il seme la division dans la ville, afin que les soldats de la garnison & les bourgeois se défiant les uns des autres, ils ne puissent pas résister de concert à son Altesse qui devoit s'approcher avec un petit corps d'Armée. La voilà donc qui marche à la tête de trois mille hommes de pied & de cinq cent chevaux. Mais Vatteville plus diligent se jette dans la Place avec quatre cent hommes bien armés. Cela suffisoit pour déconcerter le Prince. Il ne se rebute point : il augmente la mésintelligence entre la garnison & les habitans, il donne de la jalousie & de la défiance à Vatteville. Et celui-ci, trompé par les Emissaires de Condé, craint que les habitans ne le livrent à son Altesse. De maniere que Sancerre fut bientôt rendu par composition. Vatteville pleura, dit-on, de rage & de dépit en sortant. Il avoit découvert les artifices de Condé. *Est-il possible*, s'écria Vatteville, *que M. le Prince prenne avec un phantôme & par des paroles une Place si avantageusement située, si capable d'être bien défendue?* Glorieux de contribuer de tout son pouvoir à la ruine d'un parti que son pere & son grand-pere, plus éclairés & plus habiles que lui, avoient courageusement défendu, Condé s'en va tourmenter quelque temps après la Duchesse de Sulli. Elle avoit donné retraite à Sulli, durant l'absence de son époux, à quelques gens de leur Religion : peut-être aussi que la Duchesse pensoit à se mettre en état de n'être pas surprise dans son Château en un temps de trouble & de confusion. Quoiqu'il en soit, le Prince de Condé & le Comte de S. Pol s'approchent tous deux de Sulli. La Duchesse effrayée s'enfuit, & les gens ausquels elle confie la garde du Château, ne pouvant pas le défendre, sont contraints de le remettre au Prince & au Comte.

Les Ducs de Longueville & de Vendôme n'épargnerent pas plus les Réformés en Normandie & en Bretagne. Le premier ordonna qu'ils fussent désarmés à Rouen & à Dieppe. Les Gouverneurs particuliers suivent l'éxemple de celui de la Province. Villars & Moni désarment les Réformés au Havre de Grace & à Caën. Tel fut l'aveuglement des Princes & des grands Seigneurs de France. Mécontens de la Cour il y a peu de temps, ces Messieurs sollicitoient le parti Réformé de se joindre à eux. Le Comte de Soissons, beau-frere de Longueville, vient de faire lui-même des avances à l'Assemblée de la Rochelle. Cependant & les Princes, & les Seigneurs s'acharnent aujourd'hui à ruiner ceux dont le secours leur est nécessaire, & dont l'union & la puissance est un obstacle à l'éxécution du projet que la Cour avoit également formé, d'abattre les Réformés & de réduire les grands Seigneurs. L'oppression des uns n'a-t-elle pas suivi de près celle des autres ? Mais il ne faut pas éxiger des François, qu'ils se conduisent par des principes de raison constans & uniformes. La moindre espérance, une passion aveugle de se mettre bien à la Cour, leur légereté naturelle leur fait oublier leurs véritables intérêts. Les Seigneurs & les Gentilhommes Réformés furent presque tous frappés du

même esprit d'étourdissement que les Catholiques. Si les uns eurent tort de travailler à la destruction de leurs compatriotes & à l'établissement du pouvoir arbitraire du Roi ; l'imprudence des autres est beaucoup plus inexcusable, de s'être livrés eux-mêmes à un Prince qui en vouloit également à leur Religion & à la liberté de tous ses sujets. Mongommeri Réformé avoit le Gouvernement de Pontorson, Place importante entre la Normandie & la Bretagne. Il la vendit lâchement au Roi. César Duc de Vendôme, Gouverneur de l'une de ces deux Provinces, offroit, il y a quelque temps, de se mettre à la tête des Réformés : aujourd'hui il leur fait tout le mal dont il est capable. Cela ne me surprend pas. Son génie étoit des plus médiocres. Il ne fut jamais propre qu'à dissiper les biens immenses de la plus riche héritiere du Royaume, qu'Henri IV. son pere naturel lui avoit fait épouser. Vendôme s'assura pour le Roi de Châtillon en Vendelais, de Vitré, de Montfort, de Belin, de Rohan, & de plusieurs autres Places assez fortes. 1621.

Je trouve moins étrange que le Duc d'Epernon ait poursuivi à outrance en même-temps les Réformés du Bearn. Nourri dans une grande aversion contr'eux à la Cour d'Henri III. il se fit toujours un mérite de son attachement aveugle au Papisme; & aussi superstitieux que le paysan le plus grossier, il entreprend de longs pélérinages de devotion. Le bon Seigneur ne voulut pas mourir sans s'acquitter d'un vœu qu'il avoit fait d'aller à Montferrat en Espagne, comme s'il n'y avoit pas assez de *bonnes Dames* en France. Soit que Bassompierre crût seulement donner un bon avis à la Cour, soit qu'Epernon lui-même, ayant encore à soixante sept ou huit ans la passion de se signaler, eût decouvert à Bassompierre, qui passoit par la Guienne pour son Ambassade en Espagne, qu'il seroit bien-aise d'avoir de l'emploi dans la guerre qui se préparoit contre les Réformés ; Bassompierre, dis-je, écrivit de Guienne à Puisieux Secrétaire d'Etat, qu'il seroit avantageux au service du Roi d'envoyer Epernon en Bearn, où il y avoit de nouveaux mouvemens depuis le départ de Sa Majesté. L'avis fut bien reçu. Louis épuisé d'argent cherchoit des Officiers qui voulussent bien servir, & faire eux-mêmes les avances nécessaires pour éxécuter les commissions qu'il leur donnoit. Le Duc d'Epernon étoit de cette humeur-là. Outre qu'il avoit des biens immenses, il se picquoit de générosité : disons mieux, il aimoit à faire les choses avec baucoup de faste & d'ostentation. Le Roi lui envoye donc à Cadillac ordre de marcher en Bearn, & de réprimer le Marquis de la Force, qui permettoit sous main aux Réformés de rétablir leurs affaires dans cette Province, & qui tâchoit d'y maintenir en même-temps le crédit & l'autotité que la charge de Gouverneur lui donnoit.

Le Duc d'Epernon acheve de réduire le Bearn.

*Ambassade de Bassompierre en Espagne.*

*Vie du Duc d'Epernon. Liv. VIII. Bernard Histoire de Louis XIII Liv. V. Mémoires de Pontis. Tom. I.*

Poyanne, Catholique Romain, que Sa Majesté avoit revêtu du Gouvernement du fort de Navarreins, & de la Lieutenance de Roi en Bearn, entreprenoit autant qu'il pouvoit sur les droits du Marquis de la Force ; & la Cour le soûtenoit. Le Marquis de son côté favorisoit sous main, & même assez ouvertement, ce que ceux de sa Religion faisoient en

1621. Bearn pour recouvrer du moins une partie des priviléges dont ils étoient injustement dépouillés. La connivence de la Force n'étoit point si bien couverte, que la Cour ne s'en apperçût. On envoye donc la Saludie en Bearn porter un commandement exprès du Roi à ceux qui y prenoient les armes, de les poser incessamment. Il devoit enjoindre aussi au Marquis de la Force de tenir la main à l'éxécution des ordres du Roi. La Force tâche de les éluder. Il se plaint lui-même de ce que Poyanne arme des gens dans le pays, & de ce qu'il fait des entreprises, sans l'aveu du Gouverneur de la Province. La Saludie répond que le Roi est content de la conduite de Poyanne. C'étoit déclarer au Marquis que le Lieutenant de Roi avoit la liberté d'agir indépendamment du Gouverneur. La Force croit qu'un homme de son rang ne doit pas être traité de la sorte. Il paroît résolu à soutenir les droits de sa charge, sur laquelle Poyanne entreprenoit de concert avec la Cour. Et sous ce prétexte, le Marquis continue d'appuyer ce que les Bearnois font pour la conservation de leurs priviléges & de leur liberté.

Ses démarches étoient d'autant plus suspectes au Conseil du Roi, que la Force étoit d'intelligence avec l'Assemblée de la Rochelle. C'est là-dessus qu'il est privé de son Gouvernement, que son fils aîné perd sa charge de Capitaine des gardes, & que Montpouillan son cadet est chassé de la Cour. De peur que la Force ne trouve les moyens de se maintenir dans le Bearn, la Saludie reçoit ordre de porter au Duc d'Epernon les commissions nécessaires pour armer deux mille hommes de pied & cinq cent chevaux, avec lesquels il doit marcher vers le Bearn. On écrit encore à Vignoles Maréchal de Camp des troupes que le Roi avoit laissées en Guienne, à Montespan, à Miossens, & à quelques autres, de se joindre au Duc, & de le seconder de tout leur pouvoir. Epernon est au comble de ses souhaits. Il espere de faire sentir au Roi qu'il est l'homme le plus propre à servir utilement, quand on sçaura bien le prendre & connoître son mérite. Le voilà donc qui invite ses créatures & ses amis de Guienne, d'Angoumois, & de Saintonge à venir le trouver au plutôt pour une expédition qu'il vouloit faire avec éclat. Quatorze cent Gentilshommes accourent, dit-on, en fort peu de temps. Ainsi le Duc qui avoit fait des levées, & auquel Vignoles amena des troupes, se vit en état de réduire promptement le Bearn. La Force qui ne pouvoit pas résister, voulut gagner du temps & arrêter Epernon par les députations qu'il lui envoya. Mais le Duc avoit trop en tête de paroître encore sur la scene. Il entre dans le Bearn avec une diligence extrême & il jette la terreur par-tout. Sa marche rapide & sa sévérité effrayent les habitans des villes. Elles plient, elles ouvrent leurs portes, & le Marquis de la Force est contraint à se retirer en Guienne. Epernon glorieux au dernier point de la reduction du Bearn en moins de trois semaines, & d'y avoit établi l'autorité du Roi, s'en va trouver Sa Majesté qui assiége la ville de Saint Jean d'Angeli.

Elle

Elle fut investie à la fin du mois de Mai. Le Maréchal de Lesdiguieres attentif à donner des preuves de son zele & de sa fidélité au Connétable, qui se défioit de lui, & qui cherchoit les occasions de le perdre, parut jaloux de ce que le Maréchal de Brissac avoit eu la commission de reconnoître la Place. Lesdiguieres prétendit que cela lui appartenoit en qualité de Maréchal Général. Il fallut donc que le Roi lui ordonnât d'aller reconnoître la ville, & de faire les préparatifs nécessaires pour le siége, pendant que Sa Majesté passeroit la fête de la Pentecôte à Chizai. Louis s'approcha de S. Jean d'Angeli, le dernier jour de Mai. L'entreprise tenoit toute la France en suspens. La ville étoit bien fortifiée, & Soubize paroissoit dans la résolution de se défendre jusques à l'extrêmité. Le Roi commandoit en personne. Il avoit auprès de lui des principaux Officiers de sa Couronne, & l'élite de sa Noblesse Catholique, un Connétable & quatre Maréchaux de France, Lesdiguieres, Brissac, Praslin, & Chaunes, auquel Luines son frere avoit fait donner encore la qualité de Duc & Pair avant que le Roi partît de Paris. Les Ducs d'Elbœuf & de Chevreuse, le Cardinal de Guise & un fort grand nombre des Seigneurs les plus distingués du Royaume, servoient en qualité de volontaires. Voici la derniere campagne de ce Cardinal guerrier. Il tomba malade au siége de S. Jean d'Angeli : l'on fut obligé de le transporter promptement à Saintes, où il mourut peu de jours après. Bassompierre, qui revenoit de son Ambassade d'Espagne, fut bien aise de se trouver au commencement du siége. Il y fit de son mieux.

1621. Le Roi assiége S. Jean d'Angeli.

*Bernard Histoire de Louis XIII Liv. VI. Journal de Bassompierre. Tom. II. Mémoires de Puysegur. T. I.*

Le Duc de la Tremouille donna pour lors une nouvelle scene à la Cour. Non content que la Duchesse sa mere ait remis Touars entre les mains du Roi, il vient trouver Sa Majesté devant S. Jean d'Angeli, pour lui faire des protestations de son obéïssance & de sa fidélité. Le Duc craignoit que le Roi ne le fît attaquer dans sa maison de Taillebourg. Se rencontrant si près de Sa Majesté, la Tremouille n'avoit pas de milieu à prendre. Il falloit ou se rendre auprès d'elle, ou se déclarer ouvertement pour l'Assemblée de la Rochelle. *Je suis bien aise de vous voir ici*, dit Louis au Duc. *Vous serez témoin que si j'ai les armes à la main, ce n'est que pour réduire la nouvelle République de la Rochelle, & ceux qui en reconnoissent l'autorité. Je ferai toujours sentir indifféremment à tous mes sujets qui me serviront & qui m'aimeront que je suis bon maître & bon Roi. Je ne veux forcer la conscience de qui que ce soit. Si Dieu me laisse encore quelque temps au monde, je tâcherai de réunir doucement tous mes sujets dans la Religion que je professe, en leur faisant prêcher la véritable doctrine, & en exhortant les Ecclésiastiques à donner de bons exemples aux autres.*

Le Duc de la Tremouille vient faire ses soumissions au Roi.

*Mercure François. 1621.*

Les paroles de Louis ne s'accordoient pas toujours avec ses actions. Il avoit dans le fonds des sentimens assez droits, & il parloit souvent de l'abondance de son cœur. Mais obsédé par ses Favoris, ou par ses Ministres, il ne faisoit pas ordinairement ce qu'il eût bien voulu faire. Si le Roi ne pensoit qu'à reduire *la nouvelle République de la Rochelle*, pourquoi ôta-t-il le Gouvernement de Saumur à du Plessis-Mornai, qui dé-

1621. ſapprouvoit les démarches des prétendus Républicains ? Pourquoi ne vouloit-il pas ſe fier à un ancien & fidele ſerviteur, qui s'engageoit à lui conſerver la ville & le Château qu'il avoit ſi bien gardés juſques alors ? Pourquoi enlevoit-on aux Réformés qui demeurerent en repos des Places de ſûreté dont ils devoient joüir encore près de quatre ans ſelon les brevets accordés par Sa Majeſté ? Louis auroit parlé, ou plus ſincerement, ou plus conformément aux intentions de ſon Favori, s'il eût dit que la guerre étoit entrepriſe, dans le deſſein de mettre les Réformés hors d'état de ſe défendre déſormais, & de faire la moindre réſiſtance ; mais que pour lui, il vouloit leur laiſſer toujours la liberté de leur conſcience, & ſe ſervir ſeulement des moyens doux & permis pour les amener au culte qu'il croyoit le plus conforme à l'Evangile. En cela, Louïs XIII. étoit beaucoup plus juſte & religieux que ſon fils.

Soubize eſt ſommé par un Hérault d'Armes d'ouvrir au Roi les portes de S. Jean d'Angeli.

*Bernard Hiſtoire de Louis XIII Liv. VI. Mercure François. 1621.*

Afin d'obſerver toutes les formalités, le Roi fit ſommer Soubize de la maniere dont le Souverain en uſe au regard d'un ſujet rebelle. Le Héraut d'Armes du titre de *Champagne*, ſe préſente donc aux portes de S. Jean d'Angeli, la tocque en tête, revêtu d'une caſaque de velours brun ſemée de fleurs de lis d'or, & le baton fleurdelizé à la main. Il demande enſuite à parler à Soubize. De peur que cette cérémonie extraordinaire ne cauſât quelque agitation dans la Ville, le Héraut ne fut admis qu'entre les pores, où Soubize vint à lui, accompagné de ſept ou huit Officiers. *A toi, Benjamin de Rohan*, cria le Héraut ſelon la formule ancienne, *le Roi ton ſouverain Seigneur & le mien, te commande de lui ouvrir les portes de ſa ville de S. Jean d'Angeli pour y entrer avec ſon Armée. A faute de quoi je te déclare criminel de leze-majeſté au premier chef, roturier toi & ta poſtérité, tous tes biens confiſqués ; que les maiſons ſeront razées de toi & de tous ceux qui t'aſſiſteront.* Soubize dit qu'il ne pouvoit répondre que comme ſoldat, parcequ'étant là pluſieurs de la part de l'Aſſemblée de la Rochelle, ils avoient tous une égale autorité. Ce détour fut pris pour éviter de répondre crument au Roi, qu'on ne vouloit pas lui obéïr. Soubize demeuroit couvert pendant que le Héraut le ſommoit de la part de Sa Majeſté. *Vous n'êtes pas dans votre devoir*, lui dit le Héraut en interrompant ſon diſcours, *ôtez votre chapeau.* Hautefontaine, Officier plus verſé dans le cérémonial militaire, excuſa la faute. *M. de Soubize*, reprit-il, *n'ayant jamais reçu une pareille ſommation, il eſt excuſable de n'en ſçavoir pas les formalités. Si on lui avoit dit qu'il faut mettre un genou en terre, il les auroit mis tous deux,* Soubize conféra quelque temps ſur la réponſe qu'il devoit faire. Il la donna en peu de mots par écrit. La voici. *Je ſuis très-humble ſerviteur du Roi : mais l'exécution de ſes commandemens n'eſt pas en mon pouvoir. BENJAMIN DE ROHAN.*

Le Maréchal de Leſdiguieres eſt tenté de ſe retirer,

Après cette ſommation, la ville fut attaquée dans toutes les formes, & les aſſiégés ſe défendirent avec beaucoup de courage & de vigueur. Le Maréchal de Leſdiguieres avoit beau faire de ſon mieux, & expoſer même ſa vie ; il étoit toujours ſuſpect au Connétable de Luines, au Jéſuite Arnoux, & à la cabale des bigots. Luines n'avoit-il point envie de trouver des

prétextes de faire arrêter un ancien Général, auquel il n'avoit pû se dispenser de céder les principales fonctions de la charge de Connétable ? Quoiqu'il en soit, Lesdiguieres apprit bientôt qu'il y avoit un complot formé contre lui. Marie Vignon, devenue Duchesse & Maréchale en épousant son vieux amant, le suivoit à l'Armée. Un Gentilhomme, qu'elle envoya faire un message au P. Arnoux, entendit un Prélat flatteur qui louoit les bons conseils que le Jésuite avoit donnés au Roi, d'entreprendre la guerre contre les Réformés, & d'attirer Lesdiguieres à la Cour : *nous le tenons, le fin Renard, il ne nous échappera jamais*, dit Arnoux dans l'effusion de son cœur, en répondant aux complimens de l'Evêque. Le Gentilhomme de la Duchesse de Lesdiguieres ne se met plus en peine d'avoir audience du Jésuite, il court promptement rapporter au Maréchal ce qu'Arnoux vient de dire. Les soupçonns de Lesdiguieres se renouvellent & se confirment. Il pense à se retirer de l'Armée, & à mettre sa personne en sûreté.

1621. de peur qu'on ne le fasse arrêter.

*Mémoires de Déageant. pag. 281. 282 283. &c. Histoire du Connétable de Lesdiguieres. L. X. Chap. 11.*

Les paroles échappées au Confesseur du Roi se divulguent, & les Seigneurs amis de Lesdiguieres lui conseillent de s'en aller, & lui offrent leurs services. Quelques-uns mêmes veulent l'accompagner dans sa retraite, jusques à ce qu'il n'y ait plus rien à craindre pour lui. Ses confidens Réformés le presserent de gagner promptement la Rochelle, & de s'y enfermer. Cela eût déconcerté tous les projets du Connétable, dont les Seigneurs ne pouvoient souffrir l'arrogance. Ils souhaitoient presque tous que son entreprise échouât, dans l'espérance que le Roi, qui paroissoit se dégoûter de lui chasseroit de la Cour un indigne sujet qui abusoit de la faveur & de la confiance du Prince. Lesdiguieres n'osa prendre le parti de se réfugier à la Rochelle, après s'être déclaré hautement contre l'Assemblée. Il méditoit de prendre la route d'Auvergne, & de s'en aller en Dauphiné avec deux mille hommes sur lesquels il comptoit, & avec ce qu'il pourroit ramasser de Réformés en son chemin. Déageant, à qui le Roi avoit ordonné de ne perdre point Lesdiguieres de vûe se doute de quelque chose. Les rêveries & la mélancholie soudaine du Maréchal, les allées & les venuës des Seigneurs empressés qui s'entretenoient secretement avec lui, font soupçonner à Déageant qu'il y a quelque chose d'extraordinaire. Il sonde Lesdiguieres, il lui arrache son secret. *Je suis assuré, Monsieur*, lui dit Déageant, *que le Roi a une estime particuliere pour vous. Il a toujours rejetté les propositions que certaines gens lui ont faites de vous maltraiter. Votre présence à l'Armée est nécessaire au bien des affaires de Sa Majesté. Elle en est convaincue. Trouvez bon que je lui découvre les justes sujets de défiance que vos ennemis vous donnent. Je vous rendrai un compte exact de ce que le Roi me dira.*

Le Maréchal qui voyoit que sa derniere démarche lui avoit fait perdre tout son crédit dans le parti Reformé, & qui n'avoit plus rien à espérer que du côté de la Cour, à laquelle il s'étoit honteusement livré, consentit que Déageant parlât au Roi, & même au Connétable. Déageant va donc promptement raconter tout à Sa Majesté. Il étoit ravi de pou-

1621. voir rendre un mauvais office au Jésuite Arnoux, qui l'avoit fait éloigner de la Cour, il y a deux ans. Louis se met, ou fait semblant de se mettre en colere de ce qu'on chagrine Lesdiguieres, & de ce que certaines gens veulent lui donner de l'ombrage. *Il est vrai*, dit Louis d'un air assez franc, *que si j'en voulois croire quelques personnes, on maltraiteroit le bon homme. Mais je perdrai plutôt ma couronne que de le souffrir. Amenez le moi. Je veux l'assurer moi-même de la considération & de l'estime que j'ai pour lui.* Le Maréchal vient recevoir les caresses que Sa Majesté lui veut faire. Il affecte de paroître content & rassuré. Cependant le vieillard soupçonneux & profond remarqua depuis tant de choses, que chagrin de s'être mis trop facilement à la discrétion de Luines, il prit la premiere occasion qui se présenta de faire trouver bon à Sa Majesté qu'il s'en retournât dans son Dauphiné.

La ville de S. Jean d'Angeli se rend au Roi après un mois de siége.

*Bernard Histoire de Louis XIII Liv. VI. Vie du Duc d'Epernon. Liv. VIII. Mercure François. 1621.*

Quoique Louis & son Connétable pressassent fort le siége de S. Jean d'Angeli, il alla d'abord assez lentement; soit que la courageuse résistance des assiégés retardât l'effet des travaux de l'Armée du Roi; soit que le Maréchal de Lesdiguieres & plusieurs autres des principaux Officiers, mécontens du Connétable, & bienaises que le Roi se dégoutât tout de bon d'un homme qui l'engageoit à des entreprises douteuses & difficiles, ne se missent pas en peine d'emporter sitôt la Place. L'Auteur de la vie du Duc d'Epernon lui donne presque tout l'honneur de la prise de S. Jean d'Angeli : & il est certain que la ville fut plus vivement pressée, depuis que le Duc, revenu de son expédition de Bearn, eût donné des avis au Roi & au Connétable. Peut-être qu'Epernon content de la Cour depuis que l'Archevêque de Toulouse son fils eut obtenu le Chapeau de Cardinal, & ravi de trouver des occasions de se mettre bien auprès du Roi, & de plaire au Connétable, donna les meilleurs conseils qu'il put, afin que les assiégés fussent bientôt réduits à l'extrémité. Son vieux chagrin contre les Réformés, ausquels il vouloit enlever la meilleure Place qu'ils eussent dans son Gouvernement de Saintonge, & je ne sçai quelle jalousie de l'autorité que le Maréchal de Lesdiguieres avoit dans l'Armée, porterent encore Epernon à faire avancer les travaux, & à exposer même fort librement sa vie, afin que le Roi & le Connétable crussent lui être particulierement redevables du succès de l'entreprise. Il en sera d'Epernon comme des autres grands Seigneurs du regne dont j'écris l'Histoire. Dans les dernieres années de sa longue vie, il aura le temps de se repentir d'avoir si bien servi le Roi à devenir trop absolu dans son Royaume. La mort de Hautefontaine, l'Officier le plus expérimenté qui se fût enfermé dans S. Jean d'Angeli avec Soubize, ne contribua pas peu à l'avancement des desseins du Duc d'Epernon. Ce fâcheux accident découragea beaucoup les assiégés. Ils s'étoient bien défendus près de trois semaines : mais le fossé se trouvant percé par les soins extraordinaires & empressés d'Epernon, & le Mineur étant attaché au corps de la Place, Soubize & les autres demanderent à capituler.

Louis ne voulut accorder aucune composition. Le Souverain ne de-

1621.

voit pas, à son avis, faire aucun traité avec ses sujets. Il déclare seulement qu'à la très humble supplication de ceux qui sont dans S. Jean d'Angeli, sa Majesté leur pardonne tout ce qu'ils ont fait durant le siege, & dans le dessein de le soutenir, à condition qu'ils imploreront sa clémence, qu'ils demeureront sous son obéïssance, & qu'ils ne porteront jamais les armes contr'elle. Pour ce qui est des habitans de la ville, on leur promit la vie, la jouïssance de leurs biens, & la liberté de conscience. Toutes les autres choses, le Roi se réserva d'en ordonner ce que bon lui sembleroit. S. Jean d'Angeli se rendit à ces conditions le 24. Juin. Soubize & quelques Officiers vinrent se jetter aux pieds du Roi. Il leur parla d'aussi bonne grace que son bégayement le lui permettoit. Chacun d'eux prend ensuite son parti. Soubize va s'enfermer à la Rochelle, & il y mene d'abord la vie d'un simple particulier. Il y eut le chagrin qui arrive ordinairement à ceux qui servent un parti tumultueux & Anarchique. Après qu'ils ont fait tout ce qu'on pouvoit attendre de gens de cœur & d'esprit, on les soupçonne, on crie encore contr'eux. Les Réformés ne reconnurent pas mieux en plusieurs occasions la maniere noble, désintéressée, & religieuse dont le brave Duc de Rohan frere de Soubize les servoit.

*Vie de M. du Plessis-Mornai. Liv. IV.*

Quoique le Roi eût promis aux habitans de S. Jean d'Angeli la conservation de leurs biens, cela n'empêcha pas qu'il n'y eût des Maison pillées. On tâcha de couvrir un manquement de parole qui pouvoit être préjudiciable au progrès des armes du Roi, en disant que la chose étoit arrivée à l'insçu de sa Majesté & des principaux Officiers, & qu'on avoit arrêté le desordre, dès que ceux-ci en furent avertis. Au commencement de Juillet, Louis envoya une Déclaration pour être enregistrée au Parlement de Bourdeaux. Il y ordonnoit que les fortifications de S. Jean d'Angeli seroient rasées, les fossés entierement comblés, & les habitans dépouillés de tous leurs priviléges. Le Roi alla ensuite à Cognac, dans le dessein de s'avancer en Guienne. Les deux Reines l'avoient joint au siege. La jeune prit la route de Bourdeaux; & Marie de Médicis s'en retourna sur ses pas à Tours, si mécontente du Connétable de Luines, qu'elle tâchoit de soulever contre lui les Courtisans & les Officiers ausquels elle pouvoit librement découvrir le chagrin qui la dévoroit.

Le Roi se dégoûte du Connétable de Luines.

Le Roi son fils commençoit lui-même de se dégoûter de Luines.: & peut-être que le Connétable auroit eu la douleur de survivre à son crédit & à sa faveur, si le Duc d'Epernon ne l'eût pas servi fort à propos en avançant la prise de S. Jean d'Angeli. Le Favori se donnoit de si grands airs de hauteur & d'autorité, qu'il en devenoit insupportable à son maitre, qui se repentoit de l'avoir trop élevé. Louis découvrit ses sentimens à Puisieux Secrétaire d'Etat, & au Jésuite Arnoux. Les Courtisans attentifs à tous les mouvemens & à la moindre œillade du Prince, reconnurent bientôt qu'il n'étoit plus si charmé de son Connétable. Quelques-uns lui insinuent malignement que les Luines, & leurs créatures, ont les meilleures places & les principaux Gouvernemens du Royaume; que

*Journal de Bassompierre. Tom. II.*

1621. trois freres d'une naissance médiocre se sont faits Ducs & Pairs, qu'ils possedent entr'eux pour dix millions d'or de charges, d'emplois, de terres & d'autres biens; en un mot, qu'ils sont devenus si riches, si puissans, qu'un Roi n'oseroit presque entreprendre de les abbaisser. Ces discours faisoient de fortes impressions sur l'esprit d'un Prince foible & soupçonneux. Son Confesseur, auquel il découvrit sa peine, étoit redevable de son avancement au Connétable. La reconnoissance ne demandoit-elle pas qu'il travaillât à dissiper la jalousie que le Roi prenoit? Arnoux n'en fit rien, soit qu'il ne fût pas content lui-même de son bienfaiteur, soit que l'ambitieux Jésuite se flata d'avoir encore plus de part aux affaires, quand le Favori seroit reculé.

Pendant que le Roi étoit à Cognac, après le siege de S. Jean d'Angeli, Luines entra un jour en grande pompe dans le Château. Ses Gardes & ses Suisses marchoient devant lui, & les principaux Officiers de l'Armée le suivoient. Louis, presque seul dans sa chambre, apperçut par la fenêtre ce nombreux cortege. *Voyez Bassompierre*, dit-il à ce Courtisan qui se trouvoit près de lui, *Voyez; c'est le Roi qui entre. Vous me pardonnerez, Sire*, repartit adroitement Bassompierre, *c'est un Connétable aimé de son Maître, qui étale aux yeux du monde les bienfaits & la puissance du Prince qui l'a élevé. Vous ne le connoissez pas*, reprit brusquement Louis, *il croit que je lui en dois de reste. Ebloui de sa fortune, il veut faire le Roi; mais je l'en empêcherai bien.* Voilà comme un Favori arrogant & téméraire se perd insensiblement, en ne ménageant pas assez la délicatesse du Prince, & en affectant de paroître trop grand devant celui auquel il est redevable de son élévation. *Vous êtes bien malheureux, Sire, de vous mettre ces fantaisies en tête*, dit alors Bassompierre avec cet air libre & naif qu'il affectoit. *M. le Connétable ne l'est guéres moins de son côté, puisque vous prenez de pareils ombrages. Et je le suis encore plus de ce que vous me faite cette confidence. Vous vous querellerez un de ces jours l'un contre l'autre; & vous vous raccommoderez incontinent. A quoi tout ceci aboutira-t-il? A ce qui arrive entr'un mari & une femme qui se sont brouillés. On convient de chasser les domestiques témoins du differend. Vous avouerez à M. de Luines que vous m'avez découvert votre mécontentement, & à quelques autres, & nous en serons tous la victime. Votre Majesté peut se souvenir que la seule pensée qu'il eut, que vous aviez de la bonne volonté pour moi, fut presque cause de ma perte l'année derniere. Que ne fera-t-il pas, s'il vient à sçavoir ce que vous me dites contre lui?* Le Roi promit à Bassompierre avec serment, qu'il ne parleroit point de ceci à son Favori, quand même ils se raccommoderoient ensemble. *Je me suis ouvert seulement au P. Arnoux*, ajoûta Louis: *ne lui témoignez rien, & gardez le secret jusques à ce que je vous permette de vous expliquer. Il n'est pas nécessaire, Sire*, répondit Bassompierre, *que vous me commandiez de me taire. Je m'en impose à moi-même la nécessité. Il y va de ma fortune & de ma vie.* La confidence du Roi étoit si périlleuse en ce temps-là, que Bassompierre fut bienaise de ce que sa Majesté lui donnoit ordre d'aller incessamment à Paris pour les formalités de la ratification du traité qu'il venoit de négocier à Madrid sur l'affaire de la Valteline.

1621.

La fierté du Duc d'Epernon ne s'accommodoit pas de servir sous le Connétable de Luines, ni sous le Maréchal de Lesdiguieres. Dès que Epernon fut au camp devant S. Jean d'Angeli, il ne manqua pas de représenter à sa Majesté, qu'ayant toujours reçu l'ordre immédiatement des Rois ses prédécesseurs, il espéroit qu'elle lui conserveroit la même distinction. Louis ne put refuser cette grace à un Seigneur qui venoit de le servir utilement en Bearn, & dont il avoit encore besoin. Epernon continua de recevoir les ordres du Roi seul. Et pour éviter les embarras, le Marquis de la Vallette fils du Duc éxerça la charge de Colonel général de l'Infanterie, dont il avoit la survivance. Après la prise de S. Jean d'Angeli, il fallut trouver un emploi particulier au Duc d'Epernon, puisque sa délicatesse ne lui permettoit pas de servir dans une Armée où il y avoit un Connétable & un Maréchal général au-dessus de lui. On donna donc au Duc quatre mille hommes de pied & six cent chevaux pour commencer le blocus de la Rochelle. C'étoit la commission la plus agréable qu'il pût recevoir. Epernon qui haïssoit mortellement les Rochelois, & qui avoit beaucoup de présomption & de vanité, ne désespéroit point d'éxécuter enfin son projet, formé il y a quatre ans, de réduire la Place. Le voilà donc qui s'avance encore fierement jusques à Surgeres, & qui prétend serrer la ville de près par les diverses garnisons qu'il met dans les lieux circonvoisins. Toujours vaste dans ses desseins, Epernon pense même à fermer l'entrée du port de la Rochelle. Mais ne s'étant pas accommodé des propositions de l'Ingénieur qu'on lui donnoit, le Duc n'alla pas si loin qu'il l'avoit projetté. Le détail des diverses actions qui se passerent entre ses gens & ceux de la Rochelle seroit trop ennuyeux. Je dirai seulement que le fils du brave la Noue fut fait prisonnier dans une de ces rencontres. Epernon en usa bien avec lui. Mais le Roi, dont le naturel pencha toujours vers la sévérité, vouloit que la Noue fût transféré à Bourdeaux, afin que le Parlement lui fît son procès comme à un rebelle. Le Duc, qui n'approuvoit pas qu'un Officier de mérite fût traité si rigoureusement, eut, je crois, la générosité de favoriser l'évasion de la Noue, qu'il avoit envoyé au château d'Angoulême.

Le Roi laisse le Duc d'Epernon avec un petit corps d'Armée autour de la Rochelle.

*Vie du Duc d'Epernon. Liv. VIII. Bernard Histoire de Louis XIII Liv. VI. Mercure François. 1621.*

Lorsque Louis se préparoit au siege de S. Jean d'Angeli, le Duc de Rohan exhortoit les villes de la basse Guienne à ne se séparer point de l'union que toutes les Eglises Réformées avoient jurée entr'elles, & il leur enseignoit les moyens de se bien défendre. L'Assemblée de la Rochelle lui avoit instamment recommandé de raccommoder Boesse Pardaillan avec le Marquis de la Force. Le premier ne pouvoit digérer que l'Assemblée eût préféré l'autre pour le commandement général du Cercle Réformé de la basse Guienne. La Force ne demandoit pas mieux que de s'accorder; mais son rival ne voulut pas seulement voir le Duc de Rohan. Ce refus lui fit juger que Pardaillan avoit pris des engagemens avec la Cour. Il convoque en effet une assemblée Provinciale à Sainte-Foi, où il fut résolu de députer Maleret au Roi, & de lui donner la commission de faire à sa Majesté des protestations d'obéïssance & de fidélité de

Le Duc de Rohan tâche de mettre les villes de la basse Guienne en état de se défendre.

*Mémoires de Rohan. Liv. II. Mercure François. 1621.*

1621. la part des villes de Guienne, excepté Bergerac & Montauban. Mais, pendant que Maleret va faire une mauvaise & flateuse harangue, Rohan se transporte par-tout; à Clérac, à Tonneins, à Nérac & ailleurs. Il rassure les gens, il les encourage, il leur persuade de reconnoître la Force pour leur Général; en un mot, il fait si bien que Pardaillan, qui avoit promis des merveilles au Connétable, ne peut plus répondre que de deux Places où il étoit le maître & de quelques autres moins considérables, dont les Gouverneurs se dévouerent lâchement à la Cour. Rohan, content de son circuit, prend ensuite un grand détour, afin de s'en aller à Montauban. Il vouloit éviter le Maréchal de Thémines qui prétendoit lui couper le passage.

La basse Guienne se rend au Roi. *Mémoires de Rohan. Liv. II. Bernard Histoire de Louis XIII Liv. VI. Mercure François. 1621.*

Il eut le chagrin d'apprendre en arrivant, non seulement la prise de S. Jean d'Angeli & de Pons en Saintonge; mais encore la défection presque générale des villes de la basse Guienne. Elles ouvrirent les portes au Roi, ou à ses Généraux, excepté Clérac & Nérac. De maniere que le Duc de Rohan, persuadé qu'il auroit bientôt toutes les forces du Roi sur les bras, s'applique sérieusement à mettre Montauban en état de résister; résolu à soutenir sa réputation, & à faire ce que le monde attendoit du rare génie, & de l'habileté consommée, & du grand courage d'un des plus illustres Capitaines d'un siecle fertile en guerriers extraordinaires. Ce même Châteauneuf, Gentilhomme Limosin, neveu du Marquis de la Force, qui avoit répondu si sincérement au Duc de Rohan, que si les Seigneurs Réformés abandonnoient l'Assemblée de la Rochelle, on trouveroit le moyen de se défendre sans eux; Châteauneuf, dis-je, qui témoignoit un zéle si ardent pour la conservation des priviléges & de la liberté de ceux de sa Religion, vendit bassement au Connétable de Luines Pons, ville assez bien fortifiée en Saintonge, qu'il avoit promis de conserver le mieux qu'il lui seroit possible. Favas, ce Député général des Eglises Réformées, qui, dans le dessein d'obliger la Cour à le gagner par ses bienfaits, anima toujours l'Assemblée de la Rochelle à ne point accepter les expédiens que les grands Seigneurs Réformés proposoient, de donner quelque satisfaction au Roi sur son autorité commise; Favas encore n'est ni plus fidele ni plus constant que Châteauneuf. Il ordonne à son fils de mettre entre les mains du Roi Castel-jaloux & une autre Place de sûreté, quoiqu'elles fussent éloignées de douze lieues & plus de la route que sa Majesté devoit prendre pour aller à Montauban.

Castelnau, fils du Marquis de la Force, étoit dans la disposition de se défendre en homme de cœur dans Bergerac. Mais Panissaut, qui avoit beaucoup de crédit parmi les habitans & parmi les soldats, gagné par le Connétable, débaucha la plus grande partie de la garnison, & fit ouvrir les portes au Roi. Le Duc de Mayenne, assisté des Maréchaux de Roquelaure & d'Aubeterre, avoit assiégé Nérac quelque temps auparavant. Montpouillan & Castetz y commandoient. La Force le pere tâcha de les délivrer par une diversion en attaquant Caumont. La ville fut seulement

seulement surprise. La résistance du château donna le temps au Duc de Mayenne de venir au secours. Il laisse Vignoles devant Nérac, accourt à Caumont en diligence, attaque la ville si vigoureusement, que la Force est obligé de se retirer & d'abandonner son entreprise. Mayenne retourne glorieux à Nérac, le prend, emporte rapidement toutes les Places de sûreté du Duché d'Albret, ou du Comté d'Armagnac, & vient enfin trouver le Roi dans Agen. Sa Majesté s'y étoit rendue après avoir pris Clerac. 1621.

Ce fut la seconde ville qui entreprit de résister. Elle est située sur la riviere du Lot; les fortifications en étoient bonnes, & il y avoit trois mille hommes, en y comprenant les habitans, résolus à se défendre en braves gens. On agita dans le Conseil du Roi s'il s'arrêteroit à la prendre, ou bien s'il marcheroit droit vers Montauban. Bergerac, Sainte-Foi, Tonneins & toutes les autres villes de sûreté sur la Garonne & sur la Dordogne s'étoient rendues à sa Majesté. Tout plioit devant elle: disons mieux; les lâches & avares Gouverneurs des Places, que la Cour avoit gagnés par des recompenses, ou par des promesses, trahissoient à l'envi les intérêts de leurs Eglises. Quelques-uns effrayés se livroient eux-mêmes, sans attendre que la Cour les achetât. Le Duc de Sulli retiré à Figeac fit faire des protestations de sa fidélité au Roi. Les habitans de Turenne, de Limeuil, & des autres Places appartenantes au Maréchal de Bouillon envoyerent aussi des Députés pour faire leurs soumissions à sa Majesté. Il sembloit que Louis maître de tout le pays & des environs pouvoit se dispenser de s'amuser à prendre Clerac, ville desormais incapable de faire grand mal. Il résolut pourtant de l'assieger dans les formes, puisqu'elle ne vouloit pas ouvrir ses portes. Le Maréchal de S. Geran & le Marquis de Termes, ont ordre d'aller reconnoître la Place. Louis s'approche ensuite, & l'attaque si vigoureusement, que les habitans se rendent à discrétion au commencement du mois d'Août. Le Roi toujours sévere fit pendre Denys Consul de la ville, la Fargue Ministre, le pere de celui-ci, & deux ou trois autres. On pilla plusieurs maisons, quoique le Roi eut accordé la vie aux bourgeois, & la jouissance de leurs biens. On accuse quelques Officiers Catholiques d'avoir fait noyer, par une perfide collusion, une grande partie de la garnison. Mais les Ecrivains flateurs prétendent que cet accident arriva par un malheur imprévû. De peur que certaines gens ne s'avisent de nous reprocher ici que la passion nous fait retourner les choses au désavantage des Catholiques, citons un zélé Catholique, témoin de ce qui se passoit: c'est Déageant. *Ceux qui avoient voulu porter les affaires aux plus grandes extrêmités*, dit-il, *employoient divers artifices pour engager M. de Luines à faire des démarches contraires aux choses promises, & capables d'augmenter la défiance, & de soulever davantage les Huguenots; témoin ce qui se fit à S. Jean d'Angeli au préjudice de la capitulation, à Pons, à Clerac, & en d'autres endroits.*

*Mémoires de Déageant. pag. 279. 280.*

1621. Mort du Garde des Sceaux du Vair.

Guillaume du Vair, Garde des Sceaux, l'un des principaux promoteurs d'une guerre si remplie d'infidélités & de supercheries, mourut à Tonneins avant la reddition de Clerac, âgé de 65 ans. Un certain extérieur de probité, & l'affectation de je ne sçai quelle austérité de vertu, lui avoient acquis d'abord assez de réputation dans le monde. Mais il parut en plusieurs occasions, que semblable à Séneque & à plusieurs autres Philosophes Stoïciens, dont le Magistrat faisoit gloire de suivre les sentimens, du Vair cherchoit peut-être plus le faste & l'ostentation, que ce qu'il y a de réel & de solide dans la bonne Philosophie & dans la véritable Religion. Outre qu'il ne fut pas à l'épreuve de la tentation d'un riche Evèché, que Luines lui présenta dans le dessein de rendre la cire plus molle & plus flexible entre les mains du Garde des Sceaux, qui prétendoit passer pour un troisieme Caton tombé du Ciel, du Vair fit un tort extrême à sa réputation, en vendant, avec la permission du Roi qu'il obtint, sa charge de premier Président au Parlement de Provence; chose sans exemple, & exceptée dans l'Edit qui accordoit la vénalité des charges. Content d'avoir profité pour lui-même, le Président, devenu Garde des Sceaux, parut ensuite fort zélé pour la suppression *du Droit annuel*, autrement *de la Paulette*. Nos graves Magistrats font ainsi des loix séveres, quand il n'y a rien à perdre pour eux; mais, s'ils trouvent le moindre profit à faire, ils seront les premiers à violer les clauses les plus sacrées d'un Edit, qui permettant certains abus, sous le prétexte spécieux de la nécessité publique, excepte du moins quelques-uns des plus crians. Quoiqu'il en soit de la droiture du cœur de ce fameux Garde des Sceaux, dont il n'appartient qu'à Dieu de juger, on lui donne la gloire d'avoir introduit la politesse du langage & le goût de la véritable éloquence dans le Barreau.

*Mercure François.* 1621. *Gramond Historiarum Galliæ. L.IX.*

Le monde raisonna fort sur un endroit de son testament. Après y avoir protesté qu'il mouroit dans la communion de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, & dans la participation des prieres de la bienheureuse Vierge, des Saints, & de tous les fideles vivans, *j'emporte dans le tombeau*, dit-il, *un extrême regret de voir que l'avarice & l'ambition de ceux qui devroient travailler fortement à la réformation de l'Eglise, & à l'édification du peuple, y mettent les plus grands obstacles. Je prie Dieu qu'il leur touche efficacement le cœur.* Cet article parut extraordinaire; & les gens des deux Religions ne sçavoient comment l'accorder avec la conduite du Garde des Sceaux. *Si M. du Vair*, dirent les Réformés, *souhaittoit sincérement la réformation de l'Eglise, pourquoi nous haïssoit-il mortellement? Nous demandons la même chose que lui. L'unique reproche qu'il nous pouvoit faire, c'est que nous allons peut-être trop loin. Est-ce donc là un si grand crime? Au lieu d'exciter le Roi à nous poursuivre à feu & à sang, M. le Garde des Sceaux n'auroit-il pas mieux fait de persuader à Sa Majesté, qu'elle devroit travailler sérieusement à la réformation du Clergé, au retranchement des abus, & surtout à la diminution de la Monarchie du Pape? On pourroit se rapprocher après l'abolition des desordres incompatibles avec l'esprit du Christianisme.* Les Papis-

tes malins parloient aussi de leur côté. Les uns demandoient, si c'étoit dans le dessein de réformer le Sacré College que du Vair s'étoit mis en tête d'être Cardinal? *Puisque M. le Garde des Sceaux*, disoient les autres, *souhaitoit en bon Catholique la réformation des mœurs & des abus, pourquoi gardoit-il un Evêché sans faire aucune fonction Ecclésiastique? Il affecte d'aimer la modestie; il ordonne dans son testament que son tombeau & l'épitaphe soient d'une simplicité Chrétienne. Cela seroit fort bien, si le bon Magistrat, peu satisfait du revenu que les Sceaux donnent, n'avoit pas pris sans scrupule un des plus riches Evêchés du Royaume.* Heureusement pour du Vair, Luines son patron fit cesser tous ces murmures. Les François, toujours occupés de la derniere chose qui se présente, laisserent le Garde des Sceaux. On se mit à crier contre le Connétable plus fort que jamais. Je ne sçai comment il eut l'imprudence de prendre encore les Sceaux. Les gens de lettres & de robe regarderent cette action comme une injure & une insulte que leur faisoit un homme sans aucune teinture des sciences & des loix, qui, non content d'être indignement parvenu d'une petite charge dans la Fauconnerie à la premiere dignité militaire du Royaume, se croit encore assez habile pour y exercer la seconde Magistrature. Tout le monde se mocqua de la sotte vanité de Luines. Il portoit les clefs du coffret où sont les sceaux, penduës à son cou, aussi-bien que la croix de l'Ordre du S. Esprit. *Celle-ci*, disoit-on, *& l'épée de Connétable, ne lui conviennent pas mieux que les sceaux.* 1621.

Bref du Pape au Roi sur le progrès de ses armes en Guienne.

Louis faisoit si bien les affaires de la Cour de Rome & du Clergé, en mettant le feu dans son Royaume, que le Pape & les Evêques de France ne manquerent pas de lui donner les éloges les plus outrés, & de l'exhorter vivement à poursuivre une si sainte entreprise. Grégoire écrivit au Roi un bref long & flateur. Après l'avoir éxalté de ce que dans un âge où les autres Princes ne pensent qu'au plaisir & aux divertissemens, il marchoit à la tête de son Armée pour aller prendre les Places hérétiques, *Joüissez de la belle réputation que vous acquerez*, dit le S. Pere à Louis. *Suivez Dieu qui combat avec vous. Comme vous êtes maintenant le foudre de la guerre & le bouclier de la paix, vous serez aussi desormais la louange d'Israël & la gloire de tout le monde. Du plus haut sommet de notre dignité Apostolique, nous assistons de cœur & d'affection à vos Armées; par nos prieres ardentes & assidues nous attirons le secours du Ciel sur vous. Quoique nous ne doutions point que votre vertu & votre constance ne vous portent à mettre la derniere main à l'œuvre que vous avez commencée, trouvez bon que nous vous animions encore par nos exhortations, afin qu'il paroisse que nous prenons à cœur l'avancement de la véritable Religion, & l'augmentation de votre gloire.* Ce n'est pas tout. Le Pape vouloit qu'après avoir désolé plusieurs belles & grandes Provinces de France, sous prétexte d'y extirper l'hérésie, Louis armât une puissante flote pour réduire enfin la Rochelle. Grégoire promettoit hardiment que Dieu feroit en faveur du Roi des miracles aussi éclatans que ceux du passage de la Mer rouge & du Jourdain. Le Pape répondoit après cela de la conquête de l'Orient, pourvû que Louis imitât

*Mercure François.* 1621.

1621. ses ancêtres, *qui ont obéi*, disoit Grégoire, *aussi religieusement aux exhortation des Papes qu'aux commandemens de Dieu.* Paroles impies & prophanes! Mais, doit-on attendre autre chose d'un misérable Successeur de ces Pontifes sanguinaires, qui ont mis toute l'Europe, que dis-je, l'Orient & l'Occident en feu, & qui ont fait couler des rivieres de sang humain, en sonnant la trompette de leurs prétendues *guerres saintes?*

Harangue du Clergé de France sur le même sujet.

*Mercure François.* 1621.

Le Clergé de France voulut enchérir sur le Pape. Les Député des deux Ordres s'étoient assemblés dans le mois de Juin à Paris. Le Roi les fit venir à Poitiers, & puis à Bourdeaux, afin que voyant de plus près les belles victoires de sa Majesté sur les hérétiques, ils fournissent librement une somme extraordinaire pour subvenir à de si grandes dépenses. Ces Messieurs résolurent en effet de donner au Roi un million d'or, destiné, dirent-ils, à la prise de la Rochelle. Cette conquête, après laquelle & le Pape & les Evêques soupiroient si fort, coûtera un peu plus cher au Clergé. Il faudra bien accorder encore d'autres dons gratuis. Cornulier Evêque de Rennes fut chargé de faire ensuite la remontrance ordinaire au Roi. Il étoit engagé pour lors au Siege de Montauban, dont le malheureux succès ne répondit pas aux magnifiques promesses que le Pape & les Evêques faisoient à Louis de la part du Ciel. Les Cardinaux de Retz & de la Valette, & les principaux Prélats de l'Assemblée du Clergé, accompagnerent Cornulier quand il vint s'acquitter de sa commission. Il seroit difficile de trouver quelque chose de moins judicieux, de plus flateur, & de plus violent que la longue harangue de cet Evêque. *Depuis un siecle*, dit-il, *on n'entendoit dans notre terre que la voix de la tourterelle gémissante. Elle quitte maintenant le ton lugubre, pour rendre avec allégresse mille actions de graces à Dieu, de ce qu'il nous a donné un Roi puissant & capable de mettre l'Eglise dans son ancienne splendeur. Vous essuyez nos larmes, Sire, & vous changez les tristes accens de nos voix en acclamations de joie sur les grands biens que nous commençons de recueillir par votre pieté & par le progrès de vos armes. Que les anciennes Histoires des Hébreux vantent tant qu'elles voudront un Roi qui à l'âge de vingt-ans extirpa l'idolatrie que ses prédécesseurs avoient soufferte; nous exalterons encore plus notre auguste Monarque. Son zele & sa ferveur le relevent infiniment au dessus de Josias.*

Après une invective outrée contre les Réformés, le Prélat quitte sans façon le caractere de Prédicateur de l'Evangile de paix, il entonne la trompette de la guerre plus forte qu'aucun autre. *Ce n'est pas Sire*, ajoûte-t-il, *que nous demandons la guerre: au contraire nous souhaitons la paix. Le Dieu qui nous servons, est un Dieu de paix, & non de dissension. C'est à nous de le suivre dans ce même esprit, & de la lui demander incessamment. Mais, pour obtenir une bonne paix, il faut quelquefois prendre les armes. Quoique la guerre soit ordinairement accompagnée de pertes & de malheurs, elle vaut souvent mieux qu'une mauvaise paix. Dieu, qui est juste Juge, donne toujours une fin heureuse à une guerre bien fondée.* La maxime n'est pas certaine. Mais enfin la question, c'est de sçavoir qui avoit pris les armes avec plus de justice, ou du Roi pour opprimer ses sujets sur un prétexte de désobéis-

fance assez léger, ou des Réformés, pour la conservation de leurs privileges & de leur liberté. Ce n'est pas ici le lieu d'éxaminer cette affaire. Voyons la suite du discours d'un Prélat qui prêche la guerre. *Pour réüssir dans votre entreprise, Sire*, ajoûte-t-il, *vous n'avez qu'à sçavoir user des avantages que le Dieu des batailles a miraculeusement mis entre vos mains, & à vous souvenir que si les Israëlites eussent poursuivi leurs ennemis jusques dans les lieux forts où ils se retirerent, l'Arche du Seigneur n'auroit jamais été prise par les Philistins.* A ce compte l'Evêque ne vouloit pas que le Roi fît bon quartier à ses pauvres sujets Réformés. Toute la grace que Cornulier conseilloit à Louis de leur accorder, c'étoit de les reléguer dans les bourgs & dans les villages, à l'exemple de l'Empereur Constantius, qui en usa de la sorte au regard des Idolatres. 1621.

Le Prélat employa toute son éloquence, qui consistoit plus dans une abondance de paroles ennuyeuses, qu'en raisons solides & bien poussées, à faire valoir l'octroi d'un million d'or que le Clergé destinoit au siege de la Rochelle. Mais, comme le don de ces Messieurs n'est jamais tellement gratuit, qu'ils ne prétendent en tirer de fort grands avantages, l'Evêque de Rennes pressa vivement Sa Majesté, de leur accorder certaines choses qui n'étoient pas moins préjudiciables à la jurisdiction & à l'autorité Royale, qu'à la liberté de conscience des Réformés, & aux Edits de pacification. Les auditeurs furent extrêmement surpris, après des exhortations si pathétiques à la rigueur & à la guerre, d'entendre dire à l'Evêque d'un air grave & sérieux, que ses confreres & lui ne prétendoient point déraciner les erreurs par la force & par la violence. *La liberté*, poursuivit-il, *est tellement gravée dans le fond de l'esprit de l'homme, que ce qui s'y met par la force n'est pas ordinairement de longue durée. La contrainte est moins capable encore de produire la foi, qui doit être libre, & s'y insinuer doucement par l'inspiration divine, par la patience, par les exhortations, & par les bons exemples.* Cette maxime juste & véritable parut venir mal à propos dans un discours plus digne d'un Officier d'Armée, que d'un homme qui se disoit l'Ambassadeur du Dieu qui annonce la paix & l'amour du prochain. Quelques Courtisans qui avoient de la raison & du discernement ne purent s'empêcher de rire au nez d'un harangueur qui avançoit gravement les raisonnemens les plus faux, & les contradictions les plus grossieres.

Le Duc d'Angoulême & ses deux Collegues sont rappellés de leur Ambassade en Allemagne.

Charles de Valois Duc d'Angoulême étoit revenu, au temps de cette Assemblée du Clergé, de la célebre Ambassade à laquelle il fut envoyé l'année précédente en Allemagne, avec le Comte de Bethune, & l'Aubespine Abbé de Preaux. Le ban Impérial publié contre Frederic Roi de Boheme; les entreprises du Marquis Spinola, non seulement sur le bas Palatinat, mais encore sur les terres de plusieurs Princes de l'Empire qui n'avoient aucune part à l'affaire de Boheme; enfin, les vives remontrances de ceux de l'union Protestante à la Cour de France, que si le Roi ne s'opposoit vigoureusement aux projets ambitieux de la Maison d'Autriche, toute l'Allemagne seroit bientôt subjuguée; ces choses, dis-je,

1621. firent ouvrir un peu les yeux à Louis & à son Conseil. *La Maison d'Autriche*, dit sa Majesté dans une lettre aux trois Ambassadeurs à Vienne, *fait tous les jours de nouveaux progrès. Sans avoir égard à l'état présent des affaires, ni à l'honneur de mon nom & de mon entremise, l'Empereur, poussé par les Espagnols, a mis durant votre négociation l'Electeur Palatin au ban de l'Empire. C'est une marque certaine qu'il pense plus à s'accroitre par la voie des armes, qu'à faire la paix. Retirez vous de Vienne, dès que vous en trouverez un prétexte honnête: & le plutôt sera le meilleur. Je fais réflexion qu'il est à propos d'arrêter le cours des prospérités de la Maison d'Autriche, & de ne favoriser pas davantage son agrandissement. Le Roi d'Espagne récueilliroit lui seul au préjudice de mes amis & des alliés de ma Couronne, tout le fruit des soins que je prends. Sans faire aucune démonstration de cette prévoyance, éludez doucement les propositions que l'Empereur fera désormais pour se servir encore de mon entremise au rétablissement de ses affaires. Revenez me trouver. Et si vous voyez en passant quelques-uns des Princes de l'union Protestante, exhortez-les à demeurer dans une bonne correspondance les uns avec les autres, & à rallier leurs amis. Assurez-les aussi de ma bonne volonté, & du desir que j'ai de voir leurs affaires sur un meilleur pied; non que je veuille entretenir la division & le trouble en Allemagne; je cherche au contraire les moyens de parvenir à un accommodement raisonnable.*

*Ambassade d'Angouleme. pag. 536. 537. 538. &c. 567. 568. &c.*

Puisieux Secrétaire d'Etat explique encore mieux les choses dans sa lettre aux mêmes Ambassadeurs. *Vous prévoyez fort bien*, leur dit-il, *l'agrandissement de la Maison d'Autriche, & que par les conseils des Ministres d'Espagne elle cherche à se prévaloir de ses nouveaux avantages, & à se servir de notre entremise, comme d'un degré pour monter au comble de sa grandeur. Outre l'intérêt général, le nôtre s'y trouve engagé bien avant. Car enfin, cette balance que nous prétendons mettre dans la Chrétienté ne seroit plus entre nos mains: & ceux de la Maison d'Autriche n'auroient égard à nos offices & à notre amitié, qu'autant que leur intérêt particulier les y convieroit. Outre le peu de gratitude que les Espagnols nous témoignent, nous leurs donnons moyen d'avancer leurs affaires, & nous nous rendons odieux & suspects à nos autres amis; chose que nous devons éviter avec soin. Si, sans donner du soupçon de votre départ, vous voyez qu'il y ait lieu de faire en sorte que les Princes de l'union, alliés de cette Couronne, ne soient point inquietés sur l'affaire de la Boheme & du Palatinat, employez-y vos offices. Ils en ont requis sa Majesté, & lui en ont remontré la consequence. Ces Messieurs d'Autriche ne paroissent pas se contenter de la Boheme, ni du Palatinat. Ils inquietent sous ce prétexte beaucoup de Princes, & quelques villes de l'Empire qui ne sont point de la faction de l'Electeur Palatin. Et si le Roi d'Espagne conserve la Valteline qu'il a usurpée, comme il témoigne en avoir le dessein, la liberté de l'Italie est bien engagée. l'Espagne joindra facilement les forces qu'elle y entretient avec celles de l'Allemagne. Mais le Roi a résolu de ne souffrir pas cette invasion.*

Les raisonnemens de Louis & de son Ministre étoient bons & solides. Mais ils s'avisoient trop tard l'un & l'autre de prévenir des inconvéniens dont les Ambassadeurs les avertirent judicieusement après la bataille de

Prague. Bien loin de prendre dès-lors ses mesures, afin d'arrêter le progrès des armes de la Maison d'Autriche, & d'empêcher l'oppression entiere du Roi de Boheme & des Princes Protestans de l'Empire, le Conseil de France, amusé par le traité de Madrid sur la Valteline, fit justement tout ce que l'Empereur & le Roi pouvoient souhaiter pour l'exécution de leurs projets. Pendant que Louis fait la guerre à ses sujets, le haut & le bas Palatinat sont entierement envahis, le Marquis Spinola attaque vigoureusement les Provinces-Unies, & le Gouverneur de Milan élude la restitution de la Valteline. Au lieu de porter ses armes en Guienne, le Roi n'auroit-il pas fait plus sagement, d'envoyer ses troupes vers l'Allemagne, & de paroître du moins prêt à s'opposer à l'usurpation des Etats héréditaires de Frederic, & à l'oppression des Princes de l'union Protestante? Trop heureux d'obtenir une treve de six semaines pour le Palatinat, ils coururent presque tous à l'envi demander grace à l'Empereur. Les Ministres de France s'imaginoient mal à propos, que le Roi cessant de s'entremettre pour l'accommodement de Bethlen Gabor avec l'Empereur, la Maison d'Autriche auroit des affaires en Hongrie, qui ne lui permettroient pas de pousser trop loin ses conquêtes en Allemagne: pensée dont les trois Ambassadeurs de France font bien voir la fausseté dans une lettre à Puisieux. 1621.

*Jamais*, disent-ils, *la guerre de Hongrie ne sera capable de faire une assez puissante diversion. C'est un Royaume situé à l'extrêmité des Etats de l'Empereur; & les habitans sont tellement incapables de lui faire du mal sans le secours de leurs voisins, que l'une de ces deux choses doit arriver infailliblement. Ou les Hongrois se soumettront au Turc; & c'est un mal irréparable pour la Chrétienté: ou bien l'Empereur les subjuguera par la force. Il en seroit déja venu à bout, sans les treves que nous avons obtenues. Cela ne manquera pas d'être suivi d'une loi d'hérédité semblable à celle qui est imposée à la Boheme, à la Silésie & à la Moravie depuis la bataille de Prague. L'Empereur n'appelle plus autrement ces Provinces que son Royaume héréditaire. Que si nous pouvons faire la paix de Hongrie, le Turc en sera exclu, & l'Empereur y aura seulement l'autorité que l'ancienne constitution du gouvernement lui donne: la puissance souveraine demeurera toujours partagée entre le Roi & les Etats du Pays.* Cette considération porta les trois Ambassadeurs de France à demander la permission de faire de nouvelles instances pour la conclusion de la paix entre l'Empereur & Bethlen Gabor. Ils croyoient avoir assez avancé leur négociation dans les conférences qu'ils eurent à Hambourg avec les Ministres du Prince de Transilvanie. Mais l'Empereur & son Comte d'Ognate Ambassadeur d'Espagne à Vienne, bien avertis que Louis, désormais occupé chez lui, ne pourroit s'opposer aux desseins de la Maison d'Autriche, refuserent toutes les propositions dont Gabor auroit pû se contenter raisonnablement.

Ferdinand & les Espagnols se croyoient assûrés de réduire la Hongrie dans une campagne, avec le secours que Sigismond Roi de Pologne devoit envoyer; de prendre encore l'un & l'autre Palatinat, par le moyen

1621. de Maximilien Duc de Baviere, auquel on promettoit la dignité Electorale dont Frederic Roi de Boheme seroit dépouillé; enfin, de soumettre si bien les Princes de l'Union Protestante, qu'aucun d'eux n'oseroit remuer. L'artificieux Prince de Transilvanie avoit aussi ses vûes & ses desseins, qui l'éloignoient de la paix, quoiqu'il fît semblant de la souhaiter. Par ses intrigues à la Porte Ottomane, Gabor avoit engagé le jeune Osman Empereur des Turcs, qui venoit de s'accommoder avec le Sophi de Perse, à tourner ses armes contre la Pologne, plutôt que contre la Hongrie. Outre que le Transilvain craignoit de se rendre trop odieux aux Hongrois, & même à tous les Princes Chrétiens, s'il paroissoit avoir appellé les Turcs en Hongrie, il vouloit avoir pour lui tout ce qui restoit de ce grand Royaume, sauf à se faire ensuite tributaire & vassal du Grand Seigneur. Ce détour étoit plus avantageux à l'ambition de Gabor. La conquête de la Hongrie Chrétienne, dont il possédoit la meilleure partie, lui paroissoit assûrée, dès que, bien loin de recevoir du secours de Sigismond Roi de Pologne, l'Empereut seroit peut-être dans la néceffité d'en donner à un Prince voisin, son beau-frere, qui auroit sur les bras toutes les forces du Turc. Le Duc d'Angoulême, Bethune, & Preaux furent ainsi réduits à revenir en France, avec le chagrin d'avoir uniquement travaillé à l'agrandissement des ennemis secrets & irréconciliables de leur maître. Aveuglé par les éloges flateurs qu'on lui donnoit sur les progrès de ses armes en Guienne, & insensible désormais au mal qu'il se faisoit à lui-même, & aux avantages qu'il donnoit à une Couronne rivale de la sienne, Louis reçut le Duc d'Angoulême à bras ouverts. Il l'employa dans son Armée, afin qu'après l'avoir aidé à rendre la Maison d'Autriche plus puissante & plus formidable, Angoulême le servît encore à désoler les plus belles Provinces de France, & à la rendre moins capable de soûtenir ses meilleurs alliés. Etrange aveuglement, dirai-je d'un Roi ou d'un Conseil entêté de l'établissement d'un pouvoir arbitraire! Dans la passion de dominer à sa fantaisie on ruine le Royaume, on abandonne les voisins à la discrétion du plus fort, on laisse agrandir une Puissance qui auroit fait trembler la France, si un habile Ministre n'avoit heureusement réparé les fautes de ceux qui l'avoient précédé dans le Conseil du Roi.

Progrès des armes de l'Empereur en Hongrie.

On recommença la guerre en Hongrie, incontinent après que les trois Ambassadeurs de France eurent pris congé de l'Empereur. La treve finissoit alors. Ferdinand & Gabor ne vouloient ni la continuer, ni faire la paix. Les armes Impériales eurent d'abord de fort grands avantages. Setski Seigneur de Hongrie avoit abandonné le parti du Transilvain, & emmené deux mille hommes avec lui. Renforcé de quelques troupes que l'Empereur lui donna, Setski surprit Altensol & Vesprin. Il se joint ensuite à Palfi autre Seigneur Hongrois du parti de Ferdinand. Dans un poste avantageux entre Tirnaw & Cassovie, ils se flatoient l'un & l'autre de prendre Gabor qui étoit dans la premiere de ces deux Places, & de le livrer ensuite à l'Empereur. Mais le Transilvain fut plus habile

*Mercure François. 1621.*

habile qu'eux. Il se retire de Tirnaw ; & emportant avec lui la couronne & les ornemens Royaux à Cassovie, il y amasse une armée, pendant que celle de l'Empereur s'affoiblit, & perd sa premiere ardeur en prenant des Places. Le Comte de Buquoi rappellé de Moravie en Hongrie, comme à une conquête certaine, marche droit à Presbourg & l'investit. Forgatsi, Palatin de Hongrie, & quelques autres Seigneurs du Pays y étoient enfermés. Soit que naturellement légers & inconstans, ils fussent las de la domination de Gabor, soit que l'Empereur leur fît espérer de plus grands avantages, Forgatsi & ses Partisans rendirent la ville de Presbourg, à condition que Sa Majesté Impériale leur conserveroit leurs charges & leurs dignités. La garnison du château fait mine de vouloir se défendre ; mais Buquoi attaque si vigoureusement la Place, que le Commandant demande bientôt à capituler.

1621. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag.* 348.

Tout paroissoit céder à la rapidité des armes victorieuses de Ferdinand, lorsque le malheureux succès du siége de Neuhausel fit changer la face des affaires. Buquoi s'étoit approché de la ville, sur l'avis que certaines gens lui donnerent d'une prétenduë mésintelligence entre les soldats de la garnison. Le rapport étoit faux, ou les esprits se réünirent à la vuë de l'ennemi. Le Palatin Forgatsi fait sommer la garnison, & ils répondent, qu'en bons Hongrois ils mourront plutôt que de retourner sous la domination des Allemands. La Place ne fut point si bien investie, qu'il n'y passât continuellement des gens frais & du secours d'un corps d'armée du parti de Gabor posté aux environs. Le monde ne sçavoit pourquoi un aussi habile Général que Buquoi s'opiniâtroit à demeurer devant une ville qu'il ne pouvoit pas prendre. Son Armée s'affoiblissoit tous les jours, & les soldats rebutés se décourageoient. Buquoi perdit enfin malheureusement la vie d'onze coups de pistolet, de lance, ou de sabre dans une rencontre où il fit tout ce qu'on pouvoit attendre de son courage & de sa valeur, pour rassurer les siens épouvantés, qui fuyoient devant l'ennemi. Telle fut la fin de Charles de Longueval Comte de Buquoi, Seigneur Valon. Ses belles actions dans les guerres de France & des Pays-Bas, où il servit utilement la Couronne d'Espagne, mériterent que l'Archiduc Albert lui donnât le commandement des troupes destinées au secours des Empereurs Mathias & Ferdinand. Attentif à remplir tous les devoirs d'un grand Capitaine, Buquoi acquit une gloire immortelle dans les guerres de Boheme & de Hongrie. Sa mort fut une perte irréparable pour l'Empereur. Les affaires de Bethlen Gabor se rétablirent en un instant. Après avoir surpris Setski & Palfi, dont les troupes furent mises en déroute, il reprend Tirnaw, s'avance vers Presbourg, & l'assiége. Budiani, Seigneur Hongrois de son parti, fait d'un autre côté des courses jusques à Vienne. On dit que Ferdinand put voir des fenêtres de son palais de Vienne, en un jour, les flammes de vingt villages brûlés par les gens de Gabor au-delà du Danube, & de quatorze mis en feu dans le même temps en deçà de la riviere par les soldats de Budiani.

La face des affaires change en Hongrie par la mort du Comte de Buquoi.

*Mercure François.* 1621.

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag.* 349.

1621. Osman Empereur des Turcs marche contre la Pologne à la tête d'une puissante Armée. *Nani Historia Veneta. L. III.* 1617. 1618. *Mercure François.* 1621.

Nonobstant un si prompt rétablissement de ses affaires, le Transilvain fut plus tenté que jamais d'écouter les propositions de paix que fit ensuite la Cour de Vienne, plus attentive aux affaires d'Allemagne qu'à celles de Hongrie. Bien des choses contribuerent à rendre Gabor plus traitable. Il fut obligé d'abandonner le siége de Presbourg, dont la garnison Allemande se défendoit fort bien, & il apprit que les Turcs, déconcertés de la perte d'une grande partie de leur puissante Armée sur les confins de la Moldavie & de la Podolie, traitoient avec la République de Pologne. Cette fâcheuse nouvelle fit craindre à Gabor que Ferdinand, maître absolu en Autriche, en Boheme, en Silesie, & presque dans tout l'Empire, n'appellât une grande partie de ses forces en Hongrie pour la subjuguer entierement, & pour le chasser lui-même de la Transilvanie. Les Turcs, divisés entr'eux, & affoiblis des pertes faites en Pologne, ne paroissoient point en état de secourir Gabor assez puissamment contre l'Empereur & contre le Roi de Pologne. Ces deux Princes ne pouvoient pas manquer de s'unir & de se venger du Transilvain, dès que Gustave Roi de Suede ne donneroit plus d'occupation à Sigismond du côté de la Livonie. Je n'ai point encore parlé des affaires des Turcs. Embarrassés à leur guerre de Perse depuis le commencement du régne de Louis XIII. ils ont laissé les Chrétiens en repos. Mais puisqu'ils paroîtront désormais sur la scene en Europe, je crois devoir rapporter de temps en temps ce qui se passe de plus remarquable chez eux. Les hommes se ressemblent par tout, & nous trouvons, à peu près, le même jeu des passions dans le Divan & au Serrail, que dans les Cours les plus déliées de l'Europe Chrétienne. Madrid, Paris, Londres, Vienne, & Constantinople peuvent nous fournir également de quoi nous instruire.

Le Sultan Achmet étant mort l'an 1617. Mustapha son frere lui succede au préjudice de deux jeunes fils que l'autre laissoit. Les Turcs ont pris des Arabes cette coûtume de préférer un & quelques fois deux freres de l'Empereur mort, ou déposé, à ses enfans. Nous en en avons vû un exemple en nos jours. Mustapha Prince imbécille, & né pour être le jouet de l'ambition des principaux Officiers de l'Empire Ottoman, ne demeura pas long-temps sur le Trône. Le Muphti, le Caïmacan, & le Chislar Aga, qui l'y avoient élevé, l'en firent descendre l'année suivante, & lui substituerent Osman fils aîné d'Achmet. Ils espéroient de conserver plus facilement leur crédit & leur autorité durant la jeunesse d'Osman, que sous la foiblesse de Mustapha, dont les femmes & les eunuques pouvoient profiter aussi bien qu'eux, & mettre leurs amis & leurs créatures dans les premieres places. Osman qui ne manquoit ni de férocité ni de courage, ayant commencé de gouverner par lui-même, écouta volontiers les insinuations de certaines gens après la conclusion de la paix avec le Sophi de Perse. On exhortoit le jeune Sultan à marcher sur les traces de ses prédécesseurs qui s'étoient rendus redoutables par leurs conquêtes en Europe. Les intrigues de Bethlen Gabor à la Porte Ottomane, & le succès de ses entreprises en Hongrie, donnerent encore occa-

ſion aux flateurs de repréſenter au Grand Seigneur, qu'il étoit facile de réduire la Pologne, épuiſée par ſes guerres contre les Moſcovites & contre les Suédois, à la condition des Etats tributaires de la Porte. *Bethlen Gabor*, diſoit-on au Sultan, *s'offre de ſe rendre vaſſal de ta Hauteſſe, pourvû qu'elle l'aide indirectement à conquérir le reſte de la Hongrie. Qu'il ſera facile de réduire l'Allemagne, quand ſuivie des Hongrois & des Polonois, rangés ſous ſon obéïſſance, ta Hauteſſe marchera droit à Vienne en Autriche!* Ces remontrances firent impreſſion ſur l'eſprit d'Oſman, & il chercha dès-lors un prétexte de déclarer la guerre à la Pologne. 1621.

Bethlen Gabor lui en fournit un. Ferdinand & Sigiſmond, preſque également intéreſſés à rompre les ambitieux projets de Gabor du côté de la Hongrie, tenterent de l'arrêter dans ſa tranſilvanie, en le faiſant attaquer par les Princes de Moldavie & de Valachie. Gabor, averti de ce deſſein repréſente à la Porte que le Modalve, gagné par les Polonois, veut ſe donner à eux, & ſe ſouſtraire de l'obéïſſance du Grand Seigneur. Un nommé Campagi reçoit incontinent la commiſſion d'aller en Moldavie avec deux cents Turcs, de tuer Gratian, c'étoit le nom du Prince, & de prendre ſa place. La choſe ne fut point ſi ſecrete que Gratian n'en eut connoiſſance. Il attend Campagi dans une embuſcade, & le tue avec ſes deux cents Turcs. Perſuadé qu'il n'y avoit plus rien à ménager pour lui à la Porte Ottomane, Gratian ſe jette entre les bras des Polonois, qui regardent la Moldavie & la Valachie comme une ancienne dépendance de leur République. Zāmosky, fils du Grand Chancelier de Pologne, marche à la tête de vingt mille hommes, s'empare de la Moldavie, & la défend heureuſement d'abord contre les Turcs qui vinrent l'attaquer. L'Armée Polonoiſe a des grands avantages dans la premiere occaſion, & elle entre dans la Valachie. Les Turcs firent venir alors le Cham des Tartares de Precop. Il marche droit à l'ennemi, il lui donne bataille, & le défait. Gratian, Zamosky, & deux mille Polonois demeurerent ſur la place. Depuis ce temps-là, Oſman ne parla plus que de ſe venger de l'inſulte qu'il prétendoit avoir reçue des Polonois. Nous connoiſſons des Princes Chrétiens qui ont mis l'Europe en feu ſur des prétextes encore plus légers & plus frivoles.

Sigiſmond, informé des préparatifs du Grand Seigneurs, convoque une Diete générale à Varſovie vers la fin de l'an 1620. Il fut bleſſé quelques jours auparavant par un Gentilhomme Polonois qui avoit réſolu de l'aſſaſſiner, & qui ne voulut jamais découvrir ſes complices. Le Roi avoit beaucoup d'ennemis parmi la Nobleſſe. Son ardeur à ſecourir Ferdinand contre les Etats de Boheme déplut à beaucoup de gens. Les Polonois craignoient que Sigiſmond n'eût envie de ſuivre l'exemple de l'Empereur, & qu'il ne penſât à rendre le Royaume de Pologne héréditaire, puiſqu'il aidoit ſon beau-frere à ſubjuguer un Etat originairement auſſi libre que la Pologne. On réſolut dans la Diete de ſe préparer à une vigoureuſe réſiſtance. Le Prince Ladiſlas, fils aîné du Roi, faiſoit état de marcher au devant des Infideles à la tête de cent mille chevaux, & plus.

1621. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 390.*

L'Armée du Sultan se trouva de deux cents cinquante mille hommes au mois de May en 1621. sans y comprendre les Tartares qui avoient ordre de la joindre. Les principaux Officiers n'avoient point été d'avis que le Grand Seigneur entreprît une guerre difficile & périlleuse contre une Noblesse brave, aguerrie, & disposée à mourir plutôt qu'à perdre sa liberté. Mais rien n'étoit capable d'arrêter le jeune Osman. Le voilà qui sort de sa capitale, & qui s'avance vers Andrinople au commencement d'Août, nonobstant les remontrances de ses Officiers. Le Muphti & quelques Visirs tenterent encore la voie de la superstition pour détourner le Sultan de continuer sa marche. C'est un moyen souvent plus efficace sur certains esprits, que les raisons les plus solides. Un Santon, aposté par le Muphti, aborde le Sultan qui revenoit de la priere, & lui dit: *Dieu m'a révélé la nuit derniere dans une vision, que si ta Hautesse va plus loin, elle est en danger de perdre l'Empire. Son épée ne peut faire cette année du mal à qui que ce soit.* Osman n'étoit point si crédule que son Muphti se l'imaginoit. *Voyons si la prédiction est bien certaine*, répond-il en souriant; & prenant son cimeterre, il ordonne à quelqu'un d'en couper la tête au prétendu Saint à révélations. Le Muphti auteur du stratagême fut tellement effrayé, qu'il alla promptement se mettre au lit. Il envoie demander ensuite au Sultan la permission de s'en retourner à Constantinople, pour y mourir, disoit-il, entre les bras de je ne sçai quel autre Santon, qui avoit d'intimes communications avec Dieu.

Osman est obligé de faire la paix avec les Polonois après avoir perdu la moitié de son Armée. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 350. 351.*

L'Armée Ottomane passa le Danube sur un pont de bateaux, vingt-cinq lieues au dessus de son embouchure dans la Mer Noire. Avant que de s'avancer en Moldavie & en Valachie, Osman laissa un Bassa pour la garde du passage sur le Danube, avec ordre d'élever un fort à la tête du pont. Le dessein du Sultan, c'étoit de traverser le Niester vers Cochin, d'entrer dans la Podolie, & d'y prendre la ville de Caminiecz. Rempli des vastes projets qu'il avoit formés, Osman s'imagine déja que tout plie devant lui, & qu'il va de Caminiecz établir à Cracovie une nouvelle forme de gouvernement. Mais ses espérances furent bien trompées. Le Prince Ladislas s'étoit si bien retranché sur le bord du Niester près de Cochin, que jamais les Turcs ne purent forcer le camp des Polonois, ni entrer dans la Podolie. Depuis le 12. Août jusques au 10. Septembre, il y eut chaque jour une action entre les Infideles & les Chrétiens. La Noblesse Polonoise, animée par l'exemple du Prince Ladislas, donnoit des marques prodigieuses de courage & de valeur. Osman, enragé de voir périr une si belle Armée par les maladies que causerent les pluies & les autres incommodités de la saison, ne sçavoit à qui s'en prendre. Il fit trancher la tête au nouveau Prince de Moldavie, & à quelques-uns des plus considérables du pays, sous prétexte qu'ils avoient négligé de préparer les choses nécessaires pour faire passer le Niester à l'Armée Turque, & qu'ils avoient souffert que les Polonois prissent un poste si avantageux. Le Grand Vizir fut aussi déposé. Telle est la mauvaise politique des Sultans: ils se défont de leurs premiers & de leurs meilleurs Offi-

1621.

ciers, dès qu'un projet ne réussit pas. On n'examine point si c'est la faute de celui qui a le principal commandement de l'Armée. Osman ne croyoit-il point que le Vizir, qui l'avoit détourné de son entreprise aussibien que le Muphti, n'étoit pas fâché que la prophétie du Santon se trouva véritable ?

Le Sultan voyoit bien la cause principale de sa disgrace, & il ne pouvoit y remédier. Soit que ses Janissaires l'eussent suivi à contrecœur dans une expédition trop difficile, soit que prévenus que le sang d'un homme de bien qui prédisoit ce que Dieu lui avoit révélé attiroit la colere du Ciel sur celui qui l'avoit brutalement répandu ; Les Janissaires, dis-je, ne firent point leur devoir : ils lâchoient le pied dès que l'ennemi se présentoit à eux en bonne contenance. Enfin, les vivres vinrent à manquer dans un pays désert & ruiné. Le Grand Seigneur voyoit mourir tous les jours ses soldats de faim & de maladies. Dans cette affligeante extremité, il commence de penser à la retraite ; il écoute les propositions de paix que lui fait le Prince de Valachie. Les Polonois, qui ne souffroient guéres moins que les Turcs, les accepterent d'autant plus volontiers, qu'elles leur étoient plus honorables & avantageuses. Osman promit d'empêcher que les Tartares ne fissent leurs courses ordinaires en Pologne ; & le Prince Ladislas s'engagea, pour le Roi son pere & pour la République de Pologne, que les Cozaques n'infesteroient plus la Mer Noire, ni les pays de la domination Ottomane. On dit que le Sultan trouva en repassant le Danube qu'il avoit perdu la moitié de son Armée ; trop heureux que les Polonois eussent consenti à la restitution de ce qu'ils avoient pris dans la Moldavie. Ladislas retourna content & glorieux en Pologne. Toute l'Europe applaudissoit à la prudence & à la valeur d'un Prince qui en se retranchant à propos avoit arrêté une multitude infinie d'Infideles qui venoient inonder la Pologne. Osman rentra tout au contraire chez lui avec la rage & le désespoir dans le cœur. Il avoit conçu une haine si furieuse contre les Janissaires qui refuserent de faire leur devoir, qu'il résolut de ruiner une ancienne milice, désormais trop formidable aux Sultans, & d'en établir une nouvelle. Ce dessein découvert trop tôt coûtera l'Empire & la vie au jeune & infortuné Osman.

Réduction entiere de la Boheme, de la Silesie & des autres Provinces à l'obéissance de l'Empereur.

Bethlen Gabor levoit le siege de Presbourg, lorsqu'il apprit la retraite honteuse du Grand Seigneur, sur les progrès duquel il fondoit une grande partie de ses espérances. La nouvelle fut un coup de foudre pour le Transilvain. Il désespéra dès-lors de se faire reconnoître Roi de Hongrie : un accommodement avantageux avec l'Empereur fut son unique ressource. Les affaires de Ferdinand paroissoient sur le meilleur pied du monde ; & la Cour de Vienne, fiere du succès de ses armes & de ses intrigues, menaçoit hautement ses ennemis, & commençoit de négliger ceux dont elle imploroit l'assistance, il n'y a pas un an. Le Comte de Buquoi avoit réduit la Moravie avant que de venir en Hongrie : & ce fut en vain que le Marquis de Jagerndorf s'opiniâtroit à conserver

1621. *Puffendorf Comment. Rerum Suecicarum. L. I. Nani Historia Veneta. L. V. 1621. Mercure François. 1621.*

une partie de la Siléſie à Frederic Roi de Boheme, qui l'avoit fait ſon Commiſſaire. Foible & dernier effort d'une Royauté mourante! L'Electeur de Saxe contraignit Jagerndorf à ſortir de la Province; qui ſe ſoumit entierement à l'Empereur. Prévenu par ſes Moines confidens que le prompt rétabliſſement de ſes affaires eſt une récompenſe manifeſte de ſon attachement à la Religion Catholique, & que Dieu l'a ſuſcité pour la deſtruction de l'héréſie, Ferdinand chaſſe d'abord de la Boheme & des Provinces annexées les Miniſtres Huſſites & Proteſtans. L'Electeur de Saxe voulut intercéder en faveur des Luthériens: on ne l'écouta pas. La Cour de Vienne ne ſe met pas en peine de ménager un Prince dont elle n'a plus beſoin. Les Luthériens connurent alors, mais un peu trop tard, que ſi les Catholiques les avoient épargnés en certaines rencontres, ce n'étoit qu'afin de les ſéparer des autres. Tel eſt le génie des Princes entêtés de leur Papiſme. Ils chaſſent, ils proſcrivent indifféremment tous ceux d'une autre Communion, ſans ſe ſoucier d'affoiblir & de ruiner même leurs Etats. Pilſen, Egra, Thabor, & quelques autres villes de Boheme tenoient encore pour Frederic. Le Comte de Mansfeld avoit une aſſez bonne garniſon dans Pilſen; & il ne déſeſpéroit point de trouver quelqu'ouverture pour rappeller Frederic, ou du moins de donner encore long-temps de l'occupation & de l'inquiétude à Ferdinand. Tilli, Général des troupes Bavaroiſes, profite habilement de l'abſence de Mansfeld. Il étoit allé conférer à Heilbron avec les Princes de l'union Proteſtante. Voici donc Tilli aux portes de Pilſen avec dix mille hommes. Celui que Mansfeld avoit laiſſé pour commander en ſa place étoit d'avis d'accepter les offres avantageuſes du Général Bavarois. Mansfeld l'en diſſuade, & lui promet d'arriver bientôt à ſon ſecours. Tilli, plus actif & plus diligent, preſſe la Place ſi vivement, qu'elle eſt obligée de ſe rendre à des conditions honnêtes. Egra, Elnbogen, & deux ou trois autres villes ouvrent enſuite leurs portes à Tilli. Il ne reſtoit plus en Boheme que Thabor & Vitigau. Dom Baltazar de Maradas, Officier de l'Empereur, les prit: la premiere capitule au mois d'Octobre, & l'autre tient juſques au commencement de l'année ſuivante.

Le Duc de Baviere envahit le haut Palatinat. *Puffendorf Comment. Rerum Suecicarum. L. I. Mémoires de Louiſe Juliane pag. 209. 210.*

Mansfeld, chaſſé de toutes les Places qu'il avoit retenues en Boheme, ſe retire dans le haut Palatinat, réſolu à le défendre, en cas que Maximilien Duc de Baviere entreprenne d'éxécuter la commiſſion que l'Empereur lui avoit donnée d'enlever cette partie du patrimoine de Frederic. Quoique la Cour de Vienne ſemblât vouloir ménager Jacques Roi d'Angleterre, en faiſant ſurſeoir en apparence l'éxécution de la commiſſion Impériale, on y prenoit des meſures pour dépouiller entierement Frederic, & pour tranſporter la dignité Electorale à un autre. Le Duc de Neubourg, cadet de la Maiſon Palatine, étoit allé ſolliciter à Vienne l'inveſtiture de l'Electorat. Mais Ferdinand avoit déja pris avec Maximilien des engagemens que *ſon honneur & ſa conſcience*, diſoit-il, *ne lui permettoient pas de rompre*. La Cour de Madrid eut peine à conſentir à l'élévation de la Maiſon de Baviere, ancienne rivale de la grandeur de celle

d'Autriche. Cependant le Roi d'Espagne fut obligé de céder aux instances de Ferdinand. Il vouloit absolument tenir ce qu'il avoit promis au Duc de Baviere, dont sa Majesté Impériale avoit reçu des services si considérables. Pendant que tout ceci se tramoit à Rome, à Madrid, à Bruxelles & à Vienne, contre Frederic, Jacques Roi d'Angleterre intercédoit hautement en faveur de son gendre dans toutes ces Cours, si vous en exceptez celle de Rome. Mais les instances d'un Roi foible, & incapable de se venger d'un injuste refus, n'étoient pas d'un grand poids. On le payoit de belles paroles. Une Cour le renvoyoit à l'autre. Le Roi d'Espagne répondoit qu'il écriroit aux Archiducs des Pays-Bas, & ceux-ci promettoient leurs bons offices auprès de l'Empereur. A Vienne on sembloit donner quelqu'espérance; & dans ce temps-là même, Maximilien Duc de Baviere envahissoit le haut Palatinat, de concert avec Ferdinand.

1621. *Mercure François.* 1621. *Manifeste de Charles Louis Comte Palatin. pag. 25. 26. &c. Rushworth's Historical collections.* 1621.

Le Baron Digby, Ambassadeur extraordinaire d'Angleterre, étoit venu de la part du Roi son maître, prier instamment l'Empereur de recevoir dans ses bonnes graces Frederic & ses enfans, & de lui laisser ses Etats héréditaires, & la dignité dont il jouïssoit avant l'affaire de Boheme. Jacques promettoit que son gendre se soumettroit à l'Empereur, & qu'il recevroit toutes les conditions honnêtes & raisonnables que sa Majesté Impériale voudroit lui imposer. Voici la réponse qu'elle fit rendre à l'Ambassadeur Anglois. *L'Empereur*, dit-on à Digby, *ne souhaite rien plus que de contenter le Roi de la Grande-Bretagne, & les autres Princes qui s'intéressent pour le Palatin. L'affaire se terminera bientôt, dès que le Roi d'Angleterre obligera Frederic à se soumettre à l'Empereur, & à lui donner une juste satisfaction. Sa Majesté Impériale n'a rien fait jusques à présent sans l'avis des Electeurs & des Princes de l'Empire. Ils sont assemblés à Ratisbonne: l'Empereur les consultera, & il fera sçavoir ensuite au Roi la résolution qui sera prise de concert avec eux. On le prie seulement de considérer que dans la guerre qu'il est question de terminer, les deux parties ne sont pas égales. Il y a une extrême différence entre l'Empereur & le Palatin. L'un est vassal rebelle & condamné, l'autre est son souverain légitime. Nonobstant cette grande inégalité, l'Empereur a bien voulu accorder, à la considération du Roi de la Grande-Bretagne, une treve pour le bas Palatinat. Bien loin de reconnoître la grace de sa Majesté Impériale, Frederic a fait commettre de nouvelles hostilités en Boheme, en Silésie, & ailleurs. Que M. l'Ambassadeur juge lui-même, si l'Empereur n'a pas de bonnes raisons de punir son vassal d'une révolte opiniâtre. Cependant, si le Palatin veut écouter les bons avis que le Roi son beau-pere lui donne, & lever les justes soupçons que l'Empereur & les Princes ont de la sincérité de ses intentions, l'affaire pourra se terminer à l'amiable.* Si Ferdinand craignoit *d'attirer sur lui la colere du Ciel*, en ne tenant pas ce qu'il avoit promis au Duc de Baviere, comme sa Majesté Impériale écrivoit à Dom-Baltazar de Zuniga Ministre du Roi d'Espagne; le même Ferdinand, cet Empereur si religieux, ne devoit-il pas appréhender aussi de déplaire à Dieu, en trompant, d'une maniere si contraire à l'Evangile, un Roi, qui se reposant sur les bonnes paroles qu'on lui donnoit, se con-

1621. tentoit d'intercéder en faveur de ses enfans, & ne vouloit employer ni la force, ni les armes? Une conduite pareille à celle de Ferdinand passeroit pour une insigne perfidie entre des particuliers. A la Cour d'un Prince Chrétien, c'est un coup d'habile & de profond Politique. On le loue, on l'admire.

Dans le temps même que l'Empereur donne ces belles paroles à l'Ambassadeur d'Angleterre, Maximilien Duc de Baviere entre dans le haut Palatinat à la tête d'une Armée de vingt-cinq mille hommes, sous prétexte d'en chasser Mansfeld qui nonobstant ses disgraces passées avoit ramassé un corps de dix-huit mille hommes, avec lequel il faisoit des courses dans les Etats voisins des Princes ennemis du Roi de Boheme. Tilli & le Général des troupes de l'Evêque de Wirtzbourg se joignirent dans le dessein de repousser Mansfeld: mais ils furent battus en plus d'une rencontre. Maximilien vient là-dessus dans le haut Palatinat. Il ne dissimule point son dessein: c'est, disoit-il dans une déclaration publique, d'éxécuter la commission que l'Empereur lui a donnée. Digby se récrie à cette nouvelle; il presse l'Empereur de la part du Roi d'Angleterre d'arrêter le Bavarois. On le promet, on donne des lettres de l'Empereur, & Digby s'en va bonnement trouver le Duc de Baviere déja maître du pays. Mansfeld, dont l'Armée se trouvoit diminuée par les maladies & par les pertes faites dans les actions précédentes, ne fut pas en état de faire tête à Maximilien, qui venoit avec des troupes fraîches & plus nombreuses. Dans cette extrêmité, Mansfeld a recours à la ruse & au stratagême. Il feint de vouloir traiter, & il parle d'entrer au service de l'Empereur, quoique Ferdinand l'eût proscrit cette année pour la seconde ou troisiéme fois. Maximilien accorda volontiers d'assez bonnes conditions à un avanturier qui causoit depuis quelques années d'étranges embarras à la Maison d'Autriche, & qui, malgré ses pertes continuelles, se trouvoit toujours plus puissant & plus formidable qu'auparavant.

Le Duc de Baviere étoit en parole avec Mansfeld, lorsque Digby vint dire à son Altesse que Ferdinand consentoit à une surséance de l'éxécution de sa commission Impériale. L'Ambassadeur Anglois représentoit encore à Maximilien que son Altesse avoit promis dans le traité d'Ulm de n'attaquer point les Etats héréditaires de Frederic. On élude l'article d'Ulm, en disant que c'est une chose surannée, & que les affaires ont changé de face par la publication du ban Impérial contre Frederic. *Quant à la suspension d'armes dont l'Empereur parle dans la lettre que vous apportez*, dit le Bavarois à Digby, *il n'est plus question de treve. Je suis d'accord avec le Comte de Mansfeld. On conservera desormais l'un & l'autre Palatinat en paix jusques à la réconciliation de Frederic avec l'Empereur.* Le dissimulé Bavarois ne donna point d'autre réponse. Il se trompoit pourtant, Mansfeld n'étoit pas encore gagné. Maximilien ne sçavoit pas qu'il négocioit avec un homme peut-être plus fin que lui. Dès que Mansfeld eut touché quelque argent, il rendit des Places qu'il ne pouvoit plus garder. Et ses mesures furent si bien prises qu'il eut le moyen de se retirer vers le bas Palatinat

Palatinat avec ce qui lui restoit de troupes. Quand il se voit en sûreté, il déclare à ceux qui le somment de signer le traité fait avec le Duc de Baviere, qu'il prétend demeurer fidele au Roi de Boheme. Mansfeld arriva sur le Rhin fort à propos. Il rendit un signalé service à Frederic, en arrêtant le progrès que les armes Espagnoles faisoient de ce côté-là. Tel fut le sort de cet homme vraiment extraordinaire. Il paroîtra chaque année en diverses Provinces éloignées, portant par tout également la terreur & la désolation. 1621.

Quand Digby voulut se plaindre à l'Empereur, au nom du Roi Jacques de ce que le Duc de Baviere s'étoit emparé du haut Palatinat, sa Majesté Impériale fit répondre froidement que Maximilien s'étoit opposé seulement aux courses & aux ravages que Mansfeld Officier de Frederic faisoit sur les terres des Princes voisins de l'Empire. Et parce que les troupes Espagnoles tâchoient d'envahir le reste du bas Palatinat, dans le temps même que les Bavaroises prenoient le haut, Ferdinand s'en remit pour la suspension d'armes sur le Rhin, que le Roi Jacques demandoit aussi, à ce qui seroit résolu à la Cour de Bruxelles. Afin que Digby fut mieux préparé à la défaite que l'Archiduchesse des Pays Bas devoit lui donner de son côté, Ferdinand se plaignit fort de ce que Horace Veere, Officier Anglois qui défendoit bravement le bas Palatinat, avoit ravagé les pays de l'Electeur de Mayence & de l'Evêque de Spire. La plainte étoit frivole. Si Veere avoit fait des dégâts sur les terres de quelques Princes de l'Empire, ce n'avoit été qu'afin de repousser les Espagnols qui attaquoient le bas Palatinat contre la bonne-foi du traité d'Ulm. Et puisque l'Electeur de Mayence & l'Evêque de Spire favorisoient l'injuste violence des Espagnols, Veere étoit-il blâmable de punir des Princes qui aidoient une puissance étrangere à dépouiller un Electeur de l'Empire, dont les Etats héréditaires ne pouvoient être attaqués sans violer un accord solemnel fait entre les Princes de la ligue Catholique & ceux de l'union Protestante?

Vaines défaites données par l'Empereur au Roi d'Angleterre.

*Mémoires de Louise Juliane. pag. 215. 216. &c. Mercure François. 1621.*

Le Roi Jacques connut alors, du moins il fit mine de s'appercevoir, que l'Empereur le jouoit. Il écrit à Ferdinand une lettre en maniere de manifeste. Il se plaint de l'invasion du haut Palatinat par le Duc de Baviere, il fait de foibles menaces. *Toute l'Europe*, dit-il à l'Empereur, *sçait assez que mes Ambassadeurs ont agi, & que les Princes mes alliés se sont joints à moi, afin d'apaiser les troubles de Boheme & de donner la paix à l'Allemagne. Lorsque j'attends la réponse de Votre Majesté sur les propositions que mon Ambassadeur lui a faites, le Duc de Baviere se saisit du haut Palatinat, nonobstant l'espéranee que vous aviez donnée que l'exécution de votre commission seroit sursise encore quelque temps dans le haut Palatinat. Je prie votre Majesté d'apporter un prompt remede à tous ces maux, en recevant dans ses bonnes graces l'Electeur mon gendre, & en le laissant en possession des Etats & de la dignité dont sa Maison a joui jusques à présent.* Jacques offroit ensuite à Ferdinand des conditions raisonnables; que Frederic & ses enfans renonceroient à leurs prétentions sur la Couronne de Boheme; qu'il rendroit à sa Ma-

1621. jesté Impériale la même obéissance que les autres Princes de l'Empire; qu'il se présenteroit à genoux pour se réconcilier avec elle; qu'il promettroit de n'exciter desormais aucun mouvement en Allemagne, & de s'employer à la conservation de la dignité Impériale & de la paix dans l'Empire; qu'il se réconcilieroit avec tous les Princes Ecclésiastiques, ou séculiers, qu'il avoit pû offenser durant la guerre; enfin, que si, outre ces soumissions, il y avoit quelqu'autre chose nécessaire pour parvenir à une bonne réconciliation, Frederic la feroit encore, pourvû que l'Empereur lui donnât une solide espérance de le recevoir dans ses bonnes graces.

*Que si après ces avances*, ajoûtoit le Roi d'Angleterre, *on ne veut avoir aucun égard à mon intercession, je me croirai suffisamment disculpé si je me sers des moyens que Dieu a mis entre mes mains, afin de conserver le patrimoine de mes petits-enfans. Je demande seulement que vous leur laissiez ce que leur pere possedoit quand il épousa la Princesse ma fille.* Cette lettre, rendue lorsque un nouvel acteur étoit sorti de la basse Saxe avec une bonne Armée pour la défense du Roi de Boheme, étonna l'Empereur. On craignit à la Cour de Vienne que ce mouvement inopiné d'un Prince de la Maison de Brunswick ne se fît de concert avec sa Majesté Britanique. Le Comte de Swartzembourg est dépêché promptement à Londres en qualité d'Ambassadeur extraordinaire de l'Empereur. Il s'acquitta fort bien de la commission qui lui fut donnée, d'amuser le Roi d'Angleterre, & de lui faire tout espérer, sans en venir à un traité réel. Le crédule Prince, que les Espagnols continuoient de leurrer du mariage de leur Infante avec son fils, se flata que le rétablissement de Frederic seroit une suite infaillible de la conclusion de cette affaire.

Guerre dans le bas Palatinat.

*Mercure François.* 1621. *Mémoires de Louise Juliane. pag.* 213. 214. *Puffendorf Comment. Rerum Suecicarum. Nani Historia Veneta. Liv. IV.* 1621.

• Albert d'Autriche, Archiduc des Pays Bas, mourut le 13. Juillet de l'an 1621. lorsque la treve accordée pour le bas Palatinat expiroit. Ce fut plutôt un Prince sans vices crians, que doué des vertus convenables à son rang & à sa naissance. Il auroit peut-être mérité l'estime des honnêtes gens, si moins dépendant des conseils violens de la Cour de Madrid, il eût suivi ses inclinations naturelles, qui le portoient à la douceur & à l'humanité. Sa superstition ridicule de vouloir être enterré avec l'habit du prétendu S. François, fut une preuve de son petit génie, & de son ignorance des véritables principes du Christianisme. L'Empereur Maximilien son pere ne donna jamais dans ces fadaises. La mort d'Albert n'apporta point de changement aux affaires. Tout se faisoit à Bruxelles par rapport aux instructions envoyées de Madrid. L'Infante Isabelle, veuve de l'Archiduc, Souveraine par elle-même des Pays-Bas Catholiques, continua d'éxécuter fidellement les résolutions prises par Philippe IV. son neveu Roi d'Espagne. Trompé par le Comte Duc d'Olivarez, ce jeune Prince croyoit avoir autant de forces & de puissance que ses flateurs le lui disoient. Il entreprit dans le même temps de réduire le bas Palatinat, de faire la guerre aux Provinces-Unies, & de s'agrandir en Italie par l'usurpation de la Valteline, nonobstant le traité de Ma-

drid. Olivarez son Favori lui faisoit accroire qu'il viendroit à bout de tous ses projets, pendant que le Roi de France occupé par ses sujets, & celui d'Angleterre leurré de l'espérance du mariage de son fils, ne penseroient point à secourir les Provinces-Unies, le Palatinat, & les Grisons. Le Conseil de Madrid se flatoit encore que l'Empereur, maître absolu en Allemagne, fourniroit à Philippe des troupes suffisantes pour l'éxécution des vastes projets du Comte Duc. 1621.

Le Marquis Spinola, rappellé dans les Pays-Bas pour le commandement de l'Armée que l'Espagne destinoit contre les Provinces-Unies, avoit laissé la conduite des troupes Espagnoles dans le bas Palatinat à Don Gonzalez de Cordoue. La treve accordée pour ce Pays étant finie, Gonzalez y entra & prit plusieurs Places. Puis feignant de vouloir aller à Heidelberg, ou à Manheim, afin de donner le change au Général Veere, il tourna tout à coup vers Frankendal & l'assiegea. La brave résistance de la Garnison & des habitans fut cause que Mansfeld, nouvellement arrivé du haut Palatinat, eut le temps de joindre le Général Veere, & de marcher au secours de la Place. L'Espagnol, trop foible pour leur résister, leva le siege, & eut le chagrin de voir reprendre presque toutes ses conquêtes précédentes. Mansfeld va ravager ensuite le Pays de l'Evêque de Spire, & en tire de grandes contributions. C'est l'opinion commune, que les Princes de l'Empire ont pris de cet avanturier, qu'on appelloit *l'Ulysse d'Allemagne*, la méthode d'avoir toujours des troupes sur pied, & prêtes à servir celui qui les veut acheter au plus haut prix : chose contraire, je ne dis pas à l'esprit du Christianisme, mais encore aux principes de l'équité naturelle. Car enfin, il n'est point permis de donner ainsi des troupes mercenaires indifféremment à toutes les Puissances qui offrent de l'argent, sans considérer si la guerre qu'elles entreprennent est juste, ou non. Cette coutume nouvellement introduite n'est pas moins pernicieuse au bien public & à la liberté de la Nation Germanique ; peuple si libre dans son origine, que les divers Etats, formés des débris de l'Empire Romain, ont tiré des anciens Germains les maximes & les fondemens de leur liberté. Depuis que les Princes d'Allemagne ont trouvé leur compte à tenir toujours de nombreuses troupes sur pied, ils ont réduit leurs sujets à l'esclavage. Les plus puissans oppriment les plus foibles. Ceux qui n'ont pas moyen d'avoir des troupes sur pied sont obligés de recevoir celles de leurs voisins. De maniere qu'il en est de l'Allemagne à peu près comme de la Pologne. Il n'y a plus que les Princes & certaines villes qui soient libres au regard de l'Empereur. Le peuple se ressent, autant que celui de France & des autres Pays subjugués, des effets terribles du pouvoir arbitraire. Au reste, je ne prétends point parler ici généralement de tous les Princes de l'Empire. Je sçai qu'il y en a de bons & de cléments, qui font justice à leurs sujets, qui les protegent, & qui les aiment. Les troupes qu'ils croient devoir entretenir, ils ne les font servir qu'à la défense de leurs amis & de leurs alliés, quand une Puissance trop ambitieuse entreprend de les opprimer.

1621. Suivre Mansfeld dans toutes ses courses, ce seroit entrer dans un détail long & ennuyeux. Si Tilli, que le Duc de Baviere envoya promptement au bas Palatinat pour s'opposer à Mansfeld, eut agi de concert avec Dom Gonzalez de Cordoue, ils eussent pû le défaire facilement. Mais la jalousie qui se mit entre les deux Généraux lui fut salutaire. Habile à profiter de tout, il passa vers la fin de l'année en Alsace, ravagea le Pays de l'Archiduc Leopold Evêque de Strasbourg, prit Haguenau, & vint assieger Saverne. La rigueur de la saison ne lui permit pas de s'en rendre le maître. Horace Veere incommodoit de son côté les troupes Bavaroises que Tilli avoit mises en quartier d'hiver le long du Nekre; & Obentraut, Officier du Roi de Boheme, fit irruption dans le Brisgau, Pays héréditaire de la Maison d'Autriche, où il porta le feu & la désolation. Les affaires de Frederic paroissoient se rétablir un peu dans le bas Palatinat. De maniere qu'il pensa dès lors à quitter la Hollande, & à joindre Mansfeld, Veere, & les autres Officiers qui défendoient si bien ses Etats héréditaires.

Mouvemens de Christian de Brunsvvick en faveur du Roi de Boheme. *Puffendorf Comment. Rerum Suecicarum. L. I. Mémoires de Louise Juliane. pag. 215. 216. Mercure François. 1621. Histoire de la Rebellion de Boheme. Part. V. Du Maurier sur le Prince Maurice d'Orange.*

Quoique Christian de Brunswick, Administrateur d'Halberstat, n'eût pas dans son expédition le succès qu'il s'en promettoit, elle contribua beaucoup à relever les espérances du Roi de Boheme, en faveur duquel se faisoit un mouvement inopiné du côté de la basse Saxe. Christian s'étoit avancé dans la Hesse pour venir au secours du bas Palatinat, & il y prenoit des Places sur le Landgrave Louis de Darmstat, qui suivoit le parti de l'Empereur. Mais les Espagnols & les Bavarois, accourus au devant de lui, l'obligerent à se retirer dans la Westphalie. Après avoir ravagé le Pays des Evêques de Munster & de Paderborn, il prit ces deux villes où il fit un riche butin. Il fondit la statue de S. Liboire, Patron de Paderborn. Ayant trouvé dans la Cathédrale de Munster douze grandes images d'argent des douze Apôtres, il résolut de les fondre pareillement; & d'en faire de la monnoie. Mais en ordonnant à ses gens d'enlever les statues, il fit une apostrophe à ces choses inanimées qui marquoit la corruption de son cœur & son peu de Religion : *pourquoi*, dit-il, *ne suivez-vous pas l'ordre que votre Maître vous a donné d'aller dans toute la terre? Je vous obligerai bien de lui obéir.* Il vouloit dire que les richdales, qu'il feroit faire des images des Apôtres, se répandroient désormais par tout. Je ne blâmerois pas ce Prince d'avoir converti en monnoie des images superstitieuses, & d'en avoir payé l'Armée qu'il destinoit au secours d'un Prince dont les Catholiques, & surtout les Ecclésiastiques pressoient injustement la ruine. Mais il y a je ne sçai quel air d'irréligion dans la raillerie de Christian, que les honnêtes gens n'approuveront jamais. Les Payens les moins superstitieux parlent avec indignation du Prince qui, faisant ôter la drapperie d'or d'une statue de Jupiter, disoit en riant qu'elle étoit trop pesante pour l'Eté, & trop froide pour l'Hyver.

Ceci n'est rien en comparaison de ce qu'on reproche encore à Christian. Et si le fait est véritable, on avoit raison de l'appeller *le Duc enra-*

gé. Pardonnons lui d'avoir fait mettre sur des médailles autour de son empreinte, en forme de devise, *Ami de Dieu, & ennemi des Prêtres.* Il pouvoit bien être ami de Dieu, & ennemi des superstitions que les Prêtres entretiennent dans le monde. Mais croyoit-il plaire à un Dieu qui ne commande rien plus que la douceur & l'humanité, en faisant passer plusieurs fois son cheval, dit-on, sur la tête de l'Evêque de Paderborn enterré jusques au cou par l'ordre de ce Prince inhumain & barbare? Cette seule action, si elle est véritable, flétrira toujours la mémoire de Christian. Son courage étoit plutôt une férocité, qu'un noble sentiment d'une ame bien née. La Reine de Boheme devoit trouver fort mauvais qu'un tel homme se déclarât son amant, & qu'il portât un gant de cette Princesse en forme de plumet sur son chapeau. Par une autre bizarrerie, le Comte de Mansfeld avoit toujours un chapeau gris sans cordon. Et quand on lui en demandoit la raison, *j'en prendrai un*, répondit-il, *lorsque j'aurai fait fortune.* A ce compte il n'eut jamais de cordon à son chapeau. Il alla mourir dans la Bosnie, après avoir couru le monde durant toute sa vie. 1621.

Commencement de la guerre entre le Roi d'Espagne & les Etats Généraux des Provinces-Unies.

*Nani Historia Veneta. Liv. V. 1621.*

*Mercure François. 1621.*

L'Europe étoit plus attentive aux nouveaux mouvemens des Espagnols sur le Rhin contre les Etats-Généraux des Provinces-Unies, qu'à ceux de l'Administrateur d'Halberstat dans la Hesse & dans la Westphalie. Les soixante mille hommes que l'Infante Isabelle, Archiduchesse des Pays-Bas Catholiques, avoit mis sur pied pour attaquer les Provinces-Unies, furent partagés en trois corps, un de quarante mille hommes, avec lequel Spinola devoit entreprendre sur les Places des Etats-Généraux du côté de Cleves & de Juliers; & deux autres de dix mille hommes chacun, pour couvrir le Brabant & la Flandre. On crut d'abord que le Marquis Spinola en vouloit à la ville de Juliers, où les Etats avoient une bonne garnison de quatre mille hommes. Mais il passa tout auprès, feignant de n'y penser en aucune maniere, & il s'avança vers le Rhin du côté de Vesel. Spinola y dresse incontinent un pont de bateaux, sur lequel une partie de son Armée passe, & il se tient avec l'autre en deçà, comme pour observer les mouvemens de Maurice Prince d'Orange, qui étoit à Emmeric avec une Armée de vingt-cinq mille hommes. Maurice, qui se trouvoit fort inférieur à l'ennemi, cherchoit à renforcer l'Armée des Etats. Trompé par la marche de Spinola qui paroissoit fort éloignée d'aucun dessein sur Juliers, le Prince tira mille hommes de la garnison. C'est ce que Spinola demandoit. Il envoye incontinent le Comte Henri de Bergues, l'un de ses Lieutenans Généraux, investir Juliers avec sept mille hommes: & Dom-Louis de Velasco, l'autre Lieutenant-Général, reçoit ordre d'occuper le passage de Cleves entre le Rhin & la Meuse avec quatre mille hommes, pendant que Spinola fait tête au Prince d'Orange qui n'ose quitter son poste.

Bergues, dont l'Armée fut augmentée de plusieurs Régimens qui vinrent de différens endroits, assiégea Juliers. Les trois mille hommes de garnison qui restoient parurent dans la résolution de se défendre bra-

1621. vement. Mais Spinola pensoit plus à les réduire avec le temps, en leur ôtant toute espérance de secours, qu'à les prendre par force. Le siége dura cinq mois, & ce fut inutilement que Maurice tenta de faire entrer du secours dans la Place. Spinola découvrit l'entreprise, & en empêcha l'éxécution. De maniere que la garnison fut obligée d'accepter une capitulation honorable le 20. Janvier de l'année suivante. Le mauvais succès d'un autre projet des Espagnols consola les Etats-Généraux de la perte de Juliers. Dom Inigo de Borgia, Gouverneur de la citadelle d'Anvers, avoit assiége l'Ecluse avec dix mille hommes, un peu après que le Comte de Bergues eut investi Juliers. Mais ceux de Flessingue ayant envoyé du secours fort à propos à l'Ecluse, les Espagnols furent vigoureusement repoussés à toutes leurs attaques. Borgia ne perdoit point courage; il prétendoit tenir la Place bloquée durant tout l'Hyver. La rigueur de la saison lui enleva près de la moitié de son Armée. Et son entreprise échoua entierement par l'inondation de la campagne, quand les assiégés eurent rompu les digues & les chaussées en divers endroit.

Le Roi de France assiege Montauban.

Si Juliers assiégé par un des plus expérimentés Capitaines de son temps & prêt d'être secouru par un Prince dont le monde admiroit depuis longtemps la prudence & l'habileté, tenoit les Pays-Bas & l'Allemagne en suspens, la France n'attendoit pas avec moins d'impatience le succès du siége de Montauban. On reconnut, en comparant les deux entreprises, que si le Duc de Rohan fut plus heureux que le Prince d'Orange, le Marquis Spinola, en sçavoit plus que le Connétable & les Maréchaux de France, plus que le vieux Lesdiguieres & les Ducs de Mayenne & d'Angoulême. Disons pour sauver l'honneur d'un si grand nombre d'Officiers François qui ne purent prendre Montauban, que celui qui défendit la Place étoit plus habile, & qu'il avoit une meilleure garnison que le Gouverneur de Juliers. C'étoit le Marquis de la Force qui s'y jetta, suivi de deux de ses fils, après la déroute de ses affaires dans la basse Guienne. Le Duc de Rohan lui rend ce témoignage, qu'il fit ce qu'on devoit attendre *d'un brave & expérimenté Capitaine*. Le Comte d'Orval, fils du Duc de Sulli, qui commandoit auparavant dans Montauban, céda sans peine à la Force. La garnison étoit de quatre à cinq mille hommes, & plusieurs bons Officiers s'enfermerent volontiers dans une Place dont le siége devoit être fameux. Le Duc de Rohan l'avoit visitée quelque temps auparavant, en exhortant les habitans à suivre l'exemple de leurs peres, qui soutinrent trois siéges dans les guerres précédentes de Religion en France. Il donna les ordres nécessaires pour une vigoureuse résistance, & il promit de secourir la Place en cas qu'elle fût attaquée. Le Duc dit à la louange de Dupuy, premier Consul de Montauban, qu'il eut tant de prévoyance, & qu'il donna un si bon ordre à fournir les choses nécessaires à la défense de la ville, qu'il mérite avec la Force une grande part de l'honneur de la conservation de la Place. *Montauban*, dit un Officier Catholique témoin oculaire de ce qui se passa dans la guerre dont je parle, *fut aussi bravement défendu qu'il le pouvoit être. De tous les siéges que*

*Mémoires du Duc de de Rohan. Liv. II.*

*Mémoires de Puységur. T. I.*

*J'ai vûs en ma vie, je puis dire qu'il n'y a point de gens au monde, qui les ayent mieux soûtenus, que ceux qui ont résisté dans les villes de la Religion. Les femmes faisoient aussi-bien que les soldats : elles combattoient avec un courage incroyable.* 1621.

Louis étant allé de Clérac à Agen, on éxamina dans son Conseil s'il falloit attaquer Montauban. Les avis furent partagés. Quelques-uns représenterent que l'Armée du Roi, affoiblie par les siéges précédens, n'étoit pas en état de prendre une ville bien munie, & vigoureusement défendue. Ils alléguoient encore les incommodités ordinaires de l'Automne, & les maladies que les soldats ne manqueroient pas de contracter en mangeant des bons fruits que le pays fournit en abondance. Ces Messieurs conseilloient prudemment au Roi de mettre de fortes garnisons dans les Places voisines de Montauban, afin de lui couper les vivres & de rompre son commerce. *Votre Majesté*, disoient-ils, *viendra l'assiéger au Printemps prochain. Cependant elle peut réduire le Querci, le Rouergue, & l'Albigeois; Provinces qui font toute la ressource du Duc de Rohan pour secourir Montauban. Vous aurez encore, Sire, le temps d'aller en Languedoc, & de vous rendre maître des villes Huguenotes, avant quelles soient mieux fortifiées.* Les flateurs du Roi & du Connétable n'étoient point de ce sentiment. *Qui vous oblige, Sire*, s'écrioient-ils, *d'interrompre le cours de vos victoires? Pourquoi laisser derriere vous une ville capable de faire révolter toutes celles que vous avez prises? La garnison de Montauban n'est qu'un amas des gens sans discipline & sans service. L'humeur altiere des habitans les rend incapables de s'accorder bien ensemble. Le canon & les munitions se conduiront le plus facilement du monde. La seule présence d'un Roi victorieux intimidera les plus déterminés. Vous aurez le temps de prendre la ville, avant que la saison devienne incommode, & que les maladies se mettent dans l'Armée.* On faisoit encore entendre à Louis que son Connétable avoit des intelligences à Montauban; qu'une personne de confiance, qui s'y étoit réfugiée, promettoit d'en rendre la prise aussi facile que celle de Clérac; enfin que la ville de Toulouse offroit de fournir une partie des frais du siége, pour se délivrer de l'incommodité que lui causoit le voisinage de la garnison de Montauban.

*Bernard Histoire de Louis XIII Liv. VI. Mercure François. 1621.*

L'homme sur lequel on comptoit si fort se nommoit *Sauvage*. Le Connétable de Luines le gagna; & le Marquis de la Force, qui ne connoissoit pas le traître, le fit recevoir à Montauban, comme un sujet capable de servir utilement. On l'arrête sur quelques soupçons, & les Magistrats reconnoissent par les lettres du Connétable qu'ils trouvent, que Sauvage avoit promis de suborner plusieurs habitans, & de mettre la division dans la ville. Cela suffit pour faire pendre le personnage. D'Agen Louis étoit venu à Moissac : il y laissa la Reine son épouse. Ayant fait investir Montauban le 18. Août, Sa Majesté prit son quartier à Picquecoz. La ville devoit être battue par trois endroits différens. Le Roi voulut commander la premiere attaque. Il avoit sous lui le Connétable, & les Maréchaux de Chaunes & de Praslin. Le Duc de Mayenne se chargea de la seconde & de la plus difficile. C'étoit celle du fauxbourg de

*Gramond Historiarum Galliæ. L. X. Mémoires de Puységur & de Pontis. Tom. I.*

1621. de Millebourbon que la riviere de Tarn ſépare de Montauban. Enfin le Maréchal de Leſdiguieres eut la troiſiéme : le Maréchal de S. Geran & le Duc de Chevreuſe ſervoient ſous lui. Le Duc d'Angoulême commandoit la Cavalerie legere, & Baſſompierre ſes Suiſſes dont il étoit le Colonel Général. Enfin le Comte de Schomberg, Surintendant des Finances, faiſoit encore la charge de Grand-Maître de l'Artillerie.

Le Duc de Sulli entreprend de perſuader aux habitans de Montauban de ſe rendre au Roi.

*Bernard Hiſtoire de Louis XIII Liv. VI.*

*Mercure François.* 1621.

Soit que le Duc de Sulli voulût ſe diſculper auprès du Roi, & faire voir qu'il n'avoit aucune part à la réſolution priſe par le Comte d'Orval ſon fils de s'enfermer dans Montauban, ni aux mouvemens que le Duc de Rohan ſon gendre ſe donnoit pour ſecourir la Place ; ſoit que perſuadé qu'elle n'étoit point en état de réſiſter à l'Armée du Roi, il penſât ſeulement à ſauver ceux de ſa famille engagés dans le parti, & à rendre ſervice aux gens de ſa Religion ; Sulli, dis-je, s'aviſe de jouer un aſſez mauvais perſonnage. Traînant après lui un grand nombre de gens députés des villes voiſines de Montauban, il vient trouver le Roi. Après l'avoir aſſuré de ſa fidélité, & de la ſoumiſſion des lieux dont il préſente les habitans à Sa Majeſté, le Duc s'offre de propoſer à ceux de Montauban d'ouvrir leurs portes. On le prit volontiers au mot : le Conſeil du Roi s'imaginoit que Sulli faiſoit ces avances de concert avec le Duc de Rohan, le Marquis de la Force & le Comte d'Orval. Mais Suilli ſe repentit bien-tôt de ſa démarche. La Force & Orval renvoient l'affaire au Conſeil de la ville. Sulli fait aux habitans une longue harangue, il leur repréſente le danger auquel leur ville s'expoſe en réſiſtant au Roi, qui ne manquera pas de la réduire, & de ſe venger d'une ſi haute déſobéïſſance. On écoute froidement le Duc ; & Dupuy premier Conſul répond que les habitans veulent demeurer fermes dans l'union jurée pour la défenſe de leur Religion, & ne rien faire ſans la participation du Duc de Rohan. Chamier fameux Miniſtre, & fort connu dans le monde par ſes ſçavans ouvrages de controverſe, eut grande influence dans la réſolution priſe à Montauban de ſe défendre en braves gens : non content de donner ſes avis, il expoſoit même ſa perſonne, & un coup de canon l'emporta: fin peu convenable à un homme de ſon caractere ! Ceux que Dieu appelle à la prédication de l'Evangile ne doivent point ſe mêler des affaires politique ; encore moins de celles de la guerre. L'exemple de certains Prêtres ou Moines, qui ſe mettent à la tête des Eſcadrons & des Bataillons, ne peut pas juſtifier la donduite de Chamier. Il y a d'ordinaire plus d'emportement & de fanatiſme, que de véritable Religion, dans ces Eccléſiaſtiques harangueurs qui prétendent ſe ſignaler en animant les ſoldats au combat.

Le Duc de Mayenne eſt tué.

Baſſompierre fait un aſſez ample détail du ſiége de Montauban : il ſeroit inutile de le tranſcrire ici. Contentons-nous de rapporter ce qu'il y eut de plus remarquable. Le Maréchal de Leſdiguieres donnoit de fort bons avis ; & la ville auroit été priſe faute de ſecours, ſi le Connétable de Luines eût voulu les ſuivre. Mais prévenu par des gens qui cherchoient à porter les choſes aux dernieres extrémités, ou qui vouloient

lui

lui faire commettre des fautes afin de le décrier dans l'esprit du Roi, il approuva les méchans conseils que les uns & les autres lui suggérerent. On disoit en présence de Louis & de son Favori, que Lesdiguieres radotoit, qu'il étoit d'intelligence avec ceux de Montauban, & qu'il les avertissoit des résolutions prises au Conseil du Roi. Le Maréchal méritoit tous ces désagrémens. Il se les attiroit par sa basse & lâche complaisance pour un indigne Connétable, qui tâchoit de rendre son Maréchal Général responsable du mauvais succès d'un siége fort mal conduit. Henri de Lorraine, Duc de Mayenne, sembloit se mettre en tête d'avoir tout l'honneur de la prise de Montauban. Par deux fois différentes, il attaqua le fauxbourg de Villebourbon avec une vigueur, ou plutôt avec une furie sans exemple. Le Duc fut courageusement repoussé en ces deux occasions, & un grand nombre de braves Gentilshommes y perdirent la vie: le Marquis de Villars, entr'autres, frere utérin du Duc de Mayenne, & le Marquis de Thémines, fils du Maréchal. On dit que le Duc eut une si grande douleur d'avoir causé par une bravoure imprudente & mal entendue la mort de tant de personnes considérables, que dans l'excès de son chagrin, il souhaita plusieurs fois de mourir lui-même.

1621. *Mémoires de Dégeant. pag.* 287. 288. 289. *Journal de Bassompierre. Mémoires de Pontis. Tom. I. Bernard Histoire de Louis XIII Liv. VI. Mercure François* 1621.

Si cela est, ses vœux furent bientôt exaucès. Le Duc de Guise, son cousin, nouvellement arivé de Provence au siége, étant allé dîner avec lui dans son quartier le 18. Septembre, accompagné du Comte de Schomberg, Mayenne les mena dans ses galeries; c'est ainsi qu'il nommoit ses tranchées. En leur montrant les travaux & la maniere dont il prétendoit réparer le mauvais succès de ses attaques précédentes, il fut tué d'un coup de mousquet dans l'œil. La balle avoit premierement percé le chapeau de Schomberg. Il y eut alors une si grande consternation dans le quartier de Mayenne, que le Duc de Guise fut obligé d'y passer la nuit, afin de rassurer les soldats effrayés. Louis le pressa de prendre la place du Mort. Mais Guise s'excusa. Elle fut donnée au Maréchal de Thémines. Il étoit venu au siége depuis son commencement. On y accouroit de toutes parts. Les Ducs de Montmorenci & de Vendôme y voulurent aussi paroître. Le premier tomba malade, & le renfort qu'il avoit conduit ne fut pas capable de réparer les grandes pertes de l'Armée du Roi.

La postérité masculine du fameux Duc de Mayenne, Lieutenant-Général de la Ligue, finit ainsi dans la personne de son fils unique mort sans enfans. Quelques Ecrivains relevent fort ses belles qualités. Disons la vérité. C'étoit un esprit inquiet, brouillon, & ambitieux. On le trouve dans tous les partis formés durant & après la minorité de Louis XIII. aujourd'hui partisan de la Reine mere ou des Favoris, & demain leur plus grand ennemi. Il avoit plus de fausse bravoure, que de véritable valeur. Bassompierre en est un bon témoin. *Nous allâmes M. le Maréchal de Praslin & moi*, dit-il en parlant du siége de Montauban, *visiter M. de Mayenne, qui nous mena le plus près qu'il put de Villebourbon, dans le dessein de nous faire donner quelques mousquetades.* Le Duc de Guise avoit voulu prendre Bassompierre avec lui, lorsqu'il alla voir son parent pour la der-

*Journal de Bassompierre. Tom. II.*

1621. niere fois. Mais Baſſompierre, obligé d'aller trouver le Maréchal de Leſdiguieres, fit avertir Guiſe de prendre garde à lui, quand il ſeroit avec Mayenne, *qui n'avoit point de plus grand plaiſir que de faire tirer ſur lui, & qui s'échauderoit en voulant faire brûler les autres.* Ridicule bravoure ! Un homme véritablement courageux ne s'expoſe jamais ſans néceſſité. J'eſtime moins le Duc de Mayenne en cela que le Suiſſe Jacques, dont parle encore Baſſompierre. Pour gagner un écu, il eſſuya deux cents arquebuſades, en allant querir ſix ou ſept gabions que les ennemis avoient laiſſés. Quelques Capitaines admirerent Jacques comme un fort brave ſoldat. L'étoit-il en effet ? Non ſans doute, ſi la valeur conſiſte dans un généreux & prudent mépris de la mort, quand il eſt queſtion de faire ſon devoir. Le ſtupide & avare Suiſſe penſoit à gagner un écu, ſans réfléchir ſur la mort à laquelle il s'expoſoit. Et que gagnoit le Duc de Mayenne en bravant le feu des ennemis ſans néceſſité ? Après s'être étourdi par une ſotte vanité ſur la mort qu'il n'enviſagea jamais fixement, il ſe faiſoit tirer des coups de mouſquet, tout occupé du plaiſir de paſſer pour un homme intrépide.

Sédition à Paris contre les Réformés à l'occaſion de la mort du Duc de Mayenne. *Bernard Hiſtoire de Louis XIII Liv. VI. Mercure François. 1621.*

Le peuple de Paris, autrefois ſi zélé pour la Ligue, conſervoit encore quelque choſe du reſpect & de la conſidération qu'il avoit eue pour le fameux Duc de Mayenne, chef de ce puiſſant parti contre Henri IV. On aimoit beaucoup à Paris le fils unique de celui qui fut l'idole des Ligueurs. A la premiere nouvelle de la mort du Duc de Mayenne tué devant une ville Réformée, la populace s'irrite, & menace hautement de venger le ſang de Mayenne, en répandant celui des ennemis de la Religion que le pere & le fils ont défenduë. L'émotion devint ſi grande, que le Duc de Monbazon, Gouverneur de Paris, prit de concert avec les Magiſtrats du Parlement quelques meſures, pour empêcher que les Réformés ne fuſſent inſultés par le peuple, lorſqu'ils iroient le Dimanche ſuivant prier Dieu à Charenton. Les précautions de Monbazon furent inutiles. On ſe jetta ſur les Réformés au retour de l'Egliſe. Il y eut quelques gens tués de part & d'autre. Le déſordre fut le plus grand vers la porte & dans la rue S. Antoine, où eſt l'hôtel de Mayenne. La plus grande partie des Réformés étoient obligés de paſſer par-là en revenant chez eux ; & la vue de la Maiſon du Duc, dont le peuple plaignoit la fin malheureuſe, animoit les gens contr'eux. Le Temple de Charenton fut brûlé enſuite. Il y eut le lendemain une nouvelle ſédition au fauxbourg S. Marcel, & dans quelques autres endroits. On recherche les principaux auteurs du déſordre : des miſérables ſont condamnés à la mort, ou bien au fouet. Mais ces châtimens ne mirent pas la vie des Réformés de Paris en ſûreté. La populace crioit contr'eux, & chacun craignoit. Les allarmes redoublerent quelque temps après. Le feu ayant pris inopinément à une maiſon, il ſe communiqua enſuite à d'autres, & deux ponts de bois furent conſumés dans le voiſinage. La populace prétendoit que c'étoit une malice des Réformés, qui vouloient mettre le feu dans Paris, pour ſe venger de leur Temple brûlé. De maniere que ces pauvres

gens se voyoient exposés au danger d'un massacre général. Le Parlement prévint ce funeste malheur, ordonnant une éxacte recherche des auteurs de l'incendie, & en déclarant que les Réformés étoient sous la protection du Roi & des Magistrats publics. 1621.

Dominique, ce même Carme Espagnol & fanatique, dont le Duc de Baviere & le Comte de Buquoi se servirent utilement à la bataille de Prague, étoit alors à Paris. Il se disoit envoyé par le Duc de Baviere au Roi. Le peuple de Paris courut en foule après Dominique. C'étoit un Saint à miracles : On l'appelloit communément *le bienheureux Pere ;* enfin, les gens lui coupoient ses habits pour avoir de ses reliques. Des personnes distinguées par leur naissance & par leurs emplois donnerent dans cette extravagance. Les fanatiques imposteurs trouvent moins leur compte à Paris que par-tout ailleurs. Il y a toujours là des Magistrats & des Ecclésiastiques éclairés & judicieux, qui condamnent ces tours de Moines, & qui en prévoient les fâcheuses conséquences. Les Carmes déchaussés de Paris eurent ordre de faire éxécuter incessamment à leur prétendu Saint la commission que le Duc de Baviere lui avoit donnée d'aller trouver le Roi. Dominique paroît en effet au camp devant Montauban. Louis lui fait de grands honneurs, il l'entretient en particulier, il entend dévotement la Messe du Saint. Aussi superstitieux que le peuple ignorant, le Roi, & les Seigneurs de sa Cour reçoivent avec respect les chapelets & les *agnus* que le Carme leur distribue gravement. On s'imaginoit déja que les bastions de Montauban s'écrouleroient, & que les bras des hérétiques s'engourdiroient, à la vûe du *bienheureux Pere.* Le Connétable de Luines attendoit un miracle aussi éclatant que celui des murailles de Jericho renversées. Inquiet de ce que le mauvais succès du siége retomboit sur lui, & de ce que sa faveur diminuoit, il croit bonnement que Dieu lui envoie un nouveau Josué. Le voilà donc qui demande humblement au Saint qui a fait gagner la bataille de Prague, comment il s'y faut prendre pour réduire Montauban. La question embarrassa Dominique. Mais il y alloit de son honneur de répondre quelque chose. *Faites tirer quatre cents coups de canons sur la ville,* dit-il, à Luines ; *les habitans intimidés se rendront certainement.* Le Connétable est le plus content du monde : Il va promptement porter une si agréable nouvelle au Roi. Et Louis, aussi ridiculement crédule que son Favori, ordonne à Bassompierre de faire tirer les quatre cents coups de canon. *Mais les ennemis ne se rendirent pas pour cela,* dit plaisamment Bassompierre.

Superstition ridicule de Louis XIII & de son Connétable.

*Bernard Histoire de Louis XIII Liv. VI.*
*Mercure François.* 1621.
*Journal de Bassompierre. Tom. II.*

Les chapelets, les *agnus*, les bénédictions du Carme eurent si peu de vertu, que les habitans ne s'en défendoient que mieux. Le Duc de Rohan fit même entrer du secours dans la Place. Le Roi, dont les entreprises ne réüssissoient pas à son gré, se dégoûtoit de plus en plus de son Connétable. Il se plaignoit de lui à Bassompierre avec un extrême ressentiment, lorsqu'il en trouvoit l'occasion. Luines aveuglé par sa fortune, peut-être entierement occupé de l'inquiétude & des embarras que lui causoit la longueur du siége, ne se mettoit plus tant en peine de ména-

Le Roi se dégoûte plus que jamais du Connétable de Luines.

1621. Journal de Bassompierre. Tom. II,

ger le Roi, ni de s'entretenir bien avec lui. Cette négligence, ou plutôt cette fierté mal entenduë augmenta le dépit & le chagrin d'un Prince mécontent & soupçonneux. Jacques Roi d'Angleterre, auquel son Parlement avoit fait des plaintes de ce que Sa Majesté ne prenoit pas assez d'intérêt aux affaires des Réformés de France, faisoit mine de vouloir s'entremettre de leur accommodement avec Louis, afin de donner quelque satisfaction au Parlement d'Angleterre qui devoit se rassembler au mois de Novembre. Mylord Hay vint trouver Louis, de la part de Jacques, au siége de Montauban. Il avoit ordre d'intercéder au nom du Roi son maître pour les Réformés de France. Louis, qui venoit d'écouter l'Ambassadeur Anglois, s'apperçut qu'il alloit chez le Connétable. *Il va prendre son audience du Roi Luines*, dit alors Louis en montrant Hay du doigt à Bassompierre & à Puisieux Secrétaire d'Etat d'un air fort chagrin. Bassompierre, surpris de ce que le Roi lui parloit de la sorte devant un tiers, fit semblant de ne comprendre rien au discours de Sa Majesté. *Il n'y a point de danger de s'expliquer librement devant Puisieux*, dit-elle ensuite à Bassompierre : *il est de notre secret. Vous le croyez, Sire, qu'il n'y a rien à craindre*, repliqua Bassompierre : *me voilà certainement perdu. M. de Puisieux est aussi timide que M. le Chancelier son pere. Il confessera tout au premier coup de fouet que M. le Connétable lui donnera, & les gens du secret seront disgraciés. Demeurez en repos*, reprit le Roi en riant : *je vous répons de Puisieux.* Il se mit ensuite à déclamer fortement contre Luines, qui non content d'être Connétable avoit voulu exercer encore la charge de Garde des Sceaux.

Bassompierre, qui ne pensoit qu'à se faire des amis, & à vivre agréablement à la Cour, crut devoir avertir le Connétable de prendre garde à lui. *Permettez moi, Monsieur, de vous représenter comme votre très-humble serviteur*, dit Bassompierre à Luines, *que vous ne ménagez pas assez la faveur du Roi. Il croît en âge, il acquiert tous les jours une plus grande connoissance de ses affaires, il devient plus attentif, plus défiant. Et par conséquent vous devez cultiver ses bonnes graces avec plus d'assiduité que jamais. D'ailleurs, il vous comble sans cesse de nouveaux bienfaits : cela demande une plus grande reconnoissance. Prenez y garde au nom de Dieu, & pardonnez moi cette liberté. Vous voyez que c'est un effet du zele que j'ai pour votre service.* Luines remercia Bassompierre de sa franchise : il témoigna lui en sçavoir fort bon gré. *Je vous dirai seulement*, ajoûta le Connétable, *que je connois bien le Roi. J'ai sçu gagner ses bonnes graces, & je n'ignore pas le moyen de les conserver. Il faut que je lui donne de petits chagrins de temps en temps : cela sert à redoubler l'amitié qu'il a pour moi.* Bassompierre vit alors qu'il en étoit de Luines comme des autres Favoris. Ces gens croient leur fortune inébranlable & éternelle : ils ne s'apperçoivent de leur disgrace que lorsque le Prince la leur fait annoncer. Luines s'aveugla sur une chose qui sautoit aux yeux de tout le monde. Son maître se plaignoit continuellement de lui, & il demeuroit dans une merveilleuse indolence.

La Connétable, femme adroite & spirituelle, s'étoit assez bien insi-

nuée dans l'esprit du Roi. Il paroissoit touché de la beauté & des manieres agréables de la Dame, quoique d'ailleurs il fût un Prince chaste & scrupuleux. La bonne volonté de Louis pour la Connétable se change tout à coup en aversion : & par un dépit puérile & bas, il va dire en confidence à Luines que le Duc de Chevreuse est amoureux de sa femme, & que la belle n'est pas insensible. Elle épousa Chevreuse en effet après la mort du Connétable. Louis, forr content du beau coup qu'il croit avoir fait, s'en vante incontinent à Bassompierre. *C'est un fort grand péché*, dit il au Roi dont il connoissoit la tendresse de conscience. *Est-il permis de causer un mauvais ménage, & de donner des soupçons à un mari sur la conduite de sa femme? Dieu me le pardonnera, s'il lui plaît*, repartit le Roi. *J'ai pris grand plaisir à me venger d'un ingrat, en lui donnant du chagrin. En moins de six mois, je lui ferai bien rendre gorge de tout ce qu'il m'a pris.*

1621.

Le Duc de Rohan fait entrer du secours dans Montauban.

*Journal de Bassompierre. Tom. II. Mémoires de Rohan. Liv. II.*

Un des bons avis que le Maréchal de Lesdiguieres donna pour avancer la prise de Montauban, c'étoit de faire des lignes & des forts autour de cette ville. En le suivant on auroit empêché le Duc de Rohan de secourir la Place; & lorsque le Roi apprit les divers mouvemens de Rohan, il n'étoit plus temps de prendre cette précaution. On tâcha de remédier à la faute, en ordonnant au Duc d'Angoulême de se poster entre S. Antonin & Montauban, pour s'opposer au passage du secours. Il y eut encore des retranchemens faits sur les chemins & sur les avenues de la ville. Deux mille hommes furent commandés pour les garder chaque nuit, & trois des principaux Officiers de l'Armée devoient les conduire tour à tour, & veiller jusques au jour. Le Connétable prenoit toutes ces mesures, afin de rompre celles du Duc de Rohan, Général habile, actif, & vigilant, qui se faisoit un point d'honneur de sauver Montauban. Il n'avoit pourtant qu'un assez petit corps de troupes, ramassé des Provinces voisines. Le Marquis de Malauze en perdit même une partie, en sortant mal à propos de son poste, sans attendre Rohan, & en se laissant enfermer dans une Eglise par Angoulême. Il fallut capituler, & promettre que Malauze & ses gens ne porteroient de six mois les armes, si ce n'étoit pour le service du Roi.

Cette disgrace ne déconcerta point le Duc de Rohan. Après avoir si bien disposé les choses que le Marquis de Châtillon, soupçonné d'intelligence avec la Cour, ne put rappeller les troupes que Rohan avoit amenées des Provinces où Châtillon commandoit pour le parti Réformé, Rohan se prépara tout de bon à secourir Montauban. Il arriva le plus heureusement du monde, que dans ce temps-là même, le Connétable permit aux gens de Montauban d'envoyer certaines gens au Duc de Rohan, & de le consulter sur l'acceptation des conditions que le Roi vouloit bien accorder. Ces Députés assurerent à Rohan, qu'avec mille ou douze cents hommes de secours, le Roi ne pourroit prendre la ville avant l'Hyver. Rohan encourage les habitans, promet qu'ils recevront dans huit jours le nombre de soldats qu'ils demandent, & donne le mot & le signal. Le voilà qui trompe incontinent Angoulême, & qui fait partir

1621. des gens de deux endroits différens. Il n'y eut que ceux de la conduite desquels Beaufort Mestre de Camp du Duc de Rohan s'étoit chargé, qui s'avançassent jusques aux portes de Montauban. La grande résistance des Officiers de l'Armée du Roi, toujours alerte pour s'opposer au passage du secours, fut cause que sept cents hommes entrerent seulement avec neuf drapeaux. Le brave Beaufort ne fut pas du nombre; on le fit prisonnier. Le Duc de Rohan nous fait sentir dans ses Mémoires, qu'il regardoit cette entreprise comme un des plus beaux endroits de sa vie. Le secours qu'il envoya sous la conduite de Beaufort étoit presque tout entier de gens de pied. Ils firent dixhuit lieues de chemin en pays ennemi; ils passerent deux rivieres à gué; enfin, ils traverserent au milieu de deux corps de l'Armée Royale, qui les attendoient pour les défaire.

Entrevue du Connétable & du Duc de Luines. *Mémoires de Rohan. Liv. II.*

Le Connétable, plus embarrassé que jamais depuis le secours entré dans Montauban, fit proposer une entrevuë au Duc de Rohan, dans le dessein de le gagner. Il étoit alors à Castres. Les habitans & tous ceux qui étoient auprès de sa personne le prierent de ne se fier point à la parole de Luines. Mais Rohan ne crut pas devoir soupçonner un Connétable de France son allié d'une perfidie qui l'auroit rendu l'éxécration du genre humain. Il s'avance donc à Villemur, & de là il va trouver Luines à une lieuë de Montauban, dans une maison nommée Reviers. Après les premiers complimens de part & d'autre, le Connétable conduit le Duc dans une allée, & lui parle de la sorte. *Je vous suis obligé, Monsieur, de ce que vous vous fiez à moi. Vous n'y serez jamais trompé, & vous êtes aussi sûrement ici qu'à Castres. Depuis que je suis entré dans votre alliance, j'ai toujours eu dessein de vous donner des marques de mon estime, & de travailler à l'agrandissement de votre Maison, pourvû que vous n'y apportiez point d'obstacle. Vous avez secouru Montauban à la vûe de votre Roi. C'est une action qui vous comble de gloire : n'en abusez pas. Il est temps de faire quelque chose pour vous & pour vos amis. Le Roi ne veut point entendre à une paix générale. Traitez pour ceux à qui vous commandez, & pour les gens que se sont donnés à vous. La ruïne de Montauban est seulement différée de quelques jours. Les lignes & les forts qui se font autour de la ville sont presque achevés. Dites aux habitans que ne pouvant plus les secourir desormais, vous les abandonnerez, à moins qu'ils ne se soumettent à des conditions raisonnables. Ils peuvent choisir d'une citadelle, ou de la démolition de leurs fortifications, ou d'une garnison. Vous êtes en possession de Castres & de quelques autres lieux : demandez en récompense ce qui vous accommode le mieux. On vous offre la carte blanche. Attendez-vous du secours des Protestans d'Allemague ? Ils en ont besoin eux-mêmes. Du Roi d'Angleterre ? Vous connoissez son humeur. Il abandonne ses propres enfans. Ne vous flattez pas que la Reine mere se déclare pour vous : Elle s'appuye sur le Roi d'Espagne, sur la Maison de Savoye, sur la Cour de Rome, & sur les Jésuites. Ces gens-là ne sont pas amis des Huguenots. Pour ce qui est de M. le Prince, je le retirerai de tous ses engagemens avec une somme d'argent. J'ai des lettres du Comte de Soissons & de sa mere. Elle se dispose à l'envoyer auprès du Roi. Quelques grands Seigneurs vous*

*sollicitent & vous animent; je n'en doute pas. Mais il cherchent à faire leurs affaires à vos dépens. J'ai eu de la peine à empêcher la confiscation de vos biens & de vos gouvernemens : je ne puis plus m'y opposer. Résolvez-vous à une perte certaine & ignominieuse, ou à procurer à votre Maison une grandeur & un éclat qu'elle n'eut jamais. Si vous persévérez dans votre opiniâtreté, le Roi accordera tout à ceux de votre Religion, pour se réserver la liberté de faire un exemple mémorable en vous punissant & en détruisant votre Maison. Croyez moi, Monsieur, tirez-vous de ce mauvais pas : vous le pouvez avec honneur & en gagnant les bonnes graces du Roi. Pour moi, j'ai tellement à cœur l'augmentation de votre fortune, que je voudrois la rendre l'appui de la mienne.* 1621.

La tentation étoit délicate. Luines ne pouvoit pas se persuader que le Duc de Rohan fût à une si grande épreuve. Mais la vertu de ce Héros ne cédoit peut-être pas à celle des Aristides & des Fabrices. *Je serois ennemi de moi-même, Monsieur*, repondit-il au Connétable, *si je ne souhaitois pas les bonnes graces du Roi, & votre amitié. Je ne refuserai jamais les bienfaits de mon maître, ni les bons offices d'un allié aussi puissant que vous. Je connois le peril où je me trouve : mais je vous prie aussi, Monsieur, de penser au danger que vous courez. Tout le monde vous hait, parceque vous possedez seul ce que chacun désire. La ruïne de nos Eglises n'est point si prochaine, qu'elle ne donne encore aux mécontens le loisir de former des partis : & ceux qui ne se joindront pas ouvertement à nous s'accorderont du moins avec nous en ce qui concernera votre ruïne. Les guerres précédentes de Religion commençoient par de grands désavantages pour nos Réformés : mais l'inquiétude naturelle des François, le mécontentement de ceux qui ne gouvernent pas, & le secours des étrangers ont presque toujours rétabli nos affaires. Si vous engagez le Roi à nous donner la paix avant que tout cela soit éclos, elle lui sera honorable & avantageuse. Le parti est humilié, sans que Sa Majesté ait reçu le moindre échec. En nous accordant des graces après nous avoir abaissés, le Roi témoignera qu'il n'en veut point à la Religion, mais seulement à la désobeïssance. Toutes les factions étant déconcertées au-dedans, le Roi retournera dans sa capitale redouté de tous ses sujets. Votre faveur & votre crédit augmenteront : car enfin qui oseroit désormais vous choquer ? Que si vous poussez les affaires à l'extrémité ; si ce torrent de prospérités que la ville de Montauban semble arrêter déja, ne continue pas, chacun va reprendre ses esprits encore étourdis de l'affaire du Pont de Cé & de celles-ci. Que sçavez-vous si vous n'éprouverez point des embarras, dont vous aurez peine à vous démêler ? Pensez, Monsieur, que vous avez seulement moissonné ce que les promesses & les menaces étoient capables d'abattre. Le reste de nos gens combat maintenant pour le maintien de la Religion que nous professions : il ne sera pas si facile de les vainere, ou de les gagner. En mon particulier je suis tout préparé à la perte de mes biens & de mes charges : si vous l'avez retardée, je vous en suis obligé. Cependant, mon parti est pris ; je souffrirai tout. Je l'ai promis solemnellement, & ma conscience ne me permet pas d'accepter autre chose qu'une paix générale.*

Voilà ce qui se passa dans cette fameuse conférence. Les deux partis en attendoient le succès avec autant d'impatience, que les Romains & Confiance ridicule du Ma-

1621. réchal de S. Geran, du Comte de Schomberg & de quelques autres Officiers de l'Armée du Roi. *Journal de Bassompierre. Tom. II.*

les Cartaginois attendirent autrefois la fin de l'entrevuë de Scipion & d'Annibal. Si le Connétable de France avoit été aussi habile & aussi estimé que l'un ou l'autre de ces anciens Capitaines, on pourroit dire que lui & le Duc de Rohan porterent à Reviers toute la fierté des deux puissans partis qui divisoient la France. Il y eut quelques articles proposés dont Luines se chargea de parler au Roi. On agita dans son Conseil, si les offres du Duc de Rohan seroient écoutées. Le Cardinal de Retz, le Jésuite Arnoux Confesseur du Roi, & le Comte de Schomberg s'y opposerent fortement: les deux premiers, comme gens d'Eglise qui cherchoient à porter les affaires aux extrémités; & le troisiéme, parcequ'il s'étoit mis follement en tête, aussi-bien que le Maréchal de S. Geran, & quelques autres Officiers d'une même cabale, de prendre Montauban en huit jours. *Je veux perdre mon honneur*, disoit hautement Schomberg, *& ne porter jamais l'épée à mon côté, si cela n'arrive pas.* Ce que Bassompierre raconte de la vaine & ridicule confiance de ces Messieurs est curieux & divertissant. Un jour que le Roi devoit tenir conseil de guerre, le Jésuite Arnoux, qui, non content de faire le Ministre d'Etat, se donnoit encore des airs de Cavalier & d'homme d'épée, dit à Bassompierre: *Eh bien! Montauban est sur le point de capituler: du moins les nouvelles publiques l'assurent. En combien de jours vous autres Messieurs du quartier des gardes offrez-vous de le prendre?* On nommoit ainsi les Officiers qui commandoient à l'attaque du Roi, parceque le Régiment des gardes servoit de ce côté-là *Mon pere*, répondit Bassompierre au Confesseur du Roi, *ce seroit une étrange présomption que de vouloir déterminer précisement le jour auquel une Place telle que Montauban sera prise. Cela dépend de la maniere dont nous l'attaquerons, & de celle dont les assiégés se défendront; de la facilité, ou des obstacles que nous trouverons. Nous avons des marchands beaucoup plus hardis que vous*, réprit le Jésuite fort content en apparence: *Messieurs du quartier de Picardie répondent sur leurs têtes & sur leur honneur de prendre la ville dans douze jours, pourvû que vous leur livriez vos canons. La chose va se proposer au Conseil: & vous ferez plaisir au Roi & à M. le Connétable de ne vous y opposer point.* On nommoit *Messieurs de Picardie* ceux qui commandoient à l'attaque où étoit le Régiment de ce nom. Ils avoient le Maréchal de Lesdiguieres à leur tête, & ils attaquoient l'endroit de la ville appellé *le Moûtier.* Ces gens comptoient Lesdiguieres pour rien. Le Maréchal de S. Geran, le Comte de Schomberg, Marillac, & certains confidens du Connétable faisoient tout. Plus habiles, à leur avis, qu'un ancien & expérimenté Général, ils promettoient de prendre la Place en fort peu de temps.

Bassompierre, faisant réflexion sur ce qu'Arnoux lui avoit dit, s'en va trouver les Maréchaux de Praslin & de Chaunes, qui commandoient dans le quartier des gardes. *Messieurs*, leur dit-il, *on nous appelle au Conseil pour nous tendre un piége: prenez bien garde à ce que vous direz. Messieurs de Picardie ont refusé de descendre dans le fossé du Moûtier, quand la chose étoit faisable: & nous prenions la ville, s'ils eussent eu ou plus d'intelligence, ou*

plus

*plus de docilité. Aujourd'hui que ces mêmes gens ne sçavent plus où ils en sont, la Place sera bientôt réduite, dit-on, pourvû que nous donnions nos canons. Au nom de Dieu, livrez les leur, afin qu'ils ne viennent pas se disculper sur nous du siége levé. L'Hyver s'approche plus vîte de nous, que nous n'approchons de Montauban, les maladies se répandent dans les troupes, & l'Armée s'affoiblit tous les jours. Si ces Messieurs ont trouvé le secret de prendre Montauban, ne leur envions pas ce bonheur. Ils nous épargneront beaucoup de peine, & peut-être bien des coups. Je les trouve hardis de se rendre responsables d'un événement si douteux. Cependant nous leur sommes obligés de ce qu'ils veulent bien nous en décharger. Ne me demandez point d'où je sçai cela : profitez seulement de l'avis que je vous donne.* Les Maréchaux de Praslin & de Chaunes, s'imaginant que Bassompierre tenoit la chose de Sa Majesté même, résolurent de répondre comme il le proposoit. 1621.

On entre donc au Conseil : & le Roi ayant commandé aux Officiers de s'asseoir, le Connétable parla de la sorte. *La prise de Montauban est si importante au service du Roi, que tous les bons sujets de Sa Majesté doivent se porter de tout leur cœur à lui procurer la satisfaction & la gloire de réduire des rebelles trop opiniâtres. Quittez donc vos jalousies & vos animosités particulieres : travaillez tous de concert au bon succès d'une entreprise extrêmement utile à l'Etat. Le Roi ne sçaura point mauvais gré à ceux qui n'auront pû contribuer à la prise de Montauban. Sa Majesté leur réserve d'autres occasions de se signaler. Elles seront fréquentes dans la suite de cette guerre. C'est dans le dessein de vous exhorter à faire vos derniers efforts pour la réduction de Montauban, & à concourir tous unanimement à l'exécution de ce qui sera résolu, que le Roi vous assemble aujourd'hui. Comme le quartier des gardes est le premier, on s'adresse d'abord à lui, & je demande en combien de temps ses Officiers promettent de prendre Montauban.* Les Maréchaux de Chaunes & de Praslin se retirent alors pour conférer avec Bassompierre sur la réponse qu'ils feront à la proposition, & ils conviennent de s'en tenir à ce que Bassompierre avoit dit au Jésuite Arnoux. *Mais*, repliqua le Connétable, *Messieurs de l'attaque de Picardie répondent de prendre la Place en douze jours. Ouï, Sire*, s'écria pour lors le Maréchal de S. Geran, *nous vous le promettons sur notre honneur & sur notre vie. C'est un grand service que vous rendrez au Roi*, dirent les autres, *& nous vous seconderons de tout notre cœur dans une si brave résolution*, Le Connétable demande ensuite les seize canons du quartier des gardes pour celui de Picardie ; on les abandonne, on promet toute l'assistance que S. Geran & ses amis peuvent souhaiter : on prie seulement le Roi de décharger de la prise de la Place, & non de la nécessité de servir dans le besoin, ceux qui ne sont ni si positifs, ni si déterminés. Sa Majesté y consent ; & chacun s'en retourne dans l'attente d'un si grand événement.

Cependant S. Geran, Schomberg, & les autres ne font pas les merveilles qu'ils avoient promises. Le Connétable plus intrigué que jamais propose au Conseil secret du Roi de faire une paix générale à certaines conditions que le Duc de Rohan demandoit. Tout le monde penchoit

1621.

Journal de Bassompierre. Tom. II. Bernard Histoire de Louis XIII Liv. VI.

de ce côté-là, & l'affaire sembloit résoluë, lorsque le Comte de Schomberg fait instance pour obtenir un délai de quinze jours. *Le Roi sera maître de Montauban dans ce temps-là*, dit-il, *& sa Majesté pourra imposer de plus rudes conditions aux Huguenots. Mais si vous ne prenez pas Montauban dans quinze jours*, repliqua le Maréchal de Chaunes, *est-on bien assuré que les Huguenots se soumettront aux mêmes conditions. Ce n'est pas-là une chose à proposer*, reprit Schomberg, *la ville sera infailliblement prise. J'en réponds sur ma tête, & je consens que le Roi me la fasse couper si cela n'arrive pas.* On donne donc encore quinze jours de terme à un homme qui parle si positivement. Schomberg étoit si prévenu & si aveuglé que peu de temps après ce Conseil, il invitoit galamment ses amis à dîner chez lui dans Montauban le Vendredi 22. Octobre. *C'est un jour de poisson*, lui répondit Bassompierre en souriant : *Vous n'en trouverez pas assez pour nous régaler dans une ville Huguenote. Remettez la partie à Dimanche.* Le jour précédent étoit celui que Schomberg avoit marqué pour la prise de Montauban. Le Roi est donc invité à venir au quartier de Picardie. Sa Majesté, le Connétable, le Cardinal de Retz, Puisieux Secrétaire d'Etat, le Jésuite Arnoux, & quelques autres sont placés dans un endroit commode pour voir emporter la ville d'assaut. On donne l'ordre général; certaines gens sont commandés pour s'avancer les premiers. Cependant aucun ne branle. Louis impatient envoye demander ce qui arrête. Bien des choses; on ne les lui avoit pas dites. Il n'y avoit ni descente dans le fossé, ni montée à la brêche qui ne fût bien réparée. On n'avoit point apporté d'échelles; & quand il y en auroit eu, elles auroient été fort inutiles. Enfin, après avoir tenu tout le jour six cents Gentilshommes & un grand nombre de personnes considérables sous les armes, on vient dire qu'après avoir reconnu de nouveau les endroits où S. Geran croyoit donner, la chose ne paroît pas praticable. Là-dessus chacun retourne à son premier poste. Tout ceci semble si extravagant, que j'aurois peine à le croire, si Bassompierre, témoin de cette ridicule comédie, ne l'assuroit positivement. Il y avoit pourtant des Officiers habiles & expérimentés dans l'Armée du Roi. Le Maréchal de Lesdiguieres commandoit en chef l'attaque par où la ville, disoit-on, devoit être prise. Mécontent, aussi-bien que plusieurs autres, de ce que le Connétable ne vouloit pas suivre les bons avis qu'on lui donnoit, il fut bienaise que Luines se fît mocquer de lui dans toute la France.

Le Roi leve le siége de Montauban.

On fit encore quelques efforts pour prendre Montauban. Ils furent inutiles. Outre les sept cents hommes entrés dans la Place, on y en jetta depuis douze cents & plus; de maniere qu'il ne restoit aucune espérance de réduire les assiégés. Luines pensa plusieurs fois à renouer la négociation qu'il avoit entamée avec le Duc de Rohan. Mais l'irrésolution naturelle de son esprit, & les contradictions qu'il trouva de la part de ceux qui vouloient la continuation de la guerre, le traînerent jusques environ la mi-Novembre. Il fallut alors lever le siége. Le Roi avoit perdu plus de huit mille hommes de son Armée, & il étoit à craindre que

les maladies n'achevassent de moissonner le reste. Le Duc de Montmorenci avoit amené trois mille hommes de renfort : ils se débanderent tous en une nuit, dès que le Duc malade fut transporté hors du camp. Un Régiment entier avoit encore déserté. Louis sortit de son quartier les larmes aux yeux, pour aller à Monbeton, puis à Toulouse ; il vouloit s'y rafraîchir quelques jours. La Reine prit le chemin de Paris accompagnée de la Princesse de Conti, de la Connétable de Luines, & de Mademoiselle de Verneuil sœur naturelle du Roi.

1621. *Mémoires du Duc de Rohan. Liv. II. Journal de Bassompierre. Tom. II. Bernard Histoire de Louis XIII Liv. VI. Mercure François. 1621.*

Dès qu'on parla de lever le siége, tout le monde se mit à crier si fort contre le Connétable, qu'il se crut obligé de publier des lettres en forme d'apologie. Nous en avons une adressée à son beau-pere le Duc de Monbazon, Gouverneur de Paris. Luines attribue le mauvais succès de l'entreprise à l'imprudente bravoure du Duc de Mayenne, qui avoit fait perdre beaucoup de gens dans ses attaques mal concertées ; à la négligence des troupes du Duc d'Angoulême qui laisserent passer le secours ; à la maladie du Duc de Montmorenci qui avoit causé la désertion de trois mille hommes ; enfin aux maladies qui se mirent dans l'Armée. On vit incontinent plusieurs livrets contre la lettre du Connétable. Il y fut accusé de rejetter sur les autres une disgrace dont il étoit lui seul la cause, par sa mauvaise conduite, & par son luxe qui lui faisoit retenir l'argent destiné à payer l'Armée, pour fournir à ses dépenses excessives en bâtimens. Les Toulousains parloient plus hautement que les autres contre son ambition sans bornes, contre les nouveaux impôts qu'il prétendoit établir, contre son ignorance au métier de la guerre, contre ses richesses immenses. On le chargea de tant d'imprécations à Toulouse, qu'il eut peur pour sa vie pendant qu'il y fut auprès du Roi. Il avoit écrit auparavant une lettre apologétique pour les Toulousains. Bien loin d'arrêter les cris & les murmures, elle ne servit qu'à les augmenter. On ne pouvoit pas lui pardonner la levée du siége de Montauban.

Le Roi fait son entrée à Toulouse.

Les habitans de Toulouse tâcherent de dissiper le chagrin de Louis en le recevant dans leur ville avec le plus de magnificence qu'ils purent. Tout ce qu'une basse & servile adulation est capable d'inventer ne fut pas omis en cette occasion ; arcs de triomphe, emblémes, devises, inscriptions. Les harangues des Capitouls ne répondirent pas à la beauté du spectacle. Elles furent certainement fort mauvaises, quoique les sciences fleurissent assez dans la capitale du Languedoc. Le Roi, suivant l'ancienne coutume, jura sur l'image de la croix, à l'entrée de la ville, qu'il lui conserveroit ses priviléges, dont les huit Capitouls lui présenterent la chartre. Un Président du Parlement de Toulouse remarque à cette occasion, que de pareils sermens, que les Rois de France prêtent encore pour la forme, sont fort inutiles, *depuis*, dit-il, *que je ne sçai par quelle malheureuse destinée, les grandes villes du Royaume sont dépouillées de tous leurs priviléges*. La cause de cet indigne esclavage n'est pas difficile à trouver. M. le Président n'a pas eu le courage de la marquer. C'est l'ambition injuste des Rois de France, qui veulent se mettre au dessus de toutes les

*Gramond Historiarum Galliæ. L. XI. Mercure François. 1621.*

1621. loix : c'eſt la honteuſe lâcheté de leurs ſujets, qui ont ſouffert qu'on les dépouillât de leur ancienne & légitime liberté.

Bertier, troiſiéme Préſident, harangua le Roi au nom du Parlement de Languedoc. Maſurier premier Préſident, & celui qui le ſuivoit, ſe trouverent indiſpoſés. Un trait du diſcours de Bertier fit grand bruit dans le monde, & irrita fort le Connétable contre le Parlement. Luines en étoit déja mécontent. Il ſoupçonnoit cette Compagnie d'autoriſer tout ce que les Toulouſains diſoient contre lui, & de lui en ſuggérer même une bonne partie. En touchant l'état de la Province, inquiete de ſe voir expoſée aux courſes des garniſons Réformées, Bertier exhorta le Roi à y faire un plus long ſéjour, afin de raſſurer les Catholiques. *Ne donnez point, Sire, cet avantage à vos ennemis dont l'audace eſt connue*, ajoûta le Préſident, *de dire que vous leur avez tourné le dos.* La choſe fut incontinent rapportée au Connétable. Et lorſque le Parlement l'eût harangué, Luines ne put s'empêcher de leur témoigner qu'il ne ſe payoit pas des louanges flateuſes que le Préſident lui avoit données. *Vous n'avez pas toujours parlé de la ſorte*, répondit-il d'un air fort irrité. *Je ſçai que vous avez voulu me rendre la victime de la haine du peuple, & que vous rejettez ſur moi tous les prétendus malheurs de l'Etat. Je m'en conſole quand je fais réflexion, que telle eſt ordinairement la récompenſe de ceux qui travaillent pour le bien public. Tous les bons ſerviteurs du Roi ſeront mes défenſeurs & mes apologiſtes. Il n'eſt pas ſurprenant que je ſois injuſtement calomnié par des gens qui ont la témérité de dire au Roi qu'il tourne le dos à ſes ennemis en retournant à Paris.*

*Bernard Hiſtoire de Louis XIII Liv. VI.*

Luines ſe préparoit à leur dire quelque choſe de plus; mais un vieux Conſeiller nommé Bertrand l'interrompit bruſquement. Indigné de ce que ſon Préſident laiſſoit paſſer le mot de *témérité* ſans le relever. Bertrand s'échauffe & prend la parole. *Monſeigneur*, dit-il au Connétable, *nous ne ſommes point des téméraires ; à moins que vous ne regardiez comme une témérité le ſoin que le Parlement doit prendre du bien de l'Etat. Le Roi ne nous parle point avec tant de hauteur ; il ne nous traite jamais d'une maniere injurieuſe. Dans la ſituation préſente du Royaume, la flaterie paſſeroit pour un crime. Ce que les Courtiſans n'oſent dire, les Parlemens le doivent déclarer librement.* Je louerois le courage d'un Magiſtrat qui paroiſſoit conſerver quelque choſe de l'ancienne liberté Françoiſe, s'il n'étoit viſible que Bertrand parloit plutôt par un zéle aveugle & impétueux pour ſa Religion, que par un ſentiment de juſtice & de raiſon. Pourquoi les Magiſtrats de Toulouſe vouloient-ils que le Roi demeurât en Languedoc ? Afin qu'il achevât d'opprimer ſes ſujets qui ne lui demandoient que la conſervation des Edits que ſon pere leur avoit accordés. Le Connétable de Luines n'avoit donc pas ſi grand tort de reprocher à ce Parlement bigot & emporté, qu'ils étoient des téméraires de dire à ſa Majeſté qu'elle tournoit le dos à ſes ennemis, parce qu'elle s'en retournoit à Paris ſans achever de perdre & de ruiner injuſtement ſes ſujets. Que ce Bertrand avoit bonne grace de dire que dans le temps préſent la flaterie devoit paſſer pour un crime, lui qui applaudiſſoit à tous les éloges flateurs

que ceux de sa ville donnerent bassement à un Prince mal conseillé, qui se faisoit un mérite d'affoiblir son Royaume, pendant que ses alliés étoient opprimés, & que les anciens ennemis de la Couronne s'agrandissoient à leurs dépens! 1621.

Lesdiguieres fut dispensé de suivre le Roi à Toulouse, sous prétexte que la présence du Maréchal étoit nécessaire en Dauphiné. Il y avoit de grands mouvemens dans cette Province. Le Marquis de Monbrun paroissoit les y avoir excités, depuis que l'Assemblée de la Rochelle l'avoit nommé Lieutenant Général, dans la pensée que les Réformés de Dauphiné & de Provence avoient besoin d'un chef qui eût plus d'attachement à sa Religion que Lesdiguieres, qui sembloit vendre lâchement la sienne. Mais les bonnes gens de l'Assemblée de la Rochelle furent presque toujours les dupes & de ceux sur la bonne foi desquels ils se reposoient, & de ceux-là même dont ils se défioient plus ouvertement. Monbrun, qui avoit épousé la fille du Maréchal & de sa Marie Vignon, agissoit de concert avec son beau-pere. Tout fut assez tranquille en Dauphiné, tant que Lesdiguieres parut content du Connétable de Luines. Mais dès que le Maréchal s'aperçut au siége de S. Jean d'Angeli qu'il étoit suspect au Connétable, & qu'on pensoit à s'assurer de sa personne; & lui & ses ennemis firent remuer si à propos le Marquis de Monbrun en Dauphiné, que le retour de Lesdiguieres sembloit absolument nécessaire pour arrêter les mouvemens des Réformés, qui s'étoient emparés de quelques Places importantes sur le Rhône, & pour mettre les Catholiques en sûreté. Car enfin, les amis du Maréchal ménagerent si bien les choses, que les affaires des Catholiques en Dauphiné étoient presque désespérées, à moins que le Roi ne l'envoyât promptement pour les rétablir. Charles Emmanuel Duc de Savoye, bien averti de ce qui se passoit à la Cour de France, fut effrayé quand il apprit que Lesdiguieres y devenoit suspect, & que Luines étoit tenté de le faire arrêter. Il dépêche un homme de confiance au Maréchal, qui lui offre de la part de son Altesse d'entrer à main armée dans le Dauphiné, afin que le Roi, sur l'amitié duquel Charles Emmanuel comptoit moins que sur celle de Lesdiguieres, envoye promptement le Maréchal s'opposer à une irruption inopinée. Lesdiguieres remercia son Altesse de sa bonne volonté. Il étoit assuré pour lors des intentions du Roi, & que le Connétable n'oseroit rien entreprendre.

*Retour du Maréchal de Lesdiguieres en Dauphiné.*

*Histoire du Connétable de Lesdiguieres. L. XI. Chap. 1. & 2. Mémoires de Déageant. pag. 289. 290. 291. Mercure François. 1621.*

Cependant Luines eut assez de lumiere pour découvrir une partie des intrigues & des artifices du Maréchal. Il vit fort bien que Monbrun, allié de Lesdiguieres, étoit d'intelligence avec lui. C'est pourquoi le Connétable vouloit encore faire arrêter le Maréchal durant le siége de Montauban. Mais Déageant, plus attaché désormais à Lesdiguieres qu'à Luines son premier patron à la Cour, empêcha que cette résolution ne fût exécutée. Les mouvemens du Dauphiné augmentant fort à propos au temps que le dessein de prendre Montauban fut abandonné, le prétexte parut plausible de remontrer au Conseil du Roi, que tout étoit

1621. perdu en Dauphiné, à moins que Lesdiguieres n'y retournât promptement. Le Connétable ne put se dispenser d'y consentir. Il fit seulement or onner à Bullion Conseiller d'Etat, d'accompagner le Maréchal, d'éxaminer ses démarches, & de le détourner de se lier trop étroitement à l'Assemblée de la Rochelle. Car enfin, les sujets de mécontement que Luines avoit donnés au Maréchal faisoient tout craindre. Dès que Lesdiguieres fut en Dauphiné, on s'apperçut qu'il y avoit de la collusion entre lui & Monbrun. On pose les armes à la premiere ordonnance que Lesdiguieres fait publier. L'adroit vieillard, qui vouloit que la Cour eût toujours besoin de ses services, souffrit que les Réformés demeurassent maîtres de deux Places sur le Rhône. Tout cela lui fut d'un grand usage pour succéder à l'homme qui lui avoit enlevé la premiere dignité militaire. Lesdiguieres étoit destiné à être le dernier Connétable de France. Il concerta si bien ses démarches après la mort de Luines, que le Roi se vit réduit à cette alternative, de ne pouvoir éxécuter ses projets contre les Réformés, ou de donner l'épée de Connétable à un ambitieux septuagénaire qui vouloit bien l'acheter au prix de sa Religion.

Mouvemens dans le bas Languedoc contre le Marquis de Châtillon. *Mémoires de Rohan. L. II. Mercure François. 1621.*

La mésintelligence qui s'étoit mise entre le Duc de Rohan & le Marquis de Châtillon excita d'étranges mouvemens dans le Languedoc; & cette division funeste causa de grands scandales dans toutes les Eglises Réformées de France, dont leurs ennemis sçurent bien profiter. L'Assemblée de la Rochelle avoit nommé le Duc de Rohan Général du haut Languedoc & de la haute Guienne. En conséquence du même réglement le Marquis de Châtillon devoit commander dans le bas Languedoc, dans les Cevennes, dans le Givaudan, & dans le Vivarez. Soit que les esprits des gens du pays, naturellement vifs & agissans, ne s'accommodassent pas de l'humeur indolente & paresseuse de Châtillon; soit que mécontent aussi bien que les autres Seigneurs des délibérations précipitées de l'Assemblée de la Rochelle, il eût de la répugnance à s'embarquer trop avant dans une guerre mal entreprise & plus mal concertée; certains zélés crioient sans cesse que Châtillon d'intelligence avec la Cour agissoit foiblement, & qu'il cherchoit à s'avancer aux dépens de ceux de sa Religion. Le Duc de Rohan semble l'avoir cru. Et quoiqu'il ait pû se laisser prévenir nonobstant son éxacte probité, l'opinion de ce Seigneur est un grand préjugé contre Châtillon. En lisant avec un peu de réfléxion l'Histoire du régne que j'écris, on est tenté de croire que Châtillon avoit donné d'assez grands fondemens de former un jugement désavantageux de sa conduite. Cependant l'équité veut que nous reconnoissions d'ailleurs, qu'il y eut beaucoup d'irrégularité, d'emportement & de violence, dans je ne sçai quels Ministres impétueux, ou interessés, & dans quelques autres gens qui se déclarerent les ennemis & les accusateurs de Châtillon.

Le Duc de Rohan lequel, à certaine ambition près dont les personnes de son rang se défont rarement, alloit assez droit dans cette affaire; Rohan, dis-je, voyant le Roi maître de toute la basse Guienne, prit

tous les ſoins imaginables afin de ſe mettre en état de ſecourir Montauban, & d'arrêter devant cette Place un torrent qui menaçoit la Guienne, le Languedoc & les Pays voiſins d'une inondation générale. Il ramaſſa des troupes dans les Provinces du département de Châtillon. Cela lui déplut. Il s'imagina que Rohan vouloit commander en chef ſur tous les autres, & ſe reſerver à lui ſeul l'honneur de ſecourir Montauban, en cas que la choſe parût faiſable. J'admire les rares qualités du Duc de Rohan, & je le révere comme un des plus grands hommes que la France ait portés. Mais la ſincérité veut que je reconnoiſſe auſſi qu'il ſe donna en cette rencontre de trop grands airs d'autorité ; ſoit qu'il ne fût pas toujours le maître de retenir ſa noble ambition en de juſtes bornes ; ſoit qu'il s'imaginât que la néceſſité du bien public demandoit qu'on n'eût pas de ſi grands ménagemens pour l'humeur intéreſſée ou trop pareſſeuſe de Châtillon. Quand il fut queſtion de ſecourir Montauban, le Duc a peur que Châtillon, chagrin des entrepriſes faites ſur ſon autorité, ne rappelle les troupes des Provinces de ſon département. Pour prévenir cet inconvénient qui auroit déconcerté Rohan, il oppoſe à Châtillon une aſſemblée, qui ſe tenoit à Nîmes, des Egliſes du haut & bas Languedoc, des Cevennes, du Vivarez, & du Dauphiné, en faiſant ordonner que les troupes de ces Provinces continueront de ſervir ſous le Duc de Rohan, ſans qu'un autre Général les puiſſe rappeller. 1621.

La précaution étoit néceſſaire. Mais l'amour propre & l'intérêt particulier l'emportent ordinairement ſur le bien public. Châtillon fut mécontent de cette ordonnance. Il proteſte qu'il avoit deſſein de marcher au ſecours de Montauban, & que le Duc de Rohan, qui ne vouloit pas qu'un autre partageât avec lui la gloire de l'action, l'empêcha d'éxécuter ce qu'il avoit médité. Quoiqu'il en ſoit, ces deux Seigneurs vécurent depuis en fort mauvaiſe intelligence. Rohan étoit ſi généralement eſtimé, & le ſecours de Montauban lui acquit une ſi grande réputation, que la Guienne, le Languedoc & les Provinces voiſines ſe déclarerent preſqu'entierement pour lui. On ſe mit à crier contre Châtillon : & le petit-fils de l'Illuſtre Amiral de Coligni ſe vit accuſé de trahir les intérêts d'une Religion que ſon grand-pere avoit ſi courageuſement défendue. Mécontent de ce que le Duc de Rohan ſembloit s'arroger un commandement général & ſupérieur dans toutes les Provinces, Châtillon, ſous prétexte de défendre le bas Languedoc, tente de rappeller les troupes de ſon département qui ſervoient ſous Rohan ; mais il n'en peut venir à bout. L'Aſſemblée de Nîmes, où le Duc avoit plus de crédit que lui, s'oppoſa toujours à ſes deſſeins. Châtillon demande pour lors la levée de nouvelles troupes, dont il pût ſe ſervir en cas de beſoin pour la défenſe du bas Languedoc. L'Aſſemblée de Nîmes y conſent, à condition qu'elles iront ſervir ſous le Duc de Rohan, quand il les appellera. Rohan qui avoit alors la délivrance de Montauban en tête, ne manque pas de mander les troupes levées. Elles refuſent d'obéïr, & les Officiers gagnés par Châtillon répondent qu'ils ne reconnoiſſent point d'autre Général que lui.

1621. Tout ceci causa une si grande division entre Châtillon & l'Assemblée de Nîmes, que ce corps, composé de gens emportés qui donnoient dans tous les conseils violens, n'eut aucun égard au rang & au mérite de Châtillon, ni aux services que son grand-pere avoit rendus à la Religion Réformée en France. De leur autorité privée, ils le déclarent déchu de tous les emplois que l'Assemblée de la Rochelle lui a donnés, & particulierement de la charge de Général dans les Provinces du bas Languedoc, des Cevenes, du Givaudan & du Vivarez. L'acte que l'Assemblée de Nîmes s'avisa de publier en cette occasion est le plus injurieux du monde à Châtillon. Elle l'accuse de n'avoir pensé, depuis un assez long-temps, qu'à l'établissement de sa fortune au préjudice des Eglises Réformées. La violence de ce procédé n'est pas soûtenable. Châtillon méritoit qu'on eût quelque ménagement pour lui. Et l'Assemblée de Nîmes ne devoit-elle pas prévoir qu'en le poussant de la sorte à se déclarer tout publiquement contr'elle & à se raccommoder avec la Cour, c'étoit faire un tort extrême aux affaires des Eglises Réformées, que la levée du siege de Montauban mettoit sur un meilleur pied? Mais il ne faut pas attendre qu'une multitude confuse de gens prévenus & échauffés, qui ont peu d'expérience, & qui pensent autant à leurs intérêts particuliers qu'au bien public, se conduise par les regles du bon sens & de la justice. Le peuple de Montpellier, entraîné par l'Assemblée de Nîmes, se souleve contre Châtillon. Il est obligé de sortir de la ville, & les habitans lui retiennent son fils & sa belle mere.

Le Marquis de Châtillon se justifia par une apologie publique. Elle ne paroît pas mal faite; quoique peut-être il ne soit pas croyable en tout ce qu'il fit alléguer en sa faveur, on ne peut lire la piece sans indignation contre l'emportement & la violence des gens de l'Assemblée de Nîmes. Ils élurent Berticheres pour leur Lieutenant Général à la place de Châtillon. Mais à peine eurent-ils commencé de faire les petits Souverains, qu'ils ne voulurent plus souffrir de supérieur. Le peuple se dégoûta bientôt de la domination de ces Messieurs, plus occupés à s'enrichir qu'à procurer le bien de leurs Eglises. Ils devinrent tellement odieux & insupportables, que le Duc de Rohan fut fait Général à la place de Châtillon. Telle fut l'origine de la grande autorité que le Duc de Rohan acquit parmi les Réformés du Languedoc & des Provinces voisines. Il se rendit à Montpellier au commencement de l'année suivante, & il demeura seul Général des Eglises Réformées, quand la Force & Châtillon eurent fait leurs conditions avec la Cour. Rohan sembloit aspirer à cette place depuis le commencement de la guerre. On ne peut lui reprocher autre chose que trop d'ambition, & de n'avoir pû souffrir un égal, encore moins un supérieur. Il vouloit être à la tête du Parti, & avoir lui seul la gloire d'avoir tout sacrifié pour la défense de ceux de sa Religion. Peut-être aussi que bien informé du dessein que Châtillon avoit de se faire Maréchal de France, & des intrigues de ce Seigneur avec le Duc de Montmorenci son parent, & avec la Cour, Rohan crut qu'il seroit impossible

possible de se défendre dans le Languedoc, tant que Châtillon y commanderoit. 1621.

Rendons ici justice au Parlement d'Angleterre, du moins à la Chambre des Communes, dans cette année si malheureuse aux Protestans en Boheme, en Allemagne, en France : les Anglois, zélés pour la conservation de leur Religion au dedans & au dehors, s'opposerent non seulement de toutes leurs forces au mariage du Prince de Galles avec l'Infante d'Espagne, dont ils prévoyoient les funestes conséquences; mais ils presserent encore Jacques leur Roi, de secourir tout de bon Frederic son gendre, dont les Etats héréditaires étoient envahis; de soutenir les intérêts des Princes de l'Union Protestante en Allemagne, & d'agir en faveur des Réformés de France, menacés d'une ruine prochaine, depuis la prise de leurs Places de sûreté, & le blocus commencé devant la Rochelle. Jacques avoit pensé d'abord à proroger encore son Parlement jusques au huitiéme Fevrier de l'année prochaine. Mais l'envie d'avoir de l'argent, peut-être d'intimider l'Empereur, afin qu'il restituât l'un & l'autre Palatinat à Frederic, & qu'il se désistât du projet déja formé de transférer la dignité Electorale de la Maison Palatine dans celle de Baviere : cela, dis-je, porta sa Majesté à rassembler son Parlement le 14. Novembre 1621. Elle ne se trouva pas à l'ouverture de cette seconde séance, à cause de quelque indisposition. Williams Evêque de Lincoln, & Garde du grand sceau, exposa d'abord aux deux Chambres les raisons que le Roi avoit de les convoquer. La principale en apparence, mais la moins véritable en effet, c'étoit, dit le Prélat, la nécessité de mettre des troupes sur pied pour le recouvrement du Palatinat. Le Baron Digby raconta ensuite le mauvais succès de son Ambassade à Vienne & à Bruxelles. Il ne dissimula pas que le Duc de Baviere avoit en tête de se faire investir de la dignité Electorale & du Palatinat; que le Comte de Mansfeld ne pouvoit plus défendre ce qui restoit des Etats héréditaires du Roi de Boheme, à moins que l'Angleterre ne lui envoyât un prompt & puissant secours; & que le Roi d'Espagne avoit cinq armées sur pied qui allarmoient les Provinces-Unies & les Princes de l'Union Protestante en Allemagne. Le Grand Thrésorier d'Angleterre parla le dernier. Et ce fut pour représenter que les coffres du Roi étoient vuides, & que sa Majesté se trouvoit endettée, à cause du secours d'argent envoyé au Roi de Boheme & aux Protestans d'Allemagne. Ces efforts tant ventés n'alloient pas au de-là de quarante mille livres sterling.

Mésintelligence entre le Roi & le Parlement d'Angleterre.

*Wilson's History of Great Britain.* 1621.

*Rushvvorth's Historical collections.* 1621.

La Chambre basse parut applaudir au dessein que le Roi avoit de faire la guerre aux ennemis de ses enfans & de la Religion Protestante. Mais les plus clairvoyans se défioient de la sincérité des intentions de Jacques. On n'ignoroit pas que ses Ministres ne parloient que de paix & d'accommodement dans les pays étrangers; qu'il pressoit la conclusion du mariage de son fils avec l'Infante d'Espagne, & que par ce moyen il se flatoit de faire rendre le Palatinat à Frederic, & de lui conserver son Electorat. La Chambre des Communes crut donc devoir sonder premierement

1621. les véritables dispositions du Roi, en lui représentant les griefs de la Nation, & en marquant les remedes que sa Majesté pouvoit y apporter. On prépare ce qu'on appelle en Angleterre une *adresse*. Elle étoit longue & respectueuse. Les Communes y remontroient judicieusement au Roi l'application continuelle du Pape à étendre sa Monarchie spirituelle, les mesures que le Roi d'Espagne prenoit pour se rendre formidable à toute l'Europe, l'état malheureux des Protestans dans les Pays étrangers, les injustices & les insultes que la Maison d'Autriche faisoit aux enfans de sa Majesté, la ligue des Princes Catholiques Romains pour opprimer les Protestans, les armées nombreuses que le Roi d'Espagne chef de cette ligue avoit sur pied, les grandes espérances que les Papistes d'Angleterre fondoient sur le mariage du Prince de Galles avec l'Infante, les instances continuelles que les Princes étrangers de leur communion faisoient au Roi en leur faveur, le concours extraordinaire des Papistes aux chapelles des Ambassadeurs, leurs assemblées nombreuses & fréquentes dans la ville de Londres, l'éducation de leurs enfans dans les collèges & dans les séminaires des pays étrangers, les livres séditieux qu'ils publioient même au temps de l'assemblée du Parlement, enfin les *essains* de Prêtres, & sur-tout de Jésuites, *ces boutefeux dans toute la Chrétienté*, qui se répandoient de tous côtés en Angleterre.

On prioit encore le Roi de considérer que la Religion Romaine est incompatible avec la Protestante dans un même Etat; que les Papistes dépendent toujours d'un Prince étranger; qu'ils sont inquiets & brouillons partout où ils ne dominent pas; que non contens d'une simple connivence, ils demandent d'abord une tolérance civile; qu'ils aspirent ensuite à se rendre supérieurs, & qu'ils ne demeurent point en repos jusques à ce qu'ils ayent détruit tous ceux qui ne sont pas de leur sentiment. Les Communes marquoient ensuite au Roi les remedes convenables à de si grands inconvéniens, qu'il falloit ou prévenir, ou arrêter. On supplioit sa Majesté de prendre l'épée à la main, puisqu'elle avoit de si justes raisons de faire la guerre, de travailler à la réünion des Princes Protestans, d'attaquer sans aucun ménagement ceux qui vouloient envahir le Palatinat, & d'écouter les avis que ses sujets assemblés lui donnoient pour empêcher le progrès du Papisme en Angleterre. La Chambre supplioit le Roi de croire qu'elle ne pensoit nullement à empiéter sur les droits & sur l'autorité du Souverain; & que le zéle du peuple d'Angleterre pour la véritable Religion, & pour le bien des enfans de leur Roi, étoit le seul motif qui les portoit à faire leurs très-humbles remontrances à sa Majesté. Les Communes finissoient en promettant de prompts subsides pour la guerre: mais elles prioient aussi Jacques de ne refuser pas son consentement aux résolutions que le Parlement prendroit pour soûtenir l'honneur de sa Majesté, pour conserver la Religion Protestante, & pour augmenter la prospérité du Royaume.

Dès que le Roi apprit que la Chambre Basse se préparoit à lui présenter cette *adresse*, il entra dans une furieuse colere. *Ces Messieurs*, dit-il,

*prétendent donc m'obliger à faire la guerre. Je connois bien mes intérêts. Un Roi d'Angleterre doit éviter autant qu'il peut d'entrer dans une guerre étrangere. Il a l'épée à la main, il dispose des munitions & des équipages, il donne les ordres nécessaires. A quoi tout cela sert-il, quand on n'est pas maître du thrésor public? Le Parlement m'offre aujourd'hui des subsides: qui me répondra qu'ils seront continués à la prochaine séance? Après avoir engagé mon honneur & ma réputation, je serai obligé de me retirer avec honte, si mon peuple, maître de sa bourse, ne veut plus l'ouvrir. A Dieu ne plaise que je me mette, pour ainsi dire, dans la nécessité de demander tous les ans l'aumône à mes sujets, en leur représentant le besoin que j'ai d'argent pour soûtenir la guerre. Ces Messieurs des Communes ne donnent rien pour rien. Quand le Roi veut avoir des subsides, on les lui fait acheter fort cher: on éxige qu'il relâche quelque chose de ses droits & de ses prérogatives; on lui demande l'éloignement de ses Ministres & de ses Officiers. Je ne veux pas me rendre dépendant de mon peuple, en allant prendre les armes mal à propos. Une guerre est bientôt déclarée; mais il n'est pas facile de faire la paix. Celui qui commence la guerre, ne la finit pas toujours quand il lui plaît.* Jacques eut beau dire pour cacher ses véritables sentimens; on l'accusa tout publiquement de lâcheté: on lui reprocha de ne se mettre point en peine d'acquérir de la réputation & de la gloire. *Jamais le monde ne croira*, disoient quelques-uns, *que le Roi est éloigné de la guerre par un principe de Religion: il tâche de couvrir sa poltronnerie naturelle. L'amour qu'il affecte d'avoir pour les lettres n'est qu'un prétexte de vivre dans la mollesse & dans l'oisiveté. Le Palatinat ne refusera jamais les secours nécessaires pour continuer une guerre justement entreprise, & que le peuple a demandé lui-même avec empressement.*

*1621. Hacket's Life of Arch-Bischop Williams. Part. I.*

Les murmures redoublerent d'une étrange maniere quand on lut dans la Chambre Basse la lettre que Jacques écrivoit à l'Orateur. *Nous avons appris avec un extrême déplaisir*, dit sa Majesté, *que certains esprits violens, & qui cherchent à se rendre agréables au peuple, ont pris occasion de notre absenco pour proposer des choses qui ne sont point de la compétence du Parlement, & qui tendent à la diminution des droits de notre Couronne. Vous ferez donc sçavoir à la Chambre des Communes, qu'elle se doit désister d'une pareille entreprise; qu'il ne lui appartient pas de prendre connoissance des affaires du Gouvernement, ni de ce qui concerne le mariage du Prince de Galles notre cher fils avec l'Infante d'Espagne; & que nous trouvons fort étrange qu'elle ait mis dans la remontrance dressée des choses qui blessent l'honneur & la réputation du Roi d'Espagne & des autres Princes nos amis & nos alliés.* Les Communes se plaignoient de ce que le Roi avoit fait arrêter un de leurs membres: Jacques ordonne à l'Orateur de leur dire de sa part, qu'il prétend avoir droit de punir les gens du Parlement, en quelque temps que ce soit, durant ou après les séances. Enfin, le Roi commandoit à l'Orateur de déclarer à la Chambre, que sa Majesté ne recevroit point leurs remontrances, & qu'elle n'y répondroit en aucune maniere, à moins qu'ils ne les réformassent.

*Rushvvorth's Historical collections. 1621. Wilson's History of Great Britain. 1621.*

Après la lecture de la lettre du Roi, il fut résolu de faire une autre

1621. *adresse*, qui lui seroit envoyée conjointement avec la premiere. Sans perdre le respect dû au Souverain, la Chambre lui représentoit assez vivement, qu'elle étoit surprise que sa Majesté jugeât des remontrances qu'on se préparoit à lui présenter, avant que de les avoir entendues de la Chambre même, & sur le rapport de certaines personnes, peut-être mal intentionnées. *Nous avons seulement délibéré sur ce que trois Seigneurs nous ont proposé de la part de votre Majesté*, disoient les Communes. *Il seroit fort étrange que ce qui regarde l'honneur & la sûreté de votre personne, la conservation du patrimoine de vos enfans, le bien de la Religion & de l'Etat, ne fût pas de la compétence du Parlement, & que nous n'eussions pas droit d'en prendre connoissance. Si nous avons avancé quelque chose qui touche le Roi d'Espagne, ce n'est qu'à l'occasion de ce qui nous paroît nécessaire pour prévenir les mauvais desseins des Papistes, pour recouvrer le Palatinat envahi par les troupes de ce Prince, & pour se mettre à couvert du danger dont ses armées semblent menacer tous les Protestans. Bien loin de vouloir donner aucune atteinte à votre autorité Royale, nous reconnoissons que c'est à vous de résoudre la paix ou la guerre, & de choisir le parti le plus convenable au Prince votre fils. En qualité de vos bons & fideles sujets, nous croyons seulement devoir prendre grand intérêt à ce qui concerne la personne de votre Majesté, ou celle de ses enfans, & vous représenter les justes sujets de crainte que nous avons, & ce que notre affection au bien de la Patrie nous inspire de plus convenable.*

Jacques rejetta les premieres remontrances, & fit une longue réponse aux secondes. Il y parle à son ordinaire plutôt en Docteur qu'en Roi. Non contente de citer des proverbes Latins assez bas, sa Majesté s'amuse à prouver que les Communes ignorent les regles de la bonne Logique. Elle leur allegue les axiomes qui servent à discerner un sophisme d'un raisonnement juste. *J'attendois*, dit le Roi, *que vous me témoigneriez votre reconnoissance de ce que j'ai fait pour le bien de mon peuple depuis la séance précédente du Parlement: & vous me venez faire des plaintes sur le danger de la Religion Protestante dans ce Royaume. C'est m'accuser indirectement de négligence, ou de mauvaise conduite sur cet article. Je vous laisse à penser, si votre Chambre, qui représente tout le corps du peuple d'Angleterre, fait bien d'inspirer aux autres du dégoût & du mécontentement. Ne doit-elle pas au contraire exciter tous nos sujets à nous aimer, & à nous sçavoir bon gré de la justice & de la douceur de notre gouvernement? Vous vous plaignez de ce que nous prêtons l'oreille aux rapports malins que des gens nous font de ce qui se passe dans votre assemblée. N'aurions nous pas de plus justes raisons de vous reprocher, que certains harangueurs, aussi séditieux que les anciens Tribuns du peuple Romain, sont écoutés avec plaisir & avec applaudissement parmi vous. Les remontrances que vous avez envoyées sont pleines de contradictions. Vous protestez de respecter notre autorité, & de n'y vouloir donner aucune atteinte. Cependant vous entreprenez de nous conseiller de ne marier point le Prince notre fils à l'Infante d'Espagne, de choisir plutôt une Princesse Protestante, & de nous engager dans une grande guerre. Vous vous attribuez même une espece de souveraineté & de toute puissance si extraordinaire, qu'il ne vous reste plus que de prétendre, à l'exemple du Pape, d'avoir les clefs du Paradis & du Purgatoire,*

La lettre du Roi étoit pleine de semblables jeux d'esprit. Il vouloit, si nous l'en croyons, conserver, à quelque prix que ce fût, le patrimoine de son gendre, & s'opposer vigoureusement à tous les Princes qui entreprendroient de l'usurper : mais sa Majesté ne se croyoit point obligée d'entrer en guerre pour cela. Elle espéroit d'obtenir tout par la voie de la négociation. Le pauvre Prince ne voyoit pas qu'on le jouoit dans toutes les Cours des Princes de la Maison d'Autriche, à Vienne, à Madrid, à Bruxelles. Son aveuglement étoit si grand, qu'il se vantoit d'avoir empéché que le bas Palatinat ne fût enlevé à Frederic. Cependant Gonzales de Cordoue & Tilli auroienr achevé de l'envahir, si le Comte de Mansfeld ne fût pas accouru au secours du brave Horace Veere. Jacques parloit de la maniere du monde la plus désobligeante contre l'entreprise de l'infortuné Frederic sur la Couronne de Boheme. Il justifioit même le Roi d'Espagne du reproche que la Chambre des Communes sembloit lui faire, d'aspirer à la Monarchie universelle. *C'est une malignité inexcusable*, dit-il, *que d'avancer, sans fondement, contre un grand Roi des choses capables de lui attirer l'envie & la haine des autres Souverains. Il ne vous appartient pas de juger des desseins du Roi d'Espagne.* 1621.

Ce n'est pas tout. Jacques soûtient que ses sujets de la Chambre Basse n'ont pû entrer dans aucune délibération sur le mariage du Prince de Galles avec l'Infante d'Espagne, sans se rendre *criminels de leze-Majesté*, après les défenses expresses que le Roi leur avoit faites de parler de cette affaire. Enfin, sur ce que les Communes avançoient, que le pouvoir de connoître de ce qui concerne le bien public du Royaume, & la sûreté de la Religion, est un *droit* que leurs ancêtres leur ont laissé par héritage, Jacques répondit fierement, que les priviléges de la Chambre des Communes ne sont fondés que sur les graces que les Rois ses prédécesseurs & lui ont bien voulu accorder; & que le prétendu droit des Communes est plutôt une *tolérance* des Rois, qu'un *héritage* laissé par les Anglois des siecles précédens à leur postérité. *Nous sommes aussi-bien intentionnés qu'aucun autre des Rois nos prédécesseurs pour la conservation de vos libertés & de vos priviléges*, dit Jacques à la Chambre des Communes. *Mais vous devez prendre garde à ne rien faire contre les prérogatives de notre Couronne. En ce cas, nous serions obligés de retrancher & d'abolir tout ce qui vous serviroit de prétexte pour donner atteinte à notre puissance souveraine.*

Qelque dévoué que l'Evêque Williams, Garde du grand Sceau, fût au Roi & au Marquis de Buckingham son Favori, le Prélat trouva la lettre de sa Majesté trop forte. Il proposa d'en adoucir certains endroits, parce que les gens des Communes bien intentionnés pour la Religion & pour la liberté du peuple, que Williams appelle d'une maniere basse & flateuse *des insectes venimeux*, en prenoient occasion d'aigrir la Chambre, qui mécontente de la réponse du Roi cessoit de s'appliquer aux affaires. *Sa Majesté*, dit le Garde du grand Sceau dans une lettre au Favori, *a raison de soûtenir que les droits de la Chambre des Communes ne sont que des*

*Rushvvorth's Historical collections.* 1621. *Hacket's Life of Arch-Bischop Williams.* I. *Part.*

1621. *graces accordées par les Rois ses prédécesseurs. Car enfin, où étoit la Chambre des Communes avant qu'Henri I. leur donnât le privilége de venir au Parlement? Mais puisque sa Majesté ne prétend point diminuer les droits dont les Communes se trouvent en possession, il est aisé d'apaiser les esprits en adoucissant quelques expressions dont le Roi s'est servi dans sa lettre.* Je ne sçai comment Williams auroit pû prouver qu'Henri I. est celui des Rois d'Angleterre qui a commencé d'accorder aux Communes le droit de se trouver aux Parlemens. L'origine de ces fameuses assemblées est une chose obscure & embarassée, & c'est peut-être une preuve de leur ancienneté. Les Anglois qui ont le plus curieusement recherché les vieux monumens & les archives de leur pays, ne sont pas d'accord entr'eux. Quelques-uns prétendent que le Parlement d'Angleterre, tel qu'il est à présent, n'est pas plus ancien qu'Henri III. On y trouve en effet que la convocation du Parlement faite par ce Prince l'an 1265. est conforme à ce qui se pratique maintenant. Cependant, il y a de fameux Anglois qui soûtiennent que leur Parlement tire son origine des Saxons. Et certes, il semble que sous le regne des Princes de cette nation, & sous les premiers Rois Normans, il y avoit de *grands Conseils*, ou des assemblées générales du Royaume, composées d'autres gens que des Comtes & de ceux qui ont été depuis nommés *Pairs d'Angleterre*. Un sçavant homme nous promet d'éclaircir l'origine des Parlemens d'Angleterre dans le III. Volume de son Histoire générale de ce Royaume.

*Letters of the same in Cabala or Mysteries of State.*

*M. Tyrrell*

Jacques ne suivit pas l'avis de Williams. Irrité de la résistance de la Chambre des Communes, il prend la résolution de casser son Parlement. Pour garder encore quelques mesures au dehors, & pour ne donner pas occasion à de trop grands murmures, sa Majesté le prorogea d'abord jusques au huitiéme Fevrier. La Chambre des Communes jugea bien que la prorogation seroit bientôt suivie d'une entiere dissolution. Elle fut publiée en effet quinze jours après. Dès que les Communes eurent avis que le Roi vouloit les ajourner, & casser ensuite le Parlement, elles firent un acte de protestation fort remarquable. La Chambre y soutient vigoureusement que les libertés & les priviléges du Parlement sont des droits de temps immémorial, que leurs ancêtres leur ont laissés par succession; que le Parlement a droit de prendre connoissance de tout ce qui concerne le Roi & son Etat, la défense du Royaume & de la Religion, le maintien des anciennes loix, & la publication des nouvelles, la réformation des abus & des désordres. On ajoûta dans l'acte que chaque membre du Parlement doit avoir une entiere liberté de parler, de proposer ce qu'il pense, & de l'appuyer des meilleures raisons qu'il trouve; qu'aucun ne peut être accusé, emprisonné, ou inquiété sur ce qu'il dit dans sa Chambre, & qu'elle seule a droit de le censurer: que si quelque particulier donne sujet de plainte, ou de faire des informations contre lui, sa Majesté ne doit pas s'en rapporter à ce que certaines gens lui peuvent dire, mais attendre que la Chambre fasse des remontrances d'un consentement unanime.

*Ruhsworth's Historical collections. 1621. Wilson's History of Great Britain. 1621.*

Cette protestation acheva d'irriter Jacques. Il se fait apporter dans un Conseil extraordinairement assemblé les regîtres de la Chambre des Communes. Et après avoir déclaré la protestation nulle & illégitime, il l'arrache lui même de sa main du Journal de la Chambre. Quelques-uns des plus ardens furent emprisonnés, ou relegués en Irlande. Comme ce procédé violent & injuste du Roi causoit d'étranges murmures dans tout le Royaume, Jacques publia de séveres ordonnances contre ceux qui parloient mal du Gouvernement. Le Comte d'Oxford, accusé par un Papiste d'avoir dit quelque chose d'injurieux au Roi, fut envoyé à la Tour de Londres, & le Comte de Southampton fut mis sous la garde du Doyen de Westminster. Mais Jacques devoit penser plutôt à fermer la bouche aux étrangers, en se conduisant d'une maniere plus sage, plus digne d'un grand Roi. Ses brouilleries avec son Parlement acheverent de le rendre méprisable au-dehors. Le bon Prince avoit grand soin d'empêcher que le Parlement d'Angleterre dit quelque chose qui pût déplaire au Roi d'Espagne : & dans les villes des Pays-Bas Catholiques, on insultoit à sa Majesté Britannique de la maniere du monde la plus sanglante. Dans une farce jouée publiquement, un Courier apportoit la nouvelle d'une armée formidable mise sur pied pour le recouvrement du Palatinat. Le Roi de Danemarck devoit fournir cent mille harangs, & les Hollandois cent mille pots de beurre pour la subsistance des troupes. Pour ce qui est du Roi d'Angleterre, il se chargeoit seulement d'envoyer cent mille Ambassadeurs pour négocier un accommodement. On le peignoit n'ayant à son côté qu'un fourreau sans épée ; ou bien avec un épée que plusieurs personnes s'efforçoient de tirer hors du fourreau, sans en pouvoir venir à bout. Dans Anvers, la Reine de Boheme fut représentée comme une pauvre Irlandoise couverte d'une mante, qui porte son enfant sur le dos ; & Jacques suivoit sa fille en tenant un berceau. 1621.

*Fin du Dix-septiéme Livre.*



# HISTOIRE
## DU RÉGNE
## DE
# LOUIS XIII.
## ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.
### *LIVRE DIX-HUITIEME.*

## SOMMAIRE.



*E Roi de France prend la résolution d'assiéger Monheur en Guienne. Disgrace d'Arnoux Confesseur du Roi. Mort du Connétable de Luines. Le Cardinal de Retz & le Comte de Schomberg tâchent de se rendre maîtres des affaires. Belle remontrance de Bassompierre dans le Conseil du Roi. Le Prince de Condé vient trouver le Roi, dans l'espérance de se rendre maître des affaires. Bassompierre & les autres Officiers font en sorte que le Roi se tire un peu de la dépendance de ses Ministres. Ordre donné aux affaires de Guienne, de Poitou & des Provinces voisines. Le Maréchal de Crequi & Bassompierre rompent les mesures du Prince de Condé, qui retarde le retour du Roi à Paris. Les anciens Ministres d'Etat conseillent au Roi*

*Roi de donner la paix à ses sujets. Remontrance du Maréchal de Lesdiguieres pour la paix. Conclusion de l'accommodement de Bethlen Gabor avec l'Empereur. L'Empereur épouse en secondes nôces Eleonore Princesse de Mantoue. Fin tragique d'Osman Empereur des Turcs. Le Roi de Boheme vient dans le Palatinat. Avantages remportés par le Roi de Boheme dans le Palatinat. Défaite du Marquis de Bade Dourlach. Mansfeld oblige l'Archiduc Leopold à lever le siege de Haguenau. Défaite de l'Armée de l'Administrateur d'Halberstat. Le Roi de Boheme congédie imprudemment Halberstat & Mansfeld. Fausse politique de la Cour de France en abandonnant l'Electeur Palatin. Affaires des Grisons & de la Valteline depuis le traité de Madrid. Le Commandeur de Silleri est nommé Ambassadeur de France à Rome. Marie de Médicis rentre au Conseil du Roi. Délibérations au Conseil de France pour & contre la paix avec les Réformés. Du Plessis-Mornai écrit au Roi pour le prier de donner la paix à ses sujets. Du Plessis-Mornai demande inutilement de rentrer dans son Gouvernement de Saumur. Embarras du Duc de Rohan dans le bas Languedoc. Du Gros, Président à Grenoble, est assassiné dans Montpellier, où le Maréchal de Lesdiguieres l'avoit envoyé négocier avec le Duc de Rohan.*

*Entrevuë du Duc de Rohan & du Maréchal de Lesdiguieres. Le Roi part subitement de Paris pour la continuation de la guerre. On agite dans le Conseil du Roi, s'il ira en Languedoc, ou en Poitou. Etat des affaires en Guienne. Lescun est fait prisonnier, & condamné à mort. Le Duc d'Elbeuf & le Maréchal de Themines tâchent d'arrêter les progrès des Réformés en Guienne. Défaite entiere de Soubize dans le bas Poitou. Le Roi écoute à Niort les Députés que le Duc de Rohan envoyoit avec des propositions de paix. Le Duc d'Epernon assiege Royan, & se désiste de son entreprise. Le Roi assiege & prend Royan. Le Comte de Soissons a le commandement des troupes que le Roi laisse autour de la Rochelle à la place du Duc d'Epernon. Le Duc de Rohan & Soubize sont déclarés criminels de leze-majesté. Le Prince de Condé & ceux de sa cabale veulent faire Bassompierre Favori du Roi. Prise de Negrepelisse. Prise de S. Antonin & de quelques autres Places. Accommodement du Duc de Sulli. Le Maréchal de Lesdiguieres change de Religion, & obtient la dignité de Connétable. Le Duc d'Epernon est fait Gouverneur de Guienne. Le Marquis de Châtillon s'accommode avec la Cour, & obtient le Bâton de Maréchal de France. Le Duc de Rohan met la ville de Montpellier en état de soûtenir un siege. Mort du Cardinal de Retz & du Garde des Sceaux de Vic.*

---

1621.

Le Roi de France prend la résolution d'assiéger Monheur en Guienne.

UN accident arrivé en Guienne fut le prétexte dont le Connétable de Luines se servit pour faire prendre à son maître la résolution de retourner sur ses pas dans cette Province, & de s'en aller ensuite à Paris. Boësse Pardaillan, Gentilhomme Réformé, avoit remis à la disposition du Roi les villes de Monheur & de Sainte-Foi, dont il étoit Gouverveur. Plein de grandes espérances d'avancer sa fortune, Boësse suivit sa Majesté au siege de Montauban. Le Connétable & les personnes les plus

1621.
*Mémoires de Rohan. Liv. II. Journal de Bassompierre. Tom. II. Bernard Histoire de Louis XIII Liv. VI.*

distinguées de la Cour lui faisoient des caresses extraordinaires. On lui proposoit d'embrasser la Religion Romaine, & il n'en paroissoit pas éloigné. Mirembeau son fils aîné, & Theobon son gendre, plus attachés à la Religion Réformée, prennent occasion de l'absence de Boësse, & se saisissent, l'un de Monheur, & l'autre de Sainte-Foi, dans le dessein de conserver ces deux Places au parti Réformé. Boësse quitte promptement le siege de Montauban, court à Monheur, querelle Mirembeau s'assure de la Place, & se met en chemin pour ôter de même Sainte-Foi à Theobon. Mais il trouve à Gensac un Gentilhomme Réformé voisin de Sainte-Foi nommé Savignac d'Eynesse, qui l'attaque dans l'hôtellerie, & le tue. Mirembeau se rend maître de Monheur incontinent après la mort de Boësse son pere, & se déclare pour l'Assemblée de la Rochelle. Theobon fait de même à Sainte-Foi, & d'Eynesse, meurtrier de Boësse, se saisit de Gensac.

Louis & son Connétable craignirent que ceci ne causât quelque révolution dans la basse Guienne, qu'ils croyoient avoir entierement réduite. On prend donc la résolution d'assiéger au plutôt Monheur, & d'en chasser Mirembeau, en cas qu'il ne veuille pas rendre la Place de bonne grace. Sa situation sur la Garonne la rendoit importante, & Boësse Pardaillan avoit eu soin de la fortifier. Le Maréchal de Roquelaure & Bassompierre eurent ordre de l'investir immédiatement après la levée du siege de Montauban. Quoique Mirembeau fît paroître plus de zéle pour la Religion Réformée que son pere, il écouta pourtant les propositions que Bassompierre lui fit, de remettre Monheur entre les mains du Roi moyennant une somme d'argent. Le marché fut presque conclu, on ne se tenoit plus qu'à quatre mille écus de plus ou de moins. Le Roi & le Connétable, avertis de la disposition de Mirembeau, résolurent de partir de Toulouse au plutôt, & d'aller se dédommager de l'affront reçu à Montauban, par la conquête feinte ou véritable de Monheur. Rendons justice à Mirembeau : soit que rentrant en lui-même il se répentît des avances faites à Bassompierre, soit que ses Officiers subalternes ne lui parussent pas disposés à souffrir que la Place fût livrée, Mirembeau la défendit bravement contre l'Armée Royale. Il ne se rendit qu'à la derniere extrêmité, & lorsque sa garnison n'étoit plus en état d'obtenir une capitulation honorable.

Disgrace d'Arnoux Confesseur du Roi.
*Bernard Histoire de Louis XIII Liv. VI. Gramond Historiarum Galliæ. L. XI.*

Le Connétable de Luines commença de s'appercevoir à Toulouse de l'ingratitnde du Jésuite Arnoux. Il étoit redevable à Luines de la place de Confesseur du Roi, & d'un crédit fort supérieur à celui de Coton son prédécesseur du temps d'Henri IV. & sous la minorité de Louis XIII. Arnoux, qui sçavoit bien que le Roi étoit mécontent de Luines, crut pouvoir crier impunément contre un Favori dont la fortune étoit ébranlée. Le voilà donc qui se met à déclamer contre le mauvais succès du siege de Montauban, & qui donne des soupçons au Roi sur l'entrevuë du Connétable avec le Duc de Rohan. Il insinue à sa Majesté que Luines favorise les Réformés sous main. Le bon Pere fit voir en cette occa-

sion qu'il étoit un courtisan beaucoup moins habile que Bassompierre. Il devoit craindre comme celui-ci, que le Favori venant à dissiper les ombrages que Louis prenoit, il n'obligeât ce Prince foible & irrésolu à lui sacrifier un Jésuite ingrat & orgueilleux. L'Abbé Rucellaï fut celui qui, dans le dessein de se venger d'Arnoux, fit ouvrir les yeux au Connétable sur les démarches du bon Pere. L'Archevêque de Sens étoit mort durant le siege de Montauban, & Rucellaï demandoit au Roi le bénefice vacant. L'Abbé espéroit d'autant plus de l'obtenir, qu'il eut toujours grande part à la confidence de Luines, depuis que mécontent de la Reine mere, après l'affaire d'Angoulême, il se donna tout entier au service du Favori. Mais Louis n'accordoit point de bénefice important sans consulter son Confesseur. Quand sa Majesté lui parla de Rucellaï pour l'Archevéché de Sens, Arnoux qui n'aimoit pas l'Abbé, ou qui affectoit de faire l'homme de bien, quand il ne s'agissoit ni de ses intérêts particuliers, ni de ceux de sa Compagnie; Arnoux, dis-je, représente au Roi que Rucellaï, homme mou, & amoureux du plaisir & des intrigues de Cour, n'est point capable de renoncer à son humeur ambitieuse & effeminée, de se donner aux fonctions pénibles de l'Episcopat, & de résider dans une ville toute composée de petits Marchands & de gens de métier, excepté quelques Ecclésiastiques, & un petit nombre de Magistrats Provinciaux. Le Roi, naturellement scrupuleux quand on ne lui déguisoit pas la vérité, refuse là dessus l'Archevêché de Sens à Rucellaï. Il connut sans peine la main qui lui avoit porté le coup. Enragé contre le Confesseur, l'Italien insinue à Luines qu'Arnoux rend de mauvais offices à celui qui l'a mis en place auprès du Roi. *Ce Jésuite ingrat & entreprenant*, dit l'Abbé au Connétable, *veut avoir encore plus de part aux affaires. Il presse incessamment le Roi de gouverner entierement par lui-même; il fait entendre à sa Majesté que vous êtes cause du mauvais succès du siege de Montauban, & que vous menagez le Duc de Rohan & les Huguenots.* 1621.

Cela fit ouvrir les yeux à Luines. Après quelques réfléxions sur les allures du Confesseur, il demande au Roi l'éloignement d'un Religieux qui se mêle plus des affaires d'Etat, que de ce qui regarde sa profession & son ministére. Louis sacrifia sans peine Arnoux au ressentiment du Connétable, qui lui proposoit un autre Confesseur plus modeste & moins intriguant qu'Arnoux, du moins en apparence. C'étoit Seguerand son confrere. Le Roi l'accepta volontiers. Louis part immédiatement après de Toulouse: & le Connétable y demeure encore quelque temps, afin d'ordonner au Jésuite Arnoux de la part de sa Majesté, qu'il pense désormais à chercher une cellule commode dans la maison que ses supérieurs lui marqueront pour le lieu de sa résidence. *Vous sçavez*, dit le dissimulé Connétable, *que je fais profession d'aimer votre Compagnie, & que j'ai toujours eu une estime particuliere pour vous. Je vous ai confié mes secrets les plus importans, & j'ai voulu que vous fussiez le directeur de ma conscience. Faites moi donc la justice de croire que c'est avec un extrême regret, que je n'ai pû me dispenser de vous dire de la part du Roi qu'il vous ordonne de vous retirer*

1621. *de la Cour. J'ai fait tous mes efforts pour détourner le Roi de cette résolution : mais je n'ai pû rien obtenir.*

Arnoux ne se paya point des complimens du Connétable. *Vous ne devez pas avoir regret de me porter un ordre que vous avez sollicité*, dit le Jésuite à Luines. *On m'imputera tout ce qu'on voudra ; le témoignage que ma conscience me rend, d'avoir bien conduit celle du Roi, me console de l'injustice que je souffre. Tout mon crime, c'est d'avoir exhorté le Roi à regner glorieusement, & à bien remplir ses devoirs. Je lui ai dit qu'il devoit gouverner par lui-même, & vous laisser l'exercice de la charge de Connétable qu'il vous a donnée. Si vous avez quelqu'autre chose à me reprocher, ce sont des artifices & des calomnies des Huguenots. Ils se flatent d'être écoutés plus favorablement, quand je ne serai pas auprès du Roi. Au reste, je rend graces à Dieu de ce qu'il me tire d'une Cour orageuse. J'y suis entré contre ma profession, & contre ma propre inclination. La tempête me jette heureusement au port : j'y travaillerai plus tranquillement à mon salut.*

Le Jésuite dissimuloit assez bien jusques là, & Luines déconcerté se justifioit foiblement des reproches qu'Arnoux lui faisoit d'usurper la plus grande partie de l'autorité du Roi. Mais, à moins que d'être bien maître de soi-même, il est difficile qu'une passion aussi violente que celle d'un ambitieux, dont tous les projets sont renversés, ne se montre par quelqu'endroit. *Ne pourrai-je pas*, dit Arnoux, *avoir la consolation de voir le Roi avant mon départ ?* C'étoit déclarer assez nettement, qu'il rentreroit volontiers dans les orages & le tumulte de la Cour, quoiqu'il affectât d'en paroître dégoûté. Le Connétable sçut profiter de l'avantage que le Jésuite lui donnoit. Il fut bienaise qu'un Religieux hypocrite s'exposât encore à la raillerie maligne des Courtisans, en courant inutilement après la fortune qui lui échappoit. *J'ai laissé le Roi dans la disposition de ne vous voir point*, répondit Luines. *Cependant je sçaurai demain si sa Majesté persiste dans la même résolution. Suivez la Cour, mais que ce soit de loin.* Arnoux s'avance jusques à l'Abbaye de la Chapelle près de Grenade, où le Roi avoit couché. Le Cardinal de Retz eut pitié du Jésuite qui se donnoit un étrange ridicule dans le monde. Il vint trouver Arnoux, & l'avertit en ami de ne penser plus à la Cour. *Vous connoissez l'auteur de votre disgrace*, lui dit le Cardinal. *Si le Roi veut véritablement que vous vous retiriez, il n'y a point d'autre parti à prendre que celui d'obéïr. Si c'est une intrigue de M. le Connétable, il sera plus fort que vous. Pourquoi voudriez-vous frapper encore à la porte ? On ne manquera pas de vous la fermer au nez d'une maniere beaucoup plus chagrinante.* Le pauvre Arnoux suivit le Conseil du Cardinal. Il s'en retourne à Toulouse mortifié de la fausse démarche qu'il a faite ; encore plus d'être désormais réduit à dire son bréviaire & son chapelet.

Mort du Connétable de Luines.

Le Connétable ne joüit pas long-temps du plaisir de s'être vengé de son Jésuite ingrat. Le Roi avoit fait assiéger Monheur à la fin de Novembre. La place fut bien défenduë durant quinze jours. Mais Mirembeau & ses gens ne pouvant résister plus long-temps, ils se rendirent à discré-

tion. Le Roi leur accorda la vie. Pour ce qui est de la ville, sa Majesté l'abandonna au pillage, & elle fut réduite en cendres. C'est l'effet de ce que les flateurs avoient insinué à un jeune Roi jaloux de son autorité, qu'il devoit moins épargner ses sujets, que les ennemis de sa Couronne. Charles d'Albert Duc de Luines, Pair & Connétable de France, tomba malade d'une fievre pourpreuse durant ce siege, & il mourut le 14. Decembre de l'an 1621. trop heureux de ne survivre pas à sa fortune. Elle devint incertaine & chancelante, dès qu'il fut élevé à la premiere dignité du Royaume. Quoique le Roi lui eut sacrifié le Jésuite Arnoux, dont sa Majesté se dégoûtoit peut-être encore, elle n'étoit pas guérie de ses chagrins contre Luines. Elle vit sans regret mourir un Favori qu'elle avoit élevé malgré les contradictions & les murmures de toute la France: la Cour s'aperçut en un instant que le Roi n'étoit pas fâché d'etre défait de Luines. Ses meubles & son équipage furent pillés avant qu'il rendît le dernier soupir; & il ne resta pas un drap pour l'ensevelir. On dit que l'Abbé Rucellaï, & un nommé Contade eurent la bonté de fournir l'argent nécessaire pour embaumer le corps, & pour le faire transporter au nouveau Duché de Luines, où il fut inhumé. Si cela est, le Maréchal de Chaunes & le Duc de Luxembourg, freres du Connétable, étoient les hommes du monde les plus ingrats, les plus dénaturés. Ils sont sur les lieux, & ils ne prennent pas seulement soin de la sépulture de leur aîné, qui les avoit comblés de biens, d'honneurs, & de dignités. C'est la coûtume ridicule des François de faire mille libelles, & mille vers satiriques contre le Favori, ou contre le premier Ministre d'Etat mort. Ils se donnerent carriere sur le chapitre du Connétable de Luines. Nous avons un recueil de ce qui fut publié contre lui: Il y est déchiré de la maniere la plus sanglante. Quoique Luines méritât une grande partie des reproches qu'on lui fait, à Dieu ne plaise que j'approuve l'emportement de ses ennemis. Il y a quelque chose de trop bas, de trop inhumain dans un si furieux déchaînement contre un homme mort. Les Auteurs de ces satires ont été souvent les premiers à encenser le Favori, ou le Ministre durant sa vie.

1621. *Bernard Histoire de Louis XIII Liv. VI. Gramond Historiarum Galliæ. L.XI. Mercure François. 1621. Recueil de piéces contre le Connétable de Luines.*

La face de la Cour de France changea tout-à-coup par la mort du Connétable de Luines. Marie de Médicis, délivrée de son ennemi, espéroit plus que jamais de rentrer dans le Gouvernement. Le Prince de Condé tâcha de la prévenir en s'avançant à grandes journées au devant du Roi, qui étoit venu à Bourdeaux après la prise de Monheur. Cependant le Cardinal de Retz & le Comte de Schomberg sembloient profiter de l'avantage qu'ils avoient de se trouver auprès du Roi sans Favori. Ces deux Messieurs lui insinuoient adroitement de n'en prendre plus, de gouverner desormais par lui-méme, de consulter seulement quelques personnes de confiance. Mais ils vouloient faire eux seuls, avec de Vic, nouveau Garde des Sceaux depuis la mort de Luines, tout le Conseil du Roi. Voici une espece de Triumvirat qui se forme à la Cour de France. Il ne fut ni assez bien lié, ni de longue durée. Crequi fait Maréchal de

Le Cardinal de Retz & le Comte de Schomberg tâchent de se rendre maîtres des affaires.

*Mémoires de Rohan. Liv. II. Journal de Bassompierre. Tom. II.*

1621. France à Bourdeaux, Praslin, Chaunes, Bassompierre & quelques autres Officiers que Louis distinguoit, s'opposent de toutes leur forces à l'établissement du nouveau Ministére; ils le contredisent dès que l'occasion s'en présente; ils remontrent au Roi, que ces gens le traitent en écolier, & qu'on le tient dans une espece d'esclavage. Bassompierre étoit le Courtisan qui parloit le plus librement au Roi: & Louis prenoit un extréme plaisir à s'entretenir avec lui. On le regardoit comme la personne qui pouvoit le plus raisonnablement prétendre à devenir Favori. Le Cardinal de Retz & Schomberg en avoient de l'inquiétude. Ils tâcherent de l'éloigner honnêtement de la Cour, en représentant au Roi, qu'il falloit laisser Bassompierre en Guienne avec la qualité de Lieutenant Général. Et afin que Bassompierre y consentit de bonne grace, le nouveau Ministére lui fait porter la parole d'un Bâton de Maréchal de France en même temps. *Je voulus voir*, dit Bassompierre avec sa naïveté ordinaire, *le cours du marché, & en quelles mains les affaires tomberoient. Le Cardinal & Schomberg ne me paroissoient pas assez forts pour les soûtenir. Je ne doutois point que celui qui les auroit ne fût bienaise de m'avoir pour ami, & de me donner plus de part au gâteau que ceux-ci ne prétendoient.* Bassompierre répondit donc à Louis, quand sa Majesté lui parla de la Lieutenance Générale en Guienne, qu'il aimeroit mieux faire sa charge de Colonel Général des Suisses, & demeurer auprès du Roi, que de s'en éloigner pour le plus bel emploi du monde.

Belle remontrance de Bassompierre dans le Conseil du Roi. *Journal de Bassompierre. Tom. II.*

Ce galant homme raconte une chose qui nous découvre bien le génie perfide & bas des Ministres de son maître. Bien loin de conseiller à Louis, comme ils le disoient, de punir seulement la désobéïssance de l'Assemblée de la Rochelle, & de ses adhérans, ces bigots, disons la vérité, ces scélerats l'animoient sans cesse à ruiner les Réformés sans aucune distinction; à contraindre même les plus grands Seigneurs du parti à se déclarer pour l'Assemblée de la Rochelle, afin de trouver un prétexte spécieux de les dépouiller de tout, & de les perdre sans ressource. Le Maréchal de Bouillon n'avoit pris aucune part à ces dernieres brouilleries. Il donnoit tout au plus sous main de bons avis à ceux de sa Religion, dont il plaignoit l'oppression & le malheur. Bouillon avoit voulu que les habitans des Places de sa dépendance fissent au Roi des protestations solemnelles de leur fidélité. En considération de cette soumission, Louis les prit sous sa protection. Il pouvoit passer par une des terres du Maréchal nommée Castillon, en retournant de Bourdeaux à Paris, ou bien par Libourne. Schomberg se mit en tête de persuader au Roi d'aller coucher une nuit à Castillon, & de se saisir de la ville & du château par une indigne supercherie. *Votre Majesté*, disoit Schomberg, *peut mener avec elle à Castillon quelques compagnies des gardes Suisses & Françoises. Vous irez ensuite comme pour voir le château, & vous en chasserez la garnison de M. de Bouillon.* Louis ne goûta pas d'abord cette proposition. Il avoit naturellement de l'honneur & de la probité. Mais sa foiblesse le rendoit incapable de suivre courageusement les bons sentimens de son

cœur. Il consentit de faire ce que Schomberg proposoit, pourvû que la chose fût approuvée dans le conseil qui se tiendroit pour l'éxaminer. 1621.

Schomberg ne manqua pas d'appuyer son sentiment des raisons les plus plausibles qu'il put trouver. Marillac & quelques autres y ajoûterent ce que la bigotterie, ou le desir de plaire au nouveau Ministére leur suggéra. Mais Bassompierre, qui avoit déja tenté de détourner le Roi de cette pensée, s'éleva fortement contre la proposition de Schomberg. L'animosité que Bassompierre avoit contre lui, ou l'envie de décréditer un homme qui cherchoit à s'élever, n'eurent-elles point plus de part que l'amour de la droiture & de la justice au discours véhément que Bassompierre fit en cette rencontre ? Quoiqu'il en soit, voici comment cet Officier parla, d'une maniere extrêmement vive, je l'avoue, mais aussi bien sensée. *Seroit-il possible, Sire, que vous voulussiez manquer à votre parole pour prendre, que dis-je pour voler une bicoque ? Faut-il que l'envie d'avoir si peu de chose vous porte à faire une action qui seroit une flétrissure à votre honneur & à votre réputation ? Quoi donc ! La ville de Castillon, qui se repose sur la protection que vous avez promise aux terres de M. de Bouillon, se trouvera opprimée à cause de sa bonne foi, en présence, & par les ordres exprès d'un Prince à qui ses sujets donnent le beau surnom de Juste ! Comment l'avez-vous écoutée ? Comment pouvons-nous délibérer sur la maniere de l'éxécuter ? Sire, il est facile de tromper ceux qui se fient à nous. Mais on les surprend rarement deux fois. Un seul manquement de parole est capable de vous faire perdre la confiance de vos sujets. Vous serez le maître de Castillon sans peine, qui en doute ? Mais craignez que toutes les autres Places des Huguenots, qui se reposent sur vos promesses, ne vous échappent immédiatement après, & qu'elles ne se déclarent pour l'Assemblée de la Rochelle. M. de Bouillon, mécontent de ce que vous lui ôtez Castillon, se joindra peut-être à ceux de sa Religion que vous prétendez réduire. Et quel avantage ne tireront-ils pas de la diversion qu'un Seigneur qui a du crédit & de grandes intelligences au-dedans & au-dehors du Royaume peut faire en Champagne, en Limousin & ailleurs ? Messieurs de la Tremouille & de Sulli croiront encore devoir chercher leur sûreté. M. de Lesdiguieres, qui vous a si bien servi, sera tenté de penser à lui en se cantonnant dans le Dauphiné. J'ignore qui vous a donné ce conseil ; mais je sçai qu'il ne peut venir que d'une personne intéressée, ou imprudente ; peut-être mal intentionnée. Pour moi, je serai toujours d'avis que vous gardiez religieusement votre parole à vos amis & à vos ennemis, à vos voisins & à vos sujets. Rejettez, Sire, avec un noble & généreux dédain toutes les propositions que certaines gens vous feront jamais au contraire.* Les Maréchaux de Praslin, de Chaunes, & de Crequi ayant témoigné par leur contenance qu'ils approuvoient le sentiment de Bassompierre, le Roi déclara qu'il n'iroit pas coucher à Castillon, mais à Libourne. C'étoit le dernier jour de l'année.

Le Prince de Condé trouva sa Majesté sur le chemin de Bourdeaux à Poitiers. Il prétendoit la porter à la continuation de la guerre contre les Réformés : & voici ses raisons. Soit qu'ayant perdu les bons principes de la Religion Réformée, dans laquelle on l'avoit élevé d'abord, le Prin-

Le Prince de Condé vient trouver le Roi dans l'es-

1621. Espérance de se rendre maître des affaires. *Journal de Bassompierre. Tom. II.*

ce se fût infatué des opinions ridicules & superstitieuses de l'Eglise de Rome ; soit qu'il se mît en tête que l'affection de paroître un zélé Catholique lui pouvoit être d'un grand usage pour l'établissement de son crédit & de son autorité, il témoignoit une extréme aversion pour les Réformés : il étoit le plus ardent à leur ruine & à leur destruction. Mais, quelque soin que son Altesse prit de cacher ses véritables sentimens, pour plaire à la Cour de Rome qui comptoit plus sur Marie de Médicis que sur lui, & dont les Ministres furent toujours plus favorables à la Reine mere qu'au Prince ; on crut que le zèle de la Maison de Dieu le dévoroit moins que le feu de l'ambition & de l'avarice. Il espéroit de se rendre plus facilement maître de l'esprit du Roi, & d'amasser plus d'argent en temps de guerre que durant la paix. Le commandement général des Armées sous le Roi l'accommodoit au dernier point. En menant Louis dans les Provinces éloignées, sous prétexte de réduire les rebelles, il l'éloignoit de la Reine mere & des anciens Ministres d'Etat. Condé craignoit sur-tout le Chancelier de Silleri & le Président Jeannin. Ils pénétroient fort bien ses vuës & ses desseins les plus cachés.

Dès que Condé fut à la Cour, il consulta l'Abbé Rucellaï sur la disposition & sur les intérêts différens de ceux à qui le Roi témoignoit plus de confiance & d'amitié. L'Italien ne manquoit pas de pénétration ; il sçavoit les secrets du feu Connétable de Luines. *La Cour*, dit Rucellaï au Prince, *est divisée en deux partis. Le Cardinal de Retz, le Comte de Schomberg Surintendant des Finances, & de Vic Garde des Sceaux sont à la tête du premier. Les Maréchaux de Praslin, de Chaunes & de Crequi, Bassompierre & quelques autres font le second. Ceux-ci sont souvent d'un avis contraire aux autres dans le Conseil du Roi. Bassompierre y parla dernierement avec tant de véhémence contre une proposition de Schomberg, qu'ils en sont presque venus à une rupture ouverte. Cependant Bassompierre a plus l'oreille du Roi qu'aucun autre Courtisan.* Condé ne se contenta pas du rapport que Rucellaï lui fit de l'inclination & des vuës des uns & des autres : il résolut de sonder lui-même les gens, & de les engager habilement à s'ouvrir à lui. Son dessein étoit de s'unir à ceux qui seroient pour la continuation de la guerre. Quelle fut sa surprise, quand il reconnut que les gens d'Eglise & de robe se déclaroient pour la guerre, & que les Maréchaux de France & les autres Officiers, dont la guerre sembloit favoriser l'ambition & les desseins, conseilloient cependant au Roi de faire la paix, en cas que les Réformés se voulussent soumettre à des conditions avantageuses à sa Majesté, & dont elle pût se contenter sans relâcher trop des droits de la souveraineté ! Condé trouvant donc mieux son compte avec le nouveau Ministére, il s'unit au Cardinal de Retz, à Schomberg, & au Garde des Sceaux. Il espéroit de se rendre supérieur à ces Messieurs en fort peu de temps. Mais il eut soin de ménager aussi les Officiers d'Armée, & de les gagner autant qu'il lui fut possible.

Bassompierre & les autres voyoient avec peine que le nouveau Ministére, fortifié du Prince de Condé, prendroit le dessus ; que ces Messieurs

sieurs seroient maîtres des affaires avant que le Roi fût de retour à Paris ; & que la Reine mere, qui l'attendoit avec impatience, n'auroit pas le temps de faire sa contrebatterie. Les Courtisans aimoient mieux qu'elle rentrât dans le Gouvernement, que de voir le Prince au timon des affaires. Marie de Médicis, libérale jusques à la profusion indiscrete, les accommodoit mieux, que l'avare Condé, qui vouloit tout prendre pour lui & pour ses créatures. Ils tâcherent donc d'inspirer au Roi la résolution de se tirer de la dépendance de ses Ministres, & de s'en aller incessamment à Paris. Un jour que le Roi se préparoit à jouer avec ses Courtisans avant le souper, le Cardinal de Retz, Schomberg & le Garde des Sceaux entrerent dans la Chambre. *Mon Dieu*, dit le Roi en se tournant vers Bassompierre, *que ces gens sont incommodes ! Ils viennent me tourmenter quand je pense à me divertir ; & souvent ils n'ont rien à me dire.* L'adroit Courtisan ne laissa pas échapper une si belle occasion de faire mortifier des gens qu'il n'aimoit pas, & dont il prenoit plaisir à traverser les desseins. *Comment, Sire*, répondit-il au Roi ! *Ces Messieurs viennent-ils sans que vous les mandiez ? N'ont-ils pas demandé l'heure de votre Majesté pour délibérer avec elle sur quelque chose dont-ils l'ont premierement avertie ? Nullement*, reprit le Roi. *Ils viennent quand il leur plaît, & le plus souvent quand il ne me plaît pas, comme à cette heure. Jesus !* s'écria Bassompierre : *c'est vous traiter en écolier. Prétendent-ils être vos pédagognes, & vous venir faire la leçon quand ils le jugent à propos ? Il faut, Sire, que vous agissiez en Roi. Durant vos voyages, lorsque vous arriverez en quelqu'endroit, un Secrétaire d'Etat doit vous avertir s'il survient une affaire qui demande que vous assembliez votre Conseil. Sur cela, vous les manderez à l'heure présente, ou bien à celle qui sera la plus commode. Que si ces Messieurs ont quelque chose à vous dire, ils doivent vous le faire sçavoir, & attendre l'ordre que vous leur donnerez pour venir vous trouver. Le feu Roi votre pere en usoit de la sorte : prenez cette méthode ; & quand ces gens s'aviseront de venir sans que vous les ayez mandés, il faut les renvoyer rudement une bonne fois.* Les jeunes Princes écoutent toujours avec plaisir les avis qu'on leur donne de faire sentir leur autorité, & de se mettre un peu plus au large. Louis goûta ce que Bassompierre lui disoit, & feignant de n'appercevoir pas ses Ministres, il se mit à parler avec le Maréchal de Praslin.

1622.

Bassompierre & les autres Officiers font en sorte que le Roi se tire un peu de la dépendance de ses Ministres.

*Journal de Bassompierre. Tom. II.*

Condé d'intelligence avec ces Messieurs, pour tirer le Roi de la compagnie des gens qui leur étoient opposés, vint dire à sa Majesté que les Ministres l'attendoient pour tenir conseil. *Quel conseil, Monsieur ?* repartit Louis avec un peu d'émotion. *Je ne les ai point mandés. Ils viennent quand il leur plaît, & lorsqu'il ne me plaît pas. Je serois à la fin leur valet. Qu'ils s'en retournent, s'ils veulent : ils viendront lorsque je les manderai. C'est à eux de prendre mon heure, & non pas à moi de prendre la leur. Un Secrétaire d'Etat viendra tous les jours me dire ce qu'il y a de nouveau : & je donnerai mes ordres pour assembler mon Conseil, si je le juge à propos. Car enfin, je suis le maître.* Le Prince de Condé vit bien que Bassompierre avoit joué ce tour aux Ministres. Son Altesse leur rapporta ce que le Roi lui avoit

1622. dit ; ils furent extrêmement déconcertés. Pour sauver un peu les apparences, Condé revint dire au Roi que le Cardinal de Retz, Schomberg, & le Garde des Sceaux étoient là comme simples Courtisans. *Il est bon que Votre Majesté leur dise du moins un mot*, ajoûta le Prince. Louis s'avance donc vers eux, & leur dit brusquement, *Messieurs, je vas jouer avec cette bonne compagnie.* Le Cardinal & les deux autres firent alors une profonde révérence, & se retirerent plus mortifiés de ce que les Courtisans leur insultoient secretement, que de la maniere dont le Roi les renvoyoit.

Ordre donné aux affaires de Guienne, de Poitou & des Provinces voisines.

*Journal de Bassompierre. Tom. II. Gramond Historiarum Gallia. L. XI.*

Le Maréchal de S. Geran, honteux de n'avoir pas pris Montauban, comme il l'avoit promis avec de si grandes fanfaronades, ne voulut pas se charger du commandement des troupes que le Roi laissoit autour de la ville, dans le dessein de venir l'assiéger encore l'année prochaine. On le donna donc au Duc d'Angoulême & au Maréchal de Thémines fait Lieutenant Général de la haute Guienne. Le Roi leur laissoit quatre mille hommes de pied & cinq cents chevaux. Le Duc d'Elbœuf, qui devoit commander dans la basse Guienne, eut un pareil nombre de troupes. Le Gouvernement de toute la Province vaquoit par la mort du Duc de Mayenne. Le Roi ne vouloit pas lui donner sitôt un successeur. Epernon aspiroit à cette place, peut-être encore à l'épée de Connétable. Ne lui accorder pas une de ces deux dignités, c'étoit irriter à plaisir un homme nécessaire dans la conjoncture présente. Mais, avant que de les remplir, il falloit trouver les expédiens propres à contenter aussi le Maréchal de Lesdiguieres. Il aspiroit à la dignité de Connétable, & les promesses précédentes du Roi lui donnoient un droit presque certain, en cas qu'il persistât dans la résolution d'entrer dans l'Eglise de Rome. Voilà pourquoi Louis ne se pressa point de donner l'épée de Connétable, ni le Gouvernement de Guienne. Elbœuf & Thémines eurent seulement des troupes laissées dans les deux parties d'une Province où la guerre devoit recommencer l'Eté prochain, si la paix ne se faisoit pas. Lorsque Louis fut à Poitiers, il donna les ordres nécessaires pour le Poitou & pour les Provinces voisines. Le Duc d'Epernon eut le commandement des troupes que le Roi laissoit en Poitou, en Saintonge & en Angoumois. Elles consistoient en huit mille hommes de pied, & environ mille chevaux. On en donna la moitié au Duc. Le reste fut partagé en deux petits corps, sous le commandement de S. Luc & de la Rochefoucaut. Celui-ci avoit obtenu le Gouvernement de Poitou à la place du Duc de Rohan traité de rebelle. On leur ordonna de reconnoître Epernon, de conduire leurs troupes où il le marqueroit, & de lui obéïr comme à leur Général.

Le Maréchal de Crequi & Bassompierre rompent les mesu-

Il semble qu'après de si bons ordres laissés par tout, Louis devoit s'en retourner au plutôt dans sa capitale, pour se délasser des fatigues de son expédition, & pour y prendre les divertissemens ordinaires du Carnaval. Mais le Prince de Condé & les nouveaux Ministres ne vouloient pas que le Roi réjoignit Marie de Médicis, avant qu'ils eussent établi leur autorité, & rompu le projet qu'elle formoit de rentrer dans le Gou-

vernement. Le Roi marchoit donc à fort petites journées. On lui faisoit accroire qu'une plus grande diligence incommoderoit trop l'Infanterie de sa Maison qui le suivoit. Le Maréchal de Crequi & Bassompierre voyoient avec un extrême chagrin ce retardement affecté. L'un étoit Colonel du Régiment des Gardes Françoises, & l'autre Colonel Général des Suisses. Outre que Bassompierre avoit de l'impatience de joindre ses maîtresses à Paris, le Maréchal & lui étoient bien intentionnés pour la Reine mere. Ils haïssoient le nouveau Ministére; & la trop grande autorité du Prince de Condé ne les accommodoit pas. Ils font donc entendre au Roi que les Gardes Françoises & Suisses peuvent faire aisément de plus grandes journées. Aussi impatient qu'eux d'être en repos à Paris, il répondit un jour brusquement aux gens de son Conseil qui lui proposoient une fort petite journée pour le lendemain: *Je ne vous en croirai pas, Messieurs. Si je vous laissois faire, je ne serois de trois mois au Louvre.* Il y arriva donc dans le mois de Janvier.

1622. res du Prince de Condé, qui retarde le retour du Roi à Paris.

*Journal de Bassompierre. Tom. II.*

Le Chancelier de Silleri & le Président Jeannin, en qui Louis recommença d'avoir beaucoup de confiance, lui insinuerent d'entendre à la paix, en cas que les Réformés voulussent se soumettre aux conditions raisonnables que sa Majesté leur imposeroit. La Reine mere étoit du même sentiment. Elle & les vieux Ministres d'Etat avoient intérêt que le Roi n'entreprit pas de si pénibles voyages. Silleri & Jeannin ne pouvoient le suivre à cause de leur grand âge; & de si longues traites fatiguoient trop Marie de Médicis. Le Prince de Condé, le Cardinal de Retz, le Comte de Schomberg, & de Vic Garde des Sceaux crioient au contraire qu'il falloit continuer la guerre. Louis, incapable de prendre une bonnne & ferme résolution par lui-même, se trouvoit dans une étrange perplexité. Il consentit seulement que les Maréchaux de Bouillon & de Lesdiguieres négociassent avec le Duc de Rohan & l'Assemblée de la Rochelle, & que ces deux Seigneurs lui fissent sçavoir ce que les Réformés vouloient accepter. Les Ministres du Pape & du Roi d'Espagne se donnoient tous les mouvemens imaginables, afin d'empêcher que Louis accordât la paix aux Réformés. Corsini, Nonce de Grégoire XV. avoit reçu des ordres positifs de presser la destruction entiere de l'hérésie, & de faire en sorte que la Couronne de France ne s'opposât pas au dessein que l'Empereur Ferdinand avoit formé d'opprimer les Protestans d'Allemagne. Le Nonce représentoit au nom de son maître, que le Roi n'avoit rien à craindre de la part des Princes Catholiques d'Allemagne; & que les Protestans avoient toujours envoyé de puissans secours aux Réformés. *Sa Majesté Très-Chrétienne*, disoit l'Italien, *ne doit pas espérer de réduire les hérétiques rebelles de son Royaume, tant que ceux d'Allemagne seront en état de les aider de leurs forces. Il est de l'intérêt du Roi de soûtenir les justes & pieux desseins de l'Empereur contre le Palatin, & contre les autres Princes de l'Union Protestante.*

Les anciens Ministres d'Etat conseillent au Roi de donner la paix à ses sujets.

*Journal de Bassompierre. Tom. II.*

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag.* 331. 332.

Mais la France ne devoit-elle rien apprehender de la Maison d'Autriche devenue maîtresse absoluë dans l'Empire après la ruine des Protes-

Remontrance du Maréchal

1622. de Lesdiguieres pour la paix. *Gramond Historiar. Gallic. Liv. XI.*

tans ? Le Ministre du Pape avoit grand soin de détourner le Roi & son Conseil d'envisager trop ce terrible inconvénient. Il eut beau dire : ceux que l'intérêt ou la bigotterie n'aveugloient pas entierement en étoient si frappés, qu'ils pressoient fortement le Roi de donner la paix à ses sujets. Le Maréchal de Lesdiguieres remontra judicieusement à sa Majesté, que la Maison d'Autriche s'agrandissoit en Allemagne, tandis que la France s'affoiblissoit par une guerre civile ; que l'Empereur, non content d'avoir recouvré la Boheme, envahissoit l'un & l'autre Palatinat ; que le Roi d'Espagne pourroit subjuger les Provinces-Unies, & venir fondre ensuite sur la France avec toutes ses forces & celles de Ferdinand. *Sire*, ajoûtoit le Maréchal, *ce mal n'est pas encore sans remede. Les Princes de l'Union Protestante ne sont point tellement abattus, qu'ils ne se puissent relever par votre moyen, & s'opposer aux progrès de l'Empereur. L'argent que vous destinez à une guerre contre des sujets qui se soumettront à des conditions raisonnables, se peut employer plus utilement à rétablir un Prince allié de votre Couronne. L'opression de l'Electeur Palatin est d'une terrible consequence pour tous les Princes de l'Europe.* Ces réfléxions étoient sages & judicieuses. Mais un homme tel que Lesdiguieres a presque toujours quelqu'autre vuë que celle du bien public. La charge de Connétable étoit vacante. Ne vouloit-il point insinuer que, si le Roi ne la lui donnoit enfin, il sçauroit bien s'opposer à la continuation d'une guerre civile dont les ennemis de l'Etat tiroient de si grands avantages ? Ne souhaitoit-il point encore la paix, afin d'avoir le commandement de l'Armée que le Roi ne pourroit se dispenser d'envoyer en Italie au secours de la Valteline, que les Espagnols usurpoient ouvertement nonobstant le traité de Madrid ?

Conclusion de l'accommodement de Bethlen Gabor avec l'Empereur. *Puffendorf Comment. Rerum Suecicarum. Lib. I. Nani Historia Veneta. Lib. V. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 349.*

L'Empereur Ferdinand avoit tellement à cœur l'invasion du Palatinat, & la ruine des Princes de l'Union Protestante, qu'afin de pouvoir librement tourner ses armes contr'eux, & envoyer toutes ses forces sur le Rhin, il accorda volontiers des conditions fort avantageuses à Bethlen Gabor Prince de Transilvanie, & aux Hongrois qui s'étoient déclarés en sa faveur. Déconcerté de la défaite des Turcs par les Polonois, qui pouvoient desormais secourir l'Empereur en Hongrie, Gabor ne devoit pas espérer que Ferdinand se réduisît à ce qu'il n'avoit pas voulu faire à la sollicitation des Ambassadeurs de France, lorsque les affaires de sa Majesté Impériale n'étoient pas si bien rétablies. Mais la passion de subjuguer l'Allemagne aveugloit tellement Ferdinand, qu'il étoit disposé à ne se réserver que le seul nom de Roi de Hongrie, & une puissance de petite étendue. Gabor sçût bien profiter de l'ambition de Ferdinand. La négociation de l'accommodement avoit commencé vers la fin de l'année précédente à Niclasbourg, & le traité fut conclu le 26. Janvier de celle-ci. Gabor renonçoit au titre & à la dignité de Roi de Hongrie ; il promettoit de rendre la Couronne & les ornemens Royaux dans dix huit jours, de se retirer à Cassovie, & de s'engager par serment à ne rien entreprendre desormais contre la Maison d'Autriche. Ferdinand promit de son côté de faire Gabor Prince de l'Empire ; de lui laisser durant

1622.

a vie la jouïssance de huit Comtés en Hongrie, & de la ville de Cassovie; de lui donner les Duchés d'Oppelen & de Ratibor en Silésie. Le Transilvain devoit avoir encore par engagement quelques châteaux importans en Hongrie, jusques à ce qu'on lui eût payé une certaine somme d'argent. Enfin l'Empereur s'obligeoit à lui faire toucher tous les ans cinquante mille florins pour le payement des garnisons des Places cédées, dont les soldats feroient serment de fidelité à Ferdinand & à Gabor. Il y avoit quelques autres articles; & celui d'une amnistie générale ne fut pas omis. Je l'ai dit: on trouve les Jésuites partout. L'Empereur stipule pour eux dans ce traité, qu'ils soient rétablis dans les villes d'où les Etats de Hongrie les avoient chassés: mais c'est à condition qu'ils ne pourront acquérir, ni posséder des immeubles. Il en est des bons Peres comme des Princes qu'ils dirigent. On ne voit pas qu'ils soient autrement scrupuleux sur l'observation des traités. Les Jésuites furent plus heureux en Hongrie qu'à Venise. Le Nonce du Pape & le Marquis de Cœuvres avoient demandé l'année derniere au Sénat, de la part du nouveau Pontife Grégoire & du Roi Très-Chrétien, que les Jésuites fussent rétablis dans les Etats de la République. Mais le Sénat répondit qu'il avoit eu de grandes raisons de chasser les Jésuites, & que celles de ne les recevoir plus n'étoient pas moins importantes.

*Mercure François. 1622.*

*Nani Historia Veneta. Liv. V. 1621.*

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 323. 324. 325.*

Lorsque la paix de Hongrie fut conclue, la Cour de Vienne se réjouïssoit du second mariage de l'Empereur avec Eleonore de Gonzague, sœur de Ferdinand Duc de Mantoue. Elle fut magnifiquement reçue à Vienne le 15. Fevrier. Son époux la conduisit ensuite en Hongrie. On y devoit tenir une Diete à Oedembourg, afin de régler les affaires du Royaume, fort confuses depuis les brouilleries précédentes. L'Empereur y convint que tous les Protestans, Luthériens ou Calvinistes, auroient une entiere liberté de conscience dans ses Etats de Hongrie. Eleonore fut ensuite couronnée Reine avec les cérémonies ordinaires. Ferdinand étoit alors le plus content du monde. Il avoit une épouse belle & vertueuse, & les affaires de la Maison d'Autriche alloient fort bien en Allemagne & en Italie. Frederic étoit presque entierement dépouillé de ses Etats héréditaires: Mansfeld & l'administrateur d'Halberstat cherchoient fortune ailleurs que sur le Rhin: Léopold d'Autriche frere de l'Empereur, Comte de Tirol depuis la mort de Maximilien leur cousin, se rendoit maître d'une partie du pays des Grisons: la Valteline se donnoit encore au Roi d'Espagne. Celui de France occupé de ses guerres domestiques, tâchoit seulement de la retirer par la voie de négociation. Mais la Cour de Madrid, dont celle de Versailles a pris la méthode en nos jours, sçavoit éluder grossierement, je l'avoue, mais fort utilement pour elle, un traité formel & précis. Enfin, Ferdinand n'avoit rien à craindre du côté de la Porte Ottomane. Tout y étoit dans une extrême confusion. Donnons un plus grand détail de ces grandes prospérités de l'Empereur, & disons premierement quelque chose d'une révolution extraordinaire arrivée à Constantinople. Elle rassura tout à

L'Empereur épouse en secondes nopces Eleonore Princesse de Mantoue.

*Nani Historia Veneta. L. V. 1622.*

*Mercure François. 1621. & 1622.*

1622. fait les Princes Chrétiens, qu'Osman Empereur des Turcs sembloit vouloir attaquer,

Fin tragique d'Osman Empereur des Turcs.

*Nani Historia Veneta. Lib. V. 1622.*

*Vittorio Siri Memorie recondite Tom. V. pag. 352. 353.*

On ne sçait pas bien la raison pourquoi le Sultan s'avisa de publier dans les premiers mois de cette année, qu'il avoit dessein de faire le voyage de la Mecque, & de visiter le sépulcre de Mahomet. Quelques-uns pensent que ce n'étoit qu'une fantaisie d'un jeune homme inquiet, & las de vivre dans l'oisiveté d'un Serrail. D'autres disent, & c'est l'opinion commune, qu'irrité de ce que les Janissaires avoient si mal fait à la guerre de Pologne, Osman résolut de les mener loin de Constantinople, de les congédier tous lorsqu'il seroit en Asie, appuyé des Spahis leurs ennemis naturels, & de former une nouvelle milice. Quoiqu'il en soit, cette entreprise mal concertée coûta l'Empire & la vie au jeune & infortuné Sultan. Son bagage s'embarquoit dans les galeres, ses tentes se dressoient hors de Constantinople, & il ramassoit ce qu'il trouvoit de plus riche pour orner le tombeau de son Prophete, lorsque les Janissaires se mirent à crier hautement contre un si long, si pénible voyage. *Quand nous serons éloignés de Constantinople*, disoient ils, *quel moyen aurons-nous de nous garantir de la rage d'un Sultan furieux qui nous hait mortellement ? Il prendra plaisir de nous voir périr de fatigues & de miseres dans les deserts qu'il faut traverser pour aller à la Mecque. Et il achevera de nous perdre, dès qu'il nous aura mis hors d'état de lui résister.* Ces plaintes, répandues dans tous les quartiers des Janissaires, causerent bientôt un soulevement général. Les voilà donc assemblés au nombre de trente mille dans la place de l'Hippodrome. Ils vont d'abord à la maison du *Coza* : c'est ainsi qu'on nomme le précepteur du Grand Seigneur. Les Janissaires l'accusoient de pousser son disciple à l'entreprise du voyage. Le Coza ne s'étant pas trouvé chez lui, ils pillerent sa maison. De-là ils vont droit au Serrail en demandant à grands cris que le Sultan leur livre le Premier Visir, le Chislar Aga, & le Coza.

Osman n'avoit ni assez de force ni assez d'autorité pour arrêter les mutins. Ses principaux Ministres étoient l'objet de la haine publique : aucun d'eux n'osoit se montrer. Le Sultan fait dire qu'il abandonne son dessein d'aller à la Mecque : mais cela ne fut pas capable d'apaiser les Janissaires. La superstition eut plus d'effet. Une pluie extraordinair , qui tombe tout à coup, leur semble un mauvais présage. Ils s'en retournerent incontinent à leurs quartiers. On auroit pû les gagner durant la nuit, si les gens de Loi, non moins irrités contre Osman, ne l'eussent pas déclaré déchu de l'Empire, à cause du mépris sacrilége qu'il avoit pour leur Alcoran. Les Janissaires se mutinent plus fort qu'auparavant. C'est en vain que leur Aga tâche de les arrêter par la religion du serment fait à Osman, & qu'un Bassa leur promet trente mille sequins de la part du Sultan. Ils forcent le Serrail durant la nuit, & se font conduire à la noire prison où Mustapha Empereur déposé étoit enfermé par ordre d'Osman son neveu. L'imbecille Mustapha attendoit plutôt la mort que l'Empire. Quand on lui parla de reprendre la place qu'il avoit

occupée : *j'y renonce de bon cœur*, répondit-il : *donnez-moi seulement de quoi apaiser la faim & la soif qui me dévorent.* On lui apporte promptement quelque chose pour le fortifier, & les Janissaires le proclament Empereur. Le voilà sur le trône pour la seconde fois. Semblable à un idole, il reçoit les hommages des soldats & du peuple, pendant que la Sultane sa mere, & un nombre de Ministres choisis se préparent à gouverner sous son nom. 1622.

Le pauvre Osman s'étoit lâchement caché durant le désordre : mais les Janissaires le trouverent bientôt. Il fut mis d'abord sous la garde du Bostangi Bassi. On le conduisit de-là chez l'Aga des Janissaires. La vuë de l'infortuné Sultan émut la compassion de plusieurs : Il offroit cinquantes sequins à chaque Janissaire, pourvû qu'on lui conservât la vie & l'Empire. Quelques-uns sensibles à la pitié, d'autres à l'avarice, consulterent sur les moyens de rétablir Osman. Mais le plus grand nombre des mutins prévalut. On entraîne Osman au Serrail, on le présente à Mustapha son Oncle. Osman lui demande la vie les larmes aux yeux : il remontre à Mustapha, que les Janissaires ne l'auroient pas remis sur le trône, si son neveu, plus humain que ses prédécesseurs, ne lui avoit pas conservé la vie. *Non*, répondit Mustapha : *Tu as ordonné plus d'une fois qu'on me fît mourir. C'est Dieu qui m'a sauvé de tes mains par une faveur particuliere.* Osman est donc abandonné à la discrétion d'une soldatesque brutale & emportée. On le conduit au château des Sept-Tours : le peuple accouru en foule au spectacle lui reproche tous les malheurs arrivés sous son regne, & le charge d'exécrations : Enfin les Janissaires lui coupent la tête, dès qu'il est entré dans la prison.

Les auteurs du rétablissement de Mustapha s'en repentirent bientôt. Ils eurent honte d'obéïr à un Sultan imbécille & insensé. La Sultane mere d'Amurat, frere d'Osman, se met à lier des intrigues pour l'élévation de son fils. Mais la Sultane mere de Mustapha, qui ne manquoit pas d'habileté, dissipa cette premiere faction. Les Janissaires, qui craignoient qu'Amurat ne les punit de la mort de son frere, s'opiniâtrerent à soûtenir Mustapha. Ses partisans vouloient le faire passer pour un saint, en un pays où la folie véritable, ou feinte, est regardée par le peuple ignorant & superstitieux comme quelque chose de divin. La mere de Mustapha prit tous les soins imaginables pour l'obliger à garder certaines bienséances qui donnassent bonne opinion de lui. Et si nous en croyons les relations envoyées par Harlai de Cesi Ambassadeurs de France à la Porte, la Sultane mere battoit Mustapha, quand il refusoit de lui obéïr. Mais ni les soins, ni les coups d'une mere ne donnent pas du sens & de la raison à un homme qui n'en a point. Le Sultan devint plus méprisable que jamais le jour de la grande fête *du Bairam.* La Sultane l'avoit conduit elle-même sur l'estrade où il devoit recevoir les hommages des principaux Officiers de l'Empire. Mustapha n'y demeura pas plus d'une demie heure. Il vouloit s'en aller à la cuisine. Sa mere eut mille peines à le faire monter à cheval pour aller en cérémonie à la Mosquée.

1622. Il n'y fut qu'un instant. Tant d'irrégularités & d'extravagances, qui choquoient tout le monde, furent cause que le Muphti déclara solemnellement qu'un Prince si dépourvû de sens ne pouvoit pas commander aux Musulmans. Mais les Janissaires le maintinrent encore quelque temps, nonobstant le decret du Muphti, & malgré les efforts des Spahis qui vouloient mettre Amurat sur le trône, quoiqu'il n'eût que douze ans.

Le Roi de Boheme vient dans le Palatinat.

Ces révolutions de la Porte Ottomane devoient plaire extrêmement aux Princes Chrétiens. Les Turcs divisés entr'eux, s'ils garderoient un Sultan imbécile, ou s'ils éleveroient sur le trône un enfant de douze ans, étoient pour long-temps hors d'état d'attaquer leurs voisins. Mais l'espérance des biens, & la crainte des maux prochains, nous touchent plus vivement que ce qui nous paroît encore dans un point de vuë éloigné. L'Empereur & les Vénitiens furent presque indifférens à ce qu'ils apprirent de l'affoiblissement & de la division de l'Empire Ottoman. Le Sénat de Venise s'occupoit entierement des affaires des Grisons, ou des entreprises du Gouverneur de Milan sur la Valteline. Ferdinand, laissant à l'Archiduc Leopold son frere le soin de ce qui se passoit dans le voisinage du Tirol, se donnoit tout entier aux affaires d'Allemagne. La nouvelle de l'arrivée du Roi de Boheme dans le Palatinat troubla les plaisirs que l'Empereur goûtoit avec sa nouvelle épouse, & la joie que lui causoit la pacification des troubles de Hongrie. On craignit à la Cour de Vienne que la présence de Frederic n'inspirât encore plus de vigueur & d'activité à George Frederic Marquis de Bade Dourlac, à l'Administrateur d'Halberstat, & au Comte de Mansfeld. Ils avoient tous trois un assez grand nombre de troupes sur pied. Que sçavoit-on si Frederic venant à les réünir dans un même corps, & à faire agir ces trois chefs de concert, il ne reprendroit pas bientôt ce qu'il avoit perdu de ses Etats héréditaires? Halberstat, Dourlac, & Mansfeld donnoient de si grandes inquiétudes à la Maison d'Autriche, qu'elle résolut de les gagner séparément, en leur offrant des conditions autant & plus avantageuses que celles que l'Empereur avoit accordées à Bethlen Gabor.

*Mémoires de Louise Juliane. pag. 217. 218. Nani Historia Veneta. Lib. V. 1622. Puffendorf Comment. Rerum Suecicarum. L. I. Mercure François. 1622.*

Isabelle Archiduchesse des Pays-Bas Catholiques tenta premierement le Comte de Mansfeld. Elle lui fit proposer de se donner au service de l'Espagne & de la Maison d'Autriche. En ce cas Isabelle lui promettoit, de la part de l'Empereur, Haguenau & son territoire pour lui & pour ses descendans avec la qualité de Prince de l'Empire; la jouissance du revenu des biens confisqués sur la Maison d'Orange dans les Etats de l'Archiduchesse; & si le Prince Maurice y rentroit par la paix, une somme équivalente à ce revenu, qui seroit payée à Mansfeld tout le reste de sa vie; un don de quatre-cents mille richdalles payables dans quelques semaines; la charge de Marechal des Armées de l'Archiduchesse avec douze mille écus d'apointement, & le privilége de n'obéïr qu'au seul Marquis Spinola; enfin le commandement de mille chevaux & de quatre mille hommes de pied, qui seroient entretenus à Mansfeld. C'est la coutume des Avanturiers d'écouter toutes les propositions qui leur sont faites,

tes, de quelque part qu'elles viennent. Mansfeld suivoit éxactement cette méthode, soit qu'il fût dans la disposition de se donner au plus offrant, soit que naturellement fin & dissimulé, il espérât de tirer quelque avantage en feignant même d'entrer en négociation.

Il écoutoit actuellement les propositions de l'Archiduchesse, lorsque le Comte de Louvestein lui vint dire que le Roi de Boheme arrivoit à Landau, & qu'il se rendroit incessament à Gemersheim premiere ville du Palatinat. Mansfeld congédie là dessus l'Agent d'Isabelle, en disant que la venue du Roi de Boheme change la face des affaires, & que les offres de l'Archiduchesse ne sont plus de saison. Frederic s'étoit embarqué en Hollande pour Calais, accompagné seulement d'un Seigneur Bohémien qui le suivoit fidellement, & d'un Marchand de Strasbourg. Celui-ci feignoit de ramener ces deux Gentils-hommes Allemans d'un long voyage. Après avoir traversé une partie de la France & de la Lorraine, ils entrent en Alsace, & passent heureusement au milieu des troupes ennemies de l'Archiduc Leopold. On dit que Frederic écouta de bonne grace & sans s'émouvoir ce que des soldats brutaux lui dirent contre sa personne même. Il fut le premier à rire de leurs fades plaisanteries, & à faire raison des santés qui furent bues avec des imprécations contre l'Electeur Palatin.

Avantages remportés par le Roi de Boheme dans le Palatinat.

Il convint avec Mansfeld de penser premierement à dégager Heidelberg. Tilli, Général des troupes de Maximilien Duc de Baviere, serroit la ville de fort près par les garnisons qu'il avoit mises dans tous les endroits voisins. Frederic & Mansfeld passent donc le Rhin, & s'avancent vers Heidelberg. Le Général Bavarois leve le siege de Dilsberg, à la nouvelle de la marche du Roi de Boheme, & se campe à la tête d'une forêt près de Viseloch, dans le dessein de disputer le passage. Mansfeld sçut le tirer d'un poste si avantageux, & le faire donner dans une embuscade. Après avoir mis son avant-garde à Mingelheim, & bien placé ses meilleurs canons, Mansfeld détache quelques escadrons comme pour escarmoucher avec les Bavarois. On s'attaque à plusieurs reprises avec beaucoup de vigueur de part & d'autre. Les Palatins prennent leur temps, & font semblant de céder aux efforts de l'ennemi. Tilli les poursuit chaudement avec la meilleure partie de ses troupes, & s'avance jusques à Mingelheim. Mansfeld fond alors sur lui, & son artillerie bien postée incommode tellement les Bavarois, qu'ils sont défaits presqu'en un instant. Mansfeld les poursuit, met le reste de l'Armée de Tilli en déroute, tue deux mille ennemis, se rend maître de leur bagage & de leur artillerie, & fait un nombre considérable de prisonniers. Le Roi de Boheme & Mansfeld vont ensuite à Ladembourg, le prennent, & dégagent la ville d'Heidelberg.

*Puffendorf Comment. Rerum Suecicarum. L. I. Mémoires de Louise Juliane pag. 218. 219. Mercure François. 1622.*

La jalousie des Chefs du même parti cause ordinairement la ruine des plus grandes entreprises. Si Dom Gonzalez de Cordoue, Général des troupes Espagnoles, eût vécu en meilleure intelligence avec Tilli, & s'ils ne se fussent pas trop séparés l'un de l'autre, Frederic & Mansfeld au-

Défaite du Marquis de Bade Dourlac.

1622. *Puffendorf Comment. Rerum Suecicarum. L. I. Nani Historia Veneta. L. V.* 1622. *Mémoires de Louise Juliane. pag.* 219.

roient eu de la peine à passer le Rhin, & à délivrer Heidelberg. Un pareil inconvénient renversa les grandes espérances que le Roi de Boheme fondoit sur une campagne si heureusement commencée. Le Marquis de Bade avoit aux environs d'Heilbron une armée fort leste de treize mille hommes de pied & de trois mille chevaux, avec une belle artillerie. Jaloux de la réputation de Mansfeld, avec lequel il ne vouloit point partager la gloire d'avoir repris le Palatinat, Dourlac refusa de se joindre au Roi de Boheme & à Mansfeld, sous prétexte de faire une puissante diversion en allant attaquer le Duc de Baviere dans ses propres Etats. Tilli, que sa disgrace n'avoit point déconcerté, résolut de s'opposer au dessein de Dourlac, dont le succès auroit parfaitement rétabli les affaires du Roi de Boheme. Mais il ne pouvoit rien faire sans les troupes que les Espagnols avoient dans le Palatinat. Dans cette nécessité, Tilli invite DomGonzalez leur Général à sacrifier généreusement au bien public leurs jalousies réciproques, & à s'opposer de concert aux progrès de l'ennemi commun. Ils conviennent donc de marcher vers Heilbron, & d'empêcher que Dourlac n'entre dans la Baviere.

Les deux Généraux le rencontrerent près de Vimphen. A la premiere nouvelle que les ennemis s'approchent, Dourlac se poste avantageusement, dispose bien son artillerie, se fait une espece de retranchement avec ses chariots, attend les Espagnols & les Bavarois en bonne contenance. Tilli, impatient de réparer sa perte précédente, attaque Dourlac avec beaucoup d'ordre & de courage. Les Bavarois commençoient déja de plier, & la victoire penchoit du côté de Dourlac, lorsqu'un boulet rouge, passant au milieu des bataillons de celui-ci, va mettre le feu à l'endroit où etoient son bagage, ses munitions, & ses poudres. Cela fit tout à coup un si terrible fracas, que les soldats épouvantés d'un accident inopiné, dont ils ne sçavoient pas la cause, s'enfuïrent en desordre de tous côtés. Les Espagols & les Bavarois crient *au miracle*, poursuivent les ennemis, & en font un si grand carnage, que le Marquis de Dourlac eut peine à se sauver avec un petit nombre des siens. Cette disgrace fut suivie de la perte d'une partie de ses Etats. Les enfans de son frere Edouard Fortunat la lui contestoient. L'Empereur ne perdit pas une si belle occasion de se venger. Le Marquisat de Bade fut ajugé à Guillaume fils aîné d'Edouard. On l'avoit élevé dans la Religion Romaine, à la Cour de Bruxelles. Cela contribua beaucoup encore à lui faire gagner son procès.

Mansfeld oblige l'Archiduc Leopold à lever le siege de Haguenau. *Puffendorf Comment.*

L'Archiduc Leopold, frere de l'Empereur, accouru de son Comté de Tirol après un traité fort avantageux à la Maison d'Autriche avec les Grisons, tâcha de profiter de l'absence de Mansfeld occupé dans le Palatinat. Cet Avanturier sembloit avoir formé le projet de se faire un établissement fixe en Alsace, & il avoit ramassé ses richesses & son butin dans Haguenau. Leopold investit la ville avec une bonne armée, & l'assiége. Mais Mansfeld étoit aussi actif & aussi diligent, que brave & rusé. Il repasse promptement le Rhin au premier bruit du siege d'Haguenau, &

s'avance dans le dessein de sauver tout ce qu'il avoit pillé dans ses courses précédentes, en secourant la Place. Leopold ne se tenoit pas assez sur ses gardes, soit qu'il fût naturellement paresseux, ou peu versé dans l'art de prendre les villes; soit qu'il se reposât sur l'éloignement de Mansfeld, dont les troupes déja fatiguées ne paroissoient pas en état de venir au secours de Hageunau avant que la ville fût emportée. Cependant Mansfeld les amene à l'improviste. & s'aproche des lignes de Leopold. La nouvelle tire l'Archiduc de son indolente sécurité. Il envoie mille chevaux afin de reconnoître l'armée ennemie. Le Colonel Obentraut les rencontre, en tue la moitié, & fait plusieurs prisonniers. Les fuyards éperdus portent l'épouvante dans le camp de Leopold. Il leve le siege en si grand desordre, que les gens de Mansfeld tuerent un nombre considérable de ses soldats dispersés. L'Archiduc prend le parti de se retirer à Fribourg en Brisgau. Il y ramassa les débris de son armée, en attendant le secours qui lui venoit de Boheme, de Pologne, & de Saxe.

1622. *Rerum Suecicarum. L. I. Nani Historia Veneta. L. V.* 1622. *Mémoires de Louise Juliane. pag. 219. Mercure François.* 1622.

Frederic & Mansfeld, que cet avantage consoloit de la disgrace du Marquis de Bade à Vimphen, font irruption sur les terres de Louis Landgrave de Hesse Darmstat, zélé partisan de l'Empereur. La ville de Darmstat est investie avant que le Landgrave s'en apperçoive, & le Roi de Boheme lui envoie demander passage. On le refuse d'abord; mais le Landgrave, informé qu'il a vingt mille hommes à ses portes, les ouvre promptement à certaines conditions. Elles ne furent pas fort bien observées. Le soldat insolent & cruel commit toutes les violences imaginables à Darmstat, & dans les lieux voisins. Le Landgrave fut arrêté prisonnier; & les gens de Mansfeld porterent la désolation partout où ils purent aller. La ville de Francfort effrayée de ce que les coureurs venoient à ses portes, consentoit que les Juifs envoyassent dix mille richdales à Mansfeld. Un Commissaire de l'Empereur les en détourna. Tilli & DomGonzalez de Cordoue accouroient au secours du Landgrave Louis. Le Roi de Boheme & Mansfeld penserent alors à se retirer dans le Palatinat. Leur marche ne fut point si prompte, que Tilli n'eût le temps de donner sur l'arriere garde du Comte de Mansfeld. Le butin qu'il emportoit le consola de la perte de deux mille hommes. Le Landgrave fut emmené prisonnier hors de ses Etats; il fût obligé de racheter sa liberté par une somme considérable d'argent.

Défaite de l'Armée de l'Administrateur d'Halberstat.

Cette retraite causa la ruine entiere des affaires de l'infortuné Roi de Boheme. Elle donna le temps à Tilli & à DomGonzalez d'aller au devant de Christian de Brunswick Administrateur d'Halberstat. Chargé d'un riche butin fait en Vestphalie, il venoit joindre Frederic & Mansfeld. Les troupes Espagnoles & Bavaroises rencontrerent Christian à Hochst près de Francfort. Il se preparoit à passer le Mein sur un pont qu'il avoit fait construire. L'Administrateur plus foible que l'ennemi tâcha d'éviter le combat. Mais Tilli & Gonzalez le presserent si vivement qu'il ne put s'en défendre. On se battit vaillamment de part & d'autre six heures entieres. Christian, obligé de céder à des gens d'un courage

*Puffendorf Comment. Rerum Suecicarum. L. I.*

1622. *Nani Historia Veneta. Lib. V. 1622. Mémoires de Louise Juliane. pag. 220. Mercure François. 1622.*

infatigable, ordonne enfin aux siens de passer au de-là du Mein sur le pont qu'il avoit préparé. Quelque soin qu'il prît de se retirer en bon ordre, les ennemis fondirent sur lui avec tant d'impétuosité, que sa marche devint une fuite précipitée. Plusieurs de ses gens tomberent dans la riviere, & s'y perdirent. L'Administrateur ramasse les débris de son armée sans bagage & sans artillerie au de-là du Mein, & s'en va joindre Mansfeld avec huit mille hommes de pied, & environ quatre mille chevaux. Les deux Avanturiers, supérieurs à toutes leurs disgraces, ravagerent plusieurs villes d'Alsace, & mirent le siege devant Saverne. Mais le Comte de Salms, qui commandoit dans la ville, se défendit si bien, qu'ils furent obligés d'abandonner leur entreprise.

Le Roi de Boheme congédie imprudemment Halberstat & Mansfeld.

*Puffendorf Comment. Rerum Suecicarum. L. I. Nani Historia Veneta. Lib. V. 1622. Mémoires de Louise Juliane. pag. 220.*

De si grandes prospérités ne calmoient pas encore les inquiétudes continuelles de l'Empereur. Il craignit toujours quelque revers, tant que le Roi de Boheme eut Halberstat & Mansfeld à son service. Plusieurs Princes d'Allemagne, que la crainte seule retenoit, paroissoient disposés à se déclarer pour Frederic à la premiere occasion favorable. Sa Majesté Impériale n'osoit accomplir son dessein de transférer l'Electorat Palatin dans la Maison de Baviere, tant que le Roi de Boheme conserveroit une Armée sur pied, & qu'Halberstat & Mansfeld persisteroient à défendre constamment ce qui lui restoit de ses Etats héréditaires. Les Rois d'Angleterre & de Danemarck, l'Electeur de Saxe même, agissoient à la Cour de Vienne, afin que l'Empereur donnât la paix à l'Allemagne en laissant à Frederic sa dignité Electorale & son patrimoine. Ferdinand s'en défendoit sur les violences qu'Halberstat & Mansfeld exerçoient dans l'Empire, comme Généraux de Frederic. *Peut-on me proposer de faire grace à un Prince*, disoit sa Majesté Impériale, *qui a la main armée contre moi, qui désole des Provinces entieres, & qui méprise les loix & les constitutions de l'Empire les plus inviolables. Quand le Palatin n'aura plus à sa solde des gens proscrits, qui mettent tout à feu & à sang, je pourrai avoir égard à l'intercession des Rois d'Angleterre & de Danemarck.*

Ces deux Princes, persuadés que l'Empereur parloit sincerement, presserent le Roi de Boheme de congédier Halberstat & Mansfeld. On lui fait espérer d'obtenir son rétablissement par une négociation qui commençoit, du moins en apparence, à Bruxelles. L'imprudent & crédule Frederic se rend aux instances du Roi son beau-pere. Il congédie le plus honnêtement qu'il peut deux hommes dont le secours lui étoit absolument nécessaire. Car enfin, quelles conditions un Prince désarmé doit-il espérer d'un ennemi puissant & irrité ? Voici donc Frederic qui prend le parti de se retirer à Sedan auprès du Maréchal de Bouillon son oncle, pendant qu'Halberstat & Mansfeld se réünissent pour chercher fortune hors d'Allemagne avec ce qui leur restoit de troupes.

Fausse politique de la Cour de France en abandon-

Triste condition de Frederic, qui suit trop aveuglément le conseil d'un beau-pere trompé par les Espagnols, & que la Couronne de France abandonne avec autant d'ingratitude que de lâcheté ! Quelque fortes que fussent les remontrances du Maréchal de Lesdiguieres & des personnes

les plus sensées du Conseil de Louis, qu'il n'étoit ni de l'honneur, ni de l'intérêt de sa Majesté, de souffrir que la Maison d'Autriche opprimât un Electeur aux ancêtres duquel le feu Roi n'étoit pas peu redevable de la conservation de ses droits au Royaume de France, ni que l'Empereur devînt trop absolu en Allemagne ; Louis n'eut aucun égard à ce que lui dirent ses plus fideles & ses plus anciens serviteurs. Tout occupé de son projet de réduire les Réformés, & de se venger de l'affront reçu devant Montauban, il laisse les affaires étrangeres, & ne pense tout au plus qu'à celles des Grisons & de la Valteline, parce que son honneur est engagé à faire exécuter le traité de Madrid. Puisieux Secrétaire d'Etat, qui avoit plus de part au Gouvernement qu'aucun autre depuis la mort du Connétable de Luines, agissoit si foiblement en ce qui concernoit la Valteline, & ses ménagemens pour la Cour de Madrid étoient si extraordinaires, qu'il auroit volontiers permis que les Espagnols missent l'Italie aux fers, sans les Ministres de la République de Venise, & ceux de Charles Emmanuel Duc de Savoye à Paris, qui crioient incessamment contre les entreprises du Gouverneur de Milan. Un Historien étranger a peint Puisieux d'après nature. *C'étoit un homme irrésolu dans les affaires*, dit-il, *inconstant dans les paroles qu'il donnoit, & plus artificieux que véritablement habile. Certains projets ambitieux, & je ne sçai quelles espérances du côté de la Cour de Rome, le rendirent dépendant du Pape*, & par consequent de l'Espagne, dont Gregoire appuyoit les desseins de ruiner les Protestans

1622. nant l'Electeur Palatin.

*Nani Historia Veneta. Lib. V.* 1622.

*Vittorio Siri Memorie recondite, Tom. V. pag.* 409. 410.

On ne peut voir sans indignation les fausses maximes de politique introduites dans le Conseil de France par ces Ministres d'Etat dévoués à la Cour de Rome, ou pensionnaires de celle de Madrid. Ils mettoient dans la tête d'un jeune Roi sans expérience, sans pénétration d'esprit & sans discernement, que la ruine de la Maison Palatine & l'élévation de celle de Baviere étoient avantageuses à sa Couronne. *Vous serez délivré*, lui disoient-ils, *d'un voisin hérétique dont les ancêtres se faisoient un mérite & un point de Religion de secourir les Huguenots contre les Rois vos prédécesseurs. Votre Majesté réduira bientôt ses sujets rebelles, quand ils ne trouveront plus d'appui en Angleterre, ni en Allemagne. Le Roi de la Grande Bretagne est fort éloigné de les aider : il ne reste plus qu'à se mettre en repos du côté de l'Allemagne. La Maison de Baviere s'agrandira des dépouilles de la Palatine ; que pouvez-vous souhaiter de plus avantageux ? Le Duc de Baviere est le seul Prince Catholique capable de contrebalancer la puissance de l'Empereur, & peut-être d'enlever la couronne Impériale à la Maison d'Autriche Les Espagnols le sentent fort bien. De-là vient leur répugnance à voir le Bavarois revêtu des dépouilles du Palatin. Le premier, déja Chef de la Ligue Catholique en Allemagne, sera désormais dans la nécessité de cultiver votre amitié, & de se joindre à vous pour empêcher que la Maison d'Autriche ne devienne trop puissante dans l'Empire.*

L'adroit Maximilien de Baviere faisoit insinuer ces fausses raisons à un Prince incapable d'appercevoir les pieges que les étrangers & ses propres Ministres lui tendoient. On promettoit à Louis que le Bavarois

1622. prendroit d'étroites liaisons avec la Couronne de France. Et le même Maximilien protestoit à l'Empereur, que la Maison de Baviere, redevable de son élévation à celle d'Autriche, suivroit l'exemple des Electeurs de Saxe, qui démeuroient inséparablement attachés aux intérêts de l'Empereur, depuis que Charles-Quint avoit oté l'Electorat aux aînés de la Maison de Saxe, pour en gratifier une branche cadette. Les particuliers qui employent de pareils artifices pour tromper également deux personnes, le monde les méprise, ou les regarde comme des fourbes. A la Cour des Rois, ces indignes supercheries sont des coups d'une habile & profonde politique. Les Ministres du Pape, qui favorisoient les prétentions du Duc de Baviere, sçurent si bien faire goûter à Louis & aux gens les plus accrédités à la Cour de France leurs mauvaises raisons, que le Roi résolut de ne s'opposer point aux desseins de l'Empereur contre la Maison Palatine, & de traverser uniquement l'agrandissement du Roi d'Espagne en Italie. Et comment s'y prit-on encore? C'est ce que je dois expliquer maintenant, reprenant ce qui arriva chez les Grisons & dans la Valteline depuis le traité de Madrid.

Affaires des Grisons & de la Valteline depuis le traité de Madrid.

*Nani Historia Veneta. Liv. IV. 1621. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag 305. 306. 307. &c.*

Tous les Couriers qui venoient d'Espagne à Milan apportoient au Duc de Feria Gouverneur, des ordres précis de retirer les armes Espagnoles de la Valteline, & de la rendre aux Grisons. Cependant rien ne s'éxécutoit. Feria trouvoit chaque jour de nouveaux prétextes de différer; soit que la Cour de Madrid les fît naitre exprès; soit que Feria, jaloux de conserver ce qu'il se vantoit d'avoir acquis à la Couronne d'Espagne, eût resolu d'éluder le traité de Madrid, que le Roi son maître ne se mettoit pas trop en peine d'observer. *Les traités les plus solemnels seront toujours violés*, dit fort bien le Procurateur. Nani, *tant que les hommes se conduiront plutôt par leur intérêt que par les regles de la Justice: & l'intérêt prévaudra tant qu'il y aura des Princes dans le monde.* Lorsqu'on prend des mesures pour rétablir les choses dans leur premier état, voici l'Archiduc Léopold, Comte de Tirol, qui s'empare par droit de bienséance d'une vallée de la dépendance des Grisons, qui l'accommode. On se récrie, on en demande la restitution en conséquence du traité de Madrid. Leopold répond froidement que rien ne l'oblige à l'observation d'un accord où il n'est point intervenu. Bassompierre & les Ministres du Roi d'Espagne, étoient convenus qu'il se tiendroit une conférence à Lucerne pour l'accomplissement du traité de Madrid. Afin d'éviter les longueurs que les contestations sur le cérémoniel entre les Ministres des deux Couronnes, pouvoient causer, Bassompierre stipula qu'Albert Archiduc des Pays-bas Catholiques y enverroit seulement un de ses Ministres, qui agiroit pour le Roi d'Espagne. L'expédient étoit bon. Mais il n'étoit pas du goût des Espagnols qui cherchoient des délais. Albert envoya en effet le Président du Parlement de Dole en Franche-Comté. Mais quand il est question d'entrer en négociation, M. le Président soutient qu'il est Ministre du Roi d'Espagne. Nouveaux embarras. L'Archiduc meurt avant qu'ils soient levés, & la conférence est rompue.

Le Duc de Feria prenoit soin de son côté de faire naitre d'autres difficultés. Il demande que préalablement à l'éxécution du traité de Madrid, les Cantons des Suisses Catholiques s'en déclarent garants. Ceux-ci refusent de se mettre entre les deux Couronnes ; & Feria les entretient adroitement dans cette répugnance. Il engage encore les Valtelins à députer quelques-uns des leurs à la Cour de Madrid, avec ordre d'y représenter que le traité paroissoit ambigu sur ce qui concernoit la sûreté de la Religion Catholique. Le Gouverneur de Milan tâchoit cependant de sauver les apparences. *Je mètrai volontiers*, disoit-il, *les forts de la Valteline entre les mains des Catholiques, jusques à ce que certains articles du traité soient plus amplement éclaircis.* Et il insinuoit en même temps aux Grisons qu'ils espéroient en vain la restitution de la Valteline, à moins qu'ils ne consentissent que le Roi d'Espagne eût la liberté du passage pour ses troupes. Ennuyés de ces longueurs, les Grisons se seroient enfin rendus ; mais heureusement ils ne pouvoient rien accorder au préjudice des conditions dont les deux Couronnes étoient convenues. Ces chicaneries sont pitoyables : cependant elles ne me surprennent pas. Telle est la méthode ordinaire des Princes qui se croyent les plus forts. Ils font des traités, & ils les rompent, ou ils en éludent grossierement l'observation quand leur intérêt le demande. L'Espagne en usoit de la sorte, il y a quatre-vingts ans. La France aujourd'hui plus puissante s'est mise sans façon sur le même pied. 1622.

Le Sénat de Venise, plus pénétrant, & mieux intentionné que le Conseil de France pour la liberté de l'Europe, voyoit avec un extrême chagrin les délais affectés du Gouverneur de Milan. Les Agens secrets & les partisans de la République exhortoient les Grisons à ne souffrir pas que les Espagnols retinssent ainsi la Valteline contre la bonne foi d'un traité. Les Grisons animés par les Emissaires de Venise, peut-être excités sous main par ceux du Gouverneur de Milan qui cherchoit un prétexte de rompre l'accord fait à Madrid, & d'achever la conquête de la Valteline ; les Grisons dis-je, se déterminent subitement à prendre les armes, & à chasser une bonne fois les Espagnols des postes qu'ils occupoient. Voici donc quelques milliers d'hommes qui viennent tumultuairement sans ordre & sans discipline fondre sur les Espagnols, & qui attaquent les forts où ceux-ci s'étoient cantonnés. Il ne fut pas difficile à un nombre inférieur de troupes réglées, & à des Officiers intelligens de résister à une multitude confuse & mal conduite. Un des Généraux de l'Archiduc Leopold accourt promptement du Tirol avec quinze cents hommes. Il attaque par derriere, & il harcele incessamment les Grisons qui s'opiniâtrent à prendre un fort. Un autre Officier du Gouverneur de Milan vient dans la Valteline du côté de l'Italie avec un plus grand nombre de soldats. De maniere que les Grisons, presqu'enveloppés se retirerent en désordre. Leurs ennemis sçurent profiter de l'occasion. Les Espagnols s'emparent de la Valteline, & les gens de l'Archiduc renforcés s'avançent jusques aux portes de Coire. On les leur ouvre moyennant la conserva-

*Nani Historia Veneta. Lib. IV. 1621. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 311. 312. 313. &c.*

1622. tion des privilèges, du Gouvernement, & de la liberté de conscience des habitans. Leopold pense alors tout de bon à se rendre maître de la ville. L'Evêque jouït d'une grand jurisdiction temporelle aux environs, & d'un assez beau Domaine. L'Archiduc fait proposer au Prélat de lui céder son Evêché. La négociation déja commencée fut rompue, quand on apprit le progrès de Mansfeld en Alsace. Leopold est obligé d'abandonner ses desseins sur les Grisons, & de courir promptement au secours des Places de son Evêché de Strasbourg, & du patrimoine de la Maison d'Autriche en Alsace & dans le Brisgau.

*Nani Historia Veneta. Lib. V. 1622. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 357. 358. 359. Mercure François 1622.*

Telle étoit la situation des affaires des Grisons & de la Valteline, lorsque Louis revint dans la capitale de son Royaume. Il se plaignit fortement au Marquis de Mirabel Ambassadeur d'Espagne, non seulement de l'inéxécution du traité de Madrid, mais encore des nouvelles entreprises du Gouverneur de Milan & de l'Archiduc Leopold. Le Ministre Espagnol ne manqua pas de rejetter la faute sur les Grisons entrés à main armée dans la Valteline pour attaquer les troupes Espagnoles. Il fit mille protestations de la sincérité des intentions du Roi son maître. Et parce que la Cour de Madrid cherchoit seulemenr à gagner du temps, jusques à ce que Louis, occupé derechef à la guerre contre les Réformés, ne fût plus en état de porter ses armes en Italie, Mirabel proposoit aujourd'hui un moyen d'accommodement, & demain un autre. Le Roi reçut, bientôt après son arrivée à Paris, des nouvelles qui devoient ne lui laisser plus aucun sujet de douter des véritables desseins des Espagnols sur la Valteline & sur la liberté des Grisons. Quelques Députés de cette République, attirés finement à Milan par le Duc de Feria, firent trois traités avec lui. Dans l'un ils cédoient à l'Archiduc Leopold une partie considérable de leur République, nommée les *dix droitures*. Par le second, ils faisoient une alliance perpétuelle avec le Duché de Milan, & ils promettoient au Roi d'Espagne un passage libre pour ses troupes. Le troisiéme détachoit la Valteline de la domination des grisons, moyennant la somme de vingt-cinq mille écus par an. Le Roi d'Espagne, comme protecteur de ce nouveau Canton, y devoit entretenir des garnisons dans les Places fortes. Voilà comment ces indignes Députés vendirent à vil prix une partie des Etats & la liberté de leur République. Un si honteux traité fût même ratifié dans une assemblée générale des Grisons; soit que la multitude fût gagnée par les artifices des Espagnols; soit que les gens crussent pouvoir céder sans infamie ce qui n'étoit plus en leur pouvoir. L'Archiduc Leopold avoit pris les *dix droitures*, & le Gouverneur de Milan étoit maître de la Valteline.

Louis émû d'un changement si contraire au traité de Madrid, si préjudiciable à ses intérêts & à la liberté de l'Italie, commence de parler au Marquis de Mirabel d'un ton plus haut & menaçant. Il ordonne encore à Du Fargis son Ambassadeur à Madrid, de déclarer au Roi d'Espagne, que si Sa Majesté Catholique differe plus longtemps à tenir ce qu'elle a promis, le Maréchal de Lesdiguieres passera incessamment en Italie à la

tête

tête d'une armée, & que la France, la République de Venise, & le Duc de Savoye s'uniront, afin de remettre les choses dans l'état où elles se trouvoient avant les dernieres brouilleries de la Valteline. Louis ajoûtoit qu'il iroit lui-même à Lyon le mois d'Avril suivant & que sur la derniere résolution du Roi d'Espagne il prendroit la sienne, ou de continuer la guerre contre les Réformés, ou de leur accorder la paix, afin de se donner entierement à ce qui concernoit l'Italie. Le bon Prince faisoit des menaces qui n'effrayoient pas extrêmement les Espagnols. Assurés de l'inclination de Puisieux & des Ministres les plus accrédités à continuer la guerre, & à terminer les affaires de la Valteline & des Grisons par la voye de la négociation, les Espagnols proposerent à la Cour de France, qu'elles fussent remis au jugement du Pape, puisqu'elles avoient pris une situation tout à fait différente depuis la conclusion du traité de Madrid. 1622.

Les Ministres de France affectoient au-dehors de paroître fort éloignés de s'en désister, & de lier une nouvelle négociation à la Cour de Rome. Cependant Puisieux & quelques autres y consentirent en secret. Le Marquis de Cœuvres avoit été rappellé de son Ambassade à Rome vers la fin de l'année précédente; Puisieux fit en sorte que le Commandeur de Silleri son oncle fût nommé pour remplir la place de Cœuvres. Nous avons son instruction datée du 18 Mars de cette année. Elle est semblable à celles que nous avons déja vûes; je veux dire, pleine de bassesses pour le Pape Grégoire. Le Commandeur devoit *confirmer les assurances de l'observance affectueuse & filiale de sa Majesté Très-Chrétienne pour le service & pour l'honneur du S. Siege, à l'exemple des Rois ses prédécesseurs.* Passons cela, j'y consens. Peut-etre que Louis devoit parler de la sorte, selon les principes superstitieux de sa Religion. Mais qui l'obligeoit d'ajoûter d'une maniere indigne d'un puissant Roi, qu'il a le même zèle *pour le contentement de sa Béatitude*, en ce qui concerne *l'avantage de la Maison* de Ludovisio, *& le succès des desseins* du Pape? Silleri avoit ordre de parler ensuite à Gregoire de l'affaire de la Valteline, de se plaindre à lui de l'inéxécution du traité de Madrid, & de déclarer enfin au S. Pere que si le Roi d'Espagne différoit plus long-temps de faire ce qu'il avoit promis, Louis s'avanceroit à Lyon, & que le Maréchal de Lesdiguieres passeroit les Alpes avec une bonne armée. Tout cela n'étoit que grimace. Louis avoit formé le dessein d'être en Poitou & en Guienne avant l'arrivée de son nouvel Ambassadeur à Rome; & Silleri portoit des ordres secrets d'y entrer en négociation sur l'affaire de la Valteline.

Le Commandeur de Silleri est nommé Ambassadeur de France à Rome.

*Mémoires pour l'Histoire du Cardinal de Richelieu.* 1622.

Un des articles de l'instruction ordonne au Commandeur, de faire de grandes instances pour la promotion de Richelieu Evêque de Luçou au Cardinalat. Louis témoigne qu'il ne peut refuser cette satisfaction à la Reine sa mere. Elle avoit si fort à cœur l'élévation d'un homme qui devoit la rendre dans quelques années la plus malheureuse Princesse du monde, qu'elle sollicitoit continuellement le Roi & ses Ministres, le Pape, le Cardinal Neveu, & le Nonce Corsini pour obtenir un chapeau

Marie de Médicis rentre au Conseil du Roi.

1622. rouge à son Richelieu. Incontinent après la mort du Connétable de Luines, Marie de Médicis témoigna un grand empressement de rentrer au Conseil du Roi, dont le Favori l'avoit éloignée. Elle trouva d'abord quelque difficulté. Le Roi ne voyoit pas comment il pourroit y rappeller sa mere, sans lui rendre une grande partie de l'autorité qu'elle avoit autrefois. Et c'est ce que Louis ne pouvoit gagner sur lui même. Il se surmonta pourtant, à la sollicitation de Puisieux & de quelques autres. Ces Messieurs étoient bienaises qu'il y eut au Conseil quelqu'un qui contrebalançât la trop grande puissance que le Prince de Condé vouloit y avoir. On insinua seulement au Roi d'accorder cette grace à Marie de Médicis, sous une condition, que la Reine mere viendroit seule au Conseil, & qu'elle n'y ameneroit personne. La précaution fut prise contre Richelieu. Les Ministres le craignoient d'une étrange maniere, & le Roi même ne l'aimoit pas. Instruit par le feu Connétable de Luines des différens tours de souplesse que l'Evêque de Luçon lui avoit joués, & à la Reine mere, Louis accordoit avec une extrême répugnance sa nomination au Cardinalat en faveur de Richelieu, & les Ministres traverserent sa promotion autant qu'ils purent. On craignoit que la pourpre ne lui frayât tôt ou tard le chemin au Ministére, & que le crédit de Marie de Médicis sa bienfaitrice n'achevât de le lui aplanir.

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 405. 406.*

*V. la Remontrance au Roi, & les Lumieres pour l'Histoire de France dans les défenses de la Reine mere.*

Puisieux & quelques autres donnerent encore de si mauvaises impressions au Roi, ils lui firent si grande peur de l'esprit fourbe & ambitieux de l'Evêque de Luçon, que Louis se servit d'un artifice indigne de son rang pour reculer du moins la promotion de ce Prélat. Le Commandeur de Silleri avoit ordre de la demander instamment : car enfin le Roi ne pouvoit pas rétracter la parole donnée à Marie de Médicis. Mais à l'instigation de Puisieux, le Roi fit entendre à Corsini Nonce du Pape, qu'il consentiroit volontiers que Gregoire fît une promotion sans y comprendre aucun François, pourvû que le S. Pere en usât de même au regard du Roi d'Espagne, & qu'aucun Italien ennemi de la France n'obtînt le chapeau. Quoique cette intrigue fût fort secrete, & que l'Ambassadeur de France n'en eût aucune connoissance, Marie de Médicis la découvrit. Richelieu avoit trop de pénétration & de vigilance sur ce qui regardoit l'avancement de sa fortune. Le Roi, averti que Marie de Médicis sçait quelque chose des mesures prises pour la tromper, mande à son Ambassadeur à Rome de désavouer tout ce que le Nonce peut avoir écrit au préjudice de l'Evêque de Luçon, & de faire de nouvelles instances en faveur du Prélat. C'est ainsi que Richelieu eut l'habileté de se faire Cardinal malgré le Roi de France, dont il deviendra le premier Ministre, & peut-être malgré le Pape même, qui s'étoit laissé prévenir contre lui. Il semble que l'Evêque de Luçon étoit presqu'également craint à la Cour de France & à celle de Rome.

Avis sage que le Président Jeannin donne au Roi.

Marie de Médicis avoit d'autant plus d'ardeur à demander son rappel au Conseil du Roi, qu'elle espéroit de reprendre facilement une partie de son autorité perdue, en cas que son fils persistât dans sa résolution de n'avoir ni Favori, ni premier Ministre, & de consulter seulement, à

l'exemple d'Henri IV. un certain nombre de gens habiles & expérimentés. Le Président Jeannin y exhortoit le Roi de toute sa force. Il avoit souffert le regne absolu du Connétable de Luines aussi impatiemment qu'un autre. *Tous vos bons sujets*, dit-il, à Louis, *voyent avec une extrême joye que votre Majesté veut désormais distribuer elle même les charges, les dignités & ses autres faveurs, établir un bon conseil pour l'administration des principales affaires du Royaume, & ne se reposer plus sur la conduite d'un seul homme. Où trouveroit-on une personne capable de supporter, sans le secours d'autrui, le pesant fardeau du gouvernement d'un Etat tel que le vôtre? En élevant quelqu'un à cette grande autorité, vous perdez beaucoup du pouvoir qui vous doit appartenir uniquement. Les Princes sages ont toujours suivi la méthode que vous voulez prendre: & le feu Roi votre pere ne faisoit rien d'important sans le conseil de ceux qu'il lui avoit plû de choisir. Je lui ai entendu dire plus d'une fois, lorsque ses Ministres étoient d'un avis contraire au sien, qu'il aimoit mieux se conduire par les lumieres de ses fideles serviteurs, que s'arrêter à un sentiment que la passion, cette pernicieuse conseillere des Princes, lui inspiroit peut-être.* Mieux instruit des véritables principes de l'ancien gouvernement de France, que les flateurs du regne précédent & de celui-ci, Jeannin insinuoit respectueusement à Louis, que la Reine sa mere, les Princes du sang, & les principaux Officiers de sa Couronne étoient par leur naissance, & par leurs emplois appellés au conseil du Roi, & qu'il devoit encore former de bonne heure le jeune Duc d'Anjou son frere aux affaires, & le rendre capable de gouverner le Royaume, en cas que Sa Majesté mourût sans enfans mâles.

1622.

*Oeuvres Mêlées du Président Jeannin.*

Disons la vérité: Jeannin proposoit une chose trop au-dessus de la foiblesse du génie de son Prince. Il ne fut jamais en état de suivre le bon conseil que cet ancien serviteur lui donnoit. A peine Louis put-il demeurer un an & demi après la mort de son Favori, sans abandonner le gouvernement du Royaume au Cardinal de Richelieu, que Marie de Médicis fit choisir premier Ministre. Et quand le Prélat se crut assez bien établi, il éloigna du Conseil & des affaires les Princes du sang, les Officiers de la Couronne, & la Reine mere même sa patrone & sa bienfaitrice. Le Cardinal faisoit tout lui seul; & le Roi, incapable de gouverner, n'osoit pas contredire son Ministre. Louis XIV. s'en est tenu aux maximes introduites sous le regne de son pere, & confirmées durant sa minorité par Mazarin. Le frere unique du Roi, les Princes du Sang, & les Officiers de la Couronne sont demeurés exclus du Conseil & du Gouvernement. Il y a seulement cette différence entre Louis XIII. & son fils, & je crois l'avoir déja remarquée: l'un se laissa conduire par un Ministre habile & intelligent: l'autre suit les impressions que plusieurs, dont quelques-uns ne sont pas d'une capacité fort distinguée, lui donnent: & ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que dans un âge déja fort avancé, il semble déférer uniquement aux conseils d'une FEMME. Quel problême pour la postérité!

Henri IV. se faisoit un mérite de suivre les avis de ses bons serviteurs,

1622. préférablement aux siens propres. Aujourd'hui, la Roi régle tout lui seul, dit-on : ses Ministres ne sont que les simples éxécuteurs de ses volontés. Nouvelle maniere d'adulation ! Les gens craignent de blesser la délicatesse du Prince jaloux de son aurorité, en laissant entrevoir qu'ils sont les auteurs des résolutions prises. Les Telliers, les Colberts, & les autres ont trouvé leur compte à cette méthode. L'autorité des Ministres n'en est pas moins grande, & le Roi se rend responsable de leurs violences & de leurs injustices. L'Europe a vû depuis peu avec étonnement un éxemple de l'abaissement des Princes du sang en France. Les enfans mâles du Duc d'Anjou devenu Roi d'Espagne, sont appellés à la succession de la Couronne de France, quoique nés hors du Royaume. Le frere du Roi & les Princes du sang, intéressés à cette affaire, ont-ils été consultés ? A-t-on demandé leur consentement ? Cela ne paroît point dans la Déclaration du Roi. Il fait tout *de sa pleine puissance.* Les Magistrats du Parlement de Paris, qui ont enregîtré la Déclaration, sont-ils bien persuadés que le Roi puisse lui seul, & sans l'intervention des Etats du Royaume, rendre un Prince étranger habile à succéder à la Couronne de France?

Délibérations au Conseil de France pour & contre la paix avec les Réformés.

*Oeuvres Mêlées du Président Jeannin.*

Après cette espece de préface sur l'établissément d'un bon Conseil, Jeannin venoit à l'éxamen de la question, s'il étoit à propos de donner la paix aux Réformés, ou de continuer la guerre contr'eux. Le Président pose d'abord ce principe, que *tant qu'il y auroit dans les Eglises Réformées une faction assez puissante pour troubler l'Etat, & pour résister aux commandemens du Roi, jamais l'autorité de sa Majesté ne seroit absolue, ni le repos des sujets assuré. C'est pourquoi,* dit Jeannin, *il est d'une nécessité indispensable de travailler sans relâche & avec un très-grand soin à rendre les Huguenots plus foibles, & à les ramener à leur devoir & à l'obéïssance.* C'étoit donc un principe incontestablement reçu dans le Conseil de Louis XIII. & tous ses Ministres en convenoient unanimement, qu'il falloit ruïner au plutôt, & d'une maniere ou d'une autre, le parti Réformé, afin d'établir l'autorité absolue du Roi. Voici sur quoi les avis furent seulemant partagés. *La premiere chose que vous devez éxaminer*, poursuit Jeannin en s'adressant au Roi, *c'est de sçavoir s'il est plus utile à votre service de renouveller la guerre, ou d'entendre à une bonne paix, en cas que vos sujets rebelles la demandent avec soumission, & qu'ils soient disposés à la recevoir aux conditions que votre Majesté & ses bons sujets desirent. Autrement, ce seroit une paix honteuse & indigne de vous.* Le Président soutient que la continuation de la guerre est sujette à de trop grands inconvéniens, & qu'il est plus facile & plus sûr de ruïner le parti Réformé insensiblement durant la paix, qu'en l'attaquant à force ouverte. Qu'il me soit permis d'exposer les raisons de cet habile & ancien Ministre d'Etat : elles nous serviront à juger équitablement des affaires des Réformés.

L'éxemple de ce qui arriva sous les regnes précédens est une des grandes preuves que Jeannin allegue en faveur de son opinion. Ecoutons-le : c'est un témoin oculaire de ce qu'il rapporte, & il eut grande part aux affaires de la Ligue. *Représentons*, dit-il, *ce qui est arrivé dans les dernieres*

*guerres qui commencerent il y a soixante ans, & qui furent continuées à diverses reprises; tellement qu'il y eut toujours guerre, ou paix insidieuse, qui servoit à se tromper les uns les autres. On donna des batailles dans le dessein de ruiner entierement les Huguenots. Mais il réparerent facilement toutes leurs pertes avec les secours qu'ils reçurent des Princes étrangers. Après de puissans & inutiles efforts, il en fallut revenir à leur donner la paix. Elle fut souvent aussi-tôt rompue qu'accordée, parcequ'on ne la faisoit pas dans le dessein d'établir la tranquillité dans le Royaume, mais pour chercher les moyens de tirer quelque avantage, & de se surprendre les uns les autres par la ruse & par l'artifice. Les Huguenots commencerent les premiers, lorsqu'ils essayerent de se saisir de la personne du Roi Charles IX. à Meaux, & puis à S. Germain en Laie. Mais ce Prince fit encore pis de son côté à la journée de la S. Barthelemi; violence & fureur qui ne ruïnerent pas le parti, & qui servirent seulement à rendre le nom François odieux dans les pays étrangers. La Rochelle fut assiégée incontinent après, & il fallut abandonner l'entreprise. On dépensa des sommes en immenses d'argent, on perdit une infinité d'hommes contre des gens qui se défendoient avec tant de courage & d'opiniâtreté, que Charles IX. fut obligé de leur accorder derechef la paix, d'augmenter le nombre & le temps des villes qui leur furent laissées en garde contre notre perfidie & déloyauté. Le Roi Charles, la Reine Catherine sa mere, le Duc d'Anjou, & tout le Conseil qui étoit alors auprès d'eux, crurent qu'il valoit mieux prendre une résolution foible & peu avantageuse, que de continuer la guerre contre des gens qui se trouvoient toujours assez puissans avec le secours des étrangers pour hazarder une bataille.* Je ne demeure pas d'accord de tout ce que dit ici Jeannin. La Prince de Condé ne rompit point frauduleusement la paix au temps de l'entreprise de Meaux. La Reine Catherine de Médicis lui avoit demandé son secours contre les Guises & les autres qui la retenoient avec le Roi son fils dans une espece de prison. Quoi qu'il en soit de cette affaire, je remarque seulement que les ennemis des Réformés, ne doivent pas leur faire de si grands reproches sur les Places de sûreté qu'ils avoient, & qu'ils vouloient conserver. Voici un Catholique zélé, qui déclare de bonne foi à Louis XIII. & à son Conseil, qu'elles furent justement obtenues *contre la perfidie & déloyauté* de ceux de sa Religion. Suivons Jeannin. 1622.

*Tant de mauvais succès d'une guerre faite à feu & à sang, & puis par ruse & par tromperie,* dit-il, *mais toujours dans le dessein de ruiner le parti Huguenot, firent juger au Roi Henri III. qu'il le dissiperoit plutôt durant la paix que par la force de ses armes. Il déclara lui-même dans une assemblée solemnelle tenue à S. Germain en Laye, quand certaines Ecclésiastiques outrés lui demanderent la continuation de la guerre, que ce moyen seroit toujours inutile. On reconnut en effet dans la suite, qu'Henri III. ramenoit plus de gens à l'Eglise Catholique, en n'élevant point les Huguenots au charges & aux dignités, & en ne leur accordant aucune gratification, que s'il eût entrepris de les réduire par la force des armes. Ce Prince ménagea les choses avec tant de dextérité, que les Huguenots n'ayant aucun sujet de se plaindre que leurs Edits de pacification fussent violés, ils se virent obligés à souffrir patiemment qu'on leur enlevât un grand*

1622. *nombre de personnes considérables parmi eux. Nous avons entendu dire plusieurs fois au feu Roi, que lorsqu'il étoit à la tête du parti Huguenot, il ne craignoit rien tant qu'une paix de longue durée & religieusement observée. La paisible jouissance de leurs biens, & le libre éxercice de leur Religion, donnoient de l'éloignement aux Huguenots de s'embarquer en de nouvelles guerres civiles: ils respectoient, ils aimoient le Roi tant qu'on ne les inquiétoit point. Rien ne fut jamais plus pernicieux à leur parti, que la maniere libérale dont Henri III. gratifia ceux qui revenoient à l'ancienne Religion.* Jeannin conclut de là, qu'il falloit seulement travailler sous main à diminuer les forces du parti Réformé, instruire doucement & édifier par de bons exemples ceux qui l'avoient embrassé par des motifs de conscience, & tenter les gens tout au plus par l'espérance des bienfaits. *Ces remédes innocens*, ajoûtoit Jeannin, *n'epuisent point les finances; ils conservent la vie à une infinité de braves soldats, ils n'exposent pas le Roi à une infinité de dangers dont les guerres civiles sont accompagnées.*

Le Président insistoit encore sur les progrès que le Roi d'Espagne faisoit à la honte de la France, & sur le tort que ses entreprises causoient à la réputation & au crédit de Louis dans les pays étrangers. *Ces considérations*, dit-il, *me persuadent que la paix nous est d'autant plus necessaire, que nos guerres civiles nous rendent méprisables au-dehors, & qu'elles donnent occasion aux Princes de la Maison d'Autriche d'entreprendre des choses, ausquelles ils n'auroient jamais osé penser, si le dedans du Royaume fût demeuré tranquille. M. de Bassompierre a rapporté de Madrid une parole positive de rendre la Valteline. Depuis que nous sommes occupés chez nous, le Roi d'Espagne s'est-il mis en peine de la tenir. Le Gouverneur de Milan garde la Valteline; il s'y fortifie. On se sert même du prétexte de la Religion contre le Roi, pendant qu'il expose sa vie en attaquant les hérétiques. Ce n'est pas que je sois d'avis que nous rompions avec l'Espagne. Nous devons éviter d'entrer en guerre avec elle tant que nous le pourrons sans souffrir des indignités, & pourvû que le Roi Catholique, ne fasse pas de nouveaux progrès, au préjudice de nos alliés & de la grandeur de cette Couronne. La paix nous donnera le temps de pourvoir à ces inconvéniens; & le Roi sera en état de se faire craindre au-dehors, & d'obliger la Maison d'Autriche à cultiver mieux l'amitié de la France.*

Marie de Médicis, le Chancelier de Silleri, le Maréchal de Crequi, Bassompierre, & plusieurs autres furent de l'avis du Président Jeannin. Le Prince de Condé, le Cardinal de Retz, le Comte de Schomberg, & les gens de leur cabale soutenoient au contraire que le Roi devoit continuer la guerre. *Les Huguenots*, dirent-ils, *n'ont plus ni un Roi de Navarre, ni un Prince de Condé à leur tête; ni l'Allemagne & l'Angleterre ne leur envoyeront plus de secours: ils seront réduits dans une campagne. Le Roi maître au-dedans & tranquille sera pour lors assez puissant pour renverser tous les projets ambitieux de la Maison d'Autriche.* Bien des gens cherchoient à pénétrer les motifs véritables de cette ardeur extraordinaire du Prince de Condé pour la continuation de la guerre contre les Réformés. Quoiqu'il affectât de donner dans les moindres superstitions de l'Eglise de Rome, on ne

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 353. 354. 355. & 404.*

n'en croyoit pas plus religieux, ni plus dévot dans le fond de son cœur. 1622.
Il ne paroissoit pas non plus si vaillant, ni un si grand Capitaine, que la guerre dût être sa plus forte passion. Enfin, les mouvemens que le Prince s'étoit donnés pour former différens partis dans le Royaume faisoient juger qu'il ne se mettoit pas autrement en peine de rendre le Roi plus puissant & plus absolu.

Corsini Nonce du Pape, selon le génie de ceux de sa nation, cherchant lui-même les raisons secretes du Prince, apprit enfin d'un intime confident de son Altesse, qu'elle s'étoit ridiculement entêtée d'une prédiction qui lui promettoit la couronne à l'âge de trente quatre ans. Le Roi ne se portoit pas fort bien, la santé du Duc d'Anjou son frere avoit paru foible l'Eté précédent. Condé entroit dans sa trente-troisiéme année, & il étoit bien aise, dit-on à Corsini, d'avoir une armée à sa dévotion & toute prête au temps que la prédiction s'accompliroit. Il craignoit que le jeune Comte de Soissons, plus aimé, ne s'avisât de disputer la Couronne à celui dont le Prince de Conti & le pere du Comte de Soissons avoient voulu contester la naissance. J'ai peine à rapporter une si grande pauvreté : mais les Princes donnent plus que les autres dans les extravagances de l'Astrologie judiciaire. Ceux qui s'en mêlent ont beau tromper les Grands, & leur donner de fausses espérances ; ils trouvent des duppes dans toutes les Cours. Quoi qu'il en soit de cette bizarre imagination du Prince de Condé, le Nonce crut devoir avertir le Cardinal Ludovisio, neveu du Pape Gregoire, de ce qu'un confident du Prince lui avoit découvert des motifs de son Altesse pour la continuation d'une guerre que la Cour de Rome pressoit vivement.

*Du Plessis-Mornai écrit au Roi, pour le prier de donner la paix à ses sujets. Vie de M. du Plessis-Mornai. Liv. IV. Lettres & Mémoires du même. 1622.*

Ce fut inutilement que du Plessis-Mornai fit des remontrances au Roi & à ses principaux Ministres, afin de les détourner de suivre les sentimens intéressés du Prince de Condé. On n'eut aucun égard ni aux lettres ni aux mémoires du sage Gentilhomme. Les conseils violens l'emportoient. Du Plessis étoit peut-être le particulier qui avoit les plus grandes raisons de se plaindre de la Cour. Elle lui avoit ôté son gouvernement de Saumur, quoiqu'il n'eût pas donné le moindre sujet de douter de ses bonnes intentions & de sa fidélité. Quand on mit le Comte de Saux à sa place, le Roi promit par un brevet exprès que du Plessis y rentreroit dans trois mois au plus tard. Il sollicita son rétablissement après le terme expiré. Mais Louis s'accoutumoit insensiblement à ne se mettre plus en peine de tenir sa parole. Il feignit de confirmer celle qu'il avoit donnée à du Plessis : mais il en différoit l'éxécution jusques à ce que la conjoncture des affaires le lui permît. On jugea dès-lors que du Plessis ne rentreroit jamais dans son poste, & que la Cour le laisseroit mourir dans la maison de campagne où il s'étoit retiré. Une injustice si criante ne fut pas capable d'étouffer dans son cœur le zele ardent & désintéressé qu'il avoit pour le bien de la patrie, & pour la véritable gloire du Roi. Du Plessis lui écrivit plus d'une fois, afin de le conjurer de donner la paix à ses sujets, nonobstant les raisons spécieuses de ceux qui l'animoient à la continua-

1622. tion de la guerre. *On vous insinue, Sire*, dit le sage Gentilhomme à sa Majesté; *que votre autorité est désormais trop engagée, & qu'il n'est plus temps de reculer, dussiez-vous employer toutes vos finances & perdre jusqu'au dernier de vos soldats. Que ce prétexte d'autorité, Sire, nous coûte de maux! Il faudroit examiner premierement, si le chemin qu'on fait prendre à votre Majesté est bon, ou mauvais. Car enfin, si la route ne vous mene pas au but que vous vous proposez, on ne sçauroit la quitter trop tôt. Plus vous avancerez, & plus vous vous égarerez. Mais ces gens qui alléguent tant votre autorité, quelle brêche n'y font-ils pas avec leurs conseils violens? Réduire vos sujets à la nécessité de se défier de vous, à désespérer de votre clémence, à former la résolution de se défendre jusques à la derniere extrémité, leur apprendre à vous désobéir, & à persister dans la révolte! Combien trouverez-vous de Montaubans en France? On aimera mieux risquer tout que de s'exposer à la violence faite à Clerac, au préjudice de la capitulation accordée.*

Que de justesse, que de bon sens dans ce que du Plessis ajoûte pour exhorter Louis à suivre l'exemple d'Henri son pere! *On vous conseille, Sire, de voir la fin de l'entreprise, fallût-il hazarder le salut de l'Etat, & celui de votre personne même. Les dépits conviennent tout au plus à un Officier chagrin de n'avoir pas réussi dans une affaire où sa réputation & sa fortune sont intéressées: encore doit-il prendre garde à ne hazarder pas l'état pour sauver son honneur particulier. Les grands Princes se conduisent par d'autres motifs. Votre réputation ne depend pas de si peu de chose. La loi souveraine de ceux qui gouvernent, c'est le bien public, c'est la conservation du peuple. L'Empereur Charles-Quint échoua devant Magdebourg; cela ne l'empêcha pas de donner ensuite la paix à l'Allemagne. Il prit même à son service les braves Officiers qui avoient si bien défendu la ville contre lui. Le Roi Charles IX. ne crut pas perdre sa réputation en abandonnant son entreprise sur la Rochelle après un siege de six mois, où il perdit dix mille hommes. Si le feu Roi votre pere eût voulu se venger de toutes les injures qui lui furent faites en diverses occasions, & du chagrin que lui causerent souvent ses plus proches parens, il n'auroit pas trouvé assez de salpêtre dans le monde pour prendre toutes les villes rebelles. Sa vie auroit été trop courte pour la conquête d'un si grand Royaume, il l'auroit perdu pour lui & pour les siens. Ce qui ne pouvoit s'emporter à force ouverte, il l'obtenoit par sa prudence. Repoussé devant une ville, il la gagnoit ensuite en lui accordant des conditions avantageuses. Les habitans de Paris soutinrent un long siege, ils tenterent de l'exclure de la Couronne, & de la mettre sur la tête d'un autre. Avec quelle Clémence le bon & sage Roi les reçut-il, quand la ville se rendit à lui? Ceux de Lyon charmés de sa douceur se soumirent ensuite. En pardonnant à un Seigneur, ou à une Province, il exitoit les plus opiniâtres à s'accommoder avec lui. Méthode vraiment digne d'un grand Roi! Un pere de famille ne se fait ni estimer, ni respecter véritablement quand il a toujours le bâton à la main. Et le Souverain se dégrade lui-même en prenant trop souvent les armes pour châtier des sujets rebelles. Moins il y a de troubles dans un Etat, plus l'autorité du Prince paroit grande. Faire la guerre à ses sujets, c'est témoigner de la foiblesse. L'autorité consiste dans l'obéïssance paisible du peuple. Elle s'établit par la prudence & par*

*& par la justice de celui qui gouverne. La force des armes ne se doit employer que contre un ennemi étranger. Le feu Roi auroit bien renvoyé à l'école des premiers élemens de la Politique ces nouveaux Ministres d'Etat, qui, semblables aux Chirurgiens ignorans, n'auroient point eu d'autres remédes à proposer que le fer & le feu, & qui seroient venus lui conseiller de se couper un bras malade avec celui qui est en bon état.* 1622.

Voici la différence que du Plessis vouloit que sa Majesté conçût entre ses sujets Réformés & les Catholiques éclairés. *Elle consiste en ceci*, disoit-il de fort bon sens. *Plusieurs abus se sont glissés avec le temps dans l'Eglise : permettez-moi, Sire, cette expression, puisque les meilleurs Catholiques soupirent d'une grande corruption depuis tant d'années, ou plûtôt depuis tant de siecles. Les uns en ont demandé la réformation au péril de leurs vies, & nonobstant les supplices dont ils étoient menacés. Mais ne la pouvant obtenir par la voie accoutumée, ils l'ont extraordinairement anticipée. Les autres plus patiens se contentent de gemir, & l'attendent d'un Concile Général & légitime. Dieu veuille à l'honneur de son nom, au salut de son Eglise, à votre propre gloire, accorder cette grace que les bons Chrétiens lui demandent. Il est donc question maintenant d'une recherche solide & désintéressée de la vérité, & non pas d'une cruelle & barbare inquisition contre ceux qui croyent être dans la bonne voie : il faut de la lumiere pour éclairer l'esprit, & non le feu pour brûler le corps : on doit éxaminer les anciens canons des Conciles, & laisser ceux de votre Majesté dans les arsenaux. Je suis étonné que des gens qui vous font prendre des mesures si contraire à la conversion des hommes, & si capables de bouleverser l'Etat, ne craignent point que votre Majesté, venant à réfléchir sur cette impertinence, ne s'apperçoive enfin qu'ils se défient étrangement de leur glaive spirituel, puisqu'ils empruntent sans cesse le vôtre.*

*Le feu Roi, Prince le plus prudent & le plus expérimenté de son temps, reconnut fort bien que son Royaume ne pouvoit subsister sans la paix, & que la tranquillité ne s'y établiroit jamais sans la liberté des deux Religions. Témoin oculaire de l'innocence & de la fidélité des Réformés, avec lesquels il a vécu si long-temps, Henri le Grand crut qu'il étoit de sa justice & de son intérêt même de leur accorder un Edit sous lequel il pussent vivre, d'ajoûter quelques nouvelles graces, & de pourvoir à notre sûreté contre les mauvais desseins de nos ennemis, qui ne se faisoient que trop connoître. Ce fut en l'an* 1558. *Et parce que les Edits donnés par les Rois ses prédécesseurs furent fort mal observés, & qu'il restoit encore une passion secrete d'exterminer nos Eglises; le feu Roi, bien instruit de tout, résolut de tenir religieusement ce qu'il accordoit à des sujets dont il avoit sujet d'être content. Il fait donc entendre à ses Officiers supérieurs & subalternes, qu'il veut étouffer toutes les guerres de Religion en maintenant son Edit, & que ne haïssant rien plus que la discorde civile, il regardera comme de mauvais sujets tous ceux qui n'entreront pas dans ses vûes & dans ses intentions. Nous avons passé douze années sans trouble, sans altération sous une si bonne discipline, jusques à ce qu'il nous ait été malheureusement ravi. C'est depuis son décès, & durant le bas âge de votre Majesté, que certains Ecclésiastiques ont eu la hardiesse d'entretenir le peuple, dans leurs sermons & ailleurs,*

1622. *d'une espérance certaine de l'éxécution du projet formé de ruiner nos Eglises. Au lieu de réprimer ces emportés, les Magistrats les ont encouragés par leur connivence, & quelques-uns même les ont animés par leurs discours. De là ces craintes, ces défiances, ces mesures prises, afin de prévenir les maux dont nos gens se croyoient menacés. Votre Majesté peut remédier à tout sans peine, en renouvellant les Edits & les concessions du feu Roi son pere, comme elle a fait à son avenement à la Couronne, & au commencement de sa majorité. Le remede sera d'autant plus efficace, qu'il paroîtra venir de votre pure bienveillance, sans négociation, sans traité, sans requête précédente.*

*Avez-vous dessein, Sire, d'abréger les affaires, & retenir votre autorité toute entiere? Capitulez avec vous-même. Vous êtes, & vous voulez être le pere de vos sujets. Ils vous doivent l'obéïssance & la fidélité. Pensez que vous leur devez réciproquement une affection paternelle, & la protection d'un bon maître. Nous vous demandons quelque sûreté contre la malignité de nos ennemis; & certaines gens vous disent qu'il n'en faut point accorder. Soyez le premier Juge de la contestation. Si notre demande est raisonnable, n'attendez pas que nous vous présentions des requêtes. Votre Majesté vit brûler à Tours le lieu qu'on nous avoit donné pour l'exercice de notre Religion; & vous sçavez avec quelle fureur la chose fut entreprise. On attaqua Charenton quelque temps après dans votre capitale, & à la vuë du Parlement de Paris: ce ne fut pas sans le dessein d'un massacre; & les Magistrats n'ont pû châtier une populace forcenée. Quelles suites fâcheuses ces deux exemples ne peuvent-ils pas avoir? Quand tant de pauvres gens n'auroient ni l'esprit ni l'adresse de vous demander leur sûreté, votre Majesté ne doit-elle pas la leur accorder de son propre mouvement? N'est-il pas de votre charité de pourvoir à leurs besoins, de votre honneur d'empêcher que vos sujets n'aillent chercher à vivre en repos dans les Pays étrangers? Mais le mal vient de plus haut. Quand le Clergé vous pressa, dans la derniere assemblée des Etats généraux, de vous engager par un mauvais serment à l'extirpation de l'Hérésie, & à faire observer le Concile de Trente dans votre Royaume, ne fut-il pas visible que les Ecclésiastiques pensoient à nous faire persécuter, & qu'ils avoient formé le complot de perdre nos Eglises? Ils le déclaroient assez nettement, en s'opposant à ce que l'exception que nous demandions pour la conservation de vos Edits & de ceux du feu Roi, fût admise. Et combien de fois vous a-t-on exhorté en public & en secret à nous détruire? Quelles finesses, quelles calomnies, quelles conjurations n'a-t-on pas employées auprès de vous. Il n'est pas besoin de les remettre ici devant les yeux de votre Majesté; elle s'en souvient assez. Avec quelle justice peut-on dire après cela, que nous n'avons plus besoin de villes de sûreté? A Dieu ne plaise que nous les demandions contre la justice de votre Majesté. Nous cherchons seulement à nous mettre à couvert de la haine la plus envenimée & la plus sanglante qui fut jamais.*

*Considérez encore, s'il vous plait, Sire, que vos sujets de la Religion sont en fort grand nombre, & qu'il y a parmi eux des gens de toutes conditions, & capables de toutes les charges & de tous les emplois. L'Edit accordé par le feu Roi les y admet littéralement, & sans aucune exception. Mais il est évident qu'il y a une résolution secrete de les en exclure, & de leur fermer la porte à*

*quelque dignité que ce soit. Outre que c'est dérober à votre Majesté le service de plusieurs personnes d'un mérite distingué, qui ne peuvent vivre qu'avec regret en se voyant inutiles, ne devez-vous pas craindre encore le ressentiment de ceux qui ont plus de cœur & d'ambition que les autres? On souffre impatiemment le mépris: chacun fait ce qu'il peut afin de s'en tirer. Il y a toujours des mécontens en France, entre les bras desquels les gens se peuvent jetter. Votre Majesté voudroit-elle se priver non-seulement du service d'un grand nombre de bons sujets, mais les réduire encore à un désespoir qui leur feroit écouter les propositions de tous ceux qui auront envie de troubler l'Etat? Les hommes ont leurs passions, & il ne faut pas attendre d'eux une stupidité Stoïcienne. Il est dangereux d'avoir un grand peuple nourri dans l'amertume. Plus il est oisif, plus il court après la nouveauté. Les gens s'apperçoivent enfin qu'au défaut d'un meilleur emploi on peut trouver une épée. Le feu Roi, qui avoit éprouvé la fidélité de ses sujets Réformés, ne faisoit aucune difficulté de les honorer des charges dont il les croyoit dignes, & il observoit si bien la proportion & l'égalité requise en ce cas, qu'il ne donnoit aucun sujet de plainte aux Catholiques. Votre Majesté préviendra de grands inconvéniens, elle s'attirera une infinité de bénédictions, en suivant l'exemple du feu Roi son pere. J'oserois vous répondre, si je pouvois être admis comme une caution solvable, que vos sujets de la Religion se calmeront alors en un instant. Tout le mal vient de certaines gens. Semblables à ces méchans Ecuyers qui débouchent les chevaux par leurs sacades, ils jettent ceux de notre Religion hors du bon chemin, & les conduisent au bord du précipice.* 1622.

J'ai cru devoir donner ces extraits des remontrances que Jeannin & du Plessis firent à Louis, avant qu'il se fût déterminé à la continuation de la guerre. Outre que nous y trouvons d'excellentes instructions, elles nous apprennent la situation des Réformés devant & après le commencement des guerres de Religion dont je dois parler maintenant, & la différente disposition des esprits dans le Conseil du Roi, & parmi les Réformés, après la levée du siége de Montauban. Le Prince de Condé, le Cardinal de Retz, & ceux de leur cabale pressoient la destruction entiere des Eglises Réformées à force ouverte. Le Chancelier de Silleri, Jeannin, & quelques autres, plus modérés en apparence, proposoient au Roi de s'en tenir à la méthode qu'Henri III. avoit prise autrefois, d'affoiblir sourdement les Réformés en leur fermant la porte aux dignités & aux gratifications, & en suivant les maximes artificieuses de la Politique de Machiavel, dont ce Prince fut imbu par la Reine Catherine sa mere. Le Duc de Rohan, le Maréchal de Bouillon, du Plessis, & plusieurs autres Réformés sages & bien intentionnés, demandoient que Louis conservât religieusement les choses sur le pied où Henri son pere les avoit mises. La grande contestation étoit sur un plus long octroi des Places de sûreté données, de l'aveu du Président Jeannin, *contre la perfidie & déloyauté* des Catholiques. Louis ne vouloit pas y consentir. Et les Réformés prétendoient que la haine de leurs ennemis n'étant pas moins violente que sous les régnes précédens, sa Majesté ne pouvoit

1622. pas raisonnablement refuser ce que le feu Roi son pere avoit accordé avec autant de justice que de sagesse. Que les personnes équitables & désintéressées jugent maintenant à qui la faute des guerres cruelles & sanglantes que je décrirai dans la suite doit être imputée. Jeannin & du Plessis étoient certainement grands hommes d'Etat, d'une profonde capacité, d'une expérience consommée. Qui des deux raisonnoit le plus juste ? Je dirai seulement que du Plessis paroît avoir plus de droiture & de meilleurs principes de Christianisme. Il s'en tenoit aux maximes du feu Roi. L'autre préféroit celles d'Henri III. Qui de ces deux Princes gouverna mieux la France ? Les gens de bon sens estimeront toujours Henri IV. beaucoup plus que son artificieux & efféminé prédécesseur.

Du Plessis-Mornai demande inutilement de rentrer dans son gouvernement de Saumur. *Vie de M. du Plessis-Mornai. Liv. IV. Lettres & Mémoires du même. 1622.*

Du Plessis pensoit moins à ses intérêts particuliers qu'au bien des gens de sa Religion, quand il sollicitoit en même temps l'éxécution de la promesse que le Roi lui avoit faite de le rétablir dans son gouvernement de la ville & du château de Saumur. Nous avons la requête qu'il fit présenter au Roi pour cet effet, un peu après le retour de sa Majesté à Paris. J'en rapporterai seulement un endroit où ce grand homme, qui fait une si belle figure dans l'Histoire que j'écris, raconte la maniere dont il eut le gouvernement de Saumur. *On sçait assez*, dit-il, *en quelle étrange confusion la France tomba l'an 1588. Le Roi Henri III. étoit chassé de Paris, la plûpart des grands Seigneurs & des meilleures villes du Royaume avoient pris les armes contre lui. Le Duc de Mayenne le vint attaquer jusques dans la ville de Tours où il s'étoit retiré ; & ce Prince malheureux pensoit à trouver un azile dans ses Provinces les plus reculées. Le Roi de Navare, pere de votre Majesté, qui défendoit alors sa vie, son honneur, & le nom de Bourbon contre les ennemis de l'Etat & de sa Maison, prit la généreuse résolution de sacrifier ses justes ressentimens contre Henri III. & d'amener lui-même à son secours une bonne armée de ceux de notre Religion. Comme j'étois le Surintendant des affaires du feu Roi, il me dépêcha vers Henri III. Je vins déguisé à Tours, & j'y conclus secretement une treve entre les deux Rois. La ville & le château de Saumur furent par le traité mis entre les mains du Roi de Navarre, comme un lieu de sûreté & de passage pour lui & pour ceux qui devoient le suivre.* Les deux Rois convinrent ensuite que du Plessis auroit le gouvernement de la Place.

Il raconte dans sa requête les services qu'il rendit à Henri IV. après l'avenement de ce Prince à la Couronne de France. Le plus important, ce fut de gagner Chavigni qui gardoit à Chinon le vieux Cardinal de Bourbon, oncle d'Henri IV, dont la Ligue faisoit un Roi de théatre sous le nom de Charles X. Du Plessis fit si bien que le Cardinal fut remis entre les mains du Roi son neveu ; & ce fut un coup de partie pour lui. Henri IV. devenu paisible possesseur de sa Couronne, voulut que Saumur fût la premiere entre les villes de sûreté qu'il accordoit aux Réformés, & que son ancien & fidéle domestique en gardât le gouvernement. Ce seroit une répétition inutile que de rapporter les services rendus par du Plessis après la mort d'Henri IV. Les plus considérables

ne sont pas omis dans les livres précédens de cette Histoire. J'y raconte aussi la maniere franche & généreuse dont il remit la ville & le château entre les mains du Roi, *sans demander*, dit il, *ni argent, ni honneurs, sans vendre son bien & ses services.* Une conduite si nette, si désintéressée méritoit bien que Louis y eût égard, & qu'il tînt la parole donnée à un homme d'un si rare mérite. Mais quelle justice devoit-on attendre d'un jeune Prince prévenu par des Conseillers violens & sans honneur? Toutes les instances du bon du Plessis furent inutiles. 1622.

Dégoûté des injustices de la Cour de France, & plus encore de celles des gens de sa Religion qui l'accusoient malignement de collusion avec leurs ennemis, il prit alors la résolution d'aller mourir en repos dans un Pays étranger. On nous a conservé la requête qu'il dressa pour en demander la permission au Roi. Elle tire les larmes des yeux. *Puisque mon obéïssance & ma fidélité me sont imputées à crime*, dit-il, *& qu'au lieu de la juste récompense de mes services, je ne dois attendre que de nouvelles ignominies, je supplie très-humblement votre Majesté de vouloir bien m'accorder son saufconduit, afin que je puisse me retirer hors du Royaume avec ma famille. Là, Sire, éloigné des objets qui m'affligent trop justement, je prierai Dieu pour votre prospérité & pour celle de la France; je lui demanderai de pardonner aux auteurs de ces conseils, qui sont plus préjudiciables au bien de vos affaires qu'à mes intérêts particuliers: Enfin, pour adoucir l'amertume de mon cœur, je tâcherai d'oublier que je suis François. Peut-être, Sire, se trouvera-t-il quelqu'un qui fera graver sur mon tombeau cette triste épitaphe. Cy gît un homme qui à l'âge de soixante-treize ans, dont il en passa quarante-six au service de deux grands Rois, s'est vû contraint, pour avoir fait son devoir, à chercher un sépulchre hors de sa Patrie. Passant, déplore ou son malheur, ou la malice du siecle.* Cette seconde requête ne fut pas présentée au Roi. On détourna du Plessis de l'envoyer à la Cour. Ses amis lui conseillerent d'attendre le succès de l'entrevuë du Duc de Rohan & du Maréchal de Lesdiguieres. Ils devoient entamer la négociation d'une paix. C'est de quoi je dois parler, après avoir repris quelque chose de ce qui se passa au bas Languedoc dans les premiers mois de l'an 1622.

Embarras du Duc de Rohan dans le bas Languedoc.

*Mémoires de Rohan. Liv. II.*

Le Duc de Rohan, reçu à Montpellier en qualité de Général de ce Cercle Réformé, à la place du Marquis de Châtillon, y rencontra les obstacles & les difficultés que tous ceux qui se mettent à la tête d'une multitude confuse & accoûtumée à l'Anarchie trouvent ordinairement. L'humeur inquiete de certains Ministres, & les divisions du dedans l'embarrassoient beaucoup plus que les efforts du Duc de Montmorenci, Gouverneur pour le Roi dans le haut & bas Languedoc. J'ai déja dit qu'il y avoit à Nîmes une assemblée des cinq Provinces du bas Languedoc, des Cevennes, du Vivarez, du Givaudan & du Dauphiné, dont quelques-unes étoient fort mécontentes. On l'accusoit d'avoir dissipé les finances, on lui en demandoit compte, on vouloit qu'elle se séparât, puisqu'il y avoit un Général choisi à la place de Châtillon. Mais plusieurs de ceux qui composoient l'assemblée, accoûtumés au commande-

1622. ment, & avides du profit qu'ils faisoieut en maniant les deniers publics, soutenoient qu'elle devoit subsister jusqu'à la fin de la guerre. Ces Messieurs prétendoient être le conseil véritable & perpétuel du Général, sans lequel il ne pouvoit rien faire; avoir l'administration des finances, & jouïr d'une autorité supérieure dans toutes leur cinq Provinces; de maniere qu'ils fussent seulement responsables de leur conduite à l'Assemblée générale de la Rochelle. Rohan se donna de grands soins pour apaiser ces divisions domestiques, dont il prévoyoit les suites fâcheuses. Mais son intérêt particulier & le bien public même demandant que l'autorité de cette Assemblée de Nîmes diminuât, il ne se mit pas trop en peine de la soutenir. Peut-être qu'il appuyoit sous main ceux qui demandoient qu'elle se séparât. Dès que ses membres s'apperçurent que Rohan ne les maintenoit pas autant qu'ils vouloient, ils se mirent à crier & à cabaler contre lui. Le Marquis de Châtillon, outré de ce qu'on l'avoit déposé pour mettre le Duc à sa place, fomentoit sous main la division dans un Pays où il avoit ses partisans & ses créatures. Il étoit d'intelligence avec le Duc de Montmorenci & avec le Conseil du Roi, pour empêcher que Rohan n'acquît autant de crédit & d'autorité dans le bas Languedoc & dans les Provinces voisines, qu'il en avoit déja dans le haut Languedoc & dans la haute Guienne. La supériorité de son génie & sa grande habileté faisoient peur à la Cour. Rohan n'étoit peut-être pas fort au-dessous du fameux Guillaume Prince d'Orange. S'il avoit trouvé des gens aussi raisonnables, aussi zélés pour la conservation de leur Religion & de leur liberté que les habitans des Provinces-Unies, il auroit bien sçu empêcher le Cardinal de Richelieu d'abattre le parti Réformé, & d'établir le pouvoir arbitraire de son Roi.

La vigilance, la fermeté, l'application infatigable du Duc de Rohan, traversé de tous côtés, ne se peuvent assez admirer. Il avoit à se défendre contre les Ducs de Montmorenci & de Guise Gouverneurs de Languedoc & de Provence, contre les cabales & les intrigues du Marquis de Châtillon parmi les Réformés, & contre le Maréchal de Lesdiguieres, qui pour venir à ses fins attaquoit les Provinces du Duc de Rohan, sans vouloir le ruiner absolument. Sous prétexte du service du Roi, le Maréchal assiege des forts du Vivarez sur le Rhône, les prend, & y met des Gouverneurs qui dépendent absolument de lui. Son véritable dessein, c'étoit de se rendre encore plus formidable à la Cour, & d'obliger le Roi à lui offrir une seconde fois l'Epée de Connétable pour le gagner. Car enfin, si le Maréchal de Lesdiguieres mécontent se fût uni au Duc de Rohan, bien loin de ruiner le parti Réformé, le Roi n'auroit pas osé l'attaquer. La Cour le sentoit fort bien. C'est pourquoi elle avoit voulu que Bullion Conseiller d'Etat suivît Lesdiguieres en Dauphiné, pour veiller sur les démarches du Maréchal, & pour l'entretenir toujours de bonnes espérances. Que d'embarras, que de difficultés, Rohan avoit à surmonter! L'Assemblée de Nîmes l'inquiétoit plus que tout le reste. Elle offrit de le déposséder aussi bien que Châtillon, & de se

*Histoire du Connétable de Lesdiguieres. L. XI. chap. 2.*

soumettre à Lesdiguieres. *Le Duc de Rohan*, écrivoit-on au Maréchal de la part de l'Assemblée, *est un ambitieux qui cherche à rendre la guerre immortelle, afin de conserver son autorité. Nous aimons mieux faire notre paix avec le Roi, quelque désavantageuse qu'elle puisse être, que de souffrir plus longtemps la domination d'un Général trop impétueux. Si vous voulez nous délivrer de lui, nos Provinces se soumettront volontiers à vous.* Lesdiguieres n'écouta pas la proposition. Il n'avoit pas envie que la guerre finît sitôt. Le Roi n'eût plus pensé à le faire Connétable. Afin que sa Majesté ne se pût dédire de la parole donnée, il falloit que le Duc de Rohan se fît craindre, & que la Cour eût besoin du Maréchal de Lesdiguieres.

1622. *Mémoires Rohan. Liv. II.*

Les gens de l'assemblée de Nîmes, animés à la perte de Rohan, ne se rebutent pas. Ils entreprennent de le décrier à la Rochelle, aussi bien que Soubize son frere. Un certain Ministre y va de la part de ceux de Nîmes, & se met à déclamer hautement contre le Duc de Rohan. *Tout alloit le mieux du monde dans le bas Languedoc, avant que M. de Rohan y vînt*, disoit cet emporté. *Il a tout brouillé par son ambition. C'est un homme qui ne pense qu'à s'agrandir aux dépens du public : il a ruiné le Pays de Foix & l'Albigeois; il en sera de même du bas Languedoc. M. le Duc s'y établit; il commence d'y faire le Souverain. En vérité, nous aimons mieux nous remettre entre les mains du Roi, & implorer sa clémence que d'obéïr à M. de Rohan. En tout cas, il est plus avantageux de rappeller M. de Châtillon injustement dépossédé. Gardez-vous bien ici des mauvais desseins de M. de Soubize. Il cherche à dissiper votre assemblée. Nous sçavons qu'il a écrit à M. de Rohan qu'elle n'est plus composée que de sept ou huit coquins. Tout est perdu, à moins que vous ne donniez pouvoir à la nôtre de subsister. C'est le seul moyen de retenir le Duc de Rohan dans le devoir.* Il se soutint malgré de si grandes traverses; & les choses furent si bien ménagées que s'il ne put empêcher le Maréchal de Lesdiguieres d'enlever un ou deux forts dans le Vivarez, il eut du moins l'avantage contre le Duc de Montmorenci. Nous verrons qu'il mit Montpellier en état de tenir contre le Roi, qui vint l'assiéger à la tête de son Armée.

Louis avoit, comme je l'ai dit ci-dessus, donné des ordres secrets au Maréchal de Créqui de faire sçavoir à Lesdiguieres son beau-pere, que le Roi souhaitoit qu'il entamât quelque négociation pour la paix, & qu'il sondât si les Réformés étoient dans la disposition de se soumettre à des conditions dont la majesté du Souverain lui permît de se contenter. Quoique Lesdiguieres, toujours entêté d'obtenir l'Epée de Connétable, crût que la continuation de la guerre convenoit mieux à ses desseins; la bienséance demandoit aussi qu'il parût porter le Roi à user de clémence au regard de ceux dont Lesdiguieres suivoit encore la Religion, & qu'il ne refusât pas la commission de voir avec le Duc de Rohan, quelles conditions les Réformés vouloient accepter. De quelque côté que les choses tournassent, le Maréchal de Lesdiguieres y trouvoit de grands avantages. La guerre contre les Réformés sembloit lui assurer l'Epée de Connétable. Que si la paix venoit à se conclure, il comptoit qu'au dé-

Du Cros Président à Grenoble est assassiné dans Montpellier, où le Maréchal de Lesdiguieres l'avoit envoyé négocier avec le Duc de Rohan.

1622. *Journal de Bassompierre. Tom. II. Histoire du Connétable de Lesdiguieres. L. XI. chap. 2. Mémoires de Rohan. Liv. II. Mercure François. 1622.*

faut de la premiere dignité du Royaume, il auroit du moins le commandement de l'armée que le Roi ne pouvoit se dispenser d'envoyer en Italie pour tirer la Valteline des mains des Espagnols. L'habile vieillard fera si bien qu'il aura l'un & l'autre. La guerre se recommencera, & Lesdiguieres sera enfin Connétable. Il ménagera la paix incontinent après, & le Roi lui donnera le commandement de ses armes en Italie. C'est ainsi qu'un Gentilhomme d'une naissance assez médiocre vit toujours croître sa fortune & son crédit jusqu'à l'âge de quatre-vingt ans.

Pour obéïr aux ordres du Roi, Lesdiguieres envoye à Montpellier Du Cros Président Réformé au Parlement de Grenoble, Magistrat dont le mérite distingué lui avoit acquis beaucoup de réputation. Du Cros devoit conférer avec le Duc de Rohan sur les conditions de la paix. Il étoit malade pour lors d'une fievre continue. Rohan reçut le Président avec toutes les démonstrations imaginables de confiance & d'amitié. Il protesta que ses intentions étoient sinceres pour la paix, pourvû que les Eglises Réformées y trouvassent leur sûreté. Pendant que Du Cros attend que le Duc reprenne ses forces, quelques emportés font courir malignement le bruit, que le Maréchal de Lesdiguieres envoye le Président pour débaucher le Duc de Rohan, & que Lesdiguieres ne pense qu'à trahir & à perdre ceux dont il professe la Religion en apparence. Là dessus, on forme le dessein de se défaire au plutôt de l'émissaire prétendu de Lesdiguieres. Du Cros est donc assassiné, quelques jours après, par des gens qui feignent de lui rendre visite. Le Duc de Rohan & les personnes les plus distinguées de la ville de Montpellier détesterent une action si noire. Les Magistrats dépêcherent un exprès à Grenoble avec ordre de protester au Maréchal de Lesdiguieres qu'ils n'y avoient aucune part. Quatre complices du crime furent condamnés à la mort. Les autres s'échapperent. Le Ministre Suffrein étoit accusé du complot. Sa fuite clandestine & précipitée acheva de confirmer les justes soupçons que les honnêtes gens avoient de lui.

Entrevuë du Duc de Rohan & du Maréchal de Lesdiguieres. *Mémoires de Rohan. Liv. II. Histoire du Connétable de Lesdiguieres. L. XI. Ch. III. Mercure François. 1622.*

Le Maréchal de Lesdiguieres, content de la conduite du Duc de Rohan dans la triste & malheureuse affaire du Président Du Cros, convie Rohan, quelque temps après, à une entrevuë, où ils pussent conférer ensemble sur les conditions de la paix. Le rendez-vous fut donné à Laval près du Pont S. Esprit. Le Duc de Rohan se réduisit à ces quatre choses, la restitution de toutes les Places de sûreté, la liberté des assemblées Ecclésiastiques & Politiques, la continuation des sommes octroyées pour l'entretien des Ministres & pour le payement des garnisons, enfin, le dédommagement des Seigneurs privés de leurs emplois, ou de leurs biens, pour avoir secondé l'Assemblée de la Rochelle dans la défense commune de la Religion & de la liberté. Lesdiguieres parut consentir à ces propositions de la part du Roi : il y eut seulement de la contestation sur la restitution de Saumur & des Places du Poitou, que Louis se vouloit réserver. Le Maréchal ne pouvant pas aller au-delà de ce que sa Majesté lui prescrivoit, il convint avec le Duc que cette difficulté se termineroit

mineroit entre les Ministres du Roi & les Députés des Provinces & des Seigneurs Réformés, que Bullion Conseiller d'Etat se chargeoit de conduire à la Cour, & de présenter au Roi. Cependant, on donne avis au Maréchal de Bouillon, aux Ducs de la Tremouille & de Sulli, au Marquis de la Force, & à l'Assemblée générale, de la négociation commencée entre le Duc de Rohan & le Maréchal de Lesdiguieres. Tous furent également conviés d'envoyer aussi des Députés à la Cour, afin qu'ils travaillassent à la conclusion d'un accommodement, de concert avec ceux du Duc de Rohan & des Provinces où il commandoit. 1622.

Le Roi part subitement de Paris pour la continuation de la guerre. *Mémoires de Rohan. Liv. II. Journal de Bassompierre. Tom. II. Bernard Histoire de Louis XIII Liv. VII. Mercure François.* 1622.

Dès que le Prince de Condé & ceux de son parti sçavent que Bullion amene des Députés à la Cour avec un traité déja fort avancé par le Duc de Rohan & par le Maréchal de Lesdiguieres, son Altesse, & les autres qui vouloient la continuation de la guerre, employent tous les artifices imaginables afin de tirer promptement le Roi de Paris. On craignoit que Sa Majesté n'écoutât les propositions, si le Chancelier de Silleri & le Président Jeannin, qui la pressoient de donner la paix à ses sujets, se trouvoient auprès d'elle, lorsque les Députés Réformés arriveroient à la Cour. Le Prince, le Cardinal de Rets, & le Comte de Schomberg représentent vivement à Louis, que Soubize frere de Rohan s'étant rendu maître du bas Poitou durant l'hyver, & que les Réformés ayant repris plusieurs des Places qui leur furent enlevées l'Eté dernier en Guienne, ils demanderoient des conditions exhorbitantes, & que Sa Majesté devoit avoir les armes à la main en donnant la paix à des sujets rebelles, reprendre premierement ce qu'elle avoit perdu durant son absence en Guienne & en Poitou, & réduire même des gens si opiniâtres dans leur révolte à implorer humblement la clémence du Souverain. Tout le monde croyoit que Louis passeroit les fêtes de Pâques dans sa capitale : mais le Prince de Condé & les autres lui dirent tant de choses, ils firent jouer de si puissans ressorts, que le Roi résolut enfin de partir le Lundi de la semaine sainte 21. Mars.

On ne sçait pas bien si les gens du parti de Condé eurent quelque raison d'apréhender que la Reine mere & les anciens Ministres d'Etat n'engageassent le Roi à retarder son voyage jusques à ce que les bonnes fêtes fussent passées, & que durant cet intervalle on ne le disposât entierement à la paix. Quoiqu'il en soit, Louis part à la dérobée, le Dimanche des Rameaux après vêpres, & sort par la porte de derriere du Louvre. On fut extrémement surpris de cette précipitation. Le Roi paroissoit être plutôt enlevé, qu'entreprendre un voyage concerté. Le voilà donc à Orléans, où il passe la fête de Paques, en attendant que ses Officiers & sa maison le joignent. Louis apprit en chemin une chose qu'on avoit eu soin de lui cacher avant son départ de Paris. La Reine son épouse, grosse de six semaines, s'étoit blessée par la faute, & peut-être par la malice, disoit-on, de la Connétable de Luines & de Mademoiselle de Verneuil. Ces deux Dames qui tenoient la Reine sous les bras, lorsqu'elle alloit se coucher, la firent courir dans la grande salle du

1622. Louvre. Elle tomba, & l'accident fut suivi d'une fausse-couche. Le Roi irrité contre sa sœur naturelle, & contre la Connétable, voulut qu'elles sortissent du Louvre. Il leur envoya même une défense expresse d'être désormais auprès de la Reine. Celle-ci tâcha de se consoler de sa disgrace en épousant, avant la fin de la premiere année de son deuil, le Duc de Chevreuse son amant.

On agite dans le Conseil du Roi, s'il ira en Languedoc ou bien en Poitou.

Louis étoit sorti du Louvre avec tant de précipitation, qu'il ne sçavoit pas encore de quel côté il porteroit ses armes. Les gens qui vouloient la continuation de la guerre, ne se mirent en peine que de le tirer de Paris, & de l'éloigner des vieux Ministres d'Etat qui lui conseilloient de rétablir la tranquillité dans son Royaume. Quand sa Majesté fut à Blois, on agita dans son Conseil, si changeant tout à coup de route, elle iroit à Lyon pour passer de là en Languedoc, ou bien si descendant le long de la Loire, on marcheroit premierement vers le bas Poitou. Soubize y faisoit des progrès considérables. Nonobstant les forces que le Roi avoit laissées au Duc d'Epernon, au Comte de la Rochefoucault, & au Marquis de S. Luc; Soubize, avec deux mille hommes qui le suivirent d'abord, prit l'Isle d'Oleron, la ville de Royan, la Tour de Mournach, & plusieurs autres Places. L'épouvante étoit si grande dans le Pays & aux environs, qu'il paroissoit devoir être bientôt maître de la campagne, à moins qu'on n'opposât une bonne armée à la sienne qui grossissoit tous les jours. Soubize s'étoit jetté premierement du côté de la Saintonge, afin de mettre les habitans de la Rochelle un peu plus au large, parce que leur ville se trouvoit serrée de fort près. Mais il ne réüssit pas autant qu'il espéroit. Le Duc d'Epernon mande incontinent à la Rochefoucault & à S. Luc, qui commandoient dans le haut & dans le bas Poitou, de lui amener ce qu'ils ont de troupes. Ils obéïrent, conformément aux ordres que le Roi leur avoit laissés en retournant à Paris. Soubize plus foible qu'Epernon quitte la Saintonge, & entre dans le Poitou. La Rochefoucault & S. Luc y accourent incontinent. Mais ils n'avoient pas assez de troupes pour arrêter Soubize. Son armée, grossie tout à coup, montoit à près de huit mille hommes. Ils écrivent donc au Duc d'Epernon, & le prient de venir à leur secours, selon les intentions du Roi. Le Duc d'Epernon leur répondit qu'il ne pouvoit pas abandonner ses gouvernemens, exposés à l'invasion des Huguenots, qui devenoient supérieurs en Guienne aussi bien que dans le Poitou.

*Bernard Histoire de Louis XIII Liv. VII. Mémoires de Rohan. Liv. II. Journal de Bassompierre. Tom. II.*

Le Roi, averti du refus que fait le Duc d'Epernon, lui envoye par un exprès des ordres positifs d'aller incessamment en Poitou avec les troupes que Sa Majesté lui avoit laissées. Epernon s'excuse d'obéïr, & l'homme du Roi faisant au gré du Duc de trop grandes instances, il lui parle avec une extrême hauteur, & le renvoye. Louis se met en colere: il ordonne à son exprès de retourner sur ses pas, & de dire encore de sa part au Duc d'Epernon, que toutes choses cessantes il marche au secours du Poitou. Mais le fier Epernon ne se mettoit en peine ni des ordres réïtérés, ni des menaces de la Cour, quand il n'avoit pas envie de faire

quelque chose. Quelle étoit sa vuë en demeurant ainsi dans son Angoumois ? Avoit-il reçu quelque mécontentement secret ? Craignoit-il d'exposer sa réputation contre un nouveau Général, devant qui tout sembloit plier ? C'est ce qu'on ne nous a pas expliqué. Je ne sçai si le Duc ne cherchoit point à se rendre encore plus nécessaire, en souffrant que l'ennemi devînt plus formidable. Epernon soupiroit après l'Epée de Connétable, du moins après le Gouvernement de Guienne. On obtient maintenant les honneurs & les dignités à la Cour de France, en rampant devant le Roi, devant un Ministre, devant une Femme qui est devenuë en nos jours le plus grand exemple de la bizarrerie de la Fortune ; parlons franchement, de la foiblesse d'un Prince que ses flateurs élévent au-dessus de tous les Héros anciens & modernes. Il n'en étoit pas de même sous le régne de son pere. Un Seigneur parvenoit souvent aux premieres dignités de l'Etat, en faisant le mauvais, en se rendant suspect & redoutable à la Cour. L'indignation que le Roi conçut de ce que le Duc d'Epernon laissoit tranquillement faire Soubize ne fut pas un des moindres motifs qui déterminerent Sa Majesté à prendre plutôt la route de Poitou que l'autre, quoique le voyage de Lyon parût nécessaire pour une raison peut-être aussi importante que celle de la guerre contre les Réformés. Louis avoit menacé le Pape & le Roi d'Espagne de s'avancer jusques là pour donner ordre de plus près aux affaires de la Valteline, & pour faire passer les Alpes, en cas de besoin, à une armée sous la conduite du Maréchal de Lesdiguieres. Le Roi trouvoit ainsi un double avantage en allant à Lyon. Il donnoit de l'inquiétude aux Espagnols, & il sauvoit même son honneur engagé à faire cette démarche. D'un autre côté, Louis jettoit la frayeur dans le Languedoc. La division qui s'y étoit mise entre le Duc de Rohan & le Marquis de Châtillon sembloit rendre les Réformés incapables d'attendre que le Roi les vînt attaquer à la tête de son armée. 1622.

En effet, lorsqu'il proposa dans son Conseil le voyage de Languedoc, ou celui de Poitou, plusieurs se déclarerent pour le premier. *Les Huguenots de Languedoc*, disoient ceux-ci, *sont les plus emportés & les plus insolens de tous. Ils font les souverains. M. de Châtillon a été destitué du gouvernement de Montpellier que le Roi lui avoit donné. Non contens de ne publier pas les ordonnances de Sa Majesté, ils en font de contraires, & ils se préparent à lui résister ouvertement. Leurs assemblées déclarent traitres tous ceux qui n'adherent pas aveuglément à celle de la Rochelle. Pour témoigner qu'on ne veut entendre parler ni de paix ni d'accommodement en Languedoc, ceux de Montpellier ont assassiné brutalement le Président Du Cros, que M. de Lesdiguieres avoit envoyé faire des propositions à M. de Rohan. Le Roi ne trouvera peut-être jamais une plus belle occasion de réduire le Languedoc. La stérilité de l'année derniere n'a pas permis de remplir les greniers & les magazins des villes Huguenotes. Le Roi seul peut tenir la campagne, & tirer des vivres de la Bourgogne & d'ailleurs par la Saône & par le Rhône. Il est même important que Sa Majesté aille en Languedoc avant que les villes rebelles soient mieux*

1622. *fortifiées. On travaille fortement à les mettre en état de résister. Mais il est encore temps de les prendre au dépourvû. Elles ne sont ni assez fortes, ni assez bien fonrnies de vivres & de munitions pour tenir contre l'Armée du Roi.*

Quelque puissantes que fussent ces raisons, soutenuës d'un engagement d'honneur que le Roi avoit pris d'aller à Lyon, il écouta plus volontiers ce qui fut allégué en faveur du voyage de Poitou. L'envie de témoigner son ressentiment de la désobéissance du Duc d'Epernon l'emportoit sur les autres considérations. *Votre Majesté*, lui disoit-on, *réduisit l'année derniere à son obéissance plusieurs villes Huguenotes en Guienne & ailleurs. Les rebelles en ont repris un grand nombre. Si vous n'allez pas les retirer de leurs mains, vous paroitrez, Sire, abandonner vos conquêtes. En commençant par le Poitou & par la Guienne, vous enfermez les rebelles dans un coin du Royaame où ils ne peuvent être assistés d'aucune puissance étrangere : car enfin vous êtes sûr du Roi d'Espagne. Au lieu que si vous allez d'abord en Languedoc, tous les Huguenots s'en iront dans le Poitou & dans les Provinces maritimes, où ceux de leur Religion auront le moyen de les assister. L'armée de M. de Soubize est forte & nombreuse. Il paroit vouloir s'élever au-dessus de la condition de sujet & de particulier. Il faut se défier de sa grande ambition. M. de la Rochefoucault ne peut pas lui résister sans le secours de M. d'Epernon: & celui-ci ne veut point quitter la Saintonge & l'Angoumois. Si Votre Majesté n'arrête pas au plutôt les progrès de M. de Soubize, il est à craindre qu'il ne s'étende encore du côté de la Bretagne & de la Normandie. Il trouvera là beaucoup de gens de la même faction qui se joindront à lui. Avec un peu de diligence le Poitou & la Guienne se réduiront, & vous aurez le temps de passer en Languedoc.* Il fut donc résolu que le Roi descendroit le long de la Loire, qu'il iroit premierement en Poitou, & de là en Languedoc par Lyon, ou bien à Lyon par le Languedoc. C'est ce que Puisieux écrit au Commandeur de Silleri qui alloit en Ambassade à Rome. *Faites bien connoître*, dit le Secrétaire d'Etat à son oncle, *que le Roi sera dans peu de temps à Lyon. Cela est important pour les affaires de la Valteline. Nous devons rassurer nos Alliés, & donner de l'inquiétude aux usurpateurs. Les Espagnols sont moins fiers depuis que le Roi a parlé de ce voyage. Nous les presserons tôt ou tard pour la restitution de la Valteline. Sa Majesté ne peut souffrir cette invasion.*

*Mémoires pour l'Histoire du Cardinal de Richelieu. 1622.*

Etat des affaires en Guienne.

Les affaires avoient un peu changé de face en Guienne depuis le retour du Roi à Paris. Les Réformés, revenus de leur consternation, reprenoient courage : ils paroissoient disposés à se défendre mieux que l'année derniere. La plûpart des villes dont le Roi s'étoit rendu maître furent recouvrées. La garnison de Montauban surprit la petite ville de Negrepelisse qui l'incommodoit; & les soldats du Régiment de Vaillac, que les habitans, d'intelligence avec ceux de Montauban, firent bien boire, furent inhumainement égorgés. Le Duc de Sulli, retiré dans ses terres de Querci, avoit assuré le Roi de sa fidélité, lorsque le siege fut mis devant Montauban. Sulli sembla se repentir d'une démarche dont il espéroit peut-être quelque récompense. Mais n'osant violer trop ouvertement la promesse faite au Roi, il se laisse assiéger dans Figeac par le

*Bernard Histoire de Louis XIII Liv. VII. Gramond Historiarum Galliæ. L. XI.*

1622.

Comte d'Orval son fils ; & quand la ville & le château sont rendus, le Duc écrit au Maréchal de Themines, qu'Orval le retient prisonnier, & qu'il n'est plus en son pouvoir d'arrêter les courses qu'un fils désobéïssant se prépare à faire dans le Querci. Le Marquis de Luzignan, d'un autre côté, surprend Clerac par la négligence d'un Conseiller de Bourdeaux qui en faisoit démolir les fortifications. La Force le pere chasse Theobon de la ville de Sainte-Foi, sous prétexte qu'il est d'intelligence avec la Cour. Il s'en rend maître, & prend encore Tonneins. Son fils aîné s'empare en même temps de Montflanquin dans l'Agenois. Enfin Favas, que l'Assemblée de la Rochelle avoit déclaré Général d'une partie de la basse Guienne, fait une descente dans le pays de Medoc, y prend quelques Places pour incommoder Bourdeaux, & pour avoir de la communication avec le pays d'Albret, la Gascogne & le Bearn. Le parti Réformé réparoit assez heureusement les pertes faites l'Eté dernier : & ce fut une des raisons qui déterminerent ensuite le Roi à passer du Poitou dans la Guienne.

Lescun est fait prisonnier, & condamné à la mort.

Suivons la méthode que nous nous sommes proposée dans cette Histoire, de rendre justice à la vertu malheureuse & opprimée. Paul de Lescun, ce courageux & zélé défenseur de sa Religion & de la liberté du Bearn sa patrie, dont j'ai parlé plus d'une fois, accompagna Favas dans la descente au pays de Medoc. Il prétendoit passer en Bearn, afin d'exhorter ses compatriotes à profiter de l'occasion, & à tâcher de rentrer dans les droits & dans les priviléges dont ils furent injustement privés il y a deux ans, lorsque Louis XIII. alla en Bearn après l'affaire du Pont de Cé. Lescun portoit avec lui des commissions de l'Assemblée de la Rochelle pour lever des troupes. Celles de Favas ayant eu quelque désavantage dans une rencontre au pays de Medoc, Lescun résolut de retourner sur ses pas, de prendre une autre route, & d'aller à Clerac, afin de conférer avec le Marquis de la Force dépouillé du gouvernement de Bearn. Un parti des troupes du Duc d'Epernon le prit dans la Saintonge, & il fut conduit incontinent à Bourdeaux. Il réclama inutilement les droits de la guerre, qui veulent que le Prince épargne ses sujets, quand ils sont faits prisonniers dans une guerre ouverte entre lui & eux. Car enfin, Lescun avoit été pris en se défendant, il étoit même blessé. Il ne fut pas plus écouté quand il demanda son renvoi à une Chambre mi-partie, selon les priviléges accordés à ceux de sa Religion. Le Parlement de Bourdeaux lui fit son procès, & le condamna comme criminel de leze-majesté. C'est le prétexte ordinaire dont les fauteurs de la tyranie se servent pour perdre ceux qui s'opposent à son établissement. Les Magistrats qui donnerent cet Arret ne devoient-ils pas se souvenir que leurs ancêtres refuserent autrefois de se soumettre aux ordres des prédécesseurs de Louis XIII, & qu'ils prirent même les armes pour la conservation des droits de leur Province ? Ceux qui ont si lâchement condamné des gens de bien, ausquels on ne peut reprocher autre chose que d'avoir eu les sentimens que nous admirons dans les anciens Grecs & Ro-

*Mercure François. 1622.*

1622. mains méritent bien de gémir sous le poids accablant de la puissance arbitraire, & de voir leur ville, autrefois si libre, maintenant bridée par de bonnes citadelles. Lescun mourut en Héros Chrétien, & ses ennemis louerent sa constance. L'Arrêt injuste du Parlement de Bourdeaux, ni les trais malins de quelques Historiens flateurs, ne sont pas capables de flétrir sa mémoire. Les personnes équitables & judicieuses estimeront toujours le courage & la vertu d'un homme mort pour la défense des droits anciens & incontestables dont sa patrie jouïssoit paisiblement sous le pere & sous la grand' mere du Prince qui l'a fait condamner.

Le Duc d'Elbeuf & le Maréchal de Thémines tâchent d'arrêter les progrès des Réformés en Guienne.

*Bernard Histoire de Louis XIII Liv. VII.*
*Gramond Historiarum Gallia. L. XI.*
*Mercure François. 1622.*

Le Duc d'Elbeuf, qui commandoit les armes du Roi dans la basse Guienne, faisoit de son mieux, afin d'arrêter le progrès des Réformés. Il s'assura d'abord du château de Duras, & il attaqua ensuite celui de la Force. Le Marquis accourt promptement au secours de sa maison avec un assez bon nombre de gens. La Force, plus foible & repoussé par le Duc d'Elbeuf, se retire en désordre & avec perte. Elbeuf se préparoit à prendre la Place d'Assaut, lorsque le Marquis de Bourdeilles & plusieurs Gentilshommes distingués du Perigord vinrent lui représenter que la prise du château seroit infailliblement suivie de l'éxécution d'un Arrêt du Parlement de Bourdeaux. Le Marquis de la Force, son fils aîné, & Montpouillan un de ses cadets eurent l'année derniere la tête tranchée en effigie. Leurs maisons devoient être razées par le même acte, leurs bois coupés, leurs biens confisqués; & leur postérité devenoit roturiere. *Monsieur*, dit de fort bon sens Bourdeilles au Duc d'Elbeuf, *il faut avoir égard au mérite de M. de la Force, & aux services importans qu'il a rendus au feu Roi afin de lui assurer la Couronne. La Maison de Caumont, dont M. de la Force se trouve maintenant le chef, est une des plus anciennes & des plus illustres de la Province. Il a plusieurs enfans capables de bien servir le Roi. Espérons que ces Messieurs feront enfin leur devoir. Dans les guerres étrangeres on a toujours quelque respect pour les anciens châteaux des premieres Maisons du Pays; à plus forte raison devons-nous les épargner dans une guerre civile. Si M. de la Force est indigne que vous épargniez son château, voici la principale Noblesse du Perigord & de la Guienne qui demande grace pour lui. La maniere franche & généreuse dont nous servons le Roi mérite bien cette légere recompense.* Bourdeilles & les autres craignoient que si les Généraux du Roi venoient à se mettre sur le pied de ruiner les châteaux des Seigneurs Réformés, ceux-ci n'usassent de représailles sur les terres & sur les maisons des Seigneurs & des Gentilshommes Catholiques.

*Mémoires de Rohan & de Pontis.*
*Journal de Bassompierre.*

Le Maréchal de Thémines vint alors au secours du Duc d'Elbeuf, trop foible pour s'opposer à toutes les entreprises des Réformés. Le Duc & le Maréchal assiégerent Tonneins que le Marquis de la Force avoit repris. Montpouillan son fils défendit la Place avec un courage qu'on ne devoit pas attendre d'un homme encore jeune, & nouveau dans le métier de la guerre. Mais la Force ayant tenté plus d'une fois inutilement de secourir Tonneins, & les assiégeans recevant de nouveaux renforts du côté de Bourdeaux, il fallut capituler à la fin. Montpouillan sortit ma-

lade d'une blessure à la tête, dont il mourut peu de jours après. Le Roi, auprès duquel il fut élevé, l'aimoit particulierement. Estimé de tout le monde pour ses belles qualités, Montpouillan fut chassé de la Cour à cause de sa Religion, qu'il estimoit plus que les bonnes graces du Roi. Depuis sa mort & la prise de Tonneins, le zèle du Marquis son pere pour la défense des Eglises Réformées parut se ralentir. Il pensa tout de bon à s'accommoder avec la Cour. Les nouvelles de la défaite de Soubize, & du progrès des armes du Roi qui s'avance vers la Guienne, effrayent un Seigneur dont la constance paroissoit supérieure à toutes les disgraces. Il écouta les propositions avantageuses qui lui furent faites de la part du Prince de Condé. 1622.

Louis s'étoit rendu de Blois à Nantes en grande diligence. Il y déclara le Prince de Condé son Lieutenant Général; & les Maréchaux de Praslin & de Vitri eurent ordre de servir sous lui. Le Comte de la Rochefoucaut avoit amené ses troupes, & il s'étoit avantageusement posté pour s'opposer à la retraite de Soubize retranché dans les Isles du bas Poitou. C'est un endroit de deux ou trois lieues de pays marécageux au bord de la mer, où vous n'abordez que par les digues & les chaussées que les habitans ont eu soin d'élever, pour avoir du commerce & de la communication avec ceux qui sont plus haut dans la terre ferme. Quand l'Armée du Roi se fut avancée vers ces Isles, les Officiers se trouverent dans un grand embarras. On ne pouvoit aller à l'ennemi qu'en passant un gué fort dangereux. La marée ne s'en retiroit qu'à minuit, & il falloit prendre ce temps-là. C'étoit exposer la personne du Roi & l'Etat à de terribles inconvéniens. Quelles embuscades ne devoit-on pas craindre durant la nuit, en un endroit dont Soubize connoissoit tous les avantages? Et quant l'Armée auroit passé le gué, des soldats mouillés & fatigués étoient-ils en état de soûtenir le choc des ennemis qui pouvoient fondre sur eux? En allant chercher un champ de bataille enfermé de la mer & de marais profonds, l'Armée du Roi s'exposoit au danger de n'avoir plus d'autre retraite, que le chemin qu'elle pouvoit s'ouvrir au travers des escadrons & des bataillons Réformés. Ces considérations effrayerent les plus déterminés. Rendons justice au Prince dont j'écris l'Histoire. Il avoit de la bravoure & de l'intrépidité. Tout le monde en convient. *J'ai vû le Roi en diverses occasions périlleuses*, dit Bassompierre; *& je puis avancer sans flaterie que je n'ai jamais vû d'homme plus assuré que lui. Son pere, dont la bravoure fut généralement estimée, n'étoit pas si intrépide que lui.* La continence n'est donc pas la seule vertu qui releve Louis XIII. au dessus de son pere & de son fils, ausquels on a donné le surnom magnifique de *Grand*. S'il étoit plus brave, plus intrépide qu'Henri IV. quel avantage n'a-t-il pas de ce côté-là sur Louis XIV? Il témoigna plus d'une fois, dans la campagne dont je parle maintenant, que le danger ne l'effrayoit pas. *J'ai pris les armes pour une bonne cause*, répondit-il à ceux qui lui remontroient les inconveniens du passage. *La crainte ne me fera pas abandonner une si belle entreprise. Je n'apprehende rien, & je mets ma confiance en*

Défaite entiere de Soubize dans le bas Poitou.

*Bernard Histoire de Louis XIII Liv. VII. Journal de Bassompierre. Tom. II.*

1622. *Dieu.* Louis parloit sur de faux préjugés, à mon avis. Mais à Dieu ne plaise que je lui refuse les justes louanges qu'un sentiment si noble, si élevé mérite de toutes les personnes équitables.

Dans l'occasion où un jeune Prince de vingt-un ans paroît un Héros, Soubize se déconcerte mal à propos, il perd sa réputation. La peur le saisit, dès qu'il apprit que le Roi passoit le gué, & que sa Majesté s'avançoit en ordre de bataille. Avec une Armée de huit mille hommes de pied & de huit cents chevaux, peu inférieure à celle de Louis, retranché dans un endroit dont il connoît les grands avantages, & où son artillerie est avantageusement postée, ce Général ne pense plus qu'à sa retraite durant la nuit. Une partie de son Infanterie tâche de se sauver dans les marais: l'autre entre avec précipitation dans les barques venues de la Rochelle, & pense à s'y retirer par mer. Enfin Soubize s'enfuit au plus vîte avec sa cavalerie. Les basses marées & le défaut du vent n'ayant pas permis aux barques de gagner la mer, l'infanterie demeure à la discrétion de celle du Roi, qui en fit un grand carnage. On se saisit des barques, & ceux qui s'étoient enfuis dans les marais furent presque tous noyés ou tués. De huit mille homme de pied, il n'en revint que quatre cents, & Soubize eut bien de la peine à gagner la Rochelle avec quarante ou cinquante cavaliers. Voici un des beaux endroits de la vie de Louis XIII. Le Comte de Soissons étoit à l'aile droite de l'Armée avec le Maréchal de Vitri: le Duc de Vendome, & le Maréchal de Praslin commandoient la gauche. Louis marchoit au milieu à la tête de sa compagnie de Gensd'armes, la cuirasse sur le dos, & le plumet blanc à son chapeau, plein d'ardeur, dans la disposition de combattre l'ennemi: mais il n'eut pas le courage de se présenter. La flaterie trouva bien de quoi s'exercer sur un succès si extraordinaire. Quelques Courtisans élevoient le Roi au dessus de l'Empereur Charles-Quint traversant l'Elbe à la vuë d'une armée ennemie. D'autres encore plus ridicules ne trouvoient rien de comparable à Louis qui passe un gué à la faveur de la nuit, qu'Alexandre entrant dans le Granique pour aller combattre les Perses.

Le Roi écoute à Niort les Députés que le Duc de Rohan envoyoit avec des propositions de paix. *Mémoires de Rohan. Liv. II. Journal de Bassompierre. Tom. II,*

Après une si heureuse réduction du bas Poitou, Louis marcha vers le haut, dans le dessein d'aller en Guienne, & de-là en Languedoc. Les Députés que Bullion Conseiller d'Etat amenoit, avec les propositions de paix que le Duc de Rohan & le Maréchal de Lesdiguieres avoien concertées dans leur entrevuë, trouverent le Roi à Niort. La déroute de Soubize, le traité du Marquis de la Force commencé, le siege de Royan que le Duc d'Epernon vouloit prendre, afin d'apaiser sa Majesté irritée contre lui; cela, dis-je, avoit tellement enflé le courage du Prince de Condé & de ceux de sa cabale qui vouloient la continuation de la guerre, qu'ils crierent hautement dans le Conseil du Roi, qu'on ne devoit pas écouter les propositions que les Députés apportoient. On leur présenta d'autres conditions sur lesquels ils furent renvoyés à la Reine mere, & puis au Chancelier de Silleri à Paris. C'étoit afin de trainer la négociation en longueur, & de donner au Roi le temps de réduire la Guienne

ne & le Languedoc. Marie de Médicis suivoit son fils dans ce voyage autant que sa santé le lui permettoit. Elle craignoit que le Prince de Condé ne prit trop d'autorité, & qu'il ne se rendit maître des affaires. Une indisposition arrêtoit la Reine mere à Nantes, lorsque les Députés arriverent auprès du Roi. Louis ne découvroit pas tout au Cardinal de Retz, au Comte de Schomberg & aux autres de son Conseil qui s'opposoient à la conclusion de la paix. Il y avoit certaines dépêches secretes que Puisieux communiquoit au Roi seul; & Bassompierre, en qui sa Majesté prenoit plus de confiance que jamais, étoit de ce Conseil particulier. Pour amuser le Prince de Condé & ceux de sa cabale, Louis feignoit de ne vouloir point entendre à la paix avec les Réformés. Cependant Puisieux mit entre les mains de Bullion les articles dont le Roi se contenteroit. On devoit les envoyer au Maréchal de Lesdiguieres, afin qu'il les proposât au Duc de Rohan. Bassompierre nous apprend que Louis faisoit ce mystére aux gens de son Conseil: mais il ne nous marque pas quelle fut la réponse secrete & *essentielle*, dit-il, que Puisieux donna aux conditions que Bullion apportoit de la part du Maréchal de Lesdiguieres. Un Historien qui suivoit alors la Cour nous dit que le Roi ayant envie d'attirer Rohan & Soubise à son service, en cas que l'accommodement général ne se fît pas, sa Majesté leur offrit des conditions avantageuses en leur particulier. Fermes dans les engagemens pris avec ceux de leur Religion, & supérieurs à toutes les disgraces, les deux freres ne voulurent entendre parler que d'une paix générale où toutes les Eglises Réformées trouvassent leur sûreté.

1622. *Bernard Histoire de Louis XIII Liv. VII.*

Louis alla de Niort à S. Jean d'Angeli. Il apprit là que le Duc d'Epernon avoit manqué son entreprise sur Royan. C'est une ville avec un château de l'ancien patrimoine de la Maison de la Tremouille. Sa situation sur un rocher au bord de la mer la rendoit importante. Et les Réformés qui s'en saisirent au temps des premieres guerres de Religion, eurent soin de fortifier la Place. S. Surin, jeune Gentilhomme Réformé, s'en étoit rendu maître au préjudice de la Chenaie qui professoit la même Religion, & que le Roi avoit gratifié de ce gouvernement. S. Surin tenoit pour l'Assemblée de la Rochelle, & la Chenaie demeuroit au service du Roi. Il étoit de conséquence que Louis s'assurât de Royan avant que d'aller en Guienne. C'est pourquoi le Prince de Condé fit avertir le Duc d'Epernon que s'il vouloit apaiser le Roi & fermer la bouche au Cardinal de Retz, aux Comtes de la Rochefoucaut & de Schomberg, & à quelques autres qui lui rendoient de mauvais offices auprès de sa Majesté, il devoit assiéger & prendre Royan. *C'est le seul moyen qui vous reste pour rentrer dans les bonnes graces du Roi, & pour lui faire oublier le passé*, dirent le Prince & Bassompierre au Duc. *Si vous ne voulez pas nous croire, ne vous en prenez qu'à vous même du mal qui vous arrivera peut-être. Il n'aura tenu qu'à vous de conjurer l'orage qui paroît se former.* Epernon suivit le conseil de ses amis, dans l'espérance de gagner S. Surin qui commandoit à Royan.

Le Duc d'Epernon assiége Royan, & se désiste de son entreprise.

*Journal de Bassompierre. Tom. II. Vie du Duc d'Epernon. Liv. VIII. Bernard Histoire de Louis XIII Liv. VII.*

1622. Le Duc lie donc une intelligence avec lui, & s'avance avec ses troupes vers la Place. On fait mine de l'assiéger : on commence les travaux. Le Gouverneur demi gagné ne fait pas grande résistance ; il parle d'entrer en composition. La chose ne fut pas si secrete que l'Assemblée de la Rochelle n'en eût connoissance. Elle envoie Favas & quelques autres, afin de s'opposer à S. Surin. Ils arriverent par mer, lorsque le Gouverneur sortoit imprudemment de Royan, afin de faire ses conditions avec le Duc d'Epernon, S. Surin & lui conféroient dans un lieu découvert, à la portée du canon, & un grand nombre de gens y accoururent au spectacle de la reddition de la ville & du château. La Compagnie fut incontinent saluée de dix-huit volées de canon. Les gens venus de la Rochelle avoient fait casser la tête d'un coup de pistolet au Lieutenant de S. Surin, & la garnison & les habitans s'étoient soulevés contre le Gouverneur. Surpris d'un changement dont il ne sçavoit pas la raison, S. Surin proteste au Duc d'Epernon que cela se fait contre les ordres qu'il a laissés en sortant de sa Place : il y retourne promptement après avoir donné sa parole, qu'il abandonnera la garnison & les habitans, en cas qu'ils refusent de se soumettre au Roi. S. Surin trouva les portes fermées : les habitans rangés sur les ramparts de leur ville lui reprocherent sa trahison, & le chargerent de mille imprécations. Un Historien rapporte que les dix-huit volées de canon tirées sur Epernon, sur S. Surin, & sur ceux qui étoient auprès d'eux, ne blesserent personne, quoique l'endroit fut découvert & étroit. Si cela est, les canoniers de Royan méritoient les louanges & la recompense qu'un Empereur Romain fit donner à je ne sçai quel fat, qui dans un spectacle jetta plusieurs javelots sans pouvoir atteindre un taureau. L'Empereur ordonna que cet homme reçut le prix destiné aux plus adroits. Et parce que le peuple murmuroit de voir un faquin honoré d'une couronne, le Héraut cria de la part de l'Empereur, qu'il étoit malaisé de manquer si souvent & de si près un taureau.

Le Roi assiége & prend Royan.

*Journal de Bassompierre. Tom. II. Vie du Duc d'Epernon. Liv. VIII. Bernard Histoire de Louis XIII Liv. VII. Lettres de Puisieux dans les*

Epernon ne voulut pas poursuivre le siege de Royan ; soit qu'il craignît d'échouer ; soit qu'il fût mécontent de ce que le Roi se rendoit aux instances du Comte de Soissons, qui briguoit le commandement des troupes que sa Majesté laisseroit autour de la Rochelle en partant pour la Guienne & pour le Languedoc. Invariable dans sa maxime de n'obéïr jamais qu'au Roi seul, Epernon refusa tous les emplois, dès qu'il apprit qu'on pensoit à mettre un Prince du sang au dessus de lui. Il vouloit bien suivre le Roi en qualité de volontaire & de particulier. Obéïr à tout autre, cela étoit contraire à son humeur hautaine. Louis impatient d'aller en Languedoc pressa plusieurs fois le Duc d'Epernon à reprendre le siege de Royan ; on lui offrit un plus grand nombre de troupes, ses amis le conjurerent de donner cette satisfaction à sa Majesté. Le Duc demeura toujours inflexible. Il ne pouvoit digérer qu'un Prince du sang eût le commandement des troupes qui seroient en Saintonge, en Angoumois, & dans le pays d'Aunis. Le Roi résolut donc d'attaquer lui même Royan.

Le siege ne dura pas long-temps : mais il fut beau, & les assiégés se défendirent bravement jusques à la derniere extrêmité. Bassompierre en donne le détail. Je rapporterai seulement une ou deux circonstances qui font honneur au Prince dont j'écris l'Histoire.

1622. *Mémoires pour l'Histoire du Cardinal de Richelieu. 1622.*

Ecoutons le récit simple & naïf de Bassompierre. *J'irai demain à la tranchée*, lui dit Louis, *& j'y serai à quatre heures du matin : attendez-moi à l'entrée. Je fis hausser toute la nuit une longue ligne*, poursuit Bassompierre, *afin que sa Majesté pût arriver en sureté. Elle vint en effet, accompagnée du Duc d'Epernon & du Comte de Schomberg. C'étoit la premiere fois que le Roi s'étoit trouvé dans une pareille occasion. Bassompierre, me dit-il, je suis encore un novice ; apprenez-moi ce que je dois faire. Je n'eus pas la peine de lui donner de grandes leçons. Plus brave, plus intrépide qu'aucun de nous, il monta trois ou quatre fois sur la banquette des tranchés pour reconnoître à découvert. Il y demeura fort long-temps. Nous frémissions tous du danger auquel le Roi s'exposoit. Aussi froid, aussi tranquille qu'un vieux Capitaine, il ordonna le travail de la nuit suivante, comme un habile ingénénieur l'auroit fait. En retournant à son quartier, il fit une action qui me plut extrêmement. Les ennemis tirerent un coup de canon à un certain passage qu'ils connoissoient fort bien. Le Boulet de canon passa au dessus de la tête du Roi qui parloit à M. d'Epernon. Sa Majesté ne s'étonna point ; elle ne baissa pas même la tête. Mon Dieu, Sire, lui dis-je, peu s'en est fallu que cette balle ne vous ait tué. Non pas moi, répondit-il froidement, mais bien M. d'Epernon. Quelques-uns de ceux qui accompagnoient le Roi s'étant alors écartés : comment, leur dit-il en souriant, avez-vous peur ? Il faut recharger le canon, avant qu'il tire une seconde fois.* Louis s'exposoit si librement, que La Chau, Archevêque de Tours & son premier Aumônier, fut chargé de lui faire des remontrances là dessus. *Tous vos Officiers*, dit le Prélat à sa Majesté, *sont enfin obligés, Sire, de vous faire la priere que les Capitaines de David lui firent autrefois. Vous ne viendrez plus à la guerre avec nous, de peur que la lumiere d'Israël ne s'éteigne avec vous.* La harangue étoit un peu flateuse : mais les éloges que l'Archevêque donnoit à Louis XIII. n'étoient-ils point plus sincéres & mieux fondés que les panégyriques étudiés du Clergé de France en nos jours, où la bravoure & le courage de Louis XIV. sont exaltés en termes si pompeux, si magnifiques ? Laissons-en le jugement aux personnes désintéressées.

Ce fut au camp devant Royan que son pere voulut donner audience aux Ambassadeurs d'Angleterre & des Cantons Suisses. Ils venoient intercéder en faveur des pauvres Réformés de France. On les paya de cette réponse générale, que le Roi donneroit volontiers la paix à ses sujers, quand ils la demanderoient avec soumission, & à des conditions que la majesté du Souverain lui permit d'accorder. Est-ce donc que le Duc de Rohan ne s'étoit pas mis à la raison, en demandant seulement une éxacte observation de l'Edit de Nantes, & la continuation des Places de sûreté, si nécessaires à des gens dont la ruine étoit jurée ? Puisieux, Secrétaire d'Etat, nous découvre assez quel étoit le premier ins-

1622.

Le Comte de Soissons a le commandement des troupes que le Roi laisse autour de la Rochelle, à la place du Duc d'Epernon.

*Journal de Bassompierre. Tom. II. Vie du Duc d'Epernon. Liv. VIII.*

tigateur de cette guerre cruelle & sanglante. *Que Sa Sainteté ne craigne point*, dit-il au Commandeur de Silleri, en lui écrivant la réponse donnée aux Ambassadeurs. *Le Roi ne fera rien qui ne soit avantageux à la Religion Catholique, & aux interêts de son Etat.* Ces paroles n'ont pas besoin de commentaire : on les entend bien. La garnison de Royan battit la chamade l'onziéme jour de Mai. Louis fit répondre qu'il ne capituloit point avec ses sujets. Bassompierre écrivit les conditions que le Roi vouloit bien accorder ; & les assiégés s'y soumirent. L'Assemblée de la Rochelle leur avoit envoyé du secours par mer : mais la poudre & les vivres manquerent dans la Place. Les conditions furent supportables : & le Roi prit soin de les faire observer. Il eut même de l'humanité pour la garnison qui sortoit. De Drouet Gentilhomme du Blesois, Capitaine aux Gardes, eut le gournement de Royan. Ce fut la récompense d'un service de trente-cinq années.

Immédiatement après la prise de Royan Louis donna les ordres nécessaires pour l'Armée qu'il vouloit laisser autour de la Rochelle. Le Comte de Soissons en avoit obtenu le commandement, & le Maréchal de Vitri fut nommé son Lieutenant Général. Quoique le Duc d'Epernon trouvât mauvais qu'on lui ôtât un emploi qui étoit fort à sa bienséance, à cause des gouvernemens de Saintonge & d'Angoumois, il dissimula son chagrin. Comment auroit-il osé se plaindre de ce que le Roi lui préféroit un Prince du sang ? *Votre Majesté*, dit-il à Louis, *a raison de favoriser les nobles inclinations de M. le Comte. Il faut le rendre capable de vous rendre bientôt les services que vous devez attendre d'une personne de son rang.* On étoit bien aise que le Duc d'Epernon ne commandât point en chef. Les Officiers subalternes ne pouvoient souffrir son humeur hautaine. Il ne vouloit obéir qu'au Roi seul ; & quand sa Majesté lui donnoit ses ordres, il ne les éxécutoit point lorsqu'ils n'étoient pas de son goût. Cependant il falloit ménager un Seigneur si puissant & si altier.

Afin de ne lui donner aucun sujet de plainte, on lui offrit honnêtement la Lieutenance Générale sous le Comte de Soissons. Phelippeaux d'Herbault, devenu Secrétaire d'Etat à la place de Pontchartrain son frere mort au siege de Montauban l'année précédente, eut ordre de faire la proposition au Duc d'Epernon. *Ne croyez-pas*, *Monsieur*, lui dit Herbault, *que le Roi ait intention de diminuer votre autorité. En vous ôtant un titre, il vous donne quelque chose de plus réel. On augmente de la moitié le nombre des troupes qui doivent demeurer aux environs de la Rochelle. Et quelle gloire un Seigneur de votre expérience, qui sçait faire de si grandes choses avec peu de gens, n'acquérera-t-il pas avec une armée leste & considérable ! Le Roi prétend que vous régliez tout, & que M. le Comte suive vos conseils : sous une si bonne discipline, il se formera bientôt aux éxercices de sa profession.* Soissons fit presser encore le Duc d'Epernon, soit que le Roi l'eût ainsi ordonné, soit que le Comte voulût avoir quelque ménagement pour un ancien Officier. Epernon se défendit toujours sur sa grande maxime, que les personnes de son rang n'obéïssoient qu'au Roi. *C'est de lui que nous devons*

*dépendre uniquement*, disoit-il : *nous nous dégradons, dès que nous paroissons espérer quelque chose d'un autre.* Le Duc avoit assez bien caché son orgueil & sa fierté ; mais la réponse qu'il fit au Secrétaire d'Etat découvrit les véritables sentimens de son cœur. *Monsieur*, ajoûta-t-il avec une ironie où il y avoit plus d'amertume & de chagrin, que de véritable grandeur d'ame, *dites au Roi que je ne me crois pas assez habile dans mon métier, pour bien former un jeune Prince. Mais je suis aussi trop vieux pour l'apprendre maintenant d'un autre.* 1622.

Je louerois peut-être les sentimens nobles & élevés qu'Epernon affectoit, si le jour même qu'il répondit de la sorte au Secrétaire d'Etat, il n'eût pas dit certaines choses au Roi où je trouve trop de souplesse & d'adulation. N'y ayant plus d'emploi pour Epernon dans l'Armée du Roi, puisque le Prince de Condé en étoit le Lieutenant Général, il falloit se retirer à Cadillac, ou dans quelqu'autre maison. S'éloigner aussi de la Cour, c'étoit renoncer non seulement à l'Epée de Connétable, mais encore au gouvernement de Guienne. Sa Majesté ne pouvoit guéres disposer de ces deux choses au préjudice d'Epernon, tant qu'il seroit auprès d'elle, & que le Duc paroitroit avoir encore quelques prétentions. Il avoit autant d'ambition que de fierté. Que fera le vieux & hautain Courtisan pour suivre honnêtement le Roi sans emploi, & sans autre distinction que celle de Colonel Général de l'Infanterie Françoise, charge qui l'obligeoit à recevoir souvent les ordres du Prince de Condé Lieutenant Général de l'Armée du Roi ? Il va trouver Louis ; & après avoir loué la résolution que sa Majesté prend de laisser le Comte de Soissons devant la Rochelle, il lui fait ce compliment assez finement tourné. *Sire, j'ai rendu plusieurs services à votre Majesté & aux Rois vos prédécesseurs, & je ne me suis jamais rendu importun en demandant des récompenses. Je les ai toujours attendues de la bonne volonté de mes maîtres. Je n'en use pas de même aujourd'hui, & je prends la liberté de supplier très-humblement votre Majesté, de ne me refuser pas la grace que je lui demande. Vous pouvez me l'accorder sans déranger de vos affaires, & sans diminuer vos finances. C'est, Sire, la permission de servir dans votre armée comme simple volontaire, & de prendre part aux dangers que vous voulez bien courir. Je suis vieux : mais j'ai encore assez de vigueur pour mourir la pique à la main dans un jour de bataille aux étriés de votre Majesté.* Louis, surpris d'une demande qu'il n'attendoit pas de la fierté d'Epernon, se jette à son cou & l'embrasse. *Je vous accorde volontiers la récompense que vous me demandez*, dit-il au Duc. *Si j'avois beaucoup de serviteurs à qui j'en pusse donner de pareilles, & qui sçussent en user aussi bien que vous, je me croirois le plus puissant Roi du monde. Cependant je ne vous reçois point en qualité de simple volontaire. Je sçaurai vous donner dans mon Armée une distinction dont vous aurez sujet d'être content.* Le jeune Roi ne dissimuloit-il pas autant que son vieux Courtisan ? Il n'aimoit point Epernon, qui lui avoit donné souvent du chagrin.

Le Prince de Condé n'assista pas au siege de Royan. Il s'étoit fait donner la commission d'aller prendre les endroits du pays de Medoc où Le Marquis de la Force fait

1622. sa paix avec le Roi.

*Journal de Bassompierre. Tom. II. Mémoires du Duc de Rohan. Liv. II. Bernard Histoire de Louis XIII Liv. VIII.*

les Réformés s'étoient retranchés. Le dessein principal de son Altesse, c'etoit d'avoir l'hônneur de la prise de Tonneins que le Duc d'Elbeuf & le Maréchal de Thémines assiégeoient encore. Elle prétendoit conclure en meme temps la négociation commencée de l'accommodement du Marquis de la Force, & gagner le Duc de Sulli dont la collusion avec le Comte d'Orval son fils etoit manifeste. Condé s'éloigna fort mal à propos de la personne du Roi. Ses ennemis lui rendirent de mauvais offices durant son absence ; & Louis écoutoit volontiers ce que Puisieux & quelques autres lui disoient contre un Prince pour lequel il avoit depuis son enfance une aversion secrete, & presque insurmontable. Son Altesse n'acquit pas même la gloire qu'elle se proposoit. Elbeuf & Themines se hâterent de prendre Tonneins avant l'arrivée du Prince ; & la Force remit la conclusion de son accommodement jusques à ce que le Roi se fût approché de la ville de Sainte-Foi. Les habitans, fort attachés à la Religion Réformée, ne vouloient pas se rendre si facilement. Loménie de la Ville-aux-Clercs, Secrétaire d'Etat, étoit allé trouver la Force, afin de le porter à se soumettre au Roi. Le Marquis parla d'abord d'une paix générale : mais la Ville-aux-Clercs en rejetta la proposition. *Sa Majesté*, dit-il, *est sur le point de s'avancer vers les Places qui sont sur la Dordogne. Le temps est précieux. On ne prétend pas le consumer inutilement à négocier une paix générale. L'affaire est d'une trop longue discussion, & sujette à mille accidens qui en retarderoient la conclusion. C'est à vous, Monsieur, de voir quelles conditions vous souhaitez que le Roi vous accorde & à votre Maison en particulier.* La Force ne croyoit pas que la Guienne pût résister au Roi aprés la défaite de Soubize, ni que le Duc de Rohan eût des forces suffisantes pour conserver le Languedoc, où le Marquis de Châtillon lui suscitoit de continuelles traverses. Il fit donc comprendre au Secrétaire d'Etat qu'en rentrant sous l'obéïssance du Roi, il remettroit à sa Majesté les villes de Sainte-Foi & de Montflanquin, pourvû que l'exercice de la Religion Réformée y fût conservé, que les Places demeurassent dans l'état où elles se trouvoient, & qu'il fût dédommagé des charges que lui & ses enfans avoient perdues. Comme la Force ne disposoit pas absolument des habitans de Sainte-Foi, il insinua que si le Roi venoit à eux, ces pauvres gens intimidés se rendroient bientôt. Et pour sauver mieux les apparences, & ne se rendre pas si suspect, le Marquis fit prier sa Majesté de trouver bon qu'il différât à lui faire ses soumissions jusques à ce qu'elle fût dans le voisinage.

On investit Sainte-Foi, & Louis vient loger au château de S. Aulaire. La Force confere encore avec la Ville-aux-Clercs. Une chose arrêtoit la conclusion du traité. Le Roi vouloit mettre garnison à Sainte-foi, & en démolir les fortifications. Mais les habitans n'y vouloient point consentir, La Force & ses amis surmonterent enfin leur résistance. Ils se soumirent : & la Force eut pour son dédommagement la somme de deux cents milles écus d'argent, & le Bâton de Maréchal de France ; dignité que le feu Roi lui avoit destinée, & dont ses longs & importans ser-

vices auroient été récompensés, il y a long-temps, d'une maniere plus honnête & plus agréable, si Henri IV. eût vécu encore un mois. *M. de la Force*, dit le Duc de Rohan en parlant de cet accommodement, *a gagné le Bâton de Maréchal de France, & j'ai perdu mes gouvernemens. Je n'envie pas son bonheur, & j'avou qu'il est plus prudent que moi.* Il y a de l'ironie dans cet endroit; peut-être un peu de vanité. Cela ne sied pas mal à un grand Seigneur qui se fait un mérite d'avoir tout sacrifié pour la défense de la bonne cause. Cependant je ne sçai si la raillerie de M. de Rohan est bien fondée. La prudence permettoit-elle au Marquis de la Force de faire autrement? Le Roi étoit au milieu de la Guienne, & tout plioit devant lui. La Force, dépouillé déja de ses charges & de ses gouvernemens, ne devoit-il pas garantir du moins ses châteaux & ses maisons d'une entiere destruction? Le Roi auroit fait éxécuter à la rigueur l'arrêt du Parlement de Bourdeaux.

*1622.*

*Discours du Duc de Rohan sur la paix faite devant Montpellier.*

Le Duc de Rohan approuve lui même en un endroit la conduite de la Noue, ce Gentilhomme si recommandable par *sa pieté*, par sa *prudence*, & par sa *valeur*, qui conseilloit aux habitans de la Rochelle de se rendre au Roi Charles IX. parce qu'ils n'avoient pas d'autre moyen de se garantir de la derniere désolation. M. de la Force étoit dans le même cas. Sainte-Foi & ses autres Places ne pouvoient pas se défendre contre une armée Royale. Ce que la Cour donnoit au Marquis de la Force n'est point la récompense d'une lâche défection. Le Bâton de Maréchal de France lui étoit dû légitimement; & la somme de deux cents mille écus ne fut qu'un dédommagement assez médiocre du gouvernement de Bearn, de la charge de Capitaine des Gardes, & de celle de Guidon des Gens-d'armes du Roi, dont le pere & les enfans avoient été dépouillés. Peu de temps après l'accommodement de la Force, on fit vérifier au Parlement de Paris les lettres du Roi qui déclaroient le Duc de Rohan rebelle, & sujet aux peines ordonnées contre les criminels de leze-majesté. Elles furent expédiées à la fin de l'année précédente: mais on en sursit l'enregîtrement à cause de la négociation commencée entre le Maréchal de Lesdiguieres & le Duc de Rohan. On fit la même procédure contre Soubize. Le Roi lui reproche en particulier d'être allé dans les pays étrangers, & d'y tramer de nouvelles conspirations contre l'Etat. Après la défaite de son armée, Soubize passa en Angleterre, pour y demander du secours. Que pouvoit-il espérer de l'indolent & foible Roi de la Grande Bretagne? Il abandonnoit ses enfans, bien loin d'assister les Réformés de France: il crut faire un grand effort en écrivant au Duc de Rohan de s'accommoder incessamment avec le Roi de France.

Le Duc de Rohan & Soubize sont déclarés criminels de leze-majesté.

*Mercure François. 1622.*

Marie de Médicis n'alla pas joindre son fils en Guienne, comme elle l'avoit projetté. Sa santé ne lui permettoit pas: du moins ses Medecins lui firent accroire que les eaux de Pougues en Nivernois étoient un remede nécessaire à son indisposition. Elle partit de Nantes pour y aller, & le Roi lui donna *rendez-vous* à Lyon. Il y vouloit passer à son retour de Languedoc; & la jeune Reine, qui demeura toujours à Paris durant

Le Prince de Condé & ceux de sa cabale veulent faire Bassompierre Favori du Roi.

1622. cette campagne, eut permiſſion de venir juſques là au devant de ſon époux. Marie de Médicis n'eut pas beaucoup de peine à ſe réſoudre de ne ſuivre point le Roi dans un voyage long & incommode. Le Prince de Condé ne lui donnoit plus tant d'inquiétude. Puiſieux, *homme de petit courage*, dit le Duc de Rohan, *& dont l'induſtrie ne conſiſtoit qu'à ſçavoir tromper*, devenoit tous les jours plus puiſſant auprès du Roi, & la Cour le regardoit comme un Favori deſtiné à remplir la place du Connétable de Luines. Un de ſes plus grands ſoins, c'étoit de s'oppoſer aux deſſeins du Prince de Condé, & de le décrier dans l'eſprit du Roi. Puiſieux acheva de prévenir Louis contre Condé d'une telle maniere, que ſa Majeſté paroiſſoit prendre grand plaiſir à écouter tout ce que les ennemis du Prince diſoient à ſon déſavantage.

*Lettre de Puiſieux dans les Mémoires pour l'Hiſtoire du Cardinal de Richelieu. 1622. Journal de Baſſompierre. Tom. II.*

Dès que ſon Alteſſe s'apperçut que ſon crédit diminuoit à meſure que celui de Puiſieux augmentoit, elle convint avec le Cardinal de Retz & le Comte de Schomberg, que Louis ne pouvant vivre ſans Favori, ils devoient lui en donner un dont ils fuſſent aſſurés; & qui travaillât de concert avec eux à ruiner Puiſieux leur ennemi. C'eſt une choſe aſſez plaiſante que de voir un Prince du ſang & deux Miniſtres d'Etat conſulter enſemble ſur le Favori qu'ils donneront au Roi. Tel eſt ſouvent le ſort des Princes. Ils croient choiſir, & ils prennent ce que d'autres ont bien voulu leur donner. Louis XIII. recevoit ſes Favoris & ſes Miniſtres. Son Fils a pris des maîtreſſes de la main de certaines gens qui lui ont préſenté leurs reſtes, dans le deſſein d'établir mieux leur crédit & leur fortune. Mais ſur qui le Prince, le Cardinal, & Schomberg jetteront-ils la vuë? Baſſompierre leur parut l'homme le plus propre à s'inſinuer bien avant dans les bonnes graces de Louis, qui lui témoignoit depuis long-temps beaucoup de confiance & d'amitié. Le Roi étant donc allé de Sainte-Foi à Agen, & enſuite à Moiſſac; le Prince de Condé, le Cardinal de Retz, & le Comte de Schomberg y tenterent Baſſompierre, & lui offrirent ſérieuſement la place de Favori du Roi.

*L'inſolence de Puiſieux devient inſupportable à tout le monde*, dit-on à Baſſompierre. *Il n'eſt que Secrétaire d'Etat; & il diſpoſe abſolument de tout. Le Roi en uſe plus familierement avec lui qu'avec les Princes du ſang, & Sa Majeſté ne peut regarder de bon œil ceux qui ne ſont pas agréables à Puiſieux. Cet homme fait des négociations & des dépêches ſecretes ſans les communiquer au Conſeil. Si le Roi prend une réſolution avec nous, on ne l'éxécute point quand elle n'eſt pas du goût de M. le Secrétaire. Ces manieres ſe ſouffriroient tout au plus dans un Favori: mais Puiſieux n'eſt pas fait pour le devenir. Cette Place ne convient qu'à un homme de mérite & de qualité, dont la Cour puiſſe voir l'élévation ſans envie & ſans indignation. Voulez-vous, Monſieur, que nous vous parlions franchement? Vous êtes celui que nous croyons le plus capable de bien uſer de la faveur du Roi, & vous la méritez mieux qu'aucun autre. Depuis la mort de M. de Luines, nous avons détourné le Roi autant qu'il nous a été poſſible de prendre un Favori: mais puiſqu'il lui en faut un, on aime mieux qu'un*

*Officier*

*Officier d'armée qui a de la naissance & du mérite, le devienne, qu'un homme de plume qui renversera tout. En un mot nous sommes dans la résolution de ruïner Puisieux, & de travailler à l'avancement de votre fortune. Le Roi a de la considération & de la bonne volonté pour vous; il sera facile de lui persuader de vous prendre à la place de M. de Luines. On vous demande seulement deux ou trois choses. Renoncez à l'amitié de Puisieux; conspirez avec nous pour le faire chasser de la Cour, & unissez vous entierement à nous en ce qui concerne le service du Roi & notre commune conservation. Il n'y a pas de temps à perdre, on vous prie de vous déclarer au plutôt.* 1622.

Ces offres avantageuses étoient capables d'éblouïr ùn Courtisan ambitieux. Cependant Bassompierre se tint toujours sur ses gardes: Il craignoit que le Prince & les autres ne lui tendissent un piege. Que sçavoit-il si ces Messieurs ne cherchoient point à pénétrer ses véritables desseins, pour les découvrir ensuite au Roi? Ils vouloient peut-être se servir de lui à ruïner Puisieux, dans l'espérance de le perdre ensuite lui même, & de se rendre maîtres absolus des affaires. *Je ne vois pas*, répondit-t-il de fort bon sens, *que le Roi ait si grand besoin d'un Favori. Il s'en passe fort bien depuis sept ou huit mois. Ses véritables Favoris doivent être la Reine sa mere, Monsieur son frere, & les Princes de son sang. Le feu Roi en usoit de la sorte. Sa Majesté peut-elle mieux faire que de suivre l'exemple de son pere? Si je ne sçai quelle fatalite veut que le Roi ne puisse vivre sans Favori, on doit lui en laisser le choix. Je n'ai jamais oui dire qu'un Prince doive prendre un Favori par arrêt de son Conseil. Mais de quelque maniere que le Roi se détermine à en avoir un, je n'ai pas la présomption de croire qu'il m'honore de cette distinction. Je ne la mérite point, & je ne voudrois pas même accepter cette grande place, si on me la présentoit. J'aspire à une faveur médiocre du Prince; & pour ce qui est de la fortune, je n'en veux point d'autre que celle qui s'acquiert par le mérite, & se conserve sans envie. J'ai dépensé tout mon patrimoine, & je ne prends pas grand soin d'amasser du bien. Cela prouve assez que je pense plus à la gloire qu'aux richesses. L'objet unique de mes vœux, c'est un établissement médiocre & assuré. J'estime si peu le premier degré de la faveur, que je ne voudrois pas faire la moindre démarche pour y parvenir. Je vous suis fort obligé de votre bonne volonté: mais je ne puis pas changer de sentiment.*

Comme Bassompierre avoit part aux conseils secrets de Sa Majesté, & aux dépêches particulieres qui se faisoient à l'insçû du Prince de Condé & des Ministres d'Etat, il jugea que ces Messieurs n'étoient peut-être pas moins chagrins contre lui que contre Puisieux. C'est pourquoi il entreprit de disculper son ami. *Si le Roi*, dit Bassompierre, *en use familierement avec M. de Puisieux; si Sa Majesté traite avec lui des affaires particulieres, & veut sçavoir son sentiment sur ce qui se propose dans le Conseil, il faut s'en prendre au Roi qui veut bien faire ces faveurs, & non pas au particulier qui les reçoit. Le Roi n'est point obligé à découvrir tous ses secrets aux Ministres d'Etat: c'est à eux de dire leur avis quand le Roi les interroge. Au reste je suis ami de M. de Puisieux: & je ne puis pas me plaindre qu'il ait manqué à mon égard aux devoirs de l'amitié. Je serois bien fâché de prendre quelque engagement à*

1622. *son préjudice.* Bassompierre protesta ensuite au Prince & aux deux autres, qu'il n'étoit point tellement dans les intérêts de Puisieux, qu'il ne sçut faire une grande différence entr'un Secrétaire d'Etat & les personnes d'un rang supérieur ; qu'il respectoit le Prince de Condé, le Cardinal de Retz, & le Comte de Schomberg, comme leur naissance, leurs dignités, & les bons sentimens que ces Messieurs lui témoignoient, l'y engageoient, & que, sans cesser d'être ami de Puisieux, il auroit pour eux toute la déférence qu'ils pouvoient éxiger de lui. Bassompierre s'épuisa en vain à faire de beaux complimens : ils ne contenterent ni le Prince ni les deux autres. *Vous ne serez pas toujours en état de choisir*, lui dit brusquement Condé. *Vous pourrez bien vous repentir un jour d'avoir préféré l'amitié de Puisieux à la mienne & à celle de ces Messieurs. Je regretterai extrêmement la perte de vos bonnes graces*, repliqua Bassompierre ; *& l'amitié de M. le Cardinal & de M. le Comte me sera toujours précieuse. J'aurai du moins cette consolation dans mon malheur, que je ne l'aurai pas attiré par ma faute. Je n'acheterai jamais la faveur de qui que ce soit au prix de ma réputation. L'affaire que vous me proposez est sans raison & sans apparenee.*

Les mœurs de Bassompierre étoient fort déréglées. Il aimoit le jeu, les femmes, & tous les plaisirs avec excès. Mais il conserva toujours de la droiture, de la prudence, & de la grandeur d'ame. Si tous les Courtisans lui ressembloient, du moins on trouveroit encore à la Cour des Princes des sentimens d'honneur, de probité, de désintéressement. Condé avoit-il bonne grace de parler d'un ton si haut, si menaçant? On pouvoit plus facilement le décrier auprès de Sa Majesté, que le Prince n'étoit capable d'y nuire à un autre. Bassompierre étoit si habile Courtisan, que dissimulant les mauvais offices que Condé lui rendoit depuis cet entretien, & se contentant d'apprendre au Roi le véritable sujet du chagrin de son Altesse, il prioit Louis de le raccommoder avec Condé, ou du moins de trouver bon qu'il se retirât de la Cour. *Un particulier*, disoit-il, *ne doit point s'attirer opiniâtrement la haine & la colere des personnes du premier rang.* Mais l'adroit Bassomppierre ne sçavoit-il point que les instances qu'il faisoit à Sa Majesté, par une apparence de modestie & de respect pour le Prince de Condé, ne servoient qu'à irriter davantage le Roi contre les fausses démarches de celui qui vouloit se mêler de mettre les Favoris en Place, & disposer absolument de tout dans le Conseil & à l'armée.

Prise de Negrepelisse.

De Moissac, Louis s'avança vers Negrepelisse, ville fort jolie qui appartenoit au Maréchal de Bouillon. Le Roi vouloit la prendre, & punir les habitans de ce qu'ils avoient égorgé quatre cents hommes du Regiment de Vaillac qu'on y avoit mis en garnison l'Hiver dernier de la part de Sa Majesté. La Place ne fut pas assiégée dans les formes. Outre qu'elle n'étoit pas bien fortifiée, Louis vouloit l'emporter d'assaut, & faire passer tous les hommes au fil de l'épée. *Je vous ordonne*, disoit-il à ses Officiers, *de ne faire point de quartier aux hommes de Negrepelisse. Ces gens-là m'ont irrité : Je veux que vous les traitiez comme ils ont traité les autres.* Les habitans défendirent l'entrée de leur ville avec beaucoup de courage, &

*Bernard Histoire de Louis XIII Liv. VIII.*

1622.

ils résisterent autant qu'ils purent aux troupes du Roi, animées du desir de venger la mort de la garnison, & de l'espoir du butin. Forcés de tous côtés, les assiégés demanderent enfin quartier. On le leur refusa. *Nous mourrons donc en gens d'honneur*, repondirent-ils, *& nous vendrons notre vie bien cher*. Les assiégés continuerent à se défendre avec tant de bravoure & d'opiniâtreté qu'ils ne rendirent les armes qu'avec la vie. Un Officier présent au siege, & qui reçut lui même l'ordre sévere & cruel du Roi, fait la réflexion suivante. *Il me semble*, dit-il, *que cet exemple doit servir à modérer la juste colere des Princes. En pardonnant au plus grand nombre des rebelles, & en ne punissant que les plus coupables, ils épargneroient leurs propres soldats qui sont égorgés en de pareilles occasions.*

*Mémoires de Puységur & de Pontis. Tom. I. Journal de Bassompierre. Tom. II.*

Le Cardinal de Retz avoit tâché de détourner le Roi de sa résolution violente. *Sire*, lui disoit-il, *la clémence est la vertu favorite des grands Princes. Au milieu de leurs plus belles victoires, ils n'ont pas honte de céder à la compassion & à l'humanité. Quand vous voyagez dans vos Provinces, vous devez ressembler, autant qu'il est possible, à ces rivieres qui coulent doucement, & qui portent par tout l'abondance & la fertilité. A Dieu ne plaise que votre passage se puisse comparer à celui des torrens, dont les eaux impétueuses & violentes ravagent & ruinent tout. Rien n'est plus avantageux à un Prince qui veut regner par lui-même, que la réputation d'être humain & clément.* Louis gardoit alors le lit à cause d'une toux & d'un rhume qui l'incommodoient extrêmement. Il sembloit se rendre aux remontrances du Cardinal. Mais le Prince de Condé le fit changer de sentiment, en lui représentant qu'il falloit user de sévérité dans cette occasion, & qu'il étoit bon que les gens de Négrepelisse servissent d'exemple aux autres. Louis venoit d'entendre la Messe dans sa chambre, & il avoit un Bréviaire auprès de son lit. Condé ouvrit le livre, & fit remarquer à Sa Majesté, que dans les leçons du jour, tirées du Vieux-Testament, le Prophete Samuel reprochoit à Saül d'avoir épargné les Amalécites.

Voila comme un Prince sanguinaire acheva de surprendre la religion du jeune Roi, qui ne sçut pas faire la différence entre ce qu'il devoit à ses sujets en qualité de Chretien, & ce que Dieu ordonnoit contr'un Peuple qu'il vouloit punir de ses crimes par une entiere destruction. La ville de Negrepelisse fut réduite en cendres, & les hommes furent presque tous tués ou pendus. On en avoit épargné dix ou douze qui promettoient rançon. Le Roi voulût qu'on les lui amenât. *Vous méritez tous la corde*, leur dit-il en les voyant. Ces pauvres gens ne crurent pas devoir implorer la clémence d'un Prince qui sembloit renoncer à tous les sentimens d'humanité. Peu effrayés de ses menaces, ils lui demanderent par je ne sçai quelle bizarrerie, qu'il leur fît seulement la grace d'ordonner qu'ils fussent pendus aux arbres de leurs jardins. Le Roi la leur accorda volontiers. Ces malheureux sont remis entre les mains du Grand Prevôt, qui les fait mourir comme ils l'avoient demandé au Roi.

La pudicité des femmes & des filles ne fut pas épargnée dans une ville que le Roi abandonnoit à la licence & à la brutalité de ses soldats. *Nous*

1622. *emportâmes Negrepelisse sans aucune résistance*, dit Bassompierre à sa maniere. *Tout y fut tué, hormis ceux qui purent se retirer au château, & les femmes. Quelques-unes furent forcées, & les autres se le laisserent faire de leur bon gré.* Bassompierre, qui n'étoit pas autrement scrupuleux sur le chapitre de la continence, raconte la chose un peu trop cavalierement. Rendons ici justice à la vertu des femmes Réformées, & à la générosité de quelques Catholiques. Ceux-ci eurent si grande pitié de voir des femmes & des filles, à qui l'honneur étoit plus cher que la vie entre les mains des soldats emportés & brutaux, que des Courtisans donnerent de l'argent, afin de racheter des personnes éperdues, ou demi mortes. On dit que le Duc de Chevreuse en sauva plusieurs de la sorte; action véritablement digne d'un Seigneur bien né & Chrétien. Roger un des premiers Valets de chambre du Roi, touché de compassion à la vûe de quarante femmes ou filles, que des soldats emmenoient, court promptement à eux, & rachete ces infortunées en donnant selon ce que chacun lui demande, une, deux, trois pistoles. Une si grande générosité merite mieux de trouver sa place dans l'Histoire, que les exploits des plus braves guerriers.

Pontis encore jeune Officier sauva de fort bonne grace une fille de dix-huit ans parfaitement belle, qui s'étoit jettée à ses pieds pour lui demander la conservation de ce qu'elle chérissoit plus que la vie. Il le fit avec beaucoup de courage & de vertu. Un éxemple si rare de continence fut admiré dans l'armée: on en parla au Roi. Il envoya querir Pontis, & lui demanda, en le regardant fort fixement, si la chose étoit véritable. *Je jurai au Roi devant Dieu*, dit Pontis, *que j'avois conservé l'honneur de cette fille, comme je lui avois promis. J'en suis bienaise*, répondit Louis, *& je t'en estime davantage. C'est une des plus belles actions que tu feras jamais, & je la regarderai comme un signalé service que tu m'as rendu.* La continence de Pontis est certainement aussi louable que celle du jeune Scipion tant vantée dans l'Histoire Romaine. Louis avoit raison d'en sçavoir bon gré à son Officier; & ce que Sa Majesté dit à cette occasion, est une preuve de l'amour que le Roi eut toujours pour la vertu. Mais quoi! puisqu'il estimoit tant la continence, devoit-il exposer ses Officiers & ses soldats à de si dangereuses tentations, en abandonnant une ville à leur licence & à leur brutalité, sous prétexte de punir l'inhumanité des peres ou des maris de celles qui furent deshonorées? Pour châtier un crime, falloit-il en faire commettre plusieurs autres qui ne sont guéres moins atroces?

Prise de S. Antonin & de quelques autres Places.

De Negrepelisse, Louis résolut d'aller à S. Antonin, ville située sur la riviere d'Aveyron. Il avoit avec lui les Maréchaux de Thémines, de Praslin & de S. Geran, qui servoient sous le Prince de Condé. Le Duc de Vendôme avoit pris les devans, afin d'investir la Place. Les gens de Montauban tenterent de la secourir; mais les trois cents hommes de renfort qu'on y envoyoit arriverent trop tard. Ils furent même surpris par Puysegur qui feignant d'être du parti Réformé les conduisit à S. An-

tonin, lorsque la ville étoit rendue au Roi. Un jour que Louis revenoit à son quartier après l'avoir reconnue, un homme d'assez bonne mine se présente devant lui, à la tête de deux ou trois cents hommes armés d'arquebuzes, de pieux, de fourches, de bâtons, & d'autres instrumens que la nécessité fait prendre. *Ces pauvres-gens, Sire, que votre Majesté voit prosternés à ses pieds*, dit le prétendu Capitaine, *sont les restes malheureux de plusieurs villages, que la cruauté des gens de S. Antonin a dispersés. Non contens de renverser nos Autels, d'abattre nos Eglises, & de prophaner ce qu'il y a de plus sacré dans la Religion, les hérétiques nous ont dépouillés de nos biens. Ils nous poursuivent même, afin de nous ôter la vie. Le désespoir nous a réduits à prendre les armes; car enfin, il n'y avoit plus d'autre ressource pour nous. Persuadez que Dieu vous conduit ici par la main, & que vous acheverez de réduire des rebelles qui se sont trop souvent soulevez contre vous & contre les Rois vos prédécesseurs, nous prenons la liberté, Sire, d'offrir notre service à votre Majesté. Ce Pays est fatal aux hérétiques. Clovis en chassa les Visigots infectés de l'Arianisme. Louis VIII. & son saint fils, dont vous descendez, y ont détruit les Albigeois. Ce que la valeur de Clovis, & le zèle religieux de S. Louis & du Roi son pere ont fait contre les hérétiques de leur temps, nous l'attendons d'un grand Monarque, digne héritier des Etats & des vertus de ses glorieux ancêtres, & de ses vaillans prédécesseurs. Ne rejettez pas, Sire, ces pauvres: Peut-être qu'ils ne vous seront pas tout à fait inutiles. La longue persécution que nous souffrons, nous apprend à mépriser la mort, & à nous exposer librement aux dangers. Dépouillés de tous nos biens, nous n'avons plus rien à vous offrir que les armes qui nous restent entre les mains.*

1622. *Mémoires de Puységur. T. I. Bernard Histoire de Louis XIII Liv. VII. Journal de Bassompierre. Tom. II.*

Quelques traits des Auteurs Latins, que ce harangueur mêla dans son discours, firent juger qu'il n'avoit pas toujours été soldat. On reconnut que c'étoit un Pretre, qui las de dire son Bréviaire vouloit faire l'avanturier. Ses offres ne déplurent pas au Roi. Il les accepte en souriant. Mais ne voulant pas mettre dans son armée un Prêtre Capitaine, il lui donna un poste à garder, afin que lui & ses gens s'opposassent en cas de besoin au secours qui pouvoit venir des Cévennes. Les premieres attaques de la ville de S. Antonin ne réüssirent pas; & les assiégeans furent repoussés avec perte. Bassompierre fit prendre des mesures plus certaines, contre les sentimens du Prince de Condé. De maniere que les assiégés, perdant l'espérance de sauver la Place, se rendirent à discrétion. Ils furent traités plus humainement que ceux de Negrepelisse. On leur permit de racheter le pillage moyennant une somme d'argent; mais leurs fortifications furent démolies. Il falloit bien faire encore un exemple, en condamnant un Ministre & quelques autres à la mort. Le cruel Prince de Condé ne manquoit point d'exhorter le Roi à de pareilles éxécutions: & Louis, porté de lui-même à la sévérité, les ordonnoit incontinent. Quel étoit dans le fonds le crime de ces infortunés. Ils vouloient défendre une Religion, pour la conservation de laquelle Henri IV. & les Princes de Condé leur avoient mis eux-mêmes les armes à la main. Ils résistoient à leur Souverain légitime. Les peres de ceux qui

1622. les traitoient avec tant de rigueur ne leur avoient-ils pas appris, qu'en pareils cas on peut défendre sa Religion & sa liberté contre le Roi ? Accordons que les Réformés avoient tort. Les services que ceux de Guienne & des Provinces voisines rendirent autrefois à la Maison de Bourbon, que ses ennemis vouloient opprimer, ne méritoient-ils pas que les enfans du Roi de Navarre & du Prince de Condé pardonnassent une faute assez légere ? Tel est le naturel des Princes. Ils oublient les services les plus importans, dès que vous paroissez choquer leur autorité. Louis alla de S. Antonin prendre quelques jours de repos à Toulouse. Cependant le Maréchal de Praslin & Bassompierre prirent Carmain & quelques autres Places, dont le voisinage incommodoit les Toulousains.

Accommodement du Duc de Sulli.

*Bernard Histoire de Louis XIII Liv. VIII. Gramond Historiarum Gallia. L. XI.*

Louis apprit à son départ de la capitale du Languedoc, que le Duc de Sulli avoit enfin remis Cadenac, & ses autres Places dans le Querci, entre les mains des Officiers de Sa Majesté. L'adroit vieillard faisoit depuis long-temps des propositions d'accommodement au Roi, & il trouvoit ensuite un prétexte de n'éxécuter pas ce qu'il promettoit. Tantôt le Comte d'Orval son fils s'étoit rendu maître de tout, & le Duc se plaignoit d'être prisonnier chez lui-même. Une autre fois, le Marquis de la Force, fils aîné de celui qui a reçu depuis peu le Bâton de Maréchal de France, s'est emparé de la citadelle de Cadenac ; & le Duc de Sulli & le Comte d'Orval en sont également dépossédés. Cela parut une nouvelle collusion entre des alliés : Orval avoit épousé la sœur du Marquis de la Force. Louis, irrité de ces prétextes recherchés, ordonnoit déja qu'on allât prendre le Maréchal de la Force, qu'on le conduisît au pied des murailles de Cadenac, & qu'on menaçât le Marquis de la Force & le Comte d'Orval de tuer le Maréchal, s'ils ne remettoient promptement la Place. Le Prince de Condé arrêta une résolution si violente & précipitée. Il représente au Roi que le Maréchal de la Force n'est pas responsable des fautes que ses enfans & le Duc de Sulli peuvent commettre, & que la collusion de ceux-ci ne dispense pas Sa Majesté de tenir la parole donnée au Maréchal de la Force, qui en use de fort bonne foi. On proposa donc de faire cesser le jeu par un expédient plus doux. C'étoit de menacer que la Maison de la Force ne recevroit point les deux cents mille écus de dédommagement promis, à moins que Cadenac, & les autres Places du Duc de Sulli en Querci, ne fussent incessamment renduës.

Ces menaces eurent leur effet. Le Marquis de la Force & le Comte d'Orval obéïrent. Je ne vois pas quelle récompense le Duc de Sulli obtint. Il avoit mis là ce qui lui restoit de meilleur & de plus précieux. Il prit le parti de se retirer dans son château de Sulli, & le Roi lui permit d'y transporter ses meubles & les armes qui lui appartenoient. Le Comte de Charlus, Gouverneur de Moulins, s'avisa d'y arrêter le Duc à son retour : mais le Roi le fit mettre en liberté. On ne peut nier que ce Seigneur n'ait rendu de fort grands services à Henri IV. La veuve & le fils de ce Prince parurent les oublier entierement. Sulli fut opprimé

peu de temps après la mort de son maître. Il avoit trop négligé de se faire des amis durant son Ministére. Assuré de la bonne volonté d'Henri, le Duc ne se mettoit pas en peine de cultiver la bienveillance & l'amitié des Princes & des grands Seigneurs : faute ordinaire des Favoris & des Ministres. La vieillesse de Sulli fut extrêmement agitée. Chagrin de se voir éloigné des affaires, il entra dans quelques-uns des partis qui se formerent au commencement du régne de Louis XIII. Mais il n'y gagna rien. Peut-être lui auroit-on donné encore l'administration des finances, s'il eût voulu abandonner sa Religion. Du moins, le Roi témoigna que c'étoit la seule chose qui l'empêchoit d'employer un ancien serviteur, dont son pere s'étoit fort bien trouvé. Ne refusons pas au Duc les justes louanges qu'il mérite. Moins ambitieux que plusieurs autres, il aima mieux demeurer sans crédit & sans emploi, que de trahir sa conscience. 1622.

Le Maréchal de Lesdiguieres change de Religion, & obtient la dignité de Connétable.

*Mémoires Rohan. Liv. II. Histoire du Connétable de Lesdiguieres. L. XI. chap. 4. 5. & 6. Mémoires de Déageant. pag. 295. 296. &c.*

En ce temps-ci même le Maréchal de Lesdiguieres *hardoit sa Religion pour la dignité de Connétable*, dit plaisamment le Duc de Rohan. Voyons comment ce fameux troc se conclut enfin. Dès que le Roi eut pris la résolution d'aller dans le bas Languedoc & d'assiéger la ville de Montpellier, on parla dans son Conseil des moyens d'engager le Maréchal de Lesdiguieres à demeurer toujours fidele à Sa Majesté. Le Maréchal de Crequi, beau-fils du vieillard, & ses intimes amis répandoient le bruit à la Cour que les Réformés le sollicitoient de se déclarer pour eux, & Lesdiguieres faisoit comprendre à Bullion & à Déageant qui étoient auprès de lui à Grenoble, qu'il pourroit bien écouter les propositions. Sous le prétexte spécieux du service de Sa Majesté & de tenir le Rhône libre, l'adroit Maréchal avoit pris un ou deux forts du Vivarez situés au bord de cette riviere ; mais il y mit des Gouverneurs de sa dépendance. De maniere que le Roi devoit craindre qu'on ne lui fermât le Rhône, si le Maréchal mécontent venoit à se déclarer pour les Réformés, lorsque Sa Majesté seroit avant dans le bas Languedoc. Puisieux & les autres ennemis du Prince de Condé faisoient bien valoir ces considérations auprès du Roi. Persuadés que Sa Majesté ne pouvoit gagner Lesdiguieres qu'en lui donnant l'Epée de Connétable, ils tâchoient d'amener le Roi à lui accorder cette gratification. Ce n'est pas que ces Courtisans eussent de l'inclination & de l'amitié pour le Maréchal. Ils pensoient seulement à ruiner l'autorité du Prince de Condé, en lui ôtant le commandement de l'armée du Roi, & à renouer la négociation de la paix des Réformés.

Un Connétable de France est par sa charge le Lieutenant Général des armées du Roi ; & en cette qualité il regle & ordonne tout dans l'absence de Sa Majesté. Cette même dignité le rend encore Chef du Conseil du Roi : il y est assis à la main droite de Sa Majesté, lorsque les Princes du sang ne s'y trouvent pas. Mais quoique le Connétable soit au-dessous des Princes du sang dans le Conseil, le commandement de l'armée lui appartient préférablement à tout autre, dès qu'on lui laisse la liberté d'y

1622. être. Faire donc un Connétable, c'étoit priver le Prince de Condé d'une autorité qu'il avoit ardemment briguée, & de laquelle il se vouloit servir afin de perdre Puisieux & les autres qui ne plaisoient pas à son Altesse, & de mettre ses créatures en place. On espéroit encore que Lesdiguieres, revêtu de la premiere dignité du Royaume, ne s'acharneroit pas comme le Prince de Condé à la destruction entiere des Réformés; qu'il acheveroit avec le Duc de Rohan la négociation de la paix que ces deux Seigneurs avoient commencée dans les premiers mois de cette année; & que le nouveau Connétable persuaderoit au Roi de porter plutôt ses armes en Italie contre les Espagnols, que de les employer à la ruine & à la désolation de ses plus belles Provinces.

Quand on vint donc à délibérer dans le Conseil de Louis sur les mesures qu'il devoit prendre pour s'assurer de la constance & de la fidélité de Lesdiguieres, pendant que Sa Majesté seroit occupée à la réduction des villes Réformées du bas Languedoc, on représenta fortement au Roi, que si Lesdiguieres mécontent écoutoit une fois les propositions avantageuses que les Réformés lui faisoient encore tous les jours, Sa Majesté ne viendroit jamais à bout du projet d'abattre le parti Réformé. D'où les ennemis secrets & déclarés du Prince de Condé concluoient qu'il n'y avoit que deux partis à prendre, de s'assurer de la personne du Maréchal & de s'en défaire, ou de le gagner en lui donnant l'Epée de Connétable, à condition qu'il changeroit de Religion. *Si M. de Lesdiguieres*, disoit-on, *accepte la proposition, le Roi acquiert toute la Province de Dauphiné, où les Huguenots sont puissans, en mettant l'Epée de Connétable comme un dépôt entre les mains d'un vieillard qui ne peut pas le garder long-temps. Que s'il rejette une si belle offre, Sa Majesté ne doit plus le ménager. C'est une marque certaine qu'il est d'intelligence avec les Huguenots.*

Aller prendre Lesdiguieres dans son Dauphiné, Province où il étoit aussi respecté, & peut-être plus puissant que le Roi, la chose ne paroissoit gueres praticable. On résolut donc de le faire Connétable, & de le sommer de tenir la parole qu'il avoit déja donnée d'embrasser la Religion Romaine, quand le Roi l'éleveroit à la premiere dignité de France. Louis envoye incontinent des dépêches à Bullion & à Déageant, pour leur ordonner de dire au Maréchal qu'il ne tient plus qu'à lui d'être Connétable, & que sa conversion sera immédiatement suivie de sa promotion à une charge qu'il desire. Lesdiguieres fait mine de ne vouloir pas trahir sa conscience; & Déageant, surpris de le trouver si scrupuleux, lui dit, *Monsieur, vous êtes éclairci depuis long-temps sur les points de controverse qui vous embarrassoient le plus, & vous avez donné au Roi un écrit signé de votre main par lequel vous promettez d'embrasser la Religion Catholique. A quoi bon former aujourd'hui de nouvelles difficultés? Voulez-vous devenir suspect à Sa Majesté?* Si nous en croyons l'Auteur de la vie de Lesdiguieres, *ces raisons imposérent au Maréchal une nécessité absolue de s'accommoder aux intentions du Roi, qu'il regardoit comme un commandement exprès.* Lesdiguieres changea donc de Religion de l'aveu de son Historien, parce

que

que le Roi le vouloit. Et il faut avouer que cet Auteur, prévenu que son Héros n'étoit guéres capable de commettre des fautes, nous a découvert avec assez de sincérité plusieurs des mauvais endroits de Lesdiguieres. L'Historien auroit peut-être mieux rencontré, s'il eût dit que son vieux Maréchal se fit Catholique, dévoré qu'il étoit de l'ambition de parvenir à la premiere dignité du Royaume; passion qui lui fit jouer beaucoup de personnages différens, & faire mille indignes souplesses. 1622.

Bullion porta incessamment au Roi l'agréable nouvelle de la soumission de Lesdiguieres aux ordres de Sa Majesté; & le Maréchal de Crequi partit de la Cour pour le Dauphiné, avec les provisions de la charge de Connétable: il devoit les donner à son beau-pere, dès qu'il auroit fait profession de la Religion Romaine. Crequi prie le Parlement de Grenoble de venir en corps au logis de Lesdiguieres, & d'assister à la comédie qu'on vouloit y donner au public. Là, en présence des Magistrats & d'une assemblée nombreuse, Crequi parle de la sorte à son beau-pere: *Monsieur, je vous ai fait entendre plusieurs fois que le Roi veut vous honorer de la charge de Connétable, pourvu que vous soyez Catholique. Vous m'avez promis de me déclarer vos intentions: je vous prie de le faire en présence de Messieurs du Parlement, que j'ai priés d'être témoins de votre réponse. Monsieur*, répondit gravement Lesdiguieres, *j'ai toujours obéï aux ordres du Roi: je suis Catholique, & disposé à faire ce qu'il plaît à Sa Majesté de m'ordonner.* Puis se tournant vers les Magistrats du Parlement: *allons, Messieurs, à la Messe*, leur dit Lesdiguieres d'un air fort content. L'Archevêque d'Embrun, mandé pour la cérémonie, attendoit l'illustre prosélyte dans la grande Eglise. Lesdiguieres y fit profession de la Religion Romaine entre les mains du Prélat. On versa des larmes de joie; on fit mille acclamations sur une si belle conquête. Le Parlement & plusieurs personnes distinguées, qui vinrent au spectacle, retournerent en cérémonie au logis du prosélyte. Crequi devoit lui mettre alors en main les provisions de la charge de Connétable.

Elles furent lûes à haute voix en présence de l'Assemblée. On y remarqua cet éloge particulier que le Roi donnoit à Lesdiguieres, *d'avoir toujours été vainqueur, & de n'avoir jamais été vaincu.* Il fut en effet l'homme le plus heureux de son temps; si pourtant il peut y avoir un bonheur solide sans une véritable vertu. Le déréglement des mœurs de Lesdiguieres, & le lâche trafic de sa Religion, ne m'empêcheront pas de reconnoître les belles qualités qu'il avoit d'ailleurs. Egalement né pour les affaires politiques & militaires, de simple soldat il monta, en passant par tous les emplois, à la dignité de Connétable, & il ne fut jamais élevé à une plus grande charge, sans avoir mérité premierement les suffrages du public. Sa grande capacité dans le métier des armes étoit si généralement reconnue, qu'il ne sentit point les traits malins de l'envie, cette compagne inséparable d'une grande réputation, & d'une fortune extraordinaire. Le bonheur de Lesdiguieres ne fut traversé d'aucune adversité considérable. Il réüssit dans ses entreprises les plus difficiles, &

1622. ses exploits ne lui coûterent pas une goute de sang. On dit qu'il ne fut jamais blessé. Ce dernier Connétable de France auroit été un des plus grands hommes de son temps, si l'avarice & l'indifférence pour la Religion n'avoient pas terni l'éclat de sa réputation, & s'il ne s'étoit pas laissé enchanter par sa Marie Vignon. Cette nouvelle Circé le rendit complice d'un lâche assassinat, & lui persuada de souiller sa famille par des mariages bas & incestueux.

Loménie de la Ville-aux-Clercs, Secrétaire d'Etat, Prevôt & Maître des cérémonies de l'Ordre du S. Esprit, apporta bientôt après le cordon bleu au nouveau Connétable. Louis avoit tenu Chapitre des Chevaliers de ses ordres qui se trouverent auprès de lui à Carcassonne, afin d'envoyer extraordinairement le cordon à Lesdiguieres. Le Maréchal de Crequi, Chevalier, reçut du Roi la commission de mettre le collier à son beau-pere. Nouvelle cérémonie, nouveau spectacle à Grenoble. Tout se faisoit avec une pompe extraordinaire. L'Eglise Romaine devoit-elle triompher si fort de la conquête d'un ambitieux vieillard, qui ne fut jamais ni bon Réformé, ni bon Catholique? Elle avoit tout au plus sujet de s'applaudir de ce qu'un homme qui s'étoit rendu tout puissant dans le Dauphiné à la faveur de la Religion Réformée, travailleroit désormais à la ruine de ceux ausquels il étoit redevable de sa prodigieuse fortune. Un Gentilhomme dépêché par le Roi apporta enfin une riche épée; c'est la marque de Connétable. Lesdiguieres part peu de temps après pour le Languedoc. Il trouva Louis à la Verune près de Montpellier. Le Connétable y prête le serment ordinaire entre les mains du Roi.

Le Duc d'Epernon est fait Gouverneur de Guienne.

En gagnant un vieux Officier Réformé, il fallut contenter un vieux Catholique, dont l'inquiétude & l'ambition ne le rendoient gueres moins formidable que Lesdiguieres. Je parle du Duc d'Epernon. Il aspiroit depuis long-temps à la dignité de Connétable. Afin de le dédommager, on lui donna le Gouvernement de Guienne; il étoit fort à sa bienséance. Puisieux, dont la faveur & le crédit augmentoient, servit Epernon dans cette rencontre. Le Duc étoit ami des Silleri, & ils furent bienaises de le mettre encore plus dans leurs intérêts. Le Prince de Condé, qui sentoit que son autorité diminuoit, se déclara pareillement pour Epernon, dont il étoit autrefois le plus grand ennemi. Son Altesse cherchoit à se lier avec tous ceux qui haïssoient les Réformés, & qui se portoient à la continuation de la guerre. Une autre raison engageoit le Roi à faire Epernon Gouverneur de Guienne. Puisque Sa Majesté ne lui laissoit pas le commandement de l'armée qui demeuroit aux environs de la Rochelle, il falloit ôter honnêtement au Duc ses Gouvernemens de Saintonge & d'Angoumois. Cet esprit altier avoit eu mille démêlés avec le Comte de Soissons. La qualité de Prince du sang n'étoit pas capable d'arrêter Epernon dans les occasions où l'autorité du Gouverneur de la Province pouvoit être intéressée. En le tirant de la Saintonge & de l'Angoumois, le Comte de Soissons, qui commandoit l'armée du Roi dans

ces quartiers, se trouvoit délivré du voisinage d'un Seigneur dont la délicatesse fut toujours extrême : & le Roi mettoit en Guienne un des plus grands ennemis des Réformés, & assez porté de lui-même à les traverser, & à leur nuire. 1622.

Epernon souhaitoit ardemment de commander dans son pays, où il possédoit des biens considérables. Cependant il hésita, dit-on, quand il fut question d'accepter l'offre que le Roi lui faisoit. Le Duc craignit de trouver trop d'embarras & de résistance dans le Parlement & parmi la Noblesse, gens dont la fierté n'étoit gueres moins grande à proportion que celle d'Epernon. Les Gentilshommes & le Parlement avoient pour lui de grands égards : ils le ménageoient comme un Seigneur riche & puissant dans la Province. Mais que sçavoit-on si ces Messieurs toujours gouvernés par des Princes du sang, ou par des premieres Maisons du Royaume, auroient pour le Duc d'Epernon, dont ils ne croyoient pas la noblesse fort ancienne, ni fort illustre, la même déférence que pour ses prédécesseurs. Epernon étoit un homme nouvellement élevé par la faveur du Roi Henri III. qui lui fit épouser l'héritiere de la Maison de Candale, branche de celle de Foix. Il eut donc quelques pressentimens de ce qui devoit troubler son repos. Ses contestations presque continuelles, tantot avec le Parlement, tantôt avec l'Archevêque de Bourdeaux, furent l'occasion des disgraces & des chagrins qu'il eut à la fin d'une longue vie, dont les commencemens furent si beaux, si heureux.

*Vie du Duc d'Epernon. Liv. VIII.*

Le Marquis de Châtillon s'accommode avec la Cour, & obtient le Bâton de Maréchal de France.

*Mémoires de Rohan. Liv. II. Bernard Histoire de Louis XIII Liv. VIII.*

A l'entrée du Roi dans le Languedoc, le Duc de Rohan se trouva dans une étrange perplexité. On l'appelloit de tous côtés, & chaque ville lui écrivoit que tout étoit perdu s'il ne venoit promptement à son secours. C'est une chose digne de l'admiration de tous les siecles à venir, qu'un Seigneur qui n'avoit que quatre mille hommes de pied, & environ cinq cents chevaux, qui manquoit encore d'argent, de vivres & de munitions, ait entrepris de résister au Roi qui marchoit à lui en personne à la tête de vingt-cinq ou trente mille hommes; & que nonobstant les divisions de ceux ausquels il commandoit, & les intelligences du Marquis de Châtillon, de Berticheres, & de quelques autres Officiers Réformés, avec la Cour, il ait enfin obtenu une paix honorable. Dénué de tout, traversé par ceux de sa Religion qui l'accusoient & d'ambition, & d'ignorance dans le métier de la guerre ; appuyé seulement de la faveur fragile & légere d'un peuple naturellement emporté & peu capable d'écouter la raison, Rohan soutient un parti presqu'entierement abattu, avec une prudence & une grandeur d'ame digne d'un Sertorius. Intrépide au milieu des dangers qui l'environnent de la part des ennemis, & des siens intimidés, ou gagnés par la Cour, il traverse des Provinces entieres durant les chaleurs excessives de l'Eté, & le froid le plus âpre de l'Hiver, accompagné d'une poignée de gens, quelquefois seul & inconnu, selon que la nécessité des affaires le demande. Disons la vérité: si le Duc de Rohan n'a pas réüssi dans ses nobles & religieuses entreprises, il s'est distingué du moins par son grand courage, par une magna-

1622. nimité comparable à celle des premiers Héros de l'Antiquité.

Lorsque tout le Languedoc trembloit aux approches du Roi, un Ministre dont Rohan estimoit l'éloquence & la pieté vint lui dire que Châtillon voyoit avec un extrême déplaisir la ruine prochaine des Eglises que l'Amiral de Coligni son grand-pere avoit élevées ou défenduës, & qu'il sacrifieroit volontiers au bien de la cause commune le juste ressentiment des affronts qu'une faction de gens emportés & prévenus lui avoient faits, en le dépouillant de l'autorité que l'Assemblée de la Rochelle lui avoit donnée. Rohan s'apperçut d'abord du piége qu'on lui tendoit par le moyen d'un homme des bonnes intentions duquel Châtillon & ses partisans abusoient. Tel étoit leur dessein. Si le Duc eût refusé de se réconcilier avec le Marquis de Châtillon, ces gens auroient crié contre l'ambition d'un Seigneur qui ne vouloit partager avec aucun autre la gloire de défendre les Eglises Réformées, ni souffrir un égal. Et si Châtillon, gagné déja par les promesses d'un Bâton de Maréchal de France, rentre dans le commandement, le Roi sera bientôt maitre de tout le Languedoc. Le pas étoit difficile & glissant. Rohan s'en tira le plus habilement du monde. *A Dieu ne PLAISE*, dit-il, au Ministre, *que je sois cause que nous ne regagnions pas un Seigneur du rang & du mérite de M. de Châtillon, Dès qu'il ne tiendra plus qu'à nous réconcilier ensemble, soyez persuadé que je ferai sans peine plus de la moitié du chemin. Je n'ai jamais brigué la charge que j'exerce ici à son défaut. Quand on jugera qu'il est à propos de la lui rendre, je m'en démettrai volontiers, & je me contenterai de défendre les Provinces de la haute Guienne & du haut Languedoc que notre Assemblée de la Rochelle m'a confiées. Le Roi s'approche de nous: je dois aller du côté de Toulouse, afin de rassurer nos gens épouvantés. M. de Châtillon aura le champ libre en ces quartiers. Qu'il se réünisse à ceux dont il s'est détachés; je ne demande pas mieux. J'ajoûterai seulement une chose que le devoir de ma charge & ma conscience ne me permettent pas de dissimuler. C'est que M. de Châtillon doit premierement remettre la ville d'Aiguesmortes à la Province. Cette Place, qu'il retient, lui est inutile, s'il a dessein de servir sincerement le Parti. Mais si M. de Châtillon prétend la garder, c'est à mon avis une marque certaine, qu'il est bienaise d'avoir quelque chose à délivrer au Roi, afin d'obtenir des conditions plus avantageuses.*

Le Duc de Rohan avoit trouvé la véritable pierre de touche. On connut par ce moyen la disposition du Marquis de Châtillon. Il ne voulut jamais se défaire d'Aiguesmortes: Et sa conduite ne donna que trop à connoître, que s'il avoit fait des avances pour se raccommoder avec ceux qui le dépossédérent de sa charge de Général, ce n'étoit que pour se rendre plus nécessaire à la Cour, & pour avoir une récompense plus considérable. Déchu de ses espérances, Châtillon conclut enfin son traité. On lui donna le Bâton de Maréchal de France & une certaine somme d'argent, à condition qu'il remettroit Aiguesmortes entre les mains du Roi. Action indigne du petit-fils de l'incomparable Coligni, qui défendit si bien la Réformation, que le cruel Charles IX. désespéra de dé-

truire, tant que ce Héros Chrétien seroit dans le monde. Louis accordoit volontiers aux Seigneurs Réformés un nom & une dignité, qui leur donnoient seulement le pouvoir de commander une Armée, quand Sa Majesté jugeoit à propos de les employer. Elle rachetoit à bon marché des Places importantes & bien fortifiées, dont les Gouverneurs se faisoient auparavant rechercher, & où ils se défendoient en cas de besoin. Eblouis de je ne sçai quelle distinction, & d'un titre qui donne autant d'autorité qu'il plaît à la Cour de se servir de ceux qui en sont honorés; Châtillon & les autres se défirent de la sorte de ce qu'ils avoient de réel & de solide. M. le Maréchal de France est obligé de se retirer dans ses terres, & d'y vivre en particulier, lorsqu'il n'est pas agréablement auprès du Roi, ou de ses Ministres, au lieu que le Marquis de Châtillon, maître de Montpellier & de plusieurs autres villes, jouïssoit d'une véritable autorité, qui le faisoit craindre & respecter à la Cour. Je sçai bien que certains esprits chauds & emportés du bas Languedoc pousserent avec trop de violence un Seigneur dont le nom devoit être respectable à tous les Réformés : cependant Châtillon se seroit mis au-dessus de ces traverses, si, à l'exemple de son grand-pere, il eût voulu avoir un attachement sincere à sa Religion, & un zele ardent pour la sûreté de ceux qui la professoient. 1622.

Le Duc de Rohan met la ville de Montpellier en état de soutenir un siege.

*Mémoires de Rohan. Liv. II.*

Incontinent après la prise de S. Antonin, le Duc de Rohan courut vers le haut Languedoc. Sa présence rassura le Pays. Il n'y perdit que trois Places. Une fut prise par intelligence: les habitans abandonnerent les deux autres. Elles ne pouvoient pas se défendre. Après avoir mis le Marquis de Malauze en état de s'opposer au Duc de Vendôme, que le Roi laissoit dans le haut Languedoc, & pourvû à la sûreté de Montauban contre le Maréchal de Thémines, qui demeuroit aux environs, Rohan revint promptement à Montpellier. Louis, rempli des grandes espérances que lui donnerent Montmorenci & Châtillon, s'avançoit dans le dessein de l'assieger. L'Armée du Duc de Rohan déconcerta ceux qui prétendoient livrer la ville. Il découvrit les intelligences que Berticheres & quelques autres Officiers avoient avec la Cour : il fait chasser les gens les plus suspects; il donne de si bons ordres à tout, que le Roi, accouru comme à une conquête prompte & certaine, est obligé de s'arrêter à Beziers, & d'y attendre un nouveau renfort à son Armée. Calonge, Gentilhomme de Guienne, dont Rohan connoissoit le mérite, le zele ardent & désintéressé pour la bonne cause, & la grande expérience, fut celui qu'il choisit pour commander dans Montpellier durant le siége. Le Duc voulut que Du Pui, ce Consul qui avoit tant contribué à la conservation de Montauban, assistât encore Calonge de son conseil & de ses soins.

Ce fut à Beziers que Fenouillet, Evêque de Montpellier, vint faire une harangue fort étudiée au Roi, pour l'exhorter à la continuation de la guerre. Le Prélat s'étoit épuisé à composer une déclamation longue & pathétique contre les Réformés. Il y employa tous les lieux com-

1622. *Mercure François.* 1622.

muns, & les exclamations les plus tragiques : c'est par là que ces Messieurs surprenoient un Prince incapable de démêler la fausseté & la vérité des raisons, ou des faits qu'ils lui alléguoient avec une confiance capable d'en imposer. Les personnes de bon sens conçurent de l'indignation contre un homme qui, oubliant son caractére de Ministre & d'Ambassadeur du Dieu de paix, entonnoit la trompette de la guerre plus fort qu'aucun autre. *Nous ne croyons pas, Sire,* disoit-il, *qu'on vous conseille jamais de vous arrêter en si bon chemin. Les œuvres consacrées à la gloire de Dieu, doivent être parfaites. Ne les achever pas; c'est les détruire. On recule dès qu'on s'arrête dans la voie de la grace. Votre Majesté voudroit-elle se fier une seconde fois à l'Hérésie, & traiter avec une infidelle, qui ne demande la paix que pour reprendre ses forces, & pour se venger un jour de l'affront qu'elle croit recevoir, lorsque vous la punissez de sa révolte? Puisque vous avez commencé cette guerre par l'ordre de Dieu, vous ne devez point entendre à l'ouverture d'aucun traité sans son aveu. Et comment pourra-t-il jamais consentir que l'ennemie de son nom & de ses autels soit supportée en France, après avoir foulé aux pieds le sang de Jesus-Christ, & triomphé de l'honneur de son Epouse?* Quel emportement! Quelle extravagance!

Mort du Cardinal de Retz & du Garde des Sceaux de Vic.

*Bernard Histoire de Louis XIII Liv. IX. Lettres du Commandeur de Silleri dans les Mémoires pour l'Histoire du Cardinal de Richelieu. Gramond Historiarum Galliæ. L. XII.*

Le Prince de Condé animoit tous ces gens à crier pour la continuation de la guerre. Tels furent les derniers efforss de Son Altesse, dont le crédit & l'autorité diminuoit tous les jours. La mort du Cardinal de Retz à Beziers, & celle du Garde des Sceaux de Vic à Pignan acheverent d'affoiblir le parti du Prince au Conseil du Roi. Il ne lui restoit plus que le Comte de Schomberg Surintendant des Finances. Quelque temps avant sa mort, le Cardinal avoit demandé à la Cour de Rome que son Evêché de Paris fût érigé en Archevêché. L'affaire étoit conclue, nonobstant l'opposition de l'Archevêque & du Chapitre de Sens. Leur Métropole perdoit par cette innovation quatre suffragans considérables, Paris, Meaux, Chartres & Orléans. Occupé des affaires d'Etat & peu jaloux du rang d'Archevêque, parce que sa pourpre le mettoit au dessus, le Cardinal de Retz négligea de faire expédier les bulles avant sa mort. Son frere, qui remplit après lui le siége de la ville capitale, en fut le premier Archevêque. De Vic fut d'abord employé aux négociations dans les Pays étrangers. Il traita le renouvellement de l'alliance des Cantons Suisses avec la Couronne de France sous Henri IV. On le fit ensuite Conseiller d'Etat, & il obtint enfin la dignité de Garde des Sceaux depuis la mort du Connétable de Luines.

*Fin du Dix-Huitiéme Livre.*



# HISTOIRE
## DU RÉGNE
## DE
# LOUIS XIII.
## ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.
### *LIVRE DIX-NEUVIEME.*

---

## SOMMAIRE.



*'ADMINISTRATEUR d'Halberstat & le Comte de Mansfeld s'avancent avec leur armée jusques aux frontieres de la Champagne. Adresse de Nevers pour amuser Mansfeld & Halberstat. Bataille donnée à Fleuru entre le Comte de Mansfeld & Don Gonzalez de Cordoue. Siége de Bergopzom par le Marquis Spinola. Le Prince Maurice d'Orange fait lever le siége de Bergopzom. L'Empereur amuse le Roi d'Angleterre de la négociation d'un traité pour la restitution du Palatinat. Prise d'Heidelberg & de Manheim. Continuation de la feinte négociation du mariage de l'Infante avec le Prince de Galles. La Rochelle est attaquée par terre & par mer. Conférence entre le Connétable de Lesdiguieres & le Duc*

*de Rohan pour la paix. On délibere dans le Conseil du Roi sur une demande que font les habitans de Montpellier. Siége de cette ville. Mort de Zamet Maréchal de Camp dans l'armée du Roi. Caumartin est fait Garde des Sceaux. Le Siége de Montpellier va lentement. Le Roi se porte tout de bon à la paix. Raisons du Duc de Rohan pour la paix. Le Prince de Condé, mécontent de la paix, va faire un voyage en Italie. Publication de la paix faite devant Montpellier. Entrée du Roi dans Montpellier. Entrevuë du Roi & du Duc de Savoye. Conférence d'Avignon sur les affaires de la Valteline. Richelieu, Evêque de Luçon, est fait Cardinal. Disgrace du Comte de Schomberg Surintendant des Finances. Mort du Président Jeannin & du Maréchal de Bouillon. Diete de Ratisbonne. Ancienne jalousie entre la Maison Palatine & celle de Baviere. Adresse de Maximilien Duc de Baviere pour obtenir l'investiture de l'Electorat Palatin. Réponse des Princes Protestans à la proposition de l'Empereur dans la Diete de Ratisbonne. Réponse des Princes Catholiques à la proposition de l'Empereur. Maximilien, Duc de Baviere, est investi de l'Electorat Palatin. Nouveaux artifices des Espagnols pour tromper le Roi d'Angleterre. Conjuration d'un fils de Barnevelt contre Maurice Prince d'Orange. Le Duc de Rohan est arrêté prisonnier. Le Roi ordonne que le Duc de Rohan soit mis en liberté. Arnaud Gouverneur du Fort Louis continue d'incommoder les Rochelois. Le Prince de Galles part secretement d'Angleterre pour aller en Espagne. Diverses réfléxions sur le voyage du Prince de Galles. Embarras de la France & de plusieurs autres Puissances à l'occasion du mariage du Prince de Galles avec l'Infante d'Espagne. Honneurs faits au Prince de Galles en Espagne. On sollicite le Prince de Galles de changer de Religion. Brefs du Pape au Prince de Galles & au Duc de Buckingham. Lettre de l'Archevêque de Cantorberi au Roi d'Angleterre. Réponse du Prince de Galles au Pape.*

---

1622.

L'Administrateur d'Halberstat & le Comte de Mansfeld s'avancent avec leur Armée jusques aux frontieres de la Champagne.

*Mémoires de Rohan. Liv. II. Mémoire du Chan-*

LOUIS & son Conseil se trouverent à Beziers dans une grande perplexité. Puisieux avoit reçu des avis certains que Christian de Brunswick Administrateur de l'Evêché d'Halberstat, & Ernest Comte de Mansfeld demandoient au Duc de Lorraine la permission de passer par ses Etats avec une armée de dix mille chevaux & de quinze mille hommes de pied. C'est ainsi qu'après avoir été congédiés par le Roi de Boheme, à la sollicitation de Jacques Roi d'Angleterre, toujours dupé par le Conseil de Vienne & par la Cour de Madrid, ces deux Avanturiers se trouvent assez puissans, nonobstant leurs pertes précédentes, pour jetter l'épouvante dans Paris & dans Bruxelles. On ne sçavoit de quel côté ils avoient envie d'aller. Les Etats Généraux des Provinces-Unies les appelloient à leur secours, contre le Marquis Spinola qui assiégeoit pour lors la ville de Bergopzom ; & le Maréchal de Bouillon les invitoit à se jetter dans la Champagne dégarnie & ouverte de tous côtés, afin d'y faire une puissante diversion en faveur des Réformés que le Roi attaquoit à cent cinquante lieuës au-delà de Paris. Mansfeld écoutoit plus volontiers les propositions

propositions de Maurice Prince d'Orange que celles du Maréchal de Bouillon. Il trouvoit plus d'avantage à servir une République bien établie, qu'à courir au secours du parti Réformé sans chef & presqu'entierement abattu. Halberstat au contraire se laissoit flater de l'espérance du riche butin que leur Armée pouvoit rapporter de Champagne. Peut-être aussi qu'il aimoit mieux faire la guerre en un Pays abondant en bon vin, & en tout ce qui peut contribuer aux plaisirs de la vie, que dans les Provinces-Unies. L'une ou l'autre de ces considérations l'emportoit dans son esprit sur les raisons solides que Mansfeld lui alléguoit.

1622. *celier de Silleri parmi les Mémoires pour l'Histoire du Cardinal de Richelieu. 1622.* *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 407. 408.* *Mercure François. 1622.*

Le Maréchal de Bouillon, retiré depuis quelques années à Sedan, voyoit deux choses avec un extrême chagrin; la ruine de Frederic Roi de Boheme son neveu, que les Espagnols & le Duc de Baviere avoient presqu'entierement dépouillés de ses Etats héréditaires; & la destruction prochaine du parti Réformé en France. Sa ville de Negrepelisse mise à feu & à sang, & la désolation de ses autres terres en Guienne l'irritoient étrangement. Il devoit craindre encore que la Cour ne pensât à lui enlever Sedan, après que les Réformés n'auroient plus aucune ville de sûreté dans le Royaume. Dans l'agitation que ces mouvemens lui causoient, Bouillon voulut sonder la disposition du Duc de Rohan. Il fit les premieres avances pour s'unir étroitement avec un Seigneur qu'il regardoit auparavant comme son plus grand ennemi. Un Gentilhomme dépêché secrettement par le Maréchal va trouver le Duc en Languedoc avec une lettre de créance, & lui parle de la sorte. *M. de Bouillon est extrêmement sensible aux malheurs de ceux de sa Religion, & il voudroit de tout son cœur y apporter quelque remede. On s'étoit flaté l'année derniere, que la paix se feroit à S. Jean d'Angeli, ou du moins devant Montauban. Depuis cela, Monsieur, votre entrevuë avec M. de Lesdiguieres donna de nouvelles espérances. C'est la pensée de M. le Maréchal de Bouillon, qu'on doit s'accommoder au plutôt avec le Roi, & ne s'opiniâtrer pas trop à obtenir des conditions aussi avantageuses que certains de nos gens le demandent. Il suffit que la paix soit générale. Tant que nous ne serons point secourus par les Etrangers, nous ne pourrons pas disputer la campagne au Roi; & par consequent il faudra périr tôt ou tard. Plus on différera de conclure la paix, & moins on obtiendra. Que si le Roi est inébranlable dans sa résolution de perdre les Eglises Réformées, & de ne leur accorder point une paix générale, M. le Maréchal de Bouillon veut bien se déclarer, & se mettre à la tête de ce qu'il pourra lever de troupes, afin de faire une diversion. Il négocie présentement avec le Comte de Mansfeld; & j'ai ordre de vous demander trois choses; un pouvoir de traiter avec les Etrangers pour vous & pour M. de Bouillon; une promesse que les Provinces où vous commandez contribueront aux frais de la levée, & à ce qu'il faudra donner à M. de Mansfeld; enfin, une assurance positive que la paix ne se fera point sans M. le Maréchal.* Rohan & ses Provinces acceptent les propositions. L'Exprès fut renvoyé avec la parole du Duc de Rohan, que si la paix ne se concluoit pas avant le premier Septembre, on ne la feroit point sans le Maréchal de Bouillon, pourvû que dans le même temps il fit sçavoir

1622. certainement qu'il s'en tenoit aux conditions dont Rohan convenoit avec l'Envoyé du Maréchal.

Trois personnes avoient eu commission d'aller en Alsace, & de représenter au Comte de Mansfeld & à l'Administrateur d'Halberstat, de la part du Maréchal, que les deux Avanturiers avoient une belle occasion de fondre sur la Champagne, pendant que le Roi étoit occupé dans le Languedoc; que dans une saison qui rend toutes les rivieres gayables leur Armée pouvoit faire des courses jusques aux portes de Paris; qu'à leur premiere entrée dans le Royaume les Réformés se joindroient à eux avec dix mille hommes de pied & deux mille chevaux, & qu'on leur fourniroit des munitions, de l'argent & du canon. Le Roi de Boheme, retiré pour lors à Sedan, promettoit à Mansfeld de lui transporter les sommes duës par la Couronne de France à la Maison Palatine, dont Mansfeld se feroit aisément payer dans un traité que le Roi de France, seroit enfin obligé de proposer lui-même. *La délivrance infaillible des Eglises Réformées de France*, disoit-on à l'Administrateur d'Halberstat & au Comte de Mansfeld *achevera de vous combler de gloire. Quand vous leur aurez procuré une paix avantageuse, vous pourrez conduire votre Armée rafraîchie & chargée d'un ample butin, où vous jugerez à propos, en Allemagne, dans les Provinces-Unies.* Les deux Généraux ne se déclarerent point encore, soit qu'ils ne fussent pas déterminés, soit qu'ils voulussent cacher leurs desseins par de fausses marches. Les voilà tout d'un coup qui entrent en Lorraine; ils y portent la désolation avec eux. Mansfeld vouloit se venger du Duc qui lui avoit fait manquer son entreprise sur Saverne. Leur Armée passe ensuite dans les Evêchés de Metz & de Verdun: Enfin on apprend à Paris avec la derniere consternation que ces pillards ont traversé la Meuse, & qu'ils sont aux portes de Mouzon.

Mansfeld eut alors le plaisir de se voir recherché en différentes manieres par l'Infante Isabelle Archiduchesse des Pays-Bas Catholiques, par le Maréchal de Bouillon au nom de tout le parti Réformé, & par le Roi de France même. Dans le dessein de s'opposer au torrent, en cas qu'il se débordât dans le Duché de Luxembourg, Dom Gonzalez de Cordoue y accourt d'Allemagne, & se campe à Yvoi assez près de Mouzon. Le Général Espagnol usoit de toutes les finesses imaginables pour débaucher les soldats de Mansfeld & d'Halberstat, & pour augmenter la division dans une Armée tumultueuse, dont les Chefs ne s'accordoient pas bien entr'eux, ni les Officiers subalternes avec les Généraux. Le Duc de Bournonville étoit en même temps au camp de Mansfeld. Il y venoit de la part de l'Infante faire des propositions avantageuses à un proscrit que la Maison d'Autriche craignoit autant qu'aucun autre de ses ennemis. Isabelle lui offroit deux cents mille écus d'argent, un corps de dix mille hommes entretenus, & tous les biens que le Comte Ernest de Mansfeld pere naturel de l'Avanturier possédoit autrefois dans le Luxembourg, dont il fut Gouverneur pour le Roi d'Espagne. Les tentatives des Princes de la

Maison d'Autriche auprès de Mansfeld furent toujours inutiles ; soit que son aversion pour eux ne se pût surmonter ; soit qu'il ne voulût pas se fier à des Souverains sensiblement offensés & vindicatifs au dernier point. 1622.

Halberstat & lui s'étoient postés auprès de Mouzon à la sollicitation du Maréchal de Bouillon qui leur envoya des guides. On les pressoit d'assiéger la Place, & Bouillon leur offroit une partie de son canon de Sédan. Le Duc de Nevers, accouru de Paris en Champagne dont il étoit Gouverneur, traversa les intrigues du Maréchal, en faisant des propositions avantageuses à Mansfeld de la part du Roi. Ennuyé des délais que l'Allemand affectoit, Bouillon lui demande une entrevuë dans la prairie de Donzy. Mansfeld y attendit le Maréchal avec deux mille chevaux rangés en ordre de bataille. Bouillon s'y rendit escorté seulement de deux cents chevaux. Leurs carosses s'approchent, & ils s'entretiennent sans en descendre. On dit que le Maréchal fit de grandes instances au Général Allemand de se déclarer en faveur des Réformés. Mais il ne gagna rien. Mansfeld ne pensoit qu'à tirer quelque argent du Roi, à secourir les Etats Généraux des Provinces-Unies contre Spinola, & à se donner peut-être ensuite au service des Vénitiens. Le Sénat lui offroit le commandement des troupes de la République en terre ferme. On ne vit jamais rien de pareil. Toutes les Puissances de l'Europe négocioient avec un homme qui n'avoit pas un pouce de terre. Les uns lui donnoient de l'argent ; les autres le ménageoient, afin qu'il ne leur fît point de mal ; & chacun tâchoit de l'attirer à son service. Le Maréchal de Bouillon parut hors de lui-même après son entretien avec Mansfeld. Frappé de ce qu'il avoit remarqué dans un homme vraiment extraordinaire en tout, Bouillon parloit avec admiration de ce mélange bizarre & monstrueux de bonnes & de mauvaises qualités, dont l'assemblage rendit Mansfeld un des grands prodiges de son âge.

Adresse du Duc de Nevers pour amuser Mansfeld & Halberstat.

*Mercure François.* 1622. *Mémoire du Chancelier de Silleri dans les Mémoires pour l'Histoire du Cardinal de Richelieu.* 1622.

La nouvelle de ses troupes campées sur la frontiere de Champagne, & de ses négociations avec le Maréchal de Bouillon, jetta Louis dans un extrême embarras. Il étoit avec ses plus grandes forces à cent cinquante lieuës de la capitale de son Royaume. Obligé de se reposer sur ce que la Reine feroit de concert avec le Chancelier de Silleri & de quelques autres Ministres d'Etat pour conjurer l'orage, & sur la prudence du Duc de Nevers, le Roi se contenta d'envoyer par tout une Déclaration datée de Beziers. Sa Majesté défendoit à tous ses sujets Réformés de se joindre aux Etrangers que les Rebelles, disoit Louis, appelloient dans le Royaume. On promettoit une entiere protection aux Réformés qui demeureroient en repos chez eux ; & les Magistrats avoient ordre de poursuivre comme criminels de leze-majesté ceux qui s'en iroient au camp des Allemands. La Déclaration fit un bon effet. Si quelques Réformés moins patiens que les autres parurent disposés à prendre les armes, les plus judicieux du parti n'approuverent pas qu'on ouvrît l'entrée du Royaume à des pillards qui n'épargneroient pas plus les Réformés que les Catholiques, & qui abandonneroient au ressentiment du Roi ceux

1622. qui les auroient appellés, dès que Sa Majesté voudroit bien leur donner une somme considérable d'argent.

*Bernard Histoire de Louis XIII Liv. VIII. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 407. 408.*

Gonzague Duc de Nevers eut l'honneur & le mérite d'avoir délivré Louis de l'inquiétude que lui causoit un si fâcheux contretemps. Il sçut amuser Mansfeld par les diverses propositions qu'il lui envoyoit faire de la part du Roi, il débaucha une partie des Allemands, il prévint leur Général contre le Maréchal de Bouillon, de maniere que Mansfeld commença de se défier de celui qui l'avoit appellé. Enfin Gonzague se conduisit avec tant de prudence & de dextérité, qu'en traînant la négociation en longueur, il affoiblit beaucoup l'Armée Allemande, & qu'il donna le temps aux troupes du Roi d'arriver de divers endroits en Champagne. Quand le Duc se vit assez fort pour faire tête à Mansfeld, & pour le battre même, il rompit artificieusement la négociation. Et Mansfeld craignant d'être enveloppé par Gonzalez qui étoit dans le Luxembourg, & par Nevers dont les troupes s'avançoient; Mansfeld, dis-je, tourna promptement vers le Hainaut. Son dessein, c'étoit de passer dans le Brabant, & d'y joindre Maurice Prince d'Orange. Le Duc de Nevers a déja fait une grande figure dans cette Histoire, & nous aurons occasion de parler encore souvent de lui. Rendons justice à son mérite, & donnons le détail d'un des plus beaux endroits de sa vie.

Avant que de partir pour son gouvernement de Champagne, Gonzague convint avec le Chancelier de Silleri & les Ministres du Roi qui demeuroient à Paris auprès de la Reine, qu'en attendant que douze mille hommes de pied & deux mille chevaux, destinés à couvrir la Champagne, s'y fussent rendus, le Duc de Nevers entreroit en négociation avec Mansfeld; qu'il tâcheroit de le gagner & les principaux Chefs de son Armée, s'ils vouloient se contenter de quelques conditions raisonnables; sinon, qu'il les amuseroit par des espérances, jusques à ce que les troupes mandées arrivassent en Champagne. On ordonna en même temps au Duc d'Angouleme, Colonel Général de la Cavalerie legére, d'aller joindre Gonzague avec ce qu'il avoit de gens, & au Maréchal de Chaunes Lieutenant Général de Picardie, au Duc de Bellegarde Gouverneur de Bourgogne & au Duc de Longueville Gouverneur de Normandie, d'envoyer incessamment en Champagne ce qu'ils pourroient ramasser de troupes dans leurs Provinces. Comme toutes ces marches demandoient beaucoup de temps, la plus grande ressource du Chancelier & des Ministres, ce fut la prudence du Duc de Nevers. Il amusa fort adroitement Mansfeld, malgré les instances que le Maréchal de Bouillon faisoit aux Allemands d'entrer en Champagne, où les Réformés se disposoient à les aller joindre.

Gonzague avoit dépêché en Lorraine un de ses Officiers nommé Monterau. Cet homme avoit eu quelqu'habitude avec Mansfeld en Allemagne, où il servit quelque temps. Montereau insinue habilement à Mansfeld, qu'il ne doit pas trop compter sur les promesses du Maréchal de Bouillon; que les Réformés des Provinces en deça de la Loire ne sont

point disposés à se soulever, & que le Duc de Nevers aura bientôt une Armée capable de faire tête aux Allemands. *Permettez-moi de vous représenter encore, Monsieur*, ajoûtoit Montereau, *que vous seriez le plus imprudent de tous les hommes, si dans le temps même que vous avez pour ennemis les Princes de la Maison d'Autriche, vous irritiez sans aucune nécessité le Roi de France, dont la protection vous sera toujours utile, & auprès duquel vous pouvez trouver de fort grands avantages, si vous voulez entrer au service d'un si puissant Monarque.* Mansfeld écouta ces remontrances d'autant plus volontiers, que son inclination ne le portoit nullement à secourir les Réformés de France. Il cherchoit à faire fortune & à se procurer un bon établissement quelque part. C'est ce que le parti Réformé ne pouvoit pas lui donner en France. Mansfeld offre donc à Montereau d'entrer au service du Roi avec trois mille chevaux & six mille hommes de pied, pourvû que Sa Majesté lui accorde la somme de deux cents mille écus, la dignité de Maréchal de France, quelques terres près de Paris, & le titre de Marquis ou de Comte. Il prétendoit congédier ce qui lui restoit de troupes avec l'argent que le Roi lui donneroit, & les envoyer au service des Etats Généraux des Provinces-Unies. Pour ce qui concerne la Religion, c'étoit la chose dont Mansfeld s'embarrassoit le moins. Son pere l'avoit élevé dans l'Eglise de Rome. Mais les Espagnols, qui le regardoient comme bâtard, n'ayant pas voulu le mettre en possession du bien que son pere avoit dans le Luxembourg, il conçut une haine si violente contr'eux, qu'il se jetta du côté des Protestans leurs ennemis, sans abjurer formellement la Religion Catholique. 1622.

Montereau répondit à Mansfeld que ses demandes paroîtroient exorbitantes. *Comment*, repliqua-t-il, *l'Infante ne m'offre-t-elle pas quelque chose de plus avantageux! Et le Roi me fit proposer, il y a quelque temps, des choses fort approchantes de ce que je lui demande maintenant.* Montereau, qui vouloit gagner du temps, fit entendre à Mansfeld, que la Cour de France étoit disposée à lui accorder de bonnes conditions; mais qu'il falloit avoir un peu de patience. *Je dois avertir M. le Duc de Nevers qui attend votre réponse à Châtillon*, dit Montereau. *Il écrira ensuite à la Reine: c'est par son canal que nous sçaurons les intentions du Roi. Cela demande du temps, à cause de l'éloignement de Sa Majesté.* Un si long délai ne s'accommodoit pas avec les affaires de Mansfeld. Il avoit promis au Duc de Lorraine de sortir au plutôt de son Pays, & son Altesse le pressoit de tenir sa parole. Montereau convint de cet expédient avec Mansfeld; que les Allemands se retireroient de la Lorraine en dix jours; qu'ils s'avanceroient vers la Meuse, & qu'ils ne la passeroient point; que le Duc de Nevers leur fourniroit cependant certaine quantité de pain par jour, & que Mansfeld attendroit au bord de la Meuse la réponse du Roi.

Le Maréchal de Bouillon traversa de toute sa force la négociation du Duc de Nevers avec Mansfeld. Soit que l'Administrateur d'Halberstat, plus enclin que son Collegue à secourir les Réformés, l'emportât; soit que Mansfeld ne fût pas entierement le maître de ses soldats mal disci-

1622. plinés & accoutumés au pillage, ils passerent la Meuse, & Mansfeld sembla céder aux instances du Maréchal de Bouillon qui le pressoit d'assiéger Mouzon. Le Duc de Nevers renvoye promptement Montereau, & lui enjoint d'amuser Mansfeld autant qu'il pourra, jusques à ce que les troupes du Roi arrivent en Champagne. Montereau, qui ne manque pas d'adresse, arrête si bien Mansfeld, qu'il le rend inébranlable aux nouvelles sollicitations de Bouillon. Gonzague gagnoit toujours du temps. Il fait tantôt une proposition à Mansfeld, & tantôt une autre. Quelquefois il conteste sur ce que le Général Allemand demande. On accepte aujourd'hui son service avec certain nombre de troupes; & demain le Roi n'en veut pas tant. L'Armée de Mansfeld & d'Halberstat souffre cependant de la disette des vivres, leurs soldats désertent en foule, & deux mille se mutinent en un même jour. La mésintelligence se met encore entre les Chefs. Halberstat mécontent de Mansfeld pille & brûle quelques villages, & se retire à Sédan, résolu d'aller servir les Etats-Généraux des Provinces-Unies avec ce qui lui reste de troupes à sa dévotion. Mansfeld fort embarrassé ne sçait presque plus quel parti prendre: à peine se croit-il en sûreté parmi les siens. Le voilà qui demande retraite au Comte de Grandpré Gouverneur de Mouzon. Il donne le Duc de Saxe Veymar en ôtage, & presque tout son canon. Grandpré accepte volontiers ce que Mansfeld lui propose. Rien ne pouvoit arriver de plus avantageux au Duc de Nevers. Les Généraux Allemands se brouillent; leur Armée diminue tous les jours, & se souleve contr'eux; le Maréchal de Bouillon & Mansfeld se défient l'un de l'autre; enfin, Mansfeld est presqu'à la discretion du Roi.

Le Duc d'Angouleme & plusieurs autres Seigneurs eurent ainsi le temps de joindre le Duc de Nevers. L'Armée Françoise grossit; elle doit être bientôt de vingt mille hommes de pied & de deux mille cinq cents chevaux. Le Chancelier de Silleri s'applaudit à lui-même du bon succès; & ce n'est pas sans raison. Il ménageoit tout à Paris. *L'affaire a été fort bien conduite*, dit-il à son frere le Commandeur. *Sans bruit & sans faire aucune assemblée, on a détourné le plus grand orage qui se soit présenté, il y a long-temps. La grandeur & la puissance du Roi se font connoître par là aux Etrangers. Il est éloigné de deux cents lieuës: & sans ordre ni commandement, le Conseil qu'il a laissé à Paris assemble une puissante Armée en moins d'un mois.* Le Maréchal de Bouillon se trouva pour lors dans une grande perplexité. Les Allemands qu'il avoit appellés paroissoient devoir être bientôt réduits à la nécessité de se défendre sous les murailles de Sédan, & d'y périr peut-être de faim & de misere sans combattre, si le Duc de Nevers, devenu plus fort qu'eux, entreprend de leur couper les vivres. Bouillon devoit craindre que le Roi irrité contre lui ne le dépouillât ensuite de sa Principauté de Sédan. Car enfin sa Majesté sçavoit fort bien les négociations du Maréchal avec Mansfeld & Halberstat. Comment se tirera-t-il d'intrigue? Le plus habilement du monde. Il trouve le moyen de rendre un service au Roi, & de lui faire oublier le chagrin qu'il lui a donné en appellant les Allemands.

*Mémoire du Chancelier de Silleri dans les Mémoires pour l'Histoire du Cardinal de Richelieu. 1622.*

Dom Gonzalez de Cordoue, qui couvroit le Luxembourg avec une Armée Espagnole d'Isabelle Archiducheſſe des Pays Bas Catholiques, avoit offert du ſecours au Duc de Nevers pour combattre Halberſtat & Mansfeld. Gonzague remercia fort honnêtement l'Infante de la part du Roi; & pour témoigner au Général Eſpagnol que Louis pouvoit bien repouſſer les Allemands ſans les troupes d'Iſabelle, Nevers offrit lui-même du ſecours à Gonzalez, quoique les François fuſſent plutôt en état d'en recevoir, que d'en donner aux autres. Ce n'étoit pas ici une ſimple bravade. La raiſon de ce manége ſe découvre ſans peine. Le Roi ne veut ruiner l'Armée Allemande, qu'en cas que Mansfeld & Halberſtat s'opiniâtrent à faire une diverſion en faveur du parti Réformé. On étoit bienaiſe à la Cour de France que ces deux Avanturiers ſe jettaſſent ſur les Pays-Bas Catholiques, & qu'ils aidaſſent le Prince Maurice à faire lever le ſiege de Bergopzom, que le Marquis Spinola preſſoit vigoureuſement. Et c'eſt en quoi le Maréchal de Bouillon ſeconda fort bien les intentions du Roi. Il raccommode Halberſtat avec Mansfeld; il empéche que leur Armée ne ſe diſſipe entierement. Bouillon leur fait prendre enſuite la réſolution de marcher vers le Hainaut, & de courir inceſſamment au ſecours des Provinces-Unies. Voilà comme la France fut délivrée de l'épouvante qu'une prochaine inondation de la Champagne par une multitude d'Allemands qui faiſoient la guerre à la maniere des Arabes & des Tartares, jetta juſques dans Paris. Les Eſpagnols, qui offroient fierement du ſecours au Duc de Nevers, penſerent alors à défendre leurs Provinces. Ils ſuivent en grande diligence des gens qui prétendent déſoler le Hainaut & le Brabant en allant joindre l'Armée de Maurice Prince d'Orange. 1622.

Mansfeld & Halberſtat avoient laiſſé leur gros canon & leur gros bagage à Sédan, afin de ſe rendre plus promptement dans les Provinces-Unies. Ils arriverent en onze jours dans le Hainaut, vers la frontiere du Brabant. Dom Gonzalez de Cordoue, renforcé des troupes que le Marquis Spinola lui envoya ſous la conduite du Colonel Verdugo, ſe campe devant eux à Fleuru, dans le deſſein de leur diſputer le paſſage. Il en fallut venir à une bataille rangée. Mansfeld anima ſes Officiers: il leur repréſenta la néceſſité où ils ſe trouvoient également de vaincre, ou de mourir. Mais ſes exhortations ne firent aucune impreſſion ſur l'eſprit de quelques mutins, que les piſtoles d'Eſpagne avoient peut-être débauchés ſous main. Au lieu de ſe diſpoſer au combat, une partie de la cavalerie Allemande ſe ſouleve, & demande d'être payée. On eut beau les prier & les encourager par l'eſpérance du butin dont la victoire ſeroit ſuivie, ces gens refuſerent de marcher. Retirés à part ils demeurent ſpectateurs du combat & de la valeur de leur compagnons & de leurs Généraux. On étoit tellement engagé qu'il n'y avoit plus moyen de reculer. Le courage & la prudence de Mansfeld ſuppléerent à la lâcheté de ceux qui lui manquoient au beſoin. Halberſtat ſoûtient à l'aile gauche l'effort des ennemis avec une bravoure ſurprenante. Mais

Bataille donnée à Fleuru entre le Comte de Mansfeld & Dom Gonzalez de Cordoue.

*Puffendorf Comment. Rerum Suecicarum. L. I. Nani Historia Veneta. Lib. V. 1622.*

1622. Vittorio Siri Memorie recondite, Tom. V. pag. 408. 409. Mercure François. 1622.

ſes gens plierent quand ils le virent hors de combat. Une bale de mouſquet lui avoit caſſé le bras : on le lui coupa immédiatement après l'action. Cette premiere diſgrace eſt ſuivie d'une autre. Le Duc de Saxe Veymar fut tué à l'aile droite qu'il commandoit, & les ſoldats effrayés ne réſiſtent plus que foiblement aux Eſpagnols qui fondent ſur eux avec grande impétuoſité. Le combat dura cinq heures. Mansfeld & Halberſtat allerent ſix fois à la charge, & la victoire fut aſſez long-temps douteuſe. Enfin elle ſe déclare pour Dom Gonzalez. Il demeure maître du canon & du bagage. La perte fut preſque égale de part & d'autre. Les connoiſſeurs avouerent que la retraite de Mansfeld étoit plus glorieuſe que la victoire du Général Eſpagnol. Après avoir rallié ſes ſoldats, l'Allemand paſſe le lendemain à la vuë de l'Armée ennemie qui le pourſuit inutilement ; & ſe ſurpaſſant lui-même, Mansfeld fait tout ce qu'on auroit pû attendre de l'expérience & de l'habileté du plus grand Capitaine de ſon temps. Il entre dans le Brabant avec quatre mille chevaux, & trois mille hommes de pied, le traverſe, joint à Breda Maurice Prince d'Orange qui ſe préparoit à ſecourir la ville de Bergopzom.

Siege de Bergopzom par le Marquis Spinola.

Le Marquis Spinola l'aſſiégeoit dès la fin du mois de Juillet. L'Infante Iſabelle, Archiducheſſe des Pays-Bas, avoit mis deux armées ſur pied au Printemps. L'une couvroit le pays de Juliers, & l'autre étoit deſtinée à prendre Bergopzom. Les Eſpagnols eſpéroient que cette conquête leur donneroit le moyen d'entrer facilement dans les Iſles de Zélande ; & le fort de Lilo, dont Anvers étoit ſi fort incommodé, ne paroiſſoit pas devoir tenir long-temps, après que les Provinces-Unies auroient perdu Bergopzom. Le Prince d'Orange, plus attentif & plus diligent que le Marquis Spinola Général des troupes de l'Infante, s'apperçut vers le commencement du mois de Mai, que les villes de Brabant étoient fort dégarnies de ſoldats, à cauſe de l'Armée qu'Iſabelle avoit envoyée ſous la conduite de Dom Gonzalez de Cordoue dans le Palatinat contre le Marquis de Bade Dourlac, & en Veſtphalie contre Halberſtat & Mansfeld. Maurice réſolut de profiter de l'occaſion, & de donner au Prince Frederic-Henri ſon frere quinze cents chevaux & ſix mille hommes de pied, pour entrer dans le Brabant. Maurice méditoit cette irruption, lorſqu'il apprit les réjouiſſances & les feux de joie qui ſe faiſoient à Bruxelles, à cauſe de la victoire remportée par l'Armée Eſpagnole & Bavaroiſe ſur celle du Marquis de Bade. *Ayons patience*, dit alors le Prince d'Orange en ſouriant, *les feux que nous allumerons nous même bientôt en Brabant, rabattront un peu cette grande joie.* Frederic y fit irruption peu de temps après. Sa petite Armée diviſée en trois corps déſola le pays juſques aux portes de Bruxelles, de Louvain, & de Malines. Il n'y eut perſonne qui oſât s'oppoſer à eux. Vingt bourgs furent brûlés, on pilla les Egliſes & les monaſtéres, & le butin que l'Armée des Provinces-Unies remportoit fut eſtimé ſix cents mille florins, ſans y comprendre la rançon de quatre cents priſonniers qu'elle emmena.

Nani Hiſtoria Veneta. Lib. V. 1622. Mercure François. 1622.

Quand cet orage fut paſſé, le Marquis Spinola, toujours habile à cacher

cacher ses desseins, fait marcher son Armée à Mastricht, & il s'avance ensuite vers le Rhin. Le Duc d'Arschot, les Princes de Chimai & d'Epinoi, le Comte d'Egmond & plusieurs autres grands Seigneurs des Pays-Bas l'accompagnoient dans cette expédition. Chacun parloit diversement des vuës que l'habile & dissimulé Général se pouvoit proposer, quand il ordonne subitement à Dom Louis de Velasco Comte de Salazar, Général de la Cavalerie legére, de retourner en diligence du côté d'Anvers avec six mille hommes de pied & deux mille chevaux, de joindre Dom Inigo de Borgia Grand maître de l'Artillerie, qui amenoit les troupes de Flandres, de s'emparer ensuite de Steenbergh & d'investir Bergopzom. Salazar & Borgia éxécuterent fidellement les ordres de Spinola. Ils emportent Steenbergh après quelque résistance, & Bergopzom est incontinent investi. Cela n'empêcha pas que trois Régimens n'y entrassent avec six Ingénieurs : de maniere que la garnison se trouvoit de cinq mille hommes de pied & de quatre cents chevaux. Le monde se prépara pour lors à voir un beau siege. La garnison & les habitans étoient dans la résolution de se défendre jusques à la derniere extrêmité. Un des plus fameux Généraux de son siecle vouloit donner en cette occasion de nouvelles preuves de sa valeur & de son expérience consommée. Maurice Prince d'Orange, non moins habile que Spinola, n'étoit pas d'humeur à laisser perdre ses conquêtes. On ne doutoit point qu'il ne marchât au secours de Pla lace, après que l'Armée Espagnole se seroit affoiblie à un siege qui devoit durer long-temps. Quand Spinola eut reçu la nouvelle de la prise de Steenbergh, & que les travaux étoient commencés devant Bergopzom, il laissa le Comte de Bergues avec une Armée de quinze cents chevaux & de huit mille hommes de pied, pour observer le Prince Frederic-Henri qui couvroit les villes de Réez & d'Emeric avec un pareil nombre de troupes. Puis retournant tout à coup, Spinola prend lui-même le chemin de Bergopzom. Il arriva le 28 Juillet au Camp. 1622.

Ce fut en effet un des beaux sieges qu'on eût vûs depuis long-temps. On avoit employé aux fortifications de la ville tout ce que l'industrie humaine put inventer alors pour la défense d'une Place, dont la situation avantageuse rendoit la prise déja fort difficile. Il y avoit autour tant d'Isles & de petits forts, que Spinola parut étonné quand il s'apperçut que pour se rendre maître de Bergopzom, il falloit emporter premierement plusieurs endroits, dont chacun feroit une résistance considérable. Il ne put pas même venir à bout d'empêcher que le secours n'entrât dans la ville par plus d'un endroit. Les Ingénieurs s'épuiserent de part & d'autre à chercher tout ce qui peut servir à bien attaquer & à bien défendre une ville. Les assiégés & les assiégeans se battoient avec une bravoure extraordinaire. Mais l'Armée de Spinola s'affoiblit enfin après deux mois de siége. Dans les derniers jours de Septembre, Maurice Prince d'Orange, que Frederic-Henri son frere & Mansfeld joignirent avec leurs troupes, part à la tête de vingt-mille hommes de pied & de six ou sept

Le Prince Maurice d'Orange fait lever le siege de Bergopzom.

*Mercure François.* 1622.

*Nani Historia Veneta. L. V.* 1622.

1622. mille chevaux, afin d'obliger les Espagnols à lever le siege. La chose réüssit comme Maurice l'avoit projettée. Spinola, dont l'Armée étoit presqu'entierement ruinée, se retire en bon ordre à la premiere nouvelle de la marche du Prince. On dit que les assiégeans avoient perdu dix à onze mille hommes, & les assiégés environ six ou sept cents. Maurice reprit Steenbergh sans aucune difficulté. Spinola dont l'Armée s'étoit un peu rafraîchie, & que les troupes envoyées par l'Archiduchesse augmenterent considérablement, vient se poster à trois lieues du Prince dans un champ ouvert. *On vous présente la bataille*, dit alors quelqu'un à Maurice: *Je ne sçai pas quelle est l'intention du Général ennemi*, répondit Maurice. *Pour moi je suis venu dans le dessein de faire lever le siege de Bergopzom, & de reprendre Steenbergh. Cela est fait: je suis content.* La prudence ne permettoit pas à Maurice d'exposer à l'événement d'une bataille, toujours incertain & douteux, les grands avantages qu'il venoit de remporter sur Spinola.

L'Empereur amuse le Roi d'Angleterre de la négociation d'un traité pour la restitution du Palatinat.

*Mémoires de Louise Juliane. pag.* 221. 222. 223.

*Nani Historia Veneta. Lib. IV.* 1622.

La prise d'Heidelberg, & de Manheim, le siege de Franckendal & la négociation commencée à Bruxelles pour l'accommodement du Roi de Boheme avec l'Empereur, n'occupoient guéres moins les esprits que ce qui se passoit devant Bergopzom. Afin de sauver ce qui restoit du bas Palatinat à son gendre, Jacques Roi d'Angleterre avoit fait déclarer à l'Empereur, au Roi d'Espagne, & à l'Infante Isabelle, qu'il prenoit sous sa protection les Etats héréditaires de ses Enfans, & qu'il se croiroit attaqué lui-même dans son propre pays, si les Généraux de l'Empereur ou du Duc de Baviere entreprenoient quelque chose sur Heidelberg, ou sur les autres Places. On ne se mit pas autrement en peine des déclarations de sa Majesté Britannique. Tilli, Général de l'Armée Bavaroise, assiégea Heidelberg sans façon dans le temps même qu'on amusoit Jacques à Bruxelles d'une négociation pour l'accommodement de l'affaire de Frederic, retiré à Sedan depuis qu'il eût congédié Mansfeld & Halberstat par le mauvais conseil des Rois d'Angleterre & de Danemarck. Ces deux Princes ayant engagé Frederic à faire ce que l'Empereur Ferdinand éxigeoit de lui, sa Majesté Impériale ne put se dispenser de feindre du moins de vouloir entrer en négociation sur l'affaire du Palatinat. Jacques Roi de la Grande Bretagne devoit traiter pour Frederic son gendre, & l'Infante Isabelle au nom de Ferdinand. Le Chevalier Weston vint à Bruxelles de la part de sa Majesté Britannique, & l'Infante nomma des Commissaires pour négocier avec le Ministre d'Angletrere. On demande d'abord au nom de l'Empereur que Frederic donne une déclaration de la sincérité de ses intentions d'entrer en traité, & que Weston produise le pouvoir que le Roi son maître a de promettre pour Frederic. L'Anglois présenta diverses pieces qui justifioient que Jacques étoit suffisamment autorisé; on ne s'en contenta pas. Il fallut avoir un nouveau pouvoir dans les formes de la part de Frederic.

On l'envoie de Sedan; & les Commissaires de l'Infante trouvent à redire que Frederic y prenne la qualité d'Electeur. Ils protesterent ne pou-

voir entrer en aucun traité, à moins qu'elle ne fût omise. Tout le monde s'apperçut alors que les Ministres de la Maison d'Autriche ne cherchoient qu'à chicaner. Le Roi de Boheme refuse de se désister d'un titre que sa naissance lui donne. Mais les sollicitation du Roi Jacques, plus crédule aux vaines illusions que le Comte de Gondomar Ambassadeur d'Espagne tâche de lui faire qu'aux sages remontrances de ses plus fideles serviteurs, l'emporterent encore sur l'esprit de Frederic. Le Maréchal de Bouillon lui conseilla de ne rien refuser au Roi d'Angleterre, afin que ce Prince, sans le secours duquel on ne pouvoit rien faire, venant à ouvrir les yeux, s'apperçut enfin que les Impériaux & les Espagnols le jouoient fort grossierement. Frederic envoie un nouveau pouvoir, où, sans perdre la qualité d'Electeur, il se réserve ses droits en général, & déclare que l'acte ne peut porter préjudice aux dignités que ses ancêtres lui ont laissées. Les Commissaires de l'Infante se trouvent ainsi au bout de toutes leurs chicaneries. Lorsque le Ministre d'Angleterre se prépare à venir au fonds de l'affaire, on lui déclare froidement, qu'elle ne peut pas se terminer à Bruxelles, parce qu'elle regarde le corps de l'Empire. *Sa Majesté Impériale*, disent les Commissaires au Chevalier Weston, *doit convoquer une Diete à Ratisbonne, afin de conférer avec les Electeurs & les Princes sur l'affaire du Palatinat. Le Roi de la Grande Bretagne y peut envoyer quelqu'un de ses Ministres.* 1622.

Des lettres interceptées durant cette ridicule comédie acheverent de découvrir les véritable desseins de la Maison d'Autriche. Un de ses Ministres les plus distingués y disoit que l'occasion de détruire tout le parti Protestant étoit si favorable, qu'on ne devoit pas écouter les conseils modérés, & que le Palatinat n'étoit pas le seul pays qu'il falloit réduire. *Dieu veut*, disoit cet homme bigot & emporté, *qu'on détruise tous les ennemis de la Religion Catholique. Tant de victoires miraculeusement remportées nous déclarent assez les ordres du Ciel. En demeurer là, ce seroit une ingratitude extrême. La clémence de Charles-Quint & de Ferdinand I. a été fatale à l'Eglise. Il faut subjuger premierement ceux qui ont pris le parti de Frederic. On attaquera les villes Impériales ensuite. Il sera facile de forcer celles qui refuseront de recevoir garnison. De là nous passerons plus avant.* Un des premiers Officiers de l'Electeur de Mayence s'expliquoit encore plus clairement, dans une lettre à l'Agent du Roi d'Espagne à Cologne. *Nous serons bientôt maîtres de tout le Palatinat*, disoit-il; *& nous ferons ensuite la loi au Landgrave de Hesse & aux Etats voisins. Les gens clairvoyans sont surpris que l'Ambassadeur d'Angleterre poursuive avec chaleur une suspension d'armes à la Cour de Bruxelles. Comment ne s'apperçoit-il pas que c'est vouloir prendre la lune avec les dents? Les Ministres d'Etat tant soit peu versés dans les affaires ne conseilleront jamais une trêve si désavantageuse.*

Prise d'Heidelberg & de Manheim

Les Anglois frémissoient de rage & de dépit, en voyant que leur Roi souffroit avec patience de pareilles indignités, après avoir désarmé son gendre pour complaire à l'Empereur, & abandonné le patrimoine de ses Enfans à la discrétion de leurs ennemis. Tout le monde haussoit les

1622. Mémoires de Louise Juliane. pag. 224. 225. Nani Historia Veneta. L. V. 1622. Wilson's History of Great Britain.

épaules de ce que Jacques se laissoit encore amuser par le Comte de Gondomar. L'artificieux Espagnol sçavoit admirablement bien repaître sa Majesté Britannique d'espérances frivoles. *Vous aurez à Ratisbonne plus de satisfaction qu'à Bruxelles*, lui disoit hardiment Gondomar : *un traité fait dans les Etats de l'Empire sera plus authentique & plus solemnel, que ce qui auroit été conclu entre les Ministres de Votre Majesté & ceux de l'Infante.* Cependant le Palatinat étoit sans défense par le mauvais conseil du Roi Jacques. Les Places qui restoient à Frederic demeuroient à la discrétion des Armées de l'Empereur & du Duc de Baviere. Sa Majesté Britannique alla s'imaginer qu'elle remédieroit à cet inconvénient, en déclarant que les Places & les villes qui tenoient encore pour Frederic étoient sous sa Royale protection. Les Espagnols n'eurent aucun égard à la déclaration de Jacques. Ils connoissoient trop bien sa foiblesse. Tilli, Général de l'Armée Bavaroise, mit le siege devant Heidelberg, & l'emporta d'assaut le 5. Septembre. Le château mal pourvû est obligé de se rendre bientôt aprés. Manheim fut investi ensuite. Le Général Veere s'y défendit pendant six semaines avec une Bravoure digne de la réputation que cet illustre Anglois avoit acquise dans le monde. Il se rendit seulement lorsque la poudre & les munitions lui manquerent. Tilli se flata d'achever la conquête du Palatinat en prenant Franckendal. Mais la saison trop avancée, & la vigoureuse résistance des assiégés, le contraignirent à lever le siege.

Je l'ai déja dit : l'entreprise sur le Palatinat commença dans le temps que le Roi Jacques négocioit à Bruxelles, & qu'il y demandoit une suspension d'armes, du moins jusques à la fin de la Diete que l'Empereur devoit indiquer à Ratisbonne. Le Baron Digby devenu Comte de Bristol, Ambassadeur d'Angleterre à Madrid, eut des ordres pressans du Roi son maître de se plaindre à Philippe Roi d'Espagne du procédé de l'Empereur, & de sommer sa Majesté Catholique de se joindre à Jacques pour obliger Ferdinand à tenir enfin ce qu'il avoit promis. Le Roi de la Grande Bretagne fut, ou du moins fit semblant d'être si fort irrité, qu'il écrivit à Bristol de se retirer d'Espagne, en cas que Philippe ne donnât pas satisfaction à sa Majesté Britannique dans un certain temps. Mais les Espagnols avoient le secret de calmer les plus grands mouvemens de la colere de Jacques. On répondit à Bristol que Philippe ne pouvoit entrer dans aucun traité avec le Roi son maître, avant que Gondomar Ambassadeur d'Espagne en Angleterre fût de retour à Madrid. L'adroit Gondomar trouvoit tous les jours quelque nouveau prétexte de différer son départ de Londres. Il apaisoit sa Majesté Britannique, en lui faisant espérer que la conclusion du mariage de l'Infante avec le Prince de Galles seroit incontinent suivie du rétablissement de Frederic dans ses Etats héréditaires & dans sa dignité Electorale. Maurice Prince d'Orange, fâché de ce que le Roi d'Angleterre vouloit être la dupe de Ferdinand & de Philippe, crut devoir intimider la Cour de Vienne, afin d'arrêter le dessein formé d'investir de l'Electorat Palatin Maximilien Duc

1622.

de Baviere. Le Prince fit en sorte que le Comte de Mansfeld & l'Administrateur d'Halberstat allassent, depuis la levée du siége de Bergopzom, prendre des quartiers dans le Comté d'Ostfrize & dans l'Evêché de Munster. On répandoit le bruit que ces deux Avanturiers, secourus du Roi d'Angleterre, recommenceroient la guerre en faveur de Frederic, si l'Empereur ne vouloit pas donner satisfaction à sa Majesté Britannique.

Continuation de la feinte négociation du mariage de l'Infante d'Espagne avec le Prince de Galles.

*Wilson's History of Great Britain.*

*Rushworth's Historical collections.* 1622.

On ne s'étonna de ses menaces ni à la Cour de Vienne, ni à celle de Madrid. L'Empereur & le Roi d'Espagne sçavoient bien qu'il n'y avoit rien à craindre du côté de Jacques, tant qu'il auroit en tête de conclure le mariage de Charles Prince de Galles avec l'Infante d'Espagne. J'aurois peine à croire qu'un Roi d'Angleterre, qui pouvoit choisir entre toutes les Princesses de l'Europe, ait voulu faire tant de fausses & d'indignes démarches pour obtenir une fille d'Espagne qui ne lui apportoit aucun avantage, & dont les Anglois ne vouloient point entendre parler, si la chose n'étoit si bien avérée, que le pauvre Roi en devint méprisable dans toute l'Europe. Il ménagea les Papistes Anglois avec tous les soins imaginables; il ne se mit pas en peine de faire crier tous les bons Protestans, pourvû que les Catholiques, contens de son indulgence, écrivissent à Rome, qu'en considération du mariage de son fils avec l'Infante, Jacques leur laissoit plus de liberté qu'ils n'en avoient jamais eu, & même beaucoup au de-là de ce que le Roi leur en pouvoit accorder selon les loix d'Angleterre. Digby Comte de Bristol, Ambassadeur de sa Majesté Britannique à Madrid, pressoit extrêmement la conclusion de l'affaire, depuis que les deux Rois parurent convenir des articles principaux du Mariage. Mais les Ministres d'Espagne tâchoient d'éluder les instances de l'Anglois, en répondant que rien ne se pouvant faire sans la dispense du Pape, il falloit attendre la réponse de Sa Sainteté sur les articles qui lui avoient été communiqués. *Tout ceci n'est qu'une bienséance*, disoit-on à Bristol. *La Cour de Rome ne peut faire aucune difficulté sur la dispense. Nos plus habiles Canonistes sont d'avis que le Pape la doit accorder: l'affaire est trop avantageuse à la Religion Catholique.*

Les Romains ne jugeoient pas tout à fait de même. Soit qu'il y eût de la collusion entre le Pape & le Roi d'Espagne, afin de traîner l'affaire en longueur, soit que la Cour de Rome eût envie de tirer de plus grands avantages d'une alliance que le Roi d'Angleterre vouloit obtenir à quelque prix que ce fût, les Cardinaux à qui le Pape donna les articles à éxaminer ne les trouverent pas encore assez amples. On demande que l'Infante ait la liberté d'élever ses enfans dans la Religion Catholique, jusques à ce qu'ils soient en âge d'être mariés; qu'on lui accorde une Eglise publique dans Londres, ou tout le monde puisse aller librement; que les Ecclésiastiques de sa Maison ne soient point soumis à la jurisdiction des Magistrats d'Angleterre; & qu'en cas qu'ils fassent quelque chose de mal, ils ne puissent être punis que par l'Evêque Catholique, ou par un Commissaire du Pape, qui auroit une surintendance

1622. spirituelle sur la Maison de l'Infante. Le Roi Jacques devoit rejetter avec indignation des propositions qui tendoient à ériger un tribunal au Pape dans le Palais même des Rois d'Angleterre, indépendant de leur autorité souveraine. Mais ce n'étoit pas là son humeur. Il répondit avec de grands ménagemens, que la Chapelle accordée à l'Infante seroit véritablement une Eglise publique, & non point un Oratoire particulier; que l'éxemption demandée en faveur des Ecclésiastiques étoit un privilége dont ils ne jouissent pas même dans les Etats de la Communion du Pape. Pour ce qui est de l'éducation des enfans, sa Majesté Britannique représentoit que son honneur ne lui permettoit pas d'accorder dans un acte public une chose qui feroit crier toute l'Angleterre. Le Roi consentoit que l'Infante élevât ses enfans comme il lui plairoit jusques à l'âge de sept ans; & Jacques offroit de s'engager par un article secret d'étendre le terme jusques à neuf ou dix ans, sous quelque prétexte, comme pouvoit être celui de la délicatesse du tempérament, qui ne permettoit pas que les enfans fussent tirés sitôt de la conduite de leur mere. Disons la vérité: le Roi donnoit à comprendre qu'il seroit d'assez bonne composition sur cet article, pourvû qu'on n'exigeât pas de lui un engagement public à souffrir que ses petits-enfans fussent élevés jusques à l'âge de douze ou quatorze ans dans une autre Religion que celle de leur pere, de leur grand-pere, & de tout le Royaume d'Angleterre. Comme sa Majesté Britannique n'osoit pas négocier ouvertement avec le Pape, certain Agent secret faisoit sçavoir à un Cardinal les intentions du Roi; & le Cardinal feignoit de s'entremettre auprès du S. Pere, afin qu'il se contentât de ce que Jacques pouvoit honnêtement accorder.

Le Conseil de Madrid paroissoit agréer les propositions de Jacques. On protestoit à Bristol que l'affaire du mariage seroit incessamment terminée. Les Espagnols prioient seulement sa Majesté Britannique d'avoir patience jusques à ce que le Pape eût envoyé sa derniere résolution. Le Roi d'Espagne désavouoit l'entreprise sur Heidelberg & sur le reste du Palatinat. Ses Ministres promettoient que si l'Empereur refusoit de consentir à un accommodement raisonnable, Sa Majesté Catholique joindroit ses armes à celles d'Angleterre, afin de retirer le Palatinat des mains de l'Empereur & du Duc de Baviere. Les Espagnols furent si fins, si dissimulés dans cette négociation, que Bristol, trompé par leurs protestations & par leurs sermens, écrivit au Roi son Maître, que si ces Messieurs ne parloient pas sincérement, ils devoient être plus fourbes & plus menteurs *que tous les diables de l'Enfer*. Dans la crainte que le Conseil de Madrid n'affectât sans cesse de nouveaux délais, sous prétexte qu'il falloit beaucoup de temps pour écrire & pour avoir des réponses de Rome à Madrid, Jacques crut devoir donner un temps limité. Il commande à son Ambassadeur de déclarer à la Cour d'Espagne, qu'ayant des raisons pressantes de marier au plutôt le Prince de Galles, il ne peut plus attendre que deux mois, & que, si avant les fêtes de Noël on ne lui donne pas une réponse positive, il cherchera un autre parti que l'Infante.

Cette déclaration précise embarrassa Philippe. Le feu Roi son pere n'avoit jamais eu intention de marier l'Infante au Prince de Galles. S'il entra en négociation sur cet affaire, ce fut dans le dessein de la rompre après avoir amusé quelque temps le Roi d'Angleterre. L'Infante, élevée dans la superstition de son pays, avoit encore une si grande aversion pour ceux qui n'étoient pas de sa Religion, que la bigote Princesse paroissoit résolue à s'enfermer plutôt dans un Couvent, que d'épouser un hérétique. Le Roi son frere écrivit là dessus un billet au Duc d'Olivarez. Philippe demandoit à son Favori qu'on trouvât quelque expédient qui le tirât d'intrigue sans mécontenter le Roi de la Grande Bretagne, qui en usoit avec beaucoup de franchise. *Dom Baltazar de Zuniga votre oncle*, disoit sa Majesté Catholique au Duc, *sçait bien que l'intention du feu Roi mon pere n'a jamais été de marier l'Infante ma sœur au Prince de Galles. Cependant l'affaire est fort avancée. Et puisque ma sœur témoigne un si grand éloignement de ce mariage, il est temps de rompre la négociation. Au nom de Dieu, trouvez un expédient qui me delivre d'embarras : je le prendrai quel qu'il puisse être. Faites pourtant en sorte que le Roi de la Grande Bretagne soit satisfait. Il mérite que je le ménage. Je serai content de tout ce qu'on lui accordera, pourvû que le mariage ne se conclue pas.* 1622.

La perpléxité d'Olivarez ne fut pas moindre que celle de son maître. Il envoya un mémoire au Roi sur cette affaire. Olivarez y rapporte fort bien les difficultés que le Conseil de sa Majesté pouvoit trouver dans cette occasion. Le Comte Duc remarquoit judicieusement qu'on s'étoit engagé avec le Roi d'Angleterre sur deux choses, la restitution du Palatinat, & le mariage de l'Infante avec le Prince de Galles. *En concluant cette affaire*, disoit-il, *nous ne sommes pas sûrs de terminer l'autre. L'Empereur ne voudra point rendre le Palatinat : il a pris de grands engagemens avec le Duc de Baviere, qu'il veut investir du Palatinat & de la dignité Electorale de Frederic. Après que l'Infante aura épousé le Prince de Galles, la Couronne d'Espagne se trouvera dans la nécessité de se joindre à celle d'Angleterre pour retirer le Palatinat des mains de l'Empire. Votre Majesté se brouille par conséquent avec lui, & avec toute la Ligue Catholique d'Allemagne. Or il n'y a rien de plus contraire à vos intérêts & à votre honneur que de prendre le parti des hérétiques contre les Catholiques.* Après avoir représenté les deux extrémités où le Roi d'Espagne semble se trouver, de mécontenter sa Majesté Britannique, ou bien le Duc de Baviere & toute la Ligue Catholique d'Allemagne; Olivarez propose cet expédient. *L'Empereur*, dit-il, *a deux filles. On en peut donner une au Prince de Galles, & l'autre au fils du Palatin. Le Roi d'Angleterre aura de la sorte ce qu'il souhaite plus que toute autre chose, la restitution du Palatinat. On pourra contenter le Pape & la Ligue Catholique, en faisant élever les enfans du jeune Prince Palatin & de l'Archiduchesse à la Cour de l'Empereur leur grand-pere.*

Le Comte Duc d'Olivarez suppose que selon cet expédient le Duc de Baviere aura satisfaction, & qu'il ne se séparera pas des intérêts de la Maison d'Autriche. Mais on ne nous explique point quelle raison le Ba-

1622. varois aura de ne trouver pas étrange que l'Empereur ne lui accorde pas une investiture dont la Cour de Vienne le leurre depuis long-temps. Voici, à mon avis, le dénouement de cet endroit. Ferdinand ne parla d'abord que d'investir la seule personne de Maximilien Duc de Baviere, sans rien assurer à ses descendans. On offroit de rendre le Palatinat & la dignité Electorale aux enfans du Roi de Boheme, pourvû qu'ils se fissent Catholiques. Et c'est là dessus que l'expédient du Comte Duc est fondé. Il y avoit encore de grandes difficultés, & la chose ne se pouvoit terminer que par une longue négociation. Cependant le Roi d'Angleterre pressoit la conclusion de son affaire. Les Espagnols tâchoient de leur côtè de gagner du temps, à la faveur des conditions que le Pape demandoit, & que sa Majesté Britannique ne vouloit pas accepter absolument. Jacques applanit si bien les obstacles, que les Espagnols ne sçurent plus comment reculer. Il consentit que le Roi Catholique stipulât dans les articles publics que les enfans de sa sœur & du Prince de Galles fussent élevés dans la Religion Romaine jusques à l'âge de dix ans, & que les Ecclésiastiques de la maison de l'Infante, accusés de quelque crime, fussent jugés par l'Evêque Catholique, ou par le Vicaire du Pape, qui les banniroit d'Angleterre, ou les abandonneroit au bras séculier après les avoir dégradés de leur Ordre. Le Comte de Bristol pressoit si vivement la conclusion du mariage, que le Roi d'Espagne, qui ne trouvoit aucun prétexte plausible de rompre la négociation, promit d'obtenir la dispense du Pape dans trois ou quatre mois au plus tard, & de convenir cependant avec le Roi d'Angleterre des autres conditions du mariage, où l'intervention du Pape n'étoit pas nécessaire.

La passion aveugle & démesurée que Jacques avoit d'accommoder l'affaire du Palatinat par une négociation, & de conclure le mariage de son fils avec l'Infante, le rendoit encore plus sourd aux instantes prieres que Soubize frere du Duc de Rohan lui étoit allé faire, d'envoyer du secours à la ville de la Rochelle, que le Roi de France faisoit attaquer par terre & par mer. Invariable dans sa fausse politique, Jacques refusa toute sorte d'assistance. Il crut accorder beaucoup en promettant ses bons offices & son intercession auprés de Louis. Un Ambassadeur d'Angleterre pria Sa Majesté Très-Chrétienne d'accorder la paix à ses sujets Réformés. Mais la Cour de France n'avoit pas grand égard aux demandes du Roi de la Grande Bretagne. Outre qu'on y voyoit avec chagrin l'empressement extraordinaire de Jacques pour s'allier étroitement avec l'Espagne; Louis & ses Ministres sçavoient fort bien qu'il n'avoit point envie d'aider les Réformés. Sa Majesté Britannique affectoit de condamner leur prétendue rébellion, pour ménager le Pape dont elle cultivoit les bonnes graces avec soin, & pour couvrir une disette perpétuelle d'argent, qui ne lui permettoit pas de faire aucun effort au-dehors. On ne vit jamais moins de prudence, ni moins de régularité que dans la conduite de ce Prince. C'étoit l'intérêt de l'Angleterre, de ne souffrir pas que la Maison d'Autriche & la Couronne de France devinssent

La Rochelle est attaquée par terre & par mer.

ſent trop puiſſantes, & de ſoutenir les Proteſtans, dont un Roi de la Grande Bretagne doit ſe rendre le Chef & le premier protecteur, s'il veut ſe faire reſpecter dans l'Europe. Mais Jacques ſe glorifioit de ne ſuivre aucune des maximes dont la Reine Elizabeth s'étoit ſi bien trouvée. Il enduroit patiemment que la Maiſon d'Autriche & la France s'agrandiſſent en ruinant le parti proteſtant. Elizabeth ſecouroit fortement les Provinces-Unies; & ſon foible ſucceſſeur permettoit à ſes ſujets d'aller ſervir l'Infante Iſabelle au ſiege de Bergopzom. Les Anglois voyoient avec chagrin cette fauſſe & pernicieuſe politique. Quelques-uns eurent la générosité de fournir à Soubize de quoi équipper une petite flotte de dix ou douze vaiſſeaux, chargés de tout ce qui étoit néceſſaire au ſecours de la Rochelle. Ils périrent malheureuſement dans le port avant que Soubize ſe fût embarqué. 1622.

Tout ſembloit conſpirer à la ruine des Rochelois, réduits à défendre les murailles de leur ville. L'Europe admira leur grand courage dans les diſgraces qu'ils eurent cette année. Le Comte de Soiſſons bloquoit la Rochelle avec une armée leſte d'environ dix mille hommes de pied & de cinq ou ſix cents chevaux. Le Maréchal de Vitri la commandoit ſous lui. Pompée Targon, Ingénieur Italien au ſervice du Roi, commença d'élever un fort dans un endroit diſtant des murailles de la ville d'environ quatre ou cinq cents toiſes, & à ſept ou huit cents pas de la mer. Targon pretendoit empêcher par là que les vaiſſeaux n'entraſſent dans le canal de la Rochelle. Il méditoit de faire encore une eſtacade, qui traverſant le canal en fermeroit l'entrée. Le fort fut beaucoup avancé, nonobſtant les ſorties continuelles de la garniſon de la Rochelle ſur les travailleurs. On le nomma le *fort Louis:* il en ſera ſouvent parlé dans la ſuite de cette Hiſtoire. Pour ce qui eſt de l'eſtacade, elle fut ſeulement ébauchée. On ne concevoit pas bien le véritable deſſein de l'Ingénieur. Il ne communiqua point ſon ſecret. Tout cela incommodoit fort la Rochelle. Louis ſembloit devoir prendre facilement cette puiſſante ville, après la réduction du Languedoc & de la Guienne. Le gué du canal étoit bien reconnu & ſondé. L'Ingénieur Targon y paſſa durant la baſſe marée à la tête de pluſieurs autres.

*Bernard Hiſtoire de Louis XIII Liv. VIII. & IX. Mercure François. 1622. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 415. 416. 417.*

Les Rochelois tâchent de ſe dédommager par mer, & de reprendre la ville de Royan. Mais la flotte du Roi, aſſemblée des ports de l'Ocean & de la Méditerranée, vient tout à coup fondre ſur la leur. Le Duc de Guiſe commandoit la premiere. Il avoit environ quarante cinq vaiſſeaux, & dix galeres que le Comte de Joigni, cadet de la Maiſon de Retz amena. Le Roi s'étoit encore accommodé du grand galion de la Religion de Malte & d'un autre de Veniſe. C'étoit là une des plus grandes flottes que les Rois de France euſſent encore équipée. Elle n'effraya pas les Rochelois: Ils ſe préparerent à la combattre avec 65. ou 66. vaiſſeaux qu'ils avoient en mer. On ſe rencontra vers la fin de Septembre près de l'Iſle de Ré. Le combat fut long & opiniâtre. Mais les Rochelois eurent enfin du déſavantage. Ils ſe retirerent le mieux qu'il leur

1622. fut possible. On auroit ruiné leur flotte entiere, si la paix conclue devant Montpellier entre le Connétable de Lesdiguieres & le Duc de Rohan, & confirmée solemnellement par le Roi, n'avoit pas arrêté le Duc de Guise, qui se préparoit à profiter de sa victoire. La paix étoit signée avant le combat naval. Guise & les Rochelois ne l'ignoroient pas. On feignit de n'en rien sçavoir de part & d'autre. Le Duc avoit envie de se signaler par la défaite des Rochelois: & ceux-ci espéroient d'obtenir de meilleures conditions, ou du moins de faire mieux observer celles que le Roi accordoit, s'ils pouvoient venir à bout d'affoiblir considérablement la puissance du Roi sur la mer. Le mauvais succès du combat les contraignit à demander les premiers au Duc de Guise, qu'il leur fût permis de recueillir les fruits de la paix faite devant Montpellier. Donnons maintenant le détail de cette affaire: elle fut négociée avec beaucoup de peine, & le Prince de Condé la traversa le plus long-temps qu'il lui fut possible.

Conférence entre le Connétable de Lesdiguieres & le Duc de Rohan pour la paix.

Le Duc d'Halluin, fils du Comte de Schomberg, ayant conduit au Roi par le Rhone un renfort de trois mille Allemans, débauchés à Mansfeld en Champagne, on résolut d'assiéger Montpellier. La ville étoit bien fortifiée & abondamment pourvuë de tout par les soins du Duc de Rohan: Louis devoit craindre que son Armée, déja fatiguée par les sieges précédens, ne se ruinât entierement, si les maladies communes dans cette saison s'y mettoient, de même que l'année précédente à Montauban. On s'empara de quelques Places avant que d'arriver devant Montpellier. Le Duc de Montmorenci prit Mauguio; & le Prince de Condé fit assiéger Lunel & Marsillargues en même temps, villes situées à demie lieue l'une de l'autre. Celui qui commandoit dans Lunel avoit promis de faire une belle résistance, si le Duc de Rohan vouloit jetter cinq cents hommes dans la Place. On en fit entrer huit cents. Mais quelle fut la surprise de Rohan, quand il sçut que Lunel s'étoit rendu aussi-bien que Marsillargues, quoique la brêche ne fût pas raisonnable. La capitulation est violée en présence du Prince de Condé. Les soldats de la garnison furent chargés après leur sortie; on en tua, on en estropia plusieurs, on désarma tous les autres. Bassompierre, indigné de ces infidélités, fit pendre douze soldats de l'Armée du Roi qui ramenoient à Lunel quelques-uns de la garnison qu'ils avoient pris & dépouillés. Pour sauver son honneur, Condé feignit d'approuver la juste séverité de Bassompierre. Mais le Prince étoit la véritable cause de ces inhumanités par les ordres secrets qu'il donnoit, ou du moins par sa connivence affectée. La rigueur exercée contre la garnison de Lunel effraya tellement celle de Sommieres, que quinze cents hommes de guerre se rendirent sans résistance. Il y eut encore quelque chose de plus honteux dans cette lâche capitulation. Les Capitaines laisserent leurs armes aux ennemis moyennant la somme de deux mille écus.

*Bernard Histoire de Louis XIII Liv. IX. Histoire du Connétable de Lesdiguieres. L. XI. chap. 6. Mémoires de Rohan. Liv. II. Journal de Bassompierre. Tom. II. Lettre de Puisieux dans les Mémoires*

Le Connétable de Lesdiguieres & le Duc de Rohan conféroient alors sur les conditions d'une paix générale. Puisieux & ceux de son parti la

souhaitoient, afin de diminuer le crédit & l'autorité du Prince de Condé. C'étoit le seul moyen de lui ôter honnêtement la Lieutenance Générale de l'Armée du Roi. Le commandement appartenoit de droit au Connétable, & préférablement à tout autre. Mais Lesdiguieres ne vouloit pas choquer le premier Prince du sang, en le réduisant à la nécessité de quitter l'Armée, ou d'y servir comme un simple volontaire sous le Roi. Le Connétable se préparoit à retourner en Dauphiné, sous prétexte d'y aller chercher un puissant renfort pour l'Armée du Roi, en cas que la paix ne se fît pas. La négociation commencée entre Rohan & Lesdiguiures donnoit une extrême inquiétude à Condé. Il ne faisoit paroître tant d'animosité contre les Réformés que pour les réduire au désespoir, & pour les porter aux dernieres extrêmités. Son Altesse publia hautement que si le Roi entroit une fois dans Montpellier, elle feroit piller la ville, malgré les soins & les précautions que les autres prendroient en faveur des habitans. Ces discours les intimiderent si fort, qu'ils résolurent de s'exposer plutôt à tout, que d'ouvrir leurs portes à Sa Majesté. Le seul mot de *paix* n'allarmoit guéres moins le Pape que le Prince de Condé. Puisieux la souhaitoit, afin d'établir mieux sa faveur & sa fortune. Mais il avoit aussi de grands ménagemens pour la Cour de Rome. Il enjoignoit au Commandeur de Silleri son oncle, Ambassadeur à Rome, d'assurer le S. Pere, que Louis ne se proposoit point d'autre but que de maintenir, d'étendre & d'affermir la Religion Catholique de concert avec Grégoire. Indigne esclavage des Souverains de la Communion du Pape! Ne peuvent-ils donc pourvoir au bien de leurs Etats dans les affaires où l'autorité Pontificale est intéressée, sans avoir premierement obtenu l'agrément du supérieur qu'une ridicule superstition leur donne.

1622. *pour l'Histoire du Cardinal de Richelieu.* 1622.

Lesdiguieres & Rohan convinrent à S. Privat des mêmes conditions, à peu près, qu'ils avoient réglées dans leur conférence du Pont S. Esprit au commencement de cette année. Le Connétable demandoit deux choses particulieres à ceux de Montpellier; qu'une partie de leurs nouvelles fortifications fût rasée, & que le Roi entrât dans la ville avec ses troupes. Rohan répondit à cette derniere demande, que les menaces du Prince de Condé avoient jetté une si grande épouvante dans l'esprit des habitans, qu'ils n'y consentiroient jamais. Le Connétable ne voulut pas se désister de la condition. *Ce seroit une chose honteuse & inouïe*, disoit-il, *que le Roi fût venu aux portes d'une ville de son Royaume, sans avoir la liberté d'y entrer.* Le Duc de Rohan, qui n'étoit pas autorisé pour consentir à cette proposition, s'offrit d'aller à Montpellier, & de sçavoir le sentiment des habitans. Le Maréchal de Crequi conduisit le Duc jusques aux portes de la ville. Mais Rohan ne put rien obtenir. Outre que les gens étoient trop effrâyés, ils espéroient que dans une saison déja fort avancée, ils ne défendroient pas moins bien leur ville munie de toutes les choses néceffaires, que ceux de Montauban. *C'est là votre derniere résolution*, leur dit alors le Duc de Rohan: *Comportez-vous en braves gens:*

1622.

*je vais vous chercher du secours, & je ne vous manquerai pas au besoin.* Il sort là-dessus de Montpellier, & se prépare à se signaler comme il avoit fait l'année précédente à la conservation de Montauban,

On délibére dans le Conseil du Roi sur une demande que font les habitans de Montpellier.

*Journal de Bassompierre. Tom. II.*

Bullion Conseiller d'Etat attendoit aux portes de Montpellier la réponse positive des habitans. Ils persisterent à supplier humblement Sa Majesté de vouloir bien se relâcher sur l'article de son entrée dans la ville. On offroit d'y recevoir le Connétable avec les forces qu'il auroit, dès que le Roi se seroit éloigné de dix lieuës. Bullion rapporte cette résolution, & le Roi assemble promptement son Conseil. Le Prince de Condé, le Connétable de Lesdiguieres, les Maréchaux de Praslin, de S. Geran & Crequi, les Ducs de Montmorenci & d'Epernon, Bassompierre & plusieurs autres Officiers y furent appellés. Bullion fait son rapport, & le Roi lui demande son avis. *Sire*, ajoûta Bullion, *j'ai toujours entendu dire que dans la guerre, celui qui en a le profit, en remporte aussi toute la gloire. C'est pourquoi je conseille à votre Majesté d'aller à ce qu'il y a de solide, sans s'arrêter à de petites formalités qui ne sont pas essentielles. Si les habitans de Montpellier vous refusoient l'obéïssance qui vous est dûe, je dirois qu'il les faut exterminer. Mais c'est un peuple effrayé des menaces qu'on lui a faites de brûler la ville, de violer les femmes & les filles, enfin de lui faire sentir les derniers effets de votre indignation. Ces gens vous supplient au nom de Dieu que votre Majesté se contente que M. le Connétable reçoive leurs soumissions. Il y entrera avec les forces que vous lui donnerez, il fera reconnoître votre autorité : n'est-ce pas la même chose que si vous y entriez vous-même? Pourquoi voudriez-vous, sur une petite formalité, rompre une paix utile & honorable dans le fonds, entreprendre une longue guerre dont l'événement est douteux & la dépense excessive, & exposer votre personne aux dangers d'un siége, dans un pays où les chaleurs sont extraordinaires? Vous pouvez donner la paix à vos sujets rebelles. Ceux de Montpellier supplieront votre Majesté d'entrer dans leur ville. Et pendant qu'ils feront les préparatifs nécessaires pour vous y recevoir, on leur dira que l'impatience que vous avez de joindre les Reines à Lyon, ne vous permet pas d'attendre plus long-temps; que vous allez à Nîmes & à Usez, & que M. le Connétable recevra leurs soumissions de votre part. Cet expédient couvre tout; il avance même vos affaires.*

Le Prince de Condé ne put écouter sans chagrin & sans impatience un avis si modéré, si judicieux. Il se mit à déclamer contre Bullion, & contre ceux du parti de Puisieux. *On a négocié cette paix à l'insçu du Roi & de son Conseil*, disoit le Prince enflammé de colere : *on prétend la conclure maintenant d'une maniere honteuse & infâme.* Louis arrêta Condé par la main, & lui dit de laisser parler les gens avec une pleine liberté. Mais le Prince faisoit toujours mille grimaces, il murmuroit entre ses dents contre ceux qui approuvoient le conseil de Bullion. Le tour de Bassompierre vint. Comme il se déclaroit ami particulier de Puisieux, le Prince, qui n'étoit pas maître de lui-même, s'écria : *Nous sçavons par avance le sentiment de M. de Bassompierre : il dira comme les autres. Qui en doute?* Condé ne devina pas bien en cette rencontre. Soit que le Roi donnât à

connoître que l'avis de Bullion ne lui plaisoit pas; soit que Bassompierre voulût ménager Condé qui crioit sans cesse contre lui; soit que n'ayant pas examiné la chose de sang froid, il se fût laissé prévenir qu'il y avoit trop de hardiesse & d'insolence dans ce que les gens de Montpellier demandoient; Bassompierre se déclara fortement contre le sentiment de Bullion & de ceux qui avoient opiné. 1622.

*Sire*, dit Bassompierre, *je suis d'avis que votre Majesté se leve de son Conseil, & qu'elle rejette avec un noble & généreux dédain les propositions des gens de Montpellier, & le conseil qu'on lui donne de les accepter. Si vous étiez devant Strasbourg, Anvers, ou Milan, & qu'il fût question de traiter avec les Puissances à qui ces villes appartiennent, la condition de n'y entrer pas seroit peut-être supportable. Mais qu'un Roi de France victorieux & à la tête d'une bonne Armée, au lieu de donner la paix à une partie de ses sujets rebelles qui sont sans ressource & réduits à l'extrêmité, reçoive d'eux des conditions honteuses, c'est une chose qui ne doit pas être écoutée, bien loin que vous l'acceptiez. Quoi donc! les habitans de Montpellier vous refuseront l'entrée de leur ville! Ils vous en fermeront les portes! Avant que vos sujets vous fassent serment de fidélité, vous leur obéïrez en vous éloignant de dix lieues? Un Roi qui se soumet à de pareilles conditions doit se préparer à recevoir des outrages encore plus grands de la part des autres villes Huguenotes. Cet exemple les rendroit étrangement audacieuses. Il paroîtra par le traité, dit-on; que le Roi a pû entrer dans Montpellier. C'est ici un article secret que le monde ne sçaura pas. Est-il vraisemblable qu'une chose connue des principaux habitans de Montpellier demeure long-temps cachée? Au nom de Dieu, Sire, prenez une ferme résolution, & ne vous en désistez point. Je dis plus: opiniâtrez-vous à ruiner un peuple rebelle & insolent; ou bien à le réduire à une parfaite soumission. Le conseil que je donne est contraire à mes intérêts particuliers. Votre Majesté m'a fait la grace de me promettre un Bâton de Maréchal de France. Si la paix se conclut aujourd'hui, j'acquiers certainement une belle récompense que je n'ai pas encore méritée par mes services. Et si le siege de Montpellier se forme, je cours risque d'y perdre la vie. Les choses tourneront peut-être de telle maniere, que votre Majesté sera obligée de ne m'honorer pas sitôt de la dignité qu'elle m'a promise. Mais je veux bien m'exposer à cet inconvénient. Je vous supplie très-humblement, Sire, de ne me déclarer Maréchal de France qu'après que votre Majesté se sera vengée de l'affront que des rebelles veulent lui faire, & qu'elle aura humilié une ville trop orgueilleuse.*

Le Prince de Condé tressailloit de joie en écoutant Bassompierre. *Voilà*, *Sire*, dit le Prince en se levant, *voilà un homme de bien. C'est ainsi que les bons serviteurs de votre Majesté doivent être jaloux de son honneur.* Il parut que Bassompierre avoit parlé selon le cœur de son maître, & qu'il connoissoit bien le foible du Roi. Louis se leve brusquement, & sans donner aux autres le temps d'opiner, *allez*, dit-il en se tournant vers Bullion, *allez dire aux gens de Montpellier, que j'impose des conditions à mes sujets, & que je n'en reçois point d'eux. S'ils ne veulent pas accepter celles que je leur accorde, je sçaurai bien les forcer à m'obéïr.* Le Prince de Condé

1622. content au dernier point embrassa Bassompierre. Il dit mille biens de lui en présence du Roi & des Seigneurs. Cette bonne humeur de Condé ne lui durera qu'autant que Bassompierre parlera conformément aux inclinations & aux intérêts de son Altesse. On le menacera de le perdre, dès qu'il paroîtra trop ami de Puisieux & des gens opposés à Condé. Quoique le Connétable de Lesdiguieres fut mécontent dans son cœur, de ce que Sa Majesté trompée par un conseil spécieux, mais capable de porter les choses aux dernieres extrêmités, rompit un traité qu'il avoit négocié, il n'osa pas s'opposer au torrent. Après avoir seulement reconnu la ville de Montpellier, & donné quelques avis, il retourna en Dauphiné sous prétexte d'y aller querir des troupes fraîches. La crainte de donner trop de jalousie au Prince de Condé fut la raison véritable de ce départ.

Qu'il y auroit de choses à dire sur cette résolution extrême, que Louis vient de prendre par humeur & par colere, plutôt que par raison ! Je ne prétends pas justifier l'opiniâtreté des habitans de Montpellier à ne recevoir point le Roi dans leur ville. N'auroient-ils pas mieux fait de se soumettre à ce que sa Majesté demandoit, & de prendre des mesures pour empêcher que le Prince de Condé n'éxécutât ses cruelles menaces? La chose n'étoit pas impossible. Mais le Conseil du Roi ne devoit-il pas être aussi plus sage que de pauvres gens effarouchés, & par les discours d'un premier Prince du sang, & par les violences & les infidélités commises depuis peu en plusieurs endroits. Louis auroit sauvé la vie à des milliers d'hommes tués sous les murailles de Montpellier. Elles furent teintes du sang de la premiere Noblesse de France, & d'un grand nombre de braves & habiles Officiers. Un Roi s'expose-t-il à être moins respecté, moins chéri de son peuple, quand il aime mieux épargner le sang de ses sujets; que d'user à la rigueur de tous les droits que la souveraineté paroît lui donner. Les Princes Chrétiens sont-ils dispensés d'obéïr aux principaux commandemens de celui dont ils font gloire, si nous les en croyons, d'être les premiers serviteurs ? Est-ce que le point d'honneur & la raison d'Etat l'emportent sur tous les préceptes de l'amour du prochain : que dis-je; sur les premiers principes de l'humanité.

Siege de Montpellier.

Dans le premier conseil de guerre qui fut tenu sur la maniere de former le siege de Montpellier, le Duc d'Epernon revenu de son pélérinage de Notre Dame de Montferrat, où il étoit allé s'acquitter de je ne sçai quel vœu superstitieux qu'il avoit fait autrefois; Epernon, dis-je, fut d'avis que le Roi se saisît d'abord d'une éminence appellée le tertre de S. Denys. On voyoit de là toutes les fortifications de la Place. En gardant bien cet endroit, & en y mettant une bonne artillerie, il étoit impossible que les assiégés pussent aller de la ville à la défense de leurs pieces détachées, ni qu'ils y demeurassent en sûreté. De maniere que Montpellier étoit pris en quinze jours, si le Prince de Condé ne se fût pas opposé au bon avis que donnoit un ancien Officier. Condé vou-

*Vie du Duc d'Epernon. Liv. VIII. Journal de Bassompierre. Tom. II.*

loit faire tout de sa tête. Jamais homme n'eut meilleure opinion de lui-même, & jamais homme n'entendit moins le métier de la guerre, ni ne fut moins habile à prendre les villes. Il eut la honte de lever les plus grandr sieges où il commanda. Les Maréchaux de France & les Officiers subalternes, qui n'aimoient point Condé, prenoient souvent plaisir à le laisser faire. On étoit bien aise qu'il achevât de se perdre dans l'esprit du Roi. Corsini Nonce du Pape remarquoit même fort bien, que la plûpart des grandsSeigneurs de France qui accompagnerent Louis dans cette expédition ne servoient que foiblement. Ils craignoient que le Roi, devenu trop puissant par l'entiere destruction du parti Réformé, n'entreprît de réduire ensuite tous ses sujets à l'esclavage, où ils se trouverent en effet après la prise de la Rochelle. C'est pourquoi les Seigneurs exhortoient Louis à la paix. Et quand ils s'apperçurent que Sa Majesté s'opiniâtroit véritablement à suivre le conseil violent que Bassompierre lui avoit donné, quelques-uns des principaux Officiers de l'Armée empêcherent sourdement que le siege de Montpellier ne s'avançât. France, tu pourois être aujourd'hui heureuse & florissante, si les grands Seigneurs plus constans dans une maxime si nécessaire à leur liberté & à celle de leurs compatriotes eussent refusé généreusement de seconder le Cardinal de Richelieu dans le projet qu'il formera bientôt d'achever la destruetion des Eglises Réformées ! La Noblesse & le peuple ne gémiroient pas aujourd'hui sous le joug le plus accablant qui fut peut-être jamais.

*1622. Bernard Histoire de Louis XIII Liv. IX. Mercure François. 1622. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 414.*

Calonge Gouverneur de Montpellier, Gentilhomme dont l'esprit & le courage étoient également estimés, & qui acquit une gloire immortelle à la défense de Montpellier, s'apperçut de l'importance du tertre de S. Denys. Il s'en saisit incontinent; il y fait un petit travail, il y met quelques soldats en garde. Les Officiers de l'Armée du Roi ouvrirent les yeux. On résolut de forcer cet endroit. L'entreprise réüssit. Mais Calonge, persuadé que sa Place est infailliblement perdue si les assiégeans ont le temps de se fortifier dans ce poste, se prépare à le reprendre promptement. Il n'en seroit pas venu à bout, si le Prince de Condé eût voulu suivre un autre avis que le Duc d'Epernon donna, de laisser à S. Denys un bon corps de garde à cheval, afin de repousser les assiégés quand ils viendroient reprendre un endroit qui les incommoderoit extrêmement. Calonge sort en plein midi à la tête de cinq cents hommes de pied & de trente chevaux; attaque si vigoureusement le poste de S. Denys, qu'il l'emporte. Au bruit de cette sortie, le Duc de Montmorenci, le Duc de Fronsac jeune Seigneur, fils unique du Comte de S. Pol, cadet de la Maison de Longueville, & qui n'étoit venu au camp que depuis deux ou trois jours, plusieurs autres personnes distinguées qui se trouverent auprès du Roi, montent incontinent à cheval, la plûpart sans bottes, & courent au secours de ceux qui disputoient encore aux assiégés le tertre de S. Denys. Fronsac, le Marquis de Beuvron, le Vicomte de Canillac Combalet, neveu du feu Connétable de Luines, qui avoit épousé la Vignerod cette chere & fameuse niece de

1622. Richelieu; que le Pape faisoit alors Cardinal, & plusieurs autres gens distingués furent tués dans cette action. Le Duc de Montmorenci demeuroit prisonnier, si Argencour, Officier de la garnison de Montpellier, n'eût fait échapper un Seigneur dont le nom étoit respecté dans tout le Languedoc. Quelques soldats le poursuivirent, & il reçut deux coups de picque en fuyant au plus vîte.

Mort de Zamet Maréchal de Camp dans l'Armée du Roi.

*Mémoires de Pontis. Tom. II. Bernard Histoire de Louis XIII Liv. IX.*

Zamet, Maréchal de Camp dans l'Armée du Roi, eut le lendemain la cuisse emportée d'un coup de fauconneau. Il en mourut peu de jours après. Les Historiens parlent avantageusement de la bravoure & des belles qualités de cet Officier, qui montoit par degrés aux premieres dignités de l'épée; il parloit plusieurs langues avec beaucoup de politesse. Non content d'avoir bien appris les Mathématiques, & tous les principes de l'Art Militaire, il sçavoit encore l'Histoire en perfection. Mais le reglement de ses mœurs, & une certaine pieté le rendoit encore plus recommandable. Pontis son ami nous rapporte quelques discours que Zamet lui fit à la levée du siege de Montauban, & un peu avant sa mort. J'avoue qu'ils sont remplis de fort beaux sentimens de Religion: les gens d'épée ne pensent & ne parlent gueres de la sorte. On est presque tenté de croire que celui qui a prêté sa plume à Pontis a pris plaisir à orner les discours de Zamet, & à leur donner le style de Port-Royal. Quoiqu'il en soit, je m'étonne que l'Auteur des Mémoires, qui ne manquoit ni d'esprit ni de discernement, ne se soit pas apperçu qu'un Officier aussi éclairé que Zamet ne devoit point regarder la guerre qui se faisoit alors aux Réformés comme une véritable guerre de Religion. Il y a dans les exhortations de Zamet à Pontis un certain mélange de bigotterie indigne d'un Gentilhomme qui a du bon sens & de la lumiere. On fait parler Zamet comme s'il étoit alors question de repousser par la force des armes les plus grands ennemis de l'Evangile. Un Officier mourant aux croisades de S. Louis ne seroit pas plus content d'être tué par les Mahométans, que Zamet le paroît de perdre la vie pour la querelle de Jesus-Christ. S'il s'est véritablement expliqué de la sorte, comme il y a de l'apparence, puisqu'un Auteur qui suivoit Louis XIII. dans cette expédition fait dire à Zamet des choses fort approchantes, ajoûtons seulement qu'il y a beaucoup plus de raison & de Christianisme dans le reproche que Zamet fit à Pontis, de ce que pour venger la mort d'un ami celui-ci avoit fait tuer inhumainement quelques soldats de la garnison de Montpellier qui demandoient quartier. *Vous m'aimez comme votre ami,* dit ce brave Guerrier à Pontis. *Falloit-il que l'amitié vous rendît si cruel, & que, pour venger le sang d'un homme qui meurt par l'ordre de la providence de Dieu, vous en égorgeassiez tant d'autres sans miséricorde & sans justice? Deviez-vous refuser de faire quartier à ces pauvres gens, & les damner misérablement pour l'amour de moi? Puis-je vous sçavoir bon gré du transport d'une amitié si déréglée? M'avez-vous redonné la vie en l'ôtant si cruellement à des infortunés? Au lieu de venger ma mort, vous avez irrité Dieu contre vous & contre moi. Reconnoissez, je vous en conjure, que c'est ici un des plus grands pé-*

*chés*

*chés que vous ayez jamais commis. Votre inhumanité m'afflige plus sensiblement que l'accident qui m'est arrivé.*

Caumartin est fait Garde des Sceaux.

Journal de Bassompierre. Tom. II.

Le Prince de Condé & le Comte de Schomberg, dont le parti étoit affoibli par la mort du Garde des Sceaux de Vic, encore plus par celle du Cardinal de Retz, travaillerent de concert durant le siege de Montpellier à faire nommer un Garde des Sceaux qui fût à leur dévotion. Ils jetterent les yeux sur Aligre, *fort habile homme*, dit Bassompierre, *& digne de l'emploi. Mais il étoit si étroitement lié au Prince & à Schomberg, que le Chancelier de Silleri, Puisieux son fils, & leur cabale, redoutoient Aligre plus qu'aucun autre.* Puisieux avoit tâché d'obtenir du Roi que les Sceaux fussent rendus à Silleri. Mais le Prince de Condé & Schomberg détournerent Louis d'accorder cette grace à Puisieux. Sa Majesté lui fit dire par Bassompierre de ne penser plus à cela. *De grace*, répondit Puisieux à Bassompierre, *représentez au Roi qu'il est d'une extrême importance pour son service, que celui qui aura les Sceaux vive en bonne intelligence avec M. le Chancelier. Et cela n'arrivera jamais si Aligre l'obtient. Au nom de Dieu, que Sa Majesté jette les yeux sur un autre.* Louis ne voulut rien promettre. Outre qu'il avoit de l'inclination pour Aligre, tout *le petit couché* parloit en sa faveur. On appelloit ainsi les Courtisans qui demeuroient avec le Roi, après qu'il avoit donné le bon soir à tous les autres. Sa Majesté veilloit encore une ou deux heures ensuite. La seule chose que Bassompierre put obtenir, ce fut que la nomination d'Aligre seroit différée de quelques jours. Dans les intrigues de Cour, le moindre délai suffit souvent pour faire échouer l'affaire qui paroit la plus sûre. Puisieux eut ce qu'il demandoit par une avanture assez bizarre : rapportons-la : elle nous apprend que les Rois distribuent ordinairement les plus grandes dignités, par cabale, par humeur, par caprice, plutôt que par raison.

Condé, plein de nouvelles espérances de perdre Puisieux dès qu'Aligre auroit les Sceaux, s'imagina qu'il réüssiroit encore plus facilement dans son projet, s'il venoit à bout de ce qu'il avoit inutilement tenté; je veux dire, s'il détachoit Bassompierre du parti de Puisieux. Son Altesse ordonne donc à l'Abbé Rucellaï, un de ses confidens, de faire encore la proposition à Bassompierre, & de l'intimider. L'Abbé le rencontra dans la chambre du Roi avec le Maréchal de Praslin. Il les tire tous deux à quartier, & parle de la sorte à Bassompierre. *Monsieur, vous êtes le Seigneur de France à qui j'ai les plus grandes obligations, & je cherche toutes les occasions possibles de vous témoigner ma reconnoissance. Vous sçavez les soins que j'ai pris de vous procurer les bonnes graces de M. le Prince, & la peine que j'ai à vous les conserver. Je le trouve mécontent de vous au dernier point. Il est persuadé que M. de Puisieux lui rend de mauvais offices auprès du Roi, & il craint que vous ne soyez d'accord avec ses ennemis, puisque vous préférez l'amitié de M. de Puisieux à la sienne. J'ai joué mille personnages différens pour guérir M. le Prince de ce préjugé : & je ne puis rien gagner. Il m'a dit enfin, qu'après vous avoir offert son amitié toute entiere, pourvû que vous renonciez à celle de M. de Puisieux, on vous accorde encore aujourd'hui pour*

1622. *penser à la proposition. Mais il n'y a plus de retour après cela. J'ai cru devoir vous donner cet avis en présence de M. le Maréchal que vous aimez comme votre pere, & je suis bien aise qu'il soit témoin qu'il n'a pas tenu à moi que vous ne fussiez à couvert du malheur dont vous êtes menacé. Faites-y réfléxion. M. d'Aligre sera demain Garde des Sceaux. M. le Prince, M. de Schomberg & lui travailleront de toutes leurs forces à ruiner M. de Puisieux & ses amis. Le Triumvirat disposera de tout. Ils abaisseront, ils éléveront ceux qu'il leur plaira.*

Le Roi appella Bassompierre lorsque Rucellaï finissoit son message. Soit que Bassompierre fût agité véritablement de diverses pensées, soit qu'il affectât de paroître distrait, afin d'avoir occasion d'en dire au Roi la raison, si Sa Majesté la lui demandoit; elle ne manqua pas d'interroger Bassompierre pour sçavoir d'où lui venoit cette distraction extraordinaire. *Je songe, Sire*, répondit l'adroit Courtisan, *à une harangue extravagante, que Rucellaï vient de me faire en présence de M. de Praslin. Et j'en suis plus étonné pour vous que pour moi. On me déclare de la part de M. le Prince, que je ne dois jamais prétendre à l'honneur de ses bonnes graces, à moins que je ne renonce à l'amitié de M. de Puisieux. M. le Prince, dit-on, Schomberg & Aligre, que vous allez faire Garde des Sceaux, seront désormais trois têtes sous un bonnet. Ils gouverneront l'Etat à leur fantaisie, ils agrandiront leurs partisans, & ils ruineront leurs ennemis. Jugez, Sire, où votre Majesté & les gens qui ne voudront dépendre que d'elle en seront réduits.* Cela fut plus que suffisant pour irriter un Roi jaloux de son autorité, & déja prévenu que Condé remuoit ciel & terre pour se rendre maître absolu des affaires. *Ils n'en sont pas encore où ils pensent*, répondit Louis. *Je les empêcherai bien d'exécuter leurs beaux projets.* Le Roi appella le Maréchal de Praslin qui n'étoit pas moins choqué des desseins du Prince de Condé. Praslin confirme la vérité du rapport que Bassompierre a fait, & il anime le Roi à rompre ces indignes cabales.

Content de n'avoir pas manqué son coup, Bassompierre alla dire à Rucellaï, que ni les menaces, ni la disgrace ne lui font point abandonner ses amis. *Au contraire, cela me lie plus fortement à eux*, ajoûta-t-il. *M. le Prince prétend me faire peur. Ce n'est pas le moyen de me gagner. Je serai toujours son très-humble serviteur. Il m'estimeroit moins, si je commettois une lâcheté pour obtenir ses bonnes graces.* Ce fut la derniere intrigue dont l'Abbé Rucellaï se mêla. Il mourut du pourpre peu de jours après. Heureux peut-être de ne survivre pas à la disgrace du Prince de Condé son patron à la Cour de France, depuis la mort du Connétable de Luines! Ce n'étoit pas assez que d'avoir exclu Aligre; il falloit lui substituer quelqu'un qui fût ami de Puisieux. Bassompierre proposa Caumartin ancien Conseiller d'Etat. Louis eut de la peine à se déterminer en sa faveur. *Mon Dieu!* disoit Sa Majesté: *M. de Caumartin est begue, & je le suis aussi. Mon Garde des Sceaux doit parler pour moi. Faudra-t-il chercher quelqu'un qui prenne la parole pour mon interprete?* Bassompierre fit si bien qu'il guérit le Roi de son scrupule. Il lui représenta que Caumartin s'expliquoit fort bien dans le Conseil, où il étoit depuis trente-cinq ans,

1622.

& qu'il avoit contenté tout le monde dans ses commissions & dans ses Ambassades. Le Prince de Condé se donna encore du mouvement pour Aligre : mais ce fut en vain. Louis remit les Sceaux à Caumartin. Le Prince, qui triomphoit il y a quelques jours, paroît extrêmemenr mortifié. Et Puisieux se dédommage des mauvais momens que la promotion presque certaine d'Aligre avoit causés à tous les Silleri.

Le siege de Monrpellier va lentement

*Journal de Bassompierre. Tom. II.*

*Bernard Histoire de Louis XIII Liv. IX.*

*Histoire du Connétable de Lesdiguieres. L. XI. chap. 6.*

Cependant le siege alloit lentement, & l'Armée du Roi diminuoit beaucoup par les maladies. On craignoit encore que le Duc de Rohan ne fit entrer du secours dans Montpellier, comme dans Montauban, & qu'il n'obligeât le Roi à se désister de cette seconde entreprise, aussi bien que de la premiere. Le Maréchal de S. Geran & le Duc de Luxembourg furent commandés pour se poster avec quelques compagnies de cavalerie & quatre régimens d'infanterie aux endroits par où le Duc de Rohan pouvoit jetter du monde dans la Place. Les troupes de ce détachement furent extrêmement fatiguées. Elles passerent près de trois semaines toujours alertes, sans désarmer & sans dormir. Le bruit se répandit un jour que le secours venoit assurément. Louis monte à cheval, & marche à la tête de quinze cents hommes tirés de ses gardes Françoises & Suisses, & d'un bon nombre de cavalerie. Le Prince de Condé, les Ducs de Chevreuse & d'Elbeuf, le Maréchal de Praslin, le Grand Prieur de Vendôme, le Comte d'Harcourt, Bassompierre & plusieurs autres personnes distinguées accompagnerent le Roi en cette occasion. Le monde prenoit plaisir à le voir, armé de toutes piéces, attendre en bonne résolution les ennemis qui s'avançoient, disoit-on, vers un passage entre deux montagnes. Quoique les assiégés ne reçussent point de secours, ils se défendoient si bravement, & Calonge étoit si bien averti par ses espions des desseins des assiégeans, qu'il rendoit tous leurs efforts inutiles. Louis qui craignoit de recevoir le même affront qu'à Montauban, à cause de la diminution de son Armée ; car enfin des régimens de quinze cents hommes se trouverent en sept ou huit jours réduits à cinq ou six cents; Louis, dis-je, mande à César Duc de Vendôme de lui amener les troupes qu'il commandoit dans le Pays de Foix & dans l'Albigeois. Il s'en falloit bien que Vendôme ne fût un aussi grand Capitaine que celui dont il portoit le nom. Avec un assez bon nombre de gens, il n'avoit pû prendre la petite ville de Briteste en vingt-quatre ou vingt-cinq jours de siege. On lui manda donc de venir avec ses gens au camp devant Montpellier. L'arrivée du Connétable de Lesdiguieres avec six bons régimens fut d'un plus grand secours. Puisieux & les autres ennemis du Prince de Condé étoient ravis de ce que le Connétable alloit lui ôter le commandement de l'Armée, encore plus, de ce que le Roi écoutoit le conseil que Lesdiguieres lui donnoit de conclure la paix. La négociation se noua tout de bon entre le Duc de Rohan & le Connétable de Lesdiguieres assisté du Duc de Chevreuse & du Maréchal de Crequi.

On souhaitoit la fin de la guerre également de part & d'autre. Le

1622. Le Roi se porte tout de bon à paix. *Journal de Bassompierre. Tom. II.*

Prince de Condé en vouloit la continuation; mais son parti étrangement affoibli n'étoit pas en état de s'opposer au Connétable, au Garde des Sceaux, à Puisieux, & aux principaux Officiers de l'Armée. Ils conseilloient tous unanimement au Roi de terminer une guerre civile qui désoloit le Royaume, & dont les anciens ennemis de la Couronne tiroient de grands avantages pour l'augmentation de leur puissance. Condé n'avoit plus que le Comte de Schomberg pour lui; & le crédit de l'unique partisan de son Altesse diminuoit tous les jours. Une grande maladie qu'il eut durant le siege de Montpellier donnoit à ses ennemis le temps de parler sans cesse contre lui: & le Prince, perdu lui-même dans l'esprit de Sa Majesté, ne pouvoit plus soûtenir les autres. Prévenu par Puisieux & Caumartin que Schomberg, uniquement occupé de sa charge de Grand-Maître de l'Artillerie, négligeoit l'administration des finances, Louis pensoit tout de bon à la lui ôter.

Si nous en croyons ce que Bassompierse rapporte à l'occasion de la disgrace de Schomberg, le Roi étoit naturellement susceptible des mauvaises impressions qu'on lui donnoit des autres, & particulierement quand son intérêt s'y trouvoit engagé. Il fut toujours bon ménager: son inclination le portoit à l'avarice, & même en de fort petites choses. *Cependant*, ajoûte Bassompierre, *il n'y a jamais eu Roi en France qui ait tant donné, ni tant dépensé, & par consequent qui ait tiré de plus grandes sommes de son Royaume. Mais il en faut rejetter la faute sur ses Favoris, ou sur ses Ministres. Comme il croit facilement les conseils de ceux qu'il a une fois choisis; il se conduit selon ce que ces gens, ausquels il se fie, lui insinuent.* Puisque Bassompierre connoissoit parfaitement l'humeur de son maître, disons que Louis XIV. ne ressemble pas trop mal à son pere par les endroits qu'un habile Courtisan de Louis XIII. vient de nous marquer. *Le Roi*, dit-il encore, *écoutoit facilement les rapports qu'on lui faisoit contre Schomberg, & Sa Majesté s'échauffa jusques à dire que s'il réchappoit de sa maladie, elle lui ôteroit les finances.* La décadence du crédit de Condé, & l'augmentation de celui de Puisieux, avec qui le Connétable & le Garde des Sceaux s'unirent, font la cause véritable du changement que je rapporte. Louis qui paroissoit, il y a quelques mois, extrêmement animé à l'entiere destruction des Réformés, ne pense plus qu'à leur donner la paix, depuis qu'il écoute d'autres gens.

*Mémoires du Chancelier de Silleri dans le recueil des Mémoires pour l'Histoire du Cardinal de Richelieu. 1622.*

Ce n'est pas que les nouveaux Conseillers du Roi fussent plus équitables & plus modérés au regard des Réformés, que le Prince de Condé, le Comte de Schomberg, & le feu Cardinal de Retz. Puisieux & ceux de son parti ne vouloient la paix qu'afin de ruiner le crédit du Prince. Ils prétendoit bien qu'elle ne les empêcheroient pas de travailler sourdement, & peut-être plus efficacement, à la destruction des Réformés. Cela ne se découvre que trop dans ce que le Chancelier prescrivoit au Commandeur de Silleri son frere de représenter au Pape, pour lui faire agréer la conclusion de la paix. *Dieu a inspiré au Roi de finir la guerre*, dit le Chancelier au Commandeur. *Nous en avions grand besoin. Elle ne*

*se pouvoit plus continuer à cause de la misere du peuple, & du défaut des moyens. La paix se fait de telle maniere que le Roi paroît la donner de sa bonne volonté, à l'avantage de la Religion Catholique & à la dignité de l'Etat. Les Huguenots ont toujours profité des traités qui ont été faits avec eux depuis le commencement des troubles. On leur rendoit avec usure ce qu'ils avoient perdu. Il n'en sera pas de même à cette paix. Vous ferez bien comprendre au Pape que les Huguenots sont fort abattus. La bonne disposition & la pieté du Roi nous font espérer qu'on achevera de les ruiner durant la paix. Ne manquez pas d'inculquer bien à sa Sainteté, que les Huguenots ont toujours gagné par la guerre, que leur puissance a diminué & qu'elle diminuera encore plus par la paix.* Voici un des plus anciens Ministres d'Etat, un Chancelier de France qui nous assure qu'on ne cessoit de poursuivre les pauvres Réformés à feu & à sang, que dans le dessein de les surprendre & de les perdre plus facilement. Tenons-nous-en à ce témoignage irréprochable. Qu'on ne vienne pas nous dire que le Chancelier de Silleri cherchoit seulement à contenter le Pape par quelque raison spécieuse. La suite de cette Histoire nous apprendra que la Cour avoit d'aussi mauvaises intentions en temps de paix, que durant la guerre. Remplis de leur projet de l'établissement d'un pouvoir absolu & arbitraire, Louis & les Ministres ne pensoient qu'à renverser les obstacles qu'ils y trouvoient. Et la puissance du parti Réformé étoit sans contradiction le plus grand, le plus difficile à surmonter. 1622.

Il n'est pas fort extraordinaire dans les guerres civiles ou étrangéres, que les deux partis se trouvent également obligés à faire la paix. Le Duc de Rohan avoit des raisons encore plus pressantes que celles du Roi, de finir au plutôt une guerre que les Réformés, destitués du secours des Etrangers, ne pouvoient pas continuer aussi long-temps qu'un puissant Prince, qui ne craignoit aucune diversion de la part de ses voisins. Rohan nous rapporte les motifs qu'il eut de rentrer en négociation avec le Connétable de Lesdiguieres. *J'étois*, dit-il, *sans aucune espérance du dehors. Le Roi d'Angleterre me conseilloit de faire la paix, & de me fier à la parole de mon Roi. Il m'assuroit que l'état présent des affaires de son gendre le Roi de Boheme ne permettoit pas à Sa Majesté Britannique de nous assister. L'entrée de Mansfeld en Champagne nous donna quelques espérances, mais son voyage en Hollande les renversa. L'Armée que le Roi avoit destinée contre Mansfeld s'avançoit vers le Languedoc; & le Duc d'Angoulême étoit à Lyon avec sept ou huit mille hommes de renfort. Chacun des nôtres, las de la guerre, pensoit à sa conservation particuliere aux dépens du bien public. La ville de Nîmes, qui m'avoit promis mille hommes pour le secours de Montpellier, ne m'en fournit pas cinquante. Cependant je ramassai quatre mille hommes, dans le dessein d'en jetter une partie dans Montpellier: & la plûpart de ceux qui vinrent à moi me demandoient pour condition que je ne les obligeasse point à s'enfermer dans une ville assiégée. Je n'étois pas moins embarrassé à nourrir ma petite Armée. Les Cévennes ne pouvoient pas me donner du bled. Nîmes, notre seul grenier n'en vouloit fournir que pour huit jours. Encore falloit-il l'apporter de huit lieues au camp, où deux cents chevaux étoient capables de me couper les*

Raisons du Duc de Rohan pour la paix. *Mémoires Rohan. Liv. II.* *Discours du même sur la paix de Montpellier.*

1622. *vivres. Toutes nos Communautés avoient envie de traiter chacune en particulier avec le Roi. Celle des Cévennes me sollicitoit de conclure la paix. On me disoit de sa part que les gens ne vouloient pas être ruinés sans ressource. Le peuple étoit fatigué de la guerre, & hors d'état de la soûtenir. Ma cavalerie, qui n'étoit que de deux cents Maîtres, n'avoit pas du fourrage pour huit jours. Il falloit les congédier, ou s'exposer à les perdre en les envoyant dans le haut Languedoc. La premiere ville détachée de nous par un traité particulier nous faisoit manquer l'occasion d'une paix générale. Montpellier demeuroit sans ressource au premier accident arrivé au secours que j'y aurois voulu jetter, & la Place sembloit ne se pouvoir sauver sans un miracle. Elle étoit remplie de traîtres : je devois partir de loin pour y conduire du secours, & avoir durant trois lieues deux mille chevaux ennemis derriere moi.*

*Enfin*, ajoûte le Duc de Rohan, *je voyois deux puissans parti à la Cour; l'un pour la paix, & l'autre pour la guerre. Le premier ne pouvoit subsister qu'à la faveur de la paix, & le second étoit incapable de se soûtenir sans la guerre. Le Prince de Condé, chef de celui-ci, parloit de quitter la Cour dès que la paix seroit conclue. Cela fit espérer que les auteurs de la paix demeurant les plus forts & sans contradiction auprès du Roi, elle seroit bien observée. Voilà comme je pris la résolution de voir encore le Connétable de Lesdignieres, & de négocier avec lui une paix générale.* Rohan se défendoit de la sorte contre ceux qui blâmerent sa conduite, quand ils virent que la Cour ne se mettoit nullement en peine d'accomplir les conditions du traité. Ce grand homme étoit-il responsable de l'infidélité des Ministres du Roi? Et s'il se trouvoit véritablement réduit aux extrêmités qu'il nous représente d'un air si naïf, si sincere, ne doit-on pas le louer d'avoir prudemment obtenu des conditions avantageuses, lorsque le parti Réformé étoit presqu'entierement perdu? La Rochelle se voyoit bloquée par terre & par mer, toutes ses entreprises échouoient. Le Chancelier de Silleri reconnoît que le Roi avoit grand besoin de la paix. Cela est vrai. Mais Louis ne pouvoit-il pas continuer plus long-temps la guerre, qu'un parti destitué de toute espérance de secours, & que ses divisions domestiques achevoient de ruiner? Le Duc de Rohan dit admirablement, à propos des reproches injurieux qu'on lui faisoit : *C'est un travail bien ingrat que de servir le public; encore plus un parti foible & anarchique. Si chacun n'obtient pas ce qu'il s'étoit proposé, ils se mettent à crier tous ensemble contre ceux qui ont eu le maniement des affaires.*

Le Prince de Condé méconten de la paix va faire un voyage en Italie.

*Journal de Bassompierre. Tom. II.*

On cacha le plus qu'il fut possible au Prince de Condé la négociation reprise entre le Connétable & le Duc de Rohan. Mais le Maréchal de Crequi ayant rapporté au Roi que l'affaire étoit conclue, il fallut que Sa Majesté en parlât à Condé. La nouvelle ne le surprit pas. Il avoit bien reconnu que la négociation de la paix s'avançoit. *Sire*, dit le Prince en s'efforçant de dissimuler son dépit & son chagrin, *je suis bienaise que la paix se fasse, puisque Votre Majesté la juge nécessaire pour le bien de son peuple. Si j'avois mieux connu vos intentions, je les aurois suivies de tout mon cœur, & je vous aurois servi pour la paix aussi bien que pour la guerre. J'ai toujours*

*eru, & je le crois encore, que la ville de Montpellier peut être réduite en peu de temps. Vos gens sont logés fort près du fossé : toutes les villes rebelles de la Province sont effrayés de la marche des troupes que M. d'Angouleme vous amene. Si vous eussiez voulu profiter de ces avantages, je continuerois de vous servir dans votre Armée avec le même zele & le même attachement. Puisque la guerre est finie, je vous suis désormais inutile. Je demande seulement une grace à Votre Majesté. C'est de me permettre de passer en Italie. Il faut que j'accomplisse un vœu que j'ai fait à Notre-Dame de Lorette.* Louis feignit de consentir avec peine à l'éloignement du Prince. On le pressa de demeurer à la Cour. Mais les instances de Condé furent si vives & si fortes, que le Roi lui permit enfin de s'acquitter d'une obligation qui chargeoit sa conscience. Le Prince partit pour l'Italie le 9. Octobre, avant la publication de la paix.

1622. *Mémoires pour l'Histoire du Cardinal de Richelieu.* 1622. *Bernard Histoire de Louis XIII Liv. IX. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag* 415. 437. 438. *&c.*

L'avarice eut plus de part à ce dévot pélerinage que la superstition. Condé s'étoit vû le premier Prince du sang de France avec fort peu de bien. Les bénéfices qu'on lui donna suppléerent quelque temps au défaut des autres revenus. Il étoit bienaise d'obtenir la sécularisation & la proprieté de certaines Abbayes pour lui & pour ses enfans. La Cour de Rome n'accorde pas facilement de pareilles graces. Le Prince crut que s'il alloit lui-même solliciter l'expédition des bulles nécessaires, le Pape auroit de la peine à refuser au premier Prince du sang de France la juste récompense qu'il demandoit des services rendus à la Religion Catholique contre les Réformés. Dès que le Prince fut en Italie, il fallut négocier à Rome sur le cérémoniel. On faisoit difficulté de le traiter *d'Altesse* : & les Romains se prévaloient de ce que Condé avoit souffert que le Duc de Feria, Gouverneur de Milan, ne lui donnât que de *l'Excellence*. Mais le Commandeur de Silleri, Ambassadeur de France, agit si vivement dans une affaire où l'honneur de la Couronne paroissoit intéressé, que la Cour de Rome se relâcha enfin. Elle crut faire beaucoup en accordant au premier Prince du sang de France les mêmes honneurs qu'elle avoit accordés au Prince Thomas, cadet de la Maison de Savoye, comme neveu du Roi d'Espagne, & au Duc de Mantoue. Condé fut logé dans le Vatican : on le traita *d'Altesse*, & il fut placé à la chapelle du Pape au dessus du dernier Cardinal Diacre. On fit valoir ce troisieme article comme une distinction extraordinaire. Les Cardinaux Espagnols, jaloux des grands honneurs accordés à la France, ne se trouverent pas à la chapelle. Pauvreté ridicule, & de la part du Prince qui se croyoit honoré d'avoir la penultieme place parmi des Prêtres & des Diacres, & de la part des Cardinaux Borgia & Tejo ! Ils murmuroient contre une cérémonie qui dégradoit les Princes, en mettant les Cardinaux au dessus d'eux. Le Cardinal Borghese, neveu du feu Pape, eut la folle vanité de ne vouloir pas rendre le premier visite au Prince de Condé. On ne se mit pas en peine de le voir. Son Altesse laissa là Borghese. Quelques gens remarquerent que l'année suivante, l'orgueilleux Cardinal visita le Duc de Pastrane, & qu'il n'éxigea pas qu'un simple Grand d'Espagne fît la premiere démarche.

1622. *vivres. Toutes nos Communautés avoient en* … s que le Connétable & le
*avec le Roi. Celle des Cévennes me sollicit* … articles de la paix. C'é-
*de sa part que les gens ne vouloient pas êt* … ver les Députés de Nî-
*fatigué de la guerre, & hors d'état de* … in d'avoir leur consen-
*que de deux cents Maîtres, n'avoit pa* … Duc & les Députés
*congédier, ou s'exposer à les perdre* … traissent avec les ha-
*premiere ville détachée de nous p* … ontenter des con-
*l'occasion d'une paix générale. A* … Duc de Rohan,
*accident arrivé au secours que* … , & du peu d
*pouvoir sauver sans un mirac* … tpellier se
*de loin pour y conduire du* … du par
*vaux ennemis derriere m* … désab
*Enfin*, ajoûte le D … oir
*l'un pour la paix, &* …
*la faveur de la paix* …
*Le Prince de Con* …
*la paix seroit con* …
*plus forts & sa* … ès
*comme je pris* … cordé ensuite
*négocier ave* … où elles se profes-
ceux qui … iers faits de part & d'au-
mettoit … ale par laquelle chacun ren-
grand … es biens ; la liberté de tenir des
Et s'il … oires, Colloques, Synodes Provin-
sent … qui est des assemblées Politiques, il fut
de … roient point sans une permission expresse
é …

… es secrets, comme dans tous les autres traités. Le
… brevet particulier, par lequelle il exemptoit la ville de
… d'avoir une citadelle, un Gouverneur, & une garnison.
… e demeuroit à ses Consuls : rien ne se devoit changer, à cela
…, que les nouvelles fortifications seroient rasées. Par un autre bre-
vet, celles des villes de Montauban & de la Rochelle restoient dans l'état où elles se trouvoient : enfin par un troisiéme brevet, le Roi se contentoit que la moitié des fortifications de Nîmes, de Castres, d'Usez & de Milhaud fût démolie. Le Duc de Rohan devoit rentrer dans ses gouvernemens, en vertu de l'article du traité qui rétablissoit chacun dans ses biens, & dans ses dignités. Comme il ne se mettoit pas en peine de ravoir S. Jean d'Angeli, & d'autres Places que le Roi avoit démantelées, on lui donna le gouvernement de Nîmes & d'Usez sans garnison. Et afin de le dédommager de celui de la Province de Poitou, & de quelques autres choses qu'il perdoit, le Roi lui accorda la somme de deux cents mille livres en argent comptant, outre la continuation de sa pension, & une autre somme de six cents mille livres que le Roi payeroit dans quelque

1623.

quelque temps. Rohan devoit ... nel du Vicomte, fut mis à la Bastil-
...ar engagement, & sa Majest... ...enri IV. il lui rendit des services
...s par an. La pension de So... ce ne fut pas la seule récompen-
... en obtint une de six mi... l'héritiere de la Maison de la
...iques Réformés, ennen... fut morte sans enfans, Henri
...articuliers l'engagere... de la Maison de la Mark,
paix de Montpel... paternel de la défunte.
...e traité *Tout le* ... de Guillaume Prince
*prouvent suffis*... ...lliances au dehors du
*...re dédomm*... ...emps, quelquefois
*...écautions*... ...ue dans le métier
*...génér*... ...e plus à Marie
... qu'il dissipât
...dans la pro-
...zèle & de
...des Egli-
... mâles
...Fran-
...ho-

*...anies d*...
*... m'a inspirée, d*...
*...mes censeurs de me montrer* ...
*...seconder mieux qu'ils ne m'ont assisté.* ...
*..., j'embrasserai toujours d'un franc cœur la cause d*...
*...oire de souffrir pour son nom.* Que ces sentimens sont nob...
...ont dignes d'un Héros Chrétien ! Ce que je rapporterai dans la ...
developera certaines circonstances que le Duc de Rohan vient de toucher en passant.

Bassompierre, devenu Maréchal de France immédiatement après la conclusion de la paix, accompagna le Roi en cette nouvelle qualité dans l'entrée solemnelle que sa Majesté fit avec ses armes, & à la maniere des conquérans à Montpellier. Le Duc de Rohan, Calonge, les Députés des Cevennes, du Givaudan, des villes de Nîmes, d'Usez, & de Castres, enfin les Consuls de Montpellier étoient venus auparavant faire leurs soumissions à Louis. On nous a conservé la harangue de Calonge, lorsqu'il se jetta aux genoux du Roi. Elle est digne de la réputation que ce Gentilhomme s'étoit acquise par son esprit & par sa généreuse liberté. *Sire,* dit-il, *nous venons de la part de toutes les Eglises Réformées de France & de votre Souveraineté de Bearn, demander très-humblement la paix à votre Majesté. Nous la conjurons de croire que les faux bruits semés parmi nous, de vos desseins contre notre Religion ; nous ont précipités dans le mauvais état où nous sommes. Nous ne prétendons pas diminuer notre faute ; nous nous reconnoissons coupables, & nous présentons à Votre Majesté, pour la prier très-humblement de nous pardonner. Nous osons la supplier encore de nous recevoir dans ses bonnes graces. A l'exemple de Dieu, dont vous êtes l'image, ayez égard à notre foiblesse ; pardonnez, Sire, quelque chose à la crain-*

Entrée du Roi dans Montpellier.

*Journal de Bassompierre. Tom. II. Bernard Histoire de Louis XIII Liv. IX. Mercure François. 1622.*

1622. Publication de la paix faite devant Montpellier.

*Mémoires de Rohan Liv. II. Journal de Bassompierre. Tom. II. Bernard Histoire de Louis XIII Liv. IX. Mercure François. 1622.*

Il y eut une trêve devant Montpellier, dès que le Connétable & le Duc de Rohan furent convenus des principaux articles de la paix. C'étoit pour donner le temps à Rohan d'aller trouver les Députés de Nîmes, de Castres, du Givaudan & des Cévenes, afin d'avoir leur consentement. Le Maréchal de Crequi conduisit ensuite le Duc & les Députés jusques aux portes de Montpellier, afin qu'ils conférassent avec les habitans de la ville. Ceux-ci eurent assez de peine à se contenter des conditions. Certains emportés se mirent à crier contre le Duc de Rohan, & à l'accuser de trahison. Fiers de leur brave résistance, & du peu de progrès que l'Armée Royale avoit fait, les gens de Montpellier se flatoient que, si sa Majesté levoit une fois le siege, les affaires du parti Réformé se rétabliroient incontinent. Le Duc tâcha de les désabuser. Il leur représenta la véritable situation où les Réformés se trouvoient alors, & ce que le Roi, renforcé des troupes qui lui venoient de plusieurs côtés, seroit en état d'entreprendre. Les habitans se rendirent aux raisons que le Duc leur alléguoit. Voici quelques-uns des principaux articles de cette paix, dont l'Edit, donné le 19. Octobre au camp devant Montpellier, fut enregîtré au Parlement de Paris le 22. Novembre de l'an 1622. Une nouvelle confirmation de l'Edit de Nantes, des déclarations, des articles secrets, & de tout ce qui s'étoit accordé ensuite; le rétablissement des deux Religions dans les lieux où elles se professoient avant la guerre; la délivrance des prisonniers faits de part & d'autre sans aucune rançon; une amnistie générale par laquelle chacun rentroit en possession de ses charges, & de ses biens; la liberté de tenir des assemblées Ecclésiastiques, Consistoires, Colloques, Synodes Provinciaux & Nationaux. Pour ce qui est des assemblées Politiques, il fut stipulé qu'elles ne se tiendroient point sans une permission expresse du Roi.

Il y eut des articles secrets, comme dans tous les autres traités. Le Roi donna un brevet particulier, par lequelle il éxemptoit la ville de Montpellier d'avoir une citadelle, un Gouverneur, & une garnison. La garde demeuroit à ses Consuls: rien ne se devoit changer, à cela près, que les nouvelles fortifications seroient rasées. Par un autre brevet, celles des villes de Montauban & de la Rochelle restoient dans l'état où elles se trouvoient: enfin par un troisiéme brevet, le Roi se contentoit que la moitié des fortifications de Nîmes, de Castres, d'Usez & de Milhaud fût démolie. Le Duc de Rohan devoit rentrer dans ses gouvernemens, en vertu de l'article du traité qui rétablissoit chacun dans ses biens, & dans ses dignités. Comme il ne se mettoit pas en peine de ravoir S. Jean d'Angeli, & d'autres Places que le Roi avoit démantelées, on lui donna le gouvernement de Nîmes & d'Usez sans garnison. Et afin de le dédommager de celui de la Province de Poitou, & de quelques autres choses qu'il perdoit, le Roi lui accorda la somme de deux cents mille livres en argent comptant, outre la continuation de sa pension, & une autre somme de six cents mille livres que le Roi payeroit dans quelque

quelque temps. Rohan devoit jouïr en attendant du Duché de Valois par engagement, & sa Majesté promettoit de le faire valoir dix mille écus par an. La pension de Soubize lui fut continuée, & le brave Calonge en obtint une de six mille livres. 1622.

Quelques Réformés, ennemis du Duc de Rohan, publierent que ses intérêts particuliers l'engagerent à négliger ceux de tout le parti Réformé dans la paix de Montpellier. Voyons comme il se justifia quelque temps après le traité *Tout le cours de ma vie, & même cette derniere négociation*, dit-il, *prouvent suffisamment la fausseté de ce qu'on avance contre moi. Je ne suis pas encore dédommagé de mes gouvernemens; & je n'ai point apporté de plus grandes précautions pour ce qui me regarde en particulier, que pour ce qui concerne le bien général de nos Eglises, Je trouve fort étrange que ceux qui n'ont osé risquer la perte de leurs biens pour la défense de notre Religion jugent des dispositions d'autrui par leurs propres inclinations, Ce que j'ai fait depuis le traité montre assez la droiture & la sincérité de mes intentions. Je n'ai rien épargné pour l'affermissement de la paix; j'ai souffert la prison; j'ai écrit; j'ai parlé au Roi avec hardiesse; je lui ai représenté le grand préjudice qu'il fait à son honneur & à son service, en souffrant les infractions de la paix. Ni les persécutions, ni les calomnies des nôtres ne me détourneront jamais de la ferme résolution que Dieu m'a inspirée, de m'employer tout entier au bien de son Eglise. Je somme mes censeurs de me montrer le chemin de bien faire, & je promets de les seconder mieux qu'ils ne m'ont assisté. Sans me souvenir des choses passées, j'embrasserai toujours d'un franc cœur la cause de Dieu, & je ferai gloire de souffrir pour son nom.* Que ces sentimens sont nobles! qu'ils sont dignes d'un Héros Chrétien! Ce que je rapporterai dans la suite dévelopera certaines circonstances que le Duc de Rohan vient de toucher en passant.

*Discours du Duc de Rohan sur la paix de Montpellier.*

Bassompierre, devenu Maréchal de France immédiatement après la conclusion de la paix, accompagna le Roi en cette nouvelle qualité dans l'entrée solemnelle que sa Majesté fit avec ses armes, & à la maniere des conquérans à Montpellier. Le Duc de Rohan, Calonge, les Députés des Cevennes, du Givaudan, des villes de Nîmes, d'Usez, & de Castres, enfin les Consuls de Montpellier étoient venus auparavant faire leurs soumissions à Louis. On nous a conservé la harangue de Calonge, lorsqu'il se jetta aux genoux du Roi. Elle est digne de la réputation que ce Gentilhomme s'étoit acquise par son esprit & par sa généreuse liberté. *Sire*, dit-il, *nous venons de la part de toutes les Eglises Réformées de France & de votre Souveraineté de Bearn, demander très-humblement la paix à votre Majesté. Nous la conjurons de croire que les faux bruits semés parmi nous, de vos desseins contre notre Religion; nous ont précipités dans le mauvais état où nous sommes. Nous ne prétendons pas diminuer notre faute; nous nous reconnoissons coupables, & nous présentons à Votre Majesté, pour la prier très-humblement de nous pardonner. Nous osons la supplier encore de nous recevoir dans ses bonnes graces. A l'exemple de Dieu, dont vous êtes l'image, ayez égard à notre foiblesse; pardonnez, Sire, quelque chose à la crain-*

Entrée du Roi dans Montpellier.

*Journal de Bassompierre. Tom. II. Bernard Histoire de Louis XIII Liv. IX. Mercure François. 1622.*

1622. Publication de la paix faite devant Montpellier.

*Mémoires de Rohan Liv. II. Journal de Bassompierre. Tom. II. Bernard Histoire de Louis XIII Liv. IX. Mercure François. 1622.*

Il y eut une trêve devant Montpel
Duc de Rohan furent convenus des
toit pour donner le temps à Roha
mes, de Castres, du Givaudan &
tement. Le Maréchal de Crequi
jusques aux portes de Montpe
bitans de la ville. Ceux-ci eu
ditions. Certains emportés
& à l'accuser de trahison.
progrès que l'Armée R
toient que, si sa Majest
formé se rétabliroier
leur représenta la vé
& ce que le Roi,
tés, seroit en ét
que le Duc le
de cette paix
pellier, fut
1622. Un
tions, d
le rétab
soient
tre s
tro
as

*ciences opprimée. Plus Votre*
*later sa clémence. Henri le*
*se reposoit sur notre fidé-*
*Royales : soyez le aussi de*
*jesté ne nous distigue de-*
*lui voulons rendre.*
d'une guerre civile
lui plairoit, al
nts. Son dessei
es à Lyon
& de M
tenu
eur
a

ce se mo
ant Docteur de Sor-
ques en raillent les pre-
onnes continuent d'abuser de
ation doit-on attendre des lâches
, ni la force d'abolir seulement le culte
ont ils connoissent le ridicule & la fausseté ?
Avignon. Charles-Emmanuel, Duc de Savoye,
avec sa Majesté. Le Pape, Seigneur temporel de
a que le Roi y fût reçu avec tous les honneurs dûs au
eme. L'entrée fut pompeuse & magnifique. Le Cardinal de
etoit venu trouver Louis quelques jours auparavant, & le Duc
pere arriva le lendemain de l'entrée. Sa Majesté alla au devant de lui, accompagnée des principaux Seigneurs de la Cour, sous prétexte d'une partie de chasse. Charles-Emmanuel mit un genouil en terre quand il aborda le Roi, & il voulut embrasser ceux de sa Majesté. Louis releva promptement le Duc avec de grandes démonstrations d'amitié. Sa Majesté le pressa de marcher à côté d'elle dans la ville. Charles-Emmanuel s'en défendit modestement. Il affecta d'être toujours deux ou trois pas derriere le Roi, & de l'autre côté de la rue. Enfin il donna la serviette à Louis, lorsque sa Majesté l'invitoit à manger avec elle.

Conférences d'Avignon sur les affaires de la Valteline.

Il y eut de longues & de secretes conférences entre les deux Princes sur l'affaire de la Valteline. Pesaro, Ambassadeur de la République de Venise, en France y étoit appellé. On commença d'y projetter la ligue conclue l'année suivante entre le Roi, le Duc de Savoye, & les Vénitiens, afin d'obliger la Maison d'Autriche à rendre ce qu'elle avoit

usurpé dans la Valteline & d
old sembloit avoir abandonn
ur courir au secours de l'Al
le maître. Leopold repri
it revenu dans le Com
s'emparerent de Co
rs autres endroits.
dre, s'assembler
Jon contens
Duc de Fer
s Ligue
ent
r l'

nel du Vicomte, fut mis à la Bastil-
Henri IV. il lui rendit des services
nce ne fut pas la seule récompen-
r l'héritiere de la Maison de la
fut morte sans enfans, Henri
de la Maison de la Mark,
paternel de la défunte.
le de Guillaume Prince
lliances au dehors du
temps, quelquefois
que dans le métier
re plus à Marie
n qu'il dissipât
dans la pro-
zèle & de
des Egli-
s mâles
Fran-
ho-

1623.

oient
propositions,
ux le pays des Grisons. L
oit passionnément que le Roi portât
de toute sa force les remontrances de Charle
nat. Louis & son Conseil se rendirent aux raisons de
On résolut ainsi, dans l'entrevue d'Avignon, de s'opposer à for
verte aux usurpations de la Maison d'Autriche. Le projet d'une Ligue fut ébauché, & la même chose se mit encore sur le tapis quand le Roi fut à Lyon. Victor-Amédée, Prince de Piémont, y avoit accompagné la Princesse son épouse, qui souhaita d'y venir voir le Roi son frere, & la Reine sa mere. La Cour de Madrid s'émut étrangement à la nouvelle de ce qui s'étoit passé dans les conférences d'Avignon & de Lyon. Les Ministres Espagnols tenterent d'intimider le Pape, afin de l'engager à rompre le projet de la triple alliance entre le Roi de France, le Duc de Savoye, & la République de Venise. *Tout ce-ci*, crioient-ils à Rome, *tend à causer une rupture entre les deux Couronnes. Les Vénitiens & le Duc de Savoye veulent allumer une guerre sanglante en Italie. Le Pape n'aura ni assez de vie pour en voir la fin, ni les moyens de prévenir les maux dont elle sera certainement suivie.*

Le vieux Gregoire & le Cardinal Ludovisio son neveu se trouvoient dans un étrange embarras. Louis les menaçoit de porter ses armes en Italie, à moins qu'ils n'obligeassent les Espagnols à s'en tenir au traité de Madrid. Et Philippe de son côté vouloit que la Cour de Rome détournât les François de prendre aucune résolution vigoureuse pour obtenir la restitution de la Valteline & du pays des Grisons. *Ce qui s'est proposé dans l'entrevue d'Avignon*, disoit le Chancelier de Silleri au Comman-

1622.

*te que nous avons eüe de voir la liberté de nos consciences opprimée. Plus Votre Majesté nous trouvera criminels, plus elle fera éclater sa clémence. Henri le Grand, votre pere, s'est servi utilement de nous: il se reposoit sur notre fidélité; il nous aimoit. Vous êtes l'héritier de ses vertus Royales: soyez le aussi de sa bonne volonté pour nous. Fasse le Ciel que Votre Majesté ne nous distigue desormais de ses autres sujets, que par les services que nous lui voulons rendre.*

Entrevue du Roi & du Duc de Savoye.

*Bernard Histoire de Louis XIII Liv. IX.*

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 429.*

Louis, fort content de s'être tiré de l'embarras d'une guerre civile par un traité dont il ne vouloit observer que ce qu'il lui plairoit, alla de Montpellier à Arles, où il fit la fête de la Toussaints. Son dessein, c'étoit de voir la Provence, & de joindre les deux Reines à Lyon après avoir passé par le Dauphiné. Le Roi visita les villes d'Aix & de Marseille. Il y fut reçu avec toute la magnificence possible. Etretenu dans une grossiere superstition par le Jésuite Seguéran son Confesseur, Louis se proterna dévotement à S. Maximin, & à ce qu'on appelle *la Sainte Beaume*, devant les fausses & ridicules reliques dont je ne sçai quels Moines intéressés amusent le peuple ignorant, afin d'attraper de l'argent. On montre en grande pompe au Roi, & à sa Cour bigotte, de la terre détrempée du sang du Sauveur, disoit-on; le crane & les autres reliques de la Magdelaine, morte là dans une grotte; enfin le corps de l'Aveugle né, guéri par Jesus-Christ. Les habiles gens de France se mocquent de ces fables, sur-tout depuis que de Launoi, sçavant Docteur de Sorbonne, en a démontré l'extravagance. Les Evêques en raillent les premiers: & ils souffrent cependant que des Moines continuent d'abuser de la crédulité du peuple. Quelle réformation doit-on attendre des lâches Pasteurs qui n'ont ni le courage, ni la force d'abolir seulement le culte superstitieux de ces reliques dont ils connoissent le ridicule & la fausseté?

Le Roi vint ensuite à Avignon. Charles-Emmanuel, Duc de Savoye, s'y devoit aboucher avec sa Majesté. Le Pape, Seigneur temporel de la ville, ordonna que le Roi y fût reçu avec tous les honneurs dûs au Souverain même. L'entrée fut pompeuse & magnifique. Le Cardinal de Savoye étoit venu trouver Louis quelques jours auparavant, & le Duc son pere arriva le lendemain de l'entrée. Sa Majesté alla au devant de lui, accompagnée des principaux Seigneurs de la Cour, sous prétexte d'une partie de chasse. Charles-Emmanuel mit un genouil en terre quand il aborda le Roi, & il voulut embrasser ceux de sa Majesté. Louis releva promptement le Duc avec de grandes démonstrations d'amitié. Sa Majesté le pressa de marcher à côté d'elle dans la ville. Charles-Emmanuel s'en défendit modestement. Il affecta d'être toujours deux ou trois pas derriere le Roi, & de l'autre côté de la rue. Enfin il donna la serviette à Louis, lorsque sa Majesté l'invitoit à manger avec elle.

Conférences d'Avignon sur les affaires de la Valteline.

Il y eut de longues & de secretes conférences entre les deux Princes sur l'affaire de la Valteline. Pesaro, Ambassadeur de la République de Venise, en France y étoit appellé. On commença d'y projetter la ligue conclue l'année suivante entre le Roi, le Duc de Savoye, & les Vénitiens, afin d'obliger la Maison d'Autriche à rendre ce qu'elle avoit

usurpé dans la Valteline & dans le pays des Grisons. L'Archiduc Leopold sembloit avoir abandonné son entreprise sur la liberté des Ligues pour courir au secours de l'Alsace dont le Comte de Mansfeld étoit tantôt le maître. Leopold reprit son dessein, dès que délivré de sa crainte il fut revenu dans le Comté de Tirol au mois de Septembre. Ses Généraux s'emparerent de Coire pour la seconde fois, de Mansfeld, & de plusieurs autres endroits. Les Grisons divisés entr'eux, & incapables de se défendre, s'assemblerent à Lindau. Ils y conclurent un traité avec l'Archiduc. Non contens de confirmer celui qu'ils avoient déja fait à Milan avec le Duc de Feria, ils abandonnoient à Leopold la proprieté d'une de leurs Ligues; & ces gens intimidés, ou corrompus, se rendoient entierement esclaves de la Maison d'Autriche. Les seuls Catholiques, gagnés par l'argent d'Espagne, consentirent à cette indignité: les Protestans refuserent d'y souscrire sans une nouvelle commission de ceux qui les avoient députés à l'Assemblée de Lindau.

1622. *Nani Historia Veneta. Lib. V.* 1622. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag.* 418. 419. *&c.* 430. *Mercure François,* 1622.

Le Sénat de Venise, attentif aux démarches du Gouverneur de Milan & de l'Archiduc Leopold, fit représenter vivement au Conseil de France, que les Espagnols, bien loin de vouloir observer le traité de Madrid, ne cherchoient qu'à le rendre inutile, en faisant tous les jours de nouvelles propositions, & que l'Archiduc Leopold partageroit bientôt avec eux le pays des Grisons. Le Connétable de Lesdiguieres, qui souhaitoit passionnément que le Roi portât ses armes en Italie, appuyoit de toute sa force les remontrances de Charles-Emmanuel & du Sénat. Louis & son Conseil se rendirent aux raisons de Lesdiguieres. On résolut ainsi, dans l'entrevue d'Avignon, de s'opposer à force ouverte aux usurpations de la Maison d'Autriche. Le projet d'une Ligue fut ébauché, & la même chose se mit encore sur le tapis quand le Roi fut à Lyon. Victor-Amédée, Prince de Piémont, y avoit accompagné la Princesse son épouse, qui souhaita d'y venir voir le Roi son frere, & la Reine sa mere. La Cour de Madrid s'émut étrangement à la nouvelle de ce qui s'étoit passé dans les conférences d'Avignon & de Lyon. Les Ministres Espagnols tenterent d'intimider le Pape, afin de l'engager à rompre le projet de la triple alliance entre le Roi de France, le Duc de Savoye, & la République de Venise. *Tout ce-ci*, crioient-ils à Rome, *tend à causer une rupture entre les deux Couronnes. Les Vénitiens & le Duc de Savoye veulent allumer une guerre sanglante en Italie. Le Pape n'aura ni assez de vie pour en voir la fin, ni les moyens de prévenir les maux dont elle sera certainement suivie.*

Le vieux Gregoire & le Cardinal Ludovisio son neveu se trouvoient dans un étrange embarras. Louis les menaçoit de porter ses armes en Italie, à moins qu'ils n'obligeassent les Espagnols à s'en tenir au traité de Madrid. Et Philippe de son côté vouloit que la Cour de Rome détournât les François de prendre aucune résolution vigoureuse pour obtenir la restitution de la Valteline & du pays des Grisons. *Ce qui s'est proposé dans l'entrevue d'Avignon*, disoit le Chancelier de Silleri au Comman-

1622. *Mémoire du Chancelier de Silleri dans les Mémoires pour l'Histoire du Cardinal de Richelieu.* 1622.

dant son frere, Ambassadeur à Rome, *ce n'est pas pour faire du bruit mal à propos. On a écrit à Madrid & à Rome, afin d'exciter les Espagnols à se désister de leurs entreprises, & à rendre ce qu'ils ont usurpé dans la Valteline, au préjudice du Roi & de ses alliés. La Cour d'Espagne a toujours témoigné que c'étoit là son intention. Il est avantageux aux uns & aux autres de sortir à l'amiable de cette affaire, & que la Chrétienté ne soit pas troublée par une nouvelle guerre. Car enfin, cette indignité ne se peut souffrir. On attend que le Pape procure un si grand bien par sa prudence & par son autorité.* Telle étoit la situation de Gregoire entre les deux Couronnes. L'une vouloit la paix, pourvû que l'autre restituât ce qu'elle avoit pris. L'Espagne la demandoit aussi: mais c'étoit à condition qu'on ne la contraindroit point à tenir ce qu'elle avoit solemnellement promis.

Richelieu Evêque de Luçon est fait Cardinal.

D'Avignon Louis se rendit à Grenoble. Le Connétable de Lesdiguieres y régala magnifiquement sa Majesté. La fête qu'il lui donna, dans sa maison de Vizile, fut moins agréable au Roi que les soins de Lesdiguieres pour retirer les places Réformées du Dauphiné. Il en gagnoit les Gouverneurs Réformés, & il leur substituoit incontinent des Catholiques. La ville de Lyon s'efforça de surpasser toutes les autres dans la pompe & dans la beauté de l'entrée que le Roi y fit en venant de Grenoble. On ne vit jamais plus de spectacles, ni plus de réjouissances. La Cour étoit extrêmement grosse par l'arrivée des deux Reines, & par celle du Prince & de la Princesse de Piémont. Ce fut dans cette assemblée des deux Cours de France & de Savoye que se fit le mariage de Gabrielle, fille naturelle d'Henri IV. & de la Marquise de Verneuil, avec le Marquis de la Valette, second fils du Duc d'Epernon. Le Roi donna deux cents mille écus de dot à sa sœur, & la Verneuil en ajoûta cents mille autres. Ce n'est pas encore là ce qui se passa de plus remarquable à Lyon. Armand Jean du Plessis de Richelieu, Evêque de Luçon, qui sera bientôt une si grande figure en France & dans toute l'Europe, y reçut des mains du Roi le bonnet de Cardinal que le Pape Gregoire XV. lui avoit envoyé. La mort du Cardinal de Retz avança la promotion de Richelieu. Elle s'étoit faite le 5. Septembre. Alphonse Marquis de Bedmar, dont l'Ambassade à Venise est si fameuse, eut le chapeau rouge en même temps. On le nomma depuis le Cardinal *de la Cueva.*

*Vie du Duc d'Epernon. Liv. XIII. Bernard Histoire de Louis XIII Liv. IX. Vie du Cardinal de Richelieu. L. I. Lumieres pour l'Histoire de France.*

Richelieu suivoit la Reine mere dans son voyage de Pougues à Lyon, lorsqu'il reçut l'agréable nouvelle d'une promotion pour laquelle il commit tant d'insignes fourberies. Le nouveau Cardinal écrivit incontinent au Roi pour le remercier, & laissent Marie de Médicis à Lyon, il alla trouver Louis à Avignon. Sa Majesté reçut froidement les complimens de Richelieu sur un honneur qu'elle lui procuroit à contrecœur, & par une pure complaisance pour la Reine mere. Quand le Roi fut à Lyon, il y donna solemnellement le bonnet rouge au Prélat, dans la chapelle de l'Archevêché. La harangue du Cardinal au Roi, dans cette cérémonie, fut trouvée fort belle. Il n'y a pourtant rien d'extraordinaire. On y remarque à mon avis, certain désordre que causent les transports de

joie dans un esprit ambitieux qui obtient ce qu'il briguoit depuis long-temps. Richelieu porta ensuite son bonnet aux pieds de Marie de Médicis sa bienfaictrice. *Madame*, lui dit-il entr'autres choses, *cette pourpre, dont je suis redevable à la bienveillace de votre Majesté, me fera toujours souvenir du vœu solemnel que j'ai fait de répandre mon sang pour son service.* Il l'accomplit fort mal ce *vœu solemnel*. Nous verrons qu'il oubliera entierement, en moins de huit ans, les extrêmes obligations qu'il avoit à la Reine mere. Outre le bonnet de Cardinal, & la qualité de Ministre d'Etat qu'elle lui procura, l'aveugle & indiscrete Princesse donna en dix ans à son ingrat domestique la valeur de neuf cents mille écus, & plus, en argent & en présens. Le plus considérable, ce fut une *Chapelle*, c'est à dire une garniture de l'argenterie & des ornemens nécessaires pour dire la Messe, qui coûta des sommes exhorbitantes. 1622.

Le Roi ne se rendit à Paris qu'au commencement de l'an 1623. Il y entra au bruit des acclamations du peuple, qui applaudissoit à ses prétendus triomphes sur l'hérésie. On vit bientôt après un nouveau changement à la Cour. Caumartin Garde des Sceaux mourut : & Puisieux, devenu plus puissant que jamais, les fit rendre au Chancelier de Silleri son pere. Leur crédit parut s'augmenter encore par la disgrace du Comte de Schomberg, Surintendant des finances, qu'ils n'aimoient point. Le Marquis de la Vieuville avoit presqu'achevé de le perdre dans l'esprit du Roi, lorsque sa Majesté passoit en Provence. Il représentoit à Louis que Beaumarchais, Trésorier de l'Epargne, dont la Vieuville avoit épousé la fille, ne pouvoit entrer dans l'éxercice de sa charge l'an 1623. ni faire les avance nécessaires, à cause du desordre que Schomberg avoit mis dans les finances. Caumartin & Puisieux, ennemis du Surintendant, appuyerent de toute leur force les remontrances malignes & artificieuses de la Vieuville. *Votre Majesté*, disoit-il au Roi, *a déja dépensé son revenu de l'année prochaine, jusques au dernier quartier. S'il n'étoit question que de lui avancer un million d'or, mon beau-pere le trouveroit sur son crédit, ou sur celui de ses amis. Mais il ne voit aucune ressource pour se faire rembourser par un Surintendant qui a tout mis dans la derniere confusion. C'est pourquoi M. de Beaumarchais supplie très-humblement votre Majesté, de le dispenser de l'exercice de sa charge. Il ne peut y entrer sans se mettre en danger de perdre tout son bien, & celui de ses amis.*

1623. Disgrace du Comte de Schomberg, Surintendant des Finances. *Journal de Bassompierre. Tom. II. Mercure François. 1623. Gramond Historiarum Galliæ. L. XIII.*

Cela fit tant d'impression sur l'esprit du Roi, qu'il eut peur d'être ruiné. Louis vouloit ôter incessamment à Schomberg l'administration des finances : Mais Caumartin, Puisieux, & les autres ennemis du Surintendant ne s'accordant pas bien sur le choix du successeur qu'il falloit lui donner, Bassompierre, qui étoit de la confidence, avertit Schomberg sous main des mauvais offices que la Vieuville & les autres lui rendoient ; & cependant il prit occasion de remontrer au Roi que sa Majesté auroit plus de temps à Lyon pour se déterminer sur le choix d'un nouveau Surintendant. Schomberg se justifia fort bien de ce que la Vieuville & Beaumarchais lui imputoient. Il fit voir au Roi qu'on n'avoit point tou-

1623. ché aux revenus de 1623. & qu'il y avoit encore huit millions de moyens extraordinaires, pour fournir aux dépenses que le Roi voudroit faire, sans surcharger le peuple. Cela plut extrêmement à Louis. Il résolut de laisser à Schomberg l'administration des finances ; & Bassomeierre lui insinua d'ordonner à Puisieux de se raccommoder avec le Surintendant. Tout alloit assez bien pour Schomberg. Il revint à Paris dans une entiere confiance d'être continué dans son emploi. Mais le Chancelier de Silleri, qui prenoit de nouveaux ombrages contre lui, rendit encore le Roi susceptible des mauvaises impressions que Beaumarchais & la vieuville son gendre s'efforçoient toujours de donner à sa Majesté de la mauvaise administration de Schomberg. Elle se détermina donc à choisir un nouveau Surintendant. Et parce qu'il en falloit trouver un en qui Beaumarchais se confiât pour le recouvrement des avances qu'il prétendoit faire, le Chancelier & Puisieux, à qui la Vieuville fit semblant de se dévouer, insinuerent au Roi, que tout iroit le mieux du monde, si la Surintendance étoit entre les mains du gendre de Beaumarchais. Tel fut le commencement de la fortune de la Vieuville, elle parut rapide, mais elle ne dura pas long-temps. On rend ce témoignage au Comte de Schomberg, qu'il mania les finances avec beaucoup de désintéressement & d'intégrité. Nous avons la lettre qu'il envoya sur sa disgrace au Roi. Elle est écrite avec beaucoup de modération & de sagesse.

Mort du Président Jeannin & du Maréchal de Bouillon.

*Bernard Histoire de Louis XIII Liv. IX.*
*Gramond Historiar. Gallia. Liv. XII. & XIII.*
*Mercure François.* 1623.

Un ancien Ministre d'Etat, & qui avoit administré les finances, mourut peu de temps après cette nouvelle révolution. Je parle de Pierre Jeannin, un des plus habiles Négociateurs & des plus grands Politiques de son temps. Il fut d'abord engagé dans le parti de la Ligue : mais il donna toujours des conseils modérés au Duc de Mayenne. Henri IV. se servit depuis utilement de lui. Et Jeannin acquit une extrême réputation en négociant la trêve entre les Provinces-Unies & les Archiducs des Pays-Bas Catholiques. Il fut un des principaux Ministres du feu Roi, & il s'acquitta dignement des emplois & des commissions qu'il eut sous le regne de Louis XIII. Sa constance & sa modération dans les adversités, dont Jeannin ne fut pas exempt dans une Cour fort orageuse, le firent admirer des honnêtes gens. Enfin la France regretta la perte d'un Ministre dont elle estimoit la grande prudence, l'habileté consommée, & la rare magnanimité. Je souscrirois volontiers à ces éloges que les Historiens donnent au Président Jeannin, si exempt du vice ordinaire des Ministres d'Etat, & plus zélé pour le bien de la Patrie, il eût moins travaillé à l'établissement du pouvoir trop absolu des Rois qu'il servoit.

La mort d'Henri de La Tour, Maréchal de France, Duc de Bouillon, & Souverain de Sédan, suivit de près celle de Jeannin. Le Vicomte de Turenne son pere, tué à la funeste journée de S. Quentin, avoit épousé une fille d'Anne Duc de Montmorenci & Connétable de France. Henri se fit connoître dans le monde sous le même nom de Vicomte de Turenne. On le crut un des principaux auteurs du grand trouble arrivé vers la fin du regne de Charles IX. pour lequel François Duc de Montmorenci

& Maréchal de France, oncle maternel du Vicomte, fut mis à la Bastille. Ayant depuis suivi la fortune d'Henri IV. il lui rendit des services signalés. Le Bâton de Maréchal de France ne fut pas la seule récompense que ce Roi lui donna. Il lui fit épouser l'héritiere de la Maison de la Mark, Souveraine de Sédan. Et quand elle fut morte sans enfans, Henri IV. maintint Bouillon en possession des biens de la Maison de la Mark, au préjudice du Comte de Maulévrier, oncle paternel de la défunte. Le Maréchal épousa en secondes nopces une fille de Guillaume Prince d'Orange. Ce mariage lui donna de fort grandes alliances au dehors du Royaume. Il fut un des premiers Capitaines de son temps, quelquefois malheureux. Aussi habile dans les intrigues de Cour, que dans le métier de la guerre, Bouillon se fit craindre au feu Roi, encore plus à Marie de Médicis. Elle fut souvent obligée à le rechercher, afin qu'il dissipât les partis qu'il avoit lui-même formés. Il demeura constant dans la profession de la Religion Réformée. Mais il parut manquer de zèle & de droiture en certaines occasions. Le Maréchal sacrifia les intérêts des Eglises Réformées à ses desseins trop ambitieux. Il laissa deux enfans mâles le Duc de Bouillon, le Vicomte de Turenne, depuis Maréchal de France, & plusieurs filles. On dit que leur pere leur recommanda trois choses en mourant à Sédan ; de ne se défaire jamais de cette Souveraineté, de persévérer dans la Religion Réformée, & de ne se brouiller jamais avec le Roi de France. Heureux ses deux fils, s'ils eussent suivis les bons conseils d'un pere, que son expérience consommée, & ses grandes lumieres devoit imprimer plus fortement dans leur esprit ! 1623.

Le Maréchal de Bouillon eut le chagrin d'apprendre avant sa mort, que la dignité Electorale de Frederic, Roi de Boheme, son neveu, étoit enfin donnée à Maximilien Duc de Baviere. L'Empereur Ferdinand, devenu presque maître absolu dans toute l'Allemagne, & par la force de ses armes, & par les intrigues avec divers Princes qu'il sçut intimider, ou gagner adroitement, avoit enfin résolu de tenir la parole donnée depuis long-temps à Maximilien. Sa Majesté Impériale indique donc une Diete à Ratisbonne pour le 24. Novembre de l'année précédente, & elle s'y rend le même jour en grande pompe. Tous les Etats de l'Empire n'y furent point solemnellement appellés. Fier de ses prospérités, Ferdinand commençoit d'agir en Souverain indépendant. La Diete se convoqua plutôt pour donner l'investiture à Maximilien avec quelque cérémonie, que pour consulter les Etats de l'Empire sur une affaire importante. On crut qu'il suffisoit d'inviter les Electeurs, & certains Princes dévoués parfaitement aux volontés de Ferdinand. L'ouverture de l'assemblée ne se fit que le 7. Janvier de l'an 1623. La proposition de Sa Majesté Impériale y fut premierement lûe. Après un long exposé des troubles arrivés en Boheme, en Hongrie & en Allemagne, dont toute la faute est rejettée sur les Protestans, & particulierement sur l'infortuné Frederic, Sa Majesté Impériale déclare enfin la résolution qu'elle a prise, d'investir de l'Electorat Palatin Maximilien Duc de Baviere, en

Diete de Ratisbonne.

*Nani Historia Veneta. Lib. V. 1623. Puffendorf Comment. Rerum Suecicarum. L. I. Mercure François. 1623.*

1623. considération des services qu'il a rendus à l'Empire durant les dernieres guerres.

Comme Ferdinand vouloit agir dans cette occasion importante & solemnelle en vertu *d'une plénitude de puissance* inouïe en Allemagne, qu'il s'arrogeoit hautement, il ne s'abaisse pas jusques à demander l'avis des Electeurs & des Princes. *Sa Majesté Impériale*, disoit-on simplement dans la proposition, *croit que tous les Electeurs & tous les Princes de l'Empire, de l'une & l'autre Religion, agréeront le choix qu'elle a fait du Duc de Baviere, & qu'ils se reposeront sur la prudence de l'Empereur en ce qui concerne la conservation de la paix sur la Religion.* Ferdinand demandoit ensuite des contributions pour la défense de la Hongrie contre les Turcs, & il se plaignoit de je ne sçai quelles entreprises des Etats Généraux des Provinces-Unies sur les terres de l'Empire en Vestphalie. Sa Majesté Impériale proposoit enfin de remédier aux abus introduits dans les monnoies & dans l'administration de la Justice. Voici une des plus grandes affaires qui soit jamais arrivée en Allemagne. Elle aura de terribles suites. En attendant que les Electeurs & les Princes mettent par écrit leur réponse à la proposition de l'Empereur, développons l'origine & les motifs secrets de la translation de l'Electorat Palatin dans la personne de Maximilien.

Ancienne jalousie entre la Maison Palatine & celle de Baviere.

*Mémoires de Louise Juliane pag. 229. 230. &c. Manifeste de Charles-Louis Comte Palatin. pag. 95. 96. &c.*

Le Chef commun de la branche Palatine & de la Bavaroise devint extrêmement puissant au commencement du treiziéme siecle, par son mariage avec Agnès, fille d'Henri, dernier Prince de la race des Comtes Palatins du Rhin. Agnès portoit à son époux Othon Duc de Baviere la dignité Electorale & les Etats du Palatinat, dont il fut mis en possession. De maniere que si les enfans de Louis III. Duc de Baviere n'eussent point partagé entr'eux l'an 1295. les biens de leur pere, la Maison de Baviere se fut vûe la plus riche & la plus puissante d'Allemagne. Rodolphe I. fils aîné de Louis, eut le Palatinat avec la dignité Electorale; & le Duché de Baviere échut à Louis son cadet. Les deux freres convinrent entr'eux l'an 1313. que les droits Electoraux demeuroient à Louis après la mort de Rodophe, & qu'il retourneroient ensuite aux enfans de l'aîné. Une guerre civile survenue dans l'Empire brouilla ensuite les deux freres. Louis Duc de Baviere obtint l'Empire à la pluralité des voix. Cependant Frederic, Archiduc d'Autriche, surnommé *le bel*, contesta la Couronne Impériale, & prétendit faire valoir son élection, quoiqu'il n'eût que trois voix. Rodolphe I. Comte Palatin du Rhin, se déclara plus fortement qu'aucun autre contre Louis son cadet, en faveur de Frederic: mais celui-ci ayant été vaincu par son compétiteur, Rodolphe se vit dépouillé de ses Etats par l'Empereur Louis IV. son frere, & contraint à chercher un azile en Angleterre. L'Empereur sembla depuis avoir du scrupule de s'être si durement vengé du chagrin que son aîné lui donna en prenant le parti de l'Archiduc. Rodolphe avoit laissé deux enfans mineurs, Rodolphe II. & Rupert. Louis les rétablit dans leurs Etats & dans leurs dignités, à condition qu'ils partageroient l'Electorat

avec

avec Louis & Etienne fils de l'Empereur : de maniere que la dignité Electorale devoit être alternativement dans la Maison Palatine & dans celle de Bavierre. La transaction, faite à Pavie l'an 1329. fut publiée solemnellement, deux ans après, dans une Diete générale de l'Empire à Francfort. 1623.

Le Roi de Boheme, qui avoit épousé la sœur de Rodolphe & de Rupert, succede à Louis de Baviere leur oncle. Ils s'adressent au nouvel Empereur Charles IV. & lui demandent la cassation de l'acte fait à Pavie par son prédécesseur, & le rétablissement entier de la dignité Electorale dans la branche Palatine, sans que la Bavaroise y puisse jamais prétendre. La requete étoit fondée sur ce que l'Empereur Louis IV. avoit extorqué le consentement de ses neveux Rodolphe & Rupert, encore mineurs au temps de la transaction de Pavie. Charles fait examiner leurs prétentions dans une Diete. Après une longue & mûre délibération, les Etats de l'Empire déclarent que l'Electorat appartient solidairement à la Maison Palatine, & que celle de Baviere n'a pas droit d'en demander l'alternative. Cette décision, confirmée dans la Diete de Nuremberg en 1350. fut insérée dans la Bulle d'Or de Charles IV. loi fondamentale de l'Empire. Le Comte Palatin du Rhin y est déclaré Electeur & grand Sénéchal en vertu de ses Etats du Palatinat, ausquels ces deux dignités étoient inséparablement unies. En conséquence de la Bulle d'Or les Comtes Palatins jouïrent des droits Electoraux durant deux cent cinquante ans & plus, sans aucune contestation ; & les Ducs de Baviere ne furent jamais appellés à l'élection des douze successeurs de Charles IV. jusques à Ferdinand II.

Nonobstant une si longue prescription, la branche Bavaroise pensa encore à rentrer en possession de l'Electorat, & à faire revivre la transaction de Pavie. Attentifs à toutes les démarches des Palatins au regard de l'Empereur, les Ducs de Baviere tâcherent de profiter de l'occasion dès que la Maison Palatine se brouilloit à la Cour Impériale. Philippe, Electeur Palatin, maria Rupert son fils aîné à la fille unique du Duc George, cadet de la Maison de Baviere, surnommé *le riche*. En vertu du contract de mariage & du testament de George, cette alliance apportoit à Rupert les Etats que son beau-pere possédoit en Baviere. Le Duc Albert, chef de la branche aînée, conteste la validité des deux dispositions, & demande l'investiture des terres du feu Duc George. On l'obtint facilement de l'Empereur Maximilien I. dont Albert épousa la sœur. Le testament de George est cassé, & Rupert n'a qu'une assez petite portion des terres du Duc son beau-pere. Philippe Electeur Palatin, entreprit de soutenir les droits de Rupert son fils, à main armée. Le voilà en guerre ouverte avec l'Empereur. L'occasion parut favorable au Bavarois. Il engage Maximilien à mettre le Palatin au ban de l'Empire, dans le dessein d'obtenir l'Electorat pour la branche de Baviere. Philippe se tire habilement d'intrigue par une prompte réconciliation avec l'Empereur. On remontre à Sa Majesté qu'Albert Duc de Baviere ne se conten-

1623. teroit pas d'être Electeur, & qu'il penseroit ensuite à la Couronne Impériale. Ces insinuations entrerent si avant dans l'esprit de Maximilien, qu'il maintint le droit de Louis & de Frederic enfans de Philippe, dont Albert tâchoit encore de les faire dépouiller après la mort de leur pere. Maximilien recommanda même à Charles-Quint son petit-fils de ménager toujours la Maison Palatine, & d'être en garde contre les vastes desseins des Bavarois.

Ils tâcherent depuis d'obtenir par l'artifice & par la supercherie l'alternative de l'Electorat. L'an 1524. Guillaume Duc de Baviere, Prince ambitieux & rusé, propose aux Palatins une réconciliation parfaite entre les deux Maisons, & insinue finement que leur division est la cause principale de l'agrandissement de celle d'Autriche. Louis Electeur Palatin, & Frederic son frere, acceptent volontiers sa proposition. L'acte de réconciliation se dresse : & les deux Maisons se promettent réciproquement un oubli des contestations passées, de se rendre l'une à l'autre tous les bons offices possibles, & de vivre en amitié. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les Princes ambitieux font des traités pour surprendre ceux avec qui ils feignent de négocier de bonne foi. Le Bavarois inséra dans l'acte d'accommodement un article dont les deux freres Palatins ne remarquerent pas la conséquence. Il portoit que les traités & les accords faits entre les ancêtres des uns & des autres subsisteroient, & que les deux Maisons les observeroient inviolablement. Guillaume ne dit rien durant la vie de Louis Electeur Palatin, qui ne laisse point d'enfans. Mais Frederic ayant demandé l'investiture de l'Electorat après la mort de son frere, le Bavarois s'y oppose & prétend en être investi lui-même. *Par le dernier traité conclu entre les deux Maisons*, disoit-il, *les anciennes transactions passées entre nos ancêtres subsistent. Et par conséquent l'Electorat doit être alternativement dans la branche Palatine & dans la Bavaroise, conformément à l'accord fait à Pavie entre l'Empereur Louis IV. Duc de Baviere, & Rodolphe II. Comte Palatin du Rhin.* La supercherie parut ridicule, & indigne de la candeur & de la probité dont la nation Germanique est jalouse. Frederic fut maintenu dans la possession de l'Electorat. On jugea qu'une si basse subtilité ne pouvoit pas donner atteinte à un établissement confirmé dans la Bulle d'Or.

Adresse de Maximilien Duc Baviere pour obtenir l'investiture de l'Electorat Palatin.

Maximilien Duc de Baviere marchoit ainsi sur les traces de ses ancêtres, quand il s'efforça de profiter habilement des mouvemens de Boheme, qui causoient une guerre ouverte entre la Maison d'Autriche & la Palatine. Le Bavarois n'hésista point sur la réponse qu'il devoit faire, lorsque l'Empereur le pria de lui prêter de l'argent, & de lui donner ses troupes. Persuadé que Ferdinand, devenu supérieur en Boheme & ailleurs, se vengeroit de Frederic en le dépouillant de ses Etats & de ses dignités, Maximilien offrit tout à la Maison d'Autriche, dans le dessein d'obliger sa Majesté Impériale à l'investir du Palatinat & de la dignité Electorale. Il avance libéralement treize millions de florins à Ferdinand, qui lui engage la haute Autriche. Et voilà un des plus

puissans motifs qui porterent sa Majesté Impériale à donner au Duc de Baviere les dépouilles de la Maison Palatine. On vouloit payer ces dettes, & retirer ces pays engagés, aux dépens de Frederic, regardé comme le premier auteur de la guerre que l'Empereur avoit soutenue en Boheme & ailleurs. Les bons offices du Pape furent encore d'un grand secours au Bavarois, à la Cour de Vienne, & à celle de France. Les Ministres du Pape firent ensorte que Louis, entêté de la destruction des Protestans au-dehors & au-dedans de son Royaume, ne se déclarât point en faveur de la Maison Palatine, & qu'il consentît même que l'Electorat fût donné au Duc de Baviere. Il jouoit des personnages différens partout. A Vienne, on le représentoit comme un Prince dont les intérêts seroient desormais inséparables de ceux de l'Empereur, auquel la Maison de Baviere seroit redevable de son élévation. A Paris, les émissaires de Maximilien parloient de lui comme d'un Prince originairement ennemi de la Maison d'Autriche, qui balanceroit l'autorité de l'Empereur, & qui s'opposeroit à l'augmentation d'une puissance redoutable à tout l'Empire.

1623. *Nani Historia Veneta. L. V. 1622. Mémoires de Louise Juliane. pag. 236. 237. &c. Manifeste de Charles Louis Electeur Palatin. pag. 21. 22. &c. Lettre de Puisieux dans les Mémoires pour l'Histoire du Cardinal de Richelieu. 1622.*

Quelque grand que fût l'empressement de Ferdinand pour retirer ses Etats des mains du Bavarois, en le faisant Electeur, sa Majesté Impériale fut obligée de différer durant trois ans, ou environ, l'éxécution d'une chose promise un peu après son avénement à l'Empire. Il y avoit beaucoup de difficultés à surmonter. Jean George Electeur de Saxe, mécontent de ce que les Luthériens étoient persécutés en Boheme aussi bien que les Réformés, murmuroit hautement contre l'Empereur. Il étoit à craindre que le Saxon, ouvrant enfin les yeux, ne s'unît avec les autres Princes Protestans, pour obtenir le rétablissement de Frederic, & pour prévenir la ruine totale de la Religion Protestante en Allemagne. Ceux d'entre les Protestans qui ne se déclarerent pas en faveur de Frederic au commencement des troubles avoient alors pitié du malheur de ses enfans. On crioit qu'il seroit injuste de les priver de leur patrimoine, pour la faute d'un pere qui s'étoit laissé trop légerement emporter à une ambition de jeune homme. L'Archiduc Charles d'Autriche, Evêque de Breslau & frere de l'Empereur, alla trouver l'Electeur de Saxe, afin d'obtenir son consentement à l'élévation du Duc de Baviere. Charles ne gagna rien. Jean George rejetta constamment une proposition dont les suites lui sembloient trop préjudiciables à la Religion Protestante & à la liberté des Princes de l'Empire. Les Ministres du Pape insinuerent adroitement à Ferdinand, de ne se mettre pas trop en peine de l'opposition de l'Electeur de Saxe. *C'est un Prince qui n'a pas grand génie*, disoient ces Italiens d'un air méprisant. *Il manque de courage & de fermeté. On trouvera moyen de le gagner. En tout cas, son ressentiment n'est pas trop à craindre.*

Le Duc de Baviere rencontra plus d'obstacles à la Cour de Madrid. Les Espagnols refusoient de concourir à l'agrandissement de sa Maison, ancienne rivale de celle d'Autriche. Ils pensoient même à s'emparer de

1623. la meilleure partie du bas Palatinat, afin de couper la communication des Protestans d'Allemagne avec les Provinces-Unies, & d'empêcher qu'ils ne s'envoyassent réciproquement du secours. D'ailleurs le Roi d'Espagne avoit pris des engagemens si étroits avec celui d'Angleterre sur la restitution du Palatinat, que le Conseil de Madrid ne voyoit pas comment Sa Majesté Catholique pouvoit consentir honnêtement à la ruine entiere du gendre d'un Prince à qui elle avoit donné des paroles tout-à-fait contraires. Les Espagnols vouloient enlever seulement à Frederic une partie du bas Palatinat, & le contraindre à racheter le reste de ses Etats, & la dignité Electorale, par le mariage de son fils aîné avec une fille de l'Empereur, dont les enfans seroient élevés à Vienne dans la Religion Catholique. La Cour de Madrid étoit si opposée aux prétentions du Bavarois, que les Ministres de France faisoient un mérite à leur maître auprès du Pape, de ce que Louis approuvoit le dessein de donner l'investiture à Maximilien, lorsque Philippe le traversoit. C'est-à-dire que la bigotterie étoit encore plus grande à la Cour de France qu'à celle d'Espagne. *Si nous avons donné de bonnes paroles sous main au Duc de Baviere touchant l'Electorat*, dit Puisieux au Commandeur de Silleri Ambassadeur à Rome, *ce n'est pas dans le dessein de favoriser les affaires de la Maison d'Autriche en Allemagne. On pense seulement à y mettre le contrepoids d'un Prince Catholique & puissant. Certaines considérations d'Etat, & l'envie d'amuser de vaines espérances le Roi de la Grande Bretagne, arrêtent les Espagnols dans une occasion importante à la Religion Catholique. Voilà ces beaux zélateurs. Ils ne prennent le prétexte de la Religion que lorsqu'il est question d'usurper.* La politique du Conseil de Madrid embarrassoit extrémement l'Empereur. Il n'osoit rien conclure sans le concours du Roi d'Espagne. Ferdinand envoya là dessus à Madrid un Capucin nommé Jacinthe. Ces Moines se méloient alors des plus grandes affaires, aussi bien que les Jésuites. Le P. Jacinthe devoit négocier avec Dom Baltazar de Zuniga principal Ministre du Roi d'Espagne, & demander le consentement de sa Majesté Catholique à la translation de l'Electorat dans la Maison de Baviere.

Ferdinand représenta fortement à la Cour de Madrid ses engagemens pris avec Maximilien, & ses raisons pressantes d'accomplir enfin une promesse donnée avant la victoire de Prague, & par conséquent antérieure à tout ce que le Roi d'Espagne avoit négocié avec celui d'Angleterre. *Nous étions dés-lors bien persuadés*, disoit l'Empereur, *que le Comte Palatin étant une fois mis au ban de l'Empire, il ne pouvoit être rétabli dans ses Etats & dans sa dignité, sans un extrême danger de la Religion Catholique & de notre Maison. Par une inspiration particuliere de Dieu, nous donnâmes par écrit au Duc de Baviere une promesse de l'investir du Palatinat Electoral. Outre que ce Prince a de l'esprit, & de quoi soûtenir la dignité que nous lui destinions, ses Etats servent de rempart aux nôtres contre les entreprises des Princes d'Allemagne. Il nous a fort utilement servis dans le recouvrement de nos Royaumes & de nos Provinces, & il nous est encore d'un grand*

*secours. Voilà pourquoi on ne peut différer plus long-temps à tenir la parole qui lui a été donnée. Nous espérons que le Roi d'Espagne ne voudra pas refuser son consentement à une chose avantageuse à la Religion Catholique & à notre Maison. Nos prédécesseurs & nos ancêtres ont toujours cru que le fondement de la Maison d'Autriche, qui par la grace de Dieu étend si loin sa domination dans toutes les parties du monde, est appuyé principalement sur l'Allemagne. Il est donc de la derniere importance que nous prévenions les mauvais desseins qu'on y peut former contre nous. Car enfin, notre Maison a eu de puissans ennemis à combattre sous les regnes de Maximilien I. de Charles V. de Ferdinand I. & de Rodolphe II. La rébellion des Provinces-Unies contre le Roi Philippe II. a tiré son origine du Palatinat; & son petit fils ne doit pas espérer de réduire jamais ses sujets rebelles, à moins qu'il ne concoure avec nous à l'extirpation de la race Palatine. Le Duc de Baviere nous accommode mieux qu'aucun autre. Les Catholiques auront encore une voix de plus dans le Conclave Electoral; & par conséquent la Couronne Electorale sera mieux affermie dans notre Maison. Celle de Baviere, gagnée par les grands avantages que nous lui aurons procurés, ne se séparera jamais de nos intérêts.* 1623.

Quelque puissantes que fussent ces raisons, la Cour de Madrid refusa long-temps de s'y rendre, à cause des engagemens pris avec celle d'Angleterre. On craignoit d'irriter un Roi capable de secourir fortement les Provinces-Unies contre l'Espagne, à l'exemple de la Reine Elizabeth. Tout ce que Ferdinand put gagner auprès des Espagnols, ce fut qu'on le laisseroit faire; & que sa Majesté Catholique, feignant de n'approuver pas l'investiture donnée au Duc de Baviere, continueroit d'amuser le Roi Jacques de l'espérance du mariage de l'Infante avec le Prince de Galles. L'artificieux Maximilien sçut encore lever les difficultés que la Cour de Madrid formoit à l'agrandissement de la Maison de Baviere. On fit entendre de sa part au Comte d'Ognate, Ambassadeur d'Espagne auprès de l'Empereur, que le Bavarois se contentoit, pour le dédommager de son argent prêté, d'être investi du haut Palatinat avec la dignité Electorale, & qu'il consentiroit que sa Majesté Catholique demeurât en possession de ce qui seroit à la bienséance de la Couronne d'Espagne dans le bas Palatinat. Telle étoit la situation des affaires, lorsque l'Empereur Ferdinand fit à la Diete de Ratisbonne la proposition rapportée ci dessus.

Réponse des Princes Protestans à la proposition de l'Empereur dans la Diete de Ratisbonne.

Les Electeurs de Saxe & de Brandebourg ne voulurent point s'y trouver en personne, quoique sa Majesté Impériale les en eût vivement pressé. Ils envoyerent seulement des Députés, avec ordre de déclarer tout publiquement, de la part de leurs maîtres, qu'ils ne consentoient point à l'investiture que Ferdinand prétendoit donner au Duc de Baviere. Chicester Baron de Belnast eut commission d'aller à Ratisbonne, en qualité d'Ambassadeur de Jacques Roi d'Angleterre. Mais il fut rappellé, dès que sa Majesté Britannique eût appris de Simon Digby son Ministre à Vienne, que l'Empereur étoit dans une ferme résolution de revêtir Maximilien des dépouilles de Frederic. Jacques se plaignit amere-

1623. ment à la Cour de Madrid de l'injustice de Ferdinand. On lui répondit que sa Majesté Catholique n'en étoit pas moins indignée. On défendit aux Ministres d'Espagne auprès de l'Empereur, de faire la moindre chose qui donnât occasion au Roi Jacques de croire que Philippe agissoit de concert avec Ferdinand. Enfin on parla plus que jamais de marier l'Infante au Prince de Galles. Sa Majesté Britannique, trompée à son ordinaire par les artifices des Espagnols, parut s'apaiser. Elle se flattoit de faire révoquer tout ce qui seroit conclu à la Diete de Ratisbonne, dès que son fils auroit épousé la Princesse d'Espagne.

*Mémoires de Louise Juliane. pag. 250. 251. Manifeste de Charles Louis Electeur Palatin. pag. 41. 42. &c. Nani Historia Veneta. L. V. 1623. Mercure François. 1623.*

Les Electeurs & les Princes donnerent le 21. Janvier leurs réponses par écrit à la proposition de l'Empereur. Voici ce que les Protestans remontroient à sa Majesté Impériale. *Quoique le Comte Palatin*, disent-ils, *semble avoir mérité d'être mis au ban de l'Empire, en troublant la paix publique, en attaquant les Etats de l'Empereur, en causant la désolation de quelques Provinces, & une grande effusion de sang Chrétien; cependant plusieurs d'entre nous croient qu'on ne doit pas disposer du premier Electorat de l'Empire sans le consentement unanime de tous les Electeurs. Cet article de la capitulation jurée par sa Majesté Impériale est regardé comme une loi fondamentale de l'Empire. Nous ne prétendons pas révoquer en doute la puissance de l'Empereur. Mais nous devons avertir qu'il est obligé d'observer les loix & les constitutions Impériales, & sur tout ce qu'il a promis aux Electeurs dans sa capitulation. Or plusieurs soutiennent que tout ce qui s'est fait jusques à présent contre le Comte Palatin se trouve contraire aux loix de l'Empire. Il n'a été ni cité juridiquement, ni entendu dans les formes, ni condamné avec connoissance de cause. Et puisque sa Majesté Impériale a convoqué cette Diete dans le dessein de rétablir la paix dans l'Empire, nous croyons devoir lui représenter, que la translation de l'Electorat dans la personne du Duc de Baviere est capable d'exciter de nouvelles divisions, bien loin de rendre le repos & la tranquillité. Procéder contre le Palatin par la rigueur des loix, c'est vouloir allumer une longue & cruelle guerre. Il soutiendra ses prétentions durant toute sa vie; il remuera ciel & terre pour rentrer dans ses Etats. Ce seroit une chose digne de la clémence de l'Empereur, que de recevoir le Comte Palatin après les soumissions requises en semblables rencontres. N'est-il pas assez puni par les dommages que son pays a soufferts?*

*En supposant même qu'il mérite d'être privé de la dignité Electorale, on doit faire justice à ses enfans. Ils y avoient un droit acquis avant la faute de leur pere. Le Prince son frere, encore mineur, n'a donné aucun sujet de plainte à l'Empereur. Ceux de la Maison de Neubourg & des autres branches Palatines ne sont point coupables de la rébellion de leur parent. Quelle apparence y a-t-il donc de les dépouiller de leur droit à l'Electorat, pour en investir le Duc de Baviere? Les Electeurs & les Princes de l'Empire sont également intéressés à ne pas souffrir une innovation capable d'augmenter la défiance & la jalousie entre le chef & les membres de l'Empire. Ceux de la Maison Palatine qui n'ont pris aucune part aux brouilleries précédentes, dans l'espérance que sa Majesté Impériale auroit égard à leur droit, se plaindront hautement de l'injustice qu'ils souf-*

*frent. On employera la force pour maintenir ses droits, & ses prétentions. Et puisque les armes sont journalieres, qui nous répondra que l'Empire n'aura pas des secousses dangereuses? Transférer un Electorat dans une autre famille, c'est une affaire si délicate, que le salut de l'Allemagne en dépend. On ne doit pas y aller avec trop de précipitation. En de pareilles conjonctures les Electeurs & les Princes ont intercédé pour les coupables, & l'Empereur pardonnoit à leur considération. Cette voie de clémence est infiniment plus sûre que celle de rigueur. Sa Majesté Impériale fera prudemment de la suivre. Le Comte Palatin est un jeune Prince que des mauvais Conseillers ont seduit. Il n'est pas l'auteur des troubles de Boheme; la révolte étoit formée avant qu'il y allât. Plusieurs Princes, autant & plus coupables, ont obtenu grace des prédécesseurs de sa Majesté Impériale. En les imitant, elle fera plaisir au Collége Electoral, aux Rois & aux Princes parens ou alliés de la Maison Palatine. Le souvenir du malheur que Frederic s'est attiré par le ban Impérial publié contre lui, arrêtera desormais les esprits inquiets & ambitieux; au lieu qu'une punition trop rigoureuse fera prendre des conseils déséspérés, dont les suites peuvent être funestes à l'Empire.* 1623.

Il s'en falloit beaucoup que la réponse des Electeurs & des Princes Catholiques ne fut si sage & si modérée. Cela n'est pas surprenant. Ils étoient presque tous gens d'Eglise. Les uns avoient leurs intérêts particuliers, & les autres furent gagnés par l'espérance d'avoir chacun leur morceau des Etats de Frederic. L'Archevêque de Cologne frere du Duc de Baviere, ne lui devoit pas être contraire. Ceux de Mayence & de Treves, ennemis déclarés du Roi de Boheme, obtinrent une partie de sa dépouille, aussi-bien que les Evêques de Vormes & de Spire. L'Archevêque de Saltzbourg, dont le pays est entre les Etats de l'Empereur & du Duc de Baviere, n'osoit pas choquer deux si puissans voisins; outre que son caractére le rendoit ennemi de l'ancien chef de l'Union Protestante. Les Princes Catholiques parlent de la maniere du monde la plus outrée contre Frederic, dans leur réponse à la proposition de l'Empereur. S'ils ne le traitent pas de Turc & d'Infidele, on le décrie du moins comme un allié des Ottomans & des ennemis du nom Chretien. Ces Prélats déclarent que Frederic est légitimement déchu de ses Etats & de ses dignités: ils soûtiennent que l'Empereur a lui seul le droit d'en investir quel Prince il jugera le plus digne de les posséder: ils remontrent à Ferdinand qu'en suivant le conseil que les Protestans lui donnent d'user de clémence, il exposeroit l'Empire à de continuelles révoltes: enfin, ils prient Sa Majesté Impériale de remplir au plutôt la place vacante dans le Collége Electoral, où Frederic est désormais incapable de rentrer. Il y eut encore quelques consultations sur cette affaire. Mais quoique les Ministres de Saxe & de Brandebourg persistassent dans leur opposition, aussibien que le Landgrave de Hesse & quelques autres, l'Empereur résolut de passer outre, & d'investir le Duc de Baviere. Ferdinand n'avoit point convoqué la Diete pour demander conseil: on le disoit hautement. Il vouloit seulement déclarer ses intentions aux Elec-

Réponse des Princes Catholiques à la proposition de l'Empereur.

*Puffendorf Comment. Rerum Suecicarum. L. I. Mémoires de Louise Juliane. pag. 243. 244. Mercure François. 1623.*

1623. teurs & aux Princes. Tout se faisoit par voie d'autorité, sans aucun égard aux capitulations jurées, ni aux constitutions les plus sacrées de l'Empire.

Maximilien Duc de Baviere est investi de l'Electorat Palatin.

*Puffendorf Comment. Rerum Suecicarum. L. I. Mémoires de Louise Juliane. pag. 245. 246. Manifeste de Charles Louis Electeur Palatin. pag. 46. 47. Mercure François. 1623.*

Ce pouvoir arbitraire & absolu, que Ferdinand s'arrogeoit, effraya les gens sages & clairvoyans. On conjectura dès-lors que l'Empereur se mettroit bientôt au dessus de toutes les loix, & qu'il ne laisseroit guere plus d'autorité aux Electeurs & aux Princes de l'Empire, que les Rois de France & d'Espagne en donnent aux Pairs & aux Grands de leurs Royaumes. *Il y eut de la hauteur & de la violence*, disoit-on, *dans la maniere dont Charles-Quint dépouilla Jean Frederic Duc de Saxe de son Electorat, afin d'en investir Maurice. Mais enfin l'Empereur garda de plus grands ménagemens, que sa Majesté Impériale n'en garde à présent. Jean Frederic renonça préalablement, pour lui & pour ses héritiers, à toutes ses prétentions & à tous ses droits sur l'Electorat. La rénonciation fut confirmée par ses enfans, & par Jean Ernest son frere. Ces formalités, ou forcées, ou volontaires, précéderent du moins l'investiture de Maurice. Elle lui fut donnée du consentement unanime des Electeurs, qui ratifierent par un acte solemnel ce que Charles-Quint avoit fait. Cependant Jean Frederic paroissoit beaucoup plus coupable que le Palatin ne l'est aujourd'hui. Le Duc de Saxe & ses Partisans disputerent à Charles-Quint sa qualité d'Empereur, quoiqu'il fût élu dans les formes, & reconnu depuis long-temps sans aucune contestation : ils ne l'appelloient qu'Empereur prétendu. Le Palatin a toujours protesté qu'il regardoit Ferdinand comme Empereur légitime : il lui a seulement disputé la Couronne de Boheme. C'est un différend particulier entre le Comte Palatin & l'Archiduc d'Autriche. D'où vient*, ajoûtoit-on, *que le Palatin est dépouillé par Ferdinand avec plus de hauteur, que le Duc de Saxe ne l'a été par Charles-Quint ? Le Palatin n'a pas renoncé à son Electorat pour lui & pour ses héritiers. Les parens plus proches que le Duc de Baviere ne lui ont point cédé leurs droits & leurs prétentions. Bien loin que tous les Electeurs consentent unanimement à l'investiture de Maximilien, ceux de Saxe & de Brandebourg s'y opposent formellement*

L'Empereur tâcha d'apaiser ces murmures, & de contenter les Espagnols qui ménageoient le Roi d'Angleterre, en mettant certaines clauses dans l'acte d'investiture. Sa Majesté Impériale déclaroit n'avoir aucune intention de déroger à sa capitulation, à la Bulle d'Or, aux autres constitutions de l'Empire, aux privileges des Electeurs, au droit des enfans & du frere de Frederic, ni à celui de Volfang Guillaume Duc de Neubourg, & des autres branches de la Maison Palatine. Ferdinand promettoit encore de convoquer une nouvelle Diete, où les prétentions de chacun seroient plus amplement éxaminées. Il s'engageoit enfin à donner, après la mort de Maximilien Duc de Baviere, l'investiture de l'Electorat Palatin à celui des enfans, ou des parens de Frederic, dont le droit seroit jugé le plus incontestable. L'adroit Bavarois crut qu'il lui suffisoit d'obtenir à ce coup la dignité Electorale durant sa vie : il espéroit que l'occasion & les moyens de la conserver dans sa famille ne lui manqueroient pas. Voilà donc Maximilien solemnellement investi à Ratisbonne le 25. Fevrier de l'an 1623.

Les

1623.

Les Ministres de Saxe & de Brandebourg, le Duc de Neubourg, le Landgrave de Hesse ne se trouverent pas à la cérémonie. L'Ambassadeur d'Espagne s'en absenta pareillement ; ce fut une bienséance au regard du Roi Jacques. La Cour de Madrid amusoit ainsi le bon Prince, qui ne vouloit pas ouvrir les yeux. Celle de Rome fit de grandes réjouissances sur un Electorat enlevé aux Protestans. On en rendit des actions solemnelles de graces à Dieu. Maximilien envoya incontinent demander la confirmation de sa nouvelle dignité au Pape Gregoire. Le Bavarois ne se mit pas en peine de faire une bassesse en cette occasion, & de donner atteinte aux droits de l'Empire. Il se confessoit presqu'uniquement redevable de son élévation aux bons offices de la Cour de Rome. Jaloux de lui donner une marque publique & immortelle de sa gratitude, Maximilien voulut partager avec le Saint Pere la belle & riche bibliotheque d'Heidelberg. Une partie fut envoyé au Vatican, & l'autre à Munich. Pour achever le dédommagement promis au Duc de Baviere, on lui donna le haut Palatinat, en échange de la haute Autriche que Ferdinand lui avoit engagée. Enfin le ménager & pécunieux Maximilien acheta encore de l'Empereur quelque chose du bas Palatinat en deça du Rhin qu'il trouvoit à sa bienséance.

Nouveaux artifices des Espagnols pour tromper le Roi d'Angleterre.

*Mémoires de Louise Julians. pag. 262. 263. &c. Mercure François. 1623.*

De tous les beaux pays héréditaires que l'infortuné Roi de Boheme possédoit, il ne lui restoit plus que la ville de Frankendal, que les Espagnols ne purent prendre l'année derniere. Cette Place pouvoit encore soûtenir long-temps un autre siege : & la garnison aussi-bien que les habitans étoient disposés à se défendre vigoureusement. Les Espagnols entreprirent de l'avoir sans qu'il leur en coûtât la moindre chose ; & Jacques Roi d'Angleterre voulut bien être leur dupe. L'artificieux Comte de Gondomar, Ambassadeur de sa Majesté Catholique à Londres, négocia l'affaire avec sa dextérité ordinaire. Jamais homme ne sçut mieux le temps, ni les manieres propres à faire donner Jacques dans le piege. Le voilà donc qui représente au Roi de la Grande Bretagne, que le Comte de Mansfeld, & Christian Duc de Brunswick, Administrateur d'Halberstat, éloignés desormais du Palatinat, ne pouvant plus secourir Frankendal, il ne subsistera pas long-temps, s'il est une fois assiégé. *Vous avez un moyen, Sire, de conserver une Place importante à vos enfans*, ajoûtoit Gondomar. *Consentez qu'elle soit mise pour un temps en dépôt entre les mains de l'Infante Isabelle Archiduchesse des Pays-Bas. On négociera cependant un accommodement à Vienne & à Madrid. Si l'affaire se conclut, comme il y a raison de l'espérer, Frankendal demeurera en son entier : on le restituera, sans qu'il ait été ruiné par un siege. Que si la négociation se rompt, ou dure trop long-temps, l'Infante vous remettra Frankendal dans le même état qu'elle l'aura reçu.*

Jacques accepte volontiers la proposition. Il espéroit plus que jamais de finir bientôt l'affaire du mariage de son fils avec la sœur du Roi d'Espagne. Le Prince de Galles se préparoit à passer secretement à Madrid. Des gens nommés par les deux Rois, & par l'Archiduchesse Isabelle,

1623. convinrent à la fin du mois de Mars, que Frankendal seroit mis pour dix-huit mois en séquestre entre les mains d'Isabelle, à condition que si le traité d'accommodement ne s'achevoit pas, son Altesse remettroit la Place au Roi d'Angleterre, & qu'elle donneroit passage à quinze cents hommes de pied & à deux cents chevaux qui rentreroient dans Frankendal avec des provisions pour six mois. Les Ministres Espagnols, plus déliés, tromperent les Anglois en cette occasion. Ils font mettre dans le traité que la garnison qui doit sortir de Frankendal aura le passage libre par les terres de l'Empire & du Roi d'Espagne. Mais dans l'article où il est parlé de dix-sept cents hommes que sa Majesté Britannique peut envoyer à Frankendal, en cas que l'accommodement ne se fasse pas avant dix-huit mois accomplis ; dans cet article, dis-je, on mit seulement que les troupes d'Angleterre pourroient passer par les Provinces des Pays-Bas de la domination d'Espagne. Le Roi d'Angleterre ne connut le piege dans lequel il avoit donné trop bonnement, que lorsqu'il fut question de retirer Frankendal, après le terme du séquestre. On offrit passage aux troupes de sa Majesté Britannique par les Etats de l'Infante Isabelle. Mais cela ne suffisoit pas. La garnison Angloise ne pouvoit entrer dans Frankendal, qu'en passant encore par des endroits du Palatinat occupés par les Espagnols même. On ne voulut pas le permettre, sous prétexte que le traité ne promettoit que la liberté de passer par les Pays-Bas Catholiques. Les Espagnols demeurerent ainsi maîtres de Frankendal.

Qu'il me soit permis d'ajoûter ici une réfléxion que je fais en écrivant ces basses & indignes supercheries. Les Ministres de France ont trompé plus d'une maniere aussi honteuse, les Puissances avec lesquelles Louis XIV. a traité. Nos ridicules flateurs de l'Academie Françoise s'épuisent à chercher des tours fins & délicats, afin de couvrir certaines infidélités de leur Héros, que les gens qui aiment la droiture & la probité ne peuvent regarder sans indignation. Ces Messieurs se donnent une peine inutile. Que ne parlent-ils rondement ? Il faut dire sans façon que la bonne foi & la sincérité ne passent plus que pour des vertus *bourgeoises* dans les Cours rafinées où la politique de Machiavel est en vogue. On trompe, on rompt les traités, quand on le peut faire sûrement : & il n'y a pas grande chose à craindre, dès qu'on a la force en main. L'Espagne, autrefois plus puissante, en usoit de la sorte. Les François ont pris le dessus. Pourquoi ne suivront-ils pas, aussi-bien que les Espagnols, les leçons que Machiavel, le grand Maître des uns & des autres en Politique, leur a données ?

Je n'ai pas encore tout dit. Le Roi Jacques se laissa duper plus grossierement peu de jours après l'affaire de Frankendal. Le Comte de Mansfeld & l'Administrateur d'Halberstat recommençoient à se faire craindre. Bethlen Gabor, mécontent de l'Empereur, remuoit vers la Hongrie : il sollicitoit le secours & l'appui de la Porte Ottomane. Enfin, un nouvel orage sembloit se former dans la basse Saxe & vers le Nord. Cela donnoit de l'inquiétude à Vienne & à Madrid. Toujours attentive à pro-

fiter de la foiblesse de Jacques & de son entêtement de marier le Prince de Galles avec l'Infante d'Espagne, la Cour de Madrid propose à celle d'Angleterre un traité de suspension d'armes pour quinze mois dans le Palatinat. Sa Majesté Britannique y consent. Elle promet que ni elle ni Frederic Roi de Boheme ne feront aucune irruption dans l'Empire durant tout ce temps. Mais ce n'étoit pas là ce que les Espagnols vouloient principalement. On ne craignoit ni Jacques, ni Frederic, à Vienne & à Madrid. Le but de la négociation, c'étoit que sa Majesté Britannique promît que le Roi de Boheme renonceroit à toute sorte de correspondance avec Mansfeld & Halberstat, & qu'il refuseroit le secours que ses amis, ou ses alliés, pourroient lui offrir durant les quinze mois de trêve. Jacques y consentit. Qui fut le plus imprudent de lui, ou de Frederic? L'un fait des traités par lesquels il désarme son gendre, & qui donnent le temps aux ennemis de la Maison Palatine de la perdre sans ressource. L'autre signe aveuglément ce que son beau-pere lui envoie. 1623.

Maurice Prince d'Orange avoit un extrême déplaisir du mauvais état des affaires du Roi de Boheme son neveu. Mais la guerre vivement allumée entre l'Espagne & les Provinces-Unies ne permettoit pas à Maurice de servir autrement Frederic, que par une puissante diversion dans les Pays-Bas: de maniere que les Espagnols, réduits à retirer leurs troupes du Palatinat, pensassent à défendre les Etats de l'Archiduchesse Isabelle, bien loin d'attaquer les autres, & d'envoyer du secours à l'Empereur. Maurice méditoit depuis quelque temps une entreprise sur Anvers. Il y avoit un nombre extraordinaire de grands & de petits vaisseaux, de pontons & d'autres préparatifs à la Brille. L'affaire paroissoit si bien conduite, que le Prince, presque assuré du succès, disoit que Dieu seul pouvoit faire échouer le projet. Le Ciel se déclara en effet contre lui. Lorsque l'Armée navale de Maurice partoit de la Brille, il survint un froid si âpre, & la tempête fut si grande, que le Prince abandonna son dessein. Il fut même en danger de faire naufrage avec le Prince Frederic Henri son frere, & Christian Administrateur d'Halberstat, qui le voulut suivre dans une expédition dont le succès, dit-on, étoit capable de faire perdre aux Espagnols le Brabant & la Flandre.

Conjuration d'un fils de Barnevelt contre Maurice Prince d'Orange. *Du Maurier dans ses Mémoires sur le Prince Maurice & sur Barnevelt. Mercure François 1623.*

Peu de temps après, on découvrit à la Haye une grande conspiration contre la vie de Maurice, & même pour éloigner des charges ceux qui gouvernoient en Hollande, depuis la révolution arrivée il y a environ quatre ans. Barnevelt avoit laissé deux fils, Groenevelt & Stoutembourg. Le premier étoit un homme sage & modéré; le second débauché depuis sa jeunesse, fougueux, & imprudent, avoit souvent donné du chagrin & du déplaisir à l'illustre Barnevelt. Le cadet, outré de la mort de son pere, conçut le dessein de la venger. Prévenu que le Prince d'Orange en étoit le premier auteur, Stoutembourg forme, avec un Ministre nommé Slatius & quelques autres remontrans séditieux & inquiets, le complot d'assassiner Maurice, lorsqu'il reviendroit de Ryswick à la Haye. Il y eut encore quelque chose de tramé à Rotterdam & à la

1623. Haye contre les Magistrats en place, & pour faire soulever ces deux villes, L'entreprise étoit capable de causer un bouleversement général dans la République, engagée pour lors dans une grande guerre contre le Roi d'Espagne, qui ne pensoit à rien moins qu'à subjuger les Provinces-Unies. Groenevelt, à qui Stoutembourg son frere découvrit la conjuration, n'approuva point le complot: il en remontra méme les suites fâcheuses à Stoutembourg. *Laissons à Dieu*, lui disoit Groenevelt, *le soin de venger la mort de notre pere, & n'entreprenons point sur un droit que Dieu se réserve.* Mais un homme dont le cœur brûle du desir de la vengeance n'est pas capable d'écouter ces religieux avertissemens. Stoutembourg & ses principaux complices se flatoient que leur action ne seroit pas moins estimée que celle de Brutus & de Cassius le fut autrefois de Cicéron & des autres qui souffroient avec patience la Dictature perpétuelle que César avoit usurpée dans la République de Rome. Soit que Stoutembourg eût surpris son frere, soit que Groenevelt demi gagné crût devoir laisser agir son cadet, il servit de caution pour emprunter une somme d'argent destinée à faire réussir la conjuration, & à récompenser ceux que Stoutembourg prétendoit employer. Quelques complices chargerent Groenevelt d'avoir aidé Stoutembourg à trouver de l'argent; & Groenevelt n'en disconvint pas dans son interrogatoire. Quoiqu'il en soit de la part qu'il eut véritablement dans le complot, Stoutembourg aposta plusieurs gens qui se rendirent de plusieurs endroits à la Haye. Ils ne se connoissoient pas la plûpart, & peu d'entr'eux sçavoient à quoi Stoutembourg & les principaux auteurs de la conspiration prétendoient les employer. On différoit à découvrir tout jusques à l'heure de l'éxécution. Les gens destinés à l'assassinat eurent ordre d'attendre Maurice dans le chemin de Riswick à la Haye, & de fondre sur lui à l'improviste. On voulut qu'ils fissent semblant de se promener sans armes, afin de ne donner aucun soupçon. Ils auroient trouvé des poignards, des pistolets, & d'autres armes portées exprès dans un coffre à l'endroit marqué. Stoutembourg & les autres chefs du complot devoient faire distribuer les choses nécessaires à l'assassinat, quand Maurice s'approcheroit du *rendez-vous* donné.

Il est rare de voir réussir une conjuration où il entre un grand nombre de gens. L'atrocité du crime en effraye quelques-uns: la crainte du supplice, si le complot ne réussit pas, où l'espérance de la récompense, porte un homme plus timide ou plus intéressé que les autres à révéler le secret. La conspiration contre César fut sur le point d'être découverte, parce qu'il y avoit trop de complices. Au jour même marqué pour l'assassinat du Prince d'Orange, certains matelots Arminiens de Roterdam, qui s'étoient engagés dans l'affaire sans sçavoir les particularités du projet, avertirent Maurice, qu'il y avoit un dessein formé contre sa personne, & qu'il se tînt sur ses gardes. On dit encore que le crocheteur pris pour porter le coffre plein de poignards & de pistolets, surpris de ce qu'on lui donnoit libéralement une piece d'or, afin qu'il s'acquitât

plus éxactement de sa commission, eut la curiosité d'ouvrir le coffre, 1623.
& de voir ce qu'il renfermoit. Le crocheteur s'imagina que c'étoit quelque chose de fort important : & peut-être que le poids lui fit croire qu'il y avoit de l'argent, dont-il pourroit tirer quelque chose, puisqu'on ne le suivoit point. Etonné de trouver des armes, il avertit le Magistrat. Sur cet indice & sur la déposition des matelots, on arrêta quelques complices dans une hôtellerie ; & la conjuration fut bientôt entierement découverte.

Stoutembourg le plus coupable des deux fils de Barnevelt, eut le temps de s'enfuir hors des Provinces-Unies. Mais Groenevelt son aîné fut pris lorsqu'il étoit sur le point de s'embarquer. Les Magistrats de la Cour de Hollande le condamnerent à la mort ; & il la souffrit avec beaucoup de constance. On dit que la mere, la femme, & les enfans de Groenevelt s'étant jettés aux genoux du Prince d'Orange, pour lui demander grace ; Maurice, surpris de voir la veuve de Barnevelt faire pour son fils ce qu'elle n'avoit pas fait pour son époux, voulut sçavoir la raison d'une conduite qui lui paroissoit étrange & irréguliere : *Monseigneur*, répondit Madame Barnevelt, *mon mari étoit innocent, & mon fils est coupable*. Si cela est, la mere de Groenevelt croyoit qu'il n'avoit pas seulement sçû le complot, mais qu'il y étoit encore entré. Cependant les amis de Groenevelt soûtinrent son innocence. *Est-il juste*, disoient-ils *de faire mourir un homme, parce qu'il n'a pas crû dévoir dénoncer son frere ? Pour ce qui est de l'argent emprunté*, ajoûtoit-on, *Stoutembourg a fait entendre à M. Groenevelt, que la somme étoit destinée à l'acquit d'une certaine dette.* Plusieurs autres personnes furent condamnées à la Haye & ailleurs pour la même conjuration. Tant de sanglantes éxécutions attirerent beaucoup d'ennemis au Prince Maurice. Il remarqua depuis avec chagrin, dit-on, que le peuple, dont il étoit les délices auparavant, ne lui témoignoit plus ni le même respect, ni la même affection. Quelques Contreremontrans outrés eurent la malignité de repandre le bruit, que tout le parti Arminien avoit généralement part à cette criminelle entreprise. Mais on prouva d'une maniere convaincante, qu'elle avoit été seulement tramée par Stoutembourg & par quelques Remontrans séditieux & emportés.

Le Duc de Rohan est arrêté prisonnier.

La Cour de France ne paroissoit occupée que de ballets & des autres vains divertissemens du Carnaval, pendant que la Maison d'Autriche dépouilloit un ancien allié de la Couronne. Bien loin de prendre part à l'injustice faite au Roi de Boheme, Louis & ses Ministres se réjouissoient de ce que les Protestans perdoient un Electorat. Puisieux faisoit sa Cour au Pape, disposant son maître à reconnoître le Duc de Baviere comme Electeur, & à n'en donner plus la qualité à Frederic. C'est ainsi qu'on tâchoit d'apaiser le chagrin que la paix conclue avec les Réformés causoit au Saint Pere. Corsini son Nonce en faisoit des plaintes ameres ; & Puisieux le consoloit, en protestant que le Roi n'avoit donné la paix aux Eglises Reformées, que dans la vuë de travailler plus efficacement

*Mémoires de Rohan. Liv. III.*

1622. à leur destruction. En effet, dès que Louis fut dans Montpellier, il ne se mit plus en peine d'accomplir ce qu'il avoit promis par le traité. Le sens du brevet accordé aux habitans de la ville fut altéré en plusieurs endroits, nonobstant les remontrances du Duc de Rohan. Les troupes du Roi ne devoient demeurer à Montpellier que durant le séjour de sa Majesté. Leur sortie fut différée tantôt jusques à ce que le Roi eût quitté la Provence, & puis jusques à son départ de Lyon pour Paris. Rohan suivoit la Cour, & il demandoit l'entiere éxécution du traité *avec beaucoup de vigueur, peut-être avec trop de hardiesse*, dit-il lui-même. Il obtient enfin une lettre du Roi au Marquis de Valencé, qui commandoit dans Montpellier. Sa Majesté y enjoignoit que les troupes sortissent, & que les articles de la paix fussent observés. La Cour donnoit volontiers des ordres semblables, persuadée qu'elle étoit que ceux qui les recevroient ne manqueroient pas de prétextes pour les éluder. On leur écrivoit même sous main que le Roi seroit bienaise de n'être pas obéï.

*Gramond Historiarum Galliæ. L. XIII.*

Rohan quitte la Cour de Lyon, & va dans le haut Languedoc. Là, conjointement avec le Duc de Ventadour & les autres Commissaires du Roi pour l'éxécution du traité, il fait démolir de bonne foi les fortifications des villes Réformées, comme il étoit dit dans le traité. Mais Valencé, bien informé des intentions de la Cour par Puisieux son beaufrere, donne seulement des paroles & ne fait rien. Non content d'avoir innové dans le Consulat de Montpellier, il tente encore de mettre garnison dans les villes Réformées des Cevenes. Le Duc de Rohan eut beau se plaindre en Cour; on ne l'écouta pas. Ventadour & les autres Commissaires écrivent à Valencé de se désister de ses entreprises; & il continue, assuré qu'il est que sa conduite répond aux intentions de Puisieux, qui dispose de tout dans le Conseil du Roi. Cependant la patience échappe aux habitans de Montpellier, gens naturellement vifs. Ils crient que leur liberté est entierement opprimée, que Valencé fait tout à sa fantaisie, & que les soldats vivent à discrétion dans la ville. On écrit au Duc de Rohan; on le conjure de venir incessamment à Montpellier; on lui remontre que sa présence est absolument nécessaire pour arrêter les entreprises continuelles de Valencé. Le Duc part du haut Languedoc, & il fait sçavoir à Valencé son dessein de se rendre à Montpellier. Ils étoient convenus l'un & l'autre, que Rohan y reviendroit aprés qu'il auroit fini avec le Duc de Ventadour & les autres Commissaires du Roi, & que alors ils régleroient tous deux à l'amiable ce qui regardoit la ville de Montpellier. Les habitans étoient si fort émus de ce que la Cour ne tenoit rien de ce qu'elle avoit promis, que Valencé craignit que la ville, fortifiée de la présence du Duc de Rohan, ne se soulevât entierement. Il envoie donc prier Rohan de ne venir pas encore à Montpellier. Le Duc continue son chemin; & Valencé joint les menaces aux prieres. Rohan ne s'en ébranla pas: Il ne pouvoit se persuader que Valencé eût la hardiesse d'entreprendre quelque chose contre lui dans une ville toute Réformée. Rohan y est reçu avec une joie extraordinaire. On accourt

en foule à lui. Chacun le prie d'empêcher que des gens qui se sont reposés sur sa parole ne soient entierement opprimés, & de faire en sorte que Valencé éxécute ce que le Roi a promis.

Valencé craignit alors que le Duc de Rohan, plus fort que lui, ne l'obligeât à suivre les ordres que le Duc avoit apportés lui-même de la part du Roi. Rohan disposoit des habitans & de plusieurs Gentilshommes venus avec lui. Valancé avoit de son côté une bonne garnison, distribuée dans les principaux endroits de Montpellier. Mais le Duc, & plus habile & plus respecté, l'eût emporté à la fin, si Valencé ne l'eût prévenu par un coup extrémement hardi. Il poste ses gens fort à propos, il redouble la garde aux portes de la ville; & prenant avec lui un nombre choisi d'Officiers, il va sur le soir au logis du Duc de Rohan, comme pour lui rendre visite. Pendant qu'ils se font les premieres civilités, des soldats commandés entourent la maison, & se mettent devant la porte. Valencé prie Rohan de s'absenter de Montpellier jusques à ce que la chaleur des habitans soit ralentie. *La proposition me surprend, Monsieur*, répondit le Duc. *Je suis chargé de l'éxécution du traité. Vous ne me connoissez pas bien, si vous me croyez capable d'abandonner ceux de ma Religion, lorsqu'ils ne demandent que l'observation de ce que j'ai stipulé pour eux, & que le Roi a bien voulu accorder. Puisque vous êtes, Monsieur, dans cette résolution*, reprit Valencé, *je ferai mon devoir. Nous demeurerons tous deux dans la même maison, jusques à ce que le Roi en ait autrement ordonné.* Les soldats entrent alors dans le logis, s'en rendent maîtres, & le Duc de Rohan se trouve prisonnier chez lui. La prudence manque en certaines rencontres aux plus grands hommes. Rohan reconnut trop tard qu'il s'étoit mis un peu trop légerement à la discrétion de ses ennemis. Les habitans de Montpellier crierent; mais que pouvoient-ils faire pour lui? Désarmés & étourdis du coup imprévû, ils n'étoient pas capables de le tirer des mains de Valencé. Ses soldats étoient maîtres de la ville. Peu de troupes réglées suffisent pour tenir en bride une populace effrayée & sans chef.

Le Roi ordonne que le Duc de Rohan soit mis en liberté. *Mémoires de Rohan. Liv. III. Gramond Historiarum Galliæ. L. XIII.*

L'affaire fit grand bruit à la Cour & dans toute la France. On blâmoit hautement Valencé d'une infraction manifeste de la paix conclue depuis peu, lui que le Roi avoit laissé à Montpellier pour en faire éxécuter les conditions. Mais les plus clairvoyans condamnoient moins Valencé que Puisieux son beau-frere. Ils ne doutoient pas que le premier n'eût suivi les ordres secrets, ou du moins les intentions de l'autre. Tous les Réformés se récrierent à une nouvelle si surprenante. *N'en doutons plus*, disoient-ils, *la Cour cherche à nous endormir par une fausse paix. On veut perdre les grands Seigneurs qui ont du zèle pour la défense de notre Religion. Après cela nous serons tous bientôt opprimés. Le Roi ne nous donne que trop à connoître que son Confesseur l'a imbu de cette maxime détestable de la Cour de Rome, qu'on n'est point obligé de garder les traités avec les hérétiques.* Soubize, frere du Duc de Rohan, étoit alors à Paris. Outré d'une si grande perfidie, il ne garda plus de mesures. *Si le Roi ne fait pas justice à M. de Rohan*, disoit-il par-tout, *on demandera bientôt sa liberté à la tête d'une ar-*

1623. *mée nombreuse. J'attends tout du secours d'un Dieu vengeur du parjure.*

Louis & son Conseil se trouvoient dans une grande perplexité. Certaines ames basses & sanguinaires proposerent au Roi de se défaire secretement du Duc de Rohan, ou de le mettre entre les mains des Magistrats. *Dieu vous livre votre plus dangereux ennemi*, disoient ces misérables à Louis. *Quand les Huguenots n'auront plus de chef, ils seront bientôt réduits. Si les voies secretes ne sont pas du goût de votre Majesté, on peut ordonner aux Magistrats de procéder contre le Duc de Rohan. Un Parlement trouvera bientôt dequoi lui faire couper la tête.* Les conseils modérés prévalurent en cette occasion. Et un Historien, Président du Parlement de Toulouse, dit sans façon que ce fut par une politique timide & intéressée. Soit qu'une violence si criante fit horreur au Roi ; soit que les suites effrayassent son Conseil, Valencé reçut ordre de mettre le Duc de Rohan en liberté, à condition qu'il se retireroit de Montpellier. On dit que la Duchesse contribua beaucoup à l'élargissement de son époux. Elle étoit du ballet que la Reine devoit danser, peu de jours après qu'on eut reçu la nouvelle de la prison de Rohan. La Duchesse pria la Reine de la dispenser d'être d'un divertissement public, dans une conjoncture si affligeante pour toute la Maison de Rohan. Louis aima mieux rendre au Duc sa liberté, que de rompre une fête pour laquelle on avoit fait beaucoup de dépense, & qui ne se pouvoit plus donner au public sans la Duchesse de Rohan. Son illustre époux fut moins affligé de la perte de sa liberté, que de l'ingratitude des gens de Nîmes, qui ne sçavoient sur qui jetter la faute des infractions de la paix. Ils accuserent le Duc de Rohan d'être d'intelligence avec la Cour, & sa prison n'étoit, à leur avis, qu'une feinte & une collusion. *C'est la récompense ordinaire de ceux qui servent les peuples*, dit Rohan à cette occasion.

Arnaud Gouverneur du Fort Louis continue d'incommoder les Rochelois. *Journal de Bassompierre. Tom. II. Mémoires de Rohan. L. III. Bernard Histoire de Louis XIII Liv. IX. Histoire du Maréchal de*

Les Rochelois ne se plaignoient pas moins de l'inéxécution du traité de paix à leur égard. Le Fort Louis, que le Comte de Soissons avoit fait construire près de leurs murailles & à l'entrée de leur canal, devoit être démoli, dès que les Rochelois auroient abattu quelques-unes de leurs nouvelles fortifications. Ils observerent religieusement ce qu'on avoit promis en leur nom. Mais Arnaud Mestre de Camp du Régiment de Champagne, & Gouverneur du Fort Louis, bien loin de penser à la démolition de sa Place, en augmentoit les fortifications, sous prétexte de maintenir une bonne discipline parmi ses soldats, en les faisant travailler. Il incommodoit même les Rochelois autant qu'il pouvoit. Bassompierre, qui n'étoit pas autrement favorable aux Réformés, dit un jour à Puisieux, qu'ils demandoient *justement* la démolition du Fort Louis. Parler ainsi aux Ministres du Roi, cela passoit pour un crime d'Etat. *De pareils discours méritent la Bastille*, dirent Puisieux & la Vieuville à leur maître, en lui rapportant ce que Bassompierre pensoit de la démolition du Fort Louis. C'est ainsi que ces Messieurs prenoient, dès le commencement de leur courte faveur, un ton sur lequel le Cardinal de Richelieu parlera dans la suite de cette Histoire. Sous le regne de Louis XIII.

on se mit sur le pied d'arrêter la liberté de parler, en menaçant les gens de la Bastille. Et sous celui de son Fils, nous avons vû l'établissement d'une Inquisition d'Etat, aussi redoutable & presqu'aussi sévere que celle de la Foi en Espagne. Il n'est permis ni de parler du Gouvernement, ni d'entendre ce que les autres en disent. On voudroit même ôter la liberté de penser.

1623. Toiras. Liv. I. chap. 5. Mémoires de Pontis. Tom. I.

Ceux de la Rochelle, persuadés de la justice de leur droit, demanderent humblement au Roi la démolition du Fort Louis : & leurs Députés remporterent une lettre, par laquelle Arnaud devoit démolir sa Place huit jours après que les Rochelois auroient satisfait aux articles du traité. Mais on écrivit en même temps au Gouverneur du Fort Louis, de ne rien faire de ce qui étoit contenu dans la lettre du Roi que les Rochelois lui rendroient. Ce Fort Louis sera bientôt le sujet de plusieurs contestations, & l'occasion d'une nouvelle guerre. Les habitans de la Rochelle ayant prié le Connétable de Lesdiguieres de les favoriser dans leur poursuite pour la démolition d'une Place qui les incommodoit d'une étrange maniere & par mer & par terre; *Messieurs*, leur répondit Lesdignieres avec sa pénétration ordinaire, *le Fort Louis fera démolir les fortifications de la Rochelle, & la Rochelle fera démolir ensuite celles du Fort Louis. Devinez-vous bien l'énigme ? Il faut que la Rochelle prenne le Fort, ou que le Fort prenne la Rochelle.* C'est pourquoi la Cour, qui prétendoit recommencer la guerre à la premiere occasion favorable, ne vouloit point permettre que le Fort Louis fût razé.

Quoique la maniere dont Arnaud en usoit avec les Rochelois, en plusieurs rencontres, fût indigne d'un homme qui a de l'honneur & de la probité, cela ne nous empêchera pas de rendre justice au rare mérite qu'il avoit d'ailleurs. Issu d'une honnête famille d'Auvergne qui se distinguoit dans le Barreau, & dont quelques-uns furent employés dans les Finances, Arnaud prit d'abord ce dernier parti plus propre à s'enrichir. Il s'en dégoûta, & celui de la guerre lui parut plus convenable à son humeur, quoiqu'il fût déja dans un âge assez avancé. Comme il avoit de l'esprit & des belles lettres, il s'appliqua fortement à bien connoître la discipline militaire des anciens Romains : & quand il fut en place, il entreprit de mettre ses soldats sur le même pied. Arnaud s'acquit une extrême réputation par ce moyen. Jamais soldats ne furent mieux disciplinés que les siens : & c'étoit une opinion commune, qu'au nombre près, il n'y avoit pas grande différence entre le Régiment de Champagne & une Légion Romaine bien disciplinée. Louis XIII. qui aimoit à s'instruire de tout ce qui concerne l'Art Militaire, eut la curiosité d'apprendre la méthode d'Arnaud.

Il semble que le Roi pouvoit appeller pour quelque temps auprès de lui un si grand Maître dans l'Art militaire, capable, dit-on, d'établir la discipline Romaine dans les troupes de France, s'il eût jamais été à la tête des armées du Roi. Mais soit que Sa Majesté le crût nécessaire au Fort Louis; soit qu'elle aimât à se cacher en certaines choses, Pontis

1623. Lieutenant aux Gardes eut ordre de se rendre *incognito* au Fort Louis, d'y faire quelque temps le métier de simple soldat sans rien dire au Gouverneur, & de s'instruire éxactement de la méthode d'Arnaud, afin de l'apprendre ensuite au Roi. Pontis obéït. Il ne revint du Fort Louis qu'après y avoir été éxercé comme un autre soldat durant plusieurs mois. Nous lisons dans ses Mémoires que le Roi prit plaisir à s'enfermer avec lui, à considérer les plans que Pontis avoit dressés, & ce qu'il avoit mis par écrit, & à s'informer soigneusement de tout ce qu'Arnaud pratiquoit; jusques là que Louis & Pontis faisoient alternativement l'éxercice sous le commandement l'un de l'autre. On ne peut nier qu'une si noble & si utile curiosité ne fût digne d'un Roi. Plût à Dieu que les Princes employassent toujours aussi bien leur temps. Arnaud mourut quelques mois après que Louis XIII. eut appris ses secrets sans l'en avertir. Toiras, que le Roi aimoit, eut les charges de Mestre de Camp & de Gouverneur du Fort Louis l'an 1624.

Le Prince de Galles part secretement d'Angleterre pour aller en Espagne. *Wilson's History of Great Britain. Rushvvorth's Historical collections.* 1623. *Larrey Histoire d'Angleterre, dans le régne de Jacques I.*

Quel fut l'étonnement de la Cour de France, quand elle apprit que Charles Prince de Galles & le Marquis de Buckingham avoient vû danser le ballet de la Reine sans se faire connoître, & qu'après avoir demeuré seulement un jour à Paris, le Prince & le Favori du Roi son pere avoient pris la route de Bourdeaux, dans le dessein de passer en Espagne ! Combien de réflexions fit-on en France & dans toute l'Europe sur un voyage si bizarre, si extraordinaire ! *Le Duc de Lerme*, disoit-on, *s'est avisé de vouloir remettre en vogue à la Cour d'Espagne l'esprit des anciens Chevaliers errans & des Paladins. Mais l'ingénieuse satyre de Dom Quixote a fait voir aux Espagnols le ridicule de ces manieres Romanesques. Les veut-on prendre à la Cour d'Angleterre ? Voici le Prince de Galles qui court le monde en Héros de Roman. Il s'en va chercher une maîtresse au bout de l'Occident.*

Les Politiques raisonnoient plus sérieusement sur le voyage de Charles & sur ses circonstances que je vais rapporter. Digby Comte de Bristol, Ambassadeur d'Angleterre à la Cour de Madrid, croyoit avoir si bien engagé l'affaire du mariage de l'Infante avec le Prince de Galles, que les Espagnols ne pouvoient plus s'en dédire. Et certes, la passion ardente que le Comte Duc d'Olivarez avoit de faire réüssir les projets formés contre les Provinces-Unies portoit le Favori de Philippe IV. à promettre tout, pour détacher la Couronne d'Angleterre de son alliance avec les Etats-Généraux, & pour engager le Roi Jacques à demeurer spectateur oisif des efforts que l'Espagne prétendoit faire contre une République dont la Reine Elizabeth avoit favorisé l'établissement avec un soin particulier.

Impatient d'obtenir la restitution du Palatinat & de la dignité Electorale à Frederic son gendre, malgré les intrigues de l'Empereur & du Duc de Baviere, le Roi de la Grande Bretagne se va mettre dans l'esprit, que si le Prince de Galles fait un voyage en Espagne, il finira bientôt l'affaire de son mariage, dont le rétablissement de Frederic feroit une suite nécessaire & infaillible. La chose parut d'autant plus plausible au Roi

d'Angleterre, qu'il avoit fait lui-même une pareille avance. Il sortit secretement de son Royaume d'Ecosse pour aller conclure à Coppenhague son mariage avec la Princesse Anne de Dannemarck. On crut que Buckingham, Favori de Sa Majesté Britannique, le confirmoit dans sa pensée ridicule. Cet esprit vain étoit bienaise de faire montre de sa puissance & de ses richesses à la Cour de Madrid. Il vouloit se mesurer avec le Comte Duc, de la faveur duquel toute l'Europe parloit avec étonnement. Que sçait-on encore, si par une bizarrerie ordinaire aux gens voluptueux, Buckingham ne s'étoit pas mis en tête de faire *l'homme à bonnes fortunes* auprès des Dames Espagnoles, pendant que le Prince de Galles soupireroit pour l'Infante ? On dit dans le monde que le Favori de Jacques avoit tenté de coucher avec la femme de celui de Philippe. 1623.

Charles & Buckingham partent donc en secret pour la Cour d'Angleterre le 27. Fevrier, déguisés avec des barbes postiches & des perruques fort épaisses. Le Chevalier Cottington & un autre Gentilhomme Anglois, qui connoissoient l'Espagne & qui parloient la langue du Pays, furent comme les Ecuyers des deux Avanturiers. On s'embarque à Douvre pour Calai, de là on prend la poste jusques à Paris. On arrive justement la veille que le ballet de la Reine se doit danser. Le Prince de Galles & Buckingham toujours déguisés vont au Louvre, ils voient dîner la Reine mere ; ils sont introduits ensuite comme des étrangers qui voyagent dans une galerie où le Roi de France se promenoit. Enfin, le Duc de Monbazon, auprès duquel ils trouverent quelque recommandation, les place dans la salle du ballet. C'est dommage que les deux Paladins ayent passé à la Cour de France sans y trouver quelqu'avanture ; le Roman seroit presque complet. Il y eut seulement cela de particulier. Charles vit, au ballet la Reine, Anne d'Autriche dont il alloit rechercher la sœur : il y vit encore Madame Henriette de France destinée à être véritablement son épouse. La Reine paroissoit au ballet sous le nom de la Déesse Junon, & la Princesse sous celui de la Déesse Iris. Charles étoit alors tellemens rempli de la beauté de son Infante Espagnole, dont le seul portrait l'avoit, dit-on, enchanté, qu'il ne fut nullement sensible aux attraits de la Princesse Françoise qu'il aima depuis éperdument. Les deux Avanturiers prennent la poste le lendemain jusques à Bourdeaux. Le Duc d'Epernon, nouveau Gouverneur de Guienne, leur y fit civilité, comme à des étrangers de qualité qui voyagent, & il ne se mit pas en peine de les connoître. Le Comte de Gramont, Gouverneur de Baïonne, parut plus inquiet & plus soupçonneux. Ils passent cependant sans etre découverts, & le Prince arrive enfin à Madrid le seiziéme Mars. Une si grande diligence convenoit admirablement bien à un amant empressé. Il descendit chez le Comte de Bristol, qui ne l'attendoit pas. On avoit pris un extrême soin de tenir le voyage secret. La Cour d'Espagne en étoit pourtant avertie. Dom Carlos Coloma, qui avoit succédé à Gondomar dans la place d'Ambassadeur du Roi Catholique à Londres, envoya un Courier à Madrid en toute diligence, dès qu'il apprit que le

1623. Prince de Galles partoit d'Angleterre pour aller en Espagne.

Diverses réflexions sur le voyage du Prince de Galles.

Hacket's Life of Arch-Bischop Williams. Part. I.

Cooket's delection of Court & State of England &c. Book I. chap. 4.

Jacques demeura en retraite à Nieumarket, jusques à ce qu'on eût reçu des nouvelles certaines de l'arrivée de son fils à Madrid. Quand Sa Majesté fut à Londres, elle voulut sçavoir le sentiment de Williams Evêque de Lincoln, & Garde du Grand-Sceau. *Eh bien*, lui dit le Roi, *que pensez-vous du voyage de notre Chevalier errant? Obtiendra-t-il l'Infante d'Espagne? Nous l'amenera-t-il avec lui à Londres? Sire*, répondit Williams, *le bonheur de l'amant dépend de deux choses, de la maniere dont Mylord Buckingham en usera au regard du Comte Duc d'Olivarez, & des ménagemens que celui-ci aura pour l'autre. S'ils se souviennent également qu'il sont tous deux favoris de deux puissans Rois, de maniere que l'Espagnol ne soit pas trop hautain, ni l'Anglois trop fier, l'affaire se pourra conclure. Mais si Mylord Buckingham oublie une fois qu'il est à Madrid où le Comte Duc a tout pouvoir; Et si celui-ci vient à faire trop le Grand d'Espagne, & à manquer d'égards pour un Seigneur qui ne s'estime pas moins que lui; je crains fort que la fin de la négociation ne réponde pas aux desirs & aux intentions de Votre Majesté. Fasse le Ciel qu'ils ne tombent ni l'un ni l'autre dans ces inconvéniens.* Le Roi perdit alors quelque chose de cet air gai & content qu'il avoit auparavant. La réponse du Garde du Grand Sceau fit rentrer Jacques en lui-même. Il commença à craindre que son Ministre d'Etat ne conjecturât trop bien. Sa Majesté le pria d'écrire souvent, & de donner de bons conseils au Prince de Galles & à Buckingham. Le Favori fut fait Duc peu de jours après. Jacques voulut lui donner un plus grand titre que celui de Marquis, afin que Buckingham fût plus respecté dans une Cour extrêmement fastueuse. Il prit assez bien les manieres Espagnoles. Ses titres pompeux de Duc, de Marquis, de Comte, de Vicomte, de Baron, de Grand Amiral, de Grand Ecuyer, de Gouverneur des cinq Ports, de Capitaine des Châteaux de Douve & de Windsor, de Grand Maître des Forêts & des Chasses, de Gentilhomme de la Chambre, de Conseiller d'Etat pour les Royaumes d'Angleterre, d'Ecosse, & d'Irlande; toutes ces qualités, dis-je, remplissoient une page dans les actes ausquels le Favori Anglois intervenoit.

L'homme qui parla le plus franchement au Roi Jacques, & peut être avec plus de raison qu'aucun autre, ce fut un de ces fous de Cour, qui gagnent leur vie à faire rire les Princes, & qui leur disent quelquefois des choses de fort bon sens. Un certain *Archy* jouoit ce ridicule personnage à la Cour d'Angleterre. Soit qu'il ne manquât pas d'esprit ni de discernement, soit qu'un railleur malin l'eût instruit en secret, Archy entre un jour dans la Chambre du Roi, & se mettant à bouffonner, il dit tout d'un coup à Sa Majesté qui paroissoit de bonne humeur: *Il faut, Sire, que je change de bonnet avec vous. Pourquoi cela?* répond le Roi. *Parce que vous avez envoyé le Prince de Galles en Espagne*, reprit le fou. *Et que feras-tu*, dit Sa Majesté, *quand mon fils sera de retour en Angleterre? Je reprendrai mon bonnet de dessus votre tête*, replique Archy, *& je l'enverrai au Roi d'Espagne.* La plaisanterie donna de l'inquiétude à Jacques; il craignit plus que jamais d'avoir fait une fausse démarche.

Williams, Garde du Grand Sceau d'Angleterre, étoit dans une allarme continuelle & pour la personne du Prince de Galles, & pour la fortune de Buckingham, à qui Williams étoit redevable de la sienne. *L'entreprise de votre Altesse*, disoit-il à Charles, *paroît extrêmement périlleuse. Vous êtes dans une Cour étrangere ; on ne vous y a point invité à y aller. L'affaire de votre mariage n'est pas même fort avancée : on la peut différer encore sous divers prétextes. La Cour de Madrid & celle de Rome travailleront de concert à en tirer de grands avantages, au préjudice de cet Etat & de notre Religion. Je ne dis pas ceci pour vous effrayer. Je connois votre constance, & vous en avez donné des preuves certaines au monde. Mon dessein, c'est de vous avertir seulement, que si votre Altesse s'apperçoit que les Espagnols ayent le moindre dessein de la retenir, elle doit penser à sortir d'Espagne aussi promptement & aussi secretement que vous y êtes allé. J'ai fait délivrer tous les Prêtres prisonniers*, ajoûtoit le bon Williams, *j'ai disposé les Magistrats à traiter les Catholiques Romains avec toute la douceur imaginable. Enfin, je rends de fréquentes visites à l'Ambassadeur d'Espagne, & je lui accorde tout ce qu'il me demande.* Voilà comme le Roi Jacques se mit dans une entiere dépendance de la Cour de Madrid, en persuadant à son fils unique d'aller en Espagne.

1623.

*Hacket's Life of Arch-Bishop Williams. part. I.*

Le Garde du Grand-Sceau écrivoit en même temps à Buckingham, pour le conjurer de se conduire avec toute la prudence possible dans une affaire délicate & difficile. *Si les choses tournent mal*, disoit Williams au Favori, *& si les Espagnols veulent retenir le Prince plus long-temps qu'il ne souhaiteroit, au nom de Dieu, ne revenez point sans le ramener. L'heureux succès du mariage vous doit combler d'honneur. On admirera votre constance & votre sagesse. Mais Dieu nous préserve aussi qu'il arrive le moindre accident à son Altesse, ou que l'entreprise ait une fin malheureuse. Tout le blâme en retomberoit sur vous. La Cour & le peuple vous font l'auteur du voyage. Le Roi semble quelquefois être dans la disposition de prendre tout sur lui : & nous lui avons conseillé de déclarer dans une Proclamation que la chose vient uniquement de lui. Mais il hésite à faire la démarche. Je vous dirai même qu'en certaines rencontres, Sa Majesté rejette tout sur le Prince & sur vous.* Jacques reconnoissoit sa faute. Mais il étoit trop tard. Ce Prince imprudent commet sa réputation, il expose la personne d'un fils unique ; & pour se disculper d'une chose que tout le monde blâme généralement, il cherche à la faire passer pour une action de jeune homme, qu'un Courtisan étourdi & flateur a conseillée, ou du moins approuvée. On se déchaîna si fort contre le Roi, que les amis de Buckingham disoient malicieusement que Jacques étoit bienaise d'exposer un Favori dont il se dégoûtoit au juste ressentiment du Parlement d'Angleterre. D'autres pousserent la malignité beaucoup plus loin. *Le Roi*, dit-on, *est jaloux & timide. La vûe de son successeur le blesse. Il n'a pas trop regretté la perte de son fils aîné. Peut-être qu'il ne seroit pas fâché d'être défait du second.*

Dans toutes les Cours de l'Europe, chacun raisonna sur cet événement extraordinaire selon ses préjugés, & selon les intérêts de l'Etat. Celle de

Embarras de la France & de

1623. plusieurs autres Puissances à l'occasion du mariage du Prince de Galles avec l'Infante d'Espagne.

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 485. 486.*

France parut d'abord assez tranquille. Cependant on y avoit de l'inquiétude. Les gens les plus éclairés croyoient que le Roi d'Angleterre, rebuté des délais de la Cour de Madrid, avoit voulu faire un coup de désespoir, pour finir, à quelque prix que ce fût, une affaire où il avoit trop engagé son honneur & sa réputation. *Sa Majesté Britannique*, disoit-on, *se flate que les Espagnols n'oseront renvoyer son fils sans lui donner leur Infante, & que le Prince de Galles n'a rien à craindre en Espagne. Le Roi Philippe oseroit-il entreprendre quelque chose sur la personne d'un Prince qui est allé de si bonne-foi à Madrid? L'intérêt même de la Couronne d'Espagne ne lui permet pas d'offenser le Roi d'Angleterre. Ce seroit le réduire malgré lui à la nécessité de secourir puissamment les Provinces-Unies & les Protestans d'Allemagne. Le Roi Jacques a beau faire*, ajoûtoit-on, *les Espagnols sont plus déliés que lui. Nous verrons la vérité de ce que le Maréchal de Bassompierre a prédit, il y a deux ans. La Cour de Madrid amusera celle d'Angleterre. Après avoir gagné du temps, & tiré quelque avantage de leur négociation feinte, les Espagnols la rompront subitement. L'Infante n'aura jamais d'autre époux que le fils de l'Empereur. Le Roi d'Espagne achetera peut être bien cher ce qu'il croit gagner en trompant celui d'Angleterre. Que sçavons-nous si le pere & le fils, indignés d'avoir été joués, ne deviendront point les ennemis les plus irréconciliables de la Maison d'Autriche?* Quoique ces raisonnemens fussent plausibles, la Cour de France demeuroit fort allarmée. Il n'étoit pas impossible que le mariage ne se conclût, si Olivarez & Buckingham avoient en tête de le faire réüssir. La Maison d'Autriche ayant une fois l'Angleterre de son côté, les Provinces-Unies sembloient perdues. La France n'étoit plus un contrepoids assez fort : Elle devoit tout craindre pour elle-même.

*Lettres de Marquemont à Puisieux dans les Mémoires pour l'Histoire du Cardinal de Richelieu. 1623.*

Une lettre que Puisieux, Secrétaire d'Etat, reçut de Marquemont, Archevêque de Lyon qui se trouvoit à Rome, augmenta les ombrages & les soupçons de la Cour de Paris. Rapportons cette dépêche ; elle servira beaucoup à développer une intrigue dont toute l'Europe attendoit le dénouement. *Le Prince de Galles*, dit Marquemont, *a été fort surpris en arrivant à Madrid, de n'y trouver pas la dispense de son mariage, & de ce que le Nonce du Pape, non content de ne lui faire aucune civilité, blâme encore les Cardinaux Zapata & Spinola d'avoir rendu visite au Prince. Cela lui a causé de l'inquiétude, & il a eu peur d'être trompé dans l'espérance qu'on lui avoit donnée, que le Pape accorderoit la dispense. Le Prince a dépêché là-dessus un de ses gens ici à un Catholique Anglois nommé Gage, qui a été le porteur des lettres du Roi de la Grande Bretagne au Pape, & qui sollicite la dispense. On veut sçavoir les véritables intentions de Sa Sainteté, & si elle prétend ne la donner point, à moins que le Prince ne se fasse Catholique. Le Cardinal Tréjo a dit plus d'une fois, qu'étant en Espagne, il fut appellé à un Conseil où l'on proposa cette affaire, & qu'on y convint de ne dire point que le mariage ne se feroit pas. Mais on résolut en même temps de ne le conclure jamais. Le Cardinal Gaëtan, habile homme, qui a été long-temps Nonce en Espagne, soutient que le Conseil dont parle le Cardinal Trejo ne peut être qu'une assemblée de Théologiens & de Canonistes. A la verité, dit-il, la plûpart des Espagnols, as-*

*coutumés aux rigueurs de l'Inquisition, & nourris dans la haine contre les hérétiques, sont contraires au mariage : mais les Ministres d'Etat le souhaitent. Le Cardinal Gaëtan ne doute point qu'il ne se fasse, puisque la dispense est accordée. On sçait certainement ici que le Roi d'Espagne ayant assemblé vingt-quatre personnes de diverses professions pour sçavoir leur sentiment, avant que de prendre une derniere résolution, dix-huit furent pour le mariage, & six contre. De ces derniers, il y en a un dans cette ville. Il est vrai que les vieux Ministres d'Etat, attachés à leurs anciennes maximes, étoient d'avis de tirer la négociation en longueur, & d'attendre l'occasion d'en profiter. Dom Baltazar de Zuniga écrivit ici, peu de temps avant sa mort, d'une maniere qui fait juger que c'étoit sa vûe. Mais il y a diverses circonstarces qui prouvent que le Comte d'Olivarez n'est pas du sentiment de Dom Baltazar. Soit que le Roi d'Angleterre ait gagné le Favori, soit que le Comte Duc ait quelque raison secrete, il veut le mariage, & il en presse la conclusion.* Les caresses & les honneurs que le Roi d'Espagne fit au Prince de Galles, & les facilités qu'Olivarez sembloit vouloir apporter à lui donner satisfaction, me persuadent que l'Archevêque de Lyon ne raisonnoit pas mal. Voyons la suite de sa letrre ; elle donnera un grand jour à ce que je dois raconter, 1623.

*Le Nonce du Pape à Madrid*, poursuit Marquemont, *est fort bien auprès du Comte Duc, & le Ministre Italien a lié une grande correspondance entre le Cardinal Neveu & le Favori de Sa Majesté Catholique. Ludovisio & le Nonce sont des esprits vifs & entreprenans. A la sollicitation du Comte Duc, ils ont fait tenir ici plusieurs Congrégations, & la dispense est enfin résolue. Le Pape Paul V. n'a jamais voulu la donner, & le feu Cardinal Bellarmin soutenoit qu'elle ne se pouvoit accorder. Il y avoit un grand obstacle ; Le Pape Paul n'a pas osé le franchir. Je me souviens de l'avoir entendu dire à lui-même. On prétend que la dispense ne peut avoir d'autre fondement légitime que la concession du libre exercice de la Religion Catholique en Angleterre. Et comment veut-on s'en assurer jusques à ce que le Parlement y ait consenti. On veut se démêler de cet embarras par un expédient. C'est de remettre à Sa Majesté Catholique le soin de prendre du Roi d'Angleterre les plus grandes assurances qu'elle pourra pour la liberté de la Religion, & que le Pape se contente de la parole de Roi donnée par Sa Majesté Catholique au S. Siege, que le Roi d'Angleterre accordera le libre exercice de la Religion. Ce qui se promet pour un autre n'est pas fort sûr, & celui qui s'engage de la sorte ne contracte pas une grande obligation. Il y auroit sujet de douter que cette résolution ait été véritablement prise, si le Cardinal Ludovisio & les autres qui ont assisté aux Congrégations ne le disoient, Ils alléguent que le Pape a cru devoir se rendre aux instantes supplications des Catholiques Anglois, qui remontrent à sa Sainteté, que si une affaire si ardemment souhaitée par le Roi d'Angleterre & par le Prince vient à se rompre à cause du refus de la dispense, le pere & le fils déchargeront peut-être leur colere sur les Catholiques, & qu'ils les persécuteront cruellement. La crainte de ce malheur a touché, dit-on, le Pape & les Cardinaux, & leur fait prendre cet expédient. Ils se fondent sur ce que la plûpart des Docteurs conviennent que la dispense se peut accorder, pourvû que le libre exercice de la Religion Catholique soit permis en Angleterre. Il est vrai que*

1623. *cette liberté doit être moralement assurée. Or les gens veulent ici que l'obligation d'un grand Prince, tel que le Roi d'Espagne, soit une assurance suffisante. S'il manque encore certaines choses, on croit que le Pape peut passer par-dessus, en considération des remontrances que font les Catholiques Anglois. Cela est tellement imprimé dans l'esprit du Pape, que depuis l'arrivée du Prince de Galles à Madrid, on a écrit diverses fois au Nonce, de lui faire bien comprendre, qu'il ne tient pas au Pape que l'affaire du mariage ne se consomme; que la dispense est prête, & qu'on la délivrera dès que le Roi d'Espagne aura donné sa parole par écrit au Pape.*

L'Archevêque ajoûta d'autres circonstances que je ne dois pas omettre: elles sont trop importantes. *On sçait ici,* dit-il, *que depuis l'arrivée du Prince de Galles en Espagne, la diversité des opinions se trouve plus grande au Conseil de Madrid. Quelques-uns sont pour marier l'Infante au fils de l'Empereur, & le Prince de Galles à l'Archiduchesse sœur de l'autre. Peut-être aussi que les anciens Ministres veulent croiser & contredire le Comte d'Olivarez, qui se déclare ouvertement pour le mariage d'Angleterre. Quoiqu'il en soit les Espagnols disent que le Prince de Galles leur apporte une guerre intestine chez eux. Il y a de l'apparence que le Nonce a compris, que si la négociation du mariage se rompt, ils ne manqueront pas de rejetter tout sur le Pape, qui refuse la dispense. On ajoûte même que les difficultés que le S. Siége apportera produiront peut-être un bon effet. Le Prince témoigne une si grande passion pour l'Infante, que bien des gens se persuadent qu'il aimera mieux changer de Religion, que d'avoir la confusion de s'en retourner comme il est venu. En ce cas le Comte d'Olivarez trouveroit bien son compte. Quoique certains Ministres, pour des raisons d'Etat, persistassent dans un sentiment contraire au sien, il auroit le plus grand nombre de son côté. Les Ecclésiastiques & les gens zélés pour la Religion Catholique, lui applaudiroient. Le Nonce a si puissamment représenté ces choses ici, que plusieurs pensent que les Espagnols mettent exprès dans la tête du Prince de Galles, que le Pape refuse la dispense, afin que le Prince s'en retourne de lui-même, ou qu'il prenne le parti de se faire Catholique. On croit qu'il pourra bien s'y déterminer à la derniere extrêmité. Et Dieu sçait en quelle intention.*

*Durant ces contestations & ces intrigues à la Cour de Madrid,* conclut Marquemont, *ils ne sçavoient pas encore que la dispense fût entierement résolue. Ils avoient seulement appris que le Pape étoit disposé à la donner sous certaines conditions. Mais on ignoroit qu'elle fût accordée, & même envoyée. De là vient que le Nonce & le Comte d'Olivarez, qui la demandoient auparavant avec de grandes instances, ont prié depuis peu que l'expédition en fût différée. Le Courier est venu trop tard: la dispense étoit partie. Et l'Agent secret que le Roi de la Grande Bretagne a dans cette Cour en avoit donné avis au Prince de Galles. Le Cardinal Ludovisio consulta incontinent sur ce qu'il y avoit à faire, selon ce que j'ai pû recueillir de divers endroits. On a été bienaise que la dispense fût envoyée, afin que si le mariage ne se fait pas, le Roi d'Angleterre n'aille pas s'imaginer que c'est la faute du Pape. On persiste dans les résolutions prises, que le Nonce reçoive l'obligation du Roi d'Espagne, qu'il délivre la dispense, & qu'il témoigne en toutes façons que le Pape n'apporte plus d'obstacles à l'affaire* de

*du mariage. Puisque les Espagnols ont quelque espérance de la conversion du Prince de Galles, on a cru que le Pape devoit y travailler de son côté, & faire même quelques avances. Il a donc écrit un bref au Prince. Sa Sainteté l'y exhorte avec beaucoup d'affection & de tendresse, à prendre une si sainte résolution. Et en cas qu'il s'y porte, & qu'il souhaite quelques marques extérieures d'honneur avant que de se déclarer, on lui offre tout, & même de lui envoyer des personnes distinguées pour lui faire des semonces de la part du Pape.* 1623.

Cette lettre de l'Archevêque de Lyon donna beaucoup à penser aux Ministres de France. Ces Messieurs n'étoient point si sensibles à la joie que devoit leur causer l'agréable nouvelle des espérances qu'on avoit conçues de la conversion du Prince de Galles, qu'à la crainte de voir l'Angleterre dépendante de la Maison d'Autriche. L'Empereur ne sçavoit lui-même que penser. Il appréhendoit qu'il n'y eût peut-être plus de réalité que de bienséance dans les démarches de l'Ambassadeur d'Espagne à la Diete de Ratisbonne, pour témoigner que le Roi son maître ne consentiroit point à l'investiture donnée au Duc de Baviere. Ferdinand se défioit des vûes secretes du Comte d'Olivarez; & une seule chose étoit capable de le rassurer. Il y avoit dans le Conseil d'Espagne des gens de poids qui pressoient vivement l'éxécution de ce que Philippe III. avoit ordonné en mourant, sur le mariage de l'Infante avec le fils de l'Empereur. Maximilien Duc de Baviere étoit plus allarmé qu'aucun autre. Il craignoit que les nopces du Prince de Galles ne fussent suivies du rétablissement de Frederic son beau-frere. Non content de négocier à la Cour de France & de briguer son appui, afin de se maintenir dans sa nouvelle dignité, Maximilien avoit envoyé des Moines travestis à Londres, afin de faire insinuer au Roi d'Angleterre, que le Bavarois ne demandoit pas mieux que de chasser les Espagnols du bas Palatinat. Et pour ce qui regardoit la restitution du patrimoine & de la dignité Electorale à la Maison Palatine, on faisoit entendre au Roi qu'on trouveroit des moyens d'accommodement. Le Duc de Baviere n'avoit point d'enfans, & il n'espéroit presque pas que le Ciel lui en donnât. On offroit de rendre & la dignité Electorale & les Etats à la Maison Palatine, après la mort de Maximilien.

*Nani Historia Veneta. L. V. 1623. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 484. 485. &c.*

Comme les Vénitiens s'effrayoient alors à la moindre démarche de la Maison d'Autriche pour s'agrandir, le voyage du Prince de Galles à Madrid fut comme un coup de foudre à leur égard. L'Ambassadeur de la République à Londres se déchaînoit en toutes manieres. *Voici*, crioit-il, *la plus méchante chose que le Roi de la Grande Bretagne pût penser ou faire. L'Angleterre est désormais à la discrétion des Espagnols. A quoi bon ce voyage? Si l'affaire du mariage est conclue, quel besoin le Prince a-t-il d'aller à Madrid? On lui auroit amené son Epouse à la maniere accoutumée. Si l'affaire n'est pas finie, quelle imprudence de se mettre entre les mains des Espagnols, d'exposer une personne si précieuse, & de courir risque de recevoir un affront à la vûe de toute l'Europe?* Les Protestans d'Angleterre, des Provinces-Unies, & d'ailleurs étoient consternés. On craignoit pour la liberté du

1623. Prince de Galles & pour sa Religion. Que sçavoit-on si la Cour de Rome & celle de Madrid ne viendroient point à bout de le séduire? Bien des gens se défioient du nouveau Duc de Buckingham & du Comte de Bristol. La ruine de la Religion Protestante paroissoit assurée, si l'Angleterre avoit un Roi Papiste. Les craintes & les allarmes redoublerent, quand on sçut dans le monde ce que le Pape écrivoit au Prince de Galles, & la réponse que Charles avoit faite à Grégoire. Avant que de parler de ces lettres, disons quelque chose de la réception du Prince à Madrid, & du progrès de la négociation du mariage.

Honneurs faits au Prince de Galles en Espagne.

*Wilson's History of Great Britain.*

*Rushworth's Historical collections.* 1623.

*Larrey Histoire d'Angleterre au regne de Jacques I.*

A peine y fut-il entré que la Cour en eut connoissance. Le bruit se répandit même dans la ville, qu'un grand Prince étoit venu. Buckingham & Bristol allerent sur le soir à l'audience du Roi. Il envoya incontinent le Comte Duc faire des complimens au Prince de Galles. Tout se passa du côté d'Olivarez avec des démonstrations d'une joie extraordinaire. *Quand nos deux Maîtres seront bien unis*, disoit-il à Buckingham dans un transport véritable ou affecté, *ils partageront tout le monde entre eux*. Philippe & Charles se rencontrerent le lendemain, comme par hazard en allant à la promenade. Un Prince n'en peut recevoir un autre avec plus de générosité, de politesse & de magnificence, que le Roi d'Espagne reçut l'heritier de la Couronne d'Angleterre. Bristol leur servit d'interprete. Charles n'entendoit pas la langue Castillane, & Philippe n'en parloit pas d'autre. Le fameux Comte de Gondomar faisoit régulierement sa Cour au Prince. *Monseigneur*, lui dit-il un jour avec sa vivacité ordinaire, *je vas vous apprendre une grande nouvelle. Un Anglois a été fait depuis peu Conseiller d'Etat de Sa Majesté.* Gondomar parloit de lui-même, il vouloit que le Prince le regardât comme un Ministre d'Etat aussi dévoué à la Couronne d'Angleterre, qu'un Espagnol le peut être à une Puissance étrangere. Le Prince fut solemnellement invité à dîner dans le Couvent de S. Jerôme, huit ou dix jours après son arrivée. Les différens Conseils d'Espagne & les Magistrats vinrent faire la révérence au Prince dès le matin. Le Roi se rendit au même endroit après le repas, suivi d'une Cour leste & nombreuse. Ils monterent tous deux à cheval, & Philippe donna par tout le pas & la droite à son illustre hôte. Les Magistrats les attendoient tous deux aux portes de la ville avec un riche dais, sous lequel ils marcherent à côté l'un de l'autre. L'entrée fut aussi pompeuse & aussi solemnelle que l'étoit celle du Roi à son avénement à la Couronne.

Charles est conduit au bruit des acclamations du peuple jusques au Palais Royal de Madrid. On lui avoit préparé un superbe appartement. Philippe l'y mena: & prenant alors le pas sur le Prince, il lui dit galamment; *j'en use de la sorte, parceque je suis chez vous*. Ils allerent ensemble à l'appartement de la Reine, qui s'avança jusques à la porte de sa chambre. On leur donna trois fauteuils, la Reine s'assit au milieu, Charles à la droite, & Philippe à la gauche. La Reine & le Prince s'entretinrent quelque temps en François. Il vit fort rarement l'infante, & il n'eut

point de conversation particuliere avec elle. Bristol fut l'interprete des complimens qu'ils se firent réciproquement en présence de la Cour. Le Comte Duc en fit des excuses au Prince, sur ce que la bienséance ne permettoit pas à l'infante d'en user autrement, jusques à ce que le mariage parût conclu. *Il y manque une formalité aux yeux du public*, ajoûta le Comte Duc en souriant. *C'est l'arrivée de la dispense du Pape que nous attendons.* On fit des feux de joie & des illuminations durant trois jours. Enfin, Charles fut régalé de plusieurs fêtes, de combats de taureaux, de jeux de cannes, & d'autres spectacles. Son adresse & sa bonne grace charmerent la Cour d'Espagne dans une course de bague que l'Infante regardoit de la fenêtre de sa chambre. Tout le monde convient que les Espagnols conçurent beaucoup d'estime & de vénération pour le Prince de Galles. Ils admiroient sa douceur, sa gravité, sa modestie, & plusieurs autres bonnes qualités qui le rendoient certainement respectable. Ses plus grands ennemis n'en disconviennent pas. 1623.

On sollicite le Prince de Galles de changer de Religion.

Les Espagnols surpris de ce que le Prince de Galles venoit si librement chez eux, s'imaginerent qu'il pensoit à se faire Catholique Romain en épousant leur Infante, & que c'étoit le véritable dessein d'un voyage si extraordinaire. On juge des reproches que Buckingham & Bristol se firent réciproquement en plein Parlement d'Angleterre, que ces deux Messieurs donnerent grand sujet aux Espagnols de croire, & d'espérer même, que le Prince embrasseroit leur Religion. Buckingham n'assistoit point aux éxercices de piété, ni aux prières de l'Eglise Anglicane qui se faisoient régulierement chez l'Ambassadeur du Roi son maître à Madrid. Pour se rendre plus agréable aux Espagnols, il alloit à leurs Eglises, & il adoroit sans difficulté le Sacrement avec eux. Le Comte de Gondomar, qui le connoissoit bien, disoit aux gens que Buckingham étoit Papiste. L'Espagnol devoit dire plutôt que l'Anglois ne se mettoit pas autrement en peine de la Religion. Quand Gondomar étoit en colere contre Buckingham, il l'accusoit d'être un franc Puritain & un outré Calviniste. Le Comte Duc d'Olivarez, informé par Gondomar des dispositions de Buckingham, & bienaise de le voir si cavalier sur le chapitre de la Religion, lui dit un jour sans façon se promenant ensemble : *Finissons, je vous prie, l'affaire du mariage indépendamment du Pape. Je le voudrois de tout mon cœur*, répondit Buckingham : *mais je n'en sçai pas les moyens. Pour moi*, reprit l'Espagnol, *j'en vois un infaillible. Que le Prince de Galles se fasse Catholique. A quoi bon tant de mistères : Tout le monde croit ici qu'il est venu dans ce dessein.*

*Wilson's History of Great Britain. Ruhsvvorth's Historical collections. 1623. 1626.*

Soit que Buckingham eût connu mieux que jamais, dépuis l'arrivée du Prince en Espagne, que son Altesse étoit inébranlable dans sa croyance ; car enfin Charles fut toujours bon Protestant jusques à la fin de sa vie, & il fit gloire de mourir dans les sentimens de l'Eglise Anglicane : soit que son confident ne crût pas devoir ainsi mettre en compromis la Religion d'un Prince qui avoit de grands sentimens d'honneur & de piété ; Buckingham répondit brusquemeut au Comte Duc : *Nous ne sommes point des joueurs de gobelets, ni des charlatans. On n'est pas venu ici dans le dessein de faire de*

1623. *nouveaux marchés. Il s'en faut tenir aux conditions dont nous sommes convenus de part & d'autre. La conscience du Prince est tranquille : il n'a point de scrupules sur sa Religion. C'est une corde qu'il ne faut pas toucher.* Buckingham protesta tout publiquement dans le Parlement d'Angleterre que ce fut là sa réponse. Croyons l'en sur sa parole, j'y consens. Mais qu'il nous soit permis d'ajoûter, que le bon Seigneur ne parloit pas toujours de la sorte. Gondomar dit un jour au Comte de Bristol : *Tout le monde croit ici que le Prince de Galles est venu dans l'intention de se faire Catholique. Au nom de Dieu, ne vous opposez pas à un si pieux dessein. Nous espérons que Mylord Buckingham n'y sera pas trop contraire.* Bristol n'ignoroit pas que Buckingham penchoit vers le Papisme, & qu'il avoit persuadé au Roi Jacques de faire de grandes avances au Pape, & de lui écrire une lettre peu convenable à un Roi Protestant. Cela joint au discours de Gondomar lui donna du soupçon. Il s'imagina qu'à la sollicitation de Buckingham, le Prince pouvoit bien n'être pas éloigné de renoncer à sa Religion : & il semble que Bristol n'eût pas été trop faché de le trouver dans cette disposition. Quoi qu'il en soit, le Comte se jette aux genoux de Charles en lui disant : *j'ai un éclaircissement à vous demander, & je prie très-humblement votre Altesse de me pardonner la liberté que je prends : promettez moi cette grace, je vous en conjure.* Impatient de sçavoir à quoi cette préface aboutira, le Prince dit à Bristol de parler sans aucune contrainte. *Puisque vous m'en donnez la permission*, reprend Bristol, *je vous supplie, Monseigneur. de me dire pourquoi vous êtes venu à Madrid? Quelque zélé, quelque fidéle que soit un Ministre, il ne peut servir utilement le Prince, à moins qu'il ne sçache les intentions de son maître. Vous le sçavez aussi bien que moi* dit Charles, *pourquoi je suis venu ici. Monseigneur*, poursuivit Bristol, *les Espagnols croient généralement que votre Altesse veut embrasser la Religion Romaine, & qu'elle va se déclarer. Je vous prie de me dire si c'est là votre intention. Je suis Protestant, & je n'ai aucun dessein de me faire Catholique. Votre exemple ne seroit pas capable de m'ébranler. Tout ce que je puis promettre à votre Altesse, c'est que, si elle est dans cette résolution, je vous servirai aussi fidélement que le plus zélé Catholique du monde.* Le Prince ne put apprendre sans indignation que les Espagnols le crussent capable d'une si grande lâcheté. Il se sentit même ému de colere contre le Comte de ce qu'il se mettoit dans l'esprit que la chose n'étoit pas impossible. *Ai-je fait quelque action*, dit-il avec un ressentiment digne de la piété dont il se picqua toujours, *qui vous ait donné sujet de penser que je puis être assez lâche pour changer de Religion, & pour acheter à ce prix l'Infante d'Espagne ? Graces à Dieu, je suis à l'épreuve des tentations du monde sur le chapitre de la Religion.* Bristol n'alla pas plus avant : il changea de discours après avoir encore prié le Prince de lui pardonner cette liberté.

Quoique je remarque plus de droiture dans la conduite du Comte de Bristol, que dans la conduite du Duc de Buckingham, la sincérité dont je fais profession, ne me permet pas de dissimuler, que la demande de Bristol paroit fort suspecte. On eut raison de la lui reprocher dans le Parlement d'Angleterre. Ne diriez-vous pas qu'il vouloit tenter le Prince de Galles d'une maniere fine & Artificieuse?

Bien loin d'offrir ses services au fils du Roi son maître, en cas qu'il voulût changer de Religion, un bon Protestant les refuseroit. Il tâcheroit de confirmer le Prince dans l'amour de la vérité : du moins il applaudiroit à sa constance & à sa fermeté. C'est ce que le Comte ne fait point. Content de s'etre offert en cas qu'on veuille se faire Catholique Romain, il ne dit plus rien, dès que Charles lui a repondu que ce n'est pas là son dessein. Le Comte Duc d'Olivarez n'en demeura pas là ; il fit d'autres tentatives. On va dire de sa part au Prince que l'Infante a la conscience fort tendre, & que si elle voit en Angleterre son époux se déclarer ennemi de la Religion Catholique une si pieuse Princesse sera entierement désolée. Charles offrit de s'éclaicir avec l'Infante sur l'article de la Religion, & de lui déclarer ses véritables sentimens. Mais les Espagnols ètoient trop éloignés de permettre que le Prince eût des entretiens particuliers avec l'Infante. On lui propose seulement de conférer avec des Théologiens : on l'en presse vivement plus d'une fois. Charles refusa constamment de pareilles conférences. *Elles ne peuvent servir qu'a rompre notre négociation*, disoit-il de fort bon sens. *Quand ces Messieurs verront qu'un jeune homme tient ferme contre les argumens de leurs Théologiens, ils se dégouteront, ils se chagrineront contre moi.* 1623.

Brefs du Pape au Prince de Galles & au Duc de Buckingham.

*Rushworth's Historical collections 1623. & 1626.*

*Mercure François*, 1623.

Environ cinq ou six semaines après l'arrivée du Prince de Galles à Madrid, le Nonce du Pape reçut la dispense. Elle étoit accompagnée d'un bref flatteur & fort étudié pour Charles. Le Nonce le rendit en grande cérémonie. Accompagné du Comte Duc, de quelques Seigneurs Espagnols, & de tous les Italiens distingués qui étoient à la Cour, il va trouver le Prince dans son appartement : & Charles s'avance jusques à l'escalier, quand il sçait que le Nonce vient chez lui. Il y eut de grandes civilités de part & d'autre. Le Nonce remit ensuite à son altesse le bref que Grégoire lui envoyoit. On remarque fort bien qu'il fut dressé sur ce que les Espagnols avoient écrit à Rome que le Prince de Galles vouloit entrer daus la Communion du Pape ; & celui que Grégoire fit rendre après au Duc de Buckingham, est à mon avis une preuve certaine, que ce Seigneur donna véritablement de grandes espérances que Charles y viendroit à la fin. Le monde raisonna diversement sur le bref adressé au Prince de Galles. On le trouva fort insinuant. C'étoit une exhortation à se faire Catholique ; & le Pape y suppose qu'un Prince Protestant, qui témoigne une si grande passion d'épouser l'Infante d'Espagne, étoit plus que demi-Catholique. Les gens d'esprit rirent de ce que le Pape animant le Prince de Galles à suivre l'exemple de ses religieux ancêtres & des premiers Rois d'Angleterre, il ne leur donnoit point d'autre vertu qu'une grande soumission à son Siege, & la dévotion supestitieuse de faire des pélérinages à Rome. *Est-ce que la Religion consiste*, disoit-on, *à reconnoitre la Monarchie du Pape. On croit avoir bien rencontré à Rome en disant, que si Grégoire I. a heureusement travaillé à la conversion des Anglois Payens, c'est un bon augure pour Grégoire XV. son successeur*,

1623. *& que Dieu semble destiner celui-ci à ramener les Anglois hérétiques au giron de l'Eglise Romaine. Le Pape pourra bien se tromper. Il y a grande différence entre convaincre des Idôlatres de la vérité du Christianisme, & persuader à des Chrétiens qui connoissent l'Evangile, qu'ils ne peuvent être sauvés sans se soumettre à la Monarchie du Pape. L'un est infiniment plus facile que l'autre. Le Moine augustin envoyé par Grégoire I. réussit auprès des Anglois Payens. Mais il échoua quand il entreprit de convaincre les anciens Bretons Chrétiens, qu'ils devoient se soumettre au Pape. Les Missionnaires de Grégoire XV. ne seront pas plus heureux auprès des Anglois Protestans.*

A l'occasion de ce bref du Pape, le Comte de Bristol dit certaines choses au Prince de Galles qui rendirent la religion de ce Ministre suspecte & douteuse à Charles. Devenu Roi d'Angleterre deux ans après, il fit accuser Bristol devant les Pairs du Royaume d'avoir voulu le porter à se faire Catholique Romain, en lui parlant de la sorte, à propos des louanges que le Pape donnoit aux anciens Rois d'Angleterre. *Il faut l'avouer de bonne foi, Monseigneur, la Nation Angloise ne s'est signalée par ses exploits, que lors qu'elle a été soumise au Pape. Et nous n'égalerons jamais la gloire de nos ancêtres, tant que nous ne suivrons pas leur Religion.* Bristol ne répondit pas trop bien à cette accusation. Et certes il n'y a pas d'apparence qu'un Prince aussi bon, aussi religieux que Charles I. ait voulu calomnier tout publiquement un Seigneur de son Royaume. Bristol reconnoît que par maniere de discours, & sans avoir dessein de porter le Prince de Galles à se faire Catholique, il dit à propos des Rois d'Angleterre qui allerent aux Croisades, & qui signalerent leur bravoure & leur courage dans les guerres saintes, que dans la situation présente de la Chrétienté, les Rois d'Angleterre ne pouvoient plus entreprendre de si grandes choses, à cause de la division que la diversité de Religion a mise entre les Princes Chrétiens. Les deux propositions sont différentes; Il est vrai. Mais qui est le plus croyable du Roi, ou du Comte de Bristol? Et quand il seroit vrai que celui-ci se seroit à peu près expliqué de la sorte, le Prince de Galles n'avoit-il pas raison de s'imaginer que Bristol vouloit lui insinuer, qu'un Roi d'Angleterre seroit en état de former de plus grands projets, si la Religion ne le divisoit pas de l'Empereur, des Rois de France & d'Espagne, & de plusieurs autres Puissances Catholiques?

Un Espagnol nommé *Diego de la Fuente* fut chargé de porter le bref du Pape au Duc de Buckingham. La piece n'étoit ni moins flatteuse ni moins travaillée que l'autre. Grégoire y dit que la voix du S. Esprit retentissoit souvent aux oreilles du Roi d'Angleterre & du Prince de Galles. Cela signifie en bon Francois, qu'il n'y avoit que trop de gens qui leur insinuoient de se faire Catholiques. *Ne laissez pas échaper la belle occasion que le Ciel vous présente d'acquérir une gloire immortelle*, disoit le Pape au Favori de Jacques. *Quel honneur pour vous, si par vos conseils, & par vos douces insinuations, les Rois d'Angleterre entrent dans le chemin qui conduit à la couronne incorruptible du Ciel: chemin que leurs ancêtres leur ont enseigné, en faisant rendre à Dieu le culte qui lui est dû, en maintenant l'autorité Pontificale, & en la*

*rendant même plus étendue. On a vu souvent, & la postérité verra encore beaucoup de gens que la faveur des Princes comble de biens, d'honneurs & de dignités. Ce n'est pas là ce qui peut éterniser votre nom. Employez vos conseils à ramener de grands Rois & des nations puissantes au sein de l'Eglise. Voilà le moyen de faire écrire votre nom dans le livre des vivans, & de mériter que l'Histoire vous mette au nombre de ces sages dont les Rois & les Princes ont suivi les lumieres.* Je ne m'étonne pas après cela que le Duc de Buckingham ait passé pour un franc Papiste. On connoît assez la réserve & la circomspection de la Cour de Rome. Grégoire auroit-il jamais envoyé un bref de cette nature si Buckingham n'avoit pas fait auparavant de fort grandes avances ? On peut conjecturer même que sa mere, Catholique Romaine, avoit écrit à Rome, qu'elle ne désespéroit pas de la conversion de son fils.

1623.

Lettre de l'Archevêque de Cantorbery au Roi d'Angleterre.

*Rushworth's Historical collections. 1623. & 1626. Wilson's History of Great Britain.*

Abbot Archevêque de Cantorbery écrivoit presqu'en même temps au Roi Jacques une lettre d'un stile bien différent de celui du Pape Grégore. Sa Majesté Britannique vouloit pousser la complaisance pour la Cour de Rome jusques à publier une ordonnance qui permît aux Papistes le libre éxercice de leur Religion en Angleterre. L'Archevêque crut devoir s'opposer à un dessein si contraire aux loix du Royaume. Le voilà donc qui prend la plume. Et dans l'amertume de son cœur, il écrit au Roi une remontrance pleine de zele & de courage. *Je me suis tû trop long-temps, Sire,* disoit Abbot, *& je crains que mon silence ne soit criminel envers Dieu & au regard de Votre Majesté. Je lui demande très-humblement la permission de m'acquitter de ce que je dois à Dieu par la vocation duquel je remplis la premiere place de l'Eglise Anglicane ; & à vous, qui avez été l'instrument dont il s'est servi pour m'y mettre. Votre Majesté en usera ensuite à mon égard comme il lui plaira. Vous avez dessein, Sire, d'ordonner par un acte public la tolérance de la Religion Romaine. Faites réflexion, je vous en supplie, sur la nature de cet acte, & sur les suites qu'il peut avoir. Il tend à l'établissement de la doctrine hérétique & damnable de l'Eglise Romaine, de Babylone, cette infame prostituée dont l'Ecriture Sainte parle avec horreur. Combien une pareille action sera-t'elle abominable aux yeux de Dieu ! Quel sujet de scandale pour ceux qui aiment la pureté de l'Evangile, quand ils verront que de la même plume dont vous avez combattu les Papistes comme des superstitieux & des Idolatres, vous signez que vous vous rendez leur protecteur ! A quoi Votre Majesté a-t'elle pensé, d'envoyer le Prince de Galles en Espagne, sans le consentement de son Conseil, sans la participation de son peuple? Je sçai bien, Sire, que vous avez droit de conduire le Prince votre fils, & qu'il vous appartient particulierement de lui choisir une épouse. Mais enfin, le Prince n'est-il pas aussi le fils de l'Etat ? Votre peuple, dont le salut & le bonheur dépendent de celui qui vous succédera, doit veiller sur les démarches du Prince. Le voyage de son Altesse cause de si grandes allarmes, que ceux qui l'ont conseillé seront recherchés & punis, quand même le Prince reviendroit le plus heureusement du monde. La tolérance que vous proposez ne se peut accorder sans le concours du Parlement, à moins que vous ne vouliez faire croire à vos sujets, que vous pretendez avoir droit de renverser, quand il vous plaît, les loix du Royaume. Je supplie très-humblement votre Majesté de réflechir sur les conséquences de*

1623. *l'entreprise. En permettant l'exercice d'une fausse Religion, & en cessant de maintenir celle qui a rendu cet Etat florissant, craignez d'attirer la colere & l'indignation de Dieu sur vos Royaumes & sur votre personne.*

Je ne sçai si ces remontrances du Primat d'Angleterre ne commencerent pas de faire rentrer Jacques en lui même. Le peuple parloit hautement contre le Roi & contre son favori. Les amis du Duc de Buckingham l'en avertirent ; & dés lors il pensa sérieusement à se mettre à couvert de la colere du peuple, & à se rendre agréable, en rompant un mariage dont les suites pouvoient être funestes à ceux qui l'avoient conseillé, ou négocié. *Je suis un véritable Martyr*, disoit un jour le Roi Jacques dans son chagrin. *J'ai plus souffert pour la Religion qu'aucun Prince Chrétien.* Le paradoxe est grand ; il faut l'avouer. Mais sur quoi Sa Majesté Britannique fonde-t'elle sa prétention d'être un *Martyr? N'est-ce pas une chose étrange que je ne puisse marier mon fils à une Princesse de son rang sans la permission du Pape?* Voilà ce qui causoit de si grands tourmens au Roi Jacques. Cela fait pitié. Il est encore plus ridicule que le Comte de Bristol ait rapporté en plein Parlement d'Angleterre cet Apophtegme comme quelque chose de beau. Charles se seroit-t'il donc mésallié en épousant certaines Princesses Protestantes ? Il y en avoit plusieurs en Allemagne d'une Maison plus noble & plus ancienne que celle de Rodolphe Comte d'Haspurg ? Mais Jacques vouloit une fille de Roi, c'étoit là son entêtement. Autre fantaisie ridicule. Nous avons vû depuis peu tous les thrônes de l'Europe remplis par des Princesses qui n'étoient pas filles de Roi.

Réponse du Prince de Galles au bref du Pape. *Rushworth's Historical collections. 1623. 1624. Cabala or mysteries of State.*

Quelque soin qu'on eût pris de bien concerter la réponse que le Prince de Galles ne pouvoit pas se dispenser de faire au Pape Grégoire, elle parut indigne de l'héritier d'un Royaume, ou la Religion Protestante florissoit. *J'ai vû avec un extrême plaisir*, disoit Charles, *que votre Sainteté me propose les exemples de mes ancêtres à suivre. J'aurai toujours autant de zele & d'ardeur pour le rétablissement de la paix & de l'unité de l'Eglise, qu'ils en ont eu pour la propagation de la Foi, & pour la défense de l'Evangile, contre les ennemis de la Croix de Jesus-Christ : persuadé que je suis qu'imiter de si grands Princes, c'est quelque chose de plus glorieux encore, que d'être sorti de leur sang. Je suivrai en cela les intentions du Roi mon pere, qui voit avec le dernier déplaisir les malheurs que cause la division des Princes Chrétiens. Votre Sainteté me fait justice, si elle croit que je ne haï pas la Religion de ceux dont on recherche l'alliance. Je vous prie d'être persuadé que j'aurai toujours beaucoup de modération. Bien loin de donner lieu de Croire que je haï la Religion Catholique Romaine, il ne tiendra pas à moi que ceux qui font profession de croire en un même Dieu, & en un même Jesus-Christ, ne se réünissent dans la même Eglise.* Le Prince de Galles vouloit donner à tout cela un sens supportable. Cependant on trouva fort à redire que ses expressions fussent concertées de telle maniere, que la Cour de Rome les pouvoit interpréter trop avantageusement pour elle.

Buckingham, qui dicta, pour ainsi dire, cette lettre au Prince de Galles, avoit conseillé, il n'y a pas un an, au Roi Jacques d'en écrire

une du même ſtyle à Grégoire. *Très-Saint Pere*, diſoit-il au Pape, *vous ſérez peut-être ſurpris de ce qu'un Prince d'une Religion différente de la vôtre vous prévient par ſes lettres. La diviſion ſanglante que je vois dans la Chrétienté m'afflige ſenſiblement. Je voudrois de tout mon cœur qu'elle finît. Ma principale & journaliere occupation, c'eſt de chercher les moyens capables de procurer la réunion des Chrétiens. Car enfin, nous croyons tous en un même Dieu, Pere, Fils, & au S. Eſprit. Nous profeſſons également que nous ne pouvons être ſauvés que par les mérites de Jeſus-Chriſt. Si je romps aujourd'hui le ſilence, c'eſt pour exhorter votre Sainteté à travailler conjointement avec nous à l'accompliſſement d'une œuvre ſi ſainte, ſi digne d'un Prince Chrétien. Nous avons toujours ardemment deſiré de le voir; & nous ne doutons pas que votre Sainteté, dont le zèle nous eſt connu, n'emploie le crédit & l'autorité qu'elle a dans l'un des deux partis à procurer la fin d'une ſi déplorable diſcorde. C'eſt le plus grand ſervice qui ſe puiſſe rendre à la Chrétienté. Si votre Sainteté ſignale ſon Pontificat par une action ſi louable, elle acquérera beaucoup de gloire, & une ample récompenſe.* Que dût penſer Grégoire en ſe voyant prévenu d'une maniere ſi engageante, ſi reſpectueuſe, par un Roi qui avoit traité Paul V. de tyran, d'uſurpateur, d'antechriſt? Certes on eut quelque raiſon de croire à la Cour de Rome que Jacques n'étoit pas trop éloigné de ſe faire Catholique. L'avance que Sa Majeſté Britannique vouloit faire au Pape, parut ſi indigne au Comte de Briſtol, qu'il en détourna le Roi autant qu'il put. Briſtol ſoutint dans le Parlement d'Angleterre que la lettre ne fut envoyée à la ſollicitation du Comte de Gondomar & du Duc de Buckingham, qu'après le départ de Briſtol pour ſon Ambaſſade à Madrid. Le Pape Grégoire XV. étoit déja mort, lorſque la réponſe du Prince de Galles fut apportée à Rome. On la rendit à Urbain VIII. ſon ſucceſſeur, qui prit cette occaſion d'envoyer de nouveaux brefs au Roi Jacques & au Prince ſon fils. On en parlera dans la ſuite de l'affaire du mariage. 1623.





# HISTOIRE
## DU RÉGNE
## DE
# LOUIS XIII.
## ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

*LIVRE VINGTIEME.*

## SOMMAIRE.



*IGUE entre le Roi de France, le Duc de Savoye & la République de Venise. Les forts de la Valteline, occupés par les Espagnols, sont mis entre les mains du Pape. Mort du Pape Grégoire XV. & de Priuli Doge de Venise. Le Cardinal Maffeo Barberini est fait Pape sous le nom d'Urbain VIII. Synode National des Eglises Réformées de France à Charenton. Mort Chrétienne de du Plessis-Mornai. Entreprise de Mansfeld du côté de la Westphalie. Défaite de l'Armée d'Halberstat par le Général Tilli. Mouvemens de Bethlen Gabor en Hongrie & ailleurs. Nouvelle révolution à la Porte Ottomane. Suite de la négociation du mariage de l'Infante avec le Prince de Galles. Nouvelles difficultés sur la conclusion du*

*mariage de l'Infante avec le Prince de Galles. Brefs du Pape Urbain VIII. au Roi d'Angleterre & au Prince de Galles. Le Prince de Galles retournie d'Espagne en Angleterre. Le mariage du Prince de Galles avec l'Infante d'Espagne est entierement rompu. Sentimens généreux du Comte de Bristol. Lettres réciproques du Roi d'Angleterre & du Roi de Boheme. Le crédit du Chancelier de Silleri & de Puisieux diminue. Aligre est fait Garde des Sceaux. Le Chancelier de Silleri & Puisieux sont relégués dans leurs terres. Bethune est envoyé Ambassadeur à Rome à la place du Commandeur de Silleri. Mort du Chancelier de Silleri. Aligre lui succede. Conduite de la Vieuville contraire à celle des Ministres précédens. Le Cardinal de Richelieu est admis au Conseil du Roi. Disgrace d'Ornano Gouverneur de Monsieur. Voyage de Mansfeld en Angleterre & en France. Convocation du Parlement d'Angleterre. Plaintes des Ambassadeurs d'Espagne contre le Duc de Buckingham. Le Parlement d'Angleterre est d'avis que le Roi rompe ses négociations pour le mariage de son fils, & pour la restitution du Palatinat. Il offre au Roi les subsides nécessaires pour le recouvrement du Palatinat. Artifices des Ambassadeurs d'Espagne pour rendre le Duc de Buckingham & le Prince de Galles même suspects au Roi d'Angleterre. Proposition de marier le Prince de Galles à Madame Henriette de France. Voyage secret d'Hugues Archevêque d'Embrun en Angleterre. Disgrace du Marquis de la Vieuville.*

---

1623.

Ligue entre le Roi de France, le Duc de Savoye & la République de Venise.

*Nani Historia Veneta. Liv. V. 1623.*

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 446. 447. &c.*

*Histoire du Connétable de Lesdiguieres. L. XI. chap. 8.*

PEndant que la Cour de France paroissoit toute occupée des divertissemens du Carnaval, Louis avoit conclu & signé la ligue projettée dans l'entrevuë d'Avignon, & avancée depuis à Lyon, entre la Couronne de France, la République de Venise, & Charles Emmanuel Duc de Savoye, afin de chasser les Espagnols de la Valteline, & l'Archiduc Léopold du Pays des Grisons. Les pouvoirs de l'Ambassadeur de Venise à Paris vinrent un peu tard. Ses maîtres avoient vivement pressé la Cour de France, de prendre enfin des mesures efficaces pour s'opposer aux usurpations continuelles de la Maison d'Autriche. Cependant, il y eut un assez grand nombre de Sénateurs, contraire à la conclusion de la ligue, quand elle fut proposée. Plus timides & plus circonspects que les autres, ils représentoient que la République s'engageoit dans une guerre contre la Couronne d'Espagne, & qu'il seroit impossible d'y réüssir sans un puissant secours de celle de France. *Et pouvons-nous compter*, ajoûtoit-on, *sur un Prince à qui les Huguenots donnent de grandes occupations chez lui, & dont les Ministres sont presque tous dévoués à la Cour de Rome, & par conséquent à celle de Madrid? Le Duc de Savoye entre dans la ligue, parce qu'il espere d'en tirer quelque profit. S'il ne trouve pas à contenter son ambition en s'agrandissant, il voudra se dédommager à nos dépens. On nous demandera sans cesse de l'argent pour lui.* Le sentiment contraire prévalut. La République avoit un trop grand intérêt à ne souffrir pas que la Maison d'Autriche éxécutât son projet de s'emparer de la Valteline & du Pays des Grisons.

1623. La ligue fut donc enfin signée à Paris le 7. Fevrier 1623. Elle devoit durer deux ans; peut-être plus, si cela étoit nécessaire pour obtenir la restitution de ce que le Gouverneur de Milan & l'Archiduc Léopold avoient usurpé. Chacune des trois Puissances confédérées s'engageoit à fournir un certain nombre de troupes, à proportion de ses forces. On prétendoit avoir une armée de trente à quarante mille fantassins, & de six mille chevaux. Le Roi fournissoit quinze ou dix-huit mille hommes, la République douze, & le Duc huit. On mettoit de toutes le parties le fameux Comte de Mansfeld, quand il étoit question d'attaquer la Maison d'Autriche. Les nouveaux confédérés convinrent de lui donner trois cents mille écus par an, à condition qu'il se jetteroit dans la Franche-Comté, afin d'empêcher les secours qui pourroient venir des Pays-Bas en Italie. On prétendoit aussi que l'Armée de Mansfeld fût là comme un corps de réserve, prêt à passer les Alpes en cas de besoin. C'est une chose assez singuliere. La Cour de France paroissoit mépriser Mansfeld : on l'y traitoit de *bandolier*. Et cependant elle négocioit avec lui. Il fallut même lui avancer quelqu'argent dans cette rencontre. Mansfeld ne promettoit rien qu'à ceux qui venoient le trouver la bourse à la main. La France devoit payer la moitié des trois cents mille écus, & la République les deux tiers de l'autre moitié. Charles Emmanuel donnoit le reste. On invita les Suisses à entrer dans la ligue : mais les Cantons Catholiques gagnés par le Nonce du Pape & l'Ambassadeur d'Espagne, empêcherent que le Corps Helvétique ne se mêlât de cette affaire.

Les forts de la Valteline, occupés par les Espagnols, sont mis en dépôt entre les mains du Pape.

*Nani Historia Veneta. Lib. V. 1623.*

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag 456. 457. &c.*

*Lettres de Marquemont dans les Mé-*

La nouvelle de la ligue signée allarma fort la Cour de Madrid. Celle de Rome se récria beaucoup sur le dessein d'appeller Mansfeld aux portes de l'Italie, & peut-être de l'y faire entrer. On le craignoit étrangement par tout. Les Espagnols recourent à leurs artifices ordinaires pour reculer la restitution de ce qu'ils ont pris, & pour se dispenser de l'éxécution du traité de Madrid, négocié par Bassompierre. En tenant ce qui fut promis alors, le Roi Catholique se délivroit de l'embarras d'une guerre qui le menaçoit du côté de l'Italie. Mais le Duc de Feria Gouverneur de Milan, entêté de soutenir ce qu'il avoit entrepris, représente au Conseil de Madrid qu'il est d'une extrême importance de profiter d'une si belle occasion de garder la Valteline, ou du moins d'avoir la liberté d'y faire passer des troupes. Les Ministres Espagnols, toujours disposés à rompre les engagemens les plus solemnels quand il s'agit de l'agrandissement de la Monarchie, écoutent la proposition. Ils ne pensent plus qu'à rendre le traité de Madrid inutile, dès qu'ils voient que le Roi de France, occupé contre ses sujets Réformés, n'est plus en état d'envoyer ses troupes en Italie. Dom Baltazar de Zuniga, cet habile homme d'Etat, ménagea fort bien les choses à l'avantage du Roi son maître, par le moyen des Ministres de la Cour de Rome. Sous prétexte de maintenir la Religion Catholique dans la Valteline en attendant que le traité de Madrid puisse être éxécuté, Du Fargis Comte de la Rochepot, Ambassadeur de France en Espagne, signe mal à propos l'an 1621.

un nouveau traité à Aranjuez, par lequel il consent, au nom de Louis, que les forts occupés, ou bâtis par les Espagnols dans la Valteline, soient mis en dépôt entre les mains d'un Prince Catholique, jusques à ce que les deux Couronnes conviennent sur les difficultés qui se rencontrent dans l'observation du traité de Madrid. La Cour de France refusa la ratification de ce que Du Fargis avoit fait. Mais Louis, engagé dans une guerre civile, ne pouvoit faire grande peur aux Espagnols. Ils offroient tantôt de remettre les forts entre les mains du Duc de Lorraine, puis du Grand Duc de Toscane, enfin au Pape. Comme ces Souverains craignoient également de se commettre avec l'une ou l'autre des deux Couronnes, Philippe garda non-seulement ce que son Gouverneur de Milan avoit pris dans la Valteline; mais ses Ministres eurent encore le temps de prendre des mesures pour y établir la domination de leur maître.

1623. *moires pour l'Histoire du Cardinal de Richelieu.*

Quand on eut donc appris à Madrid que le Roi de France, la République de Venise, & le Duc de Savoye s'étoient ligués tout de bon, afin d'obliger la Maison d'Autriche à se désister de ses entreprises sur la Valteline & sur la liberté des Grisons, les Espagnols n'eurent plus d'autre ressource que de presser le Pape de recevoir le dépôt des forts, & de faire ensorte que la France consentît qu'ils fussent remis entre les mains de sa Sainteté, jusques à l'entier accommodement des contestations. Les parens de Gregoire étoient à la dévotion du Roi d'Espagne. Ils furent gagnés en faisant épouser au neveu du vieux Pontife la Princesse de Venouse, riche héritiere, dont les terres & les fiefs étoient dans le Royaume de Naples. On jugeoit bien à la Cour de Madrid que les forts de la Valteline demeureroient à la disposition du Roi d'Espagne, quoiqu'ils fussent en apparence entre les mains du Pape, trop foible pour les garder, si Sa Majesté Catholique vouloit les reprendre. Les Espagnols espéroient encore que Grégoire étant désormais l'arbitre du différend, il sçauroit le terminer d'une maniere plus avantageuse à Philippe, que celle dont les deux Rois étoient convenus dans le traité de Madrid. Le Duc d'Albuquerque va donc représenter à sa Sainteté, de la part du Roi d'Espagne, que Sa Majesté Catholique n'est entrée dans la Valteline qu'à la sollicitation des gens du Pays, qui lui ont demandé sa protection, & la conservation de leur Religion. *Bien loin que le Roi mon maître*, disoit Albuquerque, *ait intention de profiter de la conjoncture pour se rendre plus puissant en Italie, il offre de remettre tout entre les mains du Pere commun des Chrétiens; de celui qui a le plus grand intérêt à maintenir la Religion Catholique. On attend de la prudence du Pape, qu'il dissipera les ombrages & la jalousie de certaines Puissances, qu'il arrêtera les entreprises des Grisons hérétiques, qu'il conservera la Religion dans la Valteline, & qu'il mettra l'Italie dans une parfaite sûreté. C'est tout ce que le Roi mon maître souhaite, & il se repose entierement sur la sagesse & sur les bonnes intentions du Pape.*

La réception du dépôt ayant été proposée aux plus habiles gens de la Cour de Rome, les sentimens se trouverent partagés. Plusieurs étoient d'avis que Gregoire ne s'engageât point dans cette affaire, qu'il demeu-

1623. rât toujours neutre, & qu'il se contentât d'offrir sa médiation & son entremise pour terminer les différends à l'amiable. *Si les Puissances confédérées*, disoit-on de fort bon sens, *ne veulent pas s'en tenir aux conditions que le Pape proposera, elles entreprendront de ravoir les forts à main armée. Les drapeaux de l'Eglise ne seront qu'une foible défense. Il faudra recourir au Gouverneur de Milan, & appeller les troupes Espagnoles. Voilà une guerre ouverte entre les deux Couronnes, & le Pape dans la nécessité d'y entrer conjointement avec le Roi d'Espagne. Mansfeld, les Suisses & les Allemands fondront en Italie, sous prétexte de secourir les Grisons Protestans. Enfin, l'accommodement ne se fera jamais qu'en rendant la Valteline à ses anciens maîtres. C'est le but des Puissances confédérées. Est-il bienséant que le Pape s'expose à remettre lui-même à des hérétiques un dépôt dont la garde sera confiée au S. Siege?* Quelques fortes que fussent ces raisons, elles ne firent aucune impression sur l'esprit de Grégoire. Il étoit obsédé par ses parens; & la Cour de Madrid avoit eu l'habile prévoyance de gagner les neveux intéressés d'un vieillard, qui, sur le bord de son tombeau, ne voyoit pas qu'il s'exposoit à laisser l'embarras d'une guerre à son successeur.

La Cour de France sembla d'abord faire quelque difficulté de consentir au dépôt. Mais le Chancelier de Silleri & Puisieux son fils, qui croyent la guerre contraire à leurs desseins & à la conservation de leur autorité, persuadent à Louis de laisser mettre les forts entre les mains de Grégoire. *Ils seront tirés de celles des Espagnols*, ajoûtoient-ils; *& le Pape, chargé d'un pesant fardeau, s'appliquera incessamment à trouver les moyens d'un bon accommodement. Il faut seulement faire entendre à la Cour de Rome, que le dépôt n'est que pour deux ou trois mois. De maniere que dans ce terme préfix les forts doivent être démolis, & les choses remises dans leur premier état. Autrement Votre Majesté & ses alliés sommeront le Pape de se joindre à eux, pour obliger le Roi d'Espagne à faire justice.* Le Sénat de Venise n'agréoit point ce dépôt. Les artifices & les vûes secretes de la Cour de Madrid sautoient aux yeux de ces Politiques éclairés. Zeno, Ambassadeur de la République à Rome, se déchaînoit si fort contre le dépôt, qu'il eut des paroles fâcheuses avec le Cardinal Ludovisio. Le Ministre Vénitien ne gardoit point de mesures, & il ne concertoit rien avec Silleri Ambassadeur de France, qui lui étoit suspect. Mais enfin, Sa Majesté Très-Chrétienne consentant au dépôt, le Sénat fut obligé de faire de même. Le Duc de Fano, frere de Grégoire, part donc à la tête de quinze cents hommes de pied & de cinq cents chevaux des troupes Ecclésiastiques, & s'en va dans la Valteline recevoir le dépôt au nom du Pape. Il s'en mit en possession, & le Gouverneur de Milan lui fournit des vivres & des munitions. Le Duc de Feria trouve encore je ne sçai quel prétexte frivole de laisser une garnison Espagnole dans trois Places. Fano retourne peu de temps après à Rome; & il laisse au Marquis Bagni le commandement des troupes, & le soin de garder les forts.

Mort du Pape Grégoire XV.

La mauvaise santé du Pape rappelloit son frere auprès de lui. Grégoire XV. mourut le 8. Juillet, après deux ans & quelques mois de Ponti-

ficat. Le Cardinal Ludovisio, qui gouvernoit absolument, sçut profiter du temps. Il eut soin de mettre de grandes dignités dans sa Maison, de lui procurer des alliances avantageuses, & d'amasser du bien. Ce qu'on appelle à Rome *le Sacré College* avoit perdu un de ses membres, dont la religieuse libéralité condamnoit bien hautement l'avarice du Pape & de son neveu. Rendons justice à la mémoire du Cardinal Montalte. Ce que Marquemont, Archevéque de Lyon, écrit de lui à Puisieux, Secrétaire d'Etat, mérite que tous les Historiens qui aiment la vertu rapportent un si beau témoignage. *Le Cardinal Montalte, le pere des pauvres, est mort*, dit Marquemont. *Les parties de banque justifient qu'en trente-huit années de Cardinalat, il a donné jusques à treize cents mille écus, outre plusieurs charités qu'il a faites de sa main, & qui n'ont pas été mises par écrit.* Montalte étoit de la famille obscure & basse du célébre Sixte V. Qu'il est glorieux à ce Cardinal d'avoir fait un usage si Chrétien des grands revenus qu'un Pape orgueilleux avoit laissés à ses parens! Antoine Priuli, Doge de Venise, mourut aussi dans ce même temps. François Foscarini lui succéda. Il s'étoit distingué dans les premiers emplois de la République; & ses Ambassades dans les premieres Cours de l'Europe lui acquirent beaucoup de réputation. L'Histoire de Venise donne à Foscarini ce bel éloge, qu'on ne trouva jamais rien à redire à ses mœurs, ni à ses actions. Si cela est vrai à la lettre, ce Prince mérite une gloire immortelle, d'avoir conservé tant d'innocence & d'intégrité dans la corruption de sa Patrie & des Cours où il fut employé.

1623. & de Priuli Doge de Venise. *Nani Historia Veneta. Lib. V. 1623. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 517. 518. Lettre de Marquemont dans les Memoires pour l'Histoire du Cardinal de Richelieu. 1623.*

On crut que le Conclave seroit long après la mort de Grégoire XV. à cause de la nouvelle Bulle que ce Pape avoit publiée pour régler les formalités de l'élection, & de la diversité des factions. Ludovisio & Borghèse étoient à la tête des deux principales. Chacun d'eux prétendoit élever une créature de son oncle. Après ces deux, les Cardinaux de Savoye, de Médicis, & Farnese avoient le plus de crédit dans le Conclave. Farnese, plus habile & plus versé qu'aucun autre dans le manége des Conclaves, réunit avec tant de dextérité les différens partis en faveur du Cardinal Maffeo Barberini Florentin, que le 6. Août la plûpart des Cardinaux, & sur-tout ceux qui étoient avancés en âge, se trouverent fort surpris d'avoir eux-mêmes renversé toutes leurs espérances, en choisissant un homme de cinquante six ans, & d'une constitution qui promettoit une longue vie. Barberini prit le nom d'Urbain VIII. Il se picquoit d'habileté dans les belles Lettres, & de faire bien des vers Latins. Nous en avons de sa façon qui paroissent supportables. Comme ce Pontificat est un des plus longs qu'on ait jamais vûs, le Pape & ses parens auront désormais grande part aux affaires de l'Europe. C'est pourquoi je donnerai ici l'extrait d'une relation de la Cour de Rome un peu après l'éxaltation d'Urbain VIII. que Marquemont dressa pour servir d'instruction aux Ministres du Roi de France.

Le Cardinal Masseo Barberini est fait Pape sous le nom d'Urbain VIII. *Nani Historia Veneta. Lib. V. 1623. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 517. 518. Mercure François. 1623.*

Urbain avoit de bonnes qualités, au rapport de Marquemont. Il ne faut pas entendre cela de perfections que S. Paul exige d'un Evêque.

1623. Il y a long-temps que les Papes ne s'en picquent plus. Celui qui voudroit se former maintenant sur le modele que les Apôtres ont laissés, ne passeroit que *pour un bon Prêtre, & pour un Pape fort médiocre*. Si vous voulez mériter d'être le prétendu *Successeur de S. Pierre*, acquérez seulement ce qui peut vous rendre habile & rafiné Politique. L'inclination d'Urbain, dit-on, le portoit vers la France. Mais il ménageoit les autres Puissances par intérêt & par prudence. Jaloux de son autorité, à l'exemple de ses arrogans prédécesseurs, il tâchoit de la maintenir & de l'étendre même autant qu'il étoit possible. On craignit d'abord qu'il n'eût trop de fermeté, peut-être de l'opiniâtreté. Mais le nouveau Pape sçut vaincre son humeur. Il paroissoit doux & traitable. Quand on lui faisoit voir la raison & la justice, il changeoit sans peine une résolution déja prise. La maniere de bien négocier avec le S. Pere, c'étoit de le flater par des louanges ingénieuses, & par des soumissions extraordinaires, sur-tout quand il étoit question d'obtenir une grace. Que si vous aviez raison de lui demander certaines choses; en ce cas, il falloit lui parler d'un ton ferme, & ne lui céder point. Cela le mettoit en peine, & le contraignoit à se déterminer. Comme le Pape avoit l'esprit prompt, & le naturel vif, les Ministres des Princes prenoient soin de le prévenir de bonne heure sur ce qu'ils souhaitoient de lui. Toutes les affaires passoient par ses mains. Ses parens & ses Ministres n'entreprenoient rien sans son ordre. Il se réservoit même de certaines choses qu'il ne leur communiquoit pas.

*Mémoires de Marquemont dans le recueil des Mémoires pour l'Histoire du Cardinal de Richelieu.* 1624.

Carlo Barberini son frere, & Magalotti dont l'autre avoit épousé la sœur, pouvoient beaucoup sur l'esprit d'Urbain. Il prenoit sur-tout les avis de Magalotti, qui devint Cardinal. C'est pourquoi les Espagnols s'appliquerent à le gagner. Magalotti avoit en effet de l'inclination pour eux, quoiqu'il affectât de dire que le Pape devoit tenir la balance égale entre les deux Couronnes. Urbain avoit un autre frere, nommé Antoine, qui s'étoit fait Capucin. Le Pape l'éleva au Cardinalat après l'avoir gardé quelque temps dans le Palais Pontifical. Le Pere Antoine y mena quelque temps une vie fort retirée, & il voyoit seulement son frere Urbain à certaines heures. Dom Carlo, leur aîné faisoit profession de ne se mêler d'aucune affaire, si ce n'est de ce qui regardoit sa charge de Général d'Eglise. Mais il entroit véritablement dans tout. Le Pape prenoit ses avis, & y déféroit beaucoup. Il jouïssoit de vingt-cinq mille écus de rente, sans y comprendre les appointemens qu'il tiroit d'Urbain. On jugea d'abord que Carlo penseroit à s'enrichir, mais que ce seroit par des moyens honnêtes. Ni lui, ni les siens ne reçurent aucuns presens, *chose inouïe*, dit Marquemont, *parmi les parens d'un Pape*. L'aîné des trois fils de Dom Carlo, étoit le Cardinal François Barberin, si recommandable en nos jours par ses aumônes, par ses libéralités, & par son affection aux Lettres. Il avoit vingt-six ans lorsque son oncle lui donna le chapeau, & qu'il fut, comme les autres neveux, Surintendant des affaires. Si Urbain lui accorda le dehors, & l'éclat du gouver-

gouvernement, il ne lui en laissa pas tout le pouvoir. Le Pape vouloit diriger son neveu en toutes choses. On rend ce témoignage au Cardinal François Barberin que ses mœurs étoient réglées, & qu'il avoit beaucoup de Candeur. Mais il affectoit un grand zele pour la grandeur de l'Eglise & pour l'autorité du Pontificat. 1623.

Dom Thadeo, son cadet, devoit être le chef de la Maison Barberine, & les Espagnols lui offrirent d'abord en mariage une riche héritiere de Sicile. Antoine le dernier des trois freres, fut premierement Chevalier de Malte. Son oncle lui donna ensuite le chapeau rouge. C'est le Cardinal Antoine, que nous avons vû Archevêque de Reims & Grand Aumonier de France. François Barberin parut d'abord favorable aux Espagnols. Il s'en excusoit en disant qu'il devoit contrebalancer l'inclination toute Françoise de son oncle, & que, si l'on donnoit trop d'ombrage & de jalousie aux Espagnols, la tranquillité du Pontificat d'Urbain pourroit être troublée. Le Cardinal de la Valette, fils du Duc d'Epernon, fit grande figure à Rome dans la premiere année d'Urbain. Il s'y distinguoit, dit-on, par le reglement de ses mœurs, par sa doctrine dans les congrégations en présence du Pape, & par sa politesse. On jugea pourtant que la fierté que son pere lui avoit inspirée ne s'accommoderoit pas long-temps des manieres de la Cour de Rome. Un nouveau Cardinal y doit être fort souple. Puisque Marquemont nous vante le reglement des mœurs de la Valette, le bon Archevêque n'étoit pas autrement scrupuleux, ou bien il parloit à la maniere de la Cour de Rome. Vous y passez pour reglé, dès que vous n'étes pas entierement perdu de débauches. Le Cardinal de la Valette avoit plus les inclinations & les manieres d'un Courtisan & d'un Guerrier, que les qualités d'un Ecclésiastique. Galant & voluptueux autant qu'homme du monde, il n'aima rien moins que les fonctions d'un Evêque & d'un bon Cardinal. La Valette prit des bénéfices pour avoir un grand revenu : Il brigua le chapeau rouge à cause du rang & de la distinction que la ridicule superstition du Papisme donne à ceux qui le portent.

Synode National des Eglises Réformées de France à Charenton.

*Mercure François. 1623.*

*Bernard Histoire de Louis XIII Liv. X.*

*Hugonis Grotii*

Durant les divers mouvemens de l'Europe dont je viens de parler, les Réformés de France travailloient en vain à recueillir quelques fruits de la paix faite devant Montpellier. Leurs Députés généraux présenterent au Roi un cahier de diverses demandes justes & raisonnables. Elle furent presque toutes éludées: & les pauvres Réformés ne douterent plus que la paix ne leur dût être aussi funeste que la guerre. On ne leur faisoit aucune justice; on les chicanoit sur tout. La Cour croyoit cacher bien le projet formé de ruiner sourdement les Eglises Réformées, en protestant que le Roi vouloit faire observer les Edits de la meilleure foi du monde. Persuadé que les Réformés, aussi mécontens que jamais, ne manqueroient pas de parler dans leurs Synodes Provinciaux, ou Nationaux, des moyens d'éviter l'entiere oppression dont leurs Eglises étoient menacées, Louis prit l'expédient qui lui fut fourni, pour obliger ces assemblées Ecclésiastiques à ne se mêler que de ce qui concernoit la Re-

1623. ligion & la Discipline. Le Roi publia une Déclaration, par laquelle il ordonnoit que les Réformés tiendroient à l'avenir leurs Colloques & leurs Synodes en présence d'un Officier Royal de la même Religion, que sa Majesté, ou les Gouverneurs des Provinces nommeroient. Comme il n'y avoit parmi les Réformés que trop de gens empressés d'obtenir des emplois & des bienfaits de la Cour, elle trouvoit facilement des Commissaires pour les Synodes à sa dévotion. Ces Messieurs prenoient grand soin que tout s'y passa au gré du Roi & de ses Ministres. C'étoit un moyen presque infaillible d'avoir une bonne gratification. Voilà un des grands artifices dont Louis XIII. & son Fils se sont servis pour être exactement informés de ce qui se passoit parmi les Réformés, & pour les empêcher de prendre de concert les résolutions nécessaires à leur commune défense.

*Epist. 59. Joanni Grotio Patri. 1623.*

Les Réformés ayant tenu cette année un Synode National à Charenton, Galand y assista en qualité de Commissaire du Roi, conformément à la nouvelle Déclaration. Non contens que les décisions du fameux Synode de Dordrecht eussent été solemnellement reçues dans le Synode d'Alets, quelques Ministres, qui étoient dans les sentimens de Calvin & de Beze sur la Grace & sur la Prédestination, insérés dans la Confession de Foi des Eglises Réformées de France, entreprirent de faire jurer encore à Charenton la réception des articles définis contre les Arminiens à Dordrecht. Je ne sçai par quelle intrigue la Cour voulut s'opposer à cela. Est ce que les Jésuites & quelques Ecclesiastiques de France, dont la doctrine est plus conforme à celle des anciens Peres, & sur tout des Grecs, qu'aux dogmes introduits en Occident par S. Augustin, furent bienaises que le Roi fit laisser aux Réformés de France la liberté d'embrasser le sentiment d'Arminius qui s'accordoit mieux avec celui des Jésuites & du plus grand nombre des Théologiens de la Communion Romaine ? Grotius, qui étoit alors en France, estimé des gens de Lettres, des premiers Magistrats de Paris, & de plusieurs Ministres d'Etat, ne sçut-il point persuader à ceux-ci, que les Arminiens étant beaucoup plus modérés que leurs adversaires, il étoit à propos que le Roi les protégeât, & que sa Majesté les fit tolérer dans les Eglises Réformées de France ? Quoi qu'il en soit, Louis déclare au Synode de Charenton qu'il ne juge pas à propos que ses sujets Réformés jurent de recevoir les dogmes de l'Assemblée de Dordrecht, & qu'il ne prétend pas donner sa protection à ces *nouvelles* opinions. Le Synode fit représenter à sa Majesté que les articles de Dordrecht étant conformes à la Confession de Foi des Eglises Réformées de France, on ne doit pas les regarder comme des dogmes nouvellement publiés. *Sa Majesté*, répondirent les Ministres d'Etat au Synode, *vous laisse une entiere liberté de juger de votre doctrine. C'est une affaire dont elle ne se mêle pas. Sçachez seulement que le Roi n'entend point que vous fassiez jurer personne sur les sentimens d'autrui, ni que votre Synode ôte à chacun la liberté de croire ce que sa conscience lui dicte sur des choses qui n'appartiennent pas à la Foi.* Les gens du Synode éluderent

la défense du Roi, en confirmant simplement ce qui avoit été déja réglé dans le Synode National d'Alets, & en ne faisant aucune mention du Synode de Dordrecht, dont le Roi ne vouloit pas entendre parler. Cependant Louis avoit défendu de renouveller les decrets faits dans le Synode d'Alets, aussi bien que les décisions de Dordrecht.

*Du Maurier dans ses Mémoires de Hollande, à l'article du Prince Maurice*

La réponse donnée au Synode de Charenton me fait juger que Grotius avoit apparemment fourni quelques mémoires à la Cour de France. Peut-être aussi que cela se fit à la sollicitation de Daniel Tilenus, grand Arminien, que les Ministres du sentiment contraire avoient chassé de Sedan. Cet homme né dans la Silésie parloit & écrivoit même en François avec beaucoup d'élégance & de netteté. La Cour lui sçavoit bon gré de certains écrits de sa façon contre l'Assemblée de la Rochelle, & d'une réponse à l'Apologie pour la derniere prise d'armes par les Réformés de France, où Tilenus soutenoit le pouvoir arbitraire & absolu des Rois. Il avoit certainement de l'esprit & de la science : mais le jugement lui manquoit d'une étrange maniere. Je n'en veux point d'autre preuve, que ce qu'un Auteur moderne, prévenu en sa faveur, nous rapporte de lui. *Si je me trouvois dans la nécessité de me faire Mahométan ou Calviniste*, disoit Tilenus, *j'aimerois mieux être Mahométan. Car enfin les Mahométans adorent un Dieu bon & miséricordieux; au lieu que les Calvinistes nous proposent un Dieu cruel & impitoyable qui damne ses créatures de propos délibéré.* Il falloit dire que le sentiment de Calvin & de ses Disciples, ne s'accorde pas bien avec l'idée que nous avons d'un Etre infiniment parfait, ni avec ce que la Sainte Ecriture nous enseigne d'un Dieu plein de miséricorde & de bonté. Mais il n'y a gueres moins d'impieté que de folie à dire qu'on aimeroit mieux être Mahométan que Calviniste. Un Chrétien qui parle de la sorte est un homme sans jugement, peut-être sans Religion.

Mort Chrétienne de du Plessis-Mornai.

Les injustices continuelles que la Cour faisoit aux Réformés, sur-tout l'érection d'une citadelle à Montpellier, contraire au traité de paix, & le refus opiniâtre de la démolition du Fort Louis près de la Rochelle, aigrissoient extrêmement les esprits dans le parti Réformé. On s'y plaignoit avec beaucoup de hauteur de l'infidélité des Ministres du Roi. Ils apprirent, & je ne sçai si la chose avoit quelque fondement, que certaines gens alloient dans les Provinces avec des lettres des Duc de Rohan & de Soubize pour soulever tous les Réformés. Cela fut cause que le Roi publia une Déclaration, où feignant de ne croire pas ce qu'on lui avoit rapporté des desseins de Rohan & de Soubize, ni que les Réformés en général pensassent à se détourner de l'obéissance dûe au Souverain, sa Majesté leur donnoit de nouvelles assurances de ses bonnes intentions, en confirmant tous les Edits qui leur étoient accordés. Louis commandoit ensuite que ses Commissaires demeurassent dans les Provinces jusques à l'entier accomplissement de ce qu'il avoit promis à ses sujets Réformés. Il en fut de cette Déclaration comme de toutes les autres : elle ne produisit rien. On ne vouloit qu'amuser les gens par de

*Mercure François 1623. Vie de M. du Plessis-Mornai. Liv. IV.*

1623. belles paroles. Le sage & religieux du Plessis-Mornai alla dans ce même temps recevoir de Dieu la juste récompense de ce qu'il avoit fait pour son service, & pour la défense de la pureté de l'Evangile. Il avoit inutilement sollicité son rétablissement dans le gouvernement da Saumur. La Cour ne se mit nullement en peine de tenir une parole que le Roi avoit donné par écrit de la maniere du monde la plus authentique. Tout ce qu'un homme qui avoit si utilement servi Henri IV. & son Fils put obtenir, ce fut un dédommagement de cent mille francs; encore le payement en étoit-il assez mal assigné. Du Plessis fut tenté de refuser une somme si modique: mais la nécessité d'acquiter des dettes contractées pour le service du Roi la lui fit accepter.

Il fut tourmenté d'une fievre tierce vers le commencement de l'Automne, & elle devint continue dans les premiers jours de Novembre. Les Medecins déspérerent alors de sa vie. Il n'y a rien de plus beau, de plus édifiant que ce qu'on nous raconte des dernieres heures d'un Gentilhomme qui fait une si grande figure dans l'Histoire. Depuis qu'on lui eut annoncé que la fin de sa vie approchoit, il passa deux jours entiers en faisant des actes continuels de foi, de repentance, d'actions de graces à Dieu. On lui lisoit les plus beaux endroits du Nouveau Testament qui contiennent la promesse de la résurrection bienheureuse & de la vie éternelle. Il en récitoit quelques passages en Grec avec une présence d'esprit admirable. Enfin, il méditoit avec ferveur les vérités de l'Evangile. *Je meurs*, disoit-il, *dans la Religion où j'ai vécu jusques à présent. Je l'ai, graces à Dieu, défendue par mes exemples, par mes paroles, par mes écrits. S'il falloit recommencer à vivre, je reprendrois le même chemin; j'embrasserois la pureté de l'Evangile, dusse-je essuyer encore de plus grandes disgraces que celles qui me sont arrivées. Ma foi est uniquement appuyée sur la misericorde de Dieu en Jesus-Christ. Le Pere nous l'a donné pour être notre sagesse, notre justice, notre sanctification, notre redemption.* Le pasteur lui ayant remis devant les yeux l'endroit où l'Apôtre S. Jean dit que nous sommes maintenant enfans de Dieu, que ce que nous serons n'est point encore manifeste, & que dans la derniere apparition de Jesus-Christ nous lui deviendrons semblables; du Plessis se fit incontinent lire l'endroit de la premiere Epître aux Cotinthiens où l'Apôtre prouve la vérité de la résurrection derniere. Enfin, quand on lui demanda s'il mouroit bien persuadé de ces grandes merveilles, *Oüi*, répondit-il en citant un endroit de l'Ecriture Sainte en Grec, *j'en suis convainçu par la démonstration du Saint-Esprit, plus puissante, plus claire, plus certaine que toutes les démonstrations d'Euclide. J'ai vû le salut de Dieu, j'ai consideré ses œuvres magnifiques, il ne me reste plus qu'à dire avec Simeon: Seigneur tu laisses aller maintenant ton serviteur en paix.* Telle fut la fin vraiment Chrétienne du plus sage, du plus sçavant, du plus pieux Gentilhomme, qui fut peut-être jamais.

Entreprises de Mansfeld. Comme il y a toujours un grand nombre de François à qui leur inquiétude naturelle, ou la pauvreté ne permettent pas de demeurer chez eux, lorsqu'il n'y a ni guerre civile, ni étrangere, les Etats-Généraux des

Provinces-Unies en attirerent plusieurs à leur service, depuis la paix faite devant Montpellier. Quelques-uns prirent encore parti dans les troupes du Comte de Mansfeld, & se mirent en tête de suivre la fortune de ce fameux avanturier. Le Marquis d'Inojosa, que le Roi Catholique envoyoit en Angleterre pour l'affaire du mariage de l'Infante avec le Prince de Galles, fit en passant par Fontainebleau de grandes plaintes à Louis sur le secours d'hommes & d'argent que sa Majesté donnoit aux Provinces-Unies. *J'ai de grandes raisons d'en user de la sorte*, répondit-elle; *& il ne tient qu'au Roi d'Espagne de les faire cesser. Au reste j'acquitte seulement des obligations que le feu Roi mon pere a contractées.* Les choses en demeurerent là. Il en est qresque toujours de même, quand les Rois se font des plaintes réciproques de ce que l'un assiste les ennemis de l'autre contre les conditions stipulées dans les traités précédens. Ne faut-il pas supposer maintenant que les promesses mutuelles que se font les Princes, de ne secourir point les ennemis l'un de l'autre, ne sont que des formalités qui ne signifient plus rien, & que chacun se réserve mentalement le droit de n'accomplir point la condition, en cas qu'elle se trouve contraire à ses intérêts? En conséquence de la paix faite à Vervins entre les deux Couronnes, Henri IV. ne devoit plus secourir les Provinces-Unies. Il le fit cependant. Un Roi si habile n'avoit garde de souffrir que la Monarchie d'Espagne recouvrât ce qu'elle perdoit par la formation de la République des Provinces-Unies. Le Petit-fils d'Henri IV. s'engagea de même dans le traité des Pyrénées à ne donner aucun secours au Portugal contre Philippe IV. Roi d'Espagne. Et il crut ensuite que son honneur & sa conscience lui permettoient de violer une promesse si solemnellement jurée. Ceux qui jugent des choses par les lumieres du bon sens, & par les règles de l'Evangile, ne voient pas bien comment cela s'accorde avec le Christianisme, ni même avec la Religion naturelle. Mais les Politiques ont d'autres maximes. *Les Princes gouvernent les peuples*, dit le Duc de Rohan, *& l'intérêt gouverne les Princes.* Etrange axiome de ces derniers siécles! S'il étoit permis aux particuliers de le suivre impunément, il faudroit renoncer à la societé civile.

1623. du côté de la Vestphalie. *Puffendorf Comment. Rerum Suecicarum. L. I. Nani Historia Veneta. L. V. 1623. Mercure François. 1623.*

Ernest Comte de Mansfeld s'accommodoit de la maxime, aussi bien que les Têtes couronnées. On lui avoit donné de l'argent pour faire une diversion sur les terres de la Maison d'Autriche, pendant que les trois Puissances confédérées agiroient du côté de l'Italie. Mais Ernest, persuadé qu'il lui étoit plus avantageux de faire la guerre en Allemagne, garda l'argent reçu, & prit d'étroites liaisons avec le Roi de Danemarck, les Princes de la basse Saxe, & les Provinces-Unies, qui l'engagerent à se jetter dans l'Evêché de Munster & dans la Vestphalie. Dom Gonzalez de Cordoue & le Comte d'Anhalt s'avancent avec des troupes, afin de s'opposer aux progrès de Mansfeld, lequel, après avoir ravagé le Comté d'Oldembourg, s'empare de quelques Places, les fortifie, & fait des courses jusques aux portes de Munster. Un nouvel orage se formoit alors du côté de la basse Saxe. Le Roi de Danemarck, l'Electeur de Brande-

1623. bourg, les Ducs de Brunſwick, d'Holſtein, & de Meckelbourg, mécontens de ce qui s'étoit paſſé dans la Diete de Ratiſbonne, tinrent une aſſemblée, ou les villes Impériales du même Cercle envoyerent leurs Députés. Il y fut réſolu de lever une armée, ſous prétexte de pourvoir à la ſûreté de la baſſe Saxe durant tous les mouvemens de l'Empire, & d'en donner le commandement à Chriſtian de Brunſwick Adminiſtrateur d'Halberſtat. La délibération devoit être ſuſpecte à l'Empereur. Le Cercle armoit, & il mettoit à la tête de ſes troupes le plus grand ennemi de la Maiſon d'Autriche, & le plus zélé partiſan du Roi de Boheme. Frederic Ulric Duc de Brunſwick, frere aîné de Chriſtian, s'imagina qu'il diſſiperoit peut-être la jalouſie & les ombrages de la Cour Impériale en écrivant à Ferdinand, que le Cercle de la baſſe Saxe n'avoit offert le commancement de ſes troupes à Chriſtian, que dans le deſſein de le retirer de ſon aſſociation avec le Comte de Mansfeld, & de le faire rentrer dans les bonnes graces de ſa Majeſté Impériale.

Défaite de l'Armée d'Halberſtat par le Général Tilli.

On ne ſe fia point trop à ces belles paroles. Tilli eut ordre de marcher vers la baſſe Saxe avec les troupes de l'Empereur & de Baviere, & d'obſerver les démarches d'Halberſtat, qui s'y étoit rendu après s'être ſéparé de Mansfeld en apparence. Quoique les Princes de Brunſwick fiſſent courir le bruit que Chriſtian ne demandoit pas mieux que de ſe réconcilier avec l'Empereur, on ne doutoit pas qu'Halberſtat n'eût formé le deſſein de rejoindre Mansfeld avec une armée de vingt-mille hommes, & de faire enſemble de nouveaux efforts en faveur du Roi de Boheme. C'eſt pourquoi Tilli, arrivé ſur les confins de la baſſe Saxe, envoie dire au Duc Ulric que les troupes Impériales entreront dans les Etats de la Maiſon de Brunſwick, à moins que Chriſtian ne déſarme & n'accepte la grace que l'Empereur lui offre. On tâcha de gagner du temps en chicanant ſur les conditions, & en demandant que la grace fût plus ample. Ferdinand qui craint de nouvelles affaires du côté de la Hongrie, où Bethlen Gabor remuoit après s'être aſſûré de quelque ſecours que la Porte Ottomane lui devoit fournir; Ferdinand, dis-je, veut bien accorder toutes les demandes raiſonnables que fait Chriſtian. Mais celui-ci n'avoit nulle envie de s'accommoder: & le Duc Ulric ſon frere, d'intelligence avec lui, preſſoit Tilli de ſe retirer inceſſamment des Etats de la Maiſon de Brunſwick. Les autres Princes de la baſſe Saxe n'étoient guéres moins embarraſſés qu'Ulric. Ils ne ſe trouvoient pas aſſez forts pour réſiſter à l'Armée de Tilli bien aguerrie, & commandée par de bons Officiers. Cela les mit dans la néceſſité de céder. On fait dire à Chriſtian de ſe retirer inceſſamment de la baſſe Saxe.

*Puffendorf Comment. Rerum Suecicarum. L. I. Nani Hiſtoria Veneta. Lib. V. Mercure François. 1623.*

Il fallut bien prendre ce parti. Halberſtat ſe voyoit en danger d'être enveloppé de tous côté par ſes ennemis, & par ſes amis même, qui ne vouloient pas attirer la guerre chez eux. Le voilà donc qui paſſe le Veſer, & qui marche vers la Veſtphalie avec une Armée aſſez nombreuſe. Mais les ſoldats en étoient fort mal diſciplinés, & nullement aguerris. Tilli pourſuit vivement Halberſtat avec des troupes inférieures en nom-

bre, mais fort supérieures par leur bravoure, & par l'expérience des Officiers. Les deux Armées se rencontrent près de Stadlo. Halberstat ne pouvant plus éviter le combat y est entierement défait. Six mille de ses gens furent tués sur la place, & quatre mille faits prisonniers. Le canon & le bagage demeurerent aux Impériaux. Christian accoutumé à de pareilles disgraces se retire promtement avec peu de fuyards dans les Provinces-Unies. Tilli tâche de profiter de la victoire. Le voilà dans l'Oostfrise, qui se prépare à prendre la ville d'Embden. Son dessein échoua. Outre que les Etats-Généraux des Provinces-Unies avoient une bonne garnison dans la Place, Mansfeld fit inonder les environs. Les Impériaux se dédommagerent en prenant les Comtés de la Mark & de Ravensperg. Vers la fin de la campagne, les Etats-Generaux engagerent Mansfeld à recevoir une somme d'argent, & à se retirer de l'Oostfrise déja trop ruinée. Le Comte, qui ne payoit ses troupes qu'en leur permettant le pillage, les fit entrer dans les Evêchés de Munster & de Paderborn. Elles se dissiperent là, comme leur Général le souhaitoit. Les uns furent tués en s'écartant pour le butin, & les autres se retirerent chez eux, ou ailleurs.

1623.

Mouvemens de Bethlen Gabor en Hongrie & ailleurs.

Tilli auroit peut-être mieux profité de la défaite d'Halberstat, si l'Empereur n'avoit pas eu besoin de ses troupes. Durant le siege de Lipstat on reçut nouvelle que Bethlen Gabor, Prince de Transsilvanie, entroit en Hongrie à la tête d'une Armée de quarante mille hommes Transsilvains, Hongrois, Valaques, Turcs & Tartares. L'Empereur, effrayé de cette irruption inopinée qui tendoit à lui attirer sur les bras une grande partie des forces Ottomanes, écrivit à Tilli de renvoyer incessamment les troupes Impériales au Marquis de Montenegro. C'étoit le Général que Ferdinand avoit résolu d'opposer à Bethlen Gabor. Soit que le Transsilvain eût véritablement sujet de se plaindre de ce que la Cour de Vienne n'accomplissoit pas les conditions du dernier traité fait avec lui; soit qu'il se laissât éblouïr des espérances que le Roi de Boheme lui donnoit de rabattre facilement la fierté de l'Empereur, & de reprendre la Boheme, ou du moins quelques Provinces voisines, pendant que Mansfeld & Halberstat occuperoient les meilleures troupes de l'Empereur en Allemagne; Gabor entre en Hongrie, prend l'Isle de Schut sur le Danube, ravage le pays jusques aux murailles de Presbourg, s'avance dans la Moravie, & s'empare de plusieurs Places. Montenegro sçut si mal opposer une digue au torrent qui menaçoit d'inonder la Moravie, & de se répandre ensuite dans la Boheme, que les Impériaux se trouverent enveloppés, & en danger de périr faute de vivres.

*Puffendorf Comment. Rerum Suecicarum. L. I. Mercure François. 1623.*

Le Palatin de Hongrie servit utilement la Cour de Vienne dans une si grande extrêmité. Il représente à Gabor que Mansfeld & Halberstat n'étant plus en état de faire aucune diversion depuis la perte de la bataille de Stadlo, toutes les forces de la Maison d'Autriche & de ses Alliés vont accourir au secours de la Moravie. *Et que sçavez-vous*, disoit le Palatin à Gabor, *si vous ne serez point enveloppé vous même dans la Moravie? On pourroit bien se saisir des ponts & des passages, afin de vous empêcher de*

1623. *retourner en Hongrie.* Une autre chose donnoit de l'inquiétude au Transsilvain. La division étoit grande à la Porte Ottomane sous le regne de l'imbécille Mustapha : & les Turcs, sans le secours desquels Gabor ne pouvoit résister à Ferdinand, paroissoient être à la veille d'une guerre civile. Cette considération fit penser à Bethlen Gabor, que le meilleur parti, c'étoit de se raccommoder encore avec la Cour de Vienne. On convient donc de part & d'autre d'une suspension d'armes pour deux mois, pendant laquelle on négocieroit la paix. Le Transsilvain demandoit des conditions fort avantageuses : & l'Empereur, dont les affaires étoient dans une situation d'autant meilleure qu'il ne voyoit pas grande chose à craindre de la part des Turcs, fit difficulté de les accorder. La trêve fut prolongée à différentes reprises ; & l'Empereur ne put convenir avec Gabor que l'année suivante, dans les premiers jours de May. Tout occupé de ses vastes projets en Allemagne, Ferdinand fit bonne composition au Transsilvain, de peur qu'une diversion en Hongrie ne rompît les mesures prises avec les Espagnols & certains Princes de l'Empire.

Nouvelle révolution à la Porte Ottomane.

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 541. 542. &c. Mercure François. 1623.*

La révolution arrivée à la Porte Ottomane, vers la fin de cette année, rendit Gabor plus enclin à la paix. Amurat IV. jeune Prince de quinze ans fnt mis à la place de Mustapha, sous le nom duquel la Sultane sa mere & un Bassa régnoient effectivement. Ils avoient l'un & l'autre beaucoup de peine à calmer les esprits mécontens du meurtre de l'infortuné Osman. La confusion étoit si grande dans l'Empire Turc, que chaque Bassa faisoit le petit Souverain dans son Gouvernement. L'un d'eux s'avançoit vers Constantinople avec une puissante armée, sous prétexte de venger la mort d'Osman. Jamais les Janissaires ne furent plus fiers, ni plus portés à la révolte. Cette milice prétendoit disposer aussi absolument de l'Empire, que les Bandes Prétoriennes sous les Empereurs Romains. Les Spahis, naturellement ennemis des Janissaires, étoient extrêmement irrités de l'injustice faite à Osman par les Janissaires, qui le sacrifierent indignement sur des bruits répandus contre lui, peut-être sans aucun fondement. Il étoit bien difficile qu'une Sultane pût tenir longtemps le timon des affaires parmi tant d'orages & de tempêtes. Elle avoit beau tromper un peuple superstitieux, en lui faisant accroire que Mustapha étoit un saint ; les gens d'esprit le regardoient comme un imbécille & un véritable fou. Le parti de la Sultane s'affoiblit beaucoup par la mort du Bassa son gendre & son confident. On l'avoit étranglé comme le principal auteur du meurtre d'Osman. Voici donc une nouvelle conspiration qui se forme en faveur d'Amurat, frere d'Osman. Les principaux Officiers de la Porte conviennent de supplier Mustapha d'assister un certain jour au Divan, & d'y faire prendre les mesures nécessaires pour arrêter la révolte qui augmentoit en Asie. Ce n'étoit qu'un prétexte. Les Officiers prétendoient montrer tout publiquement l'imbécillité de Mustapha, en convaincre le peuple, & le porter à mettre Amurat sur le trône, Prince qui donnoit déja de grandes espérances.

1623.

La Sultane mere de Mustapha pénétra les intentions de ceux qui demandoient que Mustapha parut au Divan. Elle espéra de dissiper la faction en faisant mourir Amurat & ses freres. C'étoit mettre les Turcs dans la nécessité de se contenter de Mustapha, qui se trouveroit le seul du sang Ottoman. Mais le Grand Visir déconcerta la Sultane, en gardant les jeunes Princes avec un soin extraordinaire. Cette femme habile & ambitieuse jugea bien qu'elle & son Mustapha étoient perdus, puisqu'on ne laissoit plus les jeunes Princes à leur disposition. Elle voulut s'étrangler elle même du cordeau qu'elle avoit préparé pour Amurat & pour ses freres. Mais quelques gens la retinrent. Le jour marqué pour l'assemblée du Divan, le Grand Visir, le Muphti, & les principaux Officiers de l'Empire, vont prier Mustapha de venir au Conseil. Il leur répond de la maniere du monde la plus folle & la plus extravagante. Le Muphti en dresse un acte par écrit. On le lit au Divan, & Amurat est proclamé Empereur. Il parut incontinent, porté dans une chaise riche & superbe. Le Muphti & les Officiers lui rendent leurs hommages; & le peuple approuve le changement par ses acclamations. Amurat alla prendre le jour suivant l'épée des mains du Muphti, selon les cérémonies accoutumées. L'imbécille Mustapha se vit ainsi déposé pour la seconde fois. Ce ne fut jamais qu'un Roi de théatre. La Sultane sa mere le fit paroître sur la scene pour avoir toute l'autorité, pendant qu'il s'amuseroit à faire le fou dans un appartement retiré. On dit qu'Amurat, plein de feu & d'ambition, ne fut pas long-temps sur le trône, sans se proposer de marcher sur les traces de ses belliqueux ancêtres. Il lisoit avec plaisir les conquêtes du grand Soliman: il témoignoit une impatience extraordinaire de faire la guerre aux Chrétiens, dès que l'Empire Turc n'auroit plus rien à craindre du côté de la Perse.

Suite de la négociation du mariage de l'Infante avec le Prince de Galles.

*Rusth's-vvorth's Historical collections. 1623. & 1626. Wilson's History of Great Britain. Hacket's Arch-Bischop Williams. part. I.*

Harlai de Cesi, Ambassadeur de France à Constantinople, écrivit régulierement au Roi son maître le progrès & les circonstances de la révolution. Mais Louis prenoit moins de part à ce qui se passoit chez les Turcs, qu'aux nouvelles que Du Fargis, son Ambassadeur à Madrid, lui envoyoit de la négociation du mariage de l'Infante avec Charles Prince de Galles. Dès que la Cour de France & le Sénat de Venise s'apperçurent que le Comte Duc d'Olivarez pensoit sérieusement à la conclusion de l'affaire, ces deux Puissances tâcherent de la traverser secretement à Madrid & à Rome. L'union étroite de l'Angleterre avec la Maison d'Autriche leur paroissoit d'une trop dangereuse conséquence à la liberté de l'Europe. Cependant les intrigues des Ministres de France & de Venise n'eussent jamais pû rompre une négociation tant avancée, si le Duc de Buckingham, ouvrant enfin les yeux, n'eût apperçu le danger auquel il exposoit sa fortune & sa tête, en ménageant un mariage odieux à tous les bons Anglois, dont le principal négociateur ne pouvoit guéres éviter d'être un jour attaqué par le premier Parlement assemblé.

Buckingham n'étoit pas du nombre de ces favoris qui ne pensent qu'à

1623. *Mercure François.* 1623.

eux mêmes, & tout au plus à leurs parens. J'ai déja dit qu'il avoit un Conseil secret pour ses affaires domestiques, & même pour celles d'Etat. Ceux qui le composoient, amplement récompensés, avertissoient le Duc de tout ce qui se passoit à Londres ; ils l'informoient de la bonne ou mauvaise disposition du peuple à son égard ; ils lui donnoient des avis sincéres sur les mesures qu'il devoit prendre. Ces gens écrivirent à Buckingham de rendre sa négociation plus difficile, & de la rompre dès qu'il le pourroit avec sûreté. *Toute l'Angleterre le souhaite*, disoient-ils : *& vous devez ménager avec autant de soin l'affection du peuple que les bonnes graces du Roi. Du moins, si le mariage ne se peut empêcher, faites en sorte que la restitution du Palatinat & de la dignité Electorale en soit la condition principale. Tout le monde est ici sensible à la disgrace de la Reine de Boheme & des petits-enfans du Roi. S'ils ne retirent aucun avantage de l'alliance que vous négociez, cela est capable de vous perdre sans ressource. Mais le plus sûr, c'est de rompre le mariage. Vous serez généralement applaudi, & vous vous verrez au dessus de ceux à qui votre élévation donne du chagrin & de l'envie.* Elizabeth d'Angleterre, Reine de Boheme, agissoit de son côté pour gagner le favori du Roi son pere. Il étoit trop important à la Maison Palatine que le mariage se rompît ; ou du moins qu'il ne se conclût point sans la restitution des Etats héréditaires de l'Electorat. Le Roi & la Reine de Boheme firent l'honneur à Buckingham de le prier d'être parrein d'un de leurs enfans ; & sous ce prétexte, ils envoyerent un exprès à Madrid qui devoit agir secretement auprès du Prince de Galles & du Duc. On dit même, du moins les Espagnols le publierent hardiment, que le Roi & la Reine de Boheme offrirent au Duc de donner une de leurs filles en mariage à son fils.

Soit qu'il goûtât les raisons de ceux qui lui écrivoient de Londres, soit qu'il fût ébloui de la proposition d'un mariage qui allieroit son fils à la Couronne d'Angleterre, & à tout ce qu'il y a de plus grand en Allemagne, Buckingham résolut alors de rompre la négociation, de s'en faire un mérite auprès du peuple d'Angleterre, & de charger le Comte de la haine publique, en l'accusant d'avoir surpris le Roi Jacques, & d'être le principal auteur du mauvais conseil donné à sa Majesté d'envoyer le Prince de Galles en Espagne. Le Duc, qui avoit un crédit égal auprès du pere & du fils, insinua fortement à Charles de ne conclure son mariage qu'après une assurance certaine de la restitution du Palatinat, & de ne relâcher plus rien en faveur de la Religion Romaine, au delà de ce qui étoit porté dans les articles publics & secrets dont les Rois d'Espagne & d'Angleterre étoient convenus, & dont l'observation se devoit jurer bientôt de part & d'autre. Buckingham fit entendre la même chose au Roi Jacques. Et ce fut ensuite de cette résolution que sa Majesté Britannique & ceux de son Conseil résolurent que le Roi jureroit aussibien que le Roi Catholique, les articles que le Marquis d'Inojosa, Ambassadeur extraordinaire d'Espagne, apportoit en Angleterre.

La démarche étoit délicate ; & les gens du Conseil de Jacques s'expo-

soient terriblement, en consentant que sa Majesté promît avec serment que l'éxécution des loix faites contre les Catholiques Romains fût suspendue ; que le Parlement n'en proposeroit plus de nouvelles ; que les Papistes des trois Royaumes d'Angleterre, d'Ecosse, & d'Irlande auroient du moins le libre éxercice de leur Religion dans les maisons particulieres ; que le Roi & le Prince de Galles employeroient leur autorité dans le Parlement pour obtenir de lui la ratification des articles du mariage, & méme l'abrogation des loix publiées contre les Catholiques Romains. Tout cela étoit contenu dans les articles secrets. Je serois surpris de voir l'Archevêque de Cantorbery, qui s'étoit opposé si vigoureusement à la conclusion du mariage, & l'Evêque de Lincoln Garde du Grand Sceau d'Angleterre jurer, aussi bien que les autres Seigneurs du Conseil du Roi, l'observation d'un traité si avantageux aux Papistes, si je ne voyois que dans la conjoncture présente, & dans l'extrême embarras où le Roi Jacques s'étoit mis fort imprudemment, on ne pouvoit presque pas se dispenser de faire autrement. Le Prince de Galles se trouvoit entre les mains des Espagnols : il falloit l'en tirer adroitement, & ménager si bien les choses que la rupture de la négociation parût venir de leur côté. Que si le mariage se concluoit avec une assurance entiere de la restitution du Palatinat & de la dignité Electorale à Frederic, le Roi Jacques & son Conseil espéroient que le Peuple d'Angleterre souffriroit avec moins de peine la douceur & la tolérance accordée aux Catholiques, en considération du grand avantage que les enfans du Roi tireroient de l'alliance avec l'Espagne, & de ce que leur patrimoine & leurs dignités seroient rendues, sans que l'Angleterre fût obligée d'entrer dans une guerre qui auroit coûté beaucoup d'hommes & d'argent. 1623.

Nouvelles difficultés sur la conclusion du mariage de l'Infante avec le Prince de Galles.

*Wilson's History of Great Britain.* *Rushworth's Historical collections.* 1623. 1626. *Hacket's Life of Arch-Bis-*

Les articles ayant donc été jurés solemnellement à Londres en présence du Marquis d'Inojosa & de Dom Carlos Coloma Ambassadeurs d'Espagne, le mariage paroissoit absolument conclu au dehors. Coloma mit la premiere pierre à la Chapelle que le Roi d'Angleterre faisoit bâtir pour l'Infante ; & quelques-uns des plus beaux vaisseaux de sa Majesté eurent ordre d'aller au port S. Andero en Biscaie, comme pour amener le Prince de Galles & son épouse. Mais plus on sembloit se préparer à finir une négociation qui duroit depuis si long-temps, moins on pensoit peut-être de part & d'autre à conclure le mariage. Les Espagnols donnerent eux-mêmes au Duc de Buckingham un prétexte plausible de reculer, & de leur reprocher qu'ils ne cherchoient qu'à prolonger la négociation. Soit que ce fût une précaution que la Cour de Rome, à la sollicitation des Catholiques Anglois, eût conseillée au Roi d'Espagne ; soit que Philippe eût lui-même des raisons secrettes d'Etat de différer encore, & de rompre peut-être, le Comte Duc d'Olivarez fit entendte au Prince de Galles que sa Majesté Catholique ayant consulté ses Théologiens sur le mariage de l'Infante sa sœur, ils étoient d'avis qu'elle n'allât en Angleterre qu'au Printemps de l'année suivante, & qu'on attendît l'éxécution de ce que sa Majesté Britannique avoit pro-

1623. ...chop Williams. Part. I.

mis en faveur des Catholiques. Charles parut si choqué de ce nouveau délai, qu'Olivarez tâcha de l'apaiser en lui faisant espérer qu'il emmeneroit l'Infante avec lui, dès que les Ambassadeurs d'Espagne à Londres auroient écrit à Madrid que le Roi d'Angleterre avoit juré l'observation des articles envoyés par le Marquis d'Inojosa.

Le Duc de Buckingham étoit alors extrêmement brouillé avec le Comte Duc d'Olivarez. Il sembloit que le Favori de Jacques prît plaisir à brusquer celui de Philippe en toutes rencontres. Depuis que Buckingham se mit en tête de rompre la négociation, les choses allerent si loin, qu'il donna, dit-on, un démenti au Comte Duc, sur ce que celui-ci soûtenoit que l'autre avoit fait espérer que le Prince de Galles embrasseroit la Religion Romaine. Plus l'Anglois témoignoit son dessein de ne rien conclure, plus l'Espagnol affectoit de vouloir donner satisfaction à Charles, soit qu'Olivarez prît ses mesures, afin que la rupture parût venir des Anglois; soit qu'ayant envie de conclure l'affaire de la maniere la plus avantageuse à la Monarchie d'Espagne & à la Religion Catholique, il pensât à faire comprendre au Prince de Galles que la hauteur & la fierté de Buckingham étoient la principale cause de ce que la négociation duroit si long-temps, & que l'affaire seroit bientôt conclue si son Altesse employoit plutôt le Comte de Bristol, dont l'humeur douce & insinuante plaisoit davantage à la Cour de Madrid. Lorsque les choses en étoient là, l'Evêque de Segovie vint dire assez mal à propos au Duc de Buckingham, que s'étant informé du gouvernement d'Angleterre, il avoit reconnu que sa Majesté Britannique ne pouvoit pas accorder une tolérance aux Catholiques, sans s'exposer au danger d'une révolte générale de ses sujets. *Cela ne me surprend pas*, ajoûta le Prélat. *Si notre Roi vouloit donner liberté de conscience à quelque secte séparée de l'Eglise, il se trouveroit dans le même péril. Tolérance*, repliqua Buckingham! *le Prince de Galles n'a jamais eu intention de la promettre. Le Roi son pere ne peut rien sur cet article sans le consentement du Parlement. On prétend accorder seulement une suspension des loix faites contre les Catholiques.* Cette déclaration précise, & contraire à ce qui étoit porté dans les articles secrets jurés de part & d'autre, donna de l'ombrage & du soupçon aux Espagnols. Ils s'imaginerent que la Cour d'Angleterre n'avoit pas envie de faire en faveur des Catholiques tout ce qu'on espéroit à Madrid & à Rome. Leur défiance augmente tellement, que le Comte de Gondomar vient dire au Duc de Buckingham, que l'Infante ne partira point d'Espagne à moins que les articles ne soient premierement éxécutés.

Charles parut alors si mécontent, si inquiet, que les Espagnols craignirent qu'il ne pensât à se dérober. On l'observe de plus près; & Buckingham, qui s'en apperçoit, envoie dire fierement au Comte Duc, que si l'amour avoit obligé le Prince de Galles à venir secretement à Madrid, la peur ne l'en feroit pas sortir de la même maniere. Cependant Charles appréhendoit si fort d'être arrêté, qu'il écrivit au Roi son pere, de penser moins à son Altesse, en cas que les Espagnols usent de quel-

que violence, qu'aux intérêts du Roi & de la Reine de Boheme, & à la sûreté de l'Angleterre. Jacques ouvroit les yeux depuis quelque temps. Fatigué d'être le jouet de l'Empereur & du Roi d'Espagne, il mande à son fils de revenir incessamment. Et le Duc de Buckingham reçoit ordre de partir sans le Prince, en cas que son Altesse s'opiniâtre à demeurer plus long-temps en Espagne. Buckingham parle au Comte Duc, & lui dit que le Roi d'Angleterre déja vieux ne peut permettre que son fils unique soit plus long-temps éloigné de lui, & que sa Majesté Britannique consent que le Prince de Galles revienne en Angleterre sans l'Infante, pourvû que ce soit d'une maniere convenable à l'honneur & à la réputation des deux Rois. Olivarez répond que le Prince est le maître, & qu'il peut fixer le jour de son départ. Mais on engage l'Infante à lui faire dire que le bruit de leur séparation prochaine l'inquiete & l'afflige. Charles fait l'amant passionné. Il proteste qu'il demeurera plutôt sept ans à Madrid, que de causer le moindre chagrin à sa maîtresse. Pour dire la vérité, les Espagnols étoient bienaises de garder le Prince de Galles le plus long-temps qu'ils pourroient. Mais on n'avoit nulle envie de lui faire violence. La bonne Politique ne le permettoit pas. C'étoit s'exposer à une inimitié irréconciliable avec la Couronne d'Angleterre : & la Cour de Madrid craignoit cet inconvénient plus que toute autre chose, dans la situation présente des affaires de la Maison d'Autriche. Il eût mieux valu se défaire secretement de Charles; extrêmité beaucoup plus dangereuse. La Reine de Boheme & ses enfans succédoient de droit au Roi d'Angleterre. Aussi disoit-on communément que jamais frere n'eut plus d'obligation à une sœur, que le Prince de Galles. Sans la Reine de Boheme, il ne seroit peut-être jamais revenu d'Espagne. 1623.

Olivarez entre alors en négociation sur la restitution du Palatinat, en disant que l'Infante n'iroit point en Angleterre avant que cette affaire fût ajustée. La Cour de Madrid proposoit de faire rendre le Palatinat au fils du Roi de Boheme, à condition qu'il épouseroit une fille de l'Empereur, & qu'il seroit élevé à la Cour de Vienne. Pour ce qui est de la dignité Electorale, on prétendoit qu'elle demeurât au Duc de Baviere durant sa vie, & qu'elle retournât ensuite au Prince Palatin. Comme son éducation auprès de l'Empereur ne parut pas du goût de la Cour d'Angleterre, on fit espérer de se relâcher sur cet article, & de permettre que le Prince fût élevé à Londres sous les yeux de l'Infante. Ces offres pour la restitution du Palatinat étant ambigues & incertaines, Charles demanda si le Roi d'Espagne joindroit ses armes à celles de Sa Majesté Britannique, en cas que l'Empereur ne voulût pas consentir aux propositions raisonnables dont ils conviendroient l'un & l'autre. *Monseigneur*, répondit Olivarez au Prince de Galles, *vous demandez une chose que le Roi mon maître ne peut accorder, C'est une maxime constamment reçue dans cette Cour, de n'entrer point en guerre contre l'Empereur. Une des branches de la Maison d'Autriche n'attaquera jamais l'autre.* La maxime étoit certainement bonne. Il ne faut point douter qu'elle n'ait fort contribué

1623. à l'agrandiſſement de la Maiſon d'Autriche. Si celle de France prend déſormais la même méthode, comme il y a beaucoup d'apparence, l'Europe conſervera-t-elle long-temps ſa liberté ?

Une réponſe ſi poſitive du Comte Duc fit juger à Charles que ſon mariage avec l'Infante ne contribueroit pas beaucoup à la reſtitution du Palatinat, puiſque l'Empereur demeureroit toujours le maître de faire ce qu'il lui plairoit. *Monſieur*, dit le Prince à Olivarez, *ſi le Roi d'Eſpagne a réſolu de ne rien accorder au-delà de ce que vous offrez, la négociation eſt finie. Sa Majeſté Catholique ne doit compter ni ſur le mariage, ni ſur l'alliance de la Couronne d'Angleterre, à moins que le Palatinat ne ſoit rendu.* On ne ſçait ſi les Eſpagnols prétendirent intimider le Prince de Galles, ou s'ils eurent véritablement du chagrin de ce que l'affaire du mariage paroiſſoit preſque rompue. Quoi qu'il en ſoit, les Grands ceſſerent de faire leur cour à Charles; ils n'alloient plus à ſon appartement. Le Comte Duc rendit ſeulement quelques viſites froides & ſérieuſes. Cependant Buckingham reçoit deux lettres qui l'avertiſſent de ne ſe rebuter point, & que la mauvaiſe humeur d'Olivarez n'eſt qu'un feu qui paſſeroit bientôt. Il revint en effet peu de temps après trouver Buckingham. *Enfin*, dit l'Eſpagnol d'un air content, *le mariage ſe fera; & le Diable même ne ſera pas capable de le rompre. Je le crois bien*, repliqua l'Anglois. *Une affaire ménagée durant ſept ans doit être à l'épreuve de toutes les difficultés. Sept ans*, reprit Olivarez : *déſabuſez-vous là-deſſus. Il n'y a pas ſept mois qu'on y penſe ſérieuſement. J'ai dans mon porte-feuille de quoi le juſtifier.* Le Comte Duc montra enſuite des lettres par leſquelles Buckingham fut convaincu que la choſe étoit véritable. Mais cette confidence ne rendit pas l'Anglois plus traitable. Il perſiſtât dans ſa réſolution de tirer honnêtement le Prince de Galles des mains des Eſpagnols, & de rompre enſuite le mariage.

Brefs du Pape Urbain VIII. au Roi d'Angleterre, & au Prince de Galles.

La lettre que celui-ci avoit écrite à Grégoire XV. n'étant arrivée à Rome qu'après la mort du Pape, elle fut rendue à Urbain VIII. ſon ſucceſſeur. Il répondit non ſeulement à l'honnêteté de Charles; mais il prévint encore le Roi Jacques par un bref obligeant & flateur. Sa Majeſté Britannique en avoit ſi bien uſé au regard de quelques Papes, que les gens de la Cour de Rome étoient diſpoſés à croire qu'un Prince Proteſtant qui faiſoit de ſi grandes avances avoit de bons ſentimens pour la Religion Catholique. Avant que de ſuccéder à la Couronne d'Angleterre, après la mort de la Reine Elizabeth, il écrivit à Clement VIII. une lettre preſqu'auſſi reſpectueuſe, auſſi ſoumiſe qu'aucun Souverain de la communion Romaine. Il envoya un Agent ſecret au Pape & aux Cardinaux. Non content de traiter Clement de *Très-Saint Pere*, & de ſe dire ſon *très-obéïſſant Fils*, Jacques lui demande inſtamment un chapeau de Cardinal pour l'Evéqne de Vaiſon. Il vouloit avoir dans le Sacré College un témoin irréprochable de ſes bonnes intentions. Je crois que Sa Majeſté menageoit ainſi la Cour de Rome, de peur que le Pape ne la traverſât dans ſes prétentions au Royaume d'Angleterre. Un

*Rushworth's Hiſtorical collections.* 1623.

assez grand nombre de Seigneurs & de Gentilshommes Anglois demeuroient attachés à l'ancienne Religion. Jacques vouloit engager la Cour de Rome à faire en sorte que le parti Papiste se déclarât pour lui en Angleterre. Le Pape le servit en effet. Mais la conspiration des poudres rompit cette bonne intelligence. Sa Majesté Britannique se brouilla d'une étrange maniere avec Paul V. à l'occasion du serment qu'elle éxigea des Catholiques Anglois. Les choses allerent si loin, que Jacques offrit sa flotte & ses forces à la République de Venise durant son fameux démélé avec le Pape Paul V. La négociation du mariage en Espagne rapprocha les esprits. Jacques écrivit une lettre honnête & respectueuse à Grégoire XV. & le Pape répondit fort civilement à Sa Majesté Britannique. 1623.

Urbaiu VIII. qui se picquoit d'aimer les belles connoissances & d'écrire poliment en Latin, sembla n'être pas fâché de lier quelque commerce avec un Roi qui avoit la même inclination. Le voilà donc qui prévient Sa Majesté Britannique. Il ne manque pas aussi de faire bien valoir cette premiere démarche. *La charité*, dit-il, *est le plus bel ornement du Thrône Pontifical. Les plus puissans Rois de la terre nous y rendent leurs hommages. Mais la charité veut que nous nous abaissions quelquefois pour gagner des ames à Jesus-Christ.* La prétendue charité du Pape est fort différente de celle dont S. Paul nous marque les caracteres. L'une est humble, est modeste, au lieu que l'autre est pleine de faste & d'orgueil. Tout le bref d'Urbain est à peu près du même style. Si nous l'en voulons croire, le Cardinal Barberin, autrefois *Protecteur* du Royaume d'Ecosse, gémissoit de ce qu'une si noble portion de l'héritage du S. Siege étoit entre les mains des étrangers. Il pleuroit le malheur d'un grand Roi fils d'une *très-sainte mere*, c'est-à-dire, de la Reine Marie Stuart, issu de tant de Rois Catholiques, & qui vivoit dans une Communion séparée des Souverains Pontifes, pour qui tous ces Princes avoient une vénération religieuse. Mais depuis que Barberin est devenu Pape, il a de grandes raisons d'esperer que le Roi ouvrira *son esprit sublime & orné des plus belles connoissances* à la lumiere du Ciel, & que Sa Majesté ramenera bientôt dans le sein de l'Eglise les nations soumises à son Sceptre.

*Vos glorieux ancêtres vous invitent à une si bonne œuvre*, dit Urbain à Jacques. *Ils ont cru que le Royaume des cieux n'est ouvert aux hommes que par les clefs dont les Souverains Pontifes sont les dépositaires. Votre Majesté peut-elle mépriser ou condamner ce qui a été cru durant tant de siecles, & par une si longue suite de Rois dont elle chérit & respecte la mémoire? Voudroit-elle ôter du Royaume des cieux les Princes qui lui en ont laissé plusieurs sur la terre? Vous le faites; puisque vous soutenez qu'ils n'ont pas rendu à Dieu le véritable culte qu'il nous prescrit. Bannir du Paradis & précipiter au fonds de l'Enfer les Rois sur le thrône desquels vous êtes assis; cette pensée ne vous fait-elle pas horreur?* Que ce raisonnement est pitoyable! On avoit bien mauvaise opinion de l'esprit du Roi d'Angleterre à Rome, si on l'y croyoit capable de se laisser éblouir par un lieu commun si ridicule. La chose la plus fâ-

1623. cheuse pour Sa Majesté Britannique, c'est que les gens d'esprit croiront toujours qu'Urbain n'en auroit pas tant dit, & qu'il n'auroit pas hazardé son bref pathétique, si Jacques, ou du moins ses Agens secrets à Rome, n'avoient pas donné de grandes espérances au Pape. Le bref qu'il envoya en même temps au Prince de Galles en est encore une preuve convaincante. Ce n'étoit à proprement parler qu'une vive exhortation à se déclarer incessamment Catholique Romain. Après cela Jacques & son fils devoient tout attendre de la bienveillance d'Urbain. Il n'y avoit pas dans le monde un *Prince* mieux intentionné pour eux.

Le Prince de Galles retourne d'Espagne en Angleterre.

Charles étoit déja de retour en Angleterre lorsque le Pape écrivoit ses brefs. Le Duc de Buckingham plus déterminé que jamais à se faire un mérite auprès des Anglois par la rupture du mariage, & à charger le Comte de Bristol de la haine publique, ménagea si bien les choses, que le Roi d'Espagne convint de laisser partir le Prince de Galles le 9. Septembre. Sa Majesté Catholique le devoit conduire de Madrid à l'Escurial. De là Charles prétendoit aller au Port *Sant Andero* en Biscaye, où la flotte d'Angleterre l'attendoit. De peur que les Espagnols, qui paroissoient vouloir sérieusement la conclusion du mariage, ne prissent de l'ombrage, Charles offrit de laisser entre les mains du Comte de Bristol un acte par lequel son Altesse donnoit pouvoir au Prince Dom Carlos, frere de l'Infante, de l'épouser au nom du Prince de Galles, dix jours après qu'on auroit reçu certaines dépêches de Rome. C'étoit la ratification des articles que les Rois d'Angleterre & d'Espagne avoient promis d'observer réciproquement. Comme on n'y avoit pas éxactement suivi les intentions de la Cour de Rome, Philippe souhaita qu'avant l'entiere conclusion du mariage ils fussent préalablement agréés par le Pape. Charles & Buckingham, qui ne demandoient pas mieux que de gagner du temps, & d'avoir un prétexte honnête de partir d'Espagne sans rien finir, y consentirent volontiers. Après avoir fait de riches présens à la Reine, à l'Infante, au Prince Dom Carlos, au Cardinal Infant, au Comte Duc d'Olivarez, & aux principaux Seigneurs de la Cour, Charles partit pour l'Escurial. Le Roi Catholique l'y accompagna en grande pompe. Buckingham évita de se trouver en un endroit où le Prince devoit promettre pour la seconde fois de faire certaines choses que le Duc avoit résolu d'empêcher à quelque prix que ce fût. Il s'excusa du voyage sur la nécessité d'aller promptement donner les ordres nécessaires, afin que la flotte fût prête lorsque son Altesse arriveroit au Port *Sant Andero*.

*Rushworth's Historical collections* 1623. 1624. 1626. *Wilson's History of Great Britain.* *Mercure François.* 1623.

Elle vit avec plaisir le superbe palais de l'Escurial. On y jura de nouveau l'observation du traité de mariage. Le Prince remit à Bristol sa procuration, avec ordre de procéder à la cérémonie des épousailles dix jours après que la ratification du Pape seroit arrivée. Enfin, le Secrétaire d'Etat de Sa Majesté Catholique dressa un acte authentique de tout ce qui s'étoit passé. Les Espagnols & les Anglois paroissent également contens de part & d'autre. Philippe conduit Charles en chassant jusques à un certain endroit. Ils se séparent là l'un de l'autre avec de grandes démonstra-

démonstrations d'amitié. On y mit incontinent une inscription Latine gravée sur une colomne, pour être un monument éternel & fastueux du voyage de l'héritier de trois Royaumes, venu lui-même à Madrid demander l'Infante d'Espagne en mariage. Le Cardinal Zapata, le Marquis d'Ayetone, les Comtes de Monterey, de Gondomar, de Barajas, & plusieurs Officiers de la Maison de Sa Majesté Catholique accompagnoient le Prince de Galles jusques à son embarquement. Philippe écrit dès le lendemain une lettre obligeante à Charles. Il y promet encore l'observation de ce qu'il a promis. Le Prince répondit de la même maniere : il protesta de faire tout agréer au Roi son pere, & de tenir les paroles données. Mais il écrivit en même temps au Comte de Bristol de ne délivrer point, sans un nouvel ordre, la procuration laissée à l'Infant Dom Carlos. Le prétexte de cette nouvelle précaution, ce fut que le Prince craignoit que l'Infante ne se jettât dans un couvent après la cérémonie des épousailles : ce qui causeroit un si grand embarras, que Charles ne pourroit se marier sans une difficulté presqu'insurmontable durant la vie de l'Infante. Les Seigneurs Espagnols furent splendidement régalés sur le bord de l'Amiral Anglois, & le Prince fit mettre à la voile dès que le vent fut favorable. On dit qu'il se mocqua pour lors de la simplicité des Espagnols, qui le laissoient partir après en avoir usé si mal avec lui. La flotte arriva heureusement à Portsmouth le 5. Octobre. Charles entra dans Londres au bruit des acclamations du peuple charmé de le voir. Tout le monde applaudissoit au Duc de Buckingham, de ce qu'il avoit ramené l'héritier de la Couronne sans finir l'affaire du mariage. 1623.

Le Roi de la Grande Bretagne attendoit à Roiston le retour de son fils. Si c'étoit avec impatience, ou non, cela ne se peut déterminer. La maniere dont Jacques envoya le Prince de Galles en Espagne fit penser au monde que le pere ne se mettoit pas autrement en peine de voir son successeur auprès de lui. Charles & Buckingham donnerent tous leurs soins à découvrir au Roi les artifices & les desseins secrets des Espagnols. On tâcha de faire comprendre que le Palatinat ne seroit jamais rendu à Frederic ou à ses enfans, à moins que ce ne fût une condition préliminaire à l'accomplissement du traité de mariage. Le Prince de Galles & le Duc se plaignirent hautement du Comte de Bristol : ils l'accuserent de penser plus à contenter la Cour de Madrid qu'à servir le Roi son maître. Tout cela jettoit Jacques dans une extrême perplexité. On le vouloit réduire à la nécessité de rompre une négociation qu'il avoit ménagée durant sept ans avec une patience surprenante. Incertain de ce qu'il devoit faire, le Roi écrit à Frederic son gendre pour sçavoir ce qu'il pense des conditions proposées pour la restitution du Palatinat en conséquence du mariage de l'Infante avec le Prince de Galles. Et Frederic, bien averti que l'affaire se rompra infailliblement ne se pressa pas de répondre à Sa Majesté Britannique.

Le mariage du Prince de Galles avec l'Infante est entierement rompu.

*Rushwvorth's Historical collections.* 1623. 1624. 1626.

*Wilson's History of Great Britain.*

*Mercure François.* 1623.

Elle envoye de nouvelles dépêches au Comte de Bristol & au Chevalier Aston, ses Ambassadeurs à Madrid. Après avoir remercié le Roi d'Es-

1623. pagne des honnêtetés faites au Prince de Galles, Jacques leur enjoint de dire à Philippe que le moyen le plus sûr de rendre leur alliance ferme & durable, c'est de convenir promptement de la restitution du Palatinat & de la dignité Electorale à Frederic. *J'ai toujours compris*, disoit le Roi d'Angletetre, *que le rétablissement de mon gendre devoit arriver avec la conclusion du mariage. Je ne puis pas me résoudre à voir ma fille dans les larmes lorsque nous serons ici dans la joie.* Sa Majesté Catholique répondit qu'elle avoit toujours eu intention de faire rendre le Palatinat; mais que la maniere de cette restitution étant le sujet d'un autre traité qui dureroit quelque temps, à cause des intérêts de l'Empereur & du Duc de Baviere, il étoit à propos de finir premierement l'affaire du mariage, & qu'on travailleroit ensuite à l'autre. *Je prétends bien*, ajoûtoit Philippe, *que la fille du Roi d'Angleterre soit redevable du rétablissement de ses enfans dans leur patrimoine & dans leur dignité à l'Infante ma sœur.* Le Comte Duc d'Olivarez s'avança jusques à promettre sur sa vie & sur son honneur que le Roi d'Espagne joindroit ses armes à celles d'Angleterre, au cas que l'Empereur & le Duc de Baviere refusassent les conditions raisonnables qui leur seroient proposées: chose qu'Olivarez n'avoit pas voulu dire au Prince de Galles, & que Philippe confirma dans la suite.

Le Comte de Bristol étoit au comble de sa joie & de ses desirs. Il voyoit le mariage sur le point d'être conclu au gré du Roi son maître; il se flatoit de faire voir au monde que l'humeur fiere & inégale du Duc de Buckingham, son ennemi, étoit la seule cause des obstacles que le Prince de Galles avoit rencontrés à Madrid. Mais Bristol avoit en tête un homme plus fin, du moins plus puissant que lui auprès du pere & du fils. Comme Charles avoit pris prétexte d'ordonner à Bristol de ne délivrer point la procuration que son Altesse lui mit entre les mains, avant que de partir pour l'Escurial, sur ce qu'il étoit à craindre que l'Infante ne s'enfermât dans un couvent après la cérémonie des épousailles, Bristol eut la précaution de prendre de si grandes assurances sur cet article, qu'il n'y avoit pas la moindre chose à craindre. Il leva si bien les scrupules de Charles & du Roi son pere, qu'ils en furent contens l'un & l'autre. On lui manda de poursuivre la négociation avec sa prudence ordinaire. Ainsi tout paroissoit absolument fait. Le Pape ratifioit les articles dont les deux Rois étoient convenus; celui d'Espagne engageoit son honneur à la restitution du Palatinat; il donnoit à sa sœur la plus riche dot que Princesse eût jamais eue; ses Ministres annonçoient dans toutes les Cours de l'Europe la conclusion du mariage; l'Infante apprenoit l'Anglois; Bristol & Aston lui faisoient la cour comme à leur Souveraine; on l'appelloit déja *la Princesse de Galles*; enfin on lui préparoit sa maison & ses équipages. Mais, plus la Cour de Madrid témoignoit d'empressement, plus celle d'Angleterre se refroidissoit.

L'embarras du Roi Jacques ne se peut exprimer. Son fils & son favori le pressoient de rompre le traité; & il ne sçavoit comment se tirer d'intrigue après les grandes avances qu'il avoit imprudemment faites. Sa Ma-

jesté Britannique écrivit au Comte de Bristol de faire différer la cérémonie des épousailles jusques aux fêtes de Noël, sous prétexte que c'étoit alors un temps de réjouïssance dans toute l'Angleterre. Bristol apperçut le piége que Jacques, ou plutôt le Duc de Buckingham lui tendoit. La procuration du Prince de Galles expiroit à Noël. *Ce seroit se jouer trop ouvertement du Roi d'Espagne & de l'Infante*, répondit Bristol, *que de remettre la cérémonie du mariage à un temps auquel les pouvoirs laissés ici par le Prince de Galles se trouveroient nuls. J'ai tâché d'obtenir quelque délai; mais Sa Majesté Catholique insiste toujours sur l'accomplissement de la parole donnée, que les épousailles se célébreront dix jours après que la ratification du Pape sera venue. On l'attend incessamment.* La Cour d'Angleterre n'eut plus d'autre échappatoire pour arrêter la conclusion du mariage, que d'envoyer en toute diligence trois exprès consécutifs au Comte de Bristol, avec un ordre précis & réïtéré de ne délivrer point la procuration du Prince de Galles, avant que le Roi d'Espagne eût donné des assurances plus positives de la restitution du Palatinat & de la dignité Electorale à Frederic. Dans ces entrefaites, on reçoit à Madrid la ratification du Pape. Bristol est sommé d'accomplir la condition stipulée, que la cérémonie des épousailles se fera dix jours après. L'Anglois qui croit avoir levé toutes les difficultés du Roi son maître, & qui n'a point reçu d'ordre positif de rompre la négociation, consent que le jour des épousailles soit fixé au 9. Décembre, & il se fait faire une livrée magnifique. C'étoit, à son avis, un jour de triomphe pour lui. Bristol se flatoit d'avoir remporté une belle victoire sur le Duc de Buckingham, & sur ses autres ennemis. 1623.

A l'arrivée de la ratification du Pape, on fit des feux de joie & des illuminations à Madrid. Chacun attendoit avec impatience le jour de la cérémonie. L'Ambassadeur de Pologne, qui étoit venu demander l'Infante pour le Prince Ladislas fils du Roi Sigismond, aima mieux sortir de la ville que de voir triompher le rival du Prince de Pologne. Enfin, toute la Cour d'Espagne étoit en mouvement, & chacun se préparoit à la fête & au spectacle, lorque Bristol reçut ordre de faire incessamment une nouvelle signification au Roi Catholique. *La demande me surprend*, répondit-il. *Comment veut-on que je m'engage à la restitution du Palatinat? Je n'en suis pas le maître. Tout ce que je puis promettre, c'est d'employer ce qui dépend de moi, afin d'obliger l'Empereur & le Duc de Baviere à se contenter de quelques conditions raisonnables.* L'Infante cessa pour lors d'apprendre l'Anglois; elle quitta le nom de *Princesse de Galles;* le Comte de Bristol & le Chevalier Aston eurent ordre de ne se plus présenter devant elle; en un mot, le mariage fut entierement rompu. Les Anglois s'applaudirent de s'être vengés des délais & des artifices des Espagnols. En vérité la Cour d'Angleterre s'en avisoit trop tard. Falloit-il attendre que tout le Palatinat fût pris, & que Frederic fût dépouillé de son Electorat? Jacques résolut de convoquer son Parlement à la fin du mois de Février, l'année suivante, & d'y faire approuver sa conduite dans la négociation du mariage de son fils. Le Comte de Bristol est incontinent

Eeee 2

1623. rappellé de son Ambassade : & ce Seigneur, qui ne manquoit ni d'esprit ni de mérite, a le chagrin d'apprendre que les insinuations du Duc de Buckingham, son ennemi déclaré, l'ont entierement perdu dans l'esprit du Roi & du Prince de Galles. On l'accuse de n'avoir pas suivi ses instructions, & d'avoir passé ses ordres. Mais il s'en justifia fort bien deux ans après, lorsqu'il fut accusé devant la Chambre des Seigneurs d'Angleterre. La maniere dont Bristol s'y défendit prouve qu'il avoit plus de Religion & de droiture que Buckingham. Bristol ne pût être convaincu d'autre crime que d'avoir pris soin de servir le Roi Jacques selon son inclination. Tout le malheur du Comte, ce fut d'avoir en tête un Favori également maître de l'esprit du pere & du fils, qui cherchoit à se décharger sur un autre de l'aversion que le peuple d'Angleterre avoit du mariage d'Espagne.

Sentimens généreux du Comte de Bristol. *Rushvvorth's Historical collections.* 1623.

N'omettons pas ici les beaux & nobles sentimens que Bristol fit paroître, quand il fut question de prendre son audience de congé à la Cour de Madrid. *Sa Majesté*, lui dit un jour Olivarez en présence du Chevalier Aston & du Comte de Gondomar, *est exactement informée des mauvais offices que des ennemis puissans vous rendent à la Cour d'Angleterre. On vous fait un crime d'avoir travaillé trop efficacement à l'accomplissement du mariage, & d'avoir voulu délivrer la procuration que le Prince de Galles vous mit entre les mains à son départ. Le Roi mon maitre est sensiblement affligé de votre disgrace. Il vous offre sa médiation auprès du Roi d'Angleterre, & d'envoyer un Ambassadeur à Londres qui déclarera que votre crime, c'est d'avoir fidelement servi sa Majesté Britannique, & d'avoir suivi constamment les regles de l'honneur & de la probité. On vous offre encore quelque chose de plus. Pour témoigner à toute l'Europe que le Roi mon maître estime la vertu quelque part qu'elle se trouve; pour encourager même ses propres sujets & ceux des autres Princes à bien servir leurs Souverains, je vous apporte un blanc signé de sa Majesté. Quelle recompense, quelle dignité voulez-vous avoir ? On vous expédiera en même temps un acte authentique par lequel sa Majesté déclarera qu'elle ne vous accorde pas une gratification pour vous débaucher du service de votre Roi, & qu'elle prétend seulement vous récompenser de la maniere honnête & fidele dont vous vous êtes accquitté de votre emploi.*

Philippe vouloit-il se venger de l'infidelité de Jacques & de son Favori, en comblant de bienfaits le Comte de Bristol ? Songeoit-il à faire une action véritablement digne d'un grand Roi ? Quoiqu'il en soit, la tentation étoit fine & délicate pour un homme qui devoit se croire perdu dans son pays. Mais elle ne fut pas capable d'ébranler le courage & la vertu de l'Anglois. *Quelque avantageuses que soient les offres que vous me faites de la part de sa Majesté Catholique*, répondit-il au Comte Duc, *je n'ai pû les écouter sans un extrême déplaisir. J'ai fait dans mon Ambassade ce que j'ai jugé de plus convenable aux intérêts du Roi mon maître & à ma réputation particuliere, sans avoir le moindre égard à ce qui pouvoit être plus agréable à sa Majesté Catholique. Le maître que je sers sçaura me rendre justice, & me récompenser comme il faut. Mes ennemis sont puissans : mais*

*J'espere que mon innocence l'emportera sur leurs efforts. Dussé-je la voir opprimée & perdre la tête, j'irai me jetter aux pieds du Roi mon maître; j'implorerai sa justice & sa clémence. J'aime mieux remplir les devoirs d'un bon sujet, que d'acquérir des honneurs & des richesses dans un autre pays que le mien. Je suis infiniment obligé à sa Majesté Catholique & je tâcherai de lui témoigner mon respect & ma reconnoissance, en travaillant de toute ma force à conserver la bonne intelligence & l'union entre les Couronnes d'Angleterre & d'Espagne.* Après que le Comte de Bristol eut pris son audience de congé, le Comte Duc d'Olivarez vint lui offrir encore un présent de dix mille écus de la part de Philippe. *La chose demeurera secrete*, lui dit-on, *& le Roi d'Angleterre n'en sçaura rien. Je vous demande pardon*, repartit l'Anglois, *je connois un homme qui le diroit au Roi mon maître. C'est le Comte de Bristol lui même.* Sentimens dignes de la vertu de ces anciens Romains si vantés dans l'Histoire! Disons la vérité. Trouveroit-on maintenant en Angleterre beaucoup de gens capables d'un si noble désintéressement? 1623.

Jacques reçut dans les premiers jours de Janvier l'an 1624. la réponse à la lettre qu'il avoit écrite depuis deux mois, ou environ, au Roi de Boheme sur les conditions proposées pour la restitution du Palatinat & de la Dignité Electorale. Je les ai déja marquées en partie. On demandoit que Frederic allât en personne faire une soumission à l'Empereur, qui lui donneroit un saufconduit. Après quoi, le Palatinat devoit être rendu au jeune Prince Palatin; & Frederic en avoit l'administration durant sa vie. La dignité Electorale retournoit à Frederic, ou à son fils, après la mort de Maximilien Duc de Baviere. Enfin, on vouloit que le Prince Palatin épousât la fille de l'Empereur, & qu'il fût élevé à la Cour de Vienne, ou bien à celle d'Angleterre en présence de l'Infante, que les Espagnols regardoient comme future Princesse de Galles. On avoit dit quelque chose en Espagne an Prince de Galles de cette derniere condition, touchant l'éducation du jeune Prince Palatin à la Cour de l'Empereut. Et Charles toujours ferme dans la Religion Protestante, ne pouvoit pas consentir que son neveu fût élevé dans une autre communion. Le Comte de Bristol, qui n'étoit pas fort scrupuleux sur le chapitre de la Religion, n'y trouvoit pas d'inconvénient. *Pour moi*, dit le Chevalier Aston, *j'aimerois mieux perdre la vie que de conseiller l'acceptation d'une pareille condition. Mais* repliqua le Comte de Bristol, *le Prince Palatin ne peut-il pas être élevé Protestan à Vienne? On lui donnera de bons Gouverneurs & de bons Précepteurs.* Et sur ce qu'on remontroit encore qu'il étoit moralement impossible que le jeune Palatin ne devînt pas Catholique Romain à Vienne: *Il faut bien hazarder quelque chose*, reprit le Comte de Bristol, *pour rendre la paix à la Chrétienté.* Il suivoit en cela les sentimens du Roi son maître. Car enfin, il semble que Jacques n'auroit pas été trop fâché que Frederic eût accepté ces conditions. *Pensez*, lui disoit-il dans sa lettre, *à la triste vie que vous menez. Jugez si au lieu d'être dans une dépendance continuelle du secours d'autrui, & de s'exposer aux évenemens incertains d'une guerre, il ne vaut pas*

1624. Lettres réciproques du Roi d'Angleterre & du Roi de Boheme.

*Ruhsvvorth's Historical collections.* 1623. 1626. *Mercure François.* 1623.

1624. *mieux rentrer maintenant en possession de votre bien, avec pleine assurance que votre Maison aura un jour tout ce que vos ancêtres lui ont laissé. Que si vous aimez mieux tenter le sort de la guerre, faites nous sçavoir par quels moyens nous pouvons travailler à votre rétablissement, & quelles sont les forces de vos alliés, afin que, si nous ne pouvons rien obtenir par la voie de la négociation commencée, nous prenions d'autres mesures pour conserver le droit de nos enfans.* C'est ainsi que le Roi d'Angleterre, dégoûté des Espagnols, commençoit de parler d'une autre maniere : mais il faisoit toujours les choses trop tard, ou bien à contretemps.

Frederic remontra fort sagement à sa Majesté Britannique les inconvéniens de la soumission que l'Empereur éxigeoit de lui. Outre que l'exemple de Philippe Landgrave de Hesse, retenu prisonnier par l'Empereur Charles-Quint dans une occasion presque semblable, devoit rendre les autres plus circonspects, Frederic remarquoit avec beaucoup de raison, que Ferdinand ne demandoit une soumission que pour en tirer de grands avantages, & que c'étoit un piege pareil à ceux que la Cour de Vienne avoit déja tendus au Roi de Boheme. *Les Electeurs de Saxe & de Brandebourg*, disoit-il, *ne reconnoissent pas le Duc de Baviere en qualité d'Electeur. Ne dois-je pas craindre que ces deux Princes & plusieurs autres ne m'abandonnent, dès que je serai soumis? Cette démarche passera pour une approbation authentique du ban injustement publié contre moi : & je donnerai de la sorte une grande atteinte au droit des personnes de mon rang dans l'Empire.* Frederic remontroit ensuite qu'il y avoit grande apparence que les propositions des Espagnols, pour la restitution du Palatinat, n'étoient que feinte & dissimulation. L'Archiduchesse Isabelle, qui ne faisoit rien que de concert avec la Cour de Madrid, reconnoissoit le Duc de Baviere. Enfin, le Roi de Boheme avertissoit son beau-pere, que c'étoit un vieux artifice de la Maison d'Autriche, d'amuser les Princes par des offres de leur donner ses filles en mariage, pendant qu'elle travailloit à son agrandissement. Frederic en citoit un exemple arrivé dans la Maison Palatine. Un de ses ancêtres fut long-temps leurré de l'espérance d'épouser une fille d'Autriche, qui lui fut refusée quand on crut n'avoir plus besoin de son amitié.

Pour ce qui est de la demande que le Roi Jacques faisoit de la disposition des alliés de Frederic & de leurs forces, il répond que la Maison Palatine a beaucoup d'amis qui se déclareront pour elle dès que sa Majesté Britannique leur en aura donné l'exemple. *Tout le monde*, ajoûte Frederic, *jette les yeux sur le Roi de Danemarck. Mais ce Prince prudent & circonspect ne veut point entrer seul en jeu. Il répond à toutes les instances qu'on lui fait, que si les autres Princes ont les yeux sur lui, il a les siens sur votre Majesté.* Telle étoit véritablement la situation des affaires en Allemagne. Effrayés des grands progrès de l'Empereur, les Princes Protestans cherchoient du secours ; ils pensoient à s'unir plus étroitement que jamais pour leur commune défense ; ils sollicitoient le Roi de Danemarck de se mettre à leur tête. Mais Ferdinand étoit devenu si puissant & si for-

midable, que sa Majesté Danoise ne croyoit pas devoir rien entreprendre sans le secours du Roi d'Angleterre, plus intéressé qu'aucun autre au rétablissement de ses enfans dépouillés. Laissons ce qui se passe dans les pays étrangers, & voyons une nouvelle révolution à la Cour de France, qui sera bientôt suivie d'une autre. 1624.

Marie de Médicis, non contente d'avoir élevé Richelieu au Cardinalat, pensoit à le faire entrer incessamment dans le Conseil secret du Roi. Elle espéroit qu'un homme si habile, si propre aux grandes affaires, deviendroit supérieur à tous les autres, & qu'il sçauroit défendre les intérêts, & maintenir l'autorité d'une bienfaictrice, sans laquelle il ne pouvoit se conserver lui-même. Le Chancelier de Silleri & Puisieux Secrétaire d'Etat son fils, qui gouvernoient alors avec une puissance presque absolue, traversoient de toute leur force le dessein que la Reine mere avoit de mettre son Cardinal dans le Ministere. Ils n'avoient pas grande peine à rendre inutiles les efforts de Marie de Médicis. Le Roi paroissoit tellement prévenu contre Richelieu, que les plus éclairés ne voyoient pas comment sa mere pourroit surmonter la répugnance que Louis témoignoit à se servir d'un homme dont il ne parloit jamais sans lui donner l'épithete de *fourbe*. Lorsqu'elle pressoit son fils d'appeller le Cardinal à son Conseil: *Et vous & moi*, répondit le Roi, *avons de grandes raisons de nous défier de l'esprit artificieux, & de la profonde ambition de celui que vous recommandez. Je le connois mieux que vous, Madame.* La bonne Princesse étoit si prévenue en faveur de sa Créature, qu'elle regardoit comme de noires calomnies tout ce que les autres lui disoient contre Richelieu. De maniere que Louis, fatigué des instances réitérées de sa mere, fut réduit à se retrancher sur un défaut naturel du Cardinal que le Roi ne pouvoit souffrir. Quel étoit ce vice: les ennemis de Richelieu ne le disent pas. La modération qu'ils affectent en cette rencontre, estelle sincere, ou malicieuse? Je ne sçai s'ils veulent parler de son incontinence; vice que le Roi haïssoit extrémement, & dont Richelieu ne fut pas exempt. On lui a reproché que l'amour des femmes lui faisoit faire des choses indignes de son caractére, & ridicules.

Le crédit du Chancelier de Silleri & de Puisieux diminue.

*Mémoires Rohan. Liv. III.*

*Journal de Bassompierre. Tom. II.*

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 547. 548.*

*Lumieres pour l'Histoire de France.*

Persuadé que Marie de Médicis n'obtiendroit rien en sa faveur tant que le Chancelier de Silleri & Puisieux auroient du crédit & de l'autorité, le Cardinal engagea la Reine mere à favoriser les ennemis du pere & du fils, qui remuoient ciel & terre pour perdre l'un & l'autre. Le Prince de Condé les haïssoit comme les plus ardens promoteurs de la paix faite à Montpellier, qui l'avoit réduit à prendre le parti de se retirer pour un temps de la Cour, & de n'y paroître que rarement. Le Comte de Soissons ne leur vouloit gueres moins de mal. Il les soupçonnoit de détourner le Roi de lui donner en mariage Madame Henriette, troisiéme sœur de Sa Majesté. Le Duc de Bellegarde se déclaroit leur ennemi pour des raisons d'intérêt. Et Toiras qui commençoit d'entrer assez avant dans la faveur du Roi, s'efforçoit de perdre Puisieux qui vouloit lui nuire. Ce Secrétaire d'Etat avoit encore eu l'imprudence de soulever contre lui

1624. les deux puissantes Maisons de Guise & de Montmorenci, qui prenoient l'une & l'autre grand intérêt au differend de la Connétable Douairiere de Montmorenci avec la Duchesse de Chevreuse. Celle-ci fut faite Surintendante de la Maison de la Reine durant la faveur de Luines son premier mari. Mais la Connétable de Montmorenci s'y opposoit, fondée sur ce que le Roi lui fit accepter la charge de premiere Dame d'honneur de la Reine son épouse, en promettant de ne mettre point une Surintendante au dessus de la Connétable. Quelle fut la politique du Chancelier de Silleri & de son fils Puisieux? Ils persuaderent au Roi de terminer le différend, en ordonnant que ces deux Dames perdroient chacune leur charge. Ainsi les Maisons de Guise & de Montmorenci, naturellement ennemies & jalouses l'une de l'autre, conspirerent également à se venger des Silleris. Depuis ce temps-là, Puisieux jugea sa ruine prochaine & infaillible, quoiqu'il affectât de paroître aussi bien établi que jamais.

Le Marquis de la Vieuville, que le Chancelier & son fils avoient poussé à la Surintendance des Finances pour chasser le Comte de Schomberg leur ennemi, oublia l'obligation qu'il avoit aux Silleris. Soit qu'il s'ennuyât d'être trop dépendant d'eux; soit que voyant quelque jour à s'insinuer plus avant qu'aucun autre dans l'esprit du Roi, il crut devoir profiter d'une si belle occasion de se rendre maître des affaires, la Vieuville rend insensiblement le Chancelier & Puisieux suspects & odieux à Louis. Il les lui dépeint comme des gens plus appliqués à plaire au Pape, & à ménager la Cour de Madrid, qu'à servir utilement leur maître. *Aussi facile à croire du mal, que difficile à penser bien de quelqu'un*, dit le Duc de Rohan, Sa Majesté prit alors la résolution de se défaire au plutôt du pere & du fils. Elle trouvoit mauvais que le Chancelier la détournât de ses desseins de voyager & d'aller à l'armée. La Vieuville profite habilement du chagrin que les conseils de Silleri donnent au Roi. Il insinue à sa Majesté que le Chancelier parle de la sorte parce que son grand âge ne lui permet pas de suivre la Cour; *Eh bien*, dit Louis, *il faut chercher un Garde des Sceaux assez vigoureux pour m'accompagner quand je voudrai m'écarter de Paris.* Le Maréchal de Bassompierre, attentif aux diverses intrigues qui se formoient à la Cour, avertit le Chancelier de Silleri & Puisieux des desseins de la Vieuville, dont les moins pénétrans s'appercevoient déja. Ils négligerent l'avis; soit qu'ils ne se défiassent point d'un homme qui leur étoit redevable de sa fortune; soit qu'ils ne le crussent pas capable de nuire à des gens dont le crédit l'avoit soutenu jusques alors.

Aligre est fait Garde des Sceaux

*Journal de Bassompierre. Tom. II. Vittorio Siri Memorie re-*

Au commencement de l'an 1624. le Pere & le Fils s'apperçurent enfin de la supériorité de leurs ennemis. *Le Chancelier*, dit assez plaisamment Bassompierre, *se coucha, de peur d'être jetté par terre.* Convaincu de la décadence entiere de sa fortune, il reporte comme de lui-même les Sceaux à Sa Majesté. Ne vouloit-il point se sacrifier de bonne grace pour sauver du moins son fils? *La diminution sensible de mes forces*, dit le dissimulé Vieillard au Roi, *m'avertit de penser sérieusement à la mort. Incapable*

*pable de vous servir désormais avec la même application, je vous supplie très-humblemtnt, Sire, de reprendre les Sceaux, & de vouloir les donner à quelque Magistrat habile, integre, & bien intentionné pour notre Maison qui vous sert fidelement depuis plusieurs années.* Le Chancelier nomma Roissi Conseiller d'Etat, & les Presidens le Jai & de Bellievre comme les plus capables d'avoir les Sceaux. Mais bien loin de penser à les donner à quelqu'un de ses amis ou de ses alliés, on avoit jetté la vûe sur un de ses plus grands ennemis. Le Roi reçut les Sceaux, sans s'expliquer sur le choix qu'il feroit. Quelques jours après que Puisieux les eut portés au Roi, la Vieuville appuyé de la Reine, à laquelle il paroissoit se dévouer, fit déclarer Aligre Garde des Sceaux. On prétendoit bien qu'il se vengeroit de Puisieux, & des autres qui détournerent le Roi de les lui donner durant le siege de Montpellier. Le Maréchal de Bassompierre étoit un de ceux qui avoient travaillé le plus efficacement à reculer Aligre pour avancer Caumartin. La chute de Silleri & de Puisieux, ses deux bons amis, mettoit Bassompierre dans une grande perpléxité : il craignoit d'être perdu avec eux. La Vieuville se déclaroit son ennemi, & le nouveau Garde des Sceaux ne l'aimoit point. Bassompierre prit alors un parti qui réüssit assez souvent à la Cour. Il va dîner sans façon chez Aligre avec le Maréchal de Crequi & le Marquis de S. Luc. Aligre les reçoit fort bien, & les régale splendidement. *Sçavez-vous, Messieurs,* dit Bassompierre d'un air libre & cavalier, *pourquoi M. le Garde des Sceaux nous fait si bonne chere? Sans moi il ne les auroit pas reçu aujourd'hui.* Le Magistrat surpris répond qu'il ne sçait pas quels bons offices le Maréchal lui a rendus. *Je vous expliquerai l'énigme,* reprit Bassompierre. *Si je ne me fusse pas employé pour feu M. de Caumartin, le Roi vous auroit donné les Sceaux, il y a dix-huit mois.* On se met à rire de la franchise de Bassompierre. Aligre lui tend la main : & ils se promettent réciproquement d'être désormais bons amis.

1624. *condite. Tom. V. pag.* 548. 549.

Le Chancelier de Silleri & Puisieux sont relegués dans leurs terres.

La Vieuville sçut profiter encore de la maladie de Puisieux, à qui le chagrin de sa disgrace prochaine donna peut-être la fievre quarte. Depuis que le Chancelier eut rendu les Sceaux, Puisieux vint moins fréquemment à la Cour ; & Louis contre sa coutume donna quelques fois audience aux Ambassadeurs, sans avoir son Secrétaire d'Etat auprès de lui. Les ennemis des Silleri ne manquerent pas de flater le Roi, & de lui insinuer qu'il avoit assez d'expérience & de pénétration pour répondre de lui-même aux Ministres étrangers. *Un Prince ne se fait pas honneur,* lui disoit-on, *s'il paroît avoir besoin que les gens de son Conseil demeurent auprès de sa personne, quand il est question de déterminer la moindre chose.* On accusoit le Chancelier & Puisieux d'avoir disposé de toutes choses à leur fantaisie, pendant que le Fils avoit la plume pour ordonner de la part du Roi, & que le Pere maître des Sceaux pouvoit sceller tout ce qu'il leur plaisoit. Les ennemis particuliers de Puisieux lui reprochoient d'avoir envoyé sans la participation du Roi des ordres aux Ambassadeurs dans les Cours étrangeres, & de leur avoir ecrit même des choses contraires aux résolutions prises dans le Conseil de Sa Majesté. *Il en a souvent usé*

*Journal de Bassompierre. Tom. II. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag.* 548. 550.

1624. *de la sorte dans l'affaire de la Valteline*, disoient la Vieuville, & ceux de sa cabale, *c'est un esclave de la Cour de Rome, peut-être un pensionnaire de celle de Madrid.* Les Ambassadeurs de Venise & de Savoye se déchaînerent hautement contre Puisieux. Dès que sa chute fut certaine, ils en donnerent avis à leurs Maîtres comme d'une belle victoire. On prétend même que ces deux Ministres voulurent se faire un mérite d'avoir contribué à la perte d'un homme que le Sénat & le Duc de Savoye haïssoient mortellement.

Un Dimanche, quatriéme jour de Fevrier, Tronçon Secrétaire du cabinet porta au Chancelier de Silleri & à Puisieux un ordre verbal de se retirer dans quelqu'une de leurs terres, & de sortir de Paris en moins de vingt-quatre heures. Louis avoit donné à Tronçon une lettre de créance écrite de sa main propre. Il y déclaroit qu'ayant reconnu que le Pere & le Fils le servoient trop mal, il ne vouloit plus les employer. *Cependant*, ajoûtoit Sa Majesté, *je veux leur rendre justice & écouter ce que l'un & l'autre ont à dire pour leur défense. Ils pourront m'envoyer leurs faits justificatifs de l'endroit où ils seront.* Cet ordre fut un coup de foudre pour le Chancelier. Au lieu d'affecter du moins quelque constance, il se mit à faire de grandes lamentations, dès qu'il fut revenu de son premier étourdissement. Tronçon parut surpris de ce qu'un Magistrat de quatre-vingt ans & plus, qui avoit essuyé déja plusieurs disgraces, se laissoit abattre d'une si étrange maniere. On ne sçavoit si ce désespoir étoit un effet de la foiblesse naturelle des vieillards, ou plutôt une marque de l'attachemant que Silleri eut toujours aux honneurs & aux richesses.

Puisieux se soutint infiniment mieux que son pere. *Mes ennemis*, dit-il d'un air ferme & respectueux, *m'ont calomnié auprès du Roi. Puisqu'il veut bien entendre ma justification, j'espere de lui prouver mon innocence. Cependant M. le Chancelier & moi obéïrons aux ordres de Sa Majesté.* Silleri & son fils commanderent que les portes de leur hôtel fussent incontinent fermées, afin de témoigner qu'ils ne se regardoient plus que comme de simples particuliers. Puisieux sortit le jour même de Paris; & le Chancelier partit le lendemain matin. Certaines gens, bienaises de profiter des dépouilles d'une riche Maison, tenterent de faire faire le procès au Pere & au Fils. Les informations se commencerent avec assez de chaleur. Mais quand il fut question d'éxaminer les choses de sang froid, on ne trouva que trois dépositions importantes. Encore ne parurent-elles pas recevables. Elles venoient des ennemis déclarés de la Maison des Silleri. Quelques-uns crurent que la Cour vouloit seulement épouvanter le Chancelier & Puisieux, afin de les obliger à ne découvrir point les secrets du Roi, & de rendre le Secrétaire d'Etat plus facile à remettre certains papiers importans qu'il avoit entre ses mains.

Bethune est envoyé Ambassadeur à Rome, à la

Le Commandeur de Silleri, frere du Chancelier, fut rappellé de Rome peu de temps après la disgrace des deux chefs de sa Maison. Il avoit donné un prétexte de mécontentement à la Cour de France. Le Pape Urbain proposoit divers moyens d'accommoder l'affaire de la Valteline :

mais la France, le Sénat de Venise & le Duc de Savoye les rejettoient également, comme trop avantageux à la Couronne d'Espagne. Urbain s'arrêta enfin à l'expédient de contenter le Roi Catholique en lui accordant du moins la liberté de faire passer par la Valteline les troupes qu'il enverroit en Allemagne. On ne sçait si ce fut à l'instigation de Puisieux son neveu, ou de son propre mouvement, que le Commandeur de Silleri accepta la condition au nom du Roi son maitre. Quoiqu'il en soit, on cria fort à la Cour de France contre le Commandeur. Il fut incontinent rappellé de son Ambassade; & le Comte de Bethune, qui avoit fait connoître son habileté dans ses négociations en Italie & en Allemagne, eut ordre d'aller à Rome prendre la place du Commandeur de Silleri. Ce changement déconcerta le projet du Pape. L'Ambassadeur de France n'ayant pas encore signé les articles qu'Urbain proposoit, il n'y eut rien de fait. Les pouvoirs de Silleri revoqués ne lui permettoient pas d'aller plus loin. Pour garder quelques mesures avec la Cour de Rome, qui avoit fort à cœur de terminer un différend capable d'allumer bientôt la guerre en Italie, Louis ne voulut pas déclarer qu'il étoit mécontent de ce que son Ambassadeur avoit trop promis au Pape. On prit un détour. *Ayant consideré les difficultés qui se rencontrent pour accommoder l'affaire de la Valteline*, dit le Roi à Marquemont Archevêque de Lyon qui se trouvoit encore à Rome, *j'ai jugé à propos d'entendre de la bouche même du Commandeur de Silleri toutes les particularités & toutes les conséquences de cette négociation, & de sçavoir de lui les sentimens du Pape & de la Cour de Rome. C'est pourquoi j'ai résolu de rappeller le Commandeur auprès de moi, puisque le temps de son Ambassade expire bientôt, & de lui substituer le Sieur de Béthune.*

1624. place du Commandeur de Silleri.

*Nani Historia Veneta. Lib. V.* 1624. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag.* 551. 552. *Mémoires pour l'Histoire du Cardinal de Richelieu.* 1624.

On ne douta point que le rappel du Commandeur ne fût une suite de la disgrace du Chancelier & de Puisieux. Bien loin d'imiter ces lâches Courtisans qui, pour plaire aux nouveaux Ministres, sont les premiers à blâmer les anciens disgraciés, l'Archevêque de Lyon rendit un témoignage avantageux au Commandeur de Silleri: *je l'ai vû*, dit Marquemont dans une lettre à Herbaut Secrétaire d'Etat, *plein de fidélité, de soin, & de zele pour le service du Roi. Il s'est conduit avec beaucoup de prudence & de circonspection; à cela près qu'il semble s'être engagé trop facilement & trop vîte dans le traité des passages par la Valteline. En toutes les autres actions de M. le Commandeur, je ne vois rien qui ne mérite beaucoup de louanges. S'il a engagé sa parole sur cet article, il a eu la précaution de n'engager point celle du Roi. L'affaire demeure en son entier: & Sa Majesté peut prendre les résolutions, & envoyer les ordres qu'il lui plaira. Enfin, il est bien certain que s'il y a quelque chose à desirer dans la conduite de M. le Commandeur, il le faut attribuer aux ordres qu'on lui donnoit de finir l'affaire de la Valteline le plus promptement qu'il pourroit, & à la pensée qu'il avoit, qu'en la terminant il feroit une chose agréable au Roi. C'est ce que je dirois devant Dieu & devant ses Anges, si j'étois à l'article de la mort.* J'ai cru devoir rapporter ceci pour faire voir que les Silleri furent plutôt disgraciés par les intrigues de la Vieuville & de leurs

1620. ennemis, que pour s'être rendus indignes de leurs emplois par des malversations certaines & bien prouvées.

Mort du Chancelier de Silleri. Aligre lui succede. *Mercure François. 1624.*

Le Chancelier ne survécut pas long-temps à la chute de sa Maison. Il mourut avec de grands sentimens de dévotion, le premier jour d'Octobre, dans sa Terre de Silleri en Champagne. Issu de l'ancienne famille des Brulards, & illustre par les emplois militaires & par les Magistratures qu'elle eut depuis le commencement du regne des Valois, le Chancelier se signala beaucoup sous Henri III. encore plus sous ses deux successeurs. Il passa pour un des plus habiles hommes de son temps : & il mériteroit sans doute d'être mis au rang des plus grands Magistrats que la France ait jamais eus, s'il eût fait paroître moins d'avarice & d'ambition, & s'il ne se fût pas trop lâchement dévoué aux volontés de la Cour. Aligre son ennemi, qui lui avoit enlevé les Sceaux, lui succéda encore dans la dignité de Chancelier.

Conduite de la Vieuville contraire à celle des Ministres précédens. *Mémoires de Rohan. Liv. III. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 550. 562. 563 Journal de Bassompierre. Tom. II.*

Dès que la Vieuville devint supérieur à tous les autres par la chute des Silleri, il y eut de grands changemens à la Cour de France. Les affaires étrangeres furent partagées entre trois Secrétaires d'Etat. On craignoit que si elles passoient toutes par les mains d'un seul, il ne se rendît aussi puissant que Puisieux & Villeroi son prédécesseur. Phelippeaux d'Herbault eut l'Espagne, l'Italie, les Suisses & les Grisons; Potier d'Ocquerre l'Allemagne, la Pologne, les Pays-Bas Catholiques & les Provinces-Unies; Lomenie de la Ville-aux-Clercs l'Angleterre, la Turquie & tout le Levant; enfin Beauclerc, qui de Secrétaire des Commandemens de la Reine fut fait Secrétaire d'Etat, eut les affaires de la guerre & certaines choses qui regardoient les finances. Ces quatre Officiers rapportoient tout au Conseil privé du Roi, composé de la Reine mere, du Connétable de Lesdiguieres, du Cardinal de la Rochefoucault, de la Vieuville Surintendant des Finances, d'Aligre Garde des Sceaux, & de deux ou trois personnes choisies. On s'apperçut bientôt en France & ailleurs de la déférence que la Vieuville avoit pour Lesdiguieres. Au lieu que le Nonce du Pape & l'Ambassadeur d'Espagne avoient le plus grand accès chez Puisieux, la Vieuville étoit continuellement avec les deux Ministres d'Angleterre, de Venise, de Savoye, des Provinces-Unies & des Princes Protestans d'Allemagne. On ne parloit que de nouvelles ligues avec les Puissances intéressées à l'abaissement de la Maison d'Autriche, & de donner au Comte de Mansfeld de quoi lever des troupes. Une partie contre l'Empereur, ou contre le Roi d'Espagne, auroit-elle paru bonne, si cet avanturier n'y fût pas entré?

Le peuple, toujours mécontent du Ministere précedent, applaudissoit à la Vieuville. Mais le nouveau Favori connut bientôt qu'il avoit peut-être plus d'ennemis que les Silleri. Je ne sçai quelle réforme qu'il se mit en tête de faire dans les finanees, en retranchant certains appointemens que les principaux Officiers militaires se faisoient donner, souleva beaucoup de Seigneurs contre le Surintendant. Bassompierre fut un de ceux que la Vieuville attaqua le plus vivement. Mais il ne put venir à bout

de perdre un homme que le Roi aimoit trop. Toute la complaisance que le foible Louis eut pour la Vieuville, ce fut de feindre quelque mécontentement, & de n'avoir plus d'entretien particulier avec le Maréchal. Y eut-il jamais un Courtisan pareil à celui-ci ? Toujours bien auprès du Prince, & le plus souvent brouillé avec le Favori; disgracié en apparence, & travaillant sourdement à la ruïne de ceux qui le vouloient perdre. 1624.

Marie de Médicis, entêtée plus que jamais de son Cardinal de Richelieu, voulut profiter de la disgrace des Silleri pour le faire entrer dans le Ministere. Elle en parla souvent à la Vieuville, qui faisoit profession de lui être dévoué. Mais le Surintendant n'avoit pas moins de répugnance que les autres à voir Richelieu dans une place où il ne pourroit souffrir d'égal, encore moins un supérieur. Fatigué des instances continuelles de la Reine mere, la Vieuville tâcha de persuader au Roi d'envoyer le Cardinal à Rome. Sa Majesté y parut assez disposée; mais elle craignoit de faire trop crier Marie de Médicis. *On pourra l'apaiser*, dit la Vieuville, *en rappellant Barbin de son exil. Cet homme remuera beaucoup moins que Richelieu.* Louis goûta l'expédient. Il va donc à Compiegne, sous prétexte de prendre le divertissement de la chasse. Mais le véritable dessein, c'étoit d'envoyer de là un ordre au Cardinal de s'en aller incessamment à Rome. La chose ne peut être si secrete, que Déagant, qui conservoit encore quelque reste de crédit à la Cour par le moyen du Connétable de Lesdiguieres, ne la découvrît. Il en donne promptement avis à Du Tremblai frere du fameux Pere Joseph, & celui-ci en parle à la Reine mere, qui demeuroit à Paris pour prendre quelques remedes. Allarmée du nouveau complot, Marie de Médicis abandonne le soin de sa santé. La voilà dès le jour même sur le chemin de Compiegne, accompagnée du Cardinal de Richelieu. Le premier soin de la Reine mere, c'est de gagner la Vieuville, & d'obtenir son consentement, afin que Richelieu entre dans le Conseil du Roi. On tâche de rassurer le soupçonneux & timide Surintendant, on promet que le Cardinal ne fera rien que de concert avec lui. *Madame*, dit la Vieuville vaincu par les prieres ardentes de Marie Médicis, *vous voulez une chose qui causera infailliblement ma ruine. Et je ne sçai si Votre Majesté ne se repentira pas un jour d'avoir tant avancé un homme qu'elle ne connoît pas bien encore. Puisque vous exigez de moi cette marque de ma soumission à vos volontés, j'aime mieux hazarder ma fortune, que de perdre l'honneur de vos bonnes graces.*

Le Cardinal de Richelieu est admis au Conseil du Roi.

*Lumieres pour l'Histoire de France. Mémoires de Déageant. pag. 306. 307. &c. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 596. 597. &c. Mémoires pour l'Histoire du Cardinal de Richelieu. 1624.*

La Vieuville répresenta pour lors au Roi qu'il n'y avoit plus moyen de reculer, & qu'à moins de s'exposer à mécontenter la Reine mere au dernier point, il falloit admettre son Cardinal au Conseil. *Tout ce que Votre Majesté peut faire*, ajoûta la Vieuville, *c'est de poser certaines restrictions qui préviendront les inconvéniens que cet esprit remuant & ambitieux est capable de causer.* On fit donc agréer à Marie de Médicis, que le Cardinal viendroit au Conseil pour y dire simplement son avis sur les affaires proposées, qu'il ne traiteroit d'aucune chose dans sa maison avec les

1624. Ambassadeurs étrangers, & qu'il n'y donneroit point d'audience publique à la maniere des Ministres précédens. Le 29. Avril, Louis étant allé selon sa coutume donner le bon jour à la Reine sa mere, il déclara tout publiquement sa résolution d'appeller le Cardinal de Richelieu à son Conseil. Sa Majesté écrivit peu de temps après au Prince de Condé, qui demeuroit à Bourges, pour l'inviter à venir auprès d'elle. La Vieuville, peut-être le Roi même, vouloit l'opposer à la Reine mere, dont le crédit augmentoit considérablement par la présence de Richelieu au Conseil. Mais Condé, chagrin de l'élévation d'un homme qui avoit beaucoup contribué à le faire enfermer autrefois à la Bastille, & de la nouvelle autorité que le Roi sembloit donner à Marie de Médicis, aima mieux être dans son Gouvernement de Berri, que d'aller à la Cour. Son Altesse prévoyoit bien qu'elle n'y seroit pas agréablement, tant que la Reine mere & ses créatures y auroient le dessus.

Jamais homme ne fut si modeste que Richelieu au commencement de son Ministere : disons plutôt qu'il s'efforça de dissimuler ses sentimens le mieux qu'il lui fut possible. A l'entendre parler, ce n'etoit pas le Roi qui avoit prescrit les conditions que j'ai rapportées : le Cardinal les avoit demandées lui même. Il ne soupiroit qu'après la retraite : sa mauvaise santé ne lui permettoit pas de s'appliquer beaucoup aux affaires. Bien loin de pouvoir négocier chez lui, donner des audiences publiques, il n'étoit pas en état de souffrir l'abord tumultueux de tant de personnes ; cela l'auroit fait mourir. Il promettoit seulement de se trouver au Conseil lorsque sa santé le lui permettroit. C'étoit tout ce qu'il pouvoit faire pour témoigner sa parfaite soumission aux ordres du Roi. Tout le monde se mocqua de la modestie affectée d'un Prélat dont la vaste ambition se montroit de toutes parts. *Laissez le faire*, disoient les Courtisans, *il écartera tous les autres. Vous le verrez bientôt seul, & premier Ministre d'Etat.* Ces gens-là ne devinerent pas trop mal. La Vieuville sera honteusement chassé de la Cour. Le Connétable de Lesdiguieres & Bullion son confident iront en Italie pour la guerre de Genes. On donnera de si grands dégoûts au Cardinal de la Rochefoucaut qu'il se retirera peu-à-peu des affaires. Enfin, on trouvera un prétexte d'ôter les Sceaux au Chancelier d'Aligre, & de le releguer dans une maison de campagne.

Il fallut régler d'abord la place que Richelieu auroit au Conseil. On résolut qu'il seroit assis vis-à-vis du Cardinal de la Rochefoucault, & au-dessus du Connétable de Lesdiguieres. Cet homme si modeste dressa, ou fit dresser au plutôt un mémoire pour montrer que les Cardinaux étoient depuis long-temps en possession de la préséance dans le Conseil du Roi & dans les assemblées publiques, non seulement au-dessus des Connétables, mais encore des Princes du sang. Avouons de bonne-foi que ceux-ci ont eu quelquefois la bassesse de céder le pas à des Cardinaux. Il y en a des exemples assez anciens. Cela ne se fait plus maintenant. Mais ce n'est que depuis la mort du Cardinal Mazarin. Tant que Louis XIII. & son fils ont eu un Cardinal pour leur premier Minis-

tre, les Princes du sang, qui disputent le pas à des Souverains puissans & considérables, l'ont cédé à un Prêtre, à un simple Ecclesiastique. Ils ont tâché de couvrir leur lâche complaisance pour un premier Ministre, en feignant de faire honneur à l'Eglise dans la personne de tous les Cardinaux. 1624.

Disgrace d'Ornano Gouverneur de Monsieur.

La Vieuville acheva presque de se perdre lui même, en mécontentant fort mal à propos Gaston Duc d'Anjou, frere du Roi. Ornano Colonel des Corses, & Gouverneur du jeune Prince, qui entroit dans la dix-septiéme année de son âge, lui avoit conseillé de demander au Roi la permission d'assister au Conseil, afin de commencer de bonne heure à se former aux affaires. La Vieuville s'apperçut fort bien que Monsieur faisoit ces instances à la sugestion du Colonel, qui vouloit entrer lui même en connoissance de tout, & engager Gaston ensuite à demander que son Gouverneur fût admis au Conseil. Ornano avoit de l'esprit, du courage, & de la capacité pour les affaires; mais il ne manquoit pas d'ambition. Dans le dessein de se rendre agréable à Gaston & d'avancer sa fortune par le crédit que l'Héritier présomptif de la Couronne devoit naturellement avoir, Ornano devint moins sévere & plus indulgent au Duc d'Anjou. En lui inspirant des sentimens nobles & dignes d'un Fils de France, il lui permettoit de contenter ses inclinations. La complaisance du Colonel ne fut pas néanmoins si grande qu'il ne donnât encore tous ses soins pour empêcher que les mœurs de Monsieur ne se corrompissent. Ce fut durant la prison de son Gouverneur que Gaston commença de se donner à la débauche des femmes. Le Duc d'Elbeuf le servit en cette rencontre. Il lui alla chercher je ne sçai quelle vieille créature dans un bordel de Paris: chose honteuse, indigne d'une personne du rang & de l'âge d'Elbeuf, & pardonnable tout au plus à un misérable Valet de chambre.

*Mémoires anonimes sur les affaires du Duc d'Orléans. Mémoires d'un Favori de Monsieur. Journal de Bassompierre. Tom. II. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag 609. 610.*

Louis naturellement soupçonnneux, & jaloux de son frere, crut sans peine que l'empressement de Gaston, peu ordinaire aux gens de son âge, lui étoit inspiré par Ornano, qui prétendoit s'ériger en Ministre d'Etat auprès de Monsieur. Le Roi prend donc la résolution d'éloigner le Colonel, & de l'envoyer dans son Gouvernement du Pont S. Esprit. Le Duc d'Anjou étoit demeuré à Paris pour continuer ses éxercices. Louis le mande à Compiegne, lui ôte Ornano, & change presque toute la maison du jeune Prince. Il fut outré de ce mauvais traitement. Le dépit de Gaston éclata, quand il apprit, peu de temps après, qu'Ornano étoit à la Bastille. Le Colonel, généralement estimé, avoit reçu des complimens de condoléance de toute la Cour à Compiegne, & des personnes les plus distinguées du Royaume, quand il fut de retour à Paris. Le Roi lui envoie des ordres réïtérés de se retirer incessamment au Pont Saint Esprit. Et Ornano s'en défend d'une maniere respectueuse. *J'obéirois sur le champ au Roi*, répondit-il à l'Exempt dés Gardes, *si mes ennemis n'avoient pas rendu ma fidélité suspecte à Sa Majesté. J'espere qu'elle voudra bien me permettre de me justifier premierement. Quand je serai éloigné, mes ennemis me rendront plus criminel.*

1624. Le Roi irrité de ce refus constant, ordonnne qu'Ornano soit conduit à la Bastille & transféré de-là au Château de Caën. Gaston s'emporte à cette nouvellle, il ne garde plus de mesures; il chasse de sa présence tous ceux qu'il croit bienaises de la disgrace de son Gouverneur qu'il aimoit au dernier point. Le Premier Aumônier de Monsieur, ennemi d'Ornano, vint mal à propos comme pour consoler son maître qui pleuroit amerement. *Sortez*, lui dit Gaston en colere; *que je ne vous voie jamais. Vous avez persecuté l'homme du monde le plus vertueux. J'aurai du moins la consolation d'empêcher que ses ennemis ne se prévalent de l'injustice qu'on lui fait.* Louis tâcha d'apaiser son frere en lui permettant d'aller chasser à Chantilli & à Verneuil. Mais rien n'étoit capable de lui faire oublier Ornano. Le Vieuville envoie une bourse de mille pistoles à Monsieur pour ses menus plaisirs. *Qu'il garde son argent*, dit Gaston en rejettant le présent avec indignation: *j'ai des serviteurs qui ne m'en laisseront pas manquer.*

Voyage de Mansfeld en Angleterre & en France.

*Journal de Bassompierre. Tom. II. Mercure François.* 1624. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag.* 575. 576. *&c.* 595. 596. *&c. Wilson's History of Great Britain. Rushworth's Historical collections.* 1624.

La Cour de Rome, bien avertie de ce qui se passoit en France sous le nouveau Ministere, étoit dans une extréme inquiétude, aussi-bien que celle de Madrid. Deux Ambassadeurs extraordinaires d'Angleterre entamoient à Compiegne la négociation du mariage de Madame Henriette, sœur du Roi, avec le Prince de Galles. Ils parloient encore d'une ligue des deux Couronnes de France & d'Angleterre, de la République de Venise & du Duc de Savoye contre les desseins de la Maison d'Autriche. Trois Ambassadeurs extraordinaires des Etats-Généraux des Provinces-Unies arriverent en même-temps à la Cour de France. Ils demandoient un renouvellement d'alliance entre le Roi & leurs Maîtres, avec un secours d'argent pour la continuation de leur guerre contre l'Espagne. La Vieuville leur étoit si favorable, qu'on ne doutoit pas que les Etats-Généraux n'obtinssent ce qu'ils souhaitoient. Enfin, le Comte de Mansfeld étoit en France, & dans le voisinage de Compiegne. Le Roi feignoit de ne vouloir pas le voir: mais le bruit couroit que Sa Majesté lui donnoit des audiences secretes. Du moins quelques Ministres d'Etat conférerent avec lui, & il négocioit vivement par l'entremise de Pesaro Ambassadeur de la République pe Venise. Spada, nouveau Nonce du Pape à la place de Corsini, paroissoit fort allarmé de ces mouvemens, & de la liaison plus étroite que la Couronne de France se disposoit à prendre avec les Puissances Protestantes. Il en faisoit de grandes plaintes. La Vieuville le laissoit crier; résolu plus que jamais à se signaler en prenant une route differente de celle de Puisieux & des Ministres précédens. L'ancien & le nouveau Nonce eurent beau dire que c'étoit une chose honteuse, que le plus grand ennemi de la Religion Catholiqne fût bien recu à la Cour du Roi Très-Chrétien, & que le Pape prioit Sa Majesté de chasser Mansfeld: on n'écouta point les Ministres d'Urbain. Tout ce que la Vieuville fit accorder aux instances de Corsini & de Spada, ce fut que Mansfeld ne paroîtroit pas publiquement à la Cour. Cependant le Roi avoit donné ordre au Duc d'Angoulême de le défrayer & de le régaler à Paris & dans le voisinage de Compiegne. La Vieuville s'abouchoit de

1624.

de temps en temps avec Mansfeld ; & Pesaro, Ambassadeur de Venise, étoit le principal négociateur entre ce fameux avanturier & les Ministres du Roi. Mansfeld demandoit cinquante mille écus par mois, & la liberté d'avoir une Place d'armes en France, & d'y lever des soldats. On ne conclut rien avec lui : mais ce ne fut pas en considération du Pape. Le Nonce Spada s'étant plaint de ce que le Roi sembloit vouloir prendre Mansfeld à sa solde, on lui répondit froidement, que cela n'arriveroit pas si le Pape faisoit donner satisfaction à Louis sur l'affaire de la Valteline.

Mansfeld avoit été reçu en Angleterre avec beaucoup plus d'agrément qu'en France ; Charles Prince de Galles le fit loger avec lui dans le Palais S. James. Le Duc de Buckingham rendoit de fréquentes visites au Général Allemand, & il le conduisit à l'audience du Roi. Mansfeld demandoit cinquante mille livres sterling pour lever & entretenir un certain nombre de troupes : & il se réduisit ensuite à quarante mille. Jacques, toujours difficile quand il étoit question de débourser de l'argent, témoigna ne vouloir pas faire lui seul cette dépense. Il souhaita de sçavoir ce que payeroient les autres Puissances qui doivent entrer dans la ligue proposée. Sa Majesté Britannique se défioit extrêmement de la Cour de France. Elle la croyoit plus favorable au Duc de Baviere qu'au Roi de Boheme ; Et ce n'étoit pas sans raison. Maximilien y avoit ménagé de puissans amis. Les Espagnols, qui avoient leurs créatures & leurs pensionnaires en Angleterre, y traverserent les desseins de Mansfeld. Ils faisoient insinuer au Roi que Mansfeld n'étoit que le courier & l'espion de Frederic. *Si les Puritains veulent encore un Roi en Angleterre*, disoient les Emissaires de la Cour de Madrid à Jacques, *ne croyez pas qu'ils jettent la vûe sur le Prince de Galles votre fils & votre héritier légitime. On pense plutôt au Palatin. Tout le monde s'apperçoit du complot fait entre le Duc de Buckingham & certaines gens du Parlement, d'allumer la guerre entre l'Espagne & l'Angleterre. Mais on espere que votre Majesté ne s'écartera point de ses bonnes & salutaires maximes. Elle aura toujours pour ame de sa devise cette sentence du Sauveur : bienheureux les pacifiques.* Ces discours faisoient impression sur l'esprit d'un Roi timide & soupçonneux. Jacques se défioit alors de tout le monde. Nous verrons bien-tôt qu'il conçut cette année de violens soupçons contre Buckingham son favori, & contre le Prince de Galles.

Convocation du Parlement d'Angleterre.

Le Parlement d'Angleterre avoit été convoqué à Westminster à la fin du mois de Février. Tout le monde croyoit que le Duc de Buckingham y seroit attaqué à l'occasion du traité de mariage entre le Prince de Galles & l'Infante. Mais il sçut si bien gagner la plûpart des membres de l'Assemblée, que sa conduite y fut universellement applaudie. On rejetta tout sur le Comte de Bristol, qui n'étoit pas encore de retour à l'ouverture du Parlement. Jamais homme ne fut plus zélé Protestant, que Buckingham affecta de le paroître alors. Ce n'étoit plus le même Anglois qui ne faisoit aucun scrupule d'assister à tous les éxercices de la Religion Romaine à Madrid. Le plus outré Puritain d'Angleterre ne s'ex-

1624. Rushvvorth's Historical collections. 1623. 1624. Wilson's History of Great Britain. Hacket's Life of Arch-Bischop Wiliams. Part. I.

pliquoit pas autrement que le Duc sur le chapitre du Papisme. A l'entendre parler, il fut toujours contraire au traité de mariage, il en rompit la négociation pour satisfaire à ce qu'un bon Anglois devoit à sa Religion & à sa Patrie. Le Roi Jacques fit d'abord un discours fort étudié aux deux Chambres de son Parlement. Peut-être que la piece, qui nous a été conservée, mériteroit l'estime de la postérité, si les actions de Sa Majesté Britannique ne démentoient pas les beaux sentimens que nous y trouvons. En lisant cette harangue tant vantée, je me suis confirmé dans ma pensée, que la plûpart des personnes du premier rang semblent croire que leurs inférieurs qui les écoutent, & qui voient leur conduite, ne font aucune réflexion, & que l'usage de la raison nous est interdit. Jacques avance hardiment les choses du monde les plus fausses. Et ce qui me surprendroit au dernier point, si la lecture de l'Histoire & l'usage du monde ne m'avoient un peu accoutumé aux manieres de plusieurs Princes; c'est que le Roi d'Angleterre prend sans façon Dieu à témoin de la vérité de ce qu'il debite contre sa conscience. Ecoutons-le.

*Je vous ai convoqués*, dit-il, *dans le dessein de vous communiquer un secret, & l'affaire la plus importante à votre Roi & à ses Enfans. Donnez moi donc Seigneurs & Gentilhommes, les avis que vous jugerez les plus convenables & les plus sûrs. Comme je me suis toujours proposé de me faire aimer de mon peuple, je ne doute pas que sa fidélité ne réponde à mes bonnes intentions, & qu'il ne me chérisse autant qu'un Prince peut être chéri de ses sujets. Vous avez entendu parler de la chose dont je vous dois parler. C'est le mariage de mon fils. Tout le monde sçait que j'ai employé beaucoup de temps & d'argent à le négocier, dans l'espérance que le succès me seroit avantageux & à mes Enfans, & que cela pourroit contribuer au retablissement de la Paix dans la Chrétienté. Les bonnes paroles qu'on me donnoit m'ont encouragé à surmonter les difficultés qui se sont présentées. A la sollicitation de mon fils, j'ai fait une chose fort extraordinaire. Pour contenter son impatience, je lui ai permis d'aller en Espagne; & j'ai voulu que Buckingham l'y accompagnât. Comme c'est la personne sur la fidelité de qui je me repose le plus, je lui ai ordonné d'être incessamment auprès de mon fils, & de ne l'abandonner point, jusques à ce qu'il me l'eût ramené. Buckingham s'est bien acquitté de la commission que je lui avois donnée. Mais le voyage n'a pas eu le se succès que j'esperois. J'en ai du moins tiré cette instruction, que les gens s'exposent à être facilement trompés, quand ils se fient trop à des paroles générales; & que, pour bien finir une affaire, il faut venir promptement à ce qu'il y a de particulier & d'essentiel.*

*N'attendez pas que je vous rapporte ici le détail de la négociation. Charles, Buckingham & mon Secrétaire vous en instruiront suffisamment. Je m'en tiens à ce qu'ils vous exposeront. Il suffit que je vous prie de me donner les conseils que vous croirez convenables à la prospérité de l'Etat, à l'avancement de la Religion, à la sûreté de mon fils & de mes petits-enfans. Mes intérêts vous doivent être aussi chers que ceux du Royaume. Les uns sont inséparables des autres. C'est pourquoi je me dispense de vous alléguer ici les puissans motifs que vous avez de m'aider de vos bons avis, & de me soûtenir: Il n'y a rien de fait & de conclu,*

*je vous le proteste sur la foi d'un Roi Chrétien. Je n'ai pris aucun engagement; & je suis dans une entiere liberté de suivre vos conseils.* Le Roi exhortoit ensuite les deux Chambres du Parlement à quitter leurs défiances & leurs jalousies au regard de Sa Majesté. *Je puis dire en vérité*, ajoûtoit-elle, *& j'en prends Dieu & ses Anges à témoin, que jamais Roi n'a gouverné son peuple avec des intentions plus droites & plus désintéressées, que moi. Le plus grand de mes soins, ç'a été de rendre mon regne le plus irréprochable qu'il seroit possible.* 1624.

*On s'est imaginé que je manque de zele pour le maintien de la Religion, & que je prétends accorder une tolérance aux Catholiques Romains. Mais il est aussi vrai que Dieu me jugera un jour, que je n'y ai jamais pensé. Pour de bonnes raisons je n'ai pas cru devoir faire éxécuter les loix dans toute leur rigueur, en certaines rencontres: J'ai eu de la condescendance lorsque la nécessité des affaires le demandoit. Mais on ne trouvera dans aucun de mes traités que j'aïe promis quelque chose de contraire aux loix du Royaume. Je ne m'y suis jamais écarté du dessein invariable que j'ai de maintenir la Religion que je professe. Il en est de ceux qui gouvernent comme des bons Ecuyers, qui ne donnent pas sans cesse des coups d'éperon. En certaines occasions, il faut presser l'exacte observation des loix; en d'autres, on dissimule, on fait semblant de n'appercevoir pas quelques désordres. Ne pensez pas non plus que j'aie intention de contester les libertés & les privileges légitimes du Parlement. Bien loin de restreindre ce que les loix vous donnent, je suis prêt à vous assurer la possession de vos droits, & à les rendre plus amples. Dieu, qui connoit le fond de mon cœur, sçait que je parle en Roi Chrétien. Je souhaite avec toute l'ardeur imaginable que la fin heureuse de ce Parlement nous fasse oublier le mauvais succès du précédent. Et je prie Dieu que toutes vos délibérations contribuent à l'avancement de la Religion, au bien de l'Etat, à la prospérité de mon regne, & à la conservation du patrimoine de mes enfans.*

On réfléchit diversement dans les deux Chambres du Parlement, à Londres, & dans toute l'Angleterre sur la harangue du Roi. Les uns la trouvoient belle, populaire, & religieuse. D'autres y blâmoient un trop grand nombre de protestations & de sermens qui ne paroissoient ni véritables ni sinceres. Les gens ne voyoient pas en quelle conscience Jacques avoit pû jurer qu'il n'étoit lié par aucun engagement avec le Roi d'Espagne; lui qui avoit si solemnellement promis sur les saints Evangiles l'observation des articles du traité de mariage, & dont le Fils avoit laissé en Espagne la procuration pour épouser l'Infante en son nom dix jours après que la ratification du Pape seroit arrivée à Madrid. *Le Roi nous prend pour des gens de l'autre monde*, disoit-on, *s'il espere de nous persuader qu'il n'a jamais pensé qu'à regner d'une maniere irréprochable, qu'il n'a pas voulu accorder une tolérance aux Papistes, & qu'il n'a pas eu intention de retrancher la moindre chose des privileges légitimes du Parlement. Comment ses sermens s'accordent-ils avec l'autorité qu'il a donnée à ses Favoris, avec les négociations faites de sa part à Rome & à Madrid, avec la maniere dont il a cassé le dernier Parlement, & déchiré la protestation de la Chambre des Communes? Il n'est pas question d'examiner scrupuleusement le discours du*

1624. *Roi*, reprenoient quelques-uns; *on doit rompre au plutôt le traité de mariage avec l'Espagne, commencé sous de fort mauvais auspices, penser à la sûreté de la Religion protestante en Angleterre & chez nos voisins, & prendre les mesures les plus certaines pour le rétablissement du Roi de Roheme dans ses Etats héréditaires. Le Roi veut sauver son honneur aux dépens de sa conscience: il faut le laisser dire ce qu'il lui plaît, & que le Parlement pense tout de bon à le tirer du mauvais pas où il s'est engagé avec trop d'opiniâtreté, & contre l'avis de tous les bons Anglois. C'est beaucoup que le Prince de Galles & le Duc de Buckingham lui fassent enfin ouvrir les yeux.*

Les personnes de bons sens blâmerent sur tout la basse adulation de Williams Evêque de Lincoln, & Garde du grand Sceau d'Anglererre. La coûtume vouloit qu'il parlât immédiatement après le Roi, & qu'il expliquât plus au long les intentions de sa Majesté. Williams se contenta de dire, en citant du Grec & du Latin, que la foiblesse de son génie ne lui permettoit pas de rien ajoûter à un discours si éloquent & si beau. *Un ancien Panégyriste a remarqué*, dit Williams, *que l'Empereur Nerva mourut dès qu'il eût adopté Trajan, parce qu'il ne devoit plus rien faire d'humain après une action divine. Je craindroit de fatiguer mal à propos cet illustre Auditoire, si je lui disois quelque chose de commun & d'ordinaire aprés le discours divin que sa Majesté vient de prononcer. Je ne puis que bégayer en comparaison du Prince le plus éloquent qui fut jamais. Ajoûter quelque chose à ce qu'il a dit, ce seroit vouloir enrichir un anneau d'or en y mettant de petits clous de fer. Il en est de la Harangue du Roi comme de celles d'un Orateur Grec, dont les traits vifs & perçans pénétroient jusques au fonds de l'ame.* Ces recherches étoient plus dignes d'un pédant que d'un Evêque; & la flaterie parut outrée & ridicule dans la bouche du premier Magistrat d'Angleterre.

Plaintes des Ambassadeurs d'Espagne contre le Duc de Buckingham.

*Rushworth's Historical collections, 1623. 1624. Wilson's History of Great Britain. Vittorio Siri Memorie recondite.*

Les deux Chambres s'étant rendues au Palais de Whitehall, le Duc de Buckingham leur fit, en présence du Prince de Galles, un long exposé de tout ce qui s'étoit passé dans la négociation du mariage de son Altesse avec l'Infante. Le discours fut divisé en cinq parties. La premiere marquoit les raisons du voyage de Charles en Espagne, & la seconde contenoit un détail de la négociation de son mariage, indépendamment de toute autre chose. Le Duc rapportoit dans la troisiéme ce qui s'étoit dit ou fait de part & d'autre sur la restitution du Palatinat en conséquence du mariage, & dans la quatriéme il rendoit compte de la maniere dont le Prince revint en Angleterre. La cinquiéme exposoit la conduite du Roi Jacques depuis l'arrivée de son fils, tant dans la négociation du mariage, que dans celle du rétablissement de Frederic dans ses Etats héréditaires. Buckingham finit en demandant avis au Parlement, si sa Majesté concluroit le mariage de son fils, & si elle se contenteroit des offres faites pour la restitution du Palatinat; ou bien si le Roi employeroit ses forces, afin d'obliger l'Empereur à faire justice aux enfans d'une Fille d'Angleterre. Le Prince de Galles confirma la vérité d'une grande partie des faits rapportés par le Duc de Buckingham.

Son récit ayant été rendu public selon la coûtume du pays, le Marquis d'Inojosa & Dom Carlos Coloma, Ambassadeurs d'Espagne, se plaignirent avec une extréme hauteur, de ce que Buckingham avoit avancé plusieurs choses injurieuses à sa Majesté Catholique. Ils demanderent que le Duc fût puni de sa témérité. *Si un homme étoit assez hardi pour parler de la sorte en Espagne contre sa Majesté Britannique*, disoient-ils, *le Roi notre maître lui feroit mettre la tête aux pieds.* Jacques répondit en termes généraux à la plainte des Ambassadeurs Espagnols : sans condamner, ni justifier son Favori, il renvoya l'affaire au jugement du Parlement. Les deux Chambres présenterent de concert ce qu'on appelle dans le style d'Angleterre une *adresse* commune au Roi. Les Seigneurs & les gens de la Chambre Basse y déclaroient que le Duc de Buckingham n'avoit rien dit dont sa Majesté Catholique eût sujet de se plaindre. Ils témoignoient être parfaitement contens de ce que le Duc leur avoit exposé. Enfin, on reconnoissoit que dans sa négociation, il avoit rendu un service signalé au Roi & à la Patrie.

1624. Tom. V. pag. 570. 571.

Jacques répondit à *l'adresse* des deux Chambres de la maniere du monde la plus avantageuse à Buckingham. Sa Majesté déclara qu'elle avoit vû & approué tout le discours fait au Parlement, avant qu'il fût prononcé. Enfin elle loua extrêmement la fidélité, la diligence & la discrétion de son *bon disciple.* C'est ainsi que Jacques nommoit Buckingham. *Je me plains seulement d'une chose*, ajoûta le Roi. *C'est qu'il a donné un fort mauvais exemple à tous les Ambassadeurs. Son voyage d'Espagne lui coûte quarante ou cinquante mille livres sterling ; & il n'en demande point le remboursement. J'espere que nos Ambassadeurs ne l'imiteront pas à l'avenir.* On fut surpris de la belle humeur du Roi dans une affaire si sérieuse. Bien des gens crurent que la raillerie étoit contraire à la bienséance, lorsqu'il s'agissoit de prononcer si les Ambassadeurs d'un puissant Monarque avoient raison de se plaindre du Duc de Buckingham au nom du Roi leur maître. *Autrefois*, disoit-on, *l'Empereur Tibere s'avisa de faire l'éloge de Sejanus son Favori dans le Sénat de Rome : mais ce fut d'une maniere plus grave.* Le monde trouva plus étrange que les Ambassadeurs d'Espagne se fussent commis si legérement ; car enfin, Buckingham n'avoit rien dit contre sa Majesté Catholique. En se déclarant de la sorte ennemis du Duc, n'étoit-ce pas engager le Roi & le Parlement d'Angleterre à protéger plus que jamais un grand Seigneur qu'une Cour étrangere, avec laquelle on commençoit de se brouiller, vouloit perdre sans aucune raison apparente ?

Le Parlement d'Angleterre est d'avis que le Roi rompe ses négociations pour

Les Seigneurs & les Communes d'Angleterre déliberent ensuite sur le conseil que les deux Chambres doivent donner au Roi. On convient unanimement dans l'une & dans l'autre que sa Majesté sera suppliée de rompre la négociation du mariage entre le Prince de Galles & l'Infante d'Espagne, & de n'accepter point la restitution du Palatinat à des conditions trop désavantageuse. *Ces deux affaires*, disoient les Chambres dans leur *adresse* commune, *sont contraires à l'honneur & à la réputation de*

1624. le mariage de son fils, & pour la restitution du Palatinat. Rushworth's Historical collections. 1624. Wilson's History of Great Britain. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 572. 573.

*Votre Majesté, à la sûreté de ses Royaumes, au bien de ses enfans & de sa postérité, enfin, au besoin que nous avons de conserver nos anciens alliés.* Les Seigneurs & les Communes ajoûterent les raisons que leurs Chambres avoient de prendre cette résolution. *A la premiere proposition du mariage*, poursuivoient-elles, *on a parlé d'accorder seulement à l'Infante & aux gens de sa maison l'exercice de la Religion Romaine. Et quand le Prince de Galles est allé en Espagne, les Ministres du Roi Catholique, prenant avantage de ce qu'ils étoient maîtres de la personne de l'héritier de la Couronne d'Angleterre, ont voulu obtenir une tolérance générale pour tous les Papistes: chose qui tend à la diminuiton de la puissance Royale, que les Princes Catholiques ne demandent pas en de semblables traités, & qui auroit découragé tous les Anglois bien intentionnés pour la Religion & pour la Patrie. Les Espagnols ont encore à l'occasion de ce traité de mariage formé, de concert avec la Cour de Rome, des projets d'une pernicieuse conséquence pour l'Angleterre. Le Parti Papiste y est devenu plus fort & plus formidable durant la négociation. Les Catholiques étoient auparavant divisés entr'eux. Les uns soutenoient les Jésuites; & les autres défendoient le Clergé séculier. On les a réunis. De maniere qu'ils semblent maintenant dépendre tous également du Roi d'Espagne en ce qui regarde le temporel, comme ils dépendent du Pape pour le spirituel. A la faveur d'une artificieuse négociation, la Maison d'Autriche a ruiné nos alliés & les Princes Protestans d'Allemagne; elle a mis de la défiance & de la jalousie entre nous & les Puissances amies de cette Couronne; le gendre du Roi s'est vû dépouillé de ses Etats & de sa dignité: enfin, contre les droits sacrés de l'hospitalité, & le respect dû aux Princes, les Espagnols ont usé de plusieurs finesses, afin d'engager l'héritier des trois Royaumes de sa Majesté à changer de Religion.*

La vigueur du Parlement jetta Jacques dans une extrême perplexité. Les deux Chambres alloient droit à une déclaration de guerre; & sa Majesté ne s'y pouvoit résoudre. Soit que l'âge rendît le Roi encore plus mou & plus timide, soit que les Emissaires d'Espagne lui donnassent déja des impressions sinistres des desseins du Prince de Galles, dont la puissance & le crédit augmentoient considérablement; Jacques sembloit tout craindre alors, son propre fils, les Espagnols, & le Duc de Buckingham. Sa Majesté paroissoit fort contente de celui-ci; & cependant elle ne pouvoit voir sans jalousie & sans chagrin la liaison étroite de son Favori avec le Prince de Galles. Il fallut enfin aller au Parlement, & déclarer sa pensée aux deux Chambres sur *l'adresse* qu'elles avoient présentée. Jacques médita un discours presque semblable aux harangues de Tibere dans le Sénat de Rome. Il affecta de parler d'une maniere si ambiguë, que les gens de l'Assemblée eurent peine à découvrir les véritables sentimens de sa Majesté. Il y avoit seulement cette différence entre l'Empereur Romain & le Roi d'Angleterre, que ce dernier ne sçavoit pas bien lui-même ce qu'il vouloit, au lieu que l'autre alloit finement à son but & à ses fins.

Après avoir remercié les deux Chambres de leur zele & de leur affection: *trouvez bon*, dit le Roi, *que je vous propose mes doutes & mes difficul-*

*tès avant que de répondre à vos demandes. Je me suis fait toujours honneur d'être un Roi doux & pacifique. L'effusion du sang humain me fait une peine extrême; & je ne puis me déterminer à la guerre qu'à la derniere extrêmité. Depuis l'ouverture de ce Parlement, on m'offre de rendre le Palatinat à des conditions moins déraisonnables; & j'ai raison d'espérer que j'en obtiendrai de bonnes. Ne croyez pas que je veuille me mocquer de mon peuple, & lui demander son avis dans le dessein de ne le suivre pas. L'unique chose qui m'arrête, c'est que dans une affaire de si grande importance, je dois considérer premierement, si ce que vous me proposez s'accorde bien avec ma conscience, & s'il n'est point contraire à ma réputation. Après que nous aurons examiné si la guerre est juste & nécessaire, vous aviserez aux moyens de la soûtenir. Pour ce qui regarde l'affaire de mes petits-enfans, je suis dans un âge qui ne me permet presque pas d'espérer de les voir parfaitement rétablis dans leur patrimoine. Heureux si je puis avoir avant ma mort quelque assurance qu'ils rentreront dans leurs biens & dans leur dignité. Je sortirai pour lors de ce monde avec une grande consolation, & aussi content que Moïse, quand il eut vû de loin la terre promise. Mais je trouve de grandes difficultés à parvenir au but de mes plus ardens desirs.* 1624.

*La guerre est une étrange extrêmité. Ce seroit une grande imprudence que de vouloir emporter à force ouverte ce qu'on peut obtenir par la paix. Je ne crois pas que vous prétendiez m'engager à la guerre, sans avoir bien considéré ce qui nous est nécessaire pour en sortir avec honneur & avec avantage. Pensez donc que je suis chargé de dettes au dedans & au dehors. Le voyage de mon fils en Espagne, la dépense de plusieurs Ambassadeurs, les secours que j'ai envoyés à ma fille, à son époux, à mes petits-enfans; car enfin il a bien fallu subvenir à leurs besoins pressans; toutes ces choses ont épuisé mes coffres & mon crédit. Ne faut-il pas que je songe premierement à payer ce que je dois? Si nous entreprenons la guerre, il faut assister les Etats-Généraux des Provinces-Unies, & donner de l'argent aux Princes d'Allemagne. Nous ne prendrons jamais le Palatinat sans le secours de ces Puissances. On doit pourvoir encore à la sûreté de l'Irlande que nous laissons derriere nous. La flotte est, graces à Dieu, en bon état: mais il faut avoir une puissante Armée de terre. Je vous laisse ces choses à considérer. C'est à vous de trouver les moyens de payer mes dettes, & fournir à ces depenses extraordinaires. Ce que je retire de mes douanes diminuera par la guerre, & les subsides que vous m'accorderez seront longs & difficiles à lever.* La réponse du Roi parut presque aussi incertaine & aussi embarrassée que celle des anciens Oracles. On lui demande la guerre, & il parle des espérances qu'on lui donne d'obtenir la restitution du Palatinat à de bonnes conditions. Sa Majesté sembloit ensuite demeurer d'accord que la guerre étoit nécessaire, & le moyen le plus sûr de rétablir ses enfans dans leur patrimoine. Mais elle rendoit l'entreprise si difficile & si onéreuse, que bien de gens crurent que le Roi en vouloit détourner son Parlement; qui la souhaitoit avec ardeur. Jacques ne craignoit-il point déja que le Prince de Galles ne se servît des forces levées pour le dépouiller de son autorité?

1624. Le Parlement d'Angleterre offre au Roi les subsides nécessaires pour le recouvrement du Palatinat.

*Rutth's-vvorth's Historical collections.* 1624. *Wilson's History of Great Britain.*

L'incertitude véritable ou affectée de Sa Majesté Britannique ne réfroidit pas le Parlement. Le Chancelier Sackville, depuis Comte de Dorset, harangua fortement dans la Chambre des Communes. Nonobstant l'irrésolution que le Roi témoignoit, il supposa que Jacques vouloit sérieusement la guerre, pour retirer le Palatinat des mains des Espagnols & du Duc de Baviere. Sackville prétendoit-il plaire au Duc de Buckingham, ou faire sa cour au Prince de Galles? Ils employoient l'un & l'autre tout leur crédit dans le Parlement, pour engager les deux Chambres à presser le Roi de déclarer la guerre; soit que Buckingham cherchât à se venger de la Cour de Madrid; soit que l'amitié de Charles pour la Reine de Boheme sa sœur le portât à tirer la Maison Palatine du mauvais état où elle se trouvoit. Quoi qu'il en soit des vues secretes de Sackville, il parla d'une maniere si vive, si véhémente, que ceux qui vouloient différer l'affaire du subside, jusques à ce qu'on eût remedié aux griefs dont le peuple se plaignoit; artifice dont certaines gens se servent habilement dans les Parlemens d'Angleterre, quand ils prétendent faire échouer une proposition; que ceux, dis-je, qui pressoient la réformation de certains abus, par un bon zèle pour la Patrie, ou dans le dessein d'empêcher une déclaration de guerre que le parti Espagnol traversoit de toute sa force, n'oserent pas s'opposer à Sackville. *Messieurs*, dit il, *puisque la question du subside que nous devons donner au Roi pour la guerre vient d'être proposée, permettez-moi de vous exposer librement ce que j'en pense. Quand nous en serons aux griefs de la Nation, je ne garderai pas le silence, si je crois pouvoir contribuer quelque chose à délivrer ma Patrie du joug qui l'accable. Alors je ferai mon devoir aussi bien qu'aucun autre.*

*Tous ceux qui composent cette illustre assemblée jugent comme moi, que la raison pourquoi Sa Majesté a convoqué le Parlement, c'est d'obtenir les secours nécessaires pour retirer le Palatinat des mains d'un usurpateur puissant. Si quelqu'un en doute, il sera facile de le convaincre des véritables intentions du Roi. Nous sçavons que peu de temps avant la convocation du Parlement, il assembla un Conseil extraordinaire de nos plus habiles Officiers de guerre, pour avoir leur avis sur le nombre de soldats que Sa Majesté devoit lever, & pour leur demander ce que coûteroient les munitions & l'entretien de l'Armée. On convint unanimement qu'il falloit avoir vingt-cinq mille hommes de pied & cinq mille chevaux. Car enfin, nous avons à combattre une Armée de vingt-huit mille hommes, commandée par un vaillant Général, dont l'expérience & l'habileté sont tout au plus inférieures à celles de l'incomparable Maurice Prince d'Orange. On a supputé la dépense ensuite. Elle est grande, je l'avoue; & les événemens de la guerre sont incertains. La bonne cause n'est pas toujours la plus heureuse. Mais, si une entreprise ne réussit pas, un effet du hazard la rend-il moins juste? Il faut, Messieurs, que l'Armée soit prête au mois de Mai prochain. Pensons qu'il n'en est pas des Rois, comme du Dieu tout-puissant. Ils ne disent pas, & les choses sont faites. Le Roi aura beau commander, rien ne s'éxécutera, si nous n'agissons point de notre côté. Est-il besoin que je cherche des raisons pour animer des personnes si bien disposées à contribuer aux frais d'une guerre sainte? J'appelle*

ainsi

*ainsi celle que nous délibérons d'entreprendre. Tous ceux de cette illustre assemblée sont prêts à donner libéralement leur bien ; que dis-je ? à répandre leur sang pour le succès d'une si juste entreprise. Je ne doute point, Messieurs, de votre bonne volonté. C'est à vous de confirmer maintenant, par votre résolution, les sentimens avantageux que les bons Anglois ont de votre zèle pour l'honneur de la Patrie, & pour la sûreté de notre Religion.* 1624.

*Nous eussions pû mieux faire en nous y prenant plutôt. Mais enfin l'occasion n'est pas entierement perdue. Elle nous échappera entierement, à moins que nous n'usions d'une extrême diligence. Le Roi, dit-on, parle encore de r'avoir le Palatinat par un traité. Fasse le Ciel que les pieuses intentions de Sa Majesté réussissent. Cependant, on me le pardonnera, si je dis que je doute, & que je désespere même qu'elle obtienne ce qu'une Cour artificieuse semble lui promettre. Supposons, si vous le voulez, que l'Empereur restitue le Palatinat à de bonnes & honnêtes conditions. Le présent que nous ferons à Sa Majesté sera-t-il inutile & perdu ? Non sans doute. En ce cas, on regardera notre subside comme un sacrifice d'actions de graces au Roi, qui aura obtenu par sa sagesse ce qui devoit coûter beaucoup de sang & de plus grandes sommes d'argent à l'Angleterre. Si le Roi ne dépense pas ce que nous lui donnerons, à mettre des troupes sur pied, & à les entretenir, il pourra les employer à faire de bons magazins & de riches arsenaux au dedans. On se plaint sans cesse parmi nous de ce que nous manquons d'argent ; Et nous ne pensons point au défaut de munitions pour nous défendre en cas de besoin. Cependant l'un est plus nécessaire que l'autre. A quoi nous sert l'argent ? A vivre dans une plus grande abondance, & à contenter notre luxe ; au lieu que des arsenaux bien fournis nous peuvent garantir d'une invasion & de l'esclavage.*

*Ne perdons point le temps, Messieurs, en délibérations inutiles. Le succès des entreprises dépend beaucoup des mesures prises avec grande maturité, je l'avoue : mais quand on s'est une fois déterminé à propos, il faut de la promptitude & de la diligence dans l'exécution. Nous avons pour ainsi dire, un long voyage à faire : le temps presse. Pensez que la fille du Roi est dans l'oppression : il s'agit de la délivrer. Quelle ferveur, quelle activité, le souvenir des vertus & des perfections que nous avons admirées dans cette illustre Princesse ne doit-il pas nous inspirer ? L'avarice seroit-elle capable de nous détourner d'une si noble action ? A Dieu ne plaise. Nous voulons obtenir la réformation des abus dans le Gouvernement. En voici le moyen le plus sûr, le plus infaillible. Faisons ce que le Roi attend de nous : & il préviendra nos plaintes & nos requêtes. On gagne le Souverain en se soumettant à sa volonté. Un Prince généreux & magnanime accorde plus que le peuple ne lui auroit demandé, quand il voit que ses sujets se reposent sur ses bonnes intentions. Si nous en usons de la sorte, le Roi aura encore plus de tendresse pour son peuple. Bien loin de différer la convocation des Parlemens, il n'aimera rien tant que de conférer amiablement avec ses bons sujets. Voilà, Messieurs, mon sentiment. Peut-être qu'il ne s'accorde pas avec celui de plusieurs de ceux qui me font l'honneur de m'écouter. Je les prie de me rendre la justice qu'ils demandent des autres, & de croire que je parle selon les lumieres de ma conscience. Nos avis peuvent être differens ; mais nous tendons tous à la même fin. Nous cher-*

1624. *chons également le bien de l'Angleterre. Qu'il me soit seulement permis d'ajoûter, qu'il en est de ceux d'entre nous, auxquels un zele louable & désintéressé fait desirer que le Parlement s'applique d'abord à la réformation des abus, comme du jeune Caton. Ce Romain si ardent pour le bien & la liberté de la Patrie, avoit, dit un Ancien, les meilleures intentions du monde : mais sa vertu trop austere faisoit quelquefois du mal à la République.*

Le discours de Sackville fut généralement applaudi. On résolut d'accorder au Roi un subside aussi grand qu'il le pouvoit souhaiter : & l'Archevêque de Cantorbery fut chargé de présenter à Sa Majesté une *adresse* concertée entre les deux Chambres. Elles y promettoient de fournir de l'argent, *au delà de ce qu'aucun Parlement eût jamais accordé* aux Rois ses prédécesseurs. Jacques répondit à une offre si honnête, si tendre pour sa famille par une longue lettre presque semblable à celle que l'Empereur Tibere écrivoit de son Isle de Caprée au Sénat de Rome. *Il ne sçavoit ce qu'il devoit dire.* Toujours amoureux de sa molle oisiveté, toujours agité de mille soupçons divers, le Roi d'Angleterre eut mille peines à lâcher le mot; qu'il consentoit à faire la guerre pour rétablir ses enfans dans leur patrimoine. Il étoit fort obligé au Parlement des efforts que les bons Anglois vouloient faire. Mais Sa Majesté Britannique avoit plus à cœur d'acquitter ses dettes que de penser au bien de ses enfans. *Je deviens vieux*, disoit Jacques; *& je sortirai de ce monde dans la peine & dans le chagrin, si je ne paye pas avant ma mort tout ce que je dois. Le subside est grand, à la vérité. Mais s'il se leve trop vîte & trop exactement, le peuple ne manquera pas de crier.* Le Roi avoit des scrupules de conscience sur ces deux articles : il craignoit qu'ils ne fussent contraires à son honneur & à sa réputation. Ce n'est qu'après un long circuit, que Sa Majesté déclare enfin qu'elle renonce aux deux traités avec le Roi d'Espagne pour le mariage du Prince de Galles & pour la restitution du Palatinat ; & qu'elle consent à employer les forces de l'Angleterre, afin de rétablir le Roi de Boheme dans ses Etats héréditaires. On alluma incontinent des feux de joie ; on sonna toutes les cloches à Londres : tant le peuple souhaitoit la guerre. Jacques, ne pouvant plus reculer, fait signifier au Roi d'Espagne, que son Parlement lui conseille de rompre les deux négociations presque finies, & de reprendre le Palatinat à force ouverte.

Artifices des Ambassadeurs d'Espagne pour rendre le Duc de Buckingham, & le Prince de Galles même, suspects au Roi d'Angleterre.

La guerre étant ainsi résolue, on propose dans la Chambre basse d'aviser aux moyens d'arrêter le progrès du Papisme. Les Communes envoient demander aux Seigneurs leur concurrence pour cet effet : & les Chambres dressent de concert une *adresse*. Elles y supplioient humblement le Roi de pourvoir à l'éxécution prompte & exacte des loix faites contre les Catholiques Romains, & de n'avoir désormais aucun égard à l'intercession de certaines Puissances étrangeres en faveur des Anglois de leur communion. Au premier bruit de cette *adresse*, qui fut d'abord conçue en termes forts & rigoureux, Jacques prend l'allarme. Il écrit à Conway, son Secrétaire d'Etat, de prévenir un inconvénient ; & que le dessein de Sa Majesté n'étoit point de faire penser au monde, que la

guerre qu'elle vouloit bien entreprendre fût une guerre de Religion. De peur que les Cours étrangeres ne donnassent cette interprétation aux mouvemens du Parlement, le Roi ordonne d'arrêter sous quelque prétexte la poste pour l'Espagne, jusques à ce qu'il ait vû le Prince de Galles, qui devoit aller le lendemain trouver le Roi son pere. *Je serois au désespoir que les gens*, disoit Jacques, *s'imaginassent que mon peuple me surprend, & que je suis forcé à faire tout ce que veut le Parlement.* Il fallut bien recevoir *l'adresse*. La seule chose que le Roi obtint, ce fut que certaines expressions seroient adoucies, ou retranchées. Jacques envoya sa réponse aux deux Chambres du Parlement. Il promet non seulement l'observation des loix publiées contre les Papistes, mais de faire encore quelque chose au delà de ce que les Seigneurs & les Communes lui demandoient.

1624. *Rushvvorth's Historical collections. 1624. Wilson's History of Great Britain. Hacket's Life of Arch-Bischop Williams. part. I. Roger Cooke's Detection of the Court and state of England. &c.*

Si nous l'en voulons croire, il étoit le plus sincere, le plus zélé Protestant du monde. Les sermens ne lui coutent rien sur cet article. Il en fait trois ou quatre en fort peu de périodes. *Mes actions & mes livres*, dit ce Roi Auteur, *font assez connoître quelle est la Religion que je crois la meilleure. Et j'espere qu'on n'aura jamais un juste sujet de me soupçonner de n'être pas bon Protestant. Si je me détourne de la Religion que j'ai professée jusqu'à présent, je consens que cela soit gravé sur le marbre de mon tombeau, comme une marque éternelle d'infamie pour moi. Celui qui dissimule avec Dieu, ne mérite pas que les hommes se fient à lui. Je vous proteste devant Dieu, Seigneurs & Gentilshommes, que les bruits répandus de l'accroissement du Papisme m'ont fait saigner le cœur. Dieu, qui connoît le fond de mon ame, sçait quelle cuisante douleur cela me cause. Je vous parle avec toute la sincérité possible. Mon dessein a toujours été d'empêcher que la Religion Romaine s'augmentât dans mes Royaumes; & je ne serois pas honnête homme si je la favorisois. Il est vrai que je n'aime pas l'esprit de persécution, persuadé que je suis que la violence ne contribue qu'à l'augmentation de la secte que vous voulez détruire. Le zèle amer & indiscret de certaines gens leur a fait dire d'étranges choses contre moi. Jamais Prince n'a souffert plus que moi des traits de la médisance & de la calomnie. En vérité, si je ne suis pas Martyr, je puis me vanter d'être du moins un Confesseur.* Cette saillie fit rire les gens d'esprit. On dit que le Roi étoit donc un Confesseur d'une nouvelle espece. Laissons à Dieu le jugement des véritables sentimens d'un Prince tout à fait irrégulier dans sa conduite, qui parloit d'une maniere, & agissoit d'une autre. Les entretiens secrets qu'il aura bientôt avec l'Archevêque d'Embrun nous donneront de justes raisons de douter de la sincérité des protestations & des sermens du Roi d'Angleterre.

Un grand nombre de Seigneurs, de Chevaliers, & de Gentilshommes Catholiques Romains, sortirent promptement de Londres, effrayés de la vigueur du Parlement & de la complaisance du Roi, sur la bonne volonté duquel ils comptoient. Deux choses les consoloient seulement; la négociation entamée du mariage de Charles Prince de Galles avec Henriette sœur du Roi de France, & l'attente du succès d'une grande intrigue, formée pour perdre le Duc de Buckingham dans l'esprit du Roi,

1624. & pour lui inspirer même de la défiance de son fils. Voici ce qu'on nous a laissé de cette derniere ressource du Parti Espagnol en Angleterre. Le Marquis d'Inojosa & Dom Carlos Coloma, Ambassadeurs du Roi Catholique, vont un jour trouver Jacques à Whitehall ; & pendant que Coloma entretient le Prince de Galles & le Duc de Buckingham, Inojosa s'approche du Roi d'Angleterre, lui met un papier dans sa poche, & fait signe des yeux à Sa Majesté de ne rien dire alors. Quelle fut la surprise de Jacques, quelle fut l'agitation de son esprit, quand il lût les différens avis qu'on prétendoit lui donner ! Le papier contenoit plusieurs chefs importans : *Qu'il est impossible d'informer exactement le Roi de ce qui se passe à la Cour & au Parlement, parceque le Prince de Galles & le Duc de Buckingham le retiennent comme dans une étroite prison : Qu'il y a un complot formé d'engager Charles à se soulever contre le Roi son pere ; projet conçu premierement à Madrid, & entierement résolu depuis le retour du Prince en Angleterre : Que si on presse tant le Roi de lever des troupes sous prétexte de reprendre le Palatinat, ce n'est que dans le dessein d'avoir une Armée à sa dévotion, lors qu'il faudra dépouiller Jacques de toute son autorité : Que le soin du Prince de Galles & du Duc de Buckingham, pour empêcher que les Ambassadeurs d'Espagne & tous les bons serviteurs du Roi n'approchent de sa personne, est une marque certaine qu'ils trament quelque chose de mauvais : Que les Emissaires de Buckingham travaillent à rendre le Roi odieux & méprisable aux premiers Seigneurs d'Angleterre, & qu'ils en parlent comme d'un Prince oisif & indolent, qui ne se met pas en peine de voir ses enfans dépouillés de leurs Etats : Que Sa Majesté est en danger de perdre sa réputation, & la Couronne même, à moins qu'elle ne casse au plutôt le Parlement : Que le Duc s'est fort mal conduit en Espagne, & qu'il y a pris plaisir à traverser la conclusion du traité de mariage : qu'il a découvert aux Etats-Généraux des Provinces-Unies les desseins secrets des Rois d'Espagne & d'Angleterre : qu'il a décrié à la Haïe la conduite de Sa Majesté : qu'il a trahi les intérêts du Roi son maître en traitant avec les Ambassadeurs de plusieurs Princes étrangers ; Que tout se fait au Parlement avec une extrême violence, & que Buckingham anime les plus factieux par ses discours & par ses caresses.* Le dernier article paroît contradictoire aux premiers. On y répétoit ce que le Marquis d'Inojosa avoit déja inutilement tenté de persuader au Roi ; *Que les Puritains, dont le Duc de Buckingham se déclare le Chef, prétendent, au préjudice du Prince de Galles, mettre la Couronne d'Angleterre sur la tête de la Reine de Bohême & de ses enfans.* A la fin du mémoire on ajoûtoit, qu'un Vallon nommé Carondelet, Secrétaire du Marquis d'Inojosa & Archidiacre de l'Eglise de Cambrai, informeroit amplement Sa Majesté Britanique de la vérité des faits avancés, si elle vouloit bien lui donner audience, pendant que le Prince de Galles & le Duc de Buckingham seroient au Parlement.

Les Jésuites sont de toutes les parties. Un certain Pere *Maestro* fut introduit dans la chambre du Roi avec Carondelet. On ne sçait point ce qu'ils dirent pour confirmer Sa Majesté dans les soupçons qu'elle avoit déja conçus. Quoi qu'il en soit, Jacques devint tout à coup rêveur &

mélancholique. Le Prince de Galles & le Duc de Buckingham tâchent de le réveiller & de le divertir; & il ne repond que d'une maniere énigmatique & décousue. Charles & le Favori jugerent alors que son esprit étoit agité par quelque mauvais rapport. Ils demandent si quelqu'un a parlé au Roi, & on leur répond que le P. *Maestro* & Carondelet ont entretenu Sa Majesté. Le Prince & le Duc ne douterent plus que les Espagnols n'eussent fait dire quelque chose de sinistre à Jacques. Cela parut d'autant plus vraisemblable, que des gens du Marquis d'Inojosa s'étoient vantés indiscretement qu'on sçauroit bien embarrasser Buckingham, & que le Parlement sauteroit dans peu de jours. Cependant l'inquiétude du Roi augmentoit. Incapable de souffrir le grand monde, il prend la résolution d'aller au chateau de Windsor, & d'y emmener le Prince de Galles avec lui. Buckingham se préparoit à monter, selon sa coutume, dans le carosse de Sa Majesté qu'il vouloit suivre. On fit dire au Favori de demeurer à Londres. Il s'approche tout contristé, & les larmes aux yeux il conjure son maître, qui avoit déja un pied dans la portiere du carosse, de lui dire les mauvais rapports que certaines gens ont apparemment faits à Sa Majesté. Buckingham a beau jurer par tout ce qu'il y a de plus saint & de plus sacré dans le monde, qu'il se justifiera pleinement, & que le Roi connoîtra la malice de ceux qui ont entrepris de perdre un innocent; on ne lui répond rien. Jacques pousse seulement des soupirs, il laisse couler quelques larmes, il déplore son malheur en termes généraux. *Ceux que j'aime le plus*, dit-il d'une voix entrecouppée de quelque sanglots, *m'abandonnent & me trahissent.* Et ne pouvant s'empêcher de jetter encore un regard tendre sur son cher Buckingham: *Eh! mon ami*, s'écria-t-il, *pourquoi me veux-tu faire mourir?* 1624.

A ces paroles, le Duc parut frappé comme d'un coup de foudre. Revenu assez tôt de son premier étourdissement, il commençoit de se justifier assez bien, lors que le Roi, se répentant d'en avoir trop dit, entre dans son carosse, & commande au cocher de toucher. Le désolé Buckingham se retire incontinent chez lui, il se jette sur son lit en attendant la nouvelle de sa disgrace entiere. Williams Evêque de Lincoln, & Garde du grand Sceau d'Angleterre, va trouver le Duc, le console de son mieux, & lui conseille de courir à Windsor, de parler au Roi, & de tâcher de dissiper ses soupçons le mieux qu'il lui sera possible. *Il est à craindre*, dit le Prélat, *que vos ennemis ne profitent de votre absence, & ne pressent le Roi de congédiere le Parlement. Vous seriez perdu sans ressource. Laissez moi faire. J'ai quelque correspondance avec le Secrétaire de l'Ambassadeur d'Espagne, & avec certaines gens de la connoissance de Carondelet. Je ne désespere pas de découvrir bientôt cette nouvelle intrigue.* Williams avoit en effet un assez grand commerce avec Carondelet, qui se picquoit de belle lettres. Il connoissoit encore je ne sçai quelle créature que Carondelet aimoit, & un Prêtre de ses plus intimes confidens, à qui la bonne Dame gagnée par le Garde du grand Sceau, révéla toute l'intrigue, comme la fameuse *Fulvia* découvrit autrefois la conjuration de Catilina. Ensuite de

1624. ses entretiens secrets avec le Prêtre, avec Carondelet, & avec sa créature, Williams dressa un mémoire si juste, si bien raisonné, que le Roi ne douta plus de la malice & de la calomnie de l'Ambassadeur d'Espagne.

On le somma plus d'une fois de prouver la vérité des faits avancés dans le papier donné au Roi. Inojosa s'en défendit sur des prétextes frivoles. Jacques se plaignit fortement au Roi d'Espagne de l'attentat de ses Ambassadeurs contre le Duc de Buckingham, & contre le Prince de Galles même, Inojosa & Coloma furent rappellés incontinent à Madrid. On fit semblant de les disgracier pour un temps. Mais il furent dans le fonds plutôt récompensés que punis. Philippe ne leur sçavoit point mauvais gré de ce qu'ils avoient tenté de perdre Buckingham, dont le seul nom étoit odieux à Sa Majesté Catholique. Mais l'Anglois, content d'avoir déconcerté les intrigues de ses ennemis, méprisoit la colere du Roi d'Espagne. Plus puissant que jamais, Buckingham perdit au Parlement le Comte de Midlesex, Grand Trésorier d'Angleterre, qui ne lui étoit pas assez dévoué. Le Comte de Bristol, rappellé de son Ambassade en Espagne, avoit pris la poste à Bourdeaux, afin d'arriver à Londres avant la fin du Parlement, & de s'y justifier. A peine eut-il mis pied à terre, qu'il reçut à Douvre une lettre de Conway Secrétaire d'Etat. C'étoit pour lui dire de la part du Roi que Sa Majesté souhaitoit qu'il ne vînt point à Londres, & qu'il se retirât dans quelqu'une de ses maisons de campagne. Bristol fit difficulté d'obéir : il envoya des protestations contre l'exposé de Buckingham aux deux Chambres du Parlement. A la sollicitation du Prince son fils & de son Favori, Jacques abandonne un de ses plus fideles serviteurs. Et le pauvre de Bristol est mis à la Tour de Londres.

Proposition de marier le Prince de Galles à Madame Henriette de France.

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 573. 574. &c. Journal de Bassompierre. Tom. II.*

Le Parlement fut prorogé peu de temps après la découverte de l'intrigue des Ambassadeurs d'Espagne contre le Duc de Buckingham. On leva quelques régimens destinés au secours des Etats-Généraux des Provinces-Unies, dont les Ambassadeurs avoient négocié une ligue défensive avec le Roi d'Angleterre. Enfin Jacques pensa tout de bon à conclure le mariage de son fils avec Henriette sœur du Roi Très-Chrétien. Buckingham avoit cette affaire fort à cœur, persuadé que pour se défendre contre le grand nombre d'ennemis puissans que la rupture du mariage avec l'Infante lui faisoit au dedans & au dehors de l'Angleterre, il devoit se procurer l'appui du Roi de France, & donner au Prince de Galles une Epouse qui s'intéressât à la conservation de la fortune d'un homme, à qui la Princesse auroit l'obligation d'avoir ménagé son mariage. Le Favori du pere & du fils ; car enfin Buckingham étoit alors aussi bien, & peut-être mieux dans l'esprit de Charles, qu'il n'avoit jamais été dans celui de Jacques ; le Favori, dis-je, n'espéroit-il point encore d'appaiser les Catholiques Romains d'Angleterre étrangement irrités contre lui, en mettant sur le thrône une fille de France, qui ne seroit pas moins zélée pour leur Religion que l'Infante d'Espagne ? Je croirois aussi que le Duc, qui embrassoit alors avec une extrême chaleur les intérets du

Roi & de la Reine de Bohême, crut leur faire plaisir en formant une liaison étroite de la Couronne de France avec celle d'Angleterre. Dans le nouveau traité de mariage, on devoit proposer une ligue entre les deux Rois contre la Maison d'Autriche; affaire d'une grande conséquence pour le rétablissement de Frederic. 1624.

Le Prince de Galles, voulant rompre son mariage avec la fille d'un puissant Roi, devoit sans doute étre bien-aise de trouver une alliance autant, & même plus considérable que celle de la Maison d'Autriche. Cependant la passion qu'il avoit de se venger des Espagnols, en rétablissant malgré eux son beaufrere & ses neveux dans leur patrimoine, fut le motif le plus puissant qui porta Charles à rechercher Henriette. Mariage qui fut inutile à la Maison Palatine, & fatal au Prince de Galles: Mariage qui le rendit infiniment plus malheureux que sa sœur, à la disgrace de laquelle il espéroit de remédier plus facilement, en s'alliant dans une Maison naturellement ennemie de celle d'Autriche. Rich, depuis Comte de Holland, fut donc envoyé à la Cour de France, pour reconnoître la disposition des esprits au regard de cette affaire. Il en fit la premiere ouverture à un Secrétaire d'Etat, qui le conduisit ensuite à l'audience de Louis. Le Seigneur Anglois protesta que le Roi son maître & le Prince de Galles souhaitoient ardemment de s'allier avec la Maison de France. Il ne manqua pas d'insinuer aussi que le Duc de Buckingham employeroit tout son crédit auprès du pere & du fils pour faire réussir la négociation au gré de Sa Majesté Très-Chrétienne. Elle répondit en termes fort honnêtes aux premieres avances du Roi de la Grande Bretagne & du Prince de Galles. On chargea Rich d'écrire à Buckingham, que tout ce qui viendroit de sa part seroit toujours bien reçu. Dès que Marie de Médicis connut l'intention de la Cour d'Angleterre, elle y fit négocier secretement par des personnes interposées, & à l'insçû du Roi son fils & du Comte de Tillieres Ambassadeur de France en Angleterre. On dit que la Reine mere avoit pris à cœur le mariage de sa fille avec le Prince de Galles, dans l'espérance de trouver de l'appui, & peut-étre une retraite en Angleterre, s'il lui arrivoit encore une nouvelle disgrace en France. Il survint en effet, ce malheur que Marie de Médicis craignoit. Mais elle ne trouva pas du côté de l'Angleterre la ressource dont elle s'étoit flaté: tant cette alliance devoit étre inutile, ou funeste, à tous ceux qui avoient fondé quelques espérances dessus.

Jacques envoya, peu de temps après, de fort beaux chevaux à Louis; & le Comte de Carlile vint en France avec les pouvoirs nécessaires pour entrer conjointement avec Rich en négociation sur le mariage proposé. Le Cardinal de Richelieu, Aligre Garde des Sceaux, le Marquis de la Vieuville Surintendant des Finances, & Loménie de la Ville-aux-Clercs Secrétaire d'Etat, furent les Commissaires nommés par le Roi, qui devoient écouter les propositions des Ambassadeurs d'Angleterre. Il y eut d'abord une difficulté sur le cérémoniel. Les Protestans ne re-

1624. connoissent ni la prééminence, ni les privileges exorbitans des Cardinaux. Carlile & Rich voulurent sçavoir comment Richelieu les recevroit chez lui. On répondit que le Cardinal leur feroit les mêmes honneurs qu'aux Ministres de l'Empereur & du Roi d'Espagne. Il offrit encore quelque chose de plus. Mais la grande question, c'étoit si le Cardinal donneroit le pas chez lui. Les Anglois le demandoient : & Richelieu se défendoit de leur accorder une deférence qu'il ne rendoit pas à tous les Ambassadeurs des Têtes couronnées. Le différend fut accommodé par cet expédient ; que le Cardinal feroit le malade, & qu'il recevroit dans son lit la visite des Ministres du Roi de la Grande Bretagne. Richelieu s'étoit déja délivré des conditions contraignantes qui lui furent imposées quand le Roi l'admit à son Conseil privé, d'y venir seulement dire son avis, de ne donner point d'audience dans les formes aux Ministres étrangers, & de ne traiter d'aucune affaire dans son logis.

On crut d'abord que la négociation trouveroit de grands obstacles sur l'article de la Religion. Les Anglois offrirent seulement le libre éxercice de la Religion Catholique à la Princesse de Galles & à ses domestiques. Les Commissaires de Louis prétendoient au contraire que le Roi de France n'étant pas inférieur à celui d'Espagne, Jacques devoit accorder à la sœur de Louis tout ce qu'il avoit promis pour obtenir celle de Philippe. Cela seul paroissoit devoir arrêter, & peut-être rompre la négociation. Car enfin, le Roi d'Angleterre, lié par les promesses faites à son Parlement, n'avoit plus la liberté de donner des conditions si avantageuses aux Catholiques. Mais le Duc de Buckingham, & Marie de Médicis avoient l'un & l'autre une si forte passion de finir cette affaire, que les Ministres d'Angleterre & de France faisoient assez comprendre les uns aux autres, que le Roi de la Grande Bretagne accorderoit tout ce qu'il pourroit sans soulever son Parlement, & que Sa Majesté Très-Chrétienne se relâcheroit autant que la bienséance & son honneur le lui permettroient. Ainsi l'affaire prit d'abord un assez bon train.

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 595. 596. &c. Lettre de Marquemont à Herbaut dans les Mémoires pour l'Histoire du Cardinal de Richelieu.* 1624.

La Cour de Rome & celle de Madrid s'allarme au bruit de cette nouvelle négociation. Le Nonce du Pape, induit par le Marquis de Mirabel Ambassadeur d'Espagne en France, va dire à Marie de Médicis que Sa Majesté Catholique demandera volontiers Madame Henriette pour l'infant Dom-Carlos ; qu'elle veut bien assurer à son frere, en faveur de ce mariage, la Souveraineté des Pays-Bas Catholiques après la mort de l'Archiduchesse Isabelle ; & que cependant l'Infant Dom-Carlos & son épouse iront à Bruxelles, où Isabelle leur servira de mere. Le piége étoit fin : Marie de Médicis n'y donna pas. Persuadée que Philippe ne pensoit nullemeut à céder à son frere la Souveraineté des Pays-Bas Catholiques après la mort d'Isabelle leur tante, la Reine mere jugea fort bien que la proposition n'étoit qu'un artifice des Espagnols pour empêcher que la Couronne de France ne prît des liaisons trop étroites avec celle d'Angleterre. Le Pape Urbain recommanda de son côté à

Marquemont

Marquemont, Archevêque de Lyon, d'écrire à Louis que la Cour de Rome craignoit que les Anglois ne pressassent le mariage du Prince de Galles avec Madame sœur de Sa Majesté, qu'afin d'engager la Couronne de France à demander la restitution du Palatinat & de la dignité Electorale à Frederic. *Ce seroit une chose peu digne du Roi Très-Chrétien*, disoit Urbain, *que d'acheter l'alliance de l'Angleterre, à condition d'ôter le Palatinat à un Prince Catholique, & qui fait profession d'être serviteur de Sa Majesté. L'agrandissement du Duc de Baviere est utile à la France. C'est un compétiteur qu'elle peut opposer un jour à la Maison d'Autriche, lors qu'il sera question d'élire un Empereur. Le grand but que le Roi Très-Chrétien se doit proposer dans tous ses desseins, c'est de se rendre chef du Parti Catholique. Le S. Siege sera pour lors inviolablement uni à la Couronne de France, malgré tous les efforts des Puissances jalouses de sa grandeur. Bien loin de s'engager en de nouvelles confédérations avec les Hérétiques, le Roi doit ménager ses intérêts avec les Catholiques.* Leçons dignes d'un Pape qui pense plus à l'augmentation de sa Monarchie spirituelle, qu'au bien du Prince qu'il prétend instruire ! 1624.

Le Nonce Spada reçut deux brefs pour le Roi & pour Marie de Médicis, sur l'affaire du mariage d'Henriette avec le Prince de Galles. En les présentant, le Ministre Italien parla beaucoup du bruit qui couroit que Sa Majesté Très-Chrétienne se liguoit avec l'Angleterre, afin d'obtenir la restitution du Palatinat à Frederic. Louis se contenta de répondre en termes généraux, que son zele pour la Religion Catholique n'étoit pas moindre que celui du Roi d'Espagne. *C'est la seul chose*, ajoûta-t'il, *qui retarde la conclusion du mariage de ma sœur.* Marie de Médicis s'expliqua d'avantage. *Les Ambassadeurs d'Angleterre*, dit-elle à Spada, *m'ont souvent représenté que je ne devois pas être si scrupuleuse sur l'article de la Religion, & que mes difficultés seront peut-être cause que le Roi de la Grande Bretagne renouera sa négociation avec l'Espagne. Ils assurent que la Cour de Madrid se relâche maintenant, & qu'on y donne la carte blanche à celle d'Angleterre. Cela ne me fait pas changer de sentiment. Ma fille, ne partira point d'ici sans une entiere liberté de vivre dans sa Religion, comme elle a fait jusques à présent, ni sans avoir mis parfaitement sa conscience en repos sur un article si important. On ne fera rien sans la participation de sa Sainteté. Il est vrai que les Ambassadeurs d'Angleterre ont proposé une ligue en même temps que le mariage. Mais nous leur avons répondu que ces deux affaires sont fort différentes l'une de l'autre; que le Roi veut bien entendre premierement au mariage, & qu'après sa conclusion il poura écouter les autres propositions du Roi de la Grande Bretagne.* Le Comte de Mansfeld étoit aux environs de Compiegne, lors que ce traité s'y commençoit. La Conjoncture ne contribua pas peu à redoubler l'inquiétude du Pape & des Espagnols. Louis tachoit de profiter de l'occasion, & d'obliger Philippe à se désister au plutôt de ses prétentions sur la Valteline, à moins qu'il ne voulût s'exposer au danger d'avoir à soutenir les efforts d'une puissante ligue contre la Maison d'Autriche.

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag 613. 614.*

Les négociations particulieres de Marie de Médicis ne purent être si

1624.

Voyage secret d'Hugues Archevêque d'Embrun en Angleterre.

*Journal de Bassompierre. Tom. II.*

*Relation de l'Archevêque d'Embrun à la fin des Mémoires de Déageant.*

bien cachées, que le Comte de Tillieres Ambassadeur de France en Angleterre n'en sçût quelque chose. Il avertit le Roi son maître; & la Reine mere irritée contre Tillieres le fit rappeller de son Ambassade. La Vieuville fut bienaise d'avoir occasion de chagriner Bassompierre son ennemi, dont Tillieres épousa la sœur. Le Marquis d'Effiat fut nommé à sa place. On crut qu'étant bon ami du Comte de Carlile, il agréeroit plus qu'aucun autre. Louis envoie peu de temps après un Agent secret en Angleterre pour les affaires de la Religion. Je parle d'Hugues, qui de Général de l'Ordre des Franciscains étoit devenu Archevêque d'Embrun en Dauphiné. Voici l'occasion de son voyage à Londres. Les Papistes du Pays, fort chagrins de ce que Jacques à la sollicitation de son dernier Parlement faisoit éxécuter assez sévérement les loix publiées contr'eux, penserent à implorer la protection du Roi de France, puisque celle du Roi d'Espagne leur étoit désormais inutile. Un Franciscain Ecossois s'avisa d'écrire pour cet effet à l'Archevêque d'Embrnn dont il étoit connu. Le Prélat, qui se trouvoit alors à la Cour, ne manque pas de représenter vivement à Louis que les Catholiques Anglois se plaignent de ce qu'ayant senti de grands effets de l'indulgence de leur Roi durant la négociation du mariage de son Fils avec l'Infante d'Espagne, on les tourmente plus que jamais, depuis que Jacques recherche une Fille de France. Louis parut sensible au prétendu malheur de ceux de sa Religion, que l'Archevêque éxagéroit de toute sa force. Une raison Politique portoit encore Sa Majesté Très-Chrétienne à faire quelque chose en faveur des Catholiques Anglois. On craignoit que le Pape ne se rendît trop difficile sur la dispense pour le mariage d'Henriette avec le Prince de Galles, si les Catholiques Anglois se mettoient une fois à crier, que bien loin de tirer quelque avantage & quelque adoucissement à leurs maux, leur condition devient pire depuis que le Prince de Galles demande une Fille de France. On fit entendre à Louis, qu'il feroit bon d'envoyer une personne de confiance en Angleterre, qui tâchât de contenter les Catholiques du Pays, en leur faisant espérer que Sa Majesté Très-Chrétienne les protégeroit autant que le Roi d'Espagne, & qu'elle obtiendra bientôt que l'éxécution des loix soit suspendue. L'Archevêque s'offrit luimême à faire le voyage d'Angleterre: & le Roi le crut plus propre qu'aucun autre à cette négociation. Il en avoit déja fait de semblables, lorsqu'en qualité de Général des Franciscains il visitoit les couvents de son Ordre dans une grande partie de l'Europe.

Le voilà donc à Douvre en habit déguisé. L'Archevêque passe en Angleterre pour un Conseiller au Parlement de Grenoble que la curiosité de voir le Pays amene. Si ce fut par un effet du hazard, ou par un dessein prémédité que le Duc de Buckingham fut averti que l'Archevêque d'Embrun étoit arrivé secretement en Angleterre, on ne le sçait pas bien. Quoiqu'il en soit, le Duc veut voir le nouveau venu. On s'entretient quelque temps ensemble; on demande au Prélat le sujet de son voyage; & il est obligé de s'ouvrir. Buckingham, cet homme si zélé pour le main-

tien de la Religion Protestante durant la tenue du dernier Parlement, change tout à coup de langage & de manieres. Il est le mieux disposé du monde en faveur des Papistes. La Comtesse, mere du Favori, & le Comte de Rutland son beau-pere, de leur religion, assurent l'Archevêque des bonnes intentions de Buckingham. Ils instruisent le Négociateur de la maniere de traiter avec le Roi Jacques & avec son Favori. Sa Majesté Britannique ayant aussi voulu voir le Prélat, on le fit venir à Royston. Le Roi y étoit, incommodé de la goute. L'esprit & la conversation du Prélat lui plaisent. On vient à l'affaire du mariage : & le François insinue pour lors au Roi, que le Pape ne donnera pas facilement sa dispense, à moins que Sa Majesté ne fasse cesser les plaintes de ses sujets Catholiques. Les prisons s'ouvrent incontinent en faveur des Prêtres & des Moines enfermés conformément aux loix ; & leur éxécution est suspendue. Enfin Jacques permet à l'Archevêque de donner la confirmation à ceux de sa communion dans Londres. La chose fut si peu secrete qu'il y en eut des plaintes portées au Roi & aux Magistrats. Mais Jacques n'étoit plus ce Prince si sensiblement affligé des progrès du Papisme dans ses Etats. Il avoit oublié déja les protestations & les sermens dont ses harangues à la derniere séance du Parlement furent remplies. 1624.

Ce n'est pas tout. Sa Majesté Britannique est si contente de l'Archevêque d'Embrun, qu'elle n'a plus de secrets pour lui. *Vous êtes*, dit-elle un jour au Prélat en lui serrant la main, *vous êtes l'homme que Dieu m'envoie, afin que je vous ouvre mon cœur*. Jacques proteste ensuite qu'il a toujours eu de bons sentimens pour la Religion Catholique, & que cela lui a causé d'assez grandes traverses depuis son enfance. Il étoit dernierement un Confesseur de la Religion Protestante : le voici maintenant Martyr du Papisme. Que doit-on penser de ce Prince, en lisant ces circonstances de la fin sa vie ? Y eut-il jamais homme plus inconstant, ou plus fourbe ? Si nous en voulons croire ce que Sa Majesté Britannique ajoûte, elle vouloit tenter la réunion des Protestans avec le Pape. Et comment Jacques s'y prendra-t-il ? Tel étoit son projet chimérique. On vouloit assembler de concert avec le Roi de France, d'habiles gens de l'une & de l'autre communion à Douvre, ou bien à Boulogne. L'Archevêque d'Embrun paroissoit l'homme le plus propre à négocier le succès de cette grande affaire à la Cour de Rome, pendant que Sa Majesté s'efforceroit d'y faire entrer les Princes Protestans. *J'ai beaucoup d'inclination pour le Pape d'à présent*, disoit-elle ; *& les vers qu'il a fait sur la mort de la Reine Marie, ma mere, m'ont donné bonne opinion de son esprit & de son cœur*. On ne nous explique pas assez le détail, ni l'étendue des desseins de Jacques. Nous voyons seulement qu'il en dit assez dans ses entretiens avec l'Archevêque d'Embrun, pour faire comprendre au Roi de France, que celui d'Angleterre pensoit sérieusement à se faire Catholique, & à remettre le Papisme dans ses Etats. Tout ce que je puis dire de plus favorable à la mémoire de Jacques, c'est qu'il s'étoit du moins mis en tête d'établir je ne sçai quelle tolérance générale entre les deux communions.

1624. Louis goûtoit assez cette chimere. *Toutes nos espérances d'Angleterre sont perdues*, dit-il à l'Archevêque d'Embrun, quand on apprit l'année suivante que le Roi d'Angleterre étoit mort. Ces paroles sont une preuve assez certaine que le Prince de Galles étoit bon Protestant, & qu'il ne donnoit pas dans les imaginations de son pere, qui pour faire trop le Théologien, ou le Politique, ne sçavoit plus ce qu'il devoit croire. Quelque bons que fussent les sentimens de Jacques pour le Pape & pour la Religion Catholique, il n'en haïssoit pas moins les Jésuites. Sa Majesté Britannique ne vouloit pas que la future Princesse de Galles en amenât aucun en Angleterre. Jacques fit prier même le Roi de France de changer son Confesseur, & de ne se servir plus des Jésuites pour la direction de sa conscience.

Disgrace du Marquis de la Vieuville.

*Journal de Bassompierre. Tom. II. Mémoires anonymes sur les affaires du Duc d'Orléans. Mémoires d'un Favori du même. Mémoires de Rohan. Liv. III. Mercure François. 1624. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 628. 629.*

Lorsque le Roi Jacques comptoit le plus sur la prompte conclusion du mariage de son fils avec Madame Henriette, il eut peur qu'une nouvelle révolution arrivée à la Cour de France, ne fît changer les bonnes dispositions de Sa Majesté Très-Chrétienne. Le Marquis de la Vieuville, un des plus zélés pour l'alliance de l'Angleterre, commençoit de perdre depuis quelques temps les bonnes graces du Roi son maître. Ce Surintendant ne servoit point mal Louis dans l'administration des finances. Mais il ne suffit pas d'être utile au Prince, à moins que les Courtisans & les flateurs qui l'environnent sans cesse, ne lui disent que vous faites bien. Et lui parleront-ils avantageusement de vous si bien loin de contenter l'avidité de ces gens affamés, vous leur ôtez les gratifications dont ils jouïssent déja ? Voici donc une des causes principales du malheur de la Vieuville. Il fit retrancher les pensions & les appointemens que le Roi donnoit à quelques Seigneurs. On se ligue incontinent pour chasser un Surintendant ménager & incommode. Le jeune Duc d'Anjou mécontent de l'injustice faite au Colonel Ornano, se met de la partie ; & Marie de Médicis ne manque pas de profiter d'une si belle occasion, d'éloigner un Ministre à la place duquel elle souhaitoit passionnément de mettre son Cardinal de Richelieu. Les ennemis de la Vieuville font courir des libelles contre lui ; & certaines gens prennent soin d'entretenir le Roi de ce qu'ils y ont lû. On accusoit la Vieuville, entr'autres choses, de répondre avec trop de hauteur & de mépris aux Officiers & aux Seigneurs qui lui demandoient le payement de ce que le Roi leur avoit accordé, & de les renvoyer souvent en leur disant de méchans *quolibets*.

Au retour de Compiegne, Marie de Médicis passa quelque temps à Germigni, maison des Evêques de Meaux dans le voisinage de Monceaux, où le Roi prenoient le divertissement de la chasse. Ce fut là que la Reine mere le détermina enfin à renvoyer la Vieuville. La Cour se rendit ensuite à S. Germain : & Marie de Médicis alla boire des eaux à Ruel. Le Maréchal de Bassompierre & quelques autres Courtisans, à qui le Roi fit confidence de son dessein contre la Vieuville, insultoient presque tout publiquement au Surintendant disgracié. Louis ayant reproché à Bassompierre de ce qu'il ne gardoit pas le secret, *Sire*, lui ré-

pondit le Maréchal, *La Vieuville m'a tant chagriné depuis un an, que je n'ai pas voulu me refuser le plaisir de lui faire sentir par avance, que bientôt il ne sera plus en état de me nuire.* La Vieuville s'appercevoit de sa chute prochaine. Il voulut donc remettre ses charges entre les mains du Roi, & se retirer. Mais Sa Majesté lui donnoit encore de bonnes paroles. Cela ne rassuroit pas la Vieuville, que le triomphe de ses ennemis allarmoit d'une étrange maniere. Il va trouver le Roi à Ruel, où Sa Majesté s'étoit rendue auprès de Marie de Médicis. La Vieuville prie Louis de recevoir sa démission, & de lui permettre de ne retourner plus à S. Germain. *Demeurez en repos, & ne vous mettez en peine de rien*, répondit Sa Majesté. *Quand je ne voudrai plus me servir de vous, je vous le dirai moi-même, & vous aurez la permission de venir prendre congé de moi.* Ces paroles consolent un peu la Vieuville : il revient avec quelque espérance. Mais ses inquiétudes redoublerent bientôt. 1624

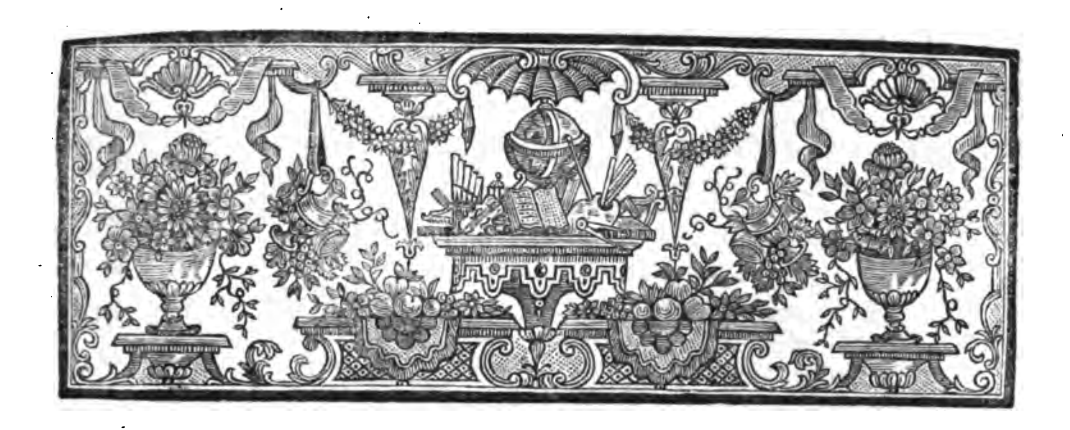
Cette nuit-là même, les laquais, les marmitons, & toute la canaille de la Cour, s'attrouperent & prirent des poëles & d'autres instrumens de cuisine pour faire un *charivari* sur je ne sçai quel mariage bizarre. Le jeune Gaston Duc d'Anjou, bien informé de la disgrace de la Vieuville qu'il haïssoit mortellement, envoie dire à tous ces foux de faire beaucoup de bruit sous les fenêtres de la Vieuville : & la canaille, échauffée par les émissaires de Gaston, vomit mille injures & mille brutalités contre un homme universellement haï. Le pauvre Surintendant prend l'allarme, s'imagine que ces gens veulent l'assassiner, & envoie implorer la protection du Cardinal de Richelieu son plus dangereux ennemi. Richelieu court à la chambre de la Vieuville en souriant : il le rassure de son mieux, & dans le fond de son cœur il insulte plus qu'aucun autre au malheur de celui qui l'avoit long-temps éloigné du Ministere. Le lendemain matin, on appelle la Vieuville au Conseil : *Je m'acquitte*, lui dit Louis, *de la promesse que je vous ai faite, de vous dire moi-même quand je ne voudrois plus me servir de vous. La résolution en est prise ; & vous pouvez prendre congé de moi.* La Vieuville se retire confus & consterné. Le Marquis de Thermes l'arrête au sortir du Conseil, & le conduit au château d'Amboise.

Louis envoya incontinent une lettre de cachet au Parlement de Paris. C'étoit pour informer les Magistrats du changement arrivé dans l'administration des affaires par l'éloignement du Marquis de la Vieuville. On lui reprochoit dans la lettre d'avoir changé à l'insçû du Roi, les résolutions prises dans le Conseil ; d'avoir traité avec les Ambassadeurs des Souverains étrangers contre les ordres de Sa Majesté ; d'avoir supposé de faux avis, dans le dessein de donner de l'ombrage au Roi contre ceux pour qui Sa Majesté avoit de la confiance ; enfin, d'avoir tâché de rejetter sur elle la haine qu'il s'attiroit, en éxerçant ses passions au regard de ceux qu'il vouloit perdre. La Vieuville demeura long-temps prisonnier au château d'Amboise, sans qu'on lui fit jamais connoître pourquoi il y avoit été conduit. Je ne sçai si ses ennemis, ne pouvant pas le faire con-

1624. damner dans les formes, ne favoriserent point son évasion. Quoi qu'il en soit, le Marquis s'échappa; & le Roi le laissa demeurer chez lui en pleine liberté. On nomma d'abord trois Directeurs généraux des finances, Marillac, Champigni, & Viole Procureur Général au Parlement de Paris. La charge de celui-ci étant incompatible avec la nouvelle commission, il fut sommé de se défaire de sa Magistrature. Mais Viole ayant préféré la troisiéme dignité de la robe à un emploi dont un Ministre trop puissant l'auroit pû dépouiller au premier chagrin; Marillac, créature de la Reine mere, eut seul l'administration des finances. Le Comte de Schomberg, que la Vieuville avoit fait reléguer dans son Gouvernement d'Angoumois, fut rappellé: il entra même dans le Conseil privé. Le Colonel Ornano, élargi de sa prison, eut la permission de revenir auprès de Gaston Duc d'Anjou. En un mot, la face de la Cour changea extrêmement par cette nouvelle révolution dans le Ministere.

*Fin du Vingtiéme Livre.*





# HISTOIRE
## DU RÉGNE
## DE
# LOUIS XIII.
## ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.
### *LIVRE VINGT-UNIEME.*

---

## SOMMAIRE.



*SITUATION des affaires à la Cour de France lorsque le Cardinal de Richelieu entre dans le Ministere. Portrait du Cardinal de Richelieu. Traité entre le Roi de France & les Etats-Généraux des Provinces-Unies. On poursuit la négociation du mariage d'Henriette de France avec Charles Prince de Galles. Le Pere de Berulle va solliciter à Rome la dispense pour le mariage. Le Pape se rend assez facile sur la dispense. La Ville-aux-Cleres, Secrétaire d'Etat, porte les articles en Angleterre. Le Marquis de la Vieuville est traité durement dans sa prison. Recherche des Financiers. Arrêt du Parlement de Paris contre certains Philosophes nouveaux. Affaires de l'Evêque d'Angers avec son Archidiacre & le Chapitre de l'Eglise Ca-*

*thédrale. Requête des Cardinaux & des Evêques présentée au Roi en faveur de l'Evêque d'Angers. Nouveau démêlé de l'Evêque d'Angers avec son Chapitre. Origine des appels comme d'abus en France. Procès de toutes les Universités de France contre les Jésuites. Le Duc de Baviere est reçu dans le Collége Electoral. Mort de Henri Duc de Lorraine. Charles IV. lui succede. Siege de Breda par le Marquis Ambroise Spinola. Le Roi d'Angleterre donne au Comte de Mansfeld le Commandement de ses troupes pour le recouvrement du Palatinat. Diverses négociations sur l'affaire de la Valteline. Le Marquis de Cœuvres est envoyé aux Suisses & aux Grisons. Harangue du Marquis de Cœuvres à la Diete générale des Cantons Suisses. Succès de la négociation du Marquis de Cœuvres. Le Duc de Savoye propose au Roi de France & au Sénat de Venise d'attaquer conjointement le Duché de Milan, ou la République de Genes. Conférences à Suze entre le Duc de Savoye & le Connétable de Lesdiguieres. Irruption du Marquis de Cœuvres dans la Valteline. Paroles aigres entre le Cardinal de Richelieu & l'Ambassadeur d'Espagne. Commencement de jalousie & de division entre Louis XIII. & le Duc d'Anjou son frere. Causes de la seconde guerre de Religion sous le Regne de Louis XIII. Entreprise sur Blavet, autrement le Port Louis. Expédition pour la dispense pour le mariage de Henriette de France avec le Prince de Galles. Plaintes du Pape sur l'irruption faite dans la Valteline. Bernardino Nari, Envoyé extraordinaire du Pape en France, fait conjointement avec le Nonce Spada de grandes plaintes sur l'irruption de la Valteline. Négociation du Nonce & de Nari avec le Cardinal de Richélieu & les Ministres du Roi de France. Le Marquis de Cœuvres prend tous les autres forts de la Valteline excepté celui de Rives. Le Pape nomme le Cardinal Barberin, son neveu, Légat en France & en Espagne. Mort de Jacques Roi de la Grande Bretagne. Charles I. est proclamé Roi d'Angleterre. Mort de Maurice Prince d'Orange. Frederic Henri, frere de Maurice, lui succede dans ses biens & dans ses Charges. Prise de Breda par Ambroise Spinola. Commencement de la guerre de Genes. Mariage de Charles I. Roi d'Angleterre avec Henriette de France. Le Duc de Buckingham arrive à Paris. Départ de la Reine d'Angleterre.*

---

1624.

Situation des affaires à la Cour de France lorsque le Cardinal de Richelieu entra dans le Ministere. *Mémoires de Rohan. Liv. III.*

VOilà *comme les Favoris se servent fidelement les uns les autres*, dit le Duc de Rohan à propos des divers changemens arrivés depuis peu à la Cour de France. *Le Marquis de la Vieuville, que le Chancelier de Silleri avoit poussé à la Surintendance des finances, ne peut souffrir que son bienfaiteur partage avec lui la faveur du Roi. Il remontre à Sa Majesté que Silleri & Puisieux son fils, la servent mal; que les interêts du Pape & du Roi d'Espagne leur sont plus chers que ceux de la Patrie; & que, si le Commandeur de Silleri, Ambassadeur de France à Rome, accepte les articles proposés par le Pape sur l'accommodement de l'affaire de la Valteline, ce n'est qu'en conséquence des instructions que Silleri & Puisieux lui envoient à l'insçu de Sa Majesté. Facile à croire le mal qu'on lui dit de ses Ministres, elle chasse le Chancelier & Puisieux, donne les sceaux à Aligre, partage les divers emplois de Puisieux entre les*

*les quatre Secrétaires d'Etat ; & la Vieuville demeure seul maître des affaires & de la faveur. On rappelle incontinent les anciens Ambassadeurs ; & les créatures de la Vieuville sont envoyées dans toutes les Cours de l'Europe. Peu s'en faut qu'on ne fasse le procès à Silleri, qui meurt peu de temps après, accablé de douleur, & Aligre devient Chancelier.* 1624.

*La Vieuville, nouveau favori, change de maximes. Pour décrier le Ministere précédent, il fait désavouer le traité proposé à Rome & accepté par l'Ambassadeur de France sur l'affaire de la Valteline, en conclut un autre assez avantageux avec les Etats-Généraux des Provinces-Unies, négocie le mariage de Madame Henriette de France avec le Prince de Galles, forme enfin la ligue pour le recouvrement de la Valteline, & pour la délivrance des Princes de l'Empire que la Maison d'Autriche veut opprimer. Bethune est nommé Ambassadeur extraordinaire à Rome : le Marquis de Cœuvres reçoit ordre de négocier chez les Suisses & chez les Grisons : le Comte de Mansfeld obtient de quoi lever de bonnes troupes, destinées à secourir les Princes d'Allemagne ; & le Connêtable de Lesdiguieres doit attaquer conjointement avec le Duc de Savoye la Republique de Genes :* Projet formé, afin que le Roi d'Espagne engagé à défendre les Genois & à garder ses troupes dans le Milanois, ne puisse s'opposer au recouvrement de la Valteline. Ces desseins bien concertés préviennent en faveur de la Vieuville ; & les connoisseurs lui rendent ce témoignage, que les commencemens en furent assez heureux.

Mais on manquoit d'argent pour soutenir la dépense nécessaire à l'éxécution des choses résoluës. La Cour se souvient alors que l'Assemblée des derniers Etats Généraux avoit demandé vivement la recherche des Financiers : cela parut un moyen propre à trouver des fonds suffisans. Ne fut-ce point une proposition mise artificieusement sur le tapis par les ennemis de la Vieuville ? Son éxactitude & ses manieres devenoient insupportables aux Courtisans. Beaumarchais, dont la Vieuville épousa la fille, étoit le plus riche des Financiers. *On pense à le disgracier & à profiter de sa dépouille*, dit encore le Duc de Rohan. *Certains libelles publiés à dessein commencent de rendre Beaumarchais odieux ; & tout le monde crie bientôt ouvertement contre lui. La vigueur avec laquelle il est poursuivi en justice fait croire que la Vieuville son gendre, ne se soutiendra pas long-temps. On prévient le Roi contre lui ; & le voilà prisonnier dans le Château d'Amboise, sans qu'on lui fasse connoître pourquoi il est arrêté. A la faveur de la Vieuville succede celle du Cardinal de Richelieu, que l'autre avoit introduit dans les affaires. Le Comte de Schomberg est incontinent rappellé, & le Roi rend la liberté au Colonel Ornano, Gouverneur de Gaston frere de Sa Majesté. L'appui de Marie de Médicis rend la faveur de Richelieu plus longue & plus insolente. Louis, qui a conçu de l'aversion pour la Reine son Epouse, & qui craint le Duc d'Anjou son frere, s'imagine désormais que la Reine Mere lui est nécessaire pour apaiser les brouilleries domestiques, qui tourmentent plus les maisons des grands Princes* ajoûte judicieusement le Duc de Rohan, *que leurs principales affaires.* Richelieu sçait profiter de cette situation de l'esprit d'un Prince foible, & devient tout-puissant. Le crédit du Connêtable de Lesdiguie-

1624. res, du Cardinal de la Rochefoucaut, & d'Aligre fait Chancelier, pouvoit former quelque obstacle à l'agrandissement de Richelieu. Mais le projet de la guerre d'Italie sera une occasion d'éloigner le Connétable. On donnera tant de dégoût à la Rochefoucaut, qu'il prendra de lui même le parti de la retraite. Enfin, si Aligre refuse de plier, on ne manquera pas de prétextes pour l'éloigner de la Cour. Cependant Richelieu poursuit les négociations entamées avec les Puissances étrangeres, & acheve ce que la Vieuville laissoit imparfait. Voilà ce que je dois developper maintenat.

Portrait du Cardinal de Richelieu.

*Les Recueils de diverses Pieces pour la défense de la Reine mere, & pour servir à l'Hist.*

Puisque le récit dont j'entreprends la continuation est, à proprement parler, l'Histoire du regne de Richelieu, n'attend-on point que je donne ici le caractere d'un homme si extraordinaire ? Jamais Ministre d'Etat ne fut plus loué, ni plus déchiré que celui-ci. Des Ecrivains du premier ordre en ont composé le panégyrique. Si nous les en voulons croire, l'élévation du génie & les rares qualités de leur Héros, le rendent infiniment supérieur à tous les Politiques, anciens & modernes. Quelques-uns le représentent comme un Sage parfait, & comme un Prélat consommé dans la pratique des vertus Chrétiennes. D'autres le dépeignent des couleurs les plus noires. C'est à leur avis un habile homme d'Etat, mais un des plus grand scélérats qui ayent paru dans le monde. Qu'il me soit permis de dire librement ce que je pense. Certains endroits éclatans de la vie de Richelieu semblent mériter l'encens que ses flatteurs lui donnerent à pleines mains : & lorsque j'examine sans passion la plûpart des intrigues & des actions du Cardinal, je suis tenté de croire que les satyres les plus fortes, publiées contre lui, sont des descriptions éxactes & sinceres. J'applique à ce Ministre ce qu'un Auteur ingénieux dit d'un ancien Grec. En formant Armand Jean du Plessis, la nature prit plaisir à nous montrer dans une même personne ce qu'elle peut produire de plus excellent & de plus vicieux. Les bonnes & les mauvais qualités de Richelieu sont également extraordinaires. Quand je cherche à juger sainement de lui, je suis surpris de trouver de si grandes contradictions dans un même sujet, tant de vertus & tant de vices. La pensée d'un Payen paroîtra plus juste, si je dis que Dieu donna libéralement au Cardinal les talens propres à bien gouverner un Etat. Mais l'ambition démesurée dont il fut dévoré jusqu'au dernier soupir de sa vie, le rendit l'oppresseur & le tyran de sa patrie, qu'il pouvoit utilement servir par une administration modérée. Pour conserver la faveur de son Prince qui aimoit la justice & le bien du peuple, Richelieu employa les artifices les plus noirs, & ne craignit pas de commettre ouvertement des crimes atroces.

Ses plus grands ennemis conviennent qu'il eut l'esprit vaste, pénétrant, & propre à démêler heureusement les affaires les plus épineuses. Difficile à se laisser surprendre, & continuellement en garde contre les moindres pieges qu'on lui pouvoit tendre, il prévoyoit tout, parloit bien & à propos, méditoit avec soin ce qu'il devoit dire dans les occasions au Roi, aux Seigneurs de la Cour, aux Magistrats, & aux gens du peuple

quand il entreprenoit de le gagner, ou de l'amuser. Dans sa plus grande fortune, il continua d'être laborieux & de se lever long-temps avant le jour. Une si grande application altéra sa santé. On prétend qu'il avoit de temps en temps de fâcheux égaremens d'esprit, défaut héréditaire dans sa famille, que le travail continuel augmenta peut-être, ou du moins ne lui permit pas de guérir. Attentif à le cacher, & à en prévenir les effets, il trouvoit des prétextes de s'enfermer à la premiere approche du mauvais intervalle, & prenoit ordinairement quelques heures de relâche avec des gens gagés pour le divertir par des contes agréables. Les belles lettres qu'il aimoit d'inclination, ou par ostentation, afin d'engager les Sçavans & les gens d'esprit à publier par tout ses louanges; les belles lettres, dis-je, servirent encore à délasser le Cardinal de ses occupations sérieuses. Dans les momens destinés à son plaisir, il ne vouloit pas être interrompu, & personne n'osoit alors lui parler d'affaires d'Etat. La passion de se voir flatter, & de recevoir les éloges les plus outrés le portoit à gratifier les Sçavans, & ceux qui se distinguent par un naturel heureux pour l'Eloquence, ou pour la Poësie. Mais il ne souffroit point dans sa maison des personnes d'un esprit pénétrant & delié, de peur qu'en l'éxaminant de trop près, elles ne découvrissent ses défauts & ses desseins secrets. Au reste, il ne prit pas toujours des plaisirs aussi innocens que ceux dont je viens de parler. On l'accuse d'avoir trop aimé les femmes durant sa jeunesse, vice dont l'Ordination Episcopale & la Pourpre de Cardinal ne guerissent pas. Sa complaisance pour des Dames dont il fut amoureux, sans en être aimé, lui fit faire des choses indignes de son âge, de son caractere & de son rang. La Duchesse de Chevreuse s'est vantée de l'avoir fait masquer plus d'une fois, & prendre un *pentalon verd*. 1624.

On ne peut nier que Richelieu ne fût prudent, subtil, hardi, courageux, habile dans l'art de dissimuler, & heureux dans ses entreprises. Mais ces qualités propres à former un grand homme d'Etat, il négligea de les épurer des vices dont elles sont ordinairement mêlées. Arrogant dans la prospérité, il insultoit à ceux qui l'avoient traversé. Téméraire quand il étoit question de maintenir sa fortune, ou de faire un coup d'Etat important, il tomboit dans l'abattement & dans le désordre, s'il lui survenoit une disgrace imprévue. Chagrin, insupportable à lui-même & aux autres, désespéré, & puis suspendu entre la crainte & l'espérance, il ne pouvoit demeurer en place, & allant d'un endroit à l'autre il s'emportoit contre ses confidens, & pestoit contre sa propre grandeur. Sa prudence naturelle contribuoit encore à le rendre timide & irrésolu. A force de chercher des expédiens & des ressources, il s'épuisoit l'esprit, & s'agitoit d'une si étrange maniere, qu'il sembloit incapable de se fixer. Dans le trouble où le mauvais succès de ses projets le jetta souvent, il auroit pris des résolutions extrêmes, si ses confidens, ou ses amis ne l'avoient arrêté par leurs remontrances. Ne voulut-il point remedier à ce défaut, en se rendant capable d'écouter les conseils qu'on lui donnoit, quoique d'ailleurs il affectât de paroître faire tout de lui-même? C'étoit

1624. une de ses maximes, que l'homme le plus sage doit toujours consulter quelqu'un, & que les moins habiles fournissent souvent les plus sûrs moyens d'éxécuter une entreprise difficile.

A Dieu ne plaise que je blâmasse la dissimulation de Richelieu & son habileté à cacher ses sentimens & ses desseins, s'il n'avoit pas employé des artifices bas & criminels. Pour faire donner les premiers Seigneurs du Royaume dans les pieges qu'il leur tendoit, le Cardinal leur promit les dignités & les emplois les plus considérables. Ceux qu'il redoutoit crurent quelquefois lui être uniquement redevables du commandement des armées de terre & de mer qu'on leur accordoit, ou qu'on leur faisoit du moins espérer. Mais le faux ami dont ils rechercherent la recommandation auprès du Roi ne pensoit qu'à les attirer à la Cour, afin de s'assurer de leur personne; ou bien à se défaire d'eux en les exposant aux plus grands dangers de la guerre. Ses caresses & ses louanges furent autant, & peut-être plus à craindre que ses rebuts & ses reproches. Dans le temps même que certaines personnes étoient le mieux reçues chez lui, & que pour faire voir la solidité des promesses du Cardinal, on commençoit à les combler de bienfaits, le Ministre artificieux travailloit sourdement à les ruïner de crédit & de réputation. Pour couvrir son dessein d'humilier le Parlement de Paris, il demande d'y être reçu en qualité de Conseiller; & pour rendre l'Université entierement dépendante de ses volontés, il rebâtit magnifiquement le collége dont il a voulu être le *Proviseur*, & feint de vouloir rendre au Corps de l'Université, autrefois puissant & considérable, son premier éclat & son ancienne autorité. Après avoir subtilement engagé son maître dans une affaire périlleuse & délicate, il opine contre dans le Conseil du Roi: & pour se disculper devant le monde, en cas que l'entreprise ait quelque suite fâcheuse, il demande un acte par lequel il paroisse qu'elle s'est faire contre son sentiment.

L'ambition de Richelieu sera plus démesurée & plus extravagante que celle de Luines. Quoique celui-ci fût un grand ignorant dans le métier de la guerre, il portoit du moins une épée à son côté. Et qui pourra s'empêcher de rire en voyant un Evêque Cardinal éxercer les charges d'Amiral & de Connétable, commander l'armée en qualité de *Généralissime*, nom inventé tout exprès pour lui? Non content d'être fils d'un Chevalier des Ordres du Roi, ce qui prouve que sa maison avoit de la distinction & quelque antiquité, il publiera des généalogies, pour faire accroire au monde que ses ancêtres épouserent autrefois des Princesses du sang Royal. La terre de Richelieu, fief assez modique dont il devoit l'hommage à un Gentilhomme voisin, deviendra Duché-Pairie avec cent mille livres de rente. Il bâtira de superbes Palais à la ville & à la campagne, il acquérera un grand nombre de nobles & de riches Seigneuries, il aura une maison leste & nombreuse, des écuries magnifiques, & plusieurs Gentilshommes à ses gages qui le serviront en qualité de domestiques. Enyvré bien-tôt des airs de grandeur & d'autorité que son foi-

ble Prince lui laisse prendre, le Cardinal mettra tout en œuvre pour se maintenir dans son poste, & pour se rendre tous les jours plus puissant. 1624.
Par l'ingratitude la plus noire qui fut jamais, il perdra sans ressource la Princesse à laquelle il est redevable de son élévation. La calomnie, l'injustice, la perfidie, l'homicide ne lui coûteront rien, quand il sera question de ruiner ceux qui s'opposent à sa fortune & à son agrandissement. Son ambition le rendit encore l'homme du monde le plus vindicatif au regard de ceux qui eurent le malheur d'être comptés au nombre de ses ennemis. Opiniâtre à les persécuter cruellement, il ne se reprocha jamais les injustices qu'il leur faisoit; mais il se repentit souvent de n'avoir pas achevé d'écraser les gens qu'il commença d'attaquer.

Louis XIII. étoit naturellement superstitieux & bigot. Richelieu sçait le prendre par ce foible. Il feint de penser à la réformation des Monasteres & du Clergé. Les Prélatures sont communément assez bien remplies, & les gens de mérite obtiennent des récompenses qu'ils n'ont pas briguées. Il y avoit encore là plus d'ostentation que de zele pour la Religion. Le Cardinal engageoit d'ailleurs le Roi à faire des choses qui ne convenoient ni à un Prince ennemi juré des Protestans, ni au Prélat qui les conseilloit. Le Confesseur de Louis veut lui déciller les yeux & lui remontrer que plusieurs de ses entreprises sont contraires à la justice & à la pieté dont il se pique. Le bon Jésuite est honteusement chassé, & ses lâches confreres le traitent avec la derniere indignité, pour plaire à Richelieu. Religieux par affection, & impie par la corruption naturelle de son cœur, le Cardinal prétend que le Confesseur du Roi ne consulte point d'autre Casuiste que le premier Ministre de Sa Majesté. Quelque soin que Richelieu prit de témoigner un grand attachement aux dogmes de sa communion, il fut toujours éloigné de cette sorte bigotterie qui convient encore moins à un homme d'Etat qu'à toute autre personne. Dans les premiers commencemens de son Ministere, il détourne Louis d'entrer dans la Ligue Catholique, lui fait prendre des liaisons avec le Comte de Mansfeld, & déclare hautement que la France ne souffrira jamais que les Princes Protestans soient opprimés. On l'appella dès-lors *le Cardinal de la Rochelle*, & l'Ambassadeur d'Espagne lui reprocha un jour *de parler en franc Luthérien*. Le soulevement de la cabale des dévots fut si grand contre Richelieu, qu'il craignir pour sa vie. A cette occasion il demande des gardes au Roi. Pour apaiser des gens formidables à tout le monde, le Cardinal fait donner des emplois considérables à Marillac, à Champigni, & à quelques autres dont le zele aveugle & impétueux contentoit les bigots.

S'il entreprit de ruiner les Réformés en France, l'envie de se rendre nécessaire, d'immortaliser son nom & d'abattre un parti puissant & capable d'appuyer les grands Seigneurs qui se soulevoient contr'un Cardinal hautain & impérieux, fut le véritable motif d'un projet qui auroit bouleversé la France sous un autre Ministere. La Religion n'y entra que par bienséance & par honneur. Le choix du Capucin Joseph, que Richelieu

1624. prend d'abord pour son Confesseur & pour son principal confident, est une preuve convaincante que le Cardinal pensoit tout au plus à sauver les apparences, & que la Religion étoit la chose qui lui tenoit le moins au cœur. Le P. Joseph, dont le Cardinal connoissoit l'esprit fourbe & artificieux, lui servit ordinairement à entamer une négociation, à essuyer les premiers chagrins des Ambassadeurs, & à préparer les affaires jusques à ce que le premier Ministre y pût intervenir avec espérance de succès. Ce Moine étoit un homme sans religion & sans probité, un scélérat caché sous le long froc d'un capucin. Pour en imposer au monde, Joseph demande à Rome la permission d'employer cent de ses confreres à la propagation de la Foi. Les Missionnairesdéguisés se repandent dans les Etats Protestans, ou chez les infideles. Plus occupés des affaires du monde, que du soin de gagner des prosélytes, il y sont les espions & les agens secrets de leur Pere Joseph qui rapporte tout au Cardinal. Telles furent les qualités du cœur & de l'esprit du Ministre, qui sera désormais le principal acteur dans cette Histoire. Richelieu y soutient jusques à la fin de sa vie les divers, caracteres que la sincérité dont je fais profession, m'oblige de lui donner.

Traité entre le Roi de France & les Etats-Généraux des Provinces-Unies.

Mercure François. 1624.

*Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu.* 1624.

*Vie du même par Aubery, Liv. II. chap. 2.*

Peu de temps après son entrée au Conseil, & avant la disgrace du Marquis de la Vieuville, Northwick, Paw, & Esten, Ambassadeurs extraordinaires des Provinces-Unies, vinrent négocier à Compiegne un traité avec la Couronne de France. Celle d'Espagne les attaquoit vigoureusement depuis la fin de la treve, & Ambroise Spinola pensoit à se venger tout de bon de l'affront reçu à Bergopzom, dont le Prince Maurice d'Orange lui fit lever le siege, il y a plus d'un an. Il étoit à craindre que les Espagnols, dont la puissance augmentoit par les avantages de l'Empereur en Allemagne, ne fussent en état d'accabler les Provinces-Unies. C'estpourquoi elles envoyerent demander de plus grands secours à Louis. Le nouveau Ministere, qui prenoit hautement des maximes contraires à celles de l'ancien, les convioit, pour ainsi-dire, à faire la démarche, & sembloit promettre tout ce que les Etats-Généraux pouvoient raisonnablement espérer. Le Cardinal de Richelieu eut la commission d'écouter les propositions des trois Ambassadeurs, & de traiter avec eux. Un Historien flatteur nous rapporte les raisons que Louis & ses Ministres eurent de s'engager plus étroitement à secourir les Etats-Généraux contre la Maison d'Autriche. Elles méritent de trouver leur place dans un ouvrage dont le but principal, est de combattre l'etablissement de la tyrannie.

*Le Roi qui n'a pas moins d'inclination à secourir ses alliés, qu'à maintenir ses peuples dans l'obéïssance,* dit un Panégyriste du Cardinal de Richelieu, *reçut favorablement les Ambassadeurs des Provinces-Unies, & leur donna de bonnes espérances. Sa Majesté sçavoit qu'il n'y a rien de plus glorieux à un Souverain que de protéger les peuples qu'un autre veut opprimer; & que le secours donné en pareille occasion est la marque la plus éclatante de la grandeur & de la puissance du Roi qui l'accorde. La demande même étoit juste. L'Histoire des Pays-Bas apprenoit au Roi que les Princes de la Maison d'Autriche, déchurent légi-*

*timement de leurs droits sur des Provinces dont ils entreprirent de ruiner la liberté, & de renverser les loix fondamentales. Le Souverain qui possede son Etat en vertu d'un traité fait avec ses sujets, & sous certaines conditions, ne peut les enfreindre sans perdre son autorité : le peuple est alors déchargé de la soumission promise au Prince. Aider des gens qu'on veut opprimer, c'est une œuvre de justice. La conservation de la liberté a toujours été un sujet légitime de faire la guerre. Chacun croit qu'il est plus honnête de mourir, que de vivre dans un esclavage dont la naissance & les loix de la patrie affranchissent.* C'est ainsi que les tyrans ont deux poids & deux mesures. La France est-elle originairement moins libre que la Hollande & les autres Provinces-Unies ? Hugues Capet ne devint Roi qu'en conséquence d'un traité fait avec ses sujets & ses vassaux. Louis pouvoit l'apprendre dans l'Histoire de son Royaume. Cependant il en renverse les loix fondamentales en souffrant que ses Ministres établissent un pouvoir arbitraire. Le Roi ne pense pas que par-là ses sujets sont déliés de leur serment de fidélité, qu'il perd son autorité, & que ses sujets peuvent légitimement prendre les armes pour la défense de leur liberté. Etrange contradiction de l'ambition & de l'esprit tyrannique ! Si quelques François veulent maintenir les priviléges que leur naissance & les loix de la patrie leur donnent, Richelieu ne manquera pas de crier à son Prince, que ces rebelles méritent d'être punis. Faut-il secourir les Provinces-Unies & recevoir les Catalans qui se donneront dans quelque-temps à Louis XIII. ? Le Cardinal lui insinuera qu'il n'y a rien de plus juste, de plus digne d'un grand Roi, que de protéger des sujets libres que leur Prince veut réduire à l'esclavage. Mais on ne doit pas attendre qu'un disciple de Machiavel se conduise par les principes de la raison & de l'équité.

1624.

Un autre motif d'intérêt portoit Louis & son Conseil à s'unir plus étroitement avec les Provinces-Unies. Il falloit donner un contrepoids à la puissance de la Maison d'Autriche, & occuper les Espagnols dans les Pays-bas, pendant que la France travailleroit à les chasser de la Valteline, où ils prétendoient se conserver du moins un passage libre. Enfin, on pensoit à s'assurer d'un bon nombre de vaisseaux, en cas que Louis se trouvât en état d'attaquer la Rochelle par mer. En négociant des alliances avec les Puissances Protestantes, Richelien les empêchoit subtilement d'envoyer du secours aux Réformés de France, quand le Roi entreprendroit de les dépouiller de leurs privileges, & de les opprimer. Par le traité conclu cette année à Compiegne avec les Etats-Généraux des Provinces-Unies, le Roi s'engageoit à leur prêter trois millions deux cents mille livres en trois ans ; somme que les Etats lui rembourseroient trois ans après la fin de leur guerre contre l'Espagne. Ils promettoient de leur côté de ne faire ni paix, ni treve avec qui que ce fût, sans le consentement du Roi. En cas que Sa Majesté eût besoin de quelques vaisseaux de guerre, les Etats s'obligeoient à les lui fournir à un prix raisonnable. Que si la France entroit en guerre, les Etats-Généraux devoient payer au Roi la moitié de l'argent prêté, ou lui donner des vaisseaux jusques à

1624. la concurrence de la somme, & renvoyer à Calais, ou à Dieppe les régimens entretenus par Sa Majesté dans les Provinces-Unies. Lorsque les Etats-Généraux négocioient ce traité, ils reçurent la nouvelle de la conquête du Bresil, & de plusieurs autres avantages que leurs flottes avoient remportés sur les Espagnols dans les Indes Occidentales. Despesses alla ensuite prendre la place d'Ambassadeur extraordinaire à la Haye, que du Maurier avoit remplie avec beaucoup de réputation. Le nouveau Ministre fit sonner bien haut, dans sa harangue aux Etats-Généraux, les bonnes intentions & les grands projets du Roi son maître pour le maintien de la liberté de l'Allemagne & de l'Italie contre les entreprises de la Maison d'Autriche.

On poursuit la négociation du mariage d'Henriette de France avec Charles Prince de Galles.

*Vittorio Siri. Memorie recondite. Tom. V. pag. 631. 632. &c. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1624. Vie du même. l. 2. Mémoires pour servir à son Histoire 1624.*

Spada Nonce du Pape, & le Marquis de Mirabel Ambassadeur du Roi d'Espagne à la Cour de France, virent à regret la conclusion du traité avec les Etats-Généraux des Provinces-Unies. La cabale Espagnole l'avoit traversée sous main. Mais la proposition du mariage entre Charles Prince de Galles & Henriette de France, derniere sœur de Louis, donnoit de plus grandes inquiétudes à Rome & à Madrid, Urbain & Philippe brûloient d'envie de rompre la négociation commencée. J'ai rapporté ci-dessus les offres spécieuses du Roi d'Espagne, & les vives remontrances du Pape dont elles furent appuyées, pour détourner Marie de Médicis de consentir à l'alliance d'Angleterre. Le Marquis de la Vieuville inflexible dans ses maximes, contraires à celles du Ministere précédent, déconcerta les intrigues des Agens de Rome & de Madrid. Après la disgrace de la Vieuville, ils eurent quelque espérance d'un meilleur succès. On se flata que le Cardinal de Richelieu auroit égard aux instances du S. Pere; & l'affaire parut sur le point d'être rompue. Les Comtes de Carlile & d'Holland Ambassadeurs de Jacques Roi de la Grande Bretagne en France, & les Commissaires de Sa Majesté Très-Chrétienne avoient assez long-temps contesté sur les conditions du traité de mariage. Les articles plus débattus que les autres regardoient ou la personne même d'Henriette, ou l'intérêt des Catholiques Romains d'Angleterre. Le Duc de Buckingham, empressé à finir la négociation, persuade au Roi son maître d'accepter ce que la France demande. Tout est disposé le mieux du monde, lorsque la subite disgrace de la Vieuville menace d'une rupture imprévuë. Richelieu & les autres Commissaires de France font mine de rejetter les articles proposés par la Vieuville & reçus par Sa Majesté Britannique. *Un lâche prévaricateur a dressé cela de sa tête,* dit-on. *Ce traité est une des choses sur lesquelles le Roi prétend le faire condamner.* Les Anglois furent extraordinairement surpris de ce langage; & le Roi Jacques s'imagina que la disgrace de la Vieuville n'étoit qu'un prétexte que Louis prenoit pour se disculper de la rupture d'une négociation presque finie. Sa Majesté Britannique se plaignit amerement au Marquis d'Effiat, Ambassadeur de France auprès d'elle, de l'irrégularité du procédé du Roi Très-Chrétien.

La négociation se renoua incontinent. Richelieu vouloit seulement

en

en avoir l'honneur & le mérite. Il connoissoit trop bien que l'intérêt de Louis vouloit qu'il s'unît plus étroitement que jamais à l'Angleterre, & pour défendre les Princes Protestans d'Allemagne menacés d'une prochaine oppression, & pour empêcher le Roi de la Grande Bretagne de secourir les Réformés, en cas que le Conseil de France trouvât l'occasion de travailler ouvertement à leur ruine. Richelieu ne pensoit nullement à rompre le mariage d'Angleterre. Il le fit bien sentir au Nonce Spada. Celui-ci insinuoit finement au Cardinal que les gens bien intentionnés ne croyoient pas qu'il voulût poursuivre ce qu'un aussi malhabile homme que la Vieuville avoit commencé. *Nous aurions bonne grace*, dit Richelieu en souriant, *d'abandonner une affaire avantageuse, parce que M. de la Vieuville l'a entamée. Du moins*, repliqua Spada, *il y va de votre honneur de ne conclure pas le mariage aux conditions accordées par un Ministre contre qui tout le monde crie. Le Roi Très-Chrétien a protesté plus d'une fois que les intérêts des Catholiques Anglois ne lui seroient pas moins chers qu'au Roi d'Espagne. Et vous m'avez assuré, Monseigneur, que le Conseil de France n'auroit pas moins de zèle pour l'avancement de la Religion que celui de Madrid. Vous dites vrai*, reprit Richelieu. *Mais est-on toujours en état de faire ce qui est plus honnête & plus glorieux en apparence? Il faut demander ce qui se peut obtenir. Le Roi doit être content que S. M. Britannique accorde tout ce qu'elle avoit promis au Roi d'Espagne dans le dessein de l'éxécuter de bonne-foi. Pourquoi la presseroit-on de donner des paroles que les Espagnols extorquerent, & qu'elle n'eut jamais envie de tenir?* Le Nonce eut beau se récrier que dans les affaires de Religion & d'honneur on ne se régloit pas sur des distinctions si subtiles, si métaphysiques. Richelieu reprit la négociation avec plus de chaleur qu'auparavant. 1624.

Une chose embarrassoit la Cour de France. On ne pouvoit honnêtement conclure le mariage sans une dispense du Pape; & il témoignoit ne la vouloir point donner, à moins que le Roi d'Angleterre ne s'en tînt aux conditions dont il étoit convenu lorsqu'il pensa au mariage de son fils avec l'Infante d'Espagne. C'est ainsi que par une sotte superstition, ou par je ne sçai quelle fausse politique, les Princes se rendent tellement dépendans du Pape, qu'ils ne peuvent finir sans lui des affaires de la derniere importance au bien de leur Etat. Charles IX. ne s'assujettit point à ces formalités, quand il maria Marguerite sa sœur à Henri Roi de Navarre, qui suivoit alors la Religion Réformée. Plusieurs Théologiens soutenoient en France que la dispense du Pape n'étoit pas nécessaire en pareil cas; & le Cardinal de la Rochefoucault parut être du même sentiment, lorsque la chose fut proposée dans le Conseil secret du Roi. En effet, il n'etoit point question d'un empêchement qui rendît le mariage nul & invalide, comme Marquemont Archevêque de Lyon le remarqua fort bien. Il s'agissoit seulement de prévenir & d'éviter un péché que l'Ecole de l'Eglise Romaine attribue à ceux qui ont quelque communion avec les hérétiques en matiere de Sacrement. On trouvoit même à Rome des Canonistes & des Casuistes qui prétendoient qu'épouser un hérétique, c'est seulement

1624. un *péché véniel* dans les Pays où il y a liberté de conscience, & où des gens de communions différentes vivent dans une même société civile, comme en France & en Allemagne. Quelque judicieuses que fussent ces remarques, elles ne parurent pas exempter Louis de la nécessité de recourir au Pape en cette rencontre. Le Roi d'Espagne avoit donné l'exemple; & n'avoir pas la même déférence pour le S. Siege, c'étoit vouloir se brouiller avec Urbain. Catherine de Navarre, Protestante & sœur d'Henri IV. Roi de France, épousa le Duc de Bar sans dispense du Pape. On la demanda quelque temps après le mariage consommé. Le Roi ne s'y opposa pas: il aida même à l'obtenir. Un ou deux faits particuliers suffisent à la Cour de Rome pour appuyer les plus grandes prétentions.

Le P. de Berulle va solliciter à Rome la dispense pour le mariage.

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 625. 626. 674. 678. &c. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1624. Vie du même. Liv. II. Mémoires pour servir à son Histoire. 1624. Mercure François. 1624. Vie du Cardinal de Berulle. Liv. II. chap. 11.*

Le Pere de Berulle, Supérieur Général de la Congrégation des Prêtres de l'Oratoire en France, fut chargé d'aller à Rome, & d'y solliciter une dispense du Pape Urbain VIII. qui *prévint*, ou qui fit *éviter*, selon le jargon des Canonistes Romains, le péché peut-être *véniel* qu'Henriette de France auroit commis en épousant un Prince Protestant. La Cour ne s'imagina-t-elle point qu'un solliciteur d'une dévotion exemplaire, & d'une conscience extrêmement tendre & délicate, seroit mieux écouté à Rome sur une affaire importante à la Religion; & que le monde, convaincu de la droiture du P. de Berulle, ne pourroit blâmer un mariage dont un si grand homme de bien avoit pressé la dispense? Le Conseil du Roi se reposoit encore sur la prudence & sur la dextérité du P. de Berulle. La maniere dont il avoit déja ménagé les deux accommodemens de Marie de Médicis avec le Roi son fils, donnoit à penser que les qualités nécessaires à un négociateur, ne manquoient pas au Général de l'Oratoire. Il étoit seulement à craindre qu'un zèle trop ardent pour l'avancement de sa Religion ne le portât à se relâcher trop facilement sur ce que la Cour de Rome demanderoit au delà de ce que Louis éxigeoit du Roi d'Angleterre. On tâcha de prévenir cet inconvénient par des ordres précis donnés à Berulle, de ne rien faire que de concert avec Bethune Ambassadeur du Roi auprès du Pape. Mais il est toujours dangereux de mettre entre les mains d'un dévot de profession une affaire où la Religion paroissoit intéressée. Ses scrupules, un zèle aveugle pour ce qu'il regarde comme le plus grand bien de l'Eglise, l'engagent ordinairement dans quelque fausse démarche. A l'insçu de l'Ambassadeur, le bon P. de Berulle suggéra de lui-même certaines choses qui rendirent le Pape plus difficile sur le chapitre de la dispense, & qui causerent de l'embarras au Conseil du Roi.

L'instruction de Berulle fut expédiée peu de jours avant la disgrace du Marquis de la Vieuville. Elle lui enjoignoit de représenter à Urbain que le Roi n'avoit écouté la proposition du mariage de sa sœur avec le Prince de Galles, qu'après avoir mûrement consideré que l'affaire étoit avantageuse à la Religion Catholique. *Une Princesse de France*, ajoûtoit-on, *eut autrefois le bonheur de gagner le Roi son époux & les Anglois de sa domina-*

*tion à Jesus-Christ. Sa Majesté espere que Madame Henriette pourra trouver quelque moyen de ramener le Prince de Galles & ses sujets au sein de l'Eglise dont ils se sont séparés.* Espérance mal fondée! Les caresses & les insinuations de son épouse n'ébranlerent point la Religion de Charles. Il demeura ferme dans la Communion Protestante, dont il connoissoit la pureté. Mais les artifices & les intrigues d'une femme bigote & impérieuse allumerent une guerre civile, & furent cause de la fin tragique de ce Prince infortuné. On ajoûtoit dans la suite de l'instruction, que Louis n'avoit pas voulu conclure l'affaire sans demander la dispense du Pape, ni sans le prier de lui donner ses avis paternels sur les articles proposés, dont voici la substance: Que la célébration du mariage se feroit à la maniere des Catholiques Romains; Qu'Henriette jouïroit du libre éxercice de sa Religion, & que ses domestiques auroient le même privilege; Qu'à Londres & en tout autre endroit du Royaume, Sa Majesté Britannique donneroit à la Princesse une chapelle particuliere, où le service se feroit selon le rit Romain, & qu'une personne choisie par elle en auroit la surintendance; Que le Grand Aumonier d'Henriette seroit un Evêque, de la jurisdiction duquel les Ecclésiastiques & les Religieux de la maison de la Princesse dépendroient, pour le spirituel. Elle en pouvoit prendre jusqu'au nombre de vingt-huit, & il leur étoit permis de porter publiquement l'habit de leur profession. 1624.

Le Roi d'Angleterre & le Prince son fils offroient de s'engager par un serment solemnel à ne solliciter jamais la Princesse, directement ou indirectement, de changer de Religion, ou de faire quelque chose qui blessât sa conscience. Tous ses domestiques devoient être des François Catholiques, choisis par le Roi de France; & en cas de mort, la Princesse en pouvoit prendre d'autres avec l'agrément du Roi d'Angleterre. Il fut seulement stipulé que ces domestiques feroient serment de fidélité au Roi d'Angleterre, au Prince & à la Princesse de Galles, & qu'ils promettroient de ne rien entreprendre contre le bien public du Royaume. Serment fort équivoque! Car enfin ces gens pouvoient entrer dans toutes les cabales des Papistes pour le rétablissement de leur Religion & pour la destruction des Protestans. Dans le sens de l'Eglise Romaine, de pareils attentats se font en vûe du bien public. Je rapporte tous ces articles pour montrer que l'Angleterre a sagement fait depuis, à l'imitation de quelques autres Etats Protestans, d'établir comme une Loi fondamentale, que leurs Rois & leurs Princes n'épouseront point de Catholiques Romaines. Ces Dames veulent toujours obtenir des conditions contraires au bien du pays; & les gens qu'elles amenent sont autant d'ennemis secrets, & disposés à travailler au renversement de la Religion que leur Eglise condamne. L'article qui devoit plaire extrêmement au Pape, c'est celui qui donnoit à la Princesse la liberté de faire élever auprès d'elle ses enfans jusques à l'âge de treize ans. Avantage dont Henriette sçut bien profiter. De ses deux fils qui ont regné après leur pere, l'un est mort dans la Religion Romaine après une continuelle dissimu-

1624. lation & la vie du monde la plus ſcandaleuſe : l'autre, preſque auſſi déréglé pour les mœurs, n'a pas cru devoir cacher ſes ſentimens, nonobſtant ſa promeſſe ſolemnelle de maintenir la Religion établie par les loix, il a tenté de la détruire à force ouverte. Enfin, ſa Majeſté Britannique donnoit parole, en conſidération de ſon alliance avec la France, de faire élargir tous les Catholiques Anglois, Eccléſiaſtiques ou Laïques, mis en priſon depuis un certain temps, de leur reſtituer les biens ſaiſis ſur eux, & d'empêcher qu'ils ne fuſſent déſormais recherchés ou inquiété pour leur Religion.

Louis prévoyoit bien que la Cour de Rome ne manqueroit pas d'objecter que les conditions ſtipulées par le Roi d'Eſpagne, au temps de la négociation du mariage de l'Infante ſa ſœur avec le Prince de Galles, étoient beaucoup plus avantageuſes aux Catholiques. A cela Berulle eut ordre de répondre que les Eſpagnols, qui ne cherchoient qu'à gagner du temps afin d'enlever le Palatinat, offrirent aux Anglois de ſe contenter de beaucoup moins que ce qui eſt porté dans les articles obtenus par le Roi de France ; & que le Prince de Galles, intimidé à Madrid, promit bien des choſes qu'il n'avoit pas deſſein d'éxécuter. *Au reſte*, diſoit-on à la fin de l'inſtruction, *le Roi ſouhaiteroit de tout ſon cœur, que ſa Majeſté Britannique lui accordât les mêmes conditions qu'aux Eſpagnols. Mais les affaires ont changé de face. La choſe n'eſt pas faiſable depuis les loix publiées dans la derniere ſéance du Parlement d'Angleterre. Le Roi de la Grande Bretagne & le Prince ſon fils y ont conſenti, perſuadés que les Catholiques Anglois excitoient ſous main la Cour de Madrid à demander des conditions exhorbitantes. Le mal eſt fait, & il n'y a que le mariage de Madame avec le Prince de Galles, qui ſoit capable de prévenir la ruine entiere des Catholiques en Angleterre. Sa Majeſté Britannique & ſon fils ont recherché l'appui des Puritains. En s'alliant avec la France, ils ſe retireront du mauvais pas dans lequel ils ſe trouvent engagés.*

Je l'ai dit plus d'une fois : il n'y a que diſſimulation & forfanterie dans ces ſortes d'inſtructions. Le Cardinal de Richelieu parle plus rondement dans une lettre à Marquemont Archevêque de Lyon, qui demeuroit toujours à Rome en attendant un chapeau rouge, dont le P. de Berulle lui porta de nouvelles aſſurances de la part de Richelieu. *Le Roi trouve fort étrange*, dit le Cardinal, *qu'on faſſe courir le bruit que le Pape ne donnera ſa diſpenſe qu'aux conditions accordées à l'Eſpagne. Pour l'obtenir, il ſuffit que le Roi ſoit aſſuré de tout ce qui eſt néceſſaire au ſalut de Madame & de ſes domeſtiques, & qu'il y ait lieu d'eſpérer beaucoup pour le bien général des Catholiques d'Angleterre. L'affaire eſt en cet état, & même en des termes plus avantageux. Puiſque le Roi rend à Sa Sainteté tout ce qu'elle doit attendre d'un Prince Chrétien & religieux, on eſpere que le Pape y aura égard. Il ne faut plus rappeller les conditions d'Eſpagne. On doit ſeulement conſidérer ſi celles de France ſont légitimes & ſuffiſantes. Cela ſe trouve de la ſorte. Quel déplaiſir auroit donc le Roi de recevoir un refus qui l'engageroit à plus que je ne veux penſer ? Je vous conjure de repréſenter ſur ce ſujet à Sa Sainteté tout ce*

*que ma lettre vous donne occasion de conjecturer. Le refus de la dispense peut causer de grands inconvéniens ; & la facilité que le Pape y voudra bien apporter produira beaucoup de bien.* N'étoit-ce pas dire en bon François, que si le Pape faisoit tant le difficile, on procéderoit à la célébration du mariage, sans se mettre en peine d'obtenir la dispense ? 1624.

Je ne sçai si ces menaces, que Marquemont eut ordre de faire honnêtement à Urbain, ne contribuerent point à le rendre plus traitable. Il parut quelque fois rétif & embarrassé. Mais ce ne fut que pour insinuer aux Ministres de France, que le Roi leur maître devoit tenir compte à Sa Sainteté de ce qu'en considération de Louis elle passoit sur toutes les difficultés qui se présentoient. La vivacité des François & leurs manieres hautes & décisives déconcerterent souvent les artifices du Pape, qui vouloit se faire un mérite d'une chose dont la Cour de France ne prétendoit pas lui avoir grande obligation. *Il faut parler ferme*, disoit Marquemont à Richelieu, *& déclarer que c'est une chose qu'on attend absolument & bientôt. Je donne à entendre que l'affaire étant déja examiné à fond, c'est perdre le temps que de parler d'obtenir d'autres conditions.* Bethune & Marquemont en usoient de la sorte. On laissoit au bon Pere de Berulle le soin de s'exprimer d'une maniere plus dévote & plus soumise. Les François demanderent que l'affaire ne fût pas remise à l'examen d'une congrégation de Cardinaux, dont les délibérations sont souvent d'une longueur infinie. Mais Urbain refusa d'y consentir. L'unique grace qu'il accorda, ce fut de nommer des Cardinaux agréables à la France. Le Pape éxige d'abord que les articles du mariage lui soient communiqués. Et après les avoir éxaminés, il approuve que le Roi Très-Chrétien continue la négociation commencée. *Cependant*, ajoûta-t-il, *la dispense dont il s'agit est une chose nouvelle, & sujette à de grands inconvéniens. Le Clergé d'Angleterre doit écrire ici, & me supplier de l'accorder. La précaution est nécessaire afin de fermer la bouche à ceux qui voudroient trouver à redire à ma facilité.* Que de cérémonies, que de formalités pour obtenir une chose inutile dans le fond ! La Cour de Rome sçait bien faire valoir ses moindres faveurs.

Le Pape se rend assez facile sur la dispense.

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 673. 674. &c. 688. 689. &c. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1624. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. 1624. Vie du Cardinal de Berulle. Liv. II. chap. 11.*

Je trouve qu'Effiat, Ambassadeur de France en Angleterre, sollicita les Catholiques du pays d'écrire au Pape. Il y a de l'apparence qu'ils y consentirent. Effiat ne leur étoit pas trop agréable. On le traitoit d'Huguenot. Ces gens s'imaginent que l'Ambassadeur peut leur faire avoir tout ce qu'ils demandent ; & quelques-uns écrivent contre lui des lettres sanglantes à Rome & à Paris. Effiat leur avoit proposé de témoigner leur reconnoissance au Roi de France, qui s'employoit de bonne grace à leur procurer tous les avantages qu'ils devoient raisonnablement espérer dans la situation présente de leurs affaires. Quelques-uns lui mettent entre les mains des lettres fort courtes, où il n'y a que des remercimens froids & généraux. Je ne sçai quel Jésuite Anglois en porte une, où, bien loin de rendre graces à Louis, on lui fait des reproches. Un Auteur remarque judicieusement, à propos de cette circonstance, qu'en

1624. Angleterre, & il en est de même ailleurs, le prétendu zele de Religion n'est ordinairement qu'un zele de parti On gagne difficilement des gens ainsi prévenus & échauffés. Pour les contenter, il faut leur accorder tout ce qu'ils demandent, & entrer aveuglément dans leurs préjugés & dans leurs passions. Effiat est un Huguenot, Louis est un Prince tiede & indifférent sur le chapitre de la Religion, parce qu'il ne stipule pas dans les articles du mariage de sa sœur, que les Papistes auront des Eglises publiques en Angleterre.

Cependant le Pere de Berulle, disoit l'Auteur de sa vie, faisoit à Rome des vœux à tous les Saints, & s'épuisoit en de longues & ferventes prieres, afin d'obtenir un prompt & heureux succès de sa négociation; prévenu que l'affaire dont il étoit le solliciteur devoit être infailliblement suivie de la conversion de l'Angleterre. Et comme il espéroit d'être mis avec quelques autres Prêtres de sa Congrégation au nombre des Ecclésiastiques de la maison de la Princesse, le bon Pere trop crédule, peut-être visionaire en matiere de Religion, s'imaginoit déja voir au tour de lui un nombre infini d'Anglois empressés à faire entre ses mains abjuration des dogmes Protestans. Mais ni les vœux de Berulle, ni les vives instances de Bethune & de Marquemont, n'empêcherent point que la Congrégation des Cardinaux n'usât des longueurs & des délais ordinaires à la Cour de Rome. On se flatta en vain que tout seroit fait en deux séances: il fallut avoir patience jusques à la fin de l'année. On trouvoit tous les jours quelque nouvelle difficulté. *La dispense*, disoit-on, *ne se peut espérer qu'après avoir donné au Pape une assurance certaine que les articles du mariage seront éxécutés de bonne foi par le Roi de la Grande Bretagne & par le Prince de Galles. C'est là-dessus que la dispense doit être fondée. Or la parole du Roi Jacques & de son fils ne suffisent pas. On ne se répose point ici sur les promesses des hérétiques. Il faut que le Roi Très-Chrétien se rende lui même garant au S. Siége que les conditions seront éxactement accomplies.* Louis fut obligé de subir la formalité. Comme les Protestans ne croient pas le lien du mariage aussi indissoluble que les Théologiens de l'Ecole de Rome, le Roi d'Espagne exigea que le Roi Jacques & son fils donnassent leur parole de Prince, que l'Infante ne seroit jamais répudiée, en cas qu'elle épousât le Prince de Galles. On demande à Berulle que le Roi de France prenne la même précaution au regard de Madame sa sœur. La proposition étoit ridicule & injurieuse à la Princesse. Car enfin, les Protestans croient qu'il n'y a que le cas d'adultere, marqué dans l'Evangile, qui soit un sujet légitime de divorce après un mariage validement contracté.

Berulle élude habilement cette chicanerie, en répondant que c'est au Roi de France & non pas au Pape, de prendre des précautions contre un pareil inconvénient: qu'il n'est point à propos d'aller réveiller la question de l'indissolubilité absolue du lien de mariage que les Anglois supposent peut-être, & que la seule puissance du Roi Très-Chrétien doit mettre l'esprit de Madame en repos sur l'article du divorce. *Craindre*,

disoit Berule, *que le Roi d'Angleterre ne répudie de gaieté de cœur la sœur d'un Roi de France, c'est se former des phantomes sans nécessité.* On rend ce témoignage à Berulle qu'il ne manquoit ni d'esprit, ni de vivacité. Il parla toujours au Pape & aux Cardinaux avec beaucoup de dextérité. Mais un zele mal entendu lui fit commettre une indiscrétion qui déplut extrêmement à la Cour de France. Il va suggérer de lui-même des difficultés à quoi le Pape ne pense en aucune maniere. On ne sçait comment Berulle s'avisa que dans les articles du mariage, les Ministres de France avoient oublié de prendre les précautions nécessaires pour empêcher que le Prince de Galles ne donnât des Officiers Protestans aux enfans qu'il auroit de Madame, que les domestiques de la Princesse ne fussent sollicité de changer de Religion, & qu'on ne contraignît les Catholiques Anglois à prêter les sermens ordonnés par les loix d'Angleterre. A l'insçu de Bethune Ambassadeur de France, Berulle decouvre lui-même ses scrupules, & insinue au Pape & aux Cardinaux d'obliger Louis, par l'acte de dispense, à obtenir de sa Majesté Britannique de nouvelles sûretés sur ces trois articles. Chose imprévue & qui causa de l'embarras au Conseil de France. 1624.

Pendant que les Ministres de France à Rome sollicitoient la dispense du Pape avec empressement, on crut à Paris que le mariage étoit rompu. Le Roi d'Angleterre avoit proposé à celui de France une ligue entre les deux Couronnes, afin d'obtenir la restitution du Palatinat à Frederic Roi de Boheme. Mais le Conseil de Louis remettoit toujours la négociation de la ligue après la conclusion du mariage. Les François alléguoient une raison spécieuse aux Anglois. *Le mariage ne se peut faire*, disoient-ils, *sans une dispense de Rome. L'Empereur, le Roi d'Espagne, & le Duc de Baviere empêcheront que le Pape ne la donne, si on vient à sçavoir qu'en négociant le mariage, nous traitons en même temps d'une ligue pour ravoir le Palatinat.* Le Roi Jacques, qui pensoit à marier son fils en France, dans le dessein de se venger des Espagnols, & d'engager cette Couronne à demander conjointement avec lui à main armée la restitution des Etats héréditaires de ses enfans; Jacques, dis-je, réïteroit ses ordres aux Comtes de Carlile & de Holland, ses Ambassadeurs en France, de remettre l'affaire de la ligue sur le tapis, à mesure que celle du mariage s'avançoit. Les instances devinrent plus fréquentes & plus vives après que les deux Rois furent convenus des articles du mariage. Mais Louis persistoit à refuser d'entrer en aucune autre négociation, jusques à ce que l'affaire du mariage fût terminée. *La dispense n'est pas expédiée*, disoient les Ministres de France à ceux d'Angleterre. On donnoit de bonnes paroles; mais on ne vouloit point entamer la négociation de la ligue.

La Ville-aux-Clercs, Secrétaire d'Etat, porte les articles de mariage en Angleterre.

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 690. 691. &c. 742. 743. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1624. Vie du même. Liv. II. Mercure François. 1624.*

Soit que les Anglois se défiassent de la sincérité des François, soit que Jacques tentât seulement de faire dire quelque chose de plus positif à Louis, le Comte de Carlile sembla déclarer nettement que le mariage ne se concluroit pas, à moins que la ligue ne se fît en même temps. *C'est une chose étrange*, dit-il un jour en sortant de l'appartement de Ma-

1624. dame Henriette, *que tant de gens travaillent de concert à empêcher qu'une Princesse si aimable ne devienne une grande Reine. Le Roi mon maître a fait au delà de ce que sa conscience lui permet, afin de placer Madame sur le trône d'Angleterre. Mais on reconnoît fort mal les bonnes intentions de sa Majesté pour la Maison de France. Je ne croyois pas que les pistoles d'Espagne fussent d'un si grand poids à la Cour de France.* Ce discours, qui paroissoit venir de l'abondance du Cœur, fit penser à bien des gens que le mariage se romproit. Mais le Comte de Holland vint dire peu de jours après, que sa Majesté Britannique consentoit à tout, & qu'on finiroit l'affaire du mariage avant que d'entamer celle de la ligue. Le monde reconnut alors qu'il y avoit plus de dissimulation que de réalité dans l'emportement du Comte de Carlile.

Les articles ayant été signés à Paris le 10. Novembre par les deux Ambassadeurs d'Angleterre, & par les Cardinaux de la Rochefoucaut & de Richelieu, par Aligre Chancelier, le Comte de Schomberg, & Loménie de la Ville-aux-Clercs, les cinq Commissaires du Roi Très-Chrétien; le dernier, qui étoit Secrétaire d'Etat, reçut ordre de porter les mêmes articles à Londres, d'en demander la ratification à sa Majesté Britannique & au Prince de Galles. Ceux qui ne concernent point la Religion ne contiennent rien de considérable. La dot de Madame étoit de huit cents mille écus de France: le Roi d'Angleterre promettoit de lui assurer un douaire de dix-huit mille livres sterling par an, & la Princesse renonçoit à toutes les prétentions qu'elle pourroit avoir sur les Terres souveraines, ou de domaine Royal, qui lui proviendroient par succession en ligne directe ou collatérale. Le pere & le fils ratifierent ensuite tout ce qui s'étoit conclu en France: ils prêterent les sermens, & donnerent par écrit les promesses dont on étoit convenu de part & d'autre. Cela se fit avec moins de pompe & d'éclat que lorsqu'il fut question de jurer les articles d'Espagne, soit que les François ne se missent pas en peine de ce qui n'est que faste & spectacle, soit que Jacques craignît de causer de nouvelles allarmes à ses sujets bons Protestans, en jurant trop publiquement certaines choses directement contraires à la Religion établie & aux loix. Il fit cesser les poursuites contre les Papistes, & promit de mettre les prisonniers en liberté après l'accomplissement du mariage. Cependant les articles ne purent pas être secrets. D'où vient que les Anglois qui crierent si fort contre ceux d'Espagne, qui n'étoient gueres plus amples, demeurerent tranquilles en voyant ce que le Roi & le Prince de Galles accordoient à la France? Ne s'imagina-t-on point que cette alliance étoit absolument nécessaire pour obtenir la restitution du Palatinat? Chose que tous les bons Anglois souhaitoient avec une extrême ardeur. Ne se flatoit-on pas encore qu'une Princesse Françoise, ses Ecclésiastiques, & les autres gens de sa maison, accoûtumés à vivre avec les Réformés de leurs pays, seroient plus modérés, & moins entreprenans que les Espagnols, en ce qui concerne la Religion?

Pendant que le Cardinal de Richelieu achevoit heureusement la négociation

gociation d'un mariage, le Marquis de la Vieuville, qui l'avoit fort bien commencée, étoit chargé de malédictions & de calomnies à Paris, & souffroit les rigueurs d'une étroite prison dans le château d'Amboise, où le Roi l'avoit fait conduire. Beaufort & Bourgoin lâches & infames dénonciateurs, suscités par les ennemis du Marquis, l'accusoient du péculat le plus honteux & des extorsions les plus criantes. A les entendre parler, jamais Surintendant n'amassa de si prodigieuses richesses, ne se voulut acquérir des terres & des Seigneuries si considérables. On soûtenoit avec une hardiesse capable d'en imposer aux moins crédules, que la Vieuville avoit six cents mille écus d'argent caché dans sa maison. *Plus de trois Officiers de qualité*, ajoûtoient les délateurs, *se soumettent à perdre la vie, en cas que cela ne soit pas véritable.* Sur des assurances si positives, le Roi envoie des gens chez la Vieuville qui fouillent par-tout. On cherche jusques dans les coffres où étoit le linge de ses enfans encore au berceau; & après la perquisition la plus éxacte, il se trouve peu d'argent chez le Surintendant disgracié. Louis, qui prenoit dès-lors le sur nom de *Juste*, devoit-il écouter les ennemis de la Vieuville, après avoir connu la fausseté d'une accusation avancée si hautement? Soit que ses Ministres lui cachassent bien des choses, soit que ce fût un effet de son défaut naturel, qui le rendoit tellement susceptible des mauvaises impressions, qu'il étoit presqu'impossible d'effacer de son esprit une calomnie quand elle y entroit une fois, le Roi permit que la Vieuville fût traité plus de six mois avec la derniere rigueur. On l'enferma entre quatre murailles, sans lui permettre d'écrire seulement à sa femme, ni d'en recevoir des lettres. Il en adressa quelques-unes au Roi pour se justifier auprès de sa Majesté, & pour la supplier de le faire juger dans les formes. Si elles furent rendues à Louis, son étrange prévention contre un Ministre qui l'avoit bien servi l'empêcha d'y avoir égard. Quand la femme ou les parens du prisonnier parloient aux Ministres en sa faveur, ces Messieurs levoient les épaules, & témoignoient être touchés de compassion. *Il faut avoir patience*, disoient-ils, *le Roi est encore trop irrité. On feroit plus de mal que de bien à M. de la Vieuville en priant sa Majesté de lui accorder quelque adoucissement.* Défaite maligne de gens qui ne pouvant obtenir une condamnation juridique contr'un homme qu'on vouloit perdre absolument, cherchoient à le faire crever de chagrin & de misere dans une étroite prison.

1624. Le Marquis de la Vieuville est traité durement dans sa prison.

*Mercure François.* 1624. & 1625.

*Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu.* 1624.

La Vieuville fit alors une réfléxion qui mérite d'être rapportée. Elle nous fait admirablement bien connoître le génie des Courtisans. *J'avois*, dit-il à un de ses amis, *un zele aveugle pour la gloire & pour la grandeur du Roi. C'étoit ma divinité, & je lui sacrifiois volontiers ma vie, nonobstant le grand nombre d'ennemis que je me faisois, en la servant fidelement. Dieu le connoît, le Roi le sçait, & vous pouvez le témoigner mieux que personne. Si j'avois pensé à mes intérêts, je serois encore dans la place que j'occupois: mais il en coûteroit beaucoup à sa Majesté. Je puis prouver que jusques à l'instant de mon malheur, je suis demeuré inflexible dans cette espece d'idolatrie: c'est le*

1624. *nom que je dois donner à la disposition où je me trouvois alors. Dieu, qui se dit jaloux, m'a justement puni. Je l'oubliois, & j'ai été oublié. Il vouloit bien que je servisse le Roi, & non pas que je lui rendisse les hommages qui ne sont dûs qu'au souverain maître de toutes choses. Ayons patience. Je suis content pourvu que le Roi me permette de pleurer ma faute chez moi & dans ma famille.* Cet aveu qui paroit si sincere, si Chrétien, ne seroit-il point une flaterie fine & délicate? Défions nous d'un vieux Courtisan. Pourquoi la Vieuville vient-il apprendre au monde qu'il aimoit son Roi jusqu'à *l'idolatrie?* En demandant pardon à Dieu, il semble chercher à faire encore sa cour au Prince. Les lettres que le Marquis publia sur sa disgrace sont basses & rampantes. Elles paroissent être d'un homme qui cherche du moins le repos, & non d'un pénitent touché d'un sincere déplaisir de ses fautes passées.

Quoi qu'il en soit, les personnes équitables lui rendirent justice. Ceux qui le plaignoient moins disoient tout au plus que sa disgrace étoit la punition de son ingratitude au regard du Chancelier Silleri & de Puisieux, qui l'avoient mis en place, & que le Cardinal de Richelieu excitoit cette grande tempête contre lui afin de l'écarter du Ministere à jamais. On ne comprenoit rien à la conduite du Roi. Il disoit *blanc & noir*, selon que les gens, maîtres de son esprit, le faisoient parler. Dans sa lettre écrite au Parlement de Paris sur la disgrace de la Vieuville, sa Majesté l'accusoit de plusieurs fautes importantes; & huit jours auparavant elle avoit témoigné tout publiquement être fort contente de lui. *Je sçai*, déclara-t-elle en présence des Députés du Parlement & de quelques autres Cours souveraines mandées exprès, *que Mr. de la Vieuville a des ennemis qui cherchent à le perdre. Mais son éloignement seroit préjudiciable à ma réputation & à mon service.* Il étoit de notoriété publique, & la Vieuville le prouva depuis en detail au Chancelier Aligre, qu'il avoit mis les finances du Roi en fort bon état. Les dénonciateurs du Surintendant en convenoient malgré eux, & n'eurent rien à repliquer, si-non qu'il étoit aisé d'amasser de grands fonds, en recevant beaucoup, en dépensant peu, en rognant quelque chose à tous ceux qui recevoient des gratifications du Roi. Cette réponse des ennemis de la Vieuville suffit pour sa justification. Je l'ai déja dit, son grand crime, ce fut de n'avoir pas voulu payer tout ce que le Roi & Marie de Médicis accorderent indiscretement. Le Surintendant n'auroit pas vû tant de satyres publiées contre lui, s'il avoit plus ménagé, ou plutôt mieux payé les gens de lettres. On ne les méprise pas toujours impunément; ce sont des frélons qu'il ne faut pas irriter. Louvois ne s'en est pas mis en peine de notre temps. Sous un regne moins absolu, il s'en seroit mal trouvé. Encore n'a-t-il pû éviter le chagrin de se voir dépeint dans les tragédies dévotes représentées à S. Cyr.

Recherche des Financiers.

Le déchaînement ne fut pas moins grand contre tous les Financiers, que contre le Surintendant. Nous avons vû la même chose en nos jours quand Fouquet fut arrêté & poursuivi à outrance. *Vous devez, Sire*, di-

soit-on dans certains écrits adressés à Louis XIII. *faire rendre gorge à ces sangsues gonflées du sang de votre peuple. Il n'y a point de Financier qui ne vive en grand Seigneur, & qui ne soit meublé en Prince. Pour s'exempter de la potence, les gens de ce métier s'allient aux plus illustres maisons du Royaume, & leurs enfans se mocquent de l'ancienne noblesse: La science de bien dérober, c'est le grand moyen de s'ennoblir aujourd'hui en France.* Il en est de même sous le regne de Louis XIV. *Sçachez, Sire,* ajoûtoit-on avec beaucoup de raison & de vérité, *qu'il n'y a point de métier plus facile que celui des finances. En dix jours un homme y devient Docteur. Le grand secret, c'est d'égaler la dépense à la recepte, & d'empêcher que son maître n'ait recours aux moyens extraordinaires. Tout bon économe fait cela, & vos Trésoriers de l'Epargne le pratiquent mieux pour eux que pour vous. Il ne faut qu'être hardi à prendre, & effronté à refuser, pour devenir bon Financier.* La maniere dont les Peletiers, les Pontchartrains, & les Chamillards ont appris le métier de Financier, sous le regne présent, est une preuve convaincante qu'il n'est pas fort difficile. On leur pardonneroit d'avoir accepté des emplois ausquels ils ne penserent jamais à se former, s'ils avoient sçu du moins empêcher leur maître d'avoir recours *aux moyens extraordinaires*.

1624.

*Mercure François. 1624. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1624. & 1625.*

Le Cardinal de Richelieu faisoit courir lui-mêmes ces écrits, afin d'achever de perdre la Vieuville dans l'esprit du Roi, & de préparer le monde à l'érection d'un nouveau tribunal pour la recherche des Financiers. Henri IV. en avoit donné l'exemple à son fils: Et certes le bon ordre demande que par une ou deux punitions exemplaires, on arrête de temps en temps les fraudes & les malversations qui se commettent dans le maniement des deniers publics. Depuis plus d'un siecle en France, la recherche des Financiers est plutôt un moyen ordinaire d'avoir de l'argent, lorsque les coffres du Roi sont vuides, qu'une poursuite légitime & juridique du péculat & des extorsions violentes. On ne parle plus même à présent de *Chambre de Justice*. Il semble que le nom en soit devenu odieux, depuis celle que Colbert fit ériger dans le dessein de perdre Fouquet, & de fournir à son Prince de quoi contenter son luxe & son ambition. Les taxes arbitraires des riches Financiers paroissent une voie plus courte. On s'accommode mieux de la méthode d'un Empereur avare. Bien loin de faire administrer ses revenus par des gens integres & désintéressés, il choisissoit les plus avides & les plus ardens à s'enrichir. *Laissons les faire,* disoit-il; *ce sont des éponges encore seches: je sçaurai les presser quand elles seront enflées.* Deux raisons porterent Richelieu à insinuer au Roi d'ordonner que les Financiers fussent recherchés; l'envie de ruiner la Vieuville, & la nécessité de trouver de l'argent pour l'éxécution des projets que le Cardinal méditoit. Taxer les gens à sa fantaisie, sans aucune forme de justice, & à proportion du bien qu'ils paroissent avoir amassé, c'est une de ces méthodes abrégées, dont l'invention étoit réservée au régne de Louis XIV. Sous celui de son pere elle auroit paru aussi injuste, aussi violente que les extorsions reprochées à la Vieuville & aux Financiers. Il fallut que Richelieu prît des mesures plus légitimes

1624. en apparence. Afin d'animer Louis, de le rendre sourd aux plaintes que plusieurs gens feront bientôt retentir à ses oreilles, on lui représentei vivement le grand désordre de ses finances, & la maniere dont ceux qu les administroient ont détourné à leur profit particulier les deniers du trésor Royal. Louis s'irrite & consent à l'érection d'une *Chambre de Justice*, c'est-à-dire, d'un tribunal composé d'un Conseiller choisi dans chaque Parlement, de quelques Maîtres des Requêtes & de deux Présidens à la Chambre des Comtes de Paris. Les Lettres patentes du Roi furent expédiées pour cet effet au mois d'Octobre de cette année.

Richelieu eut l'adresse de ne paroître pas le promoteur d'un établissement qui devoit soulever & faire crier bien des gens. Marillac, nouvellement chargé de la direction des finances, fut aux yeux du public le grand fléau de ceux qui les avoient maniées avant lui. Cet homme, d'un naturel austere & violent, les fit poursuivre si vivement par les Magistrats de la Chambre de Justice, gens la plûpart dévoués à la Cour, que les Financiers les plus irréprochables furent effrayés, & ne se crurent pas en sûreté. Tous fuyoient & se cachoient: c'étoit le meilleur moyen de se mettre à couvert de l'orage. Il n'y eut pourtant qu'un pauvre malheureux de pendu. Quelques autres, qui eurent la précaution de disparoître, souffrirent en *effigie* le supplice auquel on les condamna, & dont ils furent éxemptés dans la suite. Quand la tempête eut duré cinq ou six mois, Richelieu se fait un mérite de l'apaiser. On insinue aux parens des accusés, ou présens ou fugitifs, d'implorer la clémence du Roi; & le Ministre donne à entendre que sa Majesté se laissera fléchir moyennant une somme d'argent. Tous les Financiers recherchés conviennent d'offrir sept millions de livres. Cela parut honnête. La *Chambre de Justice* est incontinent révoquée. En donnant une partie d'un argent bien ou mal acquis, les innocens & les coupables ont la liberté de garder le reste, sans crainte d'être desormais inquiétés. Pour en imposer au peuple, on feint d'apporter plus d'ordre à l'administration des finances; le Roi menace d'ériger tous les dix ans *une Chambre de Justice*; & l'habile Richelieu se conduit avec une si grande dextérité, que le seul Marillac demeure chargé de la haine de ceux qui ont été trop vivement poursuivis.

Arrêt du Parlement de Paris contre certains Philosophes nouveaux. *Mercure François.* 1624. *V. le Livre de M. de Launoi, De varia*

Le Parlement de Paris fut presque aussi févere au regard de quelques nouveaux dogmes de Philosophie, que la *Chambre de Justice* contre les friponneries des Financiers. Villon, qu'on appelloit communément *le Philosophe soldat*, & un Medecin Chymiste nommé de Claves s'étoient avisés de combattre les sentimens d'Aristote sur le nombre des Elémens, & sur la matiere & la forme des Substances corporelles. Ces deux avanturiers, qui pensoient à se signaler, peut être à gagner quelque argent, font afficher des Theses, que Bitaut leur disciple devoit soûtenir dans la salle de l'hôtel de la Reine Marguerite, au fauxbourg S. Germain. Déja plus de mille personnes étoient accourues au spectacle, lorsqu'on vint défendre de la part du Premier Président au Parlement d'ouvrir la dispute. Il n'y avoit rien de fort extraordinaire, ni de dangereux dans la

doctrine proposée. Ce n'étoit qu'un jargon de Chymistes, aussi peu intelligible que celui des Sectateurs d'Aristote qu'on entreprenoit de refuter. Mais c'étoit assez que les opinions avancées fussent inconnues dans l'Université de Paris & contraires à la Philosophie des Docteurs. Il n'en falloit pas davantage pour soulever contre les Theses des gens toujours prêts à crier *à l'héréſie*, dès que vous leur dites quelque chose dont ils n'ont jamais entendu parler. L'Université présente requête au Parlement, & remontre aux Magistrats que certaines conséquences, tirées des Theses affichées, sont directement contraires aux articles fondamentaux du Christianisme. Que les inductions soient bien ou mal tirées, le Parlement ne s'en met pas autrement en peine. En attendant que les Docteurs de la Faculté de Théologie aient examiné les Theses, on défend de les soûtenir. En conséquence de la censure des *sages Maîtres* de Sorbonne, les Theses sont condamnées à être déchirées en présence de Claves, qui moins prévoyant que Villon se laissa prendre prisonnier. Le Parlement ordonne encore que Villon, de Claves. Bitaut sortiront dans 24. heures de Paris; leur défend de séjourner dans aucune ville, ni d'enseigner la Philosophie dans les Universités du ressort du Parlement de Paris; & à quelqu'autre personne que ce soit, de publier, vendre ou débiter les Theses condamnées, *sous peine de punition corporelle*, quand même elles seroient imprimées dans les Pays étrangers. Ce n'est pas tout. Il fut défendu dans le même Arrêt, *sous peine de la vie; de soûtenir ou d'enseigner des maximes contre les anciens Auteurs, & de faire aucunes disputes que celles qui seront aprouvées par les Docteurs de la Faculté de Paris*,

1624. *Aristotelis fortuna in Academiâ Parisiensi.*

Que des pédans entêtés de leur Aristote fassent du vacarme contre ceux qui prétendent décrier *le génie de la Nature*, cela n'est pas fort extraordinaire. Je ne trouverois pas même à redire qu'afin de prévenir le désordre que certains esprits chauds auroient peut-être causé, le Parlement eût défendu de soûtenir des Theses proposées par des gens qui cherchoient plutôt à se signaler qu'à guérir les hommes de leurs préjugés. Mais n'est-ce pas la chose du monde la plus suprenante, que des Magistrats sages & éclairés flétrissent & condamnent au bannissement trois hommes coupables tout au plus de quelque étourderie, & que le plus illustre Sénat du Royaume défende, *sous peine de la vie*, d'enseigner une doctrine contraire à celle d'Aristote & des Scholastiques, ses premiers adorateurs? Doit-on donner des Arrêts si sanglans, sans y avoir bien pensé, & sans se faire instruire éxactement de la maniere dont la Philosophie des Péripatéticiens s'est introduite dans les Ecoles Chrétiennes? Avec un peu de soin & d'application, Messieurs du Parlement auroient appris, que les anciens Docteurs de l'Eglise ont étrangement crié contre les principes d'Aristote. Les fausses subtilités de ce Philosophe ont, à leur avis, fourni des armes aux plus grands ennemis de la Religion Chrétienne, & aux hérétiques les plus dangereux & les plus opiniâtres. Les dogmes d'Aristote étoient autrefois inconnus dans l'Université de Paris; & lorsque ses livres de Metaphysique y parurent premierement,

1624. on les condamna solemnellement au feu. Par quelle étrange métamorphose sont ils devenus depuis, le fondement de la Théologie des Chrétiens? Sous le regne de Louis XIV, les Magistrats du Parlement de Paris n'auroient pas été moins rigoureux que leurs prédécesseurs contre la nouvelle Philosophie; & les sentimens de Descartes seroient autant flétris que les Theses de Villon, si quelques gens d'esprit n'avoient fait ouvrir les yeux aux Magistrats, en exposant d'une maniere ingénieuse l'absurdité de l'Arrêt que les Pédans vouloient extorquer. Peu s'en est fallu que le *Grand Monarque* n'ait autant persécuté les Cartésiens de son Royaume, que les Jansénistes & les Réformés. Il a interposé son autorité, afin d'obliger tous les particuliers d'une sçavante Congrégation à signer que leur ame est aussi immédiatement unie à leurs talons, qu'à je ne sçai quelle partie du cerveau, & que le nombre des *Catégories* d'Aristote est si sacré, qu'il n'en faut pas retrancher une.

Affaires de l'Evêque d'Angers avec son Archidiacre & le Chapitre de l'Eglise Cathedrale.

*Mercure François.* 1624.

On approuva plus la vigueur du Parlement de Paris à défendre son droit de recevoir les *appels comme d'abus* des procédures irégulieres & violentes des Evêques contre les entreprises de Charles Miron, Evêque d'Angers, que les Cardinaux & les autres Prélats qui se trouvoient à la Cour tâcherent d'appuyer. Le zele impétueux de Miron pour je ne sçai quelle fausse réformation, que la plûpart des Evêques de France font consister dans l'augmentation de leur jurisdiction, & dans un affranchissement presque entier du Clergé, au regard de celle du Roi & des Magistrats; le zele de Miron, dis-je, lui faisoit depuis long-temps des affaires au Parlement de Paris; Tribunal fort attentif à réprimer les usurpations du Clergé. Miron y étoit extrémement décrié: il passoit pour un homme inquiet & entreprenant. La maniere vive dont il soûtint, dans la derniere assemblée des Etats Généraux, les prétentions exorbitantes du Clergé de France, acheva de chagriner les Magistrats contre l'Evêque d'Angers. Ils embrassoient avec plaisir les occasions de le mortifier: on donnoit gain de cause aux gens qui appelloient *comme d'abus* de ses ordonnances, ou des jugemens rendus par son Official. Las de se voir sifflé sans cesse par les Magistrats, Miron supplie le Roi, durant l'assemblée des Etats, de vouloir évoquer à son Conseil toutes les affaires de l'Evêque d'Angers actuellement pendantes au Parlement de Paris. Miron n'eut pas le crédit d'obtenir une chose que le Roi ne pouvoit accorder sans mécontenter une puissante Compagnie que la Cour ménageoit. Après tant de chagrins, tout autre que Miron seroit devenu plus sage & plus modéré. Mais il affectoit de paroître un nouveau Thomas de Cantorberi: Il cherchoit à se faire le martyr de la Jurisdiction & de l'autorité Episcopale.

Miron eut l'année derniere un grand démêlé avec le Chapitre de S. Maurice; c'est le nom de l'Eglise Cathédrale d'Angers. Le Doyen & les Chanoines prétendoient être exempts de la Jurisdiction Episcopale, en vertu de je ne sçai quels privileges. Là-dessus, Miron cesse tout à coup d'officier à S. Maurice. Le Chapitre l'ayant requis d'y faire, selon la

coutume, les fonctions Episcopales durant la Semaine Sainte & aux fêtes de Pâques, l'Evêque le refusa, sous prétexte qu'en retournant dans sa Cathédrale, il paroîtroit souffrir des désordres qu'il croyoit devoir corriger. Cependant le jour du Jeudi Saint approche. Miron ordonne à tous les Curés de la ville de se rendre à l'Eglise de S. Pierre, pour la consécration *des huiles* que l'Eglise de Rome employe à l'onction des malades, des catéchumenes ou des enfans au Baptême, & des néophytes qui reçoivent la Confirmation. Le Chapitre de S Maurice appelle incontinent *comme d'abus* de l'ordonnance du Prélat, qui entreprend de transférer sa Cathédrale dans une autre Eglise. Garande, Grand Archidiacre d'Angers, sommé de se trouver à S. Pierre pour y servir l'Evêque à la consécration des *huiles*, refuse de le faire ailleurs que dans la Cathédrale. Miron, qui se croit en droit de punir la désobéïssance de son Archidiacre, lui envoye trois monitions consécutives, & le suspend enfin des fonctions de ce qu'on nomme *les saints ordres*, parce qu'il persiste dans son refus d'aller servir l'Evêque à S. Pierre. Garande se pourvoit encore par appel *comme d'abus* au Parlement de Paris, & demande aux Magistrats de l'envoyer à quelque Evêque voisin qui lui donne ce qu'on appelle l'absolution *ad cautelam* de la suspension fulminée par l'Evêque d'Angers: formalité introduite, dit-on, afin d'éviter le scandale & de lever les scrupules de ceux qui auroient la foiblesse de regarder comme véritablement excommunié celui qui ne l'est pas selon le Droit Canonique. Mais dans le fond tout cela n'est que superstition & comédie. Car enfin, pour parler le langage des Canonistes de l'Eglise Romaine, si la procédure de l'Evêque d'Angers étoit légitime, celui de Maillezais, nommé par le Parlement, qui n'est ni Métropolitain ni Primat, pouvoit-il, en vertu d'une commission des Magistrats, absoudre d'une censure fulminée dans les formes par un de ses confreres, sur lequel il n'a point de jurisdiction? Les Juges séculiers prirent autrefois la coutume d'ordonner ces absolutions *ad cautelam*, qui sont maintenant un des articles des *Libertés de l'Eglise Gallicane*, sur ce que par un abus établi & soûtenu vivement par le Clergé, une personne frappée d'excommunication, juste ou injuste, ne pouvoit poursuivre son droit, ni être reçue à se justifier, que l'excommunication ne fût préalablement levée. Pour mettre donc ceux qui se vouloient pourvoir contre une censure, en état de défendre leur cause, les Magistrats s'aviserent d'ordonner provisionnellement ces absolutions *ad cautelam*, jusques à ce que la validité de la censure fût décidée.

1624.

L'Evêque d'Angers s'enflamme alors d'un nouveau zèle, & prétend que Garande encourt l'excommunication ordonnée dans le Droit Canonique contre les Clercs qui portent les affaires Ecclésiastiques devant un tribunal séculier. Nouvelles sommations à l'Archidiacre de se désister de son appel au Parlement, & de recourir au Métropolitain, & puis au Primat dont releve l'Eglise d'Angers, en cas qu'il ne se croye pas validement suspendu des fonctions des Ordres sacrés; & sur le refus constant de l'Archidiacre de se pourvoir ailleurs qu'au Parlement déja saisi de son affaire

1624. par l'appel interjetté, Miron fulmine enfin une ſentence d'excommunication contre Garande. Celui-ci en appelle encore *comme d'abus*; & l'Evêque plus emporté que jamais ſe met à déclamer contre cette maniere de recourir à la protection des Juges ſéculiers, & avance imprudemment dans un ſermon que ceux qui favoriſent les appels *comme d'abus* cauſent plus de mal à l'Egliſe que les hérétiques déclarés. Miron acheva de ſe perdre par là. En combattant les droits de la juriſdiction du Parlement, il engageoit les Magiſtrats à ſoutenir ouvertement Garande. Voici un nouvel Arrêt qui ordonnne à l'Evêque, *ſous peine de la ſaiſie du revenu temporel de ſon Evêché & de ſes autres bénéfices, de révoquer & de rétracter la ſentence d'excommunication prononcée, & lui défend de procéder à l'avenir par telles voies, au préjudice du Roi & de l'obéïſſance qui lui eſt dûe par tous ſes ſujets, Eccléſiaſtiques ou laïques, de quelque qualité & condition qu'ils ſoient.* Et comme l'Evêque de Maillezais, pour certains ménagemens que les Prélats ont les uns pour les autres, évitoit de donner l'abſolution *ad cautelam*, le Parlement commet Ruellé, Conſeiller Clerc & Grand Vicaire de l'Archevêque de Lyon Primat, pour donner l'abſolution *ad cautelam* à l'Archidiacre complaignant des cenſures injuſtement prononcées contre lui. Ruellé accepte la commiſſion, & abſout Garande par un acte autentique, au nom du Primat des Gaules.

Requête des Cardinaux & des Evêques préſentée au Roi en faveur de l'Evêque d'Angers.

*Mercure François.* 1624.

Cependant l'affaire s'aigrit extrêmement & fait grand bruit en France. Le temporel de l'Evêque d'Angers eſt ſaiſi avec la derniere rigueur en conſéquence de l'Arrêt du Parlement, auquel Miron refuſe d'obéïr. La Reine mere, qui avoit le gouvernement d'Anjou, exhorta le Doyen & les Chanoines de S. Maurice à s'accommoder avec leur Evêque, ou du moins à pourſuivre leurs droits d'une telle maniere, que le public ne fût pas ſcandaliſé de leur conduite. L'entremiſe de Marie de Médicis cauſa une réconciliation apparente. Mais elle ne dura gueres. Des eſprits ſi échauffés de part & d'autre ne pouvoient demeurer en repos. Le point le plus difficile de l'affaire reſtoit à terminer. Je parle de la conteſtation entre Miron & le Parlement de Paris. Le pauvre Prélat, vivement pourſuivi par des Magiſtrats qui lui en vouloient depuis long-temps, n'eut pas d'autre reſſource que d'implorer le ſecours de ſes confreres. Les Cardinaux & les Evêques qui étoient à la ſuite du Roi s'aſſemblent, & conviennent de préſenter une requête au Roi. Ils y ſupplioient Sa Majeſté, de la maniere du monde la plus pathétique, de délivrer l'Egliſe *opprimée* par les Magiſtrats, qui entreprenoient ſans ceſſe d'attirer à leurs tribunaux des affaires purement Eccléſiaſtiques, dont les Evêques ſeuls ont droit de connoître. *En accoutumant le peuple à mépriſer l'autorité de ſes Paſteurs ſpirituels, & à ne craindre plus leurs cenſures*, diſoit-on au Roi, *vos Officiers, Sire, lui font perdre peu à peu la foi de la Religion, & pouſſent pluſieurs perſonnes, non plus à l'héréſie, mais du ſchiſme à l'athéïſme.* Tel eſt depuis pluſieurs ſiecles le langage des Evêques. Ne ſe croire pas coupable de la damnation éternelle, dès qu'ils ont lancé contre vous leurs foudres & leurs anathemes, c'eſt devenir un franc athée. Les Prélats de France s'imaginerent qu'un jeune Prince ſe

laisseroit surprendre à leurs grands mots. Ils crurent donner une grande marque de leur modération dans la requête, en se contentant de prier le Roi, non d'abolir les appels *comme d'abus*, mais de les régler de telle maniere, que les Magistrats fussent hors d'état d'entreprendre sur la jurisdiction Ecclésiastique. On finissoit en demandant à Sa Majesté la cassation des Arrêts du Parlement contre l'Evêque d'Angers. 1624.

Les gens d'esprit se mocquerent de la hardiesse & de la supercherie des Prélats, qui crioient *au schisme & au renversement de la Religion*, sur ce qu'on cherchoit à mettre les sujets du Roi à couvert de leurs injustes véxations. *Ces Messieurs*, disoient quelques personnes équitables, *devroient se souvenir que Jesus-Christ ne donne aucune jurisdiction aux Pasteurs de son Eglise. Ils ne sont que des Ministres & des serviteurs établis pour la prédication de l'Evangile, & pour l'administration des Sacremens.* On trouvoit encore fort étrange que les Prélats de l'Eglise Gallicane, si jalouse de ses libertés & de l'observation des anciens Canons, priassent le Roi de maintenir les usurpations des Papes au préjudice des Evêques. *Vos Officiers*, ajoûtoient ceux-ci dans leur requête au Roi, *veulent encore connoître des exemptions, des dispenses, & des autres graces spirituelles réservées à la seule autorité du S. Siege;* comme si ce qui est défendu aux Prélats ordinaires, *en vertu de l'exemption, ou de la réserve au Pape, pouvoit être permis aux Magistrats séculiers.* Le monde se récria contre la basse adulation des Evêques de France au regard du Pape. *L'esclavage leur plaît si fort*, dit-on, *que ces Messieurs ne veulent pas que le Roi puisse interposer son autorité, afin de les en délivrer.* A la sollicitation du Clergé, l'affaire de l'Evêque d'Angers avec son Archidiacre fut évoquée au Conseil du Roi; expédient trouvé pour assoupir un différend dont les suites auroient pû devenir grandes & fâcheuses.

Nouveau démelé de l'Evêque d'Angers avec son Chapitre.

*Mercure François.* 1624.

Mais le zèle inquiet & véhément de Miron lui faisoit chercher de nouvelles occasions de se signaler. La cérémonie de la procession annuelle où l'Eglise Romaine fait porter dans les rues une hostie consacrée, se fait à Angers avec plus de pompe & de concours qu'ailleurs.. On dit que c'est en détestation de la prétendue hérésie de Berenger Archidiacre de cette Eglise, qui s'éleva courageusement contre les progrès & l'établissement du dogme absurde & monstrueux de la Transubstantiation. Dans cette procession, le Clergé fait différentes *Stations*, c'est-à-dire qu'il entre en certaines Eglises, pour se délasser de la longue marche pendant qu'on chante quelque *Antienne*. A ce qui se nomme le *Sacre* d'Angers on s'arrête de la sorte dans l'Eglise des Religieuses du Ronceray. Comme ces Dames ne gardoient pas une clôture si éxacte que les autres, elles sortoient ce jour-là de leur chœur, cédoient leurs places aux Chanoines, & se mettoient parmi le peuple. Miron tenta d'abolir cette coutume : il n'en doit pas être blâmé. Il y avoit de l'indécence. Les Chanoines, qui s'arrêtoient dans le Monastere pour boire & manger avec les Religieuses, pouvoient y faire bien des choses. Mais quand un Prélat entreprend de réformer un ancien désordre, il doit user d'une extrême prudence. Chan-

1624. ger quelque chose à la procession du *Sacre*, cela parut une nouveauté insupportable au peuple, animé par les ennemis de Miron & par les Magistrats de la ville qui appuyoient les Chanoines. On se pourvoit au Parlement de Paris contre l'ordonnance de l'Evêque; on demande que les anciennes cérémonies de la procession soient conservées. Les gens du Parlement, qui n'aiment point Miron, prononcent contre lui, sans éxaminer si son reglement est juste, ou non. Et parce qu'il est connu pour un Prélat opiniâtre à soutenir ses premieres démarches, & toujours prêt à fulminer des censures & des excommunications sur la tête de ceux qui lui résistent, le Parlement défend à Miron d'en venir à cette extrémité sous peine de la saisie de son temporel. Mais je l'ai déja dit, l'Evêque avoit en tête de se faire le martyr de l'autorité & de la jurisdiction Ecclésiastique. Le voilà derechef aux prises avec son Chapitre sur certaines circonstances de la procession; & peu de jours après une cérémonie où il y eut plus de querelle & de scandales que de ferveur & de dévotion, il suspend les Dignités & les Chanoines des fonctions de leurs ordres, pour les punir, dit-il, des indécences commises, & d'une résistance opiniâtre & violente aux ordres de leur Supérieur. Autre appel *comme d'abus* interjetté par le Chapitre. Le pauvre Miron se trouve derechef à la discrétion des Magistrats du Parlement de Paris, qui ne lui auroit rien pardonné, si le Roi ne les avoit arrêtés.

Origine des appels *comme d'abus* en France.

Cette contestation, dont le détail ne me paroît pas inutile à ceux qui veulent sçavoir la maniere de procéder en France dans les affaires Ecclésiastiques portées devant les Juges séculiers; cette contestation, dis-je, donna occasion à plusieurs écrits pour & contre les appels *comme d'abus*, & sur l'étendue de la Jurisdiction Royale, en ce qui concerne la police & la discipline de l'Eglise. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans la discussion d'un point qui ne seroit ni difficile, ni épineux, si les Souverains mieux instruits, & plus prévoyans, eussent connu leurs droits légitimes, donné moins de priviléges au Clergé, & réprimé dans le temps les entreprises des Papes & des Evêques. Attentifs à profiter de l'ignorance & de la superstition des Rois & du peuple, les Ecclésiastiques commençoient à se rendre les juges & les arbitres de tout. On ouvrit alors les yeux, & il fallut penser aux moyens d'arrêter les usurpations continuelles du Clergé, & de maintenir la jurisdiction des Magistrats, & l'autorité des Souverains presqu'entierement anéanties. Les Rois de France furent conseillés de recevoir les plaintes de leurs sujets & de les protéger contre les Evêques & les Ecclésiastiques, lors qu'abusant de leur pouvoir, ils véxeroient des innocens par des censures ou par quelque autre moyen. Des Théologiens éclairés déclarerent eux-mêmes que les excommunications fulminées sans raison doivent être regardées comme une violence qu'il est permis de repousser par la force, & qu'en ce cas le Souverain est obligé de protéger ses sujets. C'est ainsi que suivant une coutume introduite sous les premiers Empereurs Chrétiens, les Laïques & les Ecclésiastiques même véxés par le Pape, ou par les Evêques, se mirent sur le

*Mercure François. 1624. Marca de Concordia Sacerdotii & Imperii. Liv. VI. cap. 19.*

pied de recourir au Roi, & de le prier de faire lui-même, ou de renvoyer aux Magistrats, afin qu'ils fissent en son nom, droit sur la plainte présentée. Or ce qui n'étoit d'abord qu'un simple recours est devenu en France un appel juridique, par lequel on demande au Roi, ou bien à ses Officiers la réparation de quelque grief reçu de la part du Pape ou de l'Evêque, & qu'un jugement rendu en Cour Ecclésiastique soit réformé, ou déclaré nul & contraire aux Loix & aux Canons reçus dans le Royaume. La formule de l'appel *comme d'abus*, telle qu'elle est maintenant en usage, n'a commencé que depuis la *Pragmatique Sanction* du Roi Charles VII. peut-être après le *Concordat* de François I. avec Léon X. On appelloit de *l'abus* que le Juge ou le Supérieur Ecclésiastique faisoit de son autorité, en contrevenant à ce qui est réglé dans la *Pragmatique Sanction* ou dans le *Concordat*. Les sujets d'appel *comme d'abus* se sont extrêmement multipliés avec le temps. Et les Magistrats n'ont laissé perdre aucune occasion de rogner la Jurisdiction Ecclésiastique & d'étendre la leur. Voilà sur quoi les Prélats de France se plaignent si amerement dans leur requête à Louis XIII. que l'Eglise est *opprimée*, sous le Prince du monde le plus juste & le mieux intentionné. 1624.

Procès de toutes les Universités de France contre les Jésuites.

Toutes les Universités de France faisoient conjointement de pareilles remontrances au Roi & à son Conseil contre les Jésuites. Elles se plaignoient de ce que la Societé travailloit sans cesse à les *opprimer*. Voici sur quoi cela étoit fondé. Seguérand, Confesseur du Roi, suivoit éxactement la route de ses prédécesseurs. Il tachoit de se rendre considérable dans sa Compagnie, en lui procurant de nouveaux établissemens & de plus grands avantages : projet dont l'éxécution ne pouvoit réussir qu'au préjudice des Universités du Royaume. En attaquant des Corps qui ont des amis puissans, & qui sont fort considérés dans le monde depuis long-temps, on trouve des obstacles à ses desseins. Voilà pourquoi Séguerand ne fut pas toujours heureux dans ses entreprises. Il fallut que ses confreres essuyassent de fâcheuses mortifications. La nouvelle tentative qu'ils firent cette année, de s'établir à Troyes en Champagne, échoua comme les précédentes. Les habitans de la ville, infléxibles dans leur ancienne résolution de se passer des Jésuites, agissent si vivement auprès du Roi, qu'il leur permet de chasser les bons Peres de la maison où il se sont déja logés. Ils ne furent pas plus heureux à Pontoise. Les habitans donnent leur Collége à la Compagnie, & le Roi accorde ses lettres patentes. Mais l'Université de Paris s'étant opposée à un établissement contraire à ses privileges, elle l'emporte au Conseil du Roi. Seguérand & ses confreres se seroient aisément consolés de ces deux disgraces, s'ils eussent gagné leur procès contre toutes les Universités de France jointes en cause pour empêcher l'effet des lettres patentes du Roi, obtenues par surprise, il y a deux ans, en faveur du College fondé par le Cardinal de Tournon dans la ville dont il portoit le nom, & que les Jésuites tenterent inutilement de faire ériger en Université.

*Mercure François. 1624.*

Le Roi étoit à Lyon à la fin de l'an 1622. son Confesseur lui insinue

1624. finement, que dans les Provinces situées le long du Rhône il n'y a que l'Université d'Avignon, ville du Domaine de l'Eglise de Rome, où les gens puissent prendre des *grades* en Théologie ; & que si Sa Majesté veut bien accorder au College de Tournon, où les Jésuites enseignent la Théologie, le privilége de faire des *Maîtres ès Arts*, des Bacheliers, des Docteurs en Théologie, & celui de nommer, à l'exemple des autres Universités de France, des gradués qui ayent droit de succéder aux bénéfices vacans par mort certains mois de l'année, selon qu'il est porté dans la *Pragmatique Sanction* & dans le *Concordat* ; cette concession de Sa Majesté sera d'autant plus utile aux Provinces voisines, que les Jésuites, qui ne cherchent que *la plus grande gloire de Dieu*, donneront *gratis* les grades dans leur Université de Tournon. Louis, qui ne voit pas les conséquences de ce qu'on lui demande, l'accorde sans difficulté, & fait expédier ses lettres patentes. Elles furent promptement enregîtrées au Parlement de Toulouse, sans les avoir signifiées aux Universités du ressort du Parlement de Languedoc. Dès que la chose fut connue à Valence, à Cahors & à Toulouse, les Universités de ces villes formerent leur opposition. Le Parlement la reçoit, & déboute les Jésuites de leurs prétentions en vertu des lettres patentes & d'un enregîtrement obtenu par surprise. Les bons Peres font évoquer l'affaire au Conseil du Roi, & demandent la cassatiou de l'Arrêt du Parlement de Languedoc. Ils se flattoient de gagner leur procès, & que Louis, prévenu par un Confesseur, confirmeroit ce qu'il avoit accordé à la Compagnie. Cela seroit peut-être arrivé, si l'Université de Valence n'avoit pas écrit à celle de Paris pour lui remontrer les conséquences de l'entreprise des Jésuites. On s'allarme, on s'échauffe à Paris : & dans une assemblée générale de l'Université, on prend la résolution de se joindre en cause à celle de Valence, & d'inviter toutes les autres du Royaume à faire de même. Elles y consentirent volontiers.

Nous avons l'avertissement au Roi que le Docteur Froment, Professeur à Valence, fit imprimer au nom de toutes les Universités de France avant le jugement de ce fameux procès. La piece n'est pas écrite poliment : mais il y a de la raison & du bon sens. Froment n'y découvre pas mal les vûes & les desseins de la Societé. *On a fait jusques à présent plusieurs plaintes, Sire*, dit le Docteur, *& publié divers écrits contre les Jésuites. Les uns censurent leur doctrine* ; *& les autres les accusent d'ambition & d'avarice, d'introduire des maximes pernicieuses au repos de l'Etat, & de penser à s'y rendre maîtres de tout. L'aigreur & la véhémence de la plûpart de ces livres semble avoir empêché le bon effet qu'ils auroient dû produire. Les Jésuites n'ont pas eu de peine à persuader aux gens qui n'examinent pas les choses à fond, qu'il y a plus de passion que de vérité dans les accusations formées contre leur Compagnie, & que son zèle pour la pureté de la foi, & la grande réputation de ceux qui la composent, lui attirent un grand nombre d'ennemis. Mais l'instance que ces Religieux ont depuis peu portés à votre Conseil doit enfin détromper le monde. C'est une preuve évidente de leur projet de ruiner toutes les*

*Universités de France, ou du moins de les enfermer dans leurs Collèges, de se rendre maîtres des esprits, & les arbitres souverains des Sciences. Faites-nous la justice de croire, Sire, que ce n'est pas ici une de ces déclamations que la passion suggere quelquefois aux ennemis déclarés, ou secrets de la Religion, contre ceux qui font profession de la défendre. Nous sommes, graces à Dieu, bons Catholiques; nous honorons les Jésuites en cette qualité, & nous pensons uniquement à nous opposer à leurs vastes & injustes projets. Convaincus par une longue expérience que l'instruction de la jeunesse & les grades qui se prennent dans les Universités, afin de parvenir aux bénéfices, sont deux puissans moyens de faire des amis & des créatures, les Jésuites veulent avoir seuls l'empire des lettres & la clef de la Science. Mais elle est de trop grande importance à l'Etat, pour être confiée à des gens qui ont tant d'intelligences hors du Royaume, & qui dépendent absolument d'un Supérieur toujours étranger.* 1624.

*Les Universités, Sire, fondées par les Rois vos prédécesseurs font gloire de vivre sous votre protection, de ne reconnoître point d'autre autorité que la vôtre, de soutenir les libertés de l'Eglise Gallicane, & de défendre la puissance spirituelle des Evêques. Les Jésuites suivent des maximes contraires. Ils sont aveuglément dévoués aux volontés de leur Général: c'est le premier, peut-être l'unique Souverain de la Compagnie. Ils ne reconnoissent l'autorité des Rois, qu'autant que son intérêt le demande. Imbus d'une doctrine contraire à celle de l'Eglise de France, ils combattent ses libertés dans leurs livres; & liés superstitieusement au Pape par leur institut, ils se sont soustraits à la jurisdiction des Evêques. Quoique par le decret de l'Assemblée du Clergé à Poissi en 1561. ils soient obligés à la reconnoître, & à ne rien entreprendre au préjudice des Prélats & des Universités, ces Religieux ont trouvé le secret de s'affranchir des conditions qu'ils ont acceptées pour être soufferts en France, & de se mettre au-dessus de tout ce qui ne les accommode pas. Les Universités ont le privilege de nommer aux bénéfices ceux qu'elles approuvent en leur donnant des grades. Cette promotion est comme un témoignage public & authentique de la capacité de ceux qui la reçoivent. De maniere que les Patrons Ecclésiastiques ont les mains liées quatre mois de l'année, & sont obligés par la Pragmatique Sanction & par le Concordat, à donner les bénéfices vacans par mort aux gradués nommés par les Universités. Si les Jésuites obtiennent le même privilege, qui les empêchera de s'emparer des principaux bénéfices? Ils les feront tomber à leurs confidens; & ceux-ci les résigneront à la premiere occasion favorable que les Jésuites auront de les unir à quelqu'une de leurs maisons. Ces gens ont la main bonne, & nous avons vû plusieurs tours de leur adresse en pareilles rencontres. C'est inutilement qu'ils s'efforcent d'en imposer au monde en promettant de faire des promotions gratis. Ils ont sans cesse ce mot à la bouche. Mais ils ne veulent & n'ont que des Collèges bien fondés, les bâtimens en sont aussi somptueux que les palais des Princes. Avec de si bons revenus il est aisé de donner gratis ce qui ne coûte rien.*

La Societé se trouva peinte d'après nature vers la fin de l'avertissement. *C'est*, ajoûtoit le bon Froment, *un corps bien uni, puissant, répandu dans tout le monde, & animé du même esprit. Uniquement occupés de son agrandissement, les Jésuites ne travaillent que pour eux-mêmes: leur intérêt regle*

1624. *seul leur prétendue charité. Par l'intime correspondance qu'ils ont les uns avec les autres, par la faveur des Grands dont ils flatent l'ambition, enfin, par la prudence des enfans du siecle dont ils sçavent faire un usage merveilleux, ils trouvent les moyens d'exécuter leurs projets & de se rendre formidables.* Elle leur fut inutile dans l'affaire présente, cette prudence rafinée dont les bons Peres se piquent. Le Chancelier Aligre & la plûpart des gens du Conseil du Roi, élevés dans les Universités, appuyerent ouvertement leur droit. Les Jésuites sont déboutés de leurs demandes par Arrêt du Conseil, & n'ont que le chagrin d'entendre crier dans Paris je ne sçai combien d'écrits faits contr'eux à l'occasion d'un procès heureusement perdu.

Le Duc de Baviere est reçu dans le Collége Electoral.

Durant ces contestations des Evêques avec le Parlement de Paris, & des Universités avec les Jésuites, les Princes de l'Union Protestante en Allemagne se réjouïssoient de ce que la France avoit changé de maximes durant le Ministere de la Vieuville, & de ce que le Cardinal de Richelieu les suivoit constamment. Le Connétable de Luines appuya Maximilien Duc de Baviere, & le fit reconnoître en qualité d'Electeur. Mais la Vieuville tâcha de réparer le tort que cette fausse démarche fit aux affaires de Louis & au bien général de l'Europe. En attendant que le Roi trouve un prétexte honnête de reculer, on sollicite les Electeurs & les Princes de l'Empire opposans à la destitution de la Maison Palatine, de persister dans leur refus de reconnoître le Bavarois. Mais de deux Electeurs, il y en avoit déja un de gagné pour la Maison d'Autriche. Jean George Duc de Saxe ne peut résister à l'offre que l'Empereur Ferdinand fait, de lui céder la Lusace comme un dédommagement de ce que le Saxon a dépensé pour la réduction de la Boheme, en cas qu'il consente que le Duc de Baviere soit reçu durant sa vie dans le Collége Electoral. On ne parloit point encore de faire passer l'Electorat aux descendans de Maximilien. L'Empereur vouloit laisser quelque espérance aux parens & aux amis de Frederic Roi de Boheme, que ses enfans pourroient rentrer dans les Etats & dans la dignité de leurs ancêtres. Après que l'Electeur de Saxe se fut ainsi désisté de son opposition, Ferdinand ne crut pas que celle du seul Marquis de Brandebourg le dût empêcher de passer outre à la réception de Maximilien dans le Collége Electoral. On procure une assemblée de quelques Princes de l'Empire à Sleusingen dans le Comté d'Henneberg, & Jean George s'y rend le premier. Les Ministres de France & des Princes de l'Union Protestante se donnerent inutilement la peine d'y aller, pour détourner le Saxon de consentir à une nouveauté, contre laquelle il protesta lui-même à la Diete de Ratisbonne. Il avoit pris de trop grands engagemens avec la Maison d'Autriche : il s'étoit parfaitement dévoué aux intérêts de l'Empereur. C'est ainsi que Maximilien Duc de Baviere fut admis dans le College Electoral à l'assemblee de Sleusingen. Swickard Archevêque de Mayence, l'ennemi juré de la Maison Palatine, & le zélé promoteur de tous les projets concertés au préjudice de la liberté Germanique y présida. Le Bavarois va trouver ensuite Swickard à Nuremberg, & prê-

*Puffendorf Comment. Rerum Suecicarum. L. I. Mémoires de Louise Juliane. pag. 277. Mercure François. 1624.*

te entre les mains de l'Archevêque le serment que les Electeurs font, quand ils entrent dans les fonctions de leur dignité.

1624. Mort d'Henri Duc de Lorraine : Charles IV. lui succede. *Mercure François.* 1624. *Mémoires de Beauvau. L. I.*

Maximilien eut encore le plaisir de voir entrer les Duchés de Lorraine & de Bar dans la Maison de François Comte de Vaudemont, son beau-frere, par la mort d'Henri surnommé *le Bon*, Prince doué de toutes les vertus qui peuvent rendre un Souverain aimable à ses sujets, & leur en faire regretter long-temps la perte. Il fut pacifique, affable, libéral, en un mot, on lui rend ce témoignage, que de tous les Ducs qui gouvernerent avant lui la Lorraine, il ne s'en trouve pas un dont le regne ait été plus doux, plus tranquille, & plus florissant. Une seule chose manque à son bonheur & à celui de ses sujets. Henri n'avoit que deux filles, de Marguerite de Gonzague son épouse. Le feu Roi de France forma le projet de marier Louis, alors Dauphin, à Nicole fille aînée du Duc; & d'unir par ce moyen les Duchés de Lorraine & de Bar à la Couronne de France; occasion que Marie de Médicis ne devoit jamais laisser perdre, si elle eût bien connu les véritables intérêts de son fils, & les siens propres. Car enfin, la Princesse de Lorraine étoit sa petite-niéce, & la Reine Mere pouvoit en recevoir plus de secours & de consolation que d'une Infante d'Espagne. Philippe II. ne donna-t-il point si volontiers sa fille aînée à Louis XIII. dans le dessein d'empêcher l'agrandissement de la France, en rompant le projet formé par Henri IV. d'obtenir pour son fils l'héritiere des Duchés de Lorraine & de Bar.

Ce ne sont pas des fiefs masculins. L'exemple de René d'Anjou Comte de Provence, & Roi titulaire de Naples & de Sicile, qui les posséda en vertu de son mariage avec Isabelle fille & héritiere de Charles I. Duc de Lorraine & de Bar, prouve que les filles sont capables d'avoir ces deux Principautés. Il est vrai que le Comte de Vaudemont, premier Prince du sang de Lorraine, en disputa la succession à René. Le différend ayant été remis à l'arbitrage de l'Empereur Sigismond & du Pape Eugene, ils adjugerent le Duché de Bar à René sans aucune difficulté. Il y eut seulement quelque contestation sur la Lorraine. Mais enfin le Comte de Vaudemont se désista de ses prétentions à condition qu'il épouseroit Yolande d'Anjou, fille de René & d'Isabelle, & que la Princesse succéderoit aux Duchés en cas que sa mere mourût sans enfans mâles. La chose arriva de la sorte; & les deux Principautés rentrerent, par le moyen de ce mariage, dans la Maison de Lorraine, après avoir été quelque temps dans celle d'Anjou. Henri le Bon, persuadé par ce qui étoit arrivé au regard de Frederic son trisayeul, que la Lorraine & le Barois ne sont pas des fiefs masculins, se met en tête de marier Nicole sa fille aînée au Prince de Phaltzbourg, bâtard d'un Cardinal de Lorraine. Le Duc l'aimoit si particulierement, qu'il le vouloit faire son héritier. Mais le Conseil d'Henri lui représenta que pour éviter un différend, dont les suites seroient peut-être aussi fâcheuses que celles de la contestation formée à René d'Anjou, qui fit répandre beaucoup de sang, & causa la désolation du Pays, il étoit nécessaire que la Princesse Nicole

1624. épousât Charles, fils de François Comte de Vaudemont, frere du Duc. Les mécontentemens que celui-ci avoit donné à son aîné, & la mauvaise opinion qu'Henri conçut de l'esprit inquiet & remuant de Charles son neveu, furent cause que le Duc demeura long-temps sans se rendre à des remontrances si plausibles, si raisonnables.

Quelque déférence qu'il eût d'ailleurs pour les avis de ses Ministres, Henri seroit demeuré ferme dans sa résolution, si l'adroit Maximilien Duc de Baviere n'eût sçu le prendre par son foible; je veux dire, par la superstition. Le Bavarois envoie à Nanci le Carme Dominique, ce prétendu Saint à miracles dont j'ai parlé à propos de la bataille de Prague & du siege de Montauban. Ce Moine, qu'Henri révéroit comme un nouveau Prophete envoyé du Ciel, lui parle fortement de la part du Pape que le Duc de Baviere & le Comte de Vaudemont mirent de leur côté. Le bon Henri, désormais incapable de résister aux insinuations d'un homme qui lui en impose par son air mortifié, & par je ne sçai quelles manieres de Prophete, se laisse enfin fléchir, reçoit le Comte de Vaudemont dans ses bonnes graces, & consent au mariage de Charles avec la Princesse Nicole. Mais c'est à condition que Charles reconnoitra qu'il succede aux Duchés de Lorraine & de Bar en vertu du droit de son épouse; que tout se fera au nom de Charles & de Nicole, & que la monnoie sera frappée au coin de l'un & de l'autre. Le Comte de Vaudemont consent de son côté qu'Henriette sa fille aînée, Princesse d'une rare beauté, soit donnée au Prince de Phaltzbourg, & qu'on lui assigne un bon appanage. Il fallut accorder cette satisfaction au Duc Henri, qui vouloit procurer un établissement considérable à son favori, puisqu'il ne pouvoit pas le faire Duc de Lorraine.

On espéroit qu'Henri passeroit tranquillement le reste de ses jours, après la conclusion d'une affaire qui paroissoit assurer le bonheur de sa famille & le repos de ses sujets. Mais le bon Duc en jugeoit tout autrement. Il devint chagrin & mélancholique. Lorsque ses Courtisans lui disoient du bien de Charles, Prince qui avoit certainement de belles qualités, & qui donnoit de grandes espérances, Henri jettoit de profonds soupirs. *Cet étourdi perdra tout*, s'écrioit-il quelquefois: *On le verra quand je n'y serai plus.* Ce que nous rapporterons dans la suite de cette Histoire, où Charles IV. Duc de Lorraine joue d'étranges rôles, est une preuve certaine qu'Henri connoissoit parfaitement l'humeur & le génie de son neveu. Le bon Duc mourut enfin le 20. Juillet de cette année. Charles & Nicole son épouse commencerent alors de regner conjointement. Tous les Ordres les avoient reconnus; & après que les nouveaux Princes eurent juré sur les Saints Evangiles de conserver les droits & les privileges de leurs sujets, on leur fit une entrée magnifique dans la ville de Nanci.

Siege de Breda par le Marquis Ambroise Spinola.

L'Europe étoit alors attentive aux desseins de l'Archiduchesse Isabelle, ou plutôt de Philippe Roi d'Espagne, dans les Pays-Bas. Le Marquis Ambroise Spinola marchoit dans le Brabant à la tête de trente mille hommes, le Comte de Bergues commandoit un autre corps de dix mille

le dans le pays de Cleves. Les Etats-Généraux des Provinces-Unies, dont les forces sont inférieures, ne pensent qu'à se tenir sur la défensive. Maurice Prince d'Orange doit observer les démarches du Marquis avec une Armée de seize ou dix-sept mille hommes, & le Prince Frederic-Henri son frere en a sept ou huit mille pour couvrir les Places du Duché de Cleves. Quelque habile que fût le Marquis à cacher ses desseins, il ne put prendre au dépourvu la ville de Breda, dont il projettoit la conquête. Justin de Nassau frere naturel de Maurice, & Gouverneur de la Place, sçut la mettre en état de résister long-temps, & en rendre les approches plus difficiles. La garnison étoit d'environ sept mille hommes aguerris & déterminés à se défendre bravement. Ils avoient des vivres & des munitions pour plusieurs mois; & Maurice trouva encore le moyen de leur envoyer du renfort & des rafraîchissemens avant que la Place fût entierement investie. De puissans motifs animoient le Prince d'Orange à faire de son mieux en cette occasion, l'amour de la gloire, son dépit contre Spinola qui prétendoit se venger de l'affront reçu à Bergopzom, l'importance de conserver une forte barriere entre les Provinces-Unies & les Espagnols, & la crainte de perdre une belle seigneurie de l'ancien patrimoine de la Maison d'Orange.

1624.

*Mercure François.* 1624.
*Nani Historia Veneta.* Lib. VI. 1624.

Breda étoit si bien fortifié & pourvu d'une si bonne garnison, que Spinola désespérant de prendre la Place à force ouverte, résolut de la réduire par la faim. Il fait des tranchées autour, éleve quarante forts, ou redoutes, sépare son armée en quatre quartiers également distans l'un de l'autre. Pendant qu'il se repaît de l'espérance d'une conquête qui lui doit coûter peu de sang, Spinola est surpris de voir que le Prince Maurice travaille à l'affamer lui-même dans ses retranchemens & à lui couper les vivres. Le prudent Italien déconcerta le projet de l'ennemi, en faisant si bien escorter les convois, que les gens de Maurice n'oserent les attaquer, & qu'ils eurent du désavantage quand ils voulurent le faire. Attentif à tout ce qui se passe, le Prince apprend qu'on a tiré beaucoup de soldats de la citadelle d'Anvers, qui doivent escorter un convoi. L'occasion parut belle: Maurice forme le dessein de surprendre la Place. C'étoit le moyen d'obliger le Marquis à lever le siege de Breda, & à venir au secours de la plus puissante ville des Pays-Bas Espagnols. L'entreprise est si bien conduite durant une nuit obscure du mois d'Octobre, que les échelles sont déja dressées & attachées aux murailles de la Place. Elle tomboit infailliblement entre les mains du Prince d'Orange, si le fracas d'une échelle malheureusement renversée, & le bruit des rameurs qui passent des soldats en bateau, n'eussent pas effrayé quelques sentinelles, qui donnerent incontinent l'allarme à leurs compagnons endormis. Les gens de Maurice, déconcertés par cet accident, se retirent au plus vîte; & il tombe malade peu de temps après. Le Comte Ernest Casimir de Nassau eut le commandement de l'armée en son absence. La santé du Prince fut tellement affoiblie par la violence du mal, qu'il ne fit plus que languir durant quelques mois. Il est naturel d'en attribuer

1624. la cause aux fatigues de la campagne. Le chagrin de ne pouvoir secourir Breda, ni vaincre l'opiniâtreté de Spinola, qui nonobstant la goute dont il est cruellement tourmenté, la diminution considérable de son armée où les maladies font de grands ravages, & les incommodités d'une saison fâcheuse, tient Breda étroitement bloqué durant tout l'hyver ; le déplaisir, dis-je, qu'eut Maurice de voir avorter toutes ses entreprises contre un ennemi qui a perdu la moitié de ses troupes, contribua beaucoup à prolonger la maladie du Prince, & à la rendre incurable.

Le Roi d'Angleterre donne au Comte de Mansfeld le commandement de ses troupes pour le recouvrement du Palatinat.

*Mercure François.* 1624. *Mémoires de Louise Juliane. pag.* 274. *Nani Historia Veneta. Lib. V.* 1624. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag.* 640. 668. 680. 698. *Rushworth's Historical collections.* 1624.

Une autre chose n'occupa gueres moins le monde que le siege de Breda. C'est l'embarquement du Comte de Mansfeld en qualité de Général des troupes que Jacques Roi d'Angleterre envoya vers la fin de cette année en Allemagne pour le recouvrement du Palatinat : entreprise mal concertée & dont le succès fut malheureux. Mansfeld chassé de l'Allemagne voulut se mettre au service des Etats-Généraux des Provinces-Unies ; mais je ne sçai quelle jalousie entre Maurice Prince d'Orange & lui les rendoit incompatibles. L'avanturier fut obligé de chercher parti ailleurs. J'ai déja dit qu'il entra en négociation avec le Roi de France. la République de Venise & le Duc de Savoye. Mansfeld promettoit de faire une diversion dans les Etats du Roi d'Espagne, pendant que les trois Puissances confédérées agiroient dans la Valteline, dont elles méditoient de reprendre les forts mis en dépôt entre les mains du Pape. On donna pour lors quelque argent à Mansfeld, afin qu'il commençât ses levées : mais il y eut d'autres mesures prises dans la suite. Charles Prince de Galles & le Duc de Buckingham rappellent Mansfeld en Angleterre, & lui offrent le commandement des troupes que Sa Majesté Britannique avoit enfin résolu d'envoyer en Allemagne pour le recouvrement des Etats héréditaires de Frederic Roi de Boheme. Le projet accommode mieux la France. En attaquant le Palatinat on faisoit une diversion. L'Empereur & le Roi Catholique ne pouvoient se dispenser d'y envoyer une partie de leurs troupes, & d'en disputer l'entrée aux Anglois : cependant les trois Puissances confédérées pouvoient chasser sans peine les Espagnols de la Valteline, & la rendre aux Grisons ses anciens maîtres. Une seule chose embarrassoit la France. Jacques demandoit instamment que Louis se liguât avec lui pour obtenir la restitution du Palatinat ; & c'est à quoi le Roi Très-Chrétien ne vouloit pas entendre, quoique d'ailleurs il fît espérer de consentir à la ligue, en cas que la République de Venise & le Duc de Savoye y entrassent pareillement. Après de longues négociations à Paris, à Londres, à Venise, on accorda seulement que l'argent déja donné à Mansfeld fût employé à lever des troupes qui se joindroient à celles d'Angleterre pour le recouvrement du Palatinat. Le Roi de France fit encore comprendre, mais en termes généraux & ambigus, qu'il contribueroit sous main au bon succès de l'entreprise, & qu'il souffriroit que les Anglois passassent sur ses terres en cas de besoin, lorsqu'ils s'avanceroient vers l'Allemagne. Jacques toujours sujet à prendre mal ses mesures, & à se reposer trop

facilement sur ses espérances vagues & incertaines, leve douze régimens tant d'infanterie que de cavalerie, & se prépare à les envoyer au secours de Frederic Roi de Boheme; mais c'est à condition que Mansfeld ne fera pas la moindre hostilité sur les terres du Roi d'Espagne, ou de l'Infante Archiduchesse des Pays-Bas Catholiques. 1624.

Je ne comprends rien aux égards ni aux ménagemens de Sa Majesté Britannique pour des gens qui la jouoient de la maniere du monde la plus indigne. Elle avoit fait demander à Isabelle la restitution de Frankendal, conformément au traité conclu avec son Altesse dix-huit mois auparavant, le passage libre pour quinze cents hommes de pied & deux cents chevaux que le Roi d'Angleterre pouvoit mettre dans Frankendal, en vertu du même accord. On repondit froidement au nom de l'Archiduchesse, qu'elle consentoit volontiers à la restitution de la Place, & à donner passage dans ses Etats aux troupes Angloises; mais que son Altesse n'étoit pas engagée à obtenir la permission de l'Empereur, sur les terres duquel les soldats de Jacques doivent passer encore avant que d'entrer dans Frankendal. Cette réponse déconcerta les Anglois. Isabelle ayant parlé au nom de l'Empereur dans le traité dont il étoit question, ils crurent bonnement, qu'il leur seroit permis de passer indifféremment sur les terres de Son Altesse & de l'Empire, lors que le temps marqué pour remettre Frankendal entre les mains de Sa Majesté Britanique seroit expiré. Mais les Ministres Espagnols, plus fins que les Anglois, dresserent l'article de telle maniere, qu'Isabelle s'obligeoit seulement à laisser le passage aux troupes d'Angleterre, dans les pays de sa domination: subtilité dont les Ministres Anglois ne s'apperçurent pas avant que de signer le traité. *On reconnut, mais trop tard, après la réponse de l'Archiduchesse*, dit un Auteur, *que les négociateurs doivent penser aux moindres choses, avoir soin que toutes les conditions d'un accord soient exprimées en termes précis, & ne se laisser jamais éblouïr par de belles paroles.*

Après cette basse supercherie, Jacques devoit-il ménager les Espagnols? N'étoit-il pas en droit de passer à main armée sur les terres d'Isabelle & de l'Empire pour aller se mettre en possession de Frankendal, retenu contre la bonne foi d'un traité? Mais par un autre motif que celui du Christianisme, le Roi d'Angleterre souffroit patiemment qu'on le jouât de tous côtés. Dans la commission qu'il donne à Mansfeld de commander les troupes destinées à passer la mer, Jacques permet bien à son Général d'attaquer l'Empereur, le Duc de Baviere & les autres Princes ennemis déclarés du Roi de Bohême; mais il défend expressément que ses gens commettent la moindre hostilité contre l'Infante, ou contre le Roi d'Espagne; Sa Majesté Britannique exigea même que Mansfeld s'engageât par serment par un écrit signé de sa main à suivre exactement tout ce que sa compassion lui prescrivoit. Voici donc une nouvelle scene que Mansfeld va donner à l'Europe. Il s'embarque à Douvre avec ses troupes, & emporte avec lui pour deux cents mille livres sterling de lettres de change sur les banquiers d'Amsterdam. Tous les amis de Frederic

1624. espéroient que ce grand effort de l'Angleterre produiroit quelque chose d'avantageux au rétablissement des affaires du Roi de Boheme. Cependant il fut inutile, par la simplicité ou par l'imprudence de son beaupere. Trop crédule aux espérances que la France lui donne en termes généraux, Jacques commande que son armée s'approche de Calais, & que le Général demande passage sur les terres du Roi Très-Chrétien. Louis, qui ménage en apparence la Maison d'Autriche, affecte mille délais & amuse les Anglois. Ennuyés d'être si long-temps à l'ancre & de consumer inutilement leurs provisions, ils prennent le parti d'aller débarquer en Zélande. On y arrive après avoir couru risque de faire naufrage. Les Etats-Généraux des Provinces-Unies auroient reçu de bon cœur les troupes Angloises, si elles eussent voulu les aider à délivrer Breda que le Marquis Spinola pressoit de toute sa force. Mais la commission de Mansfeld le défendoit trop positivement. Les Etats-Généraux s'excusent de donner passage aux Anglois, sous prétexte qu'ils consumeroient une trop grande partie des vivres destinés à la subsistance des armées & des sujets des Etats. Ainsi la flote fut obligée de s'arrêter longtemps sur les côtes de Zélande, & d'attendre de nouveaux ordres de la Cour d'Angleterre, où tout se faisoit avec une extrême lenteur, à cause de la mauvaise santé du Roi & des incertidudes continuelles de son esprit. Cependant les maladies emportent les soldats, & Mansfeld déplore en vain la perte de la moitié des gens embarqués sous son commandement.

Diverses négociations sur l'affaire de la Valteline.

*Nani Historia Veneta. L. V. 1624.*

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag.* 585. 611. 617. 636. 643. *&c.*

*Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu.* 1624.

Si le Siege de Breda & la flote d'Angleterre tenoient les gens du Nord en suspens, les Italiens naturellement plus spéculatifs étoient fort en peine de sçavoir à quoi tant de négociations liées à Rome, à Paris, à Venise & ailleurs sur l'affaire de la Valteline aboutiroient enfin. Elle devenoit tous les jours plus difficile, par les intrigues des Espagnols qui cherchoient à se rendre la Cour de Rome favorable. Gregoire XV. avoit reçu en dépôt les forts bâtis dans la Valteline, & les deux Couronnes consentoient qu'il fût l'arbitre des sûretés nécessaires pour le maintien de la Religion Catholique dans le pays. Urbain, successeur de Gregoire, eût bien voulu n'être chargé ni d'un dépôt qui lui coûtoit de l'argent à cause des garnisons qu'il entretenoit dans les forts, ni de l'arbitrage d'une contestation que le plus rafiné politique ne pouvoit terminer, à son avis, sans mécontenter une des deux Couronnes. Cependant le Pape se feroit honnêtement tiré d'intrigue, si moins crédule aux insinuations de ses parens, gagnés par les Ministres d'Espagne, il se fût uniquement mêlé de ce qui concernoit la sûreté des gens de sa communion dans la Valteline. Mais prévenu par ses neveux, à l'un desquels Philippe offre de donner en mariage une riche héritiere dans son Royaume de Naples, Urbain se va mettre en tête, ou du moins il feint d'être persuadé que la Religion Catholique ne se conservera jamais dans la Valteline, à moins que le Roi d'Espagne n'ait, aussi bien que le Roi de France, la liberté d'y faire passer des troupes. On insere cet article

dans un nouveau traité que le Pape Urbain dresse de concert avec le Duc de Pastrane & le Commandeur de Silleri Ambassadeurs des deux Couronnes. Mais heureusement celui-ci ne le signa pas. 1624.

*Mémoires pour servir à son Histoire.* 1624.

Le Chancelier de Silleri & Puisieux Secrétaire d'Etat, son fils, ayant été disgraciés en même temps, Louis désavoue hautement ce que son Ambassadeur, frere & oncle de deux Ministres chassés à cause de leurs malversations, accepte contre les intentions de sa Majesté. Mais le Pape ne se paye point de cette défaite : il prétend que le Roi ne peut refuser de s'en tenir aux articles dont son Ambassadeur est convenu. Bethune, envoyé à la place de Silleri, eut ordre de représenter fortement au Pape les raisons pourquoi Louis ne pouvoit accepter le traité dressé par Urbain. Nous les lisons dans l'instruction donnée à Bethune, & dans une lettre du Roi à Marquemont Archevêque de Lyon. *Mon honneur*, disoit Louis, *ne me permet pas d'accorder ce que le Roi Catholique semble vouloir acquérir par force. Puis-je consentir que des peuples libres, mes alliés, soient malgré eux réduits à l'esclavage, & stipuler leur servitude, pour ainsi dire, en donnant au Roi d'Espagne le passage de ses troupes par leur pays ? C'est tout ce qu'il peut desirer. Si je me relâche sur cet article, je lui assure ce qu'il usurpe, & je me rends caution d'une chose qui lui donne la facilité d'envahir la Valteline quand bon lui semblera, & de s'y fortifier derechef sans aucun obstacle. Dès que le Roi d'Espagne aura la liberté de ce passage, il me le fermera, & à tous les Princes. Comment pourra-t-on ensuite se secourir les uns les autres ? Cela est contraire à la sureté du S. Siege. Qu'on ne me replique pas que je puis faire passer mes troupes par la Valteline aussi bien que le Roi d'Espagne. Chacun voit que dans toutes les affaires où je serois obligé d'intervenir, il y auroit quelque occasion de rupture entre nous. Au lieu d'assurer la paix & le repos de l'Italie, un pareil traité seroit une source continuelle de contestations. Mais, parce que Sa Sainteté peut insister sur le consentement du Commandeur de Silleri, vous la supplierez que sans s'arrêter à cette formalité, elle en revienne toujours au fonds & à la justice de la cause, à l'intérêt de la Chrétienté, & à la sureté du Saint Siege. Jusques à ce qu'un traité soit signé & ratifié par les Princes, on peut y ajoûter, ou en retrancher quelque chose : le Roi Catholique nous en a donné lui-même l'exemple, en n'éxécutant point le traité de Madrid, & en refusant les premiers articles proposés par le Pape, quoi qu'il eût sujet d'en être content.*

Bethune avoit ordre de représenter non-seulement ces raisons à la Cour de Rome, mais de leur déclarer encore que le Roi, fatigué des longueurs affectées, se feroit enfin justice à lui-même par la voie des armes, puisque celle de la négociation sembloit désormais inutile. On commença de parler sur ce ton depuis que le Cardinal de Richelieu fut au timon des affaires. Persuadé qu'on ne rangera jamais autrement les Espagnols à la raison, le nouveau Ministre affecte de dire que le Roi fera marcher de nombreuses troupes sur les frontieres des Pays-Bas & de l'Allemagne, pendant que l'armée des trois Puissances confédérées pour le recouvrement de la Valteline agira en Italie. Richelieu conféra plusieurs

1624. fois avec les Miniſtres de la République de Veniſe & du Duc de Savoye. On réſolut d'engager les Suiſſes à ſe déclarer pour l'éxécution du traité de Madrid, & d'exciter les Griſons à prendre les armes afin de retirer les forts mis en dépôt entre les mains du Pape. Il fut alors dans un extrême embarras. Chagrin de ſe trouver entre deux puiſſans Rois, dont il ne peut éviter de mécontenter l'un ou l'autre, Urbain parle de remettre les forts entre les mains de celui qui les avoit avant le dépôt. Mais Bethune lui remontre que cette démarche ſera incontinent ſuivie d'une rupture entre les deux Couronnes, & que, ſi Sa Sainteté veut ſe délivrer de l'inquétude que le dépôt lui donne, il eſt plus à propos de les faire démolir conformément au traité de Madrid, ou de les remettre aux Valtelins avec leſquels on s'accommodera plus facilement. Mais en rendant les forts, Urbain prétendoit être rembourſé de l'argent dépenſé pour l'entretien des garniſons miſes par ſon prédéceſſeur. Les Eſpagnols offroient de dédommager le Pape, s'il leur rendoit les forts: Et cela tentoit l'avare Pontife. Bethune détourna le coup, en offrant un pareil rembourſement de la part du Roi de France, ſi le Pape veut lui remettre les forts. Nouvelles difficultés à la Cour de Rome. On ne peut plus ſe défaire du dépôt ſans offenſer l'une des deux Couronnes, ni ſans les expoſer au danger d'une prompte rupture.

Urbain fait diverſes propoſitions pour ſe démêler de cet embarras. Mais la France refuſe conſtamment tout ce qui paroît ſujet à de trop longs délais. *Le Roi mon maître*, diſoit Bethune, *aime mieux que les forts ſoient rendus aux Eſpagnols, que de voir traîner encore une affaire finie par le traité de Madrid. L'année ne ſe paſſera pas ſans que ſa Majeſté faſſe quelque choſe, puiſque le Roi d'Eſpagne ne veut pas éxécuter ce qu'il a promis.* Les Eſpagnols remuoient mille reſſorts différens, afin d'empêcher que les Griſons ne rentraſſent en poſſeſſion de la Valteline, & de ſe conſerver du moins quelque eſpérance d'y avoir un paſſage libre. Ils renouvellerent la propoſition de l'incorporer au domaine de l'Egliſe de Rome, ils tenterent Urbain en lui offrant d'en inveſtir un de ſes neveux. Mais le Roi de France & ſes confédérés ne voulurent jamais entendre à de pareils expédiens. *L'agrandiſſement du Pape*, dit un ſage Vénitien, *eſt peut-être plus à craindre que celui de tout autre Prince voiſin. Si vous ſouffrez l'augmentation d'une puiſſance que la Religion rend formidable, quel moyen aurez vous de la réduire, lorſqu'elle vous incommodera. On ne peut l'attaquer ſans s'expoſer à de fâcheux inconvéniens, n'y l'abbaiſſer ſans ſe rendre odieux aux ignorans & aux ſuperſtitieux.* Donner la Valteline au Pape, ou à ſes neveux, c'étoit la remettre à la diſcrétion de la Maiſon d'Autriche. Pouvoient-ils s'y maintenir indépendamment des Princes dans les Etats deſquels elle ſe trouve enclavée? Il auroit fallu tôt ou tard s'en accommoder avec le Roi Catholique. Les Valtelins ſéduits par leurs Prêtres, ou par les Emiſſaires d'Eſpagne, offrirent comme d'eux-mêmes de ſe donner au Pape, plutôt que de retourner ſous la domination des Griſons hérériques. La propoſition étoit ſpécieuſe: on eſpéroit que Louis natu-

rellement superstitieux se laisseroit éblouïr. Mais l'esprit de bigotterie ne regne plus tant au Conseil de France depuis que Richelieu y est entré. Bethune reçoit ordre de déclarer au Pape que Louis ne souffrira point que les Grisons ses alliés soient dépouillés de ce qui leur appartient. 1624.

Les Espagnols qui vouloient du moins gagner du temps, & reculer autant qu'il seroit possible l'éxécution du projet formé entre les Puissances confédérées, de recourir à la force, puisque une négociation de huit mois à Rome, ne servoit qu'à rendre l'affaire de la Valteline plus difficile & plus embarrassée ; les Espagnols, dis-je, engagent Elizabeth leur Reine à écrire une lettre pleine de tendresse au Roi de France son frere, afin de le détourner de sa résolution. *J'oublierois les nobles sentimens que le sang de France inspire à tous ceux qui en sont formés*, dit Elisabeth à Louis, *& je me rendrois indigne de la Couronne que je porte, si je négligeois d'embrasser les occasions qui se présentent de faire quelque chose pour le bien public, & pour la conservation de la paix entre deux Monarchies que je dois chérir particulierement. Je vois avec un extrême déplaisir, Monsieur, que la mauvaise intelligence entre quelques Ministres du Roi mon époux & ceux de V. M. peut causer une guerre funeste, & qu'il n'y a personne qui s'emploie efficacement afin de la prévenir. La passion raisonnable que j'ai de n'être pas tout à fait inutile en ce monde me porte à vous offrir mon entremise en cette occasion. J'espere que je ne trouverai pas de grands obstacles à surmonter, auprès de deux Princes unis déja par le sang & par la conformité de leurs bonnes intentions. Vous êtes disposés l'un & l'autre à convenir de tout ce qui sera nécessaire au bien commun de vos sujets & de vos alliés, & au maintien de la paix d'Italie.* On crut en France que Philippe avoit dicté lui-même cette lettre à la Reine son épouse. Il parut en même temps je ne sçai quel écrit de la façon des Jésuites, dit-on. L'auteur y étendoit un peu plus les raisons qu'Elizabeth avoit touchées dans sa lettre. Le Cardinal de Richelieu fut d'avis, & les gens du Conseil de Louis l'approuverent, que sa Majesté répondit en termes généraux à la Reine d'Espagne, & qu'on affectât de faire sentir à la Cour de Madrid, que Philippe & ses Ministres se trompoient grossierement, s'ils s'imaginoient qu'une tendresse mal entendue pour une sœur fût capable de détourner Louis de ses justes entreprises.

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 654.*

Richelieu pensa dès les premiers jours de son Ministére à rétablir la réputation de la France chez ses alliés, & à la rendre formidable à Rome & à Madrid. Non content d'envoyer des ordres précis à Bethune & à Marquemont de parler ferme au Pape & de le menacer, le Cardinal donne à connoître, dans toutes les occasions, que le Roi se prépare à employer la force de ses armes, en cas que les Espagnols persistent plus long temps dans leur refus d'éxécuter le traité de Madrid. Le Marquis de Cœuvres est envoyé chez les Suisses en qualité d'Ambassadeur extraordinaire, avec ordre de les exhorter à se joindre au Roi pour le recouvrement de la Valteline. La somme de six cents soixante mille livres, que Cœuvres portoit, parut le moyen le plus propre à donner du mouvement aux Suisses. Une partie devoit leur être distribuée, & l'autre

Le Marquis de Cœuvres est envoyé aux Suisses & aux Grisons.

*Nani Historia Veneta. Lib. V.* 1624.

*Vittorio Siri Memorie re-*

1624. étoit destinée aux frais de la guerre, en cas que sa Majesté ne pût se dispenser d'y entrer. Quelques Officiers Grisons qui servent en France, & qui ont du crédit auprès de leurs compatriotes, accompagnent Cœuvres, dans le dessein de l'aider quand il sera question d'animer les Grisons, & de les exhorter à secouer le joug que la Maison d'Autriche prétend leur imposer. On avoit donné deux instructions au Marquis. Le Roi lui enjoignoit dans une d'exhorter tous les Cantons Suisses à concourir avec sa Majesté pour le recouvrement de la Valteline, de disposer les Catholiques à ne refuser pas plus long-temps la garantie du traité de Madrid, de persuader aux Grisons d'accorder une amnistie générale aux Valtelins révoltés, de presser Leopold d'Autriche, Archiduc d'Inspruck, de décharger les Grisons des conditions désavantageuses qu'il avoit extorquées d'eux par violence, ou par artifice, dans les traités de Lindau & de Coire. En cas que les affaires se terminent à l'amiable, & que les Espagnols renoncent de bonne foi à leur prétention de se conserver la liberté de faire passer leurs troupes par la Valteline, l'Ambassadeur doit demeurer sur les lieux jusques à ce que tout soit ponctuellement éxécuté.

*condite. Tom. V. pag. 613.*
** Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1624.*

Que si la voie de la négociation demeure toujours inutile, comme il y avoit grand sujet de le craindre; dans une seconde instruction secrete, qui contenoit les véritables raisons de son envoi, Cœuvres à ordre de faire en sorte que les Grisons se soulevent, de rappeller les gens bânnis par les intrigues ou par la violence du parti Espagnol, de leur fournir des armes, de lever des régimens Suisses & Grisons, de chasser les Officiers de l'Archiduc Leopold, de lui enlever les endroits dont il s'est mis en possession, de bâtir des forts afin de lui fermer l'entrée du pays, de passer ensuite dans la Valteline, de se rendre maître des forts mis en dépôt entre les mains du Pape, & de prendre garde, dans l'éxécution de ce dernier article, à ménager le S. Pere autant qu'il sera possible, & à sauver certaines apparences de respect. Cœuvres devoit éxaminer sur les lieux si ces choses étoient praticables, & en ce cas chercher les expédiens les plus propres à faire réussir l'entreprise. Pour ce qui est des provisions & des munitions nécessaires à la subsistance des troupes qui se leveroient, & que la France devoit envoyer au delà des Alpes, les Vénitiens s'obligeoient à les fournir. Le Marquis ne demeura pas long-temps en Suisse sans recevoir de nouveaux ordres d'exciter les Grisons à se soulever au plutôt. On lui recommandoit seulement de prendre garde que la Religion Catholique fût maintenue partout; qu'on eût tous les égards & tous les ménagemens possibles pour les Officiers & pour les soldats du Pape qui gardoient les forts de la Valteline, & que les gens du pays fussent humainement traités par les Grisons, sous la domination desquels la Valteline devoit rentrer.

Harangue du Marquis de Cœuvres

Nous avons la harangue de l'Ambassadeur à la Diete générale des treize Cantons assemblés à Bade. Il y parle, conformément à sa premiere instruction, des bons desseins du Roi son maître pour le recouvrement

de

de la Valteline, & représente fortement à ses auditeurs les raisons qu'ils ont de seconder tous unanimement S. M. T. C. dans une entreprise si utile à leur République, & si nécessaire à la conservation de la liberté des Grisons leurs alliés. *Magnifiques Seigneurs*, dit Cœuvres avec son éloquence naturelle & cavaliere, *c'est pour vous donner une nouvelle preuve de sa bienveillance, & de l'estime qu'il fait de votre amitié, que le Roi mon maître, votre meilleur allié, m'envoie extraordinairement à cette assemblée générale. Dès que le rétablissement des affaires de son Royaume dans un état tranquille & florissant lui a permis de jetter les yeux sur celles de ses voisins, il a cru devoir s'opposer à certaines usurpations, & procurer à ses alliés le repos & le bonheur dont jouïssent ses sujets. L'ancienne alliance des Rois ses prédécesseurs avec la Nation Helvétique semble lui promettre que vous recevrez bien ses bons offices, & que vous écouterez volontiers les conseils qu'il vous donne. Ils tendent à rendre votre union si ferme & si stable, qu'elle ne puisse être ébranlée par les ennemis de votre liberté. Sa Majesté vous a représenté plusieurs fois que la mésintelligence qui se trouve parmi vous est le plus grand obstacle à la prospérité de votre République. Tant que vous serez désunis au dedans, votre amitié sera moins recherchée des Princes, & vos forces deviendront moins redoutables au dehors. La division semée chez les Grisons, vos amis & vos confédérés, est la cause de l'oppression qu'ils souffrent maintenant. Craignez, Magnifiques Seigneurs, que ce mal ne se répande plus avant. Votre République est en danger d'un entier bouleversement, si la mésintelligence y continue. Il en est des corps politiques comme des naturels. Les uns & les autres se maintiennent par ce qui contribue à leur production, & se détruisent par les causes contraires. Réveillez-vous à l'avertissement du malheur dont vous êtes menacés. En reprenant la bonne correspondance établie par vos prédécesseurs entre les membres de votre République, témoignez au monde que vous n'êtes pas moins jaloux de votre conservation, & travaillez à transmettre à votre postérité un état aussi florissant que vous l'avez reçu de vos sages & courageux Ancêtres.*

1624.
à la Diete générale des Cantons Suisses.
*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 654. 655.*
*Mercure François, 1624.*

*Le Roi mon maître voit avec un extrême déplaisir l'oppression des Grisons, vos communs alliés. Il ne seroit pas plus sensible à celle de ses propres sujets. Vous sçavez, Magnifiques Seigneurs, que les Grisons y sont tombés en négligeant de suivre les bons conseils de sa Majesté. Cela n'a pas empêché qu'elle n'ait donné tous ses soins à leur obtenir la restitution de la Valteline & de leur liberté. Le refus que quelques-uns de Messieurs les Cantons ont fait d'accorder leur garantie a retardé l'exécution du traité de Madrid: & c'est ce qui rend l'affaire plus difficile. Sa Majesté prévoyoit ces fâcheux accidens, quand elle vous déclara, il y a deux ans, qu'elle étoit disposée à laisser là une négociation dont on ne voyoit point la fin, & d'obliger les Espagnols par la force de ses armes à rendre ce qu'ils ont injustement usurpé. Vous n'en futes pas d'avis. A vos instantes prieres, on reprit la voie de la négociation. Qu'a-t-elle produit depuis huit mois? Divers articles proposés à Rome. Sa Majesté Catholique a rejetté les uns, & le Roi mon maître ne peut accepter les autres pour plusieurs raisons importantes à son honneur & à la conservation de votre liberté. Ce qui l'arrête davantage c'est la demande que font les Espagnols d'un passage par la Valteline. Vous en*

1624. *sentez la conséquence, Magnifiques Seigneurs. L'entrée des troupes Espagnoles dans votre pays, n'est ce pas la chose du monde la plus préjudiciable à votre République? C'est pourquoi sa Majesté commande à M. de Bethune son Ambassadeur de représenter fortement au Pape qu'elle ne peut consentir à cet article, & d'insister que la Valteline soit rendue aux conditions stipulées dans le traité de Madrid. Elle continuera la négociation, tant qu'il y aura lieu d'espérer une juste satisfaction à ses alliés. Les voies de la douceur lui sont plus agréables que la force & la violence. Voilà l'affaire importante à votre repos, sur laquelle le Roi mon maître vous demande aujourd'hui vos avis. Il espere que vous prendrez votre derniere résolution de concert avec lui, & que vous appuyerez ses bonnes intentions.*

Proposer aux Suisses de donner des soldats pour la guerre la plus juste & la plus utile à leur République, sans leur offrir de l'argent, c'est s'exposer à un refus certain. *Point d'argent, point de Suisse*, dit le Proverbe. La Cour de France eut soin de prévenir cet inconvénient. *J'apporte, Magnifiques Seigneurs, les ordres de sa Majesté pour le payement de vos pensions*, ajoûta le Marquis de Cœuvres. *Tant que l'état de ses affaires le lui a permis, elle vous a donné des marques de sa libéralité. Si vous n'avez pas reçu si ponctuellement ce que le feu Roi vous a promis, les guerres & les divisions survenues en France l'ont empêché. Tout est tranquille maintenant, graces à Dieu; & le bon ordre établi dans les finances donne à sa Majesté le moyen de vous dédommager amplement de ce que vous n'avez pas touché. Si le Roi mon maître vous donne ces preuves effectives de son desir sincere de cultiver votre amitié, & d'entretenir l'alliance contractée avec vous, il espere aussi que vous en userez avec la même franchise, & que rien ne sera changé dans les traités faits entre la Couronne de France & vous. Il seroit inutile de vous représenter combien cette alliance vous est avantageuse: vous en voyez tous les jours les bons effets. Je me contente de vous assurer que le Roi mon maître veut, à l'exemple de ses prédécesseurs, l'entretenir pour l'affermissement de votre République. Il vous conjure d'être désormais plus unis, & de vous souvenir que la bonne intelligence que vous aurez les uns avec les autres est le plus solide fondement de votre liberté. Aimez votre patrie, Magnifiques Seigneurs, faites cesser les soupçons, la jalousie, & les autres causes de vos divisions; serrez de plus en plus les liens de confédération & d'amitié qui sont entre le Roi mon maître & vous; enfin, joignez vous à lui pour rendre à Messieurs les Grisons le repos & le bonheur dont ils ont joüi tant qu'ils sont demeurés fermes & constans dans leur alliance avec sa Majesté.*

Succès de la négociation du Marquis de Cœuvres. *Nani Historia Veneta.*

Quelques pressantes que fussent les raisons de l'Ambassadeur de France, elles ne firent pas grande impression sur l'esprit des Suisses assemblés à Bade. La Cabale du Nonce du Pape & des Agens du Roi d'Espagne étoit trop forte dans les Cantons Catholiques. On dit au Marquis de Cœuvres que la Diete n'avoit ni les ordres ni les instructions nécessaires pour rendre une réponse positive aux propositions du Roi Très-Chrétien; qu'elles seroient communiquées aux supérieurs, & que les Cantons tiendroient à Soleurre une autre Diete générale, où ils déclare-

roient leur derniere résolution à l'Ambassadeur. Cependant les Cantons Protestans s'assemblerent à Arau, & les Catholiques à Lucerne. Cœuvres & Cavazza, Résident de la République de Venise à Zurich, travaillent de toute leur force à gagner les uns & les autres, & à déconcerter les intrigues des gens du Pape & du Roi d'Espagne. Cœuvres envoie Mesmin, son Scrétaire, aux Cantons Protestans assemblés à Arau, & un autre de ses domestiques nommé Duménil aux Catholiques à Lucerne. L'argent distribué de la part du Roi de France fait des merveilles, sur-tout auprès des Protestans. Ceux de Berne & de Zurich consentent aux levées que le Roi demande. Mais les Catholiques ne sont pas si traitables. A force de leur représenter que Louis ne prétend chasser les Espagnols de la Valteline qu'en prenant toutes les sûretés possibles pour la conservation de la Religion Catholique dans le pays; que la perte de la Valteline sera infailliblement suivie de celle des Ligues Grises, dont l'Archiduc Leopold occupe déja une partie; & que le Roi d'Espagne maître des passages pourra envahir les Cantons sur lesquels la Maison d'Autriche a ses prétentions: à force dis-je, d'exposer ces inconvéniens, les Cantons Catholiques résolurent d'accorder la garantie du traité de Madrid; mais avec cette restriction, qu'ils ne s'engageroient point à reprendre la Valteline par les armes. Ce fut un ménagement pour le Pape, qui en gardoit les forts en dépôt. Les esprits étant déja bien préparés, le Marquis de Cœuvres obtient tout ce qu'il demande à la Diete de Soleurre. Ce seul Canton, où la Cabale de *l'Advoïer* Rool, Pensionnaire d'Espagne, prévaut, refuse de se déclarer. Cependant tous les autres approuvent la levée des gens de guerre pour la France. Lande & Devaux, envoyés aux Grisons par l'Ambassadeur, y firent encore fort bien. On leur promet d'exécuter ce que le Roi de France propose, & de prendre les armes quand Cœuvres l'ordonnera.

1624. *Lib. V. 1624. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 655. 656. &c. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1624.*

Il se prépare donc sérieusement à faire irruption dans la Valteline au mois d'Octobre suivant. Bethune, averti de tout presse le Pape de remettre les forts entre les mains des Espagnols. C'étoit une espece de civilité, afin qu'Urbain n'eût pas si grand sujet de crier quand on les lui enleveroit par force. *Il n'a tenu qu'à vous de rendre le dépôt à celui dont vous l'avez reçu*, pouvoit-on lui dire. *Le Roi de France vous en a laissé la liberté*. Les Espagnols, informés des préparatifs qui se font en Suisse & ailleurs, pénetrent le dessein des François, & engagent le Pape à garder les forts. On se flatoit que Louis & ses confédérés s'arrêteroient à la vuë des armes & des enseignes du S. Siege, & qu'en tout cas, Urbain seroit dans la nécessité d'appeller les Espagnols au secours des forts attaqués, & de fulminer des anathemes contre ceux qui lui enlevent un dépôt mis entre ses mains. Le Pape se rend aux instances des Espagnols, & s'imagine bonnement que son nom seul fera reculer les François & leurs alliés. On l'avertit que le Marquis de Cœuvres prend ses mesures pour entrer dans la Valteline à main armée. Les Espagnols lui présentent des lettres de Cœuvres & de Bethune, interceptées & déchiffrées

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 663. 664. 665. Mémoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu. 1624.*

1624. ensuite. On y voyoit clairement que le Roi de France avoit résolu d'en lever les forts. Urbain demeure tranquille. *Me voudroit-on faire cet affront ?* dit-il ; & continue de proposer des voies d'accommodement. Spada, son Nonce en France, employoit toute son éloquence à persuader Louis de se désister d'une entreprise, dont le succès donneroit de trop grands avantages aux Hérétiques. *Votre Majesté*, lui disoit-il, *vient d'acquérir une gloire immortelle en travaillant a la destruction de l'hérésie dans son Royaume. Est-il possible qu'elle veuille aujourd'hui se mettre à la tête d'une ligue contraire au maintien de la Religion Catholique dans la Valteline ? Lorsque vous pouvez, Sire, exécuter le saint & beau projet de ruiner entierement l'hérésie en France, vos armes iront répandre le sang des Catholiques, & remettre la Valteline à la discrétion des Grisons, qui ont tenté d'y extirper l'Eglise de Jesus-Christ?* Les diverses contorsions du Roi, en écoutant ce discours, témoignerent que ces figures outrées ne lui plaisoient point. *Prenez-vous en aux Espagnols,* répond-il d'un air chagrin. *Ils me forcent à secourir mes alliés, dont ils oppriment la liberté & usurpent le bien. Je suis bon Catholique, graces à Dieu, & n'ai pas moins de zele que le Roi d'Espagne pour le bien de la Religion. Je n'oublierai jamais ce que je dois à Dieu & à ma réputation. Que le Pape ne s'inquiete point : j'ai pour lui tous les égards & tout le respect qu'il peut attendre d'un Prince religieux.*

Le Nonce réussit encore moins à donner des scrupules à Richelieu. *Je crois, Monseigneur*, répondit un jour Spada au Cardinal qui lui disoit brusquement que le Marquis de la Vieuville avoit tout gâté en écoutant les divers expédiens que la Cour de Rome & celle de Madrid proposoient pour accommoder l'affaire de la Valteline, & que si la Vieuville les eût rejettés d'abord, les Espagnols seroient venus à la raison ; *je crois que vous, & Monseigneur le Cardinal de la Rochefoucault, êtes fort embarrassés quand on délibere sur de pareilles affaires dans le Conseil du Roi. Vous devez être en garde contre les artifices des Espagnols, & contre les censures dont les fauteurs des hérétiques sont frappés dans le Droit Canonique. Soyez en repos sur mon chapitre*, dit Richelieu picqué de la raillerie du Nonce. *Je pris mes précautions dès que je fus nommé Secrétaire d'Etat. Le Pape m'accorda pour lors un bref qui me donne la permission de faire tout ce que le Roi me commande pour son service, sans que je puisse encourir aucune censure. Je ne sçai*, reprit Spada, *si ce que vous avez obtenu comme Secrétaire d'Etat, vous peut servir depuis que vous êtes devenu Ministre. Quoi qu'il en soit, favoriser les hérétiques, c'est une chose mauvaise par elle-même. Il y a donc lieu de douter que le Pape puisse dispenser sur cet article. Encore un coup, M. le Nonce*, repartit le Cardinal avec un peu d'émotion, *ne vous inquietez point pour la sûreté de ma conscience. Les raisons que le Pape eut de me donner une dispense, lors que j'étois Secrétaire d'Etat, subsistent encore depuis que je suis entré dans le Conseil du Roi comme Ministre. S'il est nécessaire de la renouveller, Sa Sainteté ne me refusera pas cette grace. Favoriser les hérétiques, c'est un terme extrêmement vague. Ce qu'il signifie peut être bon ou mauvais, selon la diversité des motifs qu'on se propose, ou selon que les cas & les circonstances varient.* On dit que Richelieu étudia depuis cette question à fonds. Après un long

& sérieux éxamen, il déclara hautement qu'il soutiendroit que toutes les résolutions prises durant son Ministere, au regard des alliances & des traités avec les hérétiques, étoient bonnes en conscience, & qu'en cas de besoin il les feroit approuver par cent docteurs de Sorbonne. Jamais Ministre d'Etat fut-il plus éxact & plus scrupuleux? disons mieux: vit-on jamais une pareille forfanterie? 1624.

Chacune des trois Puissances confédérées pour le recouvrement de la Valteline, remarque judicieusement un Noble Vénitien, avoit ses vues particulieres: elles ne s'accordoient en aucune maniere sur les moyens de parvenir au but de leur ligue. Louis ne prétendoit pas rompre avec l'Espagne, & ses troupes ne devoient paroître que comme un secours accordé aux Grisons, ses anciens alliés, qui reprenoient ce que le Roi Catholique leur enlevoit injustement. C'est pourquoi les forces de France eurent ordre de s'arrêter sur la frontiere, & de s'engager le moins qu'il seroit possible en Italie. On envoyoit seulement un ou deux régimens au Marquis de Cœuvres, dont la petite armée fut principalement composée des soldats levés en Suisse & chez les Grisons avec l'argent de France. Les Vénitiens y alloient plus rondement. Persuadés qu'il falloit arrêter une bonne fois les entreprises continuelles des Espagnols sur la liberté de l'Italie, les sages du Sénat demandoient que les Confédérés attaquassent vigoureusement les Espagnols, pendant que le Marquis de Cœuvres reprendroit les forts de la Valteline. Charles Emmanuel Duc de Savoye, toujours rempli de ses vastes projets, entroit en apparence dans les desseins du Sénat: mais l'ambitieux Prince vouloit être comme l'arbitre de la guerre, & profiter presque lui seul de la rupture entre les deux Couronnes, sans laquelle il ne se seroit pas mis autrement en peine d'entrer dans la ligue. *Est-ce que le recouvrement de la Valteline*, disoient les Ministres du Savoyard au Conseil de France & au Sénat de Venise, *doit être le seul fruit des grandes dépenses des Confédérés & des peines qu'ils se donneront? Pouvons-nous raisonnablement espérer que les Espagnols effrayés d'une ligue formée contr'eux demeureront en repos après qu'ils auront été chassés de la Valteline? Cette ambitieuse Monarchie ne s'arrête pas pour peu de chose. Elle cede au temps en certaines rencontres; mais elle ne laisse pas échapper la premiere occasion de reprendre ses premiers projets, & de se venger de ceux qui s'y sont opposés. Il faut profiter de la conjoncture, & chasser enfin les Espagnols du Milanois. La chose est facile dès que la Valteline sera délivrée. Les troupes que l'Empereur peut envoyer en Italie n'auront plus de passage libre. Le Duc notre maître*, ajoûtoient les Ministres de Savoye, *sacrifie volontiers ses troupes, ses soins & sa personne à une entreprise si noble, si nécessaire au repos de l'Italie.*

Le Duc de Savoye propose au Roi de France & au Sénat de Venise d'attaquer conjointement le Duché de Milan, ou la République de Genes.

*Nani Historia Veneta. Lib. V. 1624.*

Charles Emmanuel se repaissoit alors de mille espérances chimériques. *Avec mes seules forces & quelque argent fourni par la République de Venise*, disoit-il en lui-même, *j'ai sçu résister à l'Espagne, lorsque tout le monde la redoutoit. Elle perdoit le Duché de Milan si j'eusse trouvé des seconds. Que ne doit-on pas espérer aujourd'hui, si le Roi de France & la République de Veni-*

1624. *se l'attaquent conjointement avec moi en Italie ? Ses plus grandes forces sont occupées dans les Pays-bas. L'Angleterre & tous les Princes du Nord se déclarent pour l'Electeur Palatin contre l'Empereur. Voici une belle occasion de faire trembler à son tour cette fiere Maison d'Autriche, qui tient depuis long-temps l'Europe dans un effroi continuel.* Le Sénat de Venise écoutoit volontiers la proposition d'attaquer le Milanois : on espéroit d'y faire quelque conquête, & de s'agrandir en terre ferme. Mais le Roi de France demeuroit inflexible dans sa résolution de n'entrer point en guerre ouverte avec celui d'Espagne. Louis ne cherchoit pas des alliés, à proprement parler ; il vouloit avoir des gens qui dépendissent tellement de lui, qu'il pût borner leurs projets, & arrêter le progrès de leurs armes, comme il le jugeroit convenable à l'Etat présent de ses affaires. En un mot, il ne se soucioit pas de conquérir, à moins que la meilleure partie ne lui fût adjugée, & que ses Confédérés ne se contentassent de ce qu'il donneroit.

Le Savoyard, qui roule toujours plus d'un dessein dans sa tête, en présente un qui n'engage point la France à une rupture ouverte avec l'Espagne, & où il espere de trouver lui-même son compte. On propose de sa part aux Confédérés d'attaquer conjointement la République de Genes. Marini, Génois mécontent, appuyé du Résident de France à la Cour de Turin, fut celui qui excita le Duc de Savoye à former cette entreprise, contre une patrie trop ingrate au gré de Marini qui cherchoit à se venger des mauvais traitemens qu'il croyoit en avoir reçus. Charles-Emmanuel fait remontrer à Paris & à Venise, que la Valteline se reprendra beaucoup plus facilement, si les forces du Roi d'Espagne trouvent une puissante diversion en Italie. *La République de Genes est une des grandes ressources des Espagnols*, disoient les Ministres Savoyards, *En la détruisant vous leur enlevez le Milanois, & vous les privez du grand avantage qu'ils tirent des mines d'or & d'argent de leur nouveau monde. Les Genois font les avances considérables dont le Roi d'Espagne a besoin, en attendant l'arrivée de ses flottes & de ses galions. Dès que les Genois ne seront plus en état de prêter à Sa Majesté Catholique, elle n'aura pas dequoi fournir à ses guerres & à ses entreprises. Le port & la Ville de Genes lui sont encore d'un usage merveilleux contre la liberté de l'Italie. Quoi de plus aisé que d'enlever ce grand arsenal des Espagnols, s'il est bien attaqué par mer & par terre ?* Charles-Emmanuel tâchoit d'animer le Roi de France en le faisant souvenir de ses vielles prétentions sur l'Etat de Genes, & les Vénitiens en réveillant leur ancienne jalousie sur le grand commerce des Génois. Pour ce qui est du Savoyard, il se plaignoit en son particulier du tort que les Génois lui avoit fait, en recevant de l'Empereur la confiscation du Marquisat de Zuccarello, petit fief de l'Empire fort à la bienséance de la Maison de Savoye, & qui lui avoit été frauduleusement vendu par Scipion Carreti depuis qu'il fut accusé d'un crime capital devant les Magistrats de l'Empire. Charles-Emmanuel faisoit encore grand bruit sur je ne sçai quelles indignités commises publiquement à Genes contre sa représentation, qui servit de jouet à la populace.

1624.

Tel est le génie de plusieurs Princes, hautains & vindicatifs; ils se croyent dispensés de l'observation du précepte qui nous oblige à pardonner les injures les plus atroces, & en droit de se venger du moindre affront, en dût-il coûter la vie à une infinité d'hommes. Louis XIV. en a fait périr plus de deux cent mille dans la seconde guerre déclarée depuis qu'il eut pris l'administration de ses affaires. Et quel fut le prétexte d'une si sanglante entreprise? *La mauvaise satisfaction* que les Etats Généraux des Provinces-Unies lui avoient donnée, dit le Roi dans une lettre qui fut comme l'avant-couriere de la marche d'une armée formidable. Que si vous demandez les causes de cette *mauvaise satisfaction*, un premier Président du Parlement de Paris vous répondra gravement que c'est une médaille trop fastueuse: d'autres vous diront aussi sérieusement, que *les railleries continuelles & insolentes du Gazetier d'Amsterdam n'ont pas été un des moindres motifs de la guerre.* Où en est-il réduit, le pauvre genre humain, s'il est permis à un Prince puissant & altier de mettre l'Europe en feu sur des prétextes si frivoles? Les Potentats de la Chrétienté pourroient avec plus de justice se liguer contre la France, & lui déclarer la guerre, afin de tirer raison des médailles injurieuses aux uns ou aux autres, frappées par l'ordre exprès, ou du moins avec l'approbation de Louis XIV. des inscriptions insultantes gravées sur les portes de sa capitale, & des premieres Puissances de l'Europe enchaînées aux pieds de ses statues. Mais, graces à Dieu, les autres Souverains ont plus de religion & d'humanité que le Roi Très-Chrétien. Persuadés qu'un orgueil si ricule donne de l'indignation aux gens d'esprit, & fera rire la postérité, ils ont méprisé les médailles, les inscriptions, & ces statues de Louis XIV. On a seulement levé les épaules à la vue des grandes pauvretés d'un Prince enivré de l'encens que d'indignes flateurs lui donnent sans cesse.

*Du Maurier dans ses Mémoires de Hollande, Article de Guillaume Prince d'Orange.*

Conférence à Suze entre le Duc de Savoye & le Connétable de Lesdiguieres.

La proposition du Duc de Savoye est bien reçue en France. Soit que la guerre de Genes paroisse un prétexte honnête d'envoyer mourir le Connétable de Lesdiguieres en Italie; soit que Richelieu prétende se signaler dès la premiere année de son Ministere par quelque entreprise éclatante au dehors, le Conseil de France accepte le projet d'attaquer les Génois. Il n'en fut pas de même dans le Sénat de Venise. On y refusa d'employer les forces de la République contre celle de Genes, pour des raisons honnêtes, & dignes de la prudence & de la gravité de ceux qui opinerent en cette occasion. Jean Bassadona remontre fort judicieusement qu'il est injuste de se venger des Espagnols sur une République trop dévouée, il est vrai, à cette Monarchie, mais innocente, dans le fonds, des usurpations continuelles du Roi d'Espagne; que la ruine des Génois ne seroit peut-être pas moins préjudiciable à la liberté de l'Italie que l'adjonction de la Valteline au Duché de Milan; que la conquête de leur Ville & de leur Etat n'est point si facile que Charles-Emmanuel se l'imagine; que le Sénat ne trouvera jamais dans cette entreprise de quoi se dédommager de ce que la guerre coûtera; que le Duc de Savoye semble oublier que selon le cours ordinaire de la nature il ne lui reste pas

*Histoire du Connétable de Lesdiguieres. L. XI. chap. 8.*
*Nani Historia Veneta. Lib. V. 1624.*
*Vittorio Siri Me-*

1624. *Memorie recondite. Tom. V. pag. 670. 671. &c.*

assez de vie pour éxécuter la moindre partie de ses vastes desseins ; que la nation Françoise abandonne ses projets avec la même promptitude qu'elle les forme ; enfin, que la prudence ne permet pas qu'on attire les armes étrangeres en Italie ; & que s'il y a une juste raison d'y faire la guerre, c'est la nécessité presque indispensable de chasser les Espagnols du Milanois, & d'éloigner des frontieres de la République un voisin entreprenant & ambitieux. Le Sénat, convaincu de la solidité de ces remontrances, envoie Jerôme Priuli au Roi Très-Chrétien en qualité d'Ambassadeur extraordinaire, afin de dissuader Sa Majesté de donner dans le nouveau projet de Charles-Emmanuel.

Mais les engagemens étoient tantôt pris de part & d'autre, lorsque Priuli passa par la Cour de Savoye en allant à celle de France. Le Connétable de Lesdiguieres, accompagné du Maréchal de Crequi & de Bullion Conseiller d'Etat, s'étoit avancé jusques à Suze, où le Duc de Savoye & le Prince de Piémont avoient promis de se rendre. Ils appellent les uns & les autres le nouveau Ministre Vénitien à leur conférence. On devoit y prendre des mesures afin d'attaquer la Valteline & la République de Genes ensuite. Priuli s'oppose de toute sa force à cette seconde entreprise, & crie que s'il y a une diversion à faire en Italie, ce doit être par l'irruption des Confédérés dans le Milanois. Mais la France, invariable dans sa résolution de n'entrer point en guerre directement avec l'Espagne, n'en veut pas entendre parler. On ne presse plus alors le Vénitien sur l'affaire de Genes. Le Duc & le Connétable remettent l'éxécution du nouveau projet au printemps prochain, & concertent cependant un traité particulier entre le Roi de France & le Duc de Savoye. Déja ils partagent entr'eux l'Etat de Genes. Après quelque légere contestation sur le meilleur morceau, je veux dire sur la Ville de Genes, le Savoyard aveuglé par son ambition consent qu'elle soit comprise dans le lot de la France. Un voisin si formidable & si remuant confinoit déja par trop d'endroits aux Etats de la maison de Savoye : quelle étoit l'imprudence de Charles-Emmanuel de lui ouvrir une nouvelle porte pour entrer dans le Piémont : C'est en vain que des gens sages & éclairés remontrent au Duc les fâcheuses conséquences de son traité. Tout occupé des chimeres dont sa tête est remplie, il se flate ridiculement que les François, sujets à se dégoûter de leurs entreprises, lui céderont par quelque accommodement la Ville de Genes, quand elle sera conquise. Les Espagnols, effrayés de ce qui se tramoit contre une République dont la conservation leur étoit de la derniere importance, tenterent Charles-Emmanuel, en lui offrant l'Archevéché de Tolede pour son fils le Cardinal, quelque satisfaction pour ses prétentions sur le Marquisat de Zuccarello, & d'autres bonnes conditions. Mais le Duc n'écoute ni les sages remontrances de ses amis, ni les offres avantageuses de la Cour de Madrid.

Durant la conférence de Suze, le Marquis de Cœuvres & Bethune Ambassadeur de France à Rome concertoient ensemble la maniere & le temps

temps d'entrer à main armée dans la Valteline. La résolution en étoit prise, & Cœuvres avoit reçu la commission de Général de l'Armée du Roi & de ses Confédérés pour le recouvrement de la Valteline. Bethune ayant écrit à Cœuvres vers le mois de Novembre, dans le jargon qui leur servoit de chiffre, qu'il étoit temps *de recourir à Notre-Dame de frappe-fort*, les Grisons se soulevent incontinent, & chassent les Officiers & les soldats que l'Archiduc Leopold mit à Coire & dans tous les autres endroits dont il s'empara, il y a un an ou deux. Après avoir fermé les passages aux Allemands, le Général de l'armée des Confédérés entre dans la Valteline à la tête de six mille hommes de pied & de trois cents chevaux, par Poschiavo dont il chasse la garnison du Pape. Bagni, qui commandoit les troupes Ecclésiastiques dans le Pays, se trouva fort embarrassé. Trop foible pour résister au Marquis de Cœuvres, il n'osoit appeller à son secours le Duc de Feria Gouverneur de Milan, de peur de contrevenir à la parfaite neutralité que le S. Pere vouloit garder dans cette affaire. Tout ce que Bagni peut faire, c'est de menacer les Confédérés de remettre aux Espagnols les forts déposés entre les mains du Pape, si le Marquis de Cœuvres passe plus avant. On ne se met pas autrement en peine de ce que dit Bagni : l'armée des Confédérés prend Pianta Mala, & marche droit à Tirano où le Général du Pape s'est enfermé. Le Duc de Feria voulut lui envoyer du secours ; mais il étoit trop tard. Le détachement Espagnol revient sur ses pas, dès qu'il apprend que la Ville de Tirano s'est rendue aux premieres approches du Marquis de Cœuvres, & que Bagni retiré dans le Château a capitulé immédiatement après. On lui accorda les conditions les plus honnêtes par respect pour le Pape. Sondrio & Morbegno capitale de la Valteline, ouvrent encore leurs portes, & les Confédérés se trouvent maîtres de tout le Pays, excepté Rive & Chiavenne, où les Espagnols firent passer du renfort.

1624. Irruption du Marquis de Cœuvres dans la Valteline. *Nani Historia Veneta. L. VI. 1624. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 704. 705. 706. &c. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1624. Vie du même par Aubery, Liv. II. chap. 4.*

Le Pape se récrie à la nouvelle de l'irruption dans la Valteline, il fait quelque vacarme, & se plaint de ce que les armées & les drapeaux du S. Siege n'ont pas été respectés. On lui répond que les Espagnols ont poussé à bout la patience du Roi Très-Chrétien & de ses alliés ; & qu'il seroit ridicule de souffrir plus long-temps que Sa Majesté Catholique se mette sur le pied de n'observer que les traités dont elle s'accommode. Ses Ministres se déchaînoient par tout contre les Vénitiens, ils menaçoient hautement d'une irruption sur les terres de la République. Le Pape ne fut gueres plus épargné. Les Espagnols crioient contre sa froideur dans l'affaire de la Valteline. *Content de faire un peu de bruit*, disoient les Espagnols, *il souffre tranquillement les insultes faites au S. Siege*. Pour profiter de la conjoncture, on propose à Urbain une ligue avec l'Espagne. Mais les Espagnols ne sçavoient pas qu'il y avoit plus de dissimulation que de réalité dans la colere du Pape. On se louoit en France de sa modération. Plus irrité que jamais de la faute de son prédécesseur, qui se mit mal à propos entre les deux Couronnes, en recevant un dépôt que le Pape ne pouvoit garder qu'autant qu'il plairoit à l'une ou à l'autre, Urbain

1624. ne veut entendre parler ni de vengeance, ni d'engagement avec les Espagnols. Il craignoit que cette démarche ne le rendît si dépendant d'eux, qu'il ne pût désormais se séparer des intérêts du Roi Catholique, ni se raccommoder avec la France quand l'état de ses affaires le demanderoit.

Paroles aigres entre le Cardinal de Richelieu & l'Ambassadeur d'Espagne.

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 740. 741. 742.*

Les Princes d'Italie neutres ne furent pas moins allarmés que le Pape des mouvemens de la Valteline ; & quand on eût appris quelque chose de ce qui s'étoit négocié à la conférence de Suze, ils ne douterent plus que la France ne pensât sérieusement à faire la guerre à l'Espagne. Le Grand Duc ordonne à Gondi, son Envoyé à Paris, d'agir fortement auprès de Marie de Médicis, afin qu'elle détourne l'orage dont l'Italie est menacée. *Que veut-on que je fasse ? Je souhaite plus qu'aucun autre*, dit la Reine mere, *de voir la paix bien rétablie entre deux Princes qui me touchent de fort près. Mais le Conseil d'Espagne en use si mal au regard de mon fils, que je ne dois pas m'opposer à sa résolution de sauver son honneur, & d'obliger enfin le Roi d'Espagne à tenir les paroles qu'il a données. Non content de n'observer point ses traités, il paroît se mocquer ouvertement de nous. C'est inutilement que je m'employerai au rétablissement de la bonne intelligence entre les deux Couronnes, tant que l'Espagne n'abandonnera pas ses entreprises sur la Valteline. La réputation de mon fils est trop engagée dans cette affaire, & il doit la soutenir à quelque prix que ce soit.* Richelieu parla plus fortement au Ministre du Grand Duc, quand Gondi vint l'exhorter à la paix. *Peut-on proposer au Roi*, dit le Cardinal, *de renoncer à tous les sentimens d'honneur, & d'abandonner honteusement les plus anciens alliés de sa Couronne ? Sa Majesté est convaincue que le moyen le plus sûr d'avoir une paix solide avec l'Espagne, c'est de l'obtenir par une bonne guerre.* Gondi jugea par cette conversation que bien des gens avoient raison de croire que Richelieu vouloit absolument la guerre, quoiqu'en plusieurs rencontres il témoignât de bonnes dispositions à la paix. L'intérêt de l'Etat, & la nécessité d'acquérir de l'estime & du crédit dans son entrée au Ministere, concouroient à déterminer le Cardinal à la guerre. Il lui étoit important d'ôter ce préjugé pris contre lui, qu'un Ecclésiastique, uniquement formé pour le cabinet & pour les intrigues, donneroit difficilement dans les entreprises vigoureuses & éclatantes. On ne sçavoit pas encore que le Cardinal Ximenez étoit le grand modele que le nouveau Ministre se proposoit. Richelieu avoit autant, peut-être plus de passion que l'autre de commander une armée.

Le Marquis de Mirabel, Ambassadeur d'Espagne en France, voyoit fort bien que Richelieu dissimuloit ses véritables sentimens, quand il parloit du rétablissement de la paix. Dans le temps même que le Cardinal donnoit de bonnes espérances aux Ministres de l'Empereur, du Roi d'Espagne & du Duc de Baviere, il négocioit ouvertement avec ceux d'Angleterre, de Danemarck, des Provinces-Unies & des Princes Protestans d'Allemagne, & ne leur parloit que de ligues pour s'opposer à l'agrandissement de la Maison d'Autriche. Le feu monte à la tête de Mirabel : il va trouver Richelieu, dans le dessein de s'éclaircir une bonne

1624.

fois avec lui. *Permettez-moi, Monsieur*, dit Mirabel, *de vous déclarer librement ce que le monde pense des divers mouvemens que nous voyons à présent. On trouve fort étrange, & les gens de bien sont scandalisés de ce qu'un homme de votre caractere favorise les hérétiques plus ouvertement qu'aucun autre de ceux qui ont été avant vous au Conseil du Roi de France. Un Protestant déclaré ne feroit pas plus de mal à la Religion Catholique. Si le Roi mon maître l'aimoit moins, il pourroit rendre à vos Huguenots l'argent que vous faites donner aux Hollandois, & soutenir les hérétiques & les rebelles de France, comme le Roi Très-Chrétien appuye ceux qui se sont soulevés contre leur Souverain légitime. J'ai eu patience jusques à présent, & j'ai bien voulu me flater que vous prendriez enfin des mesures plus raisonnables. Mais puisqu'un plus long silence seroit criminel & préjudiciable au service du Roi mon maître, je proteste de sa part devant Dieu, que vous serez seul responsable des maux que vos conseils pourront causer à la Chrétienté. Monsieur*, repartit le Cardinal, piqué des reproches de l'Ambassadeur, *je sçai quelle différence il y a entre une affaire d'Etat, & une affaire de Religion. Je suis Cardinal, bon Catholique, & né dans un Pays où il n'y a point de Maranes. Je pense à ce qui peut rendre le Roi mon maître plus grand & plus puissant, & nullement à servir le Roi d'Espagne dans son projet de la Monarchie Universelle. Vous voyez que je n'ai pas moins de franchise que vous. Lorsque le Roi mon maître étoit occupé à réduire les Hérétiques rebelles de son Royaume, le votre a pris occasion d'opprimer nos alliés. Doit-on trouver étrange que nous pensions maintenant à les secourir & à les délivrer? Au reste on ne craint point ici que vous rendiez aux Huguenots ce qui a été donné aux Hollandois. Le Roi sçaura toujours se faire obéir dans son Royaume, & secourir ses alliés.* Quelques gens s'entremirent pour accommoder le Cardinal & l'Ambassadeur, qui s'étoient séparés fort aigris l'un contre l'autre. Mirabel fit toutes les avances. Il reconnut son emportement, & protesta que le Roi son maître ne lui avoit pas ordonné de parler de la sorte.

Commencement de jalousie & de division entre Louis XIII & le Duc d'Anjou son frere.

*Journal de Bassompierre. Tom. II. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag 745. 746.*

Les intrigues de certaines Dames de la Cour, & les mécontentemens de l'une ou de l'autre des deux Reines, ne donnoient peut-être gueres moins d'éxercice au nouveau Ministre d'Etat que les affaires étrangeres. Louis devenoit encore jaloux de la grande considération que Gaston Duc d'Anjou, son frere, acquéroit dans le Royaume. On parloit depuis longtemps de marier ce jeune Prince à la riche héritiere de Montpensier, dont le Duc de Guise avoit épousé la mere. Gaston paroît amoureux vers la fin de cette année : on croit qu'il pense sérieusement à épouser la Princesse qu'Henri IV. a destinée à son second fils. Deux partis se forment incontinent à la Cour, l'un favorise & l'autre traverse le mariage. Richelieu se trouva fort embarrassé entre Louis & Gaston. Celui-ci faisoit le passionné, & le Roi s'opposoit à ses empressemens. Le Cardinal avoit besoin de toute son habilité pour se ménager tellement entre les deux freres, qu'ils le choisissent comme l'arbitre de leurs démêlés, en les remettant au jugement de la Reine mere, qui ne faisoit rien que de concert avec Richelieu. Développons ici le commencement de ces in-

1624. trigues, qui causeront dans quelque temps d'étranges mouvemens à la Cour de France. De là vint cette aversion insurmontable que Louis conçut contre la Reine son épouse, & contre le Duc d'Anjou son frere. Dès que la Cour se fut apperçue que certaines assemblées de divertissement se faisoient exprès chez la Princesse de Conti, afin que Gaston eût l'occasion & le loisir de voir la Princesse de Montpensier dont il se déclaroit l'amant, tous les ennemis de la Maison de Guise se liguerent contre un mariage qui leur paroissoit trop avantageux à son agrandissement. Le Duc de Guise ayant épousé la Douairiere de Montpensier, mere de la Princesse, il étoit à craindre que le Duc d'Anjou ne s'unît à ses nouveaux alliés, au préjudice du Prince de Condé & du Duc de Montmorenci leurs anciens ennemis. On vit avec étonnement la Duchesse de Chevreuse, épouse d'un cadet de la Maison de Guise, & la Marquise de la Valette, dont le mari, fils du Duc d'Epernon, étoit proche parent de la Princesse de Montpensier, se joindre à ceux qui vouloient empêcher qu'elle n'épousât l'héritier présomptif de la Couronne.

Il ne faut pas demander que des Dames de Cour se conduisent par les régles du bon sens. Elles ne suivent ordinairement que leurs caprices & leurs passions. La Duchesse de Chevreuse & la Marquise de la Valette n'aiment pas la Princesse de Conti, sœur du Duc de Guise. Il y a de la jalousie entre ces Dames. Elles se sont réciproquement piquées en certaines rencontres. Cela suffit pour animer les deux autres à chagriner la Princesse, en traversant une affaire qu'elle ménage. Chevreuse & la Valette, confidentes de la jeune Reine, lui représentent qu'elle sera infiniment moins considérée, si le Duc d'Anjou marié a des enfans. Elles lui insinuent même que la santé de Louis paroissant foible & incertaine, il est bon que l'héritier présomptif de la Couronne ne se marie pas sitôt. *Que deviendrez-vous, Madame*, disoient les artificieuses Confidentes de la Reine, *si le Roi vient à mourir sans enfans ? Vous renfermerez-vous dans un Cloître pendant que la Princesse de Montpensier montera sur le Thrône ? C'est votre intérêt que l'héritier de la Couronne soit en état de vous épouser, au défaut du Roi son frere.* Ces insinuations entrent si profondément dans l'esprit de la Reine, qu'elle remontre elle-même à Louis que le crédit & l'autorité de Gaston augmenteront trop considérablement, si plus heureux que le Roi il a des enfans. Louis, naturellement soupçonneux & jaloux, entre dans ces raisons. Un Conseil que Bassompierre donna de fort bon sens à la Princesse de Condé augmente encore la défiance du Roi, & lui fait prendre la résolution de s'opposer aux desseins de son frere. C'étoit l'intérêt du premier Prince du sang que le Duc d'Anjou se mariât le plus tard qu'il seroit possible : la Couronne regardoit Condé de plus près tant que Louis & Gaston n'avoient pas d'enfans. Le Prince vivoit alors dans son Gouvernement de Berri, éloigné des affaires, & chagrin du rétablissement de l'autorité de la Reine mere par l'entrée du Cardinal de Richelieu dans le Ministere. Cependant la Princesse de Condé demeuroit à la Cour, attentive à tout ce qui s'y passoit.

Elle s'entretient avec Bassompierre du mariage, & le prie de lui dire quel parti le Prince de Condé doit prendre dans une affaire sur laquelle toute la Cour est partagée. *Vous ne pouvez pas absolument la rompre, Madame*, répondit Bassompierre. *Elle se conclura dès que le Roi & la Reine mere seront d'accord sur ce chapitre. Mais il n'est pas impossible d'en reculer la consommation, & par conséquent de trouver avec le temps une occasion de renverser tout ce qui est fait. Si M. le Prince & vous feignez d'en être bienaises, les ennemis de la Maison de Guise s'obstineront à la traverser. On craindra que Monsieur ne devienne trop puissant en épousant une Princesse sœur utérine du Prince de Joinville, auquel vous avez promis de donner Mademoiselle de Bourbon, votre fille. Contentez-vous de dire d'un air gai & content en apparence, que Monsieur devant être marié tôt ou tard, vous aimez mieux qu'il épouse Mademoiselle de Montpensier que toute autre personne. Par ce moyen vous gagnerez l'affection de Monsieur & de la Maison de Guise. Le monde en estimera plus M. le Prince, qui paroîtra préferer le bien de l'Etat à ses intérêts particuliers: & cependant vous aurez le plaisir de voir qu'en vous déclarant en faveur du mariage de Monsieur, vous y apporterez les plus grands obstacles. Que si l'affaire se finit, vous en tirerez du moins cet avantage, que Madame sera fille de la Duchesse de Guise, dont le fils aîné doit être marié dans la Maison de Condé.* La Princesse suivit le Conseil judicieux de Bassompierre. Elle se trouve aux assemblées chez la Princesse de Conti, & affecte d'être plus ardente qu'aucune autre pour le mariage de Gaston avec l'héritiere de Montpensier. On ne manqua pas d'en prendre de l'ombrage. Certaines gens remontrent au Roi que par cette alliance le Duc d'Anjou gagne les restes du parti de la Ligue, & la Cabale de M. le Prince, qui s'éloignera insensiblement des intérêts du Roi, & embrassera désormais avec chaleur ceux de l'héritier présomptif de la Couronne. La jalousie de Louis se réveille: il ordonne au Colonel Ornano de rompre toutes ces intrigues, & d'empêcher que le Duc d'Anjou ne prenne aucun engagement avec la Princesse de Montpensier.

1624.

1625.

Causes de la seconde guerre de Religion sous le regne de Louis XIII.

*Mémoires de Rohan. Liv. III. Journal de Bassompierre. Tom. II.*

Lorsque Louis & son premier Ministre, contens du succès de l'irruption faite dans la Valteline, paroissent disposés à envoyer des ordres au Connétable de Lesdiguieres d'attaquer plutôt le Duché de Milan, comme le Sénat de Venise le propose, que la République de Genes à qui Charles-Emmanuel veut faire une querelle sur des prétextes frivoles; on apprend à la Cour de France que les Ducs de Rohan & de Soubize travaillent à soulever le parti Réformé. Celui-ci ayant armé des bâtimens à la Rochelle, entre avec quelques soldats dans Blavet (petit port de Bretagne où le Duc de Nevers avoit des vaisseaux destinés, disoit-on, à faire la guerre aux Turcs, mais équippés exprès pour bloquer la Rochelle par mer) & pense à se rendre maître de la Place, & de ce qu'il trouve dans le Port. Voici la seconde guerre de Religion sous le regne que j'écris, commencée par Soubize & soutenue ensuite par Rohan son frere; soit qu'ils espérassent d'obtenir avec plus de facilité l'entiere exécution du traité de Montpellier, en excitant quelque mouvement dans

1625. le Royaume, lorsque les meilleures troupes marchoient en Italie ; soit que les Espagnols les eussent encore animés sous main, en leur promettant du secours, ou du moins d'occuper tellement le Roi de France au dehors, qu'il ne seroit pas en état de réprimer ceux qui remueroient dans le Royaume. Et c'est peut-être ce que le Marquis de Mirabel Ambassadeur du Roi d'Espagne insinuoit au Cardinal de Richelieu, en le menaçant que le Roi Catholique *rendroit aux Huguenots l'argent donné aux Hollandois*. Quoiqu'il en soit, les deux freres prirent mal leurs mesures en cette rencontre, & se déclarerent avec trop de précipitation. N'étoit-il pas plus à propos d'attendre que la guerre fût bien engagée en Italie? Les Réformés auroient demandé pour lors la réparation de leurs griefs avec plus de sûreté ; le Roi d'Angleterre, les Etats Généraux des Provinces-Unies, & les Princes Protestans d'Allemagne, avec qui le Roi se lioit tout de bon contre la Maison d'Autriche, auroient appuyé les justes demandes des Réformés. Et Louis occupé au dehors, & obligé à ménager ses alliés, n'auroit pû se dispenser de les accorder. Si nous en croyons le Maréchal de Bassompierre, ce contretemps des Réformés, choqua tellement Richelieu, que changeant de vûes tout à coup, il conseille au Roi de ne rompre point avec l'Espagne. *Tant que le parti Huguenot subsistera dans le Royaume*, *Sire*, lui dit le Cardinal, *vous ne pourrez rien entreprendre au dehors. Votre Majesté doit abandonner ses autres desseins, & penser uniquement à réduire des rebelles qui la traverseront toujours. Continuez la guerre commencée pour la restitution de la Valteline ; votre honneur y est engagé : mais n'attaquez point le Roi d'Espagne. Puisque vos troupes ont passé les Alpes, on peut aider le Duc de Savoye, & voir à quoi l'entreprise sur l'Etat de Genes aboutira. Vous en tirerez du moins ces deux avantages, de contraindre les Espagnols à l'éxécution du traité de Madrid, & de vous être rendu plus formidable au dehors.*

*Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1625. V. le Testament Politique du même. I. Part. chap. 1.*

Un flateur du Cardinal de Richelieu n'explique pas mal les vûes secretes de cet habile Politique, en le faisant parler de la sorte dans un entretien particulier avec le Roi son maître au commencement de l'an 1625. *Un Prince qui ne cherche que le repos se chagrine quand il voit les desordres de son Etat. Mais celui qui aime la gloire s'en console aisément. Ce malheur lui fournit des occasions de signaler sa prudence & son courage. Ceux qui ont été chargés de l'administration de vos affaires, Sire, avoient de bonnes intentions : mais la force du génie nécessaire pour remédier aux désordres du Royaume leur manquoit. Que votre Majesté ne s'inquiete point. Il est seulement question de rechercher les causes du mal, & de voir comment on les peut ôter. Quatre choses concourent à la foiblesse présente de l'Etat. L'ambition démesurée de la Maison d'Autriche la porte à entreprendre sur vos voisins, & à surmonter les barrieres qui se trouvent entr'elle & le Prince seul capable de s'opposer à l'éxécution de ses vastes projets. Les trois autres causes sont internes : La licence excessive des Princes & des grands Seigneurs qui entreprennent hardiment sur votre autorité ; le défaut de troupes aguerries & bien disciplinées, pour réprimer vos ennemis étrangers ou domestiques ; enfin la négligence de faire les fonds né-*

*ceſſaires à commencer & à ſoutenir une bonne guerre en cas de beſoin. De là cette foibleſſe de l'Etat qui vous afflige, Sire. L'entrepriſe de M. de Soubize ſur Blavet, pendant que vous ſecourez les Griſons, prouve à votre Majeſté que le parti Huguenot tâchera toujours de ſe prévaloir de l'occupation que vos armes auront au dehors. Les guerres civiles que les Princes ou les Seigneurs mécontens renouvellent preſque tous les ans les rendent comme indépendans, & leur donnent occaſion de s'attribuer une partie de l'autorité qui vous appartient uniquement : elles entretiennent les peuples dans la déſobéïſſance, & vous mettent hors d'état de vous faire craindre à la Maiſon d'Autriche. Par ſes uſurpations continuelles ſur vos voiſins & ſur vos alliés, elle devient inſenſiblement capable de travailler ouvertement à la ruine de la France, à moins qu'on n'arrête une bonne fois les progrès que l'Empereur & le Roi d'Eſpagne font tous les jours en Allemagne & en Italie. Enfin le défaut de troupes aguerries & de bons fonds vous empêche d'agir efficacement au dedans & au dehors du Royaume pour réduire les rebelles, & pour repouſſer un ennemi d'autant plus dangereux, qu'à la faveur de la paix que vous êtes obligé d'entretenir avec lui, il acquiert des forces qui ſeront un jour fatales à votre Couronne. Voilà, Sire, à quoi votre Majeſté doit remédier déſormais. La choſe n'eſt pas impoſſible, graces à Dieu. Avec un peu d'application, il ſera facile de vous rendre puiſſant au dedans & formidable au dehors.* 1625.

Que l'entretien ſoit feint ou véritable, il n'importe. Nous y trouvons les maximes fondamentales de la politique du Cardinal de Richelieu. La ſuite de cette Hiſtoire prouvera qu'il ne les perdit jamais de vûe dans les dix-huit années de ſon Miniſtere. Après avoir mis de bonnes troupes ſur pied, & réglé les finances par rapport à ſes deſſeins, il travailla tout de bon à la ruine du parti Réformé. Les Princes & les Grands Seigneurs furent *aſſez fous* pour le ſervir dans ce projet. Amuſés par l'eſpérance de je ne ſçai quelles récompenſes dont on eut ſoin de flater leur avarice, ou leur ambition, ces Meſſieurs ne voulurent pas voir que le Miniſtre les abaiſſeroit enſuite ſans aucune difficulté. Pendant qu'il leve les obſtacles que l'agrandiſſement de ſon maître trouve au dedans, l'habile Richelieu ſuſcite des affaires à la Maiſon d'Autriche, il a ſoin de ſecourir ceux qu'elle veut opprimer. Et dès que Louis aura moins à craindre de la part des Réformés & des Princes ou des Grands de ſon Royaume, le Cardinal lui fera porter ſes armes de tous côtés contre la Maiſon d'Autriche, affoiblie par le grand nombre d'ennemis que le Cardinal a déja ſoulevé contr'elle. Ce plan formé dès la premiere année de ſon Miniſtere, eſt une des principales cauſes de la décadence de la Monarchie d'Eſpagne, & de la puiſſance énorme de celle de France. Louis XIV. a recueilli plus que ſon pere les fruits ſurprenans des conſeils de Richelieu. Et peut être qu'il faudroit déſeſpérer maintenant de voir la France abattue à ſon tour, ſi le Roi aveuglé par ſon ambition n'avoit pas commis la même faute que Philippe II. Les vaſtes projets de celui-ci épuiſerent ſes Etats d'hommes & d'argent : ſa Monarchie devint ſi foible, que la France l'auroit ſubjuguée plus d'une fois, ſi la néceſſité de mettre une balance dans l'Europe n'avoit engagé toutes les autres

1625. Puissances à se réunir pour sauver l'Espagne. Philippe commença de la ruiner en voulant conquérir l'Angleterre, & mettre la Couronne de France sur la téte d'un Prince de la Maison d'Autriche. Les grands secours envoyés à la Ligue épuiserent les thrésors du Perou, firent perdre de belles Provinces à l'Espagne, & donnerent le temps à la formation d'un Etat qui l'a désolée dans le vieux & dans le nouveau monde. Le méme inconvénient pourra bien arriver à la France. Louis XIV. a voulu faire un de ses petits-fils Roi d'Espagne: & nous voyons déja que les forces de son Etat épuisé par les guerres précédentes, & les sommes immenses envoyées au dehors, ne suffisent pas pour soutenir une si grande entreprise.

Je reviens à la seconde guerre de Religion. Si l'entreprise fut imprudente & mal concertée par un certain endroit, il ne s'ensuit pas qu'elle ait été injuste. Le Duc de Rohan en expose les raisons avec cet air de probité qui reluit dans les actions & dans les écrits de ce grand homme. *Le sujet de la seconde guerre* dit-il, *ce fut l'infraction de la paix précédente en tous ses articles.* Nonobstant le brevet accordé aux habitans de Montpellier, le Roi conservoit la garnison mise dans la Ville, & y bâtissoit une Citadelle. Bien loin de démolir le Fort Louis devant la Rochelle, selon ce que Sa Majesté promit par un autre brevet, Arnaud en continua les fortifications commencées, & après la mort de celui-ci, Toiras son successeurs, enflé de la faveur du Roi & de l'appui du Comte de Schomberg parfaitement bien rétabli à la Cour, conçut de plus grandes espérances qu'Arnaud de réduire la Rochelle, dont le blocus par mer & par terre sembloit devoir être bientôt formé. Les anciens privileges de cette Ville, on les comptoit pour rien; son commerce se ruinoit, & tout ce qui entroit dans la Rochelle payoit des impôts extraordinaires. Louis se déclaroit l'ennemi irréconciliable d'une Ville qui servit de retraite au Roi son pere, au Prince de Condé son grand oncle, & à six Princes du sang enfans de celui-ci, lors qu'ils étoient tous également poursuivis par ceux qui avoient juré l'extinction entiere de la Maison de Bourbon. Par le traité de paix fait devant Monpellier, l'exercice de la Religion Réformée fut rétabli dans tous les endroits où il avoit été aboli durant la guerre précédente: l'exécution de cet article est éludée à Tours, & en plusieurs autres Villes. En vertu du méme traité, & de l'Edit de Nantes, les Réformés étoient capables d'entrer dans les Charges. On rejette même ceux qui se présentent pour le vil office de Sergent, à moins qu'ils ne changent de religion. Les Synodes, les Colloques, & les autres assemblées Ecclésiastiques étoient permises aux Réformés: mais l'agrément des Gouverneurs de Provinces qu'il faut désormais obtenir, & les Commissaires que le Roi y envoie, rendent l'exécution de cet article extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible. Il sembloit que les Magistrats ne voulussent plus avoir égard au bon droit des Réformés, ni leur rendre justice Ils perdent leur procès sur *l'étiquette du sac.* Les Parlemens donnent des Arrêts contraires en des causes pareilles: le Catholique gagne & le Réformé perd dans le même cas.

*Mémoires de Rohan. Liv. III. Discours du méme sur les derniers troubles. Journal de Bassompierre. Tom. II. Mercure François. 1625.*

Lors

1625.

Lors que le Corps des Réformés se plaignoit de tant d'injustices criantes, & qu'on alléguoit les promesses & les sermens du Roi; *Sa Majesté*, répondoit-on d'un ton fier & dédaigneux, *Ne contracte point avec ses sujets, encore moins avec des hérétiques & des rebelles.* Quelques Catholiques Romains, plus équitables que les autres, blâmoient ces maximes barbares: *mais leur voix*, dit Soubize dans son manifeste, *étoit étouffée par les clameurs de ceux qui croient qu'au défaut des autres moyens d'exterminer les Huguenots, il en falloit venir à une saignée semblable à celle de la S. Barthelemi. Que ceux qui conservent encore quelques sentimens d'équité*, ajoûte ce Seigneur, *jugent de ce que peuvent & doivent faire des gens qui voient leur perte si opiniâtrement résolue. A quelles extrémités de pareilles injustices ne sont-elles pas capables de les porter? La patience ne sert qu'à rendre nos ennemis plus hardis & plus entreprenans; & il n'y a plus d'autre ressource pour nous qu'un désespoir forcé.* Je sçai qu'on éxagere ordinairement dans un manifeste dressé pour animer le peuple, peut-être pour lui en imposer. Mais enfin, tout ce qui nous reste de l'Histoire du regne que j'écris, prouve évidemment que la destruction des Réformés étoit jurée, avant le conseil donné au Roi par le Cardinal de Richelieu, à l'occasion des mouvemens excités par Rohan & Soubize. Si on laissoit les Eglises Réformées dans une apparence de paix, ce n'étoit que pour travailler plus sûrement à leur ruine. On ne nous dissimule pas qu'un des premiers motifs des alliances conclues avec l'Angleterre & les Provinces-Unies, c'étoit de les empêcher de secourir le parti Réformé, quand le Roi jugeroit à propos de l'attaquer ouvertement. En promettant un secours d'argent aux Etats-Généraux des Provinces-Unies, on stipule qu'ils fourniront au Roi des vaisseaux quand il en aura besoin; c'est à dire, quand il voudra prendre la Rochelle. Rohan & Soubize commencerent la seconde guerre avec trop de précipitation, je l'avoue: mais ils avoient des raisons légitimes de prendre les armes, pour demander l'éxécution de ce qui leur fut solemnellement promis à la paix de Montpellier. Racontons maintenant l'entreprise sur Blavet, autrement le Port Louis, & voyons ce que le Duc de Rohan & les autres nous en apprennent.

Entreprise sur Blavet, autrement le Port Louis.

*Mémoires de Rohan. Liv. III. Discours du même sur les troubles présens.*

Les Rochelois extrêmement pressés, & inquiets des préparatifs qui se font en Bretagne pour le blocus de leur Ville par mer, demandent conseil à Rohan & à Soubize. Entre les grands Seigneurs Réformés, ils étoient les seuls qui eussent du zele & de l'ardeur pour la conservation de leurs Eglises. Les deux freres furent embarrassés. Diverses choses les détournoient de la guerre; le défaut de concert & d'intelligence dans le parti Réformé, durant les troubles précédens; & la crainte de déplaire au Roi d'Angleterre & aux Etats-Généraux des Provinces-Unies, qui venoient de conclure une ligue avec le Roi. *Mes affaires domestiques*, dit ingénuement le Duc de Rohan, *me portoient au maintien de la paix. La disgrace du Chancelier de Silleri & de Puisieux son fils faisoit cesser la persécution excitée contre moi: je jouissois de ce qui m'avoit été assigné pour me dédommager de mes Gouvernemens.* Mais le blocus de la Rochelle paroissoit d'ail-

1625. Journal de Bassompierre. Tom. II. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1624. Bernard Histoire de Louis XIII Liv. X. Mercure François. 1624. & 1625.

leurs si certain, que Soubize entreprit de prévenir, aux dépens de tout son bien & au péril de sa vie, ce coup fatal aux Eglises Réformées. *Je ne sçai*, ajoûte Rohan, *si ceux de notre Religion qui nous blâment eussent voulu tant risquer pour sa conservation.* Il a raison, pendant que la Tremouille, la Force, Châtillon & les autres Seigneurs du parti Réformé, ne pensent qu'à l'établissement de leur fortune, un cadet de la Maison de Rohan conçoit le noble dessein de sauver la Rochelle & de hazarder tout pour une Ville dont la ruine entrainoit celle des Eglises Réformées de France. Si Soubize manque de prudence, il y a quelque chose de grand & d'héroïque dans sa résolution. Disons tout. Trop de circonspection eût peut-être mis la Rochelle en danger d'être perdue sans ressource. Soubize a du moins la gloire d'en avoir retardé la ruine durant quelques années. Le Maréchal de Bassompierre est un juge désintéressé. Voyons ce qu'il pense de l'entreprise. Elle ne lui paroît point si criante. *Les Huguenots*, dit-il, *souffroient impatiemment un fort construit à mille pas de la Rochelle par M. le Comte de Soissons en 1622. vû que la démolition en étoit promise par un article de la paix. Le Roi y eût consenti, s'ils l'eussent demandée après que sa Majesté se fut embarquée en la guerre qu'elle projettoit. Mais l'impatience de faire raser le fort ne permit pas aux Rochelois d'attendre. Toutes leurs importunités étant inutiles, ils résolurent de faire quelque noble représailles, afin que rendant ce qu'ils auroient pris, on leur remît le fort qui les incommodoit*, Voilà certainement la vérité du fait.

Soubize rempli de son projet va trouver son frere à Castres, & le lui communique. C'étoit de surprendre Blavet & les vaisseaux qui s'y équipoient, tant pour le Roi que pour le Duc de Nevers, qui veut, disoit-on, faire des courses sur les Turcs avec son nouvel Ordre de Chevalerie; prétexte dont la Cour couvroit le dessein de bloquer la Rochelle. *Je vous demande seulement que vous me secondiez, si je réussis*, dit Soubize à Rohan; *& si l'entreprise échoue, vous aurez la liberté de me désavouer.* Rohan approuve le projet, & donne parole à son frere de l'assister. *Nous espérions*, dit-il, *que sa Majesté Britannique & les Etats-Généraux des Provinces-Unies porteroient plus facilement le Roi à donner des bonnes conditions aux Rochelois, si dépourvû de ses vaisseaux il ne pouvoit exécuter le dessein de bloquer la Rochelle, ni accomplir les promesses faites aux Confédérés, à cause des mouvemens excités dans son Royaume.* La chose n'étoit pas mal imaginée. Mais il falloit attendre que la guerre étrangere fût plus engagée, & cependant se prémunir, le mieux qu'il seroit possible, contre le blocus qu'on craignoit. Les Rochelois furent trop impatiens, & Soubize se laissa emporter à la passion de se signaler par une action éclatante. Il eût en effet pris & les vaisseaux & le fort de Blavet, si Noailles, un de ses principaux Officiers, auquel il se confioit, ne l'eût pas lâchement trahi. Soubize s'embarque à l'Isle de Ré vers le commencement de l'an 1625. avec 300. soldats & 100 matelots, comme pour un voyage de long cours. Déterminé à mourir, ou à déconcerter le projet formé de bloquer la Rochelle, il tourne tout à coup vers Blavet où sont les vaisseaux desti-

nés à l'éxécution, entre dans le port, attaque vigoureusement le plus grand vaisseau, y monte lui troisieme l'épée à la main, le prend & tous les autres. Soubize mit ensuite pied à terre dans le dessein d'attaquer le fort : mais il y trouva plus de résistance qu'il ne croyoit. La Place étoit défendue par douze ou quinze pieces de canon, & la garnison fut renforcée sur les avis que le traître Noailles donna.

César Duc de Vendôme, Gouverneur de Bretagne, accourt incontinent au secours de Blavet, accompagné des Ducs de Retz & de Brissac, & de deux cents Gentishommes. Il amenoit encore près de deux mille hommes ramassés en diligence. Soubize arrêté par les vents contraires soutient l'orage qui fond sur lui. On le bat de tous côtés à grands coups de canons sur ses vaisseaux, & dans le bourg de Blavet où il s'étoit retranché. Afin de lui ôter toute espérance de se sauver, on ferme l'entrée du port assez étroite avec une chaîne de fer & un cable aussi gros que la cuisse; de maniere qu'avec ses trois cents hommes il défendit durant trois semaines & le bourg & ses vaisseaux. Le Duc de Vendôme faisoit de son mieux; & cependant la Cour se défioit de lui. On le soupçonnoit de quelque intelligence avec les Rochelois. Le Roi envoie le Maréchal de Bassompierre à Blavet, & lui donne un plein pouvoir de commander, & d'interdire même Vendôme des fonctions de sa Charge, en cas qu'il ne paroisse pas assez disposé à bien faire son devoir. Bassompierre arriva trop tard : Soubize s'étoit heureusement échapé. Tout le monde le crut perdu sans ressource, quand on apprit qu'il étoit renfermé de la sorte dans le port de Blavet. Le Duc de la Tremouille, les Maréchaux de la Force & de Châtillon, les Députés Généraux des Eglises Réformées de France, le Consistoire de Charenton, les Villes de la Rochelle, de Nîmes, d'Usez & plusieurs autres Communautés Réformées s'empressent à désavouer l'entreprise. Tout le parti Réformé crie hautement contre Soubize, & l'abandonne au ressentiment du Roi, qui le déclare criminel de leze-majesté. Un bon vent changea tout à coup la face des affaires, & fit parler le monde d'une autre maniere. Celui qu'on détestoit comme un pirate & un corsaire devient un grand homme. On exalte sa prudence, son courage & son intrépidité. Après avoir fait couper la chaîne & le cable dont le port de Blavet fut fermé, il en étoit sorti à la faveur du vent, emmenant avec lui comme en triomphe les vaisseaux du Roi, & ceux du Duc de Nevers. De quinze ou seize, il y en eut deux qui échouerent malheureusement. Soubize, de retour à l'Isle de Ré, prend celle d'Oleron, demeure maître de la mer, & renverse glorieusement le projet du blocus de la Rochelle.

Expédition de la dispense pour le mariage d'Henriette de France

Une autre affaire n'embarrassa gueres moins la Cour que l'entreprise sur Blavet. Le Pere de Berulle arrivoit de Rome en même temps, avec la nouvelle de l'expédition de la dispense pour le mariage d'Henriette sœur du Roi avec le Prince de Galles. Spada, Nonce du Pape en France, la devoit recevoir incessamment. On fut extrêmement surpris de ce que Urbain exigeoit de sa Majesté Britannique d'autres conditions que

1625. avec le Prince de Galles. *Histoire du Ministre du Cardinal de Richelieu. 1625. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. 1625. Ambassade de Bassompierre en Angleterre.*

celles dont les deux Rois étoient convenus entr'eux. Les Ministres de France craignirent que ce nouvel incident ne fit rompre le mariage, & la négociation de la ligue où Louis feignoit du moins de vouloir entrer contre la Maison d'Autriche. Que sçavoit-on encore si les bons Protestans Anglois ne se serviroient pas de cette occasion, afin d'engager leur Roi à laisser là le dessein de marier son fils avec une Princesse Catholique Romaine, & à secourir les Réformés de France qui remuoient? Un zele imprudent du Pere de Berulle fut cause de ce contretemps. Quelque esprit que les dévots ayent d'ailleurs, ils ne sont pas ordinairement propres à ménager une affaire d'Etat où la Religion entre. Plus impétueux & plus opiniâtres que les autres, ils ne voient pas que dans le commerce du monde on ne doit pas toujours se proposer ce qui paroît plus avantageux, & que la prudence veut qu'on ait égard à ce que la conjoncture du temps permet d'espérer; & ne sçavent presque jamais céder à la nécessité. Pendant que Bethune, Ambassadeur de France à Rome, remontre de toute sa force au Pape & aux Cardinaux que le Roi d'Angleterre accorde tout ce qu'il peut dans la situation présente des affaires de son Royaume, Berulle leur insinue secretement d'ajoûter de nouvelles conditions à celles dont les deux Rois sont convenus. On met dans la dispense que les Officiers & les domestiques des enfans qui naîtront du mariage d'Henriette & du Prince de Galles seront Catholiques Romains; que la mere les choisira elle-même tant que ses enfans demeureront sous sa conduite, c'est à dire, jusques à ce qu'ils soient parvenus à l'âge de treize ans; que ces gens auront le libre éxercice de leur Religion, & qu'on ne les sollicitera point de l'abandonner; que le Roi d'Angleterre fera serment d'observer ces deux articles; enfin, que sa Majesté Très-Chrétienne promettra au Pape par écrit d'obliger le Roi d'Angleterre à tenir religieusement sa parole.

Le Nonce ayant reçu des ordres positifs de son maître, de ne délivrer point la dispense, à moins que Jacques & Charles son fils ne jurent premierement l'observation des articles ajoûtés, & que Louis ne promette par écrit de les faire éxécuter, la Cour de France se trouve extrêmement intriguée. Que sçavoit-on si celle d'Angleterre y consentiroit? Et en cas qu'elle les acceptât seulement en partie, comme il arriva, il falloit solliciter une autre dispense, & lever les difficultés formées par le Pape. Les Ministres de France parlent aux Comtes de Carille & de Holland Ambassadeurs d'Angleterre; & Louis écrit au Roi leur maître, & le prie de condescendre à la délicatesse de la Cour de Rome. Surpris de ces nouvelles propositions, Jacques ne sçait à quoi se déterminer. Mais la passion d'engager la France à travailler conjointement avec l'Angleterre au recouvrement du Palatinat l'emporte à la fin. Sa Majesté Britannique accepte les conditions; mais elle ne veut plus entendre parler de sermens. Pour contenter le Pape le mieux qu'il est possible, Louis met un écrit entre les mains du Nonce, par lequel il promet d'obliger le Roi d'Angleterre à l'accomplissement des nouveaux ar-

ticles ſtipulés. Madame Henriette envoie de ſon côté une lettre à Rome, où elle s'engage à ne mettre que des Catholiques auprès des enfans que Dieu lui donnera; & Bethune preſſe inſtamment Urbain de ſe contenter de ce que le Roi d'Angleterre peut accorder. L'Ambaſſadeur reprend même un ton fier. *Nous demandons la diſpenſe du Pape plutôt par reſpect que par néceſſité*, dit-il hautement. *Pluſieurs Théologiens Catholiques croyent que dans les Pays où les deux Communions jouïſſent du libre éxercice de leur Religion, les Catholiques & les Proteſtans peuvent ſe marier ſans diſpenſe du Pape.* 1625.

Urbain ſemble ſe rendre d'aſſez bonne grace, & fait expédier une nouvelle diſpenſe. Le Cardinal Barberin ſon neveu alloit alors à la Cour de France, en qualité de Légat *à latere*, pour appaiſer la guerre qui commençoit de s'allumer en Italie. Barberin étoit en danger de n'être pas trop agréablement reçu, ſi ſon oncle eût arrêté la concluſion du mariage. Jacques Roi d'Angleterre mourut durant ce délai. Il étoit à propos encore de n'irriter pas d'abord Charles ſon ſucceſſeur, & de ne lui donner aucune occaſion d'appuyer les Réformés de France. Quand je réfléchis ſur les peines qu'il ſe fallut donner pour obtenir cette diſpenſe, je ſuis preſque également ſurpris & des baſſeſſes d'un Souverain Catholique auprès du Pape, & de la patience d'un Roi Proteſtant, qui eſſuie toutes ces ridicules & chagrinantes traverſes dans la négociation d'un mariage, dont il ſe pouvoit fort bien paſſer. Je le pardonne plus volontiers à Louis. C'eſt un Prince peu éclairé, qui ſuit les principes de ſa Religion, ou plutôt de ſa ſuperſtition. Mais Charles ne pouvoit-il ſe marier qu'en France? Il y avoit tant de Princeſſes Proteſtantes dont l'alliance lui étoit plus honnête & plus avantageuſe. Jacques & Charles ſe donnent de grands mouvemens; ils font mille démarches indignes de leur rang & contraires à la Religion qu'ils profeſſent, afin d'avoir une fille de France, qui ſera la cauſe funeſte de la mort de ſon époux, & de toutes les diſgraces de ſes enfans, qu'on a tant de ſoin de faire élever dans le culte ſuperſtitieux de l'Egliſe de Rome.

Plainte du Pape ſur l'irruption faite dans la Valteline.

La diſpenſe fut expédiée pour la premiere fois un peu avant l'irruption dans la Valteline. La nouvelle de la priſe des forts étonna la Cour de Rome. Le Pape mélancolique & chagrin ſe plaignit amerement au Cardinal de la Valette, qui ſe trouvoit pour lors à Rome, de ce qu'on enlevoit des Places miſes en dépôt entre les mains de ſon prédéceſſeur, & gardées par les troupes Pontificales. *Je ne l'aurois jamais penſé, que les armes du Roi Très-Chrétien duſſent attaquer celles de l'Egliſe*, dit Urbain à Bethune Ambaſſadeur de France, qui avoit demandé audience ſur ce que le Cardinal de la Valette rapportoit des plaintes du Pape. *Bien loin que le Roi mon maître veuille porter ſes armes contre l'Egliſe*, répondit Bethune, *ſa paſſion la plus ardente, c'eſt de les employer pour la défenſe du S. Siége, & à la réduction de ceux qui refuſent de reconnoître ſon autorité. Il vous honore particulierement; & vous trouverez toujours en lui les ſentimens de reſpect que*

*Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu.* 1625. *Vie du même par*

1625. Aubery. Liv. II. chap. 4. Mémoires pour servir à son Histoire 1625. Nani Historia Veneta. Liv. VI. 1625.

*vous devez attendre d'un grand Roi qui fait gloire de se dire le fils aîné de l'Eglise. Je vous supplie seulement, Très-Saint Pere, de considérer que le temps du dépôt est fini, dès que je vous ai conjuré de la part du Roi mon maître de remettre les forts entre les mains des Valtelins, & de les rendre même aux Espagnols. J'ai déclaré plusieurs fois à Votre Sainteté que si le Roi d'Espagne refusoit plus long-temps de faire justice aux Grisons, & d'exécuter le traité de Madrid, le Roi mon maître seroit obligé d'aider ses alliés, au recouvrement de ce qui leur appartient. Les Espagnols n'ont pas voulu reprendre les forts après les sommations qui leur en ont été faites : ils ont cru pouvoir les garder plus sûrement par les armes du S. Siege. Seroit-il juste que Votre Sainteté, qui veut être un pere commun, donnât moyen aux Espagnols de conserver, au préjudice de l'honneur & de la réputation du Roi mon maître, ce qu'ils ont injustement usurpé sur ses alliés ? Au reste les forts ne sont nullement enlevés à l'Eglise. On prétend seulement les retirer des mains du Roi d'Espagne. Le S. Siége en est censé dessaisi, dès que le temps du dépôt est expiré.*

Urbain affectoit de garder certains dehors de modération. Mais accoutumé aux flateries de ses Courtisans, il avoit un extrême ressentiment de ce que les Enseignes de l'Eglise ne furent pas assez respectées. Les Rois devoient, à son avis, soumettre tous leurs intérêts à la volonté du Pape. Les Espagnols connoissoient le fond de son cœur, & tâchoient de l'engager à faire un coup d'éclat contre la France. Le Cardinal de Borgia, lui propose sans façon de menacer Louis, ou du moins son Général dans la Valteline, des foudres du Vatican, si on continue d'attaquer les forts gardés par le Pape. Urbain n'eut garde d'écouter un homme qui lui insinuoit de commettre mal à propos l'autorité Pontificale. On se seroit mocqué de ses anathêmes, & la France auroit jetté le Pape dans le dernier embarras en faisant passer un plus grand nombre de troupes en Italie sous la conduite du Connétable de Lesdiguieres, qui étoit déja au-delà des Alpes avec une bonne armée. *Puis que vous souffrez*, dit Borgia d'un air rodomont à Urbain qui rejettoit la proposition des Espagnols, *que la France prenne ce qui appartient au S. Siége, Votre Sainteté ne doit pas trouver étrange que le Roi Catholique en use de même, & qu'il s'accommode de ce qui est à sa bienséance. On fera sans aucune considération tout ce que l'intérêt de Sa Majesté demandera.*

Magalotti, dont Carlo Barberin frere du Pape avoit épousé la sœur, devenu Cardinal depuis peu, étoit comme le premier Ministre d'Urbain. Le Cardinal Barberin & les autres enfans de Dom Carlo, neveux d'Urbain & de Magalotti, n'avoient ni assez d'âge, ni assez d'expérience pour manier des affaires extrêmement délicates. L'Espagne & la France briguoient à l'envi l'amitié du Pape & de Magalotti. L'une & l'autre Couronne offroient de grands avantages aux Barberins. L'Espagne propose le mariage de Dom Thadeo, fils de Dom Carlo, avec la Princesse de Stigliane, riche héritiere dans le Royaume de Naples. La France promet de son côté de donner au même Thadeo Mademoiselle de Rieux, riche héritiere en France, & tente les Barberins en faisant espérer l'ap-

1625.

pui & les forces du Roi Très-Chrétien si le Pape veut accorder à un de ses neveux l'investiture du Duché d'Urbin. Cette Principauté devoit retourner au S. Siege après la mort du dernier possesseur extrêmement vieux, puisque la postérité masculine des neveux de Jules II. qui les en avoir investis, manquoit dans la personne du présent Duc. Le morceau étoit friand : mais les Barberins n'osoient l'envisager, à cause des Bulles fulminantes des prédécesseurs d'Urbain, qui défendoient les nouvelles aliénations de ce qu'on nomme le patrimoine de S. Pierre. Le Pape craignoit encore de flêtrir son Pontificat, & d'exposer sa famille aux recherches & aux poursuites d'un successeur, s'il l'enrichissoit d'un fief si considérable du S. Siege. De là vint que Magalotti & les Barberins, que les biens de la Princesse de Stigliane accommodoient mieux en Italie, furent toujours plus favorables à l'Espagne, quoique le Pape affectât une parfaite neutralité entre les deux Couronnes.

Bernardino Nari, Envoyé extraordinaire du Pape en France, fait conjointement avec le Nonce Spada de grandes plaintes sur l'irruption dans la Valteline.

Les Ministres du Pape en France parloient avec beaucoup moins de modération que leur Maître, soit qu'ils eussent ordre d'en user de la sorte, soit qu'ils s'imaginassent que le Roi & son Conseil, intimidés par leurs menaces, se réduiroient plus facilement à donner au Pape la satisfaction qu'il demandoit. Urbain avoit envoyé extraordinairement à Paris le Cavalier Bernardino Nari. Il devoit se plaindre, conjointement avec le Nonce Spada, de l'irruption du Marquis de Cœuvres, & demander la restitution des forts de la Valteline. Les deux Italiens parlerent de l'entreprise de la maniere du monde la plus outrée & la plus ridicule. Ce n'étoit rien moins, à les entendre dire, qu'un sacrilége énorme ; & depuis le sac de Rome sous l'Empereur Charles Quint, on n'avoit pas vû un plus grand scandale dans la Chrétienté. Les Cardinaux trouvoient étrange que le Pape n'accablât pas de ses foudres & de ses anathêmes Cœuvres & ceux qui marchoient sous son commandement. Enfin, Urbain ne pouvoit digérer que le Roi voulût récompenser de la dignité de Maréchal de France l'action du Marquis de Cœuvres, qui encouroit les plus fortes censures de l'Eglise, & la damnation éternelle de son ame. *J'aurai toujours pour le Pape*, répondit Louis étonné de ces déclamations, *le respect & la déférence qu'il doit attendre d'un bon fils. Je n'ai pas prétendu que les choses allassent si loin, & mon Général a passé les ordres que je lui ai envoyés. Assurez le Pape que je suis bien fâché de ce qu'on l'a mécontenté, & que je veux lui donner toute la satisfaction possible.*

*Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu, 1625. Nani Historia Veneta. L. VI. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 747. 748. 749.*

Spada & Nari ne laissent pas échaper l'occasion qui se presentoit naturellement, de déclarer au Roi que leur Maître demande que Sa Majesté restitue les forts pris; qu'elle répare l'offense faite au S. Siége, & que le Marquis de Cœuvres soit puni. *Je parlerai de ces propositions à mon Conseil*, repartit Louis, impatient de congédier des gens dont les discours longs & véhémens le fatiguoient. Mais il fallut essuyer encore une grave remontrance du Nonce. *Sire*, dit Spada, *vous devez être bien sur vos gardes contre des gens qui sous prétexte de vous donner des conseils avantageux à votre réputation, & au bien de votre Royaume, vous engagent à favoriser les héréti-*

1625. *ques. C'est une chose défendue par les saints Canons, sous peine d'encourir les plus grieves censures de l'Eglise. Votre Majesté est excusable devant Dieu de ce qui s'est fait dans la Valteline, puisqu'elle n'étoit pas avertie de ce que prescrivent les Loix Ecclésiastiques. Mais vous êtes désormais obligé d'écouter avec beaucoup de circonspection ce que des Ministres d'Etat, plus attentifs aux fausses regles de la politique mondaine qu'aux maximes de l'Evangile, & plus jaloux de conserver je ne sçai quel point d'honneur que de vous mettre dans la voie du salut, vous conseilleront désormais sur l'affaire dont nous parlons à Votre Majesté de la part du Pape. Il vous prie, Sire, de considérer, que le moyen le plus sûr d'attirer les bénédictions du Ciel sur vous & sur votre Royaume, c'est de ne vous écarter jamais de ce que la Religion éxige du zèle & de la pieté du Roi Très-Chrétien.* L'étrange abus de l'Evangile! Qu'un Prince soit injuste, cruel, adultere, en un mot le plus grand Tyran du monde, le prétendu S. Pere demeure dans le silence. Bien loin de s'élever contre ces crimes atroces, on applaudit à celui qui les commet; on l'éxalte, on le comble d'éloges, s'il a fait quelque chose d'avantageux au Pape & à son Clergé. Mais si un Roi attaque des Places où le S. Pere a eu la permission de mettre garnison pour trois mois; si les Enseignes de l'Eglise ne sont pas assez respectées au gré de la Cour de Rome, elle criera que tout est perdu; le Roi, ses Ministres, ses Généraux & ses soldats seront tous damnés sans miséricorde.

Négociation du Nonce & de Nari avec le Cardinal de Richelieu & les autres Ministres du Roi de France.

Louis ayant répondu au Nonce & à Nari qu'il parleroit de leurs demandes à son Conseil, les deux Italiens furent obligés de solliciter la Reine mere, & de voir tous ceux qui composoient le Conseil du Roi, c'est-à-dire, les Cardinaux de la Rochefoucaut & de Richelieu, le Comte de Schomberg, Aligre Chancelier, & d'Herbaut Secrétaire d'Etat chargé des affaires d'Italie. Spada & Nari ne firent pas de moindres exclamations dans le cabinet de Marie de Médicis qu'à l'audience de son fils. *Au lieu de préparer ici des triomphes au Général de l'armée de la Valteline*, dirent-ils, *on devroit, Madame, pleurer son entreprise avec des larmes de sang. Les Huguenots de France & tous les hérétiques du monde ne se réjouïssent pas moins des prétendues victoires du Marquis de Cœuvres que les Courtisans ses amis. Nous n'avons pas voulu écrire à Rome les applaudissemens que nous lui voyons donner ici, de peur que le Pape justement irrité ne rappellât son Envoyé extraordinaire, & ne nous défendît d'être les témoins des insultes qui se font à l'Eglise.* Marie de Médicis en usa comme son fils. Elle répondit en termes généraux & honnêtes, fit espérer qu'on donneroit satisfaction au Pape, & remit au Conseil du Roi la réponse aux demandes du Nonce & de Nari. Le Comte de Schomberg, qu'ils virent ensuite, leur insinua que leurs déclamations ne feroient pas grand effet; & que le Roi vouloit absolument sortir avec honneur de l'entreprise de remettre les Grisons en possession de la Valteline, *Messieurs*, dit Schomberg, *le Roi a une extrême passion de donner satisfaction au Pape: mais Sa Majesté prétend aussi sauver sa réputation engagée à soutenir ses alliés. Ces deux affaires se doivent négocier conjointement: cherchons des expédiens pour terminer l'une & l'autre.*

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 752. 753. 754. &c.*

*Monsieur*,

*Monsieur*, repliqua le Nonce, *le Pape est certainement de la volonté du Roi: c'est à lui de restituer ce qui a été pris, & de punir un Officier qui a fait, dit-on, de sa tête des choses qu'on ne lui a pas commandées. Mais il n'en est pas de même de l'autre affaire dont vous parlez; plusieurs personnes y entrent: elle ne se peut terminer que par une longue négociation entre les parties intéressées. Quelle nécessité y a-t-il de joindre ici deux choses, dont l'une est indubitable, & l'autre litigieuse. Je ne crois pas*, reprit froidement Schomberg, *que vous réussissiez à les séparer. Le Pape est le pere commun: & nous espérons qu'il conservera cherement cette qualité. En obtenant la satisfaction qu'il demande, ne doit-il pas être bien aise que le Roi sauve son honneur par le même moyen?* Pour ce qui est du bon Cardinal de la Rochefoucaut, que Richelieu éloignoit insensiblement des affaires, il pensa uniquement à se justifier auprès du Pape, en donnant à entendre au Nonce & à Nari que bien des résolutions se prenoient sans la participation de la Rochefoucaut. 1625.

Le plus difficile restoit à faire. Il falloit persuader le Cardinal de Richelieu de la justice des prétentions du Pape. Depuis l'éloignement du Marquis de la Vieuville, Richelieu devenoit l'arbitre souverain de tout ce qui se faisoit dans le Conseil de France. Louis & Marie de Médicis l'écoutoient comme leur oracle, & les autres Ministres d'Etat n'osoient le contredire. Le Nonce Spada & Richelieu, piqués l'un contre l'autre depuis leurs derniers entretiens, se disent encore dans celui-ci des paroles aigres, & se menacent réciproquement. Quand on en vint au fait, Spada & Nari eurent beau éxagérer l'injure faite au Pape, & le profond ressentiment qu'il en avoit; Richelieu leur soutint constamment qu'Urbain avoit tort de se plaindre, que le S. Siege n'étoit nullement offensé, & que la Cour de Rome veut trouver du mal où il n'y en a point. *Les forts*, disoit Richelieu, *n'ont été mis que pour trois mois entre les mains du Pape. Si le dépôt a duré plus long-temps, cela ne donne pas droit à Sa Sainteté de le garder autant qu'il lui plaira. C'est une dette qu'un créancier n'a pas voulu éxiger plutôt, par déférence pour le débiteur, ou par quelqu'autre considération. Le Roi n'a point ordonné les hostilités faites dans la Valteline. M. de Cœuvres seroit demeuré en repos jusques à un plus grand éclaircissement de la derniere résolution du Pape & du Roi d'Espagne, si le Général des troupes Ecclésiastiques n'eût pas appellé les Espagnols à son secours, ni offert de recevoir dans les forts les soldats envoyés par le Gouverneur de Milan. Le Roi est disposé à rendre au Pape tout le respect imaginable. Sa Majesté enverra volontiers à Rome une personne des plus distinguées du Royaume, faire des soumissions à Sa Sainteté, & offrir non seulement la restitution des forts de la Valteline, mais de lui remettre encore la moitié d'une grande Province, si le Pape le souhaite. Bien entendu que Sa Sainteté, contente de cette démarche, aura égard que l'honneur du Roi est engagé à presser l'éxécution du traité de Madrid. Sa Majesté ne se relâchera jamais sur cet article. On rendra demain les forts pris, pourvû que le Pape promette de les démolir, & qu'il ne sera plus parlé de les donner en garde à qui que ce soit, conformément au traité de Madrid. L'opiniâtreté des Espagnols semble rendre la guerre inévitable. Que le Pape demeure neutre. On dédomma-*

1625. *gera le S. Siege par quelque chose de meilleur que les forts de la Valteline. Vous sçavez les anciennes prétentions des Papes sur la partie du Royaume de Naples qui est en deça du Gariglian: on la rendra au S. Siége, puisque le Roi d'Espagne veut avoir la guerre. Le Pape peut donner ordre à quelqu'un d'écouter les propositions que nous avons à lui faire là-dessus; il en sera fort content.*

Spada & Nari répondirent qu'il ne leur est pas permis d'entrer en de pareilles négociations, & qu'ils ne croyent pas que le Pape veuille prendre part à une affaire qui causeroit une trop grande effusion de sang. *Nous avons ordre de parler de deux choses*, dit l'un des deux hommes du Pape. *La premiere, c'est la restitution des forts enlevés au S. Siege. On traitera ensuite de l'exécution du traité de Madrid. Les Ministres du Roi Très-Chrétien ont reconnu de bonne foi que les articles sont trop rigoureux, & qu'il en faut adoucir quelques-uns. Tel est celui de la démolition des forts. Ne vous mettez pas cela dans l'esprit*, repliqua Richelieu avec un peu de chaleur. *Jamais on n'a cru dans le Conseil du Roi qu'il y eût le moindre changement à faire dans le traité de Madrid. Je vous réponds que Sa Majesté est dans la résolution de le faire exécuter à la lettre. S'il s'agissoit seulement de contenter le Pape, il n'y a rien que le Roi ne fît volontiers. Mais rendre les forts, ce seroit donner un trop grand sujet de triomphe aux Espagnols: & c'est ce que le Roi ne prétend pas. Quoiqu'il en soit des desseins de Sa Majesté*, dit un des Italiens, *les forts ont été certainement enlevés d'une maniere violente au Pape; & il a droit de se servir des armes spirituelles que Dieu lui a mises entre les mains, si on lui refuse une satisfaction raisonnable. Le Pape procéderoit par la voie des censures dans l'affaire de la Valteline*, repliqua Richelieu en souriant: *je suis convaincu qu'il n'y pensera jamais; & je ne le croirois pas quand je le verrois de mes propres yeux. La Cour de Madrid n'a pas envie que les choses s'aigrissent davantage. Les Espagnols sont disposés à remettre tous leurs intérêts entre les mains de Sa Sainteté, & à lui donner un million d'or si elle veut les tirer d'intrigue. Ils se flatent de gagner quelque chose en fomentant la rebellion des Huguenots. Cet artifice est capable, je l'avoue, de détourner le Roi de quelque entreprise. Mais on ne l'obligera jamais à se désister du traité de Madrid.*

Les gens du Pape n'eurent plus bonne opinion du succès de leur négociation. Ils paroissoient interdits à la vûe des changemens arrivés dans le Conseil du Roi, & de la différente disposition des esprits depuis que le Cardinal de Richelieu y entroit. Le crédit des Ministres du Pape étoit perdu: on n'écoutoit plus les remontrances que par bienséance; & le Roi paroissoit absolument déterminé à s'opposer de toute sa force aux projets de la Maison d'Autriche. Le Cardinal tâchoit, à la vérité, de contenter la Cour de Rome en parlant de faire la guerre aux Réformés: il promettoit de les réduire en moins de deux ans. Mais ce grand projet ne se devoit exécuter qu'après que le Roi feroit sorti avec honneur de l'affaire de la Valteline. Et voilà ce qui désoloit Urbain, ses parens, & ses Ministres. Spada & Nari n'eurent pas de grands entretiens avec Herbaut Secrétaire d'Etat. La médiocrité de son pouvoir étoit trop connue. Ils s'expliquerent davantage avec le Chancelier Aligre. Mais on ne put

tirer autre chose du dissimulé Magistrat, sinon que le Roi n'avoit point ordonné de prendre les forts de la Valteline, & que le Marquis de Cœuvres en ayant trouvé une belle occasion, il n'avoit pas voulu la perdre. 1625.
*Au reste*, poursuit Aligre, *le Roi honore parfaitement le Pape : on voudroit tout faire à sa considération. Mais les Italiens sont trop sages pour exiger de Sa Majesté qu'elle fasse une restitution, dont les Espagnols auroient tout l'avantage.*

On fait mine ensuite de tenir de fréquens conseils sur les demandes du Pape. Et ce n'est que pour mieux jouer ses Ministres. Le Nonce Spada va rendre visite au Cardinal de Richelieu, dans le dessein de découvrir quelque chose des résolutions qui se prennent : & Richelieu paroît plus ferme que jamais dans ses premiers sentimens. *Si le Roi d'Espagne ne veut pas accommoder dans six semaines l'affaire de la Valteline*, dit le Cardinal au Nonce, *tout est bouleversé, & l'Italie sera bientôt en feu. Sa Majesté est dans la disposition d'accorder aux Huguenots une grande partie de ce qu'ils demandent, afin d'avoir la paix au dedans pendant qu'elle enverra ses forces au dehors. Que si les Espagnols veulent entendre raison, le Roi se met incontinent en campagne contre les Huguenots. Nous n'aurons jamais un sujet plus plausible de leur faire la guerre. Je suis surpris de ce que l'Envoyé du Pape n'apporte aucune proposition d'accommodement, sous prétexte que la restitution des forts se doit faire préalablement à toute autre chose. On seroit presque tenté de croire que les Espagnols ont envie de pousser les choses aux dernieres extrêmités. Quoiqu'il en soit, si le Roi porte une fois ses armes en Italie, elles y feront du progrès. En cas que le Pape veuille être d'intelligence avec Sa Majesté, le S. Siége pourra gagner la moitié du Royaume de Naples.*

Nous ne sçavons pas bien si Richelieu parloit sincerement, ni s'il avoit déja formé de si grands projets contre la Monarchie d'Espagne. Spada & Nari regardoient ces discours comme des rodomontades, ou comme des artifices d'un homme qui leur vouloit donner le change, & éblouir la Cour de Rome par des offres spécieuses afin de venir à son but. C'est pourquoi ils insistoient toujours sur leurs premieres demandes, & ne faisoient aucune attention aux diverses propositions du Cardinal. Il conçut alors le dessein de les entretenir par une négociation, pendant qu'on achevoit de reprendre les forts de la Valteline. Richelieu envoie son Capucin Joseph proposer au Nonce quelques projets d'accommodement. L'artificieux Moine joue merveilleusement bien son rolle : il met plusieurs choses sur le tapis, rend les choses assez faciles, & parle d'aller à Rome avec une lettre du Roi, où l'on finira ce qui s'ébauche à Paris. La Cour convenoit en apparence d'une suspension d'armes pour deux mois au regard du Comté de Chiavenne, que le Marquis de Cœuvres devoit attaquer sans cesse; & pendant cet intervalle on espéroit que le Pape acheveroit de terminer tous les différends. Le Nonce Spada ne sçut d'abord que penser du Capucin. On lui trouvoit du génie pour les négociations : mais il ne sçavoit pas assez bien dissimuler sa souplesse ni ses artifices. Le Nonce ne demeura pas long-temps sans reconnoître que Joseph étoit un homme fait exprès pour amuser ceux que le Cardinal vouloit tromper.

1625.

Le Marquis de Cœuvres prend tous les autres forts de la Valteline, excepté celui de Rive.

*Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu.* 1625. *Mémoires pour servir à l'Histoire du même.* 1625. *Histoire du Connétable de Lesdiguieres. L. XI. chap. 9.* *Mercure François.* 1625. *Nani Historia Veneta. Lib. V.* 1625. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 775. 776. &c.*

Dans le temps même qu'il feint, par l'entremise de son Capucin, que le Roi de France se relâche beaucoup en consentant à une suspension d'armes pour deux mois dans le Comté de Chiavenne, Cœuvres recevoit des ordres pressans d'avancer dans la Valteline autant qu'il seroit possible. Dès les premiers jours de cette année, le Général de l'armée des Confédérés étoit allé à Bormio. La Ville fut prise d'abord, & le fort se rendit après quelques coups de canons tirés. Les Espagnols accourus au secours de Chiavenne espererent de sauver la Place, à cause de la rigueur de la saison qui ne permettoit pas le transport du canon. Mais Cœuvres ayant trouvé le moyen d'en faire venir, il fallut capituler & se rendre. Il ne restoit plus que le fort de Rive. Les Espagnols s'y retrancherent si avantageusement, & se défendirent avec tant de bravoure, que le progrès des armes des Confédérés fut enfin arrété. Cependant les Grisons profitent de la conjoncture & s'assemblent à Coire. Les partisans de la Maison d'Autriche n'oserent paroître à la Diete. Sa premiere résolution, ce fut de casser les traités faits à Lindau & à Milan, dont les articles étoient si contraires à la liberté des Ligues Grises. On renouvella ensuite les anciennes alliances avec les Cantons Suisses & avec la Couronne de France. Une si grande révolution troubla extrêmement le Pape Urbain occupé à l'ouverture de son Jubilé, pour ce que la superstition de l'Eglise Romaine appelle *l'Année Sainte*. Il voyoit la guerre sur le point de s'allumer fortement en Italie. Le Roi d'Espagne prétendoit y former une ligue contraire à celle de France, de la République de Venise, & du Duc de Savoye. On croyoit que ces trois Puissances pensoient à partager l'Italie entr'elles. Le Grand Duc de Toscane, les Ducs de Parme & de Modene, les Républiques de Genes & de Luques devoient, conjointement avec Sa Majesté Catholique, avoir une armée de vingt-quatre mille hommes de pied & de six mille chevaux, commandée au nom de l'Empereur par le Duc de Feria Gouverneur de Milan. Le Pape paroissoit vouloir être neutre. Cependant il parloit d'armer aussi de son côté, & de mettre dix mille hommes sur pied, soit qu'il songeât seulement à la sûreté de l'Etat Ecclésiastique, soit qu'il crût que sa médiation seroit plus respectée, lorsqu'il auroit de quoi se faire craindre à celle des deux Couronnes qui refuseroit la paix à des conditions raisonnables. Les troupes de France passées au delà des Alpes, & l'arrivée du Connétable de Lesdiguieres à Turin causoient ces mouvemens en Italie. Charles-Emmanuel, Duc de Savoye, recevoit le Connétable de France avec de grandes démonstrations de joie & d'amitié. On ne doutoit point qu'ils ne prissent ensemble des mesures pour l'ouverture de la campagne, dans le Duché de Milan, ou du moins contre la République de Genes.

Le Pape nomme le Cardinal Barberin, son neveu, Lé-

Le Pape fort intrigué cherchoit les moyens de détourner l'orage qui fondoit déja sur l'Italie. Le Cardinal Barberin, son neveu, le fait souvenir alors que Clement VIII. envoya le Cardinal de Médicis en qualité de Légat, pour moyenner la paix de Vervins entre la France & l'Espagne ; que le Duc de Savoye ayant ensuite attiré sur lui les forces d'Hen-

ri IV. Roi de France, l'accommodement de Charles Emmanuel avec Henri fut ménagé par l'entremise du Cardinal Aldobrandin, que le même Pape envoya Légat en France; enfin qu'il y a lieu d'espérer, que Louis & Philippe se réconcilieront de même, si le Pape les en sollicite par un Légat que l'un & l'autre Roi soient obligés d'écouter favorablement. Jeune & empressé de paroître avec un éclat dans les deux premieres Cours de l'Europe, où la qualité de neveu du Pape devoit lui procurer des honneurs extraordinaires & une grande considération, Barberin s'imaginoit qu'un homme de son rang, ne pouvoit se faire mieux connoître dans le monde, ni entrer avec plus de réputation dans l'administration des affaires ausquelles son oncle Urbain le formoit, qu'en terminant une contestation qui devoit causer une rupture ouverte entre les deux Couronnes, & armer toutes les puissances d'Italie les unes contre les autres. Quelques gens sages & judicieux de la Cour de Rome furent surpris de ce que le Pape donnoit si facilement dans les passions d'un neveu sans expérience. On remontre à Urbain, que l'affaire de la Valteline n'est pas meure; que les esprits trop aigris, & trop échauffés encore, ne sont pas disposés à recevoir bien des propositions d'accommodement, & que ce sera une chose fort chagrinante au Pape, si son neveu ne réussit pas après une démarche éclatante. Entêté de se montrer en France & en Espagne, Barberin empêche que son oncle n'écoute un avis si sage. Urbain persiste à vouloir que son neveu soit Légat. Et comme les Papes n'osent donner un pareil emploi sans l'agrément des Rois ausquels on envoie des Légats, Urbain découvre son dessein à Bethune Ambassadeur de France, & lui propose d'abord son frere, sorti de l'Ordre des Capucins, il avoit reçu depuis peu le Chapeau de Cardinal avec le titre de S. Onuphre. Le dissimulé Pontife espéroit que la Cour de France, dégoûtée de négocier avec un homme nouvellement tiré du Cloître, aimeroit mieux le Cardinal Barberin. Le Pape devina bien en partie. On ne souhaitoit point de Légat à la Cour de France. Cela fait de trop grands embarras, à cause de la distinction & des honnenrs que les Cardinaux revêtus de ce caractere éxigent. Mais, parce que le Roi ménageoit le Pape, on n'osoit rejetter la proposition qu'il faisoit d'envoyer son plus proche parent. Bethune tâchoit adroitement de l'éluder, en remontrant tantôt à Urbain que le Cardinal de S. Onuphre seroit trop roide sur ce qui concerne la Religion, à cause de la délicatesse de sa conscience; & tantôt que la négociation devoit être un peu plus avancée, avant que d'envoyer un Légat.

1625. gat en France & en Espagne.

*Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu.* 1625. *Mémoires pour servir à l'Histoire du même.* 1625. *Nani Historia Veneta. Lib. V.* 1624.

*M. le Cardinal de S. Onuphre*, répondit l'Ambassadeur au Pape, *est un Prélat capable de tous les emplois dont Votre Sainteté voudra l'honnorer. Il est seulement à craindre qu'il ne se trouve embarrassé dans une affaire où les intérêts de l'Etat & de la Religion sont fort mêlés. Une personne de pieté, & qui a long temps vécu dans la retraite, juge ordinairement de tout par les maximes de dévotion qu'il se prescrit. Si M. le Cardinal de S. Onuphre vient à regarder l'affaire de la Valteline du côté de la sûreté de la Religion Catholi-*

1625. *que, & à ne faire pas attention aux intérêts d'Etat que le Roi mon maître envisage; M. le Cardinal, prévenu du prétexte spécieux dont les Espagnols couvrent leur invasion, plaidera la cause d'une partie intéressée, & ne s'accommodera jamais avec la Cour de France. On y demande que les Espagnols soient chassés de la Valteline; qu'elle retourne aux Grisons ses anciens maîtres, quoique Protestans; & que la Religion Catholique y soit toujours maintenue. Un homme d'une dévotion trop ardente peut se mettre aisément dans l'Esprit que la Religion Catholique ne se conservera jamais bien dans un pays dont le Souverain est Protestant.* Le Pape écouta paisiblement la remontrance, & ne repliqua rien. Quelques jours après, il propose le Cardinal François Barberin. L'Ambassadeur eut besoin de la présence de son esprit pour se démêler de l'embarras où il étoit, de détourner le Pape de son dessein, sans s'exposer à lui déplaire. Car enfin, le Cardinal neveu n'avoit ni l'habileté ni l'expérience nécessaire pour négocier une affaire délicate & difficile entre deux puissans Rois & leurs Ministres extrêmement raffinés. *Votre Sainteté ne pouvoit mieux choisir*, dit Bethune à Urbain, *& je ne doute point que M. le Cardinal Barberin ne s'aquiere beaucoup d'honneur & de réputation en France & en Espagne. On y admirera ses rares qualités. Mais enfin, le plus habile médiateur ne peut répondre du succès de sa négociation quand il trouve des opiniâtres, ou des gens que de puissantes raisons engagent à ne rien relâcher de leurs prétentions. Votre Sainteté chérit M. le Cardinal Barberin: quel chagrin pour elle & pour lui, si cet inconvénient, ou quelque autre semblable, rend sa légation inutile! Il est bon encore que son voyage soit le moins long qu'il sera possible. En consentant ici avec l'Ambassadeur d'Espagne les articles les plus difficiles, M. le Cardinal sera plus assuré de réussir & de revenir bientôt.*

La seconde remontrance n'étoit ni moins fine, ni moins judicieuse que la premiere. Mais rien ne faisoit impression sur l'esprit d'Urbain. Il ne vouloit pas contrister son neveu, ridiculement entêté d'aller se montrer en France & en Espagne, & d'y faire le petit Pape. *Puisque vous voulez absolument être Légat*, lui dit un jour le Cardinal Magalotti son oncle maternel, *on peut convenir ici de plusieurs choses avant votre départ. Vous en reviendrez plutôt à Rome avec beaucoup d'honneur & de gloire. Vous ne me connoissez pas*, repartit sechement Barberin, *je ne suis pas un homme à me donner la peine d'aller conclure en cérémonie une affaire déja négociée.* On crut qu'il avoit un autre motif que celui de la gloire qu'il se promettoit faussement d'acquérir dans une Légation auprès des deux plus puissans Rois de la Communion du Pape. Pressé par ses confidens, il espéroit qu'à son retour le Pape lui confieroit l'entiere administration des affaires, & qu'il auroit moins d'un tuteur. Jusques à présent il dépendoit d'Urbain & de Magalotti, qui s'appliquoient à le former. Magalotti, qui pénétroit les vûes secretes du jeune Cardinal, commença de dire dans le monde qu'il se retireroit des affaires dès que son neveu auroit fini sa Légation.

La France n'ayant osé rejetter la proposition du Pape, de peur de le chagriner davantage, il tint consistoire le 19. Fevrier. Le Cardinal Fran-

çois Barberin y fut déclaré Légat vers les Rois de France & d'Espagne conjointement, & son oncle lui donna solemnellement la Croix qu'il devoit faire porter devant lui comme la marque de sa dignité. Tous les Cardinaux conduisirent le nouveau Légat, avec les cérémonies accoutumées, hors la porte de Rome. Il pouvoit à l'exemple des autres qui avoient eu le même emploi, revenir *incognito* à Rome, & donner ordre à ses affaires en s'abstenant de paroître en public. Mais l'impatient Barberin voulut partir dès le même jour, accompagné de quelques Prélats habiles & expérimentés, qui devoient l'assister de leurs conseils. Il alla descendre à Marseille, & en passant par Avignon il y reçut l'Ordre de Prêtrise, dans le dessein de régaler la Cour de France du spectacle de sa premiere Messe, & de lui faire gagner de grandes Indulgences. Le Cardinal de Richelieu parle en maître de l'équipée du jeune Barberin dans une lettre à Marquemont Archevêque de Lyon. Il y marque par avance le succès de la Légation si ardemment désirée. *J'ai peine à croire*, dit Richelieu, *que M. le Légat se soit mis en chemin sans sçavoir les intentions du Roi d'Espagne, & sans un plein pouvoir de sa Majesté Catholique. Ce seroit risquer beaucoup plus que ceux de son rang ne font ordinairement. Je vous réponds que le Roi ne fera la paix qu'à des conditions honorables, & qu'il ne souffrira jamais que les Grisons perdent aucuns de leurs droits sur la Valteline. Nous verrons M. le Légat. Il sera parfaitement bien reçu. On écoutera ses propositions, & nous les accepterons pourvû qu'elles tendent à une paix sûre.* Voilà justement ce qui arriva. On fit au Légat tous les honneurs imaginables, & ses demandes furent rejettées. 1625.

Louis & ses Ministres attendoient le Cardinal Barberin avec moins d'impatience, que le Courier qui devoit apporter la réformation de la dispense du Pape pour le mariage d'Henriette de France avec le Prince de Galles. Lorsque Louis avoit le dernier empressement de finir cette affaire au plutôt, les Comtes de Carlile & de Holland lui vinrent demander un mois de surséance, à cause de la maladie du Roi leur maître. La fievre tierce, dont il fut attaqué vers la fin du mois de Fevrier, le mit enfin au tombeau. Jacques I. Roi de la Grande Bretagne mourut le 6. Avril dans la 23^e. année de son Regne en Angleterre, & environ la 59. de son âge, après avoir recommandé à Charles Prince de Galles, son fils unique, de protéger toujours l'Eglise Anglicane, de travailler au rétablissement des enfans du Roi & de la Reine de Boheme dans leurs Etats héréditaires, & de chérir la fille de France qui lui étoit destinée, sans aimer la Religion qu'elle professoit. Cela donne à penser que Jacques mourut Protestant. Mais comment concilierons-nous ces circonstances de sa mort avec la confidence faite peu de mois auparavant à l'Archevêque d'Embrun, avec les espérances données au Roi de France, qui comptoit que Jacques se déclareroit bientôt Catholique Romain? Laissons à Dieu le jugement des dispositions de ce Roi mourant, qui parut souvent incertain & chancelant sur plusieurs articles contestés entre les Protestans & l'Eglise de Rome. Quoi qu'il en soit de ses véri-

Mort de Jacques Roi de la Grande Bretagne.

*Rushworth's Historical collections.* 1625.

*Welwood's Memoirs.*

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag.* 835.

1625. ables sentimens, il ne peut faire honneur ni à la Communion dans laquelle il demeura jusques à la fin de sa vie, ni à celle qu'il sembla vouloir lui préférer en certaines rencontres. Jacques n'avoit aucune des qualités qui rendent un Prince recommandable. Il aima la paix parce qu'il étoit indolent & paresseux : son attachement pédantesque aux lettres & aux sçiences servit à couvrir sa molesse & son oisiveté. Après s'être rendu le jouet de toute l'Europe dans l'affaire du Palatinat, il laisse à son fils des coffres vuides, un revenu embarrassé, des sujets mécontens, & des affaires épineuses à démêler au dedans & au dehors de ses Royaumes.

*Relation de l'Archevéque d'Embrun à la fin des Mémoires de Déageant. Mercure François. 1625.*

Williams Evêque de Lincoln & Garde du Grand Sceau d'Angleterre, Laud alors Evêque de S. Davids, depuis Archevéque de Cantorberi, & le Chancelier Bacon comparerent ridiculement Jacques à Salomon. Je n'en suis nullement surpris. Le Prince le moins louable trouve des flateurs dans le Clergé & parmi les Magistrats. Si Salomon, appliqué aux sçiences & à rendre justice à son peuple, méprisa la qualité de belliqueux & de conquérant, il sçut se faire craindre & respecter, au lieu que Jacques fut méprisé de ses sujets & des étrangers. De tout ce que le sçavant Bucanan son Précepteur lui avoit appris, il ne retint que la facilité de parler Latin avec assez d'élégance, & quelque teinture de la Théologie & des questions controversées entre les Protestans & l'Eglise de Rome. Bucanan s'appliqua particulierement à lui inculquer les justes bornes de l'autorité des Rois, & à l'instruire des droits légitimes du peuple. Il semble que les disgraces de la Reine Marie, mere de Jacques, devoient le rendre plus docile aux bonnes leçons de son Précepteur sur ces deux articles. Cependant Jacques fut plus entêté qu'aucun autre de l'établissement d'un pouvoir arbitraire en Ecosse & en Angleterre. Chagrin de ce que Bucanan avoit écrit si fortement contre une chose qui sera toujours l'idole des Princes ambitieux & injustes, le Roi, dit-on, fit proposer à son Précepteur mourant de rétracter ce qu'il avançoit dans son livre du droit des Rois en Ecosse. *A Dieu ne plaise*, répondit Bucanan indigné, *que je reconnoisse jamais que le Dieu tout puissant a crée le genre humain pour l'abandonner à la discrétion de sept ou huit hommes, souvent plus déréglés que les plus méchans de leurs sujets.* Finissons ici le crayon de ce Roi. Si nous entreprenions d'en donner un portrait achevé, il faudroit dire mille choses que la bienséance ne permet pas. Jamais Prince n'eut des inclinations moins nobles, ni des entretiens plus remplis d'ordures avec ses mignons & ses favoris. On conserve quelques-unes de ses lettres, qui prouvent qu'une Tête couronnée peut penser & écrire des coyonneries de laquais.

Charles I. est proclamé Roi d'Angleterre.

Immédiatement après que Jacques eut rendu le dernier soupir, les membres du Conseil privé assemblés députerent leur Président & le Maréchal d'Angleterre pour annoncer à Charles Prince de Galles la mort du Roi son pere, & pour sçavoir de lui s'il vouloit leur permettre d'aller tous en corps lui rendre leurs devoirs & leurs hommages. Le nouveau Roi s'en excusa sur la douleur que lui causoit un si triste accident, & remit

& remit la cérémonie au lendemain. Pendant que Charles se prépare à sortir de Theobolds où Jacques mourut, & à se rendre dans la Capitale du Royaume, le Conseil donne les ordres nécessaires afin que Charles soit proclamé Roi à Theobolds, & puis à Londres avec les cérémonies accoûtumées. Sa Majesté laissa les emplois à ceux qui les remplissoient auparavant, reçut leurs sermens de fidélité, & pourvut au gouvernement du Royaume, & à ce qui pouvoit contribuer à la conservation de la paix & du bon ordre. Les premieres résolutions de Charles, ce fut de conclure au plutôt son mariage avec Henriette de France, de faire des obseques magnifiques au feu Roi, & de convoquer un Parlement au mois de Mai suivant. Le corps de Jacques ayant été transporté de la Maison Royale de Theobolds à Londres, on le conduisit au tombeau de ses prédécesseurs dans l'Eglise de Westminster. Charles voulut rendre les derniers devoirs au Roi son pere. Il suivit le corps, appuyé sur le Comte d'Arondel Maréchal du Royaume, & sur le Comte de Pembroke Chambellan de sa Majesté. Douze grands Seigneurs portoient la queue de son long manteau de deuil, & les autres Pairs du Royaume suivoient le Roi, chacun en son rang.

*1625. Rushworth's Historical Collections. 1625. Mercure François. 1625.*

Maurice Prince d'Orange suivit de près le Roi Jacques. Il mourut à la Haye le 23. Avril, dans la 58. année de son âge, & la 41. de l'administration de ses charges dans la République des Provinces-Unies. Il ne fut jamais parfaitement guéri de sa maladie contractée à la Campagne de l'année derniere ; & le chagrin de ne pouvoir sauver Breda, dont la garnison résistoit avec beaucoup de courage & de conduite au Marquis Spinola qui serroit la Ville de plus en plus, & fermoit l'entrée aux vivres & à toute sorte de secours, fortifié qu'il fut par les troupes venues d'Allemagne ; le chagrin, dis-je, de voir emporter une Ville de son patrimoine, & qu'il avoit enlevée fort habilement aux Espagnols 35 ans auparavant, acheva d'accabler le plus brave, le plus prudent, & le plus expérimenté Capitaine de son temps. Maurice fut le second fils de Guillaume Prince d'Orange, fondateur de ce puissant Etat, qui travaille aussi utilement en nos jours à soutenir la liberté de l'Europe contre la France, qu'il a courageusement défendu la sienne sous le regne d'Henri IV. & sous celui de Louis XIII. Le Prince d'Orange, dont je raconte la mort, portoit le nom de Maurice Electeur de Saxe son Grand-pere maternel, ce brave & heureux Protecteur de la liberté Germanique & de la Religion Protestante. Guillaume avoit épousé en secondes nopces Anne fille de celui-ci, & il en eut deux enfans, Maurice, & Emilie épouse de Dom Emmanuel, fils de Dom Antoine reconnu Roi par les Portugais, & dépossédé ensuite par les armes de Philippe II.

Mort de Maurice Prince d'Orange.

*Mercure François. 1625. Nani Historia Veneta. Lib. VI. Du Maurier dans ses Mémoires de Hollande.*

On n'attend pas que je donne ici un extrait éxact des grandes actions d'un Héros qui en vingt années de guerre, avant la trêve entre l'Espagne & les Provinces-Unies, fit lever honteusement le siege de Bergopzom au fameux Alexandre de Parme, prit environ quarante Villes, & vainquit les Espagnols en trois batailles rangées. La victoire la plus signalée

1625. de Maurice est celle de Nieuport, remportée sur Albert Archiduc d'Autriche, en réduisant avec autant de prudence que de courage l'armée des Provinces-Unies à la nécessité de vaincre ou de mourir. Le siege d'Ostende, soûtenu par sa conduite & par ses avis durant trois ans, n'est pas la moins belle circonstance de la vie du Prince d'Orange. Les Espagnols y perdirent soixante mille hommes, dépenserent, dit-on, cent millions; & Maurice, profitant de leur acharnement à se rendre maître d'un petit morceau de terre, couvert de maisons ruinées, leur enleve cependant l'Ecluse, Place beaucoup plus importante qu'Ostende. Si je ne suis pas grand admirateur des guerriers & des conquérans, dont toute l'habileté consiste à désoler des Provinces & à détruire le genre humain, je loue aussi avec plaisir ceux qui, comme Maurice, n'ont fait la guerre que pour s'opposer à la tyrannie, & pour défendre la liberté d'un peuple injustement opprimé. Ce grand homme eut ses défauts. Il aima trop les femmes, vice héréditaire dans sa maison, & dont Guillaume son pere ne fut pas éxempt. L'ambition & le desir de se venger de quelques chagrins, peut-être pardonnables, le porterent à commettre, ou du moins à souffrir des injustices extrêmement criantes dans l'affaire des Arminiens. Son ingratitude au regard de Barnevelt, auquel il pouvoit sauver la vie, le refus opiniâtre de faire grace au fils de ce grand homme, furent des taches à la belle vie d'un Prince, qui sans cela seroit mort comblé d'honneur & de gloire dans sa République & dans toute l'Europe. Les aumônes considérables qu'il ordonna, un peu avant la fin de sa vie, nous donnent lieu de croire qu'il fut touché d'un répentir sincere de ses desordres passés, & qu'il mourut dans les sentimens de pieté convenables à un Chrétien Réformé. Maurice ne se maria point: il laissa seulement des enfans naturels. Beverwert, Gouverneur de Bosleduc, l'un d'eux, acquit beaucoup de réputation durant sa vie; & ses descendans font aujourd'hui une figure considérable en Angleterre & dans les Provinces-Unies.

Frederic-Henri, frere de Maurice, lui succede dans ses biens & dans ses Charges.

*Mercure François. 1625. Du Maurier dans ses Mémoires de Hollande.*

Frederic-Henri, auquel la succession des grands biens de la Maison d'Orange appartenoit légitimement, étoit occupé hors de la Haye à pourvoir aux moyens de secourir Breda si l'occasion s'en présentoit, lorsqu'il apprit la mort de Maurice son frere. Les Etats-Généraux des Provinces-Unies le déclarent incontinent leur Capitaine Général; & les autres Charges de Maurice lui sont données par les Etats particuliers des Provinces dont son frere étoit Gouverneur. J'ai déja dit que Frederic Henri fut le dernier fils que Guillaume Prince d'Orange eut de l'incomparable Louise de Coligni, fille de l'Amiral, ce généreux & constant défenseur de la Réformation & de la liberté légitime du peuple en France. Maurice prit un soin particulier de former son frere au commandement des armées, & Frederic profita merveilleusement des instructions & des exemples de Maurice. On admira sa valeur à la bataille de Nieuport, & il continua de donner de grandes espérances dans les entreprises qui furent confié à sa conduite. Maurice lui avoit fait épouser de-

puis peu Emilie, fille de Jean Albert Comte de Solms, Dame d'un esprit & d'un courage extraordinaires dans les personnes de son sexe. 1625.

Le nouveau Général des Provinces-Unies souhaitoit avec une extrême passion de signaler la premiere année de son commandement, en empêchant la prise de Breda qui résistoit depuis huit mois. Mais tous ses efforts furent inutiles. L'habileté de Spinola étoit secondée du Ciel qui se déclaroit ouvertement en sa faveur. Le Comte de Mansfeld, débarqué auprès de Guertruydemberg avec quinze mille Anglois, reçut un renfort de quinze cents Cavaliers François, que Christian de Brunswick Administrateur d'Alberstat & le Comte de Rouci lui amenoient de Calais par mer. On devoit espérer que ces troupes, jointes à une armée de vingt-cinq mille hommes de pied & de six mille chevaux commandée par Frederic-Henri Prince d'Orange feroient lever le Siege de Breda, & qu'en tout cas il seroit facile de forcer Spinola dans ses lignes & dans ses retranchemens. Mais Mansfeld perdit la moitié de son Infanterie Angloise avant que de joindre le Prince. On tenta inutilement de chasser les gens de Spinola d'un de ses forts élevés autour de Breda, & le reste des Anglois fut emporté par les maladies. De maniere que Frederic-Henri, désespérant d'éxécuter son projet, ordonne à la garnison de Breda de capituler. Réduits aux dernieres extrêmités, les soldats & les Officiers vouloient se défendre jusques à la fin, & mourir les armes à la main. La capitulation fut signée le 22. Juin, & le Général Espagnol ne pût refuser à Justin de Nassau, & à plusieurs Officiers qui soutinrent si bien un siege de dix mois, les justes louanges que méritoient leur bravoure & leur expérience dans le métier de la guerre. L'Infante Isabelle alla ensuite à Breda se montrer à l'armée qui avoit tant souffert pour la conquête de cette Place : voyage entrepris à la sollicitation du Cardinal de la Cueva qui lui servoit de premier Ministre d'Etat. C'est le fameux Marquis de Bedmar, Ambassadeur d'Espagne à Venise, dont j'ai tant parlé dans les livres précédens. Les armées se séparerent après la prise de Breda, & la Campagne finit de bonne heure dans les Pays-Bas. L'Administrateur d'Halberstat & Mansfeld, suivis de ce qu'il leur reste de soldats Allemans, marchent vers la Vestphalie, dans le dessein de joindre le Roi de Danemarck qui s'avance jusques aux bords du Veser, à la tête d'une armée nombreuse, dans la Basse-Saxe.

Prise de Breda par Ambroise Spinola.

*Mercure François.* 1625.

Le passage du Connétable de Lesdiguieres en Italie, où le Duc de Savoye & lui avoient une armée d'environ trente mille hommes, & leur irruption soudaine dans les Etats de la République de Genes, occupoient plus le monde que la fin du siege de Breda. Les connoisseurs la regardoient depuis quelques mois comme une Ville perdue. Les Ducs de Toscane & de Mantoue effrayés dépêchent promptement en France pour demander quels sont les desseins du Roi. *Il les déclarera quand il en sera temps*, répondit froidement le Cardinal de Richelieu. Et comme le Mantouan se plaignoit en son particulier de ce que Charles Emmanuel & Lesdiguieres entroient dans le Montferrat, & se saisissoient

Commencement de la guerre de Genes.

*Nani Historia Veneta. L. VI.* 1625.

1625.
*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 797. 798. 799. &c*
*Histoire du Connétable de Lesdiguieres. L. XI. chap. 9. 10 11. 12.*
*Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1625.*
*Mémoires pour servir à l'Histoire du même.*
*Mémoires de Sirot. Tome I.*

des Places : *M. le Duc de Mantoue*, dit Richelieu, *devoit armer de son côté, & se mettre en état de garder lui-même ses Villes & ses Châteaux, quand il a vû le commencement des troubles. Puisqu'il n'a pas jugé à propos de pourvoir à cet inconvénient, le Roi ne peut se dispenser d'occuper des passages importans, & de prévenir ses ennemis qui s'en rendroient maîtres.* Le Savoyard paroissoit transporté de joie à la tête de l'armée. Le Connétable de France prenoit le mot de lui, & le Maréchal de Crequi recevoit les ordres du Prince de Piémont. Louis régla ainsi les choses, pour éviter les contestations sur le commandement. Toujours rempli de ses chimeres, Charles Emmanuel croyoit déja voir ses Etats considérablement augmentés, & ne pensoit à rien moins qu'à se faire déclarer Roi de quelque endroit. Le Royaume de Corse, possédé par la République de Genes, paroissoit trop peu de chose : on prétendoit faire revivre l'ancien Royaume de Lombardie : car enfin, Son Altesse comptoit sur la conquête du Duché de Milan après la prise de Genes. Les personnes sages & judicieuses s'étonnoient de l'étrange aveuglement d'un Prince, qui d'ailleurs ne manquoit ni d'esprit ni de prévoyance. Non content d'avoir le Roi de France pour voisin du côté de la Savoye, Charles Emmanuel prétend l'aider à s'établir encore aux portes du Piémont par la conquête de la meilleure partie de l'Etat de Genes.

On n'étoit pas moins surpris de ce que la France travailloit à l'agrandissement du Savoyard, & rejettoit les instances que le Sénat de Venise lui faisoit d'entrer dans le Milanois. *Je ne comprends pas*, dit Marquemont au Cardinal de Richelieu, *pourquoi le Roi n'ayant pas voulu attaquer le Duché de Milan, qu'il pourroit unir à sa Couronne, ou donner en apannage à Monsieur frere unique de sa Majesté, elle s'expose maintenant à quelque chose de plus périlleux, afin de joindre Genes au Piémont. Ce que nous voyons n'est rien, en comparaison de ce qu'il faudra faire pour soutenir l'entreprise après y avoir bien dépensé. Si le Cardinal d'Ossat pouvoit mettre la tête hors de son tombeau, il nous demanderoit sans doute quel est notre dessein. Prétendez-vous, s'écrieroit-il, ajoûter les Etats de Genes à ceux du Duc de Savoye? Dès qu'il sera le maître, son ambition démesurée, & la nécessité de les conserver, lui feront naître des imaginations beaucoup plus vastes que celles qui paroissent aujourd'hui.* Jean Cornaro, élu Doge de Venise à la Place de François Contarini mort depuis peu, & tous les sages du Sénat, ne paroissoient pas moins étonnés que Marquemont. Ils proposoient d'attaquer conjointement avec le Roi & le Duc de Savoye le Milanois, ils offroient plus de vingt mille homme que la Républic avoit sur pied; & leurs propositions étoient éludées, ou rejettées. *Faites irruption dans le Duché de Milan*, leur disoit Charles Emmanuel & Lesdiguieres; *nous vous soûtiendrons incontinent. Non*; répondit le Sénat qui pénétra que le Duc & le Connétable vouloient finement engager la République à faire une diversion dans le Milanois, afin de faciliter leur entreprise sur l'Etat de Genes : *Nous nous joindrons à vous, dès que vous serez entrés dans le Milanois. Et bien*, repliqua Bullion au Ministre de Venise qui rapportoit la réso-

lution de ses maîtres, *aidez le Roi & M. le Duc de Savoye à la conquête de l'Etat de Genes, & celle du Milanois en sera beaucoup plus facile.* Le Sénat ne voulut jamais approuver l'irruption dans le pays de la République de Genes : & pour lui témoigner qu'il n'y prenoit aucune part, on défendit à Priuli Ambassadeur de suivre le Duc de Savoye. Il devoit seulement demeurer dans le voisinage de l'Etat de Genes, afin d'examiner ce qui se passeroit. 1625.

Les Vénitiens Blâmoient la conduite du Conseil de France, parcequ'ils n'en pénétroient pas les raisons. Le Cardinal de Richelieu croyoit que le Roi ne devoit entreprendre aucune guerre étrangere, pendant que le parti Réformé seroit en état de traverser ses desseins : l'affaire de Genes étoit une feinte afin d'amuser le Duc de Savoye, & d'obliger les Espagnols, intimidés d'une puissante diversion, à consentir enfin que le traité de Madrid fut éxécuté. Les gens raffinés de la Cour de Rome devinerent l'énigme quand ils virent les premieres démarches du Connétable de Lesdiguieres. *On est surpris ici*, dit Marquemont au Cardinal de Richelieu, *que l'Armée du Roi, commandée par un Connétable de France renommé dans toute l'Europe, ne fasse que rouler autour de quelques misérables Châteaux. Si on prend Genes, ou du moins Savone, cette conquête ne se conservera que par une forte guerre; & jamais le Duc de Savoye ne consentira que l'une ou l'autre de ces Villes soit rendue. Ces considérations font penser à ceux qui voient le peu de progrès de l'armée du Roi, que M. le Connétable a des ordres secrets de n'engager pas trop les affaires, & de donner seulement quelque pâture aux imaginations du Duc de Savoye,* Tel est le dénouement des irrégularités apparentes de la Cour de France dans la guerre de Genes. Disons quelque chose de son ouverture & de ses premiers commencemens.

Charles Emmanuel & le Connétable ayant tenu conseil à Turin sur le chemin qu'ils devoient prendre pour entrer dans les terres de la République de Genes, l'avis du Duc, qui proposoit de passer par le Montferrat, l'emporta. On y va, & les Villes dégarnies ouvrent leurs portes. On met bonne garnison dans celle d'Aqui, & on en fait une place d'armes & le magazin. Les Génois interdits à la nouvelle de cette marche ne sçavent quelle résolution prendre. Leur Etat est ouvert de tous côtés, leur Capitale mal fortifiée, leur milice mal disciplinée, incapable de soûtenir les fatigues, & prête à fuir dans la premiere occasion. Le Sénat imploroit le secours du Pape & des Ministres du Roi d'Espagne. Urbain ne peut que consoler des gens éperdus, & les exhorter à prendre courage. Les autres, inquiets pour le Milanois, attendent que l'armée de France & de Savoye se soit plus engagée ; & peut-être que le désespoir force les Genois à se donner absolument à Philippe. Dans cette extrêmité, ils se résolvoient à laisser Savone & les autres Places de la République, & de pourvoir seulement à la défense de la Capitale, si Jean Jerôme Doria n'eût fait sentir à ses compatriotes que le plus méchant parti que des gens sages puissent prendre, c'est de céder

1625. volontairement leur bien, de peur qu'on ne le leur enleve par force. On révoque incontinent les ordres envoyés aux Officiers & à leurs soldats de se retirer de certaines Villes, & les Sénateurs s'appliquent sérieusement aux moyens de défendre la patrie.

Cependant le Connétable de Lesdiguieres avoit pris Novi, & prétendoit assiéger Gavi, l'un des passages importans pour s'approcher de Genes & avancer vers la mer. La prise en étoit d'autant plus facile, que les François défirent un secours de sept cents Napolitains que le Duc de Feria Gouverneur de Milan y envoyoit. D'un autre côté, Charles Emmanuel s'étoit rendu maître de Rossiglione, poste avantageux sur un autre chemin qui conduisoit à Genes & à la mer. Enflé de ces premiers succès, le Duc pressoit le Connétable de marcher ensemble à Genes, de prendre la ville au dépourvû. Marini & quelques autres d'intelligence avec Charles Emmanuel promettoient d'ouvrir une porte. Mais la conspiration fut découverte, & l'arrivée de quelques galeres Espagnoles, qui apportoient de l'argent & un renfort de soldats, anima les Génois à se défendre bravement. Le Gouverneur de Milan leur envoyoit encore quatre mille Italiens sous la conduite de Jean Guasco, & consentoit que Thomas Caracciol, bon Officier du Roi d'Espagne, commandât les troupes de la République. Elle ne tira pas de grands avantages de ce secours. On se défie des Espagnols; leurs troupes sont envoyées dans les postes les plus reculés, & le Sénat les loge tout au plus dans les fauxbourgs de la Capitale, nonobstant les remontrances du Comte de Castagnede, Ministre du Roi d'Espagne, qui crie que ces jalousies ne sont pas de saison lorsque l'ennemi est aux portes.

Les affaires des Genois sembloient se rétablir. Mais une nouvelle disgrace ruina toutes leurs espérances. Charles Emmanuel, allant joindre Lesdigueres devant Gavi, trouve à Otaggio cinq ou six mille hommes, commandés par Caracciol, Guasco, & quelques Nobles Génois. Ce corps, qui faisoit les forces principales de la République, s'étoit avancé là dans le dessein de couvrir Gavi que le Connétable vouloit assiéger. Les Génois ayant escarmouché d'abord avec les Savoyards, ceux-ci attirerent si bien les ennemis, que Charles Emmanuel ayant eu le temps d'arriver avec son armée, ils furent défaits, & Caracciol leur Général demeura prisonnier. Le Duc poursuit sa victoire, prend Otaggio, & force le reste des troupes Génoises retirées dans le Château à se rendre prisonnieres de guerre. Son Altesse regarda pour lors du haut d'une montagne la magnificence & la beauté de la Ville & des environs de Genes, avec autant de plaisir, & avec les mêmes espérances qu'Annibal contempla Rome, quand il s'en approcha dans le dessein de la prendre. Le Carthaginois se flatoit que les Romains effrayés lui ouvriroient leurs portes, & il trouva des gens disposés à se défendre jusques à la derniere extrémité. Le Savoyard eut le même sort. Il eut beau se montrer à Genes : on ne fit pas le moindre mouvement dans la Ville. Charles Emmanuel vit seulement sortir Jean Baptiste Pamphilio, Prélat Romain, qui ve-

noit lui proposer une suspension d'armes de la part du Cardinal Barberin. Il étoit abordé à Genes en allant à sa Légation de France. Soit que le Duc de Savoye comptât sur une conquête certaine, soit qu'il voulût demeurer toujours étroitement lié avec la France, il n'écouta ni la proposition du Légat, ni les offres avantageuses des Espagnols, qui tentoient de le détacher de l'alliance de Louis. 1625.

Rempli de nouvelles espérances, Charles Emmanuel sollicitoit Lesdiguieres de ne s'arrêter point devant un rocher comme Gavi, & de marcher incessamment l'un & l'autre droit à Genes. Mais le Connétable ne voulant point laisser derriere lui, disoit-il, une Ville dont la garnison pouvoit couper les les vivres à l'armée, le Duc fut obligé d'attendre la prise de Gavi. Meazza, Gouverneur de la Place, étoit en état de résister assez long-temps avec trois mille hommes qu'il avoit. Mais il rendit la Ville après avoir tenté inutilement de s'échaper le jour précédent avec ses soldats. Le Château situé sur un roc escarpé capitula si promptement, que le monde s'imagina que Lesdiguieres avoit donné de l'argent au Commandant. Charles Emmanuel redouble alors ses instances, afin d'engager le Connétable à s'avancer vers Genes. Mais Lesdiguieres s'excuse sur le défaut des vivres, & sur les désertions fréquentes de ses soldats. Le Duc s'emporte, & accuse le Connétable de s'être laissé corrompre par l'argent des Genois. La chose paroissoit d'autant plus vraisemblable que l'avarice de Lesdiguieres étoit connue de tout le monde. Depuis ce temps-ci, il y eut toujours de la mésintelligence entre le Savoyard & le Connétable. Celui-là voyoit avec un extrême chagrin que Lesdiguieres mettoit garnison Françoise dans toutes les Places conquises. Charles Emmanuel concluoit de-là que le Roi de France prétendoit se rendre maître de tout, afin de faire la paix quand il le jugeroit à propos, & aux conditions qu'il lui plairoit de prescrire à ses alliés.

Durant ce progrès de ses armes & de celles de Savoye, il étoit occupé à la célébration du mariage d'Henriette sa sœur avec Charles I. Roi de la Grande Bretagne. Spada Nonce du Pape remit la dispense entre les mains de Marie de Médicis dans les premiers jours du mois de Mai. Jamais Ministre ne parut plus éxact ni plus pointilleux que celui d'Urbain en cette occasion. Spada ne voulut point délivrer la dispense, avant que le Roi & Madame sa sœur lui eussent promis par écrit que les conditions éxigées par la Cour de Rome seroient ponctuellement observées. Henriette fit ensuite une renonciation authentique à tout ce qu'elle pouvoit jamais prétendre de la succession de son pere & de sa mere, & de celle de ses deux freres, en cas qu'ils mourussent sans enfans. Marie de Médicis, mere & gardienne de sa fille, autorisa l'acte de renonciation, & Henriette promit de le faire ratifier au Roi son époux incontinent après la consommation de leur mariage. Le contract ayant été dressé dans les formes le 8. Mai, le Duc de Chevreuse, en vertu de la Procuration que Sa Majesté Britannique lui avoit envoyée, le signa conjointement avec les Comtes de Carlile & de Holland, Ambassadeurs ex-

Mariage de Charles I. Roi d'Angleterre avec Henriette de France.

*Ambassade de Bassompierre en Angleterre. Journal de Bassompierre. Tom. II. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1625.*

1625. *Mercure François. 1625. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 835. 836. 837. & 847. Rutth'svvorth's Historical collections. 1625.*

traordinaires d'Angleterre. Je ne rapporterai point ici les diverses cérémonies du mariage célébré l'onzieme du même mois : il suffit de remarquer ce qu'il y eut de particulier à cause de la différence de Religion entre les parties. Le Cardinal de la Rochefoucaut donna la bénédiction nuptiale sur un théatre dressé devant la porte de l'Eglise de Notre-Dame à Paris. L'Archevêque prétendit d'abord que c'étoit à lui de faire la cérémonie dans la Cathédrale. Mais la contestation fut jugée en faveur de la Rochefoucaut Grand Aumônier de France. Les gens revêtus de cette dignité se disent les Evêques & les Pasteurs ordinaires du Roi & de sa maison. Le Duc de Chevreuse & les deux Ambassadeurs d'Angleterre conduisirent la nouvelle Reine jusques à la porte du chœur, & se retirerent dans la maison Archiépiscopale durant la célébration de la Messe. Chevreuse, quoique Catholique Romain, n'y assista point : il agissoit au nom d'un Prince dont la Religion condamnoit la Messe. Quand elle fut finie, le Duc accompagné des Comtes de Carlile & de Holland joignit le Roi de France & la Reine d'Angleterre à la sortie du chœur de Notre-Dame : tous trois les suivirent à la salle de l'Archevêché, où Louis avoit fait préparer un magnifique repas. A la droite du Roi s'assirent la Reine mere, la Reine regnante, Gaston Duc d'Anjou frere unique de Sa Majesté, & les Princesses du sang selon leur rang. A sa gauche se mirent la Reine de la Grande Bretagne, le Duc de Chevreuse, les deux Ambassadeurs d'Angleterre, les Duchesses de Guise, de Chevreuse & d'Elbeuf. Je ne trouve point d'autres Dames. Il semble que les Lorraines furent seulement invitées comme parentes du Roi d'Angleterre par Marie Reine d'Ecosse sa grand' mere. La Reine régnante de France donne ici le pas à celle d'Angleterre, sa belle sœur. Mais le Roi & Marie de Médicis passent toujours devant Henriette.

Le Duc de Buckingham arrive à Paris.

Peu de jours après la célébration du mariage, le Duc de Buckingham favori de Charles, comme il avoit été celui de Jacques, arrive inopinément à Paris, accompagné du Comte de Mongommery & de quelques autres Seigneurs Anglois. Il venoit, dit-il, prier Louis de permettre que la Reine de la Grande Bretagne partît incessamment. Ceux qui raffinoient davantage crurent que Charles envoyoit le Duc afin de traverser la négociation du Cardinal Barberin Légat. Il étoit alors à Paris dans le dessein de ménager la paix d'Italie. Sa Majesté Britannique, fort zélée pour le rétablissement du Roi & de la Reine de Boheme dans leurs Etats héréditaires, prétendoit engager la France à faire une puissante diversion en Italie, qui occupât une grande partie des forces de la Maison d'Autriche. Peut-être aussi que Buckingham, toujours plein de faste & de vanité, ne voulut pas perdre une belle occasion de se montrer à la Cour de France, & d'y faire *l'homme à bonnes fortunes*, aussi bien qu'à celle d'Espagne. Quoi qu'il en soit, le Duc parut avec la derniere magnificence, quoiqu'il fût arrivé en poste. Logé chez le Duc de Chevreuse, pour quelques jours, il fit admirer la somptuosité de ses habits, l'abondance & la richesse de ses pierreries, sa galanterie, sa politesse & sa libéralité.

*Journal de Bassompierre. Tom. II. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1625.*

On

On dit que Louis eut envie de répondre à l'honnêteté de Charles, en lui dépêchant Baradas. C'étoit un Gentilhomme entré depuis quelque temps dans les bonnes graces du Roi de France, & que la Cour regardoit comme un nouveau Favori. Baradas, qui n'avoit ni le crédit, ni le bien, ni le mérite de Buckingham, se défendit sagement du voyage d'Angleterre. *Cette commission, Sire, ne me paroît point une marque de la bienveillance de Votre Majesté*, dit Baradas à son maître, qui reçut fort bien son excuse. Le Favori de Louis étoit même embarrassé de sa fortune. Marie de Médicis & le Cardinal de Richelieu en témoignoient leur chagrin. Le Roi tâcha de prévenir sa mere, en l'assurant que Baradas ne se mêleroit point des affaires d'Etat : & content en apparence d'entrer dans les parties de plaisir & de divertissement de Sa Majesté, le Favori affectoit beaucoup de modestie, & voyoit peu de monde. Mais les Courtisans qui connoissent l'humeur du Prince, & qui remarquent son inclination pour Baradas, vont à lui incontinent, & aiment mieux obtenir des graces par son canal, que de faire de longues & souvent inutiles sollicitations à Marie de Medicis, à Richelieu, & aux autres gens du Conseil Privé. De là vint que les protestations du Roi, & les manieres modestes & réservées de Baradas n'apaiserent ni l'inquiétude ni la jalousie de la Reine Mere & du Cardinal.

1625. *Nani Historia Veneta. Lib. V. 1625. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 788. & 789. Rushworth's Historical collections. 1625.*

Si nous en croyons le Procurateur Nani, Buckingham porta ses vûes beaucoup plus haut à Paris qu'à Madrid. En Espagne il fut touché, dit-on, de la beauté de la Comtesse d'Olivarez épouse du Favori de Philippe IV. Mais en France le Duc se déclaroit Amant de la Reine Anne d'Autriche. On prétend que le Cardinal de Richelieu, rival de Buckingham, par je ne sçai quelle politique, en conçut du dépit & de la haine contre l'Anglois. Du moins Buckingham se brouilla dèslors autant, & peut-être plus avec le Cardinal, qu'avec le Comte Duc à Madrid. L'Historien de Venise rend justice à la vertu de la Reine de France. Elle se mocqua de la vanité du Duc de Buckingham, dit Nari, détesta toujours les artifices & les souplesses du Cardinal, qui la craignoit & la haïssoit dans le fonds de son cœur. Je ne vois aucune raison de croire qu'Anne d'Autriche ait manqué de fidélité au Roi son époux, ni qu'elle ait jamais commis des bassesses indignes de son rang. Je crois qu'elle étoit vertueuse. Il est vrai que certaines gens dirent dans le monde, qu'elle paroissoit sensible au mérite de Buckingkam. Mais sur de pareils bruits un Historien équitable doit-il donner atteinte à la réputation d'une Reine ? Ce qu'il y a de certain, c'est que Richelieu prit de grands ombrages, de ce que Buckingham s'intrigua fort avec les Dames de la Cour : & je ne sçai si le Cardinal n'inspira point malignement de la jalousie & des soupçons au Roi. On éloigna la Dame d'atour de la Reine, & quelques-uns de ses domestiques furent chassés peu de temps après le départ de Buckingham. Les premieres Dames de la Cour, confidentes de la Reine, en eurent de l'indignation, & se déclarerent ennemies de Richelieu.

Henriette partit de Paris le 2. Juin, sept ou huit jours après que Buc-

1625. Départ de la Reine d'Angleterre. *Journal de Bassompierre. Tom. II. Mercure François.* 1625. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag.* 849. 850. *Rushvvorth's Historical collections.* 1625.

kingham lui eut témoigné l'empressement du Roi son époux. Le Duc & la Duchesse de Chevreuse avoient ordre de la conduire en Angleterre. Louis alla jusques à Compiegne. Les deux Reines de France devoient accompagner celle de la Grande Btetagne à Boulogne où les vaisseaux de Charles l'attendoient. Mais la maladie dont Marie de Médicis fut surprise dans Amiens y arrêta toutes les Dames. Gaston d'Anjou suivi des Ducs de Luxembourg & de Bellegarde, du Maréchal de Bassompierre, du Marquis d'Alincourt & du Vicomte de Brigueil, fit les honneurs jusques à l'embarquement de la Reine sa sœur. Le 22. Juin les vaisseaux mirent à la voile : Henriette arriva à Douvre en vingt-quatre heures. Charles s'y étoit déja rendu. Il la conduisit le lendemain à Cantorbery, & le mariage y fut consommé. Leurs Majestés arriverent à Londres vers la mi-Juillet. La peste y faisoit alors du ravage. Ne fut-ce point un présage des grands maux que la nouvelle Reine causeroit un jour à l'Angleterre ?

*Fin du Vingt-unième Livre.*





# HISTOIRE
## DU RÉGNE
## DE
# LOUIS XIII.
## ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.
### *LIVRE VINGT-DEUXIEME.*

---

## SOMMAIRE.



*RRIVE'E du Cardinal Barberin Légat en France. Honneurs rendus à Barberin dans sa route. Entrée du Légat à Paris. Audience donnée par le Roi au Légat, & les conférences des Ministres d'Etat avec lui. Mouvemens du Duc de Rohan en Languedoc & ailleurs. Le Maréchal de Themines commande en Languedoc les troupes du Roi contre le Duc de Rohan. Le Duc d'Epernon fait le dégât aux environs de Montauban. Descente de Soubize dans le pays de Medoc près de Bourdeaux. Soubize défait l'Armée navale du Roi. La Ville de la Rochelle refuse d'accepter les conditions de paix accordées par le Roi. Fin de la négociation du Cardinal Barberin en France. Le Duc de Montmorenci va commander la*

*glote du Roi contre Soubize. Défaite de Soubize dans l'Isle de Ré par Toiras. Le Duc de Montmorenci défait l'armée navale de la Rochelle. Le Légat Barberin part subitement de Fontainebleau. Le Nonce Spada excuse le départ du Légat. Le Roi assemble un Conseil extraordinaire sur les propositions du Légat. Conférences sur la paix d'Italie entre l'Ambassadeur d'Espagne & les Maréchaux de Bassompierre & de Schomberg. Etat des affaires dans la Valteline. Bassompierre est envoyé Ambassadeur extraordinaire en Suisse. Les Génois recouvrent tout ce qu'ils ont perdu. Le Connétable de Lesdiguieres se retire dans le Piémont à la vûe de l'armée Espagnole. Le Gouverneur de Milan assiege Verrue inutilement. Charles Roi d'Angleterre assemble son Parlement. Division dans le Clergé d'Angleterre à l'occasion de l'Arminianisme. Le Parlement est transferé à Oxford. Le Roi d'Angleterre mécontente ses sujets en cassant le Parlement. Disgrace de Williams Evêque de Lincoln, & Garde du grand Sceau d'Angleterre. Mécontentemens réciproques du Roi & de la Reine d'Angleterre. Ligue proposée par les Etats Généraux des Provinces-Unies contre la Maison d'Autriche. Flotte d'Angleterre sur les côtes d'Espagne. Le Marquis de Blainville envoyé Ambassadeur extraordinaire en Angleterre. Charles Duc de Lorraine se fait reconnoître Souverain par lui-même, & non plus en vertu de son mariage avec Nicole fille du dernier Duc Henri. Situation avantageuse des affaires de l'Empereur en Allemagne. La Rochelle & les autres Villes unies demandent humblement la paix au Roi de France. Le Pape envoie Barberin son neveu Légat en Espagne, & fait une promotion de Cardinaux. Les troupes du Pape marchent vers la Valteline. Négociation du Maréchal de Bassompierre en Suisse sur l'affaire de la Valteline. Proposition de Bassompierre à la Diete des Suisses. Proposition du Nonce du Pape aux Cantons Catholiques. Replique de Bassompierre au Nonce du Pape. Résolution des treize Cantons Suisses sur l'affaire de la Valteline. Négociation de la paix des Réformés de France. Mort glorieuse de Servin Avocat Général au Parlement de Paris. Différend du Parlement de Paris avec l'Assemblée du Clergé de France. Condamnation d'un Livre de Santarel Jésuite.*

---

1625.

Arrivée du Cardinal Barberin Légat en France.

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag 850. 851.*

*Mercure François. 1625.*

LE Cardinal Barberin aborda en France avant la célébration du mariage de la Reine d'Angleterre. Il fut reçu à Marseille par le Duc de Guise, Gouverneur de Provence, avec les honneurs que la superstition, ou la fausse politique des Souverains fait rendre à un Légat de ce qu'on nomme le Saint Siege, neveu du Pape. On régala magnifiquement Barberin, on le défraya jusques à ce qu'il fût arrivé dans le Comtat d'Avignon. C'est un article des libertés de l'Eglise Gallicane, que les Légats de Rome ne peuvent entrer dans aucune fonction de leur emploi, sans envoyer premierement la Bulle de leurs *facultés* au Parlement de Paris, qui l'examine, & l'enregître quand il ne s'y trouve rien de contraire aux droits du Roi & aux coutumes de l'Eglise de France. On avoit pris grand soin à Rome de dresser les facultés de Barberin sur

celles que Clement VIII. donna aux Cardinaux de Médicis & Aldobrandin, ses Légats en France sous le regne d'Henri IV. Cependant le Parlement de Paris refusa de recevoir les facultés de Barberin. Louis y étoit simplement nommé Roi de France, sans faire aucune mention de la Navarre. La Cour de Rome s'excusa sur la coutume des Papes & de leur Chancellerie. On se contente de désigner les Rois par leur titre le plus éminent. *Dans mes Brefs*, dit Urbain à Bethune Ambassadeur de Louis, *je mets seulement Roi Très-Chrétien de France, ou Roi Catholique d'Espagne. Depuis que la Navarre est unie & incorporée à la France, elle n'en est qu'une Province : pourquoi faut-il que je la nomme plutôt que la Bretagne & le Dauphiné ? Enfin dans les facultés des Cardinaux de Médicis & Aldobrandin Henri IV. est uniquement appellé Roi de France.* Il y a quelque déguisement dans ce dernier article. Henri ne fut pas nommé Roi de Navarre à la tête des facultés du Cardinal de Médicis; mais le Pape Clement VIII. donnoit cette qualité à Henri en certains endroits de la Bulle. On blâmera peut-être la délicatesse du Parlement. Car enfin, puisque les Espagnols se contentent que leur Souverain soit désigné en général par la qualité *de Roi Catholique d'Espagne*, les Magistrats de Paris devoient-ils trouver à redire que Louis fût simplement nommé *Roi Très-Chrétien de France ?* Le Parlement ne formeroit peut-être pas cette difficulté, si les ancêtres de la Reine Jeanne, mere d'Henri IV. n'avoient été dépouillés du Royaume de Navarre par Ferdinand Roi d'Arragon, en conséquence d'une Bulle de l'arrogant Jules II. qui déclara le Roi de Navarre déchu de sa Couronne. On craint en France que les Papes ne fassent scrupule d'accorder aux enfans de Jeanne d'Albret un titre que leurs prédécesseurs ont entrepris d'enlever aux ancêtres de cette illustre Princesse. Urbain accommoda ce différend par un Bref explicatif de sa Bulle. Il y donnoit à Louis la qualité de Roi de France & de Navarre.

*1625. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1625. Mémoires pour servir à l'Histoire du même.*

Le Comte de Spada Lieutenant Général en Dauphiné, le Marquis de Villeroi en l'absence d'Alincourt son pere Gouverneur de Lyon, le Prince de Condé qui se trouvoit en Berri près la route du Légat, en un mot tous les Officiers des Provinces qu'il devoit traverser, eurent ordre de lui rendre tous les honneurs imaginables. Je lis avec indignation que Condé souffrit lâchement que Barberin prît le pas, & ne lui donnât point la main droite, lorsque le premier Prince du sang de France alla rendre visite au fils d'un bourgeois de Florence. S. Chaumont Chevalier des Ordres du Roi rencontra le Légat entre Lyon & Rouanne. Sa Majesté l'envoyoit faire des complimens à Barberin sur son heureuse arrivée en France. Depuis Lyon il fut régalé & défrayé par les Maîtres d'Hôtel & par les Officiers du Roi venus exprès. La petite Ecurie de Sa Majesté attendit à Orléans le Légat qui venoit par eau depuis Rouanne. Clermont frere de Baradas, l'Archevêque de Tours, les Evêques d'Auxerre, de Nîmes, & de Maillezais arriverent le lendemain. Le Roi envoyoit encore le premier faire des complimens, & les autres étoient députés de l'Assemblée générale du Clergé qui se tenoit à Paris. Les Prélats ne

Honneurs rendus à Barberin dans sa route.

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 851. 856. &c. Mercure François. 1625.*

1625. s'acquitterent point de leur commiſſion, à cauſe d'une difficulté ſur le cérémoniel. Ils demandoient d'être admis à l'audience du Légat avec le rochet & le camail découverts ; choſe que Barberin ne voulut pas permettre, parce que dans le ſtyle de la Cour de Rome, toutes les marques extérieures de la Juriſdiction Epiſcopale doivent diſparoître en préſence d'un Légat revêtu de l'autorité du Pape. Ce différend ſe termina enfin à Paris ; mais ce fut à la honte des Prélats de France. Ils vinrent au devant de Barberin & l'accompagnerent à ſon entrée dans la capitale avec je ne ſçai quel *mantelet* par deſſus leur camail & leur rochet. On leur accorda ſeulement de quitter la marque de leur ſervitude & de leur abaiſſement lors qu'ils entreroieot après le Légat dans l'Egliſe de Notre-Dame. Ces Meſſieurs ont beau dire qu'ils conſentirent à cette fauſſe démarche en proteſtant que c'étoit ſans préjudice de leurs droits. L'exemple eſt donné, & la Cour de Rome en a pris acte. Cela ſuffit. Nous les avons vûs, avec leur ridicule *mantelet* ſur les épaules ſuivre le Cardinal Chigi Légat, au jour de ſon entrée à Paris. Cependant il s'en fallut beaucoup que Louis XIV. ne traitât le neveu d'Alexandre VII. avec cette étonnante diſtinction que le feu Roi eut pour Barberin.

*Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu. 1625.*

Il reçut à Etampes les complimens de condoléance que Sa Majeſté lui envoya faire ſur la Mort de Magalotti. C'étoit le frere du Cardinal de ce nom & de la mere du Légat. On le lui avoit donné comme un Conſeiller & un Miniſtre qui l'aideroit dans ſa négociation. Magalotti & le Prélat Pamphilio avoient pris les devants & s'étoient rendus à Paris, afin de propoſer par avance une ſuſpenſion d'armes dans toute l'Italie. Louis répondit qu'il ne pouvoit rien accorder ſans le conſentement du Duc de Savoye, ſeul intéreſſé dans la guerre de Genes, qui ſe faiſoit pour lui. Et quand Pamphilio alla trouver l'Abbé Scaglia, Ambaſſadeur de Charles-Emmanuel, il repartit que l'affaire de Genes regardant le Roi de France plus qu'aucun autre, ſon Alteſſe ſuivroit aveuglément les intentions de Louis. Les deux Agens du Légat, ſurpris d'être renvoyés de la ſorte d'un Souverain à l'autre, parlent au Cardinal de Richelieu : & celui-ci leur déclare encore que le Roi n'accorderoit ni paix, ni ſuſpenſion d'armes ſans le Duc de Savoye, que Sa Majeſté ne veut pas mécontenter. Magalotti & Pamphilio reconnurent alors que Barberin s'étoit chargé d'une négociation difficile, & dont il auroit de la peine à ſe tirer avec honneur. Après avoir eſſuyé ſes larmes, le Légat ſe rend d'Etampes à Chanteleu. Le Grand Prieur de France lui dit là, de la part du Roi, que Sa Majeſté ſeroit venue elle-même, ſi une indiſpoſition, qui l'obligeoit à prendre des remedes, ne l'en avoit empêché. Les Miniſtres de la Légation firent ſi bien qu'ils obtinrent une lettre du Roi en forme d'excuſe honnête. S. Chaumont la rendit à Barberin. Louis y témoignoit ſon déplaiſir de ce que ſa mauvaiſe ſanté ne lui permettoit pas de faire au Légat les mêmes honneurs que fit Henri IV. au Cardinal de Médicis, en allant le voir avant ſon arrivée à Paris. Les deux Reines de France, celle d'Angleterre qui n'étoit pas encore partie, & Gaſton Duc

d'Anjou envoyerent chacun des Officiers considérables de leur maison faire des complimens au Légat. Les Cardinaux de la Valette & de Richelieu allerent le saluer. Il leur donna le pas chez lui : civilité qu'il refusa de rendre au Cardinal de Médicis en Italie. Ne pensoit-il point à gagner Richelieu, dont le succès de sa négociation dépendoit uniquement ?

Entrée du Légat à Paris.

Enfin, le 21. Mai, le Duc de Nemours, accompagné de S. Chaumont, & de Bonneuil Introducteur des Ambassadeurs, prend le Légat au Bourg-la-Reine, & le conduit à la maison de S. Magloire, que les Peres de l'Oratoire ont dans le Fauxbourg S. Jacques. Là il reçut les complimens de tous les corps de la Ville, du Parlement, des autres Cours souveraines, & des Prélats assemblés à Paris. Barberin se leva seulement de son siege quand les Magistrats des Tribunaux souverains approcherent de lui. Il s'assit ensuite, & écouta les harangues le bonnet à la main. Les Prélats furent plus distingués : Barberin s'avança quatre ou cinq pas au devant d'eux ; il les écouta debout & découvert ; il les embrassa tous en particulier. Une marque de tendresse ne tire pas à conséquence. Elle ne dédommageoit pas les Prélats de la honte & du chagrin de paroître avec le *mantelet* sur les épaules. Gaston Duc d'Anjou vint le dernier, suivi de deux Ducs & Pairs & de quelques Seigneurs. Il devoit accompagner le Légat à son entrée dans Paris, & marcher à côté de lui. Barberin courut au devant de Gaston, & se défendit long-temps de passer devant l'héritier présomptif de la Couronne de France. Mais le Duc d'Anjou ne prit jamais le pas, que dans la maison où logeoit le Légat. En toutes les autres occasions, Barberin passa devant lui. Urbain fut transporté de joie, quand il apprit les honneurs extraordinaires que le frere unique du Roi de France rendoit au neveu du Pape. La Cour de Rome en triompha, & celle de France tâcha de faire bien valoir auprès d'Urbain de si étranges bassesses. Philippe Duc d'Orléans, frere unique de Louis XIV. n'en usa pas de même au regard du Cardinal Chigi neveu d'Alexandre VII. La dignité de fils de France a été mieux soutenue sous le regne présent.

*Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu.* 1625. *Mémoires pour servir à l'Histoire du même.* 1625. *Vittorio Siri Memorie recondite. pag.* 852. 853.

Barberin monté sur une mule blanche, & habillé à la maniere des Cardinaux dans une cavalcade à Rome, trouve à la porte S. Jacques un dais soutenu par les Echevins de Paris : Il se met dessous avec le Duc d'Anjou à sa gauche. Le nombreux Clergé de Paris précédoit en procession, & les Evêques habillés en Prélats Romains suivoient à cheval. Tout fut en assez bon ordre jusques au *petit Pont*. Les Valets de pied du Roi & les Gardes du corps empressés, ceux-ci à se saisir du dais, & ceux là de la mule du Légat qu'ils prétendent leur appartenir, causent un si grand désordre, que Barberin éperdu se jette à terre promptement, & se sauve à peine de la foule. Gaston dans le même embarras descend de cheval & se retire dans une boutique voisine, après avoir fait écarter la populace. Telle fut la fin plaisante du pompeux & dévot spectacle de l'entrée du Légat. On gagne l'Eglise de Notre-Dame le mieux qu'il est

1625. possible, où l'Archevêque à la tête du Clergé de sa cathédrale reçoit Barberin. On le conduit ensuite à la maison Archiépiscopale : c'est-là qu'il devoit loger durant son séjour à Paris. Dès le lendemain, le Légat alla faire la révérence au Roi, qui gardoit encore le lit à cause de sa maladie. La civilité fut grande de part & d'autre, & on ne parla point d'affaire à cette premiere entrevue. Barberin rendit ensuite ses devoirs aux Reines. Pour ce qui est de Gaston Duc d'Anjou, il prévint le Légat, qui le reçut au bas de son escalier, lui donna le pas, & le conduisit en sortant jusques au Carosse. Les Courtisans alloient en foule chez le Légat : Aligre, Chancelier de France, y parut à la tête du Conseil du Roi. Le Légat lui fit les mêmes honneurs qu'aux Princes du sang. Aligre n'eût point le pas, & fut conduit jusques à la cinquieme marche de l'escalier. On voit bien que si je donne le détail d'un cérémoniel si long & si bien mesuré, ce n'est que pour faire sentir le ridicule de la superstition des Rois, des Princes, des Seigneurs, des premiers Magistrats & des Evêques de la Communion de Rome. Qu'y a-t-il de plus surprenant dans tous ces honneurs rendus à un jeune Florentin, qui n'a d'autre distinction dans le monde, que d'être l'Envoyé & le neveu d'un Evêque souverain de quelques Provinces d'Italie ? Est-ce l'adresse des Papes, qui ont sçû s'élever si haut, & en imposer également aux grands & aux petits ? Est-ce l'ignorance ou la stupidité de ceux qui veulent bien sans aucune raison se soumettre à de pareilles indignités ?

Audiences données par le Roi au Légat, & les Conférences des Ministres d'Etat avec lui.

*Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu.* 1625. *Mémoires pour servir à l'Histoire du même.* 1625. *Relation de ce qui s'est passé dans la négociation du Cardinal Barberin.*

Le Pape Urbain & les gens de sa Cour apprirent encore avec joie le détail de la premiere audience que le Roi donna publiquement au Légat. Il y alla conduit par le Duc de Nemours ; & la Croix fut portée devant lui jusques dans l'antichambre de Sa Majesté. Elle s'avance à la porte de la Chambre pour recevoir Barberin & le mene à la ruelle du lit au dedans du balustre. Ils s'y assirent chacun sur un siege à dos, & à la fin de l'audience, le Roi conduit le Légat au milieu de l'antichambre, & demande humblement la bénédiction d'un jeune Prêtre qui n'avoit pas encore dit la Messe. Dans cette audience solemnelle, Barberin commence de parler du sujet de sa Légation. Il exhorte le Roi à la paix, lui propose une suspension d'armes, & insiste que les affaires de la Valteline soient remises dans l'état où elles se trouvoient avant que le Marquis de Cœuvres y fût entré. *J'ai toujours aimé la paix*, répondit le Roi, *& ma plus forte passion, c'est d'en conclure une où chacun trouve sa sûreté, & qui mette mon honneur & celui de mes alliés à couvert. Pour ce qui concerne l'affaire de la Valteline, je ne demande que l'éxécution du traité de Madrid. Mais je ne puis consentir à une suspension d'armes : elle me seroit trop préjudiciable & à mes alliés.* Barberin ayant fait encore des instances pour la cessation des hostilités contre la République de Genes : *Je suis engagé à secourir M. le Duc de Savoye*, repliqua Louis ; *& je ne dois pas l'abandonner.* Ces réponses qui ne plaisent pas au Légat, on tâche de les adoucir par de grands témoignages d'un zèle ardent pour la grandeur du S. Siege, par des protestations d'un respect sincere pour la personne d'Urbain, par des marques

ques d'une bienveillance particuliere pour son neveu. Louis offre toutes les forces de la France, si jamais le Pape en a besoin, & promet de passer les Alpes à la tête d'une puissante armée, quand il sera question de le défendre contre ses ennemis. Dans une seconde audience, où le Légat redoubla ses instances sur une suspension d'armes, il déclara que le Roi d'Espagne défendroit ouvertement l'Etat de Genes, si on continuoit de l'attaquer. *J'ai pris soin jusques à présent*, dit Louis, *d'éviter tout ce qui pouvoit causer une rupture ouverte entre les deux Couronnes. Si le Roi d'Espagne prend le premier les armes contre moi, je serai le dernier à les quitter.*

*1625. V. L'Ambassade de Bassompierre en Suisse. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 857. 858. 859. &c.*

Afin d'éviter les longs & fréquens entretiens avec Barberin sur le sujet de sa Légation, Sa Majesté lui dit qu'elle nommeroit des Commissaires qui traiteroient avec lui dans son logis. Le Cardinal de Richelieu, le Comte de Schomberg devenu Maréchal de France à la place de Roquelaure mort depuis quelque temps, & Herbaut Secrétaire d'Etat allerent en effet trouver Barberin, dans le dessein d'écouter ses propositions, & d'entrer sérieusement en négociation avec lui. Ces Messieurs avoient du chagrin contre le Légat. Ils sçavoient que ses Ministres tentoienr l'Ambassadeur de Venise, & l'excitoient à faire ensorte que le Sénat se détâchât de l'alliance de Louis. *Les affaires de France se brouillent de plus en plus*, disoient les gens de Barberin, *les Huguenots remuent en diverses Provinces. En les animant sous main, on aura la paix en Italie.* Les Ministres de France dissimulerent leur mécontentement. On vouloit voir auparavant quels étoient les desseins véritables du Légat & de son Conseil. Il appella le Nonce Spada & Azzolini Secrétaire de la Légation aux conférences qu'il eut avec les Commissaires du Roi. Barberin parle encore d'une suspension d'armes, demande réparation de l'injure faite au Pape par l'entreprise du Marquis de Cœuvres dans la Valteline, & insiste que les choses soient remises dans l'état où elles se trouvoient auparavant. Richelieu répond que le Roi s'est assez expliqué sur les raisons qu'il a de rejetter une suspension d'armes; que selon les formes ordinaires des négociations, il faut convenir des articles principaux d'un Traité de paix, avant que de proposer la cessation des actes d'hostilité; que la paix se peut conclure en peu de jours sur le modele du traité de Madrid, & qu'il reste seulement à prendre certaines précautions pour la conservation de la Religion Catholique dans la Valteline. Quant à la réparation demandée par le Légat, Richelieu répete ce que les Ministres de France avoient représenté plus d'une fois à Rome, que le Roi ne consentit au dépôt des forts de la Valteline entre les mains du Pape, que pour un temps; & qu'avant l'irruption du Marquis de Cœuvres, Sa Majesté fit au Pape les avances & les offres les plus honnêtes, afin de prévenir tous les sujets de plainte & de mécontentement qu'il pourroit avoir. *Cependant*, ajoûte Richelieu, *le Roi a une si grande déference pour Sa Sainteté, qu'il ne refuse pas encore de lui donner quelque satisfaction. Mais il est impossible d'en marquer maintenant les conditions, ni de convenir de la maniere de remettre à peu près & en apparence les choses dans leur premier état. Tout cela*

1625. *dépend du train que prendront les affaires. Les expédiens seront différens, selon que la paix se fera, ou que la guerre continuera.*

La négociation en demeura là pour quelque temps. On alla conduire la Reine d'Angleterre, & la Cour se rendit de Picardie à Fontainebleau. Barberin y fut invité : le Roi le fit manger avec lui : on tâcha de le divertir pendant qu'il poursuivoit ses conférences avec les Commissaires de Sa Majesté. Ils ne lui avoient pas encore demandé s'il apportoit un plein pouvoir de traiter pour le Roi d'Espagne. Car enfin, Barberin n'ayant parlé d'abord que d'une suspension d'armes, & de la réparation demandée par le Pape, le seul caractére de Légat suffisoit pour cela. Mais quand il vint à l'article de la sûreté de la Religion Catholique dans la Valteline, Richelieu & les Ministres de France le prierent de leur dire quel pouvoir le Roi d'Espagne lui donnoit, puisque ce point ne se décideroit pas sans conserver ou sans diminuer la souveraineté des Grisons sur la Valteline. *Je n'ai point d'autres pouvoirs que ceux du Pape*, répondit Barberin, *mais on peut s'assurer de l'éxécution des articles dont je conviendrai.* Les Commissaires du Roi douterent alors s'ils continueroient de traiter avec un homme qui n'avoit pas des pouvoirs suffisans. Mais se ressouvenant qu'Urbain avoit assuré de même Bethune, Ambassadeur à Rome, que le Roi d'Espagne ratifieroit tout ce que le Cardinal Barberin accorderoit, ils crurent que Louis pouvoit se reposer sur la parole du Pape. Le Légat, ayant déclaré nettement, qu'il n'étoit pas possible de maintenir la Religion Catholique dans la Valteline sans y diminuer quelque chose de la souveraineté des Grisons, le Cardinal de Richelieu lui répondit de la part du Roi qu'il ne falloit point mêler les intérêts politiques avec ceux de la Religion, & que Sa Majesté ne consentiroit jamais à rien qui pût donner atteinte aux droits légitimes des Grisons ses alliés sur les Valtelins. *La souveraineté entiere de la Valteline est conservée aux Grisons dans le traité de Madrid*, ajoûta Richelieu. *Depuis ce temps-là il n'est rien arrivé de nouveau touchant la Religion dans la Valteline. Le Roi demande que le traité soit éxécuté, & son honneur ne lui permet pas de se relâcher sur ce point. Cependant il offre d'ailleurs d'employer toute son autorité, afin que la Religion Catholique soit maintenue dans la Valteline. Ces deux choses ne sont point incompatibles.*

Barberin, pressé par les Commissaires de Louis, n'a rien de bon à repliquer. Il s'avise de se retrancher sur ce que le Pape, comme Chef de l'Eglise, ne peut pas permettre que les Valtelins rentrent sous la domination des Grisons. *Sa Sainteté*, dit le Légat, *a consulté les Théologiens de Rome. Tous répondent unanimement qu'il ne peut pas en conscience consentir à cet article. Les loix divines*, repartit Richelieu, *obligent à rendre au Souverain ce qui lui appartient, sans aucun égard à la Religion qu'il professe. Les Grisons n'ont point cessé d'être souverains de la Valteline, depuis les contestations émues sur la Religion. Le traité de Madrid, qui les maintient dans leurs droits, fut concerté à Rome avec le Pape qui consulta ses Théologiens. Les choses n'étant point changées depuis, comment la restitution de la Valteline aux Grisons peut-*

*elle blesser maintenant la conscience de son successeur?* Barberin, incapable de répondre à ce raisonnement solide, envoie à Richelieu un mémoire de divers expédiens pour conserver la Religion Catholique chez les Valtelins. Mais les uns dépouillent les Grisons de leur souveraineté, & les autres ne leur en laissent que l'ombre & le nom. Richelieu les rejette tous, & fait d'autres propositions à Barberin. *Mes instructions*, dit le Légat, *ne me permettent pas d'accorder autre chose que ce que j'ai offert aux Commissaires du Roi. J'écrirai à Rome, & j'attendrai la réponse du Pape.* En attendant que Barberin reçoive de nouveaux ordres, voyons ce que le Duc de Rohan & Soubize son frere font de leur côté, & quelle fut la suite de leurs mouvemens survenus à la fin de l'année précédente, & dans les premiers mois de celle-ci. 1625.

Mouvemens du Duc de Rohan en Languedoc & ailleurs.

Quand on s'apperçut que Soubize, heureusement sorti de Blavet, se rendoit maître de la mer le long des côtes de Poitou & de Guienne, & que le Duc de Rohan se disposoit à remuer en Languedoc, afin d'obtenir l'éxécution du traité fait devant Montpellier depuis plus de deux ans, le Roi contremanda incontinent quelques régimens destinés à renforcer l'armée du Connétable de Lesdiguieres en Italie. Le Duc de Savoye & lui, allarmés de cette nouvelle, craignent qu'une guerre civile allumée en France ne fasse échouer le partage déja fait des Etats de la République de Genes entre Louis & Charles-Emmanuel. Celui-ci & Lesdiguieres dépêchent incontinent deux Gentilshommes à Paris, afin de prier le Roi d'accorder du moins quelque chose aux Réformés dans la conjonEture présente, & envoient en même temps aux Ducs de Rohan & de Soubize pour les détourner de leur entreprise, & les presser d'accepter plutôt des emplois considérables que Louis leur donnera volontiers dans ses armées de terre & de mer. J'ai lû quelque part, que Sa Majesté offrit au Duc de Rohan un régiment de douze cents hommes entretenu avec sa compagnie de gens d'armes & trente gardes. Elle consentoit encore que Soubize commandât en qualité de Général une Escadre de dix vaisseaux de l'armée navale destinée contre Genes, à condition qu'il restitueroit cinq vaisseaux du Duc de Nevers pris à Blavet. Pour ce qui est de la Rochelle, le Roi promettoit que le Fort Louis seroit démoli, dès que les Rochelois auroient razé les nouvelles fortifications faites dans les Isles d'Oleron, & que certains Edits de Sa Majesté seroient ponctuellement observés à la Rochelle. Jusques à ce que ces conditions fussent accomplies, Sa Majesté promettoit de réduire la garnison du Fort Louis à cinq ou six cents hommes ausquels il seroit défendu d'incommoder les gens de la Rochelle.

*Mémoires de Rohan. Liv. III. Bernard Histoire de Louis XIII Liv. X. Histoire du Maréchal de Toiras. Liv. I. Gramond Historiar. Gallia. L. XIV.*

Rohan & Soubize prévenus que la Cour engagée dans une guerre étrangere accordera tout, afin d'éviter une diversion au dedans, & que le Roi d'Angleterre & les Etats-Généraux des Provinces-Unies agiront auprès du Roi en faveur des Réformés; les deux freres, dis-je, demandent hautement une entiere & prompte éxécution de la paix de Montpellier, & que le Fort Louis soit incessamment démoli. Le Comte de

1625. Laval, frere du Duc de la Tremouille, jeune Seigneur Réformé, entroit avec ardeur dans cette derniere affaire, & prétendoit obtenir quelque chose pour lui en particulier. Ces Messieurs, remplis de grandes espérances, voyoient le Duc de Savoye & le Connétable de Lesdiguieres solliciter en faveur des Réformés, & ne doutoient pas que le Roi d'Angleterre & les Etats-Généraux des Provinces-Unies, liés aussi étroitement que jamais avec la France contre la Maison d'Autriche, n'engageassent Louis à pacifier les troubles domestiques de son Royaume, & à tourner toutes ses forces contre l'Empereur & le Roi d'Espagne, qui travailloient ouvertement à subjuguer l'Allemagne & l'Italie. Mais Rohan, Soubize, Laval & les autres connurent alors la vérité de ce que le sage du Plessis-Mornai dit toujours à ceux de sa Religion, que les Puissances jalouses de la grandeur de la Maison d'Autriche, bien loin de seconder ceux qui voudroient remuer en France, leur sçauroient mauvais gré de ce qu'ils mettent la seule Couronne capable de contrebalancer le pouvoir de l'Empereur & du Roi d'Espagne hors d'état de protéger ceux qu'ils veulent opprimer. Jacques Roi d'Angleterre, occupé de son dessein d'engager la France à poursuivre conjointement avec lui la restitution du Palatinat, & Maurice Prince d'Orange, qui ne pense de son côté qu'à obtenir un secours de France pour délivrer Breda, ou du moins pour empêcher que les Espagnols ne profitent de leur conquête s'ils prennent la Ville; ces deux Princes, dis-je, qui n'étoient pas encore morts, s'irritent contre Rohan & Soubize, & refusent de se mêler de leurs affaires. Ce n'est pas tout. A la sollicitation de Maurice, les Etats-Généraux promettent à la Forest, frere de Toiras, que le Cardinal de Richelieu avoit fait dépêcher en Hollande incontinent après l'entreprise sur Blavet, de prêter vingt vaisseaux au Roi de France, conformément au traité conclu l'année précédente à Compiegne.

Assuré pour lors que l'Angleterre & les Provinces-Unies l'aideront volontiers à réprimer les Réformés, Louis ne veut plus accorder de si bonnes conditions à des gens divisés entr'eux, & qu'il espere de réduire sans cesser d'agir en Italie. Ce fâcheux contretemps auroit déconcerté un autre que le Duc de Rohan. Toujours supérieur aux adversités, il prend les armes malgré le grand nombre de Villes & de Communautés Réformées qui désavouoient l'entreprise de Soubize sur Blavet, & montre que s'il est demeuré en repos jusques au mois de Mai, c'est le desir de la paix, & l'envie de servir le Roi en Italie, & non la foiblesse & la désunion du parti Réformé, qui l'ont empêché d'agir. Rohan n'omit rien de tout ce qu'il crut capable d'exciter le peuple Réformé à la défense de la Religion & de la liberté. Il affecta même certaines choses que je ne trouve pas dignes d'un Héros. On le voyoit dans les Places publiques & dans les Temples faisant porter le livre des saintes Ecritures devant lui, & prononcer de longues prieres, composées exprès d'un air touchant & pathétique. Accompagné de plusieurs Ministres, il alloit de ville en ville. Quand on arrivoit quelque part, le Duc marchoit droit

au Temple, & y prioit Dieu aſſez long-temps à genoux & avec beaucoup de ferveur en apparence, avant que de parler aux Magiſtrats & au peuple. On ne peut nier que Rohan ne fût un Seigneur véritablement religieux : cela paroît dans tout ce qui nous reſte de lui. Mais, quelque bonne opinion que j'en aie, je ne puis approuver ces choſes, qui ſentent trop l'affectation & la forfanterie. Elles font ſoupçonner qu'il penſoit plus à former un puiſſant parti dans le Royaume, dont il ſeroit le Chef & le Général, qu'à défendre ſimplement la pureté de l'Evangile, & à maintenir les Edits accordés par le feu Roi à ſes ſujets Réformés. Je vois bien que Rohan prenoit pour ſes modeles Guillaume Prince d'Orange, & l'Amiral de Coligni. Liſons-nous que ces deux illuſtres défenſeurs de la Réformation & de la liberté du peuple ayent fait quelque choſe de ſemblable ? Contens de conſerver une pieté ſolide & un zele éclairé, ils ont tout au plus ſouffert que des Miniſtres ou quelques autres perſonnes propres à émouvoir la populace, lui en impoſaſſent par des diſcours ou par des actions qui ont je ne ſçai quel air d'enthouſiaſme. Avec tous ſes ſoins, avec une application infatigable, Rohan eut une peine extrême à gagner quelques Villes, & à ſe faire déclarer Général en Languedoc, dans le Vivarez, & dans la haute Guienne. Il y eut encore moins de concert & d'union parmi les Réformés dans cette ſeconde guerre de Religion ſous le regne de Louis XIII. que dans la premiere. La Rochelle s'étoit unie à Soubize. Montauban, Caſtres, & quelques autres Villes ſe joignirent enſuite à la Rochelle. Cependant les deux freres ne purent ſe rendre aſſez redoutables à la Cour. Ils ſe défendirent avec beaucoup de courage & de bravoure ; mais ils ne furent pas plus heureux dans leurs entrepriſes.

1625.

Le Maréchal de Themines commande en Languedoc les troupes du Roi contre le Duc de Rohan.

*Mémoires Rohan. Liv. III. Bernard Hiſtoire de Louis XIII Liv. X. Mercure François. 1625. Gramond Hiſtoriar.*

La guerre civile dont je dois parler maintenant commença de même que les précédentes. Soubize publie un long manifeſte : d'un autre côté le Roi donne des Déclarations, & les Parlemens rendent des Arrêts ſanglans contre Rohan, Soubize & leurs adhérans. La Ville de Caſtres étoit du nombre. Les gens du Parlement de Toulouſe toujours envenimés, toujours en fureur contre les Réformés, la dépouillent ſans façon de tous ſes priviléges, & en transferent ailleurs les divers tribunaux & le Siege Epiſcopal. C'étoit une entrepriſe manifeſte ſur l'autorité du Roi. On tâche de la pallier en diſant que ce n'eſt qu'une ſuſpenſion ſous le bon plaiſir de Sa Majeſté. Maſuyer, premier Préſident, fut durant toute ſa vie un ardent perſécuteur des Réformés. Ce Magiſtrat d'une avarice baſſe & ſordide, contre laquelle ceux de ſa Compagnie s'éleveront dans quelques années, tâchoit de couvrir ſon trafic avec les maltotiers de la Province par un faux zèle de Religion, & je ne ſçai par quelle affectation d'aſſiduité aux éxercices de dévotion chez les Moines, & ailleurs. Quelques-uns de ſes ennemis, Catholiques Romains ou Réformés, peut-être de l'une & de l'autre Communion ; car enfin, on ne découvrit pas les auteurs de la conſpiration contre lui : quelques emportés, dis-je, crurent que dans ces nouveaux mouvemens du Languedoc, ils ſouleveroient

1625. Gallia Liv. XIV. XVII. XVIII.

le peuple & se déferoient de Masuyer, comme les Ligueurs se délivrerent autrefois de Duranti leur ennemi, premier President au même Parlement. On affiche dans plusieurs endroits durant la nuit, & on distribue dans la Ville une infinité de papiers, où Masuyer est accusé d'être le principal Auteur des impôts extraordinaires dont le peuple est accablé, & de la guerre civile qui s'allume dans la Province. On exhortoit les Toulousains à tuer un si méchant homme, & à se mettre en liberté. Masuyer étoit allé chez les Chartreux, dans le dessein d'assister à leur Office de la nuit avant le Dimanche de la Trinité. Ses amis lui portent là quelques-uns des papiers affichés & distribués, & le prient de mettre sa vie en sûreté en s'éloignant de la Ville, prête à se soulever contre lui. *A Dieu ne plaise que je me retire*, dit le premier Président d'un air ferme & intrépide. *Ma conduite est irréprochable, & je mourrai sans crainte en faisant les fonctions de ma chargè.* Les honnêtes gens détesterent le noir attentat de ceux qui vouloient faire massacrer un premier Magistrat. On loua son courage véritable ou affecté ; mais on ne l'en crut pas plus innocent des mauvaises actions que ses ennemis lui reprochoient. Un Président du Parlement de Toulouse reconnoît franchement que Masuyer ne faisoit aucun scrupule de violer la bonne foi au regard des Réformés, de les traiter avec inhumanité, & de s'enrichir d'une maniere indigne & contraire aux maximes d'intégrité constamment établies dans le Parlement de Languedoc. L'Historien dont je parle a-t-il bonne grace de nous venir dire lui-même après cela que son Masuyer étoit *religieux au dernier point*, parce qu'il alloit aux Matines des Chartreux ? Quand un Magistrat de Cour souveraine veut se mêler d'écrire l'Histoire de son temps, sur le modele de M. de Thou, il doit avoir du moins quelque chose de l'éxactitude & du discernement de cet incomparable Auteur.

Comme les Déclarations du Roi & les Arrêts des Parlemens ne font pas grand effet dans une guerre civile, à moins que les écritures ne soient soutenues par les armes, le Maréchal de Thémines reçut ordre du Roi d'aller en Languedoc attaquer le Duc de Rohan. Qu'on n'attende point ici le détail de plusieurs actions peu importantes : il seroit long & ennuyeux. Je dirai seulement que Thémines tenta d'abord de réduire Castres, après avoir fait le dégât aux environs. Mais la Duchesse de Rohan, Dame dont je louerois avec plus de plaisir l'esprit mâle & le grand courage, si elle avoit mieux ménagé sa réputation sur le chapitre de la fidelité conjugale, donne de si bons ordres, & témoigne tant de constance, que Thémines a du désavantage en plusieurs escarmouches, & que le Marquis de Luzignan trouve le moyen de conduire dans la Place le secours que le Duc de Rohan y envoye. Il arriva lui-même ensuite. Avec fort peu de troupes, ce nouveau Sertorius déconcerte les projets du Maréchal, & l'oblige à tourner vers le Comté de Foix sans avoir rien fait de considérable. Rohan a voulu conserver à la postérité la mémoire de la bravoure de sept soldats Réformés. Ils arrêterent deux jours entiers le Maréchal de Thémines, qui marchoit vers le pays de Foix avec

sept mille hommes de pied & six cens chevaux. Enfermés dans une méchante maison de terre nommée Chambonnet auprès de Carlat, ces sept hommes, comparables aux soldats les plus vantés dans l'Histoire Grecque & Romaine, tuent plus de quarante hommes en diverses attaques. Le seul déffaut de vivres & de provisions les contraignit à chercher les moyens de se sauver. Un d'eux sort la nuit, & va reconnoître les environs. Joyeux d'avoir trouvé un endroit, il revient. Mais son propre frere, qui le prend pour un ennemi, tire & lui casse la cuisse. Il se traîne le mieux qu'il peut, exhorte ses camarades à se sauver, & leur donne les enseignes nécessaires. *Pour moi*, lui dit son frere, au désespoir de l'avoir méconnu, *je ne vous quitterai point. Puisque je suis la cause innocente de votre malheur, je veux vivre, ou mourir avec vous.* Un de leurs cousins germains dit de même. Pendant que leurs quatre compagnons se sauvent à regret, ces trois se défendent dans leur méchant poste, tuent encore quelques ennemis, & *meurent libres*, dit le Duc de Rohan. *L'action de ces pauvres soldats*, poursuit leur illustre & reconnoissant Général, *mérite sa place dans l'Histoire. Elle égale ce qu'il y a de plus mémorable dans l'antiquité.* Thémines passe, & va mettre le Siege devant le Mas d'Azil. Il y perdit inutilement un grand nombre de gens. S. Blancart se jette par ordre du Duc de Rohan avec 350 hommes dans la Place, répare les brêches faites, anime la garnison à une vigoureuse défense. De maniere que le Maréchal se retire honteusement, après avoir tiré plus de 1800 coups de Canons, & donné un assaut général à une bicoque. 1625.

La Ville de Montauban s'étoit déclarée pour le Duc de Rohan, aussi bien que celle de Castres. Le Duc d'Epernon reçoit ordre d'aller faire le dégât aux environs. Ce Seigneur n'a point paru sur la scene depuis qu'il est pourvû du Gouvernement de Guienne, où il étoit fort occupé à soutenir ses prétentions, & à terminer les démêlés que son humeur altiere lui causoit avec ses Officiers subaltenes, & avec le Parlement de Bourdeaux. Le Maréchal de Thémines, Lieutenant Général de la Province, ne rend pas assez d'honneur à Epernon; du moins le Duc se le met dans la tête. On chagrine le Maréchal dans toutes les occasions: & il est obligé de plier, pour vivre du moins en repos dans le Querci dont il est Sénéchal. Epernon alloit de gaieté de cœur l'y braver & le tourmenter. Le Duc ne se tira pas si heureusement de ses démêlés avec le Parlement de Bourdeaux, que Marc Antoine de Gourgues premier Président soutenoit contre un Gouverneur qui le portoit plus haut que les Princes du sang ses prédécesseurs. Voici l'origine de la mésintelligence entre Epernon & Gourgues. Le Duc ayant été nommé Gouverneur de Guienne, le premier Président lui écrivit, comme pour lui donner avis que les Magistrats du Parlement feroient difficulté de l'aller recevoir en robes rouges, le jour de son entrée à Bourdeaux. *C'est un honneur rendu aux Fils de France & aux premiers Princes du sang Gouverneurs de Guienne*, disoit Gourgues. *Il est vrai que notre Compagnie l'a continué à feu M. le Duc de Mayenne. Sa faveur étoit si grande à la Cour, qu'on ne crut pas pouvoir*

Le Duc d'Epernon fait le dégât aux environs de Montauban.

*Vie du Duc d'Epernon. Liv. IX. Mémoires de Rohan. Liv. III. Bernard Histoire de Louis XIII Liv. X. Mercure François. 1625.*

1625. *en user autrement. Mais enfin, il faut, dit-on, avoir maintenant plus de retenue, & réserver quelque chose au Roi, aux Fils de France, & aux Princes du sang. Les Gouverneurs seront reçus différemment dans la Province, selon qu'ils se trouveron d'un rang plus ou moins distingué dans l'Etat.* La proposition paroit raisonnable : mais Epernon la reçut fort mal. Jaloux du point d'honneur plus qu'homme du monde, il veut être reçu comme son prédécesseur immédiate. Le Parlement lui rendit les même honneurs : il fallut en passer par là. On attendit Epernon en robes rouges à la porte de la Ville, au jour de son entrée solemnelle à Bourdeaux. Mais il ne le pardonna pas à Gourgues, d'avoir seulement eu la pensée qu'on pouvoit lui diminuer quelque chose de ce qu'il croyoit dû à sa dignité. Le Duc se venge du premier Président dans toutes les occasions qui se présentent, & affecte de lui retrancher certaines distinctions dont ses prédécessenrs ont joui du consentement des Gouverneurs de la Province. Gourgues cherche de son côté à faire sentir qu'on ne le méprise pas impunément. Il met le Parlement dans ses intérêts, & cause des embarras & du chagrin à son ennemi.

Epernon l'auroit emporté sur Gourgues & sur les autres Magistrats avec l'appui de la Cour, qui ne pouvoit gueres se dispenser de ménager, un Seigneur dont l'humeur vindicative se faisoit craindre aux Rois mêmes, s'il ne se fût pas encore brouillé avec le Cardinal de Richelieu, à l'occasion du point d'honneur. Je rapporte ce détail, parceque la mésintelligence du Duc d'Epernon avec le Parlement de Guienne & avec le Cardinal de Richelieu, est l'origine des disgraces dont la vieillesse d'un homme si heureux dès sa premiere entrée dans le monde fut agitée. Il est bon de remarquer combien une trop grande fierté peut causer de peines & de motifications à l'homme du monde le plus riche, le plus distingué par ses emplois, & de faire sentir que des choses qui ne sont que des bagatelles dans leur commencement, produisent souvent des affaires fâcheuses, & capables de troubler le repos du plus grand Seigneur d'un Royaume. Epernon fait un voyage à Paris, quelques mois avant que Richelieu entre dans le Ministere. Le prétexte du Duc, c'étoit de régler ses affaires domestiques. Ne vouloit-il point tenter encore, si la Reine Mere, plus puissante qu'auparavant par l'éloignement du Prince de Condé, ne penseroit point à récompenser un Seigneur qui l'avoit utilemenr servie, & qui affectoit de paroître embarrassé à trouver de quoi payer des dettes contractées en partie pour la tirer du Château de Blois ? Quoi qu'il en soit, Epernon n'eut que des marques extérieures de bienveillance & de distinction. La Cour parut déserte, dit-on, le premier jour de son arrivée à Paris. Le Roi s'en apperçut, & n'en fut pas mécontent. *Quoi*, dit Sa Majesté à quelques Gentilshommes dépendans du Duc, comme Colonel Générael de l'Infanterie, *vous n'etes pas allés audevant de M. d'Epernon? Il vous lavera bien la tête quand il sera ici.* La Reine Mere ne lui témoigna plus la même confiance. Elle fut si réservée à son égard lors qu'il prit congé de Leurs Majestés à Compiegne

avant

avant que de retourner dans son Gouvernement, qu'elle ne lui dit rien du dessein de mettre le Cardinal de Richelieu dans le Conseil du Roi quoique l'affaire fût ménagée & conclue. Le Duc en apprit la nouvelle deux jours après son départ de Paris. *Le Cardinal est un habile homme*, dit Epernon surpris du mystere que la Reine Mere lui avoit fait; *mais il remuera bien des choses, s'il demeure long-temps au timon des affaires.* Cependant il fallut écrire une lettre de compliment au nouveau Ministre d'Etat. Elle n'est pas agréablement reçue. Epernon ne laissoit pas la ligne entiere au Cardinal, & ne lui donnoit que du *bien humble serviteur* à la souscription. *Il garda ce même style long-temps, & peut-être trop pour le bien de ses affaires*, dit l'Auteur de la vie du Duc, *quoi-qu'il n'en eût jamais usé autrement avec les Cardinaux*. Richelieu n'est pas moins fier de son côté. Il ne laisse que fort peu de distance à la premiere ligne de sa réponse au compliment d'Epernon, & finit par un *très-affectionné serviteur*. Dès-lors, ces deux hommes s'aigrirent secretement l'un contre l'autre, & se haïrent réciproquement, quoiqu'ils gardassent des mesures au dehors. Epernon de retour à Bourdeaux s'embarrasse dans un nouveau démêlé avec le Parlement, à l'occasion d'un Maire de Libourne que le Duc a fait mettre en prison, & dont les Magistrats ordonnent l'élargissement. L'affaire est portée au Conseil du Roi: & le Cardinal de Richelieu, qui veut abaisser insensiblement les grands Seigneurs, & mortifier le Duc d'Epernon plus qu'aucun autre, donne tout l'avantage au Parlement de Bourdeaux. Le Duc, sensible à l'affront qu'il reçoit dans une affaire d'honneur, connoît la main qui lui porte le coup, & s'éloigne entierement des intérêts du Ministre d'Etat. 1625.

Telle étoit la situation des affaires d'Epernon à la Cour & dans son Gouvernement, lors qu'il reçut ordre d'aller faire le dégât aux environs de Montauban. Quelque mécontent que fût ce Seigneur, il fit toûjours avec plaisir ce qu'on exigea de lui contre les Réformés. Il les haïssoit mortellement par esprit de parti, plutôt que par Religion. Le voilà qui part incessamment de sa maison de Cadillac. Il se rend à Moissac, & se met à la tête de trois mille hommes de pied que le Roi lui donne, & de six cents Gentilshommes qu'il a mandés. Monbrun, Dauphinois distingué par sa naissance & par sa valeur, que le Duc de Rohan avoit fait Gouverneur de Montauban, résiste bravement au Duc d'Epernon, & fait de vigoureuses sorties sur lui lors qu'il s'approche de la Ville. Mais Monbrun n'étoit pas en état de l'empêcher de porter le feu & la désolation dans la campagne voisine. *Ce ne fut pas sans un extrême regret que le Duc d'Epernon* ajoute l'Auteur de sa vie, *exécuta sévérement les ordres du Roi. Le cœur le plus endurci auroit été touché de compassion à la vûe de tant de misérables objets qui se présentoient de toutes parts. Durant l'obscurité de la nuit nous découvrions mille feux allumés dans une pleine fertile, arrosée de deux Rivieres. Les bleds, les vignes, les arbres fruitiers, les maisons, tout étoit consumé. Je ne crois pas qu'on puisse représenter la guerre sous une face plus hideuse que celle-là.*

Le fils de Louis XIII. a donné des spectacles infiniment plus affreux

1625. en Allemagne : de grandes & anciennes Villes démolies contre le droit des gens, & de belles Provinces entierement désolées par le feu. *Le pauvre est brûlé, pendant que l'impie s'abandonna aux cruels sentimens de son orgueil*, disoit M. l'Electeur de Treves, en regardant les larmes aux yeux tout son pays mis en feu par l'ordre du Roi de France, auquel il appliquoit ce verset du Pseaume selon la Vulgate. Mais si Louis XIII. a été moins inhumain envers des sujets, que son fils au regard des étrangers qu'il attaquoit sans raison, & dont il ruinoit le pays contre tous les droits de la guerre reconnus & observés par les Nations les plus barbares, l'injustice de ces deux Rois est égale dans le principe de leur action. En vain, les flateurs de Louis XIII. & de son Cardinal de Richelieu ont tâché de pallier ces inhumanités, en disant que c'est une punition justement éxercée contre des sujets rebelles à leur Souverain. Outre que ceux qui furent ruinés par ces incendies n'étoient pas tous d'intelligence avec les Habitans des Villes unies à la Rochelle, & déclarées en faveur de Rohan & de Soubize, pourquoi les Réformés prirent-ils les armes dans cette seconde guerre ? Parceque le Roi refusoit d'éxécuter ce qu'il avoit promis à la paix de Montpellier, & qu'il ne vouloit point démolir le Fort Louis devant la Rochelle ; demandes justes & raisonnables, de l'aveu même des Catholiques Romains qui conservoient des sentimens de droiture & d'équité.

*Dum superbit impius, inenditur pauper.*

Descente de Soubize dans le Pays de Medoc, près de Bourdeaux.

*Mémoires de Rohan. Liv. III.*

*Vie du Duc d'Epernon. Liv. IX.*

*Histoire du Maréchal de Toiras. Liv. I.*

*Mercure François. 1625.*

Le Duc d'Epernon occupé à ces actions barbares, qu'on nomme en nos jours, *des éxécutions militaires*, pour en déguiser l'horreur & l'injustice, apprend que Soubize est descendu avec trois mille cinq cents hommes de pied & quelque Cavalerie dans le pays de Medoc près Bourdeaux, & qu'un de ses Officiers, nommé Du Verger Malaguet, a mis encore pied à terre au Bec d'Ambès : c'est une pointe de terre qui sépare les deux rivieres de Garonne & de Dordogne, un peu avant que celle-ci se jette dans l'autre. Le dessein de Soubize, c'étoit d'obliger Epernon à revenir des environs de Montauban, de contraindre les Habitans de Bourdeaux à sauver leurs biens dans le pays de Medoc par une grosse contribution, & de presser la Ville également par mer & par terre en rompant son commerce par les deux rivieres qui se joignent au Bec d'Ambès. L'entreprise fut bien concertée : mais elle ne réussit pas. A la sollicitation du Duc d'Epernon & du Parlement de Bourdeaux, le Maréchal de Praslin, qui commandoit pour le Roi dans le pays d'Aunis, envoie Toiras, Gouverneur du Fort Louis, avec treize compagnies d'Infanterie & une de Cavalerie, au secours des Bourdelois épouvantés de la descente faite dans leur voisinage en l'absence du Gouverneur de la Ville. Toiras passe bravement la Riviere à Blaye, descend en bon ordre dans le pays de Medoc, & va joindre les troupes que conduit Du Plessis, Officier envoyé par le Duc d'Epernon qui ne crut pas devoir abandonner son dégât commencé. Du Plessis & Toiras marcherent vers Castillon, où Soubize s'étoit posté. Mais il ne pensoit alors qu'à remonter sur ses vaisseaux. Si nous en croyons les Historiens Papistes, Soubize s'enfuit honteusement devant des troupes inférieures aux siennes, & la

seul nom de Toiras l'effraya. Ce que ces Messieurs regardent comme une lâcheté fut un coup de prudence & d'habileté. Soubize venoit d'apprendre que l'armée navale du Roi, fortifiée de vingt Vaisseaux des Etats Généraux des Provices-Unies commandés par Houtstein Amiral de Zelande, s'approchoit dans le dessein de l'attaquer. Y avoit-il un autre parti à prendre que celui de se mettre sur mer, & de combattre la flote du Roi si l'occasion s'en présentoit? 1625.

Soubize défait l'armée navale du Roi.

Les mêmes Historiens, non contens d'insulter à Soubize sur sa prétendue fuite, l'accusent encore d'une lâche perfidie. Ils racontent que le Général des Réformés envoya demander à l'Amiral Houtstein une suspension d'armes jusques à ce qu'on eût reçu des nouvelles de Fontainebleau. La Cour y passoit l'Eté, & il y avoit des propositions d'accommodement sur le tapis: qu'Houtstein & ses compatriotes, auxquels on avoit fait naître des scrupules sur ce qu'ils travailloient à la ruine de leur propre Religion, consentirent volontiers à la suspension d'armes: qu'il y eut des ôtages donnés de part & d'autre: qu'à la faveur de cet accord les Rochelois armerent des brûlots, & préparerent un grand nombre de feux d'artifices: enfin, que Soubize, ayant pris l'occasion du vent & de la marée favorable, fondit inopinément sur l'armée navale du Roi commandée en chef par Houtstein dans l'absence du Duc de Montmorenci Amiral de France. Houtstein avoit sous lui Manti & Dorp, l'un Vice-Amiral de France, & l'autre de Zélande. Je serois le premier à blâmer une pareille action, si la chose étoit bien avérée. Je révere la mémoire de M. de Soubize, encore plus celle de M. de Rohan; mais à Dieu ne plaise que je veuille dissimuler ou pallier les fautes ou les mauvaises actions dont ils peuvent être convaincus. On ne prétend pas que ces deux illustres freres fussent éxempts de tout vice: je demande seulement qu'on ne croie pas aveuglément tout ce que leurs ennemis, ou des Auteurs entétés ont publié contr'eux. Je veux bien ne tirer aucun avantage de ce que le Duc de Rohan ne parle pas des circonstances marquées par les autres. Outre qu'il raconte le fait fort succinctement, & qu'il se contente de dire que Soubize alla audevant de la flote, & qu'il la défit, il ne seroit pas impossible que le Duc de Rohan eût voulu cacher une chose capable de flétrir à jamais la réputation de son frere.

*Vie de Richelieu par Aubery. Liv. II. chap. 6. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1625. Bernard Histoire de Louis XIII Liv. X. Histoire du Maréchal de Toiras. Liv. I. Mercure François. 1625. Mémoires de Rohan. Liv. III.*

Je m'en tiens au récit d'un Historien de Louis XIII fort prévenu, pour ne pas dire, emporté contre Rohan & Soubize: plus sincere que les autres en cette occasion, il avoue que les ôtages étoient rendus des deux côtés, avant que Soubize attaquât la flote du Roi. *Les Rochelois*, ajoûte-t-il seulement, *ayant achevé ce qu'ils prétendoient faire durant la suspension d'armes, ils renvoyerent les ôtages. L'Amiral Houtstein les reçut bonnement à condition que la suspension dureroit encore, puisqu'il n'avoit aucune nouvelle de la Cour, si la paix étoit faite, ou rompue.* Soubize & les Rochelois sont ainsi pleinement justifiés. Il n'y avoit point de temps marqué précisément pour la durée de la suspension d'armes. C'étoit jusques à ce qu'on eût reçû des lettres de la Cour, sans fixer aucun terme. Or les Roche-

1625. lois ayant demandé leurs ôtages à Houtſtein, & remis ceux qu'il leur avoit donnés, ne déclaroient-ils pas ouvertement que déſeſpérant de la concluſion de la Paix, ils retiroient leur parole, & qu'ils ne vouloient plus obſerver la ſuſpenſion d'armes, qui finiſſoit de droit & de fait par la reſtitution réciproque des ôtages? Si l'Amiral Zélandois ſe mit dans l'eſprit que l'accord devoit durer juſques à ce qu'il eût reçu des nouvelles de la Cour, c'eſt la faute de cet Officier. Mais il n'y a gueres d'apparence qu'il eût ſi peu d'eſprit & de connoiſſance des coutumes de la guerre. Le Roi écrivit quelques mois après une lettre à l'Aſſemblée du Clergé de France. Il y fait de grands reproches d'ingratitude, d'infidélité, de rébellion à Soubize. Louis auroit-il omis la lâche perfidie dont parlent les Hiſtoriens Papiſtes, ſi Soubize en eût été véritablement coupable? *Il a fait voir par ſa fuite*, dit Sa Majeſté, à propos d'une victoire remportée au mois de Septembre de cette année par le Duc de Montmorenci ſur l'armée navale de Soubize, *que pas un des élémens ne peut-être favorable à celui qui viole le ſerment de fidélité que les Sujets doivent à leur Roi.* N'étoit-il pas naturel d'ajoûter, *& les paroles ſolemnellement données & confirmées par des ôtages envoyés de part & d'autre*; ou quelqu'autre choſe de ſemblable, ſi le fait avancé par les Hiſtoriens Papiſtes étoit certain?

Voici à mon avis la vérité de l'affaire de Soubize & des Rochelois. Etonnés de trouver l'armée du Roi renforcée de vingt vaiſſeaux des Provinces-Unies, ils tâcherent de perſuader à Houtſtein, à ſes Officiers & à ſes ſoldats, que c'étoit une choſe honteuſe & ſurprenante, que des gens qui combattoient actuellement contre le Roi d'Eſpagne pour la défenſe de leur Religion & de leur liberté vinſſent attaquer de pauvres François qui ſe trouvoient dans le même cas que les Flamans, les Hollandois, & les autres qui prirent autrefois les Armes contre leur injuſte Souverain qui vouloit les dépouiller de leurs privileges, & leur ôter la liberté de conſcience. Houtſtein, preſſé par ces raiſons, eſt fort embaraſſé: car enfin ſes ordres portoient expreſſément d'obliger Soubize par raiſon, ou par force à ſe ſoumettre au Roi. Là-deſſus on demande à l'Amiral de Zélande une ſuſpenſion d'armes, juſques à ce qu'on ait des nouvelles du ſuccès d'un traité de paix entamé à la Cour. Houtſtein y conſent: on ſe donne des ôtages de part & d'autre. Je crois bien que le véritable deſſein de Soubize & des Rochelois, c'étoit de gagner du temps, & de ſe mettre en état de ſe défendre vigoureuſement contre la flote du Roi; peut-être de l'attaquer ſi l'occaſion s'en trouvoit. Qu'y a t-il là de contraire au droit de la guerre? Pourſuivons.

Soubize & les Rochelois, aſſurés que la Cour ne veut point accorder la paix à des conditions raiſonnables, demandent leurs ôtages, rendent ceux qu'on leur a donnés, & la ſuſpenſion d'armes finit. Les Rochelois témoignerent ouvertemen que c'étoit-là leur intention: l'Hiſtorien gagé par Louis XIII. avoue qu'après la reſtitution des ôtages, on s'aperçut ſi bien que Soubize penſoit à ſurprendre l'armée navale du Roi, que Man-

1625.

ti Vice-Amiral & les autres Officiers François se tinrent sur leurs gardes. Soubize s'avance en effet le 16. Juillet à la faveur du vent & de la marée, & fondant à propos sur la flote du Roi commandée par Houtstein, il met le feu au vaisseau de Dorp Vice-Amiral de Zélande, en coule à fonds, ou prend quatre autres, & tue plus de quinze cents hommes sur la flote ennemie. Houtstein, confus & chagrin de sa défaite, s'avise de crier qu'il est surpris, & que Soubize manque de bonne foi. Et sur quel fondement, je vous prie? *La suspension d'Armes duroit encore*, lui fait-on dire, *nonobstant les ôtages rendus de part & d'autre. Car enfin je n'avois point reçu de nouvelles de la Cour.* Si l'Amiral de Zélande a véritablement fait ces plaintes ridicules, ne méritoit-il pas d'être sifflé?

La Ville de la Rochelle refuse d'accepter les conditions de paix accordées par le Roi

*Mémoires de Rohan. Liv. III.*

*Bernard Histoire de Louis XIII Liv. X.*

*Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1625.*

*Mercure François 1625.*

Quelques Députés des Ducs de Rohan & de Soubize, des Villes de la Rochelle, de Castres, de Montauban, & de Milhaud, avoient présenté le 5. Juillet une requête au Roi. Il y étoit très-humblement supplié *de redonner la paix à ses sujets Réformés par l'exécution de ses Royales promesses*, c'est à dire du traité de Montpellier. On y demandoit, encore au nom de Rohan & de Soubize, qu'il plût à Sa Majesté de leur faire l'honneur de les employer dans ses armées, sur-tout en Italie contre les Espagnols; afin que les deux freres pussent faire voir à toute la Chrétienté, que leurs ennemis les avoient injustement Calomniés, en les accusant d'être d'intelligence avec la Cour de Madrid. *L'honneur que Messieurs de Rohan ont de vous appartenir*, disoit-on à Louis, *donne à l'un & à l'autre de l'émulation & de la jalousie en tout ce qui concerne le service de Votre Majesté. La plus ardente passion de M. de Rohan, c'est de vous témoigner que vous n'avez point de sujet plus disposé à sacrifier ses biens & sa vie à votre gloire. Et M. de Soubize attend avec la derniere impatience la permission d'aller laver dans la mer de Genes les mauvaises impressions que ses ennemis ont tâché de vous donner de lui. Enfin, Sire*, ajoûtoit-on dans la requête, *tous le corps de vos sujets Réformés supplie très-humblement Votre Majesté, de croire que ceux qui nous représentent à elle comme des gens opposés à l'augmentation de votre autorité Royale, jugent très-mal de nos intentions, & ne connoissent pas nos véritables intérêts. Nous vivons sous une loi particuliere dans votre Etat, & le maintien de votre autorité, dont dépendent les Edits donnés en notre faveur, est notre unique ressource contre la violence des peuples qui nous haïssent. Quel intérêt n'avons-nous pas de conserver, & d'augmenter même une autorité par laquelle nous subsistons? Si nous souffrons du mal, c'est de la part de ceux qui ne respectent pas assez les ordres & les commandemens de Votre Majesté. Nous ne nous plaindrions pas aujourd'hui des infractions de ses Edits & de ses Déclarations, si vos Officiers maintenoient comme ils doivent votre autorité Royale, en faisant observer ce que le feu Roi de glorieuse mémoire & Votre Majesté ont justement ordonné.*

Peut-être que certaines gens s'imagineront que ces protestations des Réformés de France, d'avoir plus d'affection & d'intérêt que les Catholiques Romains au maintien & à l'augmentation même de l'autorité du Roi, ne sont que des flateries enveloppées d'un galimatias pompeux qui

1625. ne signifie rien dans le fonds, & qu'il a plus de déguisement que de réalité. J'avouerai même que ces discours ont je ne sçai quel air adulateur, qui n'est point de mon goût. Je ne puis approuver que des gens d'honneur fassent ainsi leur cour au Prince, en lui protestant qu'il n'ont rien plus à cœur que le maintien & l'augmentation de son autorité. Les Rois travaillent assez d'eux-mêmes à se rendre puissans. Bien loin de leur offrir de les servir en cette occasion, les sujets qui aiment sincerement la patrie doivent être continuellement en garde contre les entreprises du Prince sur la liberté du peuple. Telle est ma pensée. Cependant, tout bien considéré, il y a de la raison & de la sincérité dans ce que je viens de rapporter de la requête des Réformés de France à Louis XIII. Destitués de toute autre protection, que celle des Edits accordés, & exposés à la haine d'un grand nombre d'ennemis puissans & malins, ils avoient véritablement intérêt de maintenir & d'augmenter même l'autorité du Roi, contre les atteintes que le Pape & son Clergé, ou les factions formées ordinairement par les Princes & par les grands Seigneurs sous le prétexte spécieux de la sûreté de l'ancienne Religion, ou du bien public, y pouvoient donner. Dès qu'un Roi de France eût voulu sincerement conserver ses sujets Réformés dans la jouissance des choses accordées par l'Edit de Nantes, ils étoient dans la nécessité de travailler à le rendre aussi puissant qu'il pouvoit souhaiter de le devenir. Si les Réformés se sont joints quelquefois à ceux qui demandoient la réformation du Gouvernement, & qui s'opposoient à la trop grande puissance du Roi & de ses favoris; c'est que la Cour donnoit aux Réformés sujet de craindre, que l'établissement du pouvoir arbitraire ne fût suivi de la destruction d'une Religion que les Princes ignorans & superstitieux haïssent, contre leurs véritables intérêts. Henri IV. laissa vivre en paix ses sujets Réformés; il les protégea contre leurs ennemis. Jamais gens eurent-ils plus de zele pour le maintien, & même pour l'augmentation de son autorité?

La requête des Réformés unis à Rohan & à Soubize fut d'abord assez bien reçue. Le Cardinal de Richelieu inclinoit à donner la paix, afin de terminer avec plus d'honneur & de sûreté l'affaire de la Valteline. Mais le Légat Barberin, qui souhaitoit que les troubles domestiques du Royaume empêchassent le Roi de porter ses armes en Italie, parut trouver mauvais que la paix des Réformés se négociât en sa présence à Fontainebleau; & le Clergé de France assemblé à Paris, que les Créatures & les Emissaires de la Cour de Rome échauffoient, cria si fort contre les Ministres d'Etat, & sur-tout contre le Cardinal de Richelieu, qui conseilloient au Roi d'appaiser une guerre civile capable de renverser ses projets, qu'ils n'oserent le presser d'accorder des conditions favorables aux Réformés. On prétend encore que la Cour, fiere du secours des vaisseaux envoyé par les Etats Généraux des Provinces-Unies, ne vouloit rien précipiter, dans l'espérance de réduire les Réformés à recevoir tout ce que le Roi voudroit accorder, si sa flote bien fortifiée dissipoit une fois celle de Soubize. Mais dès qu'on eut apris à Fontainebleau qu'Houstein s'é-

toit laissé surprendre, les Ministres devinrent tout à fait traitables. Richelieu conseille au Roi de répondre favorablement au cahier présenté par les deux Députés généraux des Eglises Réformées de France, & de donner la paix à ses sujets. *La ruine des Huguenots se peut différer sans honte*, dit le Cardinal; *mais Votre Majesté ne peut abandonner l'affaire de la Valteline avec honneur. Si elle perd cette occasion d'arrêter les entreprises continuelles des Espagnols sur la liberté de l'Italie, ils la subjugueront bien-tôt.* Persuadé par ces remontrances, le Roi fait donner des réponses assez favorables au cahier des Réformés. Il ne promettoit pas la démolition du Fort Louis, mais il la faisoit espérer, pourvû que les habitans de la Rochelle se conduisissent bien. Rohan & Soubize qui voyoient que bien loin d'espérer du secours de la part de l'Angleterre & des Provinces-Unies, il étoit à craindre que ces deux pissances n'aidassent le Roi à ruiner les Réformés de France, dont l'inquiétude & les mouvemens continuels étoient un obstacle à l'éxécution des projets formés contre la Maison d'Autriche; Rohan & Soubize, dis-je, furent d'avis qu'on acceptât ce que la victoire navale faisoit obtenir. *Mais les Rochelois peu judicieux, & insolens dans la prospérité*, dit le Duc de Rohan, *ne voulurent point consentir à la paix sans la démolition présente du Fort Louis.* 1625.

Pendant ces propositions de paix avec les Réformés, dont le Légat Barberin paroissoit extrêmement chagrin, on tâchoit de le consoler par des honneurs extraordinaires dans l'agréable sejour de Fontainebleau. Il y dit sa premiere Messe le 15. Août, jour de la fête superstitieuse de la prétendue Assomption de la Vierge au ciel, miracle fondé sur de fausses légendes, & que les Catholiques éclairés & judicieux ne croient pas. Toute la Cour assiste à la Cérémonie en grande dévotion. Le Roi, les deux Reines, Gaston Duc d'Anjou, les Princesses, les Dames de qualité, & un grand nombre d'autres personnes y communient de la main du Légat. Il répandoit les Indulgences avec profusion, quoique ce fut une année de *grand Jubilé*, pendant laquelle, selon la méthode lucrative des Romains, on n'en gagne point ailleurs que dans leur capitale. Les Evêques ne parurenr pas en cette ocasion: le Légat ne souffroit point qu'ils eussent en sa présence le camail & le rochet découverts. Quatre jours aprés, le Roi l'invite à diner publiquement avec Sa Majesté dans la grande salle de Fontainebleau. On le fait asseoir du meme côté que le Roi, & deux places au dessous de lui. Ils sont servis l'un & l'autre de la même maniere, & le Roi demeure à table plus long-temps qu'à son ordinaire par complaisance pour Barberin. Les deux Reines donnent ensuite la collation au Légat, & à ceux qui l'accompagnoient. Enfin, le Roi suivi d'un grand nombre de Seigneurs lui rend visite dans son appartement & ne parle point d'affaires. La conversation se passe en grandes civilités de part & d'autre.

Fin de la négociation du Cardinal Barberin en France.

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. pag. 1. 2. 3. &c. Mercure François. 1625. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1625. Mémoires pour servir à l'Histoire du même. 1625.*

Informé pour lors des dernieres résolutions du Pape sur les articles d'accommodement proposés par les Commissaires de Sa Majesté, le Légat demande audience, & lui remontre fort au long, qu'il demeure

1625. depuis long-temps auprés d'elle, & que les affaires n'avancent point; que la suspension d'armes a été refusée, quoique ce fut le moyen le plus propre de parvenir à la paix; que tous les projets d'accommodement donnés de la part du Pape sont rejettés; que la Chrétienté attend avec impatience le succés d'une si longue Légation, & que bien des gens blâment un sejour inutile à Fontainebleau. *Je m'apperçois même, Sire,* ajoûta-t'il, *que je vous suis à charge, & à tout votre Royaume. D'un autre côté, le Pape souffre avec peine mon absence de Rome, & il m'ordonne de presser la prompte conclusion de l'affaire pour laquelle je suis envoyé. Je vous suplie trés-humblement, Sire, de prendre au plutôt votre résolution, & de commander à vos Ministres de travailler en diligences a l'expédition de ce que je demande afin que je puisse éxécuter les ordres que je reçois du Pape, de partir incessamment. Je souhaite autant que vous,* répondit Loüis, *de voir la fin de cette négociation. Il n'a pas tenu à moi, ni à mes Ministres qu'elle ne fut plus avancée. Mais tous les expédiens que vous proposez tendent à dépouiller les Grisons mes alliés de leur souveraineté sur la Valteline. Et c'est à quoi je ne dois pas consentir, selon les regles de l'honneur & de la justice. On vous a fait des propositions plus équitables, qui assurent la Religion Catholique dans la Valteline, sans ôter la souveraineté du pays à ceux qui en sont les possesseurs légitimes. L'affaire sera bientôt terminée si Sa Sainteté veut avoir égard à des demandes si justes. J'ordonnerai à mes Ministres d'apporter toutes les facilités possibles à la conclusion de l'accommodement. J'espere que vous en userez de même de votre côté, & que vous donnerez en cette occasion des marques de vos bonnes intentions pour le repos de l'Italie. Le Pape,* reprit Barberin, *souhaite avec une extrême ardeur de voir la paix rétablie, & Votre Majesté contente. Mais je puis vous assurer, Sire, que dans l'affaire présente, le Pape se souviendra toujours que l'honneur & la conscience ne lui permettent pas de contribuer à remettre la Valteline sous la domination des hérétiques.* Une déclaration si précise fit juger au Roi & à ses Ministres qu'une plus longue négociation seroit inutile, puisque le Pape s'opiniâtroit à demander une chose qu'on ne pouvoit pas lui accorder. Le Cardinal de Richelieu & les autres Commissaires de Loüis eurent encore quelques conférences avec le Légat. On lui donna des articles d'accommodement; & certaines choses furent insérées, pour donner plus de satisfaction au Pape: mais ce ne fut que par bienséance. On désespéroit de rien conclure avec Barberin,

Il ne faut pas s'imaginer que l'inflexibilité de son oncle, sur l'article de la restitution de la Valteline, vînt uniquement d'un scrupule de conscience. Il y a long-temps que les Papes ne l'ont plus si tendre. On espéroit d'augmenter le domaine de l'Eglise; peut-être celui de la Maison Barberine, qui n'oublioit pas de profiter du Pontificat d'Urbain. J'ai déja dit que les Valtelins, craignant que les Grisons ne les punissent de leur révolte, quand l'occasion s'en présenteroit, offrirent de se donner au Pape. Leurs Agens à Rome font dresser un mémoire assez ample, afin de persuader au monde que les Rois d'Espagne & de France ne pouvant s'accorder sur l'intérêt que chaque Couronne prétend avoir à l'Etat

& au

& au Gouvernement de la Valteline, les habitans du pays n'ont pas d'autre parti à prendre, que celui de se mettre entre les mains du Pere commun des deux Rois, qui accordera le passage à leurs troupes, selon que le bien commun de la Chrétienté le demandera. Urbain trouvoit ce plan fort bien imaginé. Il y gagnoit la souveraineté d'un beau pays, & le morceau paroissoit friand aux Barberins. Mais certains argumens de Bethune, Ambassadeur de France à Rome, embarrassoient le Pape & ses neveux. Persuadé que la Cour de Rome seroit toujours plus dépendante de l'Espagne que de la France, Bethune voyoit bien qu'il valoit autant abandonner la Valteline aux Espagnols que d'en accorder la souveraineté au Pape. De peur qu'Urbain, poussé par l'espérance de l'obtenir du consentement des deux Rois, ne s'avise de rendre l'affaire plus difficile & plus embrouillée, Bethune lui remontre vivement, qu'un peuple n'ayant pas droit de se soustraire à l'autorité de son Souverain légitime, les Valtelins ne peuvent se mettre d'eux-mêmes sous la domination du S. Siege, & que le Roi de France ne le souffrira jamais. 1625.

Il y eut encore quelque chose de plus ridicule & de plus extravagant. Les Députés de la Valteline à Rome, & c'est apparemment de concert avec le Pape, ou du moins avec ses parens; ces Valtelins, dis-je, entreprennent de persuader à Bethune, qu'il est de l'intérêt du Roi son maître de consentir que la Valteline soit donnée an Pape. L'Ambassadeur de France rit de leurs argumens, qui n'auroient pas ébloui un homme beaucoup moins versé que lui dans la Politique & dans les affaires. *Le Roi*, leur dit-il sechement, *aura soin que la Religion Catholique soit maintenue chez vous, quoique vous rentriez sous la puissance de vos premiers maîtres. Ne vous inquietez point, & reposez-vous sur ses bonnes intentions.* Les Espagnols qui ne demandent pas mieux de que voir la Valteline entre les mains d'un Prince qui leur soit dévoué, & qui n'ose refuser passage à leurs troupes quand ils le demanderont, appuyent les prétentions des Valtelins, & les encouragent ouvertement. Un Prélat Milanois publie même un livre, où il soutient que le Roi de France n'a pas droit d'empêcher que les Valtelins ne se donnent au Pape. La conduite du Roi d'Espagne dans cette grande affaire étoit assez fine. Il n'y vouloit plus intervenir. *Je n'y ai pas d'autre intérêt*, disoit-il, *que la conservation de la Religion Catholique: & cela regarde le Pape plus qu'aucun autre.* Philippe gagnoit ainsi du temps, en opposant les prétendus scrupules d'Urbain aux maximes politiques de Louis. Les affaires des Genois commençoient d'être sur un meilleur pied; & le Gouverneur de Milan, qui se voyoit supérieur au Duc de Savoye & au Connétable de Lesdiguieres, ne désespéroit pas de reprendre les Forts de la Valteline, dont le Marquis de Cœuvres avoit chassé les troupes du Pape.

Cependant la fermeté des Ministres de France à ne rien relâcher sur l'article de la souveraineté des Grisons dans la Valteline désoloit le Légat, & lui causoit un extréme chagrin. *Je vois bien*, dit-il dans sa derniere conférence avec les Commissaires du Roi, *que la négociation se rompt*,

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. pag. 17. 18. 19.*

1625. *parce que je n'ai pas des pouvoirs assez amples. J'en ai tout le déplaisir imaginable.* En bon Comédien, il proteste pour lors que ses intentions sont droites & sinceres pour le repos de l'Europe, & en particulier pour le bien de la France; qu'il suit ponctuellement les ordres du Pape son oncle, & que c'est un grand malheur pour un homme de son rang, de ne pouvoir conclure un accommodement si nécessaire à la Chrétienté. Les larmes lui viennent aux yeux, & de dépit il jette une ou deux fois son bonnet sur la table. La cause de ses larmes feintes ou véritables, ce n'est pas tant le déplaisir de s'en retourner sans conclure la paix, que le désespoir d'attrapper la Valteline pour sa famille, ou du moins pour le S. Siege, & de s'en retourner sans avoir acquis l'honneur qu'on attendoit d'une Légation si éclatante. Voici ce qui rend en apparence la négociation de Barberin difficile à conclure: la satisfaction que demandoit le Pape à cause des Forts que le Marquis de Cœuvres lui avoit enlevés, & l'intérêt qu'Urbain & le Roi d'Espagne affectoient de prendre à la conservation de la Religion Catholique dans la Valteline, & à mettre les habitans à couvert du ressentiment des Grisons. Un autre inconvenient sembloit arrêter encore Barberin. Le Roi d'Espagne refusoit d'intervenir dans la négociation, à moins que celui de France ne remît préalablement les Forts entre les mains du Pape. Philippe ne vouloit pas souffrir que Louis, maître de ce qui faisoit le sujet de la contestation, parût imposer la loi. Au défaut des Espagnols, le Pape traite lui seul avec le Roi de France: & quand on en vient à la restitution de la Valteline, Urbain n'a pas autre chose à dire, si-non que la qualité de Chef de l'Eglise ne lui permet pas de consentir que les Valtelins rentrent sous la domination des hérétiques. Les Théologiens de Rome trouvent le scrupule du Pape bien fondé; & ceux de Paris déclarent qu'il est imaginaire. Ridicule Comédie! Pourquoi tout ce manege? Les Espagnols veulent avoir la Valteline, ou du moins la faire tomber à quelqu'un qui dépende d'eux; & la Cour de Rome pense à profiter de la conjoncture, en obtenant la souveraineté d'un beau pays. Les habitans se donnent déja de bonne grace, & l'affaire est conclue, si le Roi de France y veut bien consentir. Ne fut-ce point là le motif secret de la Légation de Barberin? Ses réponses aux instances du Cardinal de Richelieu me rendent la chose fort vraisemblable.

*Il est surprenant*, disoit celui-ci, *que Sa Sainteté se fasse un si grand scrupule de permettre que les Valtelins rentrent sous la domination des Grisons. L'article en est stipulé en deux traités faits entre les deux Rois sous les yeux du Pape. Les Ambassadeurs de France & d'Espagne négocioient entr'eux*, répondit le Légat; *& le Pape les laissoit faire. Et bien*, répondit Richelieu, *que Sa Sainteté souffre que les Grisons & les Valtelins s'accordent entr'eux. Elle n'aura point de part au traité: elle tolérera seulement ce qu'elle ne peut empêcher. Le Pape veut bien que les Valtelins s'accommodent avec les Grisons*, dit Barberin. *Mais il faut lui remettre premierement les Forts, de peur que les Valtelins ne réclament un jour, & ne disent qu'ils ont été contraints par force à l'accep-*

*tation du traité. Dans le projet d'accommodement proposé*, repliqua Richelieu, *les Valtelins gagnent beaucoup, & les Grisons perdent des droits considérables. Comment les Valtelins pourront-ils se plaindre un jour d'avoir signé malgré eux un traité où tout l'avantage est de leur côté? Pour vous convaincre, Monseigneur, que les Forts ne doivent pas être rendus comme le Pape le prétend, souffrez que je vous demande, quelle sûreté il peut donner que la souveraineté de la Valteline retournera aux Grisons après la restitution des Forts; que le Roi d'Espagne n'aura pas la liberté de faire passer ses troupes par le pays, & que les Forts seront démolis? Car enfin, le Roi ne se relâchera point sur ces articles. Les Valtelins*, reprit le Légat, *consentiront à retourner sous la domination des Grisons, & le Pape ne s'y opposera pas. Enfin le Roi d'Espagne donne sa parole au Pape de renoncer au droit de passage par la Valteline. Il faudroit avoir cette promesse par écrit*, dit Richelieu. *Je ne l'ai pas*, répondit Barberin, *parce que le Roi Catholique refuse d'intervenir dans la négociation, tant que les Forts seront entre les mains de sa Majesté Très-Chrétienne. Mais je suis bien assuré de ce que j'avance. Dans les traités*, reprit Richelieu, *on veut des sûretés réelles; & ce ne sont ici que des paroles incertaines. Le Roi ne feroit pas difficulté de se fier à la promesse du Pape: mais comment peut-il se reposer sur celles des Espagnols & des Valtelins, qui manquent sans scrupule à tout ce qu'ils promettent?* 1625.

*De bonne foi, Monseigneur*, poursuivit Richelieu, *croyez-vous que le Roi qui a conclu une ligue avec le Duc de Savoye & la République de Venise, & dépensé beaucoup d'argent, afin de remettre les Grisons en possession de la Valteline, doive s'exposer à perdre les avances déja faites, sur l'espérance des choses que vous proposez? On ne lui donne point d'autre sûreté que la parole du Pape; & l'éxécution dépend de la volonté des Espagnols qui chicaneront sur tout, afin de différer la restitution de la Valteline, en attendant une occasion favorable de la refuser. A-t-on pû depuis cinq ans obtenir l'éxécution du traité de Madrid?* Le Légat demeura sans replique. Et que pouvoit-il répondre de solide à des raisons si convaincantes? *Je suis bien fâché*, ajoûta-t-il seulement, *que sur un scrupule chimérique, on s'expose à mettre l'Italie en feu. Si mon sang étoit capable d'éteindre l'embrasement que je prévois, je le répandrois volontiers jusques à la derniere goute.* Le Cardinal de Richelieu, qui craignoit que le Pape & la Cour de Rome ne lui imputassent le mauvais succès de la négociation du Légat, demanda pour lors au Nonce Spada & au Secrétaire Azzolini présens à la conférence, s'ils voudroient conseiller aux Ministres du Roi de France de persuader à leur maître de courir le risque des propositions de Barberin. Les deux Italiens répondirent franchement que sa Majesté Très Chrétienne en pouvoit bien prendre la résolution d'elle-même; mais qu'un Ministre sage ne se rendroit pas responsable des suites d'un pareil avis.

Depuis ce temps-là, Barberin ne pensa plus qu'à partir. Et je ne sçai si les nouvelles qui vinrent à Fontainebleau le 20. Septembre ne lui firent point avancer son voyage. Les affaires de Soubize & des Rochelois presque entierement ruinées, par mer & par terre, donnoient au Roi

Le Duc de Montmorenci va commander la

1625. Flotte du Roi contre Soubize. *Mémoires de Rohan. Liv. III. Mémoires de Henri Duc de Montmorenci. Liv. II. Vie du même. Liv. II. chap. 9. Bernard Histoire de Louis XIII Liv. X. Rushworth's Historical collections.* 1625. 1626.

le moyen de faire de plus grands efforts du côté de l'Italie. Rien ne chagrinoit davantage le Légat & la Cour de Rome. Expliquons une révolution qui surprit tout le monde. Pendant que la Rochelle & les autres Villes unies déliberenr si elles suivront le conseil que Rohan & Soubize leur donnent d'accepter la paix aux conditions accordées par le Roi dans ses réponses au cahier présenté par les Députés généraux des Eglises Réformées ; le Cardinal de Richelieu, sans perdre le temps, donne tous ses soins à remettre la flote du Roi en bon état, & fait revenir les Vaisseaux d'Angleterre qui s'en étoient retournés de Dieppe, dès qu'on leur eût déclaré que Louis prétendoit les employer contre la Rochelle. Ce fait mérite d'être éclairci, à l'honneur des Anglois qui témoignerent en cette rencontre plus de zele pour leur Religion que les sujets des Provinces-Unies. Car enfin, si nous trouvons des Vaisseaux Anglois dans la flote du Roi dont je vas raconter les avantages, ils n'y vinrent que par les artifices, ou par les menaces du Duc de Buckingham, à l'insçû de la plus grande partie du Conseil de sa Majesté Britannique, contre les intentions du Parlement, & malgré les efforts des bons Anglois. Dans le temps que le feu Roi Jacques négocioit en France le mariage du Prince son fils & une ligue contre la Maison d'Autriche, Louis prie sa Majesté Britannique de lui prêter des Vaisseaux à un prix raisonnable, pour être employés, disoit-on, au Siege de la Ville de Genes en Italie. Jacques y consent bonnement. Le Duc de Rohan, toujours attentif aux démarches du Conseil de France, fait représenter incontinent au Roi d'Angleterre, que la guerre de Genes n'est qu'un prétexte, & que le véritable dessein de Louis, c'est d'employer les Vaisseaux d'Angleterre au blocus de la Rochelle. Jacques profite de l'avis, & ordonne que sur les Vaisseaux prêtés à la France il y ait toujours plus d'Anglois que de François, afin que ses sujets, maîtres de leur Escadre, empêchent qu'elle ne soit employée contre les Réformés de France ; chose qui devoit faire crier le Parlement d'Angleterre. Jacques le ménageoit, pour obtenir des subsides nécessaires à son dessein de travailler au rétablissement du Roi de Boheme dans ses Etats héréditaires.

Après la mort de son pere, Charles nouveau Roi d'Angleterre, gouverné par le Duc de Buckingham dévoué pour lors à la France, n'a pas la même précaution ; il accorde tout ce que Louis demande. Charles promet un de ses meilleurs vaisseaux nommé *l'Avant-garde*, & le Marquis d'Effiat, Ambassadeur de France à Londres, traite avec quelques Marchands Anglois, qui promettent de lui fournir sept Vaisseaux à certaines conditions. Le Capitaine Pennington qui doit conduire l'Escadre en France, accepte la commission avec peine, & représente au Duc de Buckingham, Amiral d'Angleterre, que, selon l'accord fait entre les deux Rois, les Anglois sont obligés de combattre contre tout le monde, au gré du Roi de France, excepté ceux de leur Nation, & recevoir autant de soldats François que Sa Majesté Très-Chrétienne en voudra mettre sur les Vaisseaux ; d'où il s'en suivoit que les Anglois ne demeureroient

plus maîtres sur leur bord, & qu'on pourroit les obliger à se battre contre les gens de leur Religion. Buckingham ne répond rien à la remontrance, ordonne à Pennington de partir avec son Escadre, & d'aller à Dieppe. Le Vaisseau *l'Avant-garde* s'approche seul de la Ville, & les autres demeurent derriere. Le Duc de Rohan avoit fait avertir les Anglois que leurs Vaisseaux étoient destinés contre la Rochelle ; & tous les Officiers, plus zélés pour leur Religion que ceux des Provinces-Unies, jurent de couler plutôt leurs Vaisseaux à fonds que de les faire servir contre les Réformés. Un Secrétaire du Marquis d'Effiat rend alors à Pennington, Chef d'Escadre, une lettre du Duc de Buckingham, & un ordre de Sa Majesté Britannique expédié par Conway Secretaire d'Etat, de délivrer les Vaisseaux à ceux qui viendront les recevoir de la part du Roi de France. On présente en même temps à Pennington une lettre de Sa Majesté Très-Chrétienne qui enjoint que le Vaisseau *l'Avant-garde* soit donné au Duc de Montmorenci Amiral de France, & que les Officiers & les soldats François se mettent en possession des autres Vaisseaux venus d'Angleterre, parce que Sa Majesté Très-Chrétienne prétend les envoyer contre ses sujets rebelles. Pennington étonné se défend sur ce que le Duc de Buckingham son Amiral semble lui recommander de ne se désaisir point du Vaisseau *l'Avant-garde*, & d'en demeurer toujours maître. Le Chef d'Escadre Anglois refuse de livrer ses Vaisseaux, à moins qu'on ne lui montre des ordres plus précis. Grande contestation entre les Anglois & les François. Le Secrétaire du Marquis d'Effiat accuse les premiers d'être rebelles aux volontés de leur Roi. Ils lui répondent qu'ils aiment mieux être pendus que de livrer ainsi leurs Vaisseaux, de se mettre dans une dépendance absolue de la volonté des François, & de servir contre ceux de leur Religion. L'Escadre Angloise met incontinent à la voile, & revient aux Dunes, sans que Pennington ou aucun autre Officier Anglois veuille écouter les offres avantageuses qui leur sont faites de la part du Roi de France. 1625.

Le Duc de Chevreuse & Lomenie de la Ville-aux-Clercs, Secrétaire d'Etat de Louis, se trouvent en Angleterre au retour de Pennington & de son Escadre aux Dunes. Ces deux Messieurs amenoient la Fille de France au Roi son époux. A leur sollicitation & aux nouvelles instances du Marquis d'Effiat, Buckingham employe les artifices & les menaces, & oblige enfin Pennington & les autres Officiers Anglois à éxécuter l'ordre que le Roi d'Angleterre donnoit à l'insçu de son Conseil, de conduire des Vaisseaux en France, & de les livrer afin que Louis en usât comme il lui plairoit. Tout ce manege est secret entre Charles, Buckingham, & un Secretaire d'Etat. On fait accroire au Conseil d'Angleterre que les Vaisseaux sont destinés contre Genes. Pennington ramene donc l'Escadre à Dieppe, & livre son Vaisseau. Les autres Capitaines font de même, excepté celui du *Grand Neptune* qui tient toujours ferme. Constans dans leur résolution de ne combattre point contre ceux de leur Religion, Pennington & les autres Officiers reviennent avec le *Grand Nep-*

1625. *tune*. Le Parlement se tenoit alors à Oxford, Charles l'y avoit transféré, à cause de la peste qui infectoit la Ville de Londres. Pennington se rend à Oxford, & y fait du bruit sur ce que le Duc de Buckingham envoye de son autorité privée des Vaisseaux en France, sous prétexte de servir dans la Méditerranée, quoiqu'ils soient véritablement destinés contre la Rochelle. Buckingham détourne habilement le coup que Pennington lui porte, pallie les choses, & ménage si bien les esprits, que dans les deux Chambres du Parlement, on croit, ou du moins on fait semblant de croire, sur les protestations de l'Amiral d'Angleterre, que les Vaisseaux doivent être employés contre les Génois, & nullement contre les Réformés. Enfin, de peur que la vérité de l'affaire connue ne souleve tout le Parlement contre Buckingham, il persuade au Roi de le dissoudre au plutôt.

Rohan, qui connoissoit la situation des affaires à la Cour d'Angleterre & dans les Etats-Généraux des Provinces-Unies, sollicitoit la Ville de la Rochelle d'accepter la paix aux conditions accordées par le Roi : & les habitans prévenus qu'ils obtiendront la démolition du Fort Louis, font difficulté de suivre le conseil du Duc de Rohan. Cependant le Cardinal de Richelieu ne s'endort point : il engage Buckingham à renvoyer les Vaisseaux d'Angleterre, remet ceux du Roi en meilleur état qu'ils n'étoient auparavant, & retient l'Amiral de zélande qui paroît tenté de s'en retourner. Richelieu gagne même & corrompt le Vice-Amiral & plusieurs Officiers subalternes de l'Armée Navale de la Rochelle ; de maniere que la flotte du Roi, renforcée de sept Vaisseaux d'Angleterre, est presque sûre de la victoire, si elle trouve occasion de combattre les ennemis. Le Duc de Montmorenci, Amiral de France, avoit reçu ordre dès le mois de Mai d'aller commander la flote ; & il avoit tâché de s'en défendre sur ce que le Roi dépourvû de Vaisseaux sur l'Océan, n'en avoit pas un que son Amiral pût monter avec dignité. Montmorenci sentoit une peine extrême à se résoudre d'être sur un Vaisseau de la flotte des Etats-Généraux des Provinces-Unies : il croyoit avec raison que l'Amiral de France devoit avoir son Vaisseau, & ne se mettre pas à la discrétion des étrangers auxiliaires. On tâche de contenter Montmorenci en lui promettant le Vaisseau *l'Avant-garde* qu'on attend d'Angleterre; & il part de Fontainebleau accompagné des Comtes de Bouteville & de Vauvert, du Marquis de Bressieux & de plusieurs Gentilshommes. Le Duc apprend à Saumur la défaite de l'Amiral Houtstein ; & ses répugnances augmentent. César Duc de Vendôme, que Montmorenci vit à Nantes, lui représenta que ses ennemis lui procuroient un emploi si périlleux dans l'espérance de lui faire perdre sa réputation, & peut-être la vie. Brave & intrépide au dernier point, Montmorenci ne s'allarme point ; il prend avec lui le Duc de Retz en Bretagne, & va chercher la flotte des Etats-Généraux sur les côtes du bas Poitou. Montmorenci ne l'atteignit pas sans courir risque de perdre la vie : quand il l'eut jointe, le Duc gagna par ses caresses & par ses libéralités des étrangers dont la France se défioit à cause de

leur Religion & des difficultés qu'il firent d'abord de se battre contre les Réformés. 1625.

Défaite de Soubize dans l'Isle de Ré par Toiras.

*Mémoires de Rohan. Liv. III. Bernard Histoire de Louis XIII Liv. X. Histoire du Maréchal de Toiras. Liv. I. Mémoires de Montmorenci. Liv. II. Vie du même. Liv. II. chap. 9. Mercure François. 1625. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. pag. 43. 44.*

Quand les Vaisseaux d'Angleterre, tous commandés par des Officiers François, eurent joint la flotte du Roi, le Duc de Montmorenci ne pensa plus qu'à combattre celle des Rochelois. Il ne monta pas cependant le Vaisseau *l'Avant-garde* pris exprès pour l'Amiral de France. Soit que Montmorenci se défiant d'Hourstein voulût l'examiner de près; soit qu'il pensât sérieusement, comme on le publioit de sa part, à s'instruire de la Marine sous un bon maître, il demeura toujours sur le bord de l'Amiral de Zélande, avec le Duc de Retz, le Comte de Louvigni cadet de la Maison de Grammont, le Marquis de Praslin fils du Maréchal, & quelques autres des Gentilshommes distingués qui l'avoient suivi. Le Comte de Vauvert, second fils du Duc de Ventadour & neveu de Montmorenci, Bouteville & plusieurs Volontaires distingués par leur naissance étoient répandus sur le reste des Vaisseaux. Le Commandeur de Ris montoit l'Anglois destiné au Duc de Montmorenci; & c'étoit le plus beau de tous. La flotte Royale entre le 15. Septembre en bon ordre au *Pertuis Breton*, & la Rocheloise fort inférieure se retire dans *la Fosse de l'Oye*, à la rade près le Bourg de S. Martin de l'Isle de Ré. Elle étoit là couverte d'un grand banc de sable dont les Vaisseaux du Roi ne pouvoient s'approcher sans danger. Quoique les ennemis soient si avantageusement postés, le Duc de Montmorenci prend la résolution de concerter une descente dans l'Isle de Ré, & d'attaquer en même temps l'armée navale de la Rochelle. *L'entreprise sembloit téméraire*, dit le Duc de Rohan; *mais la trahison la rendit facile.* Soubize a beau mander à la Rochelle que l'armée du Roi vient à lui, & qu'il faut envoyer promptement du monde dans l'Isle de Ré, de peur que les ennemis ne s'en rendent maîtres: on ne le croit pas. Certaines gens veulent même parier que les Vaisseaux d'Angleterre & des Provinces-Unies se sont retirés. Sur les nouvelles instances de Soubize, le Comte de Laval se dispose à s'embarquer avec un bon secours: mais le Maire de la Rochelle gagné par la Cour, ou fort imprudent, intervient, & dit qu'il faut mieux attendre la marée du matin que de s'exposer à celle du soir. On differe de partir; & le lendemain matin treize Vaisseaux de l'armée Royale se trouvent à la rade *du Chef de Baye*, & empêchent que le Comte de Laval ne passe avec le secours. Cependant Toiras a le temps de descendre dans l'Isle de Ré avec trois mille hommes de pied & cent cinquante chevaux.

Soubize abandonné de la sorte, par la trahison, ou par la mauvaise conduite du Maire de la Rochelle, met promptement son Infanterie à terre; ordonne à Guiton Amiral de la Rochelle, & à Fozan Vice-Amiral de demeurer dans *la Fosse de l'Oye* où leurs Vaisseaux sont en sûreté, & d'y attendre de ses nouvelles. Il sépare en trois troupes quinze cents hommes qu'il a, & les envoye en trois endroits où les ennemis peuvent descendre. Mais il étoit trop tard: Toiras avoit mis pied à terre sans aucune résistance. Soubize rassemble ses gens, marche à Toiras & le com-

1625. bat. L'avant-garde ennemie eſt renverſée d'abord, & le ſuccès ſembloit devoir être favorable, ſi Belebat, qui commandoit l'aîle gauche de Soubize, ne l'eût pas abandonné pour s'aller noyer dans un marais, lorſque Toiras fondoit ſur Soubize avec ſon corps de bataille. L'épouvante ſe met alors parmi les gens de Soubize effrayés de la ſupériorité des ennemis, & après une déroute preſque générale, il ramene ce qui lui reſte de troupes au Bourg de S. Martin. Toujours au-deſſus de ſa mauvaiſe fortune, Soubize veut s'embarquer & combattre la flotte du Roi. Mais Guiton, Amiral de la Rochelle, intimidé a mis ailleurs les ſoldats du meilleur Vaiſſeau de Soubize nommé *la Vierge*, & Fozan Vice-Amiral, d'intelligence avec la Cour, a fait échouer les plus grands Vaiſſeaux de la flotte Rocheloiſe. Tout ce que Soubize peut faire, c'eſt de pourvoir, s'il ſe peut, à la conſervation de S. Martin de Ré, & d'aller promptement munir le Fort d'Oleron, de peur que les ennemis, maîtres de ces deux poſtes, ne ſoient en état d'aſſiéger & prendre la Rochelle. Les Hiſtoriens Papiſtes inſultent à Soubize de la maniere du monde la plus cruelle, ſur ſa prétendue fuite de l'Iſle de Ré : il ne tient pas à eux que ce Seigneur ne paſſe pour le plus lâche de tous les hommes. On le railla même à la Cour de France, & un diſeur de bons mots prétendit faire rire le Roi par cette fade plaiſanterie : *M. de Soubize s'eſt enfui devant Votre Majeſté dans le bas Poitou. Le voilà qui fuit maintenant devant M. de Montmorenci. Penſe-t-il à devenir un jour le plus vieux Capitaine de l'Europe.* C'eſt une fort grande malhonnêteté que d'inſulter à un brave homme dans ſon malheur. Outre que les armes ſont journalieres, il n'eſt pas difficile de vaincre un Général trahi. M. de Soubize ne paſſera jamais pour un poltron. *Il ſe comporta*, dit le Duc de Rohan, en parlanr de cette affaire, *en bon Capitaine & en vaillant ſoldat, de l'aveu même de ſes ennemis.* Rohan n'auroit jamais dit cela, ſi ſon frere s'étoit enfui d'une maniere honteuſe. On pallie, on diſſimule une lâcheté : mais on ne loue point ſi hautement celui qui en eſt manifeſtement coupable. Ce ſeroit vouloir ſe rendre ridicule à plaiſir. Les avantages des armes du Roi ne furent point ſi grands, que Soubize ne pût encore ſe retirer en Angleterre avec vingt-deux Vaiſſeaux de ſa flotte, & que Louis, aſſuré de la paix d'Italie, ne fût bien aiſe de conclure l'année ſuivante un accommodement avec les Réformés, dont le Roi de la Grande Bretagne ſe rendit comme le médiateur.

**Le Duc de Montmorenci défait l'armée navale de la Rochelle.** *Mémoires de Rohan. Liv. III.*

Ceux qui firent échouer dans *la Foſſe de l'Oye* les Vaiſſeaux de l'armée navale de la Rochelle eſperoient qu'il leur ſeroit impoſſible de ſe tirer de là : & le Duc de Montmorenci, d'intelligence avec les traitres, tenoit ſeulement des Vaiſſeaux au *Chef de la Baye*, afin que la flotte ennemie n'ayant plus de commerce avec la Rochelle, Guiton ſon Amiral fût obligé de ſe rendre à diſcrétion. Mais il lui ſurvînt un vent ſi favorable, & les marées furent ſi grandes, comme il arrive ordinairement au mois de Septembre, que revenu de ſon épouvante, & voyant que les Vaiſſeaux échoués avoient aſſez d'eau, Guiton entreprit courageuſement de

ſortir

sortir de *la Fosse de l'Oye*, & de gagner le port de la Rochelle à la vûe de l'armée du Roi. Il y seroit heureusement entré, si le vent ne lui fût pas devenu contraire en sortant. Le Duc de Montmorenci fond incontinent, à la faveur du vent, sur la flotte Rocheloise, la disperse, & lui prend neuf Vaisseaux. Le plus grand de tous, nommé *la Vierge*, n'avoit que cinq hommes pour le défendre: quatre Vaisseaux viennent l'attaquer, on l'accroche, on l'aborde; & le Patron nommé Durant, ayant mis le feu aux poudres, fait sauter son Vaisseau & les quatre de l'armée Royale. Elle perdit par ce coup de désespoir près de sept cents cinquante hommes, & le Comte de Vauvert fut du nombre des morts. Montmorenci attaque ensuite le Bourg de S. Martin; & celui qui commandoit la garnison, paroît si résolu à se bien défendre, qu'il obtient une bonne composition. Le Duc va de là dans l'Isle d'Oleron, & cinq cents hommes, que Soubize y a laissés dans le Fort, se rendent d'abord à discrétion. Montmorenci demanda le Gouvernement de l'Isle de Ré, en récompense du grand service qu'il venoit de rendre. C'étoit peu de chose; mais cela paroissoit à la bienséance d'un Amiral. Toiras lui fut préféré. Bien loin d'en témoigner du ressentiment, Montmorenci laisse généreusement à Toiras les sels & les munitions qui se trouvent dans l'Isle. Il y en avoit pour cent mille écus. *Monseigneur*, dit quelqu'un au Duc, *vous pouvez garder une si bonne prise: elle vous dédommageroit en partie des grandes dépenses que vous avez faites sur la flotte. Je ne suis pas venu ici gagner du bien*, repartit-il avec une noble fierté, *mais acquerir de la gloire.* Heureux d'avoir des sentimens si élevés, & de n'être pas sensible à l'ingratitude du Prince qu'il servoit, ou plutôt à la jalousie secrete du Cardinal de Richelieu! On loua la bravoure du Duc; & il reçut pour toute récompense une lettre de remerciement de la part du Roi, & un bref du Pape qui le combloit d'éloges.

1625. *Bernard Histoire de Louis XIII Liv. X. Mémoires de Montmorenci. Liv. II. Vie du même. Liv. II. chap. 9. Histoire du Maréchal de Toiras. Liv. I.*

Le Légat Barberin part subitement de Fontainebleau.

On fut surpris à la Cour de France, que le Légat Barberin demandât son audience de congé, & qu'il témoignât une impatience extraordinaire de s'en retourner, dans le temps que les feux de joie s'allumoient pour les avantages remportés sur les Réformés. Les gens éclairés conjecturerent de là que la Cour de Rome apprendroit avec chagrin que les Réformés étant vaincus, le Roi pouvoit désormais envoyer toutes ses forces au delà des Alpes. Barberin prit son audience de congé le 22. Septembre en qualité de Légat. Le compliment roula sur de grandes protestations de respect pour la personne du Roi, & d'un zèle ardent & sincere de servir Sa Majesté. Elle répondit par des témoignages d'estime pour le Légat, d'affection au regard d'Urbain son oncle, de dévotion envers le S. Siege, & de passion de surpasser les anciens Rois de France qui avoient puissamment défendu les Papes. *Au reste*, ajoûta Louis, *ce qui fait le sujet de votre Légation est de si grande importance, que je crois devoir assembler mes principaux Officiers, & les gens les plus habiles de mon Royaume, afin de sçavoir ce qu'ils pensent de vos propositions, & d'écouter leurs bons avis. J'espere que nous parlerons encore de l'affaire de la Valteline.* Bar-

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. pag. 19. 20. 21. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1625.*

1625. berin, plus impatient que jamais, va dès le lendemain, comme ſimple Cardinal, faire ſes derniers complimens au Roi, & recevoir les ordres de Sa Majeſté. On crut que le Légat ſéjourneroit un ou deux jours de plus, & qu'il verroit avant ſon départ les principaux Seigneurs de la Cour. Dans cette penſée Louis ordonne au Duc de Nemours & à l'Evêque de Metz, fils naturel du feu Roi, de ſe tenir prêts à conduire Barberin juſques à deux ou trois lieues de Fontainebleau, & à quelques Officiers de ſuivre le Légat, & de le ſervir pendant les premieres journées de ſon voyage. Tous ces préparatifs furent inutiles. Barberin monte en caroſſe une demi-heure après avoir ſalué Sa Majeſté, & ſans dire même où il va coucher.

Cette précipitation parut d'autant plus étrange, que le Roi s'efforçoit de retenir le Légat. Le P. de Berulle, Général de la Congregation de l'Oratoire, & le Capucin Joſeph l'avoient invité, de la part de Sa Majeſté, à être témoin de la réſolution qu'elle vouloit prendre de faire la guerre aux Réformés, & des avis que les premieres perſonnes du Royaume aſſemblées donneroient ſur les affaires de la Valteline. Les deux Peres inſinuerent encore à Barberin qu'avec un peu de patience, il obtiendroit la ſuſpenſion d'armes demandée avec tant d'empreſſement. Les remontrances de Berulle & de Joſeph ne furent pas capables d'arrêter le Légat. Il ordonne ſeulement à ſes gens de dire qu'il partoit ſi promptement afin d'éviter les complimens & la cérémonie. On crut qu'il craignoit plutôt de ſe trouver à la Cour de France, lorſque l'Aſſemblée extraordinairement convoquée loueroit hautement la conduite du Cardinal de Richelieu, & approuveroit les démarches faites en France & en Italie pour remettre les Griſons en poſſeſſion de la Valteline. Le Roi cache la véritable raiſon pourquoi ce départ ſubit le chagrine, & ſe contente de dire qu'il eſt fâché de ne pouvoir rendre à Barberin les honneurs dûs à un neveu du Pape Légat du S. Siege. Le Marquis de S. Chaumont, un Maréchal des logis du Roi, & d'autres Officiers ont ordre de joindre inceſſamment le Légat, & de l'accompagner juſques à Lyon. Peu de jours après, on lui porte ſur la route de beaux ornemens pour dire la Meſſe que le Roi lui envoye. Barberin les refuſe, ſous prétexte que le Pape ſon oncle lui avoit défendu de recevoir aucun préſent. On s'imagina qu'il trouvoit étrange que le Roi ayant donné, diſoit-on, pour cent mille écus de pierreries au Duc de Buckingham & aux Comtes de Carlile & de Holland, Sa Majeſté fît au neveu du Pape un préſent qui ne valoit pas plus de quatorze ou quinze mille écus. Si cela eſt, Barberin étoit bien difficile. Il devoit compter pour quelque choſe la dépenſe faite à le défrayer durant un ſéjour de quatre mois. Quoiqu'il en ſoit des véritables ſentimens du Légat, il fut ſi conſtant dans ſon refus, que le Roi envoya les ornemens à Rome, & pria le Pape d'ordonner à ſon neveu de recevoir le préſent, parce qu'autrement Sa Majeſté regarderoit ce prétendu déſintéreſſement comme une injure qu'elle n'oublieroit jamais.

Incontinent après le départ de Barberin, les Ministres du Roi raconterent aux Ambassadeurs de Venise & de Savoye ce qui s'étoit passé dans les dernieres conférences avec le Légat ; & ces Messieurs furent priés de la part de Louis de dire leur sentiment. Le Vénitien déclara que le Sénat consentiroit volontiers à une paix sûre & honorable qui exclût entierement les Espagnols de la Valteline. Pour ce qui est du Savoyard, il fit comprendre que son maître souhaitoit la continuation de la guerre plus que toute autre chose. Les Ministres de France les écoutent, & conviennent avec eux de rejetter absolument les propositions de la Cour de Rome, & de contraindre par la force les Espagnols à recevoir des conditions avantageuses à la France & à ses Alliés. Le Nonce Spada revient cependant à la Cour. Il avoit conduit Barberin à Auxerre. Cet Italien se flatoit, sur je ne sçai quel fondement, de trouver le Conseil de France plus traitable après le départ du Légat, & de finir l'accommodement. Mais il se trompoit d'une étrange maniere. Outre que Richelieu & les autres croyoient Spada mieux intentionné pour l'Espagne que pour la France, le vindicatif Cardinal étoit fort éloigné de laisser l'honneur de conclure la paix à un homme qui lui avoit dit hautement les choses du monde les plus désagréables, les plus choquantes. Ces deux hommes, habiles & déliés au dernier point, étoient si piqués l'un contre l'autre, qu'ils ne pouvoient conférer ensemble sans s'aigrir encore plus. On dit que le Nonce menaçoit Richelieu de la colere & de l'indignation du Pape. *Je ne le crains pas*, répondit Richelieu, d'un air méprisant & railleur : *quel mal me peut-il faire ? Vous ôter le bonnet rouge qu'il vous a donné*, reprenoit le Nonce. *Bon*, disoit Richelieu, *la chose est sans exemple. Ne vous-y trompez pas*, repliquoit le Nonce, *on en trouve mille dans l'Histoire*. Je suis surpris que Richelieu ignorât que les Papes ont souvent dégradé des Cardinaux. Mais dans le fond il avoit raison de mépriser de pareilles menaces. Un Pape commettroit étrangement son autorité, s'il entreprenoit d'ôter le chapeau à un Cardinal premier Ministre du Roi de France & soutenu par son maître.

1625.

Le Nonce Spada excuse le départ précipité du Légat.

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. pag.* 21. 22. 23.

Au lieu de parler d'affaires à Spada, Richelieu ne lui fit que des plaintes du départ précipité du Légat, & de son refus d'écouter ce que le P. de Berulle & le Capucin Joseph lui avoient proposé. Il faut rendre justice à Spada. C'étoit un homme d'esprit qui sçavoit soutenir son caractére. Il défendit la conduite de Barberin avec beaucoup d'esprit & de dignité. *Si M. le Légat*, dit le Nonce à Richelieu, *est parti subitement, ce n'a été que pour épargner aux Cardinaux & aux Seigneurs de la Cour la peine de le conduire & de lui rendre les honneurs dûs à ceux de son rang. Content des témoignages d'affection que Sa Majesté lui a donnés depuis son arrivée en France, il a craint d'être trop à charge en souffrant que les Officiers du Roi le servissent encore jusques à Lyon. Quant aux propositions faites par le P. de Berulle & par le P. Joseph*, poursuivit Spada d'un ton fier & élevé, *M. le Légat a bien vû qu'on cherchoit à l'amuser, jusques à ce que le Roi vît quel train les affaires prendroient en Italie, & quel sera le succès du nouveau secours envoyé*

1625. *au Duc de Savoye. Et qu'y a-t-il de si avantageux au Pape dans ce qui a été proposé ? La résolution de poursuivre la guerre contre les Huguenots ? Il est de l'intérêt du Roi de se tirer du pied une épine si piquante. Le résultat d'une assemblée extraordinairement convoquée ? Cette formalité n'étoit point nécessaire. Qui ne voit pas qu'on prétendoit plûtot y faire approuver les conseils déja donnés au Roi, que d'écouter de nouveaux avis ? Enfin, la suspension d'armes ? Cela ne dépend plus de la volonté du Roi. La face des affaires change en Italie. Il faut sçavoir si les Espagnols, qui deviennent supérieurs, voudront l'accepter.* Le Cardinal de Richelieu & le Nonce Spada se haïssoient trop l'un l'autre pour convenir d'aucune chose. Ils se séparoient toujours plus piqués & plus aigris qu'auparavant.

Le Roi assemble un Conseil extraordinaire sur les propositions du Légat.

*Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1625.*
*Mercure François. 1625.*
*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. pag. 23. 24. 25. &c,*

Le Nonce parloit selon l'usage introduit depuis l'établissement du pouvoir arbitraire en France ; il disoit que rien n'obligeoit le Roi à convoquer un Conseil extraordinaire sur les propositions du Légat. Car enfin l'ancienne & véritable constitution du gouvernement de France ne permet pas au Roi, comme je l'ai déja remarqué, de prendre aucune résolution importante sans l'avis de son Conseil, naturellement composé des Princes du sang, des Pairs, des Officiers de la Couronne, & même des premiers Magistrats du Parlement de Paris, si l'affaire n'éxige pas la convocation des Etats Généraux du Royaume. La maniere de n'avoir point d'autre Conseil que trois ou quatre Ministres affidés, c'est une invention de Louis XI. & des Princes qui, à son exemple, ont plus pensé à à leurs intérêts particuliers, qu'au bien de leur peuple, c'est-à-dire, qui ont voulu gouverner tyranniquement. Spada rencontroit mieux en reprochant au Cardinal de Richelieu que le but unique de la convocation extraordinaire, c'étoit d'obtenir une approbation solemnelle des Conseils donnés depuis son entrée dans le Ministere. Quoique Richelieu eût seulement suivi les maximes de Politique sagement établies par le Marquis de la Vieuville, les ennemis secrets du Cardinal, le Nonce du Pape, & l'Ambassadeur d'Espagne soulevoient contre Richelieu la cabale des bigots, toujours nombreuse & puissante dans une Cour superstitieuse. *Il ne se met pas autrement en peine de la Religion*, crioient certaines gens. *C'est une chose scandaleuse qu'un homme de sa robe, signale la premiere année de son entrée dans le Conseil du Roi par de nouvelles alliances avec les Protestans, & par le mariage d'une Fille de France à un Roi hérétique. Tout autre que Richelieu n'auroit jamais porté le Roi à secourir les rebelles des Provinces-Unies contre leur Souverain légitime, & à s'unir avec l'Angleterre pour le rétablissement d'un Prince hérétique dans le Palatinat, au préjudice du Duc de Baviere, défenseur zélé de la Religion Catholique en Allemagne, & investi de l'Electorat dans les formes. Quel est le but de la ligue conclue avec la République de Venise & le Duc de Savoye ? De remettre les Grisons Protestans en possession de la Valteline. On ne considere pas que ces gens pervertiront les Valtelins tôt ou tard, & que l'hérésie peut passer de là dans le cœur de l'Italie. Enfin, M. le Cardinal veut que le Roi abandonne le projet formé de ruiner les Huguenots, qu'il soutienne tous les Protestans du monde, & qu'on fasse la guerre*

*aux Princes Catholiques.* Cela se disoit dans les conversations, & s'imprimoit en des libelles répandus par toute l'Europe. Richelieu passoit à Rome, à Madrid, à Vienne & ailleurs pour un Prêtre sans Religion. Il prétendit fermer la bouche à ses ennemis en portant le Roi à convoquer un Conseil extraordinaire, où les propositions du Légat seroient éxaminées. Cela n'étoit pas mal imaginé. Le Cardinal imposoit silence à des malins qui lui faisoieut un crime des meilleurs conseils qu'un habile Ministre d'Etat pût donner au Roi de France dans la conjoncture présente des affaires de l'Europe. 1625.

On la tint le 29. Septembre, cette assemblée extraordinaire. La Reine Mere, Gaston frere unique du Roi, les Ducs de Nemours, de Longueville & de Chevreuse, les Maréchaux de Bassompierre, de Schomberg & d'Aubeterre, d'autres Officiers de la Couronne, quatre Cardinaux, des Archevêques & des Evêques nommés par l'assemblée du Clergé qui se tenoit à Paris, les Conseillers & les Secrétaires d'Etat, les Directeurs & les Intendans de finances, enfin les premiers Magistrats du Parlement de Paris, s'étant rendus par Ordre du Roi dans la salle de l'Ovale du Château de Fontainebleau, Louis dit en peu de mots que son Chancelier expliqueroit à ces Messieurs pourquoi Sa Majesté les avoit appellés. Aligre prend la parole & expose fort au long les anciennes alliances de la Couronne avec les Grisons, l'invasion de la Valteline par les Espagnols, le traité de Madrid, ce qui s'est fait ensuite, les raisons que le Roi a eues de commander au Marquis de Cœuvres de prendre les Forts déposés entre les mains du Pape, la Légation du Cardinal Barberin, sa partialité pour le Roi d'Espagne, ses propositions favorables aux desseins de ce Prince, son départ précipité de France, enfin le refus d'accepter le présent envoyé par le Roi. Le Chancelier insista particulierement sur la prétention de la Cour de Rome, d'ôter la souveraineté de la Valteline aux Grisons, & par la maxime soutenue par le Pape, qu'il ne faut pas restituer à un Souverain hérétique ce qui lui a été enlevé, sous prétexte d'y maintenir la Religion Catholique.

Le Maréchal de Scomberg opina le premier après qu'Aligre eût cessé de parler, & dit que le Légat avoit souvent varié dans sa négociation; que tantôt il étoit assuré du consentement du Roi d'Espagne, & que le jour suivant il déclaroit n'avoir pas des pouvoirs assez amples. *Mais enfin*, ajoûta Schomberg, *M. le Légat n'a point eu d'autre vûe que de servir le Roi d'Espagne, & d'enlever la Valteline à ses Souverains légitimes.* La Reine Mere voulut adoucir ce que le Maréchal rapportoit au désavantage de Barberin. *Il a paru bien intentionné pour la paix*, dit Marie de Médicis, *& il a témoigné de l'attachement à la Couronne de France.* Comme chacun gardoit le silence, Aligre fut obligé de dire que si quelqu'un avoit quelques bons avis à donner, Sa Majesté l'écouteroit volontiers, & qu'on pouvoit parler avec une entiere liberté. Le Cardinal de Sourdis tout dévoué au Pape, & jaloux de la fortune rapide de Richelieu, prit alors la parole d'un air dévot, mais extrêmement malin. Il exhorta Louis à contenter

1625. le Pape dont les intentions étoient droites, en lui accordant la suspension d'armes qu'il demandoit, & à faire incessamment la paix. Richelieu s'étoit mis hors du cercle comme pour laisser aux autres une plus grande liberté, & témoigner qu'il ne vouloit rien dire. Il prête l'oreille dès qu'il entend parler de paix & de suspension d'armes. Chagrin de ce que Sourdis semble l'attaquer indirectement, & craignant que l'avis ouvert ne fût appuyé par les ennemis du crédit & de l'autorité d'un Ministre d'Etat qu'on cherchoit à rendre odieux, il s'approche, & oublie sa résolution de garder le silence. *Je souhaite la paix plus qu'aucun autre*, dit-il avec émotion, *& j'ai toujours conseillé au Roi de la faire, quand il le pourroit avec honneur, & sans s'exposer au reproche d'abandonner ses alliés. Le Roi doit contenter le Pape, je l'avoue : mais il est encore plus obligé à soutenir sa réputation, & à défendre ceux qui sont sous la protection de la Couronne. Sa Majesté prend toutes les précautions possibles afin que la Religion Catholique soit maintenue dans la Valteline : elle demande seulement que les Grisons rentrent en possession de ce qui leur appartient incontestablement : quoi de plus juste, quoi de plus digne d'un Roi Très-Chrétien? Renoncera-t-elle, par complaisance pour le Pape, à son droit de passage par la Valteline privativement à tout autre Prince? Le Roi se feroit un tort extrême dans le monde. En soutenant ses alliés avec vigueur, il gagnera leur estime & leur confiance. S'il en use autrement, quelle puissance voudroit désormais se lier à la France? Un Prince magnanime chérit l'honneur plus qu'aucune autre chose: il hazarde tout pour le conserver. Les affaires de Sa Majesté sont, graces à Dieu, en bon état. Elle a des troupes, & les fonds nécessaires pour soutenir la guerre. Les avantages remportés sur les Huguenots l'assurent du dedans. Je suis d'avis que le Roi fasse sçavoir à M. le Légat que cette assemblée approuve les résolutions déja prises, & que Sa Majesté écoutera volontiers les propositions d'une paix sûre, honnête & avantageuse à ses Alliés.*

Le Cardinal de la Valette dit ensuite, que durant son séjour à Rome, des Théologiens du Pape furent consultés sur la restitution de la Valteline aux Grisons, & qu'ils répondirent qu'Urbain y devoit consentir, puisque la Religion condamne l'injustice, bien loin de l'appuyer. *Je suis d'avis*, ajoûte la Valette, *que le Roi fasse la paix, pourvû que ce soit avec honneur, & en conservant à ses Alliés ce qui leur appartient. Autrement la guerre est préférable à une paix honteuse.* Le Maréchal de Bassompierre fut du même sentiment, & protesta que durant son Ambassade à Madrid, il avoit reconnu que les Espagnols ne pensoient qu'à s'emparer de la Valteline. Quand on demande l'avis de Verdun, premier Président au Parlement de Paris, *le Roi*, dit-il modestement, *est si sage & si éclairé, il a choisi des Ministres si habiles & si bien intentionnés, que nous ne pouvons que louer les résolutions prises dans le Conseil de Sa Majesté.* Fut-ce adulation? Fut-ce un tour honnête pour faire sentir que les Magistrats voyoient fort bien que Richelieu les avoient appellés pour applaudir, & non pour dire leurs véritables sentimens? Alors chacun se tut, & les membres de l'assemblée se regardent les uns les autres. Le Roi se leve incontinent, & sort sans déclarer quelle résolution il veut prendre. Richelieu eut grand

soin de faire sçavoir au Pape, au Légat, & dans les Cours étrangeres que ses conseils étoient généralement approuvés. On écrivit à Du Fargis, Ambassadeur de France à Madrid, d'insinuer au Comte Duc d'Olivarez que la négociation devenoit difficile à conclure, parce que les deux Rois ne traitoient pas ensemble, que les prétendus scrupules du Pape arrêtoient tout, & que si le Conseil d'Espagne vouloit la paix elle seroit bientôt conclue. *Mandez-nous*, disoit-on à Du Fargis, *quelle est la disposition du Comte d'Olivarez & des Ministres du Roi Catholique.* Voici pourquoi le Cardinal de Richelieu donnoit ces ordres à Du Fargis.

1625.

Conférences sur la paix d'Italie entre l'Ambassadeur d'Espagne & les Maréchaux de Bassompierre & de Schomberg.

Le Marquis de Mirabel Ambassadeur d'Espagne ayant affecté de se trouver à la même fenêtre que le Maréchal de Bassompierre, pour voir le feu de joie qui se faisoit à Fontainebleau le jour de la naissance du Roi : *Eh bien*, dit l'Ambassadeur au Maréchal, *le Légat est parti sans rien conclure. Il a bien montré qu'il est un jeune homme & un nouveau négociateur. Si M. de Bassompierre avoit eu cette affaire à ménager, & même une plus difficile, elle ne seroit pas demeurée imparfaite. M. le Légat*, répondit le Maréchal, *a fait tout ce qu'il pouvoit faire selon ses ordres & ses instructions. Je ne le blâme point de s'être tenu à ce qui lui étoit prescrit. J'aurois été plus embarrassé que lui : car enfin, il avoit d'habiles gens qui le conseilloient. Vous n'auriez point eu besoin de conseil,* reprit Mirabel, *l'affaire seroit finie, & je vous réponds que vous la terminerez encore, si vous le voulez. Monsieur*, reprit Bassompierre, *je ne suis point heureux en traités. On a déja dépensé inutilement plus de vingt millions pour faire observer celui de Madrid que j'ai négocié. Je vous avouerai même franchement qu'il n'y a pas de plaisir à traiter avec des gens qui ne tiennent point leurs promesses.* L'Ambassadeur persiste à protester que Bassompierre & lui feront la paix, si le Roi veut. *J'ai les pouvoirs nécessaires*, ajoûte-t-il : *ayez-en autant, & nous conviendrons bientôt. Il faut parler premierement au Roi*, dit le Maréchal, *& sçavoir ses intentions. Cela est juste*, replique l'Ambassadeur : *faites seulement un peu de diligence.*

*Journal de Bassompierre. Tom. II. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. pag. 29. 30.*

Bassompierre va incontinent raconter tout à la Reine mere & au Cardinal de Richelieu. L'affaire paroît de conséquence ; on ordonne à Bassompierre d'aller trouver le Roi, & de lui rapporter les offres de Mirabel. Elles se proposent le lendemain au Conseil, & la résolution se prend de donner à Bassompierre les pouvoirs nécessaires pour traiter avec l'Ambassadeur d'Espagne. Mais Bassompierre demande que le Maréchal de Schomberg lui soit adjoint. Le Roi y consent, & les deux Maréchaux conviennent de commencer leurs conférences immédiatement après le départ du Roi. Il devoit aller dans deux ou trois jours de Fontainebleau à S. Germain en Laye. Les difficultés s'aplanissent dès les premiers entretiens, & la paix semble fort avancée, lorsque Mirabel s'excuse tout à coup de se trouver au *rendez-vous*, sous prétexte que son Epouse est malade. Une excuse si légere fait soupçonner qu'il y a quelque chose de nouveau, & des lettres arrivées incontinent de Madrid expliquent l'énigme en partie. *Le Roi Catholique*, disoit Du Fargis, *a eu dessein de faire négocier la paix par son Ambassadeur en France. Mais il a changé subitement de*

1625. *résolution. Les pouvoirs envoyés au Marquis de Mirabel sont révoqués.* Bassompierre va par ordre du Roi, comme pour rendre visite à l'Ambassadrice malade ; mais c'est dans le dessein de sçavoir ce que tout cela veut dire. Mirabel ne se fait pas prier, & se plaint de ce que la Cour de France n'a pas assez de confiance en lui. *On a écrit à M. Du Fargis*, dit-il, *de faire des propositions de paix à Madrid. Le Roi mon maître les écoute, & veut qu'elle se négocie en Espagne, puisque la France le souhaite. Je suis fort bien intentionné pour l'union des deux Couronnes. On espere d'obtenir plus par le moyen de M. Du Fargis ; mais on pourra bien y être attrapé. Il n'est pas assez fin pour tirer des Ministres du Roi mon maître plus que je ne vous ai offert.* On reconnut dans la suite que Mirabel avoit raison. Bassompierre prétend que la réponse de l'Ambassadeur d'Espagne étoit une vaine défaite pour couvrir sa legereté. Je ne comprends rien à cela. Voici à mon avis le dénouement de l'affaire ; & ce qui arriva depuis prouve la vérité de ma conjecture. Richelieu avoit donné ordre à Du Fargis de sonder le Comte Duc d'Olivarez sur les avances faites par Mirabel : l'Ambassadeur de France, bienaise de négocier la paix, met quelque chose sur le tapis : & les Espagnols, qui se croyent plus déliés que Du Fargis, font transférer la négociation à Madrid, en révoquant les pouvoirs envoyés à Mirabel.

Etat des affaires dans la Valteline.

Je dois expliquer maintenant pourquoi le Nonce Spada répondit fierement ci-dessus au Cardinal de Richelieu, que la face des affaires changeoit en Italie ; que la suspension d'armes, demandée par le Légat, ne dépendoit plus de la volonté du Roi de France ; & qu'il falloit sçavoir si celui d'Espagne seroit dans la disposition de l'accepter. Il y eut en effet des révolutions assez surprenantes en Italie. Le Marquis de Cœuvres, maître de la Valteline, a peur d'en être chassé. Les Genois reprennent tout ce qu'ils ont perdu, & le Duc de Savoye repoussé jusques dans le Piémont pense à sauver ses Places assiégées. Feria, Gouverneur de Milan, avoit arrêté le progrès du Marquis de Cœuvres, en mettant quatre mille hommes de pied & deux compagnies de Cavalerie, sous la conduite du Colonel Serbellon, dans le petit poste de Rive, & dans quelques endroits voisins, à l'entrée de la Valteline. Les Espagnols espéroient qu'en conservant ce passage, ils reprendroient à la premiere occasion les Forts enlevés par le Marquis de Cœuvres ; & ce n'est pas sans fondement. Ils ont toujours un pied dans le pays, & le secours leur peut venir par le Lac de Come, sur lequel ils mettent un grand nombre de barques armées. On tenta plus d'une fois d'enlever Rive aux Espagnols : mais ce fut inutilement : les Confédérés furent repoussée avec perte. Leur armée affoiblit encore par les désertions & par les maladies de l'Eté. Le Baron Pappenheim, Officier Allemand qui défendoit le poste de Rive à la place de Serbellon, entre dans la Valteline, chasse les troupes de France de deux ou trois endroits, les bat, prend douze canons & onze barques armées que les Confédérés avoient sur le Lac de Come. La Valteline paroissoit en danger d'être perdue, si les Vénitiens n'y eussent prompte-

*Nani Historia Veneta. Lib. VI. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 872. Journal de Bassompierre. Tom. II.*

promptement envoyé du secours sous la conduite du Comte de Candale, fils aîné du Duc d'Épernon, qui s'étoit mis à leur service. Avec ce renfort, Cœuvres reprend les postes perdu, bat les Espagnols à son tour & les chasse. Ainsi les affaires de la Valteline se trouvent à la fin de cette année dans le même état qu'au commencement. Le Marquis de Cœuvres demeure maître de ses Forts pris, & les Espagnols conservent Rive. 1625.

Bassompierre est envoyé Ambassadeur extraordinaire en Suisse.

*Journal de Bassompierre. Tom. II. Ambassade du même en Suisse.*

Le Roi de France fut non-seulement allarmé de leur irruption dans la Valteline, mais encore plus des mauvaises nouvelles qu'il recevoit de Suisse. La cabale Espagnole y devenoit supérieure. Plus de vingt-cinq mille Allemands obtinrent la liberté de passer dans le Milanois; & l'inclination du peuple tournoit entierement vers la Maison d'Autriche. On crut que l'homme le plus capable de ramener les Suisses, c'étoit le Maréchal de Bassompierre, Colonel Général de ceux de leur nation qui servoient en France, & fort considéré dans le pays. Louis le nomme son Ambassadeur extraordinaire vers les treize Cantons à la fin du mois d'Octobre, après que la Cour se fut rendue à S. Germain. *On assista mon Ambassade de deux cents mille écus*, dit-il avec son air naïf: *Je les y portai pour favoriser ma négociation.* Le sujet en est marqué dans l'instruction qui lui fut donnée. C'étoit d'inviter les Cantons à entrer dans la ligue conclue entre le Roi, la République de Venise, & le Duc de Savoye pour la restitution de la Valteline aux Grisons; ou du moins à redoubler leurs instances auprès du Pape & du Roi d'Espagne, afin que les Grisons rentrassent en possession de leur souveraineté. Comme la Cour de France prévoyoit que les Suisses, éloignés de rompre ouvertement avec la Maison d'Autriche, refuseroient d'entrer dans la ligue, Bassompierre est principalement chargé d'obtenir d'eux la clôture du passage par leur pays aux troupes que l'Empereur, ou le Roi d'Espagne voudront envoyer dans le Milanois, & le consentement des Cantons à se charger conjointement avec le Roi de la garde des Forts de la Valteline. En ce cas, Louis offre de payer les soldats Suisses qu'on y mettra en garnison, & les Cantons promettront seulement de défendre les Forts contre tous ceux qui les attaqueront, & de maintenir les Grisons en possession de leurs Etats & de leur liberté, jusques à ce que leur différend avec les Valtelins soit entierement terminé. Bassompierre n'arrive en Suisse qu'aux derniers jours de cette année. Voyons cependant la suite de la guerre commencée contre la République de Genes

Les Génois recouvrent tout ce qu'ils ont perdu.

Toute l'Italie fut tellement surprise de ce que le Sénat de Venise, si prévoyant & si sage dans ses délibérations sembloit être d'accord avec le Roi de France & le Duc de Savoye pour la destruction d'un Etat qui ne donnoit aucune jalousie à ses voisins, & dont la conservation paroissoit absolument nécessaire à la liberté de tous les Souverains d'Italie, que le Sénat crut devoir se disculper. Les Ministres de la République eurent ordre de déclarer publiquement en Italie, en France, en Allemagne & ailleurs, que bien loin d'avoir part à l'entreprise sur l'Etat de Genes, le Sénat la désapprouvoit; & qu'en se liguant avec le Roi de France & le

1625. Duc de Savoye, il n'avoit eu d'autre dessein que de s'opposer aux projets de la Cour de Madrid sur la Valteline. Rendons justice aux Vénitiens. Ils voyoient avec autant de chagrin que les autres le Roi de France sur le point de se rendre si puissant en Italie, qu'il n'y seroit pas moins formidable que celui d'Espagne. Leur Ambassadeur à Paris ne cessoit point de presser Louis d'abandonner l'entreprise de Genes, & d'attaquer plutôt le Duché de Milan. *C'est le moyen le plus sûr*, disoit-il, *de ranger les Espagnols à la raison. Vous êtes d'étranges gens*, lui repliquoit le dissimulé Cardinal de Richelieu. *Vous nous pressez de faire irruption dans le Milanois. Le Roi prétend bien le prendre, & le partager ensuite entre vous & le Duc de Savoye. Mais il faut avoir premierement Genes. Si le Roi est une fois le maître, les Espagnols seront bientôt chassés de toute la Lombardie.* Richelieu parloit-il sérieusement? Car enfin lorsque la France consentit à la guerre de Genes, elle ne pensa d'abord qu'à repaître les imaginations de Charles Emmanuel, & à contraindre le Roi d'Espagne, sans rompre avec lui, à éxécuter le traité de Madrid. Peut-être que l'occasion de prendre la Ville & l'Etat de Genes parut si belle dans la suite, que Louis se laissa tenter de conquérir une Ville qui lui ouvroit la porte de l'Italie. Le Connétable de Lesdiguieres crut un certain temps que les Genois se donneroient d'eux-mémes à la France, sans qu'il fût besoin de les assiéger. *Sa Majesté ne traite point avec ses sujets*, répondit-il fierement à la proposition qui lui fut faite de la part du Sénat de Genes d'entrer en négociation. *Reconnoissez premierement le Roi mon maître comme votre Souverain légitime: il vous accordera ensuite les conditions que vous pouvez raisonnablement souhaiter.*

*Histoire du Connétable de Lesdiguieres. L. XII. chap. 1. 2. 4. & 5.*
*Nani Historia Veneta. L. VI. 1625.*
*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 824. 825. &c. 884.*
*Mercure François. 1625.*

Les Génois réduits à leur Capitale & à la Ville de Savone, depuis qu'à l'exemple de ce que fit autrefois la République de Venise attaquée de tous côtés par l'Empereur Maximilien I. par Louis XII. Roi de France, & par Jules II. ce Pape guerrier, ils eurent permis à leurs sujets de se soumettre à Victor Amédée, Prince de Piémont, qui avoit défait leurs troupes & pris une Place importante: les Génois, dis-je, déclarerent au Duc de Feria, Gouverneur de Milan, qu'ils se donneroient à la France, puisque l'Espagne les abandonnoit. Y penserent-ils tout de bon? Futce seulement une feinte afin d'obtenir un prompt secours des Ministres du Roi Catholique? Quoi qu'il en soit, le Sénat de Genes entra dans quelque négociation secrete avec Lesdiguieres. On agita si la République se donneroit absolument à Louis, ou à Philippe. Et après de longs débats, l'opinion de ceux qui, plus amoureux de leur liberté, vouloient qu'on mît tout en œuvre afin d'obtenir le secours & la protection du Roi Catholique, sans se soumettre à sa domination, l'emporta de trois voix. C'est ainsi qu'un petit nombre de gens plus courageux & mieux sensés que les autres sauve quelquefois la multitude qui va se perdre par une résolution désespérée, lorsque les affaires de la Patrie sont sur le point de se rétablir. Le Duc de Savoye & le Connétable de Lesdiguieres, après avoir bien concerté les moyens d'assiéger Genes, se trouvent eux-

mêmes dans le dernier embarras. On comptoit sur les Vaisseaux d'Angleterre & des Provinces-Unies, afin d'enfermer la Ville du côté de la mer. Charles Roi de la Grande Bretagne, qui médite une entreprise sur les côtes d'Espagne, garde ses Vaisseaux; & Louis retient ceux des Provinces-Unies pour s'en servir contre les Réformés. Occupé au dedans de son Royaume par les mouvemens des Ducs de Rohan & de Soubize, il n'est plus en état d'envoyer sitôt du secours en Italie. Le Connétable de Lesdiguieres s'y tenoit renfermé dans *Gavi* avec sept ou huit mille hommes, & ses troupes diminuoient tous les jours par un grand nombre de déserteurs; soit que le Connétable & le Maréchal de Crequi crussent qu'il valloit mieux souffrir que les soldats s'en allassent, que de les laisser mourir de faim & de misere; soit que Lesdiguieres & son gendre, également avares, voulussent profiter de l'argent destiné à la paye des soldats, comme le Duc de Savoye, qui se brouilloit plus que jamais avec eux, le leur reprocha. Charles-Emmanuel, oubliant tout à coup son ancienne liaison avec le Connétable, prie Louis de le rappeller, & de donner au Duc de Guise le commandement de l'armée Françoise en Italie. La proposition ne fut pas écoutée; soit que Sa Majesté, contente de Lesdiguieres, jugeât bien qu'il ne pouvoit mieux faire, tant qu'on ne lui enverroit ni argent, ni nouvelles troupes; soit que sous prétexte de ménager un premier Officier de la Couronne, le Cardinal de Richelieu fût bien aise de le tenir loin des affaires, peut-être, d'abbréger les jours du vieillard, en l'exposant aux fatigues de la guerre & aux mortelles inquiétudes que le Duc de Savoye lui causoit, en le mettant dans la nécessité de se justifier sur des malversations pour lesquelles on recherche tout au plus un payeur, ou un commis, bien loin d'être imputées à un Connétable de France. 1625.

Dans l'extrémité que je viens de représenter, Charles-Emmanuel & Lesdiguieres n'eurent pas d'autre parti à prendre, que d'abandonner le Pays de Genes, de laisser leur canon à *Gavi*, & de se retirer vers le Piémont. Le Duc, toujours plein de courage & de nouvelles espérances, propose au Connétable de faire irruption dans le Milanois, quoique le Gouverneur eût des forces beaucoup supérieures à celles de France & de Savoye, nonobstant les renforts venus du Piémont & d'ailleurs. Mais Lesdiguieres qui sçavoit que le Roi son maître ne vouloit point rompre avec l'Espagne, & que la situation présente de la France, troublée par une guerre domestique, ne le permettoit pas même; Lesdiguieres, dis-je, rejette la proposition de Charles-Emmanuel. Le Connétable eut seulement la complaisance de consentir que le Prince de Piémont & le Maréchal de Crequi allassent avec une partie de l'armée assiéger Savone, dont la prise ne sembloit pas difficile. Le Duc & le Connétable se virent incontinent hors d'état de penser à quelque expédition. Bien loin d'attaquer, il fallut employer toute son adresse à se défendre. Dans la derniere de ses campagnes, Lesdiguieres ne soutint sa réputation que par une retraite bien conduite, & en secourant une Ville à laquelle Fe-

1625. ria, Gouverneur de Milan, versé dans le métier de la guerre, s'attacha mal à propos. Dès que Victor Amedée & Crequi tournent vers Savone, Feria entre dans le Montferrat avec une armée de vingt-cinq mille hommes, prend *Aqui* sans grande résistance, & enleve le magasin où sont les provisions de l'armée de France & de Savoye. On dit qu'il y trouva les livrées magnifiques & les superbes équipages que Charles-Emmanuel réservoit pour le jour de son entrée triomphante dans Genes. Le Connétable déconcerté par la prise *d'Aqui* rappelle incontinent le Prince de Piémont & le Maréchal de Créqui. Outre que Lesdiguieres n'étoit pas assez fort pour s'opposer lui seul au Gouverneur de Milan, les Génois encouragés par le Marquis de Sainte Croix, arrivé dans le port avec vingt-cinq galeres & cinq galions d'Espagne, où il y avoit quatre mille soldats & une grande quantité d'argent, pourvurent à la défense de Savone & de leur Capitale. Fortifiés encore du secours que le Pape & le Grand Duc de Toscane leur envoyerent, ils recouvrent en peu de jours tout ce qu'ils ont perdu, & en reprenant *Gavi* ils gagnent la bonne artillerie que le Duc de Savoye y avoit laissée.

Le Connétable de Lesdiguieres se retire dans le Piémont à la vûe de l'armée Espagnole.

*Histoire du Connétable de Lesdiguieres. L.XII. chap. 3. & 4.*

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. V. pag. 885. 886. & Tom. VI. pag. 7.*

*Mercure François. 1625.*

Cependant le Connétable demeura quelque temps incertain de la résolution qu'il prendroit. Le parti le plus sûr, c'étoit de se retirer vers Ast & de couvrir le Piémont. Victor Amedée le proposoit : mais Lesdiguieres chagrin des mauvais offices que le Duc de Savoye lui rend à la Cour de France, & de ce que ce Prince ingrat & vindicatif presse le Roi de donner un autre Général à ses troupes en Italie ; Lesdiguieres, dis-je, médite une chose peu digne d'un vieux & expérimenté Capitaine. Par je ne sçai quel coup de désespoir, il vouloit combattre les Espagnols fort supérieurs, qui côtoyoient son armée dans le dessein de l'affoiblir encore par des escarmouches continuelles. *Il faut vaincre, ou mourir*, disoit-il en lui-même. *Un homme de mon rang & de ma réputation ne doit pas survivre à l'affront de se voir donner un successeur.* Le Prince de Piémont & le Maréchal de Créqui s'opposent au projet du Connétable, & lui représentent que les Etats du Duc de Savoye seront infailliblement en proie, si la bataille se perd : chose d'autant plus à craindre, que les ennemis se trouvoient une fois plus forts que les Confédérés, & que Charles-Emmanuel n'auroit point de troupes pour se défendre. *Vous sçavez mieux que personne du monde*, dit-on au Connétable, *& ç'a toujours été votre maxime constante, qu'il faut hazarder une bataille contre l'ennemi supérieur, quand il n'y a pas d'autre ressource. Nous en serions peut-être réduits à cette extrêmité, si le Gouverneur de Milan, plus habile & plus prévoyant, se mettoit au devant de nous, & nous faisoit suivre par les troupes de la République de Genes commandées par le Marquis de Sainte Croix. Graces à Dieu, le Duc de Feria ne sçait pas profiter d'une si belle occasion : le chemin du Piémont est ouvert, pourquoi voudriez-vous exposer les Etats de M. le Duc de Savoye & votre réputation ?* Ces raisons firent rentrer Lesdiguieres en lui-même. S'appercevant du travers que son dépit & le desir de se venger de Charles-Emmanuel lui faisoit prendre, il ne pensa plus qu'à sauver les restes de l'armée de France & de Savoye, par une action digne d'un grand Général.

1625.

Les connoisseurs admirerent la conduite du Connétable en cette rencontre ; & sa retraite parut plus glorieuse qu'une victoire. Après une marche de trois jours depuis Bestagne en bon ordre & à la vûe de l'armée Espagnole qui le côtoyoit à un demi mille, & tâchoit de harceler la sienne par de fréquentes escarmouches, il entra dans Ast avec son artillerie & son bagage. Accablé de fatigues & de chagrin, Lesdiguieres y tombe malade d'une fievre violente, & se fait transporter à Montcallier près de Turin, & de là sur la frontiere du Dauphiné à Chaumont. Sa vie fut en grand danger, & Charles-Emmanuel se réjouissoit déja par avance de la mort d'un homme qu'il haïssoit autant qu'il l'avoit autrefois aimé.

Le Gouverneur Milan assiége Verrue inutilement.

Réduit désormais à défendre ses Etats, le Duc de Savoye fait agir ses Ministres & ceux de France à Venise, afin que le Sénat ordonne aux Généraux des troupes de la République d'attaquer le Milanois : car enfin, on ne voyoit plus d'autre moyen de sauver le Piémont. L'armée de France étoit tout au plus de cinq mille hommes de pied & de six cents chevaux ; & Lesdiguieres, dont la maladie n'eut pas de suite, parloit de repasser les Alpes, dès que sa santé le lui permettroit, content de laisser au Duc de Savoye le soin de repousser l'ennemi qui entroit chez lui. Les Vénitiens qui ne comptent plus sur la France, dont les armes ont perdu leur réputation en Italie, parce que le Roi a donné trop facilement dans les chimeres de Charles-Emmanuel, refusent de s'embarquer dans une guerre contre l'Espagne lorsqu'elle se trouve supérieure, & se contentent de promettre qu'au printemps prochain ils seront en état de seconder les bons desseins de Louis en faveur des Grisons & du Duc de Savoye. Cependant le Duc de Feria délibere s'il doit assiéger Ast, ou bien si laissant derriere lui une Place capable de l'arrêter long-temps, il s'avancera dans le Piémont. Le Roi Catholique avoit envoyé Dom Gonzalez de Cordoue, Officier dont le merite s'étoit fait connoître dans les guerres d'Allemagne & des Pays-Bas, afin qu'il assistât de ses conseils le Gouverneur de Milan, fort grand novice dans la conduite d'une armée. L'entreprise d'Ast paroissant douteuse & difficile aux Espagnols, ils s'avancent dans le Piémont ; & après quelques feintes on s'approche de Verrue. Charles-Emmanuel, qui ne manqua jamais de vigilance, ni de pénétration, connoît leur dessein, & envoye incontinent à Verrue le Marquis de S. Reran avec un bon régiment de douze cents hommes de pied & un habile Ingénieur.

*Histoire du Connétable de Lesdiguieres. L. XII. chap. 5. 6. 7. 8. & 9.*

*Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1625.*

*Nani Historia Veneta. Lib. V. 1625.*

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. pag. 7. 8. 9. &c.*

*Mercure François. 1625.*

La Place étoit si mauvaise, que les Espagnols l'appelloient *un méchant colombier*, à cause de son vieux Château. Et pour prendre ce *colombier*, ils se préparent avec autant de soin à former un siege régulier, que s'il s'agissoit d'attaquer la Ville de l'Europe la mieux fortifiée. Cela donne le temps au Prince de Piémont & au Maréchal de Créqui de se poster à Crescentin vis-à-vis de Verrue, de jetter un pont sur le Pô, d'élever deux Forts à la tête, & de joindre, pour ainsi dire, Crescentin à Verrue, où ils ont la liberté d'envoyer des munitions & des gens frais. Je ne m'arreterai point à décrire ce siege qui fit grand bruit dans l'Euro-

1625. pe. *Un méchant colombier* arrêta l'armée Espagnole depuis le 12. Août jusques à la fin de Novembre. On la laisse affoiblir : & le Marquis de Vignoles ayant conduit par ordre du Roi de France six ou sept mille hommes au Connétable de Lesdiguieres, qui attendoit à Chaumont, sur les frontieres du Dauphiné, le succès du siege, il se met à la tête, & va conférer avec le Duc de Savoye. Ils marchent ensemble à Verrue, forcent les meilleurs postes des Espagnols, & les contraignent à se retirer honteusement. On se moqua d'eux en Italie ; & dans une infinité de Pasquinades ils furent traités de poltrons, ou d'ignorans dans le métier de la guerre. Pour dire la vérité, les Espagnols & les François n'eurent rien à se reprocher les uns aux autres dans cette campagne. Ils échouerent également dans leurs entreprises ; & les deux Couronnes eurent l'avantage de secourir à propos leurs alliés. L'Espagne sauva la République de Genes, & la France défendit le Duc de Savoye. Après la levée du siege de Verrue, il propose au Connétable de Lesdiguieres & au Maréchal de Créqui d'attaquer les Espagnols à Pondesture, où ils s'étoient postés. La chose parut trop difficile & trop périlleuse à Lesdiguieres & à son gendre, quoiqu'ils eussent bonne envie de se venger des Espagnols. Charles Emmanuel, qui demande une rupture ouverte entre les deux Couronnes, parle ensuite d'une irruption dans le Milanois. On lui répond que ce n'est pas une fort belle expédition que d'aller prendre des quartiers d'hiver dans de méchans villages de la domination du Roi d'Espagne. *Assiégeons donc Novarre*, dit alors le Duc de Savoye. *La saison est trop avancée, & le succès paroît fort incertain*, répond le Connétable. *Cependant, si vous voulez en courir le risque, je vous laisserai des troupes.* Charles Emmanuel, à qui rien ne paroît impossible, accepte l'offre : mais les grandes pluyes renverserent son nouveau projet. Telle fut la derniere campagne du Connétable de Lesdiguieres. Il retourna dans son Dauphiné à la fin de l'année, presqu'aussi mécontent de la Cour de France, que du Duc de Savoye.

Charles Roi d'Angleterre assemble son Parlement.

*Rushvvorth's Historical collections. 1625. Hacket's Life of Arch-Bischop Williams. part. II.*

Une autre chose que l'rrruption des Espagnols dans le Piémont inquiéta la Cour de France. Henriette, Reine d'Angleterre, mal conseillée par des Ecclésiastiques imprudens, & par je ne sçai quelles femmes bigottes, se brouilloit insensiblement avec Charles son époux ; & il étoit à craindre que les deux Rois, mécontens l'un de l'autre depuis quelque temps, n'en vinssent à une mésintelligeuce, peut-être à une rupture ouverte. Le Marquis de Blainville Chevalier des Ordres, & premier Gentilhomme de la Chambre de Louis, fut envoyé vers la fin de Septembre en Angleterre en qualité d'Ambassadeur extraordinaire, afin de disposer Sa Majesté Britannique à donner plus de satisfaction à la Reine, à être plus indulgente au regard des Catholiques Romains d'Angleterre, & à refuser sa protection à Soubize, qui s'étoit retiré dans ce Royaume après la défaite de l'armée navale de la Rochelle. Avant que d'entrer dans le détail de la négociation de Blainville, ne seroit-il point à propos de dire quelque chose de la situation des affaires d'Angleterre

au commencement du regne de Charles ? Elles seront désormais fort mêlées avec celles de France. Charles assembla son Parlement à Westminster dans le mois de Juin, quoique la peste fît alors du ravage à Londres. Nous avons le discours qu'il fit à l'ouverture de l'assemblée. *Je suis bien aise*, dit le Roi, *de ce que l'affaire dont je dois vous parler est telle que je puis vous en montrer l'importance par un exposé simple & sans art. Outre que je ne me pique point d'éloquence, je n'aime pas à faire de longs discours. Le feu Roi mon pere d'heureuse mémoire ayant commencé l'entreprise de concert avec vous, j'espere que vous soutiendrez ce que vous avez conseillé. J'avoue que sa conduite a pû donner lieu de penser qu'il s'est avisé trop tard de travailler efficacement au rétablissement de ses enfans dans leurs Etats héréditaires. Mais si les gens veulent bien considérer, qu'il ne devoit pas déclarer ses desseins avant que de pourvoir aux moyens de les exécuter, on cessera de blâmer sa lenteur. Dès que le bon Prince reconnut que certaines Puissances abusoient de sa candeur, & de l'opinion qu'il avoit de la droiture de leurs intentions, & que vous l'eûtes déterminé à prendre d'autres voies que celles de la négociation, il fit les préparatifs de guerre que vous voyez, il arma sa flotte, il ménagea diverses alliances au dehors.* 1625.

*Je crois, Seigneurs, & Gentilshommes*, ajoûte Charles, *que vous n'avez pas oublié que ce fut à votre instigation, que je pressai le Roi mon pere de rompre les deux traités qui se négocioient avec l'Espagne. J'avois ainsi pris des engagemens avant que de parvenir à la Couronne. Si je me suis trop précipité, ça été pour votre intérêt & par vos conseils. Quoi qu'il en soit vous aimez vos Rois, & vous avez même une affection particuliere pour moi. Souvenez-vous seulement, que je vous en conjure, que c'est ici la premiere action de mon regne, & que je l'ai entreprise à votre sollicitation. Quelle honte seroit-ce à la Nation Angloise qu'un projet commencé de la sorte échouât faute de son assistance ? Si je vous faits ces remontrances, c'est dans le dessein de vous témoigner que votre honneur m'est aussi cher que le mien. Le temps presse, la maladie contagieuse augmente, & vous exposeriez trop vos personnes en demeurant ici longtemps. Prenez donc promptement votre résolution, donnez-moi de nouvelles marques de votre affection, mettez-moi en état de finir avec honneur ce que le Roi mon pere a heureusement commencé. Puisque des gens mal intentionnés font courir malicieusement le bruit que je n'aime pas la Religion que je professe, & que je ne me mets pas en peine de la maintenir, je crois devoir vous protester ici que j'ai été instruit aux pieds de Gamaliel. Je n'ai pas la présomption de m'attribuer ce que l'Apôtre ajoûte en parlant de lui-même. Il me suffit de vous assurer que vous serez bientôt convaincus qu'aucun autre n'aime plus que moi la Religion établie chez nous. Comme je ne suis pas exercé à parler en public, à l'exemple de mes prédécesseurs, j'ai commandé à Milord Garde du grand Sceau de vous en dire davantage. Cependant il vous parlera plutôt pour la forme, que pour vous expliquer une affaire dont vous connoissez l'importance.*

On avoua que Charles ne pouvoit mieux excuser l'indolence de son pere sur le Palatinat, ni s'y prendre d'une meilleure maniere, afin d'obtenir les subsides qu'il demandoit. Williams Evêque de Lincoln, & Gar-

1625. de du grand Sceau d'Angleterre, parla ensuite à sa maniere. Son discours fut rempli de flaterie au regard du Roi, & de certaines recherches d'une érudition pédantesque. Il représenta les préparatifs commencés, les alliances conclues pour le recouvrement du Palatinat, l'attention de toute l'Europe aux démarches de l'Angleterre, & la nécessité d'accorder promptement des subsides au Roi, afin qu'il pût agir, & acquérir de la réputation au commencement de son regne. Le Chevalier Thomas Crew ayant été choisi ensuite Orateur de la Chambre des Communes, il y eut de grandes contestations. Les uns demandoient que le Roi fût premierement supplié d'accorder la réparation des griefs que la Nation n'avoit pû obtenir sous le regne précédent. D'autres vouloient que le Parlement pressât l'éxécution des loix faites contre les Papistes, dont le nombre & l'insolence augmentoit à la faveur de la nouvelle Reine & de ses domestiques. Quelques-uns se mirent à déclamer contre je ne sçai quel Livre d'un Chapelain du Roi nommé Richard Montaigu, où la doctrine d'Arminius étoit hautement défendue. A les entendre parler, tout étoit perdu, il y avoit une conspiration secrete de rétablir sourdement le Papisme, sous prétexte de laisser une entiere liberté sur les matieres de la Grace & de la Prédestination. Le Parlement devoit laisser là toutes les affaires, & penser principalement à celle-ci. Ainsi le subside, qui pressoit le plus, étoit en danger de n'être pas accordé promptement, si les gens de la Cour n'eussent adroitement remontré, que le Roi ayant convoqué le Parlement dès le premier jour de son regne, cette démarche, qui témoignoit la bonne volonté de sa Majesté pour le peuple, demandoit que sa Chambre des Communes fît réciproquement quelques avances, afin d'entretenir autant qu'il seroit possible la bonne intelligence entre le Roi & son peuple. *Les abus dont nous nous plaignons*, dirent quelques-uns, *sont du regne précédent; & le Roi a souvent témoigné, avant son avenement à la Couronne, qu'il en souhaitoit la réformation. N'est-il pas plus à propos que la Chambre s'applique d'abord à établir une bonne correspondance entre le Roi & le peuple? Donnons à sa Majesté une marque de notre attachement, en accordant le subside qu'elle demande, & présentons-lui en même temps une requête pour la conservation de la Religion Protestante. Il faut dépêcher: la maladie augmente, & le son des cloches nous avertit du grand nombre de ceux qui meurent.* Les amis du Duc de Buckingham, que la Chambre des Communes vouloit attaquer, se servoient du prétexte de la maladie contagieuse, afin que le Roi obtenant bientôt le subside qu'il demandoit, sa Majesté pût renvoyer le Parlement, quand elle le jugeroit à propos.

Les membres bien intentionnés pour la Patrie pénétroient les desseins de la Cour. On accorde un subside au Roi; mais on a soin qu'il ne soit pas assez ample. La somme suffisoit seulement pour les choses les plus pressantes. La Chambre des Communes vouloit se réserver le temps de travailler à la réformation de certains abus crians, avant que de donner le reste. Le Roi tâche de gagner le Parlement, il promet de faire ce que

que les deux Chabres lui demandoient conjointemnnt dans une même requête pour la fûreté de la Religion Proteftante, & pour réprimer le progrès du Papifme. Mais fa Majefté repréfente auffi par le moyen de Conway Secrétaire d'Etat, que les charges de la guerre entreprife montent, felon la fupputation faite, à fept cent mille livres fterling. *Il faut*, difoit-il, *foûtenir les Provinces-Unies vigoureufement attaquées par le Roi d'Efpagne; fournir de l'argent aux Rois de Suede & de Danemarck, & à quelques Princes de la Baffe-Saxe qui promettent d'y faire une diverfion, pendant qu'on travaillera au recouvrement du Palatinat; contribuer enfin à celle que le Roi de France, la République de Venife & celle de Savoye ont recommencée en Italie. Tout cela ne fe peut faire à peu de fraix.* Quelques vives que fuffent les inftances de Conway, le Parlement voulut préparer divers actes pour le bien public, avant que de penfer à l'augmentation du fubfide.

1625.

Divifion dans le Clergé d'Angleterre à l'occafion de l'Arminianifme.

*Rushvvorth's Hiftorical collections.* 1625. *Welvood's Memoirs. pag.* 37. 38.

Le bruit que le Livre de Richard Montaigu fit dans ce Parlement me donne occafion de dire que le Clergé d'Angleterre fe trouvoit alors divifé fur les queftions agitées en Hollande par Arminius & fes partifans. Abbot Archevêque de Cantorberi fe déclaroit ennemi des fentimens condamnés dans le Synode de Dordrecht, & plufieurs Prélats les défendoient comme orthodoxes. Guillaume Laud, Evêque de S. Davids, fe mit à la tête de ceux-ci. Le Primat, prévenu que l'Arminianifme eft contraire aux articles de la Confeffion Angelicane, a de fon côté le plus grand nombre des zélés Proteftans, qu'on nommoit alors *Puritains*. C'eft pourquoi la doctrine d'Arminius rencontroit de fi grandes oppofitions en Angleterre, & fur tout dans la Chambre des Communes. Mais Laud & les autres Prélats Arminiens eurent plus de crédit à la Cour qu'Abbot. Cet Archevêque aimoit fa patrie, & n'approuvoit point que le Roi entreprît fur la liberté du peuple. Sa droiture fur cet article déplaifoit à la Cour, & particulierement au Duc de Buckingham. Laud foutenoit au contraire le pouvoir abfolu des Rois, la néceffité de leur obéir en tout ce qui ne bleffe point la confcience, & la défenfe d'oppofer la force à leurs commandemens les plus injuftes; foit que ce Prélat fût véritablement convaincu de ces maximes qui ne font propres qu'à l'établiffement de la tyrannie; foit qu'il les crût plus utiles à l'avancement de fa fortune. Car enfin, on ne peut nier que Laud ne fût un Eccléfiaftique d'une ambition démefurée. Il eut trois Evêchés; il brigua celui de Winchefter, & foupira toujours après l'Archevêché de Cantorberi, place qui lui fut enfin fatale. Un feul homme la lui pouvoit contefter après la mort d'Abbot; c'étoit Williams, Evêque de Lincoln & Garde du grand Sceau d'Angleterre. Laud travailloit de toute fa force à le ruiner dans l'efprit du Duc de Buckingham, qui écoutoit volontiers ce qu'on difoit contre un homme qui ne fe dévouoit pas affez aveuglément aux volontés du Favori, & qui lui donnoit fouvent des confeils contraires à fes paffions. Laud ayant donc infinué à Buckingham que les queftions de la Grace & de la Prédeftination font des chofes purement fpéculatives, qui ne regardent point le fond de la Religion, & que le Sy-

1625. node de Dordrecht avoit fait la même faute que l'Assemblée de Trente, en décidant des articles sur lesquels il n'y a rien de révélé dans la sainte Ecriture ; le Duc appuya le Livre de Montaigu, & le Roi fit dire à la Chambre des Communes qu'il trouvoit mauvais qu'elle eût fait venir à sa barre un Chapelain de sa Majesté, qu'on l'y eût admonêté, & renvoyé l'éxamen du Livre à l'Archevêque de Cantorberi ; avertissement dont la Chambre des Communes fut fort mécontente. Depuis ce temps-ci, les esprits s'échaufferent extrêmement sur l'Arminianisme dans les Universités & dans le Clergé d'Angleterre : les défenseurs de l'un & de l'autre sentiment eurent leurs partisans à la Cour & dans le Parlement. Les Arminiens, zélés pour ce que les Anglois appellent *l'obéïssance passive*, trouvent des amis & de la protection auprès du Roi ; & les autres opposés au *Pouvoir arbitraire*, sont plus agréables à la Chambre des Communes.

Le Parlement est transféré à Oxford.

*Rushworth's Historical collections;* 1623.

*Hacket's Life of Arch-Bischop Williams. Part. II.*

Charles se trouvoit dans un extrême embarras, quoique le Parlement lui eût accordé une somme considérable d'argent. Outre la dépense de son mariage, il avoit à payer les dettes & les fraix des obseques du feu Roi son pere : tout cela montoit fort haut ; car enfin Jacques mourut endetté d'environ quatre cent mille livres sterling. On équippoit une puissante flotte, & les Rois de Suede & de Danemarck attendoient, aussi bien que plusieurs Princes d'Allemagne, le payement des sommes promises pour la diversion qu'ils devoient faire dans la Basse-Saxe. On avoit beau presser le Parlement d'avoir égard aux besoins extraordinaires du Roi, que son pere laissoit chargé de dettes & d'une guerre entreprise à la sollicitation du peuple d'Angleterre ; la Chambre des Communes ne vouloit rien donner de plus, à moins que le Roi ne remédiât efficacement aux desordres dont le peuple se plaignoit. Sa Majesté Britannique auroit pû obtenir quelque chose en le contentant du moins en partie. Mais la Chambre des Communes se préparoit à proposer des choses tout-à-fait contraires à l'inclination de Charles & à ses engagemens avec la France. Le Parlement demandoit l'éxécution des loix contre les Papistes ; & sa Majesté Britannique avoit promis au Roi de France de la surseoir, & de traiter les gens de la Communion du Pape avec une extrême douceur. On pressoit la réformation des abus du Gouvernement. Le plus criant de tous au gré du plus grand nombre de la Chambre des Communes, c'étoit la puissance sans bornes du Duc de Buckingham, que le Roi encore plus prévenu que son pere prétendoit garder auprès de lui. Williams, Garde du grand Sceau d'Angleterre, conseilloit à Charles d'avoir patience jusques à la Session prochaine, & de ménager cependant les esprits. Ceux des Communes s'étoient presque tous retirés chez eux à cause de la peste, & le monde attendoit une prorogation du Parlement. Mais le Duc de Buckingham plein de confiance, & impatient d'avoir de l'argent, insinuoit au Roi de transférer le Parlement à Oxford, lieu fort sain, où la maladie contagieuse n'étoit pas encore parvenue.

Ce Projet ayant été proposé dans le Conseil de Charles, *Sire*, lui dit Williams de fort bon sens, *depuis que la peste se répand hors de Londres, chacun demeure chez-soi, & les gens qui voyagent ne sçavent où loger en sûreté. Si vous appellez à Oxford les membres du Parlement qui se sont retirés, ils y viendront plus mécontens qu'auparavant. Un Roi doit penser principalement à se rendre agréable à ses sujets dans les premieres années de son regne. En transférant le Parlement à Oxford, la même Session continue. On vous a déja donné de l'argent. Les membres, chagrins de ce que vous les aurez fait voyager en un temps de peste, crieront que ce n'est pas la coûtume des Parlemens d'Angleterre de donner deux fois des subsides dans une même Session : & que pourra-t-on leur repliquer? Vous exposer à un refus, c'est commettre votre autorité, & hazarder votre réputation. La nécessité du bien public*, repartit le Duc de Buckingham, en regardant Williams d'un air menaçant & irrité, *doit l'emporter sur toute autre considération.* Le Garde du grand Sceau s'approche alors du Roi, & lui dit à l'oreille, *Sire, Milord Duc a beaucoup d'ennemis dans la Chambre des Communes. On y a préparé des plaintes contre lui. Si le Parlement est une fois transféré à Oxford, on ne pensera qu'à le ruiner. Mais avec un peu de patience & de ménagement, les esprits se calmeront, les préjugés pris contre Milord Duc se dissiperont, nous gagnerons les Chefs du parti, & vous obtiendrez agréablement ce que vous souhaitez. Que ne faites-vous ces remontrances à Buckingham*, répondit le Roi. *Plût à Dieu, Sire*, reprit le Garde du grand Sceau, *que cela fût possible. Mylord Duc se mettroit en colere si je l'avertissois de l'orage qui se forme contre lui. A quoi bon donner des conseils à ceux qui ne veulent pas nous écouter?* Telle étoit en effet la préoccupation d'un Favori fier & impérieux. Williams cherchoit à le servir utilement; & trompé par l'Evêque Laud & quelques autres flateurs, Buckingham regardoit Williams comme son ennemi déclaré. *Je me mocque de cet homme & des gens de sa cabale*, dit-il fierement. *Qu'ils fassent de leur pis; je ne les crains point. Je vous supplie, Sire, d'ajourner le Parlement à Oxford : sûr de mon innocence, j'y tiendrai tête au parti formé contre moi.* Le Duc toujours disposé à braver ses ennemis, & à suivre les Conseils violens, engage ainsi son Prince à ordonner que les membres du Parlement se rendent à Oxford le 1. jour d'Août.

Après que le Roi eut parlé pour la seconde fois aux deux Chambres, Conway & Cook, Secrétaires d'Etat, donnerent un mémoire, afin d'instruire les Pairs & les Communes de la situation du Royaume, & des besoins pressans de Charles engagé dans une guerre à la sollicitation du Parlement. Le Grand Trésorier présenta un Etat des dettes laissées par le Roi Jacques, de celles que son fils avoit contractées, & des dépenses qu'il étoit nécessairement obligé de soûtenir. La harangue du Roi & les remontrances de ses Ministres furent inutiles. *Sa Majesté*, crioit-on dans la Chambre des Communes, *manque d'argent & se trouve endettée, parce que les finances sont mal administrées, & qu'elle croit les mauvais conseils que certaines gens lui donnent. Il faut la supplier de choisir des Conseillers mieux intentionnés & plus habiles. On nous parle de guerre; & nous ne sçavons pas*

1625. *encore précisément quel est l'ennemi que le Roi prétend attaquer. Est-ce l'Empereur ? Est-ce le Roi d'Espagne ? Rien n'est déclaré. Le dernier Parlement a pressé le Roi de ravoir le Palatinat usurpé. S'ensuit-il de là que nous devions fermer les yeux, & approuver les mauvais conseils donnés sous prétexte d'éxécuter un bon dessein ? Ce n'est pas la coûtume du Parlement d'accorder subsides sur subsides, sans obtenir aucune réparation des griefs dont la Nation se plaint.* Plusieurs se mirent alors à réfléchir sur la conduite du Duc de Buckingham. On l'accusoit d'avoir rompu le mariage d'Espagne par caprice & par colere contre le Comte Duc d'Olivarez, plutôt que par raison ; & d'avoir conclu celui de France à des conditions encore plus désavantageuses à la Religion Protestante, que celles qui furent stipulées par la Cour de Madrid. *Il faut éxaminer encore*, disoit-on, *si les vaisseaux donnés au Roi de France contre la Rochelle n'ont point été bâtis & armés de l'argent destiné au recouvrement du Palatinat.* Sur la remontrance faite que nonobstant la parole donnée de la part du Roi par le Garde du grand Sceau, que sa Majesté ordonneroit d'éxécuter les loix contre les Prêtres de l'Eglise de Rome, & contre les gens de la même Communion, Charles avoit depuis fait grace à un Jésuite Anglois, & à quelques autres Papistes, à la sollicitation de l'Ambassadeur de France ; la Chambre des Communes résolut de présenter une requête au Roi pour la sûreté de la Religion Protestante, de le supplier de répondre aux divers articles en plein Parlement, de maniere que la requête répondue par sa Majesté eût la même force qu'un acte du Parlement. Enfin on déclara que le Roi n'ayant pas choisi un bon Conseil, on le devoit prier de pourvoir à une chose si nécessaire au bien de l'Angleterre.

Le Duc de Buckingham connut alors la vérité de ce que Williams avoit prédit. Il fallut rabattre de sa fierté. La Chambre des Communes étoit si échauffée, que le Favori fut en peine de la maniere dont il s'y prendroit pour conjurer l'orage. Il recourut à son artifice ordinaire, de sacrifier les Papistes, d'oublier tout ce qui avoit été promis en faveur de la nouvelle Reine, & d'apaiser la Chambre des Communes en persuadant au Roi de l'assurer que les loix sur la Religion seroient desormais ponctuellement observées. Les créatures de Buckingham sont les plus ardens à faire dresser la requête projettée pour la conservation de la Religion Protestante & contre l'accroissement du Papisme. On la présente au Roi de concert avec la Chambre des Pairs ; & il répond de la maniere du monde la plus favorable. Sa Majesté passe sans peine tous les articles, quelque rigoureux qu'ils soient contre les Papistes. Charles proteste même qu'en accordant les choses demandées, il ne pense qu'à remplir ses devoirs & à suivre les mouvemens de sa conscience. *Je me souviendrai toujours*, ajoûta-t-il, *que le feu Roi mon pere m'a recommandé en mourant de choisir la Princesse destinée à être mon épouse, & de ne point aimer sa Religion.* Cette complaisance du Roi servit extrêmement à Buckingham. Il demande la permission de rendre raison de sa conduite aux deux Chambres ; & son discours est assez bien reçu. Les gens de la Cour

proposerent alors aux Communes d'accorder un autre subside au Roi, qui témoignoit de si bonnes intentions pour la Religion Protestante. *Sa Majesté*, disoient-ils, *ne demande rien pour ses besoins particuliers. Elle nous presse uniquement de pourvoir à ce qui concerne l'honneur & la sûreté de l'Angleterre. Il seroit d'une dangereuse conséquence de refuser le Roi lorsqu'il propose des choses justes & raisonnables.* Ceux qui ont un zele véritable pour le bien de la Nation représentent au contraire, qu'elle ne peut rendre un plus grand service au Roi, que de lui fournir des moyens de regner glorieusement au dedans, & de se rendre redoutable au dehors. *Or le plus sûr de tous*, ajoûtoit-on, *c'est de l'engager à établir un bon ordre dans les finances, & à choisir des Conseillers qui préferent le bien de la Nation à leurs intérêts particuliers.* 1625.

Charles, chagrin des obstacles qu'il trouve à l'éxécution de ses desseins, envoie dire aux Communes qu'il leur sçait bon gré de ce qu'elles veulent s'appliquer à ce qui regarde le bien public & la prospérité du regne de sa Majesté. *Mais elle vous prie de considérer*, poursuivit-on, *que la saison est déja fort avancée; que la flotte attend les derniers ordres pour sortir des ports, & que si la peste s'y communique on ne pourra rien entreprendre cette année. Dépêchez l'affaire du subside, & remettez les autres à l'hiver prochain. Le Roi vous donne sa parole Royale que ce même Parlement s'assemblera, & que vous aurez des preuves certaines & convaincantes que sa Majesté ne chérit pas moins que vous les véritables intérêts de son peuple. Accordez seulement un nouveau subside: c'est la premiere chose que le Roi vous demande.* Inflexibles dans leur résolution, les Communes répondent que ceux dont les Conseils ont mis le Roi dans la nécessité de redoubler ainsi ses instances doivent répondre du mauvais état des affaires de sa Majesté; que si le Roi avoit un si grand besoin d'argent, il refuseroit moins constamment la Réformation des abus dont le peuple se plaint; que ce n'est pas la coûtume du Parlement de donner subside sur subside; que sous le regne d'Henri III. on punit un homme qui osa proposer l'octroi d'un nouveau subside après celui que le Parlement avoit accordé dans la même Session; que les Communes auront toujours égard à l'honneur, aux besoins, & à la sûreté du Roi & du Royaume, & que le peuple assistera volontiers sa Majesté dans tout ce qu'elle entreprendra par le conseil de gens habiles & bien intentionnés pour la Patrie. Afin de se justifier sur le refus fait au Roi, la Chambre des Communes publia la déclaration suivante: *Nous, qui représentons tout le corps du peuple d'Angleterre, protestons devant Dieu & devant le monde, que nous sommes dans la résolution d'obéïr fidellement au Roi Charles notre souverain Seigneur; que nous serons toujours disposés à découvrir & à réformer les abus & les desordres introduits dans le Gouvernement, selon les voies ordinaires des Parlemens, & que nous accorderons volontiers à sa Majesté les subsides nécessaires dans la conjoncture présente des affaires, & dans tous ses autres desseins justes & raisonnables. Nous supplions aussi le Roi notre souverain Seigneur d'être entierement persuadé que son peuple a pour lui une affection cordiale & sincere; qu'un bon Prince ne peut*

1625. *acquérir une solide réputation, ni travailler efficacement à sa propre sûreté, qu'en se faisant aimer de ses sujets; & que tous ceux qui mettent la mésintelligence entre le Roi & le peuple sont les ennemis du bien public.*

Le Roi d'Angleterre mécontente ses sujets en cassant le Parlement.

*Rushworth's Historical collections. 1625. Hacket's Arch-Bishop Williams. part. II.*

La Cour fut alors persuadée qu'il n'y avoit plus rien à espérer de la part des Communes. *Ce sont des opiniâtres & des séditieux*, dirent Buckingham & quelques autres flateurs au Roi. *Il faut casser ce Parlement.* Williams, Garde du grand Sceau, tâcha de détourner un coup dont il prévoyoit les suites fâcheuses, & peut-être que sa disgrace en seroit une. Car enfin il étoit généralement estimé dans les deux Chambres, & la continuation du Parlement le rendoit nécessaire au Roi & à son Favori. Il pouvoit ménager les esprits échauffés mieux qu'aucun autre. Quand on cria dans la Chambre des Communes contre Conway, Secrétaire d'Etat, & quelques autres, à l'occasion des graces faites aux Papistes, la conduite du Garde du Sceau en cette rencontre fut approuvée. Cependant il n'oublioit pas de faire sa cour à la nouvelle Reine, ni de se rendre agréable à ses domestiques. Je trouve que le P. de Berulle, qui vint en Angleterre pour être le Confesseur d'Henriette, étoit ami de Williams, & que Berulle avertit Williams que le Duc de Buckingham pensoit à le perdre. Cela me fait croire qu'il y avoit dans ce Prélat, d'ailleurs assez fin & ambitieux, un certain air de droiture & de candeur qui prévenoit le monde en sa faveur. Nonobstant la froideur & la mauvaise volonté que le Favori lui témoignoit, Williams, qui lui étoit redevable de son avancement, crut devoir donner à Buckigham une nouvelle marque de sa gratitude, en lui découvrant le danger auquel le conseil de la dissolution du Parlement l'exposoit. *Mylord*, dit Williams au Duc, *je crains que la remontrance que je viens vous faire de moi-même ne vous déplaise. Mais rien ne m'arrêtera jamais, quand il sera question de reconnoître les grandes obligations que je vous ai. Vous m'avez mis dans la Place où je suis, & vous voulez maintenant m'en ôter. Il n'importe. Je me consolerai de ma disgrace, si je puis contribuer quelque chose à la conservation de votre fortune. Vous avez fait venir ici le Parlement contre mon avis, & vous voyez que j'avois raison de conjecturer que vous vous en trouveriez mal. La chose est faite: comment peut-on la redresser? Prorogez le Parlement; vous le pouvez avec bienséance. Quelques maisons de la Ville sont infectées de la peste: le prétexte est plausible. Mais promettez en même temps à la Chambre des Communes que le Parlement reprendra ses séances vers la fin de l'automne; oubliez ce qui s'est tramé contre vous, & faites du bien à ceux qui se sont déclarés vos ennemis. On crie sur ce que vous possédez seul les plus belles Charges de l'Etat: démettez-vous d'une, ou de deux. Le Roi ne manquera pas de les donner à vos amis. Vous aurez autant de crédit, & vous serez moins exposé à l'envie. Il faut souvent s'accommoder au temps. En contentant le Parlement, en témoignant du zele pour le bien public, vous serez bientôt supérieur à vos ennemis. Suivez le conseil que je prends la liberté de vous donner; & je vous réponds que si la Chambre des Communes s'avise de vous attaquer, vous l'emporterez dans celle des Seigneurs.* La remontrance étoit

judicieuse, mais elle fut fort mal reçue. *J'y dois penser plus d'une fois avant que de me fier à quelqu'un*, repartit Buckingham d'un air froid & sérieux. Williams ne douta plus que le Favori ne le comptât au nombre de ses ennemis. Une autre chose confirmoit le Prélat dans sa crainte. *Je ne sçai pourquoi*, lui dit le Duc, *vous opinez toujours comme ceux qui me traversent. Mylord*, répondit le Garde du grand Sceau, *je suis obligé & j'ai promis de prendre les intérêts du peuple. De plus, je suis bienaise de témoigner que je me soûtiens par moi-même. Si c'est-là votre résolution*, reprit Buckingham, *tenez-vous bien ferme : on pourra vous donner quelque secousse.* 1625.

Dés que Williams apprit que le Roi étoit déterminé à casser le Parlement, il alla trouver sa Majesté. *Au nom de Dieu, Sire*, lui dit-il les larmes aux yeux, *que le monde ne pense jamais que vous n'avez pas été de bonne intelligence avec votre premier Parlement. Ne le cassez point : cela causeroit un mécontentement général dans le Royaume. L'amour de votre peuple fait toute votre puissance. Attendez une autre Session : les choses y changeront. Si vous congédiez le Parlement, les mêmes gens seront choisis, & ils reviendront plus irrités que jamais.* Prévenu contre Williams par son Favori & par de lâches flateurs, Charles ne fit aucune attention à une si sage remontrance. Le Parlement est cassé douze jours après sa translation à Oxford. J'ai cru devoir donner le détail de cette affaire. Outre qu'il seroit difficile sans cela d'entendre bien le sujet de l'Ambassade de Blainville, & de celle de Bassompierre que le Roi de France enverra l'année prochaine ; n'est-il point encore à propos de remarquer le mauvais début du regne de Charles I. Roi d'Angleterre, dont la fin fut si tragique ? Dès la premiere année il perd l'affection de ses sujets ; une fausse démarche, faite à l'instigation d'un Favori fier & impérieux, est la source de tous les malheurs du Prince le plus infortuné qui fut jamais. Une autre chose augmenta le mécontentement que la dissolution du Parlement causoit. Entêté de poursuivre son dessein d'envoyer une flotte sur les côtes d'Espagne, Charles demande à ses sujets de l'argent par maniere d'emprunt, & promet de le rendre éxactement. Cela s'étoit pratiqué dans quelques nécessités pressantes & extraordinaires, où le Roi ne pouvoit attendre la convocation du Parlement. Mais Charles ne paroissoit pas être dans le cas : il n'y avoit point de guerre déclarée, & le Royaume n'étoit point attaqué. Les emprunts font crier le monde ; & chacun préte à regret. On craint même que le jeune Roi n'entreprenne bientôt de lever de l'argent par lui-même, & indépendamment de la concession du peuple.

Disgrace de Williams Evêque de Lincoln, & Garde du grand Sceau d'Angleterre.

On parle encore en Angleterre avec estime de Williams Evêque de Lincoln, & Garde du grand Sceau. Je dirai à la gloire de ce Prélat que sa conduite fut si irréprochable, que le Roi Charles & son Favori ne trouvant aucun prétexte plausible de lui ôter son emploi, on voulut lui faire acroire que le feu Roi Jacques avoit résolu quelque temps avant sa mort de rétablir une ancienne coûtume, de laisser seulement trois ans le grand Sceau entre les mains de la même personne ; projet

1625. *Rushworth's Historical collections. 1625. Hacket's Life of Arch-Bishop Williams. Part. II.*

que Charles croyoit devoir ſuivre. Il eſt encore plus honnête à Williams que le Duc de Buckingham l'ait rendu ſuſpect & odieux au Roi, ſur ce que ce Prélat avoit inſinué à ſa Majeſté d'inſérer dans une de ſes harangues au Parlement, que dans ſes entrepriſes importantes & dans l'emploi des deniers accordés, elle ſe conduiroit toujours par les avis d'un Conſeil établi. *Cet homme*, dit le Duc à Charles, *prétend-il vous dégrader, & vous réduire à la condition du Doge de Veniſe?* Paroles capables de faire grande impreſſion ſur l'eſprit d'un jeune Prince qui fut toujours amoureux du pouvoir arbitraire. Williams eſt dès-lors inſenſiblement éloigné des affaires; plus le Parlement lui applaudit, & plus on lui donne de dégoûts, afin qu'il prenne de lui même la réſolution de remettre le grand Sceau entre les mains du Roi. Un homme d'un cœur plus élevé l'auroit fait avec une noble fierté; mais Williams n'avoit ni aſſez de courage, ni aſſez de déſintéreſſement. Il vouloit conſerver ſa place, ou du moins tirer une nouvelle confirmation de la parole du feu Roi, qu'en lui ôtant le grand Sceau, on lui donneroit un Archevêché, ou bien un meilleur Evêché que celui de Lincoln. Je ne puis lire ſans indignation les lettres que Williams écrit après ſa diſgrace au Roi, ni les démarches qu'il fait pour ſe mettre bien auprès du Favori. Il y a quelque choſe de trop bas & de trop rampant. Ce Prélat ſe récrie ſur ce que le Roi lui fait dire de ſe retirer dans ſon Diocèſe. *Je ne ſuis point coupable*, répond-il à Conway qui lui demandoit le grand Sceau de la part de Charles; *veut-on m'envoyer en exil?* Williams ſeroit ſorti plus honnêtement de ſon emploi en le réſignant lui-même, dès qu'il s'apperçut des mauvais offices que le Favori lui rendoit, & en prenant le parti d'aller remplir les devoirs d'un bon Evêque dans un Diocèſe qu'il avoit abandonné pour une Magiſtrature qui convient mieux à un Avocat, qu'à un Prédicateur de l'Evangile. Cela étoit plus généreux & plus Chrétien. Mais quoi! la foibleſſe de l'homme ſe montre toujours par quelqu'endroit. Williams diſgracié ſuit le Roi, il eſſuie mille chagrins pour courir après la fortune qui l'abandonne. Ses lettres ſoumiſes & flateuſes, on les mépriſe: il ſollicite avec empreſſement une audience du Roi: eſt-ce pour ſe juſtifier avec dignité? Nullement. L'Evêque ſupplie baſſement ſa Majeſté de lui laiſſer la jouïſſance du Doyenné de Weſtminſter qu'il avoit gardé depuis ſa promotion à l'Evêché de Lincoln; de lui donner de nouvelles aſſurances de le dédommager du grand Sceau par un riche Bénéfice; enfin de l'accommoder avec le Duc de Buckingham qui le fait chaſſer indignement de la Cour. C'eſt ainſi que les Eccléſiaſtiques ont ordinairement moins de courage, & moins de déſintéreſſement que les gens du monde.

Mécontentemens réciproques du Roi & de la Reine d'Angleterre.

Incontinent après la diſſolution du Parlement, le Duc de Buckingham s'empreſſe à ſe rendre plus agréable au peuple, & à calmer les Puritains plus échauffés contre lui que les autres. Le Roi ordonne, à la ſollicitation de ſon Favori, que les loix publiées contre les Catholiques Romains ſoient ponctuellement obſervées. On les déſarme encore,

re, & les principaux Seigneurs de cette Communion ne sont pas exceptés. Du Plessis, Evêque de Mende, parent du Cardinal de Richelieu & Aumônier de la Reine d'Angleterre, s'emporte contre le Duc de Buckingham, & se plaint avec beaucoup de hauteur de ce que sa Majesté Britannique contrevient aux articles de son mariage. Dans le dessein de plaire au Pape, & de se frayer le chemin au Cardinalat, du Plessis faisoit le zélé Catholique, & irritoit mal à propos le Duc de Buckingham. Presque tous les domestiques de la Reine, animés par les Papistes Anglois qui crient qu'on les persécute, lui disent mille choses désobligeantes du Roi & de la Nation Angloise. Henriette, naturellement fiere & bigote, reçoit son époux avec plus de froideur, & rejette ses caresses. Elles méprise les Anglois, se dégoûte de leurs manieres, & néglige d'apprendre la langue du pays. Ses Prêtres & ses Moines l'assujettissoient à des observances superstitieuses, contraires à la santé, & indignes de son rang. En un mot, elle affectoit de vivre plutôt en Religieuse qu'en Reine. Cela choqua le Roi; & Buckingham lui insinue de mettre auprès d'Henriette des Dames Angloises Protestantes. Déja chagrine de ce que les Papistes du pays n'ont plus la liberté d'aller à sa Chapelle, & de ce qu'on discontinue le bâtiment de celle qui lui fut destinée d'abord à S. James, la Reine s'éloigne encore plus de Charles, & la division se met entr'eux.

*1625. Ambassade de Bassompierre en Angleterre. Lumieres pour l'Histoire de France.*

Buckingham étoit allé à la Haye en Hollande, ménager la ligue dont je dois parler incontinent. Il voulut passer de là en France, sous prétexte de faire goûter au Roi les raisons pourquoi Charles ménageoit son Parlement irrité contre les Catholiques Romains, & d'engager Louis & Marie de Médicis à recommander à la Reine d'Angleterre d'avoir plus de complaisance & de douceur pour le Roi son époux. Mais le Cardinal de Richelieu, qui haïssoit Buckingham, lui fit dire sechement de s'épargner la peine de venir à la Cour de France, & qu'il n'y seroit pas agréablement reçu. On crut dans le monde que le Duc avoit plus d'empressement de voir la Reine Anne d'Autriche, à laquelle il se flatoit de n'être pas indifférent, que de travailler à la réconciliation de Charles & d'Henriette. De là vient peut-être que Louis, auquel Richelieu eut, selon toutes les apparences, la malice d'inspirer de la jalousie au regard de Buckingham, lui refusa durement la permission de venir en France. Quoi qu'il en soit, le Favori Anglois devine une partie des motifs de la réponse désobligeante qu'il reçoit, devient tout à coup ennemi de la France, & songe à se venger du Cardinal de Richelieu. Il dépêche par bienséance un de ses gens nommé Clerk, à Marie de Médicis, avec ordre de la prier de prévenir incessamment les suites fâcheuses que la mésintelligence mise entre le Roi & la Reine d'Angleterre peut avoir. Buckingham, de retour auprès de son maître, lui conseille de recevoir dans ses ports Soubize & les vaisseaux qu'il a ramassés après la défaite de l'armée navale de la Rochelle, enfin de protéger ce Seigneur & les Réformés de France. On garde tout au plus quelques mesures avec Louis,

1625. en avertissant Soubize de ne paroître point à la Cour d'Angleterre ; & ailleurs on lui donne de fort bonnes paroles. Sa Majesté Britannique demande ensuite ses vaisseaux prêtés contre les Rochelois ; chose qui fit beaucoup crier le Parlement à Oxford : & sur ce que la France differe de les renvoyer, Buckingham Amiral use de représailles : les Anglois prennent & arrêtent par son ordre des vaissaux François chargés de riches marchandises.

Ligue proposée par les Etats-Généraux des Provinces-Unies contre la Maison d'Autriche.

*Histoire du Ministre du Cardinal de Richelieu. 1625.*
*Mercure François. 1625.*
*Rushworth's Historical collections. 1625.*
*Nani Historia Veneta. Lib. VI. 1625.*

Charles, mécontent de ce que Louis refusoit d'entrer dans la ligue proposée contre la Maison d'Autriche écoutoit volontiers tout ce que son Favori lui insinuoit au désavantage de la France. Les Etats-Généraux des Provinces-Unies, inquiets de la perte de Breda, & de la grande puissance de l'Empereur en Allemagne, avoient envoyé cette année des Ambassadeurs extraordinaires en France & en Angleterre, afin de représenter vivement aux deux Rois, combien il étoit important que toutes les Puissances de l'Europe se réünissent contre une Maison qui pensoit actuellement à subjuger l'Allemagne & l'Italie. *Le moyen le plus sur de la réduire à des termes raisonnables*, disoit le Ministre des Etats à Louis, *c'est de suivre la méthode d'Annibal contre les Romains. Il faut attaquer les Espagnols chez eux, & porter la guerre dans leur pays. Votre Royaume, Sire, touche aux Etats du Roi d'Espagne par plusieurs endroits, & la flotte d'Angleterre jointe à la nôtre peut allarmer les côtes maritimes d'Espagne, & y faire même une descente. Les Anglois ont pris autrefois Cadix.* Inflexible dans la résolution que le Cardinal de Richelieu lui avoit inspirée, de ne s'engager dans aucune guerre étrangere, tant que le Parti Réformé seroit en état de le traverser au dedans ; Louis répond qu'il n'est gueres possible d'attaquer le Roi d'Espagne du côté de la Flandre, à moins que l'Empereur n'eût de grandes occupations en Allemagne, & que les chemins par où il pouvoit envoyer du secours dans les Pays-Bas ne fussent fermés. *Au reste*, ajoûta le Roi, *assurez de ma part les Etats-Généraux, que je ne manquerai pas de leur donner le secours que je leur promis dans le dernier traité conclu avec eux. Et si je trouve une occasion favorable de faire quelque chose de plus, je l'embrasserai d'autant plus volontiers, que ma gloire est intéressée à défendre & à soutenir mes alliés.*

L'Ambassadeur, qui alla faire la même proposition en Angleterre, obtint une réponse plus favorable & plus positive. On témoigne vouloir entrer dans la ligue. Impatient de finir une affaire qui doit contribuer extrêmement au rétablissement du Roi de Boheme son beau-frere, Charles ordonne au Duc de Buckingham & au Comte de Holland d'aller à la Haye, & d'y conférer avec les Ministres des Rois de Suede & de Danemarck, de Bethlen Gabor Prince de Transilvanie, & de quelques Souverains d'Allemagne qui devoient s'y rendre. Despesses, Ambassadeur de France auprès des Etats-Généraux des Provinces-Unies, assista aux conférences tenues à la Haye après l'arrivée des deux Seigneurs Anglois. Il déclara nettement que son maître, content de donner aux Etats-Généraux le secours qu'il a promis, n'entreroit point dans la li-

gue. Les deux Couronnes du Nord, le Transilvain, & les Princes Allemands offroient d'attaquer l'Empereur par divers endroits ; mais ils demandoient des sommes d'argent que l'Angleterre & les Provinces-Unies ne pouvoient fournir. L'assemblée de la Haye se sépare sans rien conclure, sous prétexte que quelques Ministres n'ont pas des pouvoirs assez amples. Buckingam fait seulement deux traités avec le Roi de Danemarck & avec les Etats-Généraux des Provinces-Unies : le premier regardoit le rétablissement de la liberté dans l'Allemagne, opprimée par l'Empereur Ferdinand ; & l'autre fut une ligue offensive & défensive contre l'Espagne pour quinze ans. Sa Majesté Britannique & les Etats Généraux s'engageoient à mettre sur mer une flotte nombreuse, afin d'attaquer les côtes de Flandre, & même celles d'Espagne. Les deux Puissances devoient avoir encore une bonne armée de terre. Mais Charles ayant manqué d'argent, à cause de sa mésintelligence avec le Parlement, ce second projet demeura inutile. On se contenta de faire quelques efforts sur mer, qui n'eurent aucun succès.

1625.

Flotte d'Angleterre sur les côtes d'Espagne.

*Ruhsvvorth's Historical collections.* 1625.

*Nani Historia Veneta. L. VI.* 1625.

*Mercure François.* 1625.

En exécution du traité de ligue, une Escadre de vaisseaux Anglois & Hollandois bloqua Dunkerque au commencement d'Octobre ; mais une tempête les dispersa malheureusement de part & d'autre, Le Roi de la Grande Bretagne fut allarmé de cet accident. Isabelle, Archiduchesse des Pays-Bas, avoit vingt-deux Vaisseaux de guerre & quatre mille hommes prêts à s'embarquer. On craignit qu'elle ne les envoyât en Irlande, où qu'ils ne vinssent descendre en Angleterre, où il n'y avoit ni soldats ni Vaisseaux pour s'opposer à un pareil dessein. La flotte Angloise, composée de 80 Vaisseaux grands & petits, étoit partie sous le commandement d'Edouard Cecill, Vicomte de Wimbleton, à la place du Duc de Buckingham Amiral. Elle portoit dix mille hommes de troupes de debarquement. Il y avoit long-temps que l'Angleterre n'avoit fait un plus puissant armement. La flotte fut battue d'abord & dispersée par une violente tempête. Mais s'étant réunie, elle arrive au côtes d'Espagne sous le Pavillon de Frederic Roi de Bohême, parcequ'il n'y avoit point de guerre déclarée entre Charles & Philippe. On entre dans la Baye de Cadix, & les Anglois se préparent à prendre une seconde fois ce Port important. Ils débarquerent au Pontal, & s'en rendirent les maîtres, afin de couper le chemin au secours & d'enfermer les galions & les vaisseaux qui se trouvoient à Cadix. Les Espagnols, accoutumés à faire la guerre loin de leur pays s'épouvantent de voir l'ennemi chez eux. Philippe propose de s'avancer vers l'Andalouzie ; mais le Comte Duc d'Olivarez le détourne de ce dessein, en lui remontrant que la démarche seroit indigne de la Majesté du Souverain, & que le remede que sa présence peut apporter, viendroit trop tard. Dom Ferdinand Giron, qui commandoit dans ces quartiers, eut l'honneur de rassurer l'Espagne allarmée de la descente des Anglois. Avec une intrépidité surprenante, il passe à Cadix, y conduit des munitions & des soldats à la vûe de l'ennemi, & leur inspire tant de courage qu'ils résistent bravement aux Anglois, qui penserent

1625. plus à boire les bons vins d'Espagne, qu'à presser l'éxécution de leur belle entreprise. Fatigués par les fréquentes & vigoureuses sorties des Espagnols, ils abandonnent le siege commencé, & remettent à la voile, dans le dessein d'aller audevant de la flotte des Indes Occidentales qu'on attendoit à toute heure. Les Espagnols avoient eu la précaution d'envoyer avertir leur flotte d'éviter le Cap de S. Vincent, où les Anglois se tenoient aux aguets & de gagner le Port de la Corogne. Un des Vaisseaux qui portoit l'avis fut pris par les Anglois & sauva la flotte Espagnole. Les Anglois prétendent profiter des lettres interceptées. Ils vont vers la Corogne: & la flotte des Indes, qui n'a rien sçû de ce qui se passe arrive heureusement à Cadix. Quel fut le chagrin des Anglois? Que ne dit-on pas contre le Duc de Buckingham, quand les nouvelles vinrent à Londres que l'Armée Navale rentroit dans le Port sans avoir rien fait?

Le Marquis de Blainville est envoyé Ambassadeur extraordinaire en Angleterre.

*Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1625.*

*Ambassade de Bassompierre en Angleterre.*

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. pag. 61. 62. 63. &c.*

Le Marquis de Blainville, Ambassadeur extraordinaire de France, arrivoit en Angleterre dans le temps que la flotte sortoit des Ports pour l'expédition dont je viens de parler. Il avoit ordre de se plaindre du mauvais traitement que la Reine d'Angleterre prétendoit recevoir, & du renouvellement des loix contre les Catholiques Romains; de presser le Roi d'empêcher l'éxécution, conformément à ce qu'il avoit promis dans ses articles de mariage; de se plaindre de ce que Sa Majesté Britannique donnoit retraite au Duc de Soubize & à ses Vaisseaux; enfin de le prier de trouver bon que ceux de France les attaquassent par tout où ils les trouveroient, & même dans les Ports d'Angleterre. Charles & son Favori, bien avertis du sujets de l'Ambassade, différerent autant qu'il purent de voir Blainville, sous prétexte que la peste obligeoit Sa Majestè Britannique de passer incessamment d'un endroit à l'autre. Mais la Reine obtint enfin que Blainville eût la permission de venir trouver le Roi à Salisbury. L'Ambassadeur ne fut pas trop favorablement écouté. Charles répond qu'il est surpris que le Roi de France veuille se mêler de ce qu'un autre Souverain croit devoir ordonner pour le gouvernement particulier de ses Etats; & que le feu Roi Jacques ayant fait parler à Sa Majesté Très-Chrétienne en faveur de ses sujets Réformés durant le siege de Montauban, on déclara sans façon au Comte de Carlile, Ambassadeur d'Angleterre, qu'un Souverain n'entre point en connoissance des affaires domestiques de ses voisins & de ses alliés, ni des démelés qu'ils peuvent avoir avec leurs sujets.

Blainville repartit à cela, qu'il s'agissoit d'une chose stipulée dans un Traité entre les deux Couronnes, & de l'éxécution d'une chose promise à celle de France. Charles replique de son côté, que s'il a donné parole de relâcher quelque chose de la rigueur des loix en faveur des Anglois Papistes, c'étoit à condition qu'ils se comporteroient avec la retenue & la modestie convenables; mais que ces gens ayant donné de grands sujets de plainte au Parlement, on avoit eu raison de réprimer leur audace & leurs entreprises. *Je m'étonne encore plus*, ajoûta Charles, *de ce que le Roi de France veut se mêler de ce qui se passe entre un mari & une femme. Lui*

*ai-je donné si mauvaise opinion de moi qu'il puisse s'imaginer que j'en use mal avec la Reine mon épouse, & que je lui refuse les choses nécessaires? Je prétends remplir mes devoirs à son égard, parce que je l'aime, & non par aucune autre considération. Au reste M. de Soubize est mon parent; il professe la même Religion que moi: peut-on éxiger que je l'abandonne dans sa disgrace? Je donne retraite à ses Vaisseaux dans mes Ports; mais je ne prétends pas qu'ils infestent les côtes de France. Que le Roi Très-Chrétien ne donne-t-il la paix à ses sujets. Au lieu de leur faire la guerre, il devroit penser à repousser les ennemis de sa Couronne. Le feu Roi Henri IV. reçut en France le Comte de Bothvvel, sujet rebelle du Roi mon pere. On s'en plaignit, & la Cour de France répondit que c'est un droit général de tous les Souverains de donner retraite aux étrangers qui cherchent un azyle hors de leur Patrie.* 1625.

Le Duc de Buckingham, que Louis accusoit d'être la cause principale de ce qui se passoit entre les deux Rois, tâche de se disculper auprès de Blainville, en disant que Charles fait beaucoup de choses de lui même & sans consulter ses Ministres. Bien loin d'entrer dans le détail des plainte de l'Ambassadeur, le Duc ne lui parle que de la nécessité de conclure une puissante ligue contre la maison d'Autriche, & des grands Projets qu'il a concertés afin d'arrêter les entreprises de l'Empereur & du Roi d'Espagne. On a si peu d'égard aux remontrances de Blainville, que depuis son arrivée en Angleterre, une nouvelle Ordonnance contre les Papistas s'y publie, & plusieurs vaisseaux François sont pris ou arrêtés. L'Ambassadeur s'en plaignit au Roi avec une extrême hauteur, & lui dit que Sa Majesté Très-Chrétienne seroit obligée désormais d'en user autrement avec l'Angleterre. *Elle a une sœur mariée, en Espagne,* ajoûta Blainville; *& cette alliance doit être plus chere au Roi mon maître, puis que celle qu'il a contractée avec Votre Majesté lui donne si peu de satisfaction. Je ne reçois point une pareille réponse,* reprit Charles en colere: *je dépêcherai quelqu'un en France pour sçavoir si vous avez ordre de me parler de la sorte. Sire,* dit Blainville, *vous avez pû connoître par les réponses que vos couriers vous rapportent, que j'ai toujours parlé à Votre Majesté conformément à mon instruction. Certaines gens s'efforcent de vous surprendre, & de mettre de la mésintelligence entre les deux Couronnes. Si vous voulez les croire, vous y perdrez plus que le Roi mon maître. Comment,* répondit Charles avec beaucoup plus d'émotion, *prétend-on me faire des menaces & me mettre le marché à la main? Non, Sire,* repliqua Blainville. *Je sçai le respect avec lequel on doit parler à un grand Monarque. J'ai voulu seulement insinuer à Votre Majesté, que le Roi mon maître est assez puissant pour arrêter ceux qui prétendroient le chagriner, & que tous les Princes de l'Europe seront bienaises de vivre en bonne intelligence avec lui, dès qu'il leur offrira son amitié.* Depuis ce temps-ci Blainville fut fort désagréablement à la Cour d'Angleterre. Celle de France n'approuva pas ses réponses fieres. On craignit qu'il ne poussât les choses trop loin, & qu'il ne mît Louis dans la nécessité de rompre avec Charles. Cet Ambassadeur & l'Evêque de Mende Aumônier de la Reine d'Angleterre irritoient tous les jours le Duc de Buckingham par leurs manieres trop

1625. hautes. Sous prétexte de soutenir les droits d'Henriette, & de protéger les Catholiques Anglois, ils furent cause que le peuple de Londres se souleva. On fit quelque insulte à des gens de la maison de l'Ambassadeur, parce que les Papistes y alloient hardiment & en foule aux exercices de leur Religion.

Charles Duc de Lorraine se fait reconnoître Souverain par lui-même, & non plus en vertu de son mariage avec Nicole, fille du dernier Duc Henri. *Mémoires de Beauvau. L. I. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1625. Mercure François. 1625. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. pag. 38. 39. 40.*

Une autre division domestique en Lorraine fit beaucoup plus parler le monde que la mésintelligence du Roi & de la Reine de la Grande Bretagne. Henri dernier Duc de Lorraine avoit laissé deux filles de son mariage avec Marguerite de Gonzague, Nicole & Claude. La premiere épousa Charles son cousin germain, fils aîné de François Comte de Vaudemont, frere du Duc Henri, & lui assura, comme je l'ai déja dit, la succession aux Duchés de Lorraine & de Bar. Marguerite mécontente de ce que Charles son gendre n'en usoit pas bien avec elle, & de ce qu'il traitoit la Duchesse Nicole avec une indifférence qui alloit jusques au mépris, pensoit à marier la Princesse Claude, sa seconde fille, à quelque Prince puissant & capable de protéger la mere & les deux filles contre Charles, & de maintenir le droit de Nicole & de Claude aux Etats du feu Duc leur pere. Ce dessein éventé donna de l'inquiétude à Charles. Incertain s'il auroit jamais des enfans de la Duchesse Nicole, il craignit que le mari de Claude ne lui enlevât un jour les Duchés de Lorraine & de Bar, si Nicole venoit à mourir sans postérité. Car enfin, le feu Duc Henri déclara que ses filles succéderoient de droit à ses Etats, & Charles reconnut lui-même en épousant Nicole qu'il ne les posséderoit qu'en vertu de son mariage avec la fille aînée d'Henri son prédécesseur. François Comte de Vaudemont, pere de Charles, & ceux de la Maison de Guise en France, craignoient de même, que si Nicole venoit à être stérile, Claude sa sœur ne portât les Duchés de Lorraine & de Bar dans une Maison étrangere. Les Guises étant les premiers Princes du sang de Lorraine après François Comte de Vaudemont & ses deux enfans mâles, ils cherchoient à introduire en Lorraine ce que les François nomment *la Loi Salique*. Pour prévenir l'inconvénient que ces Princes craignoient, ils produisent cette année je ne sçai quel Testament inconnu jusques à présent, & qui se trouve heureusement cette année, disoit-on, dans les vieilles Archives de la Maison de Guise. Par cet acte daté de l'an 1506. René II. Duc de Lorraine unissant ensemble les Duchés de Lorraine & de Bar, le Comté de Vaudemont, & le Marquisat de Pont-à-Mousson, constituoit Antoine son fils aîné héritier seul & unique de ces Souverainetés, & ordonnoit que les descendans d'Antoine y succédassent de mâle en mâle, sans que les filles y pussent rien prétendre. Pour ce qui est de Claude de Lorraine, son second fils, le Duc René lui donnoit par le même Testament les terres de Guise, d'Aumale, de Mayenne, d'Elbeuf, de Joinville & les autres biens que René possédoit en France, & il substituoit ses descendans mâles les uns aux autres à l'infini. Telle étoit cette piéce, auparavant inconnue, & découverte cette année à l'Hôtel de Guise à Paris.

1625.

La supposition sautoit aux yeux. Outre que le parchemin paroissoit trop frais, le langage étoit encore fort moderne. François Comte de Vaudemont produit l'acte à Charles son fils, & demande d'être reconnu Duc de Lorraine & de Bar comme frere du feu Duc Henri, qui n'a laissé que deux filles. Charles d'intelligence avec son pere avoue la valadité du Testament, & François prend la qualité de Duc de Lorraine & de Bar. Mais peu de temps après, il fait un acte de rétrocession à Charles son fils aîné, & se réserve seulement la qualité de Duc avec certains honneurs & une augmentation d'apanage. Y eut-il jamais une collusion plus grossiere? Pour finir la Comédie, les Etats du Pays sont convoqués à Nanci le 2. Mars de l'année prochaine. Charles fait une nouvelle entrée dans la Capitale de ses Etats, & reçoit les hommages de ses sujets, qui le reconnoissent pour leur Souverain, non plus par le droit de Nicole son épouse, mais en vertu de la cession que son pere lui a faite le 26. Novembre de cette année, des Duchés de Lorraine & de Bar. Il est aisé de juger qu'une nouveauté si surprenante dût causer du mouvement à la Cour de France. Marguerite de Gonzague, Veuve du Duc Henri, implore la protection de Louis, & demande la conservation du droit des Princesses Nicole & Claude. Marie de Médicis leur tante les appuye. Le Duc de Nevers de la Maison de Gonzague se joint à elles, & crie que le Testament du Duc René est une piece manifestement supposée. Le Duc de Vendôme soutint la même chose, parce que son épouse étoit fille unique & héritiere du Duc de Mercœur, cadet de la Maison de Lorraine, établi en France. Les Ducs de Guise, de Chevreuse, & d'Elbeuf prétendent au contraire que la piece est bonne & authentique. On publia différens écrits sur cette contestation. Outre que la supposition paroissoit comme certaine, les Jurisconsultes ne demeuroient pas d'accord de la validité d'aucune substitution à l'infini, & beaucoup de gens soutenoient qu'un Souverain ne peut pas changer ainsi la nature de ses Etats, ni rendre les femmes incapables d'y succéder, s'il est certain d'ailleurs qu'ils n'ont pas toujours été des fiefs masculins.

Situation avantageuse des affaires de l'Empereur en Allemagne.

*Puffendorf Comment. Rerum Suecicarum. L. I.*

*Nani Historia Venet. Lib. V.* 1625.

Durant les divers mouvemens de cette année en Italie, en France, en Angleterre & dans les Pays-Bas, les affaires de l'Empereur Ferdinand se trouverent dans une situation fort heureuse. La dissipation presqu'entiere de l'Union Protestante, la conquête du Palatinat, la réduction de la Boheme, le Rhin soumis depuis Bâle jusques à Vesel, des troupes nombreuses & aguerries; tout cela rendoit Ferdinand redoutable au dedans & au dehors de l'Empire. Il n'y a plus que la Basse-Saxe à subjuguer: le reste de l'Allemagne est dans le respect & dans le silence. Christian IV. Roi de Danemarck, Prince d'un grand courage, s'étoit fait déclarer Chef du Cercle de la Basse Saxe; soit qu'il eût envie de se signaler en soutenant le parti de Frederic Roi de Boheme, son parent, à la faveur de l'argent que l'Angleterre, la France, & les Provinces-Unies lui fournirent, afin de lever des troupes; soit qu'il esperât de se rendre maître de l'Archevêché de Bremen & des Evêchés de Verden & de

1625. *Mémoires de Louise Juliane. pag. 278. 279. &c. Mercure François. 1625.*

Minden, Bénéfices dont il pouvoit accommoder ses enfans. Le Comte de Tilli, Général des troupes de Baviere, s'avance vers le Veser par ordre de l'Empereur, afin de s'opposer aux desseins du Danois & des Princes de la Basse-Saxe. Albert Valstein marche d'un autre côté à la tête de vingt mille hommes, & joint Tilli près d'Hamelen dans le Duché de Brunswick. Puisque Valstein doit faire grande figure dans cette Histoire, je donnerai le portrait qu'un Auteur habile & poli nous a fait de ce Général dans le commencement d'un ouvrage entrepris sur le modele de la Conjuration de Catilina écrite par Saluste.

*Conspiration de Valstein dans les Oeuvres de Sarrazin.*

*Albert Valstein*, dit-il, *eut l'esprit grand & hardi, mais inquiet & ennemi du repos; le corps vigoureux & haut; le visage plus majestueux qu'agréable. Il fut naturellement fort sobre, ne dormant quasi point, travaillant toujours, supportant aisément le froid & la faim, fuyant les délices & surmontant les incommodités de la goute & de l'âge par la tempérance & par l'exercice, parlant peu, pensant beaucoup, écrivant lui-même toutes ses affaires, vaillant & judicieux à la guerre, admirable à lever & à faire subsister les armées, sévere à punir les soldats, prodigue à les récompenser, pourtant avec choix & dessein; toujours ferme contre le malheur, civil dans le besoin, d'ailleurs orgueilleux & fier, ambitieux sans mesure, envieux de la gloire d'autrui, jaloux de la sienne, implacable dans la haine, cruel dans la vengeance, prompt à la colere, ami de la magnificence, de l'ostentation & de la nouveauté; extravagant en apparence, mais ne faisant rien sans dessein, & ne manquant jamais du prétexte du bien public, quoiqu'il rapportât tout à l'accroissement de sa fortune; méprisant la Religion, qu'il faisoit servir à sa politique; artificieux au possible, & principalement à paroître désinteressé, curieux & clairvoyant dans les desseins des autres, très-avisé à conduire les siens, sur-tout adroit à les cacher, & d'autant plus impénétrable qu'il affectoit en public la candeur & la liberté, & blâmoit en autrui la dissimulation dont il se servoit en toutes choses.*

Quoi qu'il en soit de la ressemblance de ce portrait étudié, où l'on a peut-être moins pensé à peindre Valstein d'après nature, qu'à nous donner l'idée des qualités que doit avoir un homme qui de Baron de Boheme peu riche s'avance dans les premiers emplois, & conçoit ensuite le vaste dessein de se faire Roi; quoi qu'il en soit, dis-je, Valstein ayant renoncé à la Religion Protestante, servit l'Empereur-Ferdinand II. contre les Etats de Boheme. Depuis il amasse des biens considérables dans les guerres de Hongrie & de Boheme. Enfin impatient d'avancer sa fortune, il offre de lever une armée considérable à ses dépens, & de la faire subsister par son industrie, à condition que Sa Majesté Impériale lui en donnera le commandement. Le voilà donc Général de l'Empereur & Duc de Fridland. Avec les troupes qu'il a levées, il va joindre Tilli dans la Basse-Saxe, se rend maître en passant de la Ville de Halberstat, & fait le dégat dans le Pays de Magdebourg. Le Roi de Danemarck, quoique fortifié par les troupes que Mansfeld & l'Administrateur d'Halberstat lui amenerent après la prise de Breda par les Espagnols, n'étoit pas assez puissant

1625.

puissant pour résister aux forces de l'Empereur & du Duc de Baviere que Tilli & Valstein commandoient. Sa Majesté Danoise obligea cependant Tilli d'abandonner le siege de Nieubourg. Mais le Général Bavarois se venge bientôt de cet affront avec honneur. Il combat l'armée du Cercle de la Basse-Saxe près d'Hanover, & la défait. De si grandes prospérités mirent l'Empereur en Etat de tout entreprendre, & de subjuguer bientôt l'Allemagne. Tout y plioit devant lui, & il n'avoit rien à craindre au dehors. La treve avec la Porte Ottomane se prolonge pour dix ans, & l'Archiduc Ferdinand, fils aîné de Sa Majesté Impériale, est élu & couronné Roi de Hongrie à Edembourg, malgré les traverses ouvertes & secretes de Bethlen Gabor Prince de Transilvanie, & de ses partisans.

La Rochelle & les autres Villes unies demandent humblement la paix au Roi de France.

Une seule chose étoit capable de troubler la joie de l'Empereur. Louis, plus jaloux que jamais de l'agrandissement de la Maison d'Autriche, pensoit à s'y opposer de toute sa force dès que l'Etat des affaires de son Royaume le lui permettroit. Or le parti Réformé abattu demandoit humblement la paix, & rien ne paroissoit devoir détourner le Roi de France d'entrer dans la ligue proposée par l'Angleterre & par les Etats-Généraux des Provinces-Unies. Incontinent après la défaite de Soubize par mer & par terre, plusieurs Villes Réformées du Languedoc parlerent de faire leur accommodement particulier, & de laisser aux Rochelois le soin de se tirer d'intrigue le mieux qu'il leur seroit possible. C'est ce que la Cour souhaitoit. Ses émissaires parmi les Réformés usoient de tous les artifices imaginables pour faire prendre cette résolution. Mais le Duc de Rohan remontra si vivement la conséquence fatale d'une pareille désunion, que l'assemblée des Réformés, qui se tenoit alors à Milhaud dans le Rouergue, convint de n'accepter point les conditions que la Cour offroit, à moins que la Rochelle ne fût comprise dans l'accommodement. On envoye des gens à la Cour, qui séjournoit alors à S. Germain, avec ordre de supplier très-humblement le Roi de vouloir accorder la paix conformément aux réponses de Sa Majesté au Cahier que les Députés Généraux des Eglises Réformées lui présenterent l'Eté dernier à Fontainebleau, & dont les Rochelois refuserent de se contenter, parce que la démolition présente du Fort Louis n'y étoit pas promise. Nous avons la harangue des Députés Généraux en cette occasion. Il n'y a rien de plus soumis. On y paroit oublier les généreux sentimens de liberté que les Réformés témoignoient autrefois. Les vaincus implorent uniquement la clémence du vainqueur. *Nous ne prétendons pas excuser ceux de la Rochelle*, disent les Députés Généraux. *Nous n'avons que des paroles d'exécration contre les sujets qui osent lever les armes au préjudice de leur Prince, sous quelque prétexte que ce soit. Nous vous supplions seulement, Sire, de considérer que les habitans de la Rochelle sont plus dignes de compassion que de châtiment.* Ces Messieurs pouvoient-ils condamner plus autentiquement, non seulement ce qui s'étoit fait depuis l'avenement de Louis XIII. à la Couronne, mais encore les louables efforts de leurs

*Mémoires de Rohan. Liv. III.* *Bernard Histoire de Louis XIII Liv. X.* *Mercure François. 1625.* *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. pag. 33.*

1625. peres pour la conservation des droits, & pour la liberté de conscience de ceux qui embrasserent la Réformation sous les Regnes précédens?

Ce n'est pas tout. *Les Rochelois Protestent*, ajoûte-t-on, *que si de leur servitude dépend le contentement de Votre Majesté, & le bien de son service, ils subiront volontiers le joug, & passeront le reste de leurs jours dans une pareille misere.* Quelle indignité! quelle bassesse! Des gens capables de s'abattre de la sorte au premier revers de la fortune devoient-ils entreprendre de défendre leur liberté? Qu'est devenue cette fierté Rocheloise qui refusoit, il y a trois mois, d'accepter la paix, à moins que le Fort Louis ne fût incontinent démoli? C'est en vain que les Députés Généraux remontrent encore au Roi, que *les remparts de la Rochelle l'ont conservé autrefois dans les reins d'Henri le Grand son pere.* Les Rois ne se piquent pas d'une telle gratitude. Henri persécuté par ses prédécesseurs fut bienaise de trouver un azyle contr'eux à la Rochelle. Mais Henri devenu Roi de France & son fils ont d'autres sentimens. Ils craignent qu'un Prince du sang ou quelques Seigneurs de leur Royaume réfugiés à la Rochelle, ne leur causent le même embarras que le Roi de Navarre, les Princes de Condé, l'Amiral de Coligni & les autres causerent à Charles IX. & à Henri III. *Je suis assez porté à la paix*, répondit Louis à la harangue des deux Députés Généraux. *Je veux bien la donner au Languedoc, & aux autres Provinces comme je l'ai accordée, s'ils la veulent accepter. Pour la Rochelle, c'est une autre chose.*

Un Député particulier de cette Ville va quelques jours après se jetter aux pieds du Roi, & implorer derechef sa clémence. La harangue fut soumise; mais plus supportable & moins rampante que celle des Députés Généraux. *Vous vous êtes insensiblement révoltés contre moi*, repartit Louis: *je vous pardonne, & vous accorde la paix aux conditions que mon Chancelier vous dira.* On va trouver Aligre. Voici quelques-uns des articles particuliers qu'il prescrivit aux Rochelois: de razer les fortifications de leur Ville; de la remettre dans l'état où elle se trouvoit avant les premiers troubles sur la Religion en France; de n'avoir aucun vaisseau de guerre dans leur Port; de recevoir un Intendant de Justice. On se seroit soumis à tout, sans les soins que Soubize prit sourdement en Angleterre. Profitant de la mésintelligence de cette Cour avec celle de France, & du chagrin que le Duc de Buckingham a contre le Cardinal de Richelieu, il tire parole du Roi de la Grande Bretagne qu'il enverra un puissant secours à la Rochelle dans trois mois, en cas que Louis ne veuille pas donner la paix à des conditions moins dures. Les avis que Soubize envoye au Duc de Rohan, de la bonne disposition de Sa Majesté Britannique, font un bon effet. Montauban, Castres, Nîmes, Usez, & plusieurs autres Villes se confirment dans la résolution de n'accepter point la paix, à moins que la Rochelle n'y soit comprise. La Cour de France allarmée de ce que Soubize est bien écouté en Angleterre, quoiqu'il ne paroisse point auprès du Roi ni de son Favori, bien loin de presser la Rochelle de se soumettre aux conditions prescrites par

1625.

le Chancelier Aligre, se dispose à en donner de plus favorables. Le Duc de Rohan avoit un Agent secret auprès de Philippe Roi d'Espagne, qui faisoit espérer du secours aux Réformés, afin que Louis, occupé chez lui, ne pût agir si fortement en Italie, ni entrer dans les ligues projettées contre la Maison d'Autriche. On en étoit averti à la Cour de France ; & cela ne contribuoit pas peu à la rendre plus encline à la paix avec les Réformés.

Une autre chose donnoit de l'inquiétude au Cardinal de Richelieu. Il s'appercevoit des premiers commencemens d'un puissant parti qui se formoit contre lui à la Cour de France, & qu'il auroit beaucoup de peine à dissiper, si le Roi se trouvoit engagé dans une guerre civile ou étrangere : crainte qui fit prendre à Richelieu la résolution de donner pour un temps la paix aux Réformés, de conclure celle de la Valteline, de s'appliquer sérieusement à déconcerter les projets de ses ennemis, & de s'établir encore mieux dans l'esprit de son Prince avant que de l'engager tout de bon à ruiner le parti Réformé. Le Cardinal faisoit allusion au plan qu'il s'étoit formé, quand il dit dans les derniers jours de cette année au Nonce Spada : *je veux travailler à la destruction de l'hérésie en France ; mais il faut que je scandalise encore une fois le monde auparavant.* Spada comprit alors quelque chose des desseins du Cardinal. Mais on ne connut les véritables motifs de ses intrigues en Angleterre, en Espagne & en France, que vers le milieu de l'année suivante où nous entrons.

1626.

Le Pape envoye Barberin, son neveu, Légat en Espagne, & fait une promotion de Cardinaux.

Elle s'ouvrit à Rome par deux choses d'éclat dans cette Cour. Le Cardinal Barberin fut nommé Légat en Espagne avec les cérémonies ordinaires, & le Pape Urbain VIII. son oncle fit quelques jours auparavant une promotion de Cardinaux. Les plus considérables furent Denys de Marquemont Archevêque de Lyon, Don Henri de Guzman neveu du Comte Duc d'Olivarez, Ernest Adalbert d'Harrach Archevêque de Prague, Frederic Cornaro Evêque de Bergame, fils du Doge de Venise, & Bernadin Spada Nonce en France. Il y avoit long-temps que Marquemont briguoit à Rome un Chapeau rouge. Ennuyé de ne l'obtenir point, il demandoit avec instance à la fin du mois d'Août dernier la permission de retourner dans son Diocèse. *Rome, qui faisoit autrefois mes délices,* disoit-il au Cardinal de Richelieu, *me devient insupportable. Ce n'est pas le fait d'un Archevêque de Lyon, de passer toute sa vie dans des antichambres, & à se trouver aux corteges. Ma conscience me fait de continuels reproches, & je soupire tous les jours après les consolations que je trouvois dans les fonctions de mon Ministere.* Les soupirs, les scrupules cesserent dès que Marquemont fut Cardinal. Il ne jouït pas long-temps d'une dignité si ardemment desirée, & si constamment briguée. Je trouve qu'il mourut avant la fin de l'année. On agita dans le Sénat de Venise si Frederic Cornano pouvoit prendre le Bonnet rouge, parce qu'il est défendu aux enfans du Doge de recevoir aucun Bénéfice de la main du Pape ou d'un Prince étranger. Mais le Sénat déclara que la dignité de Cardinal n'étoit point comprise dans la Loi.

*Mémoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu. 1625. & 1626.*

*Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. pag. 31. & 40.*

Barberin alla de Fontainebleau dans la Ville d'Avignon. Il y fit un

1626. assez long séjour, pendant qu'on prenoit à Rome des mesures pour sa Légation en Espagne. Elle paroissoit désormais inutile; car enfin l'affaire de la Valteline se négocioit tout de bon entre les deux Couronnes, déterminées à la finir sans aucune médiation. Mais il fallut que les Espagnols & le Pape contentassent la passion que le Cardinal Barberin avoit de se montrer à Madrid aussi bien qu'à Paris. Urbain projetta d'abord d'envoyer son neveu d'Avignon en Espagne. Mais les Espagnols demanderent qu'il revînt à Rome, & que le Pape lui donnât solemnellement la Croix comme pour une nouvelle Légation, de peur que la France ne tirât avantage de ce que Barberin ayant été nommé Légat en France & en Espagne dans le même consistoire, il étoit allé premierement à Paris. La délicatesse fut poussée encore plus loin. On ne put pas souffrir à la Cour de Madrid, que la négociation de l'affaire de la Valteline fût le sujet de la Légation de Barberin. Il falloit qu'elle parût entierement différente de celle de France. On cherche donc un autre prétexte; & celui de tenir sur les fonts de baptême l'enfant dont la Reine d'Espagne devoit accoucher bientôt, parut le plus plausible. Qu'un Ancien a eu grande raison de dire que les puérilités des Grands deviennent des affaires importantes! Après de sérieuses négociations sur ce ridicule cérémoniel, Barberin, reçut dans un Consistoire tenu le 27. Janvier la Croix de Légat en Espagne. Il partit le dernier jour du même mois dans le dessein de s'embarquer à *Civita-Vecchia* dès que le temps le lui permettroit.

*Mercure François. 1625.*

Les troupes du Pape marchent vers la Valteline.

Une autre action du Pape donna plus à penser au monde que la Légation de son neveu en Espagne. Chagrin de l'affront fait à ses Enseignes dans la Valteline, & de ce que le Roi de France & ses confédérés n'avoient aucun égard à ses instances, il avoit levé l'année précédente six mille hommes de pied & cinq cents chevaux, destinés, disoit-on, à reprendre les Forts que le Marquis de Cœuvres lui avoit enlevés. L'Archiduc Leopold, frere de l'Empereur, étoit allé à Rome sous prétexte de gagner les indulgences de ce qu'on appelle *l'Année sainte*. Urbain paroît entrer en négociation avec lui sur l'affaire de la Valteline, afin que Leopold attaque les Grisons par le Tirol, pendant que les troupes Ecclésiastiques jointes à celles du Gouverneur de Milan entreront dans la Valteline sous le commandement de Torquato Goni Général du Pape. Le Prieur Aldobrandin va dans le même temps à Milan de la part d'Urbain, & convient avec le Duc de Feria que les Espagnols fourniront à l'armée Pontificale des vivres, du bagage, du canon, & les recrues nécessaires, à mesure qu'elle diminuera dans son expédition. Incontinent après que le Cardinal Barberin eut reçu la Croix de sa Légation en Espagne, les troupes levées par Urbain commencerent de marcher vers le Milanois, & s'avancerent jusques aux frontieres de l'Etat Ecclésiastique. Les Ministres de France, de Venise & de Savoye s'allarment à cette nouvelle, & se plaignent de ce que le Pape, renonçant à la qualité de Pere commun, embrasse ouvertement la querelle des Es-

*Mémoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu. 1625. & 1626. Nani Historia Veneta. Lib. VI. 1625. & 1629. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI.*

pagnols. *Je ne prends point parti*, répondoit froidement le dissimulé Pontife. *Quand j'ai paru surpris de ce que le Roi de Franse & ses alliés prenoient des Forts gardés par mes troupes, on m'a dit que le Marquis de Cœuvres ne me faisoit point la guerre, & qu'il aidoit seulement les Grisons à rentrer en possession de ce qui leur appartient. Il a fallu que je me sois payé de ce compliment. Aujourd'hui je prétends uniquement contribuer à la défense des Valtelins contre les Grisons qui entreprennent de les opprimer. J'espere que le Roi de France & ses alliés voudront bien se contenter d'une déclaration si juste.*

1626. pag. 49. 50. 51. &c. 85. 86. &c.

Le monde raisonna diversement sur la démarche du Pape. Les uns croyoient que gagné par ses parens dévoués à l'Espagne, il entroit aveuglément dans les intérêts de cette Couronne. D'autres plus équitables disoient; Urbain & ses confidens tâchoient même de le faire comprendre, que le Pape, fâché de s'être tant intrigué avec les Espagnols qui l'intimidoient, ne pensoit qu'à se tirer honnêtement d'affaire; & qu'après avoit sauvé sa réputation en reprenant les Forts dont son prédécesseur s'étoit mal à propos rendu le dépositaire, il les remettroit entre les mains des Suisses, ou de quelqu'autre Puissance qui ne seroit pas obligée à prendre de si grandes précautions pour ôter, ou du moins pour diminuer la souveraineté des Grisons hérétiques sur les Valtelins Catholiques. Mais enfin, la suite des démarches d'Urbain fit connoître que son armement n'étoit qu'une pure façon. Bien averti que les deux Couronnes négocioient entr'elles, & que l'accommodement seroit bientôt conclu sans la participation des autres, le Pape vouloit faire accroire au monde que si la paix ne se fût pas faite à son insû, il se seroit ressenti de l'affront fait à son Siege en chassant les troupes Ecclésiastiques des Forts qu'elles gardoient dans la Valteline.

C'est la chose du monde la plus divertissante que de lire ce qui se passa en France & à Rome ensuite de cette déclaration apparente d'Urbain. J'en rapporterai quelque chose; car enfin il est bon de connoître la dissimulation & les divers maneges des Princes. Quand le Cardinal Magalotti fit part à Bethune, Ambassadeur de France à Rome de la prétendue résolution du Pape de ravoir à main armée les Forts de la Valteline, l'Ambassadeur se récria qu'il étoit surprenant que le successeur d'un si grand nombre de Martyrs, qui faisoient gloire de pardonner leur mort aux persécuteurs, prît des mesures capables d'allumer une guerre sanglante entre les Princes Chrétiens, sous prétexte de tirer raison de je ne sçai quelle insulte, qu'on n'a jamais voulu lui faire. Bethune joignit les menaces aux remontrances, & dit que nonobstant toutes les protestations du Pape, Sa Majesté Très-Chrétienne le regarderoit désormais, non comme un Pere commun, mais comme un partisan déclaré de la Maison d'Autriche. On témoigna moins de vivacité en France. Richelieu déterminé à conclure incessamment l'affaire de la Valteline, que Du Fargis Ambassadeur de France à Madrid négocioit secretement avec le Comte Duc d'Olivarez; Richelieu, dis-je, repartit en raillant au nouveau Cardinal Spada, qui continuoit de faire les fonctions de Nonce à Paris,

1626. quand il vint parler aux Ministres de la marche des troupes Ecclésiastiques vers la Valteline : *Et bien puisque le successeur des Apôtres veut faire la guerre, le Roi ordonnera au Marquis de Cœuvres de se défendre Apostoliquement. On suivra l'exemple de S. Pierre quand il tira l'épée contre ceux qui vouloient prendre son maître. Puisque Sa Sainteté s'unit avec les Espagnols, elle ne doit pas trouver étrange que le Roi se ligue désormais avec les Rois d'Angleterre & de Danemarck contre la Maison d'Autriche dont le Pape appuye les entreprises.*

Spada présente ensuite au Roi un Bref, où le Pape donnoit avis à Sa Majesté que les troupes Ecclésiastiques s'avançoient dans le dessein de reprendre les Forts, & de secourir les Valtelins contre les Grisons. *Je suis bien fâché*, dit Louis au Cardinal Nonce, *de ce que le Pape prend des mesures plus capables d'allumer la guerre que de l'éteindre. J'aurai toujours du respect pour sa personne. Cependant je vas envoyer un nouveau secours au Marquis de Cœuvres, & je lui ordonnerai de traiter les gens du Pape en ennemis, puisqu'ils se joignent à ceux qui attaquent mes alliés.* On pénétroit en France le véritable dessein d'Urbain. Mais & le Roi & le Cardinal de Richelieu faisoient semblant de ne s'en appercevoir pas. Ils prenoient plaisir à donner de l'inquiétude à la Cour de Rome. Urbain craignit sérieusement que Louis choqué de son procédé, & délivré de l'embarras que les Réformés lui causoient au dedans, n'entrât dans la ligue des Princes Protestans, & qu'il ne rompît ouvertement avec la Maison d'Autriche. Le Pape avoue de bonne foi au Cardinal de Marquemont, que l'affaire de la Valteline lui cause des *convulsions mortelles*. Et de peur que Louis ne prenne une résolution précipitée, Urbain & ses Ministres disent presqu'à demi-mot au Cardinal de Marquemont & à l'Ambassadeur de France, que les troupes Ecclésiastiques feront si peu de diligence, que tout sera accommodé avant qu'elles soient en état d'agir. On ne doutoit point à la Cour de Rome que la paix ne se fît bientôt. Les deux grands obstacles étoient levés. Les Espagnols renonçoient à leur prétention d'avoir un passage par la Valteline, & le Pape ne s'opposoit plus à ce que la souveraineté du Pays fût rendue aux Grisons.

Négociation du Maréchal de Bassompierre en Suisse sur l'affaire de la Valteline.

*Journal de Bassompierre. Tom. II. Ambassade de Bassompierre en Suisse.*

La résolution de la Diete générale des treize Cantons Suisses, tenue à Soleurre dans les premiers jours de cette année, à la sollicitation du Maréchal de Bassompierre, Ambassadeur extraordinaire de France, contribua beaucoup à disposer la Cour de Madrid à terminer enfin l'affaire de la Valteline. C'en est une des plus importantes que les Suisses ayent agitée dans leurs Dietes sous le regne dont j'écris l'Histoire. Le Pape & les Rois de France & d'Espagne leur déferent en cette occasion le jugement & l'arbitrage de leurs prétentions & de leur procédé. Si les Espagnols ne paroissent pas à une Diete demandée par la France, ils agissent sous main de toute leur force ; & Scapi, Nonce du Pape auprès des Cantons Catholiques, parle plus vivement contre la France qu'aucun Espagnol n'auroit pû faire. Cela m'oblige à donner le détail de cette négociation. Je rapporterai en même temps des choses qui serviront à

connoître le génie & le gouvernement des Suisses. C'est le fruit que les personnes judicieuses cherchent à tirer de la lecture des Historiens. J'ai remarqué ci-dessus que Louis avoit recommandé au Maréchal de Bassompierre de solliciter les treize Cantons d'entrer dans la ligue conclue entre Sa Majesté, la République de Venise, & le Duc de Savoye pour le recouvrement de la Valteline, & de leur faire d'autres propositions, en cas que celle-ci ne leur agréât. Mais quand le Maréchal eut conféré avec Miron Ambassadeur ordinaire de France, dont il loue l'expérience & l'habileté, & avec les Suisses bien intentionnés pour la France, Bassompierre fut convaincu que pour réussir dans sa négociation, il devoit s'y prendre d'une maniere différente de celle qui lui étoit prescrite dans son instruction. Voici ce que Bassompierre écrivit là-dessus au Roi son maître. 1626.

*Sire*, dit-il, *plus je considere l'ordre que Votre Majesté m'a donné de demander aux Suisses leur union à la ligue qu'elle a faite avec la République de Venise & M. le Duc de Savoye, plus j'y trouve d'inconvéniens contraires au bien de vos affaires. Je me suis enfin résolu à les représenter à Votre Majesté, qui sçaura bien juger du péril qu'il y a de l'entreprendre, & de la difficulté qui se rencontre à y parvenir avec l'utilité qu'elle en peut retirer. Comme les Suisses sont religieux observateurs de leurs anciennes alliances, aussi sont-ils très-difficiles à en contracter de nouvelles, à moins que la nécessité de leurs affaires, ou leur intérêt particulier ne les y convie. Or cela ne se trouvant point dans la présente proposition, elle sera infailliblement rejettée. La défiance qu'ils ont d'eux-mêmes leur rend suspect tout ce que les autres leur proposent de nouveau, quand on ne les a pas précédemment instruits. Ce qui donne un juste sujet de craindre, non seulement que la demande inopinée d'entrer dans la ligue de Votre Majesté ne soit refusée, mais aussi que ma proposition ne leur donne de l'ombrage. Il a été facile au Nonce & aux partisans d'Espagne de persuader aux Suisses qu'un Officier de Votre Couronne ne venoit pas chez eux en qualité d'Ambassadeur extraordinaire, traiter d'une affaire peu importante, & que je devois infailliblement les inviter à entrer dans la ligue. On n'aura pas eu de peine non plus à imprimer dans leur esprit soupçonneux les raisons qui les obligent à refuser cette demande : & leur opiniâtreté naturelle les aura si bien enracinés, que si j'en fais l'ouverture, elle sera suivie d'un refus certain. Cependant les Espagnols, fiers & contens du bon succès de leur intrigue, demeureront accrédités dans la Suisse, après avoir subtilement découvert nos desseins, & les avoir heureusement déconcertés. L'esprit lent, pour ne pas dire pesant des Suisses les rend formalistes, circonspects, & rétifs dans leurs résolutions importantes. C'est pourquoi, Sire, quand bien la présente proposition leur seroit utile, ils consumeroient huit ou dix mois à délibérer, & à résoudre, tant dans les assemblées du grand & petit Conseil de chaque Canton, dans les Dietes générales, & dans ce qu'ils en nomment* l'Abscheid, *qu'en plusieurs autres longues & ennuyeuses formalités; ce qui rendroit leur union à votre ligue tout à fait inutile. Car enfin le succès des affaires dépendant beaucoup de la diligence, on employera le temps à consulter lors qu'il faudroit agir.*

*Ce n'est pas, Sire, que j'apprébende un refus absolu. Les Députés n'auront*

1626. *pas pouvoir de le donner. Et quand ils l'auroient, on répondroit d'une maniere respectueuse que les Cantons se contentent de leur ancienne alliance avec vous, & qu'ils veulent la garder inviolablement. Je crains, Sire, cette seule réponse que la Diete vous peut faire, & qu'elle fera infailliblement, que les Députés prennent ma proposition en* * Abscheid, *& qu'ils en feront rapport à leurs Seigneurs, chacun en son Canton. Cela seroit équivalent à un refus, & même pire. Vos autres affaires se reculeront en même temps: on les mettra toutes dans le même sac comme pieces incidentes au procès principal, jusques à ce que tout puisse être jugé définitivement. De maniere que Votre Majesté ne tireroit aucun avantage de mon Ambassade, ni de cette Diete, ni de l'argent que vous faites distribuer. Je supplie Votre Majesté de considérer que la plus grande partie de la République des Suisses est déja disposée à suivre vos volontés avec une aussi prompte obéissance, que s'ils étoient unis à votre confédération, & que j'espere d'amener les autres au même point, pourvû qu'on ne parle point de ligue. Ceux qui soutiennent vos présens intérêts, sont les quatre Cantons Protestans, Zuric, Berne, Basle & Schaffouze, les deux mêlés, Glaris & Appenzel, les trois Ligues Grises, le Canton de Soleurre qui n'a que votre seule alliance, & vous disposez absolument du côté de Neufchâtel qui appartient à M. le Duc de Longueville. Ceux qu'il faut gagner, sont ces six Cantons Catholiques, Lucerne, Ury, Schuitz, Undervald, Zug, Fribourg avec M. l'Abbé de S. Gal & les sept Dizains de Vallais. Je promets à Votre Majesté de faire réussir l'affaire, si elle en veut confier la direction, non à mon habileté, mais au crédit que ma Charge de Colonel Général des Suisses qui sont à votre service me donne, & à la connoissance que j'ai de leur humeur, & des moyens qu'il faut employer pour les gagner.*

*Je dirai de plus à Votre Majesté que le malheur de l'hérésie a causé en Suisse celui de la division jusques à un tel point, qu'outre les Dietes générales, les Catholiques & les Protestans en tiennent de particulieres, afin de pourvoir aux entreprises qu'un parti peut faire sur l'autre, & qu'il y a une si grande jalousie entr'eux, que si les Protestans s'unissoient à votre ligue, les Cantons Catholiques solliciteroient le Pape & le Roi d'Espagne de se confédérer, & ils promettroient d'entrer dans l'alliance. Votre Majesté perdroit ainsi la moitié de ses alliés en Suisse, au lieu qu'elle peut facilement les conserver tous. On ne doit point se flater que les Cantons Catholiques se joignent aux Protestans. Le respect qu'ils portent au S. Siege, & leur dévotion naturelle ne leur permettra jamais d'entrer dans une ligue que le Pape déclare avoir été faite contre lui. Il faut ajoûter à ces raisons leur alliance héréditaire avec la Maison d'Autriche, & un traité particulier avec l'Espagne pour le Duché de Milan. Ces deux considérations les empêcheront de se déclarer ouvertement, quand même ils auroient dessein de favoriser votre ligue, & de l'assister de toutes leurs forces. Les Protestans, qui en ces occasions dernieres ont servi Votre Majesté avec plus de zele que s'ils fussent entrés dans la confédération, se refroidiroient par ma proposition. Ils appréhenderont*

* C'est ce qu'on nomme *recessus* dans les Dietes d'Allemagne, c'est-à-dire, *résolution finale* de l'Assemblée.

*deront une contre ligue Catholique sur eux, de laquelle ils pourroient être opprimés, s'il survenoit à Votre Majesté des affaires au dedans, ou au dehors de son Royaume, qui l'empêchassent de les secourir. Rien ne les convie à se déclarer plus ouvertement, de peur de s'attirer trop d'affaires sur les bras. Ils haïssent le nom de ligue : mais ils assisteroient Votre Majesté comme ses alliés particuliers. C'est à peu près la même chose que s'ils étoient du nombre de vos confédérés. Enfin, on ne trouve point que les Suisses ayent jamais contribué aux frais des ligues dans lesquelles ils sont entrés. Ils ont cru satisfaire suffisamment leurs alliés en accordant des levées de soldats à la paye de ceux pour lesquels ils exposent leur vie, en promettant passage par leur Pays, & en refusant l'un & l'autre à leurs communs ennemis.* 1625.

*Si je fais fermer aux Espagnols, Sire, les passages des Suisses, par où trente mille Allemans sont entrés l'Eté dernier en Italie pour le service du Roi Catholique, de maniere que son armée a tenu la campagne, & réduit la vôtre à la défensive : si j'engage les Suisses à refuser aux Espagnols le secours qui leur est si nécessaire pour la conservation du Duché de Milan : si les passages sont ouverts à Votre Majesté & à ses alliés : enfin, si une levée de douze mille hommes vous est accordée, pour aller même à la conquête du Milanois, n'aurai-je pas amplement satisfait à votre desir, & obtenu des Suisses tout ce que vous pouvez attendre d'eux? Cela, Sire, je l'éxécuterai en animant les Protestans à la persévérance, à quoi ils sont eux-mêmes fort disposés, à moins qu'on ne les détourne par la proposition d'une ligue; & en portant tous les Catholiques à ratifier la déclaration déja faite par ceux de Schuitz, & à en donner une semblable à Votre Majesté. Par ce moyen, Sire, vous évitez le danger d'un refus, la longueur des délais, & le retardement de vos affaires. Vous témoignez aux Suisses votre modération, en ne demandant rien d'extraordinaire : le démenti demeure à ceux qui les ont prévenus, que le but de mon Ambassade, c'est de les faire entrer dans votre ligue : & cependant vous obtenez le même avantage que leur union vous peut procurer.*

Les raisons du Maréchal de Bassompierre furent goûtées à la Cour de France. Le Roi remit la direction de l'affaire à la prudence d'un Seigneur qui ne fut gueres moins habile dans la négociation que dans le métier de la guerre. Je dois lui rendre ce témoignage, que dans ses harangues, dans ses lettres, dans les mémoires qu'il donne, on trouve beaucoup de vivacité, de bon sens, de dextérité, & de connoissance des affaires & des intérêts de ceux avec lesquels il négocie. Bassompierre se trompa dans sa conjecture que les Cantons Protestans seroient plus favorables à la France que les Catholiques. Les choses arriverent tout autrement. Les Protestans parurent froids & réservés, au lieu que les Catholiques firent de bonne grace tout ce que l'Ambassadeur demandoit. Voici les raisons qu'il donne lui-même de cette bizarrerie. Les Catholiques étoient fort contens de ce que le Roi de France promettoit de donner satisfaction au Pape sur l'affront dont il se plaignoit, & de ce qu'il prenoit de grandes mesures pour la conservation de leur Religion dans la Valteline. Les Protestans au contraire voyoient avec peine que le Roi de France tâchoit

1626. de contenter la Cour de Rome par de grandes précautions, pour fermer l'entrée de la Valteline à la Réformation. Ils souhaitoient que Louis rompît ouvertement avec l'Espagne, & même avec le Pape qui se déclaroit en faveur de Philippe. Car on pouvoit espérer qne les Princes Protestans d'Allemagne, opprimés par l'Empereur, se releveroient avec le secours de l'Angleterre, de la Suede & du Danemark, si le Roi d'Espagne attaqué fortement par celui de France ne pouvoit envoyer du secours à l'Empereur. Les Cantons Protestans considéroient aussi l'intérêt de ceux de leur Religion en France, ausquels le Roi seroit obligé de donner la paix, dès qu'il tourneroit ses forces & ses desseins du côté de l'Italie. *Les Protestans craignent*, ajoûte le Maréchal dans une lettre à Herbaut Secrétaire d'Etat, *qu'après l'accommodement de la Valteline qui suivra infailliblement les généreuses resolutions prises dans la Diete, le Roi n'ait envie de châtier ses sujets de la Religion rebelles; puisqu'il ne trouvera plus au dehors aucun obstacle à ses desseins.* Entre les précautions prises pour la conservation du Papisme dans la Valteline, on stipuloit que les Grisons n'y enverroient que des Magistrats de cette Communion. Or les Cantons Protestans appréhendoient que plusieurs personnes considérables chez les Grisons ne fussent tentées de renoncer à la Religion Protestante, afin d'obtenir des Magistratures dans la Valteline, & que le mauvais exemple de ceux-ci n'entraînât un grand nombre d'autres. *Enfin*, dit encore Bassompierre, *je crois que la froideur des Protestans est provenue de la chaleur excessive des Catholiques, & que la promptitude des uns a causé la lenteur des autres. Cela se rencontre ordinairement dans les Républiques divisées en deux partis. Les propositions appuyées d'une des factions sont rejettées de l'autre, plutôt par contrarieté que par raison.* La remarque n'est que trop véritable : mais le Maréchal l'applique mal ici. Les Cantons Protestans voyoient le Pape armer en faveur de l'Espagne contre la France. Or il étoit de l'intérêt de tout le corps des Protestans que Louis rompît ouvertement avec Philippe, & même avec Urbain. Les Suisses de cette Communion avoient donc raison de n'être pas fort zélés pour une résolution de leur Diete, qui devoit infailliblement obliger l'Espagne à s'accommoder au plutôt avec la France.

Propositions de Bassompierre à la Diete des Suisses.

*Journal de Bassompierre. Tom. II. Ambassade du même en Suisse.*

Pendant que Bassompierre employe son crédit à gagner tous les Cantons Suisses en particulier avant l'ouverture de la Diete générale, il reçoit une mortification qui le chagrine, & lui fait presque prendre la résolution d'abandonner son Ambassade & de retourner sur ses pas en France. On lui écrivit que le Marquis de Cœuvres avoit convoqué *un Pitag*, c'est-à-dire, une assemblée des trois Ligues Grises à Coire, pour les faire consentir à un accommodement amiable avec les Valtelins, à certaines conditions proposées de la part du Roi de France. Les Grisons les acceptoient volontiers, & il ne restoit plus qu'à obtenir le consentement des Valtelins à rentrer de la sorte sous la domination de leurs anciens maîtres mais les Valtelins n'ayant rien voulu conclure sans la participation du Pape, la négociation du Marquis se prolongea & se rompit par l'adresse

de Bassompierre. Cette nouvelle affaire l'avoit extrêmement surpris : car le même Ambassadeur de France est toujours envoyé conjointement aux treize Cantons Suisses & aux trois Ligues Grises. Le Maréchal s'imagina d'abord que le Marquis de Cœuvres, jaloux de ce qu'on envoyoit à sa place un autre Ambassadeur extraordinaire en Suisse, s'étoit mis en tête de négocier la restitution de la Valteline par une autre voie, & d'en avoir seul tout l'honneur. Bassompierre se plaint fortement au Roi & à ses Ministres de l'entreprise du Marquis de Cœuvres : mais le Maréchal apprend que sous prétexte de faire convenir les Grisons & les Valtelins entr'eux à l'amiable, afin de lever, disoit-on, les prétendus scrupules du Pape, qui ne veut pas contribuer à remettre des gens de sa Communion sous la domination des Protestans, *on a châtré l'Ambassade* dont Bassompierre s'étoit chargé, sans en être averti. C'est le mot plaisant dont il se sert lui-même. On lui déclare encore sans façon que le Marquis de Cœuvres a reçu véritablement ordre de négocier un pareil accord entre les Grisons & les Valtelins. Le Maréchal, enragé de ce qu'un autre auroit l'honneur de la conclusion d'une affaire pour laquelle il étoit venu en Suisse, prenoit déja la résolution de retourner à Paris. *Je pourrois bien partir à la place du courier que j'envoye*, disoit-il à d'Herbaut Secrétaire d'Etat : *car enfin je n'ai plus rien à faire ici. J'ai ordre de négocier avec les Suisses la restitution de la Valteline, cela est déja fait par un autre, & dans une forme contraire à celle qui m'est prescrite dans mon instruction.* 1626.

Mais venant à réfléchir qu'un pareil dépit pouvoit ruiner sa fortune & lui attirer l'indignation du Roi, Bassompierre se modere tout à coup, feint de vouloir obéïr à Sa Majesté, nonobstant l'affront qu'elle lui fait; & cependant agit sous main pour empêcher les Grisons de traiter avec le Marquis de Cœuvres. Comme la Charge de Colonel Général des Suisses ne donnoit pas moins de crédit au Maréchal dans les trois Ligues Grises, que dans les treize Cantons, il engagea facilement les Grisons à déclarer qu'ils ne vouloient négocier qu'avec lui, & qu'ils ne reconnoissoient point d'autre Ambassadeur de France. *La fortune s'est réduite au train de la raison*, dit agréablement Bassompierre à d'Herbaut Secrétaire d'Etat. *Elle m'a rendu ce que le Roi m'avoit indignement ôté. Les Grisons m'ont envoyé leurs Députés après avoir rejetté les propositions du Marquis de Cœuvres. Ils refusent de le reconnoître, & ne veulent traiter qu'avec moi. Quoique le Roi m'ait dégradé de la qualité d'Ambassadeur aux Grisons, ils m'en conservent les fonctions ; & le mal qu'on m'a voulu faire tourne à mon avantage.*

La Diete s'étant ouverte à Soleurre le 12. Janvier, tous les Députés vont le lendemain en corps saluer Bassompierre chez lui. C'étoit un honneur extraordinaire rendu à un Maréchal de France, Colonel Général des troupes de la Nation entretenues au service de Sa Majesté Très-Chrétienne. Bassompierre va le jour suivant à l'audience, accompagné de Miron Ambassadeur ordinaire ; & quand tout le monde a pris sa place, il parle de la sorte. *Magnifiques Seigneurs, l'application à secourir & à défendre leurs amis & leurs alliés, sans autre but que celui d'acquérir de la gloire,*

1626. & sans l'espérance d'aucune utilité que celle de la gratitude & de la bienveillance des Princes & des peuples qu'ils assistent, c'est incontestablement une des vertus éminentes qui distinguent les Rois Très-Chrétiens de France entre tous les Monarques du monde. L'Histoire nous apprend que bien loin de refuser le secours de leurs armes à ceux qui en ont eu besoin, nos Rois ont généreusement prévenu leurs alliés, en s'offrant d'eux-mêmes à les protéger contre ceux qui les attaquoient. Si les très-louables Cantons des Ligues de Suisse n'ont pas reçu ce témoignage de la bonne volonté des Rois de France, j'en attribue la cause à l'heureuse situation de votre Pays; & à la valeur de votre Nation belliqueuse, dont les ennemis ont toujours pensé plutôt à se défendre contr'elle qu'à la venir attaquer. Mais en récompense, nos Rois, qui vous regardent comme leurs vrais & anciens amis, alliés & confédérés, n'ont pas manqué de prendre grande part à toutes vos affaires. Vous vous souvenez encore que le feu Roi Henri le Grand d'immortelle mémoire, prévoyant avec beaucoup de sagesse le mal que les divisions domestiques, assez fréquentes chez les Grisons, pourroient causer à tout l'Etat de la Suisse, prit un soin particulier de les apaiser, y apporta des remedes salutaires, & tâcha d'empêcher par sa vigilance qu'il ne s'en élèvât de semblables à l'avenir.

Louis XIII. Roi Très-Chrétien de France & de Navarre mon maître, héritier des vertus Royales d'Henri le Grand, aussi bien que de ses Couronnes, n'a pas eu moins de soin que le Roi son pere de conserver la paix & la tranquillité chez les Grisons. Ses Ministres les ont souvent avertis de sa part, de gouverner leur état avec une telle modération, que le repos général des Cantons & des Ligues ne pût être troublé. Mais l'esprit remuant de ces peuples, qui n'avoient pas assez de déference aux bons avis de Sa Majesté, les a portés à de nouvelles divisions. Les étrangers en profiterent incontinent, aussi bien que des troubles de France. On entreprit sur la liberté des Grisons; une partie considérable de leur Pays fut envahie, & les efforts faits pour chasser les usurpateurs, sans l'assistance de Sa Majesté, ne servirent qu'à leur donner plus d'audace, & à fournir un prétexte pour colorer leur injustice. En ce même temps Sa Majesté, qui vouloit tenter la voie de la négociation avant que de prendre les armes, m'envoya dans les premiers jours de l'an 1621. en qualité de son Ambassadeur extraordinaire au Roi Catholique son beau-pere, demander la restitution de la Valteline & des Comtés de Chiavenne & de Bormio, que ses Ministres d'Italie usurpoient sur les Grisons. Je m'aquittai de ma commission, & ensuite de l'exhortation que le feu Pape Gregoire XV. fit dans un Bref & dans les lettres écrites de sa main au Roi d'Espagne, d'avoir égard aux justes demandes du Roi mon maître, je moyennai la restitution de ces Pays par le traité de Madrid le 26 Avril de la même année. Sa Majesté le confirma d'autant plus volontiers, que vous lui témoignâtes, Magnifiques Seigneurs, que ma négociation, dont M. l'Ambassadeur Miron vous fit part, vous étoit non-seulement agréable, mais que vous l'appuyeriez encore de tout ce qui dépendroit de vous, quand vous en seriez requis. Cela me porta, quoique je n'en eusse pas reçu ordre du Roi, à vous rendre cet honneur, & à Messieurs les louables Dizains de Valais, de vous faire comprendre dans le traité aussi bien que le Roi mon maître, & pour témoigner votre bonne intelligence, & pour vous donner conjointement avec le Roi mon maître plus d'influence aux

*affaires des Grisons, qu'il falloit retenir dans le devoir & dans le repos qu'on leur avoit enfin procuré. Un autre motif m'excitoit encore à vous donner cette marque de mon respect. C'est, Magnifiques Seigneurs, le zele particulier que j'ai depuis que je suis Colonel Général des Suisses & des Grisons entretenus au Service du Roi, à élever & à faire valoir par tout votre illustre Nation. Je voulus la joindre à deux grands Rois dans cette importante affaire, où vous avez un intérêt si considérable.* 1626.

*Cela ne réussit pas, quoique le Roi & ses Ministres le souhaitassent avec ardeur. On donna des interprétations malignes aux actions de Sa Majesté, & quelques-uns d'entre vous ayant refusé d'acquiescer au traité de Madrid, parce qu'on négligea de le leur faire bien comprendre, il ne s'est point exécuté. Ce fâcheux contre-temps obligea le Roi mon maître à prendre d'autres mesures. Il consentit à un dépôt, lequel, au lieu de remédier au mal, l'a rendu plus grand. La remontrance vous en ayant été faite au mois d'Août de l'an 1624. ceux d'entre vous qui différoient de donner leur consentement au traité de Madrid y acquiescerent enfin après une plus ample information. Votre déclaration fut incontinent présentée au Pape, & le Roi Catholique ne manqua pas d'en être averti. Toutes ces démarches n'ayant rien produit, les Grisons opprimés prirent la resolution de recouvrer leur liberté, & de rentrer en possession de leur bien à force ouverte. Le Roi mon maître, qui craignoit que ces peuples irrités ne poussassent la vengeance trop loin, voulut les assister comme ses alliés, & pour modérer leur ressentiment contre les Valtelins, & pour mettre votre Pays à couvert des troupes Espagnoles postées près de vos frontieres.*

*Sur ces entrefaites, le Pape envoye M. le Cardinal Barberin son neveu Légat en France, pour travailler à l'accommodement des affaires, & détourner la guerre qui commençoit de s'allumer en Italie. Mais, après une longue négociation, M. le Légat ayant déclaré que le Pape ne pouvoit consentir que la Valteline & les Comtés de Chiavenne & de Bormio retournassent sous la domination des Grisons, le traité fut rompu, parce que Sa Majesté persistoit dans sa demande, que le Pays usurpé fût rendu à ses premiers maîtres. Ainsi M. le Légat partit de France sans rien conclure. Le Roi ne se rebute point. M. Miron, son Ambassadeur, reçoit ordre de concerter avec vous, Magnifiques Seigneurs, les moyens de parvenir à un bon accommodement. Messieurs les Cantons Catholiques firent, dans leur derniere Diete de Lucerne, l'ouverture du plus efficace de tous. Après avoir consideré, comme Messieurs les Cantons Protestans, que l'usurpation de la Valteline & des deux Comtés est la seule cause des maux présens, qui seront peut-être suivis d'autres encore plus grands, Messieurs les Cantons Catholiques convinrent que la Valteline & ses dépendances devoient être restituées aux Grisons. Le Roi mon maître vit avec une extrême joie que vous étiez tous d'accord sur ce point, & que vous sollicitiez les Princes intéressés de vous déclarer leurs intentions sur la restitution de la Valteline. Voilà ce qui l'a convié à m'envoyer ici en qualité de son Ambassadeur extraordinaire. J'ai ordre de vous dire dans cette assemblée convoquée en son nom, que Sa Majesté acquiesce à ce que vous lui avez marqué dans vos lettres sur la restitution de la Valteline & de ses dépendances. Elle approuve encore la résolution prise par quelques-uns de Messieurs les Cantons, de*

1626. *refuser passage & toute sorte de secours à ceux des Princes qui refuseront, ou qui differeront de consentir à ce dont vous êtes convenus. En un mot, Magnifiques Seigneurs, je vous invite de la part du Roi mon maître, à faire tous unanimement la même déclaration.*

*Et puisque vous êtes maintenant unis pour obtenir le rétablissement d'un membre qui a paru long-temps séparé de votre corps, il est à propos qu'en demandant la restitution de ce qui appartient aux Grisons vos confédérés, vous avisiez aux moyens d'y parvenir, & à les employer le plus utilement qu'il sera possible. C'est pourquoi Sa Majesté m'ordonne particulierement de vous offrir de joindre ses forces & celles de ses alliés aux vôtres, & d'en faire l'usage qui vous semblera le plus convenable. En cas que vous jugiez, Magnifiques Seigneurs, que la restitution des Pays usurpés ne se peut, ou ne se doit pas faire aussi promptement que le Roi mon maitre le souhaite, c'est à vous d'examiner comment la Valteline se peut garder: s'il faut mettre des garnisons de votre Nation dans les Forts & dans les lieux les plus commodes; ou bien s'il est à propos de prendre d'autres expédiens. Sa Majesté est disposée à se conformer à votre desir. Elle vous offre de contribuer à la garde des Forts & des autres lieux, en tout, ou en partie, selon que vous le demanderez. J'attends sur ces points votre bonne résolution & une réponse favorable.* Si la sincérité manque en plusieurs endroits de ce discours du Maréchal de Bassompierre, il faut du moins avouer qu'il est subtil & insinuant. J'ai cru devoir le rapporter. Outre que les Anciens ont jugé que les harangues donnent de la grace & de la varieté à l'Histoire, il est utile de connoître par soi-même la maniere dont les Ministres des Souverains pallient & tournent les choses à l'avantage de leurs maîtres, & le peu de fonds que les personnes doivent faire sur les discours des Ambassadeurs & sur les mémoires qu'ils présentent. Ces piéces sont ordinairement remplies de faussetés, de dissimulation & de déguisemens; encore plus maintenant que jamais en France. Nous le voyons avec indignation dans les lettres écrites par Louis XIV, & dans les mémoires présentés de sa part aux Souverains étrangers.

Proposition du Nonce du Pape aux Cantons Catholiques.

En attendant *l'Abscheid*, ou la résolution derniere des Cantons Protestans & Catholiques, divertissons-nous à voir un Maréchal de France plaider devant les Suisses contre un Nonce du Pape, & l'homme d'épée *laver la tête comme il faut* à l'Evêque Ministre du S. Pere: c'est ainsi que Bassompierre parle lui-même de sa replique à Scapi, Nonce d'Urbain auprés des Cantons Catholiques. Le Prélat demande audience dès le lendemain de la proposition du Maréchal, & leur parle ainsi. *Magnifiques Seigneurs, je n'ai rien à vous dire de nouveau sur l'affaire dont vous déliberez maintenant. Il suffit que je vous rafraîchisse la mémoire de certaines choses que je vous ai représentées dans vos Dietes précédentes. Vous sçavez que les Forts de la Valteline furent déposés entre les mains du feu Pape Gregoire XV. d'heureuse mémoire, du consentement des deux Rois, & que le dépôt devoit durer jusques à l'accommodement de la contestation, qui seroit ratifié par Sa Sainteté & par Leurs Majestés. La mort du Pape Gregoire XV. suivit de près l'acceptation du dépôt; & Urbain VIII. son Successeur, travailla, dès les premiers jours de*

*Journal de Bassompierre. Tom. II. Ambassade du même en Suisse.*

*son éxaltation glorieuse au Pontificat, à terminer une affaire qu'il jugeoit capable de causer de grands maux à l'Italie. Le Pape convient de certaines choses avec les Ambassadeurs des deux Couronnes, & Sa Majesté Très-Chrétienne n'approuve pas ensuite ce que son Ministre a fait. Pendant que le Pape cherche d'autres expédiens qui la contentent, le Marquis de Cœuvres entre dans la Valteline à main armée, empêche l'effet des bonnes intentions de Sa Sainteté, allume la guerre que nous voyons. Le Pape souffre avec patience qu'on lui enleve un dépôt confié à son prédécesseur, & attend que Sa Majesté Très-Chrétienne fasse réparation d'une si grande offense contre le Saint Siege. Monseigneur le Cardinal Barberin, neveu & Légat du Pape, va demander cette réparation au Roi de France, & n'omet rien de tout ce qui peut avancer la paix. Mais les Ministres de Sa Majesté Très-Chrétienne persistant toujours à refuser de remettre au Pape les Forts de la Valteline, & à prétendre que la souveraineté du Pays doit être rendue aux Grisons hérétiques, M. le Cardinal Légat auroit mal soutenu l'honneur & la réputation du Pape son oncle, s'il eût proposé quelqu'autre chose, avant que d'avoir obtenu la restitution des Forts enlevés & la réparation des violences commises par le Marquis de Cœuvres. Les François voulurent mêler encore dans l'affaire de la Valteline plusieurs choses qui ne la regardent point : & criant sans cesse qu'il faut restituer tout aux Grisons, ils refusent de convenir des articles essentiels à la conservation de la Religion Catholique. Cela prouve suffisamment, Magnifiques Seigneurs, que si la Légation de Monseigneur le Cardinal Barberin n'a pas eu d'effet, la faute n'en doit être imputée ni au Pape, ni à son Ministre. Pouvoit-on éxiger raisonnablement de l'un & de l'autre, qu'ils favorisassent les Protestans au préjudice des Catholiques ?* 1626.

*On vous insinue, Magnifiques Seigneurs, que Sa Sainteté ne doit pas faire difficulté de consentir à la restitution de la Valteline aux Grisons, puisque le feu Pape exhorta le Roi d'Espagne Philippe III. à la leur rendre, & que Sa Sainteté est convenue elle-même de cet article dans les négociations entamées à Rome. Mais je vous prie, Magnifiques Seigneurs, de considerer que dans le traité de Madrid il est seulement porté que Gregoire XV. exhorta le Roi Philippe à calmer les troubles de la Valteline, afin d'ôter tout sujet de scandale. Bien loin que ce Pape entende que ce Pays soit rendu aux Grisons, il demande au contraire que les Valtelins soient mis en liberté. C'est ainsi qu'il s'explique dans une de ses lettres. Pour ce qui est du Pape présent, il ne s'est pas opposé à ce qu'après les précautions prises pour la conservation de la Religion Catholique, les deux Rois convinssent entr'eux de la maniere dont la souveraineté de la Valteline peut être accordée aux Grisons. Or cela est fort différent de ce que le Roi de France presse maintenant, que le Pape donne un consentement formel à la restitution. Le Vicaire de Dieu en terre ne peut rien faire en faveur des Hérétiques & au préjudice des Catholiques. Il souffre tout au plus, quand il ne peut pas l'empêcher, que de pareilles choses se négocient hors de sa présence. Et pourquoi le Roi de France est-il cause que cet article ne se termine pas de la sorte entre lui & Sa Majesté Catholique ? Les Ministres Espagnols interviendront au traité, dès que le dépôt sera remis entre les mains du Pape. Il tient donc uniquement au Roi de France, que la Valteline soit restituée aux Grisons par un accord stable entre les*

1626. *deux Rois, après que le Pape aura stipulé ce qui est nécessaire à la sûreté de la Religion Catholique & au repos des Valtelins. Comment peut-on esperer une paix durable, à moins que toutes les Parties intéressées ne consentent au traité ?*

*C'est inutilement, Magnifiques Seigneurs, que les Ministres de France s'efforcent de vous persuader que l'affaire se peut finir par votre entremise. En cas que les Ministres d'Espagne ne se contentent pas de la résolution que vous prendrez avec ceux de France, sera-t-elle ferme & définitive ? Il me semble que vous devez penser premierement à faire en sorte que le Pape puisse honnêtement se rendre le médiateur de l'accord entre les deux Couronnes. Pour en venir-là, il faut choisir un de ces deux expédiens ; de tirer les Valtelins de la domination des Grisons, comme le Pape le souhaite ; ou d'avoir soin que les choses soient tellement ménagées, qu'après une satisfaction préalable de l'injure faite au Pape, & une bonne assurance de la conservation de la Religion Catholique dans la Valteline, & du repos des habitans, le Pape, sans s'expliquer pour ou contre la restitution de la souveraineté aux Grisons, laisse aux deux Rois le soin de terminer cet article entr'eux. Je vois bien, Magnifiques Seigneurs, que vous êtes tentés de prendre une derniere résolution avec les Ministres de France. De grace, examinez premierement avec beaucoup de maturité, s'il n'est pas plus avantageux à votre République, & plus nécessaire au repos de l'Italie, de différer votre résolution jusques à ce que toutes les Parties intéressées dans l'affaire de la Valteline soient disposées à convenir ensemble. Car enfin, il est à craindre qu'il n'arrive le même inconvénient que nous avons vû plusieurs fois, lorsqu'un des intéressés refuse d'acquiescer à un traité que tous les autres acceptent. La guerre se rallume bientôt, & il faut recommencer la négociation. Plusieurs membres de votre assemblée se déclarent pour la restitution de la Valteline aux Grisons. Est-ce que ces Messieurs ne s'apperçoivent pas de l'éloignement & de l'horreur que les Valtelins ont de rentrer sous la domination des Hérétiques ? Le Marquis de Cœuvres a tenté de négocier un accommodement entre les Grisons & les Valtelins. Qu'est-il arrivé ? Ceux-ci n'ont point voulu écouter les propositions, & les Députés des Grisons s'en sont retournés sans rien faire. Quelques-uns d'entre vous se flatent que vous pouvez terminer tout avec les Ministres de France. Un traité sera-t-il durable, où le Pape, le Roi d'Espagne, & les Valtelins ne sont point intervenus ? Et comment les ferez-vous intervenir ? Le Pape demande une satisfaction préalable de l'injure que le Marquis de Cœuvres lui a faite. En avez-vous une à lui offrir ? Le Roi d'Espagne refuse d'entrer en négociation, à moins que le dépôt ne soit premierement remis au Pape. Sa Majesté Très-Chrétienne vous promet-elle de contenter le Roi Catholique sur cet article ? Les Valtelins sont engagés par serment au Pape tant que le dépôt durera, & il ne finit qu'après un accommodement au gré de Sa Sainteté & des deux Couronnes. Qui vous répond que le Pape déliera les Valtelins de leur serment, afin qu'ils puissent traiter avec les Grisons ?*

*J'apprends qu'on parle encore de lever dans vos Cantons des gens de guerre destinés à servir dans la Valteline. Souvenez-vous, Magnifiques Seigneurs, que vous m'avez promis de n'accorder point de pareilles levées, sans le consentement de Sa Sainteté ; & que je vous ai déclaré par son ordre, qu'elle regar-*

*de*

1626.

*Je comme ses ennemis tous ceux qui favorisent les entreprises du Marquis de Cœuvres, Je vous ai souvent pressés de refuser passage à tous ceux qui ont pris les armes pour enlever un dépôt mis entre les mains du Pape. Il est excepté dans tous vos traités avec les deux Couronnes. Quel sujet la France aura-t-elle de se plaindre si vous fermez votre Pays à des gens destinés à soutenir une offense faite au S. Siege ? La plûpart de ceux qui vont au secours des confédérés sont hérétiques : ne doit-on pas craindre qu'ils infectent la Valteline, & peut-être l'Italie ? Je finis en vous recommandant les droits & les prétentions de M. l'Evêque de Coire & du Chapitre de sa Cathedrale sur la Valteline, & sur les Comtés de Chiavenne & de Bormio. De grace, n'imitez point Mrs. du Canton de Schuitz qui donnent aux Grisons le titre de Souverains naturels & légitimes des pays contestés. Ce n'est pas à vous d'ôter aux Ecclésiastiques leurs droits & leur Jurisdiction. Vous êtes obligé au contraire à les protéger & à les défendre particulierement M. l'Evêque de Coire & son Chapitre que vous mettez au nombre de vos alliés. Fasse le Ciel que vous ne vous écartiez jamais du respect dû au S. Siege, & que vous persistiez dans votre résolution d'obtenir, que l'offense faite au Pape soit duement réparée, & que notre sainte Religion Catholique soit maintenue dans la Valteline. Je vous offre tout ce qui dépend de la bonne volonté du Pape & prie Dieu de vous éclairer par son S. Esprit dans toutes vos délibérations.*

Le Doyen de l'Eglise de Coire, dont le Nonce avoit recommandé les interêts, prit la parole ensuite. Voici le sujet de sa proposition en peu de mots. Comme les Ecclésiastiques sont extrêmement attentifs sur leurs intérêts, l'Evêque & le Chapitre de Coire voyant que le Pape & le Roi d'Espagne cherchoient des prétextes d'enlever aux Grisons la souveraineté de la Valteline & des Comtés de Chiavenne & de Bormio, ces Messieurs tâcherent de profiter de l'occasion. Ils réveillent je ne sçai quelles prétentions surannées de leur Eglise dans ces Pays, en vertu de certaines concessions des anciens Ducs de Milan, confirmées, disoit-on, par les Empereurs & les Chanoines de Coire, appuyés par le Pape, tenterent d'obtenir la protection des Cantons Catholiques pour faire valoir leurs droits. Mais ce fut inutilement. On ne se mit pas autrement en peine des mémoires envoyés par M. l'Evêque ; & la harangue de M. le Doyen ne fut pas capable d'émouvoir les Suisses Catholiques.

Replique de Bassompierre au Nonce du Pape.

Le Maréchal de Bassompierre fut tellement irrité de ce que le Nonce du Pape leur avoit dit dans sa proposition, qu'il résolut d'y repliquer fortement. Il demande audience un jour après, & les Députés des Cantons Catholiques vont eux-mêmes la lui donner dans son logis : autre distinction accordée à sa qualité de Colonel Général des Suisses en France. Après un ample remerciement des honneurs que les Députés à la Diete continuoient de lui rendre, le Maréchal entre de la sorte dans l'éxamen de ce que le Nonce avoit avancé au préjudice de la France. *Je demeure d'accord, Magnifiques Seigneurs, que le feu Pape Gregoire XV. reçut, du consentement des deux Rois, le dépôt des Forts de la Valteline, qui devoit durer jusques à ce que l'affaire fût entierement accommodée au gré de Sa Sainteté &*

*Journal de Bassompierre. Tom. II.*

1626. Ambassade du même en Suisse.

des deux Couronnes. Mais M. le Nonce a omis exprès deux ou trois choses essentielles, qui renversent ses prétentions. Le dépôt fut seulement donné, jusques à ce que l'article qui regardoit la sûreté de la Religion Catholique dans la Valteline fût mieux éclairci. On se plaignoit qu'il manquoit quelque chose dans le traité de Madrid. Cela se devoit faire dans trois mois : & par conséquent le dépôt fut limité à ce temps préfix, & l'accommodement se trouvoit au gré des deux Rois, dès que le Pape seroit content de l'article de la Religion. M. le Nonce soutient que le retardement de la conclusion de l'affaire ne doit être imputé ni à Gregoire XV. ni à Urbain VIII. son successeur. L'excuse est pertinente au regard du feu Pape. Il mourut peu de jours après le dépôt. Mais qui a empêché le Pape présent de marquer ce qu'il falloit ajoûter au traité de Madrid pour la sureté de la Religion Catholique? Il y a plus de deux ans que nous attendons la décision de Sa Sainteté. Elle jugeoit que la contestation sur la Valteline pouvoit causer de grands maux à l'Italie, dit M. le Nonce. Pourquoi a-t-on négligé de les prévenir en déclarant plutôt ce qui paroît manquer au traité de Madrid ?

M. Le Nonce ajoûte que les Ministres des deux Rois ont négocié certaines choses à Rome, que Sa Majesté Très-Chrétienne a refusé de ratifier ensuite. Je réponds que les Ambassadeurs des Couronnes n'ont point traité. Et qu'avoient-ils à négocier ensemble? Il ne s'agissoit que de la déclaration du Pape, auquel on remettoit l'explication de ce qui concerne la Religion. De plus, négocier, ce n'est pas conclure. On ne ratifie pas ce qui se traite; mais ce qui est arrêté. Je dois vous développer, Magnifiques Seigneurs, ce que M. le Nonce n'a voulu dire que confusément. A la suggestion des Espagnols, le Pape faisoit diverses propositions au Roi mon maître, sous prétexte de pourvoir à la sûreté de la Religion Catholique dans la Valteline; tantôt que ce Pays fût désormais une quatrieme Ligue Grise; tantôt qu'il devînt un quatorzieme Canton; un jour qu'on rachetât la Valteline moyennant la somme de six cents mille livres; & le lendemain je ne sçai quelle autre chose qui tendoit de même à dépouiller les Grisons de leur souveraineté. Le Roi mon maître a constamment rejetté ces expédiens, je l'avoue : mais il n'a jamais refusé de recevoir ceux qui maintiendroient la Religion dans la Valteline, sans donner atteinte au droit de ses Souverains. Pendant que Sa Sainteté cherche d'autres expédiens pour terminer l'affaire, dit encore M. le Nonce, l'armée du Roi Très-Chrétien fait irruption dans la Valteline. Et qu'y avoit-il tant à chercher, Magnifiques Seigneurs? Il ne s'agissoit que de pourvoir à la sûreté de la Religion selon le traité du dépôt, & d'établir ensuite la souveraineté des Grisons conformément à celui de Madrid. Quoi donc? Est-ce que le Roi & les Grisons n'ont pas eu assez de patience? On amusoit Sa Majesté, on la renvoyoit de l'un à l'autre; en un mot, on se mocquoit ouvertement d'elle. Un Prince qui n'aime pas sincérement la paix dissimuleroit-il toutes ces choses? Rechercheroit-il la voie de la négociation? N'opposeroit-il pas la force de ses armes à une usurpation violente? Il est ridicule de nous venir dire que celles du Roi ont empêché l'effet des bonnes intentions du Pape pour la conclusion de l'accommodement. Sa Sainteté n'a jamais pensé à le finir qu'en dépouillant les Grisons de leur souveraineté : & c'est ce que le Roi mon maître n'accordera jamais.

Je passe au second article de la proposition de M. le Nonce. Il prétend nous

*y exposer les causes de la Légation de M. le Cardinal Barberin en France, & les obstacles qu'il a trouvés à ses bons desseins de la part des Ministres du Roi. Entrons un peu dans le détail de cette affaire. M. le Légat se plaignit d'abord de l'offense que le Pape croit avoir reçue des armes de Sa Majesté. Elle lui témoigna son déplaisir d'être réduite à cette extrêmité après une longue & inutile patience; que son honneur l'engageoit à secourir ses alliés, & que si le Pape étoit malheureusement offensé, elle lui feroit la satisfaction qu'il jugeroit lui-même convenable à la dignité d'un Roi de France. M. le Légat demande ensuite une surséance d'armes pendant la négociation d'un accommodement général. On lui représente les raisons pourquoi Sa Majesté ne peut accepter cette proposition. Il presse enfin que le dépôt soit remis entre les mains du Pape. Le Roi y consent franchement, pourvû que Sa Sainteté marque un temps préfix, dans lequel, l'affaire de la Religion étant terminée, les Grisons seront rétablis dans leur souveraineté conformément au traité de Madrid. Quelle est la replique de M. le Cardinal Barberin? Que le Pape ne veut spécifier aucun terme, & que sa conscience ne lui permet pas de consentir que les Valtelins rentrent sous la domination des Hérétiques? Voilà pourquoi Sa Majesté n'a pu rien conclure avec M. le Légat. A quel propos M. le Nonce vient-il reprocher aux Ministres de France, qu'ils n'ont voulu chercher aucune voie d'affranchir la Valteline de la puissance des Grisons? Ignore-t-il que bien loin de souffrir une pareille injustice, nous chercherons tous les moyens possibles de maintenir nos alliés dans leur souveraineté, & que les François répandront jusques à la derniere goute de leur sang pour une si bonne cause?* 1626.

*L'endroit sur lequel M. le Nonce insiste davantage, & où il réussit moins, c'est le troisiéme article de sa proposition. Il entreprend de prouver que le Pape Gregoire XV. n'a jamais conseillé au feu Roi d'Espagne de restituer la Valteline aux Grisons. Le traité de Madrid, porte seulement, dit M. le Nonce, que le Pape exhorta le Roi Philippe III. à faire cesser les troubles de la Valteline pour ôter tout sujet de scandale. Voici, Magnifiques Seigneurs, une subtilité qui me passe. Les troubles de la Valteline furent causés par l'usurpation du Roi d'Espagne. Comprenez-vous que le Pape ait prétendu que Sa Majesté Catholique les pouvoit apaiser autrement qu'en restituant ce qu'elle avoit injustement pris? Gregoire XV. s'est-il imaginé que le Roi Philippe dût lever le scandale que donnoit l'invasion de la Valteline, si ce n'est en la rendant à ses Souverains légitimes? Le Pape, pressoit au contraire Sa Majesté Catholique de remettre les Valtelins en liberté. Nouvelle subtilité si délicate, Magnifiques Seigneurs, que ni vous, ni moi ne sommes pas assez habiles pour la démêler. Car enfin, quelle a pû être l'intention de Gregoire XV. en exhortant le Roi d'Espagne à rendre la liberté aux Valtelins? C'étoit certainement de dire à Sa Majesté Catholique de se désister de son usurpation, & de permettre que la Valteline retournât à ses premiers maîtres.*

*Il y a deux autres points dans ce troisiéme article, ausquels je ne puis me dispenser de répondre. Le Pape, dit M. le Nonce, ne peut rien faire à l'avantage des Protestans, & au préjudice des Catholiques. Mais les Grisons ne sont pas généralement Huguenots. Faut-il ôter aux Catholiques leur héritage légitime*

1626. *pour nuire à leurs compatriotes hérétiques ? A ce compte, Magnifiques Seigneurs, on pourroit dépouiller vos Cantons de Glaris & d'Appenzel d'une partie de leur domaine, parce qu'il y a diversité de Religion chez eux. Les Ecclésiastiques prétendent-ils ramener les Protestans à la véritable foi par cette étrange maxime, de dépouiller même les Catholiques de leur bien, afin d'affoiblir les hérétiques? Le Pape, dit-on encore, ne doit pas servir d'instrument, quand il est question de faire rentrer les Catholiques sous la domination des Hérétiques. Pourquoi a-t-il donc voulu accepter le dépôt? Vouloit-il s'approprier tout le Pays de la Valteline ? A Dieu ne plaise que j'aye si mauvaise opinion de Sa Sainteté. Enfin, poursuit M. le Nonce, l'invasion des Forts donne occasion aux Ministres d'Espagne de se défendre d'entrer en négociation, jusques à ce que le dépôt soit remis entre les mains du Pape. Je vous déclare, Magnifiques Seigneurs, que le Roi mon maître n'a rien à négocier avec Sa Majesté Catholique. Il lui a demandé la restitution de la Valteline. Elle y a consenti par le traité de Madrid. On a trouvé depuis que la sûreté de la Religion n'y est pas assez bien expliquée. La décision de cet article a été remise au Pape. C'est à lui à déclarer ce qu'il faut y ajouter en faveur des Catholiques. S'il ne peut prendre part à la restitution de la Valteline aux Grisons, qu'il nous laisse le soin de l'exécution de cet article, après avoir incessamment terminé l'autre.*

*Dans le quatrieme article de sa proposition, M. le Nonce vous exhorte, Magnifiques Seigneurs, à prendre la résolution de délivrer les Valtelins de la domination des Grisons : conseil tout-à-fait religieux & digne d'un Prélat Ministre du Pape. On vous presse de la part de Sa Sainteté de priver des Souverains de leur héritage légitime. Pour moi, je vous invite au nom du Roi mon maître à ne souffrir pas une injuste usurpation, à secourir vos voisins opprimés, à vous contenter de votre bien, & à n'envahir pas celui des autres. Qui des deux vous donne un avis plus conforme aux regles de l'Evangile & de l'équité naturelle ? M. le Nonce vous prie ensuite de considérer certaines choses qui méritent d'être pesées avec attention. Il veut que vous examiniez premierement s'il n'est pas à propos que vous différiez vos délibérations jusques à ce que tous les Princes intéressés soient d'accord. Mais avant que de les faire convenir, ne faut-il pas chercher les voies de les amener à un accommodement raisonnable? N'est-il pas naturel de commencer par les uns & finir par les autres? Les Souverains qui prennent plus de part au différend, à cause de leur voisinage & de leur alliance avec ceux qui se plaignent d'être opprimés, ne doivent-ils pas frayer le chemin aux moins intéressés? Si tous ne sont pas d'accord, la guerre pourra recommencer, objecte M. le Nonce. Cela est vrai : & pour prévenir cet inconvénient, il est à propos que le plus grand nombre des intéressés convienne d'abord, & qu'il invite les autres à se conformer. Il plaît à M. le Nonce de mettre les Valtelins au nombre des Parties intéressées dont le consentement est nécessaire. Ce Prélat me permettra de lui dire que les Valtelins n'ont aucune part dans cette négociation. Nous les considérons comme des sujets révoltés qui doivent rentrer sous l'obéïssance de leurs Souverains. Quelque grand que soit leur éloignement à se voir soumis derechef à la Jurisdiction de leurs premiers maîtres, on ne consultera pas leur inclination.*

*Le Pape, poursuit M. le Nonce, regarde comme complices de l'offense qu'il a reçue tous ceux qui aident les Grisons à maintenir leur droit. Petit artifice pour surprendre votre Religion, & pour vous persuader de souffrir que vos alliés soient dépouillés de leur bien! Si le Pape se croit offensé, le Roi mon maître lui offre une satisfaction convenable. Mais pour réparer l'injure dont Sa Sainteté se plaint, faut-il consentir à l'usurpation de l'héritage d'autrui? Est-ce augmenter les ennemis du S. Siege, que de s'opposer à la violence & à l'injustice? M. le Nonce vous recommande encore les prétentions de l'Evêque & du Chapitre de Coire. Il veut que vous ayez égard à la demande que vous fait un homme dans une harangue injurieuse, de l'assister contre ses Compatriotes, & qui réclame la Valteline possédée paisiblement par les Grisons depuis cent ans; comme si une fausse prétention étoit un bon titre, & qu'un titre litigieux & suranné tint lieu d'une possession légitime. M. le Nonce paroît si persuadé du bon droit de l'Eglise de Coire, qu'il trouve mauvais que vous nommiez les Grisons Souverains naturels & légitimes de la Valteline. Etrange délicatesse, Magnifiques Seigneurs? Car enfin, vous ne donnez point une nouvelle qualité aux Grisons; vous leur conservez seulement un titre dont ils sont en possession depuis cent ans, de l'aveu de vingt Papes, qui ont exercé leur autorité spirituelle dans la Valteline sous la domination temporelle des Grisons. Les droits de l'Eglise ne se prescrivent point, dit-on. Que M. le Nonce conteste donc à Messieurs de Lucerne & d'Appenzel la souveraineté de leurs Cantons. Les Abbés d'Inzilder & de S. Gal y ont leurs prétentions: ils en ont été paisibles possesseurs.*

*Enfin, M. le Nonce veut que vous me pressiez d'empêcher que M. le Marquis de Cœuvres ne travaille à un accommodement amiable entre les Grisons & les Valtelins. Si nous l'en croyons, le Pape trouve cela fort mauvais. Qui l'auroit pensé, Magnifiques Seigneurs, qu'un Chrétien, un Evêque, un Nonce Apostolique dût se formaliser de ce qu'on tâche de réconcilier des Souverains outragés avec des sujets rebelles? Quoi de plus louable, de plus humain, de plus religieux? Cependant M. le Nonce, grand Prélat à la vérité & d'une vie exemplaire, se scandalize d'une si bonne action; il tâche de vous persuader que c'est un énorme péché. Mais il faut vous convaincre que M. le Nonce n'a pas ordre de condamner la négociation de M. de Cœuvres; encore moins de s'y opposer. Sur les difficultés de M. le Cardinal Barberin durant sa Légation en France, que le Pape ne pouvoit consentir à ce que les Valtelins retournassent sous la domination des Hérétiques, & sur le refus des Ministres du Roi d'écouter aucune proposition sans cela, on proposa deux expédiens; de laisser les Rois de France & d'Espagne convenir entr'eux, & sans l'intervention du Pape, sur la restitution de la Valteline aux Grisons; ou de faire en sorte que les Valtelins s'accordassent d'eux-mêmes avec les Grisons. M. le Légat approuve ce dernier expédient; il exhorte le Roi à s'en servir au plutôt: & Sa Majesté ordonne à M. le Marquis de Cœuvres, d'user de toute la douceur imaginable, afin d'engager les Valtelins à faire leur paix avec les Grisons. Puisque M. le Nonce trouve à redire à cette conduite, on peut l'assurer que le Roi prendra désormais d'autres mesures, & que M. le Marquis de Cœuvres sçaura soumettre les Valtelins à leurs Souverains légitimes.*

*Voilà, Magnifiques Seigneurs, ce que j'ai cru devoir répondre pour le service*

Ggggg 3

1626. *du Roi mon maître aux calomnies de M. le Nonce. L'expression est forte : ce Prélat me pardonnera, s'il lui plaît : il se l'est attirée. Bien loin de parler si mal à propos de Sa Majesté, il devroit éxalter la modération d'un Prince, qui maître d'un puissant Royaume, dont la situation avantageuse peut tenter un Monarque ambitieux d'en étendre les limites, se contente de l'héritage de ses peres, laisse ses voisins en paix, s'oppose aux vastes projets d'une Monarchie universelle, empêche que les moindres Potentats ne soient opprimés par les plus puissans, garde religieusement les traités faits avec lui, embrasse avec plaisir les occasions de secourir ses amis, & sur tout ses véritables & anciens alliés des Ligues de Suisse.* Si Louis XIII. a eu les sentimens nobles & généreux que Bassompierre lui attribue, ce Roi mérite de forts grands éloges. Plût à Dieu que son fils eût voulu lui ressembler par de si beaux endroits. Vous seriez plus heureux, chers Compatriotes : & votre Louis XIV. que certains flateurs louent avec si peu de fondement, auroit acquis une gloire solide & immortelle.

La replique du Maréchal à Scapi Nonce du Pape semblera peut-être trop longue. Mais il faut avouer aussi qu'elle est vive, ingénieuse, & remplie de traits instructifs. On y trouve l'affaire de la Valteline bien dévelopée ; & c'est une ample justification que la Cour de France avoit tout le droit de son côté, & que le Pape & le Roi d'Espagne, sous le prétexte spécieux de pourvoir à la sureté de leur Religion, userent des plus indignes supercheries pour enlever aux Grisons ce qui leur appartenoit légitimement. Cette Piece est encore une preuve du bon esprit de Bassompierre & de son habileté dans les affaires. Je ne sçai si Miron, homme de robe & Ambassadeur ordinaire de France en Suisse, ne l'aida point en cette occasion. J'ai de la peine à croire qu'un Maréchal de France, tout occupé de la guerre & du plaisir, ait pû composer en un jour un discours si long & si bien suivi. Quoi qu'il en soit, je ne doute pas que les autres n'ayent autant de plaisir que moi à voir un homme d'épée relever si bien les bévues & les faux raisonnemens d'un Nonce du Pape, & convaincre ses auditeurs que les Courtisans & les gens du monde connoissent souvent mieux que le Pape & ses Evêques les régles de l'Evangile, & les principes de l'équité naturelle.

Résolution des treize Cantons Suisses sur l'affaire de la Valteline. *Journal de Bassompierre. Tom. II. Ambassade du même en Suisse.*

Il ne me reste plus qu'à donner l'extrait de la lettre que Bassompierre écrivit à Louis pour lui rendre compte du succès de la négociation. Le Maréchal narre d'une maniere si naïve, si agréable, qu'on aura sans doute plus de plaisir à lire son récit même. *La Diete*, dit-il au Roi, *s'ouvrit le 12. du mois. La premiere séance fut employée aux civilités que les Députés se font entr'eux, & à délibérer de la maniere dont ils viendroient me saluer. Il y eut de la contestation sur cet article. Quelques-uns vouloient s'en tenir à la forme usitée de nommer quelques-uns des principaux Députés pour me faire les complimens de l'Assemblée. Mais le plus grand nombre fut d'avis que Votre Majesté ayant envoyé un Ambassadeur extraordinaire, Officier de sa Couronne, & leur Colonel Général, on devoit me rendre de plus grands honneurs qu'aux autres. Toute la Diete vint donc en corps à mon logis, les Députés mar-*

*chant selon leur rang, & les Huissiers devant. Le Président porta la parole, & nous salua M. Miron & moi, comme représentant Votre Majesté, de la maniere la plus respectueuse qui soit en usage parmi eux. Je leur répondis le mieux qu'il me fut possible; & ils parurent contens. On me demanda mon heure pour nous recevoir le lendemain à l'Assemblée. Nous y allâmes M. Miron & moi. Après les avoir harangués selon mon talent & ma profession, je leur présentai ma proposition, & leur fis ensuite le festin accoutumé. Il fut aussi splendide que le temps & le lieu le permettoit.* Le Maréchal marque ailleurs que le repas se donna dans la Maison de Ville; que tous les Députés, les Ambassadeurs, les Colonels & les Capitaines furent régalés au nombre de six vingt personnes, & que plus de cinq cents autres mangerent ensuite.

La Diete dura jusqu'au 20. Janvier. *Les Députés entroient à neuf heures du matin*, poursuit Bassompierre, *& sortoient à midi. Ceux de l'une & de l'autre Religion sont venus alternativement tous les jours conférer avec nous, & le Président de l'Assemblée nous a souvent consultés, sur les choses que nous souhaitions faire agiter. La Diete m'a envoyé deux diverses députations; l'une sur l'offre des armes & de l'assistance de Votre Majesté. J'en reçus d'amples remerciemens; & les Cantons vous offrirent réciproquement le plus grand secours que vous puissiez exiger selon les termes de leur alliance avec Votre Majesté; c'est-à-dire, seize mille hommes. Si son service le requiert, ils seront prêts trois semaines après qu'elle m'aura envoyé ses ordres. L'autre députation regardoit diverses dettes de votre Couronne en ce Pays. Mes raisons, appuyées de l'argent que vous avez envoyé, ont paru une pertinente & agréable réponse. Enfin telle est la conclusion de la Diete. Tous les Cantons déclarent unanimement que la Valteline & les Comtés de Chiavenne & de Bormio appartiennent aux Grisons leurs anciens Seigneurs. On demande que ces Pays leur soient restitués: on refuse passage par la Suisse à celui des détenteurs qui ne voudra pas consentir à l'entiere restitution. Enfin, on doit chercher les moyens les plus convenables de rétablir les Grisons dans leur ancien légitime héritage. Quant à la forme de la restitution, les Cantons se sont divisés entr'eux. Les Protestans la demandent conformément au traité de Madrid, sans y rien changer; & les Catholiques veulent certaines exceptions pour la sûreté de la Religion dans la Valteline. Je ne doute pas qu'on ne les fasse accepter aux Grisons, ou réformer aux Cantons Catholiques, selon que Votre Majesté le souhaitera.*

*L'Assemblée donna audience au Doyen de Coire, qui venoit représenter les prétentions de l'Evêque & du Chapitre de cette Ville sur la Valteline. On ne lui fit aucune réponse. Il me fut renvoyé, afin que j'en usasse comme je le jugerois à propos. Les Cantons Catholiques avoient écouté M. le Nonce le jour précédent. Il s'efforça de prouver par un long discours, qu'ils ne pouvoient traiter de la restitution de la Valteline, à moins qu'elle ne fût préalablement remise entre les mains du Pape; que ceux qui forment des prétentions dessus, ne fassent apparoir leur droit; que Sa Sainteté n'eût reçu réparation de l'injure que vos armes lui ont faite; enfin que le Pape ne fût seul juge & arbitre de ce qui concerne la Religion dans la Valteline. Mais, contre l'attente du bon Prélat, les Cantons Catholiques ont demandé que la Valteline soit directement restituée aux Grisons, & non*

1626. *à Sa Sainteté. Ils se sont contentés avec beaucoup de modestie de supplier le Pape de recevoir, & Votre Majesté de lui faire une satisfaction convenable, si tant est qu'il ait droit de l'exiger. On n'a pas spécifié qu'elle doive précéder la restitution; & vous êtes associé au Pape pour juger de ce qui est nécessaire à la sûreté de la Religion Catholique dans la Valteline.*

*Ce petit succès des espérances & des intrigues de M. le Nonce l'a tellement irrité, qu'il s'est échapé jusques à dire des injures & à faire des reproches & des menaces aux Députés. On lui a répondu avec plus de fermeté que je ne l'aurois attendu. Il s'avisa de me quereller un jour, & de me dire en présence des Députés que j'étois venu jetter de l'huile sur un feu capable d'embraser l'Italie & toute la Chrétienté ensuite. Monsieur, lui repartis-je, ma négociation l'apaisera bien-tôt, si vous voulez me promettre de ne le souffler pas davantage. Piqué de ma réponse, il s'adresse aux Députés & leur dit; vous voyez, Messieurs, comment le Roi de France, non content d'enlever un dépôt mis entre les mains du Pape, l'accuse encore d'être cause de la guerre. Ce n'est pas le Roi Très-Chrétien qui parle au Pape, repliquai-je: mais le Maréchal de Bassompierre répond aux interprétations malignes que M. Scapi donne aux actions & aux desseins de Sa Majesté. Enfin, Sire, ce Prélat, chagrin de voir ses projets déconcertés partit deux jours avant la conclusion de la Diete, en se plaignant de ce que les Cantons Catholiques l'avoient trompé & abandonné. Il les menaça même de l'indignation du Pape, sur ce qu'ils demandent que la Valteline soit restituée aux Grisons & non à Sa Sainteté; sur ce qu'ils entreprennent de se faire arbitres de ce qui concerne la sûreté de la Religion Catholique dans un Pays; sur ce qu'ils ajugent la possession de la Valteline aux Grisons sans aucun égard aux droits de l'Evêque & du Chapitre de Coire; sur ce qu'ils renvoyent le Député de ces Messieurs alliés de la Nation Helvétique recevoir sa réponse de la bouche d'un Ambassadeur de France; enfin, sur ce que dans le jugement d'une affaire purement spirituelle, ils vous ajoignent au Pape.* Les Suisses ne s'ébranlerent ni des reproches, ni des menaces du Nonce. Ferme dans leur résolution, ils la font sçavoir à Louis, à Urbain, au Cardinal Barberin, & au Duc de Feria Gouverneur de Milan, & leur écrivent des lettres pour les supplier d'apporter de leur part tous les tempéramens propres à faciliter un accommodement général.

Négociation de la paix des Réformés de France. *Ambassade de Bassompierre en Suisse. Mémoires de Rohan. Liv. III. Histoire du Ministere du*

Comme les Cantons Protestans témoignoient moins d'ardeur que les Catholiques pour l'accommodement de l'affaire de la Valteline, parce qu'il étoit à craindre que Louis, délivré des embarras qu'elle lui causoit, ne pensât sérieusement à prendre la Rochelle, & à réduire le parti Réformé: d'Herbaut, Secrétaire d'Etat, informoit exactement le Maréchal de Bassompierre du dessein que le Roi témoignoit de donner la paix à ses sujets Réformés, afin que le Maréchal insinuât aux Suisses de la même Communion, que le Roi ne penseroit désormais qu'à s'opposer aux vastes projets de la Maison d'Autriche, & à secourir les Princes d'Allemagne opprimés par l'Empereur. Donnons le détail & les motifs de la seconde paix accordée aux Réformés de France. Elle suivit de près la Diete de Soleurre. La Cour la souhaitoit peut-être plus que les Réformés:

& cependant le Cardinal de Richelieu sçut si bien ménager tout, que ni les Réformés, ni les Rochelois en particulier, ne purent obtenir des conditions avantageuses. On les laissa se repaître de la vaine imagination que le Roi d'Angleterre seroit du moins garant du traité. Voici comment il fut enfin conclu. Le Cardinal de Richelieu en avoit plus d'envie qu'aucun autre. Pendant que les Réformés auroient les armes à la main, il ne pouvoit dissiper facilement le Parti formé contre lui. Car enfin, on ne prétendoit rien moins que de mettre à la tête de la faction le Duc d'Anjou, frere unique du Roi. Mais Richelieu vouloit du moins sauver les apparences, par un traité le moins avantageux aux Réformés qu'il seroit possible. Témoigner trop d'ardeur pour l'accommodement, c'étoit les rendre plus fiers. Voilà pourquoi le Cardinal faisoit parler & agir le Roi comme s'il eût pris la résolution de réduire enfin la Rochelle.

1626. *Cardinal de Richelieu.* 1626. *Mercure François.* 1626. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. pag.* 56. 57. 58. *&c.*

Le Maréchal de Praslin, qui commandoit les troupes de Sa Majesté postées autour de cette Ville, tombe malade vers la fin de l'année précédente, & meurt peu de temps après. Ornano Colonel des Corses, autrefois Gouverneur du Duc d'Anjou, & maintenant son principal Confident, eut le Bâton de Praslin. Louis donna cette satisfaction à son frere qui prenoit fort à cœur l'élevation d'un homme dont il suivoit aveuglément les conseils. Le Maréchal de Themines eut ordre d'aller commander à la place de Praslin. Pour réparer le mauvais succès de ses entreprises contre le Duc de Rohan dans le Languedoc, Themines serra la Rochelle de si près, que les Réformés étoient en danger de succomber à la tentation d'accepter la paix aux conditions offertes par la Cour, si le Duc de Rohan ne les avoit soutenus en les flatant du prompt secours que Charles Roi d'Angleterre faisoit espérer à Soubize. Il y avoit plus d'artifice que de réalité dans les bonnes paroles de Sa Majesté Britannique. Le Duc de Buckingham eût bien voulu se venger de la France, & particulierement du Cardinal de Richelieu qu'il haïssoit. Mais Charles & son Favori sacrifioient volontiers leurs autres passions à celles de retirer le Palatinat des mains du Duc de Baviere & des Espagnols. La chose paroissoit presque impossible, à moins que la France n'entrât dans la ligue projettée contre la Maison d'Autriche. Convaincu que l'envie de ruiner le parti Réformé est le plus grand & peut-être l'unique obstacle qui empêche Louis & ses Ministres de rompre avec l'Espagne, Buckingham concerte avec les Etats-Généraux des Provinces-Unies les moyens de réduire la Cour de France à donner la paix aux Réformés. On ne pouvoit prendre la Rochelle sans une Armée Navale ; & Louis n'en avoit point. Il fallut louer des vaisseaux l'année derniere en Hollande & en Angleterre. Charles & les Etats-Généraux les redemandent en même temps. Louis consent à rendre le grand vaisseau de guerre que Charles lui a prêté : mais il prétend que les autres, vendus par des Marchands Anglois, lui appartiennent en propre. Buckingham les veut avoir absolument, & fait prendre & saisir les vaisseaux des Marchands François comme par droit de représailles. Il s'emporte, il menace que le Roi son maître assistera Soubize &

1626. les Réformés : il proteste que Sa Majesté Britannique ne souffrira jamais que ceux de sa Religion soient opprimés. Buckingham avoit plus d'une vûe en faisant ainsi le mauvais contre la France. Outre son dessein de réduire Richelieu à se désister de son projet d'abattre le parti Réformé, avant que de s'engager dans une guerre étrangere, Buckingham tâchoit d'apaiser les Puritains d'Angleterre furieusement échauffés contre lui : leur Parti, appuyé des grands Seigneurs jaloux de la fortune du Favori, prévaloit dans le Parlement.

Les Etats-Généraux demanderent leurs vaisseaux avec plus de modestie & de civilité. Cependant ils ordonnent à l'Amiral Houtstein de les ramener dans leurs Ports ; & il partit en effet au commencement de cette année. Aersens fut envoyé Ambassadeur extraordinaire à Paris, sous prétexte de remontrer les raisons puissantes que ses maîtres avoient de rappeller Houtstein : mais le véritable motif de l'Ambassade, c'étoit de tenter s'il y avoit quelqu'espérance d'engager Louis à donner la paix à ses sujets Réformés, & de le mettre de la partie projettée contre la Maison d'Autriche. Richelieu, plus fin que les Anglois & les Hollandois, se sert d'eux, afin de persuader aux Réformés & aux habitans de la Rochelle de recevoir les conditions que le Roi veut donner. Et cependant il fait négocier sous main la paix de la Valteline en Espagne. Le Comte Duc profite de l'occasion ; trop heureux que la France, maîtresse des Suisses & sollicitée de toutes parts d'employer ses forces contre le Roi d'Espagne, pense à le laisser en repos. Le Marquis de Blainville faisoit si mal dans son Ambassade à la Cour d'Angleterre, que bien loin de réconcilier les esprits, il les aigrissoit davantage. On dépêche Bautru à Londres, homme qui a sçû faire une assez belle fortune auprès de Louis XIII. & du Cardinal de Richelieu, en disant de bons mots. Plus souple & plus délié que Blainville, il flate le Roi Charles & son Favori, & leur insinue que Louis n'est point éloigné de donner la paix au Réformés, ni de s'unir à Sa Majesté Britannique contre la Maison d'Autriche.

Sur ces assurances, le Comte de Holland & le Chevalier Carleton reçoivent ordre de négocier à Paris la paix des Réformés, & de leur faire bien comprendre qu'il n'y a rien à espérer pour eux de la part des Protestans étrangers, à moins qu'ils ne se contentent des conditions raisonnables que le Roi leur accorde ; & que le bien public de l'Europe demande que Louis, délivré de l'embarras d'une guerre civile, soit en état d'employer toutes ses forces au dehors. Les Ambassadeurs des Provinces-Unies, de Venise & de Savoye se joignent à ceux d'Angleterre. Tous pressent unanimement Louis d'apaiser les troubles domestiques de France, de penser sérieusement aux moyens de renverser les projets de l'Empereur & du Roi d'Espagne. Louis donne de grandes espérances, & le Cardinal de Richelieu promet des merveilles, dès que les Réformés voudront se soumettre au Roi. Les Ministres étrangers agissent incontinent de concert auprès de la Duchesse de Rohan qui se trouve à Paris, & auprès des Députés que la Rochelle & les autres Villes unies ont à la Cour :

ces Messieurs pressent une prompte acceptation des conditions un peu plus douces que les précédentes. Le Duc de Rohan & les Communautés Réformées purent d'autant moins se défendre des instances redoublées des Ambassadeurs, que le Comte de Holland & le Chevalier Carleton s'offroient de donner une promesse par écrit au nom du Roi leur maître, par laquelle il s'engageroit d'obtenir bientôt la démolition du Fort Louis, selon la parole que Sa Majesté Très-Chrétienne avoit donnée, de l'accorder en considération du Roi d'Angleterre. C'étoit l'article qui causoit les plus grandes difficultés, & qui retardoit la conclusion de l'affaire. 1626.

Il seroit inutile de rapporter ici les conditions d'une paix que la Cour & les Réformés prétendoient rompre à la premiere occasion; ceux-ci, en cas que le Fort Louis ne fût pas démoli, & le Cardinal de Richelieu, lorsque supérieur à ses ennemis, il n'auroit plus rien à craindre au dedans. Elle fut conclue le 6. Fevrier, & acceptée par les Députés généraux des Eglises Réformées de France, par les Députés particuliers des deux freres Rohan & Soubize, enfin par ceux de la Rochelle, de Montauban, de Castres, de Nîmes, d'Uzès, de Milhaud, & des Cevennes. Au mois de Mars, le Roi donna un Edit en conséquence de la paix. Il fut vérifié au Parlement de Paris le 3. du mois suivant. *La Cour de France*, dit judicieusement le Duc de Rohan à propos de cette affaire, *en trompant l'Angleterre & tous les Princes confédérés, s'est trompée elle-même. On n'a rien fait qui ne retourne à l'utilité de l'Espagne, à l'oppression des alliés de la Couronne & au dommage de la France.* Je ne puis m'empêcher de raconter ici la lâche & cruelle supercherie de Masuyer, premier President au Parlement de Toulouse. Campredon, un de ceux que le Duc de Rohan avoit envoyé négocier en Espagne, fut pris à son retour par le Marquis de Ragni. Lorsque le Parlement de Toulouse étoit sur le point de le condamner à la mort, Masuyer reçoit l'Edit du Roi sur la paix, qui donnoit une amnistie générale. Tout autre que cet indigne Magistrat auroit été bien aise que Campredon en profitât. Mais Masuyer cache un jour entier l'Edit, & ne le fait vérifier au Parlement qu'après l'éxécution de l'infortuné Campredon. *J'avoue*, dit un Président à Mortier témoin de cette perfidie, *que la bonne foi demandoit que Campredon profitât de la grace accordée par le Prince. Mais Masuyer haïssoit tellement les Huguenots, qu'il ne donnoit rien à la bonne foi, quand il étoit question de leur faire du mal.* Ne réfléchissons point sur une action qui doit faire horreur à tous ceux qui ont quelques sentimens de droiture & de probité. Laissons-là Masuyer, & racontons la mort glorieuse d'un autre Magistrat, dont tous les bons François respecteront éternellement la mémoire. Je parle de Louis Servin, ce sçavant & integre Magistrat qui fit pendant cinquante ans avec tant de réputation les fonctions d'Avocat Général au Parlement de Paris.

*Gramond Historiar. Gallia. Lib. XV.*

Champigni, Intendant des finances, avoit porté dès le mois de Janvier certains Edits pécuniaires au Parlement de Paris, dont il demandoit la vérification de la part du Roi. Les Magistrats, moins esclaves que sous le Regne de Louis XIV. ayant témoigné de la répugnance, Sa Majesté va

Mort glorieuse de Servin Avocat Général au Parlement de Paris.

1626. Mercure François. 1626. Gramond Historiar. Galliæ. Lib. XV.

elle-même au Palais, accompagné de Gaston son frere, & de plusieurs Ducs & Pairs. Servin Avocat Général, nouvellement relevé d'une grande maladie, fit une forte remontrance en faveur du peuple. Sur la fin de son discours, l'illustre Vieillard ramasse ce qui lui reste de forces, & hausse la voix pour se faire mieux entendre du jeune Roi qu'il tâchoit de fléchir. *Sire*, lui disoit Servin, *vous pouvez rendre votre nom célebre dans l'Histoire, en domptant vos ennemis par la force de vos armes : mais vous acquérerez une gloire beaucoup plus solide, si vous sçavez gagner le cœur de vos sujets par la douceur & par la clémence.* Le sage & Chrétien Orateur se préparoit à prouver la vérité d'une maxime que les derniers Rois de France ont si peu connue : mais la parole lui manqua tout à coup. Une léthargie le surprend, & il commence de râler. On le pousse, on l'agite : & ouvrant ses yeux demi éteints, *ce n'est rien*, dit-il. A peine ses gens eurent-ils le temps de l'emmener chez lui : il expire entre leurs bras après une saignée que les Médecins ordonnerent, afin d'arrêter l'apoplexie qui augmentoit. Un si digne Magistrat pouvoit-il mourir plus glorieusement qu'en plaidant pour ses Compatriotes qu'il voyoit accabler tous les jours de quelque nouvel impôt ? N'ajoûtons rien à ce récit : il fait une assez belle leçon aux successeurs de Servin. Omer Talon, son Collegue, devint premier Avocat Général ; & Jérôme Bignon, ce Magistrat si recommandable par son intégrité, par son érudition, & par sa pieté, fut nommé pour être le second. Chacun applaudit à ce choix, & tout le monde avoua que la place de Servin ne pouvoit être mieux remplie.

Un fade imitateur de l'incomparable M. de Thou trouve deux taches à la réputation de Servin ; sa haine trop opiniâtre contre les Jésuites ; & sa grande ardeur à défendre les libertés de l'Eglise Gallicane & l'indépendance des Souverains contre les Papes. Réfuter une pareille impertinence, ce seroit perdre son temps. Elle prouve assez que l'Historien dont je parle, bien loin de marcher sur les traces du grand homme qu'il se propose pour modele, écrit sans discernement & sans connoissance. Les personnes judicieuses estimeront toujours le zele avec lequel Servin s'est opposé aux usurpations injustes des Papes. On lui sçaura bon gré de ce que peu de jours avant sa mort il se signala encore dans le différend du Parlement de Paris avec le Clergé de France, dont l'Assemblée duroit encore dans les derniers jours de l'année précédente & au commencement de celle-ci. Plût à Dieu que la belle mort de cet illustre Magistrat eût été différée de huit ou quinze jours ! il auroit parlé aussi fortement contre le pernicieux Livre de Santarel Jésuite, que pour le soulagement du peuple. Servin aimoit la Patrie, il étoit ennemi déclaré des fausses prétentions de la Cour de Rome, il détestoit la mauvaise doctrine des Jésuites. Si Louis XIII fût allé quelques jours plus tard au Parlement, l'Avocat Général fût mort dans l'exercice de ses trois vertus favorites en plaidant pour le peuple, en défendant les libertés de l'Eglise Gallicane contre des Evêques lâches & intéressés, & en combattant les dogmes des Jésuites, ausquels il s'opposa durant toute sa vie. Avant

que de reprendre la suite des affaires d'Etat en France & dans les Pays étrangers, je dois dire quelque chose de la contestations du Parlement de Paris avec l'Assemblée du Clergé, de la condamnation du Jésuite Santarel, & de la maniere dont ses confreres de France désavouerent son Livre. 1626.

L'Assemblée que le Clergé tint à Paris l'année derniere fut une des plus nombreuses. Trois Cardinaux, huit Métropolitains, trente Evêques, & cent Députés du second Ordre s'y trouverent. On y traita de diverses affaires. Plusieurs reglemens sur la Discipline Ecclésiastique, & touchant la Jurisdiction Episcopale au regard des Religieux qui s'en prétendent exempts, y furent publiés. Elle accorda une somme considérable d'argent au Roi par forme de *don gratuit*, nonobstant l'opposition de plusieurs Députés, qui vouloient que le Clergé donnât désormais avec plus de réserve. Enfin, vers la fin de l'année le Cardinal de Richelieu fit proposer par ses amis la condamnation de certains Libelles, où le Roi & ses Ministres étoient étrangement décriés à cause des alliances faites avec les Protestans & de la guerre commencée en Italie. *Le Roi de France n'est pas d'accord avec lui-même*, disoit-on dans un de ces Libelles: *il fait la guerre aux Hérétiques dans son Royaume, & il les soutient au-dehors contre les Catholiques. Sa Majesté donne de grands secours aux Etats-Généraux des Provinces-Unies; elle entrepend de rétablir un Electeur hérétique, légitimement dépouillé de son domaine & de sa dignité; elle fait une ligue avec le Sénat de Venise & le Duc de Savoye en faveur des Grisons Protestans, au préjudice des Valtelins Catholiques.* Charles Emmanuel & les Vénitiens ne sont pas plus épargnés. On les traite d'hypocrites & de gens qui n'ont point d'autre Religion que leur intérêt. Les Auteurs soutenoient que le Roi d'Espagne devoit secourir les Réformés de France, puisque Louis assistoit les Provinces-Unies & les Protestans d'Allemagne, & que les Ministres de Sa Majesté Très-Chrétienne la trompoient par cette fausse maxime d'Etat, qu'un Souverain doit toujours s'opposer à l'agrandissement de ses voisins.

Différend du Parlement de Paris avec l'Assemblée du Clergé de France.

*Mercure François 1626. Gramond Historiar. Gallia. L. XV. Siri Memorie recondite. Tom. VI. pag. 51. 52.*

On agite encore diverses questions dans ces écrits: Si les Etats-Généraux du Royaume de France ne doivent pas en conscience déclarer à Louis que ses alliances avec les Hérétiques sont criminelles: Si les Souverains Catholiques ne commettent point un péché mortel, en permettant, par leur silence & par leur dissimulation, que la France les contracte & les entretienne: Si Louis n'a point encouru l'excommunication en faisant des choses capables d'introduire l'hérésie en des pays où il n'y a jamais eu d'autre Religion que la Catholique: Si les mauvais Conseillers de ce Prince ne sont pas excommuniés comme lui: Si on ne doit pas recourir à la force & prendre les armes, pour empêcher que le Roi de France ne fasse la guerre aux Catholiques: S'il n'est pas permis aux sujets de se soulever contre un Roi qui gouverne tyranniquement: Si dans le mauvais état de leur Monarchie, les François ne doivent point élire un Chef capable de protéger la Religion Catholique opprimée, & sur quel Prince ils peuvent jetter les yeux. Enfin, dans les réponses à ces questions sédi-

1626. tieuses, on décide sans façon que le Roi de France est excommunié comme faisant la guerre à Dieu même; que le Pape doit prendre en main le glaive spirituel contre un si dangereux ennemi de l'Eglise; & que tous les Princes Catholiques n'ont aucune raison légitime de se dispenser de lui déclarer la guerre. *Dieu*, disoient les Auteurs, *a permis qu'Henri IV. son pere fût assassiné, pour le punir de ce qu'il se préparoit à mettre deux Princes hérétiques en possession des Etats de Cleves & de Juliers. La Maison d'Autriche n'a point d'autre intérêt que de soutenir la cause de Dieu. Faire la guerre à des Souverains défenseurs de la Religion Catholique, c'est résister ouvertement à la volonté de Dieu même.* Pouvoit-on pousser l'extravagance plus loin?

Les Magistrats condamnerent d'abord ces misérables Libelles à être brûlés par la main du Bourreau, & la Faculté de Paris les censura. Mais le Nonce Spada avoit si bien ménagé les Docteurs ignorans, ou dévoués au Pape en Sorbonne, que la Censure se fit en termes généraux, & sans spécifier aucune proposition, de peur de donner atteinte à ce que les Auteurs flétris avançoient de conforme aux prétentions de la Cour de Rome. Dès que Spada sçut qu'on demandoit encore une Censure au Clergé, il s'intrigua fortement avec les créatures du Pape dans l'Assemblée, afin que l'acte des Prélats fût conçu en termes généraux, aussi-bien que celui des Docteurs de la Faculté de Paris. Mais quelques Evêques de Cour ayant remontré, que le Clergé devoit en cette occasion venger la réputation du Roi & de ses Ministres, attaquée dans les Libelles; Leonard d'Etampes, Evêque de Chartres, chargé de composer la Censure, s'étend à prouver contre les Auteurs, que les sujets ne peuvent avoir aucun sujet légitime de se soulever, & qu'il faut souffrir à l'exemple des Apôtres & des Martyrs; qu'il n'y a personne au monde qui puisse dispenser les sujets du serment de fidélité fait au Prince; que les Rois ne peuvent être déposés par qui que ce soit, ni sous aucun prétexte; & que les alliances avec les Princes infideles ou hérétiques ne sont point absolument mauvaises, ni condamnées dans l'Ecriture. Enfin l'Evêque de Chartres défendoit le Roi, la Reine Mere, le Cardinal de Richelieu, & tous les autres gens du Conseil de Sa Majesté, d'une maniere extrêmement flateuse. Elle donnoit trop à penser que l'Auteur avoit plus d'envie de faire sa cour au Roi & à ses Ministres, qu'au Pape & à ses neveux.

L'écrit, premierement composé en François, fut lû & approuvé dans l'Assemblée. On pria seulement Etampes de le mettre en Latin, afin que la piece parût plus authentique, & qu'elle pût être entendue de tout le monde. Spada, bien averti de ce qui se passe, s'intrigue plus que jamais avec les Prélats; & secondé par les Cardinaux de Sourdis, de la Rochefoucaut, & de la Valette, il gagne plusieurs Députés, afin d'empêcher la publication d'une Censure où les dogmes favoris de la Cour de Rome sont réfutés au nom du Clergé de France. Octave de Bellegarde, Archevêque de Sens, crie entr'autres, que c'est une chose honteuse & capable de scandaliser toute l'Europe, que le Clergé de France autorise maintenant une doctrine qu'il a combattue par la bouche du Cardinal du

Perron dans la derniere Assemblée des Etats-Généraux. Le plus grand nombre se rend à cette raison, dont les successeurs de ces Messieurs ne se sont pas mis autrement en peine, il y a vingt ans. Cependant les actes de l'Assemblée portoient en termes précis que l'écrit de l'Evêque de Chartres y avoit été lû & approuvé en Latin & en François. Comment se tira-t-on de cet embarras? Le plus facilement du monde. Ceux qui ont condamné la Doctrine des Jésuites sur les équivoques & les restrictions mentales, bien loin de faire scrupule de s'en servir, mentent même hardiment quand leur intérêt le demande.

1626.

En 1682. l'Auteur écrivoit ceci en 1702.

Les Evêques gagnés par les Cardinaux & par le Nonce crient que les registres sont falsifiés. On oblige le Secrétaire de l'Assemblée à donner je ne sçai quelle déclaration, où par un galimathias assez grossier, il reconnoît avoir pris certains murmures pour des applaudissemens & pour une approbation du texte François; & il ajoûte qu'étant tombé malade ensuite, celui qui remplissoit sa place mit à la marge du registre que la traduction Latine avoit été pareillement lue & approuvée. De maniere que le Secrétaire guéri auroit inséré, sur ce fondement frivole, que l'Assemblée approuva l'écrit de l'Evêque de Chartres tant en François qu'en Latin. Après cette ridicule déclaration de leur Secrétaire, les Prélats ordonnent que l'approbation mise dans les actes en sera rayée, & que l'Assemblée publiera une autte censure beaucoup plus courte & en termes généraux, sans entrer dans aucun détail. Ceci se passoit au mois de Décembre. Le Parlement, averti de cette indigne supercherie, ménagée par le Nonce devenu Cardinal, donne, à la réquisition de Servin Avocat Général, un Arrêt par lequel il est ordonné au Procureur Général d'informer des pratiques faites par des étrangers dans le Clergé : ce fut un ménagement gardé au regard de Spada, qu'on ne vouloit pas nommer. Le Parlement défendoit ensuite aux Evêques de publier, aux Libraires d'imprimer, ou de vendre une autre Censure que celle de la façon de l'Evêque de Chartres, solemnellement approuvée le 13. Décembre dans l'Assemblée du Clergé. Les Magistrats rendent quelque temps après un autre Arrêt, par lequel ils défendent aux Députés du premier & du second Ordre de s'assembler, ni de traiter d'aucune affaire, puisqu'ayant présenté leurs Cahiers au Roi, l'Assemblée est finie dès-lors, & que chacun d'eux doit s'en retourner dans son Diocèse.

Nonobstant la défense du Parlement, les Députés se trouvent à Sainte Genevieve de Paris, dont le Cardinal de la Rochefoucaut étoit Abbé. Là ils désavouent hautement la Censure composée par l'Evêque de Chartres, & en dressent une autre en termes généraux & fort succincte, que le Cardinal de la Valette signe comme Président. Les Evêques d'Avranches, de Soissons, & de Chartres publient incontinent un Acte, par lequel ils consentent à ce que le Clergé a fait dans la maison Abbatiale de Sainte Genevieve, pourvu que Messieurs les Prélats déclarent aussi de leur côté qu'ils reçoivent ces trois propositions; *Que les sujets ne peuvent avoir aucune raison légitime de se révolter contre leur Souverain; Que personne*

1626. *n'a droit de les dispenser de leur serment de fidélité, & Que qui que ce soit n'a la puissance de priver le Roi de sa Couronne.* Le 3. Mars le Parlement enjoint au Procureur Général d'informer contre les Prélats qui continuent de s'assembler, tantôt dans une maison, & tantôt dans une autre. Chagrins de se voir si vivement poursuivis, ils publient une déclaration au nom de sept Métropolitains, de vingt Evêques, & de plusieurs Députés du second Ordre. On y soutenoit que le Parlement n'a aucune Jurisdiction sur ceux qui représentent tout le corps du Clergé de France; que les Arrêts signifiés aux Prélats assemblés à Paris sont nuls, & que les Evêques ont droit de s'assembler pour aviser à ce qui regarde la Religion. Nouveaux Arrêts du Parlement. Il condamne la déclaration des Prélats, comme *destructive des Loix fondamentales du Royaume.* Destrapes Archevêque d'Auch, & Miron Evêque d'Angers ont ordre de comparoir en personne devant les Magistrats, l'un comme le premier des Métropolitains, & l'autre comme le plus ancien des Evêques qui ont signé la déclaration. Enfin, les Magistrats enjoignent à tous les Prélats qui se trouvent à Paris de se retirer dans leurs Diocèses avant la fête de Pâques, sous peine de la saisie de leur temporel. Afin de prévenir les suites fâcheuses qu'auroit peut-être une affaire à laquelle la Cour de Rome prenoit grand intérêt, le Roi l'assoupit par une évocation à son Conseil. Urbain fut si content de ses fideles Evêques de France, qu'il leur écrivit un Bref honnête, pour les remercier de ce qu'ils n'avoient pas voulu donner atteinte à son arrogante prétention de déposer les Rois en certains cas, & d'absoudre les sujets de leur serment de fidélité.

Condamnation d'un Livre de Santarel Jésuite.

*Mercure François. 1626. Gramond Historiar. Gallia. Liv. XV. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. pag. 220. 221.*

L'Université de Paris étoit encore aux prises avec les Jésuites durant ces contestations entre le Parlement & le Clergé. Chagrins des reproches sanglans qu'ils essuyoient sans cesse sur la mauvaise doctrine des grands Auteurs de la Société, les bons Peres publient sous un nom emprunté je ne sçai quelle Apologie de leurs sentimens & de leur conduite. Les gens de l'Université se contentent de réimprimer la piece avec des notes marginales qui prouvoient la fausseté des principaux moyens allégués pour la justification des Jésuites. Les choses étoient si bien avérées, qu'ils craignent de perdre enfin ce qui leur restoit de réputation auprès des gens qui se font un mérite de ne vouloir pas connoître la vérité. Coton leur Supérieur Provincial à Paris, & Segueran Confesseur du Roi lui présentent, au nom de leurs confreres, une des ces Requêtes qu'on nomme *Placet.* On y supplioit très-humblement Sa Majesté d'interposer son autorité, afin d'empêcher que le Recteur & les autres gens de l'Université ne continuassent de noircir la Société par les Libelles calomnieux qu'ils publioient sans cesse contr'elle. L'Université présente incontinent un autre *Placet.* Le Recteur & les Procureurs demandoient à Louis de ne les point condamner sans les entendre: & ces Messieurs s'offroient de prouver devant le Parlement de Paris, ou devant tous autres Juges qu'il plairoit à Sa Majesté de nommer, la vérité des accusations formées contre les Jésuites.

Jamais

1626.

Jamais Livre ne vint plus mal à propos pour eux en France que celui de Santarel, *de l'Héréſie & du Schiſme.* Il fut publié l'année derniere à Rome dans toutes les formes, avec l'approbation de *Vitelleſchi* Supérieur général de la Compagnie, & on le vit à Paris durant ces brouilleries. Il contenoit des propoſitions plus outrées que celles dont les Univerſités faiſoient un Procès aux Jéſuites, & l'Auteur y parloit plus rondement qu'aucun autre. Non content de dire que le Pape a le pouvoir de dépoſer les Souverains hérétiques ou ſchiſmatiques, Santarel ſoutenoit que le Pontife de Rome, *dont le tribunal eſt le même que celui de Jeſus-Chriſt*, diſoit-il, a droit de donner des Tuteurs aux Rois incapables de gouverner leurs ſujets, & de les dépoſer même s'il le juge à propos, auſſi-bien que ceux qui négligent de remplir leurs devoirs, qui rejettent les avis & les corrections du Pape, & qui ne ſe mettent pas en peine de défendre l'Egliſe. On fut ſurpris dans le monde que le Cardinal de Savoye eût permis qu'un pareil ouvrage lui fût dédié; car enfin, ſi les principes en ſont véritables & ſi l'Auteur raiſonne conſéquemment, Urbain étoit en droit de dépoſer Charles Emmanuel pere du Cardinal. Le Pape trouva plus d'une fois ce Prince fort indocile. Dès que le Livre de Santarel paroit à Paris, on extrait promptement les propoſitions les plus criantes, on les porte au Gens du Roi avec l'ouvrage; & à leur réquiſition le Parlement le condamne à être brûlé par la main du Bourreau, & ordonne au Supérieur Provincial, aux trois Recteurs des Maiſons de Paris, & à trois des plus anciens Jéſuites de comparoître le lendemain, pour être entendus ſur la doctrine enſeignée dans le Livre de Santarel.

Les Jéſuites ſont des gens fins, déliés, & habiles dans les affaires du monde: il faut leur rendre cette juſtice. Je remarque ſeulement avec quelque ſurpriſe qu'ils ſemblent tout autres, quand ils ſont dans la néceſſité de répondre devant le Parlement de Paris. On les prendroit pour de francs innocens. Eſt-ce que la gravité de ces Magiſtrats éclairés & pénétrans déconcerte les gens du monde les plus hardis? Les Jéſuites eſperent-ils de leur en impoſer par je ne ſçai quelle ſimplicité affectée? Quoiqu'il en ſoit, les réponſes de Coton & de ſes confreres aux interrogations du Parlement ſont bien la choſe du monde la plus divertiſſante. *Parlez-nous franchement*, leur dirent les Magiſtrats. *Croyez-vous que le Pape puiſſe excommunier le Roi, délier ſes ſujets de leur ſerment de fidélité, & mettre ſon Royaume en proye? Oh! Meſſieurs*, répondent les bons Peres, *excommunier le Roi! C'eſt le fils aîné de l'Egliſe: il ne fera jamais rien qui oblige le Pape à en venir à cette extrêmité.* Et ſur ce que le Parlement demande ſi leur Général ne croit pas que le Pape ait une pareille autorité: *Notre Pere Général eſt à Rome*, repartent Coton & ſes Confreres: *Il ne peut pas ſe diſpenſer d'approuver la doctrine communément reçue dans le pays. Et vous*, reprirent les Magiſtrats, *croyez-vous, ce qui s'enſeigne à Rome touchant ces articles? Non Meſſieurs*, diſent les Jéſuites: *nous avons des ſentimens tout à fait contraires. Et que feriez-vous, ſi vous étiez à Rome?* ajoûterent les gens du Parlement. *Nous parlerions comme les autres*, repliquent les Jé-

1626. suites. Coton s'apperçut bien que le Parlement ne se payeroit point de ces réponses niaises en apparence. Car enfin elles donnoient assez à connoître que les Jésuites regardoient du moins les sentimens de leur Santarel comme problématiques, & qu'il est permis d'embrasser, ou de rejetter, selon le pays où chacun se trouve. Et c'est une chose sur laquelle les Magistrats ne vouloient point de composition : ils demandoient une réponse positive. Coton prie donc le Parlement d'accorder à ses confreres la liberté de conférer quelque temps ensemble. On la leur donne. Après une demi-heure de délibération dans une chambre voisine, les Jésuites reviennent & déclarent au Parlement, qu'ils se conformeront tous à la doctrine de la Sorbonne, & qu'ils souscriront aux décisions du Clergé de France sur les propositions de Santarel. On leur demanda cette déclaration par écrit, & ils obtinrent un délai de trois jours afin de la concerter entr'eux.

Ce fut inutilement que les Jésuites de la Cour s'intriguerent, afin que le Roi dispensât leurs confreres d'une démarche qui mécontenteroit le Pape & leur Supérieur Général. Le Cardinal de Richelieu, qui n'aimoit pas autrement les bons Peres, dit nettement en plein Conseil que dans une affaire où il s'agissoit de la puissance souveraine, & de la sûreté de la personne de Sa Majesté, elle devoit laisser agir le Parlement, en cas que les Jésuites refusassent d'obéïr à un Arrêt de cette importance. De peur de s'exposer au danger d'être chassés une seconde fois du Royaume, ils dressent au plus vîte une déclaration signée de Coton & de douze autres, & la portent an Roi. *Nous désavouons & détestons*, y disoit-on, *la doctrine contenue dans le Livre de Santarel, sur ce qui concerne la personne des Rois, leur autorité, & leurs Etats. Nous reconnoissons que Leurs Majestés relevent immédiatement de Dieu, & nous répandrons volontiers notre sang pour la confirmation de cette vérité. Enfin, nous promettons de souscrire à la Censure que le Clergé, ou la Sorbonne feront de cette pernicieuse doctrine, & de ne rien enseigner de contraire à ce que le Clergé, les Universités du Royaume, & la Sorbonne déclareront sur les propositions extraites du Livre de Santarel.* C'est ici le dernier acte public de la vie du fameux P. Coton Confesseur d'Henri IV. Il mourut quatre jours après avoir signé la déclaration : & quelques-uns disent que cette fâcheuse affaire avança la fin de ses jours. Le 4. Avril le Livre de Santarel fut flétri par une vigoureuse Censure de la Faculté de Théologie à Paris. Les créatures du Pape en Sorbonne n'oserent garder aucun ménagement : l'affaire étoit trop criante.

*FIN DU TOME SECOND.*

# FAUTES A CORRIGER

## AU TOME II.

PAge 2, *ligne* 39, désordre, *lisez* désordres.
5, *lig.* 30, appelloit, *lis.* rappelloit.
7, *lig.* 36, da, *lis.* de.
8, *lig.* 34, Baſſompierle, *lis.* Baſſompierre.
9, *lig.* 4, 5, Suiſeſes, *lis.* Suiſſes.
*ibid.* *lig.* 5, d- *lis.* de.
*ibid.* *lig.* 6, 7, alaremé, *lis.* alarmé.
*ibid.* *lig.* 7, eſſny, *lis.* eſſuye.
18, *lig.* 11, Bearois, *lis.* Bearnois.
19, *lig.* 19, mouve- *lis.* mouvemens.
*ibid.* *lig.* 26, Autrichn, *lis.* Autriche.
*ibid.* *lig.* 34, Degageant, *lis.* Deageant.
25, *lig.* 20, les Bavarois, *lis.* le Bavarois.
29, *lig.* 8, lui refuſer, *lis.* le lui refuſer.
31, *lig.* 26, rigueur, *lis.* vigueur.
*ibid.* *lig.* 36, donnat, *lis.* donnant.
33, *lig.* 38, plus jamais, *lis.* plus que jamais.
49, *à la marge en bas*, *mettez*, Intrigues de l'Abbé Rucellaï pour la délivrance de la Reine-Mere.
34, *lig.* 6, intelligence, *lis.* intelligences.
37, *lig.* 24, étoient, *lis.* crient.
41, *lig.* 14, obſertoit, *lis.* obſervoit.
43, *lig.* 22, publiques, *lis.* politiques.
49, *lig.* 11, il, *lis.* s'il.
*ibid.* *lig.* 27, Barnavelt, *lis.* Barnevelt.
50, *lig.* 3, tepms, *lis.* temps.
57, *lig.* 19, donaa, *lis.* donna.
60, *lig.* 22, *traité*, lis. *traités*.
61, *lig.* 27, 28, contenroit, *lis.* contenteroit.
67, *lig.* 30, le Comte, *lis.* l'Archevêque.
74, *lig.* 5, avoit eu en tête, *lis.* avoit en tête.
91, *lig.* 10, y prononcer, *lis.* y entendre prononcer.
*ibid.* *lig.* 24, Quant, *lis.* Quand.
98, *lig.* 43, d'Ehorn, *lis.* de Horn.
99, *lig.* 3, 8, 13, *corrigez la même faute.*
100, *lig.* 25, *ſervi*, lis. *ſuivi.*
101, *lig.* 3, indue tout, *lis.* indue, Tout.
*Page* 102, *lig.* 2, connoiſſoit, *lis.* reconnoiſſoit.
103, *lig.* 11, Mécicis, *lis.* Médicis.
108, *lig.* 31, conſentement Roi, *lis.* conſentement du Roi.
110, *lig.* 38, envoya, *lis.* envoyât.
112, *lig.* 2, 3, 4, *lis.* avec l'agrément du Roi ſur tous les autres articles, & d'y porter la Déclaration que Sa Majeſté feroit enregiſtrer, &c.
113, *lig.* 16, chercha, *lis.* rechercha.
116, *lig.* 3, Médis, *lis.* Médicis.
*ibid.* *lig.* 6, bin, *lis.* bien.
118, *lig.* 17, véritablement, *lis.* véritable.
120, *lig.* 19, Seignerie, *lis.* Seigneurie.
124, *lig.* 9, de donner, *lis.* de lui donner.
126, *lig.* 10, *Succeſſeur à Mathias*, lis. *Succeſſeur qu'on doit donner à Mathias.*
130, *lig.* 7, cartains, *lis.* certaius.
135, *lig.* 33, 34, héréditaires en Bohême, *lis.* héréditaires, & en Bohême.
138, *lig.* 7, *Docteurs*, lis. *Directeurs.*
140, *lig.* 8, *pour*, lis. *par.*
141, *lig.* 43, *oublié*, lis. *publié.*
143, *lig.* 41, proſtérité, *lis.* poſtérité.
156, *lig.* 2, 25, Londun, *lis.* Loudun.
187, *lig.* 5, le, *lis.* les.
*ibid.* *lig.* 35, au Gouverneur, *lis.* aux Gouverneurs.
190, *lig.* 28, *franchis*, lis. *franchi.*
191, *lig.* 12, public, *lis.* publique.
198, *lig.* 26, 27, *moumens*, lis. *mouvemens.*
200, *lig.* 24, qour, *lis.* pour.
213, *lig.* 36, 37, Belgarde, *lis.* Bellegarde.
216, *lig.* 12, qui lui livroit, *lis.* qui la lui livroit.
218, *lig.* 15, à ſa Majeſté, *lis.* à ſa maniere.
221, *lig.* 32, 33, ſeconée, *lis.* ſeconde.
228, *lig.* 5, Neuhenſol, *lis.* Neuhauſel.
*ibid.* *lig.* 18, diviſion, *lis.* diverſion.
230, *lig.* 11, Autrice, *lis.* Autriche.
231, *lig.* 2, prétexte du Roi en Guienne, *lis.* prétexte du voyage du Roi en Guienne.

Page 240, *lig.* 18, vouvoit, *lis.* vouloit.
*ibid.* *lig.* 34, Henri, *lis.* Frédéric-Henri.
246, *lig.* 39, de, *lis.* dans.
248, *lig.* 5, voisionnaire, *lis.* visionnaire.
252, *lig.* 10, *juges*, lis. *sages*.
257, *lig.* 11, des, *lis.* ces.
267, *lig.* 5, *prétentions de Connétable*, lis. *prétentions à la dignité de Connétable*.
279, *lig.* 40, *vos*, lis. *nos*.
289, *lig.* 22, maenge, *lis.* manege.
298, *lig.* 7, *répondez*, lis. *répondrez*.
*ibid.* *lig.* 22, *une Lettre*, lis. *par une Lettre*.
300, *lig.* 9, *les Espagnols*, lis. *autant les Espagnols*.
*ibid.* *lig.* 38, Aldobrandi, *lis.* Aldobrandin.
307, *lig.* 22, éclairés, *lis.* éclairées.
311, *lig.* 32, Espagols; *lis.* Espagnols.
314, *lig.* 26, La Chambre Commune, *lis.* La Chambre des Communes.
321, *lig.* 8, puur, *lis.* pour.
328, *lig.* 37, Jeannin Boisize, *lis.* Jeannin, Boissize.
338, *lig.* 5, J'*avancerai*, lis. *J'aviserai*.
349, *lig.* 33, Marquis, *lis.* Maréchal.
353, *lig.* 40, se mettre, *lis.* se remettre.
*ibid.* *lig.* 44, Poyenne, *lis.* Poyanne.
362, *lig.* 21, porcs, *lis.* portes.
363, *lig.* 38, *convaicue*, lis. *convaincue*.
366, *lig.* 10. se flata, *lis.* se flatât.
372, *lig.* 37, *demandons*, lis. *demandions*.
*ibid.* *lig.* 38, *qui nous servons*, lis. *que nous servons*.
374, *lig.* 27, *balanee*, lis. *balance*.
379 *lig.* 14, Modalve, *lis.* Moldave.
380, *lig.* 27, 33, Cochin, *lis.* Choczin.
381, *lig.* 5, se trouva, *lis.* se trouvât.
392, *lig.* 20, Suilli, *lis.* Sulli.
*ibid.* *lig.* 36, donduite, *lis.* conduite.
395, *lig.* 2, ordonnant, *lis.* en ordonnant.
398, *à la marge*, Luines, *lis.* Rohan.
*ibid.* *lig.* 38, 39, *professions ... vainere*, lis. *professons ... vaincre*.
411, *lig.* 23, *Palatinat*, lis. *Parlement*.
*ibid.* *lig.* 29, *absenco*, lis. *absence*.
415, *lig.* 10, fous, *lis.* sous.
431, *lig.* 37, Ambassadeurs, *lis.* Ambassadeur.
435, *lig.* 6, Hageunau, *lis.* Haguenau.
441, *lig.* 12, remis, *lis.* remises.
445, *lig.* 15, *sommes en immenses*, lis. *sommes immenses*.

Page *ibid.* *lig.* 41, au charges, *lis.* aux charges.
455, *lig.* 5, *impétueux*, lis. *imperieu.*
*ibid.* *lig.* 6, *volontiees*, lis. *volontiers*.
464, *lig.* 35, avoïen, *lis.* avoient.
467, *lig.* 13, *tranchés*, lis. *tranchées*.
468, *lig.* 2, 3, dondée, *lis.* donnée.
*ibid.* *lig.* 13, gournement, *lis.* gouvernement.
469, *lig.* 31, *déranger de vos affaires*, lis. *déranger vos affaires*.
479, *lig.* 24, les, *lis.* leurs.
482, *lig.* 41, avoit, *lis.* auroit.
484, *lig.* 27, *détachés*, lis. *détaché*.
485, *lig.* 30, L'Armée, *lis.* L'arrivée.
489, *lig.* 13, dépouillés, *lis.* dépouillé.
497, *lig.* 22, pla lace, *lis.* la place.
498, *lig.* 37, Angletrere, *lis.* Angleterre.
507, *lig.* 10, Lesdiguiures, *lis.* Lesdiguieres.
511, *lig.* 44, Canillac Combalet, *lis.* Canillac, Combalet.
516, *lig.* 15, Bassompiersse, *lis.* Bassompierre.
522, *lig.* 5, *distigue*, lis. *distingue*.
*ibid.* *lig.* 14, proterna, *lis.* prosterna.
523, *lig.* 6, Mansfeld. *lis.* Meyenfeld.
525, *lig.* 4, *bienveillace*, lis. *bienveillance*.
526, *lig.* 4, Bassomeierre, *lis.* Bassompierre.
528, *lig.* 31, demeuroient, *lis.* demeureroient.
*ibid.* *lig.* 32, Rodophe, *lis.* Rodolphe.
533, *lig.* 15, *Electorale*, lis. *Impériale*.
538, *lig.* 25, plus d'une maniere, *lis.* plus d'une fois en nos jours, & d'une maniere.
540, *lig.* 13, patience, *lis.* impatience.
547, *lig.* 13, pour, *lis.* de.
*ibid.* *lig.* 31, tellemens, *lis.* tellement.
548, *lig.* 28, Douve, *lis.* Douvre.
559, *lig.* 14, Gregore, *lis.* Grégoire.
567, *lig. derniere*, de perfections, *lis.* des perfections.
572, *lig.* 14, déspérerent, *lis.* désespérerent.
574, *lig.* 13, commancement, *lis.* commandement.
578, *lig.* 31, le Comte, *lis.* le Comte de Bristol.
582, *lig.* 26, persistât, *lis.* persista.
593, *lig.* 23, *reçu*, lis. *reçus*.
597, *lig.* 21, Deagant, *lis.* Déageant.
605, *lig.* 19, approué, *lis.* approuvé.

Page 608, lig. 2, Chancelier, *lis.* Chevalier.
609, lig. 10, 11, *réusissent*, lis. *réussissent*.
613, lig. 37, *congédiere*, lis. *congédier*.
616, lig. 32, s'alarme, *lis.* s'alarment.
626, lig. 29, mauvais, *lis.* mauvaises.
629, lig. 23, affection, *lis.* affectation.
634, lig. 34, paroissoit, *lis.* paroît.
646, lig. 17, Evêques contre, *lis.* Evêques, contre.
652, lig. 44, *portés*, lis. *portée*.
654, lig. 10, heureusement, *lis.* honteusement.
659, lig. 41, par serment par, *lis.* par serment, & par.
*ibid.* lig. 42, compassion, *lis.* commission.
670, lig. 20, appuyé du Résident, *lis.* & Résident.
670, lig. 36, vielles, vieilles.
684, lig. 36, 37, Carille, *lis.* Carlile.
698, lig. *dern.* confié, *lis.* confiées.
700, lig. 38, Républic, *lis.* République.
705, lig. 30, Nari, *lis.* Nani.
709, lig. 29, le Comte de Spada, *lis.* le Comte de Saulx.
710, lig. 11, entreroiot, *lis.* entreroient.
717, lig. 40, & je ne sçai par quelle, *lis.* & par je ne sçai quelle.
720, lig. 27, motifications, *lis.* mortifications.

Page *ibid.* lig. 42, Générael, *lis.* Général.
726, lig. 38, 39, conseilloient, *lis.* conseilloit.

*Nota*, qu'il y a deux feuillets de suite chiffrés, 727, 728.

727, *bis.* lig. 27, de que voir, *lis.* que de voir.
733, lig. 32, faut, *lis.* vaut.
739, lig. 29, par, *lis.* sur.
*ibid.* lig. 32, Scomberg, *lis.* Schomberg.
746, lig. 1, versé, *lis.* peu versé.
749, lig. 25, *que je vous en conjure*, lis. *je vous en conjure*.
751, lig. 1, Chabres, Chambres.
*ibid.* lig. 21, Angelicane, *lis.* Anglicane.
754, lig. 42, *choisir*, lis. *chérir*.
756, lig. 23, Buckigham, lis. Buckingam.
759, lig. 12, Elles, *lis.* Elle.
762, lig. 24, du sujets, *lis.* du sujet.
763, lig. 16, plainte, *lis.* plaintes.
765, lig. 5, valadité, *lis.* validité.
768, lig. 26, *insensiblement*, lis. *insolemment*.
769, lig. 30, Bernadin, *lis.* Bernardin.
*ibid.* lig. 41, Cornano, *lis.* Cornaro.
770, lig. 35, Goni, *lis.* Conti.
783, lig. 30, par les Empereurs & les Chanoines, *lis.* par les Empereurs, & les Chanoines.
790, lig. 29, Ferme, *lis.* Fermes.

FIN.

